UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291633 6

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/mmoiresverhandel47acad

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

CLASSE DES LETTRES
ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

MÉMOIRES

KONINKLIJKE BELGISCHE ACADEMIE

KLASSE DER LETTEREN EN DER
MORELE EN STAATKUNDIGE WETENSCHAPPEN

VERHANDELINGEN

"des Lettres et des Beaux-A de Belgique, Brussels

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

CLASSE DES LETTRES
ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

MÉMOIRES

Collection in-8°. Deuxième série.

Ser. 2: TOME XLVII (1952/53)

KONINKLIJKE BELGISCHE ACADEMIE

KLASSE DER LETTEREN
EN DER MORELE EN STAATKUNDIGE WETENSCHAPPEN

VERHANDELINGEN

Verzameling in-8°. Tweede reeks.

BOEK XLVII

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES
RUE DUCALE, 1

BRUSSEL
PALEIS DER ACADEMIËN
HERTOGELIJKESTRAAT, 1

1952

AS
242
B325
t.47

642331
17.9.56

J. DUCULOT, S. A., GEMBLOUX
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Les Chanoines réguliers au diocèse de Liège avant Saint Norbert

PAR

Ch. DEREINE

Docteur en Philosophie et Lettres
Aspirant au F. N. R. S.

Impression décidée le 3 avril 1950.

IN MEMORIAM

R. P. Éd. de MOREAU.

SIGLES

ACHSBA	Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts.
AEL	Archives de l'État à Liège.
AEN	Archives de l'État à Namur.
AGR	Archives générales du Royaume, Bruxelles.
AHEB	Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
AR	Annales Rodenses.
ASAN	Annales de la société archéologique de Namur.
ASBOL	Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur, éd. Bollandistes.
BCRH	Bulletin de la commission royale d'histoire.
BHL	Bibliotheca hagiographica latina.
BIAL	Bulletin de l'institut archéologique liégeois.
BSAHL	Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
BSBL	Bulletin de la société des bibliophiles liégeois.
BUL	Bibliothèque de l'Université de Liège.
CHR	Commission royale d'histoire.
DHGE	Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.
JW ou JL	Regesta pontificum Romanorum, 2e éd., 2 vol.
MGH, SS	Monumenta germaniae historica, Scriptores.
PL	Migne, Patrologie latine.
PSHeADL	Publications de la société historique et archéologique dans le Limbourg.
PSHeLL	Publications de la société historique et littéraire du Limbourg.
RHE	Revue d'histoire ecclésiastique.

PRÉFACE

Au cours du XI^e siècle, des réformateurs audacieux, s'inspirant des idées grégoriennes, provoquent dans les milieux canoniaux un retour à ce qu'ils considèrent comme la tradition authentique de l'Église primitive. Placée sous le patronage des Apôtres et de S. Augustin, la formule nouvelle de vie religieuse rencontre un vif succès. Dans toute la Chrétienté des chanoines, en groupe ou isolément, abandonnent la propriété privée, permise par la législation carolingienne, pour mener la *vita apostolica*. Issue d'initiatives multiples, cette réforme gagne progressivement tout l'Occident chrétien et même la Terre Sainte ; des congrégations fortement organisées se groupent autour de centres importants comme Sainte-Croix de Mortara, Sainte-Marie-au-Port de Ravenne, Saint-Frigidien de Lucques et Saint-Laurent d'Oulx en Italie, Saint-Ruf en Provence, Saint-Victor de Paris, Saint-Quentin de Beauvais, Arrouaise et Prémontré dans l'archidiocèse de Reims, Marbach et Springiersbach en Rhénanie, Reichersberg en Bavière et Rottenbuch en Autriche.

La tradition canoniale très souple donne lieu à des interprétations différentes non seulement sur des points de détails comme le vêtement, le jeûne, le silence, mais encore sur la pratique essentielle de la pauvreté. Certains réformateurs prônent uniquement la vie commune stricte alors que d'autres imposent à leurs disciples le travail manuel. En outre, les relations des nouveaux venus avec les moines et les chanoines séculiers provoquent des polémiques passionnées auxquelles participent Pierre Damien Grégoire VII, Urbain II, Anselme de Lucques, Yves de Chartres, Rupert de Deutz, Anselme de Havelberg, Gérhoh de Reichersberg et bien d'autres. Dans le domaine des réalisations comme dans celui des idées, les *canonici regulares* occupent au XII^e siècle une place au moins aussi importante que les Cisterciens.

Dans la suite des âges, comme toutes les institutions, l'Ordre canonial régulier subit des hauts et des bas. Mais les Domini-

cains, les Croisiers et le Val-des-Écoliers au XIII^e siècle, Windesheim, Saint-Victor et le Latran au XV^e, les congrégations de France, de Lorraine et de Chancelade au XVII^e maintiennent dans l'Église l'idéal et la renommée de leurs prédécesseurs. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, des historiens issus de l'Ordre, tels Pennoti, Zunggo, Amort, Lelarge et Hugo réagissent, lorsque le besoin s'en fait sentir, contre une conception trop exclusivement monastique de la spiritualité chrétienne.

La Révolution française modifie profondément cet état de choses. Alors que les moines reprennent pied un peu partout au cours du XIX^e siècle, les communautés canoniales, à de rares exceptions près, ne se relèvent pas de leurs ruines. Influencés par cette situation, les historiens identifient spiritualité chrétienne et monachisme. La part très importante prise par les Bénédictins aux travaux d'érudition relatifs à la vie religieuse accentue encore cette erreur de perspective. Une faible réaction se dessine enfin au cours de ces vingt dernières années. Renouant avec les érudits du XVIII^e siècle, P. Mandonnet,le P. L. Hertling, le P. J. Wirges et Mgr G. Schreiber font figure de pionniers dans le renouveau des études canoniales.

Pour rendre aux chanoines réguliers des XI^e et XII^e siècles la place qui leur revient, l'historien doit utiliser des documents peu exploités ou entièrement inconnus. Il doit surtout écarter l'image vague et souvent inexacte qu'une synthèse trop rapide a donnée de la réforme canoniale. Au prix de ce double effort de recherche et d'interprétation il pourra résoudre progressivement les problèmes essentiels encore pendants : contenu de la tradition canoniale, nature et importance de la règle de saint Augustin, statut canonique des chanoines réguliers, mesure de l'exercice de la *cura animarum*, influence du monachisme, etc... Les résultats acquis lui permettront en outre d'aborder par un biais nouveau les questions plus vastes telles que la Réforme grégorienne et le mouvement de pauvreté apostolique du XII^e siècle. Enfin, la mise en lumière de l'originalité et de l'importance de l'Ordre canonial orientera dans une perspective plus juste les études relatives à l'ensemble de la spiritualité chrétienne.

Mais comment aborder ce terrain aussi riche que vaste et peu défriché ? Il nous a paru opportun de suivre la méthode prônée par de nombreux maîtres de la science historique en limitant notre enquête à une région bien déterminée. Contraint par un cadre

géographique et chronologique rigoureux, l'historien est plus sensible à la diversité et à la complexité des événements. Il évite de s'attacher uniquement aux grandes réussites dont l'importance réelle ne doit pas cacher les tâtonnements multiples et les lentes maturations, lois inéluctables de tout développement humain. Il donne enfin aux faits mis en lumière leur juste proportion en les situant de façon précise dans le milieu contemporain. Les résultats matériels acquis dans ces conditions peuvent paraître assez minces. Eux seuls pourtant permettront d'élaborer un jour une synthèse satisfaisante.

Nous avons donné comme cadre à cette enquête l'ancien diocèse de Liège entre les années 1075 et 1150, les Prémontrés exceptés. Il nous a paru opportun de suivre le développement de la réforme canoniale dans ce milieu mosan dont M. Rousseau a si bien mis en relief l'importance et qui, d'après certains, aurait même été le berceau des idées grégoriennes. En éclairant les origines du mouvement de *Vita apostolica*, cette étude viendra compléter les travaux du P. Van Rooyen sur les Croisiers belges, du P. Mens sur les Béguines et de la Mère Roisin sur les Cisterciennes. Enfin, dans le domaine de la critique, elle comblera, dans une certaine mesure, les lacunes du *Monasticon belge* de U. Berlière et des recherches sur les sources liégeoises de S. Balau.

La spécialisation du travail historique impose comme objet de recherche une abstraction : le *canonicus regularis Leodiensis*. Comme l'a fait remarquer M. Bloch, cette fiction est supportable uniquement dans la mesure où l'on refuse d'en être dupe. Pour remédier autant que possible aux inconvénients de ce découpage nous avons fait précéder l'enquête limitée au diocèse de Liège par trois chapitres liminaires. Le premier, bien général, donnera une idée de l'état de la civilisation occidentale à la fin du XI^e^ siècle. Le second précisera les grandes lignes de la réforme canoniale. Le troisième décrira l'état spirituel du diocèse de Liège aux X^e^ et XI^e^ siècles.

Présenté tout d'abord comme thèse de doctorat à l'Université de Louvain, ce travail porte la marque profonde de la formation donnée par les maîtres de la faculté d'histoire. Le R. P. Éd. de Moreau qui nous a orienté dans le choix du sujet et le chanoine A. De Meyer qui a dirigé nos recherches méritent l'hommage

de notre reconnaissance toute particulière. Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude à l'Académie royale de Belgique qui a bien voulu couronner ce mémoire et en décider l'impression. Notre dette est grande à l'égard de M. F. Rousseau sous la direction duquel nous avons opéré les remaniements nécessaires.

Moustier-s-Sambre, juin, 1951.

Les Chanoines réguliers au diocèse de Liège avant Saint Norbert

INTRODUCTION

LE TOURNANT DU XI[e] SIÈCLE

Un peuplement plus dense, une expansion politique et commerciale à un cadre géographique plus large, la formation de nouvelles classes sociales, le renouvellement des modes de sentir, de penser, de bâtir et de croire, tels sont, unis dans la réalité par des liens multiples d'action réciproques, les phénomènes qui, compte tenu des décalages inévitables, marquent un tournant dans la marche de l'humanité.

Les historiens s'accordent de plus en plus à situer dans la seconde moitié du XI[e] siècle un de ces changements notables d'orientation. La géographie humaine en porte la marque très nette. Durant les IX[e] et X[e] siècles, les populations de l'Europe occidentale se maintiennent vaille que vaille dans le cadre de l'Empire carolingien, citadelle toujours assiégée et souvent envahie par les barbares du Nord, de l'Est ou du Midi. Peu après l'an 1000 au contraire, l'assimilation religieuse des Normands et des Hongrois et un accroissement très sensible de la démographie permettent aux Occidentaux de passer à l'attaque. L'Angleterre, l'Italie du Sud, la Sicile, une grande partie de l'Espagne et enfin la Terre Sainte sont conquises et intégrées à la Chrétienté. Devançant les Croisés ou profitant de leurs conquêtes, les pèlerins et les trafiquants se lancent avec plus d'audace que par le passé sur les routes qui mènent aux sanctuaires et aux marchés éloignés. Peu à peu, la classe nouvelle des *mercatores* fait éclater le cadre de la seigneurie rurale et se donne une organisation adaptée aux besoins nouveaux : la ville.

Dans ce monde profondément bouleversé, les contacts se multiplient avec Byzance et la culture arabe, toutes deux déposi-

taires de la civilisation antique. Sur le terreau enrichi des apports méditérranéens, orientaux et germaniques se développe bientôt, en dehors des vieux cadres carolingiens, un humanisme plus large dont les chefs-d'œuvres s'inscrivent sur le parchemin, dans le cuivre, l'ivoire et la pierre. Dans le domaine de la pensée, le renouvellement est très sensible. La dialectique des *moderni magistri*, renouant au delà de Boèce avec Aristote, modifie la méthode de travail intellectuel, classique depuis Alcuin (1).

Frappés à juste titre par ce renouveau universel de la civilisation occidentale, les historiens présentent le XI^e^ siècle comme une époque d'essor, de clarté, de renaissances, préparant le grand âge classique du XIII^e^ siècle. Mais il est dangereux de caractériser une période par ses créations, si importantes soient elles. Plus proches des événements, les contemporains sont surtout sensibles aux bouleversements suscités par des innovations dont la fécondité n'est pas encore apparente. A la richesse des apports nouveaux ils préfèrent l'unité et la stabilité de traditions dont la vitalité est encore, au moins dans certains milieux, étonnante. La remarque faite par Focillon à propos de l'architecture vaut dans tous les domaines : les formes nouvelles se juxtaposent aux anciennes sans les éliminer entièrement (2). De là un affrontement des points de vue qui entraîne bien des compositions. Seule la description des aspects complémentaires de crise et de croissance, d'innovations et de traditionalisme, permet de donner une idée exacte d'une époque aussi mouvementée que le XI^e^ siècle.

C'est donc dans une Europe en pleine effervescence que s'inscrit le mouvement religieux appelé « Réforme grégorienne », l'un des plus grands drames de la civilisation occidentale (3). Malgré le nombre considérable de travaux qui lui ont été consacrés, il est bien difficile, à l'heure actuelle, d'en tracer une image satisfaisante. Il est possible toutefois d'écarter des solutions trop simplistes inspirées par un sectarisme de mauvais aloi ou par une apologétique à courte vue. Sans méconnaître le rôle joué par

(1) On aura remarqué ce que cette description doit à M. Bloch, *La société féodale..*, t. I, Paris, 1940, p. 95 svv., de même qu'à H. Focillon, *Art d'Occident*, Paris, 1938, p. 13-20. Voir en outre la synthèse plus récente de L. Génicot, *Les lignes de faîtes du Moyen Age*, Tournai-Paris, 1951, p. 206 svv.

(2) *Op. cit.*, p. 7.

(3) Tel est le jugement de M. Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* (Cahier des Annales, 3), Paris, 1949, p. 70-71.

les passions humaines dans ce conflit gigantesque, il n'est plus possible d'expliquer uniquement par l'ambition, l'orgueil ou l'avarice, l'attitude adoptée par les protagonistes, Henri IV et Grégoire VII. Quoique le souci de réforme morale ait incontestablement préoccupé les grégoriens, il ne rend pas compte entièrement de leurs buts ni de leurs méthodes. On renonce en tout cas à présenter le résultat de leurs efforts comme une restauration des mœurs succédant à une décadence effroyable et généralisée (1). La clé du problème semble finalement être donnée par l'étude des collections canoniques. A la lumière de ces documents austères mais objectifs, le conflit entre grégoriens et impériaux apparaît de plus en plus comme une opposition entre deux conceptions différentes de l'ordre chrétien ; les premiers défendent la légitimité des coutumes reçues depuis les carolingiens tandis que les seconds prônent un retour intégral aux traditions de l'Église primitive (2).

Où faut-il chercher le représentant le plus caractéristique de l'esprit grégorien ainsi défini, celui qui a donné le branle à la Réforme ? Il semble de plus en plus que Cluny n'a pas joué ce rôle. Son influence s'est pourtant exercée dans toute la chrétienté sur les laïcs entre autre par le réseau étroit de ses prieurés. Les grands abbés bourguignons ont en outre travaillé à la libération de l'Église en arrachant de nombreuses paroisses à l'emprise des laïcs et en appuyant de tout leur pouvoir l'autorité pontificale. Mais ils ont toujours pratiqué une politique de conciliation tout à fait étrangère au radicalisme grégorien. Lorsque la lutte est déclenchée entre le Pape et l'Empereur, ils prennent sans doute le parti du premier mais s'efforcent à plusieurs reprises d'obtenir une solution de compromis. Bien qu'il ait défendu courageusement les privilèges du Saint-Siège, Wazon ne peut pas non plus être rangé parmi les promoteurs de la Réforme. Dans l'ensemble il reste en effet fidèle, ainsi que l'école liégeoise, aux traditions de l'Église impériale définies par Burchard de Worms.

Dans l'état actuel des recherches c'est le cardinal Humbert

(1) Voir surtout A. Fliche, *Enquête sur la Réforme grégorienne*, dans *Compte Rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1944, p. 163-180.

(2) Telle est la thèse présentée avec beaucoup de finesse par Z. N. Brooke, *The English Church and the Papacy...*, Cambridge, 1931 et après lui par G. Tellenbach, *Libertas, Kirche und Weltordnung im Zeitalter des Investiturstreites*, Stuttgart, 1936.

qui apparaît comme le grégorien le plus caractéristique. Les œuvres que lui attribue la critique contiennent en effet les points essentiels du programme réformateur. Elles sont en outre animées par un esprit de radicalisme romain dont s'inspirera Grégoire VII et ses disciples. Humbert juge que l'Église ne souffre pas d'une simple décadence morale. A la source de tous les maux il dénonce une confusion, une déviation grave qui fausse le jeu des organes de la chrétienté. Les clercs, les moines et les laïcs n'y occupent plus la place que leur attribuait la tradition primitive. Ce gauchissement provient en grande partie du fait que, avec le temps, les tolérances provisoires ont pris force de droit. Il faut donc réagir contre les coutumes et rétablir les principes tels qu'ils ont été énoncés par les seuls législateurs autorisés, les premiers pontifes romains. Il appartient aux canonistes, travaillant sous la direction des papes, de restaurer la tradition authentique (1).

Dans le vaste programme ainsi défini, le fameux problème des investitures ne constitue qu'un point particulier. Le zèle des réformateurs s'étend à bien d'autres questions : centralisation romaine, hiérarchie et juridiction, validité des ordinations et des sacrements, étendue du pouvoir coercitif, restauration liturgique et paroissiale, etc.... En outre le renouveau ascétique contemporain s'inspire lui aussi du principe essentiel de retour aux traditions primitives. Désireux de mener la *vita apostolica* authentique, ses promoteurs mettent en doute la légitimité des adaptations introduites dans l'ordre monastique depuis Benoît d'Aniane et maintenues dans les centres bourguignons, italiens, normands et lotharingiens jusqu'au XI^e siècle. Pour rendre au monachisme sa pureté primitive de nombreux ermites renoncent aux biens ecclésiastiques ou féodaux et s'adonnent dans les *erema* au travail manuel. Ils préparent ainsi la voie aux Ordres de Vallombreuse, Cîteaux, la Chartreuse, Grandmont, Savigny, Cadouin, Fontevrault (2).

Tel est le milieu dans lequel s'inscrit la réforme canoniale dont les promoteurs visent eux aussi à restaurer la tradition

(1) Pour tout ceci voir le compte-rendu de G. SCHREIBER, *Gemeinschaften des Mittelalters* que nous avons donné dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLV, 1950, p. 254-259, et notre communication sur *L'école liégeoise de droit canonique et la Réforme grégorienne*, à paraître dans les actes du Congrès de Tournai (1949) de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

(2) *Ibid.*

primitive de l'Ordre, abandonnée pensent-ils par les Carolingiens. Les pages suivantes viseront à en donner une idée générale aussi exacte que possible.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉFORME CANONIALE DES XI^e ET XII^e SIÈCLES

Les promoteurs de la Réforme canoniale des XI^e et XII^e siècles adoptent les idées maîtresses des Grégoriens. Réagissant contre les usages adoptés depuis les Carolingiens, ils prétendent faire revivre la discipline canoniale authentique, celle qui a été en vigueur, croient-ils, aux origines de l'Église. Leur initiative s'inscrit donc dans une perspective historique. Pour la comprendre, il faut rappeler brièvement le développement de l'institution canoniale depuis ses origines sans omettre l'évolution parallèle du monachisme (1).

I. Clercs et moines, des origines au XI^e siècle.

Dès les premiers siècles de l'Église, la spiritualité chrétienne s'est développée en deux genres de vie essentiellement différents. D'une part, des laïcs, obéissant à une inspiration personnelle, se séparent du monde pour mener une vie plus évangélique ; souvent ils cherchent au désert un lieu propice à l'oraison, à la pénitence et au travail manuel. Sous l'influence des Pères du Désert s'ébauchent les premières expériences monastiques dont les promoteurs prétendent se rattacher, par l'exercice des vertus évangéliques, au Christ et aux Apôtres. D'autre part, les évêques et les clercs de tous grades groupés autour d'eux perpétuent, par l'exercice de leur sacerdoce, l'action des fondateurs du Chris-

(1) Nous résumons dans cette première partie, les résultats d'une enquête sur l'ensemble de la réforme canoniale qui ont été publiés dans notre article *Chanoines* du DHGE, t. XII, 1951, c. 353-405. Nous y renverrons constamment ainsi qu'à l'ouvrage édité à la même époque par J. C. Dickinson, *The Origins of the Austin Canons and their introduction into England*, Londres, 1950.

tianisme sans être astreints à la pratique des conseils évangéliques.

Cette dualité foncière, résultant de la séparation des éléments charismatiques et institutionnels unis dans la personne du Christ, s'est maintenue, jusqu'à nos jours, dans l'Église d'Orient. En Occident, au contraire, un rapprochement s'opère, dès le Ve siècle, entre les deux formes de vie que nous pouvons dénommer, par anticipation, l'Ordre monastique et l'Ordre canonial (1).

En effet, les moines ne tardent pas à quitter le désert pour se grouper en communauté, non loin des agglomérations. Abandonnant progressivement le travail manuel, ils se consacrent de plus en plus au service de l'autel, prétendent jouir légitimement des revenus ecclésiastiques et reçoivent, de plus en plus nombreux, les ordres sacrés. Cette évolution ne se produit pas sans heurts et souvent les réformateurs prônent le retour intégral aux usages des Pères du Désert. Néanmoins, lorsque, au début du IXe siècle, les législateurs Carolingiens donnent à l'institution monastique une structure unifiée sur la base de la règle de Saint Benoît, ils entérinent l'évolution accomplie. Le monachisme de Benoît d'Aniane et de ses successeurs se distingue de l'Ordre canonial par des détails de discipline tels que le vêtement, le jeûne et la manière de chanter l'office, mais non par la fonction ni par le type de propriété (2).

Non moins profonde est l'évolution que subit, durant la même période, l'institution canoniale. Encore réuni dans la main de l'évêque durant les premiers siècles, l'exercice du sacerdoce passe, avec la diffusion des paroisses rurales, à la personne du simple prêtre. Mais, parallèlement, les clercs groupés en communautés prennent de plus en plus d'importance. Les uns demeurent soumis à l'autorité directe de l'évêque dont ils sont les conseillers naturels. D'autres, par suite du développement du culte des reliques, forment des communautés indépendantes dirigées par un *abbas* et prennent petit à petit le titre de chapitre collégiale. Leur fonction essentielle est d'assurer la continuité de la prière publique. Les conciles et les Pères de l'Église déterminent progressivement les obligations de ces *canonici*. La tonsure, le vêtement, l'interdiction d'exercer les fonctions profanes et de participer

(1) Au sujet de cette évolution, voir J. WINANDY, *Les moines et le sacerdoce*, dans *La Vie spirituelle*, n. 336, janv., 1949, p. 23-36.

(2) Cfr *Chanoines*, c. 358.

aux fêtes séculières les séparent du monde. La chasteté leur est imposée de façon progressive. Toutes ces prescriptions trouvent leur justification dans l'exemple des Apôtres dont les *canonici* sont les continuateurs. Rien d'étonnant dès lors, si certains évêques tentent, au nom du même principe, d'imposer à leur clergé la pratique de la pauvreté évangélique. Le plus célèbre d'entre eux est saint Augustin qui réalise avec les clercs d'Hippone l'abandon de toute propriété privée et base sa doctrine sur l'idéal de la *Vita apostolica* telle qu'elle est décrite dans les Actes des Apôtres. Si la *vita apostolica* n'est pas imposée à tous les chanoines par la législation ecclésiastique, elle demeure pourtant à l'horizon comme un idéal dont les promoteurs les plus zélés de la discipline canoniale s'efforcent d'obtenir la réalisation. Les œuvres de Julien Pomère, de Grégoire le Grand et d'Isidore de Séville, pour ne citer que les plus importants, en font foi (1).

Telle est la situation complexe devant laquelle se trouvent placés les législateurs Carolingiens. Lorsque, en 816, à la demande de Louis le Pieux, les Pères réunis en concile à Aix-la-Chapelle décident d'établir une *regula canonicorum*, ils rassemblent dans une première partie tous les textes des Conciles et des Pères, relatifs à la vie du clergé sans omettre les œuvres de saint Augustin, saint Jérôme et Grégoire le Grand qui prônent la pauvreté évangélique. Pourtant dans la seconde partie qui contient les prescriptions détaillées, ils imposent aux chanoines une vie commune mitigée analogue à celle qu'avait proposée Chrodegang au clergé de Metz quelques années auparavant. Les chanoines, dont le genre de vie est supérieur à celui des moines, sont tenus à la pratique des vertus évangéliques, ils vivront dans un cloître et fréquenteront un réfectoire et un dortoir commun. Néanmoins la possession de maisons privées et d'une fortune personnelle est autorisée, de même que l'usage de la viande et l'habit de lin (2).

Impressionnés par la faillite politique des Carolingiens, les historiens ont trop souvent sous-estimé l'influence exercée par la Règle d'Aix. En fait, à partir de 816 jusqu'à la fin du XI^e siècle, les évêques, soutenus par les Empereurs ou les princes, construisent un nombre impressionant de cloîtres canoniaux

(1) Cfr *Ibid.*, c. 354-363.

(2) Cfr *Ibid.*, c. 365. On trouve le texte de la règle d'Aix dans P. L., t. CV, c. 815 svv et dans les MGH, *Concilia Karol.*, t. I, p. 308 svv.

avec réfectoires et dortoirs. Ces édifices sont-ils ruinés par les invasions, les guerres ou les incendies, on travaille immédiatement à leur restauration. Partout on recopie soigneusement le texte de la règle. Barcelone et Vich en Espagne, Chartres, Paris, Reims et Laon en France, Besançon, Lyon, Liège, Cologne, Bamberg, Hildesheim, Magdebourg et Brême en terre d'Empire constituent des centres religieux fervents où se développent les œuvres liturgiques et la vie intellectuelle. Un peu partout, mais spécialement en Rhénanie, des collégiales sont construites par les évêques, les Empereurs, le dignitaires ecclésiastiques et les seigneurs locaux. Souvent elles jouissent d'un statut de liberté analogue à celui des monastères les plus privilégiés. Il est donc tout à fait inexact de parler d'une décadence généralisée de l'Ordre canonial aux X^e^ et XI^e^ siècles. Cette dernière affecte surtout de petites communautés de chanoines, les *ecclesiolae clericorum*, destinées à remplacer les moines dans des monastères détruits par les Normands ou dans la suite. Leur vie précaire ne peut servir de base à un jugement d'ensemble (1).

Après les Carolingiens et jusqu'au milieu du XI^e^ siècle environ, la vie religieuse presque toute entière se concentre en deux institutions stabilisées et unifiées : l'Ordre monastique et l'Ordre canonial. Fidèles à la tradition de Benoît d'Aniane, les abbés réformateurs de Cluny, Fruttuaria, Saint-Victor de Marseille, Fécamp, Brogne, Gorze et Saint-Vanne proposent à leurs disciples une tâche avant tout liturgique et travaillent à maintenir la propriété monastique composée de biens d'église ou de revenus séculiers. Dans les cloîtres canoniaux, la règle d'Aix reste aussi en vigueur, imposant aux chanoines une vie commune mitigée. Quelle que soit la valeur morale des individus, ces deux genres de vie basés sur les traditions carolingiennes demeurent comme la norme authentique à laquelle se réfèrent les promoteurs de réforme. Vers le milieu du XI^e^ siècle, au contraire, les initiateurs de la vie religieuse remettent en question les principes fondamentaux de chaque discipline et tentent de renouer avec la tradition primitive.

(1) Cfr *Ibid.*, c. 366 et 371-375.

II. Les origines des chanoines réguliers.

Alors que dans bien des diocèses la règle d'Aix continue à être considérée comme la formule authentique de vie canoniale, certains réformateurs plus audacieux s'efforcent, dès le milieu du XI^e siècle, de ramener les chanoines à l'ancien idéal de *vita apostolica* par renonciation à toute propriété privée. L'ambiguïté des documents rend délicate l'étude des origines de ce mouvement. Les premières initiatives se situent, semble-t-il, peu avant l'année 1050 en Provence, dans la Province Romaine, en Toscane et en Lombardie. Approuvée par le concile romain de 1059, la réforme gagne rapidement du terrain ; elle prend pied avant 1075 dans les diocèses de Limoges et de Paris, dans la province ecclésiastique de Reims, en Bavière, en Autriche et dans le nord de l'Espagne. Elle se développe rapidement dans toutes ces régions pour atteindre peu après 1100 l'Angleterre, le Nord et l'Est de l'Empire. Avant 1130 elle pénètre aux confins de la Chrétienté, le Portugal, l'Irlande, la Scandinavie, la Pologne et la Terre Sainte (1).

Il est vain, faut-il le dire, de chercher, comme on l'a fait trop longtemps un « fondateur » des chanoines réguliers. On doit même se défier des documents d'ordre juridique qui mettent en relief le rôle des autorités ecclésiastiques ou séculières alors que souvent les papes, les évêques, les rois et les princes ont simplement confirmé des initiatives antérieures. Les véritables promoteurs de la réforme se trouvent le plus souvent dans les rangs des simples chanoines désireux de vie plus parfaite. Toutefois, le mouvement qu'ils créent n'est pas isolé. Il s'insère dans le courant d'ascétisme qui travaille à cette époque les milieux monastiques et laïcs. C'est ainsi que Romuald, Pierre Damien, Jean Gualbert, les laïcs de la Pataria en Lombardie, les ermites et les prédicateurs errants du Limousin, de l'Anjou, de la Bretagne et de la Rhénanie prennent une part importante à la diffusion de la formule nouvelle. De même, un peu plus tard, les Cisterciens et les Chartreux (2).

(1) Cfr *Ibid.*, c. 378-379 et J. C. Dickinson, p. 40-49 avec quelques rectifications que nous avons proposées dans le compte rendu de cet ouvrage dans la *Rev. d'hist. eccl.*, t. XLVI, 1951, p. 242.

(2) Cfr *Chanoines*, c. 376-377.

A l'origine des communautés canoniales régulières nous trouvons donc des clercs désireux de vivre selon l'antique idéal de *vita apostolica*. De ce foisonnement d'initiatives résulte une grande diversité dans le processus de fondation. Nous ne croyons pas trop trahir la complexité des faits en distinguant quatre types essentiels.

a. *Les réformes proprement dites*. Dans certaines régions de la Chrétienté, particulièrement en Italie et dans le midi de la France, bon nombre de cathédrales ou de collégiales, plus ou moins fidèles jusque là à la Règle d'Aix adoptent la vie commune stricte. L'initiative vient le plus souvent d'un petit noyau de chanoines gagnés aux idées nouvelles qui, avec l'appui des autorités, parviennent à entraîner le reste de la communauté. Mais, la vie commune stricte n'ayant jamais été imposée par l'autorité ecclésiastique, ces cas sont rares. Le plus souvent on procède à des régularisations progressives qui ménagent les intérêts des opposants. Ceux-ci conservent leurs prébendes, mais, à leur mort, ils sont remplacés par des réguliers. La communauté ainsi réformée jouit le plus souvent d'un accroissement de biens et d'une liberté plus grande grâce à la générosité des évêques, des archidiacres ou des seigneurs laïcs qui restituent des biens ecclésiastiques ou renoncent à leurs droits de regard sur le gouvernement (1).

b. *Les fondations nouvelles*. Mais plus nombreux encore sont les chanoines qui, ne pouvant entraîner leurs confrères dans le mouvement de réforme créent un centre nouveau ou rejoignent une communauté déjà organisée. Lorsque cette « conversion » s'accomplit avec l'accord des chanoines séculiers, elle donne lieu à un véritable dédoublement des anciennes institutions car les séculiers favorisent l'initiative des réguliers en les installant dans une de leurs églises ou en leur abandonnant une partie de leurs revenus. Dans ce cas, un lien de fraternité, impliquant parfois une certaine dépendance, est établi entre les deux communautés. Ailleurs les convertis ne rencontrent pas une telle compréhension dans leur milieu. Ils quittent la communauté séculière à l'insu de leurs confrères et sollicitent la générosité d'évêques ou de seigneurs favorables à la réforme. Ces derniers les installent dans

(1) Cfr *Ibid.*, c. 379-382.

des paroisses, dans des églises nouvellement construites ou plus fréquemment dans des sanctuaires tombés en ruine dont on reconstitue à cette occasion le temporel (1).

c. *Les ermitages.* En cette fin du XI^e siècle, le désir de solitude connaît un renouveau de faveur. Clercs, moines et laïcs abandonnent leurs communautés ou leurs situations pour mener dans des *erema* une vie de contemplation mais aussi de pauvreté plus stricte, en renonçant à tous revenus fixes et en se livrant au travail manuel. Ces ascètes ne jouissent pas longtemps de leur solitude. Attirés par leur réputation de sainteté, hommes et femmes, clercs et laïcs se groupent autour du maître pour mener sous sa direction la *vita apostolica.* Avec le temps, le besoin d'une organisation plus ferme se fait sentir. Plusieurs voies s'offrent alors aux convertis : ils peuvent faire profession de vie monastique ou rester fidèles à l'Ordre canonial. Dans l'un et l'autre cas, il leur est loisible d'adopter les coutumes traditionnelles ou de créer un nouvel *ordo,* plus austère, surtout en matière de pauvreté. Dans certains cas le choix ne se fait pas sans difficulté : des vies de Saints et des *Narrationes fundationis* décrivent les hésitations des convertis en face des diverses solutions possibles : affiliation à la Chartreuse, à Cîteaux, à Savigny ou bien aux chanoines réguliers. Longue est la liste de ceux qui finalemet optent pour cette dernière alternative, tels par exemple les fondateurs de Bénévent, Mont-Salvy, Le Chalard, Aureil, Pébrac, Saint-Vincent-aux-bois, Hérival, Chaumouzey, Bonneval, Miseray, Arrouaise, Eaucourt, Oigny, Mont-Benoît, Mélinais, Beaulieu, Lonnich, Springiersbach, Saint-Josse-aux-bois, Guastines, Mont-Saint-Martin, Cuissy, Prémontré, Chancelade, Septfontaines, Sainte-Barbe en Auge, Fontaines-les-Blanches, Vicogne, etc... Toutefois l'adoption de la simple vie commune telle qu'elle est en vigueur dans les autres communautés régulières ne peut satisfaire l'ascétisme des anciens ermites. Souvent ils maintiennent quelque chose de l'observance primitive en matière de jeûne, de silence, de vêtement ou de travail manuel. Avec le temps, cette tendance prendra, nous le verrons, une place importante dans le développement de la réforme canoniale (2).

(1) Cfr *Ibid.*, c. 382-383.
(2) Cfr *Ibid.*, c. 383-385 et J. C. Dickinson, p. 143 svv.

d. *Les hôpitaux.* A la même époque, l'intensification du grand commerce et la vogue des pèlerinages posent avec plus d'acuïté le problème de la sécurité des routes. Aider les pèlerins et voyageurs à franchir les torrents, les montagnes et les forêts, repaires de brigands, cette tâche revient traditionnellement aux chrétiens désireux de vie plus parfaite et spécialement aux laïcs. Aussi la préoccupation hospitalière joue-t-elle un rôle important dans l'organisation de bon nombre d'ermitages signalés ci-dessus. Elle domine plus nettement encore dans des fondations comme le Mont-Joux, Aubrac, Afflighem, Longuay, Saint-Inglevert, etc... Mais, comme les ermites, les hospitaliers subissent l'attraction de la vie monastique ou canoniale et, par un lent processus, se transforment en communautés de l'un ou l'autre Ordre. Tel fut le cas pour les hôpitaux de Saint-Jean de Falaise et de Neufontaines au diocèse de Clermont où les frères adoptent la règle de Saint-Augustin. Cette modification de l'idéal primitif ne se fait pas sans heurts et l'on devine dans bien des cas les traces d'une opposition entre clercs et laïcs analogue à celle qui divisera à la fin du XII[e] siècle les Ordres de Sempringham et de Grandmont (1).

* * *

Ce tableau, encore trop schématique, illustre suffisamment le fait essentiel : la diversité des origines de la réforme canoniale. La multiplicité des initiatives donne naissance à des communautés isolées et orientées vers des buts différents. Dans la suite, sous la pression de nécessités d'ordre matériel ou spirituel, un certain regroupement s'opérera autour des grands centres qui deviendront chef de congrégation. Mais cette centralisation ne résorbera pas entièrement la diversité primitive des coutumes.

Suivant la prédominance de tel ou tel type de communauté, la réforme canoniale prendra un aspect différent d'un diocèse à l'autre. Seules les études menées dans le cadre régional permettront de déceler ces caractéristiques.

---

(1) Cfr *Ibid.*, c. 385-386.

III. Idéal, règles et coutumes des chanoines réguliers.

Les promoteurs de la réforme canoniale du XI^e siècle renouent, nous l'avons vu, avec l'antique tradition de la *vita apostolica*. Ils développent sans se lasser ce thème, un des plus féconds de l'ascèse chrétienne, qui évoque à leurs yeux le genre de vie menée par les Apôtres. Cette formule très générale est susceptible d'interprétations variées. Les uns le définissent par le fameux texte des Actes des Apôtres (IV, 4) ou saint Luc décrit la vie des premiers chrétiens de l'Église de Jérusalem qui, ayant renoncé à toute propriété privée, vivent en commun dans la charité la plus parfaite. D'autres en appellent aux Épîtres de saint Paul pour y inclure la pratique du travail manuel. Tous visent à créer dans les communautés régulières ce climat de l'Église primitive où le détachement à l'égard des biens matériels constitue le fondement et la garantie des autres vertus évangéliques. Dans leur enthousiasme un peu naïf, ils étendent encore le souci d'« apostolicité » à tout le détail de la discipline : vêtement, silence, jeûne, etc... En matière de liturgie, les réformateurs s'efforcent aussi de retrouver les antiques traditions.

Dans les chartes de fondations, les collections canoniques et les œuvres de polémiques, Hildebrand, Pierre Damien, Anselme de Lucques, Yves de Chartres, Lietbert de Saint-Ruf, Anselme de Havelberg, Arno et Gérhoh de Reichersberg développent le thème initial de la *vita apostolica* en invoquant le symbolisme du sacerdoce de l'Ancien Testament et l'autorité des Pères de l'Église, saint Jérôme, saint Augustin, Julien Pomère, Grégoire le Grand, Isidore de Séville de même que les Fausses Décrétales des papes Clément I^er et Urbain I^er. Cette accumulation de textes leur permet d'établir la continuité de la tradition canoniale authentique, abandonnée par les Carolingiens (1).

Dans ce fonds commun de citations scripturaires et patristiques où les réformateurs puisent l'essentiel de leur doctrine, saint Augustin occupe une place importante grâce à ses sermons

(1) Cfr les textes de chartes que nous avons rassemblés dans *Vie commune, règle de saint Augustin et chanoines réguliers au XI^e s.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. XLI, 1946, p. 365-406 et le travail complémentaire de J. C. Dickinson, p. 52-55. Pour les collections canoniques, voir notre article, *La vie commune chez les canonistes*, dans *Studi Gregoriani*, t. III, p. 287-298.

sur la vie des clercs qui ont été repris dans la première partie de la règle d'Aix. L'évêque d'Hippone y apparaît comme un partisan convaincu de la pratique de la *vita apostolica* par les clercs. On comprend dès lors que les législateurs des chanoines réguliers, dans leurs recherches de prescriptions plus précises, aient eu l'attention attirée sur les autres documents que les manuscrits du XI^e siècle présentent comme des œuvres du grand Docteur. De fait, ils utilisent trois *regulae* d'origine et de contenu très différents :

a. Un premier texte appelé par les critiques *Regula prima* ou *Consensoria monachorum* est en fait un *Pactum* utilisé par des moines wisigothiques dans les dernières années du VII^e siècle (1). Il développe le thème de la pauvreté apostolique mais ne contient pas de législation précise.

b. Le second, *Regula secunda* ou *Ordo monasterii* (= OM) date du V^e siècle et provient d'un milieu monastique indéterminé. Il contient des prescriptions précises et austères en matière de liturgie, de jeûne, de silence, de travail manuel, etc... Il y est fait mention également de la *vita apostolica* (2).

c. Le troisième, *Regula tertia* (= RA), résulte de la transposition au masculin de la seconde partie d'une lettre adressée par saint Augustin à une communauté de moniales dirigées par sa sœur. Ici encore nous ne trouvons que des principes généraux de spiritualité (3).

Notons enfin que les réformateurs trouvent des renseignements précieux sur le genre de vie mené par saint Augustin et ses clercs dans la *Vita Augustini* écrite par Possidius (4). Les sermons *de vita clericorum*, les trois *regulae* et la *Vita Augustini*, forment ensemble la tradition augustinienne dont s'inspirent les législateurs de chanoines réguliers. Mais, si grande soit-elle, l'autorité de

(1) Voir le texte dans PL, t. XXXII, c. 1447-1450 et pour sa provenance C. J. Bishko, *The date and the nature of the spanish consensoria monachorum*, dans *American Journal of philology*, t. LXIX, 1948, p. 377-395.

(2) Voir le texte dans PL, t. XXXII, c. 1449-1452 et de préférence l'édition critique de É. de Bruyne, dans *Rev. Bénédictine*, t. XLII, 1930, p. 318-326. Pour la provenance voir C. Lambot, *Saint Augustin a-t-il écrit la règle pour moines qui porte son nom*, dans *Rev. bénédictine*, t. LIII, 1940, p. 42-60.

(3) Voir le texte dans PL, t. XXXIII, c. 1377-1434 ou E. de Bruyne, *op. cit.*, et pour la provenance, C. Lambot, *op. cit.*

(4) Voir le texte dans PL, t. XXXII, c. 37 svv.

l'évêque d'Hippone ne rejettera jamais entièrement dans l'ombre les autres textes patristiques. Elle ne s'est d'ailleurs imposée que dans la mesure où saint Augustin est apparu comme le commentateur le plus fidèle de la *vita apostolica* (1).

* * *

Cet ensemble de textes scriptuaires, patristiques et augustiniens constitue le fonds commun dans lequel les législateurs puisent pour élaborer les codes de vie des nouvelles communautés. Au besoin, ils empruntent de larges extraits à la règle de saint Benoît ou aux coutumiers monastiques comme l'avait fait avant eux Chrodegang. Suivant la conception qu'ils ont de la *vita apostolica* — simple vie commune ou travail manuel — , ils s'orientent dans des directions différentes. Avec les contemporains, nous distinguerons deux grandes tendances, l'*Ordo antiquus*, le premier en date, représenté principalement par Saint-Ruf en Provence et Saint-Quentin de Beauvais et l'*Ordo novus* appliqué à Springiersbach et Prémontré.

a. *L'Ordo antiquus*. En Italie, les premières communautés canoniales régulières adoptent pour règle l'ancien texte d'Aix-la-Chapelle expurgé de tous les passages qui permettent la propriété privée. Mais bientôt, elles ressentent le besoin d'obéir à des directives plus précises. Grégoire VII lui-même leur fournit, probablement en 1704, une *regula* qui fixe les observances en matière de liturgie, de jeûne, d'abstinence, de vêtements et, faut-il le dire, de pauvreté. Un peu plus tard, Pierre de Honestis légifère dans le même esprit pour l'importante communauté de Sainte-Marie-au-Port de Ravenne dont l'influence se fera sentir jusqu'en Bavière et Autriche.

C'est à Reims que nous trouvons pour la première fois, en 1076, la mention de la *Regula* sancti *Augustini* qui est ensuite citée dans toute la France, l'Espagne et l'Autriche avant la fin du XI^e^ siècle. L'examen des manuscrits prouve que ces législateurs placent sous cette formule la *Regula tertia* et la *Consensoria monachorum* de même que les sermons *de vita clericorum* et la *Vita Augustini*. Ces nouveaux documents n'excluent d'ail-

(1) Pour tout ceci voir *Vie commune*... p. 392, 393 et J. C. Dickinson, p. 56-58.

leurs pas les autres textes patristiques qui sont toujours recopiés dans les manuscrits de règle. La tradition canoniale ainsi comprise est utilisée à Saint-Ruf près d'Avignon. Fondé dès 1039, ce centre rayonne dès la seconde moitié du XIe siècle sur le Sud-Ouest de la France (Toulouse), le centre, (Limoges et Lyon, Angoulème), la Lotharingie (Chamouzey), la Rhénanie (Marbach) et sur toute l'Espagne. La codification des usages se fait sous l'abbatiat de Lietbert, ancien chanoine séculier de Lille, entre 1100 et 1110. Des manuscrits provenant de Marbach, de San Juan de las Abasesas (diocèse Vich) et de Maguelone permettent de se faire une idée des coutumes adoptées. L'ordinaire, encore inédit, est conservé dans des manuscrits de Paris et de Porto (1).

Plus au Nord, Saint-Quentin de Beauvais prend une grande importance grâce à la personnalité de son premier abbé, Yves, le futur évêque de Chartres. Son influence se fait sentir dans le Nord-Ouest de la France, l'Ouest de la Belgique et l'Angleterre. Yves adopte les coutumes en usage dans la petite communauté de Saint-Martin-des-champs de Paris et y joint de larges extraits de la tradition bénédictine (2).

Dans tous ces centres, abstractions faite des différences locales, nous trouvons une même tradition canoniale basée sur la *vita apostolica*, les anciens Pères, les textes augustiniens à l'exception de l'*Ordo monasterii* jugé trop austère. Les législateurs imposent en effet à leurs disciples la vie commune stricte, la liturgie traditionnelle renouvelée par Grégoire VII, et des usages très modérés : habit de lin, la viande trois fois par semaine, un jeûne et un silence restreints (3).

b. *L'Ordo novus*. Dans les dernières années du XIe siècle et au début du XIIe, la profession canoniale régulière est adoptée de plus en plus fréquemment par des convertis groupés à l'origine autour de clercs-ermites (4). Formés d'après les conceptions très strictes de leurs maîtres, surtout en matière de pauvreté, ces nouveaux chanoines réguliers trouvent souvent trop large le

(1) Cfr C. Dereine, *Saint Ruf et ses coutumes aux XIe et XIIe siècles*, dans *Rev. Bénédictine*, t. LIX, 1949, p. 161 svv. et A. Carrier, *Coutumier du XIe s. de l'Ordre de Saint-Ruf...*, Sherbrooke, Que., 1950, p. 53-107.

(2) Cfr C. Dereine, *Les coutumiers de Saint-Quentin de Beauvais et de Springiersbach*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. XLIII, 1948, p. 417-421.

(3) Pour tout ceci cfr *Chanoines*, c. 387-389.

(4) Cfr *supra*, p. 21.

genre de vie menée dans les anciennes communautés fidèles à l'*Ordo antiquus*. Dans la mesure du possible, ils maintiennent quelque chose de l'austérité primitive : abstinence totale de viande, jeûne strict, travail manuel, refus de certains types de propriété, etc... Sujette à bien des fluctuations au début, cette orientation nouvelle prend plus de consistance le jour où ses partisans justifient leurs usages en invoquant le patronage de saint Augustin dont ils croient découvrir la règle authentique dans l'*Ordo monasterii*. Appliqué littéralement à Springiersbach peu après 1100 et par saint Norbert à Prémontré vers 1120, ce texte constitue la base d'un nouvel *ordo* impliquant les austérités chères aux ermites et un type de pauvreté plus stricte ; le travail manuel y est en effet considéré comme un élément essentiel de la *vita apostolica*.

Les promoteurs de cette nouvelle formule canoniale ne peuvent maintenir bien longtemps le littéralisme primitif. Sous l'action de la papauté, ils abandonnent avant 1130 la liturgie extraordinaire de l'*Ordo monasterii* et adoucissent d'autres usages. Sous cette forme mitigée l'*Ordo novus* exerce une influence considérable sur des petites communautés comme Saint-Pierremont en Lorraine et Oigny en Bourgogne, mais aussi sur d'autres centres importants comme Saint-Victor de Paris et Arrouaise au diocèse d'Arras [1].

La coexistence de ces deux interprétations profondément différentes de la *Regula sancti Augustini* provoque dans les milieux canoniaux du XII[e] siècle des inquiétudes, des hésitations et des crises de conscience qui mettent plus d'une fois en danger la stabilité des communautés. Elle est à la source de polémiques passionnées, analogues à celle qui se développe, à la même époque entre Cluny et Cîteaux. Elle marque profondément le développement de la réforme canoniale. Nous en retrouverons l'écho dans l'histoire des fondations liégeoises.

---

[1] Cfr *Chanoines*, c. 389-391 et pour plus de détails notre article *Le premier Ordo de Prémontré*, dans *Rev. bénédictine*, t. LVIII, 1948, p. 84-92.

IV. Statut canonique et organisation des communautés canoniales.

Bien qu'ils prétendent renouer avec la tradition apostolique et augustinienne, les chanoines réguliers font figure de nouveaux venus dans l'Église du XI^e siècle. Aussi ressentent-ils le besoin de préciser leur statut canonique en fixant leur place dans la hiérarchie des ordres religieux et en déterminant leur fonction dans l'Église. A l'égard des chanoines séculiers comme à l'égard des moines, leur position est délicate. Ils s'apparentent aux premiers par leur profession canoniale mais partagent avec les seconds leur souci de perfection évangélique. Cette situation ambiguë est ressentie par les réguliers eux-mêmes. Elle provoque une instabilité qui se manifeste par l'abandon de la vie commune stricte ou le passage au monachisme. Les promoteurs ne tardent pas à réagir contre ces tendances en précisant l'originalité de leur idéal.

Le genre de vie et la doctrine de ceux qui s'intitulent *canonici regulares* constituent évidemment une condamnation implicite des usages carolingiens auxquels restent plus ou moins fidèles les *saeculares* (1). De fait, certains esprits extrémistes s'efforcent d'obtenir un blâme officiel de l'Église pour ce genre de vie. Mais les diverses tentatives faites dans ce sens sous Nicolas II, Alexandre II et Honorius II sont contrecarrées par un parti plus modéré qui reconnaît la légitimité des deux formes de vie canoniale. Cette solution de compromis trouve son application dans la pratique ; souvent, nous l'avons vu, la réforme aboutit à un dédoublement des anciennes institutions et les réguliers établissent un lien de fraternité avec les séculiers.

Pourtant, la coexistence des deux disciplines suscite des problèmes délicats. Pour ceux qui ont fait profession de pauvreté stricte, la présence toute proche de chanoines conservant légitimement la propriété de leurs biens constitue une source constante de tentation de retour au pécule. D'autre part, pour les séculiers, le vieux problème du passage à une vie plus parfaite se pose dans une perspective nouvelle puisqu'ils peuvent le

(1) Les termes *canonici regulares* et *saeculares* apparaissent dans les documents sous le pontificat d'Urbain II et sont employés couramment dès l'année 1130, comme nous le montrerons dans une étude à paraître.

réaliser tout en restant fidèles à leur profession canoniale. Discutés d'abord par les canonistes, ces problèmes sont résolus par l'autorité ecclésiastique qui proclame la supériorité de la discipline régulière, s'oppose au retour des profès de la règle de saint Augustin à la propriété privée et s'efforce de favoriser le passage des séculiers à la *vita apostolica* (1).

A l'égard de l'ancien monachisme, la position des chanoines réguliers est encore plus délicate. Dans leur effort de réforme et de restauration, ils se heurtent fréquemment à l'emprise exercée par Cluny, Saint-Victor de Marseille, Marmoutiers, Le Bec et les autres centres bénédictins. Ces derniers n'hésitent pas à assimiler des communautés augustiniennes en formation ou à attirer leurs recrues à la profession monastique. Ces difficultés concrètes réveillent l'antique rivalité entre les deux ordres qui prétendent s'assurer la première place dans la hiérarchie ecclésiastique. On en trouve l'écho dans de nombreuses œuvres de polémiques. Rejoignant la position des Cisterciens, les chanoines réguliers contestent la légitimité de l'évolution qui permet aux moines, laïcs et pénitents aux origines, de posséder des biens ecclésiastiques et d'exercer les fonctions sacerdotales. De leur côté les moines soulignent le danger des innovations introduites par les réformateurs en matières de règles, de profession et d'usages.

Ces conflits d'intérêts et de doctrine sont portés à plus d'une reprise au jugement de la curie pontificale où les réguliers trouvent des défenseurs en la personne d'Anselme de Lucques et Yves de Chartres. Sous l'influence de ces derniers, Urbain II définit le statut des réguliers. Il reconnaît leur origine « apostolique », les place sur le même pied que les moines dans la hiérarchie et, en conséquence, interdit le libre passage des réguliers à la règle de saint Benoît. Cette dernière mesure, particulièrement importante, sera maintenue, malgré l'opposition des milieux monastiques, jusqu'au pontificat d'Alexandre III (2).

* * *

Les circonstances qui entourent la fondation des communautés régulières déterminent dans une large mesure leurs relations

(1) Cfr *Chanoines*, c. 397-398 et J. C. Dickinson, p. 209 svv.

(2) Cfr *Chanoines*, c. 395-397 et pour plus de détails C. Dereine, *L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. XLVI, 1951, p. 534-566.

ultérieures avec l'épiscopat. Dans la plupart des cas, les évêques interviennent intimement dans les régularisations ou les fondations nouvelles et conservent alors leur pleine juridiction spirituelle. Les cas d'exemption sont exceptionnels ; souvent même, en qualité de fondateur, l'évêque conserve un droit de regard sur le gouvernement des réguliers. Par contre, il s'efforce d'assurer aux réguliers une pleine indépendance à l'égard des autorités subalternes, archidiacres, doyens, etc... Notons pourtant que des chapitres séculiers ou des monastères qui ont contribué à l'établissement matériel de chanoines réguliers maintiennent jalousement ces derniers sous leur dépendance. A la longue, cette situation ne manque pas de provoquer des frictions et des procès dont on trouve la trace dans les polémiques de l'époque (1).

* * *

Il faut encore se souvenir des origines spontanées de nombreuses communautés régulières et de l'idéal « apostolique » des fondateurs pour comprendre un fait à première vue étonnant : bon nombre d'entre elles constituent des monastères doubles. S'inspirant, nous l'avons vu, de l'exemple des premiers chrétiens les clercs n'ont pas cru devoir repousser les femmes attirées par le même idéal. La présence de *sorores* ou *conversae* est signalée un peu partout ; elle constitue même, d'après Herman de Laon, un des plus beaux titres de gloire de saint Norbert et de l'Ordre de Prémontré. Mais, une fois atténuée la ferveur première, cette institution audacieuse provoque la critique des prudents. Pour sauvegarder la discipline et aussi pour des raisons d'ordre économique, les communautés féminines sont écartées et forment alors des monastères distincts mais placés sous la dépendance de la maison-mère (2).

* * *

L'exercice de la *cura animarum* a souvent été présenté par les historiens comme un élément essentiel de la profession canoniale régulière, ce par quoi elle se distingue du monachisme. Mais l'étude attentive des origines de la réforme canoniale ne révèle

(1) Cfr *Ibid.*, c. 400.
(2) Cfr *Ibid.*, c. 398-399.

chez ses promoteurs aucune préoccupation de ce genre ni, à fortiori, une orientation systématique vers la prédication ou le service des paroisses. Sans doute, Robert d'Arbrissel et saint Norbert ont-ils continué leur apostolat errant après la fondation de La Roé ou de Prémontré ; mais ils n'ont pas engagé leurs disciples dans cette voie. Rares sont les bulles d'Urbain II et de ses successeurs qui permettent le service des paroisses par les réguliers ; même dans ce cas, la présence de vicaires séculiers est toujours prévue. En outre, dès 1179, le concile de Latran décide que les églises appartenant aux augustiniens devront être desservies par trois ou quatre chanoines. Cette mesure restreint nécessairement les possibilités d'apostolat paroissial. La pratique de ce dernier est souvent conditionnée par des circonstances fortuites. Les chapitres régularisés conservent à cet égard le statut de la communauté séculière. Ailleurs, le site choisi pour la fondation favorise ou exclut le ministère suivant, les réguliers se trouvent soumis à la juridiction d'anciennes institutions jalouses de leurs droits ou bien dans un endroit désert (1).

* * *

Aussi isolées à l'origine que les anciens monastères bénédictins, les communautés régulières se sont ensuite regroupées, dans une certaine mesure, autour des centres les plus importants de réforme par exemple Saint-Ruf, Saint-Quentin de Beauvais, Saint-Victor de Paris, Prémontré, Arrouaise, Springiersbach, Rottenbuch, Reichersberg, Saint-Frigidien de Lucques, Saint-Laurent d'Oulx, le Latran, etc... Toutes ces congrégations adoptent une organisation semblable à celle de la *carta caritatis* cistercienne, le chapitre général annuel constituant l'organe centralisateur. Son action surmonte à peine les tendances centrifuges basées sur la diversité première des usages et la persistance des traditions locales (2).

* * *

Le mouvement de réforme canoniale des XI^e^ et XII^e^ siècles se

(1) Cfr *Ibid.*, c. 391-395 et les résultats analogues de l'enquête menée en Angleterre par J. C. Dickinson, p. 220 svv.

(2) Cfr *Chanoines*, c. 400-401.

présente donc comme une réaction contre les coutumes carolingiennes et un retour à la tradition de l'Église primitive en matière de pauvreté, de liturgie et dans le détail de la discipline. Mais s'ils communient dans ce fonds doctrinal commun, les promoteurs ne tardent pas à se distinguer dans la pratique. La diversité des types de fondations donne naissance à deux interprétations différentes de la notion de *Vita apostolica* et de la *Regula sancti Augustini*. L'organisation ultérieure des communautés se ressent encore de la variété des origines. Le tableau sommaire que nous avons brossé ici fournira le cadre qui permettra de situer la réforme canoniale liégeoise et de mesurer son originalité. Mais, pour bien la comprendre, il nous faut encore étudier l'état de la vie religieuse dans la région mosane aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

DEUXIÉME PARTIE

LA VIE RELIGIEUSE A LIÈGE DU X^e AU XII^e SIÈCLE

D'Aix-la-Chapelle à Nivelles et de l'Ardenne à la Basse-Meuse, l'ancien diocèse de Liège occupe, durant le Haut Moyen Age, un vaste territoire traversé par l'axe vital de la Meuse autour duquel se groupe le gros de la population. Au cœur même des pays d'entre Loire et Rhin, il constitue un des foyers les plus intenses de la civilisation carolingienne (1)

Le caractère régional de la vie médiévale qui résulte d'une économie relativement fermée ne doit pas faire oublier l'aspect complémentaire d'universalité que revêtent les activités religieuses, intellectuelles et artistiques (2). La vie de relation y est, par certains côtés, plus importante qu'à l'heure actuelle (3). Or, de par sa position géographique, Liège se situe nettement, aux X^e et XI^e siècles, dans l'orbite de l'Empire. Faisant partie de la province ecclésiastique de Cologne, elle participe à la vie religieuse de la Rhénanie : ses évêques y rencontrent les prélats impériaux dans les synodes, ses moines y cherchent les reliques des dix-mille vierges ou de la légion thébaine, ses artistes s'inspirent des modes de bâtir, de ciseler et d'enluminer en honneur entre le Rhin et la Meuse (4). Des contacts continuels avec la

(1) Pour les limites géographiques du diocèse voir la carte 1A du tome complémentaire I, de l'*Histoire de l'Église en Belgique* du P. DE MOREAU. Le caractère carolingien de la civilisation liégeoise a été souligné par F. ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan*, p. 55 svv.

(2) Voir le jugement de H. FOCILLON, *op. cit.*, p. 4.

(3) Qu'il suffise de rappeler le caractère itinérant des cours impériales et papales, suivies en cela par les évêques et les princes.

(4) Cette orientation de Liège vers la Rhénanie mériterait une étude particulière. Elle a déjà été soulignée par A. CAUCHIE, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, p. LXXXV-LXXXVI, par S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège...*, p. 155, 158, 162-163, 173, 189, 210, 226, 231. Voir

cour impériale et les Empereurs eux-mêmes renforcent encore cette orientation. Othon Ier et ses successeurs tiennent fréquemment leur *curia* à Liège ou à Aix-la-Chapelle. Ils assistent en de nombreuses occasions aux grandes cérémonies religieuses, entre autres aux consécrations de basiliques. Ils accueillent sans cesse les demandes de protection que leur adressent les clercs et les moines liégeois (1).

Cette orientation essentielle de la vie liégeoise de relation n'est pas, faut-il le dire exclusive. On a souligné à juste titre les liens qui unissent la cité mosane à ses sœurs de Haute-Lotharingie, Metz, Toul et Verdun (2). En outre, les monastères de Florennes et de Lobbes constituent un trait d'union constant avec le diocèse de Cambrai. Brogne étend son influence sur la Flandre et l'Angleterre tandis que Gembloux rayonne sur toute la *Francia* (France du Nord). Saint-Hubert étend le réseau de ses prieurés jusqu'aux environs de Reims et de Laon (3). Enfin, la piété envers saint Pierre crée un courant constant vers l'Italie. Rares sont les évêques liégeois qui n'ont pas entrepris, au moins une fois dans leur vie, le pèlerinage de Rome. Cet exemple est suivi par les moines, les clercs et les laïcs (4).

Dans ce milieu vivifié par des contacts incessants avec l'étranger, se développe, dès la fin des invasions normandes, une civilisation qui porte ses fruits dans tous les domaines. Elle a formé des hommes comme Étienne, Éracle, Notger, Wazon, Otbert, Rathier, Hériger et Folcuin de Lobbes, Erluin, Olbert et Sigebert de Gembloux, Poppon et Wibald de Stavelot, Raoul de Saint-

---

aussi dans les *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. DE BORMAN, p. 12, 14, 32, 121, 203, 207.

(1) Un dépouillement des *Diplomata* éd. dans les MGH pour les règnes de Henri Ier (930) jusqu'à Henri III (1051) révèle la présence de 77 diplômes accordés aux monastères ou collégiales liégeoises.

(2) Voir F. ROUSSEAU, *La Meuse et le Pays mosan...*, p. 85 svv.

(3) On sait que Lobbes, situé dans le diocèse de Cambrai dépend au spirituel de Liège ; Florennes a été fondé par l'évêque de Cambrai, Gérard de la famille des Rumigny et donné par lui à son ami Baldéric II, évêque de Liège comme en témoigne les *Miracula S. Gengulfi*, MGH, SS, t. XV, 2, p. 892 ; pour Brogne voir l'art. de F. BAIX dans DHGE, t. X, c. 818 ; pour Gembloux voir les *Gesta abbatum Gemblacensium*, MGH, SS, t. VIII, p. 551 ; pour Saint-Hubert, voir le *Cantatorium*, éd. K. HANQUET, p. 33 svv.

(4) Voir A. CAUCHIE, *op. cit.*, p. LXIV ; très suggestif également l'épisode rapporté par Louis l'ancien, moine de Saint-Laurent, dans MGH, SS, t. XX, p. 579, au sujet du clerc liégeois, Godefroid, qui entreprenait chaque année le pèlerinage à Rome.

Trond, Rupert de Deutz, Francon, Alger, Raimbaud et Hugues de Fosses. Chacun d'eux témoigne à sa manière d'une vitalité dont les contemporains ont eu conscience et à laquelle les historiens actuels ont rendu hommage (1).

Ce qu'il importe d'avantage de souligner, c'est le caractère traditionnel de cette culture liégeoise. En art comme en littérature, en politique comme en matière ecclésiastique, les structures carolingiennes restent vivaces (2). Aussi le « tournant » qui se dessine un peu partout en Occident aux environs de l'année 1050 est-il moins sensible en Lotharingie que dans d'autres régions. Cette stabilité est particulièrement marquée dans le développement de la spiritualité que nous allons suivre de plus près, une fois rappelées brièvement les origines (3).

I. Les origines et l'époque carolingienne.

Implanté dans le territoire de l'antique *civitas Tungrorum* par les apôtre aquitains ou irlandais, l'ascétisme chrétien y pousse rapidement des racines profondes. Autour des ermitages de Bertuin, Landelin et Remacle ou dans les *villae* données par les grands seigneurs à Saint Amand s'organisent des communautés d'hommes et de femmes qui se plient aux usages austères des disciples de saint Benoît ou de saint Colomban. Depuis la fondation de Nivelles, vers 640, jusqu'à celle d'Aldeneyck en 730, vingt-cinq monastères s'établissent dans les vallées de la Sambre et de la Meuse, dans la plaine de Hesbaye ou dans la forêt d'Ardenne. Deux d'entre eux, Andage et Saint-Trond sont occupés au début par des clercs. Ces derniers desservent aussi les sanctuaires de Tongres et de Maastricht dont l'histoire est malheureusement fort obscure (4).

A cet épanouissement succède, pendant deux cents ans environ (730-920), une période de stabilisation puis de décadence.

---

(1) Cfr É. de Moreau, *op. cit.*, t. II, p. 249 sv. et le jugement de H. Sproemberg cité *ibid.*, p. 248.

(2) Telle est la conclusion des communications faites par six chercheurs sur les divers aspects de la culture lotharingienne au congrès de Tournai (1949) de la Fédération d'archéologie et d'histoire de Belgique dont les actes sont actuellement sous presse.

(3) Dans les pages qui suivent nous utiliserons notre étude *Clercs et moines au diocèse de Liège du X^e au XII^e siècle*, dans ASAN, t. XLV, 1950, p. 183-203.

(4) Cfr *Ibid.*, p. 184.

Désireux d'organiser solidement la vie religieuse, les Carolingiens s'efforcent de substituer à la diversité des coutumes et à la confusion un *ordo monasticus* et un *ordo canonicus*, tous deux fortement unifiés. La règle canoniale est codifiée à Aix-la-Chapelle en 816 et l'année suivante apparaît le capitulaire monastique de plus Benoît d'Aniane fonde, à la frontière du diocèse de Liège, la communauté-type d'Inden ou Cornelimünster. Il est difficile de juger de l'influence immédiate exercée en pays mosan par ces deux textes. Toutefois, a Andage, des clercs liégeois désireux de solitude embrassent la profession monastique. A Liège, Maastricht, Dinant, Chimay et Ciney, des chanoines adoptent la vie commune mitigée imposée par la *regula canonica*.

Mais par ailleurs, surtout à partir de la seconde moitié du IX^e^ siècle, les communautés monastiques souffrent de la sécularisation des biens. Des abbés laïcs compromettent la discipline à Stavelot et Lobbes. Hastières, Fosses, Aldeneyck et Saint-Rombaud de Malines sont donnés aux évêques de Liège. Les incursions normandes qui, en 881 et 882 atteignent les principaux centres mosans et rhénans aggravent encore la situation. Jusqu'au début du X^e^ siècle, des bandes isolées parcourent le diocèse, semant partout le désordre. La grande majorité des anciennes communautés monastiques dont dispersées et leurs patrimoines compromis (1). Il faut attendre les épiscopats d'Étienne et de Richer pour trouver les traces d'un renouveau qui se développera jusqu'à la fin du XI^e^ siècle.

II. La vie religieuse de 920 a 1070.

Une fois la menace normande définitivement écartée, la vie religieuse reprend, dans le bassin mosan, avec une force d'expansion remarquable. Elle se manifeste tout d'abord dans l'Ordre canonial.

Les *Gesta abbreviata* de Gilles d'Orval attribue aux évêques Étienne et Richer la restauration du chapitre cathédrale Saint-Lambert et de douze collégiales réparties dans tout le diocèse : Aldeneyck, Amay, Huy, Meeffe, Ciney, Celles, Dinant, Namur, Thuin et Malines. Chaque communauté est composée de huit chanoines gouvernés par un abbé qui, en qualité de chapelain, assiste

(1) Pour tout ceci voir É. de Moreau, *op. cit.*, t. I, p. 201 svv.

l'évêque dans ses fonctions liturgiques (1). En même temps, Étienne renouvelle le chant de l'office (2). Avec une pointe de jalousie Folcuin signale le zèle de ce prélat pour la discipline canoniale (3). Richer restaure encore l'ancien monastère Saint-Pierre de Liège et y place trente chanoines auxquels il assure les ressources nécessaires (4).

Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, Éracle (959-971) fonde les collégiales de Saint-Martin et de Saint-Paul ; dans chacunes d'elles le service divin est assuré par trente chanoines (5). Notger agrandit la cathédrale, accroît les ressources de Saint-Paul, restaure la collégiale de Chèvremont et construit celles de Sainte-Croix et Saint-Jean l'Évangéliste où il se fera enterrer (6). Son prévôt, Nithard, édifie celle de Saint-Denys. Sous Balderic II (1008-1018), le prévôt Godescalc de Morialmé fonde Saint-Barthélemy et y place douze chanoines. Réginard et Wazon augmentent considérablement les revenus de cette dernière communauté ainsi que ceux de Sainte-Croix. Les deux collégiales comptent désormais trente chanoines (7). Enfin, en 1067, Théoduin, confirmant l'œuvre de son archidiacre Boson, agrandit Notre-Dame de Huy (8).

Cet exemple est suivi dans tous les milieux. L'action des Empe-

---

(1) Cfr MGH, SS, t. XXV, p. 130 et *Clercs et moines...*, p. 187. Le diplôme accordé en 1006 par l'Empereur Henri II, éd. S. Bormans et É. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, p. 26, fait mention de la plupart de ces sanctuaires parmi les biens de l'église de Liège.

(2) Cfr A. Auda, *L'école musicale liégeoise au X^e s., Etienne de Liège*, p. 37.

(3) « Stephanus, vir litteratus et, *quantum ad canonicos*, religioni studens » MGH, SS, t. IV, p. 62 (nous soulignons).

(4) Voir É. Poncelet, *Inventaire analytique... de Saint-Pierre*, p. VIII.

(5) Voir J. Schoonbroodt, *Inventaire.. des chartes de Saint-Martin*, p. VII et P. J. Debouxthay, *Les possessions de la collégiale Saint-Paul au XII^e siècle*, dans *Leodium*, t. XXVI, 1933, p. 45-54.

(6) Voir É. de Moreau, *op. cit.*, t. II, p. 28-29 et L. Lahaye, *Inventaire... de saint Jean de Liège*, p. 11 svv. et É. Poncelet, *Inventaire... de sainte Croix*, p. VII svv. Notons en outre que J. Daris, *Histoire de la bonne ville de Looz*, dans BIAL, t. V, 1862, p. 339, attribue à Notger la fondation de la collégiale de cette ville ; des fouilles récentes pratiquées à Muizen (près de Malines) ont révélé l'existence d'une ancienne église à plan central qui aurait été le siège d'un chapitre fondé par Notger. Cfr une note dans la *Rev. hist. eccl.*, t. XLV, 1950, p. 825-826.

(7) Pour tout ceci voir Anselme, *Gesta...*, MGH. SS, t. VII, p.204, 207, 210 et J. Daris, *Notices...*, t. VI, p. 176.

(8) Voir la charte importante de 1066 éd. É. Schoolmeesters et S. Bormans *Notice d'un cartulaire... de N.-D. de Huy*, dans BCRH, 4^e s., t. 1, 1873, p. 90-96.

reurs se fait sentir à Aix-la-Chapelle où Notre-Dame est restaurée par Otton Ier ; ses successeurs enrichissent la chapelle impériale et fondent Saint-Adalbert en l'an 1000 (1). Saint-Servais de Maastricht bénéficie largement de bienveillance et Notre-Dame est également restaurée (2). Vers la fin du XIe siècle, Henri IV entreprend une fondation plus modeste à Sclayn, sur un territoire relevant de l'abbaye d'Inden (3).

Les *principes* du pays mosan développent eux aussi la vie canoniale. Les comtes de Louvain fondent la collégiale Saint-Pierre dans cette ville vers 1010 (4). Les Rumigny, celle de Florennes vers 1012 (5), les comtes de Namur celle de Saint-Aubin en 1047 (6). Des familles plus modestes organisent les chapitres de Walcourt (1026), Looz (1047), Namèche, Meersen, Bouillon, Falmagne, Aleyn, Hoegarde, Bierbeek, Tirlemont et Aerschot dont les origines sont malheureusement fort obscures (7).

---

(1) Pour N.-D. d'Aix-la-Chapelle voir les diplômes d'Otton Ier dans MGH, *Diplomata*, t. I, p. 42, 316, 323, 417 ; d'Otton III, *ibid.*, t. II, p. 257, 258, 298, 347 ; Pour saint Adalbert, voir *ibid.*, t. III, p. 99, 102, 392. C'est par erreur que la notice du DHGE, t. I, c. 1258 svv, fait encore mention d'une collégiale Saint-Nicolas dans cette même ville ; il s'agit en effet du monastère de Borcette comme, l'a montré A. Muyskens, *Die Aachener Kirchengründungen Kaiser Heinrich II.*, dans *Zeits. des Aachener Geschichtsvereins*, 1920, p. 233-294.

(2) Pour Saint-Servais voir le diplôme de Henri III (1051), dans MGH, *Diplomata*, t. V, p. 270 et P. Doppler, *Verzameling van charters... van S.-Servaas te Maastricht*, dans PSHeADL, t. LXVI, 1930, p. 203 svv. ; pour Notre-Dame, G. D. Franquinet, *Geredeneerde Inventaris... van het kapittel O. L. V. Kerk te Maastricht*, Maastricht, 1870.

(3) Voir V. Barbier, *Histoire du chapitre de Sclayn*, Namur, 1889, p. 4 svv.

(4) Voir É. de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. II, p. 29.

(5) Voir *Miracula S. Gengulfi*, MGH, SS, t. XV, 2, p. 892 et surtout l'acte de Réginard (1029), éd. V. Barbier dans AHEB, t. XXI, 1888, p. 390-393.

(6) C'est la seule collégiale liégeoise pour laquelle nous possédions une *narratio fundationis* éd. MGH, SS, t. XV, 2, p. 962.

(7) Pour Walcourt, nous possédons une charte de 1028, éd. L. Lahaye, *Cartulaire de la Commune de Walcourt*, Namur, 1888, p. 1-3 ; pour Looz, fondé peut-être déjà par Notger, la date de 1047 marque l'époque d'un accroissement dû à l'intervention d'Herman, frère du comte de Looz et archidiacre, comme l'a montré J. Daris, *Histoire... de Looz*, p. 1 ; les autres chapitres ne nous sont connus que par l'acte qui décrit leur transformation en prieuré à la fin du XIe ou au début du XIIe comme nous l'avons montré dans *Clercs et moines...*, p. 201-202 ; les quatre derniers figurent sur la carte du P. de Moreau et sont situé, ainsi que Louvain et Looz sur la route commerciale de Cologne à Bruges dont E. Sabbe, *Les relations économiques entre l'Angleterre et le continent au Haut Moyen Age*, dans *Le Moyen Age*, t. LVI, 1950, p. 188-193, situe la renaissance vers le milieu du XIe siècle. A cette liste, nous devons encore ajouter, au dernier moment, le chapitre de Visé dont l'existence au milieu du XIIe siècle est attestée par une

Même les moines et les moniales favorisent les communautés de chanoines placées sous leur dépendances ; Nassogne qui relève de Saint-Hubert, Saint-Ursmer de l'abbaye de Lobbes, Andenne et Nivelles au service des moniales de ces monastères (1).

Vers 1070, l'Ordre canonial est représenté au diocèse de Liège par une quarantaine de chapitres groupant non moins de huit cents chanoines. Le plus grand nombre des fondations, enrichies de reliques précieuses, sont situées sur les voies vitales de la Meuse et de la route de Cologne à Bruges (2).

* * *

Ce rythme intense de fondations ne s'accorde guère avec l'idée d'une décadence générale du clergé aux X^e^ et XI^e^ siècles. D'autres indices permettent de croire que la discipline claustrale carolingienne, compte tenu de certaines adaptations, est restée en vigueur durant cette période.

La charte de fondation de la collégiale Sainte-Croix mentionne le *cœnobium* où les chanoines vivront selon les *Instituta Sanctorum Patrum*, formule qui désigne la règle d'Aix (3). Dans la mesure où ils transmettent un fonds authentique, les faux attribués à Éracle et à l'Empereur Otton fournissent eux aussi la preuve de l'adoption du code carolingien dans la collégiale Saint-Martin (4). Les privilèges de Wazon pour Saint-Barthélemy en 1056 et de Théoduin pour Notre-Dame de Huy en 1066 témoignent du maintien de l'enceinte claustrale et de la prébende commune (*praebenda fratrum*) (5). Des documents du XII^e^ siècle

---

charte publiée par P. C. Boeren, *De oudste oorkonden der Abdij Rolduc...*, p. 187 dont nous aurons à montrer l'authenticité contre l'éditeur. D'après M. F. Rousseau, il existerait aussi une collégiale, dès les XI^e^-XII^e^ s., à Vireux-Molhain où il subsiste une crypte romane remarquable ; nous n'avons toutefois trouvé jusqu'ici aucun document écrit pour confirmer cette opinion.

(1) Pour Nassogne, cfr *Cantatorium*, éd. K. Hanquet, p. 77 ; pour Lobbes J. Warichez, *L'Abbaye de Lobbes...*, p. 121-123 ; la présence de chanoines à Andenne et Nivelles est attestée par la présence de *fratres* comme témoins dans les chartes de ces monastères sur l'histoire desquel M. G. Despy nous promet des lumières.

(2) Voir *Clercs et moines...*, p. 190-191.

(3) Voir le texte dans Miraeus et Foppens, t. II, p. 808.

(4) Voir le texte dans S. P. Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 94-95. Il fera prochainement l'objet d'une étude critique de M. F. Vercauteren.

(5) Voir le texte de Wazon dans Martène, *Amplissima collectio*, t. I, p. 412 et la charte de Théoduin, citée *supra*, p. 37.

fournissent des indices valables pour la période antérieure : il est question du réfectoire de Saint-Lambert dans le *liber de dignitate ecclesiae Leodiensis* d'Alger [1] et de celui de Saint-Servais de Maastricht dans un diplôme accordé en 1128 par Lothaire II [2].

L'examen des manuscrits législatifs en usage dans les collégiales fournit des renseignements précieux. Le très ancien manuscrit contenant le martyrologe et la règle d'Aix, admiré jadis par les Mauristes dans la collégiale Saint-Pierre a malheureusement disparu [3]. Trois autres exemplaires méritent de retenir l'attention. Le ms. Bruxelles, B. R. II 2540, daté du XI^e^ siècle et de provenance inconnue (= A), le ms. Namur, évêché, 21, daté du XIII^e^ siècle et provenant de Ciney (= B) et le ms. Bruxelles, B. R. II 4459, daté du XIV^e^ siècle et provenant de Notre-Dame de Huy (= C). Tous trois contiennent la règle d'Aix, l'obituaire et le martyrologe ; B et C sont la copie plus récente d'anciens exemplaires [4]. Un manuscrit analogue était en usage à la collégiale Saint-Paul de Liège car, lors de l'établissement d'un lien de fraternité avec les moines de Saint-Jacques, il est spécifié que les abbés de ce monastère seront inscrits dans la *regula* de Saint-Paul, le nom du texte initial, la règle d'Aix, servant dans ce cas à désigner l'ensemble du manuscrit et donc aussi l'obituaire [5].

Certaines particularités de nos mss doivent être signalées. A et C contiennent en addition au chapitre 114 de la règle un texte canonique réglant les pénalités encourrues par les clercs coupables de délits [6] ; B et C une formule de profession [7] ; enfin tous trois, à la suite de la règle, la décrétale du pape Léon

---

(1) Éd. dans BCRH, 5^e^ sér., t. VI, 1896, p. 516.

(2) Éd. Miraeus et Foppens, t. IV, p. 197 et MGH, *Diplomata*, t. V, p. 14. C'est à tort, croyons-nous que J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen*, p. 176-177 considère ce document comme un faux.

(3) É. Martène et U. Durand, *Voyage littéraire*, t. II, p. 194.

(4) Le ms. hutois semble bien être la copie d'un ancien ms. remontant au début du XI^e^ siècle car il y est fait mention, dans l'obituaire, des morts de la bataille d'Hoegarde ; dans celui de Ciney, les additions originales faites à la règle d'Aix semblent remonter au début du XII^e^ siècle.

(5) Acte de l'année 1113 éd. P. Thimister, *Le cartulaire de Saint-Paul*, p. 4. « Nomen abbatis S. Iacobi in regula ecclesiae S. Pauli ascribetur... »

(6) L'éditeur de la règle d'Aix dans les MGH, A. Werminghoff, ne fait pas mention de ce texte dans la description des nombreux mss de la règle qu'il a examiné ; nous espérons l'éditer un jour.

(7) Même remarque que dans la note précédente.

dirigée contre les chorévêques. Fait plus important, B possède, en annexe à la règle d'Aix, une petite compilation originale de textes canoniques relatifs à la vie des clercs. Une trentaine de canons extraits des anciens conciles, de saint Jérôme, de Grégoire le Grand, d'Amalaire et des conciles carolingiens y sont groupés en deux chapitres intitulés : *De stabilitate et professione clericorum* et *De tonsura et habitu et incessu et vita clericorum* (1). Cette œuvre, peu originale sans doute, témoigne néanmoins de l'intérêt attaché aux problèmes canoniaux dans les milieux liégeois.

Plus que tous les autres, les évêques de Liège ont contribué au maintien de la discipline canoniale dans leur diocèse. La plupart d'entre eux, après un stage à la chapelle impériale, ont rempli des fonctions importantes dans des chapitres renommés pour leur ferveur, par exemple Bonn, Ratisbonne, Bamberg, Utrecht (2). Fidèles à la tradition créée par Étienne, animés du même esprit que leurs confrères Brunon de Cologne, Gérard de Toul et Thierry de Metz, ils donnent eux-mêmes l'exemple d'une vie canoniale fervente. Wolbodon, évêque de 1018 à 1021, est formé dans le cloître de Saint-Martin d'Utrecht à une discipline austère qu'il contribue ensuite à maintenir en qualité de prévôt. Son élévation à l'épiscopat ne modifie pas ses mœurs. Sur le siège de Saint-Lambert, il pratiqua toutes les vertus, entre autres celles de sobriété et de pauvreté (3). Wazon, la personnalité la plus marquante du milieu liégeois, est aussi le promoteur le plus zélé de la règle d'Aix. Comme doyen puis comme évêque, il contribue à l'accroissement des revenus de Saint-Lambert, Sainte-Croix et Saint-Barthélemy. Il intervient non moins généreusement dans la restauration de Notre-Dame de Verdun incendiée par le duc de Lotharingie (4). Sa fameuse lettre au prévôt Jean, constitue un véritable commentaire de la règle d'Aix. Il insiste sur le fait que les supérieurs, plus encore que les simples chanoines, doivent se soumettre à la discipline claustrale et fréquenter assidûment le chœur, le réfectoire et le dortoir

(1) Ces particularités du ms. de Ciney n'ont pas été signalées dans la description qu'en donne P. FAIDER, *Catalogue des manuscrits conservés à Namur*, p. 409.

(2) Baldéric II remplit une charge à Ratisbonne avant d'être envoyé à Liège ; de même Wolbodon à Utrecht, Durand à Bamberg et Réginard à Bonn. Voir les renseignements dans Anselme, *Gesta*, MGH, SS, t. VII, p. 206, 207, 209, 210.

(3) *Ibid.*, p. 207-208.

(4) *Ibid.*, p. 210.

commun. Ils méritent ainsi leur titre de *pauper Christi* et de *canonicus regularis* (1).

Le développement intense de la vie intellectuelle constitue également une preuve indirecte de la valeur morale du clergé mosan. Chez les grands écolâtres, Adelbold, Wazon, Adelman Gozechin et Fracon, les contemporains louent la vertu à l'égal de la science. D'ailleurs Liège doit en grande partie sa renommée aux sciences ecclésiastique proprement dites : la liturgie et le droit canon. Le Lotharingien Léofric, évêque d'Exeter vers 1050, introduit en Angleterre les usages liturgiques liégeois et la discipline canoniale (2). De même Burchard de Worms, éduqué dans le milieu liégeois, devient le promoteur de la vie commune mitigée dans le clergé de son diocèse (3).

Enfin, nombreux sont les chanoines liégeois qui, désireux de vie plus parfaite, passent dans les rangs du monachisme. Erluin, organisateur de Gembloux, vient du clergé. Les deux monastères liégeois, Saint-Laurent et Saint-Jacques se recrutent principalement parmi les chanoines de la ville : Étienne, premier abbé de Saint-Laurent a quitté sa prébende de Saint-Denys et l'un des premiers moines de Saint-Jacques celle qu'il possédait à Saint-Lambert (4). Cluny attire au moins deux chanoines liégeois, Hézelon et Thiézelin ; ce dernier contribue dans une large mesure à la construction de la grande abbatiale bourguignonne à la fin du XI^e siècle (5). A la même époque deux autres clercs se retirent au monastère de Borcette (6).

Cette enquête nous a permis de mesurer le développement de l'Ordre canonial au diocèse de Liège et d'apprécier sa valeur

---

(1) *Ibid.*, p. 212-215. Au sujet de cette lettre, voir S. Balau, *Quelques dates concernant Wazon*, dans *Leodium*, t. III, 1904, p. 53 svv. Nous montrerons, dans une étude spéciale, que cette lettre fameuse constitue pour une bonne part un essai d'interprétation de la règle d'Aix.

(2) Voir pour la liturgie A. de Corswaren, *Le Liber capitularis d'Étienne de Liège*, Tongres, 1924, p. 3-5 et pour la discipline canoniale R. Darlington, *Ecclesiastical reform in the late old english period*, dans *English hist. rev.*, t. LI, 1936, p. 325-338, où il est également question d'un autre évêque lotharingien, Giso de Wells.

(3) Sur l'activité canoniale de Burchard, voir *Vita Burchardi*, MGH, SS, t. IV, p. 840 svv.

(4) Voir *Clercs et moines...*, p. 200 et notre *Note sur la vita Balderici*, dans *Scriptorium*, t. III, 1948, p. 138.

(5) Voir *Epistolae Petri Venerabilis*, PL, t. CLXXXIX, c. 278-279.

(6) *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. de Borman, t. II, p. 120.

morale. Malgré les défaillances individuelles que certaines sources permettent d'entrevoir (1), on peut affirmer que la règle d'Aix se maintient jusqu'à la fin du XI^e siècle comme la norme authentique et généralement respectée de vie canoniale (2).

* * *

Les initiatives de deux laïcs, Gérard de Brogne et Guibert de Gembloux marquent le début de la restauration monastique dans le diocèse de Liège au X^e siècle. De son monastère fondé vers 919 dans l'Entre-Sambre et Meuse, le premier étend son action jusqu'à la Flandre et l'Angleterre. Le second au contraire se confine dans son rôle de « converti » et cède la direction de la communauté à un ancien chanoine, Erluin, qui adopte vers 940 les coutumes de Gorze. Peu après, les étrangers dont l'action fut si intense au VII^e siècle réapparaissent dans la vallée de la Meuse : Waulsort est fondé vers 946 par les irlandais Cadroe et Forannan ; en 996, le calabrais Grégoire de Cassano s'installe à Borcette (Bürtscheid) avec l'appui de l'empereur Otton III. Les autres fondations sont moins spontanées. En 1012, Gérard de Rumigny, évêque de Cambrai, installe des moines dans l'église de Florennes enrichie des reliques de saint Jean-Baptiste. A Liège même, les évêques contribuent à la constructon des monastères Saint-Jacques (1015) et Saint-Laurent (1034), destinés probablement à accueillir les chanoines désireux de vie plus parfaite (3).

Parallèlement, la vie régulière est ranimée dans quelques anciens monastères occupés depuis les invasions normandes par des chanoines. Sous l'épiscopat de Richer, des moines venus de Gorze occupent Stavelot-Malmédy et Saint-Hubert. Après l'échec d'Erluin à Lobbes, il faut attendre l'intervention d'Éracle pour voir la restauration de Lobbes en 960. Au X^e siècle, l'action des réformateurs, Richard de Saint-Vannes et Poppon de Stavelot dans les fondations nouvelles, Gembloux, Florennes, Saint-Jacques et Saint-Laurent comme dans les anciennes communautés de Lob-

(1) Une réforme a été nécessaire à Aix-la-Chapelle vers l'an 1000, comme le prouve le témoignage d'Anselme, *Gesta*... p. 205. Voir aussi A. Cauchie, *La querelle des Investitures*..., p. 34-37.

(2) Nous rejoignons ainsi, après une étude plus approfondie, les conclusions de A. Cauchie, *op. cit.*, p. 37-38.

(3) Voir pour tout ceci *Clercs et moines*..., p. 184.

bes et de Saint-Trond où la vie régulière reprend en 1034 (1). L'histoire des monastères de femmes est plus obscure ; la vie régulière ne s'est maintenue, semble-t-il qu'à Moustier-sur-Sambre (2). Par contre, une fondation nouvelle apparaît à Thorn, en 992, sous l'impulsion de deux laïcs (3).

Quantitativement, le monachisme est représenté à la fin du XIe siècle par onze monastères d'hommes (quatre anciens réformés et sept nouveaux) et deux de femmes (un ancien et un nouveau). A suivre la vague continue des réformes — Gorze, Brogne, Richard de Saint-Vannes et Poppon de Stavelot — , on pourrait croire qu'il a connu durant ces cent cinquante années de brusques décadences suivies de périodes de ferveur non moins soudaines. La réalité est moins chaotique que ne le laisse supposer le tableau brossé par certains historiens. Sans doute, les divers monastères ont subi des crises sérieuses par exemple, Gembloux sous Erluin II (991-1012), Lobbes sous Ingobrand (1007-1020), Saint-Hubert avant Thierry Ier (1055) et Saint-Trond avant Gontran (1034). Mais les difficultés proviennent le plus souvent de la mauvaise gestion d'un abbé ou de l'agitation créée par quelques factieux. Soutenue par les moines restés fidèles à leur idéal, l'action des réformateurs rétablit rapidement la situation. D'ailleurs ces derniers visent souvent une modification de coutumes plutôt qu'un rétablissement des mœurs (4). On peut affirmer sans crainte que dans l'ensemble, le monachisme liégeois offre un tableau particulièrement brillant durant les Xe et XIe siècles (5).

Il ne sera pas inutile de définir l'idéal monastique que les réformateurs et les grands abbés s'efforcent de maintenir parmi leurs disciples. Tous s'inspirent, semble-t-il de la tradition héritée du grand réformateur carolingien Benoît d'Aniane. A la suite de ce dernier, ils assignent au moine, comme fonction essentielle

(1) *Ibid.*, p. 185.

(2) Cfr G. Despy, *La sécularisation de l'abbaye de Moustier-sur-Sambre en chapitre de chanoinesses séculières dans* ASAN, t. XLV, 1950, p. 263-276.

(3) Cfr J. Habets, *Over de oorsprong... van de abdij Thorn*, dans PSHeADL, t. IX, 1872, p. 181 svv.

(4) Voir par exemple les buts de la réfome introduite à Saint-Trond par l'abbé Raoul : refus d'accueillir les moines errants, modification de l'habit, interdiction de l'usage du cheval dans les rogations, mesures contre la participation des clercs aux fêtes monastiques. Voir *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. de Borman, t. I, p. 124-130.

(5) Voir les jugements de A. Cauchie, *op. cit.*, p. LIX svv. et É. de Moreau, t. II, p. 139 svv.

est presque exclusive, le chant de l'office. D'autres éléments de la discipline monastique sont déterminés de ce fait : abandon du travail manuel et, en conséquence, formation d'un temporel plus considérable, importance des sanctuaires, luxe dans les ornements d'églises, développement de la culture intellectuelle et artistique. Quelques exemples permettront de saisir ces caractéristiques sur le vif.

Le culte des reliques a joué un grand rôle dans la fondation et le développement des communautés. Les origines de Brogne et de Florennes sont étroitement liées à l'arrivée des reliques de saint Eugène et de saint Jean Baptiste. Les moines de saint-Jacques et de Saint-Laurent à Liège entreprennent de longues et pénibles pérégrinations pour se procurer une parcelle du corps de leur patron. Les revenus accumulés aux tombaux de Saint-Hubert et de Saint-Trond constituent un des revenus les plus importants de ces communautés. Véritables propriétaires et défenseurs attitrés du temporel et des privilèges monastiques saint Remacle et saint Ursmer sont transportés au loin par les moines de Stavelot et de Lobbes pour appuyer leurs revendications (1).

Les basiliques où reposent les corps saints font l'objet de la sollicitude des réformateurs mosans. Tous apparaissent comme de grands constructeurs et, surtout dans le courant du XI^e siècle, les édifices religieux sont remaniés, agrandis, ou reconstruits à plusieurs reprises. A Lobbes, l'église de Folcuin est remplacée en 1036 par une basilique beaucoup plus élégante. A Stavelot, l'abbé Odilon (†954) bâtit une nouvelle abbatiale qui est reconstruite de manière plus grandiose encore par Poppon. Le même réformateur entreprend la construction d'une nouvelle église à Saint-Trond. Il est imité par Olbert de Gembloux et Thierry I^er de Saint-Hubert. Pour tous ces bâtiments, les moines vont chercher au loin des matérieux précieux et font appel à tous les arts pour la décoration : peintures murales à Lobbes, verrières à Saint-Hubert, sculptures et surtout orfèvreries un peu partout (2). Cette grande activité artistique des réformateurs

(1) Cfr U. Berlière, *Monasticon*, t. I, p. 6, 29, 210 et t. II, p. 9, 35, 78-80.

(2) Voir É. de Moreau, t. II, p. 370-376 et plus spécialement pour Lobbes, S. Brigode, *L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest de la Belgique*, I, *des origines à la fin du XV^e*, dans *Bull. de la com. royale des monuments et des sites*, t. I, 1949, p. 157 svv.

mosans ne rencontre d'ailleurs pas l'approbation de certains esprits plus austères dans leurs conceptions. On sait que Pierre Damien n'hésite pas à citer dans une lettre adressée au prévôt de Rome, Cinthius, la vision d'un contemporain qui, transporté en enfer, y contemple le supplice imposé à Richard de Saint-Vannes pour avoir gaspillé les biens d'église en constructions frivoles (1). Le zèle de ces mêmes réformateurs pour le développement de la vie intellectuelle est bien connu. Plusieurs d'entre eux, Olbert de Gembloux entre autres, consacrent un soin jaloux à l'accroissement de la bibliothèque monastique (2). Une part importante de la production littéraire, les *vitae*, les *miracula*, les *triumphi* et les chroniques sont d'ailleurs inspirées par des préoccupations d'ordre liturgique.

Pour construire les basiliques, enrichir les trésors des sacristies et garnir les bibliothèques, enfin pour assurer la subsistance de communautés occupées entièrement par l'*opus Dei*, des ressources abondantes et régulières sont indispensables. Aussi l'une des premières préoccupations des réformateurs consiste-t-elle à restaurer le patrimoine des abbayes en récupérant les domaines aliénés ou occupés par les laïcs, en acquérant des nouvelles possessions et en assurant une gestion soigneuse de l'ensemble (3). Les abbayes mosanes font figure de grands propriétaires terriens. Lobbes ne compte pas moins de cent cinquante-trois *villae*, et Saint-Hubert vingt-deux (4). Aux revenus des terres il faut ajouter les droits féodaux souvent concédés par les seigneurs, par exemple les droits comtaux accordés par Henri III à Saint-Hubert en 1048, ceux de foire et de marché à Brogne en 1051 (5). En outre les moines possèdent sans inquiétude les dîmes, et les offrandes des églises dont ils assurent le service. On sait que Notger confirme à Lobbes les offrandes de septante-deux paroisses qui viennent régulièrement au monastère pour les processions banales. A Saint-Trond, il en vient nonante-huit (6). Profondément engagées dans le système

(1) *Epistolae*, l. VIII, ep. 2, PL, t. CXLIV, c. 464 svv.

(2) Voir É. DE MOREAU, t. II, p. 301 svv. et pour Gembloux, A. BOUTEMY, *Un grand abbé du XI^e siècle, Olbert de Gembloux*, dans ASAN, t. XLI, 1934, p. 70 et svv.

(3) Voir H. DAUPHIN, *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun*, p. 173-174.

(4) Voir F. ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan*, p. 134.

(5) Voir *Ibid.*, p. 124.

(6) Voir *Ibid.*, p. 145.

économique et féodal de l'époque, les abbayes mosanes se trouvent à la tête de *familiae* importantes et deviennent fréquemment des centres de peuplement protégés par des fortifications comme c'est le cas à Saint-Trond, Stavelot, Saint-Hubert et Gembloux (1). Dans ces conditions, les fonctions « séculières » des abbés deviennent assez lourdes et les engagent dans des procès ou des charges peu compatibles avec leur idéal. Un exemple seulement : malgré ses scrupules, Thierry Ier de Saint-Hubert doit faire assurer par ses moines la garde du chateau de Mirwart, point stratégique pour la défense de l'abbaye et du diocèse (2).

Si l'insertion étroite du monachisme liégeois dans le monde contemporain lui enlève quelque chose de son ascétisme primitif, elle lui permet par contre d'exercer sur les clercs et les laïcs une action profonde. Le manque de sources ne permet malheureusement pas de mesurer l'influence exercée par les moines sur les populations des églises qu'ils possèdent et desservent parfois eux-mêmes (3). Mieux connue est leur maîtrise dans la préparation des laïcs à la mort, soit qu'ils les admettent comme *monachi ad succurendum*, soit qu'ils les inscrivent dans leurs obituaires ou les admettent dans leurs cimetières, comme à Waulsort par exemple (4). Plus impressionnante encore est l'emprise qu'ils exercent sur de nombreux « conversi » qui se donnent corps et biens au service des communautés. Aux époques de ferveur, des nobles, des marchands, des prêtres de paroisses ou des chanoines, des femmes pieuses même, se présentent ainsi aux portes des monastères (5). A Gembloux enfin, une *fraternitas* fondée dès les origines et maintenue en activité durant les Xe et XIe siècles constitue un instrument particulièrement efficace d'influence (6).

Par tous les traits du tableau esquissé ci-dessus, le monachisme liégeois s'apparente assez étroitement à celui qui fleurit à la même

(1) Voir *Ibid.*

(2) Voir *Cantatorium*, éd. K. Hanquet, p. 108.

(3) Les textes qui révèlent le service de paroisse par des moines ne sont pas nombreux. Citons comme exemple une charte de 1050 pour Waulsort, éd. L. Lahaye, *op. cit.*, p. 249.

(4) Voir L. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, dans BSAHL, t. V, 1890, p. 43.

(5) Voir *Gesta abbatum Gemblacensium*, MGH, SS, t. VII, p. 539 ; *Cantatorium*, éd. K. Hanquet, p. 72 ; *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. de Borman, t. I, p. 93 ; voir aussi *Clercs et moines...*, p. 199.

(6) Voir le texte de la fraternité dans C. G. Roland, *Recueil des chartes...*, p. 17-18 et pour la vitalité de l'institution les *Gesta...*, p. 543 svv.

époque en Bourgogne, en Haute-Lotharingie, en Normandie et en Italie. Dans tous ces centres, les réformateurs restent fidèles à la tradition fixée au XI[e] siècle par Benoît d'Aniane. Toutefois Cluny innove, on le sait, en matière d'organisation, en créant un ordre fortement centralisé et en promouvant parallèlement l'indépendance à l'égard des laïcs et des évêques (1). Les promoteurs du monachisme mosan respectent au contraire l'ancien principe de l'autonomie des monastères. De plus, ils accomplissent leur tâche en collaboration étroite avec les féodaux, l'Empereur et les évêques (2). Les successeurs de Saint Lambert conservent en effet la plénitude de leurs pouvoirs d'ordre et de juridiction sur les monastères dont le plus grand nombre dépend d'ailleurs d'eux mêmes au temporel (3). Au diocèse de Liège l'exemption est chose inconnue et les moines se tournent plus volontiers vers les Empereurs que vers les papes lorsqu'ils ont besoin de protection (4).

III. La vie religieuse de 1070 a 1160.

Dans plusieurs régions de la Chrétienté, par exemple l'Italie, le centre de la France, la province ecclésiastique de Reims, les années 1050 à 1070 marquent un tournant en matière de spiritualité. On y décèle les premières manifestations d'un mouvement de désaffection à l'égard des traditions carolingiennes et des tentatives de retour aux principes de l'Église primitive. Des moines quittent leurs communautés pour mener au désert une vie de pauvreté basée sur le travail manuel et des clercs abandonnent leurs prébendes pour mener la *vita apostolica*.

Ces initiatives aboutissent bien vit à la création d'ordres nouveaux Cîteaux, La Chartreuse, Cadouin. Savigny, etc... dans le monachisme et des diverses congrégations de chanoines réguliers dans l'ordre canonial (5).

---

(1) Au sujet de cette tendance voir l'article de J.-F. Lemarignier, *L'exemption monastique et les origines de la Réforme grégorienne*, dans *A Cluny, congrès scientifique...*, Dijon, 1950, p. 317 svv.

(2) Voir H. Dauphin, *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne..*, p. 343 svv.

(3) Voir É. de Moreau, t. II, p. 218.

(4) Voir *supra*, p. 34.

(5) Voir *supra*, p. 19.

En pays mosan, au contraire, la fin du XI^e et le début du XII^e siècle ne se différencient guère, au point de vue spiritualité de la période antérieure. La vitalité du monachisme de type ancien est particulièrement remarquable. Quant aux chanoines que l'on commence à cette époque à appeler *saeculares*, ils maintiennent dans l'ensemble leur position. Toutefois, l'on devine çà et là quelques traces d'influence du mouvement de *vita apostolica* dans lequel se situe l'apparition des chanoines réguliers.

* * *

Si l'ère des grandes fondations bénédictines est terminée avec celle de Saint-Laurent à Liège, le monachisme manifeste encore sa vitalité, durant la période qui nous intéresse par l'établissement de nombreux prieurés situés parfois en dehors des limites du diocèse. Dès 1055, Florennes envoie un petit groupe de moines à Longlier, au diocèse de Trèves. Entre 1068 et 1098, Saint-Hubert essaime à Poix, Bouillon, Evergnicourt, Mirwart, Château-Porcien, Cons, Sancy et Moulins. Cluny pénètre au diocèse de Liège par la fondation d'une série de prieurés ; Aywaille vers 1089, Saint-Séverin-en-Condroz en 1091, Saint-Victor de Huy vers 1105, Bertée en 1124 et Namèche vers 1150, Dans le nord-ouest du diocèse, Frasne-lez-Gosselies en 1099, Basse-Wavre en 1106 et Vlierbeek en 1125 se situent dans le rayonnement d'Affligem. Les monastères liégeois essaiment à Saint-Léonard de Liège, Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle, Saint-Nicolas-en-Glain et Meeffe. Saint-Trond fonde Aleyn en 1107 et Donck, Waulsort envoie des moines à Falmagne avant 1163 (1).

Ces prieurés ne comptent, faut-il le dire, que quelques moines, quatre, six ou huit au maximum. Néanmoins leur multiplication prouve que la crise provoquée entre 1090 et 1100 par les interventions d'Otbert n'a pas atteint profondément la vitalité des monastères (2). Saint-Jacques, Saint-Laurent et Saint-Trond augmentent encore leur renommée en adoptant au début du XII^e siècle les coutumes clunisiennes (3). Cette innovation n'implique ni une réforme morale ni une modification de l'ancienne struc-

(1) Voir *Clercs et moines...*, p. 185-186.

(2) Au sujet des intrus placés par Otbert dans les différents monastères, voir É. DE MOREAU, t. II, p. 205 svv.

(3) Voir *Ibid.*, p. 192.

ture du monachisme liégeois qui reste étroitement soumis à l'autorité épiscopale.

Comme par le passé, les monastères bénédictins dont les prieurés étendent l'influence constituent des centres fervents de vie religieuse où la valeur morale s'allie au développement du culte, des reliques, de la liturgie, des arts et des sciences. Thietmar, Liétard et Anselme de Gembloux, Bérenger, Héribrand et les deux Wazelins de Saint-Laurent, Étienne et Olbert de Saint-Jacques, Raoul de Saint-Trond continuent l'œuvre des abbés du XI^e^ siècle. Brogne enrichit sont trésor de reliques de celles de Saint Innocent et de la vraie croix et obtient la canonisation de son fondateur (1). Plus que tout autre, Wibald de Stavelot incarne les tendances du monachisme mosan tel qu'il se présente vers le milieu du XII^e^ siècle. En sa personne s'unissent harmonieusement le goût de la culture profane et des sciences ecclésiastiques, le souci de l'accroissement temporel des monastères et d'un maintien de la discipline le respect envers le pouvoir impérial et la piété à l'égard des successeurs de saint Pierre (2).

Ainsi représenté, le monachisme exerce toujours une forte attraction sur les chanoines liégeois. Vers 1100, Raimbaud signale la « conversion » de trois membres du chapitre Saint-Lambert, Hézelin, Wolbodon et Simon, En 1103, Hidelin, chanoine de Saint-Jean se fait moine à Saint-Jacques. Son exemple est imité vers 1130 par Nicolas, chanoine de Saint-Servais de Maastricht et Renzon de Saint-Denys qui passent tous deux à Saint-Laurent où ils sont rejoints peu après par un chanoine de Saint-Barthélemy. De son côté, le chroniqueur de Saint-Trond signale encore l'afflux de *clerici* dans son monastère (3).

Fondation de nombreux prieurés, ferveur des monastères, attirance sur les chanoines, ces indices permettant d'affirmer que l'ancien monachisme maintient ses positions au diocèse de Liège au moins jusqu'au milieu du XII^e^ siècle. Ce n'est donc pas un hasard s'il trouve en la personne de Rupert de Saint-Laurent un de ses défenseurs les plus qualifiés dans les polémiques déclenchées d'une part par Cîteaux d'autre part par les chanoines réguliers. Dans son commentaire sur la règle de saint Benoît,

(1) Voir U. Berlière, *Monasticon*, t. I, p. 32.
(2) Voir É. de Moreau, t. III, p. 41 svv.
(3) Voir *Clercs et moines...*, p. 199-200.

le grand moine liégeois démontre qu'il est tout aussi « apostolique » de se consacrer entièrement au service des autels que de travailler de ses mains ; il montre que l'union de la fonction sacerdotale et de la profession monastique est l'idéal le plus conforme à la tradition bénédictine sainement interprétée (1).

* * *

A partir de 1070, le mouvement de fondations canoniales, si intense au siècle précédent, connaît un arrêt presque total. Nous ne trouvons en effet que le nouveau chapitre d'Incourt fondé en 1112 par les moines de Saint-Laurent et, en 1118, celui de Wassemberg (2). Ce faible accroissement ne suffit même pas à combler le vide créé par la disparition des communautés de Frasnes-lez-Gosselies, Bouillon, Aleyn, Meersen, Namèche et Falmagne où des moines remplacent des chanoines. Toutefois cette substitution ne doit pas être interprétée comme un signe de décadence morale. En effet, dans tous ces cas, les documents prouvent que la transformation est due à l'appauvrissement de ces églises dont le temporel ne permet plus de subvenir aux besoins des communautés canoniales (3).

Rien non plus ne permet de croire à l'abandon de la discipline canoniale d'Aix dans les collégiales fondées antérieurement. Dans l'apologie qu'il adresse en 1103 à Pascal II, Sigebert de Gembloux rejette le terme de *pseudo-clerici* employé par le pape pour désigner le clergé liégeois et affirme que ce dernier reste fidèle à la *canonica regula ex traditione Patrum* (4). De son côté, l'auteur du *Chronicon rhythmicum* loue la ferveur qui règne dans tous les *monasteria* de la cité (5). Le contraste entre l'attitude d'Otbert et la valeur de son clergé à déjà été souligné par plusieurs his-

(1) Voir *In regula S. Benedicti*, PL, t. CLXX, c. 511-514 et 532.

(2) Encore faut-il noter que la fondation d'Incourt n'est que la réalisation tardive par les moines de Saint-Laurent de la volonté des bienfaiteurs de 1036 comme le prouvent les chartes éditées par Martène, *Amplissima collectio*, t. IV, c. 1183-1190.

(3) Voir *Clercs et moines...*, p. 201-202.

(4) *Leodiensium epistola ad Pascalem papam*, MGH, *Libelli de Lite*, t. II, p. 459.

(5) « Decem ibi sunt monasteria, decem summi Regis palatia, quid de eis dicendum amplius, nusquam Deo servitur melius. » MGH, SS, t. XII, p. 418. L'auteur groupe dans une même appréciation louangeuse la cathédrale, les sept collégiales et les deux communautés monastiques, ce qui explique le chiffre dix.

toriens (1). Autour de l'évêque on trouve en effet des hommes de grande vertu, le prévôt Frédéric qui lui succédera, l'archidiacre Henri de la famille de Montaigu, le prévôt de Sainte-Croix, Hézelin, le canoniste Alger, l'archidiacre André de Cuyck, futur chef des *Fredericiani* qui devint ensuite évêque d'Utrecht, Hillin, abbé de Sainte-Marie qui fonde un hôpital et organise une fraternité pour les prêtres de la ville, Ancelin qui consacre sa fortune à la construction de l'église Saint-Léonard, et Raimbaud, prévôt de Saint-Jean puis doyen de Saint-Lambert dont la vertu égale la science (2).

Pourtant les luttes prolongées qui marquent la succession d'Otbert, de Frédéric et d'Albéron Ier ne créent pas une atmosphère favorable au maintien de la discipline. Personnalités discutées, Alexandre de Juliers et Albéron II manquent de l'autorité nécessaire pour sauvegarder les anciennes traditions qui, au témoignage du légat pontifical, Albéron de Trèves, auraient été partiellement abandonnées (3). Si les tableaux fantaisistes de décadence brossés par l'auteur de la *Vita Odiliae* ne méritent aucun crédit, on sait par ailleurs que des membres du clergé liégeois se plaignent en 1128 du manque de désintéressement des doyens, archidiacres et prévôts (4). Quoi d'étonnant dès lors si les contemporains regrettent l'âge de Wazon (5) !

Les lacunes de la documentation ne permettent pas de répartir exactement l'ombre et la lumière que comporte un tableau d'ensemble de la vie canoniale liégeoise. Avec prudence, nous conclurons que si la discipline se maintient dans l'ensemble, les défaillances individuelles compromettent plus que par le passé le dynamisme de l'institution.

---

(1) A. Cauchie, *La querelle des investitures...*, p. 34-35.

(2) Voir *Clercs et moines...*, p. 194.

(3) Voir É. de Moreau, t. III, p. 34-36 et la lettre d'Albéron de Trèves dans *Gesta episcoporum Virdunensium*, MGH, SS, t. VIII, 247.

(4) Voir la critique de la *Vita Odiliae* par J. Daris, *Notices...*, t. IV, p. 161 et la bulle d'Honorius II datée de 1128 dans PL, t. CLXVI, c. 1286. Notons que les anciens historiens liégeois, par exemple Adrien d'Oudenbosch, placent sous Albéron II une décadence grave des mœurs canoniales. Voir *Historia monasterii S.-Laurentii Leodii*, éd. Martène, *Amplissima collectio*, t. IV, c. 1085.

(5) Voir *Chronicon rhythmicum*, MGH, SS, t. XII, p. 419.

* * *

A la fin du XI^e siècle et même au début du XII^e, l'ensemble des chanoines et des moines liégeois restent donc fidèles aux anciennes conceptions de vie religieuses encore pleines de vitalité. On peut pourtant déceler, bien avant l'apparition des cisterciens (1146) ou même celle des Prémontrés (1121), quelques manifestations très modestes de l'esprit nouveau de *vita apostolica* dans des fondations érémitiques ou hospitalières autour desquelles se formeront les premières communautés de chanoines réguliers.

L'exemple d'ascètes étrangers, promoteurs d'une pauvreté plus stricte a pu favoriser l'éclosion de ces idées nouvelles. Certains d'entre eux sont connus dans les milieux liégeois et d'autres ont pu y exercer une action directe.

Dès la première moitié du XI^e siècle, un moine grec du Sinaï, Siméon, fait le pèlerinage de Terre Sainte en compagnie de Richard de Saint-Vanne et vient terminer sa vie à Trèves où il vit en reclus dans la fameuse *Porta Nigra* jusqu'en 1035. Canonisé peu après sa mort par Benoît IX, il est vénéré par les moines de Stavelot qui l'inscrivent dans leur calendrier (1). Le même honneur est réservé à un autre ermite, saint Gunther, fondateur de Niederalteich qui mourut en 1045 (2). La vie de saint Thibaut comte de Champagne, qui meurt ermite à Vicence en 1066 offre un exemple remarquable de conversion de laïc à la *vita apostolica*. Or ce saint personnage s'est retiré quelque temps à Pitange, dans la forêt de Chiny puis à Marcourt, sur les terres du comte de Montaigu (3). Après sa canonisation par Alexandre II, il est vénéré dans le diocèse de Liège. Les moines de Saint-Laurent l'inscrivent dans leur calendrier et ceux de Saint-Hubert lui dédient la chapelle du prieuré de Chateau-Porcien (4). L'annaliste de Lobbes fait mention de ses vertus en l'année 1070 (5). Peu

(1) Voir N. Huyghebaert, *Notes sur un collectaire de l'abbaye de Stavelot*, dans BSAHL, t. XXXIII, 1947, p. 5 et M. Coens, *Un document inédit sur le culte de saint Syméon, moine d'Orient et reclus à Trèves*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LXVIII, 1950, p. 181 sv.

(2) Voir N. Huyghebaert, *op. cit.*, p. 5.

(3) Voir *Vita Theobaldi eremitae*, éd. Mabillon, *Acta Sanctorum OSB*, saec. VI, 2, p. 158-168 (BHL, 5031).

(4) Voir M. Coens, *Un calendrier-obituaire de Saint-Laurent de Liège*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LVIII, 1940, p. 68, note 1.

(5) Voir *Annales Laubienses*, MGH, SS, t. IV, p. 21.

après, en pleine crise grégorienne, un prédicateur de renom Wéry, moine de Saint-Pierre de Gand, étend son rayon d'action jusqu'au Brabant, donc à la partie occidentale du diocèse de Liège (1). Solitaire et prédicateur lui aussi, Pierre l'Ermite, le futur promoteur de la croisade, semble bien avoir vécu avant 1095 en pays mosan (2). Ces ascètes exercent au diocèse de Liège une action analogue à celle d'un Robert d'Arbrissel en Anjou et celle d'un Manegold de Lautenbach en Alsace.

Tel est le milieu dans lequel apparaissent, vers 1090, les premières fondations de chanoines réguliers.

(1) Voir *infra*, p. 108.
(2) Voir *infra*, p. 140.

TROISIÈME PARTIE

LES SOURCES

Aucun des répertoires existants ne fournit une bibliographie satisfaisante des sources et des travaux relatifs aux communautés canoniales régulières du diocèse [1]. Une enquête menée dans les dépôts d'archives et les bibliothèques en Belgique et à l'étranger, nous a mis en présence de quatre sortes principales de documents : les archives, les chroniques, les textes législatifs et les œuvres canoniques. De moindre importance sont les renseignements fournis par les historiographes anciens et par les sources monumentales.

De quelque nature qu'ils soient, ces témoignages posent des problèmes de critique assez délicats. L'examen minutieux de la valeur des chroniques et des textes législatifs trouvera place dans les monographies consacrées à chaque fondation. Par contre, il nous a paru préférable de soumettre les actes diplomatiques et les écrits canoniques à une étude d'ensemble.

A. — CRITIQUE DIPLOMATIQUE

La grande majorité des actes relatifs aux chanoines réguliers liégeois ont été édités par les auteurs de monographies d'abbaye

[1] Le monasticon belge de U. Berlière ne fournit malheureusement que cinq notices d'abbayes, trois de l'actuelle province de Liège, Aulne, Mont-Cornillon et Solières, deux de l'actuelle province de Namur, Malonne et Géronsart. Pour ces deux dernières on trouve des compléments dans É. Brouette, *Topo-Bibliographie de la province de Namur*, Namur, 1947, p. 65-66 et 81-82.

Pour les autres fondations on en est réduit aux notices utiles mais insuffisantes de É. Michel, *Abbayes et monastères de Belgique*, Bruxelles, 1932, et de Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 2 vol., Mâcon, 1935-1939.

ou de régestes épiscopaux (1). Par contre le travail de critique n'a guère été abordé sauf par Oppermann et M. Boeren pour Rolduc et, de façon assez accidentelle, par M. Niermeyer pour Neufmoustier. Les résultats de ces enquêtes doivent d'ailleurs être soumis à un examen minutieux. L'étude de l'ensemble des actes conservés dans les chartriers ou cartulaires dépassant le cadre de ce travail, nous consacrerons notre attention aux chartes de fondation qui seules concernent directement l'histoire religieuse (2). Une vingtaine d'actes émanant tous des évêques de Liège et s'étageant sur un peu plus d'un demi siècle forment un ensemble assez cohérant. En voici la liste dans l'ordre chronologique :

1092 Charte de Henri de Verdun pour Flône.
1108 Charte d'Otbert pour Rolduc.
1112 Charte d'Otbert pour Saint-Léonard.
1116 Charte d'Otbert pour le Mont-Cornillon.
1118 Charte de la communauté de Flône, scellée par Otbert.
1124 Charte d'Abéron Ier pour le Mont-Cornillon.
1125 Charte d'Albéron Ier pour Suger, chanoine de N. D. de Huy.
1126 Charte d'Albéron Ier pour Castert.
1127 Charte des seigneurs de Beaufort pour Solières.
1130 Charte d'Alexandre de Juliers pour Neufmoustier.
1134 Charte d'Alexandre de Juliers pour Géronsart.
1134 Charte d'Alexandre de Juliers pour Géronsart.
1130-1135 Privilège des croisés pour Neufmoustier.
1142 Charte d'Albéron II pour Géronsart.
1144 Charte d'Albéron II pour Aulne.
1147 Charte de Henri de Leez pour Malonne.
1149 Charte de Henri de Leez pour Géronsart.
1151 Charte de Henri de Leez pour Sainte-Madeleine-en-l'île.

---

(1) Ces éditions seront indiquées en tête de chaque monographie. Seuls les chartriers de Neufmoustier et de Saint-Gilles sont encore en grande partie inédits. Le premier fera l'objet d'un inventaire analytique que doit publier prochainement M. Hansotte, archiviste à Liège. Le second ne contient qu'un seul acte, d'ailleurs peu important, pour le XIIe siècle.

(2) Encore faut-il noter que notre enquête diplomatique ne vise nullement à être exhaustive. C'est ainsi que l'on ne trouvera que des indications sommaires sur la tradition manuscrite des actes. Nous avons voulu éviter de faire double emploi avec l'édition qu'en donnera prochainement, dans la collection des Actes des Princes belges, M. F. Vercauteren à qui nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour les conseils qu'il a bien voulu nous donner en matière si délicate.

Cette étude nous mène au cœur des problèmes, actuellement si discutés, de la diplomatique liégeoise (1). Avant d'aborder chaque acte en particulier, il ne sera pas inutile de rappeler certains principes essentiels dont la connaissance permet d'éviter l'attitude hypercritique des disciples d'Oppermann.

En matière de diplomatique, comme en tout autre domaine, le premier devoir du critique est de déterminer aussi exactement que possible les circonstances qui entourent la rédaction de son document. Cette dernière est conditionnée à Liège, au XII^e siècle, par deux faits essentiel : l'importance du contrat oral et l'organisation embryonnaire de la chancellerie. Le premier a été mis en relief par R. Weemaes. L'examen des textes prouve en effet que la cérémonie orale et gestuelle constitue, encore au XII^e siècle, l'essence de tout contrat ; quoiqu'elle tende à se généraliser, la mise par écrit reste secondaire, ayant avant tout pour but de conserver le souvenir. Il résulte de cette situation que les chartes sont rédigées souvent après le contrat proprement dit, parfois à intervalle de temps considérable (2). Ceci explique à la fois la structure de certains actes (3) et les « anomalies » que peuvent présenter la rédaction de la date, de la liste des témoins, etc... (4). Quant à l'organisation embryonnaire de la chancellerie liégeoise du XII^e siècle, elle a été mise en relief par E. Poncelet (5). Il en résulte que la grande majorité des actes sont rédigés par le destinataire qui présente ensuite la charte au

(1) On trouvera, dans les notes suivantes, l'indication des principaux ouvrages relatifs à ce sujet. Ici encore, nous n'avons pas voulu entrer dans des détails que l'on trouvera dans le travail de M. J. Stiennon sur les chartes de Saint-Jacques dont l'auteur a bien voulu nous donner communication.

(2) Voir R. Weemaes, *Les actes privés en Belgique...*, dans AHEB, t. XXXIV, 1908, p. 20 svv, spécialement p. 26-27. Voir aussi *infra*, p. 64, 72, 74, 78.

(3) Par le fait que des actes ont été écrits après le contrat, ils rappellent souvent plusieurs actions ce qui rend délicat la distinction entre narration et dispositif. Voir *infra*, p. 61, 73, 79.

(4) Dans bon nombre de chartes nous avons relevé des additions faites par une autre main dans la liste des témoins, par exemple *infra*, n. X. Parfois même le nom d'un des contractants a été laissé en blanc comme le prouve l'acte de 1180 environ pour Géronsart, décrit par F. Rousseau, *Actes des Comtes de Namur...*, p. 100.

(5) Voir É. Poncelet, *Les sceaux et les chancelleries des Princes-évêques de Liège*, p. 85 svv. Il y est signalé que sur une centaine de chartes conservées en original pour les épiscopats d'Otbert (1091) à Albert de Cuyck (1200), une trentaine seulement semblent avoir été rédigées à la chancellerie. A noter que c'est surtout à partir d'Henri de Leez (1145-1165) que cette dernière est active.

fonctionnaire pour y faire placer les signes de validation (1). Ici encore, des délais, parfois considérables, sont possibles. Le jeu de ces diverses circonstances explique dans une large mesure les changements de mains, l'irrégularité de l'écriture, les imprécisions de date, les contradictions apparentes des listes de témoins les variations de formule que l'on rencontre fréquemment dans les actes du XII^e siècle. Il n'est guère conforme à la sainte critique d'arguer de ces « anomalies » contre l'authenticité des chartes à moins de prouver qu'elles ont été rédigées au moment même du contrat, dans une chancellerie parfaitement organisée (2).

Ceci dit, il reste que la paléographie, l'examen du style et des formules, enfin celui du dispositif fournissent en diplomatique, comme ailleurs, des critères intéressants.

L'étude de l'écriture diplomatique liégeoise a été inaugurée par les travaux fort intéressants de H. Schubert et de H. Nélis (3). Par contre, l'école d'Oppermann y a introduit des méthodes arbitraires. Ne tenant compte ni du petit nombre de documents parvenus jusqu'à nous, ni des limites de leur enquête (4), ces critiques érigent trop facilement en critères pour une époque déterminée, des phénomènes que l'expérience révèle être beaucoup plus communs. Avant de parler d'anachronisme en matière d'écriture, ne doit-on pas tenir compte des flottements qu'introduisent dans l'évolution jugée normale les habitudes des scribes âgés et le traditionalisme de certains *scriptoria* (5) ?

---

(1) Nous n'avons que peu de lumière sur la façon dont étaient apposés les signes de validation. Souvent, semble-t-il, on attendait la réunion du synode diocésain pour procéder à cette formalité comme le prouve par exemple les actes cités *infra*, p. 77, 79, 80, 91.

(2) Telle semble être l'hypothèse qu'envisagent Oppermann, M. Niermeyer et M. Boeren dont nous critiquons la méthode.

(3) Voir H. Schubert, *Eine Lütticher Schriftprovinz*, *Marburg*, 1908, et H. Nélis, *Particularités paléographiques aux diocèses de Liège et d'Utrecht*, dans BCRH, t. LXXXI, 1912, p. 375 svv.

(4) Le nombre d'originaux sur lesquels seul porte l'examen paléographique est, faut-il le dire, fort restreint. En outre les études d'Oppermann et de ses disciples ne sont pas exhaustives. L'étude de nouveaux documents, par exemple les actes de Meersen conservés aux AGR, ont permit à M^elle H. Lepez de montrer la faiblesse des arguments avancés par Oppermann à propos d'une charte de Rolduc dans sa thèse, *Contribution au règne d'Albéron II*, p. 278 svv (Mémoire de licence présenté à l'université de Liège).

(5) Une critique serrée des arguments paléographiques d'Oppermann a été faite par É. Sabbe, *Étude critique sur le diplôme d'Arnould I^er...*, dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne*, Bruxelles, 1937, p. 300-314.

Les similitudes présentées par les formules des actes et la comparaison du style constituent un instrument de critique extrêmement délicat à manier. Il peut sans aucun doute fournir des indications précieuses comme l'a prouvé M. Bonenfant dans son étude sur les chartes de l'évêque Réginard pour Saint-Laurent (1). Mais il a été utilisé par M. Niermeyer avec une fantaisie déconcertante. Il permet à ce critique de repérer l'œuvre d'un faussaire de Saint-Jacques dont l'activité se situerait à la fin du XII^e siècle et comprendrait la rédaction de la *Vita Balderici* et de nombreuses chartes destinées à divers monastères ou chapitres du diocèse de Liège (2). La solidité de cette thèse est fortement compromise du fait que la *Vita* date en fait du début du XII^e siècle au plus tard (3). La cohésion du groupe de chartes attribuées au faussaire ne paraît pas devoir être maintenue (4). Elles sont rédigées, il est vrai, dans un style très littéraire, même emphatique, caractérisé par l'emploi de la prose rimée et de nombreuses figures de style et se distinguent ainsi d'autres chartes de présentation plus sobre (5). Mais de quel droit mettre en doute la valeur du premier groupe tout entier ?

Dans l'analyse du dispositif, Oppermann, M. Niermeyer et M. Boeren croient souvent découvrir des incohérences, des anachronismes ou des contradictions. Dans la plupart des cas, une lec-

---

(1) Voir P. Bonenfant, *Les chartes de Réginard évêque de Liège pour l'abbaye Saint-Laurent*, dans BCRH, t. CV, 1940, p. 318 svv.

(2) Voir J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen over luikse en maastrichtse oorkonden en over de Vita Balderici episcopi Leodiensis*, p. 95-113.

(3) Voir C. Lays, *Étude critique sur la Vita Balderici episcopi Leodiensis*, où l'auteur réfute l'argumentation de M. Niermeyer. Toutefois l'auteur se trompe, croyons-nous, en situant la *vita* au milieu du XI^e siècle, très probablement entre 1050-1060. En effet, un passage du texte lui-même reporte la date de composition vers l'année 1100 comme nous l'avons montré dans la *Note sur la date de la Vita Balderici*, dans *Scriptorium*, t. IV, 1950, p. 138-139. Le même raisonnement a été tenu, indépendamment, par M. Koch dans le compte rendu qu'il a fait de l'ouvrage de Lays dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, t. V, 1950, p. 149.

(4) La critique essentielle en sera faite dans l'ouvrage de M. Stiennon cité supra, p. 57, n. 1. Voir aussi lesréserves formulées au sujet des actes d'Andenne par A. M. Bonenfant-Feytmans, *Le plus ancien acte de l'abbaye d'Andenne*, dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne...*, p. 19-33 et plus récemment par G. Despy, *Étude critique sur un diplôme de l'empereur Henri IV pour l'abbaye d'Andenne*, dans *Le Moyen Age*, t. LVI, 1950, p. 221-244.

(5) Une liste de ces actes plus sobres a été donnée par J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen..*, *Aanhangsel* I, p. 187-191. Nous y ajouerons d'autres textes comme on le verra *infra*, p. 91.

ture attentive du texte et une meilleure connaissance du milieu permet de résoudre ces prétendues difficultés (1). Il ne suffit pas non plus que les clauses d'une charte aient donné lieu à un litige pour que l'on puisse conclure qu'on se trouve en présence d'un faux rédigé à cette occasion (2).

Ayant adopté, après plusieurs diplomatistes belges, une méthode de critique qui tient largement compte des circonstances entourant la rédaction des actes, nous aboutirons à des résultats bien différents de ceux de l'école hollandaise. Sur la vingtaine de documents étudiés, un seul, la charte de Rolduc, nous paraît offrir des difficultés sérieuses. Cette absence de falsifications au début du XII^e siècle s'explique si l'on tient compte de deux événements : l'importance plus grande prise à cette époque par l'acte écrit (3) et le fait que les fondations contemporaines de chanoines réguliers n'ont pas à revendiquer, comme les anciennes abbayes bénédictines, des propriétés dont les titres sont perdus ou à se défendre contre les empiètement des avoués (4).

I. Charte de Henri de Verdun pour Flône (1092).

La charte de fondation de Flône dont l'original repose aux A. E. L. a été éditée à plusieurs reprises mais n'a pas fait l'objet d'une analyse diplomatique serrée (5). L'ampleur du format, 78 × 54 cm., la grandeur des caractères et de vastes interlignes donnent au document un aspect très solennel. Aucun des scribes

(1) Voir la critique des opinions d'Oppermann par F. Vercauteren, *Étude critique sur un diplôme original de Henri I^er, roi de France, pour l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand*, dans BCRH, t. CI, 1936, p. 194-197. Voir aussi les erreurs de M. Boeren signalées infra, n. II et celles de M. Niermeyer, *infra*, n. VII.

(2) Voir la critique de ce procédé, *infra*, n. III. Dans l'examen des chartes de Rolduc relatives à Lommersum, M. Boeren, *De oudste oorkonden...*, p. 101, va jusqu'à créer un lien purement artificiel entre un groupe de chartes du XII^e siècle qu'il croit fausses et un procès qui date de 1231. Nous consacrerons à l'étude de ce cas un article spécial.

(3) Voir à ce sujet R. Weemaes, *op. cit.*, p. 30.

(4) Au sujet de l'influence des problèmes d'avouerie sur la fabrication des faux, voir P. Bonenfant, *Les chartes de Réginard, évêque de Liège, pour l'abbaye Saint-Laurent*, dans BCRH, t. CV, 1940, p. 332.

(5) Voir des copies de l'acte dans les cartulaires de Flône, mss BUL, n. 2014, 2015 et 2026 ; de même dans le ms. Wachtendonck, n. 1972, f. 21 — éd. Martène, *Ampl. coll.*, t. I, c. 540 ; Miraeus et Foppens, t. III, p. 809 ; Évrard, dans AHEB, t. XXIII, 1892, p. 282-285. Cfr Wauters, *Tables...*, t. I, p. 578 et t. XI, p. 191.

liégeois connus jusqu'ici n'a usé de cette écriture reconnaissable à la longueur des hastes et des queues, tantôt droites, tantôt tremblées. Le r lui-même est régulièrement doté d'une queue aussi longue que celle d'un p ou d'un q. A notre connaissance, seule la charte accordée en 1131 par Alexandre de Juliers à la même communauté a été écrite par la même main, bien que le caractère beaucoup plus modeste du document et un système différent d'abréviation estompe à première vue cette analogie très réelle (1). Ce fait pourrait inviter à croire que les deux actes ont été rédigés sur place plutôt qu'à la chancellerie épiscopale. Un argument plus décisif aurait été fourni par les actes, au caractère plus nettement local, de 1098 et 1102 ; malheureusement on n'en possède plus que des copies (2).

La structure de notre document est assez classique. Après l'invocation et l'intitulation d'usage, une notification introduit, par l'intermédiaire d'un texte évangélique, la narration et le dispositif. Il n'est pas facile, dans le cas présent, de distinguer ces deux parties. Jusque dans ces dernières dispositions l'évêque emploie en effet le temps passé. Dans la série des événements rappelés par l'auteur de la charte on peut distinguer trois épisodes principaux suivis chacuns d'une intervention de l'autorité ecclésiastique. La conversion des trois laïcs et leur installation à Flône est confirmée par l'évêque de Liège, Henri de Verdun qui leur assure pleine propriété de l'endroit en désintéressant, par échange, les chanoines d'Amay. Ensuite, un hôpital ayant été construit et des chanoines réguliers ayant été placés dans l'église, les trois fondateurs dotent la communauté des biens qu'ils avaient abandonnés lors de leur conversion et spécifient la part qui reviendra aux pauvres. L'évêque confirme cette donation et enfin, il précise le statut canonique du nouveau monastère. Faire porter sur cette dernière intervention seule la force probatoire de l'acte serait méconnaître, croyons-nous, l'intention du rédacteur qui veut évidemment confirmer publiquement

(1) AEL, chartrier de Flône, n. 3. L'analogie entre les deux documents du point de vue paléographique a été constatée également par M. J. Stiennon qui a bien voulu examiner ces chartes avec nous.

(2) Éd. par Évrard, *op. cit.*, p. 286-288. A propos du second, cet auteur note : original aux archives de l'État à Liège, mais nous n'avons trouvé aucune trace de ce document dans le chartrier de Flône.

l'ensemble des décisions prises par l'autorité ecclésiastique en faveur de Flône [1].

L'eschatocole ne comprend pas de corroboration mais une sanction, la liste des témoins et la date. Parmi les clercs ont reconnaît le prévôt Théoduin, l'abbé de Sainte-Marie du même nom et l'archidiacre Henri [2]. Cinq autres, l'abbé Evrard, Lambert, Anelin, Richer et Radon ne nous sont pas connus par ailleurs ; peut-être représentent-ils le chapitre d'Amay directement intéressé dans la fondation. Dans la liste des laïcs on voit figurer les seigneurs qui entourent normalement l'évêque de Liège [3] et, en outre, le comte de Louvain dont les fondateurs sont les vassaux. La date mentionne l'année (1092), l'indication (15e) et le règlement de l'empereur Henri IV. Le synchronisme est exact mais une difficulté surgit du fait que l'évêque Henri de Verdun auquel la charte est attribuée mourut le 31 mai de l'année précédente. En outre le sceau qui n'est pas annoncé dans l'acte n'est pas celui d'Henri mais bien de son successeur Otbert [4].

L'auteur de l'acte fait preuve, à plus d'une reprise, d'une connaissance approfondie de la langue latine. Pour décrire une action complexe, il emploie une cascade d'ablatifs absolus qui ne manquent pas d'élégance ; il affectionne les phrases balancées grâce à des répétitions que souligne encore l'emploi fréquent de la prose rimée. Quelques analogies avec d'autres chartes méritent d'être soulignées. Dans l'introduction de la *narratio* par une citation scriptuaire, on trouve un mouvement déjà utilisé dans un acte de 1079 par lequel Henri de Verdun confirme à Saint-Laurent la possession d'Incourt [5] :

Incourt, 1079.	Flône, 1092
« Conuenit... hic nobis illos amicos facere qui nos deficientes in aeterna tabernacula possint recipere. Haec et alia multa reputans mecum, Ego Heinricus... ».	« Qui non renuntiat omnibus quae possidet ad me, ait dominus, venire non potest. Haec Veritatis sententia magis intellecta quam lecta... ».

(1) Voir la même constatation, *infra*, p. 73, 79.

(2) Voir É. de Marneffe, *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège*, dans AHEB, t. XXV, 1895, p. 441-442.

(3) L'identification des seigneurs laïcs, témoins de cette charte, a été faite par C. G. Roland, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, dans ASAN, t. XX, 1893, p. 101.

(4) Ce fait a déjà été signalé par É. Poncelet, *Les sceaux et les chancelleries des Princes-évêques de Liège*, p. 40.

(5) Éd. Martène, *Ampl. coll.*, t. IV, c. 1185.

La formule très heureuse de notification trouve aussi son pendant dans un acte d'Albéron Ier pour le Mont-Cornillon (1124) et dans la charte d'Alexandre de Juliers pour Flône (1131) :

Flône, 1092.	Mont-Cornillon, 1124	Flône, 1131
Omnibus tam sui temporis quam in perpetuum successuris fidelibus, perpetua notitia comprehendum et uiuaci memoria tenendum : ...	Notitiae simul et memoriae tam presentibus quam futuris commendatum esse uolumus...	Notitiae simul et memoriae commendamus tam futurorum quam praesentium...

De ces analogies trop ténues, on ne peut, croyons-nous, conclure à l'identité des auteurs. Toutefois le rapprochement entre les notifications de la charte de 1092 et de celle de 1131 renforce le lien déjà établi entre les deux documents par l'examen de l'écriture.

Les premières interventions de l'évêque en faveur des convertis de Flône, l'échange fait avec les chanoines d'Amay et la confirmation des biens de l'église et de l'hôpital, n'appellent guère de remarques ; au sujet du statut de la *familia* du domaine de Jaira, noter les mesures analogues prises par les évêques de Verdun, au cours du XIIe siècle, pour les serfs du domaine de Jupille (1). Quant aux privilèges accordés à la communauté, nous les retrouverons dans la plupart des actes de fondation donnés dans la suite par les évêques liégeois aux chanoines réguliers (2). Les droits en matière de baptême sont confirmés par un fait d'ordre archéologique : la présence à Flône de Fonts-baptismaux (3). Comme dans deux chartes accordées en 1079 pour Incourt et en 1081 pour Saint-Laurent, l'évêque renonce à toute intervention dans le temporel de la communauté et la libère de l'emprise des doyens et archidiacres (4). Il accorde en outre aux religieux la pleine liberté « in prioris sui electione et in fratrum restitutione ». Cette expression *restitutio fratrum* exprime, croy-

(1) Voir G. Simenon, *Les serfs de l'église de Jupille*, dans *Leodium*, t. XIV, 1921, p. 11.

(2) Voir *infra*, p. 92.

(3) Cfr la description de ces fonts et la photographie dans M. G. C. Jansen, *Flône et son abbaye*, p. 16-17 et planche 4.

(4) Voir les deux textes dans Martène, *Ampl. coll.*, t. IV, 1185.

ons-nous, le droit conféré au supérieur de juger des délits de ses subordonnés, tel que nous le trouvons détaillé dans la charte accordée par Otbert en 1108 aux chanoines de Rolduc (1). Seul ce dernier point à fait l'objet d'un litige entre la communauté de Flône et l'évêque Albéron II de Liège, entre les années 1138 et 1139. Nous connaissons l'affaire par le jugement rendu à Rome, le 19 avril 1139, par des arbitres choisis : après avoir relu et examiné avec soin la charte de Henri de Verdun ils décident « ut tam locus ipse... quam habitatores eius omnino liberi sint... tam de lege sinodali quam de iustitia saeculari, nec archidianoco, nec decano, nec aduocato alicui, nec ministro episcopi nec ulli omnino hominum respondeant nisi soli praeposito uel abbati ipsius loci. Quod si aliquid quod uires suas excedat emerserit, si per se terminare non poterit, ad episcopum causa referatur ut per eum, nec per aliquem ministrum vel submissam personam diffiniatur. » (2). Tel est, fixé par les contemporains, le sens de la *restitutio fratrum*.

On pourrait être tenté d'établir un lien entre ce jugement de l'année 1139 et la rédaction de la charte dont le sceau fait difficulté et qui a été écrite par un scribe encore en activité en 1131. Mais dans ce cas, l'auteur n'aurait-il pas pris la précaution de définir au long et au large les droits du supérieur en matière de répression de délit au lieu de se contenter de la formule *restitutio fratrum* ? Cela semble fort probable. Dès lors on peut aussi admettre que la présence du sceau d'Otbert et de la date 1092 s'explique par le fait que la rédaction de la charte n'étant pas terminée à la mort de Henri de Verdun, les chanoines l'auront présentée à son successeur pour recevoir les signes de validation (3) ; enfin, il faut croire à la longévité du scribe ré-

(1) Évrard, *op. cit.*, p. 284, n'a pas compris le sens du mot *restitutio*, clairement fourni par l'original, et propose, à tort, de lire *receptio* ! Pour Rolduc voir *infra*, p. 70. Voir en outre un passage ayant trait au même pouvoir et où le verbe *restituere* est employé, dans une charte d'Alexandre de Juliers, accordée en 1130 à Floreffe, éd. V. Barbier, *Histoire de Floreffe*, t. II, p. 7-8.

(2) Éd. Évrard, *op. cit.*, p. 302.

(3) Telle est d'ailleurs l'explication déjà proposée par É. Poncelet, *op. cit.*, p. 40. Un cas analogue est fourni par une charte de la collégiale de Harlebeek (1063), éd. Miraeus et Foppens, t. I, p. 60, où le fait est mentionné explicitement. Notons encore, au dernier moment, que, dans la charte de Wolbodon pour Gembloux, éd. C.-G. Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, p. 36, il est dit explicitement que Baldéric, *morte praeventus*, n'a pu faire rédiger de charte.

dacteur des actes de 1092 et 1131. Ces difficultés une fois écartées nous accepterons, avec les arbitres de l'année 1139, l'authenticité de la charte de fondation de Flône.

II. Charte d'Otbert pour Rolduc (1108).

La charte d'Otbert pour Rolduc, datée de 1108, est conservée en original au séminaire de Rolduc ; elle a été éditée par Ernst et un fac-similé en a été donné par Oppermann (1). Ce dernier et plus récemment M. Boeren ont soumis l'acte à une critique serrée. Tant au point de vue paléographique qu'au point de vue diplomatique, ils ont jugé qu'ils avaient à faire à un faux. Nous avouons que leurs arguments ne nous ont pas convaincu.

Quelques remarques sur la forme des *n*, *r*, et *f*, sur la ligature du *et*, sur l'abréviation de *dominus* permettent à Oppermann d'affirmer que l'acte ne peut avoit été écrit durant le premier quart du XII^e^ siècle et que l'on se trouve en présence d'une imitation plus récente ! Il a toutefois raison de signaler le fait que la date, écrite de façon fort négligée, a été ajoutée dans la suite, mais par le même scribe (2). M. Boeren accepte ces conclusions mais établit un rapprochement entre ce document et deux autres actes, Fr. 15 (1118-1124) et Fr. 23 (1141-1178). L'imitateur, s'inspirant de documents d'origine colonnaise, se serait efforcé de camoufler sa manière liégeoise ! L'acte qui nous intéresse aurait été falsifié peu avant 1219 (3). Nous pensons au contraire que rien ne trahit dans l'écriture de cette charte une main plus récente (4).

L'examen de l'eschatocole a surtout retenu Opperman. Il fait

(1) Éd. S. P. Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 116-117 et fac-similé partiel, O. Oppermann, *De oudste oorkonden uit Kloosterrade en de Annales Rodenses*, dans PSHeADL, t. LVI, 1920, hors-texte, n. 1. Cette étude a été reprise par le même auteur dans ses *Rheinische Urkundenstudien*, t. I, p. 220 svv. Nous renverrons dans les notes à cette dernière publication.

(2) O. Oppermann, *op. cit.*, p. 227.

(3) P. C. Boeren, *De oudste oorkonden...*, p. 14-16. Le rapprochement proposé avec Fr. 15 et Fr. 23 est absolument fantaisiste. Fr. 15 est une charte de Frédéric de Cologne, rédigée probablement dans la chancellerie archiépiscopale par un scribe bien formé, tandis que Fr. 23 rappelle un contrat passé par un abbé de Rolduc et se présente de façon assez fruste. On cherche en vain une ressemblance entre ces trois documents au point de vue paléographique.

(4) Voir le fac-similé donné par Oppermann et cité *supra*, n. 1.

remarquer à juste titre, que la date « Data est haec cartula anno dominicae incarnationis MCVIII indictione I, anno vero Heinrici quintis regis III. Actum in ipso loco Rode idibus decembris » est proche de l'usage impérial mais ne correspond pas aux formules employées dans les chartes d'Otbert (1). Il est vrai que la grande majorité des actes de ce prélat expriment la date de façon différente : *Actum est hoc* ou *Acta sunt haec*, suivi de l'année, l'indiction et du règne de l'empereur. Toutefois, dans un privilège accordé par Otbert à la communauté d'Andenne en 1107, donc un an avant celui de Rolduc, on trouve également la formule impériale (2). Ce fait ne constitue donc pas une objection sérieuse.

Oppermann découvre encore une difficulté dans la présence, parmi les témoins d'un certain Jean, archidiacre et prévôt de Cologne. D'autres actes prouveraient que cette fonction était occupée à cette date et jusqu'en 1110 par un Arnold, en décembre de la même année par un Henri et en 1112 seulment par un Jean (3). Mais notre critique n'examine que la liste des prévôts de la cathédrale alors qu'un autre Jean peut très bien avoir exercé cette fonction dans une des nombreuses collégiales de Cologne et l'avoir cumulée avec celle d'archidiacre.

Quant au sceau, il est fort endommagé et de type incertain. Chose plus grave, son mode d'apposition — pendu sur cordelette de soie — le rend suspect (4), En effet, la soie n'est employée à cette époque que dans les bulles pontificales et, jusqu'en 1130

---

(1) O. Oppermann, *op. cit.*, p. 302.

(2) Voir cet acte édité par B. Misson, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, p. 288-289. Il est vrai que ce document est jugé faux par J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 126-129. Mais de tous les griefs proposés, un seul mériterait peut-être de retenir l'attention : le dispositif qui prévoit que les clercs seront présentés à l'archidiacre pour les ordinations. Les objections relatives à la forme et au style n'ont pas plus de valeur que celles qui ont été formulées par le même auteur contre les deux actes antérieurs d'Andenne ; elles ont été réfutées par M. A. Bonenfant-Feytmans et M. Despy comme nous l'avons, dit *supra*, p. 59, n. 4.

(3) O. Oppermann, *op. cit.*, p. 302.

(4) *Ibid.*, p. 300. Oppermann a tort de comparer le mode d'apposition du sceau d'Otbert avec celui des archevêques de Cologne. Néanmoins la difficulté demeure car, à Liège également, il faut attendre les environs de l'année 1130 pour voir apparaître le sceau pendant. Comme le remarque encore Oppermann, l'usage d'une cordelette de soie semble prouver l'influence d'une bulle pontificale, la première accordée à Rolduc étant celle de Calixte II à la date du 23 mars 1122 (J-L 6961).

environ, les sceaux des évêques de Liège sont toujours plaqués ou attachés (1).

Les formules de l'acte offrent une grande ressemblance avec celles que nous trouvons dans d'autres documents provenant de l'épiscopat d'Otbert (2). L'invocation d'usage est suivie immédiatement d'une notification objective introduisant par un *qualiter* le dispositif. L'absence d'intitulation apparente étroitement notre charte à celle qui est rédigée en 1116 par les chanoines du Mont-Cornillon. Dans les deux cas ce sont les destinataires qui rappellent les privilèges accordés aux communautés par le prélat (3).

La seule difficulté présentée jusqu'ici par l'acte de 1108 concerne donc les signes de validation : la date ajoutée par après et le mode insolite d'apposition de sceau. Comme le dispositif ne présente, nous le verrons, aucune difficulté, il semble raisonnable d'expliquer ces anomalies de la manière suivante : la charte aurait été rédigée à Rolduc, peu après les événements (4), mais on aurait négligé de la présenter à Liège pour recevoir les signes de validation (5). Dans la suite, en tout cas avant 1147 (6), les chanoines de Rolduc auraient ajouté la date et un sceau fantaisiste. Soit que sa bonne foi ait été trompée, soit qu'il désire écarter les soupçons, l'auteur des *Annales Rodenses* insiste sur le fait qu'Otbert, lors de la consécration de la crypte, a immédiatement fait rédiger une charte et l'a corroborée par son *bannum* et son sceau (7).

Dans notre hypothèse, ces additions postérieures n'affectent nullement le contenu de la charte d'Otbert. Au contraire, Op-

(1) Voir É. Poncelet, *Les sceaux...*, p. 41.

(2) Voir les actes signalés par J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 187-189.

(3) Voir *infra*, n. IV.

(4) Voir *infra*, p. 68.

(5) Au sujet des motifs qui peuvent avoir causé cette négligence, on ne peut évidemment formuler que des hypothèses. Signalons cependant que Rolduc n'est à cette époque qu'un ermitage dont le fondateur, Ailbert, se soucie fort peu des problèmes d'organisation ; à partir de 1111, le prévôt Richer manifeste une opposition violente à Otbert dont il juge sévèrement la conduite, voir *infra*, p. 194. Ces circonstances expliquent peut-être le sort de notre document.

(6) Le sceau d'Otbert est en effet signalé dans le rappel de la charte de 1108 que contient l'acte donné par Henri II de Leez à l'abbaye de Rolduc en 1147, éd. G. D. Franquinet, *Inventaris der oorkonden en bescheiden van de abdij Kloosterrade*, n. 8.

(7) Voir *Annales Rodenses*, ad an. 1108.

permann croit que le dispositif a été influencé par celui de la bulle pontificale de 1112 (1). De son côté, M. Boeren relève de nombreux anachronismes qui trahissent pense-t-il, une rédaction datant du début du XIIIe siècle (2). Voyons ce qu'il en est au juste.

Dans la première partie du dispositif où l'auteur décrit les possessions de la communauté de Rolduc, il est question de l'église « sumptu ac labore pauperum ibidem commorantium constructa ». Cette formule reflète exactement la situation ; Rolduc n'est en effet occupé à cette époque que par un ermite et ses disciples, la première organisation d'une communauté régulière de chanoines réguliers remontant à l'année 1111 (3). L'état de la propriété, tel qu'il est décrit dans la charte, peut-être comparé avec celui que présente l'auteur des *Annales* pour la même époque. Les donations du comte de Saffenberg, du *miniterialis* Embricon, du prêtre Conrard sont bien rapportées, à peu de chose près, avant 1109, par l'*annaliste* (4) ; par contre ce dernier situe dans le courant de cette année (1109) l'abandon de manses fait par le comte Palatin (5). D'après ceci le décalage entre les événements de décembre 1108 et la rédaction de la charte ne peut être que minime : quelques mois, tout au plus une année, chose qui n'a rien d'étonnant à cette époque (6).

Vient ensuite ce que M. Boeren, à la suite de M. Hermesdorf appelle l'immunité séculière. Il s'agit en fait d'un règlement d'avouerie qui, notre critique le reconnaît, ne présente rien d'anachronique (7). Il est spécifié que le comte de Saffenberg exercera l'avouerie et qu'il la transmettra à ses descendants,

(1) O. Oppermann, *op. cit.*, p. 303.

(2) P. C. Boeren, *De oudste oorkonden...*, p. 78.

(3) Voir *infra*, p. 190-193.

(4) *Annales Rodenses*, p. 693. Une comparaison entre cette description des biens et celle de la charte révèle beaucoup de points communs. On trouve dans les deux textes la mention des cinq manses donnés par le comte, des droits sur Specholz, des donations d'Embricon à Awrile, Meiscozen, Bisenrode, Asche, Degernowen, Lantershove et Heminngeshove. Par contre l'annaliste ne fait pas mention des biens situés à Besenhove, Nemerode, Burne et Immerode dont parle la charte. Il faut toutefois tenir compte de la possibilité de flottement qu'implique la complexité des noms de lieu. Le problème devrait être repris par un spécialiste d'histoire locale.

(5) *Annales Rodenses*, p. 694.

(6) Voir *supra*, p. 57.

(7) P. C. Boeren, *De oudste oorkonden...*, p. 77.

uniquement pour protéger les frères, se gardant de leur causer des dommages, sans rien exiger de leurs biens, s'abstenant même de tenir des plaids, à moins d'y être invité par la communauté. Dans ce dernier cas, ils se contenteront du troisième denier. Les fondateurs de cette époque conservent souvent le droit d'avouerie et le transmettent à leurs héritiers comme le prouvent les actes de 1091 pour Saint-Séverin en Condroz (1) et de 1127 pour Solières (2). Plusieurs autres documents montrent le souci qu'ont les évêques de Liège, Wazon, Théoduin, Henri de Verdun et Otbert lui-même, de limiter dans le même sens les droits de ces avoués (3). Rien ne permet donc de douter que ces prescriptions aient été réllement fixées pour Rolduc en 1108.

Par contre, M. Boeren relève de nombreux anachronismes dans ce qu'il appelle « l'immunité ecclésiastique et l'exemption » accordée par notre charte (4). Vient tout d'abord le droit reconnu par le comte et l'évêque d'élire, si la communauté prend forme de « praepositura vel alius quilibet prioratus », le frère le plus digne comme supérieur. Ce dernier recevra des mains de l'évêque, gratis et sans opposition, la juridiction sur les frères (*cura fratrum*). Le fait que cette élection libre est prévue alors que la communauté régulière n'est pas encore constituée n'offre, contrairement à ce qu'affirme notre critique, rien d'anormal. A preuve les exemples que nous rencontrons plus loin dans l'histoire de Saint-Gilles, du Mont-Cornillon, de Beaufays et de Malonne (5). Il est tout à fait normal que ce privilège soit confirmé dans la bulle accordée par Calixte II en 1122, selon la formule ordinaire pour les chanoines

(1) Voir l'éd. Bruel et Bernard, *Chartes de Cluny*, t. V, p. 5 et plus récemment A. Degand, dans BIAL, t. XLVI, 1946-1948, p. 150. Un examen de l'original conservé à Paris, B. N., coll. Bourgogne, vol. LXXIX, n. 156, montre que cet acte a été très probablement rédigé par un moine clunisien car on n'y rencontre pas les caractéristiques paléographiques des actes liégeois de cette époque.

(2) Voir *infra*, p. 80.

(3) Voir par exemple la charte de Wazon pour Saint-Barthélemy de 1046, éd. J. Paquay, *La collégiale de Saint-Barthélemy*, p. 93 ; celle de Théoduin pour N.-D. de Huy de 1066, éd. Schoolmeesters et Bormans dans BCRH, 4e sér., t. I, 1873, p. 90 svv ; celle de Henri de Verdun pour Saint-Laurent, de 1081, éd. Martène, *Amplissima collectio*, t. IV, c. 1179-1180.

Ces actes mériteraient une étude d'ensemble car, on ne sait pourquoi, les historiens de l'avouerie ne se sont intéressés jusqu'ici qu'aux documents de provenance monastique.

(4) Voir P. C. Boeren, *De oudste oorkonden..*, p. 66-70.

(5) Voir *infra*, p. 126, 219, 220, 233.

réguliers (1). Il est également incontestable que, dès 1111, les frères de Rolduc ont procédé à une élection régulière (2).

L'acte de 1108 reconnaît au chef de la communauté de Rolduc un pouvoir de juridiction étendu à la *familia* et exclut toute ingérence des doyens et archidiacres. A tort, encore une fois, M. Boeren croit établir une contradiction entre ce privilège et un passage de la bulle de 1122 où les droits de l'évêque sont maintenus en matière d'ordre (3). A propos de ce dernier, notons que nos deux documents adoptent un point de vue différent : l'acte de 1108 prévoit que le saint chrême sera reçu directement des mains de l'évêque, à l'exclusion de l'archidiacre ; la bulle au contraire, suivant une formule usuelle, prescrit le recours à l'évêque, sauf si ce dernier n'est pas *catholicus* (4). Sur ces deux points — juridiction et pouvoir d'ordre, — le privilège d'Otbert est conforme aux usages contemporains, entre autres au statut accordé dès 1092 à la communauté de Flône (5).

Reste la question délicate de l'exercice de la *cura animarum*. Notre charte affirme que les frères ont reçu de l'évêque « potestatem recipiendi ad baptysmum et communionen et sepulturam liberorum hominum infantes vel quicumque ab eis exigunt cum parochiani sui licentia ». L'annaliste qui, pour le reste rend fidèlement compte des événements, donne une description beaucoup plus large des droits « baptismum consecrare et baptizare,

(1) Voir le texte de cette bulle éd. S. P. Ernst, *op. cit.*, t. II, p. 122-123. C'est à tort que M. Boeren, *op. cit.*, p. 68, croit pouvoir conclure de la formule usuelle *Obeunte te nunc eius loci abbate*, que le droit d'élection n'avait pas encore été utilisé à Rolduc.

(2) Seule l'interprétation erronée signalée dans la note précédente a pu amener M. Boeren à contester ce fait affirmé par les *Annales Rodenses*, p. 696.

(3) Il s'agit de l'incise *Salvo tamen in omnibus catholici Leodiensis episcopi jure ac reverentia* qui, répétons-le, se rapporte dans la bulle au pouvoir d'ordre de l'évêque.

(4) Pour préciser, disons que l'acte de 1108 affirme *un droit*, celui de recevoir le chrême des mains de l'évêque, l'archidiacre étant exclu, comme cela est dit dans le privilège de Flône, 1092, rappelé plus haut, et dans un acte du même Otbert pour Incourt, éd. Martène, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 1186, daté de 1112, où il est stipulé que l'évêque sera représenté par le coûtre de Saint-Lambert. Au contraire, la bulle de 1122 notifie *un devoir*, celui, pour les chanoines, de s'adresser à leur évêque, sauf s'il n'est pas en communion avec Rome. On voit dès lors l'erreur d'Opperman, *op. cit.*, p. 303, qui affirme que l'acte de 1108 dépend sur ce point de la bulle de 1122 !

(5) Voir *supra*, p. 63-64.

verbum Dei pronuntiare, sepulturam praestare » (1). Il laisse donc tomber les restrictions de la charte et ajoute le droit à la prédication, probablement pour justifier l'apostolat du prévôt Richer à partir de l'année 1112 (2). Seul le texte plus nuancé de la charte doit donc être retenu. Son interprétation offre quelque difficulté. Le « cum parochiani sui licentia » porte-t-il sur le tout ou seulement sur le dernier membre de phrase « vel quicumque ex eis exigunt » ? Cette dernière solution paraît préférable et il faut donc comprendre que les frères ont le droit d'admettre sans condition au baptême, à la communion et à la sépulture les enfants des hommes libres ; tous les autres doivent obtenir au préalable la permission de leur curé. M. Boeren juge que ce privilège constitue un anachronisme ; mais voici la traduction qu'il en donne : « tous les hommes libres du diocèse de Liège peuvent, sans autorisation de leur pasteur, communier (et naturellement aussi se confesser et faire leurs pâques), faire baptiser leurs enfants et y choisir leur sépulture (3) » ! De quel droit étendre aux hommes libres ce que le texte ne prévoit que pour leurs enfants ! Même compris de la sorte ce droit serait-il tellement extraordinaire au début du XII^e siècle ? Non car dès 1091, Henri de Verdun reconnaît le « ius proprium baptismi et sepulchri » aux clunisiens installés à Saint-Séverin-en-Condroz (4). L'année suivante, il accorde aux chanoines de Flône le droit de baptiser les enfants de l'endroit et ceux qui, venant d'ailleurs, leur sont présentés (5). En 1107, Otbert lui-même a terminé par un jugement le long conflit qui oppose Théoduin, abbé de la paroisse primitive Notre-Dame-des-Fonts et le clergé de l'église Saint-Adalbert à Liège. L'évêque confirme à ce dernier le droit de baptiser tous les habitants de l'île. Enfin, en 1112, le même prélat accorde aux moines du prieuré Saint-Léonard à Liège le droit de célébrer les anniversaires et même de donner la sépulture à tous les fidèles, les droits de Notre-Dame-des-Fonts étant saufs (6).

Que ce soit en matière d'avouerie, de liberté d'élection, de

(1) Voir *Annales Rodenses*, p. 694.
(2) Voir *Ibid.*, p. 697.
(3) P. C. Boeren, *De oudste oorkonden...*, p. 75.
(4) Voir la charte citée *supra*, p. 69, n. 1.
(5) Voir *supra*, p. 63.
(6) Ces textes seront signalés infra, n. IV.

juridiction, de dépendance à l'égard de l'évêque où de *cura animarum*, le statut contenu dans la charte de 1108 apparaît entièrement conforme aux usages du diocèse (1). La bulle de 1122 le confirme en plus d'un point, ne le contredit nullement et n'a pu lui servir de source. Nous pensons que l'acte a été rédigé à Rolduc, peu après décembre 1108, mais que, pour une raison ou l'autre, il n'a pas été présenté à Liège pour recevoir les signes de validation, la date et le sceau. Ceux-ci ont été ajoutés par après, sans tenir compte des usages de la chancellerie liégeoise, et ne sont pas authentiques. Si cette dernière circonstance enlève à notre document la valeur attachée aux actes officiellement établis, du moins faut-il le considérer comme le récit d'un contemporain dont rien ne permet de mettre en doute la compétence ou la véracité.

III. Charte d'Otbert pour Saint-Léonard (1112).

L'original de ce document est conservé aux AEL dans le chartrier de Saint-Jacques. M. Niermeyer l'a édité et l'a soumis à un examen approfondi (2). L'étude de l'écriture lui permet de l'attribuer à un faussaire (main C), auteur de trois autres actes contenus dans la même chartrier, un diplôme de l'empereur Henri IV (1101) et les chartes de 1112 et 1126 (3). Nous ne discuterons ici ni la valeur de ce groupement ni l'authenticité des trois actes mis en cause (4).

Examinons plutôt les arguments avancés par notre critique contre le fond de l'acte. Il y est rappelé qu'un chanoine de Saint-Jean, Anscitillus, a construit l'église Saint-Léonard et l'a donnée à Saint-Jacques. Pour éviter tous conflits, Otbert, agissant en plein accord avec l'abbé de Notre-Dame — la paroisse primitive de Liège — , définit la liberté de la nouvelle église, sa dépendance à l'égard de Saint-Jacques et précise ses droits en matière

(1) Notons encore qu'un statut tout à fait analogue avait été accordé, l'année précédente, 1107, à la fondation de Springiersbach, au diocèse de Trèves. Voir *Gallia Christiana*, t. XIII, *instr.* p. 339. Une influence directe de ce document peut être envisagée du fait que l'archevêque de Trèves, Brunon, assiste comme témoin à la consécration de la crypte de Rolduc et signe la charte de 1108.

(2) J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 83-85 et le texte, p. 205-206.

(3) *Ibid.*, p. 77 svv.

(4) Ce problème sera traité par M. J. Stiennon dans l'ouvrage annoncé.

de *cura animarum*. On se demande ce que M. Niermeyer trouve d'obscur dans ce statut et comment il peut établir une relation entre cet acte et le conflit survenu en 1120 entre un abbé de Saint-Jacques et l'abbesse du Val-Notre-Dame au sujet de biens que les moniales, résidant à Saint-Léonard, avaient légués à cette église (1) ! En fait l'acte contient les mesures normalement prises par les évêques de Liège pour fixer le statut d'un nouveau sanctuaire occupé par des religieux (2). Le souci d'éviter tout frottement avec Notre-Dame est d'autant plus compréhensible que, peu de temps auparavant, un long conflit avait mis aux prises l'abbé de la paroisse primitive et le clergé de Saint-Adalbert (3). Quant aux droits accordés au prieuré en matière de *cura animarum*, spécialement pour la sépulture des fidèles, point n'est besoin, nous l'avons vu, de recourir pour les expliquer à l'exemple donné par les Prémontrés dans le courant du XII^e^ siècle (4).

Réserve faite des arguments d'ordre paléographique nous considérons donc cet acte comme authentique.

IV. Charte d'Otbert pour le Mont-Cornillon (1116).

Bien que conservée seulement dans une copie du cartulaire, la charte accordée en 1116 au Mont-Cornillon mérite de retenir l'attention des diplomatistes (5). Sa structure est très simple. L'invocation habituelle est suivie d'une notification objective qui introduit directement par un *quia* la narration et le dispositif. Pas plus que dans l'acte de Flône de 1092, il n'est facile de distinguer ces deux éléments. Le corps de notre document se présente en effet comme un récit impersonnel qui fait connaître une série d'interventions de l'évêque Otbert en faveur du Mont-

(1) J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen..*, p. 83-84.

(2) Voir le statut de liberté déjà examiné dans les chartes de Flône et de Rolduc, *supra*, n. I. et II.

(3) L'original de cette charte est conservé aux AEL dans la chartrier de Saint-Jean, n. 5 ; il a été édité par J. Demarteau, *Deuxième note sur les fonds baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège*, Liège, 1907. M. Niermeyer connaît ce document (*op. cit.*, p. 193) mais n'a pas fait le rapport avec les événements survenus à Saint-Léonard.

(4) Voir les textes rassemblés *supra*, p. 71.

(5) Voir le texte dans J. Daris, *Notice historique sur l'abbaye de Beaurepart*, dans BIAL, t. IX, 1868, p. 331-332.

Cornillon, notamment la liberté accordée au futur supérieur de la communauté, ensuite (*postea*) la dédicace de l'église et la donation de vingt-cinq sous pris sur le tonlieu. Dans la corroboration seule apparaissent les auteurs de l'acte qui sont les bénéficiaires, les frères installés dans l'église de Mont-Cornillon ; employant la première personne du pluriel, ils déclarent avoir rédigé le document pour que le souvenir de la générosité d'Otbert puisse servir d'exemple à ses successeurs et aux autres fidèles et, pour assurer leur droit, ils l'ont fait munir du sceau épiscopal (1). Viennent ensuite la date (1116), l'indiction et le règne de l'empereur, puis la liste des témoins où apparaissent des dignitaires et chanoines de Saint-Lambert puis, en groupe, d'autres chanoines des collégiales (2).

Comme jadis, en 1038, les chanoines de Sainte-Croix (3), les convertis du Mont-Cornillon usent donc du droit reconnu par la coutume de rédiger eux-mêmes une charte qui gardera le souvenir des bienfaits accordés par l'évêque Otbert au cours des années précédentes. Ici comme à Flône, leur volonté est de faire porter la valeur probatoire de l'acte sur l'ensemble des interventions de sorte qu'on ne peut guère distinguer narration et dispositif. Quant aux faits en question, ils se situent entre les années 1106 et 1116 (4). Nous saisissons ici sur le vif l'écart qui, à cette époque, sépare parfois la concession de privilèges et la rédaction du document qui doit en transmettre le souvenir. Rien de tout ceci, faut-il le dire, ne permet de mettre en doute son authenticité.

---

(1) « Quod (beneficium) ut salutiferum piae imitationis exemplum tam suis successoribus quam ceteris Dei cultoribus fieret, litteris annotavimus et, ut ratum et inviolatum permaneat, presenti sigillo eiusdem praesulis muniri fecimus ». *Ibid.*, p. 332. Ce texte montre clairement que les frères du Mont-Cornillon ont pris l'initiative de la rédaction et qu'ils ont ensuite fait sceller l'acte. On remarquera également le but poursuivi : autant susciter des donations ultérieures que garantir la première.

(2) Par sa structure cet acte prend place dans la série de ceux que Niermeyer *op. cit.*, p. 188-189, considère comme la production normale de la chancellerie liégeoise dans la première moitié du XII^e siècle.

(3) « Quoniam defectus memoriae... ideo congregatio S. Crucis ex consuetudine legali hanc cartam sibi componit ut innotescat posteris... » É. Poncelet, *Inv. anal. des chartes de la coll. Sainte-Croix*, p. 4.

(4) Pour les origines de la communauté, voir *infra*, p. 219.

V. Charte de la communauté de Flône, scellée par Otbert (1118).

L'original d'un acte daté de 1118 par lequel la communauté de Flône procède à la séparation des biens dévolus à la communauté et à l'hôpital repose aux AEL dans le chartrier de cette abbaye (1). L'analyse de l'écriture révèle une main différente de celle qui a rédigé les actes de 1092 et de 1131 dont il a été question plus haut. Comme l'a montré M. Niermeyer, on doit par contre attribuer au même scribe (main M) les deux chartes de 1111 et 1121-1128 conservées dans le chartrier de Saint-Paul (2). Bien que les formules du document semblent indiquer une rédaction par les destinataires, il faut donc admettre qu'il a été rédigé, non par un membre de la communauté mais par un chanoine liégeois.

L'invocation habituelle et une notification subjective des plus simples, introduisent directement par un *qualiter* le dispositif (*decrevimus*) où les clercs de la communauté et les laïcs de l'hôpital après avoir rappelé le statut antérieur de cette dernière institution, affirment leur volonté de procéder à un partage des biens en vue de maintenir plus facilement la paix et l'union. Ils exposent en détail la nouvelle répartition des revenus et fixent le statut du procureur de l'hôpital. Pour éviter toute fausse interprétation les deux parties affirment de nouveau leur volonté d'entente et d'union (3). Une corroboration, introduite par une phrase qui sonne comme une *arenga* : *Sed quia uaria succedunt tempora et breuis est hominum memoria...*, annonce la mise par écrit et le sceau ; le fragment de celui qui a été plaqué permet d'affirmer qu'il s'agit de celui de l'évêque Otbert. La date, rédigée selon la formule classique, est suivie d'une sanction où tout violateur de l'accord est menacé du sort de Judas *qui fraudabat de pauperum elemosina*. Rien dans cet acte qui, malgré quelques traces de proses rimées, a trouvé grâce aux yeux de M. Niermeyer, ne permet de mettre en doute son authenticité.

---

(1) Ed. Évrard, *op. cit.*, p. 288-290. A la page 289, l. 1, il faut lire *decrevimus* au lieu du *decernimus*, dû probablement à une faute d'impression.

(2) *Op. cit.*, p. 188.

(3) Dans les deux passages qui mettent en relief la volonté d'union, le rédacteur a utilisé des citations des épîtres de saint Paul : *Onera portantes alter alterius...* Galat. 6, 2 ; *Quoniam sumus invicem membra...*, Ephes. 4, 25.

VI. Charte d'Albéron Ier pour Suger (1125).

L'original d'une charte d'Albéron Ier datée de l'année 1125 et relative au testament d'un chanoine de Huy a trouvé place en tête du chartrier de l'abbaye de Neufmoustier, conservé aux AEL (1). L'examen de l'écriture a permis à M. Niermeyer de l'attribuer à la main Cc, celle du « faussaire de Saint-Jacques » auquel il faut encore attribuer les chartes de 1112 et 1126 destinées au monastère liégeois (2). L'érudit relève des analogies de formules et de style entre notre document, ceux qui ont été rédigés par le faussaire et le privilège de tonlieu accordé en 1103 aux marchands de Liège et de Huy par l'archevêque de Cologne Frédéric. Enfin des anomalies relevées dans le fond même de l'acte rendent ce dernier tout à fait suspect (3).

Il y a peu de chose à retenir, croyons-nous des analogies soulignées par M. Niermeyer. Le rapprochement opéré entre le style de notre document et celui du faussaire porte sur des phrases trop générales pour être concluant ; encore faut-il noter que l'un d'entre eux résulte d'une allusion à un texte scripturaire (4). Entre l'acte de l'archevêque de Cologne [illegible]ai d'Albéron, il n'y a qu'une seule analogie sérieuse :

Frédéric de Cologne (1103)	Albéron Ier (1125)
« Notum sit omnibus tam futuris quam praesentibus, omnibus quidem iuste et pie in Christo uiuentibus... »	« Notum facio omnibus pie et iuste uiuentibus... »

Mais qui oserait conclure, sur cette seule base, à un emprunt dans un sens ou l'autre ?

---

(1) Voir le texte éd. par J. Halkin, dans BSAHL, t. VIII, 1894, p. 346 ; un fac-similé partiel en est donné par J. F. Niermeyer, *op. cit.*, planche II. Cet acte n'est entré dans les archives de Neufmoustier qu'au moment où les chanoines ont acquis des droits sur l'église Saint-Étienne qui fait partie de l'héritage de Suger. Voir *infra*, p. 148.

(2) J. F. Niermeyer, *op. cit.*, p. 37.

(3) *Ibid.*, p. 136. L'acte y est désigné par le sigle N2.

(4) Voici l'analogie créée par la citation scripturaire

Jc la	N2
Ea quae sua sunt possident	Non quae Dei sunt sed quae
... cogitans quae Dei sunt	sua sunt quaerentium...

On voit que, même ainsi, la ressemblance est loin d'être probante.

Interprété correctement, le dispositif ne présente aucune difficulté. L'évêque rappelle que Suger, chanoine de Huy, soucieux de transmettre ses biens à son héritier légal, les a confiés (*tradidit*) au chapitre Notre-Dame, afin de garantir ainsi leur transfert, au moment de sa mort, à Wilendis et aux héritiers de ce dernier *quibus ea dabat*. En reconnaissance du service rendu, les légataires verseront aux chanoines de Huy un cens annuel de quatre deniers. Un cens sera également perçu à chaque changement de main (1). Ni le fonds ni la forme de cet acte ne permettent de mettre en doute son authenticité.

VII. Charte d'Albéron Ier pour le Mont-Cornillon (1124).

Comme la charte de 1116 examinée ci-dessus, ce document n'est conservé que dans le cartulaire du Mont-Cornillon. Il a été édité en dernier lieu par J. Daris (2). Sa structure particulière fait regretter la perte de l'original. Dans une première partie l'évêque rappelle que, lors du premier synode général tenu par lui, il a reconnu la pleine liberté accordée au Mont-Cornillon depuis la consé[illegible] de son église. Viennent ensuite une liste imposante de témoins — tous les participants du synode — et la formule classique à Liège, pour la date,

Dans une seconde partie, Albéron énumère les donations faites à la communauté dans le courant de la même année (*eodem anno*) celle d'un chambellan, d'un prêtre et d'un *ministerialis*. La liste des témoins de ces générosités diffère de la première. Enfin l'acte se termine par une nouvelle formule de date et par une sanction.

Ce document au contenu varié a-t-il été rédigé en deux fois comme pourait le faire croire la répétition de la date ? Ou bien est-il l'œuvre d'un seul scribe ? Seul l'original nous aurait per-

(1) Voir *ibid.*, p. 137. M. Niermeyer a compris que les biens de Suger ont été *donnés* au chapitre Notre-Dame. Dès lors il juge que le cens n'a plus de signification et se demande pourquoi Suger aurait voulu transmettre ses biens à Willendis *pro salute animae suae*. Le texte prouve au contraire que Suger, désireux de faire parvenir ses biens à leur héritier légitime les confie au chapitre qui, moyennant un cens annuel et un droit de relief les transmettront à qui de droit. Comme l'a fait remarquer M. L. Génicot qui a bien voulu vérifier notre interprétation on est donc en présence d'une sorte d'assaintement de biens.

(2) Voir J. Daris, *Notice sur l'abbaye de Beaurepart*, dans BIAL, t. IX, 1868, p. 332-333.

mis de résoudre cette question avec certitude. Néanmoins la seconde hypothèse nous paraît de loin la plus vraissemblable et nous nous trouvons, une fois de plus en présence d'une charte dont le texte même suppose un laps de temps relativement considérable entre les événements et la mise par écrit (1).

Les formules et le style n'appellent aucune remarque sauf l'analogie signalée ci-dessus entre la notification de notre document et celle d'une charte accordée en 1131 au prieuré de Flône (2). Par sa sobriété notre document se rattache au groupe de chartes liégeoises types déterminé par M. Niermeyer (3).

VIII. Charte d'Albéron Ier pour Castert (1126).

Cette charte, dont l'original est conservé dans le chartrier de Saint-Jacques aux AEL, a été éditée par L. Halkin (4) et H. Nélis en a donné un fac-similé partiel suivi d'une analyse paléographique dans l'album belge de diplomatique (5). Il attribue à un même scribe une autre charte de l'évêque Henri de Léez datée de 1140 et cette opinion a été suivie par M. Niermeyer (6). Nous retrouverons la même écriture dans la charte de Solières, étudiée ci-dessous et qui date de l'année suivante (7).

Sa structure appelle les mêmes remarques que l'acte précédent : sobriété des formules, analogie de la notification avec celles des chartes du Mont-Cornillon (1124) et de Flône (1131). Dans une narration, l'évêque, Albéron Ier, rappelle la solennisation de la fête de Sainte Marie-Madeleine qu'il a décrétée dans un synode

(1) Voir *supra*, p. 57.

(2) Voir *supra*, n. I.

(3) J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 188-189.

(4) Voir l'éd. par L. Halkin, *Albéron Ier de Liège*, dans BSAHL, t. XII, 1902, p. 351. Pour expliquer l'arrivée de ce document dans le chartrier de Saint-Jacques M. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 34, dit que l'église de Castert a été rattachée au monastère liégeois en 1151. C'est inexact car, nous le verrons plus loin, p. 225, c'est l'église Sainte-Madeleine-en-l'Isle qui est devenue à cette époque un prieuré de Saint-Jacques.

(5) *Album belge de diplomatique... publié sous la direction de Henri Pirenne*, Bruxelles, 1909, planche X.

(6) J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 188. Notons en outre que C. R. Cheney, *English Bishops' Chanceries*, Manchester, 1950, p. 53, note 3, établit un rapprochement entre les deux chartes liégeoises et les chartes de Raoul et Théobald, archevêques de Canterbury.

(7) Voir *infra*, n. IX.

précédent. Le dispositif énumère une série d'événements successifs : la retraite d'un prêtre, Bovon, à Castert et la construction par ce dernier d'un oratoire en l'honneur de Sainte Marie-Madeleine ; la confirmation de ce fait par l'évêque est une première générosité à l'égard des convertis ; une acquisition de terres par Bovon, suivie bientôt d'une autre ; enfin une nouvelle donation de l'évêque qui étend sur l'ensemble sa protection. A remarquer que tous les verbes de ce dispositif sont au passé. Il est incontestable que la valeur probatoire de l'acte porte sur l'ensemble des événements qui constituent la fondation de Castert.

Au point de vue style, remarquons seulement que l'auteur de notre charte utilise la prose rimée et ne dédaigne pas certaines figures considérées par M. Niermeyer comme une caractéristique du « faussaire de Saint-Jacques » (1).

Suivent la corroboration, la liste des témoins, la date et la sanction. Le nombre et l'importance des témoins, tant ecclésiastiques que laïcs, permet d'affirmer que cette charte, comme la précédente, a été passée lors d'un synode mixte. Remarquons dans la date, la mention du pontificat d'Honorius II qui apparaît ainsi pour la seconde fois, à notre connaissance, dans les chartes liégeoises (2).

IX. Charte d'Albéron Ier pour Solières (1127).

Éditée jadis par C. Piot, la charte de 1127 pour Solières n'a pas retenu l'attention des divers diplomatistes liégeois (3). Elle se présente comme un parchemin de 51 × 28 1/2 cm. Le texte est réparti sur 21 lignes, laissant un blanc de 15 cm. environ. La réglure est faite de la même encre que le texte mais n'apparaît guère. L'écriture de l'invocation seule est allongée ; à partir de

(1) Voir J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 108-111. Nous notons ce fait pour montrer que les critères de style présentés par ce critique comme caractéristiques du faussaire sont beaucoup trop vagues.

(2) Nous avons rencontré pour la première fois la mention du pontificat du pape dans la date de la charte d'Albéron Ier pour les moines de Liessies éd. de Reiffenberg, *Monuments...*, t. VII, p. 434.

(3) Voir l'éd. par C. Piot, *Documents relatifs à l'abbaye de Solières*, dans BCRH, 5e sér., t. IV, 1894, p. 11-12. Il y a dans ce texte deux erreurs à corriger : l'endroit où est bâti l'oratoire n'est pas *Giuila* mais *Guula* ; l'avant-dernier témoin n'est pas *Curvinus* mais *Eurvinus*. Pour les éditions antérieures, voir Wauters, *Table analytique*, t. II, p. 142 et t. VII, p. 217.

la 10e ligne elle est plus serrée qu'auparavant. Comme nous l'avons déjà signalé, nous retrouvons ici la main du scribe à qui l'on doit aussi la charte de Castert. Parmi ses caractéristiques signalons le treillis très développé employé pour garnir les hastes des s, l, b, h, les ligatures de ct et st, et même l'abréviation du et. De part et d'autre, même sytème d'abréviation, le signe le plus employé étant le nœud. Il faut encore noter dans les lettres la présence du seul a minuscule fermé et le g dont la panse inférieure est formée d'un seul trait allongé vers la gauche. Le sceau d'Albéron, en très mauvais état, est « attaché » au recto, dans le coin inférieur droit, au moyen de deux lanières de parchemin passées dans quatre incisions.

Le protocole réduit au minimum introduit directement le dispositif : fondation par les deux frères de Beaufort d'un oratoire occupé par des personnes pieuses à Guula (Gives) et donné à l'évêque de Liège, liberté à l'égard de l'archidiacre, interdiction d'exercer la *cura animarum*, donation de deux manses libres de tous droits, enfin promesse d'autoriser toutes les générosités des *ministeriales*, l'avouerie seule étant retenue par les deux frères de Beaufort pour eux-mêmes et leurs héritiers. Suivent la date dans sa formule classique et une liste de témoins dont l'importance fait supposer, une fois de plus, que la charte a été présentée dans un synode mixte (1). Dès lors, rien ne permet de mettre en doute l'authenticité du document.

X. Charte d'Alexandre de Juliers pour Neufmoustier (1130).

La charte accordée en 1130 à la communauté du Neufmoustier de Huy est le premier document officiel qui mentionne cette fondation à laquelle a été mêlé Pierre l'Ermite (2). On n'en possède malheureusement que des copies d'après lesquelles a été faite l'édition par J. Closon (3).

---

(1) Voir *supra*, p. 79.

(2) Au sujet du rôle de Pierre voir *infra*, p. 137.

(3) Voir le texte dans J. Closon, *Alexandre de Juliers*, dans BSAHL, t. XIII, 1902, p. 467-468. Cet éditeur n'a utilisé que les copies contenues dans le chartrier. Il en existe d'autres dans les cartulaires A et C signalés par G. Kurth, *Documents inédits sur l'histoire de Neufmoustier*, dans BCRH, 5e sér., 1892, t. II, p. 59. Ajoutons encore qu'une nouvelle édition partielle a été donnée, avec commentaire

L'invocation habituelle, une arenga de circonstance que nous retrouverons dans un acte analysé ci-dessous, une intitulation solennelle introduisant le récit des faveurs accordées par l'évêque à l'occasion de la consécration de la nouvelle église : la libération du territoire sur lequel est construit le monatère des droits qu'y possédaient deux anciennes collégiales, Notre-Dame de Huy et Sainte-Ode d'Amay, la détermination des droits et devoirs des nouveaux religieux à l'égard des chanoines de Huy selon le précédent existant à Liège, enfin une donation de l'évêque. La corroboration, la liste des témoins, la date sous sa forme habituelle, l'approbation *feliciter* et enfin une sanction terminent cet acte.

L'authenticité de ce document est d'autant moins attaquable que sa teneur est garantie en grande partie par un acte complémentaire accordé à la même époque par Alexandre aux chanoines de Huy dont il voulait ménager les susceptibilités (1). Les événements relatifs au Neufmoustier y sont rappelés dans la mesure où ils intéressent les destinataires : l'échange opéré pour libérer le *fundus* et la dépendance des nouveaux venus à l'égard de l'ancienne collégiale. L'évêque ajoute que les chanoines réguliers ne pourront exercer aucun des droits paroissiaux. Signalons dès maintenant l'analogie de ce statut avec celui qui sera accordé peu après par le même prélat aux chanoines réguliers de Géronsart dont le monastère est fondé sur le domaine de l'ancienne collégiale Notre-Dame de Namur (2).

L'eschatocole de ce deuxième document témoigne des précautions prises par l'évêque pour garantir l'application de ce statut. Une première lecture de cette *determinatio* a été faite dans la salle du chapitre Notre-Dame en présence des chanoines hutois et du doyen de la cathédrale Saint-Lambert. Une seconde eut lieu lors de la dédicace du Neufmoustier, en présence des abbés et dignitaires qui assistent l'évêque dans cette cérémonie. Une troisième enfin, à Liège, dans la maison épiscopale, en présence des archidiacres et c'est alors seulement que le sceau fut apposé (3).

---

topographique par E. Schoenmackers, *Pierre l'Ermite et le Neufmoustier*, dans ACHSBA, t. XX, 1925, p. 62-64.

(1) Voir le texte éd. É. Schoolmeesters et S. Bormans, *Cartulaire de Notre-Dame de Huy*, dans BCRH, 4e sér., t. I, 1871, p. 112-115.

(2) Voir *infra*, p. 87.

(3) Voir le texte, *op. cit.*, p. 115.

Traitant du même sujet mais adressés aux deux parties en présence, ces actes d'Alexandre de Juliers coïncident et se complètent dans la mesure exacte où l'on pouvait s'y attendre. Rien ne permet donc de mettre en doute leur authenticité.

XI. Le « Privilège des Croisés » pour le Neufmoustier.

Les problèmes posés par ce document dépassant le cadre de cette étude, nous exposerons seulement ici les résultats d'une enquête approfondie publiée ailleurs (1). Il a été édité par J. Closon d'après l'original conservé dans le chartrier de Neufmoustier aux AEL (2). La perte du sceau, l'absence de date, le fait que l'intitulation ne donne que l'initiale A... du nom de l'évêque de Liège qui y intervient, tout cela rend particulièrement difficile l'attribution de l'acte qui n'est d'ailleurs pas une charte proprement dite mais doit être rangé dans la catégorie des lettres d'indulgences. Contre M. Niermeyer, nous pensons que l'évêque en question est bien Alexandre de Juliers et non Albéron Ier (3). Contre J. Closon, nous affirmons que le document est authentique et non un simple projet rédigé à Neufmoustier (4). L'évêque qui, rappelons-le, a consacré en 1130 l'église du monastère et l'a enrichie (5), invite les clercs et laïcs à se montrer généreux envers les *pauperes Christi* du Neufmoustier. Il rappelle ensuite le privilège jadis accordé par le patriarche de Jérusalem, Arnould de Choques, suivant lequel les pèlerins qui, pour une raison légitime, ne peuvent accomplir leur vœux en se rendant à Jérusalem, sont autorisés à y substituer une visite au nouveau sanctuaire hutois. Par cette lettre, l'évêque complète en quelque sorte l'œuvre accomplie lors de la dédicace. Elle se situe donc entre les années 1130-1135.

---

(1) Voir *Pierre l'Ermite, le privilège des croisés et la fondation de Neufmoustier*, à paraître prochainement dans *Le Moyen Age*.

(2) Voir J. Closon, *op. cit.*, p. 466-467. Des copies de cet acte existent encore dans les deux cartulaires étudiés par G. Kurth, *op. cit.*, p. 58.

(3) L'attribution de cet acte à Albéron Ier, présentée comme probable par J. F. Niermeyer, *Onderzoekingen...*, p. 134, ne repose en fait sur aucun argument.

(4) Voir J. Closon, *op. cit.*, p. 466. Cette opinion repose sur le fait que ce critique croit que le sceau n'a jamais été apposé. Nous verrons que, de fait, ce point fait difficulté mais qu'on doit plutôt conclure que le sceau est perdu.

(5) Au sujet de la générosité d'Alexandre, voir la notice de l'obituaire de Neufmoustier, éd. J. Closon, *op. cit.*, p. 424, note 1, et *infra*, p. 150.

XII. Les chartes d'Alexandre de Juliers et de Henri de Leez pour Géronsart (1134, 1142, 1149).

Deux chartes d'Alexandre de Juliers datées de l'année 1134, une troisième d'Albéron II de 1142 et une quatrième de Henri de Leez de 1149 forment un ensemble très cohérent et constituent les seules sources pour l'histoire des origines de la communauté de Géronsart (1). Deux d'entre elles, conservées en original, méritent d'être examinées de près.

La charte d'Alexandre de Juliers de 1134 classée sous le n. 1 au chartrier des A. E. N, est un parchemin de forme rectangulaire, légèrement irrégulière, de 37 cm. sur 31. Une déchirure dans le pli et des taches d'humidité rendent difficile la lecture de certains passages.

L'écriture s'apparente à celle de la charte d'Albéron Ier pour Castert (1126) sans pourtant lui être tout à fait semblable (2). Elle est en effet un peu moins ronde et un peu moins régulière. L'invocation et deux noms propres, *Maria* (l.4) et *Frederici* (l. 15) sont tracés en lettres allongées et tremblées. Le s est régulièrement orné du « treilli » liégeois constitué par deux, trois, quatre ou même cinq éléments, ce qui donne à l'ensemble un aspect très orné. Le g, majuscule ou minuscule, est parfois très simple mais ailleurs sa panse est formées de boucles se terminant elles aussi par un ou trois éléments de treilli. On retrouve encore ce motif

(1) Voici une description sommaire de ces actes dans l'ordre où les a analysés V. Barbier, *Histoire de Géronsart*, p. 213-214.

n. I. 1134. Alexandre de Juliers confirme la donation faite aux frères de Géronsart par son prédécesseur, Albéron Ier. Copie dans le cartulaire aux planchettes, f. 1r, éd. Miraeus et Foppens, t. II, p. 818 et Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 322.

n. II. 1134. Alexandre de Juliers règle les rapports entre Notre-Dame de Namur et Géronsart en ce qui concerne les dîmes et l'exercice de la *cura animamarum*. Original, chartrier, n. 1 ; copie cart. aux planchettes, f. 1r ; éd. AHEB, t. V, 1868, p. 382.

n. III. 1142, Albéron II confirme les biens accordés par Alexandre de Juliers et ajoute la possession de l'Église d'Erpent.

Copie dans le cart. aux planchettes, f. 3r–v ; éd. Miraeus et Foppens, t. IV, p. 372.

n. IV. 1149. Henri de Leez confirme à Fulbert, prieur de Géronsart, les biens déjà énumérés dans l'acte précédent. Original, chartrier, n. 3 ; copie, cart. aux planchettes, f. 4 ; éd. AHEB, t. IV, 1869, p. 464.

(2) Voir *supra*, p. 78.

ornemental dans les ligatures st et ct qui prennent une grande ampleur. Le a affecte des formes variées tantôt ouvet, tantôt fermé, tantôt orné d'une haste courbée vers la gauche, ce qui constitue un archaïsme (1).

Relativement fréquentes dans les trois premières lignes, les abréviations disparaissent complètement dans la suite pour réapparaître dans les lignes 16 et 17. Dans ce passage de la liste des témoins, l'indication des fonctions et des surnoms est le plus souvent placée dans l'interligne supérieur.

Le signe courant d'abréviation est le treilli formé de deux éléments mais on trouve aussi, pour le *us*, la superposition de trois virgules, classique dans l'écriture liégeoise. Notons encore que le scribe emploie une encre rousse, sauf pour les deux lignes 16 et 17 qui sont tracées au moyen d'une encre noire. La réglure, faite à l'encre rousse, a presque entièrement disparu.

Le sceau, perdu, était attaché aux moyens de deux bandelettes passées dans quatre incisions situées sur la gauche, aux deux tiers environ de la hauteur, un espace vide ayant été ménagé par le fait que les lignes 11 à 15 se terminent bien avant le bord. Il a laissé sur le parchemin une empreinte de cire d'environ 7 cm 1/2 de diamètre.

Il n'est aucun de ces détails de rédaction ou d'apposition du sceau qui puisse faire difficulté. L'acte se rattache au contraire à la série des documents typiquement liégeois écrits par des scribes soigneusement formés. Les remarques faites à propos des 16 et 17 méritent toutefois de retenir l'attention. Rappelons que cette partie de la liste des témoins est rédigée avec une encre différente ; que les abréviations réapparaissent et que l'indication des fonctions et surnoms est faite en interligne. On peut en conclure, semble-t-il, que le scribe a tout d'abord laissé en blanc les lignes 16 et 17, puis, dans la suite y a transcrit à l'encre noire les noms des témoins. Mais, l'espace prévu étant trop restreint, il a dû employer les abréviations et même les interlignes (2). Un

(1) Au sujet de l'alternance de *a* fermés et ouverts, voir J. F. NIERMEYER, p. 53, 70, 87 et 93, où elle est relevée dans des chartes attribuées au « faussaire » de Saint-Jacques. Mais ce caractère est plus général et on le retrouve par exemple dans la charte de 1107 pour saint Jean l'Évangéliste, chartrier aux A.E. L., n. 5, et dans celle de 1126 pour Castert, voir *supra*, n. VIII.

(2) Voici cette liste de témoins, éditée de manière très défectueuse dans les AHEB. Nous avons mis entre parenthèse les indications placées en interligne :

diplôme impérial de 1103 pour Waulsort (1) et une charte de Siger de Wavre pour Afflighem en 1136 (2) présentent le même phénomène qui prouve que les chartes n'étaient pas rédigées immédiatement après la cérémonie du contrat. Notons encore que, dans la charte de Géronsart, la liste des témoins a été complétée avant l'apposition du sceau car l'empreinte de cire de ce dernier empiète sur les mentions placées dans l'interligne entre 15 et 16.

* * *

L'original de l'acte accordé en 1149 par Henri de Leez à Géronsart est conservé dans le chartrier sous le n. 2. C'est un parchemin rectangulaire de 48 cm. sur 32. Les souris et l'humidité l'ont quelque peu endommagé, surtout dans les plis. Au premier aspect l'écriture est plus grossière et moins liégeoise que celle de l'acte précédent. Seule l'invocation, suivie du *Amen*, est tracée en lettres allongées mais non tremblées. Le scribe s'est permis certaines fantaisies dans le tracé des caractères, spécialement du g qui apparaît sous quatre formes différentes dans la seule

---

Elbertus archidiaconus et abbas S. Mariae. Ioannes de Lovirvalle. Iordanus praepositus. Decanus Lambertus avunculus eius. Robertus. Heinricus. Gerardus. Lambertus custos. Lambertus. Ioannes. Guiardus de Flona. Ioannes presbiter de Floreffia. Lambertus cappellanus domni Frederici episcopi. Hermannus. Baldricus, Lambertus. Radulfus. Franco. Lambertus (de Vendraco) Lambertus· Godefridus (regulus). Renzo. Magister Fulco. Arnulfus (de Dasuls). Reinerus (capellanus). Albertus. Adelardus custos. Aiulfus. Albertus (horoscopus). Balduinus (cas...). Auffidus. Constans. Rainoldus. Walterus. Heinricus (Vulpier) Otto (de Busle). Gontramnus. Hemmericus. Gislebertus (Peons). Gislebertus (Cokerous). Les dix premiers témoins sont les chanoines de Sainte-Marie de Namur qui sont connus par ce seul document, sauf Jean de Loverval qui apparaît fréquemment ailleurs ; voir C. G. Roland, *Les plus anciens avoués de Fosses*, dans ASAN, t. XXIX, 1910, p. 108. Nous retrouverons Guiard de Flône, *infra*, p. 117. Dans la suite, outre les laïcs, apparaissent des membres d'un chapitre, un *magister*, un coûtre, un chapelain et un *horoscopus*, c'est-à-dire le clerc chargé de sonner régulièrement les heures. Le manque de documents ne permet pas de les identifier mais peut-être sont-ce des chanoines de Saint-Aubin de Namur. Noter l'analogie de la disposition des deux lignes avec celle de cette liste de témoins, datant de la même époque, ajoutés au f. 130 de l'Évangéliaire de Notre-Dame de Namur, décrite par F. Courtoy, *L'évangéliaire de N.-D. de Namur*, dans ASAN, t. XXXIII, 1919, p. 218.

(1) Signalé par É. Reussens, *Les chancelleries inférieures...*, dans AHEB, t. XXV, 1895, p. 157.

(2) Dans la charte de Siger de Wavre, 1136, original dans le chartrier, n. 3, aux AGR, le début de la liste des témoins est tracée dans une écriture plus grêle et plus serrée que la suite.

première ligne, tantôt oncial, tantôt avec panse inférieure simple, plus ou moins aiguë, tantôt avec une panse inférieure ornée d'une boucle. Ce dernier type est le plus souvent repris dans la suite. Le u est tracé en forme ronde ou en forme de v [1]. Le a est fermé mais on trouve encore la forme archaïque avec sa haste bouclée. Le d et le l sont quelques peu ornés du fait que leurs hastes se terminent souvent par une boucle poursuivie en volute sur la gauche.

Le treilli apparaît à sa place habituelle mais il est sobre, formé tout au plus de deux éléments. Comme ligature retenons le st et le ct ; dans cette dernière on trouve les formes les plus variées. La réglure a été tracée à l'encre, mais est à peine visible.

Le signe courant d'abréviation est le treilli composé de deux éléments. Mais ici encore le scribe ne recule devant aucune fantaisie, traçant des figures impossibles à reproduire d'un seul trait de plume. Plus caractéristique de sa manière nous semble être la barre transversale terminée sur la droite par deux crochets ; il la place sur le d de *d(e)i* (1. 4) et sur le b de *b(e)nedictione* (1. 8) Le même motif, mais enrichi sur la gauche par un petit a ouvert, apparaît sur le p de *sup(ra)* (1. 11), de *p(er)* (1. 25) et sur le q d'*aliq(uan)do* (1. 24).

Le sceau, perdu, était pendu sur une double queue de parchemin, encore présente, passée dans le pli. Ici encore rien ne trahit une falsification.

* * *

A ces deux originaux, il faut joindre le premier acte d'Alexandre de Juliers de 1134 et celui d'Albéron II de 1142, conservés en copie dans le cartulaire aux planchettes. Leurs formulaires, à peu près identiques ne nous retiendront pas longtemps. Dans tous quatre on trouve l'invocation habituelle, la suscription suivie de la notification subjective introduisant par un *quia* une brève narration et le dispositif. L'eschatocole comprend une sanction, une corroboration indiquant la rédaction de la charte[2], le sceau et les témoins. La liste de ces derniers est suivie de la date qui, introduite par *Actum*, indique l'année de l'Incarnation,

---

[1] Cette alternance de *u* et *v*, signalée par Oppermann comme une anomalie est fréquente dans les chartes liégeoises de l'époque comme l'a montré Mlle H. Lepez, dans sa thèse déjà citée.

[2] Sauf toutefois dans n. II.

l'indiction, le règne de l'empereur et l'épiscopat de l'évêque. Cette grande similitude s'explique évidemment pour les deux premiers actes rédigés la même année. Quant aux chartes d'Albéron II et de Henri de Leez elles copient presque textuellement non seulement les formules mais encore la narration et le dispositif de la première des chartes relatives à des faits survenus entre temps.

L'examen des mesures prises en 1134 par Alexandre de Juliers révèle l'analogie profonde du statut accordé à Géronsart avec celui de Neufmoustier, fixé quatre ans auparavant. Dans les deux cas les nouvelles communautés se sont installées sur un territoire dépendant d'une ancienne collégiale, Notre-Dame de Namur et Notre-Dame de Huy. Dans les deux cas l'évêque annonce dans un premier document qu'il a procédé à la dédicace de l'église et qu'il a donné aux frères des terres, pour assurer leurs subsistance, tandis que la seconde charte est destinée à régler les rapports de la nouvelle fondation avec l'ancienne institution spécialement en matière de dîmes et de *cura animarum*. Mais alors que ce dernier acte était adressé aux chanoines de Huy, celui de Géronsart est écrit pour les frères de la communauté (1).

Les chartes d'Albéron II et de Henri de Leez recopient textuellement celle où Alexandre a fait mention de ses générosités à l'égard des frères de Géronsart. Albéron II y ajoute en 1142 une précision sur l'étendue de la juridiction exercée par le prieur sur ses subordonnés. Elle coïncide avec la mesure analogue prise par le même évêque pour Flône (2). Il confirme en outre la possession contestée de l'Église d'Erpent. Quant à Henri de Leez, il accorde les mêmes privilèges au prieur contemporain, Fulbert. Ni dans le fond ni dans la forme de ces actes nous n'avons relevé un indice qui permette de mettre en doute leur authenticité.

(1) Voir *supra*, p. 81.
(2) Voir *supra*, p. 64.

XIII. Les chartes d'Albéron II et de Henri de Leez pour Aulne, Malonne et Sainte-Madeleine-en-l'Isle (1142, 1147, 1151).

Les trois actes qui nous restent à examiner, de Albéron II pour Aulne en 1142, de Henri de Leez pour Malonne en 1147, et du même pour Sainte-Madeleine-en l'Isle en 1151 ne sont conservés qu'en copie d'après lesquelles ils ont été édités (1). Leur formulaire, classique à bien des égards, ne nous retiendra pas longtemps.

Dans la charte d'Albéron II de 1142 on remarque une double suscription encadrant l'arenga (2). L'eschatocole comprend une sanction fort développée mais pas de corroboration. L'*Actum* classique de la date est suivi de l'antique appréciation *feliciter* et la liste des témoins termine le tout. Le rédacteur de la charte de Henri de Leez de 1147 place lui aussi une arenga après la suscription et la notification. Dans l'eschatocole, il omet la sanction mais développe la corroboration où sont annoncés la mise par écrit, le sceau et les témoins. La datation habituelle termine l'acte dont le style trahit une certaine recherche sensible dans le balancement des phrases encore souligné par les assonances. Dans la charte du même évêque datée de 1151, l'arenga manque mais on trouve le salut pontifical : *in pepertuum.* (3)

---

(1) Voici, sommairement, les indications pour ces trois actes :

n. I. 1144. Albéron II approuve la réforme d'Aulne, copie dans cartulaire d'Aulne, f. 2 aux A.E.M. ; éd. Miraeus et Foppens, t. II, p. 823-824 et L. Devillers, *Mémoire sur un cartulaire... d'Aulne*, Mons, 1863, p. 245.

n. II. 1147. Henri de Leez approuve la réforme de Malonne, copie dans cartulaire aux AEN, éd. Miraeus et Foppens, t. III, p. 718, Ghesquière, AS belgii, t. V, p. 171, et V. Barbier, *Histoire de Malonne*, p. 279-281. Notons que Saumery, *Les délices du pays de Liège*, t. II, p. 304, avait encore vu l'original scellé et daté de l'an 1147 de ce document.

n. III. Henri de Leez approuve la donation de Sainte-Marie-Madeleine-en-l'île à l'abbaye Saint-Jacques, copie ms. Van den Berch, f. 74 ; éd. Martène, *Ampl. coll.*, t. IV, p. 813-814, d'après une copie prise par le Baron Crassier. C'est donc par erreur que L. Lahaye, *Inventaire analytique... de Saint-Jean-l'Évangéliste*, p. 12, signale que l'on n'en possède plus de copie.

(2) Ce fait est rare dans les chartes liégeoises mais non unique comme le prouve la charte de 1139 pour Saint-Victor de Huy, éd. Miraeus et Foppens, t. IV, p. 363 (avec fausse date 1130), où la seconde souscription n'apparaît toutefois que dans l'eschatocole.

(3) Le même salut se retrouve au moins dans deux autres chartes liégeoises,

L'eschatocole très bref ne comprend que la date et les rémoins (1).

Dans les deux chartes pour Aulne et Malonne, l'évêque décrit longuement les événements qui ont préparé la restauration et la réforme de ces antiques institutions. Le dispositif contient, outre l'introduction de la règle de saint Augustin et la stabilité du nouvel *ordo*, une mesure spéciale visant le maintien de la charge de chapelain remplie traditionnellement par les abbés. Ce fait est confirmé par un texte ancien repris dans les *Gesta abbreviata* de Gilles d'Orval (2). Quant à l'acte de 1151, il nous décrit la fondation d'une église par un chanoine, son statut de liberté, l'installation d'une petite communauté de chanoines réguliers, sa dispersion par suite de pénurie de ressources et enfin la donation de l'église au monastère Saint-Jacques pour la transformer en prieuré. Ce dispositif sera confirmé une trentaine d'années plus tard par une bulle du pape Lucius III auquel la charte de Henri de Leez avait été présentée (3).

Aucun des trois documents ne présente, croyons-nous, le moindre indice de falsification.

* * *

Il ne sera pas inutile de regrouper, en guise de conclusion quelques faits qui s'imposent au terme de cette enquête sur les chartes épiscopales liégeoises de la première moitié du XII^e^ siècle.

Dans les chartes qui établissent le statut d'une communauté nouvelle, il n'est pas facile de distinguer la narration et le dispositif. En effet, surtout lorsqu'elle est spontanée, une fondation n'est pas réalisée en un moment ni par une seule démarche. Plusieurs années sont parfois nécessaires avant que les convertis groupés autour d'un ermitage ou d'un hôpital se donnent une

---

celle de Wibald de Stavelot pour Saint-Gilles, 1136, éd. J. Halkin et C. G. Roland, t. I, p. 327 et celle de l'abbé de Saint-Laurent pour Saint-Gilles, 1170, éd. Martène, *Ampl. coll.*, t. IV, c. 1178.

(1) On trouve également un eschatocole très bref dans la charte d'Alexandre de Juliers, 1134 pour Floreffe, éd. V. Barbier, *Histoire de Floreffe*, t. II, n. 11, p. 9.

(2) MGH, SS, t. XXV, p. 130.

(3) Copie dans ms. Van den Berch, fol. 80, avec description de la bulle, et éd. Martène, *Ampl. coll.*, t. IV, p. 950-951, d'après copie transmise par le Baron Crassier.

organisation définitive. Aussi, presque toutes les chartes examinées rappellent-elles des évènements qui se sont produits deux, trois, cinq ou même dix années auparavant. L'intention du rédacteur de l'acte est évidente : il veut faire porter la force probatoire du document sur l'ensemble des faits qui, groupés, constituent la fondation. C'est pourquoi, par exemple dans les chartes de Flône (n. I), de Rolduc (n. II), du Mont-Cornillon (n. IV), de Castert (n. VIII), nous avons inclu dans le dispositif des faits mentionnés au passé.

Documents d'ordre juridique, les chartes ont tendance à estomper le rôle des ascètes à qui revient l'initiative religieuse au profit des fondateurs du temporel, évêques ou seigneurs laïcs. Seule, la charte de Flône qui raconte en détail les circonstances de la fondation fait exception. Par contre la charte de 1108 pour Rolduc (n. II) ne fait pas mention de l'activité d'Ailbert que nous révèlent les *Annales Rodenses*. De même, celle de 1130 pour Neufmoustier (n. X) passe entièrement sous silence le rôle de Pierre l'Ermite dans la construction de l'église. Dans celle de Géronsart (n. XII), l'initiative de Jean est si peu apparente que plusieurs historiens ont attribué l'honneur de la fondation à l'évêque et recherché de quel autre monastère avaient été tirés les premiers chanoines (1). Enfin, dans le cas de Solières (n. XI), nous croyons trouver également des ascètes à l'origine du monastère bien que la charte soit fort peu explicite (2). Cette constatation vaut pour d'autres cas. Il n'est pas de bonne critique de mettre en doute la valeur de traditions littéraires relatant la fondation spontanée d'une communauté à cause du silence des sources diplomatiques (3).

Connaître les circonstances qui entourent la rédaction des actes est, nous l'avons vu, chose capitale pour la saine critique. Les documents examinés confirment le principe, déjà énoncé par R. Weemaes, suivant lequel un laps de temps, parfois assez considérable, peut exister entre la mise par écrit et les cérémonies du contrat réel. C'est ainsi que la charte de Rolduc (n. II) qui relate en principe les événements antérieurs à la dédicace

(1) Voir *infra*, p. 227.

(2) Voir *infra*, p. 225.

(3) Ainsi, J. DE CUYPER, *Idesbald* (*Heiligen van onze stam*), Bruges, 1946, a eu tort de mettre en doute les origines érémitiques de l'abbaye des Dunes sous prétexte que les sources diplomatiques les passent sous silence.

de l'église (décembre 1108) rappelle une donation faite probablement dans les premiers mois de 1109. La chose est plus claire encore dans l'acte de 1124 pour le Mont-Cornillon (n. VII), où la confirmation du statut de liberté par l'évêque est suivie de l'énumération de donations ultérieures, les deux faits étant suivis d'une liste de témoins et d'une date propre. L'addition d'une partie de la liste des témoins dans la charte de 1134 pour Géronsart (n. XII), fait supposer encore une rédaction en plusieurs temps.

Entre la mise par écrit de l'acte et l'apposition des signes de validation, un certain temps peut aussi s'écouler. Ainsi s'explique le fait que la charte de 1092 pour Flône (n. I), rédigée au nom de Henri de Verdun soit scellée par son successeur, Otbert. Quant à l'acte de 1108 pour Rolduc (n. II), il semble bien qu'il n'ait jamais été présenté à la chancellerie et que les signes de validation aient été créés de toute pièce dans la suite. Lue tout d'abord au chapitre de Notre-Dame de Huy, puis lors de la dédicace du Neufmoustier, enfin à Liège, devant les archidiacres, la charte de 1130 réglant les relations entre l'ancienne collégiale et le nouveau monastère n'est scellée qu'après la troisième lecture (n. X). L'habitude de faire confirmer les actes importants par les synodes diocésains aboutit au même résultat. Elle semble bien établie à Liège sous l'épiscopat d'Albéron I^er^ comme le prouvent les chartes du Mont-Cornillon, 1124 (n. VII), de Castert, 1126 (n. VIII) et de Solières, 1127 (n. IX) [1].

L'étude du style et de la structure des actes nous a mis en présence de la théorie de M. Niermeyer relative à l'activité d'un « faussaire de Saint-Jacques ». Les analogies de formules signalées à l'occasion (n. I), nous ont paru trop fortuites pour qu'on puisse en tirer des conclusions sur l'attribution éventuelle à un même auteur. Notre enquête a par contre accru au moins de cinq unités (n. IV, VII, VIII, IX, XII) la liste des chartes à structure sobre que M. Niermeyer considère comme classique dans la chancellerie liégeoise de la première moitié du XII^e^ siècle. Nous nous refusons toutefois à attribuer à un seul auteur celles qui offrent

[1] Dans la charte de fondation de Springiersbach, 1107, au diocèse de Trèves, éd. *Gallia Christiana*, t. XIII, *instr.*, p. 339, il est dit : « Ut autem traditio haec, secundum leges ecclesiasticas, rata semperque esset inconvulsa, Treviris eam, in generali synodo nostra tertia confirmavimus... ».

un style plus orné par exemple celle de 1092 pour Flône (n. I), de 1118 pour la même communauté (n. V) et celle de Castert (n. VIII) où nous avons repéré l'usage de prose rimée.

Quant aux griefs présentés par Oppermann et M. Niermeyer contre celle de Saint-Léonard (n. III) et d'Albéron pour le chanoine Suger (n. VI), ils ne résistent pas à un examen attentif. L'étude comparée des dispositifs prouve au contraire la cohérence des mesures prises par les évêques de Liège pour déterminer le statut des nouvelles fondations. Ils s'efforcent de libérer le *fundus* de toute servitude, spécialement en rachetant les dîmes ; ils assurent la liberté dans les élections et déterminent l'ampleur de la juridiction concédée au supérieur. En matière de *cura animarum*, ils sont guidés par les circonstances d'ordre géographique : les communautés isolées, Flône (n. I) et Rolduc (n. II), reçoivent des droits étendus, surtout en matière de baptême tandis que les monastères situés dans la juridiction d'anciens chapitres, Solières (n. XI), Neufmoustier (n. X), Géronsart (n. XII), voient leur activité réduite aux seuls membres de la communauté. Enfin, quand les laïcs interviennent, ils se réservent les droits d'avouerie tout en écartant les abus. C'est le cas à Rolduc (n. II) et Solières (n. IX). Nous n'avons relevé dans tout cela ni contradiction, ni incohérence ni anachronismes. Seuls les signes de validation de la charte de Rolduc (n. II) doivent être attribués à l'activité d'un faussaire.

B. — LES SOURCES CANONIQUES

Par cette expression, sources canoniques, nous entendons tous les documents — lettres ou traités — dont les auteurs, s'appuyant sur l'Écriture et les Pères, abordent les nombreux problèmes soulevés par la nouvelle formule de vie canoniale. La prétention de mener la *Vita apostolica*, hautement proclamée par les réformateurs, suscite en effet des réactions diverses chez les chanoines séculiers et chez les moines ; elle pose en outre avec une acuité renouvelée l'ancienne question des rapports entre l'*Ordo monasticus* et l'*Ordo canonialis*. Des maîtres tels que Yves de Chartres, Abélard, Anselme de Laon, Lietbert de Saint-Ruf, Anselme de Lucques, Arno et Gerhoh de Reichersberg, Philippe de Harvengt et Honorius Augustodunensis discutent des questions abstraites comme celles des origines et de l'antiquité du monachisme ou bien s'efforcent de résoudre le problème concret posé par les nombreux passages de chanoines séculiers et de moines à la règle de saint Augustin ou, au contraire, de chanoines réguliers à la discipline séculière ou monastique (1).

Les canonistes liégeois prendront une part active à ces débats. Mais l'ensemble de leurs œuvres est encore inaccessible. Certaines sont inédites ou publiées comme anonymes ; d'autres leur ont été attribuées à tort. Le travail de critique nécessaire pour rendre à chacun son bien dépasse le cadre de cette étude. Toutefois, afin de pouvoir utiliser les sources souvent très précieuses, nous donnerons ici un résumé des résultats auxquels nous avons abouti à ce jour (2).

I. La lettre d'Anselme de Laon a Héribrand

Vers les années 1116-1118, l'activité théologique de Rupert de

(1) On trouvera une liste encore incomplète de ces œuvres dressée par P. Torquebiau, art. *Chanoines*, dans *Dict. de droit canonique*, t. III, c. 850. Voir aussi C. Dereine, *L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers...*, p. 559-560.

(2) Nous espérons éditer prochainement les œuvres de Raimbaud de Liège et résoudre tous les problèmes de critique dans un ouvrage intitulé *Les maîtres liégeois de spiritualité au XII^e siècle*.

Deutz, moine de Saint-Laurent de Liège, suscite une opposition de la part des maîtres français, Guillaume de Champaux et Anselme de Laon. Saisissant cette occasion, l'abbé de Saint-Laurent, Héribrand, pose à ce dernier une série de questions concernant divers points de doctrine et de discipline. Ce document est perdu mais de nombreux manuscrits nous ont conservé la réponse d'Anselme (1). On y voit que les problèmes de vie canoniale et monastique préoccupent l'abbé liégeois. Anselme insiste en effet sur la dignité de l'Ordre canonial, définit le genre de pauvreté qui lui est propre et sa fonction dans l'Église. Il ajoute que c'est uniquement par dispense que les moines, à la demande de l'évêque, peuvent exercer le ministère de la prédication et de l'enseignement (2). Dans un autre passage de ses œuvres, le maître de Laon ne se montre pas plus favorable à l'exercice de la *cura animarum* par les chanoines réguliers (3).

II. Le dossier de Meingot d'Utrecht

Le premier document qui renseigne sur la réaction des milieux liégeois en face des chanoines réguliers est contenu dans le dossier constitué par Meingot d'Utrecht et adressé à son confrère Henri, chanoine de Notre-Dame à Huy (4). Membre du chapitre cathédral Saint-Martin d'Utrecht, Meingot a été étroitement mêlé aux discussions soulevées par la conduite d'un de ses confrères, le jeune Ellenhard. Dans les premières années du XII^e^ siècle, ce dernier, sans demander la permission de ses supérieurs, se retire dans un monastère du diocèse de Trèves, très probablement Springiersbach (5), pour y mener la *Vita apostolica*, selon

(1) Éd. d'Achery, reprise dans PL, CLXII, c. 1587-1592. Un certain nombre de mss ont été signalés par H. Weisweiler, *Das Schrifttum der Schule Anselms vom Laon und Wilhelms von Champaux...*, Munster-en-W., 1936, p. 111, 238, 386.

(2) *Op. cit.*, c. 1590. Voir *Addenda*, p. 246.

(3) Voir Anselme de Laon, *Sentences*, éd. G. Lefèvre, Évreux, 1883, p. 32.

(4) Éd. Jaffe, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. V, p. 366-382, d'après les mss du *Codex Uldarici*. Le discours de Meingot, résumé dans cette édition, a été publié *in extenso* par S. Muller et A. C. Bouman, *Oorkondenboek van het sticht Utrecht tot 1301*, t. I, p. 235-241. On trouvera également dans ce dernier ouvrage une datation plus précise des documents. Mais ce problème devrait encore être serré de plus près.

(5) Le nom du monastère n'est pas donné dans la source, mais seul Springiersbach est connu comme communauté régulière au début du XII^e^ siècle dans le diocèse de Trèves.

la règle de saint Augustin. Peu après, il revient à Utrecht pour justifier sa conduite et, en l'absence de l'évêque, reçoit pleine approbation du chapitre. Il est ensuite ordonné diacre et prêtre par l'archevêque de Trèves. Mais, au bout de trois années, trouvant trop pénibles la discipline et la pauvreté de son monastère, il retourne à Utrecht et demande à être réintégré dans ses droits sous prétexte que, son premier départ ayant eu lieu sans permission, il n'est pas tenu par les vœux faits selon la règle de saint Augustin (1).

Les chanoines d'Utrecht ne peuvent se mettre d'accord sur la solution de ce cas compliqué ; certains sont portés à l'indulgence, d'autres, parmi lesquels Meingot, s'opposent formellement à la réception de celui qu'ils considèrent comme un apostat. Pour sortir de l'indécision, ils demandent l'avis de leurs confrères des cathédrales de Minden, Munster et Liège. Une introduction de Meingot, la lettre des chanoines d'Utrecht aux divers chapitres, les réponses de leurs collègues de Minden, Munster et Liège, une lettre adressée par Meingot à l'archevêque de Trèves, son discours au chanoines d'Utrecht, enfin la justification présentée par Ellenhard lui-même lors de son premier retour, tels sont les pièces du dossier constitué par Meingot.

Ces pièces, pour la plupart contemporaines des événements, constituent des sources de première valeur pour l'histoire de la réforme canoniale dans la province ecclésiastique de Cologne au début du XII^e siècle. Elles nous ont gardé le souvenir de faits inconnus par ailleurs : la conversion de cinq chanoines d'Utrecht et de quatre liégeois (2), la coutume assez répandue de garder secret le passage *ad vitam arctiorem*, le rayonnement de Springiersbach, l'emploi, dès cette date, des expressions *canonicus regularis* et *Regula sancti Augustini* (3). Mais elles jettent en outre une vive lumière sur les réactions des séculiers en face de la réforme canoniale. Devant l'expansion prise par le mouvement qui pousse les chanoines vers les nouvelles communautés, certains expriment le crainte de voir déserter entièrement les anciennes collégiales (4) et n'éprouvent aucun scrupule à recevoir

(1) Voir JAFFÉ, p. 368-369.
(2) Voir MULLER et BOUMAN, p. 237 et JAFFÉ, p. 377.
(3) *Ibid.*, *passim*.
(4) MULLER et BOUMAN, p. 239.

parmi eux un converti ayant abandonné la profession régulière (1). D'autres au contraire, parmi lesquels en premier lieu Meingot, se réjouissent du succès rencontré dans les milieux canoniaux par la pratique de la pauvreté apostolique ; ils justifient la conduite des chanoines qui s'abstiennent de demander la permission de leurs supérieurs pour passer *ad vitam arctiorem* et réfutent l'objection tirée de la législation relative à la stabilité des clercs (2) ; enfin ils reconnaissent sans difficulté la plus grande perfection du nouveau genre de vie, allant jusqu'à penser que, dans l'hypothèse où une seule forme de discipline canoniale devrait être maintenue, il faudrait donner la préférence aux chanoines réguliers (3).

Mais c'est surtout la réponse des chanoines liégeois à leurs confrères d'Utrecht qui mérite de retenir notre attention. Pour résoudre le cas proposé, son auteur expose la règle canonique qui interdit l'abandon d'une forme de vie supérieure. Il montre que ce principe trouve application dans le cas d'Ellenhard et conclut au renvoi de ce dernier à Springierbach. Il réfute ensuite les objections à sa thèse en prouvant qu'Ellenhard a obtenu la permission d'embrasser la règle de saint Augustin, d'abord implicitement, ensuite lors de sa visite à Utrecht. D'ailleurs, de toute façon, un passage *ad vitam arctiorem* est licite sans permission des supérieurs car ces derniers ne peuvent l'interdire. Enfin il n'y a pas lieu d'appliquer ici le principe de la dispense car ni la nécessité ni l'utilité n'exigent le retour d'Ellenhard à Utrecht. Il termine sa consultation en donnant son avis sur la lettre de l'archevêque de Trèves autorisant les chanoines d'Utrecht à recevoir le fugitif (4). Semblable en cela à Meingot, le liégeois exprime son admiration pour la discipline régulière et la favorise en prônant le libre passage des séculiers (5).

Après avoir identifié quelques-unes des citations contenues dans notre lettre et en avoir examiné assez superficiellement le style, l'abbé Demeester l'a jadis attribuée « au seul canoniste liégeois de talent » en activité au chapitre Saint-Lambert à

(1) *Ibid.*, p. 237.
(2) *Ibid.*, p. 237 et JAFFÉ, p. 377.
(3) Voir MULLER et BOUMAN, p. 240.
(4) Voir JAFFÉ, p. 374-379.
(5) *Ibid.*, p. 375 et 377.

cette époque, c'est-à-dire Alger [1]. Mais c'est aller trop vite en besogne car, aux côtés d'Alger nous trouvons Raimbaud, chanoine de Saint-Lambert puis prévôt de Saint-Jean. L'analyse d'une de ses œuvres, le *De voto non reddendo* encore inédit, prouve qu'il faut lui reconnaître la paternité de la lettre adressée par le chapitre aux chanoines d'Utrecht.

III. Les œuvres de Raimbaud de Liège

Raimbaud de Liège n'est pas entièrement inconnu des historiens. Mais ses œuvres principales sont encore inédites ou considérées comme perdues, de sorte qu'il n'a pas trouvé, dans les ouvrages de synthèse, la place à laquelle il a droit. La publication de son *De voto non reddendo* et de son *De vita canonica* jettera une vive lumière sur la réaction provoquée parmi les chanoines séculiers par les innovations des réguliers [2].

IV. Les œuvres de Rupert de Deutz

Le grand moine liégeois auquel on devrait rendre le nom que lui donnait ses contemporains, Rupert de Saint-Laurent, est surtout connu comme exégète et comme théologien [3]. Mais les nombreuses œuvres qu'il a consacrées à divers problèmes de discipline canoniale et monastique font aussi de lui un maître de la vie spirituelle dont l'influence fut considérable. Malheureusement ce dossier doit encore être passé au crible d'une critique sévère, certains écrits lui étant attribués à tort, d'autres étant considérés comme perdus. Écartons immédiatement l'*Epistola ad Liezelinum* qui revient probablement à son disciple Wazelin, abbé de Saint-Laurent [4] et le *De vita vere apostolica* que nous

---

[1] *Note sur le canoniste Alger de Liège*, dans *Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Bruges*, 1903, p. 451-458.

[2] Au sujet de Raimbaud et de ses œuvres, voir G. Monchamp, *Raimbaud*, dans *Biographie Nationale*, t. XVIII, 1905, c. 919-923. Comme nous l'avons déjà annoncé plus haut, nous comptons lui consacrer prochainement une étude plus approfondie.

[3] Cfr A. Cauchie, art. *Rupert de Deutz*, dans *Biographie Nationale*, t. XX, 1908-1910, c. 426 et suiv. Pour la bibliographie jusqu'en 1928, voir U. Berlière, *Monasticon Belge*, II, p. 37, note 2 et, plus récemment, W. Wattenbach-Holtzmann, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, t. I, 4, p. 657. L'auteur de la notice sur Rupert, H. Sproemberg, emploie les deux expressions, Rupert de Deutz ou Rupert de Saint-Laurent. Nous suivrons cet exemple.

[4] Voir *infra*.

pensons pouvoir attribuer à Honorius Augustodunensis (1). D'après Renier de Saint-Laurent, Rupert a encore réfuté les erreurs de deux « hérétiques » en matière de spiritualité (2). Dans un traité perdu (3), il s'oppose aux allégations d'un moine devenu chanoine et qui prétendait justifier sa conduite. Dans un second, il défend la doctrine du célibat ecclésiastique. Peut-être faut-il identifier ce dernier avec l'opuscule traitant du même sujet, conservé dans un manuscrit de Saint-Trond et publié par D. de Bruyne comme anonyme (4). Nous n'examinerons pas ici des œuvres qui ne touchent pas directement les chanoines réguliers, l'*Altercatio monachi et clerici*, l'*Epistola ad Euerardum* et la *Quaestio utrum liceat monacis praedicare* (5) pour consacrer toute notre attention à l'*In regula sancti Benedicti* dont le quatrième livre traite de problèmes propres à la réforme canoniale liégeoise (6).

Dans cette dernière partie de son traité, Rupert répond aux attaques dirigées contre le monachisme clunisien par un adversaire auquel il laisse l'anonymat mais qui n'est autre, pensons-nous, que Richard, abbé de Springiersbach (7). Cet ardent chanoine régulier n'hésite pas à proclamer la supériorité de la discipline augustinienne sur la règle de saint Benoît. Ce dernier

(1) L'attribution à Rupert de Saint-Laurent du *De vita vere apostolica*, éd. Martène, reprise dans PL, t. CLXX, c. 609-664, n'a jamais été présentée que comme une hypothèse. On y retrouve sans doute une bonne partie des idées essentielles exposées par Robert dans ses autres œuvres mais, par contre, on y trouve des allusions à des faits qui se situent en Allemagne méridionale. L'étude du style oriente nettement le critique vers Honorius Augustodunensis.

(2) *De ineptiis cuiusdam idiotae libellus*, MGH, SS, t. XX, p. 596.

(3) C'est à tort que A. Cauchie, *op. cit.*, c. 449, croit retrouver ce texte dans l'*Epistola ad Liezelinum*. Dans cette dernière il est au contraire question d'un chanoine régulier qui se fait moine. Nous nous demandons toutefois si la description, alors partiellement inexacte, de Renier ne désigne pas le quatrième livre de l'*In regula S. Benedicti*, où Rupert attaque un chanoine régulier qui affirme le libre passage des moines à la règle de saint Augustin.

(4) Voir D. de Bruyne, *Un traité inédit contre le mariage des prêtres*, dans *Rev. Bénédictine*, t. XXXV, 1923, p. 246-254. Notons que c'est à tort que le savant bénédictin présente comme inédit le petit traité *Habet ecclesiastica disciplina* contenu dans le même ms. Université de Liège, 230 ; il s'agit en effet d'une partie du prologue bien connu d'Yves de Chartres à son *Decretum*, éd. PL, t. CLXI, c. 47.

(5) Voir respectivement PL, t. CLXX, c. 537-542, *ibid.*, 541-544 et J. Endres, *Honorius Augustodunensis*, Kempten, 1906, p. 145-150.

(6) PL, t. CLXX, c. 525-538.

(7) Voir une première esquisse de démonstration par C. Dereine, *Les Coutumiers de Saint-Quentin de Beauvais et de Springiersbach*, dans RHE, t. XLIII, 1948, p. 438.

n'était-il pas un simple moine alors que saint Augustin était évêque (c. I) ? En outre l'*ordo* des chanoines réguliers est plus strict que celui des clunisiens en matière de nourriture. Dès lors on peut retourner contre Rupert l'argument jadis employé par lui dans une discussion avec Jean de Warneton [1] : se basant sur le symbolisme de l'arche de Noé, le moine liégeois avait admis qu'un genre de vie plus austère donne droit à une place plus élevée dans la hiérarchie ecclésiastique (c. XIII). L'adversaire annonce la décadence de Cluny (*ibid.*), méprise la profession monastique et méconnaît le dignité abbatiale. Rupert lui répond en magnifiant les rites de profession tels qu'ils sont pratiqués à Cluny et en affirmant qu'ils ont la même valeur que la cléricature (c. IX) ; quant à la crosse abbatiale, elle suffit à donner à un abbé, même simple laïc, la juridiction sur ses moines et aussi des droits à la *cura animarum* (c. X).

Ayant ainsi établi la dignité du monachisme, Rupert peut réfuter une seconde prétention de son adversaire, qui voudrait interdire aux chanoines réguliers le passage à la vie monastique et légitimer au contraire celui des moines à la règle de saint Augustin (c. I). Dans ce but il rappelle les textes de la règle de saint Benoît relatifs à l'admission de prêtres et combat l'interprétation d'un passage de saint Jérôme donnée par le chanoine régulier pour établir la valeur traditionnelle du passage des moines à la vie canoniale (c. VII et VIII). C'est au sein même du monachisme que le moine peut recevoir la cléricature et le sacerdoce car, loin d'être opposées, ces deux dignités sont complémentaires (*ibid.*).

Enfin, Rupert passe à l'attaque en contestant aux chanoines réguliers le droit d'avoir des abbés munis de la crosse, signe de juridiction. Il s'appuie sur une lettre de Frédéric de Cologne envoyée à son suffragant, Albéron I^er^ de Liège, pour combattre cette innovation en rappelant que les clercs dépendent directement des évêques et que saint Augustin n'était qu'un simple prêtre au moment où il organisa sa communauté de clercs (c. II).

---

[1] Dans le texte de MIGNE, PL, t. CLXX, c. 536, il est question de *Joannes Fernensis episcopus*, qui avait été chanoine régulier avant d'accéder à l'épiscopat. Le mot *Fernensis* est une lecture fautive, comme nous avons pu le constater en examinant un des rares mss conservés, le Londres, B. M. add. 10957, provenant d'Huysbourg et datant du milieu du XII^e^ s. On y lit au fol. 158^r^ : *Terwanensis*. L'évêque en question est donc Jean de Warneton, évêque de Thérouanne (1099-1130).

Il développe ensuite, au moyen de l'exégèse symbolique, une comparaison entre les deux crosses épiscopale et abbatiale (c. III, IV, V).

Bien que dirigée contre Richard de Springiersbach, cette apologie et les idées qui y sont développées concernent directement le milieu liégeois. En effet, Springiersbach a exercé une forte influence sur Rolduc (1), ensuite le problème de l'abbatiat des chanoines réguliers s'est posé tout d'abord à Liège, enfin les disciples de Rupert utiliseront largement les arguments de l'*In regula sancti Benedicti* dans des œuvres de portée strictement locale.

V. L'Epistola ad Liezelinum

Ce document pose un ensemble de problèmes que nous ne pourrons résoudre ici que très partiellement. Il a été publié et attribué à Rupert de Saint-Laurent par Martène, d'après un manuscrit de Royaumont (2). Mais, dès le XVIII^e^ siècle, C. Lombard, bibliothécaire de Saint-Laurent, attira l'attention sur un manuscrit de son monastère, actuellement conservé à Bruxelles, B. R. 9349-54, datant de la seconde moitié du XII^e^ siècle, où l'auteur est désigné par l'initiale W. ; il y voit Wazelin II, abbé de Saint-Laurent de 1149 à 1158, et appuie cette attribution sur l'analogie de l'écriture entre ce texte et le *Liber de concordia euangeliorum*, autre œuvre du même Wazelin, actuellement le ms. B. R. 10751. Toujours d'après Lombard, le Liézelin intervenant dans la lettre serait le frère de Wazelin et aurait été chanoine régulier à Flône (3).

Malheureusement le rapprochement de l'écriture des deux manuscrits est très peu probant et l'on ne voit pas sur quoi repose l'identification de Liézelin. Est-ce simplement parce qu'un abbé Wazelin a adressé à un abbé de Flône une autre lettre (4) ? Même dans ce cas, pourquoi attribuer les deux œuvres à Wazelin

(1) Voir *infra*, p. 197.

(2) *Thes. nov. anecd.*, I, c. 285, reprise dans PL, t. CLXX, c. 663-668.

(3) Le ms. de Lombard conservé longtemps à Melk, ms. 1811, n'a pu être retrouvé malgré les recherches persévérantes de H. Silvestre, *Le chronicon Sancti Laurentii Leodiensis*, p. 52. Mais les positions adoptées par le bibliothécaire de Saint-Laurent au sujet de l'*Epistola* ont été exposées par U. Berlière, *Note sur quelques écrivains de Saint-Laurent de Liège*, dans la *Rev. Bénédictine*, t. XII, 1895, p. 433 et suiv.

(4) *Ibid.*, p. 435.

II plutôt qu'à son prédécesseur Wazelin Ier de Momale, abbé de 1130 à 1149 ? En outre le W. de la lettre pourrait encore être Wautier (Walterus), abbé de 1158 à 1161. Une identification certaine de deux autres personnages apparaissant dans la lettre, Liézelin, frère de l'auteur, et Arnould, chanoine régulier ayant embrassé la vie monastique, pourrait aussi contribuer à résoudre le problème de l'auteur et de la date. Mais nos recherches dans ce sens sont jusqu'ici restées vaines. Retenons du moins, contre l'attribution à Rupert, le témoignage du manuscrit de Saint-Laurent, confirmé d'ailleurs par le contenu de la lettre.

Cette dernière nous révèle l'existence d'un autre document perdu, une lettre adressée par Liézelin, chanoine régulier, à son frère W., moine, pour se plaindre de l'« apostasie » d'Arnould, c'est-à-dire du passage de ce dernier à la vie monastique. Pour prouver l'illégitimité de cette démarche, l'auteur rappelle la supériorité de l'Ordre canonial sur le monachisme, fait reconnu d'ailleurs par certains moines (1). Pour repousser les prétentions de son frère, W. emprunte une bonne partie de ses arguments à Rupert de Saint-Laurent : le moine joint à la dignité de sa profession celle de la cléricature, il observe une discipline plus austère et occupe donc une place plus élevée dans la hiérarchie ecclésiastique. Comme Rupert, il s'appuie sur l'autorité des deux textes attribués à Boniface IV et à Grégoire le Grand (2). Mais il esquisse ensuite une théorie différente sur les origines apostoliques du monachisme (3).

Malgré les incertitudes qui entourent encore l'identité de son auteur, l'*Epistola ad Liezelinum* constitue pour nous une source de choix, car elle éclaire d'un jour très net les problèmes posés par les relations entre moines et chanoines réguliers liégeois.

VI. Les lettres de Wibald de Stavelot

Quatre documents conservés dans la collection des lettres du grand abbé de Stavelot, Wibald, jettent une vive lumière sur les origines de la communauté des chanoines réguliers de Saint-

(1) PL, t. CLXX, c. 664.

(2) *Ibid.*, c. 666.

(3) Pour l'auteur, les Apôtres n'ont pas été moines parce que le temps de la vie contemplative, supérieure même à l'apostolat, n'était pas encore venu. *Ibid.*

Gilles à Liège et sur la lutte qu'elle a menée contre l'abbaye de Saint-Laurent pour son indépendance (1). Le premier est un rapport adressé en 1152 au pape Eugène III au sujet du conflit survenu peu auparavant, probablement à l'occasion de l'élection d'un nouvel abbé de Saint-Gilles, entre les chanoines réguliers de ce monastère et Wazelin II de Saint-Laurent. Wibald prend la défense de ce dernier et, dans ce but, rappelle le statut accordé à Saint-Gilles en 1115 par l'abbé Bérenger en se basant sur ses souvenirs personnels de jeune étudiant. Il accuse ensuite les chanoines de Saint-Gilles d'avoir abusé d'un privilège accordé par Innocent II pour rompre leurs engagements à l'égard des moines de Saint-Laurent et pour s'attribuer en pleine propriété une église dont la simple jouissance leur avait été concédée par lui-même en 1136. Il demande au pape d'infirmer le privilège d'Innocent II et se porte garant de l'innocence de Wazelin. On peut faire pleine confiance au récit de Wibald : le contrat de 1115 est rapporté en des termes qui sont exactement ceux que nous trouvons ailleurs pour décrire des situations analogues et la donation d'une église par la communauté de Stavelot est confirmée par la charte même (2).

Cinq ans plus tard, en 1157, un chanoine régulier de Saint-Gilles adresse à Wibald une lettre où il pose des questions embarrassantes sur le même problème des relations entre son abbaye et Saint-Laurent. L'abbé s'efforce, malgré ses occupations, de lui donner une réponse satisfaisante (3). L'intérêt de cette brève polémique, que nous analyserons en détail plus loin, consiste entre autres dans l'utilisation des œuvres canoniques antérieures. Le chanoine répond visiblement aux objections présentées par Frédéric de Cologne contre l'abbatiat dans les communautés augustiniennes, tandis que Wibald reprend les arguments déjà développés par Rupert de Saint-Laurent dans son *In regula sancti Benedicti*.

Seul le dernier document pose quelques problèmes de critique. C'est une lettre adressée par un abbé W. de Saint-Laurent à

(1) Éd. JAFFÉ, *Bibl. Rerum Germanicarum*, I, p. 526, 589, 590, 600.

(2) « Si praenominatus locus eo usque, per diuinam largitatem crescendo proficeret quod pastorem sibi fratres regulariter deberent eligere, idem electus corporalem investituram... » p. 527. Comparer aux chartes de Rolduc, Beaufays, Malonne, *infra*, p. 190, 220, 233.

(3) *Op. cit.*, p. 589 svv.

Wibald pour le remercier d'avoir pris sa défense dans un synode liégeois où était traitée l'affaire de Saint-Gilles. Nous ne voyons pas pourquoi Jaffé, dans son édition, place cette lettre en 1157 et l'attribue à Wautier (Walterus), successeur de Wazelin II (1). D'après le rapport adressé en 1152 au pape Eugène III on voit que le synode en question s'est tenu peu avant cette date (2). Il est donc normal que Wazelin II ait exprimé sa gratitude à Wibald peu après cet événement. Dans le ms. Bruxelles, B. R. 9349-54, on trouve, à la suite de l'*Epistola ad Liezelinum*, une copie de cette lettre faite au XVIII^e siècle par Lombard. Le savant bénédictin liégeois n'a pas hésité à interpréter le W. en Wazelinus.

* * *

Cette simple énumération suffit à prouver la richesse des sources canoniques liégeoises relatives aux chanoines réguliers. Un vaste travail de critique et d'édition sera nécessaire avant de pouvoir l'utiliser entièrement. Mais le bref aperçu que nous en avons donné montre à quel point les problèmes posés par l'apparition d'une nouvelle formule de vie canoniale ont été discutés par les canonistes compétents. Leurs œuvres, en apparence fort théoriques, se rattachent de fait à des événements très concrets sur lesquels ils jettent une vive lumière. Par bien des côtés, elles rappellent les polémiques amorcées à la même époque entre Cluny et Cîteaux.

(1) *Op. cit.*, p. 600.

(2) JAFFÉ, *ibid.*, note 1, établit une relation entre le synode mentionné dans la lettre et celui dont il est question dans la lettre n. 463, p. 595. Ce dernier a eu lieu en 1157, mais il n'y a été question que de la lutte entre deux *scolares* au sujet d'une prébende accordée par Wautier de Saint-Laurent. L'affaire de Saint-Gilles n'y est nullement invoquée.

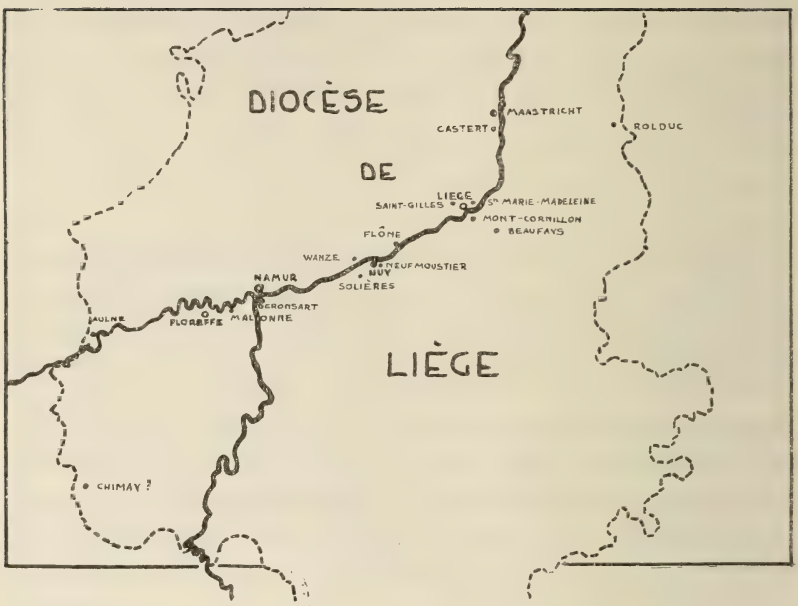
DIOCÈSE
DE
LIÈGE
MAASTRICHT
CASTERT
ROLDUC
LIEGE
SAINT-GILLES
STE MARIE-MADELEINE
MONT-CORNILLON
BEAUFAYS
FLÔNE
WANZE
NEUFMOUSTIER
HUY
SOLIÈRES
NAMUR
BOSSIERES
FLORÈFFE
MALONNE
SAULME
CHIMAY ?

QUATRIÈME PARTIE

LES FONDATIONS LIÉGEOISES DE CHANOINES RÉGULIERS

Les fondations liégeoises de chanoines réguliers apparaissent vers la fin du XI[e] siècle et se multiplient, à un rythme variable, jusqu'en 1150 environ. En voici la liste complète. Elle laisse subsister au sujet des dates d'origine des points d'interrogations que le manque de documents ne permettra sans doute jamais de résoudre.

± 1080 Flône.
± 1080 Saint-Gilles.
1100 Neufmoustier.
± 1100 Wanze.
1104 Rolduc.
1106-1116 Mont-Cornillon.
± 1123 Beaufays.
± 1124 Géronsart.
1126 Castert.
1127 Solières.
± 1127 Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle.
1140 Marienthal
1144 Aulne.
1145 Scharne.
1146 Hoydonk.
1147 Malonne.
1172 Neer-Heylissem.
1183 Chimay (?).

La fondation suivante est celle du fameux monastère d'Oignies (1192), qui se rattache plus normalement au groupe de communautés qui se forment au début du XIII[e] siècle et dont la plus importante sera celle des Croisiers de Clairlieu à Huy.

CHAPITRE Ier

FLÔNE (1)

L'initiative de la fondation de Flône revient à trois laïcs, Raoul, Folcuin et Lambert. Gilles d'Orval en fait des *milites* (2). L'examen de leurs propriétés foncières permet de préciser le sens du terme et de définir leur situation sociale. La charte de 1092 énumère en effet les biens qu'ils cèdent à la communauté de Flône : un quart de l'église et de la *villa* d'Incourt (archidiac. Brabant, doyen. Jodoigne), un sixième de l'église et de la villa de Haneffe (archidiac. Brabant, doyen. Hozémont), un quart de l'église de Perwez et huit bonniers (archidiac. Condroz, doyen. Hanret), un quart de l'église, la *villa* et la *familia* (3) de Geer (archidiac. Hesbaye, doyen. Saint-Trond), enfin six bonniers à Villereaux-sous-Trognée et six autres à Géramont-lez-Jauche (4).

(1) L'histoire de Flône vient d'être écrite de manière très satisfaisante par la R. M. Jansen, *Flône et son abbaye*. Nous aurons toutefois à compléter ou corriger certaines interprétations d'après le témoignage des chartes, surtout de la première de 1092, dont nous avons fait ci-dessus la critique, et de la notice insérée dans ses *Gesta* par Gilles d'Orval. Les récits des chroniqueurs plus récents ou des historiens signalés dans la bibliographie, *infra*, n'apportent rien de neuf à l'histoire de cette fondation.

(2) Voici la note ajoutée par Gilles lui-même au texte primitif de ces *Gesta*, à l'endroit où il raconte l'épiscopat de Henri de Verdun : « Sub isto episcopo Heinrico fundata est ecclesia beati Mathei Euangelistae in Flones et ab ipso dedicata anno domini 1080 11 kl. octobris factumque est hospitale inter rupem et ripam Mosae a Radulpho et Lamberto fratribus atque eorum consanguineo Folcuino, militibus, sub regula beatissimi patris Augustini, sub prioratu religiosi sacerdotis Eweradi cui successit uir deuotus et honestus in regimine, dominus Walterus, abbas primus ». MGH, SS, t. XXV, p. 90. Gilles a obtenu ces renseignements soit par une enquête personnelle dans les archives de l'abbaye, soit par l'intermédiaire d'un des chanoines de Flône. Comme nous le verrons *infra*, p. 122, il fera de même pour l'histoire de Saint-Gilles. Ces notices méritent donc confiance sauf sur un point : comme la plupart des chroniqueurs, Gilles rapporte aux origines l'adoption de la règle de saint Augustin qui, nous le verrons, est probablement postérieure.

(3) Au sujet du statut de cette *familia*, voir la remarque faite *supra*, p. 63.

(4) Voir charte n. I, p. 283-284. Les indications topographiques renvoient à la carte III du P. de Moreau.

Ces deux dernières terres constituent probablement les acquisitions faites au dernier moment avec l'argent liquide, tandis que les quatre parties de *villae* et d'églises forment l'héritage de famille des convertis (1). A propos de Jaira, une charte ultérieure précise qu'il s'agit d'un alleu de Folcuin et de son frère (2). Comme leurs donations se font sans l'intermédiaire d'aucun seigneur, on peut conclure que tous trois étaient des hommes libres.

Leur lien de parenté est moins facile à établir. La charte de 1092 parle de leur mère (*mater eorum*), sans plus de précision, à propos de six bonniers de la *villa* de Haneffe qui sont exclus de la donation car ils ont déjà été cédés à Saint-Laurent. Il semble donc que l'on ait à faire à trois frères. Mais par ailleurs Raoul apparaît seul dans un acte postérieur concernant Incourt (3), tandis que Folcuin *et frater eius* sont présentés comme les propriétaires de Jaira (4). La dispersion des biens patrimoniaux aux deux extrémités de la Hesbaye semble suggérer, elle aussi, l'appartenance à deux familles différentes et Gilles d'Orval confirme cette manière de voir. Mais alors que les chartes groupent d'une part Folcuin et son frère, de l'autre Raoul, Gilles fait de Raoul et Lambert deux frères et de Folcuin un parent plus éloigné (*consanguineus*) (5) !

Il serait plus important de déterminer qui des trois a pris l'initiative de la conversion, entraînant les autres dans son sillage. Les chartes de 1091 et 1092 placent Raoul en tête (6). Par contre celles de 1098 et 1102 donnent la première place à

---

(1) En tête de l'énumération des biens, il est dit en effet dans la charte : « Predia vero que vel ex proprio tradiderunt vel ex suo conquisierunt haec sunt... ». Il paraît évident que les possessions fortement fragmentées de Hesbaye sont des anciens biens de famille divisés par suite d'héritage.

(2) Voir document n. XIV, p. 307, bulle de Célestin III de 1143, rééditée par J. Ramackers, n. 45, p. 155 : « Ecclesiam de Jaira cum appenditiis suis et allodio Folcuini et fratris eius ».

(3) Charte n. II, p. 285-286.

(4) Voir *supra*, note 2.

(5) Nous ne voyons sur quels documents se base M. Jansen, *op. cit.*, p. 86, pour affirmer que les trois fondateurs sont enfants d'une même mère, Raoul étant né d'un premier mariage, les deux autres d'un second.

(6) Voir la charte de fondation de Saint-Séverin-en-Condroz, éd. en dernier lieu par A. Degand, dans BIAL, t. XLVI, 1946-1948, p. 150, où l'on trouve parmi les témoins : « Rodulfus, Lambertus, Folcuinus de Flones... » et la charte de 1092, p. 282.

Folcuin (1), de sorte qu'ici encore le problème est insoluble. Notons seulement que l'on trouve souvent trois convertis à l'origine des fondations religieuses de la fin du XI^e siècle et que ce nombre peut avoir été chargé d'un certain symbolisme, si l'on en croit du moins des hagiographes de peu postérieurs (2).

Aucune source n'éclaire les circonstances de la conversion de Raoul, Lambert et Folcuin. Mais ce dernier au moins habitait Incourt en Brabant. Or, aux environs de l'année 1075, cette région est parcourue par un prédicateur de grand renom, Wéry, moine de Saint-Pierre de Gand, qui a obtenu de Grégoire VII des privilèges tout spéciaux en matière de juridiction. Sa parole, appuyée par l'exemple d'une vie évangélique, touche le cœur de six chevaliers du comte de Louvain qui se livraient au brigandage. Sur son conseil, ils abandonnent leurs biens et, après avoir consulté l'archevêque de Cologne, fondent un hôpital pour la protection des voyageurs et pèlerins, à l'endroit même où ils avaient jadis exercé des sévices, dans la solitude boisée d'Affligem (3). L'analogie très grande de cette fondation avec celle de Flône permet d'attribuer, sinon à la prédication de Wéry lui-même, du moins à une cause analogue la conversion de nos trois chevaliers.

Quoi qu'il en soit, bien avant 1091, Raoul, Lambert et Folcuin abandonnent tous leurs biens et s'éloignent de la Hesbaye fertile pour aller mener au loin la vie des *peregrini*. Toutefois l'évêque de Liège, Henri de Verdun, à qui ils ont soumis leur projet, les oriente vers la vie érémitique et hospitalière en les fixant à Flône (4). Mieux que tout document écrit, la topographie nous

---

(1) Voir chartes n. III, p. 287 et n. IV, p. 288.

(2) Ce thème du symbolisme trinitaire est développé par Marbode de Rennes dans sa *Vita Roberti abbatis Casae Dei* (BHL 7261), éd. PL, t. CLXXI, c. 1510, et par l'auteur des *Annales Rodenses*, MGH, SS, t. XVI, p. 690.

(3) Voir le récit de la fondation d'Afflighem dans le *Chronicon Affligemense*, MGH, SS, t. IX, p. 407 svv, ou dans l'éd. plus récente de V. Coosemans et C. Coppens, dans *Affligemensia*, t. IV, 1947, p. 13 svv.

Nous avons déjà rapproché ces deux fondations dans notre article *Aspects de la vie hospitalière au XII^e siècle*, p. 18-19. Voir aussi les cas analogues que nous avons signalés au P. de Gaiffier qui les a utilisés dans son étude sur la *Légende de saint Julien l'Hospitalier*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LXIII, 1945, p. 215-216.

(4) Voici le passage essentiel de la charte de 1092, p. 282 : « Qui non renuntiat omnibus que possidet, ad me, ait Dominus, venire non potest. Haec Veritatis sententia magis intellecta quam lecta, tres fideles laici, Rodulfus, Folcuinus,

renseigne sur les intentions du prélat. Après avoir franchi la Meuse à gué ou sur le pont d'Ombret, l'antique route des Ardennes s'insinue dans la vallée étroite de la Flône pour gagner la Hesbaye (1). L'endroit avait, à la fin du XI^e siècle, fâcheuse réputation. La chronique de Saint-Hubert raconte en effet comment un messager de l'abbé Thierry égara, vers 1073, les lettres qui lui étaient confiées, *in Leuga quae dicitur mala* (2), c'est-à-dire dans le site contigu de Flône encore appelé aujourd'hui la Malieue (3). Au croisement de l'artère vitale que constitue la Meuse et de la route importante qui relie l'Ardenne et la Hesbaye, nos convertis vont assurer la protection des voyageurs en fondant un hôpital. Peut-être cette initiative marque-t-elle une étape dans le plan de pacification du diocèse lancé à cette époque par Henri de Verdun (4).

Pour vaincre les difficultés que présente ce site sauvage, les trois parents ne comptent que sur la force de leurs bras. Entre la rive de la Meuse et le rocher, ils édifient un hôpital sur les ruines d'une *mansio*, c'est-à-dire d'un ancien relais romain (5). Ils y joignent un petit oratoire dédié à saint Matthieu

---

Lambertus, instinctu divino preventi, temporalium desideriis abnegatis, suis omnibus volentes renunciare, cum Abraham more sanctissimi de terra sua et cognatione disponerent egredi, meo persuadente consilio, locum illum qui Flona vocatur, elegerunt solitaria mansione inhabitandum... ». La citation du texte évangélique et de l'exemple d'Abraham qui constitue la typologie de la *peregrinatio* doit évidemment être attribuée au rédacteur de la charte. Elle éclaire néanmoins la spiritualité des trois fondateurs. On trouvera un exemple analogue de récit de conversion dans la charte qui rapporte la donation faite à Marmoutier par Évrard de Breteuil, éd. Bouquet, *Recueil des historiens...*, t. XIV, p. 33.

(1) Voir la carte des environs de Flône donnée par M. Jansen, *op. cit.*, p. 11-13.

(2) Voir le *Cantatorium*, éd. K. Hanquet, p. 36. Il y est précisé que cette *Leuga mala* est située entre Huy et Liège.

(3) Voir la carte citée ci-dessus, note 1.

(4) Peut-être n'est-ce pas pur hasard si Gilles d'Orval ajoute sa notice sur Flône au texte même de la Paix imposée par l'évêque.

(5) L'installation fréquente d'hôpitaux dans des ruines de relais romains (*mansiones*) est signalée par J. Laurent, *Les diocèses de Langres et de Dijon, abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XII, Ligugé-Paris, 1945, p. 521 et par A. Donnet, *Saint Bernard et les origines du Mont-Joux*, Saint-Maurice, 1942, p. 112. Nous n'avons pu consulter L. Maire, *Sur l'établissement des hôpitaux et prieurés le long des voies romaines* dans le *Bull. soc. archéol. de Nantes*, t. XVII, 1881, p. 70 svv.

Nous ne savons sur quel texte se base J. Coenen, *Les neuf premiers monastères de la région hutoise*, dans ACHSBA, t. XX, 1926, p. 120, pour affirmer que les évêques de Liège avaient érigé, dès le VIII^e siècle, un beffroi à Flône pour dominer le passage de la Meuse.

qui, affirme une charte de 1131, a eu le bonheur de recevoir dans sa maison et de nourrir le Christ fait pauvre pour nous (1). La vocation hospitalière de Folcuin est encore précisée par un document de 1118 où, lors de sa nomination comme procureur de l'hôpital, il est rappelé qu'il a toujours manifesté un vif amour des pauvres (2). Enfin, pour assurer la liberté de ses protégés, Henri de Verdun rachète, moyennant le don d'un moulin, les dîmes de l'endroit qui étaient perçues par les chanoines d'Amay et il exclut toute intervention d'avoué (3).

Nous sommes moins renseignés sur les circonstances qui entourent l'organisation d'une communauté de chanoines réguliers destinés à desservir l'oratoire (4). La formule *canonici regulariter seruientes* pourrait encore désigner à cette époque des chanoines pratiquant la vie commune mitigée selon la règle d'Aix. Mais, étant donné l'idéal de pauvreté des fondateurs, elle doit très probablement être prise au sens strict que lui donnent les réformateurs de la fin du XI^e siècle (5). Le mode de recrutement de cette communauté est aussi mystérieux. L'absence de toute autre institution régulière dans le diocèse de Liège à cette époque ne favorise guère l'hypothèse de la venue d'une colonie de chanoines réguliers tirée d'une communauté déjà organisée. Il est plus vraisemblable d'admettre qu'à Flône, comme à Saint-Gilles et Rolduc, des clercs, attirés par un idéal de vie plus pauvre, se soient spontanément joints aux premiers convertis et aient adopté la vie commune stricte (6).

Dès lors, la nécessité d'une organisation plus stable ne tarde pas à se faire sentir. Les ressources matérielles sont assurées par l'abandon, consenti à ce moment par les trois fondateurs, de tous

(1) « ... Beati Mathei qui Christum pro nobis pauperem in domum suam excipere et pascere meruit. » Charte n. VII, p. 294.

(2) « ... Dominus Folcuinus cuius semper fuit desiderium ministrare pauperibus. » Charte n. V, p. 290.

(3) Voir charte n. I, p. 283. Ce texte a été signalé par C. PERGAMENI, *L'avouerie ecclésiastique belge...*, p. 210.

(4) Voici le texte de la charte n. I, p. 283, qui décrit l'installation des convertis : « Hi ergo tres viri, manuum suarum laboribus aspera loci vastitate perdomita, tanquam in proprio, aedificato ibidem hospitali cum oratorio sub honore sancti Mathei apostoli, constitutis quoque canonicis ibidem Deo regulariter servituris, predia sua que habebant contradiderunt in ministerium vel in ecclesia Domino militantium vel in hospitali repausantium. »

(5) Voir à ce sujet notre article *Vie commune...*, p. 389.

(6) Voir *infra*, p. 126, 191.

leurs biens à condition qu'une part déterminée des revenus soient attribués à l'hôpital, soit sept livres et deux sous plus sept mesures de farine et dix d'avoine (1). De son côté, l'évêque fixe le statut canonique de la nouvelle communauté ; le prieur élu par les frères exercera librement sa juridiction sur les frères, toute intervention illégitime des archidiacres et du prélat étant exclue. En outre, probablement à cause de l'éloignement, il accorde aux chanoines le droit de baptiser les enfants de l'endroit et ceux qui leur seront présentés par dévotion, les autres étant exclus. Les saintes huiles seront données par l'évêque lui-même (2). Ces privilèges, précisés dans la suite, forment la base du statut qui sera accordé à toutes les communautés de chanoines réguliers.

L'année 1092 marque, nous l'avons vu, le moment où la charte a reçu les signes de validation (3). Le statut canonique a par contre été fixé par Henri de Verdun avant sa mort, c'est-à-dire avant le 31 mai 1091 (4). Mais plusieurs années ont probablement été requises pour la formation de la communauté de clercs et, avant cela, pour la fondation de l'hôpital et de l'oratoire. Bien qu'il ne soit confirmé par aucun document, on peut donc accepter le témoignage de Gilles d'Orval qui fixe au 22 septembre 1080 la dédicace de l'oratoire (5). Dans ce cas, la conversion des trois chevaliers hesbignons pourrait remonter aux années 1075-1080.

Une fois la communauté régulière organisée, les fondateurs qui se maintiennent à leur rang de *conversi* n'apparaissent plus guère dans les documents. Nous les avons vu signer, en 1091, la charte de Saint-Séverin-en-Condroz (6). Avant 1095, Raoul fait des démarches auprès du comte Henri de Louvain pour assurer la dépendance des habitants d'Incourt de la juridiction de Flône (7). Les trois fondateurs apparaissent comme témoins dans les chartes de 1098 et 1102, mais, en 1118, Folcuin seul est

(1) Voir la charte n. I, p. 284.
(2) Voir la charte n. I, p. 284-285 et, pour la signification de ce statut, *supra*, p. 70.
(3) Voir *supra*, p. 62.
(4) Voir la note 1 de Évrard, *op. cit.*, p. 285.
(5) Voir le texte cité *supra*, p. 106, n. 2.
(6) Voir *supra*, p. 107.
(7) Voir charte n. II, p. 285-286. Elle est datée de l'année 1095 mais rapporte des faits antérieurs puisque la mort du comte de Louvain y est mentionnée.

cité (1). Leurs épitaphes très sobres, tirées peut-être d'un obituaire primitif, sont parvenues jusqu'à nous :

VI kl. Iulii obiit Roulphus.
VII kl. Iulii obiit Lambertus.
VII kl. Decembris obiit Folquinus (2).

* * *

L'histoire ultérieure de la communauté de Flône n'est connue que de manière fort fragmentaire. Une bonne trentaine d'actes datant du XII^e^ siècle permettent de retracer le développement économique de la nouvelle institution mais ne contiennent guère de renseignements sur la vie religieuse. On trouve toutefois, çà et là, quelques éléments d'information qui valent la peine d'être regroupés.

Lors de la fixation du premier statut, en 1092, les trois fondateurs laïcs ont pris soin de déterminer la part de revenus qui sera consacrée à l'entretien des pauvres de l'hôpital (3). Mais, avec le temps, cette organisation peu spécialisée provoque des frottements et met en danger l'union de la communauté (4). Aussi, en 1118, les frères de Flône décident-ils de créer, dans les possessions de la communauté, deux parts distinctes ayant leur administration propre. L'acte dressé à cette occasion énumère les biens attribués à l'hôpital et précise le statut du procureur : il sera élu par les frères, sera investi de sa charge par le

(1) Voir les chartes n. III, p. 287, n. IV, p. 288 et n. V, p. 290.

(2) Voir L. Naveau de Marteau et Arnold-Poulet, *Recueil d'épitaphes...*, t. II, p. 178. Nous les avons retrouvées également dans un ms. provenant de Flône, datant des XVII^e^-XVIII^e^ siècles et acquis récemment par M. Laloux de Liège. On y trouve au f. 40 : « series nominum quae reperta fuere insculpta tumulis veteris ecclesiae Flonensis. Nobiles et eximii fundatores... ». Notons en outre que le doyen Delvaux, dans ses *Mémoires...*, t. II, p. 401, a vu les épitaphes « contre la muraille, à gauche dans la nef » et en outre un monument « un gros bloc taillé en pierre grise » dont il donne le dessin.

(3) Voir la charte n. I, p. 284.

(4) Ces difficultés nous sont connues par la narration de la charte de 1118, n. V, p. 289 : « Erat enim prius ab ipsis dominis et constructoribus loci qui seipsos et sua Christo delegaverant, quedam summa pecuniae constituta, quam undecumque de suis redditibus solvebat ecclesia ; praeterea decimas annonae et oblationum panesque singulis septimanis circiter XL praebebat. Quibus omnibus exigendis, procurandis, exhibendis, suboriebatur aliquando hinc vel inde murmuratio sive querela eratque super hoc in futurum timenda negligentia vel discordia ».

prieur et, en cas d'incapacité, pourra être remplacé au libre choix de la communauté (1). Un des fondateurs, Folcuin, prend le premier la direction de l'hôpital. Ces événements révèlent l'existence d'une certaine tension entre les laïcs fondateurs qui consacrent tout leur zèle au soin des pauvres et les clercs qui desservent l'oratoire. On en trouve l'équivalent dans l'histoire d'autres fondations hospitalières, par exemple à Zandfeld, au diocèse de Thérouanne, et à Vicogne, au diocèse de Cambrai (2). Elles font pressentir les difficultés graves que connaîtra, à la fin du XII^e siècle, l'Ordre de Grandmont (3). Pourtant, à Flône, la paix semble bien avoir été rétablie par l'accord de 1118 où il est affirmé que l'hôpital ne peut subsister sans l'église pas plus que l'église sans l'hôpital (4) . Le souvenir des origines hospitalières restera longtemps vivace. En 1266, l'évêque de Liège autorisera l'abbé de Flône à limiter le nombre des religieux afin de maintenir les revenus consacrés au soin des pauvres (5). En 1386, il est encore rappelé dans une charte que c'est l'hôpital qui a donné naissance à l'église (6).

On est moins bien renseigné sur le développement de la communauté régulière. Notons, en 1098, la conversion d'un laïc, Évrard, qui suit l'exemple des fondateurs. La charte par laquelle il fait donation de sa personne et de ses biens rappelle en effet sa volonté de suivre le Christ pauvre et de se joindre aux *pauperes Christi* de Flône (7). La même formule, qui rappelle l'idéal de pauvreté des origines, est encore employée pour désigner les

(1) Voir *ibid.*, p. 290.

(2) Pour Zandfeld, voir *Historia com. Ghisnensium*, MGH, SS, t. XXIV, p. 582 et pour Vicogne, l'*Historia monasterii Viconiensis*, *ibid.*, t. XXIV, p. 302.

(3) Au sujet de ces difficultés, voir surtout la lettre d'Étienne de Tournai, éd. PL, t. CCXI, c. 361.

(4) Voici la déclaration faite au terme de l'acte de 1118, n. V, p. 290 : « Nemo ergo dicat per hanc divisionem nos partes velle facere aut duo capita in uno corpore qui ad hoc potius studemus ut unum corpus et membra invicem simus et quia xenodochium sine ecclesia nec ecclesia sine xenodochio debet aut valet consistere, distributis recte utriusque partibus, administremus cuncta commodius, onera postantes alter alterius ».

(5) Voir le texte dans Évrard, *op. cit.*, t. XXIII, p. 410.

(6) Voir *ibid.*, p. 464.

(7) Voici le passage essentiel de la charte III, p. 286 : « ... ego Erardus, laycus, audiens in me loquentem Dominum Deum : Qui non renuntiat omnibus quae possidet, non potest meus esse discipulus, volensque sequi Dominum illum qui pro nobis factus est egens, apud Flonam Christi me pauperibus adiunxi ibique tradidi ecclesiae... ».

chanoines de Flône dans les deux chartes accordées en 1131 par Alexandre de Juliers (1). Dans la suite il est question des *fratres* ou *canonici* (2). Un des actes de 1131 mentionne pour la première fois la règle de saint Augustin (3). Le fait qu'elle n'est pas signalée antérieurement est peut-être fortuit et, de toute façon, en l'absence d'autres documents, il est difficile de déterminer le sens que cette formule avait pour les membres de la communauté (4).

On se rappelle que, dès 1092, Flône avait acquis un statut de libertés très amples. Bien qu'il ait maintenu son pouvoir d'ordre et même une certaine juridiction, Henri de Verdun avait renoncé pour lui-même, ses successeurs et surtout ses inférieurs — archidiacres et doyens —, à toute intervention dans les élections du supérieur, dans la *cura fratrum* et dans la gestion du temporel (5). Un statut analogue avait été accordé peu après par Otbert à Rolduc (6). Toutefois, sous Albéron II (1135-1145), l'étendue de la juridiction du supérieur de Flône donne lieu à des difficultés. La communauté s'empresse de faire confirmer ses biens et privilèges par le pape Innocent II (7). Malgré cela, le conflit subsiste et, en avril 1139, il est porté par l'évêque de Liège devant la cour pontificale. Les arbitres désignés pour juger l'affaire examinent soigneusement la charte de Henri de Verdun et en donnent l'interprétation suivante : la liberté prévue est étendue à tout le lieu de Flône et à ses habitants qui relèveront uniquement de la compétence de ce dernier ; pour juger les cas qui dépassent sa compétence, l'abbé en appellera à l'évêque en

(1) Voir chartes n. VI, p. 291 et n. VII, p. 293.

(2) Voir par exemple chartes n. VIII (1136), p. 294 et n. XII (1139), p. 24.

(3) Voir charte n. VI, p. 291 : « Christique pauperibus in Flona sub regula S. Augustini famulantibus... ».

(4) Voir au sujet des sens variés que peut prendre cette formule, *supra*, p. 24.

(5) Voici le texte en question de la charte n. I, p. 284 : « ... ut libenti animo decernerem, pontificali auctoritate sancirem in eodem loco degentes sub religione nec in prioris sui electione, nec in fratrum restitutione ullius omnino potestatis necessitati subiacere ita ut nec episcopo liceat aliquomodo quicquam de supra dicto loco vel subtrahere, vel vendere, vel praeter eorum arbitrium donare vel aliquid commutare, nec archidiacono vel eius decani quicquam ibi sui iuris vindicare sed, cum summa libertae, sub iugo Dei constituti, non violenter sed paterne pontificali tantum gubernentur moderamine ». Ce texte signifie, croyons-nous, que l'évêque renonce aux anciens droits de propriétaire de monastère pour ne conserver que sa juridiction épiscopale. Voir à ce sujet É. Fournier, *Nouvelles recherches sur les chapitres, curies et universités de l'ancienne église de France*, p. 32-33.

(6) Voir *supra*, p. 68.

(7) Voir charte n. XI, p. 297-301. Cette bulle a été rééditée par J. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden*, n. 34, p. 130.

personne qui jugera l'affaire et touchera alors, comme un avoué, le tiers des amendes (1). Dans une charte accordée en 1140, Albéron II confirme tous les biens de la communauté et reconnaît le bien-fondé de l'interprétation de la liberté proposée par les arbitres (2). Il profite toutefois de l'occasion pour affirmer à nouveau que Flône est possession de l'église de Liège (3). En 1143, Innocent II confirmera cette dépendance dans une bulle adressée au chapitre Saint-Lambert (4).

Les communautés de chanoines réguliers étaient dirigées par des prévôts, des prieurs ou des abbés, suivant la coutume de la région. A Liège, les prieurs avaient été remplacés par des abbés à Rolduc en 1121 et à Saint-Gilles en 1124 (5). Une modification semblable a lieu à Flône vers 1139-1140. En effet la première charte prévoit l'élection d'un *prior* (6) et tel est le titre que porte Évrard dans la bulle de 1138 (7). Par contre le jugement rendu à Rome en 1139 parle du *prepositus vel abbas* et, la même année Gautier porte le titre d'abbé de Flône dans une charte pour Stavelot (8). Il figure avec le même titre dans la bulle accordée en 1143 à la communauté de Flône (9). Les causes de cette modification nous échappent dans le cas présent. A en juger par l'histoire des autres monastères, elle n'a pas une portée bien

(1) Voici le passage essentiel de la charte n. XII, p. 302 : « Nos itaque, perlecto privilegio et diligenter inspecto quod predecessor illius Henricus dedit, ex tenore ipsius sic intelleximus et tenendum determinavimus : ut videlicet tam locus ipse infra constitutos terminos quam habitatores eius omnino liberi sint, liberum baptisma, tam de lege synodali quam de iustitia saeculari, nec archidiacono, nec decano, nec advocato alicui nec ministro episcopi, nec ulli omnino hominum respondeant nisi soli praeposito vel abbati ipsius loci. Quod si aliquid quod vires suas excedat emerserit, si per se terminare non potuerit, ad episcopum causa referatur ut per eum nec per aliquem ministrum vel submissam personam diffiniatur. Et si quid temporalis emolumenti inde provenerit, tertia pars sit episcopi tanquam advocati, reliqua fratrum ipsius loci. » Une contestation analogue avait déjà été terminée à l'avantage de l'abbaye de Floreffe en 1130 par Alexandre de Juliers. Voir V. Barbier, *Histoire de Floreffe*, t. II, p. 7-8.

(2) Voir charte n. XIII, p. 303-306.

(3) « Ecclesiam sancti Mathei quae est in Flona et nostra est... » *Ibid.*, p. 303.

(4) Voir S. Bormans et É. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, p. 66.

(5) Voir *infra*, p. 127.

(6) Voir charte n. I, p. 284.

(7) Voir charte n. XI, p. 297.

(8) Voir charte n. XIII, p. 304 et J. Halkin et C.-G. Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I, p. 345.

(9) Voir charte n. XIV, p. 306.

considérable (1). Il y a pourtant peut-être un lien à établir entre l'accession du supérieur de Flône à l'abbatiat et les difficultés que suscite l'étendue de sa juridiction (2).

Le gouvernement de Gautier est fortement troublé, durant plusieurs années, par la lutte qu'il mène pour maintenir ses droits sur la communauté de Géronsart. En 1140, en effet, l'évêque de Liège, Albéron II, confirme à Flône la possession de plusieurs églises parmi lesquelles celle de Géronsart, monastère fondé sous l'épiscopat d'Albéron Ier aux environs de Namur. L'initiative de cette affiliation revient à l'évêque qui menace d'excommunication tous ceux qui voudraient s'y opposer (3). Mais les chanoines de Géronsart n'acceptent pas de perdre ainsi leur indépendance et en appellent au pape. Au cours de ce débat compliqué, Gautier tombe sous le coup de l'excommunication pontificale. Finalement, en 1146, il devra renoncer à la possession du petit monastère (4).

Quelques documents permettent de se faire une idée approximative du développement de la communauté. Plusieurs d'entre eux marquent une distinction nette entre les clercs qui servent Dieu dans l'église et les laïcs qui vivent dans l'hôpital (5). Certaines listes de témoins livrent les noms de chanoines et de convers : en 1144 on trouve le prieur Étienne, Guiard, Gozewin, Rénier, Godefroid et d'autres frères de l'église, plus des convers, Baudry, Arnould, Gautier et d'autres (6). En 1146, l'abbé Gautier, Gozewin, Thomas, Jean et Baudry (7). En 1149, l'abbé Guiard, le

(1) Voir *infra*, p. 168, l'histoire de Neufmoustier.

(2) Bien que, chez les chanoines réguliers, le titre de prévôt, de prieur ou d'abbé ne présente pas de différence essentielle, l'adoption du dernier peut avoir poussé les chanoines à revendiquer certains privilèges. On constate un certain synchronisme entre l'acquisition de la dignité abbatiale et des difficultés avec les autorités ecclésiastiques dans l'histoire de Floreffe, voir *supra*, p. 115, n. 1, de Saint-Gilles, voir *supra*, p. 130, et de Neufmoustier, voir *infra*, p. 168.

(3) Voir charte n. XIII, p. 305 : « ... Geroldi quoque Sardum quem novella traditione vobis libere concessimus cum ecclesia de Erpenz, in protectionem nostram suscipimus, excommunicantes omnem inquietatem ecclesiam S. Mathei ex his vel conturbare molientem ». C'est à tort que la plupart des historiens ont conclu de ce texte que Géronsart avait été fondé par une colonie venant de Flône. Voir *infra*, p. 227.

(4) Pour tout ceci, voir *infra*, p. 228.

(5) Voir la charte de 1118, n. V, p. 288 : « Nos pusillus grex S. Mathei, clerici videlicet et laici, sub uno fraternitatis et sanctae professionis vinculo apud Flonam congregati... » ; charte n. X (1138), p. 296 : « ad omnes necessarios ignes Flonensis ecclesiae et hospitalis... ».

(6) Voir charte n. XV, p. 310.

(7) Voir charte n. XVI, p. 311.

prieur Étienne Gozewin, Albert, Conon, Raoul, et les convers Baudry, Gautier, Lambert (1). En 1185, le prieur Thibaut, Aiulfe, Thomas, Fulbert, Lambert, Henri et Rénier (2). Ces listes incomplètes ne révèlent pas le nombre total des membres de la communauté des chanoines et des convers. Rappelons qu'en 1266, l'évêque de Liège fixera un maximum de vingt pour les premiers (3). Il est peu probable que ce nombre ait jamais été dépassé au cours du XII^e siècle. Deux membres de la communauté semblent avoir joué un certain rôle dans la vie religieuse locale. Guiard, que nous avons trouvé comme chanoine en 1144 puis comme abbé à partir de 1149, figure dès 1134 dans la charte de fondation de Géronsart (4). Un certain Évrard figure dans l'obituaire de Neufmoustier, à la date du 3 juin : « Commemoratio Evrardi Flonensis sacerdotis (5) ». Nous ne savons s'il faut l'identifier avec le converti de 1098 et le prieur de 1138 (6).

Pour subvenir aux besoins de cette communauté et des pauvres de l'hôpital, les biens donnés par les premiers fondateurs deviennent rapidement insuffisants. Avec le temps, diverses donations viennent accroître le temporel qui, vers la fin du XII^e siècle, se révèle plus important que celui des autres communautés canoniales régulières liégeoises, Rolduc excepté (7). Au premier rang des bienfaiteurs prennent place les évêques de Liège. Nous avons vu que Henri de Verdun a donné l'endroit même de Flône après l'avoir libéré des dîmes dues à la collégiale d'Amay (8). Otbert y ajoute une partie de la même vallée et Albéron I^er une installation de pêche sur la Meuse (9). Alexandre de Juliers cède à la communauté le mont des Arzis, probablement pour la culture de la vigne et la *villa* de Gelbrecée (10). Les comtes de Moha et de Duraz prouvent aussi à plus d'une reprise leur générosité

(1) Voir charte n. XIX, p. 315.
(2) Voir charte n. XXXI, p. 337.
(3) Voir charte n. CVI, p. 411.
(4) Voir *supra*, p. 85.
(5) Voir Obituaire de Neufmoustier, ms. à l'institut archéologique liégeois, f. 78r.
(6) Voir *supra*, p. 113.
(7) Nous comptons étudier dans la suite la formation du domaine de Flône. Pour Rolduc, voir *infra*, p. 206.
(8) Charte n. I, p. 282-283.
(9) Ces donations sont mentionnées dans la charte d'Albéron II, 1140, n. XIII, p. 304.
(10) Voir *ibid.*, et charte n. VI, p. 291.

à l'égard des chanoines de Flône en leur concédant des droits étendus sur leur forêts (1) ; l'un d'entre eux, Conon, leur donne ses droits sur l'église de Hermalle et la chapelle Saint-Nicolas de Clermont, à condition d'être enterré à Flône et d'y avoir son anniversaire célébré (2).

Il est plus particulièrement intéressant de noter les largesses faites par les membres du clergé à leurs confrères qui ont adopté la vie régulière. Baudry, clerc hutois, abandonne avant 1138 ses droits sur l'église de Geer dont la communauté de Flône possède déjà une partie. Son exemple est suivi avant la même date par un certain Raoul, *sacerdos* (3). Enfin, en 1144, Robert, prêtre de la paroisse de Méan, au canton de Ciney, fonde un anniversaire à l'autel de Saint-Nicolas dans l'église de Flône (4).

Parmi les biens ainsi cédés par des donateurs de tous genres figurent un certain nombre d'églises. Déjà les fondateurs avaient abandonné leur part sur les églises de Haneffe, Perwez, Incourt et Geer. En 1156, la communauté semble avoir réussi à regrouper tous les droits sur cette dernière. A la même date, elle possède intégralement les paroisses de Dreye, Antheit, Borsu, Neer-Heylissem et Op-Heylissem (5). Enfin, en 1182, elle acquiert des droits considérables sur l'église de Hermalle et la chapelle de Clermont (6). Dans aucun des documents relatifs à ces biens ecclésiastiques, il n'y a de trace de scrupules ayant provoqué une restitution (7). Rien non plus ne permet d'affirmer que ces paroisses sont desservies par les religieux de Flône (8).

---

(1) Voir les chartes n. VII, p. 292 ; n. VIII, p. 294 ; n. X, p. 296 ; n. XVII, p. 312 ; n. XXIII, p. 323. Au sujet de ces familles, voir É. DE MARNEFFE, *Recherches... sur les comtés de Moha et d'Avernas*, dans BIAL, t. XIV, 1878, p. 262 SVV.

(2) Voir la charte n. XXX, p. 333.

(3) Voir pour les deux donations la bulle de 1138, n. XI, p. 298-299.

(4) Voir la charte n. XV, p. 309-310.

(5) Voir la mention de ces églises dans la bulle de 1156, n. XXII, p. 320-321. A propos de chacune d'elle, il est spécifié qu'elle est *baptismalis*. Il y est encore question des droits sur l'église de Modave au sujet desquels on consultera S. BALAU, *Modave*, dans BSAHL, t. VIII, 1894, p. 183.

(6) Voir la charte n. XXX, p. 333.

(7) Voir à ce sujet, *infra*, p. 218.

(8) Vers le milieu du XIII^e siècle seulement, on trouve des documents sur le service des paroisses. En 1248, charte n. LXIX, p. 373, l'évêque de Liège accorde à l'abbé de Flône le droit de destituer les curés indignes ; il s'agit probablement de séculiers. Par contre, en 1253, charte n. LXXIX, p. 382, l'évêque permet de faire desservir la paroisse de Borsu par un des chanoines de Flône.

Grâce à la générosité de quatre hommes nobles, l'église de Neer-Heylissem est transformée, en 1172, en un prieuré. La donation de vingt-quatre bonniers et de quelques autres revenus doit permettre le séjour de quatre chanoines, parmi lesquels deux prêtres qui assureront le service divin aux autels de la Vierge et de Saint-Nicolas (1). L'un d'eux dirigera la petite communauté, tant au spirituel qu'au temporel. Il veillera à ce que les revenus soient consacrés à l'entretien des chanoines et des bâtiments. Toute nouvelle donation sera consacrée au même but. En cas de mort ou de dissentiment, le successeur sera désigné par les chanoines de Flône. Toute nouvelle recrue sera formée à Flône et regagnera ensuite le prieuré (2). Notons encore que, dès avant 1143, les chanoines de Flône desservent l'hôpital fondé à Vreeren, près de Tongres, par le *Dominus* Conon (3).

Il n'est guère de trace de vie intellectuelle à Flône durant le XII^e^ siècle (4). Toutefois l'abbé Guiard est en relation avec l'abbé de Saint-Laurent, Wazelin, auquel il demande des éclaircissements sur la question de la continence des époux avant la communion (5). En outre, vers 1180, un rouleau des morts annonçant le décès d'un abbé Henri du diocèse de Rouen parvient à Flône. Un chanoine de la communauté y ajoute le texte suivant :

« Titulus Sancti Mathei Flonensis ecclesiae. Anima Domini Heinrici abbatis et animae omnium defunctorum requiescant in pace. Amen.

Oravimus pro vestris, orate pro nostris.
Abbas non obiit quem virtus ad bona vexit
Que vivens petiit, gaudens sine fine tenebit
Spiritus illius requiescat sedibus aptis

(1) Voir charte n. XXIX, p. 332. Notons que c'est la troisième fois que nous trouvons mention d'un autel ou d'une chapelle dédiés à saint Nicolas. Pour les deux autres, voir *supra*, p. 118. Ces cas doivent être ajoutés à ceux qu'a signalés K. Meisen, *Nikolauskult und Nikolausbrauch im Abendlanden*, Dusseldorf, 1931, p. 412.

(2) Voir charte n. XXIX, p. 332-333.

(3) « Hospitale in Freires quod dedit dominus Cuno cum omnibus appenditiis suis ». Charte n. XIV, p. 308.

(4) Il ne reste aucune trace, à notre connaissance, de manuscrits copiés à Flône au cours du XII^e^ siècle. L'étude paléographique du chartrier pourrait peut-être révéler quelques actes écrits sur place comme nous l'avons supposé, *supra*, p. 61.

(5) Voir au sujet de cette œuvre, *supra*, p. 100, n. 4.

Gaudeat in numeribus sanctorum pro benefactis
Abbatem illum quem mundus leget ademptum
Excipiat letum celestis vita piorum (1). »

* * *

L'histoire de Flône révèle des aspects intéressants de la vie religieuse liégeoise. Le désir de *peregrinatio* de trois laïcs hesbignons et les projets de pacification de Henri de Verdun aboutissent à la fondation d'un hôpital dans un endroit dangereux, au carrefour de routes fréquentées. L'analogie de cette fondation avec celle d'Afflighem mérite d'être soulignée. Malheureusement, nous connaissons beaucoup moins bien les origines de la communauté canoniale régulière qui se greffe sur cette première fondation, ses coutumes et son développement. Seule la nouvelle répartition des biens faite en 1118 permet de deviner les frottements survenus entre les chanoines et les laïcs de l'hôpital. Dans la suite, le statut de très ample liberté accordé par Henri de Verdun est précisé sous Albéron II. Vers la même époque, la tentative d'absorption de Géronsart provoque des troubles graves. Mais, après quelques années, le calme revient et la communauté continue à développer son domaine grâce à la générosité des évêques de Liège, de prêtres séculiers et des comtes de Moha et de Dasbourg. Il ne semble pas qu'elle ait jamais compté plus de vingt membres auxquels il faut ajouter les convers qui desservent l'hôpital.

(1) On n'a conservé de ce *rotulus* que sept *tituli* dont trois seulement sont identifiables : le 2e écrit à Tournus, le 5e à Flône et le 7e à Saint-Jean à Amiens. Voir pour tout ceci L. Delisle, *Rouleaux des morts...*, Paris, 1866, p. 376.

CHAPITRE II

SAINT-GILLES [1]

Jean d'Outremeuse nous a laissé un récit très pittoresque des origines de Saint-Gilles. D'après ce chroniqueur quelque peu fantaisiste, un certain Gondran, jongleur natif de Provence, serait arrivé à Liège, à l'époque de Notger, pour y exercer sa profession. Mais, touché par la grâce, il se retire bientôt dans la solitude du Publémont pour y fonder un oratoire dédié à saint Gilles et pratiquer la vie érémitique et hospitalière. L'humble sanctuaire, construit avec l'aide d'un ours apprivoisé, devient rapidement un centre de vie religieuse où se réfugient clercs et laïcs liégeois désireux de vie plus parfaite. Après la mort de Gondran les ermites forment un ordre de Saint-Gilles, se placent sous la direction d'un abbé Pierre à qui succède Galerin. Ce n'est qu'en 1124 qu'Albéron I^er^ y organise une communauté de chanoines réguliers vivant selon la règle de saint Augustin [2].

Adrien d'Oudenbosch, moine historien de Saint-Laurent, décrit le même épisode de façon plus sobre. Il rapproche la fondation de Saint-Gilles de celle d'Afflighem (vers 1080), et fait aussi de Gondran un *mimus* converti à la vie érémitique et hospitalière, qui construit l'église Saint-Gilles avec l'aide de son ours [3].

---

(1) Les travaux de Ernst, Demarteau, Schoolmeesters et Gobert, cités dans la bibliographie, *infra*, ont déjà déblayé dans une large mesure le terrain en critiquant les légendes qui entourent la fondation de Saint-Gilles. Nous utiliserons toutefois davantage le document essentiel, la correspondance de Wibald de Stavelot.

(2) Voir Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 335-337.

(3) Voici ce texte, éd. É. Martène, *Amplissima collectio*, t. IV, c. 1081 : « Eo tempore duc Louaniensis Godefridus aedificauit monasterium Affligemense in Brabantia. Hoc tempore Gundramnus, mimus, relictis uanitatibus saeculi, elegit in silua Publici Montis eremiticam uitam ducere et, quia locus periculosus erat, ad hospitalitatem exercendam iecit fundamenta ecclesiae et ursus quem habebat trahebat lapides aedificii ipsius ecclesiae. Frequentabant autem Leodienses mirantes et cum urso lapides ferrentes. Quidam ex ipsis, diuinitus compuncti, saeculum deserentes, coeperunt cum eo regulariter uiuere. Tandem ecclesia

Afin de vérifier la valeur de ce récit, confrontons-le avec le témoignage contemporain de l'obituaire de Saint-Gilles, dont quelques fragments nous ont été conservés par Gilles d'Orval et Aloys de Limbourg dans sa vie de saint Gilles (1).

Gilles d'Orval	A. de Limbourg
4 kl. aprilis obiit Goderannus mimus (2) fundator ecclesiae S. Eligii et in ea ante altare S. Dionisii et S. Lamberti sepultus est.	29 mars : Commemoratio Goderanni fratris nostri huius loci fundatoris.
Iuxta cuius tumbam posita fuit uenerabilis mulier et Deo dicata, soror Iudith, primitiua reclusa eiusdem loci, 4 nonas decembris.	
Petrus primus prior quondam canonicus et decanus ecclesiae S. Petri Leodiensis obiitque 4 idus februarii et sepultus est ante crucifixum in capitulo.	10 mars : commemoratio Domini Petri, piae memoriae fratris nostri et prioris nostri.
Domnus Azo primus abbas, uir litteratus et honestus, obiit 6 idus februarii sepultus ante altare S. Dionisii.	7 février : commemoratio Domini Azonis primi abbatis nostri.

Les textes conservés par A. de Limbourg semblent plus proches de l'obituaire. Quant à Gilles d'Orval, il aura reçu des renseignements d'un chanoine de Saint-Gilles ayant consulté le même document et vu les tombes, ou bien il aura fait en personne l'enquête sur place (3).

En possession de ces données comment interpréter les origines de Saint-Gilles ? L'initiative de la fondation revient cer-

---

in honore S. Eligii consecretur et dominus Petrus quondam decanus S. Petri ibi primus prior ordinatur ».

Tous les historiens cités ci-dessus ont eu le tort de croire que ce passage faisait partie du texte primitif de l'*Historia monasterii S. Laurentii Leodiensi* et lui avaient attribuer en conséquence la valeur d'un témoignage presque contemporain. En fait il s'agit d'une addition de l'historiographe de saint Laurent, Adrien d'Oudenbosch, mort vers 1483, au sujet duquel voir H. Helbig, *Adrianus De Veteri Bosco*, dans *Biographie Nationale*, t. I, 1866, c. 57-58.

(1) Voir les *Gesta...*, MGH, SS, t. XXV, p. 98 et A. de Limbourg, *La vie de saint Gilles*, p. 116-117.

(2) Dans les MGH, Heller a corrigé le mot *mimus*, attesté par le ms., par *primus* ; erreur due au fait qu'il ignorait la tradition faisant de Gondran un jongleur.

(3) Ces notes sur Saint-Gilles sont ajoutées par Gilles d'Orval lui-même à son texte primitif comme ce fut aussi le cas pour Flône ; voir *supra*, p. 106, n. 2.

tainement à Gondran, *mimus fundator*. L'absence de toute autre qualification dans l'obituaire permet d'affirmer que l'on a affaire à un laïc. D'ailleurs, vers le milieu du XII[e] siècle, les moines de Saint-Laurent reprochent encore aux membres de la communauté de Saint-Gilles de n'être qu'un groupe de *conversi* (1). Gilles d'Orval souligne le lien très étroit établi après la mort entre le fondateur et la première recluse, Judith. Peut-être faut-il voir en cette dernière une parente — mère ou sœur — de Gondran ; l'histoire religieuse de l'époque offre en effet de nombreux exemples de ces associations familiales à l'origine des ermitages ou hôpitaux (2).

Gondran était-il d'origine provençale comme l'affirme Jean d'Outremeuse ? Nous penchons à croire que cette précision n'est qu'une brillante déduction du chroniqueur tirée du fait que la fondation est dédiée à Saint-Gilles patron de la Provence. Notons que le culte de ce dernier est établi, vers la même époque, à l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes (3). Cette dévotion est toutefois peut-être l'indice d'une *peregrinatio* entreprise par Gondran avant son installation sur le Publémont (4). Bien que peu répandu au pays de Liège, le nom *Goderannus* ou *Guntrannus* n'y est pas entièrement inconnu (5). Rien ne permet donc de faire de notre Gondran un étranger.

Toute aussi légendaire nous paraît la profession de jongleur attribuée dès 1250 au fondateur de Saint-Gilles (6). A première

(1) Voir la lettre d'un chanoine de Saint-Gilles, éd. JAFFÉ, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. I, p. 589.

(2) La mère de Jean de Gorze l'accompagne dans sa solitude, *Vita*, MGH, SS, t. IV, p. 358 ; de même celle de Thibaut, comte de Champagne puis ermite de Vicence, *Vita*, *Acta Sanct. O. S. B.*, s. VI, 2, p. 263. La sœur d'Odon de Tournai dirige la communauté de femmes de l'abbaye Saint-Martin, *Liber restaurationis S. Martini*, MGH, SS, t. XIV, p. 307 ; de même pour la sœur de Guarambert, fondateur de l'abbaye du Mont-Saint-Martin aux sources de l'Escaut, *Vita*, éd. L. DEVILLERS, Cambrai, 1769, p. 118-119.

(3) Un oratoire dédié à saint Gilles semble bien avoir été élevé à Saint-Hubert avant celui du Publémont comme l'a montré J. DEMARTEAU, *op. cit.*, p. 474-475.

(4) C'est le cas dans l'histoire de bien des fondateurs de monastères à cette époque. Rappelons seulement celui des fondateurs de Flône, *supra*, p. 108.

(5) Nous connaissons au moins deux Gondran, le *Goderannus* qui signe une charte de Gembloux vers 960, éd. C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, p. 15, et le *Guntrannus* qui intervient dans une donation à Flône en 1137, éd. ÉVRARD, *op. cit.*, p. 296, n. IX.

(6) Bien qu'attestée par Gilles d'Orval, elle ne figure pas dans la notice pri-

vue pourtant, ce détail pittoresque pourrait trouver une justification dans le fait que, dès le milieu du XIII^e siècle, les musiciens liégeois avaient pris l'habitude de monter en procession à Saint-Gilles le mercredi après la fête de saint Jean-Baptiste (1). Mais c'est très probablement de cette coutume qu'est née la légende, Gondran étant devenu jongleur comme saint Hubert est devenu chasseur par suite de la dévotion manifestée par les membres de cette corporation (2).

La tradition qui fait de Gondran un ermite-hospitalier doit par contre être retenue. Les sources liégeoises du XI^e siècle présentent en effet l'extrémité du Publémont où s'élèvera Saint-Gilles comme un lieu désert et sauvage traversé par une route, site semblable à celui de Flône et d'Afflighem, et donc approprié à la fondation d'un ermitage-hôpital (3). Le genre de vie du fondateur explique l'attraction exercée sur les clercs liégeois ; les sources objectives font connaître trois recrues de choix : Pierre, ancien doyen de la collégiale Saint-Pierre et premier prieur, Azon, un des premiers compagnons de Gondran et futur abbé, enfin Wéry, chanoine avant 1110 (4). Le fait que Saint-Gilles constitue dans la suite une communauté double prouve que des femmes pieuses ont imité l'exemple de Judith, la première recluse, et sont venues se grouper autour d'elle (5).

En l'absence de tout document juridique, il n'est pas possible de fixer avec précision la date d'installation de Gondran sur le Publémont. Nous savons seulement qu'un des premiers compagnons, Azon, était arrivé en 1152 à une extrême vieillesse (6).

---

mitive de l'obituaire, comme nous l'avons vu *supra*, p. 122. De même origine folklorique semble provenir l'épisode de l'ours constructeur.

(1) Sur cet usage, voir X. Van den Steen de Jehay, *La cathédrale Saint-Lambert*, p. 309 et 636 et aussi Th. Gobert, *op. cit.*, t. III, p. 132.

(2) Au sujet de saint Hubert, voir A. Poncelet, *L'opuscule de vita et conversatione S. Huberti*, dans *Revue Charlemagne*, t. I, 1911, p. 140.

(3) Sur l'aspect désert et périlleux du Publémont à cette époque, voir les témoignages réunis par Th. Gobert, *op. cit.*, t. III, p. 130. L'existence d'une route est attestée dès 1056 dans le récit de l'arrivée des reliques de saint Jacques à Liège, conservé dans Gilles d'Orval, *op. cit.*, p. 85. Elle est encore utilisée par les hutois en 1184, voir *ibid.*, p. 112. Au sujet de cette route, voir encore P. Poswick, *Lambert-le-Bègue et l'origine des Béguinages*, dans BSAHL, t. XXXI, 1946, p. 63.

(4) Pour les deux premiers, voir *supra*, p. 122, et pour le dernier, *infra*, p. 126.

(5) Voir *infra*, p. 130.

(6) Voir la lettre de Wibald, éd. Jaffé, p. 527.

Avec Adrien d'Oudenbosch, il faut donc situer la fondation de Saint-Gilles aux environs de l'année 1080.

Lors de son arrivée sur le Publémont, Gondran a sans doute sollicité et obtenu de l'abbé de Saint-Laurent, propriétaire de ce terrain, la permission d'y construire son oratoire-hôpital. Mais l'afflux de convertis et l'organisation progressive d'une petite communauté où dominent les clercs modifient considérablement la situation primitive. Aussi, vers 1115, l'abbé Bérenger sent-il le besoin de fixer davantage le statut de l'institution naissante et surtout de déterminer ses relations futures avec l'abbaye de Saint-Laurent. Pour comprendre la portée du pacte qu'il conclut à cette date avec un des clercs, Wéry, il importe de se rappeler certains événements antérieurs.

Nous connaissons deux communautés canoniales liégeoises qui, avant Saint-Gilles, dépendent de monastères bénédictins : Nassogne et Incourt (1). Le statut de la première est précisé lors du conflit qui surgit sous l'abbatiat de Thierry Ier (1055-1086) entre les moines et les chanoines. Ces derniers refusent de se soumettre à la juridiction de l'abbé et en appellent à celle des synodes généraux présidés par l'évêque. Mais Henri de Verdun donne raison à Thierry et précise les liens de dépendance : l'église est libérée de toutes les redevances dues aux archidiacres, l'abbé dispose, mais avec le consentement des chanoines, des prébendes et conserve son droit de juridiction (2). C'est probablement pour éviter des difficultés de ce genre que, lors de la constitution du chapitre d'Incourt, dans une église appartenant depuis des années à Saint-Laurent, l'abbé Bérenger obtient d'Otbert que la nouvelle communauté soit libérée de toutes ses obligations à l'égard de l'archidiacre et que les chanoines dépendent de la juridiction de l'abbé tant au temporel qu'au spirituel ; seul le curé de la paroisse recevra de l'archidiacre son investiture et dépendra de lui pour ce qui concerne la *cura animarum* des paroissiens. En signe de cette liberté, les chanoines recevront les saintes

(1) Il faut y ajouter Saint-Gengulphe de Florennes qui dépend du monastère Saint-Jean-Baptiste si l'on en croit une charte de Réginard, datée de 1029, et conservée par un *vidimus* de 1409, éd. V. Barbier, dans AHEB, t. XXI, 1888, p. 396-398. Nous l'étudierons dans notre article *Les origines du chapitre St-Gengulphe de Florennes* dans les *Études d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à F. Courtoy*, Gembloux, 1952, t. I, p. 287-293.

(2) *Cantatorium*, c. 52, MGH, SS, t. VIII, p. 595 ; éd. Hanquet, p. 36.

huiles directement des mains de l'évêque (1). S'inspirant de ces principes le même Bérenger prend, en 1115, des mesures pour maintenir sous la dépendance de Saint-Laurent la future communauté de Saint-Gilles. Lorsque le nombre des chanoines sera suffisant, ils pourront choisir eux-mêmes leur supérieur, mais ce dernier devra se rendre à Saint-Laurent pour recevoir l'investiture du temporel des mains de l'abbé qui se chargera de le présenter à l'évêque pour obtenir la bénédiction (2). Il n'est pas question à cette époque d'élire à Saint-Gilles un abbé mais un simple prévôt (3) et l'investiture se fera par la crosse (4). Ces mesures seront appliquées lors de l'élection du prieur, Pierre, et aussi lorsque la communauté placera à sa tête un abbé en la personne d'Azon. Elles feront par contre l'objet d'un litige qui durera depuis 1150 environ jusqu'en 1170.

En 1115 l'organisation de la communauté de Saint-Gilles est donc encore embryonnaire. Sans avoir reçu aucun mandat officiel, le chanoine régulier Wéry remplit les fonctions de supérieur auprès des convertis qui ont précisé l'orientation de leur spiritualité en choisissant de vivre selon l'*Ordo sancti Augustini* (5). Le sens de cette formule, employée d'ailleurs par Wibald près de quarante ans après les événements, est difficile à interpréter. Si l'on attribue une signification au fait que l'abbé de Stavelot parle d'*Ordo* en général et non de la *regula*, on peut conclure que les chanoines de Saint-Gilles n'ont pas adopté comme code la règle augustinienne proprement dite, dont l'authenticité est d'ailleurs mise en doute à Liège, mais plutôt l'ensemble de textes tirés de la *Vita Augustini* de Possidius et des sermons de l'évêque d'Hippone relatifs à la vie des clercs (6).

---

(1) Charte d'Otbert pour Saint-Laurent, 1112, éd. MARTÈNE, t. IV, p. 1186, déjà citée *supra*, p. 70, n. 4.

(2) « Ut si praenominatus locus eo usque per diuinam largitatem crescendo proficeret quod pastorem sibi fratres regulariter deberent eligere, idem electus corporalem inuestituram a praedicto abbate susciperet a quo etiam ad suscipiendam episcopalem benedictionem praesentaretur ; hac constitutione per omnes successiones ualituras. JAFFÉ, p. 526-527.

(3) « Necdum enim in eis partibus terrae consuetudo processerat ut canonici qui regulares dicuntur, abbates crearent, nomine praepositorum in praelatione contenti. » *Ibid.*

(4) Ce détail est connu par la lettre du chanoine de Saint-Gilles à Wibald, éd. JAFFÉ, p. 589.

(5) « Lettre de Wibald à Eugène III, *ibid.*, p. 526.

(6) Voir, pour l'interprétation de ces formules, notre article *Vie commune...*, p. 394-395.

L'intervention de l'évêque de Liège, Albéron Ier (1121-1128), marque une nouvelle étape importante dans l'organisation de la communauté de Saint-Gilles. Dès les premières années de son épiscopat, le successeur de Frédéric s'est montré favorable aux chanoines réguliers en confirmant les privilèges de Géronsart, de Floreffe et du Mont-Cornillon (1). Le document, sans doute analogue, qu'il accorda aux disciples de Gondran est perdu. Mais Gilles d'Orval et Adrien d'Oudenbosch mentionnent ses libéralités, qui auraient permis d'achever la construction de l'église destinée à remplacer l'oratoire primitif (2). Quoique fortement remaniée, l'actuelle église de Saint-Gilles donne encore une idée de l'importance des constructions entreprises au début du XIIe siècle (3). L'évêque ne put toutefois libérer ses protégés de la dépendance contractée à l'égard de Saint-Laurent (4), mais il leur concède le privilège important de placer un abbé à la tête de la communauté. Cette innovation lui valut d'ailleurs les reproches de son métropolitain, Frédéric de Cologne, qui, dans une lettre conservée par Rupert de Saint-Laurent, l'invita à observer sur ce point les anciennes traditions (5). Albéron confirme encore sa bienveillance à l'égard du nouveau monastère liégeois en choisissant l'église de Saint-Gilles comme endroit de sa sépulture (6). D'après A. de Limbourg, il aurait procédé à la dédicace de l'é-

(1) Voir *infra*, p. 219, 227.

(2) Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 98 et Adrien d'Oudenbosch, *op. cit.*, c. 1082.

(3) Seule la partie centrale, principalement la tour, est ancienne. La transformation a été entreprise en 1730 et la restauration au cours du XIXe siècle. Par son style, l'église ancienne s'apparentait étroitement à l'art roman de l'Allemagne occidentale. A noter que des chroniqueurs plus récents que Gilles d'Orval ont conservé le souvenir de l'attribution des constructions à Albéron Ier. Voir *Chroniques liégeoises*, éd. S. Balau, t. I, p. 18-20. Voir à ce sujet J. Coenen, *L'église Saint-Gilles à Liège*, dans *Leodium*, t. XII, 1913, p. 89-98.

(4) Saint-Gilles n'acquit qu'en 1170 le statut de liberté accordé normalement dès la fondation par les évêques. Voir *infra*, p. 134.

(5) Insérée par Rupert dans son commentaire sur la règle de saint Benoît, PL, t. CLXX, c. 526-527, la lettre de Frédéric a été éditée à part par A. Cauchie, dans AHEB, t. XXXV, 1909, p. 285-288. Ce dernier a cru à tort que la lettre était dirigée contre les prémontrés. Ceux-ci ne placèrent un abbé à la tête de leurs monastères liégeois qu'en 1128. Or le commentaire date de 1125. Par contre un abbé avait déjà été consacré par Frédéric, évêque de Liège, en 1119, à Rolduc. Voir *infra*, p. 196.

(6) Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 98. L'ancienne épitaphe d'Albéron Ier a été détruite comme le reste des bâtiments en 1568. Aussi, lors de leur passage à Liège, Martène et Durand ne purent transcrire que l'épitaphe postérieure à la restauration. *Voyage littéraire*, II, p. 193.

glise le 29 septembre 1127 (1). Dès ce moment, en tout cas avant 1154, Saint-Gilles figure parmi les monastères qui sont possession de l'église de Liège (2).

Ainsi se termine pour Saint-Gilles la phase de fondation qui s'étend donc sur au moins une trentaine d'années. Les documents trop parcimonieux ne nous renseignent malheureusement pas en détail sur l'évolution de l'ermitage-hôpital de Gondran en communauté de chanoines réguliers soumise à l'*Ordo sancti Augustini*. Mais cette lente maturation permet du moins d'écarter l'équivoque qui règne souvent sur le sens du mot fondateur. Trois personnages ont mérité ce titre à Saint-Gilles. Gondran, le *primus fundator* de l'obituaire, qui prit l'initiative au point de vue spirituel, Bérenger, l'abbé de Saint-Laurent, qui, moyennant certaines conditions, accorda la jouissance du territoire du Publémont (3), enfin Albéron Ier, dont la générosité permit aux chanoines de donner à l'institution sa forme définitive (4). Cet exemple peut aider les historiens à résoudre les difficultés que présentent d'autres fondations.

* * *

Au témoignage de Gilles d'Orval, Azon, choisi comme premier abbé de Saint-Gilles par Albéron Ier, est un homme *litteratus et honestus* (5). Il se fait aider dans la tâche de direction par un religieux de grande réputation Pierre, ancien doyen de la collégiale Saint-Pierre, qu'il maintient probablement dans la charge de prieur (6). Nous voyons l'abbé intervenir de temps en temps dans les affaires du diocèse. Il assiste en 1130 à la dédicace de l'église de Neufmoustier, figure comme témoin dans les chartes

(1) Voir A. DE LIMBOURG, *op. cit.*, p. 119.

(2) Voir S. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, p. 77.

(3) Voir MARTÈNE, note au *Chronicon*, t. IV, c. 1081 et *Voyage littéraire*, t. II, p. 193, où il conteste le titre de fondateur reconnu à Albéron Ier par la nouvelle épitaphe.

(4) GILLES D'ORVAL, *Gesta...*, p. 98 et ADRIEN D'OUDENBOSCH, *op. cit.*, c. 1082, qui exagèrent même quelque peu le rôle d'Albéron en lui attribuant l'institution des chanoines réguliers.

(5) *Op. cit.*, p. 98.

(6) *Ibid.* Il est probable que Pierre a exercé ses fonctions entre 1115 et 1124 et qu'il aura été maintenu en fonction par le nouvel abbé. Nous ignorons la date de sa mort.

de 1140 pour Flône, 1147 pour Rolduc et enfin aprouve l'introduction de la réforme à Malonne la même année (1). Un de ses soucis fut certainement d'accroître les ressources de la communauté, encore insuffisantes malgré la générosité d'Albéron. Dès 1128 il acquiert, moyennant un cens de 25 sous, une terre située dans la *villa* d'Abines, appartenant jusque-là au chapitre Saint-Pierre. A cette occasion un lien de fraternité est établi entre les deux institutions (2). En 1136, il obtient de Wibald de Stavelot, apitoyé par la pauvreté de Saint-Gilles, la jouissance des revenus de l'église de Héron, au doyenné d'Andenne, mais il devra acquitter un cens annuel de 65 sous et recevoir l'investiture à Stavelot. Chaque nouvel abbé de Saint-Gilles sera tenu à la même démarche (3). A son tour, Albéron II remarque, en 1147, la pauvreté de la tenue d'Azon qui, lors des synodes généraux, ne peut revêtir, comme les autres abbés, une cape de soie. Pour remédier à cette pénurie, l'évêque lui fait conférer une prébende de la collégiale Saint-Denys (4). La destruction des archives de Saint-Gilles ne permet pas de connaître les donations faites probablement par les laïcs à la même époque.

Quelques autres événements de l'abbatiat d'Azon méritent d'être signalés. En 1127, quatre chanoines de Rolduc, en difficulté avec leur abbé au sujet de l'introduction de nouvelles coutumes liturgiques, séjournent à Saint-Gilles durant quelques mois (5). En 1136, Alexandre de Juliers, déposé par le concile de Pise, trouve refuge en qualité d'hôte à Saint-Gilles et y

(1) Voir É. Schoolmeesters, *Les abbés...*, p. 153 svv. Une charte de Henri de Leez pour Rolduc, datée de 1148, indique parmi les témoins *Lucas abbas Montis Publici*. Son éditeur, J. Paquay, *Bijvoegsel aan 't Cartularium van Rolduc*, p. 14-15, a proposé de lire *Lucas abbas S. Cornelii, Azo abbas Montis Publici*, Luc étant en effet abbé du Mont-Cornillon à cette époque. Mais n'est-il pas aussi vraisemblable d'admettre que le scribe s'est trompé et qu'il a écrit *Montis Publici* au lieu de *Montis Cornelii ?* Suivant l'interprétation adoptée, on placera en 1147 ou en 1148 la dernière apparition d'Azon dans la vie diocésaine.

(2) É. Poncelet, *Inventaire analytique... Saint-Pierre*, p. 4, n. 8, et le manuscrit Delvaux, t. I, p. 721.

(3) J. Halkin et C.-G. Roland, *Chartes de Stavelot*, t. I, p. 327-329.

(4) Voir Gilles d'Orval, p. 101. Des cas analogues de prébendes séculières conférées à des réguliers sont connus ; par exemple une prébende de Saint-Servais de Maastricht est donnée à Wanze vers 1153 comme le prouve l'acte éd. par V. Barbier, *Histoire de Floreffe*, t. II, p. 13-14 ; une autre de Saint-Paul est donnée à Floreffe, voir *ibid.*, p. 48.

(5) *Annales Rodenses*, MGH, SS, t. XVI, p. 707, et *infra*, p. 198.

sera enterré (1). En 1147, un chanoine de Saint-Gilles, Eudes, lui aussi *uir litteratus*, sera chargé d'initier les clercs de Malonne à la discipline régulière. Mais il se montrera indigne de cet honneur et s'enfuira en compagnie d'une religieuse de Saint-Gilles, Flore (2). Ce dernier événement nous révèle l'existence d'une communauté de converses dans la nouvelle fondation liégeoise. Azon obtient du pape Innocent II une bulle de protection, malheureusement perdue, qui contenait sans doute les privilèges communs des chanoines réguliers : le maintien de l'*ordo*, la libre élection de l'abbé, l'interdiction aux chanoines d'abandonner sans permission leur communauté, enfin la confirmation des propriétés légitimement acquises (3).

La fin de l'abbatiat d'Azon est entourée d'obscurité. Il n'apparaît plus dans les chartes épiscopales après 1147-1148 et il semble qu'il se soit démis de sa charge, peu après cette date, pour raison de vieillesse. L'élection d'un nouvel abbé explique les difficultés qui surgissent avant 1152 entre Saint-Gilles et Saint-Laurent. Azon prendra encore part au débat dans un synode général pour reconnaître les droits établis en 1115 en faveur de Saint-Laurent. Jusqu'au bout il garde la réputation d'un homme profondément religieux (4). Il meurt le 7 février, d'une année inconnue, et est enterré, comme le fondateur Gondran, devant l'autel Saint-Denys et Saint-Lambert (5).

---

(1) GILLES D'ORVAL, *Gesta...*, p. 99. Les *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. C. DE BORMAN, p. 229, précisent que les funérailles ont eu lieu *sine episcopalibus*, mais commet une erreur en affirmant qu'Alexandre a fait profession de vie régulière. Son épitaphe, récente elle aussi, a été relevée par MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire*, t. II, p. 193.

(2) GILLES D'ORVAL, p. 108. Le même texte, également incomplet, est repris dans les *Notae Aureevallenses*, MGH, SS, t. XVI, p. 683, qui ne sont qu'une copie de Gilles.

(3) La bulle est mentionnée par Wibald de Stavelot, éd. JAFFÉ, p. 527. Pour le contenu d'une bulle pontificale de ce genre, voir *infra*, p. 196.

(4) « Superest usque hodie unus de primis habitatoribus eiusdem loci et ipse primus abbas, uir religiosus ac timens Deum qui, iam prouectus in senectute bona et quasi in labro sepulchri positus, praescriptas conditiones coram tota Leodiensi ecclesia confitetur. » Wibald à Eugène III, éd. JAFFÉ, p. 527. La formule *primus abbas* n'indique pas nécessairement qu'Azon s'est démis mais, comme il est très âgé et qu'il ne semble pas avoir été l'homme capable de mettre en question le pacte de 1115, il semble plus normal de conclure qu'un autre abbé, ne partageant pas ses idées conciliantes, lui ait succédé.

(5) GILLES D'ORVAL, *Gesta...*, p. 98.

* * *

Le successeur d'Azon est très probablement l'abbé Marsilius qui signera en 1170 l'accord avec Saint-Laurent (1). Mais avant d'en arriver là, il devra soutenir pendant une vingtaine d'années la lutte pour l'indépendance à l'égard de Saint-Laurent. La lettre de Wibald de Stavelot au pape Eugène III (1152), celle d'un chanoine de Saint-Gilles (1157) et l'accord conclu en 1170 nous renseignent sur les phases du conflit.

Le statut de liberté accordé généralement aux communautés canoniales régulières explique les aspirations à l'indépendance qui se manifestent à Saint-Gilles. Partout ailleurs les chanoines réguliers sont libérés, moyennant un cens annuel fixe, de l'obligation de payer les dîmes à l'ancienne institution — monastère ou collégiale — sur le territoire de laquelle ils se sont installés (2). D'ailleurs, depuis Pascal II, les papes exemptent normalement les communautés religieuses de cette obligation (3). De plus, à partir de 1140, on considère à Liège comme une coutume établie le fait de concéder la pleine juridiction sur leurs inférieurs aux abbés ou prévôts des communautés régulières, le seul recours prévu étant l'évêque lui-même (4).

Dans ces conditions, les droits maintenus en 1115 par Bérenger sur la communauté naissante — l'investiture du temporel par l'abbé de Saint-Laurent et la présentation du candidat de Saint-Gilles à l'évêque pour la bénédiction — et le payement des dîmes devaient paraître à la longue onéreux et même vexatoires. Bien que les sources ne soient pas explicites, il est fort probable que le successeur d'Azon ait refusé de se soumettre à l'investiture de l'abbé de Saint-Laurent pour le territoire de Saint-Gilles et à celle de Wibald de Stavelot pour l'église de Héron (5). Le conflit est alors porté devant le synode diocésain puis, en appel, à

(1) Voir É. Schoolmeesters, *Les abbés...*, p. 205. Le silence des documents ne permet pas d'exclure l'hypothèse d'un abbé intermédiaire entre Azon et Marsilius. Il est plus probable toutefois que l'on peut en faire l'économie.

(2) Voir *infra*, p. 243.

(3) Voir par exemple la bulle de Pascal II pour Cheminon, 1117, éd. Pfluck-Harttung, *Acta inedita...*, t. II, p. 113. Voir aussi à ce sujet G. Schreiber, *Kurie und Klooster*, t. I, p. 253.

(4) Voir les chartes de Flône et de Géronsart analysées *supra*, p. 63, 83.

(5) Seul le refus de se soumettre à l'investiture pour l'église de Héron est relevé par Wibald, *Lettre à Eugène III*, p. 528.

Rome (1). Pour justifier sa conduite, l'abbé de Saint-Gilles invoque l'absence de toute mention de dépendance dans la bulle accordée par Innocent II (2). Wibald de Stavelot prend la défense des intérêts de son abbaye et de l'abbé de Saint-Laurent dans une lettre adressée en 1152 au pape Eugène III, où il expose brièvement la situation et demande au pape d'invalider les privilèges contenus dans la bulle de son prédécesseur (3). Nous ne connaissons pas la réponse d'Eugène III mais, quelques années plus tard, la communauté de Saint-Gilles, par l'intermédiaire d'un de ses membres, passe de nouveau à l'attaque en contestant la légitimité du pacte de 1115. L'auteur anonyme de la lettre à Wibald pose en effet une question insidieuse : qu'est-ce que l'abbé de Saint-Laurent prétend conférer à celui de Saint-Gilles par l'investiture faite au moyen de la crosse ? Il ne peut donner ni la juridiction spirituelle, qui revient à l'évêque, ni l'investiture du temporel car la crosse, signe du spirituel, ne peut être employée en matière de contrat portant sur des biens matériels. Si la coutume semble justifier cette procédure, il faut l'abolir comme contraire à la loi (4). La réponse de Wibald est à la fois vague et embarrassée. Après avoir rendu hommage à la finesse de son adversaire, il l'engage à respecter la tradition et les droits acquis. Pour résoudre la difficulté présentée, il lui conseille de bien réfléchir au fait que la réception de la crosse ne suffit pas à faire un évêque ou un abbé et qu'il faut maintenir la distinction rai-

(1) Le synode liégeois dont parle WIBALD, *ibid.*, p. 527 et l'abbé Wazelin dans la lettre, éd. JAFFÉ, p. 600 — pour la date voir *supra*, p. 103 — s'est donc tenu entre 1147, dernière apparition de Azon et 1152, date de l'intervention de Wibald auprès d'Eugène III. Ce dernier fait est à lui seul la preuve que les chanoines de Saint-Gilles, probablement désavoués au synode liégeois, ont fait appel au pape.

(2) « Verum tamen quidam ex praedicto loco regulares a felicis memoriae papa Innocentio priuilegium obtinuerunt in quo praerogatiua abbatis S. Laurentii reticetur... » WIBALD, *Lettre à Eugène III*, p. 527.

(3) *Ibid.*

(4) « Quid abbas S. Laurentii per pastoralem baculum debeat dare abbati S. Egidii certificate nobis. Curam animarum quae est episcopi dare non poterit; fundos non dabit quia baculus contradicit qui spiritualia innotescit. Sed abusio est legis contradictio ». *Ibid.*, p. 589. Notons que l'investiture par la crosse du temporel appartenant à une communauté dont dépend une autre se pratiquait ailleurs qu'à Saint-Laurent, par exemple à Fosses vis-à-vis des chanoines réguliers de Saint-Feuillien du Rœulx, comme le prouvent les chartes de Burchard de Cambrai (1125) et de Nicolas de Cambrai (1137), éd. MIRAEUS et FOPPENS, t. I, p. 103.

sonnable entre le signe et la réalité. Il croit avoir ainsi réfuté l'argumentation, spécieuse à ses yeux, de son adversaire (1). Cette discussion, à première vue abstruse, ne manque pas d'intérêt, car elle permet de saisir une application peu banale des principes grégoriens sur la distinction stricte du temporel et du spirituel à une situation considérée longtemps comme légitime. Une fois de plus nous trouvons le conflit entre les principes nouveaux et la coutume.

Les mêmes documents prouvent que la présence d'abbés à la tête des chanoines réguliers fait encore l'objet d'une opposition dans les milieux monastiques liégeois. On présente encore aux membres de la communauté de Saint-Gilles les griefs formulés vers 1125 par Frédéric de Cologne : saint Augustin n'a pas placé d'abbé à la tête de sa communauté, composée d'ailleurs de simples convertis qui ne peuvent prétendre ni au titre de clerc ni à celui de moine. L'auteur de la lettre à Wibald répond que la qualité de converti suffit à ses frères, car elle les assimile aux Apôtres et aux moines *qui conversi sunt ad Dominum*. Sans doute saint Augustin n'a pas institué d'abbé, mais saint Benoît non plus qui, dans sa règle, parle de vie pénitente sans mentionner ni la crosse abbatiale ni les ordres sacrés. Pourquoi refuser aux chanoines réguliers les privilèges dont les moines eux-mêmes jouissent ? Après cet argument *ad hominem*, notre chanoine s'attaque enfin à ceux qui prennent comme unique critère de valeur l'ancienneté et rejettent avec mépris toute nouveauté. Une citation d'Horace lui permet de jeter le discrédit sur pareille conduite (2).

---

(1) Éd. Jaffé, p. 590-592. Le scrupule des chanoines de Saint-Gilles quant à la légitimité de l'investiture du temporel par la crosse semble avoir été surtout une arme de combat car, en 1173, ils n'hésiteront pas à se soumettre à la même formalité pour une terre concédée par le chapitre Saint-Servais de Maastricht. Voir *infra*, p. 135.

(2) « Quidam dicunt ordinem nostrum non debere abbatem habere quia Augustinus hoc non constituit et *conuersos* nos esse et ideo nec clericos nec monachos. Qui hoc dicunt non se satis discernum et quod B. Benedictus, qui simplicem poenitentiam instituit monachis nec baculum pastoralem nec gradus ecclesiasticos, scripsit eis. Quare si ab ecclesia quaedam accipiunt, ab eadem nos quaedam accipere nolunt ? Quod nos *conuersos* appellant, in hoc, uelint, nolint, Apostolis consociant qui *conuersi* sunt ad Dominum, in hoc nichilominus monachis nos coniugunt qui similiter *conuertuntur* ad Dominum. Qui autem nostra pro sua nouitate infirmant, sua pro illorum uetustate affirmant, manifeste falluntur quia tempus nichil in hoc congerre probatur et tales Oratius irridet *qui non suscipiunt nisi quod Libitina sacrauit* » (Ep. II, 1, 49). Éd. Jaffé, p. 589. Nous

Comme Anselme de Havelberg à la même époque (1), il se retranche donc derrière le principe de la légitimité du développement des institutions lorsqu'il est approuvé par l'autorité ecclésiastique ; il critique implicitement le purisme dont font preuve tant de réformateurs de l'époque, soucieux de retrouver en tout les traditions de l'Église primitive. Enfin, à ceux qui objectent que les clercs dépendent des évêques, notre chanoine oppose un argument assez subtil : comment peut-on reprocher à des clercs d'abandonner ce privilège pour se soumettre, en toute humilité, à la juridiction inférieure d'un abbé ?

Le souci de défendre des positions jugées essentielles entraîne les adversaires dans le jeu d'une dialectique qui, à distance, paraît enfantine (2). Mais ils révèlent ainsi le fond de leur pensée et permettent de comprendre l'orientation donnée à des œuvres d'envergure plus large, par exemple le commentaire de la règle de saint Benoît de Rupert de Saint-Laurent (3).

Après de longues discussions dont le détail nous échappe, les deux partis aboutissent enfin, en 1170, à un accord. Grâce à l'intervention de deux arbitres, Pierre, chanoine de Saint-Paul, et Drogon, moine de Saint-Jacques, les deux abbés, soucieux de mettre fin aux maux d'ordre spirituel et temporel causés par le conflit, prennent les mesures suivantes : la communauté de Saint-Gilles cède à celle de Saint-Laurent un manse de terre allodiale qu'elle possède à Noville, probablement en échange du terrain sur lequel est construit Saint-Gilles (4). Quant aux dîmes, elles sont rachetées moyennant un cens annuel payable en deux fois, quelle que soit par ailleurs l'importance de la récolte (5). Ainsi,

---

avons souligné les mots *conuersi*... afin de faire sentir la force du jeu de mot en latin.

(1) *Epistola apologetica*, PL, t. CLXXXVIII, c. 1121-1122.

(2) U. Berlière, *Philippe de Harvengt*, dans *Revue Bénédictine*, t. IX, 1892, p. 201 svv, a souligné de façon un peu trop unilatérale, pensons-nous, le caractère artificiel et subjectif des polémiques entre clercs et moines. Il faut savoir retrouver sous les arguments typologiques ou symboliques le sens profond des discussions centrées d'ailleurs sur des problèmes très concrets. La plupart d'entre elles n'ont-elles pas surgi à l'occasion du passage d'un membre de l'ordre canonial à l'ordre monastique ou *vice versa* ?

(3) Voir *supra*, p. 98.

(4) Éd. E. Martène, *Ampl. coll.*, t. IV, c. 1178-1180 ; analyse dans E. Daris, *Notices*..., t. XI, p. 129, d'après le cartulaire de Saint-Laurent conservé au Sém. de Liège, I, f. 15. Une autre copie figure dans le cartulaire de Saint-Laurent daté de la fin du XII^e s. conservé à Londres, B. M. add. 17396, fol. 12v-14r.

(5) *Ibid.*

après de longs efforts et moyennant des compensations sérieuses, les chanoines de Saint-Gilles obtiennent le statut d'indépendance que les évêques de Liège se sont efforcés d'assurer ailleurs dès les origines. A la fin du XII^e siècle, un lien de fraternité unit les deux monastères longtemps séparés par la discorde (1).

* * *

Nous ne connaissons presque rien de l'histoire de la communauté de Saint-Gilles sous les abbatiats de Marsilius, de Barthélemy (1176-1178 ?) et de Brunon (1182-1204) (2). Dès 1156 Henri de Leez confirme une donation de deux serfs faite à Saint-Gilles (3). En 1176, un incendie allumé dans une maison voisine gagne l'église dont elle détruit la partie méridionale, le reste étant sauf (4). En 1173, l'abbé Marsilius obtient du chapitre Saint-Servais de Maastricht la jouissance de terres situées à Aaz-Hermée, mais s'engage à payer un cens annuel de 3 sous et un droit de relief à l'investiture de chaque nouvel abbé (5). D'après Abry, Brunon aurait lui aussi augmenté le temporel, agrandi les constructions et obtenu des privilèges importants (6). L'existence d'une bulle de Lucius III (1181-1185) est attestée dans un privilège accordé ultérieurement par Alexandre IV (7).

Heureusement, deux des actes cités permettent de nous faire une idée approximative de l'importance numérique de la communauté de Saint-Gilles, vers la fin du XII^e siècle. Dans l'accord de 1170 apparaissent comme témoins, outre l'abbé Marsilius, le prieur Lambert, sept prêtres parmi lesquels Henri qui rédigea le document, un diacre, trois sous-diacres et huit acolytes (8). Celle de 1173 révèle en outre la présence de dignitaires subordonnés à l'abbé et au prieur : Henri, écolâtre, Renier, chantre, et Brunon,

(1) Au sujet de cette fraternité connue par une lettre de C. Lombard, voir *Addenda*, p. 247.

(2) Voir É. Schoolmeesters, *op. cit.*, p. 164-166.

(3) Cette charte assez abîmée est conservée dans le chartrier de Saint-Gilles, n. I aux AEL. Elle sera publiée prochainement par M. Vercauteren.

(4) Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 108.

(5) Original à Maastricht, éd. Poswick, dans *Publ. de la soc. hist. et litt. dans le Limbourg*, t. V, 1868, p. 31 (= Doppler, *Verzameling...*, n. 51, *ibid.*, t. LXVI, 1930, p. 250-251).

(6) Abry, *Recueil...*, p. 185.

(7) Bulle d'Alexandre IV, conservée dans le chartrier, n. 2 aux AEL.

(8) *Op. cit.*, c. 1180.

coûtre (1). Une année auparavant les chanoines de Neufmoustier avaient choisi un religieux de Saint-Gilles ancien chanoine de Saint-Lambert, Francon, comme prieur (2). Cela donne donc un total de 25 clercs auxquels il faut ajouter un certain nombre de convers et de *sorores*.

Bien que très minimes, les indices de vie intellectuelle méritent d'être signalés. Le premier abbé Azon et Eudes, abbé de Malonne, sont qualifiés par Gilles d'Orval de *uiri litterati* (3). L'auteur de la lettre à Wibald cite Horace et sait présenter ses arguments dans une forme concise qui lui vaut les compliments du grand humaniste et fin lettré qu'est l'abbé de Stavelot. Peut-être la tâche importante de présenter les arguments de la communauté a-t-elle été confiée à Henri, cet écolâtre qui apparaît en 1173 ? Mais il y avait aussi dans la communauté un scribe capable de composer et d'écrire un acte diplomatique, comme le prouve la souscription de la charte de 1170 (4).

* * *

Un laïc, Gondran, probablement ancien pèlerin de Saint-Gilles en Provence, tel est le fondateur de l'ermitage-hôpital qui s'élève à la fin du XI^e^ siècle, au bord d'une route, dans la solitude du Publémont. Cette histoire rappelle par plus d'un trait celle des fondations contemporaines d'Afflighem et de Flône. Les origines de la communauté régulière qui se forme progressivement sont hélas plus obscures. Du moins y distingue-t-on la personnalité de quelques chanoines liégeois, Pierre, ancien doyen de la collégiale Saint-Pierre, Azon et Wéry. Autour de la première recluse, Judith, se groupent des femmes pieuses, de sorte que Saint-Gilles devient rapidement un monastère double. Sous l'épiscopat d'Albéron I^er^ et grâce à sa générosité, les bâtiments s'élèvent, le temporel s'accroît et le supérieur prend le titre d'abbé. C'est donc seulement à cette époque que la communauté acquiert sa structure définitive. Nous ne connaissons malheureusement rien des coutumes qui y sont adoptées.

(1) *Op. cit.*, p. 31.
(2) Albéric, *Chronicon*, MGH, SS, t. XXIII, p. 889.
(3) Voir *supra*, p. 122.
(4) « Ego Heinricus, sacerdos, canonicus S. Egidii, scripsi et suscripsi. » *Op. cit.*, c. 1180.

L'histoire ultérieure de ce monastère est dominée par sa lutte pour l'indépendance menée contre les moines de Saint-Laurent. A l'opposition des intérêts se mêle le conflit des idées. On y perçoit l'écho des discussions sur la nature et la dignité de la vie canoniale et monastique dont Raimbaud et Rupert de Saint-Laurent sont à Liège les promoteurs les plus autorisés. Vers 1170, enfin, Saint-Gilles acquiert un statut de liberté analogue à celui des autres réguliers. Située aux portes de la cité épiscopale, la communauté est relativement nombreuse et rayonne dans le diocèse puisqu'elle fournit des abbés à Malonne et Neufmoustier.

CHAPITRE III

NEUFMOUSTIER

L'intervention de Pierre l'Ermite aux origines de Neufmoustier situe l'histoire de ce monastère dans un cadre qui dépasse largement celui du diocèse de Liège. Elle l'enracine dans le grand courant de dévotion à l'égard des lieux saints qui constitue un élément essentiel dans la vie religieuse de l'Occident, bien avant les croisades. Pour apprécier sainement la fondation de l'humble monastère hutois, telle qu'elle a été écrite au milieu du XIIIe siècle par le chanoine Maurice, il importe donc de rappeler divers épisodes de l'activité des pèlerins de Terre Sainte au cours du XIe siècle et la vie de Pierre avant son retour à Huy.

Focillon et M. Crozet ont noté, dans leurs études sur l'art roman du XIe siècle, « la puissante obsession exercée par le tombeau du Christ avant les croisades ». Ils citent les églises de Saint-Bénigne de Dijon, Charroux, Chauvigny, Partenay, Ottmarsheim, Mettlach et Neuvy-Saint-Sépulchre (1). On peut y ajouter celles de Beaulieu-les-Loches au diocèse de Tours (2),

(1) H. Focillon, *Art d'Occident*, Paris, 1947, p. 64 et R. Crozet, *L'art roman en Poitou*, Paris, 1948, p. 59. Voir aussi l'article récent de G. Sieffert, *Ecclesia ad instar Dominici Sepulchri*, dans la *Revue du Moyen Age latin*, t. V, 1949 p. 197 svv.

(2) Voir P. Calendini, art. *Beaulieu-les-Loches*, dans DHGE, t. VII, c. 172.

de Paderborn entreprise vers 1036 par l'évêque Meinwerk (1), de Mauriac par un comte de Rouergue en 1043 (2), de Jaligny au diocèse de Clermont, vers le milieu du XI^e siècle (3), de Cambrai par l'évêque Lietbert en 1064 (4), la chapelle érigée dans l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes par l'abbé Thierry et dédicacée en 1076 (5), le monastère de Sélestat en 1087 (6).

D'autres églises sont fondées au retour de Terre Sainte, souvent à la suite d'un vœu fait pour échapper à un péril, entre autres au naufrage. Ce sont par exemple celle de Saint-Nicolas d'Angers en 1020 par Foulques Nera (7), celle de Grisenon vers 1105 par Hugues de Toucy (8), celle de Saint-André-lez-Bruges par le comte de Flandre en 1100 (9), celle de Sainte-Croix de Coïmbre vers 1126 par Théoton (10). Un miracle de tempête apaisée est signalé dans la vie de ce dernier comme aussi dans celle d'Otfrid, fondateur de Watten (11).

En relation avec ces fondations ou indépendamment d'elles, nous trouvons aussi des transferts de reliques précieuses et l'établissement de confraternité avec le Saint-Sépulcre de Jérusalem (12). Dès 1043, le fondateur de Mauriac avait accordé des droits spéciaux sur son église au patriarche de Jérusalem (13).

---

(1) *Vita Meinwerki episcopi*, MGH, SS, t. XI, p. 159.

(2) Charte de 1043 dans *Thesaurus nov. anecd.*, t. I, c. 177.

(3) *Gallia Christiana*, t. II, *instr.*, c. 105.

(4) *Gesta episcoporum Cameracensium*, MGH, SS, t. VII, p. 497 et PL, t. CXLVI, c. 1447.

(5) *Cantatorium*, éd. K. Hanquet, p. 50 et 95. Une autre *capella Sanctae Resurrectionis*, non identifiée, est décrite dans les vers éd. par L. Delisle, *Inventaire des mss de la Bibliothèque Nationale, fonds de Cluny*, p. 90.

(6) *Liber miraculorum S. Fidis*, éd. A. Bouillet, Paris, 1897, p. 270. Pour tout ceci voir également R. Bauerreiss, *Sepulchrum Domini*, p. 34 svv, qui cite encore l'exemple des églises d'Elne, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Léonard-le-Noblac et renvoie à Krautheimer, *San Stephano Rotondo a Roma...*, dans *Riv. di Archeologia Christiana*, t. XII, 1935, p. 51 svv.

(7) Voir F. Ozureau, art. *Angers, Saint-Nicolas*, dans DHGE, t. III, c. 90.

(8) J. Laurent, *Cartulaire de Molesme*, t. I, p. 154, 641 et 644.

(9) Voir É. de Marneffe, *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, dans AHEB, 2^e sect., 3^e fasc., 1898, p. 19.

(10) *Vita Theotonii*, *A.S. Bol.*, février, t. III, p. 113. On trouve aussi des cas de légendes formées autour de la possession de reliques comme le prouve le cas de Beaulieu au diocèse de Thérouanne, *Gallia Christiana*, t. X, *instr.*, c. 419-420.

(11) Voir *ibid.*, et le récit relatif à Otfrid dans *Acta Sanctorum OSB*, s. V, p. 569.

(12) Voir les cas signalés par J. Ebesolt, *Orient et Occident...*, t. I, Paris, 1928, p. 89 et svv.

(13) Voir n. 2.

En 1104 le patriarche envoie des reliques bénites au Saint-Sépulcre à l'évêque d'Arras, Lambert (1). En 1108, un chanoine du Saint-Sépulcre, Anselle, formé à l'école capitulaire de Paris, exprime sa gratitude en envoyant à ses éducateurs, les chanoines de Notre-Dame, une relique de la Sainte Croix ; il profite de l'occasion pour établir un lien de fraternité entre les deux institutions (2). Notons enfin que le pape Urbain II accorde, en 1089, les mêmes indulgences qu'aux croisés à tous les fidèles qui participent à la reconstruction de Tarragone (3). Ces quelques exemples suffisent à montrer la nature du lien qui s'établit fréquemment entre des églises d'Occident et le Saint-Sépulcre. Pierre l'Ermite a donc pu s'en inspirer.

* * *

Autour de la personnalité attachante du prédicateur de la croisade s'est créée rapidement une légende ou plutôt un véritable roman historique. Après bien des controverses, Hagenmeyer a réussi à en dégager les éléments dignes de foi (4). Pierre se rattache à la lignée des ascètes, à la fois pèlerins, thaumaturges, ermites, prédicateurs et fondateurs de monastères qui, dans tous les coins de la Chrétienté, exercent une action profonde à la fin du XI^e^ siècle (5). Natif d'Amiens ou des environs, entré dans une communauté monastique inconnue, il se retire, après avoir reçu le sacer-

(1) PL, t. CLXIII, c. 677.

(2) *Gallia Christiana*, t. VII, *instr.*, p. 47 svv. Les originaux se trouvent aux AN de Paris, sér. K, 21, n. 1. Ce dossier contient en outre une lettre d'indulgence accordée par le légat, Conon de Préneste, pour le jour anniversaire du transfert des reliques. Nous en donnerons prochainement une édition.

(3) Voir le texte dans P. Kehr, *Papsturkunden, Spanien*, t. II, p. 286 (= J. L. 5401).

(4) Voir H. Hagenmeyer, *Peter der Eremite*, Leipzig, 1879, et la trad. Furcy Raynaud, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, Paris, 1883. Dans les notes *infra*, nous renvoyons à la traduction.

(5) Avant tout historien des Croisades, Hagenmeyer n'a pas attaché assez d'importance à la vie érémitique de Pierre. Les témoignages sur cette dernière, entre autre celui de Guibert de Notgent, utilisé *infra*, mériteraient d'être rapprochés des textes qui éclairent la vie des autres ascètes contemporains, par exemple Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, etc., au sujet desquels on consultera J. von Walter, *Die ersten Wanderprediger Frankreichs*, 2 vol., Leipzig, 1902-1904. Il faudrait y ajouter l'histoire de Guillaume Firmat au sujet duquel on trouvera des renseignements chez G. Morin, *Un traité inédit de saint Guillaume Firmat sur l'amour du cloître...*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXXI, 1914-1919, p. 244 sv., et celle de Gaucher d'Aureil, Gausbert du Mont-Salvy et Godefroid du Chalard sur lesquels nous préparons une étude.

doce, dans une solitude, *in quadam superiori parte Galliarum* (1). Ce témoignage de Guibert de Notgent peut être précisé par le texte de l'épitaphe consacrée à Pierre en 1243, lors de l'élévation de ses reliques, par un chanoine hutois, maître Godin. Après avoir rappelé les origines picardes du prédicateur, le poète ajoute : *Ac ibi degis ita quod diceris hinc eremita* (2). On peut donc affirmer que, avant la croisade, Pierre avait mené la vie érémitique dans la région de Huy ou du moins dans le diocèse de Liège (3). Après le concile de Clermont, il parcourt diverses contrées, monté sur un âne, vêtu d'une tunique de laine brute, d'un scapulaire et d'une cape grossière, mangeant uniquement du pain et un peu de poisson, s'abstenant totalement de vin. Il pousse les foules à la conquête du Saint-Sépulcre mais prêche aussi l'Évangile, rétablit la paix parmi les ennemis, distribue aux pauvres tout l'argent qu'il reçoit et tente de relever les femmes de mauvaise vie (4).

Au mois d'août 1096, il prend la tête des masses populaires, passe probablement à Liège (5), certainement à Cologne et Mayence où les croisés se signalent par des sévices contre les juifs (6). Après le massacre de ses bandes désorganisées, Pierre rallie l'armée régulière de Godefroid de Bouillon. Quoique une tentative d'abandon au siège d'Antioche ait entamé son crédit, il joue encore un rôle important dans la campagne de Syrie et participe entre autres à l'ambassade envoyée auprès de l'émir Kerbogha (7). Après la prise de Jérusalem, il prend part, aux côtés d'Arnoul de Choques, aux cérémonies religieuses célébrées par les croisés pour exprimer leur reconnaissance. Pendant la campagne contre

(1) Voir Guibert de Notgent, *Gesta Dei*, dans *Rec. des hist. des Croisades, hist. occid.*, t. IV, p. 142.

(2) L'épitaphe est conservée par Gilles d'Orval, *Gesta*, MGH, SS, t. XXV, p. 93.

(3) H. Hagenmeyer, *op. cit.*, p. 62-63, qui n'a pas utilisé l'épitaphe de maître Godin, ne croit pas pouvoir déterminer le lieu du séjour de Pierre comme ermite. La valeur que nous attribuons à ce témoignage relativement récent est justifiée par le fait qu'il est corroboré, au moins en partie, par celui de Guibert de Notgent qui parle d'une région de la Gaule supérieure. En outre, on explique mieux ainsi les relations ultérieures de Pierre avec les hutois.

(4) Voir Guibert de Notgent, *op. cit.*, p. 143.

(5) Le fait est considéré comme probable par G. Kurth, *Pierre l'Ermite*, conférence de la SAHL, p. 10.

(6) Voir les *Annales Brunwilarenses*, MGH, SS, t. XVI, p. 726.

(7) Voir H. Hagenmeyer, *op. cit.*, p. 165 svv.

l'Égypte qui aboutit, le 12 août 1099, à la victoire d'Ascalon, Pierre demeure à Jérusalem et dirige à la place d'Arnoul, qui a suivi l'armée, les prières faites continuellement pour le succès des armes chrétiennes (1). Au dire des témoins dignes de foi, c'est la dernière intervention du prédicateur de la Croisade en Terre Sainte.

Avant d'examiner les événements qui marquent le retour de Pierre au pays natal, il sera utile de présenter deux autres personnages qui, d'après les chroniqueurs hutois, seraient intervenus dans la fondation de Neufmoustier, Arnoul de Choques et Conon de Montaigu.

D'origine flamande mais formé dans les écoles de Caen et chapelain du duc de Normandie, Arnoul prend une grande influence sur les croisés surtout après la mort d'Adhémar de Monteil, légat pontifical (juillet 1098). Il succède comme Patriarche de Jérusalem à Siméon, le 1er août 1099, mais est déposé et remplacé par Daimbert de Pise vers la fin décembre de la même année. Il occupe alors les fonctions de *custos* puis de *praelatus* dans le chapitre du Saint-Sépulcre et, à la fin de l'année 1112, il est de nouveau élu patriarche. Après s'être mis d'accord avec le pape Pascal II, il exerce cette charge jusqu'à sa mort, survenue en 1118 (2). A la suite de ses instances pressantes, une partie des chanoines du Saint-Sépulcre adoptent en 1114 la *Vita apostolica* et la règle de saint Augustin (3). Les bulles accordées en 1122 et en 1128 par Calixte II et Honorius II montrent les difficultés auxquelles s'est heurtée cette réforme du fait de la résistance opposée par certains chanoines (4). Notons encore, avec Albert

(1) Voir Guibert de Nogent, *op. cit.*, p. 235 et H. Hagenmeyer, *op. cit.*, p. 321, qui rappelle le témoignage suivant lequel Pierre aurait même fait fonction de vice-patriarche.

(2) Au sujet d'Arnoul, voir surtout Ch. Moeller, *Les flamands du Ternoi au royaume latin de Jérusalem*, dans *Mélanges P. Frédéricq*, Bruxelles, 1904, p. 194 svv. L'auteur y montre que le futur patriarche est né à Choques, petite châtellenie de Flandre, ce qui, par erreur de lecture, est devenu Zoches ou Rohes. Cette précision intéressante n'a pas été connue par L. Bréhier, rédacteur de la notice d'Arnoul dans le DHGE, t. IV, c. 619, ni par M. A. Glombeau dans le *Dict. de biographie française*, t. III, 1936, c. 9856, où Arnoul est toujours appelé « de Rohes ».

(3) Voir la charte de 1114 dans Rozière, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, éd. dans PL, t. CLV, c. 1116.

(4) Voir les textes dans U. Robert, *Bullaire de Calixte II*, t. I, p. 362 (= JW 6921) et PL, t. CCXVI, c. 1281 (= JW 7518).

d'Aix, la dévotion du patriarche à l'égard des saintes reliques et le zèle qu'il apporte à leur diffusion (1).

Parmi les croisés qui, le 15 août 1096, s'ébranlent à la suite de Godefroid de Bouillon, se trouvent le comte de Montaigu, Conon, et ses deux fils. Ce seigneur qui a joué un rôle important dans la vie religieuse du diocèse de Liège fait, avant son départ, une donation à l'abbaye de Saint-Hubert (2). Toutefois son zèle ne résiste pas aux épreuves du siège d'Antioche (octobre 1097-juin 1098). Il dut reprendre le chemin du pays peu après car on le voir figurer à un synode liégeois au début de mars 1099 (3). Il meurt en 1106 à Daelhem et est enterré dans la collégiale de Dinant (4).

* * *

Au XIXe siècle, les historiens de Pierre l'Ermite se sont surtout intéressés aux problèmes de ses origines et de sa patrie. Ils n'ont toutefois pas entièrement négligé la question de son retour de Terre Sainte et de son séjour à Huy. A la suite de Grandgagnage, Polain, Hagenmeyer, Kurth et Balau, voyons les documents qui éclairent ces épisodes en indiquant la valeur que leur ont reconnue ces critiques (5).

Les seuls chroniqueurs qui aient raconté le retour de Pierre l'Ermite et sa fondation d'un monastère à Huy sont Gilles

(1) Voir le témoignage d'Albert d'Aix, *Historia Hierosolimitana*, dans *Rec. des hist. des Croisades, hist. occid.*, t. IV, p. 704.

(2) Voir la biographie de Conon dans C. G. Roland, *Les seigneurs de Rochefort*, dans ASAN, t. XX, 1893, p. 95-106.

(3) Ce fait, important pour l'histoire des origines de Neufmoustier, n'a pas été signalé. La charte où Conon apparaît comme témoin concerne un jugement relatif à l'église d'Ouffet et est conservée en copie dans le ms. *Fundatio Collegiatae S. Martini*, conservé dans les archives de Saint-Martin à Liège. La date est libellée de la manière suivante : « Actum est hoc Leodii, VI idibus martii, anno ab incarnatione domini MXCVIIII, indictione VII, regnante Henrico romanorum imperatore augusto, pontificatum Otberto administrante. » Le synchronisme est exact et rien ne permet de mettre en doute l'authenticité de l'acte. C'est à tort que son éd. É. Schoolmeesters, dans AHEB, t. XVII, 1881, p. 72, reporte l'acte à l'année 1100. En effet, la chancellerie liégeoise observe à cette époque le style de Noël. Voir *Addenda*, p. 247.

(4) C. G. Roland, *op. cit.*, p. 106.

(5) Nous ne retenons, parmi les historiens de Pierre, que ceux qui ont apporté des éléments nouveaux au débat. Pour juger de son importance, il suffit de parcourir la liste des 34 livres ou articles signalés par L. Paulet, *Recherches sur Pierre l'Ermite et la Croisade*, Paris, 1856.

d'Orval et Maurice de Neufmoustier. Entré à l'abbaye avant 1230, ce dernier manifeste un goût très vif pour l'histoire hutoise. Au contact de Gilles d'Orval et de Jacques de Vitry, comme à la lecture d'Albert d'Aix, il ravive le souvenir de la première croisade et de son prédicateur, Pierre. A son instigation, l'abbé de Neufmoustier procède, le 16 octobre 1242, à l'élévation et à la translation des restes du vénérable ermite. Pour favoriser ce nouveau culte, Maurice insère dans les chroniques de ses amis, Gilles d'Orval et Albéric de Troisfontaines, des notes qui, groupées, forment une histoire des origines de son abbaye (1). La conservation du manuscrit original de Gilles permet de repérer l'étendue exacte des additions faites par l'historien de Neufmoustier et livre un exemplaire de son écriture (2). Déterminer sa collaboration à la chronique d'Albéric est une tâche plus délicate (3).

Les principaux historiens de Pierre l'Ermite ont fait grand cas du témoignage de Maurice. D'après Polain et Hagenmeyer il aurait utilisé une documentation plus ancienne, aujourd'hui perdue, et son récit serait de loin préférable à celui que contient l'obituaire (4). Bien que Kurth ne partage pas entièrement ce point de vue, il fait également confiance à l'historien de Neufmoustier (5). Seul Schoenmackers, reprenant une idée de Grandgagnage, a montré, en se servant de l'obituaire, que Maurice fait à tort de Pierre l'Ermite le premier prieur de Neufmoustier (6).

Comme source de Maurice, Polain avait signalé un registre ou cartulaire, contenant entre autres un récit des origines de l'abbaye, copié sur un ancien manuscrit, auquel il attribuait

(1) Voir G. KURTH, *Maurice de Neufmoustier*, dans *Bull. de l'Acad. royale de Belg., clas. des lettres*, 3e sér., t. XXIII, 1892, p. 668-684, et J. BRASSINNE, *Le premier historien de Huy*, dans BSAHL, t. XII, 1900, p. 111-114.

(2) On trouvera un fac-similé de l'écriture de Maurice dans MGH, SS, t. XXV, p. 2 et dans J. BRASSINNE, *op. cit.*, p. 127.

(3) J. BRASSINNE, *op. cit.*, p. 128 et sv., a édité de nouveau, d'après les MGH, les passages qu'il attribue à Maurice. Voir des additions et corrections dans S. BALAU, *Les sources...*, p. 469 svv.

(4) M. POLAIN, *Pierre l'Ermite, picard ou liégeois*, dans *Bull. de l'Acad. royale de Belg., clas. des lettres*, t. XII, 1854, p. 388-391, et HAGENMEYER, *op. cit.*, p. 335 svv.

(5) G. KURTH, *Documents inédits sur l'histoire de Neufmoustier*, dans BCRH, 5e sér., t. II, 1892, p. 40 et svv.

(6) *Pierre l'Ermite et le Neufmoustier*, dans ACHSBA, t. XXI, 1927, p. 59-60.

une valeur d'archive (1). Une étude plus fouillée de Kurth a montré que les trois registres en question ont été formés entre 1250 et le XVe siècle par groupement de copies de chartes, de textes liturgiques et de récits historiques ; ces derniers, loin d'avoir servi de documents à Maurice, ont au contraire été tirés des notes dispersées dans les chroniques de Gilles et d'Albéric (2).

Les actes diplomatiques n'ont pas, jusqu'ici, été pris en considération par les historiens de Neufmoustier. Nous avons établi plus haut l'authenticité de la charte de 1130 et du privilège des croisés (3). Signalons encore le service que peut rendre l'épigraphie. M. L. Halkin a en effet publié récemment, d'après un récit de voyage, le texte de l'épitaphe inscrite sur la nouvelle tombe de Pierre, après la translation de 1242 (4).

Reste enfin le fameux obituaire au sujet duquel les historiens ont émis des avis fort différents. Retrouvé vers 1835 par Grandgagnage (5), le ms. original est actuellement conservé à l'Institut archéologique liégeois. Les A E L conservent une copie partielle du ms. faite entre les années 1697 et 1702 (6). L'original a été utilisé dans les polémiqes autour de Pierre l'Ermite mais aussi par les historiens d'Alexandre de Juliers (7) et des orfèvres mosans (8). Des fac-similés en ont été donnés en plusieurs ouvrages (9) et une traduction française de l'obituaire proprement dit a été publiée en 1882 (10).

L'examen superficiel des notices consacrées à Pierre l'Ermite a fait émettre les hypothèses les plus contradictoires sur la date et la valeur historique du ms. Grandgagnage situe la partie la plus

---

(1) *Op. cit.*, p. 390.

(2) *Documents inédits*, p. 43.

(3) *Supra*, p. 82.

(4) *Les deux inscriptions du tombeau de Pierre l'Ermite à Huy*, dans BSAHL, t. XXXII, 1946, p. 1-12.

(5) Voir *Bull. de l'Acad. royale de Belg., clas. des lettres*, t. II, 1835, p. 90-92.

(6) Signalé déjà par G. KURTH, *Documents...*, p. 40, par le sigle D. Cette copie peut servir à combler les lacunes de l'original, signalées *infra*. Le ms. 1518 de la BUL contient une transcription de l'obituaire faite au XIXe siècle par l'érudit J. Alexandre.

(7) Voir J. CLOSON, *Alexandre de Juliers, évêque de Liège*, dans BSAHL, t. XIII, 1902, p. 411 et 419.

(8) Voir S. GEVAERT, *La note de l'obituaire de l'abbaye de Neufmoustier*, dans *Bull. des musées royaux d'art et d'hist.*, 1933, p. 137-139.

(9) *Ibid.*, p. 139 et dans *La Grande Encyclopédie de la Belgique et du Congo*, Bruxelles, s. d., p. 337.

(10) Voir *ACHSBA*, t. V, 1882, p. 280-312 et t. VI, 1884, p. 100-143.

ancienne et donc la notice sur la mort de Pierre aux XI^e-XII^e siècles ; œuvre d'un contemporain, elle présente un témoignage capital qui permet de critiquer les récits postérieurs (1). Au contraire, Polain, suivi par Fréson, Hagenmeyer et Kurth, datent les notices primitives du XIII^e siècle (2), lui dénient toute valeur et y voient une copie réduite du récit de Maurice, faite par lui-même ou sous sa direction (3). Une étude exhaustive du vénérable document va nous permettre de trancher le débat.

* * *

Dans son état actuel, le ms. contient 116 folios de parchemins de 35 cm. sur 23, rassemblés dans une reliure moderne. Mais la numérotation récente ne tient pas compte de nombreuses lacunes créées après le XVII^e siècle par arrachement. Sont perdus, dans le texte de la règle d'Aix, les f. XIII (entre f. 15-16), XVI à XIX (entre f. 17-18), XXXVIII à XLVII (entre f. 33-34), XLIX-L (entre f. 36-37) ; dans le martyrologe les textes du 10 au 2 mars (entre f. 44-45), du 17 avril au 6 mai (entre f. 46-47), du 15 mai au 1^er juin (entre f. 47-48) ; dans l'obituaire, les notices du 13 au 24 janvier (entre f. 67-68), et du 27 octobre au 26 novembre (entre f. 90-91). Les cahiers primitifs étaient formés de 4 feuilles de parchemin mais, étant donné les lacunes, ils sont souvent formés, dans l'état actuel, de manière artificielle.

L'écriture et la disposition des lignes variant avec les textes, voici tout d'abord le contenu du ms. d'après la numérotation récente (4) :

1-38^r : La règle d'Aix, avec prologue, table et formule de profession en tête, sur deux colonnes de 42 ou 43 lignes.

38^r-v : Lamentation dela semaine sainte : *Recordare Domine* avec notation musicale, sur deux colonnes.

39-66^v : Martyrologe de Bède avec additions diverses, texte continu.

---

(1) *Wallonade*, dans *BIAL*, t. I, 1853, p. 304-309.

(2) Polain, *op. cit.*, p. 380 ; J. Freson, *Pierre l'Ermite*, dans *ACHSBA*, t. II, 1878, p. 134-159 ; Hagenmeyer, *op. cit.*, p. 48 (document absolument sans valeur !) ; G. Kurth, *Documents...*, p. 53.

(3) Polain, *op. cit.*, p. 388.

(4) Une description sommaire en a déjà été donnée *ibid.*, p. 385 et par Grandgagnage, *op. cit.*, p. 304.

67-94 : Obituaire, texte continu.
94v-95 : lamentation de la semaine sainte : *Quomodo sedet sola*, avec notation musicale, sur deux colonnes.
95v-115v : Règle de saint Augustin avec commentaire de Hugues de Saint-Victor, sur deux colonnes.
115v : Formule de profession de chanoines réguliers suivie de l'indication de quelques revenus, sur deux colonnes.
116r-v : Maledictiones a sancte Leone in Gallia missae, sur deux colonnes.

La disposition des textes essentiels rappelle celle que nous avons trouvée dans les mss analogues en usage dans les collégiales (1). Il ne serait pas étonnant que les religieux du Neufmoustier aient pris pour modèle la *regula* en usage à Notre-Dame de Huy, puisque nous trouvons dans le même ordre la règle d'Aix, la formule de profession et le martyrologe. Eux aussi appellent ce ms. la *regula* comme le prouve la notice consacrée au scribe (2).

Examinons maintenant les diverses parties du ms. afin de déterminer la variété des mains et la date de chacune.

Le scribe qui transcrit le martyrologe de Bède use d'une belle écriture ronde, romane, où l'on ne relève encore aucune trace de l'angulosité gothique. Les abréviations, assez rares, affectent les mots d'usage courant, *sancti* et *sanctae*, *episcopus*, *martyris*. Elles sont rendues par les signes traditionnels au XIIe siècle. La diphtongue ae n'est signalée qu'irrégulièrement par le e cédillé. Le point sur l'y et les deux traits sur le double i constituent les seuls signes diacritiques. La réglure est faite à la mine de plomb, l'encre est rousse, mais les dates et les premières lettres de chaque notice sont écrites à l'encre rouge ; des traits faits avec cette dernière rehaussent encore les mentions de saints particulièrement vénérés. Comme lettrines, on ne trouve que le KL indiquant les Kalendes au début de chaque mois. Le corps des deux lettres tracées en rouge est orné de rinceaux

(1) Voir *supra*, p. 40. Il faudrait encore ajouter à cette liste un obituaire conservé dans les archives de la collégiale de Tongres et le ms. 1130 de l'Université de Liège qui contient un obituaire et un martyrologe de la collégiale de Visé. Nous reviendrons sur ces témoins dans une étude ultérieure.

(2) Voir cette notice, *infra*, p. 149.

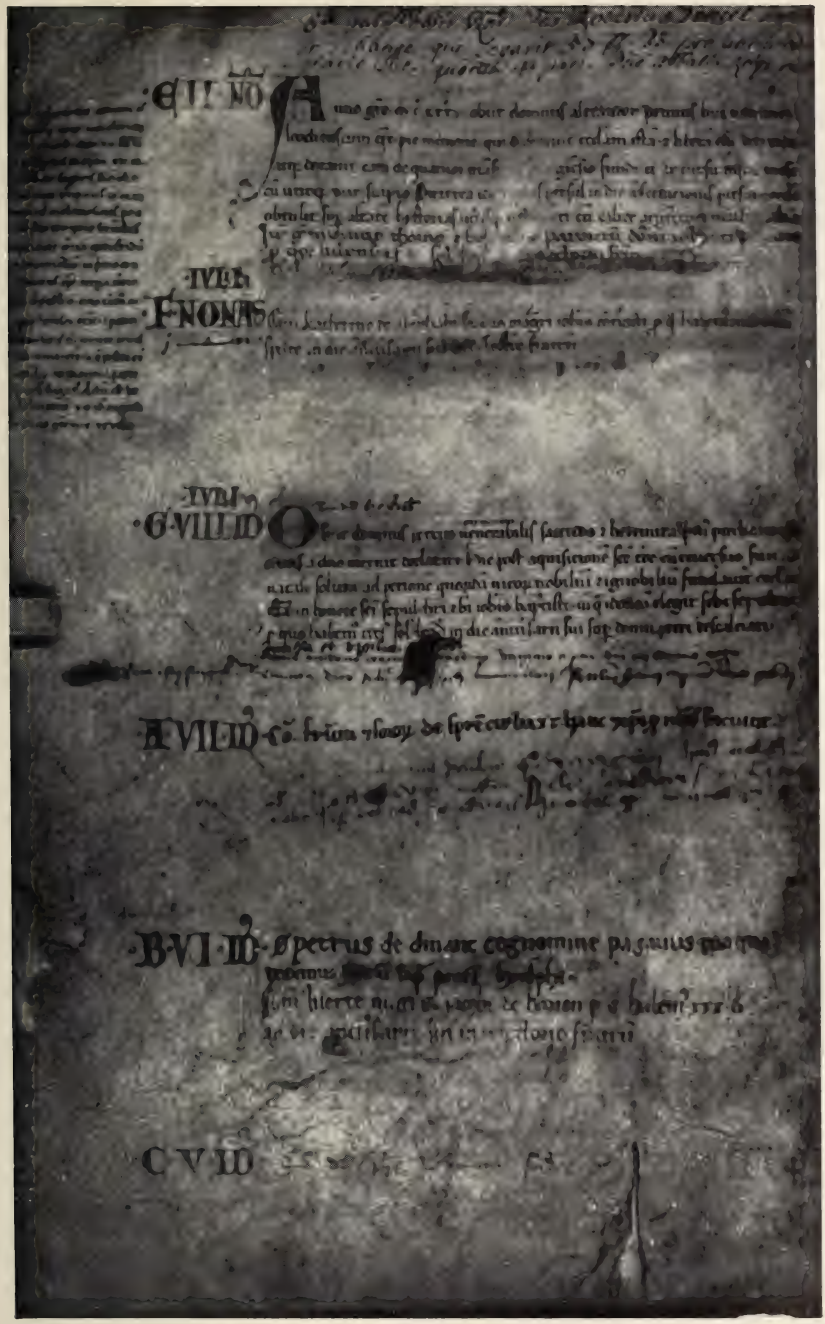

Obituaire de Neufmoustier, fol. 81v

(Voir le texte de la notice d'Alexandre de Juliers, *infra* p. 150 et l'addition marginale, p. 151, n. 2 ; la notice de Pierre l'Ermite, p. 152 ; la fraternité avec Springiersbach, p. 157, n. 1).

très simples dessinés à l'encre bleue. Tous ces indices permettent de situer l'activité du scribe au milieu du XII^e siècle (1).

L'examen d'additions diverses faites au texte primitif en marge ou *in rasura* permet de préciser davantage. Notons comme particulièrement intéressantes les mentions suivantes : au 15 juillet (f. 49^v), celle du transfert des reliques de saint Domitien et saint Mengold qui eut lieu en 1173 (2), au 14 février (f. 43^r), la solennisation de la fête de saint Valentin décidée par le prieur Wazelin (1174-1196) ; au 20 août (f. 56^r), addition de la fête de saint Bernard de Clairvaux, canonisé en 1174 ; au 29 décembre (f. 66^v), addition de la fête de saint Thomas Becket, canonisé en 1173. L'écriture de ces additions trahit un scribe différent du premier et traçant des caractères plus anguleux. Ceci nous fournit comme *terminus ante quem*, pour la rédaction du fond primitif, l'année 1173. Moins important, le *terminus post quem* est fourni par la mention dans le texte même de la dédicace de l'église (f. 58^v) qui date de l'année 1130.

Avec ses notices ajoutées aux époques les plus diverses, l'obituaire constitue un monument capital pour l'étude de la paléographie liégeoise. La question qui a divisé les critiques est celle de la main primitive. C'est à juste titre que Polain et Fréson ont fait remarquer, contre Grandgagnage, que la notice consacrée à Pierre l'Ermite († 1115), et, auraient-ils pu ajouter, celle d'Alexandre de Juliers († 1136) datent du XIII^e siècle. De la même encre rouge et de la même écriture régulière, déjà gothique, proviennent en effet les mentions de la mort du grand-père de Maurice de Neufmoustier (21 août, f. 85^r) et de sa mère (20 sept., f. 87^v) survenues probablement avant 1250 (3). Mais ils n'ont pas vu que ces deux passages sont écrits *in rasura*, en remplacement d'un texte plus ancien (4), et ont donc conclu à tort que le fonds primitif date du XIII^e siècle. Il est incontestable en effet que le scribe du martyrologe a aussi rédigé un nombre considérable de notices dans l'obituaire (5). L'identité de l'écriture est particulièrement sensible dans les lettres des noms propres qui

(1) Voir M. Prou, *Manuel de Paléographie...*, Paris, 1898, p. 105 sv.

(2) Voir Gilles d'Orval, *Gesta*, MGH, SS, t. XXV, p. 109.

(3) Voir Polain, *op. cit.*, p. 380.

(4) Très visible sur l'original, ce grattage peut encore être remarqué sur le fac-similé que nous donnons de cette page.

(5) Les initiales des calendriers des deux documents sont d'ailleurs identiques.

reviennent de part et d'autre, par exemple *Nicolas* au 6 décembre dans le martyrologe (f. 65v) et au 18 juin de l'obituaire (f. 80r) ; *Stephanus* au 26 décembre du M. (66) et au 7 décembre de l'O. (92r) ; le *Ioannis* du 27 décembre du M. (f. 66v) et du 28 mars de l'O. (f. 75v). Cette main primitive a écrit les notices d'environ 66 membres de la communauté, parmi lesquels de nombreuses *sorores* (1), et d'une quarantaine de bienfaiteurs. L'identification de certains d'entre eux permet ici encore de fixer un *terminus ante quem*. Ce sont : Albéron Ier, † le 1er janvier 1128 (f. 67r), Jean premier prieur, † le 12 octobre 1146 (f. 89v) (tandis que le troisième prieur, Arnould, † le 6 avril 1173 (f. 76r) est mentionné par une autre main) (2), Herbert, père du prieur Arnould, et donc décédé selon toute vraisemblance avant son fils, le 30 août av. 1173 (f. 86r), Évrard, prêtre de Flône, mort le 3 juin (f. 87r), probablement avant 1170 (3), Renier, le célèbre orfèvre hutois, mort le 4 décembre (f. 92r), probablement vers le milieu du XIIe siècle. En outre, toute une série de bienfaiteurs mentionnés par la première main ont certainement fait preuve de générosité avant 1179, date à laquelle les biens cédés par eux sont énumérés dans une bulle d'Alexandre III (4). Ce sont : Alice, mère de maître Warnier de Maastricht, qui fait une donation à Heis, le 5 mars (f. 71r), Fatrée de Dommartin, donateur des 40 marcs destinés à l'achat du moulin del Gof, le 19 septembre (f. 87v), Arnould, chevalier de Courrières, donateur des biens situés à Almoneez, le 30 décembre (f. 94r), Ebrouin, chevalier, donateur de la villa d'Énale, le 6 janvier (f. 67r), Renier de Honeffe, donateur de l'alleu de Mandale, le 4 avril (f. 73v), Lambert de Saint-Remy, donateur de l'alleu situé à Seraing, le 9 avril (f. 74r), Lambert de Rapper, donateur de l'alleu situé à cet endroit, le 18 avril (f. 74), Ruscela, femme de Jean Beste, qui donne les droits sur l'église Saint-Étienne, le 1er juillet (f. 81r). Ici encore nous trouvons comme terme extrême de l'activité du premier scribe 1173 et comme première trace la mention d'Albéron Ier en 1128. Il avait noté de sa main, avec une brève indication d'une

(1) Voir *infra*, p. 163-164.

(2) La mention de Liéthard, 2e prieur, mort en janvier 1164 se trouvait sur un des folios aujourd'hui perdus et ne peut donc nous servir de critère.

(3) Voir ce que nous en avons dit, *supra*, p. 117.

(4) Voir le texte éd. J. RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden*, n. 204, p. 344.

ligne et demi environ, la mort de Pierre l'Ermite et d'Alexandre de Juliers, mais, pour des motifs que nous discuterons plus loin, elles furent remplacées, vers le milieu du XIII^e siècle, par une notice plus détaillée. Une main de peu postérieure nous renseigne sur son identité, à la date du 2 juin (f. 78^v) : « Ioannis, diaconi, qui hanc regulam scripsit ».

Cette mention de l'obituaire permet d'attribuer au même scribe le texte de la règle d'Aix qui ouvre le ms., de même que celui de la règle de saint Augustin qui suit l'obituaire, au fol. 95^v. Primitivement cette dernière s'ouvrait par la première phrase de RA: « Haec sunt quae ut observetis... ». Mais une main plus récente a gratté quelques lignes de manière à pouvoir intercaler le début de OM : « Ante omnia, fratres karissimi... » La règle en usage à Neufmoustier se trouve ainsi adaptée au texte utilisé par les chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. Il est fort probable que cette modification a eu lieu au moment où un autre scribe, plus récent, a copié, à la suite de la *regula*, le commentaire généralement attribué à Hugues de Saint-Victor (1). D'une main plus récente également, contemporaine semble-t-il des additions faites au martyrologe vers 1180, est la formule de profession ajoutée au fol. 115^v (2).

En résumé, le fonds primitif de notre précieux ms., c'est-à-dire le martyrologe, les mentions de l'obituaire jusqu'en 1170 environ, la règle d'Aix et la règle de saint Augustin sont l'œuvre d'un scribe Jean dont la carrière s'inscrit entre les années 1130-1170. La modification du début de la *regula sancti Augustini*, le commentaire de Hugues de Saint-Victor et la formule de profession finale sont des additions de la fin du XII^e siècle. Les notices ajoutées au martyrologe et à l'obituaire sont évidemment de mains fort variées. Notons que nous n'avons trouvé nulle part trace de l'écriture de Gilles d'Orval. A Maurice de Neufmoustier on ne peut attribuer que le texte d'un contrat recopié dans la marge supérieure du fol. 87^v (3).

---

(1) Notre ms. ne parle pas de l'auteur du commentaire. Voir à son sujet notre article *Saint-Ruf et ses coutumes...*, p. 166, n. 6 et A. Carrier, *Coutumier du XI^e siècle de l'Ordre de Saint-Ruf...*, p. 30, qui prône l'attribution à Lietbert de Saint-Ruf.

(2) Nous comparons l'écriture de la formule de profession avec celle de la notice du transfert de saint Domitien et saint Mengold dont il a été question, *supra*, p. 147.

(3) Il s'agit d'un droit du Neufmoustier sur le marché de Huy. Le contrat date du mois de septembre de l'année 1249.

Examinons enfin de plus près le problème que posent les deux notices d'Alexandre de Juliers et de Pierre l'Ermite. Pourquoi les notices plus brèves ont-elles été grattées et remplacées aux XIII^e siècle par celles que nous lisons aujourd'hui ? Malheureusement aucun procédé de photographie n'a permis de faire réapparaître le texte ancien [1] ; nous en sommes donc réduit aux conjectures.

Le cas d'Alexandre de Juliers paraît assez simple. On peut admettre avec certitude que le scribe Jean avait consacré à ce grand bienfaiteur de l'abbaye, comme à son prédécesseur Albéron I^er (f. 67), une brève notice à la date du 6 juillet. Vers le milieu du XIII^e siècle, au moment où l'intérêt pour les origines de l'abbaye se réveille, les chanoines jugent trop brève la mention primitive, grattent le parchemin et lui substituent un texte plus détaillé qui présente une assez grande analogie avec le récit de Gilles d'Orval :

Obituaire, f. 81v [2]

Anno gratiae M° C° XXXV°, obiit domnus Alexander primus huius nominis, Leodiensium episcopus, piae memoriae, qui dedicavit ecclesiam istam et liberam esse decrevit atque dotavit eam de quatuor mansibus Thiangiensis fundi et de cursu aquae Mosae cum utroque wariscopio. Praeterea, *idem pius praesul, in die consecrationis praefatae ecclesiae obtulit super altare hystorias utriusque testamenti cum calice argenteo* et multa alia ; pro quo quippe habemus 11 solidos leodienses in refectorio fratrum.

Gilles d'Orval, p. 99

Iste Alexander ecclesiam novi Monasterii iuxta Hoyum sub tutela sua suscepit et eam ad perfectum opus quasi pater proprius perduxit et 11 kal. octobris, in dictione octaua, in honore S. Sepulchri et S. Ioannis Baptistae, praesidente apostolico sede... dedicavit. Ubi *idem Alexander pontifex, in die consecrationis, super altare obtulit optimas hystorias utriusque testamenti cum calice argenteo*, praesentibus abbatibus...

Dans quel sens s'est fait l'emprunt de la phrase qui détaille les donations faites par Alexandre le jour de la dédicace ? Il nous paraît plus probable que Gilles a eu connaissance, directement ou non, de la nouvelle notice ajoutée probablement peu

---

[1] Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux services photographiques des Musées royaux du Cinquantenaire qui ont très gracieusement mis toutes leurs ressources à notre disposition pour essayer de faire revivre le texte ancien.

[2] J. Closon, *op. cit.*, p. 440, note 3, n'a donné que les premiers mots de cette notice.

après la translation des restes de Pierre. Quoi qu'il en soit, il est plus important de remarquer que le récit plus détaillé du XIII^e siècle ne constitue pas une falsification mais un développement. Son contenu est en effet emprunté pour une large part à la charte de 1130 (1). Dans le même esprit un autre scribe ajouta en marge un éloge du prélat, repris en partie à l'auteur du *Triumphus S. Lamberti*, et un récit de la bataille de Wilderen (2).

La modification apportée à la notice de Pierre l'Ermite par le même scribe s'est très probablement produite dans des circonstances analogues. Après la translation de 1242 et la lecture des œuvres de Jacques de Vitry, les chanoines auront voulu préciser davantage le rôle joué par leur premier fondateur dans la croisade. Nous verrons que leur récit très sobre présente de grandes garanties de véracité et diffère notablement de la version présentée par Maurice dans la chronique d'Albéric de Troisfontaines. La connaissance de la date du décès de Pierre par un chroniqueur voisin (3) et la description du corps de l'Ermite, tel qu'il se présente lors de l'élévation des reliques de 1242, permettent d'exclure l'hypothèse d'une falsification complète qu'aurait constitué le remplacement de la notice d'un inconnu ou d'un Pierre quelconque par celle que nous connaissons.

Afin de vérifier la valeur de notre documentation, nous mettrons en parallèle les versions de l'obituaire, de Gilles d'Orval et de Maurice de Neufmoustier (4). Mais, tout d'abord, voici le texte de l'épitaphe de 1242 :

Anno dominicae Incarna(ti)o(ni)s 1242, 17 calend(as) No-

---

(1) Le passage sur la liberté et la dotation de l'église est en effet copié de la charte de 1130, *infra*, p. 159.

(2) « Iste Alexander, communi assensu parique uoto tam clericorum quam laicorum, ex archidiacono S. Lamberti assumptus est in episcopum, *uir magnae prudentiae, sagacis facundiae, in humilitate praecipuus, in oratione deuotus, in eleemosinis pauperum nulli uso tempore secundus* ». Obituaire, f. 81v°. Le texte souligné par nous est repris au *Triumphus S. Lamberti*, MGH, SS, t. XX, p. 500, comme l'a signalé J. Closon, *op. cit.*, p. 411 note 1. La notice se poursuit par un récit de la bataille de Wilderen éd. *ibid.*, p. 419, note 3, où est soulignée la participation des hutois.

(3) « Anno 1115... Petrus eremita ex Syria reuersus, apud Huyum moritur et sepelitur in monasterio a se fundato ad Mosam fluuium... » *Sigeberti continuatio Valcellensis*, MGH, SS, t. VI, p. 459. Le continuateur qui termine son récit vers 1167 a très probablement puisé ce texte à Neufmoustier et révèle donc indirectement l'existence de la notice de l'obituaire.

(4) Les critiques n'ont pas jusqu'ici fait la distinction, qui apparaîtra essentielle, entre le témoignage de Gilles d'Orval et celui de Maurice. Seul Hagen-

vemb(ris) translatae fuerunt hic in ista crypta reliquiae Petri Venerabilis Sacerdotis Eremitae huius basilicae fundatoris qui obiit 1115, 8. idus Iulii [1].

Obituaire (f. 81v)	*Gilles d'Orval (Gesta,* p. 90)	*Maurice de Neufmoustier*
(Anno Domini 1115) VIII id. Iulii obiit Domnus Petrus (piae memorie) sacerdos et eremita qui *primus predicator sancte crucis* a Domino meruit declarari. Hic post acquisitionem sancte terre cum reversus fuisset *ad natale solum*, ad peti[ti]onem quorundam *virum nobilium* et *ignobilium*,	Domnus Petrus Heremita qui cum Godefrido duce Iherosolimam profectus erat, acceptis reliquiis a domno Arnulpho Iherosolimitano patriarcha, de sepulchro Domini et de reliquiis beati Johannis baptiste cum privilegio cruce signatorum domno Otberto leodiensi episcopo transmisso ad partes leodii revertitur	Cono comes de Monte Acuto et Lambertus filius ejus comes de Claromonte leodiensis, dyocesis cum aliis etiam *viris nobilibus* et *ignobilibus* inter quos etiam venerabilis sacerdos Petrus Heremita *primus, hujus sancte perigrinationis predicator* et auctor, cum quibusdam burgensibus Hoyensibus revertuntur *ad natale solum* (dans *Albéric de Troisf.*, p. 815). Post Arnulphum patriarcham Ierosolimitanum qui priviligium cruce signatorum ad opus ecclesie Novi monasterii Hoyensis procurante venerabili sacerdote Petro heremita, qui in eadem ecclesia... transmisit Otberto tunc temporis leodiensi episcopo... (*ibid.*, p. 821). In quo priuilegio, teste Alexandro primo Leodiensium episcopo qui vidit et tenuit ipsum continebantur inter cetera : Si qui autem de vobis... (dans *Gilles d'Orval*, p. 93).

MEYER, *op. cit.*, p. 343 a cru, à tort d'ailleurs, pouvoir établir une opposition entre les deux historiens dans les passages relatifs au privilège des croisés. Dans l'appendice VII de l'édition allemande, Hagenmeyer avait déjà établi un parallèle entre les textes de Gilles et de Maurice.

[1] J. HALKIN, *op. cit.*, p. 5-6.

fundavit ecclesiam istam *in honore sancti Sepulchri et beati Johannis baptiste* in qua idoneam elegit sibi sepulturam, pro quo habemus tres solides leodienses in die anniversarii sui super domum Petri descalciati. (Missa et uigiliae cantatae) (1)

ubi *fundavit ecclesiam* Novi monasterii *in honore sancti sepulchri et beati Johannis baptiste ob recordationem et venerationem* dominici sepulchri et sancti Johannis baptiste

Et cum essent in maximo periculo positi, ita ut de suo salute fere omnes desesperarent, communi assensu parique voto ac humili prece voverunt Deo et Domino nostro Iesu Christo construere ecclesiam si eos Dominus liberaverit ab iis imminentibus periculis. Statimque voto completo, sequitur tanta maris tranquillitas aeris serenitas ut coelum posset comparari saphyro purissimo. Cumque ad Galliam Belgicam predicti peregrini Dei devenissent, volentes suo voto satisfacere, Petrum exhortantes ac plurima munera largientes, quatinus Deo adimpleat quod promiserunt. Qui zelo Dei accintus instinctu predictorum Huium veniens ad orientem plagam ipsius oppidi, in loco ubi choreas soliti erant burgenses ducere, fundavit ecclesiam *in honore sancti sepulchri Domini et Johannis baptiste ob venerationem et dationem* ecclesie Jerosolimitane que ecclesia in honore predictorum patronum dicitur esse fundata (dans *Albéric*, p. 815).

(1) Ce texte a été déjà édité entre autres par GRANDGAGNAGE, dans BIAL,

in ea autem vir vita venerabilis, assumptis aliquantis viris religiosis, plantavit *regulam sanctissimi patris Augustini.*

Consummato autem vite sue curriculo in bona senectute diem clausit extremum 8. *idus iulii cuius corpusculum* digne mandatur sepulture *a toto clero et populo hoiensi in latere ecclesie.*

ibi sub *regula beati Augustini* instituit canonicos regulares quos confratres fecit Jherosolimitane ecclesie. In qua etiam ecclesia dictus dominus Petrus apostolicis actibus egregius et innumeris virtutibus pollens primus fuit prior et tutor. *Consummato autem vite sue curriculo in bona senectute* quinto decimo prioratus sui anno *diem clausit extremum octavo idus iulii. Cujus corpus* mandatur sepulchro a *toto clero et populo hoiensi in latus* prefate *ecclesie* versus austrum extra ecclesiam contra altare beati Stephani martiris.

Post cuius obitum plures priores sive prepositi successerunt et eandem ecclesiam rexerunt per centum et octo annos eandemque sedem habebant in generali synodo quam modo habent abbates, excepto quod baculum pastoralem non tenebant (1).

t. I, 1953, p. 304 et par G. KURTH, *Documents...*, p. 53. Le fac-similé, que nous donnons p. 146, permet de voir que les mots *piae memoriae* ont été inscrits dans l'interligne, que l'indication de l'année de même que celle de la messe et des vigiles chantées sont d'une main plus récente.

(1) On trouvera encore ces textes dans G. KURTH, *Documents...*, p. 54, où ils sont édités d'après les registres de Neufmoustier.

Voici enfin les textes relatifs à la translation de 1242.

Obituaire (fol. 90r)

Anno dominice incarnationis MCC XLII, indictione XVa, XVII kal. novembris, Hermannus abbas totusque conventus huius ecclesie divino usi consilio transtulerunt reliquias domini Petri venerabilis sacerdotis dicti heremite a loco extra ecclesiam scilicet a stilicidio ipsius templi versus australem plagam contra altare beati prothomartyris Stephani ubi olim causa humilitatis in sarcophago lapideo, tumba marmorea desuper constructa decenter humate fuerant et in cripta eiusdem ecclesie ante altare apostolorum Philippi et Jacobi cum missarum sollemnie, pulsantibus signis, abbate et priore exsequias peragentibus, cum calice plumbeo vini meri pleni in signum sacerdotii ut mos est apposite, honorifice traditur sepulture.

Evolutis enim a die obitus sui annis ferme CXXX. Cumque, ut prediximus, vite venerabilis petri a quodam sacerdote de tumulo releventur reliquiae, abbate et conventu circumstantibus, inventum est caput admodum monachi tonsuram... clericalem atque crines canos et... circa coronam habundanter... et cilicium ut credimus de pilis camelorum contextum circa lumbos inventum est ut ipse cum esset in carne, tamquam fidelis servus et prudens... (1)

Maurice de Neufmoustier

Sed sequenti tempore cum liber quidam editus a magistro Jacobo Acconensi episcopo deveniret in manus nostras in quo multo et in aliis libris de eo legissemus deliberavimus communi assensu abbatis et capituli transferre sollemniter ipsum a loco extra ecclesiam ubi olim sepulus fuerat in cripta prefate ecclesie, abbate Hermanne et conventu divina ibidem celebrantibus ibique eum reponentes cum extremo gaudio in locello lapido habente deintus scrinium bene seratum honorifice recondite sunt eius reliquie tempore domnus Roberti leodiensis episcopi, Mauricio eiusdem ecclesie canonico omnia supradicta procurante. Acta sunt hec anno MCCXLII, XV, kalendas novembris, lapide marmoreo desuper locato, ante altare duodecim apostolorum, habente ymaginem ipsius in huius modi titulo... (dans *Gilles d'Orval*, p. 93).

Entre la version de l'obituaire, celle de Gilles d'Orval et celle de Maurice de Neufmoustier, on remarque des analogies dans la

(1) Ce texte déjà connu par les anciens érudits tels que Sauffray et Molanus a été édité par Grandgagnage, *op. cit.*, p. 307 et par G. Kurth, *Documents*, p. 65. Rappelons que, contrairement à ce qu'avait pensé le premier, il n'a pas été écrit par Maurice de Neufmoustier.

présentation des faits. Dans quel sens établir la dépendance, s'il y en a une, et à quel auteur attribuer le plus de valeur ?

Polain, suivi par Hagenmeyer et Kurth, ne tient pas compte de l'obituaire qui ne présente d'après lui qu'une version raccourcie des événements, si non par Maurice lui-même, du moins sous son inspiration, comme le prouve la similitude du style (1). Mais ces derniers rapprochements perdent leur signification car ils peuvent résulter d'un emprunt fait séparément à une source commune : Albert d'Aix. Ce dernier présente en effet Pierre l'Ermite comme le *primus auctor expeditionis* et parle de son retour ad *natales oras* (2). Quant à l'expression *viri nobiles et ignobiles*, elle est assez courante car nous la retrouverons dans une charte de 1141 pour Saint-Séverin-en-Condroz (3).

Mais c'est surtout l'analyse des récits qui nous fait croire à l'indépendance de la notice de l'obituaire par rapport à celle de Maurice. Les différences entre les deux ne s'expliquent en effet pas uniquement par la plus grande brièveté de la première. Pour le scribe de l'obituaire, comme d'ailleurs pour celui de l'épitaphe de 1242, Pierre est simplement le fondateur de l'*ecclesia* ou de la *basilica*, mais il n'est nullement le premier prieur, comme le répète volontiers Maurice. Gilles d'Orval ne lui accorde pas non plus ce titre et il faut en fait le lui refuser, car le premier scribe de l'obituaire a inscrit au f. 89^{v} le décès du premier prieur, Jean (4). Sur un autre point encore nous préférons la brièveté de l'obituaire et de Gilles d'Orval aux précisions de Maurice. D'après ce dernier seul, Conon de Montaigu aurait été un des principaux collaborateurs de Pierre dans la fondation de Neufmoustier par suite du vœu fait en commun pour échapper à la tempête. Or, nous l'avons vu, Conon était de retour au pays dès mars 1099 et n'a donc pu voyager avec Pierre qui se trouvait encore à Jérusalem en août de la même année (5). L'absence de toute mention du comte de Montaigu dans l'obituaire vient encore confirmer le caractère fantaisiste du récit de Maurice (6).

---

(1) Polain, *op. cit.*, p. 388.

(2) *Recueil des hist. des croisades, hist. occid.*, t. IV, p. 272-273.

(3) Éd. dans BCRH, 5^{e} sér., t. IV, 1894, p. 177.

(4) Remarque déjà faite par L. Schoenmackers, *op. cit.*, p. 59-60.

(5) *Supra*, p. 142.

(6) On n'en trouve mention ni dans l'obituaire original ni dans les copies qui permettent de connaître les passages perdus. L'argument est négatif mais il a

Enfin, Maurice est encore le seul qui signale un lien de fraternité entre les chanoines du Saint-Sépulcre et ceux de Neufmoustier. Ici encore le silence de l'obituaire qui indique soigneusement les relations de ce genre (1) contredit son témoignage. Nous pouvons conclure que, emporté par sa dévotion à l'égard du fondateur et par son zèle pour le développement de son culte, le premier historien de Neufmoustier a bâti sur les données brèves mais sûres, dont s'était contenté Gilles d'Orval, un récit où les relations de son monastère avec Pierre l'Ermite et le Saint-Sépulcre sont fortement exagérées. Polain, Hagenmeyer et Kurth ont donc eu tort de lui faire confiance et de méconnaître la valeur de l'obituaire.

* * *

Une fois écarté le récit de Maurice, que savons-nous encore des origines de Neufmoustier ? Après la mi-août 1099, Pierre a quitté la Terre Sainte, muni de reliques du Saint-Sépulchre et de saint Jean-Baptiste (2). Il a en outre obtenu de son ami Arnould, alors patriarche de Jérusalem, un privilège permettant aux croisés, empêchés par un motif légitime de se rendre en Terre Sainte, d'accomplir leur vœu au pays (3). On peut conclure, semble-t-il,

---

pourtant une grande portée, étant donné le soin avec lequel les premiers bienfaiteurs sont inscrits. Les motifs qui ont poussé Maurice a associer le comte aux origines de son monastère nous échappent.

(1) Voir au 9 juillet, f. 81v°, la mention de la confraternité établie avec Springiersbach : « Commemoratio fratrum et sororum de Sprencirbatz ; hanc et ipsi pro nostris faciunt ».

(2) Pour la date du départ, voir *supra*, p. 141. Le fait que Pierre a ramené des reliques, très vraisemblable en lui-même, est affirmé par Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 90. Il semble confirmé par la mention de reliques de saint Jean-Baptiste dans la liste conservée par les registres A et C. G. Kurth, *Documents...*, p. 41. Notons toutefois que Godefroid de Huy, le grand orfèvre, a offert dans les dernières années du XIIe siècle au Neufmoustier une articulation du Précurseur contenue dans un reliquaire de grand prix, comme le rappelle la notice de l'obituaire, f. 90v°, à la date du 25 novembre, éd. M. Gevaert, *op. cit.*, p. 138.

(3) L'original de la lettre d'Arnould adressée à Otbert avait déjà disparu au XIIIe siècle, car Gilles et Maurice ne connaissent que le *vidimus* d'Alexandre de Juliers. Les deux versions des historiens indiquent que la lettre a été rapportée par Pierre lui-même et on ne voit pas la nécessité de l'hypothèse de Hagenmeyer, *op. cit.*, p. 324, d'après lequel le privilège aurait pu être transmis directement à Otbert durant le second patriarchat d'Arnould, soit de 1112 à 1118. Enfin G. Kurth, *Documents...*, p. 58, note 1, a tort de prétendre que Maurice affirme gratuitement le fait que l'évêque de Liège a eu en main le privilège original. Sans doute Maurice insiste-t-il fortement sur ce fait, *supra*, p. 152, mais

que, dès ce moment, Pierre avait l'intention de construire une église à son retour en Occident (1). Par suite de liens établis lors de sa vie solitaire (2), il se fixe à Huy et entreprend la réalisation de son projet avec l'aide des habitants de cette ville. De la construction du sanctuaire qui prend le nom alors assez répandu de *Novum Monasterium* (3), nous ne savons que peu de chose. Il reproduit plus ou moins fidèlement le modèle du Saint-Sépulcre et est dédié à saint Jean-Baptiste (4). Tout aussi obscures sont les origines de la communauté régulière. Il est probable qu'ici comme ailleurs, elle s'est formée par le groupement spontané de chanoines désireux de mener une vie plus parfaite (5). Après quelque temps ces convertis font profession de vie régulière selon le nouvel *Ordo sancti Augustini* (6). Bien que fondateur de l'église, Pierre l'Ermite, soit par humilité, soit par désir de vie contemplative, n'a pas occupé un poste officiel dans la nouvelle organisation (7). A sa mort survenue le 8 juillet 1115, il est enterré,

---

le document de 1130 affirme qu'Alexandre a vu de ses propres yeux l'original : « sicut litteris eorum... missis accepimus ».

(1) Le privilège n'a un sens en effet que si Pierre l'a obtenu pour un sanctuaire dont il prévoit l'érection. Dans ces conditions le récit de Maurice sur la tempête et le vœu fait double emploi !

(2) Nous avons vu, *supra*, p. 140, que l'hypothèse de la présence de Pierre comme ermite dans le diocèse de Liège avant son pèlerinage a un fondement sérieux.

(3) Signalons l'emploi de cette expression à Chaumouzey fondé en 1094, voir Séhère, *Primordia...*, MGH, SS, t. XII, p. 341. Faut-il rappeler que tel est aussi le nom donné par les premiers cisterciens à leur fondation ? On trouve encore un *Novum Monasterium* en Poitou, Montierneuf, vers 1079.

(4) Par suite des modifications apportées au cours des temps, le plan de l'église ne s'apparentait plus à celui du Saint-Sépulcre, comme l'ont noté en 1627 Dubuisson-Aubenay dans son *Itinerarium Belgicum*, éd. J. Halkin, *Rev. belge d'archéologie*, t. XVI, p. 76, et Saumery, *op. cit.*, t. 2, p. 79. Quant au *titulus*, il est attesté par les documents diplomatiques et aussi par le sceau de Neufmoustier dont le seul exemplaire du XII^e^ siècle subsiste sur un chirographe de l'année 1188, dans le chartrier de Saint-Paul conservé au Séminaire de Liège. C'est un sceau pendant, de cire rouge, rond, représentant un saint Jean-Baptiste de face tenant dans ses mains un disque sur lequel est gravé un agneau. De la légende, fortement endommagée, on peut lire : † SI.. UM : ..... ANNI..... ERIO + HUII.

(5) La formule employée par Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 90, « assumptis aliquantis viris religiosis », appuie cette hypothèse.

(6) Sur le problème de l'introduction de cet *ordo*, voir *infra*, p. 166.

(7) Le fait est assez fréquent dans l'histoire religieuse des XI^e^-XII^e^ siècles. Nous le rencontrerons à Rolduc, *infra*, p. 193.

selon son désir, à l'extérieur de l'église où il reposera jusqu'au moment de la translation de 1242 (1).

* * *

Semblable à celle de Henri de Verdun pour Flône et d'Albéron 1er pour Saint-Gilles, l'intervention d'Alexandre de Juliers marque une étape importante dans le développement de la communauté de Neufmoustier. Le 21 septembre 1130, il procède à la dédicace de l'église et définit son statut canonique à l'égard de la collégiale Notre-Dame qui, depuis Théoduin, jouit des droits archidiaconaux sur toute la région hutoise (2). Tenant compte de ces privilèges, l'évêque demande aux chanoines la permission de procéder à la dédicace. Le terrain sur lequel s'élève le nouveau monastère appartenant à la collégiale Notre-Dame et à celle d'Amay, il assure la liberté des deux bonniers qui constituent le *fundus* et rachète les dîmes en dédommageant les possesseurs. Mais, par ailleurs, pour respecter les droits établis, il précise que Notre-Dame conservera intacts ses privilèges paroissiaux et exercera sur la nouvelle communauté la même juridiction que Saint-Lambert sur les collégiales de Liège, les relations ainsi définies étant comparées à celles d'une mère à l'égard de sa fille (3). Afin d'éviter tout conflit ultérieur, l'évêque entoure les cérémonies qui fixent ce pacte d'un luxe de précautions : la charte complémentaire accordée aux chanoines de

(1) La sépulture de Pierre l'Ermite est placée primitivement *sub stilicidio*, sous la gouttière, comme cela a été fréquemment le cas depuis le VIIe jusqu'au XIe siècle, comme l'a montré De Mely, *Rites d'inhumation*, dans le *Bull. de la soc. nat. des antiquaires de France*, 1923, p. 114. A noter que le dernier cas cité par cet auteur date de 1093.

(2) Voir la charte accordée en 1066 par Théoduin, citée *supra*, p. 37, et U. Berlière, *Les archidiaconés ou exemptions privilégiées des monastères*, dans la *Rev. Bénédictine*, t. XL, 1928, p. 116.

(3) « Decreui ut illa mater, ista filia esset, ita uidelicet ut idem ius et priuilegium sub ipsa matre haberet in suo ordine quod ecclesiae quae sunt Leodii sub sua matre retinent ». Closon, *op. cit.*, p. 468. Notons que Renier de Saint-Laurent, *Vita Wolbodoni*, MGH, SS, t. XX, p. 569, n. 18, emploie la même formule lorsqu'il rapporte les processions instituées à Liège par cet évêque : « ... ut maiori ecclesiae a minoribus, tamquam matri a filiabus, seruetur competens subiectio ». Ce statut des monastères et collégiales liégeois avait fait l'objet de vives polémiques au début du XIIe siècle comme le prouve l'ouvrage d'Alger sur la dignité de l'église de Liège identifié par G. Monchamps, dans BSAHL, t. XII, 1900, p. 207 et suiv.

Notre-Dame est lue d'abord dans leur chapitre, ensuite à Neufmoustier le jour de la dédicace, enfin à Liège, lors d'un synode ecclésiastique (1).

Alexandre de Juliers contribue en outre à accroître les ressources temporelles de la communauté. Lors de la dédicace, il offre sur l'autel un calice d'argent et une bible complète (2). Au patrimoine il ajoute quatre manses situés à Tihange avec des droits de pêche sur les deux rives de la Meuse (3). C'est en outre à ce moment, ou peu après, qu'il invite tous les fidèles du diocèse à aider de leurs aumônes les *pauperes Christi* de Neufmoustier et qu'il rappelle le fameux privilège concédé jadis par Arnould, patriarche de Jérusalem. Ainsi mérite-t-il le titre de *pater proprius* que lui reconnaît Gilles d'Orval et que le formulaire des chartes de 1130 suggérait déjà (4). L'importance de son intervention n'aura pas peu contribué à estomper le souvenir du premier fondateur, Pierre l'Ermite. Il aurait très probablement choisi Neufmoustier comme endroit de sépulture si sa déposition n'avait bouleversé ses projets (5).

Dans la charte de 1130, comme dans celle de 1116 pour le Mont-Cornillon, il n'est question que de l'*ecclesia* de Neufmoustier, sans indication plus précise sur la communauté. Cette lacune est comblée en partie par une troisième charte dans laquelle l'évêque confirme la donation de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Castert à Neufmoustier. Le fondateur, Bovon, en présence de l'évêque, se soumet à la juridiction des *fratres canonice viventes* et cède à leur usage tous les revenus qui ne sont pas nécessaires à son entretien (6).

* * *

Depuis la consécration de l'église (1130) jusqu'à l'érection en abbaye (1208), l'histoire de Neufmoustier ne nous est connue que d'une manière fort fragmentaire. Les chartes permettent de suivre,

(1) Voir *supra*, p. 81.

(2) Notice de l'obituaire et Gilles d'Orval, *supra*, p. 150.

(3) Pour la localisation des endroits cités dans la charte de 1130, voir L. SCHOENMACKERS, *op. cit.*, p. 62-63.

(4) Voir *supra*, p. 150 et la charte de 1130 pour Notre-Dame de Huy, *op. cit.*, p. 112.

(5) Au sujet de sa sépulture à Saint-Gilles, voir *supra*, p. 130.

(6) Éd. CLOSON, *op. cit.*, p. 469. Pour l'histoire de Castert, voir *infra*, p. 224.

dans une certaine mesure, le développement du temporel, tandis que l'étude de l'obituaire, des règles et du martyrologe, donne quelque idée de la vie interne de la communauté.

Nous ne connaissons rien du gouvernement du premier prieur Jean. A sa mort, survenue en 1146, un certain Liétard lui succède. En cette même année, le comte Hugues de Dasbourg permet à tous les membres de la *familia* de Moha de donner librement des terres aux frères de Neufmoustier ; il retient pour tous droits ceux de l'avouerie. En signe de reconnaissance, les frères et les sœurs de la communauté promettent l'appui de leurs prières au comte et à toute sa famille (1). Une charte de l'évêque de Liège, Henri de Leez, datée de 1160, nous garde le souvenir d'une autre donation, celle de deux frères Gozuin et Gozelon, qui renoncent au monde, choisissent la vie régulière et canoniale à Neufmoustier et abandonnent à ce monastère leurs biens situés à Petitbien et Verset. D'autres donations de terres situées au même endroit sont faites par un certain Godefroid Paillerz. Dans toutes ces transactions, l'évêque intervient comme avoué de l'église (2).

A Liétard, mort en 1164, succède Arnould qui, d'après une notice tardive de l'obituaire, organise la translation à Neufmoustier des corps des deux martyrs de la légion thébaine conservés jusque-là dans l'église de Bonn (3). Sous ce même prieur, le prévôt de Saint-Paul à Liège, Renier, concède aux frères de Castert l'exemption des dîmes sur les animaux, moyennant une légère redevance ; à l'occasion de cette générosité, un lien de fraternité s'établit entre la collégiale liégeoise et le monastère hutois dont dépend Castert (4).

En 1173 Wézelin succède à Arnould. Pour éclairer l'histoire de son gouvernement, nous possédons cinq chartes. Les deux premières concernent l'accord survenu en 1178 entre la communauté et Henri, curé de Limont, au sujet des dîmes perçues sur le

(1) Charte n. III, éd. É. DE MARNEFFE, *Recherches... sur les comtés de Moha et d'Avernas*, dans BIAL, t. XIV, 1878, p. 262-263.

(2) « Quod de manibus eorum tamquam aduocatus, ad usus ecclesiae suscepi ». Charte n. 4, inédite.

(3) « Hic praedictus Arnulfus, praepositus noster, duo corpora Sanctorum de legione beati Gereonis ab ecclesia Bonensi ad ecclesiam Noui Monasterii, hoc anno domini MCLXIX, transtulit. » Obituaire, 6 avril, f. 73v.

(4) Charte n. 5, éd. P. THIMISTER, *Chartes de la collégiale Saint-Paul*, p. 9, d'après une copie contenue dans le ms. Van den Berch.

territoire de Seraing (1). Vient ensuite une bulle pontificale accordée par le pape Alexandre III, le 15 mars 1179. Elle contient un ensemble de privilèges accordés généralement aux communautés de chanoines réguliers : l'exemption des dîmes portant sur leurs propres travaux, la permission de chanter l'office en secret lors d'un interdit général, la libre élection du supérieur par la majorité ou la *sanior pars* selon la règle de saint Augustin, la dépendance de l'évêque au spirituel. La pape confirme en outre le statut de dépendance à l'égard du chapitre de Notre-Dame, établi jadis par Alexandre de Juliers, et prend sous sa protection les biens de l'abbaye. Nous avons déjà signalé la plupart d'entre eux dans les chartes précédentes ou dans la critique de l'obituaire. Notons pourtant qu'à cette époque, Neufmoustier possédait en sa dépendance trois églises : l'oratoire de Castert, Saint-Nicolas-au-Port et Saint-Étienne sur le pont à Huy (2).

Le quatrième document, daté de 1184, nous apprend le détail de l'échange des terres de Seraing et de Verset accompli entre Neufmoustier et le chapitre Saint-Paul de Liège. La communauté hutoise est représentée, parmi les témoins, par le prieur Wézelin et par deux autres membres, Renier et Walter (3). Enfin, en 1188, le chapitre de Saint-Lambert de Liège intervient en faveur de Neufmoustier pour réprimer les excès commis par un certain Winand de Ossen qui abusait de ses droits d'avoué sur les terres d'Amale (4). Parmi les convertis qui cherchent à cette époque un refuge à Neufmoustier, il faut mentionner deux personnalités célèbres, le fameux orfèvre Godefroid de Huy, auteur des châsses de saint Domitien et saint Mengold, qui fit don au monastère de la relique précieuse de saint Jean-Baptiste (5) et le père de sainte Juette de Huy qui reçoit de l'évêque de Liège, Raoul de Zaeringhen, la permission de finir ses jours dans le monastère hutois (6).

---

(1) Charte n.8, inédite, et un texte parallèle pour Saint-Barthélemy, conservé dans un *vidïmus* de 1278, charte n. 22bis.

(2) Original, n. 6 et copie, n. 7, éd. J. RAMACKERS, *op. cit.*, p. 344-345.

(3) Charte n. 9, copie. La deuxième partie du chirographe, destinée au chapitre Saint-Paul, est conservée dans les archives du Séminaire. On y trouve le sceau pendant que nous avons décrit, *supra*, p. 158, n. 4.

(4) Charte n. 10, copie de la fin du XIII[e] s.

(5) *Supra*, p. 157, n. 2.

(6) *Vita Iuettae reclusae*, Boll. ASS. janvier, t. I, p. 871.

Un relevé des notices consacrées par le scribe Jean aux membres de la communauté morts entre les années 1125 et 1175 environ permet de fixer avec précision le nombre de chanoines et de *sorores*. En voici la liste :

67r	V	N.	JAN.	Co.	Lanzonis fratris nostri
	IIII	N.	JAN.	Co.	Idae sororis
	III	N.	JAN.	Co.	Flandrinae sororis...
				Co.	Ruscelae sororis nostrae et Hirzonis fratris nostri
	VIII	ID.	JAN.	Co.	Fucoldi fratris nostri
67v	V	ID.	JAN.	Co.	Cristinae sororis nostrae
	II	ID.	JAN.	Co.	Raulfi fratris nostri
68r	VI	KL.	FEB.	Co.	Bertuydis sororis
	V	KL.	FEB.	Co.	Erlegoldi sacerdotis fratris nostri
68v	II	KL.	FEB.	Co.	Eurardi fratris nostri presbyteri
		KL.	FEB.	Co.	Martini Presbyteri fratris nostri
	IV	N.	FEB.	Co.	Ermentrudis sororis nostrae et Gerberge (de andene)
69r	III	ID.	FEB.	Co.	Remigii fratris nostri
69v	II	ID.	FEB.	Co.	Hodoldi fratris nostri
		ID.	FEB.	Co.	Ruscelae sororis
70v	II	KL.	MAR.	Co.	Rembaldi fratris nostri
71r		N.	MAR.	Co.	Gerburgis sororis nostrae
72r	XIV	KL.	APR.	Co.	Constantini fratris nostri
73r	VII	KL.	APR.	Co.	Goscelonis fratris nostri
73v	II	KL.	APR.	Co.	Widonis fratris nostri
73v	IIII	N.	APR.	Co.	Warneri subdiaconi fratris nostri
74r	III	ID.	APR.	Co.	Gerardi presbyteri fratris nostri
75v	VII	KL.	MAI.	Co.	Fulcardi fratris nostri et Odae sororis nostrae
	V	KL.	MAI.	Co.	Joannis fratris nostri
76r		KL.	MAI.	Co.	Werzonis fratris nostri
	VI	N.	MAI.	Co.	Hochardis sororis nostrae
76v		N.	MAI.	Co.	Stemburgis sororis nostrae
77v	XIIII	KL.	JUN.	Co.	Hellini sacerdotis fratris nostri
78r	III	KL.	JUN.	Co.	Alberti fratris nostri
78v	II	KL.	JUN.	Co.	Gosberti sacerdotis fratris nostri
78v	II	N.	JUN.	Co.	Emiscae sororis nostrae
79v	II	ID.	JUN.	Co.	Remigii presbyteri fratris nostri

80r XIII KL. JUL. Co. Nicholai subdiaconi
VIII KL. JUL. Co. Odae sororis nostrae
80v VI KL. JUL. Co. Mariae sororis nostrae
82v XII KL. JUL. Co. Hawidis sororis nostrae
83r VIIII KL. JUL. Co. Berengeri fratris nostri
84r N. AUG. Co. Walrelmi fratris nostri
VIII ID. AUG. Co. Emmae sororis nostrae
V ID. AUG. Co. Franconis (de andania) fratris nostri
84v XVII KL. SEP. Co. Grimaldi fratris nostri
85r XVI KL. SEP. Co. Herfridi fratris nostri
86r II KL. SEP. Co. Mensendis sororis nostrae
86v VII ID. SEP. Co. Mathyldis sororis nostrae
V ID. SEP. Co. Lamberti (pellificis) fratris nostri
87r III ID. SEP. Co. Grimaldi sacerdotis fratris nostri
87v XIII KL. OCT. Co. Fastredi fratris nostri de don martin qui dedit nobis xl marcas ad molendinum del Gof emendum
88r V KL. OCT. Co. Lamberti sacerdotis fratris nostri
89r VII ID. OCT. Co. Ermengardis sororis nostrae
89v V ID. OCT. Co. Arnulfi sacerdotis et Herimanni (fabri) fratris nostri
IIII ID. OCT. Co. Domni Johannis primi prioris huius ecclesiae pie memorie...
90r XVI KL. NOV. Co. Bertae sororis nostrae
XIII KL. NOV. Co. Gelae sororis nostrae
90v XI KL. NOV. Co. Lamberti panifici fratris nostri
VII KL. NOV. Co. Hodeboldi fratris nostri
91v V KL. DEC. Co. Roberti (de meanz) presbyteri
IIII KL. DEC. Co. Gomandi fratris nostri
II KL. DEC. Co. Gisleberti et Rembaldi fratris nostri
92r II N. DEC. Co. Reineri aurificis pro quo habemus III sol apud verses duos sol in refectorio et XII d. ad pauperes. Alberti fratris nostri coqui
N. DEC. Co. Richeldis sororis nostrae
VII ID. DEC. Co. Stephani pro quo habemus terram retro pomerium
92v V ID. DEC. Co. Nicholai fratris nostri
ID. DEC. Co. Gerlendis sororis nostrae
XVI KL. JAN. Co. Walteri fratris nostri
94r II KL. JAN. Co. Frelendis sororis nostrae

Avant d'interpréter ce tableau, il faut remarquer que la perte de trois folios du manuscrit de l'obituaire nous prive des notices de 36 jours, soit d'un peu plus d'1/12 du chiffre total. Les 67 noms relevés se distribuent de la manière suivante :

Clercs	14
Convers	30
Converses	23

Les 50 années représentant à peu près deux générations, l'on peut conclure que la communauté de Neufmoustier comptait, en moyenne, pendant le XII^e siècle, 7 clercs, 15 convers et 12 converses. Ce voisinage de clercs, de convers et de converses, de même que la prédominance des deux dernières catégories sur la première, sont des phénomènes habituels dans les communautés de chanoines réguliers formées de manière spontanée.

* * *

Les textes contenus dans l'obituaire et les mentions de régularité signalées par les chartes permettent d'éclairer quelque peu les coutumes suivies par les chanoines de Neufmoustier. Rappelons que la donation de Castert (1130) mentionne simplement les *fratres canonice uiuentes* ; celle du comte de Moha, en 1146, des *fratres et sorores*, celle de Henri de Leez de 1160 de *communis et canonica uita* ; la bulle d'Alexandre III de 1179 parle pour la première fois de la *regula sancti Augustini* à propos de l'élection du prieur. Il est vrai que Gilles d'Orval attribue à Pierre l'Ermite l'introduction de la règle de saint Augustin (1). Mais, comme dans le cas de Flône, il projette probablement sur les origines un fait qui a pu se produire bien après (2).

Loin d'éclairer le sens de ces formules, les textes législatifs contenus dans l'obituaire en montrent la complexité. Le scribe Jean, auteur du martyrologe et des notices primitives de l'obituaire transcrit la règle d'Aix puis, à la fin du ms., la règle de saint Augustin (RA). Vers 1180, le début de ce texte est adapté

(1) *Op. cit.*, p. 90.

(2) Il s'agit plus d'une manière de parler, trop brève, que d'une inexactitude. L'intention de Gilles est de marquer que la communauté fondée par Pierre l'Ermite a adopté, à un moment donné, la règle de saint Augustin.

à celui des chanoines de Saint-Victor de Paris et le commentaire de Hugues est ajouté (1). La juxtaposition de la règle d'Aix et de la règle de saint Augustin est chose normale, comme on le sait, chez les chanoines réguliers fidèles à l'*ordo antiquus* (2). Les anciens usages ne sont guère modifiés qu'en matière de pauvreté (3). Même si l'introduction de la *regula sancti Augustini* est relativement récente, comme peuvent le faire supposer les formules des chartes, elle ne modifie en rien les coutumes car, dans la version qu'ils adoptent, l'*Ordo monasterii* est, à peu de chose près, entièrement éliminé (4). Malgré les incertitudes qui règnent dans ce domaine, nous pouvons du moins affirmer que les chanoines réguliers hutois se sont rangés dans le camp des partisans de l'*Ordo antiquus*.

L'emploi des formules de profession pose le même problème. Les chanoines ont-ils d'abord usé de l'ancien texte en usage dans les collégiales liégeoises et transcrit par le copiste en même temps que la règle d'Aix (5) ? C'est fort probable car la formule nouvelle copiée à la fin du ms. (f. 115^{v}) est l'œuvre d'un scribe encore plus récent que celui des textes législatifs. En voici la teneur :

« Ego N. offerens trado me ipsum ad servicium huic ecclesie et altari beate Marie virginis et beati Johannis baptiste sanctique Sepulchri et promitto Deo omnipotenti in presentia omnium circumstantium me hic a modo victurum ad, finem vite mee secundum regulam canonicorum beati augustini episcopi.

---

(1) Voir *supra*, p. 146. Ceci explique peut-être l'insertion par Maurice dans la chronique d'Albéric de Troisfontaines, MGH, SS, t. XXIII, p. 828, de la mention : « Hugo... exposuit etiam luculento sermone regulam beati patris nostri Augustini ». Déjà S. Balau, *Les sources* ..., p. 472, avait signalé ce passage comme étant de Maurice.

(2) Voir *supra*, p. 25.

(3) Malheureusement le folio qui contenait le chapitre 115 de la règle d'Aix, celui qui permet au chanoine la propriété privée, est perdu. On ne peut donc connaître les modifications introduites en cet endroit par les réguliers.

(4) Le texte, comme celui de Saint-Victor, ne conserve de l'*Ordo monasterii* que la première phrase : *Ante omnia fratres karissimi.*

(5) « Ego ille, tactis euangeliorum libris ac pigneribus sanctorum hic positis, promitto fidelitatem sancto illi et stabilitatem huic loco nec non fratribus istius congregationis, secundum debitum canonice religionis obsequium, quamdiu in hac uiuo uitam, si me adiuuet Sancta Trinitas, et haec supra memorata prout possum. Amen ». Obituaire, f. 3^{v}. Rappelons que la même formule, dépouillée de tout trait local, se retrouve dans les obituaires de N.-D. de Huy et de Ciney, cités *supra*, p. 40.

» Promitto quoque obedientiam omnibus prefate ecclesie prelatis quos sanior pars congregationis elegerit ut a domino centuplum recipiam et vitam eternam accipiam.

» Tunc chorus cantet ter : Amen Confirma hoc Deus etc.

» Omnes quamvis per graciam baptismi fratres simus in Christo... repromissa premia perpicere. Amen (1) ».

Seuls à notre connaissance, les chanoines réguliers de Saint-Pierremont, communauté organisée vers 1095 au diocèse de Metz, ont usé d'une formule analogue (2). Une influence de cette fondation sur Neufmoustier paraît donc probable, mais elle peut avoir été limitée à ce seul domaine.

Rappelons encore qu'en cette fin du XII^e siècle, un lien de fraternité est établi avec le monastère de Springiersbach au diocèse de Trèves (3).

* * *

Durant les dernières années du XII^e siècle, la communauté de Neufmoustier semble avoir vécu des heures difficiles. On ne connaît pas les causes de la retraite du prieur Wézelin à Castert, en 1196. Mais son successeur, Renier de Geneffe, aurait obtenu sa charge par simonie. Il ne l'exerce que trois mois et est remplacé par un chanoine de Saint-Gilles, ancien chanoine de Saint-Lambert, Francon, qui meurt peu après. Un autre Renier, un *physicus*, originaire de Huy, lui succède et semble avoir rétabli le calme (4). Il cèdera la place en 1208 au premier abbé, Alexandre de Horion. L'érection du prieuré en abbaye eut lieu grâce à l'intervention d'hommes connus pour leur piété, Jean de Nivelles et Pierre, écolâtre de Saint-Lambert. Les motifs mis en relief auprès de l'évêque, Hugues de Pierrepont, pour obtenir ce changement sont l'accroissement de la ville de Huy, la belle situation du monastère et son développement.

(1) Le texte *Omnes quamuis...* est très souvent inséré dans les formules de profession des chanoines réguliers. Il est toujours attribué à saint Augustin.

(2) Éd. C.-L. Hugo, *Sacrae antiquitatis monumenta*, t. II, p. 425, d'après un ms. inconnu. Notons qu'au XIV^e siècle, l'abbé de Saint-Pierremont était visiteur des abbayes de Saint-Gilles et de Neufmoustier, appartenant à la même province, comme le prouve un acte inédit du chartrier de Saint-Gilles, n. 3.

(3) Voir le fac-similé, *supra*, p. 146.

(4) Maurice dans Albéric, MGH, SS, t. XXIII, p. 888.

Les conséquences ne sont pas considérables : l'abbé porte la crosse mais garde dans les synodes la place occupée antérieurement par les prieurs (1).

Les chanoines profitent toutefois de cette circonstance pour tenter d'élargir le statut fixé en 1130 par Alexandre de Juliers. Ils prétendent exercer le droit de sépulture qui leur avait alors été interdit par les chanoines de Notre-Dame. Ayant tout d'abord encouru de ce fait une excommunication, ils en appellent au pape Innocent III qui délègue trois arbitres. Ces derniers accordent, en 1212, à l'abbaye hutoise, les droits reconnus en cette matière par la coutume (2).

Après avoir établi l'authenticité du « Privilège des Croisés » et la valeur des notices de l'obituaire, nous avons pu critiquer le récit de la fondation du Neufmoustier inséré par le chanoine Maurice dans les chroniques contemporaines. Tous les historiens lui avaient jusqu'ici accordé une confiance exagérée. Il résulte de la confrontation des témoignages que, vers la fin de l'année 1099 ou au début de 1100, Pierre l'Ermite revient de Terre Sainte avec des reliques de saint Jean-Baptiste et un privilège de son ami Arnould, patriarche de Jérusalem. Avec l'aide des habitants de Huy, il construit une église dédiée à saint Jean-Baptiste et au Saint-Sépulcre. Autour du sanctuaire, appelé bientôt *Novum monasterium*, se constitue une communauté de chanoines réguliers dans laquelle Pierre ne joue aucun rôle officiel.

Le 21 septembre 1130, date de la dédicace de l'église, marque une étape importante dans le développement du nouveau monastère. Grâce à la générosité de l'évêque de Liège, son temporel est considérablement accru. Le même prélat fixe son statut de liberté, sans pouvoir le libérer entièrement des liens de dépendance à l'égard de la collégiale Notre-Dame ; les nouveaux religieux se voient interdire toute activité en matière de *cura animarum*. Grâce à l'obituaire, nous pouvons nous faire une idée précise de l'importance de cette communauté. Elle compte en moyenne, durant le XII^e siècle, une dizaine de chanoines, quinze convers et douze *sorores*. Il faut y ajouter les membres d'une petite *cella* dépendante, Castert. En matière de coutu-

(1) *Ibid.* La notice de l'abbé Alexandre est insérée dans l'obituaire, f. 73^r, à la date du 29 mars.

(2) Voir chartes inédites, n. 11 et 12.

me nous savons que les chanoines ont adopté d'abord la règle d'Aix expurgée et l'ont ensuite complétée par la règle de saint Augustin telle que la comprennent les partisans de l'*ordo antiquus*. Enfin, au début du XIII[e] siècle, le supérieur acquiert le titre d'abbé sans que cette dignité nouvelle modifie profondément le statut antérieur.

CHAPITRE IV

ROLDUC [1]

Rolduc, la plus importante des fondations augustiniennes de l'ancien diocèse de Liège, est aussi celle pour laquelle l'historien dispose de la documentation la plus fournie. Outre les chartes, l'obituaire, le censier, le catalogue de bibliothèque, un texte narratif, les *Annales Rodenses* (= AR), jettent une vive lumière sur les origines et le développement de la communauté. La critique complète de cette source dépassant le cadre de la présente étude, nous donnerons ici l'essentiel de l'argumentation qui révèle un document de tout premier ordre [2].

Nous examinerons successivement la valeur des AR, la spiritualité du fondateur, le rôle par les abbés, la composition de la communauté, le statut et les coutumes du monastère, enfin sa place dans l'ensemble de la réforme canoniale.

§ I. La critique des AR

Le plus ancien manuscrit des AR, considéré par tous les historiens comme l'original, est aujourd'hui conservé au Rijks-

[1] Pour la critique diplomatique, voir *supra*, p. 65. Pour la bibliographie, *infra*, p. 260.

[2] L'édition des AR, dans MGH, SS, t. XVI, comporte une erreur de pagination ; au début du texte, il faut corriger p. 699... 706 en p. 689 ... 699.

archief de Maastricht. Il a servi à l'édition, la moins imparfaite que nous possédions, faite par Pertz dans les *Monumenta*. Au cours des âges antérieurs, de nombreux érudits s'y sont intéressés et quelques-uns en ont pris des copies qui ne manquent pas d'intérêt car le ms. primitif est assez endommagé (1). L'examen paléographique de ce vénérable témoin nous donne un *terminus ante quem* pour la rédaction des AR et nous renseigne sur l'homogénéité de l'œuvre. Dans son édition, Pertz distingue en effet trois scribes, le premier (A1) ayant écrit depuis le début jusqu'en 1152, le deuxième (A2) ayant retouché l'œuvre du précédent et ajouté des notices de 1152 à 1157, le troisième (A3) ayant inscrit en marge des additions à A2 (2). Tout en admettant le changement d'écriture, Opperman et M. Boeren croient pouvoir affirmer qu'il s'agit d'un simple changement de plume mais non de main (3). De fait, plusieurs caractères de A1 se retrouvent dans A2 et A3 mais ces derniers usent néanmoins de lettres nettement plus gothiques. Nous verrons que la critique interne permet d'affirmer avec certitude que nous sommes en présence d'additions nettement plus récentes que le texte de A1 (4).

Le scribe qui écrit la partie primitive des AR emploie une écriture de transition, encore très proche de la romane, que l'on trouve normalement, dans le diocèse de Liège, vers la seconde moitié du XII^e siècle. De fait, Pertz n'hésite pas à situer vers 1160 la rédaction des AR. Rapprochant cette écriture de celle de chartes datées par lui de 1170-1175, Oppermann la place vers ces années mais, du point de vue paléographique, son jugement n'est pas acceptable (5). A son tour, M. Boeren souligne les analogies de A1 avec les scribes E et G qui rédigent des chartes datées des années 1140-1220, mais qui auraient été en réalité composées par un faussaire à une époque plus récente, entre

(1) Pour l'histoire de la tradition manuscrite et des éditions, voir S. P. Éverts, *De annales Rodenses en de Bouw der Abdijkerk van Rolduc*, dans PSHLdL, t. LXXXV, 1949, p. 92-94 et G. Panhuysen, *Het handschrift der Annales Rodenses terug in Limburg*, dans *De Maasgouw*, t. LXIII, 1949, p. 69-71.

(2) MGH, SS, t. XVI, p. 688.

(3) *De oudste oorkonden*, p. 153-154. Voir aussi le fac-similé 7 d'O. Oppermann, *op. cit.*

(4) *Infra*, p. 176.

(5) *Op. cit.*, p. 63-64 et la critique par S. P. Éverts, *Oude steenhouwerskunst in Rolduc*, dans *Rolduc's Jaarboek*, 1933, p. 92-93.

1225-1262 (1). Nous croyons au contraire que ces actes sont authentiques ; quoi qu'il en soit, le rapprochement proposé est trop peu sûr pour qu'il puisse fournir un argument décisif en faveur de la détermination de la date du ms. Retenons simplement que normalement on situe cette écriture dans la seconde moitié du XII^e siècle.

* * *

Les *Annales Rodenses* ne sont pas des annales au sens technique du mot. Bien que la majeure partie du récit soit groupée sous l'indication de millésime, on aurait tort de croire que l'auteur a rédigé son œuvre progressivement, année par année. De fait, il adopte assez souvent un ordre systématique. Par exemple, il groupe en un seul paragraphe les événements qui se rapportent à une partie déterminée du domaine de son abbaye (2). Il note de même la date de décès des membres de la communauté et des bienfaiteurs immédiatement après avoir signalé leur entrée au monastère ou leur donation (3). A plusieurs reprises il indique explicitement ces anticipations en donnant la date exacte de faits postérieurs (4). Son œuvre, quelque peu hybride, se rattache essentiellement au genre, fort cultivé au XII^e siècle, des *Narrationes fundationis* (5). Le but de ces récits, souvent écrits par un religieux de la seconde génération, est de faire connaître aux membres d'une communauté les origines et le développement de leur monastère, au temporel comme au spirituel (6). Telle est certainement l'intention principale de l'auteur des AR. Mais il traite les épisodes relatifs au fondateur, Ailbert, selon le genre hagiographique et, dans la suite de son récit, il insère des renseignements de portée plus générale sur les papes, les empereurs, les

(1) *De oudste oorkonden*, p. 156-158.

(2) Les événements postérieurs sont souvent introduits par des formules comme *Hinc autem evoluto tempore aliquo*, cfr AR, 1138, p. 713 et 1141, p. 714.

(3) Voir *infra*, p. 173.

(4) Par exemple AR, 1125, p. 706 : *Hinc autem elapso tempore non longo... donec anno* 1136... ; 1136, p. 712 : *Tunc plantata est vinea... solvens* 18 *denarios quos postmodum anno* 1147....

(5) Fait déjà signalé par P. C. Boeren, *Rodensia*, I, p. 7-8. Voir une liste de *narrationes fundationis* relative aux chanoines réguliers dans notre article *Les origines de Prémontré*, p. 362, n. 3.

(6) Voir la définition de ce genre littéraire par l'abbé de Chaumouzey, Séhère, dans *Primordia Calmosiacensia*, MGH, SS, t. XII, p. 324-325.

princes de la région, les évêques de Liège et de Cologne, la Croisade, la météorologie, etc., prenant ainsi le genre des chroniqueurs. Nous verrons plus loin, à propos de la critique du témoignage, l'importance de ces distinctions.

Les historiens sont loin de tomber d'accord sur la date de rédaction des AR. Pertz croit pouvoir la situer en 1157, année où s'arrête le récit. Pour des raisons d'ordre paléographique, Oppermann reporte vers 1170-1175 la composition de ce qu'il pense être le ms. original. Usant de tous les moyens dont dispose la critique, M. Boeren présente de nombreux arguments dont la convergence fixerait l'activité de l'auteur des AR aux années 1246-1252 (1). Mais un examen approfondi de cette thèse révolutionnaire en découvre rapidement les bases fragiles. L'auteur se contente souvent de simples probabilités dont l'accumulation ne crée qu'une apparence de certitude. Quant aux arguments essentiels, ils reposent sur des erreurs d'interprétation ou même tout simplement sur de mauvaises lectures (2).

---

(1) Voir *Rodensia*, I, *passim* et la mise au point de ces arguments dans *De oudste oorkonden*, p. 158-174.

(2) Nous consacrerons une bonne partie de notre étude plus détaillée des AR à la réfutation de la position de M. Boeren qui, à première vue, peut paraître convaincante comme le prouve le compte rendu fait par M. Post dans les *Studia Catholica*, t. XXV, 1950, p. 173. Nous verrons plus loin qu'un critère très sûr permet de fixer aux environs de l'année 1162 la composition des AR. Ceci ruine déjà l'édifice élevé par M. Boeren. Nous croyons pourtant utile d'esquisser ici une réfutation plus directe des arguments avancés par le critique hollandais. Faisons tout d'abord remarquer que, pour nous, les années 1152-1157 ne font pas partie de la rédaction primitive des AR. Les indices tirés de ce passage ne nous retiendront donc pas. Dans le dernier exposé de sa thèse fait dans *De oudste oorkonden*, p. 158-174, M. Boeren s'appuie sur quatre arguments : 1) l'emploi de chartes rédigées par un faussaire entre 1246-1252 (p. 158-161). Nous verrons *infra*, p. 176-177, ce qu'il en est exactement de l'utilisation des chartes. Quant à la valeur de la critique diplomatique présentée par M. Boeren, nous en avons donné une idée dans l'examen de la charte de 1108, *supra*, p. 65. Voir aussi, *infra*, pour les chartes relatives à Lommersum. 2) L'utilisation par l'annaliste d'*Annales* ou de chroniques dont certaines dateraient du milieu du XIII^e^ siècle (p. 161-165). A cela nous répondons que le parallélisme des textes n'est pas suffisant pour prouver un emprunt et qu'ensuite il faudrait encore montrer dans quel sens cet emprunt éventuel a eu lieu. 3) La description du domaine révélerait un état de chose datant du milieu du XIII^e^ siècle (p. 166-168). L'argument tiré de l'affaire de Curlo ne vaut pas puisque cette terre est mentionnée en 1153, notice ajoutée de fait par un auteur plus récent. D'après M. Boeren l'*ecclesia S. Lamberti* dont il est question dans les AR ne peut être la cathédrale Saint-Lambert et doit être identifiée avec l'abbaye du Val-Saint-Lambert fondée en 1202. Vérification faite, on voit au contraire que la cathédrale liégeoise possédait des terres à Simpelveld avant le

Un critère très sûr nous permet de fixer, sinon l'année exacte, du moins l'époque où notre auteur a rédigé les AR sous la forme que nous connaissons. Utilisant un obituaire primitif, aujourd'hui perdu, il indique en effet très régulièrement le jour et le mois du décès des membres de la communauté et des bienfaiteurs au moment de leur entrée au monastère ou de leur donation. Un exemple concret fera mieux comprendre son procédé :

« Anno Dominicae incarnationis M. C. XXV... Rudolphus de Evescenrothe, vir nobilis, dedit ecclesiae novem iugera terrae... Ipse vero obiit nonas Iunii et hoc in loco commendatus est sepulturae. »

Il est clair qu'ici, comme ailleurs, notre historien adopte un ordre systématique. Il ne prétend pas en effet que tous les frères, sœurs et bienfaiteurs de Rolduc sont morts l'année de leur profession ou de leur donation ! Il suffira donc d'évaluer, pour les

---

milieu du XII^e^ s. comme le prouve un diplôme de Frédéric II daté de 1155 (*Cartulaire Saint-Lambert*, t. I, p. 78), ainsi que l'avait déjà fait remarquer J. Habets, *Geschiedkundige aanteekeningen over Simpelveld*, dans PSHAdL, t. VIII, 1871, p. 162. On ne peut rien tirer du *sita fuisse* employé par l'annaliste en 1147 à propos de Scharne car il emploie régulièrement cette formule au lieu de *sita esse*. Faut-il d'ailleurs rappeler que le parfait latin marque une action qui a eu lieu dans le passé et dont les effets durent encore ! Enfin l'argument tiré de la mention de l'église de Lommersum par les AR et cinq chartes antérieures à 1212 repose sur une erreur manifeste d'interprétation. M. Boeren considère ces cinq documents comme des faux et situe la rédaction des AR au moins après 1225 parce qu'il trouve dans le censier de Rolduc, rédigé en 1225, cette phrase : « omnis terra quae specialiter spectat curiam in Lomuntzheim, dotalis et prebendalis ecclesiae ibidem, nullas solvit decimas et quicumque hanc libertatem habitam post fundationem illius ecclesiae in annum 1225 infringere... anathema sit ». M. Boeren lit : la liberté de l'église acquise après sa fondation en 1225, et en tire les conclusions énoncées ci-dessus ! Or, il est évident qu'il faut lire : la liberté de l'église, acquise en 1225, après la fondation. La date d'un acte porte en effet tout naturellement sur le dispositif qui est, ici, la liberté acquise. A supposer même que la phrase soit ambiguë, la présence des autres chartes et le témoignage des AR suffiraient à imposer l'interprétation que nous avons proposée. 4) Enfin l'auteur des AR aurait commis bon nombre d'anachronismes (p. 168-174), entre autres dans la description de la spiritualité d'Ailbert, qui trahirait un état de chose contemporain des Ordres mendiants. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de la discussion. En fait aucun des prétendus anachronismes ne doit être retenu. Faut-il rappeler que les ermites du début du XII^e^ siècle, parmi lesquels Ailbert prend place, font figure de précurseurs de saint François et de saint Dominique, comme l'a montré très justement H. Grundmann, *Religiöse Bewegungen im Mittelalter*, p. 12 svv. Nous espérons que cette esquisse de réfutation suffira à montrer la faiblesse de la position défendue par M. Boeren.

différentes périodes, la proportion de morts et de vivants que connaît l'annaliste pour fixer approximativement la date de composition des AR. Le tableau suivant donnera une idée exacte de la situation (1) :

Scribes	Périodes	Person. citées	morts	non indiqués	prop. non indiqués
A1	1104-23	com. 16	16	0	0/100
		bienf. 16	13	3	16/100
	1124-40	com. 13	10	3	21/100
		bienf. 12	7	5	41/100
	1141-52	com. 17	4	13	65/100
		bienf. 27	9	18	60/100
A2 et A3	1152-57	com. 6	5	1	16/100
		bienf. 18	11	7	39/100

Dans sa sécheresse même, ce tableau est extrêmement suggestif. Il prouve en effet que l'auteur écrit à un moment où la presque totalité des personnes citées avant 1123 sont mortes, de même que la majorité de celles qui apparaissent avant 1140. Par contre, il ne connaît que très peu de morts parmi ceux qui interviennent dans les dix dernières années. Mais les chiffres bruts sont parfois trompeurs et la chose mérite d'être examinée de plus près. Pour la première période, la mort de trois bienfaiteurs n'est pas indiquée. Normalement cela voudrait dire qu'ils sont encore en vie. Il faudrait alors leur attribuer une longévité exceptionnelle car le premier, Conrad, intervient en 1108 et les deux autres en 1114. Il paraît plus raisonnable d'admettre que, pour des raisons que l'on peut deviner, l'auteur a exceptionnellement omis de signaler la date de leur décès (2). Pour la deuxième période, nous trouvons cinq bienfaiteurs en vie sur douze mais seulement trois membres de la communauté sur treize. Ce décalage s'explique partiellement car on trouve parmi les morts quatre prélats, personnes normalement âgées, alors que les deux seuls frères dont

(1) On trouvera dans *Rodensia*, I, p. 28-32, les listes des frères, des sœurs, des prélats et des bienfaiteurs de Rolduc, avec mention ou non de décès, dressées par M. Boeren d'après les AR. Nous y avons introduit quelques corrections exigées par une interprétation plus stricte du document.

(2) Le premier des bienfaiteurs, Conrad, cité en 1108, est un chapelain de l'empereur. Sa carrière ecclésiastique l'a probablement trop éloigné de Rolduc pour que l'annaliste apprenne la date de son décès. Les deux autres, Adalbert et un anonyme, cités en 1114, sont des serfs du comte de Saffenberg. Leur condition sociale explique peut-être le silence des AR.

parle l'annaliste sont en vie. Par contre les sept sœurs citées sont mortes, mais elles sont toutes entrées au monastère avant 1130 (1). Le renversement complet de la proportion des morts et vivants pour la troisième période est particulièrement significatif. L'auteur écrit à un moment où seuls quatre membres de la communauté sur dix-sept sont morts. Encore faut-il remarquer que Iutta, duchesse de Limbourg, qui a fait profession en 1151, est morte l'année même. Les trois autres défunts sont entrés respectivement en 1143, 1147 et 1150. Un tiers seulement des bienfaiteurs, soit neuf sur vingt-sept est indiqué comme défunt. Mais ici encore, nous savons pour deux d'entre eux, Jean de Burnheim et Mathilde de Limbourg, qu'ils sont morts avant 1152 (2). Sur les sept autres, deux sont indiqués en l'année 1141, un en 1144, deux en 1146, un en 1148, un en 1151. Les renseignements fournis par les AR permettent d'affirmer que quatre au moins d'entre ces derniers étaient, au moment de leur donation, des personnes âgées (3).

Des indications précieuses sont encore fournies par la situation des personnes en vie. La plus ancienne est un certain Henri, *miles*, originaire d'Utrecht, entré au monastère en 1124. Parmi les bienfaiteurs de la troisième période, encore en vie, nous trouvons aussi des gens âgés. Adalbert, donateur de Scharne en 1145, est un *vir nobilis*. Frédéric de Bastwilre, qui est cité en 1147, est le père d'une fille qui entre au monastère. Adolphe, qui fait une donation en 1148, est en âge de partir à la croisade. A la même date est signalé un infirme, Gébehard. En 1150, il est fait mention de Garnier le Roux, père de trois filles, et de Ménier de Anstela, père de deux fils.

Si l'on considère tous les éléments fournis par ces proportions de morts et de vivants, on voit que la marge entre la date où se

(1) C'est par erreur que, dans sa liste des sœurs, *Rodensia*, I, p. 29, M. Boeren donne l'année 1129 comme date d'entrée au monastère des sœurs Élisabeth et Adélaïde. Le texte des AR, p. 708, porte en effet au début du paragraphe *Hinc autem elapso tempore*, qui prouve que leur conversion se situe certainement après l'année 1130.

(2) En effet Iutta meurt, d'après les AR, p. 721, l'année même de sa conversion, 1151. Quant à Jean de Burnheim dont il est question en 1147, p. 719, il meurt au cours de la Croisade de cette même année.

(3) Ce sont Sigewiz de Kemenathen, *noblis matrona*, qui a au moins une fille mariée, citée en 1141 ; Brunon, père de Carissima de Northbeek, elle-même veuve, cité en 1144 ; Iutta de Burnen, mère d'un fils en âge de cléricature, citée en 1148.

termine le récit primitif des AR et celle où elles ont été composées ne peut être considérable. Il nous semble qu'une dizaine d'années suffisent à expliquer la connaissance qu'a l'auteur du décès des trois membres de la communauté et de sept bienfaiteurs cités entre 1141 et 1152 (1). Ce critère reporte donc la composition des AR primitives vers 1162. Il permet en outre d'affirmer que les notices des années 1153-1157 sont l'œuvre d'un auteur plus récent, car il connaît le décès de tous les membres de la communauté entrés au monastère durant cette période — seul un enfant, Lambert, oblat en 1153, est encore en vie — et de la majorité des bienfaiteurs (2).

* * *

Pour rédiger l'histoire de son monastère jusqu'en 1152, notre auteur a pu se servir de documents conservés à Rolduc même. Il a de fait utilisé largement l'obituaire primitif aujourd'hui perdu (3). Il cite en outre explicitement quelques chartes dont il donne librement mais assez exactement le contenu. Certaines d'entre elles, par exemple la charte de fondation de 1108, les deux actes accordés en 1140 par Albéron de Liège et Arnould de Cologne, sont conservées (4). Par contre une bulle pontificale mentionnée en 1127 et une charte du comte de Saffenberg citée en 1148 sont perdues (5). La version qu'il donne de la fondation

(1) Faut-il rappeler que l'âge moyen de la population était au XII^e siècle bien inférieur à celui que nous connaissons aujourd'hui ?

(2) Dans son *Rodensia*, I, p. 27, M. Boeren avait déjà utilisé le critère de la connaissance du décès par l'annaliste mais en l'appliquant uniquement aux années 1150-1157 pour les membres de la communauté et aux années 1154-1157 pour les bienfaiteurs. Il constate que l'annaliste connaît la mort des treize personnes mentionnées et en conclut qu'une génération au moins a dû s'écouler avant qu'il ne se mette à la rédaction de son œuvre. Cet argument vaut pour les additions des années 1153-1157, mais nous avons vu que l'examen *complet* des années antérieures fournit un argument pour situer l'œuvre primitive vers 1162.

(3) Voir *supra* et la reconstitution par P. C. Boeren, *Rodensia*, I, p. 32-34.

(4) Pour l'acte de 1108, voir *supra*, p. 64. Les deux actes de 1140 sont considérés par O. Oppermann et par Boeren, *De oudste oorkonden*, p. 81-84, comme des faux. Toutefois ce dernier a montré que plusieurs des griefs présentés par le critique allemand résultent d'erreurs d'interprétation. Nous ne pensons pas que ceux qui ont été retenus par M. Boeren aient plus de valeur, comme nous le montrerons dans une étude plus détaillée.

(5) D'après les AR, 1127, p. 707, les *seniores* de Rolduc, qui ont été trouver le pape pour lui exposer leurs griefs contre l'abbé Bornon, reviennent avec une bulle. En effet : « Qui (papa), data eis testificatione authoritatis suae, praecepit Borno-

de Scharne et du rachat de dîmes dues au chapitre d'Aix-la-Chapelle, en 1145, peut être contrôlée par des documents contemporains qu'il passe sous silence (1). Il n'est nullement prouvé qu'il ait utilisé la charte datée de 1147, dans laquelle Henri de Leez confirme à Rolduc un grand nombre de donations, document dont l'authenticité est douteuse (2). L'hypothèse, d'ailleurs peu solide, présentée par M. Boeren, de l'utilisation par l'auteur des AR d'un censier et d'une notice de consécrations écrits vers 1225 est exclue du fait de la date de composition que nous avons fixée vers 1162 (3).

Pour la partie de son œuvre qui ne concerne pas directement Rolduc, notre historien a pu s'inspirer de Chroniques ou Annales antérieures. On a, de fait, relevé bon nombre d'analogies entre certaines notices des AR et les *Annales Aquenses*, les *Annales Floreffienses* et les *Annales sancti Iacobi* (4). Encore faudrait-il déterminer s'il y a vraiment emprunt et dans quel sens il s'est produit. Les relations très fréquentes de la communauté de Rolduc avec les évêques de Liège et de Cologne, avec la curie romaine et la cour impériale, pourraient bien être la source principale des renseignements de ce genre fournis par les AR.

---

ni... » ; en 1148, à propos des donations faites par Adolphe et Heunon, il est spécifié : « Acta sunt haec et corroborata coram Adolpho comite de Saphenberg, sub ritu et lege illius provinciae. »

(1) Voir les chartes Fr. 7 pour Scharne et Fr. 5 pour Aix-la-Chapelle. A propos de cette dernière M. Boeren, dans *De oudste oorkonden*, p. 85-86 a signalé une difficulté de chronologie. Comme le document n'est conservé qu'en copie, ce fait ne nous paraît pas suffisant pour conclure à une falsification. En outre, p. 86-88, le même auteur souligne les divergences que présente le récit de la fondation de Scharne dans les AR et dans la charte Fr. 7. Sans nier ces différences, elles ne nous semblent pourtant pas inconciliables, comme nous le montrerons dans une étude plus détaillée.

(2) Voir Fr. 8 et *De oudste oorkonden*, p. 89-90. Déjà Oppermann avait signalé que des donations mentionnées dans ce document n'ont eu lieu, d'après les AR, que dans les années 1147-1152. En outre la description des biens est beaucoup plus brève dans Fr. 8 que dans les AR ; dans la plupart des cas, la charte groupe sous le nom du duc de Limbourg, du comte de Saffenberg ou d'autres seigneurs, des donations dont l'initiative revient en fait à leurs *ministeriales*.

(3) Voir *De grondbezit der Abdij Rolduc...*, p. 147.

(4) Ce travail de rapprochement a été fait par P. J. M. Van Gils, *Eenige opmerkingen...*, p. 339, par O. Oppermann, *op. cit.*, p. 53-57, et enfin par Boeren, *De oudste oorkonden*, p. 161-162.

* * *

Définir, dans la mesure du possible, la personnalité de l'auteur des AR, sa position à l'égard des divers problèmes, son degré d'objectivité, constitue la seule manière de critiquer la plus grande partie de son récit relatif à l'histoire même du monastère car les moyens de contrôle externe sont presque inexistants. Malheureusement notre historien a gardé l'anonymat le plus strict et ne trahit que très rarement sa réaction personnelle en face des événements. Toutefois il est hors de doute qu'il appartient à la communauté de Rolduc (1). Il serait du plus haut intérêt de déterminer la date de sa conversion car, à partir de ce moment, il a été témoin oculaire des faits rapportés. La précision extrême dont il use pour décrire la formation du domaine de l'abbaye, le développement des constructions, la topographie des environs de Rolduc donne incontestablement l'impression de contemporanéité (2). Seul le récit des faits antérieurs à 1108 présente quelques imprécisions (3). Faut-il dès lors admettre que notre auteur est un des premiers convertis de Rolduc, par exemple un des clercs dont l'entrée au monastère est signalée en 1109 ? Dans cette hypothèse, la plus favorable, il a dû écrire les AR, sous la forme que nous possédons, à la fin d'une longue vie (4). Mais il n'est pas exclu que son entrée à Rolduc soit plus récente. Dans ce cas,

(1) Voir *infra*, p. 180, l'attitude de l'auteur à l'égard des initiatives des abbés.

(2) Le caractère précis du témoignage des AR a été reconnu par tous les historiens, même par Oppermann et M. Boeren, dont on trouvera les appréciations rassemblées par G. PANHUYSEN, *op. cit.*, p. 69. Pour expliquer ce fait chez un auteur qui, d'après lui, écrit plus de cent ans après les événements, M. Boeren avait été amené à poser l'hypothèse de l'utilisation d'une *narratio fundationis* primitive et perdue. Voir *Rodensia*, III, p. 97. Une fois reconnue la véritable date de rédaction des AR, il n'est plus nécessaire de recourir à une supposition que rien ne justifie par ailleurs.

(3) Voir *infra*, p. 182.

(4) On peut supposer qu'il est entré jeune encore au monastère, par exemple vers les vingt ans. Il écrirait donc son œuvre aux environs de sa soixante-dixième année. Le fait n'a rien d'impossible. Nous connaissons le cas d'Herman de Tournai qui, entré enfant à Saint-Martin vers 1095, en a écrit l'histoire en 1142, d'après ses notes et ses souvenirs. Son *Liber restaurationis S. Martini Tornacensis* n'en constitue pas moins une œuvre de premier ordre, comme nous l'avons montré brièvement dans notre article *Odon de Tournai et la crise du cénobitisme*, p. 139-140.

il aurait utilisé pour écrire l'histoire des premières années de la fondation le témoignage des anciens de la communauté (1).

La langue de l'annaliste semble trahir ses origines romanes que confirme encore sa connaissance détaillée de la région tournaisienne et des faits qui s'y sont passés (2). Elle révèle aussi une certaine culture, sensible dans l'emploi de la prose rimée et du *cursus* (3). Toutefois notre auteur ne cite pas les classiques païens ; sa syntaxe, bien différente de celle de Cicéron, révèle l'influence de la langue vulgaire (4). Il n'appartient donc pas à la catégorie des fins lettrés que produisent, au XII^e siècle, les écoles de Liège ou de Cologne. Signalons dès maintenant l'emploi du *unde* pour marquer tout lien de conséquence et du *quasi* qui introduit les phrases où l'auteur indique les intentions ou les réactions intimes de ses personnages. Ces deux conjonctions jalonnent son récit à une fréquence telle qu'elle constitue une véritable signature (5).

L'intérêt que notre annaliste marque pour certains sujets peut encore révéler quelque chose de sa personnalité. A propos de chaque individu un peu important il signale avec soin son degré de culture sacrée ou profane (6). Tout ce qui touche à la construction des édifices religieux, spécialement ceux de son

---

(1) On trouve, çà et là, dans les AR, des *ut fertur*, *ut dicunt*, mais la grande majorité de ses expressions introduisent des faits qui se sont passés loin de Rolduc et pour lesquels notre auteur n'a de fait d'autres sources que la tradition orale.

(2) Voir le début des AR, p. 689-690, et le jugement de BOEREN, *Rodensia*, II, p. 21-26. Il n'y relève qu'une erreur : Les AR prétendent qu'Ailbert a construit la chapelle Saint-Médard, alors que celle-ci existait certainement avant 1100. Mais il semble que les verbes *construere* ou *aedificare* prennent parfois, dans le latin du XII^e siècle, un sens assez large et équivalent à notre « restaurer ». Citons à l'appui de cette opinion le passage suivant du *Liber restaurationis S. Martini*, MGH, SS, t. XII, p. 279 : « Ecclesiam non liceat mihi tradere hiis qui in ea Deo serviant et ad honorem Dei eam *construere* studeant ? » Voilà aussi pourquoi les auteurs contemporains emploient souvent les expressions *construere a fundamento* ou bien *construere novo opere* quand il s'agit de bâtiments entièrement neufs. Voir un exemple dans la charte de Géronsart, *infra*, p. 227, n. 6.

(3) Voir *Rodensia*, I, p. 51-63.

(4) *Ibid.*, p. 64. Ajoutons encore les expressions *pro longo tempore* ou *pro parvo tempore*, qui reviennent fréquemment sous la plume de l'annaliste. Nous espérons donner plus tard une étude détaillée de sa langue.

(5) Voir par exemple les AR, p. 690-691 : « Unde sacerdoti incidit in corde... quasi hoc illi etiam... quasi disposuisset Dominus... quasi Dei nutu... Unde perillustratis ubique... quasi situs a Domino provisus. »

(6) Voir *Rodensia*, I, p. 50-51.

abbaye, semble avoir retenu son attention (1). De même, il apporte un soin tout particulier à définir la position sociale des bienfaiteurs du monastère (2), l'importance des terres concédées, leur situation exacte, les droits que possèdent sur elles d'autres communautés religieuses, etc. (3). Le tableau qu'il dresse ainsi du domaine de Rolduc est beaucoup plus complet que celui que l'on pourrait tirer de l'étude minutieuse des chartes, même si l'on avait conservé un plus grand nombre de ces dernières. Peut-être est-il permis de conclure de ces faits que notre auteur a été mêlé d'une manière ou d'une autre à l'administration du temporel de l'abbaye.

L'histoire assez tumultueuse de la communauté de Rolduc depuis le départ d'Ailbert (1111) jusqu'au deuxième abbatiat de Bornon (1134) est décrite dans les AR avec une grande impartialité. L'auteur ne cache pas l'importance du conflit qui oppose Ailbert et son premier disciple, Embricon. De même, dans la suite, il expose les griefs de la communauté contre ses supérieurs successifs, la position des partis qui se forment à l'occasion d'une élection ou d'un changement de coutume. A peine découvre-t-on çà et là des remarques discrètes qui permettent de deviner l'opinion personnelle de l'auteur. Il semble bien s'être rangé à l'avis des *seniores* qui s'opposent aux modifications des usages introduits par les abbés étrangers (4). Même en face d'un supérieur plein de qualités, tel Erpon, il n'abandonne pas to ut esprit critique et signale à deux reprises le mécontentement provoqué chez la majorité des chanoines par des initiatives un peu hasardeuses (5). C'est bien à tort que M. Boeren l'a présenté comme un rigoriste en matière de pauvreté (6). A deux reprises au

(1) Voir S. P. Éverts, *De annales Rodenses en de Bouw der abdij van Rolduc*, passim.

(2) L'auteur des AR distingue les *viri nobiles et honesti*, par exemple en 1119, 1120, 1130, les *liberi*, par exemple 1129, 1142, et surtout un nombre très considérable de *ministeriales* dont on trouve mention à peu près chaque année.

(3) Voir par exemple la description des biens situés en Hesbaye et donnés par le comte de Saffenberg en 1110.

(4) Voir la description de l'opposition entre les *seniores* et l'abbé Bornon, en 1127, p. 707, au sujet de la liturgie. L'auteur des AR fait remarquer : « iustius cum fuisset et solum omnibus quam omnes ei soli rebus cessisse ».

(5) Voir le récit de la fondation de Scharne, en 1145 et de celle de Hoydonck en 1146.

(6) *De oudste oorkonden*, p. 172.

moins il affirme que la régularité de la vie monastique dépend d'une situation financière stable et ordonnée (1).

En face des problèmes d'ordre plus général que pose la réforme grégorienne, notre auteur adopte aussi, croyons-nous, une attitude modérée (2). Les notices qu'il consacre aux évêques de Liège sont particulièrement significatives. Sans doute signale-t-il le trafic simoniaque auquel se livrait Otbert, mais il ajoute une petite phrase qui semble bien devoir être interprétée comme une excuse, *ut tunc erat moris* (3). Il rapporte comme une opinion, défendue par certains, mais qu'il ne fait pas sienne, le rôle joué dans l'empoisonnement de Frédéric (4) par Alexandre de Juliers. Dans l'histoire de la déposition de ce dernier par le pape, en 1135, il se garde prudemment de juger le malheureux évêque (5). De même, à propos d'Albéron II, il note soigneusement que l'appel de ce dernier à Rome a été suivi d'un non-lieu (6).

De ses remarques, trop brèves, se dégagent des conclusions assez favorables pour notre témoin. Bien placé pour connaître par lui-même ou par l'intermédiaire de personnes qualifiées la grande majorité des événements qu'il décrit, il est en outre doué d'une modération naturelle qui lui permet d'exposer assez objectivement le pour et le contre des nombreuses situations complexes que présente l'histoire de son monastère ou celle de la Chrétienté. Quelques sondages plus précis permettront de mieux apprécier ces qualités et aussi d'en saisir les limites.

* * *

Très rares, nous l'avons dit, les moyens de contrôle de l'objectivité des AR ne sont pourtant pas totalement inexistants. La seule charte où il soit fait mention explicite d'Ailbert, celle de Barthélemy de Laon pour Clairefontaine (1126), confirme deux

(1) En 1130, à propos de la reprise des travaux de l'église par l'abbé Frédéric, notre auteur fait remarquer que c'est grâce à l'abondance des ressources « sine qua nullum opus sit perfectum ». En 1146, il souligne l'intention de l'ermite Léon « quasi per se coenobium informare posset et construere absque materia pecuniae », et l'échec de cette tentative, évident à ses yeux.

(2) Contrairement encore à l'opinion de Boeren, *De oudste oorkonden*, p. 169.

(3) AR, *anno* 1108.

(4) AR, *anno* 1121.

(5) AR, *anno* 1135.

(6) AR, *anno* 1145.

points importants du tableau présenté par l'annaliste : le goût du fondateur de Rolduc pour la vie érémitique et un détail de son habillement (1). Sa tendance générale en matière de spiritualité s'explique en outre parfaitement lorsqu'on tient compte des exemples qu'il a eus sous les yeux durant son enfance et sa jeunesse, à Tournai (2). Sa fidélité dans l'utilisation des documents d'ordre juridique peut être vérifiée dans quelques cas : elle est satisfaisante, sauf dans l'énumération des privilèges accordés en 1108 par Otbert en matière de *cura animarum*. L'annaliste donne un léger coup de pouce en ajoutant celui de la prédication, probablement pour justifier l'apostolat exercé peu après par le prévôt Richer (3).

Les passages des AR qui ne concernent pas uniquement Rolduc peuvent être contrôlés par le recours à d'autres sources contemporaines. Il y aurait là un vaste travail de comparaison. Ce qui a déjà été réalisé tourne en règle générale en faveur de notre témoin. M. Boeren a signalé la précision du récit des origines de la communauté de Saint-Médard de Tournai inséré au début des AR (4). Le même jugement peut être porté sur les notices consacrées aux évêques de Liège (5) et à la croisade (6). Sur deux points seulement notre historien commet des erreurs manifestes. Premièrement lorsqu'il parle en 1104 de l'évêque d'Utrecht, Conrad, alors qu'il s'agit manifestement de son successeur Burchard (7). Ensuite, lorsqu'il présente Honorius II comme successeur de Gélase II. On pourrait croire à une simple

(1) Voir le texte dans L. C. Hugo, *Ordinis Praemonstratensis Annales*, t. I, *prob.*, c. 400. La suspicion jetée par Boeren, *Rodensia*, II, p. 73-74, sur les pages des AR qui contiennent le récit du séjour d'Ailbert à Clairefontaine n'est nullement justifiée comme l'a montré S. P. Éverts, *De Annales Rodenses...*, p. 93, note 8.

(2) Voir *infra*, p. 185.

(3) Voir *supra*, p. 71. L'addition au texte de la charte « verbum Dei pronuntiare » est exactement reprise lors de la description de l'apostolat de Richer, en 1112, « cui tunc in pronuntiando Dei verbo non videbatur secundus ».

(4) Voir *supra*, p. 179.

(5) Tous les passages des AR relatifs à Alexandre de Juliers ont été mis en parallèle avec les autres témoignages par J. Closon, *op. cit.*, p. 404 et svv. Voir aussi l'utilisation des AR par É. de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. III, p. 33-37.

(6) Voir surtout les détails sur la deuxième croisade dans les AR, *anno* 1146-1148.

(7) Voir *Rodensia*, II, p. 44-46.

distraction si, en 1122, il ne présentait pas le concordat de Worms comme l'œuvre de Pascal II ! Cet effacement de Calixte II a paru à plusieurs critiques systématique et suspect (1). Mais ce jugement nous paraît peu fondé (2).

A ce bilan, somme toute très favorable, il faut apporter un correctif important. Lorsqu'il raconte la vie du fondateur, Ailbert, avant son arrivée à Rolduc et encore dans la suite, l'auteur des AR fait œuvre d'hagiographe. Il double son récit objectif d'une sorte de commentaire destiné à mettre en relief le rôle joué par la Providence dans la destinée du fondateur. Il fait en outre appel à divers épisodes où le merveilleux chrétien occupe une grande place (3). Son intention première est évidemment de promouvoir le culte du fondateur et d'obtenir un jour sa canonisation.

Mais la vie assez mouvementée d'Ailbert pose à notre hagiographe un problème encore plus délicat. Attiré par l'idéal de la *peregrinatio*, le fondateur de Rolduc, comme plusieurs autres ascètes contemporains, n'est pas resté longtemps fixé dans le même endroit ; de près ou de loin, il a été mêlé à la fondation de quatre communautés religieuses. De plus il a été surpris par la mort en plein voyage, loin de Rolduc, dans un petit village rhénan, Sechten, et y a été enterré (4). Il ne suffit donc pas d'obtenir une reconnaissance officielle des vertus de l'ascète. Il faut encore que le nouveau culte trouve son centre à Rolduc. Pour atteindre ce but, l'auteur des AR utilise, sans discrétion aucune, le thème de la prédestination d'Ailbert à Rolduc (5). Dans son récit des

(1) Voir J. Van Gils, *op. cit.*, p. 334-335, et *De oudste oorkonden*, p. 169.

(2) Nous reviendrons sur ce point dans une étude plus détaillée de même que sur le problème de la généalogie d'Ailbert que P. C. Boeren, *Rodensia*, I, p. 78-79, croit forgée de toute pièce.

(3) Les principaux faits merveilleux contenus dans les AR sont : les visions de Rolduc qui guident Ailbert, les sons de cloches qui accompagnent son arrivée, les concerts d'anges entendus par les habitants avant l'installation d'Ailbert, p. 690-691 ; ensuite des *exempla* qui illustrent les vertus de l'ascète : sa sobriété par les deux miracles de changement d'eau en vin, p. 692 et 703, son abandon à la Providence par l'arrivée providentielle de vivres en temps de famine, p. 693, sa patience devant la mort par l'épisode du vol de cheval, p. 702, son don de clairvoyance par son arrivée au chevet de Rether de Dijck, p. 703, enfin les faits merveilleux qui accompagnent sa mort, p. 703.

(4) Voir AR, p. 703.

(5) Voir AR, p. 690-692, les nombreux passages ayant trait aux visions d'Ailbert.

derniers moments d'Ailbert, il prête de même au fondateur la volonté formelle de reposer dans son abbaye principale (1).

Dans tous ces passages, inspirés par des buts bien précis, notre historien abandonne son objectivité coutumière. Mais il le fait avec une telle candeur, avec une telle insistance, que la tâche du critique s'en trouve simplifiée. Il suffit de laisser de côté cette sorte de commentaire qui double le récit pour retrouver un tableau fidèle de la spiritualité d'Ailbert.

§ II. La spiritualité du fondateur

Les renseignements fournis par les AR sur la première jeunesse d'Ailbert sont assez brefs : né à Antoing d'une famille noble (2), il est placé tout jeune par son père, Amaury, à l'école capitulaire de Tournai pour y recevoir l'éducation littéraire traditionnelle et y faire carrière de chanoine (3). Pas plus que les autres biographes médiévaux, celui du fondateur de Rolduc n'a le souci de faire connaître le milieu où a été élevé son héros ni les influences qui ont pu orienter son ascétisme. Des sources tournaisiennes permettent de suppléer à cette lacune.

Les chartes des évêques de Noyon-Tournai, où les membres de ce dernier chapitre apparaissent comme témoins, nous révèlent l'existence d'un Ailbert (*Eilbertus ou Ilbertus*) depuis 1090 jusqu'en 1101 (4). Il semble bien qu'il faille l'identifier avec le

(1) *Ibid.*, p. 703, où l'auteur rappelle deux fois qu'Ailbert a exigé le transfert de son corps à Rolduc : « ut adhuc vivus rogarat... ».

(2) Comme l'a fait remarquer Boeren, *Rodensia*, II, p. 12-14, les AR ne sont pas responsables de la tradition beaucoup plus récente qui rattache Ailbert et son père aux seigneurs d'Antoing, ce qui n'est pas acceptable.

(3) Voir AR, p. 689. Nous laissons au compte de l'hagiographe la prémonition qu'aurait eue Amaury des vertus extraordinaires de son fils.

(4) Voir la charte de Radbod, en 1090, pour le chapitre de Tournai, éd. Miraeus et Foppens, t. II, p. 952 (porte par erreur *Gilberti* au lieu de *Eilberti*, attesté par les cartulaires, III, fol. 13r et IV, fol. 16r, conservés aux archives de la cathédrale de Tournai) où il apparaît comme diacre ; Radbod, en 1090 pour Saint-Pierre de Lille, éd. É. Hautecœur, *Les chartes de Saint-Pierre de Lille*, t. I, p. 14, où *Elberti* apparaît en dernier lieu ; Radbod, en 1093, pour N.-D. de Bruges, éd. Ch. Duvivier, *Actes et documents anciens...*, t. I, p. 7, où *Elberti* est signalé immédiatement après Siger le chantre ; Radbod, en 1094, pour Saint-Martin de Tournai, éd. d'Herbomez, *Les chartes de Saint-Martin de Tournai*, p. 4, *Elberti cantoris* ; Radbod, en 1095, donation à N.-D. de Tournai, charte inédite, cartulaire IV, fol. 21r, *Ilberti*, immédiatement après *Herimanni praepositi* ; Donation de Godefroid au chapitre de Tournai, confirmée en 1101 par

futur fondateur de Rolduc (1). Ce dernier a donc bien passé toute sa jeunesse dans l'atmosphère de ferveur religieuse intense qui anime la cité scaldienne à la fin du XI^e siècle. Comme tant d'autres institutions de ce genre, l'antique chapitre Notre-Dame n'est pas exempt des abus qui résultent de l'intrusion des grandes familles : les charges lucratives sont occupées par des clercs mariés et des prébendes sont acquises à prix d'or par des parents désireux d'assurer l'avenir de leurs enfants (2). Malgré cela, bon nombre de clercs tournaisiens suivent l'attrait d'une vie plus parfaite et d'une pauvreté plus évangélique. Dès 1072, l'un d'entre eux, Otfrid, se retire avec quelques disciples à Watten, au diocèse de Thérouanne, pour mener la *Vita apostolica* (3). Un autre tournaisien, Hedelmare, après avoir été chapelain de Guillaume-le-Conquérant, se retire en 1091 dans la solitude de la forêt d'Arrouaise (4). Les ermitages peu éloignés de Tournai, Odomez et Pommerœul, sont occupés dès cette date par des clercs animés du même idéal (5). Enfin, à partir de l'année 1094, le mouvement de conversion prend une ampleur extraordinaire à la suite de l'exemple donné par le fameux écolâtre de Tournai, Odon. Nous avons retracé ailleurs la carrière spirituelle mouvementée de celui qui fut le maître intellectuel d'Ailbert (6). Seules diverses circonstances, entre autres l'opposition de certains de ses disciples,

---

Baudry à Noyon, inédit, cartulaire IV, fol. 16r, *Ilbertum*, immédiatement après, *Gonterum praepositum*. Signalons encore que, d'après les *Historiae Tornacenses*, MGH, SS, t. XIV, p. 341, Ailbert (*Elbertus*) aurait été envoyé avec un autre chanoine, Geldulfe, en ambassade à Rome, vers juillet 1099, pour obtenir la séparation d'avec l'évêché de Noyon.

(1) Une simple coïncidence de nom propre ne suffit pas, en règle générale, pour permettre d'identifier des personnages. Mais, dans ce cas, remarquons qu'il n'y a pas d'autre Ailbert au chapitre de Tournai et que les dates des chartes correspondent parfaitement avec ce que les AR nous apprennent de la jeunesse du fondateur de Rolduc.

(2) Voir les faits signalés dans le *Liber restaurationis S. Martini*, MGH, SS, t. XIV, p. 275 svv.

(3) Voir *Chronica monasterii Guatinensis*, *ibid.*, p. 165.

(4) Voir *Fundatio monasterii Arroasiensis*, MGH, SS, t. XV, 2, p. 1119.

(5) La fondation d'Odomez, dans la forêt de Vicogne, n'est connue que par la charte où, en 1095, Lambert, évêque d'Arras, confie la direction des « fratres illic communi vita degentes » à Odon de Tournai. Voir éd. d'Herbomez, *op. cit.*, p. 4-5. Pour Pommerœul, voir la charte publiée par E. Tréclat, *Histoire de l'abbaye de Crespin*, t. II, Paris, 1924, p. 247.

(6) *Odon de Tournai et la crise du cénobitisme au XI^e siècle*, dans la *Revue du Moyen Age latin*, t. IV, 1948, p. 137-154.

l'ont empêché de réaliser entièrement son idéal de pauvreté inspiré par l'exemple des Pères du désert. Nous verrons Ailbert s'engager plus énergiquement dans cette voie de la *Vita apostolica*, dont il avait eu sous les yeux tant d'exemples durant sa jeunesse.

D'après les AR, Ailbert aurait conçu très jeune le désir de se vouer entièrement au service de Dieu. Il aurait considéré l'étude de la philosophie et des arts libéraux comme une occupation provisoire destinée à le préserver des dangers de l'oisiveté et de la jeunesse. Il y aurait pourtant acquis une maîtrise remarquable et même exercé les fonctions de *magister* (1). On a beaucoup discuté sur le sens exact à donner à cette expression (2). Les chartes tournaisiennes permettent de résoudre le problème : elles mentionnent en effet de 1090 à 1094 le titre de chantre (*cantor*) à côté du nom d'Ailbert (3). Ce dernier fut ordonné prêtre peu après et s'adonna dès lors à un ascétisme très poussé (4). Une première tentative de fuite au désert ayant été entravée par l'intervention de ses confrères (5), il se fixe dans une dépendance du chapitre, la chapelle Saint-Médard, distribue tous ses biens aux pauvres et entreprend de ses propres mains la restauration de ce sanctuaire (6).

Nous ne connaissons pas la durée exacte de ce séjour d'Ailbert à Saint-Médard. Les AR notent simplement qu'il mena à bien la

(1) Voir AR, p. 689.

(2) *Rodensia*, II, p. 17-18, où l'auteur combat l'opinion de ceux qui se sont basés sur ce passage des AR pour faire d'Ailbert un écolâtre. A noter pourtant que l'argument tiré par M. Boeren de la jeunesse d'Ailbert ne vaut pas car, nous le verrons ci-dessous, le futur fondateur de Rolduc était plus âgé que ne le pense notre critique.

(3) Voir *supra*, p. 184, n. 4.

(4) Voir AR, p. 689-690. L'auteur y parle de jeûnes, de veilles, de prières et d'aumônes, mais ce sont là des lieux communs de l'hagiographie.

(5) « Sacerdos... temptavit occulte egredi de terra... sed praeventus est a suis quibusdam amicis et retractus et ne eos relinqueret sacramento adiurationis constrictus ». AR, p. 690. Nous pensons, avec M. Boeren, *Rodensia*, II, p. 19, que les *amici* en question sont des chanoines du chapitre de Tournai. Le problème du libre passage *ad vitam arctiorem* était alors débattu par les canonistes, certains reconnaissant aux convertis le droit de quitter leur communauté sans avertir personne, d'autres au contraire exigeant la permission des supérieurs. Voir à ce sujet le dossier de Meingot cité *supra*, p. 94.

(6) Voir AR, p. 690. Sur le sens du mot *aedificare* contenu dans ce passage, voir *supra*, p. 179, n. 2. Rappelons qu'au moment de sa conversion saint Norbert se retirera, lui aussi, dans une chapelle dépendant du chapitre de Xanten, au Fürstenberg, comme le prouve la *Vita A*, MGH, SS, t. XII, p. 671.

restauration complète de la chapelle et la fit consacrer. Il n'abandonne pas pour autant son projet primitif de fuite au désert et recrute même parmi ses parents deux compagnons, Walger et Thyémon. Avec eux, il s'éloigne un jour de Tournai, partant à l'aventure, dans le but de trouver un *eremum* où ils pourraient vivre dans la pauvreté et la pratique du travail manuel (1). Ailbert avait-il entre-temps obtenu de ses confrères la permission d'abandonner son poste ? Trouva-t-il au contraire une occasion pour fuir en secret ? Les AR ne nous renseignent pas sur ce point (2).

Il est temps de fixer, dans la mesure du possible, la chronologie essentielle de la vie d'Ailbert. La première date fournie par l'annaliste est celle de l'installation à Rolduc (1104). Notons dès maintenant celle de la mort du fondateur survenue le 18 janvier 1122 (3). D'autre part les chartes tournaisiennes prouvent qu'en 1090 Ailbert est un chanoine, encore jeune sans doute, mais capable pourtant de figurer comme témoin dans des affaires importantes. Il est raisonnable de penser qu'il avait à cette époque au moins une vingtaine d'années. Il doit donc être né vers les années 1060-1070 ; entré tout jeune au chapitre Notre-Dame, il commence à prendre une part active aux affaires vers 1090, remplit peu après les fonctions de chantre, reçoit vers 1100 le sacerdoce et mène dès lors une vie d'ascétisme très poussé (4).

A son départ de Tournai, Ailbert entreprend une véritable *peregrinatio* (5). Comme plusieurs autres ascètes contemporains, par exemple Brunon de Cologne et Géraud de Sauve-Majeure (6),

(1) Voir AR, p. 690.

(2) En faveur de la fuite secrète d'Ailbert on pourrait faire valoir que le converti a pris le chemin de l'Est. Il suffisait en effet de franchir l'Escaut à Tournai pour se trouver immédiatement sur le territoire du diocèse de Cambrai et d'échapper ainsi à la juridiction des chanoines tournaisiens. Ceci n'est toutefois qu'une hypothèse.

(3) Voir *infra*, p. 193.

(4) M. Boeren qui n'a pas tenu compte des mentions d'Ailbert dans les chartes tournaisiennes se base sur le *curriculum* scolaire d'Ailbert qui se termine vers la vingtième année pour le faire naître vers 1080 ! Voir *Rodensia*, II, p. 17.

(5) Le terme est cité deux fois par les AR, p. 690.

(6) On sait comment Brunon abandonna sa charge d'écolâtre de Reims pour se diriger à l'aventure, avec ses compagnons, à la recherche d'un endroit solitaire et comment, après avoir séjourné quelque temps à Sèches-Fontaines, près de Molesme, il aboutit finalement à la Grande-Chartreuse. Voir *Vita*, PL, t. CLIX, c. 769. Pour Géraud de Sauve-Majeure, nous disposons de son propre

il se lance, dans un abandon complet à la Providence, sans aucune ressource humaine, à la recherche d'un endroit désert où il pourra vivre selon son idéal. Mais, alors que les convertis de Flandre se dirigent le plus souvent vers la France et l'Italie, Ailbert et ses deux compagnons partent vers l'Est (1). Après avoir traversé la Meuse à Maastricht, ils parcourent toute la région située entre ce fleuve et le Rhin, en quête d'un *eremum* répondant à leurs désirs. D'après l'annaliste, Ailbert refuse de solliciter la générosité des nombreux parents qu'il compte dans cette contrée (2). Finalement il s'adresse au comte de Saffenberg, alors de passage à Rolduc, et obtient la permission de se fixer dans le lieu qui lui paraîtra le plus apte à sa vocation. Il se met en quête d'une vallée boisée et choisit un site répondant à ses vœux, non loin du château de Rolduc (3).

Acquiesçant au désir de l'ascète, le comte lui cède la propriété d'une parcelle de terrain comprenant un bois, un pré et de la terre arable. Lors de la fixation des bornes qui délimitent son domaine, Ailbert y fait comprendre un endroit apte à la construction d'un moulin. Il se met alors au travail avec ses frères, défrichant le terrain et élevant une petite chapelle de bois (4).

L'année suivante (1105), un des parents d'Ailbert, Walger entreprend le pèlerinage de Jérusalem où il trouvera la mort. Laissant à Thyémon la garde de l'ermitage, Ailbert lui-même retourne dans sa patrie dans le but, nous dit l'annaliste, de veiller au salut de ses parents (5). Sur la route du retour, il s'arrête

---

témoignage : « Egressus sum de monasterio, committantibus paucis, ignorans omnino quo cursus foret itineris... » *Gallia Christiana*, t. II, *instr.*, c. 315.

(1) Pour l'interprétation possible de ce fait, voir *supra*, p. 187, n. 2. Nous avons repéré bon nombre de *Flandrenses* dans des fondations érémitiques de la France et de l'Italie, comme nous le montrerons prochainement dans un article.

(2) Voir AR, p. 690.

(3) Voir AR, p. 690-691. Au sujet de la famille de Saffenberg, voir *Rodensia*, II, p. 29. D'après les AR, le comte aurait déconseillé à Ailbert le choix de l'emplacement de son ermitage parce qu'étant trop proche de son château et, par le fait même, peu propre à la vie régulière. Mais Ailbert maintient sa décision. Cette dernière s'explique tout naturellement pour l'annaliste à cause des visions qu'il prête au fondateur. Le vrai motif semble plutôt être le souci de l'hospitalité, aussi important chez Ailbert que celui de la solitude, comme nous le verrons ensuite.

(4) Voir AR, p. 691, où l'auteur souligne la pratique du travail manuel : « labori et operibus propriis insistens manibus ». Voir aussi les faits tout semblables de la fondation de Flône, *supra*, p. 109.

(5) Voir AR, p. 691. Dans quelle mesure le motif présenté par l'annaliste mé-

à Elsbeke, hameau de Meerbeek, pour y édifier une église, à la demande d'une noble dame (1). Après y avoir séjourné six mois, il regagne enfin Rolduc (1106). Là aussi, il entreprend la construction d'un sanctuaire en pierre destiné à remplacer la chapelle de bois (2). Entre-temps la réputation de l'ascète s'est répandue dans tout le voisinage et nombreux sont les laïcs de toutes conditions qui viennent chercher auprès de lui des secours d'ordre spirituel. Pour exprimer leur reconnaissance, ils font des offrandes généreuses qu'Ailbert accepte mais qu'il distribue ensuite aux pauvres, se faisant un devoir de ne jamais rien se réserver. Même en temps de famine, il ne se départit pas de cette ligne de conduite, n'hésitant pas à donner aux malheureux jusqu'à ses vêtements (3). Attiré par les vertus de l'ascète, Burchard, évêque d'Utrecht, lors d'un voyage en Rhénanie, rend visite à Ailbert et s'efforce de le gagner pour son diocèse en lui promettant des terres plus fertiles et libres de toute emprise. Mais, soucieux avant tout de pauvreté, Ailbert décline l'offre généreuse (4).

A cet endroit de son récit, l'annaliste insère un catalogue de vertus et une description de la spiritualité d'Ailbert. Répondant aux lois du genre hagiographique, le premier ne nous apprend pas grand'chose de précis. Par contre la seconde contient bon nombre de détails intéressants : malgré son genre de vie érémitique, Ailbert a conservé l'habit de lin propre aux clercs, d'une étoffe ni trop grossière ni trop soignée, moins ample pourtant et moins long que ne le veut, nous dit l'annaliste, la mode contemporaine (5). Il n'use de chaussures que pour dire la messe,

---

rite-t-il croyance ? La chose est difficile à déterminer. On pourrait également penser qu'Ailbert est retourné dans sa patrie afin de justifier sa fuite, comme l'a fait un autre converti, Ellenhard. Pour ce dernier, voir *supra*, p. 95.

(1) Voir AR, p. 691, et au sujet de la construction de l'église, voir Boeren, *Rodensia*, II, p. 36-40. Voir, en outre, P. Van Aalst, *Het verblijf van zalige Ailbertus van Antoing te Meerbeke*, dans *Het Land van Aalst*, t. I, 1949, p. 50-52.

(2) Voir AR, 1107, p. 691.

(3) *Ibid.*, p. 692.

(4) *Ibid.* et *Rodensia*, II, p. 44-46. Cet épisode peut encore être rapproché de l'offre faite par Barthélemy de Laon à saint Norbert de l'abbatiat de Saint-Martin de Laon. Dans les deux cas les ascètes invoquent leur désir de pauvreté pour justifier leur refus. Voir *Vita Norberti* A, p. 678.

(5) Voir AR, p. 692. D'après la charte de 1126, Ailbert mène à Clairefontaine la vie érémitique *sub habitu clericali*, ce qui correspond à la description des AR. Saint Norbert, au contraire, abandonnera l'habit de lin des chanoines pour

allant pieds nus le reste du temps, même en plein hiver. Très généreux pour les autres, il observe lui-même une abstinence stricte, n'usant ni de viande ni de graisse ni de vin. Il prenait toutefois exceptionnellement de ce dernier, en quantité minime, pour raison de santé ou par souci d'hospitalité (1). Mais le souci essentiel de notre ermite est de pratiquer la *Vita apostolica*, en s'adonnant comme saint Paul au travail manuel et en ne refusant jamais quoi que ce soit aux pauvres. Réalisant ainsi l'abandon total à la Providence recommandé par l'Évangile, il ne manqua pourtant jamais de rien, car Dieu veillait sur son serviteur (2). Il préférait, disait-il, venir en secours aux pauvres plutôt que de construire des édifices périssables (3). Ce tableau résume fidèlement, croyons-nous, les traits essentiels de la spiritualité d'Ailbert. Nous verrons que, pour y rester fidèle, il n'hésitera pas à abandonner son ermitage de Rolduc.

Jusqu'à cette date, Rolduc n'est en effet qu'un ermitage où Ailbert et son compagnon, Thyémon, s'adonnent au travail manuel, à l'hospitalité, à la contemplation et à un ascétisme sévère. Mais, en 1108, un événement va modifier profondément

---

adopter l'habit de laine non teinte, symbole de pauvreté basée sur le travail manuel. Voir à ce sujet notre article, *Les origines de Prémontré*, p. 371.

(1) Voir AR, p. 692. Un usage analogue du vin a été prévu par saint Augustin, comme le prouve le témoignage de Possidius, *Vita Augustini*, PL, t. XXXII, c. 51.

(2) Voici ce texte essentiel des AR, p. 692 : « Apostolicam enim vitam, qua suos quoque pater ille informat Augustinus, pro ordine est imitatus, semper communem vitae legem ad normam servans Apostolici coetus et propriis nichilominus operi insistens manibus ut et beatus fecisse legitur Paulus... et cum in dandis rebus tam hilaris esset et largus, quasi ab Apostolis missus, apostolicae vitae discipulus, numquam tamen aut raro visus est egens aut vacuus quia ei semper necessaria providebat et contulit cui ipse servivit, universorum Procurator et Dominus ». On remarquera que l'incise ayant trait à saint Augustin constitue un commentaire de l'auteur qui n'attribue nullement à Ailbert le recours à ce patronage. Le recours à saint Paul pour justifier le travail manuel comme élément essentiel de la *Vita apostolica* se retrouve également dans une bulle de Calixte II (1119) pour Springiersbach, PL, t. CLXIII, c. 497 et dans le *Prologus in regulam Hyreevallis*, éd. C. L. Hugo, *Sacrae antiquitatis monumenta*, t. II, p. 136.

(3) « Plus enim valde Deo acceptum fuisse consolari, aiebat, egenos et procurare et maxime domesticos fidei et vitae quam aedificia domorum quae, succedente sibi senio, peritura erant construere, cum animae ad imaginem Dei factae immortales sint et semper victurae ». AR, p. 692. C'est le seul cas où l'annaliste nous transmet un *dictum* d'Ailbert. On trouve une opinion analogue chez les fondateurs d'Afflighem, voir *Chronicon Affligemense*, MGH, SS, t. IX, p. 410.

cette orientation première. Un *ministerialis* du comte de Saffenberg, Embricon, attiré par la sainteté d'Ailbert, vient se placer sous sa direction, avec sa femme, Adélaïde, ses deux enfants, Herman et Marguerite, et tous ses biens. De son côté, le comte et la comtesse de Saffenberg accroissent considérablement leur première donation en y ajoutant quatre manses et plusieurs autres sources de revenus. En outre, Embricon, après avoir fait promesse de stabilité, décide l'ermite à détruire le sanctuaire dont il a entrepris la construction pour en élever un autre de dimensions plus grandes (1). La portée de ces modifications apparaît nettement lorsque, en décembre 1108, lors de la consécration de la crypte édifiée entre-temps, le comte de Saffenberg et Otbert, l'évêque de Liège, accordent aux pauvres de Rolduc un statut de liberté qui fait prévoir la formation d'une communauté régulière (2). Cette initiative revient soit au comte lui-même, soit à Embricon, probablement aux deux à la fois.

Dès lors Embricon consacre tous ses soins au développement du temporel. A la donation du *praedium*, faite par Conrad, prêtre et chapelain de l'empereur, il ajoute, en 1109, un manse acquis par achat. En outre une pieuse veuve, Adélaïde, de la *familia* du comte Palatin, fait elle aussi donation d'un manse et demi et se joint aux *sorores* déjà réunies autour de la femme d'Embricon (3). Des clercs, eux aussi, viennent accroître le nombre des convertis groupés autour d'Ailbert (4).

Mais ce dernier ne tarde pas à sentir que son idéal primitif n'est guère conciliable avec la nouvelle orientation donnée en 1108. Il entre bientôt en conflit avec Embricon sur deux points. Il prétend en effet consacrer comme par le passé la majorité des biens au secours des pauvres tandis que son converti préfère les utiliser aux constructions du monastère. Ensuite, il trouve inconvenante la présence des sœurs qui, en l'absence de tout autre sanctuaire, doivent assister aux offices dans la crypte en même temps que les frères. Il propose de les transférer dans l'église paroissiale de Rolduc, propriété du comte de Saffenberg. Adélaïde, femme d'Embricon, accepte tout d'abord cette solution

(1) Voir AR, p. 693.

(2) Voir à ce sujet, *infra*, p. 202.

(3) Voir AR, p. 694-695.

(4) « Eodem anno (1109) ceperunt clerici se huc contrahere, inita cum Dei sacerdote commanendi promissione ». AR, p. 694.

puis, au dernier moment, refuse de quitter sa résidence primitive. Embricon, ayant pris sa défense, ne peut fléchir Ailbert et finalement porte le conflit devant le comte. Celui-ci convoque une assemblée de notables des diocèses de Liège et de Cologne. Mais Ailbert n'a pas à se défendre car, pour une cause inconnue qui fut regardée comme providentielle, Embricon ne parvient pas à proférer son accusation. Le tribunal se disperse après avoir recommandé au disciple l'obéissance à son maître (1). Mais la paix ainsi rétablie ne pouvait être que précaire.

Le 16 décembre 1110, le comte de Saffenberg s'éteint en sa demeure familiale. Obéissant à la volonté expresse du défunt, son fils, Adolphe, fait transférer le corps à Rolduc où il est enterré dans la crypte, devant l'autel (2). Pour assurer le salut de son père, Adolphe fait don à Rolduc de biens considérables situés en Hesbaye, entre autres des dîmes de quatre églises qui sont en sa possession (3).

L'année suivante (1111), Ailbert, voyant qu'il ne peut concilier ses vues et celles d'Embricon, décide de s'effacer pour maintenir la concorde et la paix. N'ayant pas été reconnu officiellement par l'évêque comme chef de la communauté, il n'est retenu par aucun lien juridique. Profitant de cette liberté, il reprend sa *peregrinatio* et se dirige cette fois vers le Sud. Arrivé dans la forêt de Thiérache, il obtient de Guy, seigneur de Guise, la permission de se fixer dans la solitude de Clairefontaine où il mène, comme aux origines de Rolduc, la vie érémitique consacrée à la prière et au travail manuel (4).

Dès lors l'histoire d'Ailbert se distingue de celle de Rolduc et l'annaliste ne nous renseigne plus que sur les épisodes qui précèdent immédiatement la mort du fondateur. En 1122, l'ascète quitte une nouvelle fois son ermitage pour entreprendre une vaste tournée en Rhénanie et en Saxe. C'est alors que se situent, d'après les AR, deux faits miraculeux, la délivrance de la peine de mort à laquelle il est condamné injustement pour vol de chevaux (5) et la visite, prédite bien auparavant, au chevet du châtelain de

(1) Voir AR, p. 695.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 695-696.
(4) Voir AR, p. 696 et *Rodensia*, II, p. 67-69.
(5) Voir AR, p. 702 et *Rodensia*, II, p. 76-77.

Dyck, atteint par une maladie grave (1). Poursuivant sa course, il arrive dans le petit village de Sechten, non loin de Bonn, où ses forces le trahissent. Il y meurt le 18 septembre 1122, après avoir accompli divers miracles, et y est enterré dans la plus petite des églises du village malgré l'intervention du comte de Saffenberg, désireux de ramener à Rolduc la dépouille du fondateur (2).

Une fois écarté le commentaire subjectif de l'auteur, les AR nous donnent un tableau très précis de la spiritualité d'Ailbert. Il appartient au groupe, si nombreux aux XI^e et XII^e siècles, des clercs-ermites (3). Sa patrie lui en a fourni plusieurs exemples, mais il a subi avant tout l'influence de son maître, Odon de Tournai. Comme tous les ascètes, il recherche dans la solitude un lieu propice à la pénitence, aux mortifications et à la contemplation. Mais il est avant tout soucieux de pauvreté « apostolique ». Il entend pratiquer dans ce domaine un abandon complet à la Providence. Après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, il s'engage dans la voie de la *peregrinatio* jusqu'au moment où il trouve un endroit propice à la pratique du travail manuel et de l'hospitalité. Ces deux activités complémentaires constituent à ses yeux les éléments essentiels de la *Vita apostolica* (4). Tel est l'idéal dont Ailbert poursuit la réalisation à Tournai d'abord, puis à Rolduc, enfin à Clairefontaine.

§ III. Les Abbés

Le départ soudain du fondateur provoque dans le petit groupe des convertis de Rolduc un désarroi bien compréhensible. A qui confier la direction de la communauté naissante ? Aucun

(1) Voir AR, p. 703 et *Rodensia*, II, p. 80.

(2) Voir *ibid.*

(3) On trouvera une première esquisse de ce milieu et des renseignements bibliographiques dans notre étude *Les origines de Prémontré*, p. 362-363. Voir aussi art. *Chanoines*, dans DHGE, t. XII, c. 384-385.

(4) Dans *Rodensia*, III, p. 9-15, M. Boeren s'est efforcé de donner une idée de la spiritualité d'Ailbert. Il croit y découvrir des influences de la règle d'Aix, de Benoît d'Aniane, de Chrodegang, de Cluny et conclut : « Ailbertus, de stichter van Rolduc was een monachaal seculier, een seculier Cluniacenser, een Benedictijnsch Augustijn ». Cela nous semble de la plus haute fantaisie. En acceptant le témoignage des AR qui insistent sur l'importance de la *Vita apostolica* et en interprétant cette formule d'après le milieu contemporain des clercs-ermites, nous pensons en donner une idée plus exacte.

des clercs présents ne se sent de taille à assumer cette tâche et d'autre part les diocèses de Liège et de Cologne ne possèdent pas encore de centres importants de réforme. Voilà pourquoi, probablement après bien des hésitations, des délégués partent vers la Bavière pour choisir un supérieur parmi les chanoines de la célèbre communauté de Rottenbuch (1). Pour vaincre la résistance de leur élu, un certain Richer, homme cultivé et très au fait des coutumes canoniales, ils font intervenir Conrad, archevêque de Salzbourg.

En choisissant un supérieur parmi les chanoines réguliers, les disciples d'Ailbert fixent enfin leur orientation spirituelle. C'est en effet Richer qui les initie aux coutumes canoniales telles qu'elles sont pratiquées à Rottenbuch (2). Il reçoit de l'évêque de Liège, Otbert, la juridiction spirituelle mais refuse d'être consacré abbé par ce prélat dont la réputation est entachée de simonie. Ces deux événements marquent le début de la communauté régulière de Rolduc (1112).

Grâce à son autorité et à sa compétence, le nouveau supérieur parvient à rétablir la situation compromise par le départ d'Ailbert. Durant les onze années de son gouvernement, les convertis affluent à Rolduc. Il accueille bon nombre de clercs venant des deux diocèses de Liège et de Cologne. A l'égard des nombreux laïcs qui viennent à la conversion, il se montre plus sévère, recevant uniquement ceux qui présentent toutes les garanties au point de vue religieux (3). De fait, les AR ne signalent, durant ces années, que trois entrées de convers, Werembold en 1113, Thierry en 1117 et Eigram de Ritzfelt en 1121. Quant aux *sorores*, il se refuse à en accepter plus de huit et les place sous une surveillance très stricte. Considérant même leur présence comme un obstacle à la vie religieuse, il s'efforce, en 1116, de les transférer non loin de Rolduc, à Afden. Mais, au dernier moment, il doit reconnaître que la proximité du château de Rolduc rend ce séjour

(1) Au sujet du rayonnement de Rottenbuch, voir *infra*, p. 210, n. 2. Les AR ne disent rien sur les motifs qui ont orienté les convertis de Rolduc vers la Bavière. D'après M. Boeren, *Rodensia*, II, p. 16, ils auraient subi l'influence de l'archevêque de Cologne, Frédéric, originaire de Schwarzenburg, en Autriche. Par contre, J. Greven, *Die Bekerung Norberts von Xanten*, dans *Annalen des Historischen Verein f. den Niederrhein...*, t. CXVII, 1930, p. 158, indique Conon, abbé de Siebourg, comme conseiller probable des convertis.

(2) Pour les coutumes de Rottenbuch, voir *infra*, p. 210.

(3) AR, 1122.

peu convenable et renonce à son projet (1). A leur entrée au monastère, hommes et femmes font donation de leurs richesses. La réputation de Richer attire encore la bienveillance d'autres bienfaiteurs (2). Enfin Embricon, qui continue à jouer un rôle important dans l'organisation du temporel, opère plusieurs achats de terres situées à proximité de Rolduc (3).

En matière de *cura animarum*, Richer adopte une attitude curieuse. Lui-même s'adonne à la prédication auprès du peuple, jouant ainsi, au dire de l'auteur des AR, le rôle de pionnier (4).

Par contre, en 1115, il préfère rendre au comte de Saffenberg l'église de Rode plutôt que de la faire desservir par un de ses chanoines. Toutefois, cinq ans plus tard, le comte, au retour d'un pèlerinage à Rome, donnera de nouveau l'église au monastère parce qu'il se fait un scrupule de posséder des biens ecclésiastiques. Il semble bien qu'elle ait été dès lors desservie par un prêtre séculier (5). Par ailleurs, usant du privilège conféré en 1108 par Otbert, il admet à la sépulture dans la crypte plusieurs bienfaiteurs de marque (6).

La tradition hospitalière si fortement marquée par le premier fondateur n'est pas abandonnée par Richer. Le terrain sur lequel il bâtit un hôpital a été donné en 1118 par deux *ministeriales*, Meinsion et Gepa. Cet édifice est destiné aussi bien aux hôtes qu'aux pauvres et on y trouve deux parties, la première réservée aux *equites* qui sont nourris sur le revenu des frères, la seconde où sont accueillis les pauvres et les convers malades ; pour subvenir aux besoins de ces derniers, une dîme est pré-

(1) *Ibid.*, 1116 et 1122.

(2) *Ibid.*

(3) « Emit Richerus et frater Embrico... », *ibid.*, 1112 et 1119.

(4) *Ibid.*, 1112. De fait, Richer précède dans la voie de la prédication les chanoines de Springiersbach qui, en 1123, reçoivent du pape Calixte II une bulle contenant des privilèges importants en matière de *cura animarum*, spécialement pour la prédication. Voir le texte dans H. Beyer, L. Eltester et A. Goerz, *Urkundenbuch zur Geschichte der... mittelreinische Territorien*, t. I, Coblence, 1860, n. 451.

(5) Il est en effet question, AR, 1120, des terres cultivées par un *sacerdos*. Par contre, à partir de 1140, l'abbé Jean y place un de ses inférieurs, avec le consentement de l'archidiacre.

(6) Par exemple Odo de Mulsforth et son fils, signalés en 1119, et Ludolphe de Bedebure en 1120.

levée sur presque tous les revenus et donations faites à la communauté (1).

La mort d'Otbert survenue en 1119 permet un rapprochement entre Rolduc et l'autorité diocésaine. Le nouvel évêque, Frédéric, offrant toutes garanties au point de vue moral, Richer n'hésite pas à recevoir la bénédiction abbatiale. Plusieurs considèrent cela comme une innovation peu heureuse, mais la polémique ne se déclenchera vraiment, nous l'avons vu, qu'à propos de la bénédiction d'un abbé à Saint-Gilles, en 1124 (2). Chose plus grave, dans sa défiance à l'égard d'Otbert, il fait procéder à une nouvelle consécration de la crypte par Frédéric (3).

Grâce au témoignage du biographe de saint Norbert nous savons que cet ascète a fréquenté Rolduc peu après sa conversion, soit entre les années 1115-1118 (4). C'est peut-être par son intermédiaire que Richer entre en contact avec Springiersbach, communauté d'où les chanoines de Rolduc tireront un peu plus tard deux de leurs supérieurs. L'influence de ce centre novateur en matière de coutumes canoniales se fait sentir dès 1119 mais surtout dans la suite (5).

En 1121, Richer renoue contact avec son pays d'origine. Conrad de Salzbourg, ayant en effet entrepris la réforme de son chapitre cathédral, sollicite l'appui de l'ancien chanoine de Rottenbuch. Répondant à cet appel, l'abbé de Rolduc envoie quatre de ses inférieurs les plus fervents pour initier les nouveaux convertis aux observances de la discipline canoniale régulière (6). En même temps il sollicite la protection de Calixte II et le renouvellement des privilèges de la communauté (7). La bulle, datée

---

(1) AR, 1118 et 1122. Un changement au statut des convers est apporté, en 1144, par l'abbé Erpon, comme nous le signalerons, *infra*, p. 204.

(2) Les AR, 1119, se font discrètement l'écho de l'opposition à l'abbatiat des chanoines réguliers : « Consecratus igitur Richerus canonici ordinis, ut ferebatur, abbas primus ». Au sujet de cette polémique, voir *supra*, p. 131.

(3) « Unde (Richerus) rogavit eundem Fredericum ipsum altare in cripta etiam suo crismate perfundere. » *Ibid.* Ce fait mérite d'être signalé car, dans le diocèse de Liège, les canonistes n'étaient guère favorables au renouvellement des consécrations.

(4) *Vita A Norberti*, MGH, SS, t. XII, p. 672.

(5) Pour tout ceci, voir *infra*, p. 197.

(6) AR, 1121.

(7) Éd. d'après l'original conservé à Rolduc, par S. P. Ernst, t. VI, p. 122-123 et dans BCRH, 1re sér., t. IX, 1844, p. 103. Signalée par Wauters, t. II,

du 25 mars 1122, ne trouve plus le prélat en vie. D'après les AR, Richer est passé le cinq février de cette année à une vie meilleure. Tout ce que nous savons de son gouvernement justifie l'éloge que l'annaliste fait du premier abbé et de l'organisateur de la communauté de Rolduc (1).

* * *

Pendant les douze années qui suivent, de 1122 à 1134, la communauté de Rolduc va connaître une période de troubles et de dissensions dont la cause, ou du moins l'occasion, réside dans le choix d'un supérieur étranger à la communauté. Comme successeur de Richer, les chanoines élisent un prêtre séculier, Gislebert, curé de Zier et doyen de Juliers, homme cultivé, doué d'une personnalité remarquable, mais déjà fort âgé (2). Les AR ne nous livrent pas les mobiles qui orientent les suffrages vers ce candidat étrange. Par contre elles exposent les difficultés qui en résultent presque immédiatement. Bien qu'ayant reçu d'Albéron Ier la juridiction et la consécration abbatiale, Gislebert est accusé de ruiner la discipline par son ignorance des coutumes claustrales. Dès l'année suivante le conflit est porté devant l'évêque de Liège qui relève l'abbé de son office mais lui fait obtenir une demeure et une pension à Rolduc même. Peu après, offensé par la présence du nouveau supérieur, il se retire, sans permission de la communauté, dans son ancienne paroisse où la mort le surprend avant qu'il ait pu régulariser sa situation, le 6 octobre 1123. Les chanoines de Rolduc refusent d'accorder la sépulture au fugitif, qui est enterré par ses amis à Juliers (3).

Pour succéder à Gislebert, les chanoines de Rolduc choisissent un certain Bertolphe, chanoine régulier de la communauté de Springiersbach. Mais, devenus prudents, ils ne le présentent même pas à l'évêque de Liège pour recevoir la juridiction. En qualité de simple élu, le nouveau supérieur doit bientôt faire face à une situation très difficile. Un incendie ayant ruiné tous les bâtiments conventuels, il se voit obligé d'envoyer la

p. 144 et J.-W., n. 961. Rappelons que les AR ne font pas mention de ce document.

(1) AR, 1122.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, 1123.

majorité de ses clercs à Salzbourg, où ils sont hébergés par l'archevêque Conrad. Bien plus, dès l'année suivante (1124), il voit contester la légitimité de son élection par un groupe de chanoines. D'après eux, aucune élection régulière n'aurait dû avoir lieu du vivant de Gislebert. Indigné par cette opposition, Bertolphe abandonne sans hésiter son poste et rejoint Springiersbach. Les intrigues d'Herman, fils du premier converti, Embricon, qui table sur les immenses services rendus par son père pour briguer l'abbatiat, rendent impossible l'élection d'un des membres de la communauté. De nouveau les chanoines de Rolduc se tournent vers Springiersbach, où ils choisissent un certain Bornon, originaire de Bourgogne. Ce dernier reçoit la juridiction de l'évêque mais non la consécration abbatiale (1).

Le nouveau supérieur commence sous d'heureux auspices en donnant une solution au problème des *sorores*. Un premier essai de transfert ayant échoué, il les installe en 1126 dans le cimetière de Rolduc en leur donnant comme sanctuaire une partie de l'église paroissiale (2). Peu après, il entreprend d'unifier les coutumes de Rolduc et de Springiersbach en introduisant ces dernières chez ses inférieurs. Il se heurte alors à l'opposition des anciens de la communauté qui invoquent leur profession pour écarter toute modification de coutumes. Pour renforcer sa position, Bornon fait venir auprès de lui des chanoines de Springiersbach et d'une filiale, Steinfeld (3). Dès l'année suivante (1127), le conflit prend une ampleur nouvelle. Bornon menace de s'éloigner mais les anciens le supplient de rester, lui promettant obéissance en tout ce qui concerne les coutumes établies. Pour trouver une solution définitive, quatre d'entre eux se retirent à Liège où ils sont accueillis à Saint-Gilles (4). Une délégation part à Rome afin de soumettre le conflit à l'autorité suprême. Ils en reviennent avec une bulle ordonnant le maintien des anciennes

(1) *Ibid.*, 1123-1124.

(2) « Construxit eis (sororibus) claustrum in cimiterio parochianae Rodensis ecclesiae... tali schemate ut ipsae suum ministerium celebrarent in superiori turris testitudine, inferior pars pateret plebi parochianae ». *Ibid.*, 1126.

(3) Au sujet de cette communauté, voir N. Backmund, *Monasticon Praemonstratense*, t. I, p. 192-193.

(4) Les AR disent que les quatre anciens demeurent pour quelque temps *in Monte Publico*. Comme le fait remarquer M. Boeren, *Rodensia*, III, p. 29, note 43, il est fort probable qu'il faut interpréter ici Saint-Gilles plutôt que Saint-Laurent, les deux monastères se trouvant d'ailleurs sur le Publémont.

coutumes. Dès lors Bornon se fait relever de ses fonctions par l'évêque de Liège et abandonne Rolduc (1).

Ce nouveau départ laisse le champ libre à l'ambitieux Herman qui, une fois de plus, argue des richesses apportées par ses parents à la communauté pour revendiquer l'abbatiat. Appuyé par quelques jeunes, il se présente à l'évêque pour recevoir la juridiction, mais ce dernier refuse de considérer ce choix d'un membre de la communauté. Pour remédier à cette crise qui compromet l'avenir de la fondation, les chanoines élisent de nouveau un étranger, le bavarois Frédéric, frère du premier abbé. Il est présenté à l'évêque de Liège pour recevoir la juridiction mais non la consécration abbatiale (1129).

L'arrivée du nouveau supérieur a tout d'abord l'heureux effet de débarrasser Rolduc de la présence d'Herman. Voyant ses projets déjoués, il abandonne la partie et se retire, grâce à la protection de l'archevêque de Cologne, dans la fondation nouvelle de Dünewald (2). Ensuite Frédéric reprend les travaux de construction de l'église interrompus depuis le départ d'Ailbert. Le 30 mai 1132, Alexandre de Juliers, évêque de Liège, consacre une nouvelle chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste. A ce moment Frédéric est absent car, sans demander l'avis de ses inférieurs, il s'est joint au cortège qui accompagne l'empereur en Italie. Cette attitude désinvolte et le peu de soin qu'il prend du gouvernement suscitent la critique des chanoines qui jugent sa conduite trop séculière. La fondation d'un prieuré à Berne, en 1133, provoque de nouvelles frictions entre le supérieur et sa communauté. Dès l'année suivante, le conflit est porté devant l'évêque de Liège qui, malheureusement, ne prend pas la chose fort à cœur. Aussi, lors de la réunion à Aix-la-Chapelle d'une *curia* importante, les chanoines, sur le conseil de l'évêque, en appellent au légat du pape, le cardinal Gérard. Ce dernier relève Frédéric de ses fonctions et conseille aux frères de confier de nouveau la direction de leur communauté à Bornon qui s'était retiré inconsidérément. Pressenti, le candidat, alors prieur de Lonnich, accepte, promet de ne pas modifier les coutumes établies et reçoit la consécration abbatiale (3).

(1) AR, 1126.

(2) Au sujet de ce monastère, voir N. Backmund, *op. cit.*, p. 161. Pour la carrière ultérieure d'Herman, voir *Rodensia*, III, p. 31.

(3) Au sujet de Lonnich, outre les renseignements fournis par les AR, voir aussi E. Beyer, *op. cit.*, p. 526.

Ce nouvel abbatiat marque le commencement d'une période de calme et de développement pour la communauté de Rolduc. De 1134 à 1137, date de sa mort, Bornon gouverne paisiblement, fait progresser la construction des bâtiments conventuels et jette les premiers fondements de l'installation définitive des sœurs à Marienthal.

* * *

Le successeur de Bornon, Jean, originaire de Louvain et chanoine de Rolduc depuis de longues années, est élu par tous les chanoines unanimes, en 1137. Présenté à l'évêque de Liège, il reçoit la juridiction mais non la consécration abbatiale car, au dernier moment, une certaine opposition se fait jour dans une partie de la communauté. L'annaliste loue sans réserve la science, la vertu et la piété du nouveau prélat. Bien que sa santé délicate ne lui permette pas de s'occuper très activement du temporel, son gouvernement constitue pour Rolduc une période de prospérité et d'abondance (1). Menant à bien l'initiative de Bornon, il procède, en 1140, au transfert définitif des sœurs à Marienthal et fixe le statut de la nouvelle fondation (2).

A sa mort survenue le 4 avril 1141, les chanoines élisent de nouveau l'un des leurs, Erpon, originaire de Maastricht, jeune encore, mais éduqué depuis son enfance dans la discipline claustrale. Il reçoit des mains de l'évêque de Liège la juridiction et la consécration abbatiale. Sous sa direction, l'essor amorcé par l'abbé Jean ne fait que s'accroître. Les convertis affluent et une nouvelle communauté de *sorores* se constitue. Le temporel grandit par achats et donations. Enfin les coutumes sont de nouveau remaniées, dans un sens plus strictement canonial (3).

Quelques aspects de cette histoire très embrouillée des supérieurs de Rolduc méritent de retenir l'attention. Les AR nous fournissent en effet, sinon toujours les mobiles, du moins le détail des événements. Ainsi les précisions d'ordre juridique relatives aux élections ou dépositions des supérieurs sont notées avec soin. Du fondateur, Ailbert, nous savons qu'il était simplement *commendatus, non impositus ab episcopo*, de sorte qu'il a pu quitter

(1) Voir le jugement sur le gouvernement de Jean, AR, 1141.
(2) Voir le détail, *infra*, p. 205.
(3) Voir *infra*, p. 213.

librement Rolduc (1112). Richer *suscepit curam* d'Otbert mais n'est *consecratus in abbatem* que sous Frédéric (1119). Gislebert est élu en 1122, *cui commissa est cura ab Alberon et consecratus est ab illo in abbatem* ; en 1123 l'évêque de Liège *absolvit eum ab officio*. Son successeur, Bertolphe, n'est même pas présenté à l'évêque pour recevoir la *cura*, mais reste un simple *electus* ; aussi quitte-t-il son poste, sans formalité, en 1124. Bornon reçoit la *cura* mais n'est pas *consecratus* ; lorsque, en 1127, les frères lui présentent la bulle pontificale qui maintient les anciennes coutumes, il s'en va, *resignato regimine episcopo*. Néanmoins, en 1134, le cardinal légat juge que ce départ s'est fait *inconsiderate* et que Bornon est encore *obligatus dispensatione ecclesiae* ; lors de sa nouvelle élection, il est cette fois *consecratus in abbate*. Le supérieur intérimaire, Frédéric, reçoit la *cura* mais n'est pas *consecratus* ; l'auteur des AR lui donne le titre de *praepositus* et, en 1134, le légat *absolvit eum a loco, non tamen depositum iudiciali obsistentium testimonio*. Enfin, en 1137, Jean reçoit simplement la *cura*, tandis qu'Erpon est *consecratus in abbatem*. A propos de ce dernier, l'annaliste note qu'il est le quatrième abbé mais le sixième *in communi prelatorum catalogo*. Il ne compte donc comme supérieur que ceux qui ont au moins reçu de l'évêque la *cura* et exclut de ce fait Ailbert et Bertholphe. En outre, il fait une place à part aux abbés.

Les causes des difficultés qui, pendant une douzaine d'années, mettent en jeu l'avenir de la communauté de Rolduc méritent aussi d'être soulignées. On peut en distinguer trois, d'ailleurs solidaires. C'est tout d'abord le besoin de choisir le supérieur en dehors du monastère. La chose est normale en 1111, lors du départ d'Ailbert, mais plus étonnante en 1122, à la mort de Richer. Si la communauté ne compte pas à cette époque de chanoines capables d'exercer le pouvoir c'est probablement parce que, l'année précédente, quatre d'entre eux ont été envoyés à Salzbourg pour y introduire la réforme. Au cours des vacances suivantes, l'ambition du jeune Herman force à choisir un supérieur étranger. L'influence de la première famille de convertis sur l'avenir de Rolduc a donc été considérable. Embricon provoque le départ d'Ailbert et joue un rôle important dans l'organisation du temporel. Trop conscient des services rendus par sa famille, Herman intrigue durant de longues années pour obtenir l'abbatiat et la communauté ne retrouvera le calme

qu'après son départ (1). Enfin la diversité des coutumes entre Rolduc et Springiersbach provoque les frictions entre Bornon et les anciens de Rolduc. Cette histoire mouvementée montre la sagesse de la législation pontificale qui tend à écarter l'élection d'étrangers comme supérieurs (2).

§ IV. La communauté

La communauté de Rolduc s'est formée, comme dans la plupart des autres fondations de chanoines réguliers, par groupement de convertis. Les AR nous donnent des renseignements assez précis sur ceux d'entre eux qui apportent des biens importants ; elles éclairent aussi l'attitude prise par les différents supérieurs en matière de recrutement et spécialement à l'égard des *sorores*.

Le premier noyau est formé, nous l'avons vu, par Albert et ses deux parents, Thyémon et Walger. Mais ce dernier prend bien vite la route de Jérusalem et meurt en route. Aux deux ascètes s'adjoignent, en 1106-1107, un *ministerialis* du comte de Saffenberg, Embricon, sa femme Adélaïde et ses deux enfants, Herman et Marguerite. Dès ce moment, le groupe des *pauperes Christi* (3) prend l'allure qui sera celle de la communauté de Rolduc jusqu'à la fin du XII^e siècle.

Les *canonici* forment évidemment la partie la plus importante de cette dernière. Nous voudrions mieux connaître les chanoines du diocèse de Liège et de Cologne qui abandonnent leurs prébendes pour mener à Rolduc la *vita communis*. Malheureusement l'annaliste ne signale leur présence que par une formule vague. Nous savons que les premiers se présentent en 1109 et qu'ils font simplement serment de stabilité entre les mains d'Ailbert. En 1122, à la mort de Richer, ils constituent une communauté nombreuse et

(1) Un autre Herman, lui aussi fils du principal converti, a joué un rôle analogue à Saint-Martin de Tournai, comme nous l'avons montré dans notre article *Odon de Tournai et la crise du cénobitisme au XI^e siècle*, p. 139, note 9.

(2) Très souvent les documents pontificaux précisent que le supérieur doit être choisi dans la communauté même, sauf cas de nécessité. Voir par exemple la bulle d'Innocent II pour Beuron, PL, t. CLXXIX, c. 82.

(3) La formule *pauperes Christi* ou un équivalent est souvent employée dans les chartes de Rolduc : *pauperes* dans Fr. I, *canonici regulares pauperem Christi sequentes* dans Fr. 15, *pauperes sorores* dans Fr. 3 et 4, *pauperes Christi* dans Fr. 7 et 10.

remarquable par ses vertus. La mort d'un diacre, Hezelon, est signalée en 1125. Lors de son élection en 1137, le prélat Jean est qualifié de *antiquus ecclesiae huius frater et discipulus*. Erpon, élu abbé en 1141, est au contraire un tout jeune prêtre. Au groupe primitif des chanoines convertis, viennent bientôt s'ajoindre les recrues plus jeunes formées à l'abbaye même. Certains d'entre eux sont entrés tous jeunes, offerts comme oblats par leurs parents, tels Herman, fils d'Embricon, les trois enfants d'un autre Embricon entrés en 1123, les deux fils de Menier d'Anstel, placés en 1150 au monastère, *ad litteras*. D'autres, un peu plus âgés, entrent d'eux-mêmes *ad clericatum*, tels Gozin, fils de l'évêque d'Utrecht, en 1136, et Hildebrand, adolescent, *ministerialis* de Henri de Limbourg, en 1143; Arnold et Rutger, la même année ; certains sont présentés dans le même but par leurs parents, tel Hubert, fils de Iutta de Burnen, en 1148. A propos des élections comme au sujet des modifications de coutumes, les anciens (*seniores*), c'est-à-dire le groupe des convertis, affrontent les *iuniores*, c'est-à-dire les clercs formés à l'école claustrale (1).

* * *

A la suite d'Embricon, premier compagnon d'Ailbert, d'autres hommes âgés se présentent aussi au monastère pour mener la vie de simples *conversi*. Mais Richer se montre sévère à leur égard et n'admet que ceux qui présentent des garanties sérieuses au point de vue religieux. De fait, sous son gouvernement, on ne trouve que deux recrues, Werenbold en 1113 et Eingram de Rucelenfelt, veuf et sans enfants, *ministerialis* du duc de Limbourg, en 1121. Il accorde toutefois un statut spécial à Thierry Holgrim et sa femme Gertrude, tous deux *ministerialis* du comte de Saffenberg et sans enfants, qui, en 1117, prennent l'habit, font profession, mais jouissent d'une habitation privée. D'autres laïcs, qui, après avoir fait donation de leurs biens, se font entretenir par la communauté, ne peuvent être considérés comme des *conversi* (2).

Le recrutement de cette catégorie se poursuit lentement entre

(1) Voir *infra*, p. 213.

(2) A propos de Hézelon Hercker (1113) et des frères Thierry et Lupelon, les AR notent qu'après avoir fait don de leurs biens ils vivent *in stipendiis ecclesiae*.

les années 1122 et 1141. On trouve Embricon de Rucelenfelt, *ministerialis*, en 1123, Henri, *miles* de Maastricht, en 1125, Hezelon de Rucelenfelt, *ministerialis*, en 1137. A partir de 1141, Erpon modifie quelque peu la politique de ses prédécesseurs et admet plus facilement les *conversi*. Dès lors, leur nombre, jusque-là restreint, s'accroît sérieusement (1). On assiste alors à des entrées en masse, tels les sept convertis des deux sexes qui accompagnent Hildebrand, en 1143, et les cinq qui suivent Frédéric et son frère Henri, en 1145. Viennent ensuite Godescalc de Anchelsdorf en 1148, Thierry de Herle, frère de Henri, prêtre, en 1150. Ces *laici fratres* s'adonnent au travail manuel dans les champs de l'abbaye et desservent l'hôpital des pauvres. Ils habitent d'ailleurs dans ce bâtiment et, durant leur maladie ou les périodes de saignée, ils relèvent même du budget de l'hôpital. Cette situation n'est modifiée qu'en 1144, à la suite de réclamations basées sur le fait que les *conversi* appartiennent comme les clercs à la *communis fraternitas* (2).

* * *

Plus nombreuses encore sont les *sorores* qui, à la suite d'Adélaïde, femme d'Embricon, viennent chercher à Rolduc la vie parfaite. Richer, nous l'avons vu, est peu favorable à leur présence, qui avait déjà provoqué le conflit entre Ailbert et Embricon. Il leur impose une discipline sévère et limite leur nombre à huit. Les AR mentionnent la conversion de cinq d'entre elles, Adélaïde, veuve, appartenant à la *familia* du comte palatin, en 1109, Richesca de Riteriche, de la même *familia*, en 1112, Wendelburgis, veuve, en 1118, Adelberne, de la *familia* du comte de Ara, en 1121, et Gertrude, femme de Thierry Holgrim, à laquelle, nous l'avons vu, un statut spécial a été accordé. Jusqu'en 1140, date du transfert définitif des sœurs à Marienthal, nous trouvons encore Bertrade de Denegenbach, en 1125, Herenburge et Adelinde de Gerothe en 1129 et, un peu plus tard, leurs deux sœurs Élisabeth et Adèle. Mais bon nombre d'entre elles ne sont pas désignées nommément par l'annaliste car, en 1140, il ne compte pas moins de trente-sept *sorores*. La cohabitation de communautés des deux sexes offre à Rolduc de graves inconvénients du fait que les

(1) Voir les indications données au début de l'abbatiat d'Erpon, AR, 1141.
(2) *Ibid.*, 1144.

bâtiments claustraux et spécialement l'endroit du culte, qui fut longtemps la crypte, n'ont pas été construits en vue de faciliter la séparation (1). Aussi, après Ailbert lui-même, tous les supérieurs s'efforcent-ils d'aménager une demeure distincte pour les sœurs. Le projet élaboré en 1116 par Richer et en 1125 par Bornon échoue parce que les endroits choisis, Afden et Frouwensipha, se révèlent trop accessibles aux séculiers. L'année suivante, l'installation des sœurs dans l'église de Rode marque une étape importante. Alors qu'elles se livraient jusque-là au seul travail manuel, elles chantent désormais l'office dans le sanctuaire qui leur est aménagé dans la partie supérieure de la tour de l'église paroissiale, le reste de l'édifice demeurant à la disposition des fidèles. En outre, des revenus déterminés sont assignés à leur entretien.

Toutefois ce n'est là que mesure provisoire. En 1137, Jean réalise un projet de Bornon ; il acquiert une partie de la vallée de l'Ahr qui prendra le nom de Marienthal, fait égaliser le terrain et entreprend la construction d'une église et d'un couvent. Les travaux étant suffisamment avancés, il y transfère les trente-sept sœurs dans le courant de l'année 1140. Le statut du nouveau monastère, dédié de manière symbolique à Notre-Dame et saint Jean l'Évangéliste (2), est fixé soigneusement : Marienthal reste la propriété de Rolduc et les sœurs doivent obéissance entière. En conséquence, le recrutement de la communauté, le choix des frères préposés à son service, l'élection de la supérieure dépendent de l'abbé de Rolduc. Leur subsistance est assurée par un certain nombre de terres dont elles ont la jouissance mais dont la propriété reste à Rolduc.

Dans la pensée de Jean, aucune *soror* ne devait dans la suite être admise à Rolduc même. Mais son successeur, Erpon, est d'un avis différent. Il juge qu'une communauté ne peut se passer des services qu'elles rendent en matière de couture et justifie

(1) « Ignotum eis fuisse constat locum ordinare et determinare monasterium cohabitandae multitudinis in unum ». Tel est le jugement porté par l'annaliste sur les constructions d'Ailbert et Embricon, AR, p. 691. Dans la suite, en 1109, 1116, 1130, il insiste sur l'inconvénient provoqué par la présence des frères et des sœurs dans la même crypte pour les offices.

(2) Le symbolisme de ce *titulus* est fortement souligné par l'auteur de la vie de Robert d'Arbrissel, PL, t. CLXII, c. 1052. On sait que le grand prédicateur errant place dans son monastère de Fontevrault les *conversi* au service des moniales.

leur présence en invoquant l'exemple des Apôtres accompagnés eux aussi par les saintes femmes (1). Il leur construit une habitation séparée et limite leur nombre à huit. Mais bientôt, comme c'est fréquemment le cas, nous dit l'annaliste, ce chiffre est largement dépassé. Selon son habitude, il signale quelques-unes des nouvelles recrues : Carissima de Noorbeek, veuve, en 1144, Mathilde, fille de Frédéric, en 1147, Ida, fille de Garnier de Haldenhove et une autre Ida, fille de Raoul de Haldenhove, en 1150. A la même date, la duchesse de Limbourg, Iutta, prend elle aussi l'habit et fait profession à Rolduc où elle meurt la même année et est enterrée au milieu de l'église.

En outre Erpon organise encore un petit prieuré de sœurs dans la chapelle de Scharne qui lui est donnée, en 1145, par un certain Adalbert, avec le terrain environnant, à condition qu'elle soit desservie au moins par un frère. En agissant de la sorte, malgré l'opposition de la communauté, l'abbé espérait susciter la générosité des habitants de la ville voisine, Maastricht. De fait, en 1150, il obtient une donation importante de Garnier le Roux, qui fait entrer ses trois filles au prieuré.

* * *

Les AR fournissent de nombreux renseignements sur le cadre matériel dans lequel se développe la vie religieuse de la communauté de Rolduc. Nous n'insisterons pas ici sur l'histoire du domaine qui a été retracée ailleurs. Rappelons seulement qu'à la fin du XII^e^ siècle, il compte environ 4.000 hectares, ce qui situe Rolduc dans les abbayes moyennement dotées (2). Une grande partie des terres a été apportée par les convertis au moment de leur entrée au monastère, d'autres proviennent de la générosité de nombreux bienfaiteurs, enfin, surtout à partir de

(1) « Arbitrabatur Erpo... aliquas (sorores) hic esse recipiendas ad vestes universorum conficiendas et quod eodem et diverso illarum ministerio non posset ecclesia carere cum etiam in apostolorum obsequi religiosae secundi sexus personae legantur ministrasse ». AR, 1141. Cette invocation de l'exemple des Apôtres est fréquente dans la littérature contemporaine pour justifier la présence des *sorores*. Voir par exemple le *Casus monasterii Peterhusensis*, MGH, SS, t. XX, p. 625, écrit à la même époque.

(2) Voir P. C. Boeren, *Het grondbezit der abdij Rolduc in de jaren 1104-1300*, dans PSHAdL, t. LXXXIV, 1948, p. 142.

l'abbatiat d'Erpon, plusieurs sont acquises par achat (1). Leur exploitation est assurée par un grand nombre de *curtes* (2).

L'histoire des constructions à Rolduc peut également être retracée, au moins dans ses grandes lignes. A la chapelle de bois construite par Ailbert en 1104 et au sanctuaire érigé un peu plus tard, Embricon fait succéder une église dont le plan ne répond pas, d'après l'annaliste, aux besoins de la vie religieuse. La crypte seule est consacrée en 1108 par l'évêque Otbert et elle servira de lieu de culte jusqu'à la construction du chœur par Frédéric, en 1130. En 1138, Jean poursuit les travaux du transept et, en 1143, son successeur, Erpon, érige les trois premières travées de la nef (3). Quant aux bâtiments claustraux, nous savons que les édifices de bois, construits sans doute sous l'abbatiat de Richer, deviennent la proie des flammes en 1123. Jusqu'en 1136, date à laquelle Bornon mène à bien la construction d'un dortoir en pierre, la communauté doit se contenter d'une maison de bois transférée près de l'église pour servir d'abri. Quant à l'hôpital élevé par Richer, il est agrandi et embelli par Jean, en 1138. Malheureusement cet édifice de bois, dont l'annaliste vante la beauté, est ruiné en 1144 par un incendie auquel les autres bâtiments claustraux n'échappent que par miracle. Au total, la communauté vit donc pendant ces cinquante ans dans des locaux assez précaires et cette situation explique en bonne partie la volonté de transférer les *sorores*, qui anime tous les supérieurs.

§ V. Le statut et les coutumes

La communauté de Rolduc au développement de laquelle nous avons assisté s'est forgé un statut canonique réglant ses relations avec les autorités laïques et religieuses. La charte de 1108, la bulle de 1122 et les renseignements contenus dans les AR permettent de le déterminer avec précision.

D'après M. Hermesdorf, suivi en cela par M. Boeren, Rolduc aurait connu, dans les premières années, une modification profonde de son statut. Lors de l'installation d'Ailbert, en 1104, le

(1) Voir *ibid.*, p. 148 svv, les tableaux de donations et d'achats.

(2) Voir *ibid.*, p. 151-152.

(3) Voir P. S. Éverts, *De annales Rodenses en de bouw der abdijkerk van Rolduc*, *ibid.*, t. LXXXV, 1949, p. 92 et svv.

comte de Saffenberg aurait revendiqué tous les droits que l'ancienne tradition reconnaissait au propriétaire de monastère. Gagné aux idées nouvelles, il y aurait renoncé en 1108, ne retenant que la fonction d'avoué (1). Cette théorie repose, croyons-nous, sur une erreur fondamentale. Lorsque Ailbert entre en relation avec le comte de Saffenberg, il lui demande simplement la permission de mener sur ses terres la vie érémitique. L'idée de fonder un monastère ne surgit que sous l'influence d'Embricon et la charte de 1108 constitue donc la base du seul statut qu'ait jamais connu Rolduc (2). Il sera confirmé et développé sur certains points, quelques années plus tard, dans la bulle de Calixte II.

Selon les usages du temps, le comte Albert accorde aux convertis la pleine liberté, ne réservant à lui-même et à ses héritiers que l'avouerie et les droits qui s'y rapportent. Pour éviter tout abus, il est précisé qu'elle ne peut être exercée que dans l'intérêt des frères ; les plaids seront tenus à la demande de ces derniers et, selon l'usage, le comte ne touchera que le tiers des amendes (3). Albert et son fils Adolphe semblent avoir respecté fidèlement le pacte de 1108, car les AR ne mentionnent aucune difficulté entre Rolduc et ses avoués. Lors du mariage de Mathilde de Saffenberg avec le duc de Limbourg, Henri, en 1136, l'avouerie de Rolduc fait partie de la dot de la jeune femme, aux conditions fixées en 1108. Pour des terres acquises dans la suite, l'abbaye dépend évidemment d'autres avoueries ; l'annaliste signale soigneusement le fait (4).

Les relations de Rolduc avec l'autorité religieuse sont également fixées par les deux documents de 1108 et de 1122. Elles sont d'ailleurs semblables à celles qu'entretiennent les autres communautés canoniales avec l'évêque de Liège (5). Le premier privilège est celui de la libre élection du supérieur, concédé par Otbert et confirmé en 1122 selon la formule habituelle des bulles pontificales. La communauté en use en choisissant soit un membre d'un autre monastère soit, à partir de 1127, un des cha-

(1) *Enkele beschouwingen over de oudste rechtgeschiedenis der abdij Kloosterrade*, dans *Historische Tijdschrift*, t. XIII, 1943, p. 5-43, et *Rodensia*, II, p. 89.

(2) Voir *supra*, p. 68.

(3) Les frères de Beaufort, fondateurs de Solières, conserveront eux aussi l'avouerie, comme nous le verrons, *infra*, p. 226.

(4) Voir, par exemple, AR, 1150.

(5) Voir la critique diplomatique de Fr. 1, *supra*, p. 65.

noines de Rolduc. La charte de 1108 n'ayant pas précisé le titre du futur supérieur, Richer jouit sur ce point d'une entière liberté. On a vu pour quelles raisons il n'accepte la consécration abbatiale que des mains de Frédéric, en 1119. La bulle de 1122 confirme la chose en portant, dans l'adresse, *Richero abbate*. Le sceau d'Erpon qui nous est conservé prouve que les abbés de Rolduc ont le droit de porter la crosse (1).

La communauté de Rolduc est soustraite à l'autorité des doyens et archidiacres. L'abbé seul exerce la juridiction sur ses inférieurs, mais il la tient de l'évêque de Liège qui confère également la consécration abbatiale, les ordinations des clercs, etc. (2). En outre, lors des nombreux conflits qui opposent les supérieurs à la communauté, l'autorité diocésaine constitue normalement le premier recours. Dans les deux cas où il est fait appel au pape ou au légat pontifical, cette démarche est conseillée par l'évêque lui-même (3). Il n'est donc pas question d'exemption à Rolduc (4).

La bulle de 1122 mentionne en outre deux privilèges, qui font partie du statut normalement accordé aux chanoines réguliers. Le pape interdit aux profès de quitter le cloître sans autorisation de la communauté, même sous prétexte de mener une vie plus austère (5). Les chanoines s'appuient sur cette prescription pour refuser la sépulture à Gislebert, en 1123, et pour critiquer la conduite du prévôt Frédéric, en 1132. En outre, le pontife leur accorde le privilège de ne payer aucune dîme sur les terres qu'ils cultivent eux-mêmes. C'est peut-être en application de cette mesure que Frédéric, archevêque de Cologne, concède à cette époque aux frères de Rolduc l'exemption des dîmes pour la vigne nouvellement plantée par Embricon à Arweiler (6).

---

(1) Cet argument permet de lever les doutes présentés par BOEREN, *Rodensia*, III, p. 21, à ce sujet.

(2) Voir *supra*, p. 70.

(3) En 1127, les chanoines de Rolduc ne partent à Rome qu'après avoir séjourné à Liège. En 1134, Alexandre de Juliers lui-même pousse les frères à présenter leur cause au légat pontifical.

(4) P. C. BOEREN, *De oudste oorkonden...*, p. 66, emploie le mot *exemptie*.

(5) S. P. ERNST, t. VI, p. 122. Ce privilège important a été accordé en 1092 par Urbain II à Rottenbuch et vers la même époque à Saint-Ruf. Il fera l'objet de discussion entre chanoines réguliers et moines, comme le prouvent de nombreuses œuvres de polémiques. Voir, à ce sujet, notre article *L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers...*, p. 546 svv.

(6) AR, 1115 et Fr. 15.

* * *

La vie intérieure des communautés de chanoines réguliers est déterminée par les préceptes contenus dans la règle de saint Augustin et dans les coutumiers qui explicitent le contenu de cette dernière. Mais la variété des textes désignés par la formule *Regula sancti Augustini* et la diversité des tendances qui animent les milieux canoniaux ne permettent pas de juger *a priori* du genre de vie mené au XII[e] siècle par des Augustins (1). L'histoire de Rolduc nous montre d'ailleurs les modifications profondes que peuvent subir les coutumes d'une même communauté.

Jusqu'au départ d'Ailbert, les *pauperes* groupés à Rolduc ont connu pour toute règle les exemples du maître s'inspirant lui-même de la *Vita apostolica*. Toutefois cet idéal de pauvreté stricte n'est pas admis sans résistance par un des principaux convertis, Embricon. Désorientés par la fuite de l'ermite, ils placent à leur tête Richer, choisissant par le fait même la profession canoniale selon la règle de saint Augustin et les coutumes de Rottenbuch.

Nous connaissons malheureusement assez mal les usages adoptés par la grande abbaye bavaroise. A son origine on trouve également un ermite, Sigibode, mais les coutumes canoniales semblent bien avoir été introduites vers 1085 par Altmann de Passau, le grand réformateur de la région. Les donations du duc Welf de Bavière et les privilèges accordés en 1090 et 1092 par Urbain II permettent un développement considérable (2). Mais aucun manuscrit ancien ne nous renseigne sur les coutumes, probablement influencées par celles de Saint-Nicolas de Passau (3). L'auteur des AR fournit donc une information précieuse lorsqu'il dit que Richer introduit en 1111 à Rolduc l'*ordo antiquus*

(1) Voir *supra*, p. 24.

(2) Il n'existe pas, croyons-nous, d'étude satisfaisante sur Rottenbuch. On trouvera une bonne bibliographie dans A. BRACKMANN, *Germania pontificia*, t. I, p. 374. L'origine érémitique de la communauté est attestée par la *Vita Herculae*, éd. ASBOL, Avril, t. II, p. 551. Au sujet du rayonnement de l'abbaye, voir la *Narratio fundationis Berchtengadensis*, MGH, SS, t. XV, 2, p. 1065. On a toutefois exagéré ce dernier sur la foi de la *Vita Lamberti praepositi Novi Operis*, MGH, SS, t. XXX, p. 947, dont l'auteur a confondu Rottenbuch et Reichersberg, comme l'a montré H. BRESSLAU, *Die Vita des Propstes Lambert von Neuwerk*, dans *Neues Archiv*, t. XLI, 1919, p. 581-594.

(3) Au sujet des coutumiers de Saint-Nicolas de Passau et des autres monastères autrichiens, voir notre art. *Coutumiers et ordinaires de chanoines réguliers*, dans *Scriptorium*, t. V, 1951, p. 111.

en usage à Rottenbuch. Il précise que cet *ordo* permet aux chanoines de manger de la viande trois fois par semaine et de porter l'habit de lin (1). Ces caractéristiques se retrouvent aussi dans la législation d'Yves de Chartres et de Lietbert de Saint-Ruf, deux autres promoteurs de l'*ordo antiquus* (2).

En opposition avec ce dernier qui reste très modéré et fidèle pour une bonne part aux coutumes carolingiennes, les fondateurs de Springiersbach vers 1110 et de Prémontré en 1120 croient trouver la tradition canoniale authentique dans l'*ordo monasterii*, qu'ils attribuent à saint Augustin. Son application littérale donne naissance à une discipline très austère, spécialement en matière d'abstinence, de jeûne, de silence, de travail manuel. Elle est qualifiée par les contemporains d'*ordo novus* (3).

L'écho de cette innovation ne tarde pas à être perçu à Rolduc, situé non loin de Springiersbach. L'abbé Richer doit donner une solution au problème délicat qui se posera, tôt ou tard, à toutes les communautés augustiniennes : où trouver la tradition canoniale régulière authentique (4) ? Il consulte une compétence liégeoise en matière de droit canonique, le chanoine Raimbaud, qui, en 1119, s'est réfugié à Rolduc pour échapper aux persécutions de l'évêque intrus, Alexandre de Juliers. Sans lui donner une réponse très précise, Raimbaud a dû mettre son ami Richer en garde contre une adoption littérale de l'*ordo monasterii*, dont il refuse la paternité à saint Augustin (5). Après bien des hésitations, l'abbé modifie pourtant sur un point la discipline primitive de Rolduc en introduisant l'abstinence de viande. Mais il tempère cet emprunt à l'*ordo novus* en prévoyant des exceptions pour les jeunes gens et pour les chanoines, en cas de saignée ou de maladie. En outre, s'inspirant de l'exemple des moines, il maintient l'usage de la graisse (6).

---

(1) « In monasterio autem illo (Rottenbuch) erat regularis clericorum congregatio vitaque communis et professio sed adhuc antiquorum more carnium vescebantur edulio, unde huius ecclesiae usus eiusdem vitae institutus est a Richero ». AR, p. 696-697. L'usage de l'habit de lin est attesté *ibid.*, p. 712. Ce texte est cité *infra*, p. 212, n. 3.

(2) Voir *supra*, p. 26.

(3) Voir *supra*, p. 27.

(4) Au sujet des inquiétudes analogues suscitées dans la communauté de Chaumouzey, au diocèse de Toul, voir notre article *Chaumouzey*, dans DHGE, t. XII, c. 598.

(5) Voir, au sujet de Raimbaud, *supra*, p. 97.

(6) « Richerus... volens fratres quoque suos qui tribus adhuc septimanae

A l'abbatiat de Bornon, ancien chanoine de Springiersbach, se rattachent deux nouvelles tentatives de modification des usages primitifs de Rolduc. Désireux d'établir une unité plus grande parmi les réguliers, le jeune supérieur s'efforce d'introduire dans sa nouvelle communauté les coutumes de son monastère d'origine, spécialement, semble-t-il, en matière de liturgie (1). Après un conflit qui dure de longs mois, il est obligé de céder devant les *seniores* de Rolduc, qui jugent qu'une réforme de cette ampleur mettrait en cause la fidélité à leur profession (2). Notre ignorance de l'ordinaire primitif de Rolduc ne permet pas de juger de l'enjeu de ce débat.

Lorsque, en 1134, Bornon reprend la direction de la communauté, il doit auparavant jurer de ne modifier en rien les coutumes. De fait, l'auteur des AR ne lui attribue aucune initiative dans ce domaine. Il note toutefois qu'à l'exemple de leur abbé, les chanoines de Rolduc échangent vers cette époque leur vêtement de lin pour une tunique de laine et que cet usage tend à prendre valeur de coutume (3). La similitude d'habillement qu'il signale au début de son récit, entre Rolduc et Saint-Nicolas-des-Prés de Tournai, ne vaut qu'à partir de ce moment. Dans sa description, il énumère en effet la tunique de dessous, le surplis et la cape noire (4).

L'abbatiat d'Erpon inauguré en 1141 marque une étape importante dans l'élaboration des coutumes de Rolduc. Dès la première année de son gouvernement, le jeune supérieur entreprend une réforme profonde de la liturgie. Son but est de faciliter la tâche des chanoines et de favoriser la dévotion en supprimant certaines parties de l'office et en simplifiant quelques

---

diebus antiquorum more vescebantur carnibus perficere in Domino et agere perfectius, accepto omnium consilio, instituit eos abstinere carnibus, reservata sagiminis recreatione ex monachorum consuetudinibus... » AR, p. 700.

(1) « Eodem anno (1127) orta est magna inter Bornonem et fratres discordia ex illa rerum mutabilitate de qua illos etiam praeterito anno certum est disceptasse, illo volente breviarium, iuxta quod erat concinendum, corrigere secundum observantiam ecclesiae professionis suae... » AR, p. 707.

(2) Voir *ibid.*

(3) « Borno primus hic lanea indutus est tunica pro consuetudine, unde modo quasi pro ordine solent eam omnes induere qui hactenus lineis contenti camiseis fuere ». AR, p. 712.

(4) « Huius vero monasterii fratres eodem quo et hic Rodenses habitu utuntur et scemate id est cappa nigra superpelliceoque et tunica interiore ». AR, p. 690.

autres. Les AR signalent quatre modifications importantes de l'ancien ordinaire. Il abroge l'usage de chanter, avant nocturne, les quinze psaumes graduels répartis en trois groupes suivis chacun d'une collecte ; notons que cette partie de nocturne est encore en vigueur à Marbach et à Springiersbach au milieu du XII^e siècle (1). Il supprime également les litanies et les sept psaumes de la pénitence récités jusque-là avant matines. Il simplifie la modulation des psaumes en laissant tomber le ton de l'interrogation introduit auparavant dans le chant des psaumes comme dans celui des lectures. Enfin, il abrège l'office de la Sainte Vierge (2). Il est intéressant de noter que l'auteur des AR justifie cette réforme en la présentant comme un retour aux traditions canoniales par exclusion d'emprunts faits aux coutumes monastiques (3). Pour la même raison, Erpon modifie encore la législation en vigueur jusque-là en matière de silence (4).

Une dernière initiative en matière de coutume est prise en 1145 par les *seniores* de la communauté. Ils proposent l'abandon total de l'usage de la graisse, suivant en cela l'exemple d'autres religieux. Ils ajoutent que cette économie rendrait plus facile l'entretien d'une communauté de jour en jour plus nombreuse. Les jeunes par contre s'opposent à cette mesure en faisant remarquer que l'aridité de la région ne permet pas de remplacer la graisse nécessaire aux adolescents et aux malades. Favorable au projet

(1) Voir le texte du coutumier de Marbach, éd. É. Amort, p. 386. Un passage parallèle se trouve dans le coutumier de Springiersbach, ms. Vienne 1482, f. 27r–v.

(2) « Et quia quaedam consuetudines huius ecclesiae quae a conventu erant tenendae graves fuerunt ad portandum et difficiles ad implendum, sed maxime in cotidiano canore et indiviarum habitudine, erant enim ex monachorum institutis loco huic illatae, mutavit (Erpo) aliquas et alleviavit eas cum omnium aspiratione, ut facilis posset eas conventus pro debito exsolvere et devotius quaeque adimplere. Nam usque nunc dicebantur apud nos ante nocturnos quindecim gradus tripartiti cum collectis tribus et ante primam letania cum septem psalmis penitentialibus et in psalmis dicebantur interrogationes ut in lectionibus et longe aliter quam modo S. Mariae cursus. » AR, p. 715. C. Coebergh, *Een merkwaardige hervorming van het koorgebed in de abdij van Rolduc*, dans *Rolduc's Jaarboek*, 1941, p. 181 svv, a tenté d'interpréter cette réforme liturgique et a signalé comme nous la présence des *quindecim gradus tripartiti* à Marbach. Il n'avait toutefois pas connaissance du coutumier de Springiersbach. Il fait très justement remarquer que cette simplification ne signifie nullement relâchement.

(3) Voir le texte cité dans la note précédente.

(4) « Nec cuiquam clericorum, exuto superpellicio id est habitu sibi consecrato, licuit uti verbo, nisi aegrotanti lectulo aut residenti lavacro ». AR, p. 715.

des anciens, l'abbé le fait adopter et calme les appréhensions des jeunes en leur promettant de l'huile, du beurre et du fromage. Toutefois, nous dit l'annaliste, la rareté de ces produits ne lui permettra pas de tenir entièrement parole (1).

Si l'on en juge par le silence des AR, le problème du travail manuel ne s'est pas posé à Rolduc. Sur ce point les chanoines restent fidèles à l'*ordo antiquus*, dans lequel la *Vita apostolica* implique simplement la pratique de la vie commune. Toutefois la conception plus stricte du fondateur n'est pas entièrement effacée par l'adoption des coutumes de Rottenbuch. A plusieurs reprises l'auteur des AR rappelle l'orientation hospitalière donnée à l'institution par Ailbert. Pour y rester fidèle, les supérieurs veillent à l'entretien et au développement de l'hôpital adjoint au monastère. Outre les biens directement affectés à l'entretien des pauvres et des voyageurs, le procureur dispose encore de la dîme de la récolte, de la vendange et de tous les revenus. Toutefois, lorsque, en 1145, l'entretien des frères laïcs malades est repris par la communauté, la part des pauvres est diminuée en conséquence (2).

L'exemple de vie érémitique donné par Ailbert n'est pas non plus complètement oublié. En 1130, une noble dame, Reinwide de Ruremonde, se fait enfermer dans un reclusoir construit sur le côté du chœur. Toutefois, la présence d'autres femmes nécessaires pour son service entraîne des difficultés telles que, à la mort de Reinwide, les frères refusent d'accepter d'autres recluses (3). Deux autres ermites entrent encore en relation avec Rolduc. Une femme, Yba, ermite, est signalée comme donatrice dans la charte accordée en 1147 par Henri de Leez (4). La *Vita Gerlachi* nous apprend en outre que la direction spirituelle de l'ermite de Houthem a été retirée au prévôt de Meersen pour être confiée à l'abbé de Rolduc (5). Plus intéressante encore est

(1) Voir AR, p. 717.

(2) *Ibid.*

(3) « Reinwidis... ingressa locum, suscipiens habitum, inclusa est iuxta sanctuarium in dextro sanctuarii latere, versus meridianum. Sed quia femina non potest sola sine feminis habitare necesse duxit sibi feminas ministrare, unde sunt exortae fratribus creberrimae conturbationes et molestiae. Qua ex re, defuncta Reinwide, non permissa est amplius ibi includi aliqua vel habitare ». AR, p. 709.

(4) Voir Fr. 8.

(5) Voir *Vita Gerlachi*, ASBOL, janv., t. I, p. 309 et P. C. Boeren, *Rodensia*, III, p. 124-125.

l'initiative d'un membre de la communauté, le chanoine Léon, qui, en 1146, obtient la permission de se retirer dans la solitude à Hoydonck. Son intention est de fonder un monastère sans compter sur les ressources humaines. La chapelle de bois construite par le solitaire est consacrée en 1148 par l'évêque d'Osnabrück. Mais, peu après, une trop grande pénurie force Léon à renoncer à son projet. Il obtient de reprendre sa place à Rolduc et la chapelle est transformée en prieuré (1).

* * *

§ VI. Rolduc et la réforme canoniale

Alors que la fondation des autres monastères liégeois de chanoines réguliers semble se développer sur un plan purement local (2), celle de Rolduc au contraire est étroitement mêlée au mouvement général de Réforme. Bien que l'initiateur, Ailbert, vienne de Tournai, donc de la province ecclésiastique de Reims, les influences subies et exercées ne s'orientent pas dans cette direction (3). C'est avec la Rhénanie et même avec la Bavière que les chanoines de Rolduc vivent en symbiose.

Le lien initial est créé par le choix du premier supérieur, Richer, membre de l'abbaye de Rottenbuch en Bavière, qui introduit les coutumes de sa communauté. Lorsque Conrad, archevêque de Salzbourg, entreprend la réforme de son chapitre cathédral, il sollicite l'aide de l'abbé de Rolduc, qui lui envoie quatre de ses disciples. Quelques années plus tard, en 1123, lorsque l'incendie ravage les bâtiments conventuels de Rolduc, les chanoines cherchent refuge à Salzbourg et, à cette occasion, un lien de fraternité est établi entre les deux communautés. Enfin, en 1129,

(1) « His diebus egressus est hinc sacerdos Leo nuncupatus, impetrata sibi licentia, eo videlicet tenore, quasi per se coenobium informare posset et construere, absque materia pecuniae... » AR, p. 719.

(2) Nous n'avons, il est vrai, pour toutes ces fondations aucune source comparable aux AR ; or, elles seules permettent de saisir à Rolduc le jeu des influences.

(3) La réforme canoniale est pleine de vitalité dans la province ecclésiastique de Reims où se situent deux centres importants, Arrouaise et Saint-Quentin de Beauvais, dont les coutumes influencent tout le Nord-Ouest de la France et même l'Angleterre, comme l'a montré J. C. Dickinson, *The origins of the austins canons...*, p. 99 svv.

c'est encore un bavarois, Frédéric, frère du premier abbé, qui est élu à un moment difficile (1). Ces échanges constants entre Liège et Salzbourg forment un chaînon important dans la diffusion des coutumes canoniales (2).

C'est pourtant avec la Rhénanie toute proche que Rolduc entretient les relations les plus étroites. La plus grande partie des biens cédés par le premier converti, Embricon, sont situés entre la Rhur et le Rhin et c'est finalement dans cette région que les *sorores* trouveront, vers 1140, un établissement définitif. Rien d'étonnant, dès lors, si les archevêques de Cologne interviennent dans les affaires de la communauté au même titre que les évêques de Liège (3). Le premier contact avec les promoteurs rhénans de la réforme canoniale est établi, entre 1115 et 1118, par la visite que saint Norbert, tout récemment converti, fait aux chanoines de Rolduc. Grâce à ce dernier, ou par un autre intermédiaire, ils entrent en rapports plus suivis avec un des principaux centres de vie régulière, Springiersbach. A deux reprises, en 1123 et 1124, ils élisent comme supérieur des chanoines de ce monastère, Bertolphe puis Bornon. Pour établir l'unité des coutumes, ce dernier introduit à Rolduc des chanoines d'une communauté dépendante de Springiersbach, Steinfeld ; puis, devant l'opposition des anciens, il doit céder la place. Il reprend la direction de Rolduc vers 1134, après avoir été prieur d'une autre filiale de Springiersbach, Lonnig (4). Dans la suite, les chanoines liégeois restent en contact avec ces centres rhénans pour des motifs d'ordre économique (5). La carrière aventureuse de Herman, fils d'Embricon, fait encore connaître à Rolduc l'abbaye augustinienne de Dünewald, située non loin de Cologne (6). Enfin, en 1132, Rolduc prend pied, temporairement il est vrai,

(1) Voir *supra*, p. 199.

(2) Les relations entre Rolduc et Salzbourg peuvent peut-être expliquer la présence dans la bibliothèque de cette dernière du coutumier de Springiersbach, comme nous l'avons montré dans *Les coutumiers de Saint-Quentin de Beauvais et de Springiersbach*, p. 431.

(3) Voir les chartes Fr. 15, Fr. 3, Kn. 389, Kn. 474, Kn. 652, Go. I, etc., citées par P. C. Boeren, *De oudste oorkonden*, p. 10.

(4) Voir *supra*, p. 199.

(5) Voir les tractations de Rolduc avec Lonnig, AR, p. 718, et avec Steinfeld, AR, p. 710.

(6) Voir *supra*, p. 199.

dans le diocèse d'Utrecht par la fondation du prieuré de Berne (1).

Dans le diocèse de Liège, Rolduc étend son rayonnement par les prieurés de Scharne, Hoydonck et, plus tard, Sinnich (2). Ses chanoines sont en relations constantes avec la ville épiscopale et leurs confrères de Saint-Gilles (3). La gestion du domaine les met en contact avec les abbayes de Floreffe et de Saint-Jacques de Liège (4).

CHAPITRE V

LES FONDATIONS LIÉGEOISES DE CHANOINES RÉGULIERS ENTRE 1115 ET 1150

Premières en date, les quatre communautés que nous venons d'étudier sont aussi de loin les plus importantes. Ce n'est pas que, dans la suite, le rythme des fondations se ralentisse, puisque nous en comptons sept sur une dizaine d'années, entre 1116 et 1127 ; mais elles n'atteignent pas les proportions, modestes pourtant, de leurs aînées. Il faut chercher, croyons-nous, la cause de cette modification dans un fait de l'histoire religieuse lotharingienne, la *conversio* de saint Norbert, survenue en 1115. Bien que rhénan par sa naissance et bien que le centre principal de l'Ordre qu'il fonde vers 1120 se situe au diocèse de Laon, l'activité du grand prédicateur marque fortement la région mosane où il recrute un grand nombre de ses disciples et installe sa deuxième communauté, Floreffe, non loin de Namur, avant 1122.

---

(1) Voir AR, p. 710. Voir aussi les relations de Rolduc avec l'évêque d'Utrecht, *ibid.*, p. 718.

(2) Pour ces prieurés de Rolduc qui ne figurent pas sur notre carte, voir celle de P. C. Boeren, *Het Grondbezit...*, p. 179.

(3) Voir *supra*, p. 198.

(4) Voir AR, p. 721.

Malgré l'attraction exercée par les Prémontrés, il se trouve encore des clercs et des laïcs pour fonder des centres nouveaux de vie religieuse. Mais le petit nombre de recrues et le manque de ressources mettent souvent en danger l'indépendance des monastères ainsi créés. En outre, leur histoire n'est connue que par quelques chartes peu explicites où les renseignements d'ordre religieux n'abondent guère. C'est pourquoi nous avons groupé leur étude en un seul chapitre.

I. Wanze [1]

L'hôpital de Wanze doit-il son origine à des convertis attirés par le même idéal que ceux de Flône ou de Saint-Gilles ? Le site, spécialement la proximité d'un pont sur la Méhaigne [2], rend cette hypothèse, déjà formulée par J. Coenen [3], fort plausible. Mais le premier document qui en parle met uniquement en relief le rôle joué par la principale bienfaitrice, Ermesinde, comtesse de Namur. Dans un acte qui date des années 1109-1127, elle fait savoir qu'avec le consentement de son mari et de sa *familia*, elle a construit un hôpital pour les pauvres dans son alleu de Wanze et l'a doté d'une terre allodiale située à Bilsen et des dîmes de Warnant. A propos de ces dernières, elle avoue que c'est moins une donation qu'une restitution [4]. Les textes qui expriment un scrupule de ce genre à l'égard de la possession de biens ecclésiastiques sont rares au diocèse de Liège [5].

Dès 1128, la nouvelle maison hospitalière est rattachée à l'abbaye de Floreffe [6].

---

[1] Pour la bibliographie, voir *infra*.

[2] Au sujet du site, voir R. Dubois, *Les rues de Huy*, p. 480.

[3] Voir J. Coenen, *Les neuf premiers monastères de la région hutoise*, dans ACHSBA, t. XX, 1926, p. 134.

[4] « ... hospitalem domum in usu pauperum, in allodio meo de Wange construxi ; nihilque Deo conferens sed ea quae sua sunt reddens... », texte éd. F. Rousseau, *Actes des Comtes de Namur...*, p. 11-12.

[5] Dans tous les documents examinés dans cet ouvrage nous n'avons trouvé aucune autre trace de scrupules de laïcs au sujet de la possession des biens ecclésiastiques, sauf dans le passage des *Annales Rodenses*, cité *supra*, p. 195.

[6] Voir la bulle d'Honorius II pour Floreffe, éd. dans AHEB, t. XII, 1875, p. 35.

II. Le Mont-Cornillon (1)

Dès l'année 1106, s'élève, sur le Mont-Cornillon (2), à l'est de Liège, une chapelle non consacrée dans laquelle Otbert, lors de sa réconciliation avec Rome, transfère provisoirement le corps de l'empereur Henri IV. Après avoir rapporté ce fait, Gilles d'Orval ajoute qu'il y a là une maison de religieux transformée ensuite en abbaye de l'Ordre de Prémontré (3).

De fait, entre les années 1106 et 1116, des chanoines, abandonnant sans doute les collégiales liégeoises, s'y retirent pour vivre dans la solitude. Après avoir consacré ce sanctuaire en l'honneur des douze Apôtres, Otbert accorde à la communauté, lorsqu'elle sera assez nombreuse, le privilège d'élire librement son supérieur et de relever directement de l'évêque. Il fait en outre donation de vingt-cinq sous à prélever sur le tonlieu de Liège, vingt étant attribués à l'entretien des frères, le reste au luminaire. En 1116, les chanoines réguliers rédigent la charte qui rappelle ces événements et la font sceller (4).

En 1124, lors du premier synode qu'il tient en l'église Saint-Lambert, Albéron Ier confirme le statut de liberté accordé par

---

(1) Pour la bibliographie, voir *infra*.

De même, pour la critique diplomatique, voir *supra*, p. 73, 77. Dom N. Huyghebaert a bien voulu attirer notre attention sur une lettre contenue dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Paul de Verdun, ms. 751 de la Bibl. mun. de Verdun, pars 4, f. 194, dans laquelle l'évêque de Verdun prie l'abbé du Mont-Cornillon de bien vouloir s'acquitter des justes coutumes que l'abbaye de Verdun possédait sur son territoire. Il semble que l'acte doive être daté de 1171.

(2) Sur l'étymologie du *Mons Cornelii*, voir É. Renard, *Cornillon, note étymologique*, dans l'*Annuaire de la com. hist. de l'ancien pays de Liège*, t. II, 1935, p. 104-112. A noter que le Mont-Cornillon fait partie de la *villa* de Jupille donnée en 1008 par Henri II à l'évêque de Verdun, comme nous le verrons plus loin à propos de Beaufays.

(3) « Extra ciuitatem Leodii... in loco qui Mons Cornelii dicitur, tumulatur, ubi erat quaedam domus religiosorum, nunc uero est abbatia Praemonstratensis ordinis ». Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 92.

(4) « Otbertus, postquam totum Montem Cornelii ita liberum fecit ut quicumque frater, abiectis negotiis saecularibus Deo militaturus deinceps illic praeesse uoluerit, tantummodo a manu Leodiensis episcopi donum accipiat, postea oratorium Sanctorum Apostolorum dedicauit. Qui etiam... constituit de suo theolonio ... ad usus fratrum Deo Sanctisque Apostolis seruientium ». Éd. J. Daris, *Notices...*, t. IV, 2e partie, p. 29-30. C'est par erreur que U. Berlière, *Monasticon*, t. II, p. 220, a cru pouvoir conclure de cet acte qu'aucun religieux n'était encore installé en 1116 au Mont-Cornillon car, nous l'avons vu, supra, p. 74, ce sont les frères eux-mêmes qui rédigent l'acte.

son prédécesseur au Mont-Cornillon. Il rappelle dans le même acte les donations faites par un de ses *ministeriales*, Odon de Viller, par un prêtre né au même endroit, Bovon, enfin par Lambert *de Mosa*, veuf et sans enfants (1).

On ignore la date exacte à laquelle les chanoines réguliers du Mont-Cornillon adoptent les usages de Prémontré. C'est en tout cas chose faite en 1140, lorsque le premier abbé, Luc, auteur de nombreuses œuvres de spiritualité (2), prend la direction du monastère (3). Notons qu'à cette date, Gislebert de Reckheim fait don à la communauté de l'hôpital qu'il a construit dans sa *villa* ; l'abbé en sera le proviseur. L'acte prévoit en outre la construction d'une habitation pour recevoir les *sorores* du Mont-Cornillon qui doivent y être transférées (4).

III. Beaufays (5)

En 1123, un groupe de convertis, ayant à leur tête un certain Robert, sollicitent la générosité de l'évêque de Verdun, Henri, afin de pouvoir installer un hôpital et un oratoire au lieu dit Belle-Fontaine, sur le territoire de Jupille, possession de l'église de Verdun. L'évêque leur cède la jouissance d'un manse et des dîmes de l'endroit, mais maintient le droit de propriété éminente de son église. Si la communauté se développe au point d'avoir besoin d'un supérieur, elle le choisira librement, mais l'élu devra se présenter au chapitre de Verdun pour y recevoir, des mains de l'évêque, l'investiture du temporel, les droits spirituels de l'église de Liège étant saufs. En signe de dépendance, la communauté paiera un cens annuel de 12 deniers (6).

---

(1) Éd. J. Daris, *op. cit.*, p. 30-31.

(2) Au sujet de Luc, voir U. Berlière, *Monasticon*, t. II, p. 222. L'hésitation du savant bénédictin au sujet de l'attribution à Luc des *Moralitates* éditées dans PL, t. CCIII, c. 489-581, parmi les œuvres de Philippe de Bonne-Espérance, doit être abandonnée comme l'a montré F. Petit, *La spiritualité des Prémontrés*, p. 53, note 1.

(3) Voir U. Berlière, *Monasticon*, t. II, p. 221.

(4) Voir la charte éd. J. Daris, *Notices...*, t. IV, p. 32.

(5) Pour la bibliographie, voir *infra*. Nous n'avons pas fait la critique diplomatique de l'acte de fondation de Beaufays parce qu'il émane de l'évêque de Verdun. L'original, conservé au Séminaire de Liège, offre d'ailleurs toute garantie ainsi qu'en a jugé son dernier éditeur, É. Poncelet, *Chartes du monastère de Beaufays-lez-Liège*, dans BCRH, t. CIII, 1938, p. 20.

(6) « Ego, Henricus... rogatu quorundam fratrum Deo seruire uolentium,

Tels sont les seuls renseignements fournis par les sources sur l'histoire de Beaufays au XII^e siècle. L'identité des convertis nous échappe entièrement. Étaient-ils des clercs ou des laïcs, des liégeois ou des étrangers ? Seule apparaît nettement leur vocation hospitalière, confirmée encore par l'examen du site choisi pour leur installation (1). Leur histoire doit ressembler, à peu de chose près, à celle de Flône, de Saint-Gilles ou de Géronsart, fondé à la même époque (2). L'église est dédiée à Notre-Dame et une communauté de *sorores* s'organise à côté des clercs, probablement dès les origines (3). Au XIII^e siècle seulement, nous trouvons la trace d'un prieur, Renier, qui, vers 1230, installe les sœurs dans la propriété de Vivegnis. Peu après, celles-ci adoptent la règle cistercienne (4).

IV. Castert (5)

La fondation de Castert se rattache étroitement à une initiative liturgique d'Albéron I^er. Lors du premier synode général qu'il tient, en 1124, dans l'église Saint-Lambert (6), le nouvel évêque décide de célébrer solennellement la fête de sainte Marie-Madeleine, dont il est dit dans l'évangile que son souvenir ne sera

---

Roberti scilicet et sociorum eius, ad aedificandam ecclesiam seu hospitale pauperum... concesserim ecclesiae Dei mansum unum praedii apud Iupilliam pertinentis, in loco qui Bellus Fons dicitur cum tota decima quae iuris est ecclesiae Virdunensis... Quod si, nutu diuino, ad id uentum fuerit, ut spiritualem patrem praefixere necessarium sit, canonice prius electus, Virdunum ueniat, per manum episcopi, in capitulo, de temporalibus inuestiendus, saluo iure parochiali Leodiensis ecclesiae. *Ibid.*

(1) Le caractère sauvage de la région a été souligné par É. Poncelet, *op. cit.*, p. 2, qui parle des anachorètes de Beaufays. Nous n'avons toutefois pas trouvé trace de route en cet endroit.

(2) Voir *supra*, p. 108, 123 et *infra*, p. 227.

(3) Étant donné le manque de documents, on n'en trouve trace que dans la deuxième charte qui date de 1215, éd. É. Poncelet, *op. cit.*, p. 22-23.

(4) Voir Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 134 et É. Poncelet, *L'abbaye de Vivegnis*, dans BSAHL, t. X, 1896, p. 1-41.

(5) Pour la critique diplomatique, voir *supra*, p. 78. Pour la bibliographie voir *infra*.

(6) Cette date, donnée par Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 98, n'est pas contredite par l'acte de 1126 qui suppose qu'un certain laps de temps s'est écoulé entre la conversion de Bovon et la dernière donation de l'évêque.

jamais perdu (1). Ce culte, déjà connu en Lotharingie (2), est de fait célébré à Liège, à partir de cette date, avec une certaine solennité (3). Peut-être Albéron a-t-il voulu par là encourager les hospitaliers, les ermites et en général les convertis dont Marie-Madeleine semble avoir été la patronne préférée (4).

Peu de temps après cette décision, un certain frère Bovon, prêtre, désireux d'imiter les vertus de Marie-Madeleine, vient trouver l'évêque, demandant de lui accorder un endroit où il puisse élever un oratoire et vivre, avec les compagnons que Dieu lui enverra, dans l'exercice de la pénitence et des bonnes œuvres. Albéron accorde au convertis deux bonniers situés à Castert et

---

(1) « Ego Albero... piae deuotionis affectu beatissimae Mariae Magdalenae memoriam amplexatus, quanto potui decore uenerationis eam adornare studui, statuens... sollempnitatem ipsius tam a clero quam a populo per totum episcopatum nostrum festitua celebritate deinceps obseruari, auctoritate ipsius domini qui ubicumque praedicatus fuerit euangelium et quod ipsa fecit in memoriam sui, uoluit annuntiari ». J. Halkin, *op. cit.*, p. 351. Le texte de l'Évangile auquel il est fait allusion est Math., XXVI, 9.

(2) Dès le milieu du XI^e siècle une collégiale est érigée à Verdun par le prévôt Amicus en l'honneur de sainte Marie-Madeleine, cfr *Gesta episc. Virdunensium*, MGH, SS, t. IV, p. 49. Vers 1080 une chapelle est dédiée à la même sainte dans l'abbaye Saint-Vincent de Laon et forme le centre d'un culte développé. Cfr R. Wyard, *Histoire de l'abbaye Saint-Vincent de Laon*, Dacheux, 1858, p. 174-175.

(3) Voir une charte de 1126 pour Saint-Jacques de Liège, éd. J. F. Niermeyer, *op. cit.*, p. 207. La fête de sainte Marie-Madeleine est célébrée, d'après ce document, *in cappis*, comme d'autres grandes fêtes.

(4) Au sujet du patronage de sainte Marie-Madeleine sur les *conversae*, voici le témoignage d'Honorius Augustodunensis, *Gemma animae*, PL, t. CLXXII, c. 616 : « De conversis. Conversae autem quae eundem habitum gerunt a Maria Magdalena formam sumpserunt ». En outre, les *tituli* des ermitages et hôpitaux mériteraient une étude détaillée. Voici une liste bien incomplète de ceux qui, à notre connaissance, sont dédiés à sainte Marie-Madeleine : Aigueperse, dioc. Autun, voir De Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, t. II, p. 244 ; Auxerre, voir DHGE, t. V, c. 957 ; Belle-Ville, dioc. Coutance, *ibid.*, t. IX, c. 689 ; Bruges, voir Alberdinck Thijm, *Les hôpitaux de Belgique au M. A.*, p. 77 ; Grenoble, voir J. Marion, *Cartulaire de Grenoble*, p. 304 ; Chimay, voir charte de 1148, éd. Miraeus et Foppens, t. III, p. 668-669 ; pour Wanze, voir *supra*, p. 218. Comme ermites-hospitaliers célèbres pour leur dévotion à l'égard de la sainte, citons S. Adjutor, *Vita*, dans AS Bol, Avril, t. III, p. 824 svv ; les fondateurs de Fontaine-les-Blanches, dioc. Tours, vers 1125, cfr *Historia fundationis*, éd. d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 573 ; Gérard, ermite de Asnière-Bellay, dioc. Chartres, cfr DHGE, t. IV, c. 1055. Les fondateurs d'Arrouaise édifient un oratoire consacré à la sainte vers 1112, cfr *Historia fundationis*, MGH, SS, t. XV, 2, p. 1120 ; signalons enfin qu'Étienne de Tournai, *Epistolae*, PL, t. CCXI, c. 445, donne la sainte en exemple aux ermites.

des droits sur les bois et prairies de la région (1). Il existe trop de Bovons parmi les ecclésiastiques liégeois de cette époque pour déterminer avec certitude l'identité du fondateur de Castert. On peut pourtant exclure Bovon, chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste et frère de Raimbaud de Dongelberg, que nous trouvons encore comme témoin dans une charte de 1132 (2). Le Bovon, chanoine de N.-D. de Huy, qui figure comme témoin dans la charte pour Suger en 1125, semble aussi pouvoir être exclu, car la fondation de Castert date de cette année (3). Reste, à notre connaissance, le prêtre Bovon, bienfaiteur du Mont-Cornillon en 1124 (4), que, jusqu'à preuve du contraire, nous considérons comme le converti, imitateur de sainte Marie-Madeleine.

Un des buts de la fondation de Castert semble avoir été l'hospitalité. Gilles d'Orval dit en effet que, par l'intermédiaire de la sainte, les pauvres y reçoivent de grands soulagements (5). Et peut-être cette orientation est-elle déjà marquée dans la charte de 1126 par la formule *cetera sacrificia iusticiae Deo suppliciter offerre* qui, chez Cassien, est employée pour désigner la fonction hospitalière (6). Quoi qu'il en soit, Bovon construit un petit oratoire et agrandit ses possessions en acquérant un manse de terre allodiale contiguë, un bonnier appartenant à N.-D. de Maastricht et payant pour tous droits six deniers. Enfin l'évêque y ajoute encore une censive et, comme ses prédécesseurs, assure à l'église une grande liberté en la plaçant sous sa juridiction directe.

---

(1) « Non multo post, eodem fere anno, frater quidam, Bouo nomine, eiusdem Dei amatricis et conuersae deuotus et humilis imitator et seruus cupiens existere, ad nos uenit locumque sibi dari petiit ubi sanctae ipsius posset oratorium construi quo, cum aliis, si quos sibi uellet Deus adiungere, pro peccatis suis et nostris sanctae paenitentis exemplo pedes domini lacrimis rigare capillis mereretur extergere et deosculari cotidie ceteraque sacrificia iusticiae Deo suppliciter offerre. » J. Halkin, *op. cit.*, p. 351. Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 98, reprend le texte de cette charte, mais présente l'initiative liturgique d'Albéron, comme une conséquence de la dévotion de Bovon, ce qui est une erreur.

(2) Voir L. Lahaye, *Inventaire...*, Saint-Jean, p. 7, et la charte de 1131 pour Castert, éd. J. Closon, *op. cit.*, p. 471.

(3) Éd. J. Halkin, *op. cit.*, p. 346, et *supra*, p. 76.

(4) Éd. J. Daris, *op. cit.*, p. 333, et *supra*, p. 77.

(5) « Ubi Dominus per Beatam Mariam multa beneficia prestabat egenis. » *Op. cit.*, p. 98.

(6) Voir *supra*, p. 77, et Cassien, *De coenobiorum institutis*, PL, t. XLIX, « Dirigunt alimoniae uictusque substantiam de fructu manuum suarum, rationabile ac uerum sacrificium Domino tali oblatione se offerre credentes ».

Il prend la précaution d'obtenir l'assentiment de l'archidiacre Alexandre (1).

Mais les compagnons attendus par Bovon ne se présentent pas et, en 1130, il donne son église et toutes ses possessions à Neufmoustier ; il se soumet lui-même au supérieur de cette communauté, ne retenant pour lui que le strict nécessaire (2). En 1131, il acquiert encore une terre relevant de la court d'Hermalle et une autre relevant de la court de Leincult (3). Dans ce dernier acte, Bovon revendique le titre de *primus fundator*. Il semble avoir consacré tous ces biens à enrichir l'oratoire de Sainte-Marie-Madeleine.

Dès lors le petit prieuré de Neufmoustier s'efface dans l'ombre. Seul un acte de l'année 1169 nous apprend que le prévôt de Saint-Paul à Liège renonce à la dîme des animaux perçue sur une terre appartenant à Castert (4). Enfin, en 1196, Wézelin, prieur de Neufmoustier, s'y retire, après avoir abandonné sa charge (5).

V. Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle a Liège (6)

A l'expansion du culte de Sainte-Marie-Madeleine dans le diocèse de Liège se rattache encore la fondation d'une église dédiée à la patronne des convertis et occupée quelque temps par des chanoines réguliers. Sa construction est entreprise, probablement après le synode de 1124, par un officier de l'évêque, le *dapifer* Anelin, qui apparaît dans les chartes entre 1120 et 1134 (7). Soucieux d'accorder au nouveau sanctuaire la plus grande liberté possible, il rachète, moyennant le don de propriétés situées à Longdoz et Seraing, les dîmes qui appartenaient au chapitre Saint-Jean-l'Évangéliste. Puis, il y place des chanoines réguliers qui

(1) Charte de 1126, *op. cit.*, p. 351-352.

(2) Charte de 1130, éd. J. Closon, *op. cit.*, p. 469. C'est probablement Alexandre de Juliers qui a orienté Bovon vers Neufmoustier dont il était le grand bienfaiteur, voir *supra*, p. 160.

(3) Voir les deux actes de 1131, éd. J. Closon, *op. cit.*, p. 469-472.

(4) Éd. P. Thimister, *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 9.

(5) Voir *supra*, p. 167.

(6) Pour la critique diplomatique, voir *supra*, p. 88. Pour la bibliographie, voir *infra*, p. 262.

(7) Anelin fait partie de la famille des Preit, qui fournit de nombreux *ministeriales* aux évêques de Liège. A noter que son père, Lambert, sénéchal de 1082 à 1112, a fondé l'église Saint-Nicolas d'Outre-Meuse. Pour tout ceci, voir É. Poncelet, *L'avouerie de la cité de Liège*, dans BSAHL, t. XXIII, 1931, p. 185.

assurent nuit et jour le service divin (1). Rien ne permet d'éclairer davantage les origines de cette petite communauté, tirée peut-être d'un des monastères liégeois de chanoines réguliers, Saint-Gilles ou le Mont-Cornillon.

Malheureusement, le manque de ressources et les attaques incessantes des héritiers d'Anelin troublent bien vite l'existence des quelques chanoines. Un seul d'entre eux assure encore le service au moment où, pour éviter la destruction totale, Henri de Leez se décide à intervenir (1151). Après avoir pris conseil des chanoines de Saint-Lambert et de tous les hommes pieux, l'évêque décide de confier l'église à l'abbaye voisine de Saint-Jacques, à charge pour l'abbé d'y placer quelques moines et de subvenir à leur entretien jusqu'au moment où la libéralité des fidèles permettra au nouveau prieuré de subvenir à ses besoins (2). Vers 1181, le pape Lucius III confirmera la décision prise par Henri II (3).

VI. Solières (4)

Pris au pied de la lettre, l'acte confirmé en 1127 par le synode liégeois attribue l'initiative de la fondation de Solières aux deux frères de Beaufort, Arnould et Lambert (5). Confiant dans la valeur spirituelle de l'aumône, ils ont décidé de construire un oratoire dédié à la Vierge et à saint Jean-Baptiste dans leur propriété de Ben, au lieu dit Guvla et d'y placer des personnes servant Dieu (6). Mais le caractère juridique du document ne met-il pas en relief l'intervention des fondateurs du temporel au dépend des ascètes à qui revient en fait l'initiative au point de vue religieux ? L'analogie avec l'origine des autres monastères, le choix du patronage de saint Jean-Baptiste, précurseur des ermites, enfin le fait que Solières est occupé par une communauté

(1) « ... ne vacua et muta a laude Dei remaneret, denominati et constituti sunt ibi canonici regulares qui die et nocte servitium explerent Deo et beatae Mariae Magdalenae ». Charte éd. Martène, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 950.

(2) Voir *ibid.*

(3) Voir *ibid.*

(4) Pour la critique diplomatique, voir *supra*, p. 79. Voir la bibliographie, *infra*, p. 262. Pour la critique des opinions des anciens érudits sur les origines de Solières, voir W. Depaquier, *L'abbaye de Solières*, p. 49 svv.

(5) Voir Ch. Piot, *Documents...*, dans BCRH, 5e sér., t. IV, 1894, p. 11.

(6) Voir *ibid.*

double, invitent à faire d'un groupe de *conversi* les véritables fondateurs (1).

Le temporel de la nouvelle communauté est constitué par deux bonniers libérés de tous droits, l'archidiacre lui-même ayant renoncé à ses privilèges. Les frères de Beaufort y ajoutent deux manses voisins, libres de cens et de plaids, mais qui doivent les dîmes à la paroisse. L'exercice de la *cura animarum* est restreint aux seuls membres de la communauté et aux hôtes. Enfin, les fondateurs réservent l'avouerie pour eux-mêmes et leurs héritiers (2).

Seules deux chartes datées de 1174 et 1183 jettent quelque lumière sur le développement de cette petite communauté. Dans la première apparaît un prieur, Godefroid, à qui le chapitre Saint-Martin de Liège donne une terre et des dîmes situées dans le village de Ben (3). Dans la seconde, l'évêque de Liège, Raoul de Zähringen, confirme les biens de la communauté (4).

Aucun de ces documents ne fait mention de la règle de saint Augustin, adoptée à une date inconnue. Elle restera en vigueur chez les hommes tandis que les *sorores* adopteront, vers 1230, avec la permission de l'évêque de Liège, les coutumes cisterciennes (5).

VII. Géronsart (6)

La pénurie des documents favorisant le jeu des hypothèses, les historiens ont quelque peu brodé sur les origines de Géronsart. Jean d'Outremeuse n'a retenu que la date de la dédicace de l'église, 1134 (7). Saumery et Galliot situent l'année de la

(1) Voir au sujet de cette interprétation la remarque plus générale faite *infra*, p. 238.

(2) « Et ut quiete et sine molestia ibidem habitantes Deo possint servire, libera ab omni saeculari exactione, decima etiam et iure archidiaconi... Neque tamen baptizare, sepelire usurpabunt nec in missa recipere, nisi secum infra suum cenobium commorantes et hospites, de aliis parochiis nullum sine licentia... Advocatiam nos et heredes nostri retinebimus ». Acte de 1127, éd. Ch. Piot, p. 12.

(3) *Ibid.*, p. 13.

(4) *Ibid.*, p. 14. C'est dans cet acte qu'est donné le *titulus* de l'église : « Oratorium S. Mariae sanctique Iohannis Baptistae ».

(5) Voir W. Depaquier, p. 60 svv.

(6) Pour la bibliographie et la critique diplomatique, voir *supra*, p. 83.

(7) Voir J. d'Outremeuse, t. IV, p. 357.

fondation en 1130 (1). Barbier et Berlière choisissent 1127 et affirment qu'Albéron Ier a introduit à Géronsart une colonie de chanoines réguliers tirés de Saint-Gilles ou de Flône (2).

Or, l'initiative de la fondation revient à un certain frère Jean, à qui Albéron Ier cède une partie du territoire épiscopal de Jambes. L'événement se situe entre 1124 et 1128, sans que l'on puisse préciser davantage (3). Comme toutes les autres communautés liégeoises de chanoines réguliers, celle de Géronsart s'est donc formée de manière spontanée. L'intention du frère Jean, que la charte de 1142 qualifie de *sacerdos* (4), était-elle de mener la vie érémitique ? Le vallon boisé dans lequel il se retire pourrait le faire croire (5). Peut-être est-ce un chanoine d'une des collégiales de Namur qui abandonne sa prébende pour mener une vie austère. Plus heureux que Bovon à Castert, il trouve des disciples pour embrasser avec lui la profession régulière selon la règle de saint Augustin et la dévotion des fidèles leur permet de construire une église nouvelle (6).

En 1134, Alexandre de Juliers procède à la consécration du sanctuaire dédié à Notre-Dame et à saint Augustin (7). Pour éviter toute controverse, il détermine avec soin l'étendue des possessions concédées par son prédécesseur et par lui-même ; il accorde en outre des droits d'usages sur la forêt voisine, pour la nourriture des bestiaux et pour les constructions (8). Comme à

(1) Voir Saumery, *Délices...*, t. IV, p. 418, et Galliot, *Histoire... de Namur*, t. IV, p. 286.

(2) Voir V. Barbier, *Histoire de Géronsart...*, p. 75. U. Berlière, *Monasticon...*, t. I, p. 132, après avoir adopté d'abord l'opinion de Barbier qui fait venir les premiers chanoines de Géronsart de Saint-Gilles, croit trouver la preuve qu'ils sont venus de Flône. Nous avons vu, *supra*, p. 116, que la tentative d'absorption faite par Flône en 1140 ne justifie pas une telle hypothèse.

(3) La charte de 1134 nous apprend en effet que la première confirmation a été donnée par Albéron Ier dont les chartes se répartissent entre les années 1124 et 1128. Ce document attribue nettement l'initiative au frère Jean : « Rogatu fratris Iohannis aliorumque Dei servorum...», éd. Miraeus et Foppens, t. II, p. 818.

(4) Voir charte n. 3, *ibid.*, t. IV, p. 372.

(5) Encore aujourd'hui, Géronsart forme, sur la rive droite de la Meuse, en face de Namur, un coin sauvage et boisé.

(6) « Ubi a praedictis servis Dei, cooperante fidelium devotione, ecclesia novo constructa est opere », charte 3, éd. Miraeus et Foppens, t. IV, p. 372. Au sujet de l'expression *novo opere construere*, voir notre tentative d'exégèse, *supra*, p. 179.

(7) Cfr p. 910.

(8) Voir charte n. 1, éd. Miraeus et Foppens, t. II, p. 818.

Neufmoustier, l'évêque détermine en outre les relations de la nouvelle communauté avec l'ancienne collégiale Notre-Dame de Namur, dont le domaine de Géronsart dépend pour les dîmes. Celles-ci sont rachetées au moyen d'un cens annuel de trois sous, payable en la fête de saint Lambert. Mais ce privilège ne s'étend pas à ceux qui pourraient s'affilier à la communauté, sans suivre la règle ; ils dépendront aussi de Notre-Dame pour tout ce qui concerne la *cura animarum* (1).

A peine confirmée, l'indépendance de la nouvelle fondation est compromise. En 1140, Géronsart figure en effet parmi les possessions de l'abbaye de Flône énumérées par Albéron II dans une charte. De cette donation naîtra un long conflit dont quelques documents permettent de suivre les épisodes.

1) Au synode général de 1140, après avoir reconnu les privilèges accordés jadis à l'église de Flône par son prédécesseur, Henri de Verdun, Albéron II lui confirme la possession de l'église de Géronsart et de sa dépendance, Erpent ; il affirme les avoir cédées récemment, « en toute liberté » et menace d'excommunication ceux qui s'opposeraient à sa décision (2). Ce geste de l'évêque rappelle celui d'Alexandre de Juliers rattachant l'église de Castert à celle de Neufmoustier, en 1130.

2) Le pape Innocent II intervient pour protéger l'église de Géronsart contre les attaques de Gautier, abbé de Flône, qui, apostat, s'est emparé de l'église d'Erpent entre 1140 et 1142 (3).

3) En 1141, Albéron II, après avoir rappelé les donations de ses prédécesseurs, place le frère Jean comme prieur à la tête de la communauté de Géronsart, et la soumet à son autorité immédiate, comme les autres églises où règne la vie régulière ; il lui confirme la possession de l'église d'Erpent (4).

4) Dans une bulle où il confirme les biens de Flône, le nouveau pape, Célestin II, mentionne les églises de Géronsart et d'Erpent, avec leurs dépendances, parmi les possessions de l'abbaye. Ce document est daté du 1er novembre 1143 (5).

5) Dans une charte de 1144, où la communauté de Flône in-

(1) Voir charte n. 2, éd. V. Barbier, dans AHEB, t. V, 1868, p. 382.

(2) Voir *supra*, p. 116.

(3) Cette intervention du pape n'est plus connue que par la mention qu'en fait la bulle d'Eugène III citée *infra*, n. 6.

(4) Voir charte n. 3, éd. Miraeus et Foppens, t. IV, p. 372.

(5) Éd. Évrard, *op. cit.*, p. 307.

tervient comme témoin, l'abbé Gautier ne figure pas sur la liste. Étienne, prieur, est cité le premier (1).

6) Le pape Eugène III intervient en 1145 ou 1146 pour inviter le chapitre Saint-Lambert à expulser Gautier de l'église d'Erpent qu'il occupe toujours (2). A la même date, il envoie une bulle qui confirme l'église de Géronsart dans la possession de tous ses biens (3).

7) En 1146, Gautier apparaît de nouveau comme abbé de Flône, dans une charte pour son abbaye (4).

8) Enfin, en 1149, Henri II, évêque de Liège, renouvelle en faveur du prévôt Fulbert les privilèges accordés en 1142 par son prédécesseur Albéron (5).

Les motifs qui ont poussé Albéron II à établir un lien de dépendance entre Géronsart et Flône semblent bien être, d'une part, l'état encore embryonnaire de la première communauté et, d'autre part, le développement de la seconde qui se transforme à cette époque en abbaye et à laquelle il accorde le statut de liberté complète (6). Mais cette décision n'est pas acceptée par les chanoines de Géronsart qui en appellent à Rome ; Innocent II charge le chapitre Saint-Lambert de s'opposer aux empiétements de Gautier, abbé de Flône (doc. 2). Entre-temps, ce dernier, fort de la donation de l'évêque, s'est en effet emparé de l'église d'Erpent et essaie d'occuper Géronsart. A la mort d'Innocent II, il réussit à obtenir du nouveau pape, Célestin II, une bulle dans laquelle la possession de la filiale lui est de nouveau confirmée (doc. 4).

Mais à Liège, Albéron II tenant compte de l'intervention d'Innocent II fait machine arrière et ratifie en 1142 la pleine liberté de Géronsart et sa possession d'Erpent (doc. 3). En 1144, la situation est extrêmement confuse puisque les deux communautés peuvent appuyer leurs prétentions sur des privilèges épiscopaux et pontificaux contradictoires !

---

(1) *Ibid.*, p. 310.

(2) Ce document, très abîmé, a été laissé de côté par V. Barbier, mais a été publié par J. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden*, t. II, n. 50, p. 162.

(3) Éd. V. Barbier, *op. cit.*, p. 214, qui date par erreur le document de l'année 1152.

(4) Éd. Évrard, *op. cit.*, p. 311.

(5) Éd. V. Barbier, dans AHEB, t. IV, 1867, p. 464.

(6) Voir *supra*, p. 116.

L'action énergique du pape Eugène III, élu le 18 février 1145, met fin au conflit. Après s'être informé auprès de nombreuses personnalités, le pontife charge le chapitre Saint-Lambert d'expulser Gautier de l'église d'Erpent, de restituer tous les biens à Géronsart et de faire réparer tous les dommages. Tout appel ultérieur est exclu et l'interdit doit être jeté sur Flône en cas d'obstination (doc. 6). Ces mesures se révèlent efficaces. Gautier est maintenu comme abbé de Flône (doc. 7), tandis que le statut de liberté de Géronsart est confirmé une fois de plus par Henri de Leez, en 1149, à Fulbert, successeur de Jean (doc. 8).

Dans les dernières années du XII^e siècle, quelques donations viennent accroître les ressources des chanoines de Géronsart. En 1174, un certain Gilbert Provencias leur cède une maison située non loin de Saint-Remy (1). En 1183, un clerc de Saint-Aubin de Namur leur donne, moyennant certaines redevances, une autre maison située sur le pont (2). Enfin, en 1194, deux chanoines de Saint-Lambert à Liège leur abandonnent une partie importante des revenus de l'église de Wierde (3).

Les tribulations de la petite communauté régulière ne sont pourtant pas encore terminées. Déjà, en 1183, elle sent le besoin d'obtenir de l'évêque de Liège, Raoul de Zähringen, la confirmation de la profession régulière selon la règle de saint Augustin (4). Le danger qui menace son indépendance vient cette fois de l'abbaye de Lobbes. Chassés par les troupes du comte de Hainaut, les moines de ce monastère se réfugient vers 1170 à Géronsart, où ils sont accueillis par le prévôt Hubert (5). Ils semblent avoir profité de l'occasion pour mener une campagne en faveur de leur genre de vie et avoir trouvé audience auprès de quelques chanoines car, en 1197, Albert de Cuyck, évêque de Liège, doit rétablir l'ordre troublé « per accessum et recessum diuersi ordinis personarum » ; il confirme la règle primitive qui sera observée fidèlement par les douze chanoines et leur prieur. Ce dernier sera élu librement mais installé avec le consentement de l'évêque (6).

(1) Voir charte n. 6, éd. V. Barbier, *op. cit.*, p. 215.
(2) Voir charte n. 8, *ibid.*, p. 216.
(3) Voir charte n. 9, *ibid.*, p. 216-217.
(4) Voir charte n. 7, éd. V. Barbier, dans AHEB, t. IV, 1867, p. 466.
(5) Voir à ce sujet U. Berlière, *Monasticon*, t. I, p. 218.
(6) Voir charte n. 10, éd. V. Barbier, dans AHEB, t. IV, 1867, p. 468.

Toutefois, en 1216, les moines de Lobbes obtiennent gain de cause. Considérant la pauvreté (*tenuitas*) des ressources de Géronsart et les intérêts des moines de Lobbes qui pourraient utiliser cette église comme étape dans leur voyage vers Liège, Hugues de Pierrepont décide l'union des deux communautés. Il prévoit que les chanoines réguliers qui ne prennent pas immédiatement l'habit bénédictin seront remplacés par des moines à leur mort [1]. Mais le sort de Géronsart n'est pas encore définitivement réglé ; parmi les chanoines se trouve un récalcitrant, Évrard, qui obtient du Saint-Siège que son monastère soit finalement confié à l'Ordre récemment fondé des chanoines augustins du Val-des-Écoliers [2].

VIII. Aulne [3]

Fondé au VII^e^ siècle par l'ermite Landelin sur les bords de la Sambre, le monastère d'Aulne a connu, au cours des temps, bien des vicissitudes. Il fait partie du groupe de ces sanctuaires liégeois qui, après les invasions normandes, sont transformés en chapitres de chanoines [4]. Vers le milieu du XII^e^ siècle, ce dernier se trouve, comme beaucoup d'autres, dans une situation matérielle difficile [5].

Vers 1144, l'abbé Raoul, désireux de remédier à l'insuffisance des ressources, demande à l'évêque de Liège, Albéron II, d'approuver son projet de passage à la vie régulière. Décrivant la démarche de l'abbé, le rédacteur de la charte emploie des formules remarquables : « Qui (Radulfus) de communi clericorum vita ad regularis professionis se nitebatur transferre propositum [6]. »

---

[1] Voir charte n. 13, éd. V. Barbier, *op. cit.*, p. 219. Cet acte a été réédité par É. Poncelet, *Actes des Princes-évêques de Liège, Hugues de Pierrepont*, p. 149-150.

[2] Voir charte n. 14, éd. V. Barbier, *op. cit.*, p. 220-221.

[3] Pour la bibliographie et la critique diplomatique, voir *supra*, p. 88.

[4] Voir *supra*, p. 36. Notons que le témoignage des *Gesta abbreviata* est ici confirmé par celui de Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 106, qui, à propos du passage d'Aulne aux Cisterciens, ajoute : « Nam Alna prius fuerat ecclesia canonicorum et dicebatur abbatia et haec una de duodecim erat abbatiarum quarum praebendas ecclesiae Sancti Lamberti maiores conferebant. »

[5] Voir *supra*, p. 49, la liste des petites collégiales transformées en prieurés à cause de leur situation matérielle.

[6] Charte d'Albéron II, éd. L. Devillers, *op. cit.*, p. 245.

On voit qu'à Liège, l'ancienne discipline carolingienne était encore désignée, au XII^e siècle, par l'expression *communis vita clericorum*, généralement réservée à cette époque aux chanoines réguliers (1).

Témoin de la sincérité de cette conversion, Albéron fixe le statut de la nouvelle communauté régulière. Le supérieur sera élu librement mais avec l'assentiment de l'évêque auprès duquel, suivant l'antique coutume, il remplira les fonctions de chapelain (2). Il donne ensuite des précisions, qui ne manquent pas d'intérêt, sur le vêtement des chanoines : Ils éviteront toute vanité comme toute innovation et porteront des capes noires sur un surplis de lin afin que, si jamais ils doivent participer au synode diocésain, leur habit ne tranche pas sur celui des autres chanoines (3). On trouve dans ce texte un écho des polémiques suscitées par les innovations des Prémontrés en matière de vêtement. L'évêque réprouve les nouveautés et impose aux nouveaux réguliers les usages traditionnels : cape noire et surplis de lin (4).

L'initiative de Raoul ne fut pas heureuse. Dès 1147, Henri de Leez confie l'église d'Aulne à saint Bernard, qui prêche à Liège la seconde croisade, pour qu'il y installe des moines blancs (5).

IX. Malonne (6)

Fondée à la fin du VII^e siècle par un ermite étranger, Bertuin, l'abbaye de Malonne est occupée par des moines jusqu'à l'époque des invasions normandes. Mais, au début du X^e siècle, les évêques

(1) Voir pour ceci notre article *Vie commune...*, p. 389.

(2) Charte d'Albéron II, p. 245. Ce texte confirme le passage des *Gesta abbreviata*, cité *supra*, p. 37, n. 1.

(3) « Habitus autem inibi Deo servientium fratrum talis sit qui occasione vanitatis careat et nihil novitatis aut superfluitatis redoleat. Cappas gestent nigras et superpellicia linea quae nec reprehensionis aliquid aut detractationis habeant ne, si forte, causis exigentibus, in conventu nostro venerint, dissimiles nobis habitus novitate inveniantur ». Charte d'Albéron, p. 246.

(4) Au sujet des modifications de l'habit canonial par les Prémontrés, voir *supra*, p. 211.

(5) Voir U. Berlière, *Monasticon*, t. I, p. 331. La charte de Henri de Leez, qui confie Aulne aux cisterciens, ne donne aucune indication sur le sort des chanoines réguliers.

(6) Pour la bibliographie et la critique diplomatique, voir *supra*, p. 88.

de Liège y placent une communauté canoniale dirigée par un abbé, qui fait en même temps fonction de chapelain (1).

Comme dans beaucoup d'autres collégiales, la situation matérielle de Malonne est fort compromise au début du XII^e siècle (2). Déjà du temps d'Albéron II, le prévôt, Brunon, expose à l'évêque les difficultés de son monastère. Fréquemment admonesté par Henri de Leez, il demande et obtient d'être relevé d'une fonction qu'il ne peut plus remplir. Depuis quelque temps, la célébration de l'office divin est interrompue par suite du manque de ressources (3). Mais rien ne prouve que cette décadence matérielle ait été accompagnée d'un relâchement moral des clercs (4).

Le remède à cette situation lamentable vient d'un habitant de Malonne, Alexandre, émigré en Pologne où il est devenu évêque de Plock (5). Avant 1147, il envoie à Henri de Leez son frère, Wautier, prévôt de son église, pour demander de restaurer le patrimoine de l'ancienne abbaye et d'y placer des chanoines vivant sans biens propres, selon la règle de saint Augustin (6). L'évêque approuve, confie la direction de la nouvelle communauté à Wautier et prévoit que l'abbé, élu lorsque le nombre des frères sera suffisant, recevra de ses mains l'investiture du temporel et remplira les fonctions de chapelain, comme par le passé (7).

---

(1) Pour l'histoire des origines jusqu'au XII^e siècle, voir U. Berlière, *Monasticon*, t. I, p. 140 et aussi F. Baix, art. *Bertuin*, dans le DHGE, t. VIII, 1935, c. 1108-1110.

(2) Voir les cas cités, *supra*, p. 49.

(3) Voir la charte de Henri de Leez, éd. V. Barbier, *Histoire de Malonne*, p. 280.

(4) C'est à tort que des historiens comme V. Barbier, *Histoire de Floreffe*, t. I, p. 72, se basent sur des documents comme la charte d'Aulne, *supra*, p. 231, et celle de Malonne, pour parler du relâchement le plus absolu des clercs, alors qu'il est simplement question de difficultés matérielles qui, évidemment, ne favorisent pas le maintien de la discipline.

(5) Contestée un moment par les historiens polonais, l'origine wallonne d'Alexandre a été établie par U. Berlière et W. Levison. Voir un compte rendu de l'article de ce dernier dans *Les Archives belges*, 1901, n. 202. Ce n'est d'ailleurs qu'un des nombreux cas de migration au sujet desquels on consultera F. Rousseau, *L'expansion wallonne et lorraine vers l'Est aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Les dialectes Belgo-Romans*, t. I, 1937, p. 184. Signalons, en outre, que le prototype des livres liturgiques hongrois vient de Liège, comme l'a montré R. Rado, *Libri liturgici manuscripti bibliothecarum Hungariae*, t. I, Budapest, 1947, p. 181.

(6) « ...praepositum, Gualterum nomine, ad nos transmisit, rogans et obnixe deprecans quatenus ea quae in eadem ecclesia neglecta fuerant corrigere, dilapsa restaurare, insuper et clericos absque proprietate iuxta beati Augustini regulam ad serviendum Deo ordinare... » Charte de Henri de Leez, éd. V. Barbier, p. 281.

(7) *Ibid.* Au sujet de la fonction de chapelain, voir *supra*, p. 232.

Nous ne savons que peu de chose du recrutement des chanoines réguliers. Peut-être plusieurs des anciens clercs ont-ils imité l'exemple d'un d'entre eux, le futur auteur de la *Translatio Sancti Bertuini*, qui adopte la discipline régulière (1). Il semble aussi qu'on ait fait appel aux autres monastères liégeois, car c'est un chanoine de Saint-Gilles, Eudes, qui, en 1150, prend la direction de la communauté, déjà assez nombreuse, et le titre d'abbé (2). Après sa fuite scandaleuse, on lui donne pour successeur un certain Conon, dont on trouve trace entre les années 1186-1189 (3). Ce dernier, ainsi qu'un prieur, Nicolas, abandonnent la communauté de Malonne pour la discipline plus austère des Prémontrés de Floreffe (4).

X. Chimay (5)

Les origines de ce chapitre de chanoines nous sont connues grâce à un acte de l'année 887, dont M. J. Dhondt a démontré récemment l'authenticité (6). Dans les actes du XII^e^ siècle où les chanoines apparaissent comme témoins, on ne trouve aucune trace de vie régulière (7). Seule, une bulle de Lucius III, datée de l'année 1182, dont rien ne permet de mettre en doute la valeur, fait mention de la liberté d'élection du supérieur *secundum regulam Sancti Augustini*, formule stéréotypée dans

(1) Voici son témoignage : « Contigit autem, nostris canonicorum saecularium exigentibus peccatis quorum ego novissimus scripsi haec, ut ecclesia cum omni commodo suo et iure traderetur canonicis regularem vitam sub beato Augustino professis, suffragantibus tamen studiis et obsequiis quorundam fratrum de Polonia, indigenum pagi plebae Maloniensis, quorum alter videlicet Alexander... » Éd. *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 183.

(2) Voir le témoignage de Gilles d'Orval, cité *supra*, p. 130.

(3) Voir à leur sujet U. Berlière, *Monasticon*, t. I, p. 142.

(4) L'obituaire de Floreffe, éd. V. Barbier, dans AHEB, t. XIII, 1878, p. 196, donne les notices suivantes : « Commemoratio Cononis quondam abbatis in Malonia et canonici nostri » et « Nicolai, sacerdotis, fratris nostri et quondam prioris Maloniensis ». C'est donc par erreur que V. Barbier, *op. cit.*, p. 23, et, à sa suite, U. Berlière, *Monasticon*, t. I, p. 143, ont affirmé que Conon, le troisième abbé, et le prieur Nicolas avaient été choisis dans la communauté de Floreffe.

(5) Voir la bibliographie, *infra*, p. 263.

(6) Voir J. Dhondt, *Note sur l'acte de fondation de Sainte-Monégonde de Chimay*, dans BCRH, t. CVII, 1942, p. 321 svv.

(7) Voir les actes de 1148, 1178, 1182, signalés par L. Devillers, *Sceaux du chapitre Sainte-Monégonde à Chimay*, dans les *Annales du cercle archéol. de Mons*, t. XXIV, 1895, p. 263.

les bulles accordées aux Augustins (1). Doit-on, sur la foi de ce seul document, admettre que la vie commune a été introduite dans la vieille collégiale ? Ou bien faut-il plutôt penser que la chancellerie pontificale aurait commis une erreur dans l'emploi de ses formulaires ? Dans l'état actuel de nos recherches, il ne nous est pas possible de trancher ce dilemme (2). Si la première hypothèse devait être confirmée, Chimay serait à ranger avec Malonne parmi les rares chapitres liégeois où la réforme canoniale a pris pied.

* * *

Malgré la pénurie de documents, on peut établir approximativement le type de communauté auquel appartiennent les sept monastères fondés sous l'épiscopat d'Otbert et d'Albéron Ier. La tendance hospitalière est très nette à Wanze et Beaufays. Castert, Géronsart et Solières sont plutôt érémitiques. Un groupement de chanoines liégeois désireux de vie plus parfaite donne naissance au Mont-Cornillon. Quant au petit prieuré de Sainte-Madeleine-en-l'Isle, il est fondé très probablement par l'arrivée d'une colonie de chanoines réguliers. Vers le milieu du XIIe siècle, nous trouvons enfin des réformes proprement dites d'anciennes collégiales. Dans les deux cas d'Aulne et de Malonne, le désir de remédier à une situation matérielle fort compromise a certainement joué un rôle considérable.

La personnalité des promoteurs des fondations nouvelles nous échappe presque entièrement. Le prêtre Bovon, dévot envers Marie-Madeleine, est encore le mieux connu. A Géronsart comme à Beaufays, les sources ne révèlent qu'un nom, Jean et Robert. Ailleurs l'obscurité est plus complète encore. A l'abbé Raoul revient l'initiative de la réforme éphémère d'Aulne ; celle, plus durable de Malonne, aux deux frères émigrés, Alexandre et Wautier. Il est fort probable que, un peu partout, des chanoines séculiers ont abandonné les anciennes collégiales de Namur, Huy et Liège, et ont formé le premier noyau de convertis. Des femmes pieuses ont suivi cet exemple car nous trouvons des communautés doubles au Mont-Cornillon, à Beaufays et Solières.

(1) Éd. d'abord par C. Duvivier puis par A. Dardenne, elle l'a été en dernier lieu par J. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden*, t. II, p. 320.

(2) Voir *Addenda*, p. 247.

A tous ces nouveaux monastères, les évêques de Liège s'efforcent d'assurer une *libertas* aussi complète que possible. Ils réussissent pleinement pour le Mont-Cornillon. Ailleurs, spécialement à Géronsart et Solières, ils se heurtent aux droits des anciennes collégiales qui imposent des restrictions sérieuses à l'exercice de la *cura animarum*. D'ailleurs ces communautés peu nombreuses ne possèdent qu'un domaine assez restreint et leurs supérieurs se contentent du titre de prieur. Bien plus, cette *tenuitas* généralisée menace dans la plupart des cas l'avenir de l'institution. Wanze et le Mont-Cornillon seront assimilés rapidement par l'Ordre de Prémontré, Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle par l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques, Aulne par Cîteaux. Castert devient un simple prieuré du Neufmoustier, tandis que Géronsart n'échappe que péniblement à l'emprise de Flône et de Lobbes pour s'affilier finalement à l'Ordre du Val-des-Écoliers. Enfin, dans les premières années du XIII^e^ siècle, les communautés féminines de Beaufays et Solières, séparées du groupe canonial, adoptent la règle cistercienne. Malonne seul réussit à sauver son indépendance.

La vitalité des anciennes abbayes bénédictines, le développement des quatre premières communautés canoniales régulières, la fondation des grandes abbayes de Prémontré, enfin l'arrivée des cisterciens, expliquent le caractère précaire des fondations augustiniennes entreprises après 1115.

CONCLUSION

Au cours de cette enquête, il a été souvent nécessaire de s'engager dans une étude minutieuse de la valeur des témoignages. Aussi ne sera-t-il pas inutile de regrouper, en un tableau d'ensemble, les résultats positifs obtenus et de dégager ainsi les traits essentiels de la réforme canoniale au pays de Liège.

Il faut d'abord souligner le caractère spontané de la grande majorité des fondations. Leurs initiateurs représentent, dans un milieu où les traditions carolingiennes sont encore fortement ancrées, les premiers promoteurs du mouvement de retour à la *Vita apostolica*. Ils ont pu subir l'influence de prédicateurs errants comme Wéry de Saint-Pierre de Gand et Pierre l'Ermite ou bien être attirés par le culte rendu à saint Thibaut de Provins. Seule la personnalité d'Ailbert, fondateur de Rolduc, se dégage avec netteté. Chanoine de Tournai, il suit l'exemple de son maître, l'écolâtre Odon, et cherche à mener une vie de pauvreté vraiment évangélique. S'abandonnant entièrement à la providence, il quitte tous ses biens, part à l'aventure et se fixe finalement dans un endroit désert pour y vivre de son propre travail, dans un domaine restreint, pratiquant une charité héroïque à l'égard des pauvres. Lorsque son premier disciple, Embricon, s'oppose à cette imprévoyance évangélique, Ailbert n'hésite pas à quitter Rolduc pour reprendre sa *peregrinatio* et vivre, dans une nouvelle solitude, selon son idéal. Le fondateur de Saint-Gilles, Gondran, est un laïc qui semble avoir erré sur les routes de pèlerinages avant de se fixer dans la solitude du Publémont pour mener la vie érémitique et hospitalière. Ce sont encore des laïcs, Folquin, Lambert et Raoul, qui, séduits tout d'abord par l'idéal de la *peregrinatio*, sont orientés par Henri de Verdun vers la solitude mal famée de Flône pour y veiller à la sécurité des voyageurs et pèlerins. Les *conversi* qui prennent l'initiative des autres fondations sont malheureusement moins connus : Jean de Géron-

sart, Robert de Beaufays ne sont pour nous que des noms. Le prêtre Bovon, fondateur de Castert, se distingue par sa dévotion à l'égard de Marie-Madeleine. Ailleurs, à Solières et Wanze, le caractère juridique des chartes estompe entièrement le rôle joué très probablement par des ascètes animés du même idéal.

Nous trouvons ainsi, aux origines des communautés canoniales régulières liégeoises, les premières manifestations d'un mouvement de vie érémitique et hospitalière qui se développera au cours du XII^e siècle. Nous avons déjà rencontré, dans l'histoire de Rolduc, la personnalité de Gerlach, laïc, converti et solitaire de Houthem, et celle du prêtre Léon, fondateur de Hoydonck. Un autre anachorète, Wédéric, se fixe vers le milieu du XII^e siècle dans la solitude de Bernardfagne, entre l'Ourthe et l'Amblève (1). Un acte de Philippe le Noble, comte de Namur, nous fait connaître l'existence de prêtres-ermites dans la forêt de Marlagne au début du XIII^e siècle (2). La vie de Jean de Montmirail fait mention d'un autre ermite liégeois, dont la réputation s'étendait au loin (3). A ce même mouvement se rattachent enfin deux fondations célèbres, Oignies sur la Sambre et Clairlieu près de Huy, qui deviendra le centre de l'Ordre des croisiers belges (4).

Les premiers hôpitaux que nous avons repérés, Flône et Saint-Gilles, se rattachent peut-être, nous l'avons vu, à la tentative de pacification du diocèse faite par Henri de Verdun. Nous en avons trouvé encore à Wanze, Rolduc, Beaufays, Castert, Vreeren et Reickem. Les *Annales Rodenses* et la charte de 1118 de Flône donnent des renseignements précieux sur leur organisation. Le développement de ces institutions charitables au XII^e siècle mériterait une étude particulière. Nous signalerons les fondations de Sainte-Geneviève de Chimay en 1114 (5), de Saint-Lambert à Liège en 1118 par l'abbé de Sainte-Marie, Hillin (6), de Sichem en

(1) Voir É. Poncelet, *Le monastère de Bernardfagne...*, dans BSAHL, t. XIII, 1902, p. 145.

(2) Voir l'acte de Philippe le Noble, éd. dans AHEB, t. XVI, 1875, p. 56 et, plus récemment, par M. Walraet, *Actes de Philippe I^er...*, p. 181.

(3) Voir *Vita*, éd. ASBOL, t. VIII septemb., p. 220.

(4) Voir É. de Moreau, *Les origines des Croisiers belges*, Diest, 1945, p. 6 svv (tirage à part de *Clairlieu*).

(5) Voir É. Dony, *Les archives du château de Chimay*, dans BCRH, t. LXXXVI, 1922, p. 137.

(6) Voir *Chronicon rhythmicum*, MGH, SS, t. XII, p. 419.

1136 (1), de Freyr en 1152 (2), de Saint-Christophe et de Saint-Matthieu-à-la-Chaîne à Liège à la fin du XII^e siècle (3).

L'idéal apostolique des fondateurs d'ermitages ou d'hôpitaux exerce une attraction considérable sur les diverses classes de la société. Le premier noyau des différentes communautés est formé de *conversi* qui se soumettent aux directives du maître. A côté des clercs dont nous soulignerons plus loin l'importance, on trouve bon nombre de laïcs, hommes et femmes. La charte de 1098 pour Flône nous raconte la conversion d'Évrard et celle de 1160 pour Neufmoustier la démarche analogue des deux frères Gozuin et Gozelon. L'obituaire du même monastère révèle la présence de trente convers pour les années 1130-1170. Mais, ici encore, ce sont les *Annales Rodenses* qui nous donnent les renseignements les plus précieux. Elles mettent en relief le rôle joué par le premier disciple d'Ailbert, Embricon, qui se donne au maître avec sa femme, ses enfants et tous ses biens. Plus prudent que le fondateur dont il provoquera le départ, il veille au développement temporel du nouveau monastère. De 1106 à 1152 nous ne trouvons pas moins de quinze laïcs qui imitent cet exemple. Certains d'entre eux obtiennent un statut spécial et vivent en marge de la communauté tout en disposant de l'usufruit de leurs biens. A Flône et à Rolduc, probablement aussi dans les autres monastères, les convers sont spécialement chargés du service de l'hôpital.

La présence de nombreuses *sorores* ou *conversae* est attestée à Saint-Gilles, Neufmoustier, Rolduc, Beaufays, Solières et au Mont-Cornillon. Judith, première recluse de Saint-Gilles, semble avoir été en relation étroite avec le fondateur, Gondran ; des autres membres de la communauté féminine nous ne connaissons que Flora pour sa conduite scandaleuse. L'obituaire de Neufmoustier révèle le nom de 23 converses pour les années 1130-1170. A Rolduc, l'annaliste note les donations et la profession d'une vingtaine de *conversae* mais le nombre total est beaucoup plus considérable car, lors du transfert à Marienthal, le même auteur parle de trente-sept *sorores*. La cohabitation des deux sexes dans les monastères doubles ne va pas sans créer des difficultés surtout

(1) Voir J. Daris, *Histoire du diocèse... de Liège jusqu'au XIII^e siècle*, p. 515.

(2) Voir l'acte de 1152, éd. G. Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, p. 155, et plus récemment C. Wampach, *Urkunden und Quellen...*, t. I, p. 631.

(3) Voir les textes dans AHEB, t. XXIII, 1892, p. 66.

lorsque, comme c'est le cas à Rolduc, les bâtiments ne sont pas adaptés à la situation. Déjà Ailbert avait voulu écarter les *sorores*. Richer les soumet à une discipline très austère et en limite le recrutement. Ses successeurs s'efforcent de les transférer à Afden puis à Frouwensipha mais sont finalement obligés de les installer dans le cimetière et l'église de Rode jusqu'au moment de la construction de Marienthal. Dans la suite un prieuré de femmes est installé à Scharne et, à Rolduc même, des *sorores* sont de nouveau admises par l'abbé Erpon. Les autres communautés féminines ne sont mentionnées qu'au moment de leur transfert qui a lieu dès 1140 au Mont-Cornillon et au début du XIII^e^ siècle à Beaufays et Solières.

Ce développement de la piété féminine au début du XII^e^ siècle mérite d'être souligné. Il n'est d'ailleurs pas l'apanage de nos seules communautés régulières. On trouve des *sorores* à l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques (1). Quant aux recluses ou ermites que nous avons repérées — Judith, Reinwide, Yba — elles prennent place dans la liste importante des femmes pieuses menant ce genre de vie dans les monastères bénédictins ou les collégiales (2). Elles préparent la voie à leurs sœurs plus célèbres de la fin du XII^e^ et du début du XIII^e^ siècle, Juvette de Huy, Marie d'Oignies, Julienne de Cornillon (3).

Ces groupements de convertis autour d'un ascète que les chartes nomment souvent les *Pauperes Christi* n'ont pas encore choisi un genre de vie religieuse bien déterminé. Ailleurs, par exemple à Afflighem, ils s'orientent vers le monachisme. Si, au diocèse de Liège, ils font finalement profession de vie canoniale régulière, c'est qu'ils comptent dans leurs rangs un nombre assez élevé de chanoines qui ont abandonné les collégiales séculières pour mener eux aussi la *Vita apostolica*. Leur présence est attestée à Flône, Rolduc et Saint-Gilles. Seule l'histoire de cette dernière fondation nous livre quelques noms : Pierre, ancien doyen de la collégiale Saint-Pierre à Liège, Azon et Wéry. Il est fort probable

(1) Voir H. Demaret, *Guda, veuve de Thiebaut, comte de Fouron, recluse à Saint-Jacques au commencement du XII^e^ siècle*, dans BSAHL, t. IV, 1886, p. 37 svv.

(2) Voir J. Cruls, *Le Saint-Sacrement en l'église Saint-Martin à Liège*, Liège, 1888, p. 241.

(3) Ces renseignements sur la vie religieuse féminine peuvent compléter le beau travail de A. Mens, *Oorsprong en betekenis van de Nederlandse begijnen-begardenbeweging*, surtout p. 79-98.

que ce sont également des chanoines liégeois qui se retirent sur le Mont-Cornillon vers 1110. De même des membres des collégiales Notre-Dame de Namur et Notre-Dame de Huy doivent avoir participé à la fondation de Géronsart et du Neufmoustier. Les sources sont malheureusement muettes sur leur nombre et les motifs exacts de leur conversion. Quant aux réformes proprement dites d'anciennes institutions, nous savons déjà que c'est, à Liège, un phénomène assez rare. Des deux chapitres, Aulne et Malonne, qui adoptent la vie commune stricte, seul le second persistera dans cette voie. La situation matérielle difficile explique d'ailleurs cette transformation autant que les motifs religieux. Notons que plusieurs autres collégiales se trouvant dans le même cas ont été reprises en charge par des monastères bénédictins [1].

* * *

Au stade de vie religieuse spontanée succède, dans toutes les communautés, une période d'organisation et de stabilisation. Le passage de l'un à l'autre ne se fait pas toujours sans difficultés. Le départ du fondateur à Rolduc, le partage des biens à Flône, en 1118, prouvent qu'il y a opposition entre l'idéal primitif de *Vita apostolica* et l'adoption d'un genre de vie plus réglé.

Nous sommes malheureusement fort mal renseignés sur les circonstances qui entourent l'introduction des coutumes canoniales régulières. Trop brèves et trop ambiguës, les mentions de *vita regularis* ou de *regula Sancti Augustini* dans les chartes sont d'interprétation délicate. Seules les *Annales Rodenses* montrent comment, en 1111, le bavarois Richer, choisi comme supérieur par les clercs de Rolduc, introduit dans cette communauté l'*Ordo antiquus* en usage dans son abbaye, Rottenbuch. On sait par ailleurs que ce type de régularité, basé sur la règle d'Aix expurgée et sur la *regula tertia* de saint Augustin, impose une discipline modérée, assez proche de celle des anciens chanoines, sauf évidemment en matière de pauvreté où la vie commune stricte est requise. L'examen des textes législatifs contenus dans l'obituaire de Neufmoustier révèle une tendance analogue. On y trouve en effet la règle d'Aix complétée par la *regula tertia*. Si elle est bien destinée à Saint-Gilles, comme nous le croyons, la lettre de l'abbé Wazelin prouve que là, encore, l'*ordo antiquus*

[1] Voir *supra*, p. 51.

est en vigueur. Enfin, la charte accordée en 1144 à Aulne par Albéron II montre que cet évêque désire maintenir les anciennes traditions en matière d'habit canonial. Il est fort probable que les autres communautés ont suivi cette orientation générale vers l'*Ordo antiquus*.

Mais les monastères liégeois de chanoines réguliers se situent trop près des deux centres propagateurs de l'*Ordo novus* — Springiersbach et Prémontré — pour ne pas subir l'influence de ce dernier. De fait, l'histoire de Rolduc révèle l'évolution profonde des coutumes dans une communauté tiraillée entre les deux tendances. Dès 1129, Richer adopte l'abstinence de viande, mesure qui sera renforcée dans la suite par la renonciation à l'usage de la graisse. Bornon, abbé choisi à Springiersbach, s'efforce en vain d'introduire les usages liturgiques de son abbaye d'origine. Par contre, une des premières mesures d'Erpon, en 1141, est de simplifier l'office en supprimant les parties empruntées aux coutumes monastiques. Enfin, Bornon réussit à faire adopter la tunique de laine en remplacement de celle de lin.

L'influence de l'*Ordo novus* se fait encore sentir ailleurs d'une manière plus radicale. Les communautés de Wanze et du Mont-Cornillon sont absorbées par les Prémontrés. De même, deux des supérieurs de Malonne abandonnent leur monastère pour mener à Floreffe une vie plus austère. Ces quelques faits illustrent à merveille l'inquiétude et l'instabilité provoquées parmi les chanoines réguliers par la confrontation de deux interprétations différentes de la *regula Sancti Augustini*.

Beaucoup d'historiens ont prétendu que l'exercice de la *cura animarum* constituait une caractéristique essentielle de la vie canoniale régulière. L'histoire des communautés liégeoises de chanoines réguliers prouve qu'il n'en est rien. Toutes sont installées dans des églises nouvelles dont le statut, en matière de droits paroissiaux, varie selon les circonstances. Celles qui s'élèvent dans des endroits retirés, Flône et Rolduc, jouissent de certains privilèges — baptême d'enfants et sépulture — qui sont aussi accordés aux prieurés bénédictins fondés à la même époque, dans des circonstances analogues, par exemple Saint-Séverin-en-Condroz et Saint-Léonard. Par contre, trois autres communautés, — Neufmoustier, Géronsart, Solières — fondées dans les limites de juridiction d'anciennes collégiales, se voient interdire dès l'origine toute activité dans ce domaine. Au cours du XII^e siècle, nos

monastères acquièrent la propriété d'un certain nombre d'églises paroissiales : Flône possède Dreye, Antheit, Borsu, Neer-Heylissem et Op-Heylissem ; Saint-Gilles, Héron ; Neufmoustier, Saint-Nicolas-au-Port et Saint-Étienne à Huy ; Rolduc, Rode, Lommersum ; Géronsart, Wierde, Erpent et Maizeret. Le chiffre total n'est guère considérable : 13. En outre, aucun document ne prouve que ces églises aient été desservies, au cours du XII^e siècle, par des chanoines réguliers. Au contraire, le premier supérieur de Rolduc, Richer, refuse de placer un de ses subordonnés dans l'église de Rode. Cet état de chose ne diffère pas sensiblement de celui qu'a trouvé J. C. Dickinson en Angleterre.

* * *

Nous n'avons pas fait mention jusqu'ici des évêques de Liège. Ils ont pourtant joué un rôle essentiel dans l'organisation temporelle et la définition du statut juridique des communautés. Henri de Verdun donne aux fondateurs de Flône le terrain sur lequel ils construisent leur hôpital. Otbert agit de même à l'égard des convertis du Mont-Cornillon et Albéron I^er pour ceux de Castert et Géronsart. Le même prélat augmente considérablement les biens de Saint-Gilles, ermitage fondé sur le domaine de l'abbaye Saint-Laurent. De même, Alexandre de Juliers fait preuve de grande générosité à l'égard des *pauperes Christi* installés sur une terre de Notre-Dame de Huy. Dans tous ces cas, l'intervention des évêques est si considérable qu'elle leur mérite le titre de second fondateur. Seuls Rolduc et Solières, voient des laïcs intervenir comme bienfaiteurs dès l'origine. Enfin, rappelons-le, Beaufays relève de l'évêque de Verdun qui ne se montre pas moins généreux. Le domaine primitif de la grande majorité des communautés canoniales régulières est donc composé de biens relevant de l'évêché de Liège ou, pour parler comme les contemporains, de terres de saint Lambert.

Dans le domaine juridique, l'action des évêques n'est pas moins considérable. Aux groupes de convertis rassemblés autour d'un ascète, ils s'efforcent de donner une organisation religieuse plus ferme et d'assurer la *libertas* la plus complète. Le statut accordé dès 1091 par Henri de Verdun à Flône en constitue l'exemple le plus parfait : liberté des élections, pleine indépendance dans la gestion

du temporel et juridiction très étendue du supérieur sur la communauté et les habitants du lieu, à l'exclusion des archidiacres et même des avoués. Ailleurs, leur action dans ce sens est entravée par l'intervention des laïcs ou des anciennes institutions religieuses. Le comte de Saffenberg et les seigneurs de Beaufort gardent l'avouerie de Rolduc et de Solières pour eux-mêmes et leurs héritiers. Saint-Gilles ne se libère qu'après une longue lutte de la tutelle de l'abbaye Saint-Laurent. De même, Neufmoustier voit ses privilèges restreints par le maintien des droits de la collégiale de Huy, Géronsart par ceux de Notre-Dame de Namur et Beaufays par le chapitre de Verdun. En outre, la générosité des évêques en matière de liberté ne va pas jusqu'à l'octroi de l'exemption, institution inconnue au diocèse de Liège au XII^e^ siècle. Ils conservent la plénitude de leur pouvoir d'ordre et de juridiction. L'histoire de Rolduc et celle de Géronsart prouvent qu'ils n'hésitent pas à intervenir dans les communautés pour régler les conflits dépassant le pouvoir normal du supérieur. Dans les bulles pontificales et les diplômes impériaux, les communautés régulières figurent parmi les monastères qui sont propriété de l'Église de Liège.

Les origines spontanées de la grande majorité des fondations expliquent le fait qu'à côté des chanoines on trouve presque partout des groupes importants de *conversi* et de *sorores*. Nous avons déjà souligné plus haut les problèmes que la présence de ces dernières posent aux supérieurs. A Rolduc dès 1119, à Saint-Gilles vers 1124, à Flône vers 1139 et à Neufmoustier au début du XIII^e^ siècle, ces derniers prennent le titre d'abbé. Le développement relativement considérable de ces quatre communautés explique cette innovation qui est combattue par les partisans de l'ancien monachisme, entre autres par Rupert de Saint-Laurent. Ailleurs ce sont des prieurs qui dirigent les groupements canoniaux.

Pour dégager avec plus de précision les traits caractéristiques de la réforme canoniale liégeoise, il faudrait des points de comparaison fournis par des études menées dans le cadre d'autres diocèses. Notons pourtant que les chanoines réguliers apparaissent relativement tard en pays mosan, phénomène que l'on constate d'ailleurs dans toute la Rhénanie. L'absence presque totale de réformes proprement dites, le fait que les initiatives sont prises par des laïcs ou des étrangers orientés vers l'érémitisme et la vie

hospitalière, que les coutumes sont empruntées à la Bavière et non à la province ecclésiastique de Reims, pourtant plus proche, méritent d'être soulignés. La persistance de l'ancienne discipline carolingienne dans les collégiales et la vitalité du monachisme bénédictin expliquent le développement peu considérable des communautés étudiées. La situation ne sera modifiée qu'avec l'arrivée des Prémontrés. Leur fondateur, saint Norbert, recrutera en effet un grand nombre de ses disciples en Lotharingie et spécialement au pays de Liège.

ADDENDA ET CORRIGENDA

P. 17. Au sujet de l'ordre canonial à l'époque carolingienne, voir les précisions intéressantes apportées par É. Delaruelle, *En relisant le « De institutione regia » de Jonas d'Orléans*, dans les *Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p. 187 sv.

P. 37, n. 6. Au sujet des fouilles faites à Muizen, voir J. Mertens, *De oudheidkundige opgravingen in de St-Lambertuskerk te Muizen*, dans le *Bull. van de konink. comm. voor monumenten en landschappen*, t. II, 1950.

P. 43. L'histoire du monachisme liégeois des X^e^-XI^e^ siècles devra être revue en fonction de l'important ouvrage de K. Hallinger, *Gorze Kluny (Studia Anselmiana)*, Rome, 1950, 2 vol., où l'influence de Gorze sur le monachisme en terre d'empire et son opposition à Cluny sont fortement soulignées.

P. 90. L'importance, pour la critique diplomatique, de la prise en considération des circonstances de rédaction des documents est heureusement soulignée dans l'étude de G. Tessier, *Les diplômes carolingiens du chartrier de Saint-Martin de Tours*, dans les *Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, pp. 690-691. Après avoir constaté que certains des documents ont été rédigés sur place par un chanoine de Saint-Martin, l'A. ajoute : « Ainsi s'évanouissent, au moins dans la plupart des cas, les doutes que nous avions formulés ailleurs et que nous tairions aujourd'hui ».

P. 93. D'après L. Ott, *Untersuchungen zur theologischen Briefliteratur der Frühscholastik... (Beiträge z. Geschichte d. Philos. und Theol. d. Mas.*, t. XXXIV), Munster, 1937, p. 80, seule la première partie du texte publié par Migne, jusqu'à *prudenter intendere*, col. 1588 A, constitue la lettre d'Anselme à Héribrand, le reste n'étant que des fragments théologiques. Dès lors le passage relatif aux clercs et aux moines ne rentre plus dans le cadre de l'histoire liégeoise.

P. 98, n. 1. Contre l'attribution du *De vita vere apostolica* à Rupert de Deutz voir H. Silvestre, *Le chronicon Sancti Lauretii Leodiensis dit de Rupert de Deutz*, p. 85, où l'A., après avoir rappelé l'opinion de Manitius, ajoute encore un argument : la présence dans le *De v. v. a.* « de citations d'auteurs anciens qu'on ne rencontre nulle part ailleurs chez Rupert ».

P. 121, n. 3. La détermination exacte de la part du *Chronicon* due à Adrien d'Oudenbosch a été faite pour la première fois par H. Silves tre,

op. cit., p. 304 sv. Nous exprimons ici notre reconnaissance à l'A. qui a bien voulu nous communiquer les résultats de son enquête avant même la parution de son ouvrage.

P. 124, n. 3. Au sujet de la route passant sur le Publémont, voir encore H. Silvestre, *op. cit.*, p. 391, n. 1, où l'A. renvoie à Th. Gobert, t. III, p. 515 (histoire de Saint-Laurent) et t. V, p. 48, de même qu'à G. Kurth, *Notger de Liège...*, t. II, p. 27.

P. 135, n. 1. L'acte de fraternité entre Saint-Gilles et Saint-Laurent est mentionné dans une lettre adressée en 1723 par C. Lombard, bibliothécaire de Saint-Laurent à l'abbé de Rolduc, Nicolas de Heyendal, conservée aux archives de Rolduc, farde 7. Nous en donnerons prochainement une édition complète. Voici pourtant le passage en question : « Après cela, Monsieur, j'ai trouvé une liste de confraternité fort ancienne de près de 70 abbayes tant de filles que d'hommes avec lesquels nous étions affiliés il y a plus de 500 ans, entre lesquelles est spécifiée celle de Rolduc en ces termes *confratres Sancti Gabrielis Roda ducis* ». Au jugement de Lombard, le document remonte donc à la fin du XII^e^ ou au début du XIII^e^ siècle.

P. 138. Au sujet de vœux faits pour échapper à la fureur des éléments, voir aussi Roehricht et Meissner, *Deutsche Pilgerfahrten nach dem H. Lande*, Berlin, 1880, p. 19 sv.

P. 142, n. 3. Le problème de la date de l'acte relatif à l'église d'Ouffet devrait être examiné de plus près. En effet, la présence de Conon de Montaigu au siège d'Antioche, à la prise de Jérusalem et à la bataille d'Ascalon, est attestée par Albert d'Aix (*Recueil des hist. des croisades, occident.*, t. IV, pp. 366, 385, 464 et 495). En outre, la même source affirme son retour vers la fin de 1099 en compagnie de Robert de Flandres et du duc de Normandie, *ibid.*, p. 504. Dès lors, bien que le style de Noël soit de règle à Liège, ne faut-il pas admettre que la charte relative à Ouffet constitue une exception ? Voir à ce sujet É. Poncelet, *Actes des Princes-Évêques de Liège, Hugues de Pierrepont*, p. LXXXVI-LXXXVIII, où l'A. signale des dérogations au style de Noël au début du XIII^e^ siècle.

P. 157. Le problème du retour de Pierre l'Ermite et des origines de Neufmoustier vient d'être traité de nouveau par H. Grégoire, *Pierre l'Ermite, le croisé d'avant-garde et sa tombe à l'abbaye de Neufmoustier à Huy*, dans *La nouvelle Clio*, t. III, 1951, p. 194 sv. Se basant sur Hagenmeyer et Kurth, l'A. fait lui aussi confiance à Maurice de Neufmoustier, sans tenir compte du témoignage de l'obituaire et du privilège des croisés. Sa version des origines du monastère tombe donc sous les critiques faites plus haut à Hagenmeyer et Kurth. Nous y reviendrons d'ailleurs dans l'article complémentaire signalé *supra*, p. 82.

P. 198. Le fait que Bornon fait appel, en 1126, aux chanoines de Steinfeld pour l'aider à introduire à Rolduc les coutumes de Springiersbach prouve que Steinfeld suivait encore à cette date l'*ordo* de Springiersbach.

Ce témoignage permet d'apporter une légère correction à la notice consacrée à Steinfeld par N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, t. I, p. 193-193, où l'A. situe entre 1121 et 1135 le passage de Steinfeld à Prémontré.

P. 235. La difficulté causée par la bulle de Lucius III pour Chimay pourra peut-être trouver une solution dans le rapprochement avec le document semblable accordé la même année, le 18 février 1182 (éd. PL, t. CCI, col. 1116 = JL 14592), au chapitre Sainte-Waudru de Mons. Les autres sources prouvent que les chanoinesses étaient déjà fortement engagées, à cette date, dans la voie de la sécularisation. Aussi faut-il admettre avec G. DESPY, *Note sur le sens de Capitulum*, dans le *Bulletin du Cange*, 1950, t. XX, p. 249, note 6, qu'on se trouve en présence d'une vaine tentative faite par la papauté pour maintenir les religieuses à un stade déjà dépassé. Telle serait aussi la solution à envisager dans le cas de Chimay.

P. 243-244. La charte de fondation de Flône, base de la *libertas* des chanoines réguliers liégeois peut être comparée aux privilèges analogues conférés vers la même époque en Lotharingie et en Rhénanie, par exemple par Pibon de Toul aux chanoines de Saint-Léon (1091), par l'archevêque de Trèves à ceux de Springiersbach (1107). Dans tous ces cas, la base de la *libertas* est la donation du monastère à l'église cathédrale. Ils doivent être ajoutés à celui qu'a signalé H. BUETTNER, *Das Erzstift Mainz und die Klosterreform im* 11. *Jahr.*, dans l'*Archiv f. Mittelrheinische Kirchengeschichte*, t. I, 1949, p. 35 sv. Nous avons nous-même insisté sur l'importance de ce type de privilège, différent de celui basé sur la *libertas Romana*, dans une étude *La réforme canoniale en Rhénanie* (1075-1150), qui paraîtra prochainement dans le mémorial édité par la Société nationale des antiquaires de France à l'occasion de leur voyage en Rhénanie (août 1950).

Dans notre article, *Enquête sur la règle de saint Augustin*, p. 31, nous avions indiqué comme provenance du ms. Paris B. N. lat. 5256 la collégiale Sainte-Marie et Saint-Sauveur de Carcassonne. En fait le ms. était à l'usage des chanoines de la cathédrale Saint-Nazaire, de la même ville, comme l'a montré É. GRIFFE, *A propos d'un ms. contenant la règle de saint Augustin*, dans le *Bull. de littérature ecclésiastique*, 1948, pp. 249-250.

BIBLIOGRAPHIE (1)

I. LES CHANOINES RÉGULIERS (2)

Amort, E., *Vetus disciplina canonicorum saecularium et regularium*, Venise, 1747.

Backmund, N., *Monasticon Praemonstratense*, t. I, Straubing, 1949.

Brooke, Z. N., *The english Church and the papacy...*, Cambridge, 1931.

Buettner, H., *Das Erzstift Mainz und die Klosterreform im* 11. *Jahrhundert*, dans l'*Archiv f. Mittelrheinische Kirchen-geschichte*, t. I, 1949, p. 30-62.

Carrier de Belleuse, *Coutumier du XI^e siècle de l'ordre de Saint-Ruf...*, Québec, 1950.

David, P., *Regula S. Augustini*, dans *Rev. Portuguesa de historia*, t. III, 1943, p. 27-42.

Delaruelle, E., *En relisant le « De institutione regia » de Jonas d'Orléans*, dans les *Mélanges d'hist. du moyen âge... L. Halphen*, Paris, 1951, p. 186-192.

Delaruelle, E. et Higounet, *Réforme prégrégorienne en Comminges*, dans les *Annales du Midi*, t. LXI, 1949, p. 143 svv.

Dereine, C., *Vie commune, règle de S. Augustin et chanoines réguliers au XI^e s.*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLI, 1946, p. 365-406.

— *Les origines de Prémontré, ibid.*, t. XLII, 1947, p. 352-378.

— *Note sur l'influence de la règle de Grégoire VII pour chanoines réguliers, ibid.*, t. XLIII, 1948, p. 512-514.

— *Les coutumiers de Saint-Quentin de Beauvais et de Springiersbach, ibid.*, p. 411-442.

— *L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers, spécialement sous Urbain II, ibid.*, t. XLVI, 1951, p. 534-565.

— *Enquête sur la règle de saint Augustin*, dans *Scriptorium*, t. II, 1948, p. 28-36.

(1) Nous avons scindé la bibliographie en trois parties répondant aux divisions essentielles de notre travail.

(2) Pour une bibliographie plus détaillée sur ce sujet, voir notre art. *Chanoines, passim*. On trouvera ici l'indication des travaux essentiels et de ceux qui ont paru récemment. Une bibliographie courante des travaux relatifs aux chanoines réguliers paraît dans les revues suivantes : *Analecta Praemonstratensia* (Tongerloo), *Clair-Lieu* (Diest), *Ordo canonicus* (Rome).

— *Coutumiers et ordinaires de chanoines réguliers, ibid.*, t. V, 1951, p. 107-113.

— *Le premier ordo de Prémontré*, dans la *Revue Bénédictine*, t. LVIII, 1948, p. 84-92.

— *Saint-Ruf et ses coutumes aux XI^e et XII^e siècles, ibid.*, t. LIX, 1949, p. 161-182.

— *Le problème de la vie commune chez les canonistes, d'Anselme de Lucques à Gratien*, dans les *Studi Gregoriani*, t. III, Rome, 1948, p. 287-298.

— art. *Chanoines*, dans DHGE, t. XII, Paris, 1951, col. 354-405.

— art. *Cassan, ibid.*, t. XI, col. 304-305.

— art. *Cellefrouin, ibid.*, t. XII, col. 113-114.

— art. *Chaage, ibid.*, col. 259-260.

— art. *Chancelade, ibid.*, col. 351-353.

— art. *Chantemerle, ibid.*, col. 405.

— art. *Chantoin, ibid.*, col. 406.

— art. *Château-Landon, ibid.*, col. 579-581.

— art. *Château-l'Ermitage, ibid.*, col. 581-582.

— art. *Châtres, ibid.*, col. 590-591.

— art. *Châtres, ibid.*, col. 591-592.

— art. *Châtrices, ibid.*, col. 592-593.

— art. *Chaumouzey, ibid.*, col. 597-600.

— art. *Chauny, ibid.*, col. 600-602.

— art. *Cherbourg, ibid.*, col. 628-631.

Dickinson, J. C., *The origins of the Austins canons and their introduction into England*, Londres, 1950.

— *English regular canons and the continent in the twelfth century*, dans les *Transactions of the royal historical society*, 5^e sér., t. I, 1951, p. 71-89.

Donnet, C., *Saint Bernard et les origines du Mont-Joux*, Saint-Maurice, 1942.

Dunning, J., *The Arrosian order in medieval Ireland*, dans les *Irish historical studies*, t. IV, 1945, p. 297-316.

Fliche, A., *Premiers résultats d'une enquête sur la réforme grégorienne dans les diocèses français*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1944, p. 178 svv.

Fourrier-Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor*, 2 vol., Paris, 1904-1907.

Gaiffier, B. de, *La légende de saint Julien l'hospitalier*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. LXIII, 1945, p. 145-219.

Giusti, M., *Le canoniche della città e diocesi di Lucca al tempo della riforma gregoriana*, dans les *Studi Gregoriani*, t. III, Rome, 1948, p. 321-367.

Gosse, M., *Histoire de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise*, Lille, 1786.

Griffe, E., *La réforme canoniale en pays audois aux XI^e et XII^e siècles*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique de Toulouse*, t. XLIV, 1943, p. 76 svv.

Hertling, L., *Die Professio der Kleriker und die Entstehung der drei Geliebde*, dans la *Zeitschrift f. kath. Theologie*, t. LVI, 1932, p. 148 svv.

— *Kanoniker, Augustinerregel, Augustinerordern, ibid.*, t. LIII, 1930, p. 335-369.

HUGO, C.-L., *Annales ordinis Praemonstratensis*, 2 vol., Nancy, 1734-1736.

JOHNSEN, A. O., *Les relations intellectuelles entre la France et la Norvège (1150-1214)*, dans *Le Moyen Age*, t. LVII, 1951, p. 247-268.

KITTEL, E., *Die Kampf um die Reform des Domkapitels in Lucca im XI. Jahrhundert*, dans *Festchrift A. Brackmann*, Weimar, 1931, p. 207-247.

LAMBERT, E., *Ordres et confréries dans l'histoire du pèlerinage de Compostelle*, dans les *Annales du Midi*, t. LV, 1943, p. 369-403.

LAMBOT, C., *Saint Augustin a-t-il rédigé la règle pour moines qui porte son nom ?* dans la *Revue Bénédictine*, t. LII, 1941, p. 42-60.

LECLERCQ, J., *Documents pour l'histoire des chanoines réguliers*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XLVI, 1949, p. 556-569.

LEFÈVRE, Pl., *Prémontré, ses origines, sa première liturgie, les relations de son code législatif avec Cîteaux et les chanoines du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XXV, 1949, p. 93-103.

LELARGE, A., *De ordine canonicorum disquisitiones*, Paris, 1697.

LEMARIGNIER, J.-F., *L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne*, dans *A Cluny, congrès scientifique*, Dijon, 1950, p. 288-340.

MANDONNET, P., *Saint Dominique, l'idée, l'homme et l'œuvre*, augm. de notes et d'études critiques par M. H. VICAIRE et R. LANDNER, 2 vol., Paris, 1937.

MENS, A., *Oorsprong en betekenis van de Nederlandse begijnen- en begardenbeweging*, Anvers, 1947.

MIRAEUS, A., *Canonicorum regularium ordinis S. Augustini origines*, Cologne, 1614.

PELTIER, *Hugues Fouilloy, chanoine régulier de Saint-Laurent-au-bois*, dans la *Revue du moyen âge latin*, t. II, 1946, p. 25-44.

PETIT, F., *La spiritualité des Prémontrés aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 1947.

SCHMITH, A., art. *Chanoines réguliers*, dans le *Dict. de Spiritualité*, t. II, col. 463 svv.

SCHREIBER, G., *Gemeinschaften des Mittelalters*, Munster-en-W., 1948.

— *Praemonstratenserkultur des XII. Jahrhunderts*, dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. XVI, 1940, p. 41-107.

— *Religiöse Verbände in Mittelalterliche Wertung, lateinischer Westen und griecherscher Osten*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, t. LXII, 1949, p. 284-358.

SCHROEDER, P., *Die Augustiner Chorherrenregel*, dans l'*Archiv f. Urkundenforschungen*, t. IX, 1926, p. 271-303.

TELLENBACH, G., *Kirche und Weltordnung im Zeitalter des Investiturstreites*, Stuttgart, 1936.

TORQUEBIAU, P., art. *Chapitre de chanoines*, dans le *Dict. de droit canonique*, t. III, col. 530-595.

— art. *Chanoines, ibid.*, col. 471-488.

WIRGES, J., *Die Anfänge der Augustiner Chorherren und die Gründung des Augustinerstiftes Ravengiersburg...*, Betzdorf, 1928.

ZUNGGO, J. A., *Historiae generalis et specialis de ordine canonicorum regularum S. Augustini prodromus*, 2 vol., Tiguri, 1742.

II. BIBLIOGRAPHIE LIÉGEOISE [1]

A. Sources diplomatiques

Bormans, S., *Notice des cartulaires de Saint-Denys*, dans BCRH, 3e sér., t. XIV, 1873, p. 23-190.

— *Cartulaire de Notre-Dame de Huy*, *ibid.*, 4e sér., t. I, 1873, p. 83-150.

— et Schoolmeesters, E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, t. I (CRH, in 4°), Bruxelles, 1893.

Franquinet, G. D., *Geredenerde Inventaris... van het kapitel O. L. V. kerk te Maastricht*, Maastricht, 1870.

Habets, J., *Cartulaire de Meersen*, dans PSHeLL, t. XXXV, 1888, p. 3-160.

Halkin, J., et Roland, C. G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot*, 1er vol. (CRH, in 4°), Bruxelles, 1909.

Kurth, G., *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, 1er vol. (CRH, in 4°), Bruxelles, 1903.

Lahaye, L., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste*, 2 vol. (CRH, in 8°), Bruxelles, 1921-1932.

Miraeus, A., et Foppens, J. E., *Opera diplomatica et historica*, 4 vol., Louvain, 1723-1748.

Muller, M. S., et Bouman, A. C., *Oorkondenboek van het sticht Utrecht*, Utrecht, 1921.

Paquay, J., *La collégiale Saint-Barthélemy à Liège* (*Analecta ecclesiastica Leodiensia*, 1), Liège, 1935.

Piot, Ch., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, 1er vol. (CRH, in 4°), Bruxelles, 1870.

Poncelet, E., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Sainte-Croix à Liège*, 2 vol. (CRH, in 8°), Bruxelles, 1911-1922.

— *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Pierre à Liège*, *ibid.*, Bruxelles, 1926.

— *Actes des Princes-Évêques de Liège, Hugues de Pierrepont* (CRH, in 4°), Bruxelles, 1946.

Ramackers, J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, 2 vol. (*Abhandlungen d. Gesellschaft d. Wissenschaft zu Göttingen*, 3e sér., n. 8 et 9), Berlin, 1933-1934.

Reiffenberg, F. A. de, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, 8 vol. (CRH, in 4°), Bruxelles, 1844-1854.

Roland, C. G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, Gembloux, 1921.

Schoonbroodt, J., *Inventaire... des chartes de Saint-Martin*, Liège, 1871.

---

(1) On trouvera sous cette rubrique les sources et travaux relatifs à l'ensemble du diocèse de Liège, les renseignements concernant les monastères de chanoines réguliers étant réunis dans la troisième partie.

ROUSSEAU, F., *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, (CRH, in 4°), Bruxelles, 1937.
THIMISTER, P., *Cartulaire ou recueil des chartes et documents inédits de l'église collégiale Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, Liège, 1878.
WALRAET, M., *Actes de Philippe Ier, dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1216)* (CRH, in 4°), Bruxelles, 1949.
WAMPACH, C., *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte des altluxemburgischer Territorien...*, t. I, Luxembourg, 1935.

B. Sources narratives

ALBÉRIC DE TROISFONTAINES, *Chronicon*, MGH, SS, t. XXIII.
Annales Leodienses et Laubienses, MGH, SS, IV.
ANSELME, *Gesta episcoporum Leodiensium*, MGH, SS, t. VII et *Recensio altera*, MGH, SS, t. XIV.
BALAU, S., et FAIRON, E., *Chroniques liégeoises* (CRH, in 4°), 2 vol., Bruxelles, 1913-1931.
Chronicon rhythmicum, MGH, SS, t. XII.
Chronicon Sancti Huberti, éd. K. HANQUET (CRH, in 8°), Bruxelles, 1906.
Chronicon Sancti Laurentii Leodiensis, éd. MARTÈNE, *Amplissima collectio*, t. IV et W. WATTENBACH, MGH, SS, t. VIII.
Codex Uldarici, éd. P. JAFFE, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. V.
De vita vere apostolica, MIGNE, PL, t. CLXX.
Gesta abbatum Lobbiensium, MGH, SS, t. XXI.
Gesta abbatum Trudonensium, éd. C. DE BORMAN (*Bibliophiles liégeois*), 2 vol., Liège, 1872-1877.
GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, MGH, SS, t. XXV.
— *Gesta abbreviata*, MGH, SS, t. XXV.
HERMAN DE TOURNAI, *Liber restaurationis Sancti Martini Tornacensis*, MGH, SS, t. XIV.
JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histors* (CRH, in 4°), 7 vol., Bruxelles, 1864-1887.
Liber de diversis ordinibus et professionibus qui sunt in ecclesia, MIGNE, PL, t. CCXIII.
Miracula Sancti Gengulfi, MGH, SS, t. XV, 2.
RENIER DE ST.-LAURENT, *De ineptiis cuiusdam idiotae libellus ad amicum* MGH, SS, t. XX.
RUPERT DE DEUTZ (ou DE ST-LAURENT), *Commentarium in regula Sancti Benedicti*, MIGNE, PL, t. CLXX.
— *Altercatio monachi et clerici quod liceat monacho praedicare, ibid.*
— *Epistola ad Liezelinum canonicum, ibid.*
SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Gesta abbatum Gemblacensium*, MGH, SS, t. VIII.
— *Leodiensium epistola ad Pascalem papam*, MGH, *Libelli de Lite*, t. II.
Translatio Sancti Eugenii, dans les *Analecta Bollandiana*, t. III, 1884.
Vita Gerardi abbatis Broniensis, AASSBOL, Octobris, t. II.

Vita Theoderici abbatis, MGH, SS, t. XII.

Wibald de Stavelot, *Epistolae*, éd. P. Jaffe, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. V.

C. Travaux

Alberdinck Thijm, P., *De gestichten van liefdadigheid in België...*, Bruxelles, 1883.

Auda, A., *Étienne de Liège*, Bruxelles, 1923.

Baix, F., *art. Brogne*, dans DHGE, t. X, col. 818 svv.

Balau, S., *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge, étude critique*, Bruxelles, 1903.

— *Modave*, dans BSAHL, t. VIII, 1894.

— *Quelques dates concernant Wazon*, dans *Leodium*, t. III, 1904, p. 53-56.

Barbier, V., *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 2 vol., 2e éd., Namur, 1892.

— *Histoire du chapitre de Sclayn*, Namur, 1889.

Berlière, U., *Monasticon Belge*, 2 vol., Maredsous, 1890-1927.

— *Le prieuré St-Sévère de Meeffe*, dans *Leodium*, t. VIII, 1909, p. 143-153.

— *Notes sur quelques écrivains de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XII, 1895, p. 433-443 et 480-488.

Bonenfant, P., *Les chartes de Réginard, évêque de Liège, pour l'abbaye Saint-Laurent*, dans BCRH, t. CV, 1941, p. 306 svv.

Bonenfant-Feytmans, A.-M., *Le plus ancien acte de l'abbaye d'Andenne*, dans les *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne*, Bruxelles, 1937, p. 19-33.

Brouette, E., *Topo-Bibliographie de la Province de Namur*, Namur, 1947.

Bouille, Th., *Histoire de la ville et du pays de Liège*, 3 vol., Liège, 1725, 1731, 1732.

Cauchie, A., *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 2 vol., Louvain, 1890-1891.

— art. *Rupert de Deutz*, dans la *Biographie nationale*, t. XX, Bruxelles, 1908-1910, col. 426 svv.

Claessens, P., *Les chapitres séculiers en Belgique*, dans les *Précis historiques*, t. XXXIII, 1884, p. 5 svv.

Closon, J., *Alexandre de Juliers*, dans BSAHL, t. XIII, 1902, p. 403-464.

— *Wazon évêque de Liège (1042-1048)*, dans la *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XXVIII, 1937, p. 56-70.

Coenen, J., *Quelles congrégations religieuses habitèrent nos monastères avant 1200 ?* dans les *Annales de la fédér. d'archéol. et d'hist. de Belgique, Congrès de Liège*, t. V, 1932, p. 180 svv.

Coens, M., *Un calendrier-obituaire de Saint-Laurent de Liège*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. LVIII, 1940, p. 48-78.

— *Un document inédit sur le culte de S. Siméon, moine d'Orient et reclus à Trèves, ibid.*, t. LXVIII, 1950, p. 181-196.

Courtoy, F., *L'évangéliaire de Notre-Dame de Namur*, dans ASAN, t. XXXIII, 1919, p. 209-224.

Corswaren, C. de, *Le Liber capitularis d'Étienne de Liège*, Tongres, 1924.
Daris, J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis les origines jusqu'au XIII^e siècle*, Liège, 1890.
— *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, 17 vol., Liège. 1867-1899.
— *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz*, 2 vol., Liège, 1864-1865.
Debouxthay, J., *Les possessions de la collégiale Saint-Paul au XII^e siècle*, dans *Leodium*, t. XXVI, 1933, p. 45-54.
De Bruyne, D., *Un traité inédit contre le mariage des prêtres*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXXV, 1923, p. 246-254.
Dereine, C., *Clercs et moines au diocèse de Liège du X^e au XII^e siècles*, dans ASAN, t. XLV, 1950, p. 183-203.
— *Note sur la date de la vita Balderici*, dans *Scriptorium*, t. III, 1949, p. 137-139.
— *Odon de Tournai et la crise du cénobitisme au XI^e siècle*, dans la *Revue du moyen âge latin*, t. IV, 1948, p. 137-154.
Despy, G., *Note sur le sens de Capitulum*, dans l'*Archivum latinitatis Medii Aevi*, t. XX, 1950, p. 245-254.
— *Moustier-sur-Sambre, abbaye mérovingienne*, dans ASAN, t. XLV, 1949, p. 147-161.
— *La sécularisation de Moustier-sur-Sambre en chapitre de chanoinesses séculières, ibid.*, t. XLV, 1950, p. 263-276.
Dauphin, H., *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun*, Louvain-Paris, 1946.
Ebesolt, J., *Orient et Occident*, 2 vol., Paris, 1928.
Ernst, S. P., *Histoire du Limbourg*, 7 vol., Liège, 1837-1848.
— *Supplément à l'histoire du pays de Liège contenant l'histoire des coévêques et suffragants*, Liège, 1823.
Faider, P., *Catalogue des manuscrits conservés à Namur*, Gembloux, 1934.
Fisen, *Sancta Legia Romanae ecclesiae filia sive historia ecclesiae Leodiensis*, 2^e éd., Liège, 1696.
Galliot, *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et du comté de Namur*, 6 vol., Liège, 1788.
Gobert, Th., *La claustralité à Liège*, dans *Leodium*, t. XIV, 1921, p. 101 sv.
Goerres, J., *Das lütticher Domkapitel bis zum XIV. Jahrhundert*, Berlin, 1907.
Grundmann, H., *Religiose Bewegungen im Mittelalter...*, Berlin, 1935.
Halkin, L., *Les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège*, dans BSAHL, t. X, 1896, p. 155-293.
— *Albéron I^er de Liège, ibid.*, t. VIII, 1894, p. 351 svv.
Hallinger, K., *Gorze-Kluny*, 2 vol., Rome, 1950.
Harsin, P., *Contribution à l'étude de la paléographie liégeoise*, dans BSAHL, t. XXII, 1930, p. 53-72.
Huyghebaert, N., *Notes sur un collectaire de l'abbaye de Stavelot*, dans BSAHL, t. XXXIII, 1947, p. 3-17.
Huysmans, R., *Wazo van Luik in den Ideenstrijd zijner dagen*, Nimègue, 1932.

KURTH, G., *La cité de Liège au moyen âge*, 3 vol., Bruxelles-Liège, 1909-1910.

— *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, 2 vol., Paris-Bruxelles-Liège, 1905.

LAHAYE, L., *Étude critique sur l'abbaye de Waulsort*, dans BSAHL, t. V, 1890, p. 211-500.

LAMY, H., *L'abbaye de Tongerloo jusqu'en 1263*, Louvain, 1914.

LAYS, Ch., *Étude critique sur la Vita Balderici episcopi Leodiensis*, Liège, 1948.

MARCHAL, E., *Éracle et la fondation de la collégiale Saint-Martin à Liège*, Liège, 1894.

MARNEFFE, É. DE, *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège*, dans AHEB, t. XXV, 1895, p. 433 svv.

MARTÈNE, É., et DURAND, U., *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins...*, 2 vol., Paris, 1717-1724.

MERTENS, J., *De oudheidkundige opgravingen in de Sint-Lambertuskerk te Muizen*, dans le *Bull. van de konink. commissie voor monumenten en landschappen*, t. II, 1950, p. 114-195.

MICHEL, E., *Abbayes et monastères en Belgique*, Bruxelles, 1923.

MISSON, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, Bruxelles, 1889.

MONCHAMP, G., art. *Raimbaud*, dans *Biographie nationale*, t. XVIII, 1905, col. 919-923.

MOREAU, É. DE, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. I-III, Bruxelles, 1940-1945.

— *Les derniers temps de la querelle des investitures à Liège (1108-1122)*, BCRH, t. C, 1936, p. 301-348.

— *Les origines des Croisiers belges*, dans le *Bull. de l'Acad. royale de Belgique, Classe des Lettres*, 5^e sér., t. XXXI, 1946, p. 192-200.

NÉLIS, H., *Particularité paléographique aux diocèses d'Utrecht et de Liège*, BCRH, t. LXXXI, 1912, p. 275-285.

NIERMEYER, J. F., *Onderzoekingen over luikse en maastrichtse oorkonden, en over de Vita Balderici ep. Leodiensis*, Groeningen, 1935.

OPPERMANN, O., *Rheinische Urkundenstudien, erster Teil, die Kölnisch-Niederrheinischen Urkunden*, Bonn, 1928.

OTT, L., *Untersuchungen zur theologische Briefliteratur der Frühscholastik...*, Munster, 1937.

PERGAMENI, Ch., *L'avouerie ecclésiastique belge, des origines à la période bourguignonne*, Gand, 1907.

PONCELET, É., *Les sceaux et les chancelleries des Princes-Évêques de Liège*, Liège, 1938.

POSWICK, P., *Lambert-le-bègue et l'origine des béguinages*, dans BSAHL, t. XXXI, 1946, p. 63 svv.

ROISIN, S., *L'hagiographie cistercienne dans le diocèse de Liège au XIII^e siècle*, Louvain-Bruxelles, 1947.

ROLAND, C. G., *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, dans ASAN, t. XX, 1893, p. 63-144.

— *Les plus anciens avoués de Fosses*, dans ASAN, t. XXIX, 1910, p. 105-110.

ROUSSEAU, F., *La Meuse et le pays mosan en Belgique*, Namur, 1930.
— *L'expansion wallonne et lorraine dans l'Est aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Les dialectes belgo-romans*, t. I, 1937, p. 171-198.
SABBE, E., *Étude critique sur le diplôme d'Arnould I^er...*, dans les *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne*, Bruxelles, 1937, p. 300-314.
SAUMERY, L., *Les délices du pays de Liège*, 5 vol., Liège, 1738.
SCHMITZ, Ph., *Histoire de l'ordre de saint Benoît*, 6 vol., Maredsous, 1942.
SCHUBERT, H., *Eine lütticher Schriftprovinz*, Magdebourg, 1908.
SILVESTRE, H., *Le chronicon Sancti Laurentii Leodiensis dit de Rupert de Deutz, Étude critique*, Louvain, 1952.
STEPHANI, J. P. R., *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, éd. J. ALEXANDRE, 2 vol., Liège, 1876-1877.
TESSIER, G., *Les diplômes carolingiens du chartrier de Saint-Martin de Tours*, dans les *Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p. 680-690.
VAN DEN BERGH, H., *Recueil d'épitaphes*, éd. L. NAVEAU DE MARTEAU et A. POULET, Liège, 1925-1928.
VAN DEN STEEN DE JEHAY, X., *La cathédrale Saint-Lambert à Liège et son chapitre de chanoines tréfonciers*, Liège, 1880.
VAN ROOYEN, H., *Theodorus van Celles, een tijds- en levenbeeld*, Cuyck, 1936.
VERCAUTEREN, F., *Étude critique sur un diplôme original de Henri I^er, roi de France, pour l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand*, dans BCRH, t. CI, 1935, p. 194 svv.
WARICHEZ, J., *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'à 1200*, Louvain-Paris, 1909.
WEEMAES, R., *Les actes privés en Belgique*, dans AHEB, t. XXIV, 1908, p. 5 svv.

III. LES FONDATIONS LIÉGEOISES (1)

A. FLÔNE

Répertoires : MICHEL, p. 164. — COTTINEAU, t. I, col. 1155.
Archives : Chartrier AEL. — Cartulaires BUL, mss 2014, 2015, 2026. — Copies de chartes dans le ms. Wachtendonck, BUL, ms. 1972, fol. 27 svv.
Bibliothèque : ms. contenant formules de professions, XVII^e-XVIII^e s. chez M. P. Laloux à Liège. — Ordinaire de 1741 et Antiphonaire de la fin du XVIII^e s. chez M. G. Petit à Liège.

(1) Nous donnons ici une bibliographie de chaque monastère, dressée sur le type du *Monasticon Belge* de U. Berlière, portant uniquement sur la période qui nous intéresse, XI^e-XII^e siècles. Pour les fondations déjà étudiées par le savant bénédictin (Aulne, Beaufays, Géronsart, Malonne, Mont-Cornillon, Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle, Solières), nous indiquerons les ouvrages essentiels et les *addenda*.

Sources diplomatiques : Évrard, *Documents relatifs à l'abbaye de Flône*, dans AHEB, t. XXIII, 1892, p. 273-454 et t. XXIV, 1893, p. 395-492. — Marneffe, E. de, *Recherches sur l'étendue et les limites des anciens comtés de Moha et d'Avernas*, dans BIAL, t. XIV, 1878, p. 259-261. — Miraeus et Foppens, t. III, p. 309. — Martène, *Amplis. coll.*, t. I, col. 529. — Ramackers, J., *Papsturkunden, in den N.*, t. I, p. 34, t. II, p. 34, 81, 101, 333. — Thimister, P., *Cartulaire Saint-Paul*, p. 15.

Sources narratives : *Chroniques liégeoises*, éd. Balau et Fairon, t. II, *passim*. — Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 90. — Jean d'Outremeuse, *Ly mireur des histors*, t. IV, p. 285. — Delisle, L., *Rouleaux des morts...*, Paris, 1866, p. 376.

Travaux inédits : Delvaux, *Mémoires...*, t. II, p. 402-403.

Travaux édités : Bouille, p. 116. — Coenen, J., *Les neuf premiers monastères de la région hutoise*, dans ACHSBA, t. XX, 1926, p. 116-124. — Coenen, J., *Les abbayes de Flône et du Val-Notre-Dame*, dans *Leodium*, t. XIX, 1926, p. 177 svv. — Fisen, *Sancta Legia...*, p. 203. — — Foullon, p. 246. — *Gallia christiana*, t. III, col. 1001. — Jansen, *Flône et son abbaye*, Louvain, 1947. — Mabillon, J., *Annales OSB*, s. VI, p. 319. — Moreau, E. de., *Histoire de l'Église en Belgique*, t. III, p. 429. — Saumery, t. I, p. 305.

B. Saint-Gilles

Répertoires : Cottineau, t. II, c. 1603.

Archives : Chartrier AEL.

Sources diplomatiques : Daris, J., *Notices...*, t. XI, p. 129. — Doppler, *Codex diplomaticus Mosae-Traiectensis*, dans PSHAdL, t. V, 1868, p. 31. — Halkin, J., et Roland, C. G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot*, t. I, p. 327-329. — Martène, E., *Ampl. coll.*, t. IV, c. 1178-1179. — Van den Casteel, D., *Les chartes de Saint-Gilles*, dans *Leodium*, t. V, 1906, p. 43-44 (bref inventaire).

Sources littéraires : *Chroniques liégeoises*, éd. Balau et Fairon, t. I, p. 137, 356 ; t. II, *passim*. — *Chronicon Sancti Laurentii Leodiensis*, *Ampl. coll.*, t. IV, c. 1082-1083. — Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 98-101. — Wibald de Stavelot, *Epistolae*, éd. P. Jaffe, p. 526, 589-591.

Travaux inédits : Notice dans ms. Bruxelles B. R. 6591, fol. 1-18 et mss 19864-66, fol. 1342-1347. — Delvaux, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège*, t. II, fol. 577-579 (ms. BUL 823). — C. Lombard, *Lettre à N. de Heyendal, abbé de Rolduc* (Séminaire de Rolduc, farde 7).

Travaux édités : Abry, *Recueil des révérends abbés du célèbre monastère de Saint-Gilles lez Liège*, éd. Poswick, dans le *Bull. de la soc. scientifique et historique du Limbourg*, t. XI, 1870, p. 177 svv. — Bouille, p. 146. — Coenen, J., *L'église Saint-Gilles à Liège*, dans *Leodium*, t. XII, 1913, p. 89-98. — Demarteau, J., *Histoires et légendes*, dans BIAL, t. XVIII, 1885, p. 474-479. — Ernst, S. P., *Tableau historique et chronologique...*, p. 293-296. — Fisen, *Legia...*, p. 224. — Fisen, *Flores...*, p. 185-186.

— *Gallia Christiana*, t. III, col. 1088. — GOBERT, Th., *Les rues de Liège*, Liège, 1926, t. III, p. 130 svv. — LIMBOURG, A. DE, *La vie de saint Gilles traduite du latin*, Liège, 1627, p. 115 svv. — MABILLON, J., *Annales OSB*, t. VI, p. 560 — MOREAU, E. DE, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. III, p. 435. — MARTÈNE, E., et DURAND, U., *Voyage littéraire...*, t. II, p. 193. — REMBRY, E., *Saint Gilles, sa vie, son culte...*, Liège, 1888. — ROYEN, A., *Vita S. Aegidii versibus et odis variis illigati*, Liège, 1641. — SAUMERY, t. I, p. 312-317. — SCHOOLMEESTERS, E., *Les abbés du monastère Saint-Gilles à Liège*, dans BSBL, t. XIII, 1886, p. 153-208.

C. Neufmoustier

Répertoires : MICHEL, 168. — COTTINEAU, t. I, col. 1439 (Huy) et t. II, col. 2059 (Neufmoustier).

Archives : Chartrier AEL. — Registres. — Cartulaires A. B. C. D, aux AEL, Inventaire XVIII^e siècle aux AEL et Séminaire de Namur, ms. 41.

Bibliothèque : Obituaire — règles — martyrologe, ms. à l'Institut archéologique liégeois. — Copie dans registre D aux AEL. — Copie du XIX^e s. dans ms. BUL 1518.

Sources diplomatiques : J. CLOSON, *Alexandre de Juliers*, dans BSAHL, t. XIII, 1902, p. 465-473. — MARNEFFE, E. DE, *Recherches sur l'étendue et les limites des anciens comtés de Moha et d'Alvernas*, dans BIAL, t. XIV, 1878, p. 262-263. — RAMACKERS, J., *Papsturkunden in den N.*, t. I, p. 33; t. II, p. 204-206.

Sources narratives : *Chroniques liégeoises*, éd. BALAU et FAIRON, t. I, p. 24, 77; t. II, p. 18, 202, 504, 653. — ALBÉRIC DE TROISFONTAINES, *Chronicon*, p. 674-690. — GILLES D'ORVAL, *Gesta...*, p. 90 svv.

Travaux inédits : *Notices* dans ms. Bruxelles, B. R. 6591, fol. 1-18. — ms. 19864-65, fol. 1434 et 1540. — DELVAUX, *Mémoires...*, t. II, fol. 505-508. — Ms. Van den Bergh, BUL, 188, fol. 896-899.

Travaux édités : BALAU, S., *Modave*, dans BSAHL, t. VIII, 1894, p. 6-326. — BOUILLE, p. 122 et 128. — BRASSINNE, J., *Le premier historien de Huy, l'œuvre de Maurice de Neufmoustier*, dans BSAHL, t. XII, 1900, p. 111-114. — COENEN, J., *Les neuf premiers monastères de la région hutoise*, dans ACHSBA, t. XX, 1926, p. 138-146. — CLOSON, J., *Alexandre de Juliers, évêque de Liège*, dans BSAHL, t. XIII, 1902, p. 403-473. — DARIS, J., *Notices...*, t. VIII, p. 175, et t. XVII, p. 55. — DARIS, J., *Notice historique sur Huy*, dans AHEB, t. XIV, 1877, p. 36 svv. — DUBOIS, R., *Les rues de Huy*, dans ACHSBA, t. XVII, 1910, *passim*, surtout p. 440. — FISEN, *Sancta Legia...*, p. 208 et 217. — FISEN, *Flores...*, p. 314-318. — FOULLON, p. 247. — FRESON, *Pierre l'Ermite*, dans ACHSBA, t. II, 1878, p. 134-159. — *Gallia Christiana*, t. III, col. 1002. — GRANDGAGNAGE, G., *Un ancien manuscrit, Pierre l'Ermite*, dans BIAL, t. I, 1853, p. 302 svv. — GRÉGOIRE, H., *Pierre l'Ermite, le croisé d'avant-garde et sa tombe à l'abbaye de Neufmoustier à Huy*, dans *La nouvelle Clio*, t. III, 1951, p. 19 svv. — HAGENMEYER, H., *Peter der Eremite*, Leipzig, 1879. — HALKIN, L., *Deux inscriptions*

du tombeau de Pierre l'Ermite, dans BSAHL, t. XXXI, 1946, p. 1-12. — KURTH, G., *Documents inédits sur l'histoire de Neufmoustier*, dans BCRH, 5e sér., t. II, 1892, p. 39-67. — ID., *Maurice de Neufmoustier*, dans le *Bull. Acad. royale de Belgique, Classe des Lettres*, 3e sér., t. XXIII, 1892, p. 668-684. — ID., *Pierre l'Ermite (Conférences BSAHL)*, Liège, 1892. — ID., *Pierre l'Ermite*, dans *Biographie Nationale*, t. XVII, 1903, col. 435 svv. — MABILLON, J., *Annales OSB*, s. V., col. 614. — MARNEFFE, E. DE, *Recherches sur l'étendue et les limites des anciens comtés de Moha et d'Alvernas*, dans BIAL, t. XIV, 1878, p. 230-250. — MOREAU, Ed. DE, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. III, p. 430. — NIERMEYER, J., *Onderzoekingen over Luikse en Maastrichtse oorkonden...*, p. 134-137. — PAULET, L., *Recherches sur Pierre l'Ermite et la croisade*, Paris, 1856. — POLAIN, M., *Pierre l'Ermite, Picard ou Liégeois*, dans le *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XXI, 1854, p. 379-394. — SCHOENMACKERS, *Pierre l'Ermite et le Neufmoustier*, dans ACHSBA, t. XXI, 1927, p. 59-75. — SAUMERY, t. II, p. 78-81.

D. ROLDUC

Répertoires : SCHOENGEN, M., *Monasticon Batavum*, t. II, p. 161-163. — COTTINEAU, t. II, col. 2496.

Archives : Chartrier au sém. de Rolduc, aux Rijksarchief de Maastricht et aux AEL. — Cartulaire et censier aux Rijksarchief de Maastricht.

Sources diplomatiques : FRANQUINET, G. D., *Beredeneerde inventaris der oorkonden en bescheiden van de abdij Kloosterrade*, Maastricht, 1869. — GOOSSENS, W., *Eene voorzetting der Annales Rodenses*, dans PSHeADL, t. XLIV, 1908, p. 193-199. — PAQUAY, J., *Codex documentorum. Oorkonden en bescheiden der voormalige abdij Kloosterrade*, *ibid.*, t. XL, 1904, p. 1-180.

Sources narratives : *Annales Rodenses*, éd. ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. VII, et PERTZ, MGH, SS, t. XVI, p. 688-723.

Travaux : BOEREN, P. C., *Rodensia*, t. I, *Wanneer werden de Annales Rodenses geschreven ?*, t. II, *Het Leven van Ailbertus van Antoing, stichter van Rolduc*, t. III, *Leven en denken in 't oudste Rolduc (1104-1300)*, Maastricht-Vroenhoven, 1941-1944. — *De oudste oorkonden der abdij Rolduc en de Annales Rodenses*, La Haye, 1949. — *Een doodenkalender van Rolduc van omstreeks 1400*, dans PSHeADL, t. LXXVIII-LXXXII, 1942-1946, p. 217-230. — *Het grondbezit der abdij Rolduc in de jaren 1104-1300*, *ibid.*, t. LXXXIV, 1948, p. 141-196. — COEBERGH, C., *Een merkwaardige hervorming van het koorgebed in de abdij van Rolduc*, dans *Rolduc's Jaarboek*, 1941, p. 181 svv. — EVERTS, P. S., *De Annales Rodenses en de bouw der abdijkerk van Rolduc*, *ibid.*, t. LXXXV, 1949, p. 90-120. — HEMERSDORF, B. H. D., *Enkele beschouwingen over de oudste rechtsgeschiedenis der abdij Kloosterrade*, dans *Historische Tijdschrift*, t. XIII, 1934, p. 5-43. — MOREAU, É. DE, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. III, p. 430-434. — PANHUYSEN, G., *Het handschrift der Annales Rodenses terug in Limburg*, dans *De Maasgouw*, t. LXIII,

1949, p. 69-71. — Oppermann, O., *De oudste oorkonden uit Kloosterrade en de Annales Rodenses*, dans PSHeADL, t. LVI, 1920, p. 19-70. — van Aalt, *Het verblijf van zalige Ailbertus van Antoing te Meerbeke*, dans *Het Land van Aalst*, t. I, 1949, p. 50-52. — van Gils, *Eenige opmerkingen over de oudste Annales Rodenses*, dans PSHeHDL, t. XLVIII, 1912, p. 325-341.

E. Wanze

Répertoires : Cottineau, t. II, col. 3431. — van Waefelghem, R., p. 701.
Archives : Cartulaire de Floreffe aux AEN.
Sources diplomatiques : *Documents concernant le prieuré de Wanze, extraits du cartulaire de Floreffe*, dans AHEB, t. XII, 1875, p. 33-75. — Rousseau, F., *Actes des comtes de Namur de la première race*, p. 112.
Travaux édités : Coenen, J., *Les neuf premiers monastères de la région hutoise*, dans ACHSBA, t. XX, 1926, p. 133-137. — Dubois, R., *Les rues de Huy*, *ibid.*, t. XVII, 1910, passim.

F. Mont-Cornillon

Répertoires : Michel, p. 160. — Berlière, t. II, p. 218. — Cottineau, t. I, col. 1603. — van Waefelghem, R., p. 172.
Travaux édités (essentiel et *addenda* à Berlière) : Daris, J., *Notices historiques*, t. IV, 2e partie. — Petit, F., *La spiritualité des Prémontrés*, p. 53. — Poncelet, E., *Sceaux de l'abbaye de Cornillon en 1260*, dans la *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1913, p. 67. — Ramackers, J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, t. I, p. 35. — Renard, E., *Cornillon, note étymologique*, dans l'*Annuaire de la com. hist. de l'ancien pays de Liège*, t. II, 1935, p. 104-112. — Versteylen, A., art. *Beaurepart*, dans DHGE, t. VII, col. 245-247.

G. Beaufays

Répertoires : Michel, p. 156. — Cottineau, t. I, col. 292.
Archives : Chartrier au sém. de Liège.
Sources diplomatiques : Poncelet, E., *Chartes du monastère de Beaufays-lez-Liège*, dans BCRH, t. CIII, 1938, p. 10 svv.
Travaux inédits : *Notice* dans ms. Bruxelles B. R. 19864-65, fol. 325 et dans ms. 6591, fol. 1-18. — Delvaux, *Mémoires...*, t. II, p. 575.
Travaux édités : Bouille, p. 145. — Foullon, p. 295. — *Gallia Christiana*, t. III, col. 1040. — Noue, A. de, *Promenade à Beaufays*, dans BIAL, t. XIV, 1878, p. 420 svv. — Poncelet, E., *L'abbaye de Vivegnis*, dans BSAHL, t. X, 1896, p. 1-41. — Ryckel, A. de, *Les communes de la province de Liège*, p. 81. — Saumery, t. III, p. 297.

H. Castert

Répertoires :

Archives : Chartes dans les chartriers de Saint-Jacques et de Neufmoustier aux AEL.

Sources diplomatiques : Closon, J., *Alexandre de Juliers, évêque de Liège*, dans BSAHL, t. XII, 1902, p. 460-476. — Halkin, L., *Albéron I^er de Liège, ibid.*, t. VIII, 1894, p. 351 svv. — Thimister, P., *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 9.

Sources narratives : Albéric de Troisfontaines, *Chronicon*, p. 888. — Gilles d'Orval, *Gesta...*, p. 98. — Jean d'Outremeuse, *Ly Myreur des histors*, t. IV, p. 335.

Travaux inédits : Ms. Van den Bergh, BUL, 188, fol. 69, 70, 72 73, 74.

I. Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle à Liège

Répertoires : Berlière, t. II, p. 118-119.

Travaux édités (addenda à Berlière) : Poncelet, E., *L'avouerie de la cité de Liège*, dans BSHAL, t. XXIII, 1931, p. 185 svv.

J. Solières

Répertoires : Michel, p. 185. — Berlière, t. II, p. 187. — Cottineau, t. II, col. 3431.

Archives : Chartrier aux AEL.

Travaux édités (essentiel et *addenda* à Berlière) : Depaquier, W., *L'abbaye de Solières*, dans BSAHL, t. X, 1896, p. 47-154. — Piot, Ch., *Documents relatifs à l'abbaye de Solières*, dans BCRH, 5^e sér., t. IV, 1894, p. 5-42.

K. Géronsart

Répertoires : Michel, p. 244. — Berlière, t. I, p. 132 et 186. — Cottineau, t. I, col. 1279. — Brouette, p. 65.

Archives : Chartrier et cartulaire aux AEN.

Bibliothèque : Ms. Namur-ville 196 B (fragment).

Sources diplomatiques : Barbier, V., *Documents*, dans AHEB, t. IV, p. 462-469 et t. V, p. 382. — Id., *Histoire du monastère de Géronsart de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin*, Namur, 1886.

Travaux inédits : notice dans ms. Bruxelles B. R. 13876-82, fol. 60-65.

Travaux édités (*addenda* à Berlière) : Poncelet, E., *Actes des Princes-Évêques de Liège, Hugues de Pierrepont*, p. 134 et 149. — Ramackers, J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, t. II, n. 50.

L. Aulne

Répertoires : Michel, p. 131. — Berlière, t. I, p. 329-330. — Cottineau, t. I, col. 202.

Sources diplomatiques : Devillers, L., *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Aulne*, Mons, 1863.

M. Malonne

Répertoires : Michel, p. 248. — Berlière, t. I, p. 140 et 186. — Cottineau, t. II, col. 1721. — Brouette, p. 81-82.

Travaux édités (essentiel et *addenda* à Berlière) : Baix, F., art. *Bertuin*, dans DHGE, t. VIII, 1935, col. 1108-1110. — Barbier, V., *Histoire de l'abbaye de Malonne*, Namur, 1888. — Coens, M., *Note sur un ancien ms. de Malonne*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. LIII, 1935, p. 130-139. — Marien, F., *Les églises successives de Malonne*, dans BIAL, t. XLI, 1911, p. 187 svv. — *Statuta canonicorum regularium coenobii Maloniensis patriae ac diocesis Leodiensis a celsissimo et reverendissimo domino Georgio Ludovico Dei gratia episcopo ac principe Leodiensi novissime renovata et confirmata*, s. l., s. d.

N. Chimay

Archives : aux Archives de l'État à Mons.

Sources diplomatiques : Miraeus et Foppens.

Travaux : Dardenne, A., *Chimay, le chapitre, la paroisse, le couvent*, dans *Documents et rapports de la soc. paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. XXXIII, 1910-1911, p. 69-304. — Devillers, L., *Sceaux du chapitre Sainte-Monégonde à Chimay*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XXIV, 1895, p. 263 svv. — Dhondt, J., *Note sur l'acte de fondation de Sainte-Monégonde de Chimay*, dans BCRH, t. CVII, 1942, p. 321 svv. — Dony, A., *Chimay des origines à nos jours*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. LXVIII, 1941-1944, p. 1-152.

LISTE DES MANUSCRITS CITÉS

Bruxelles, Bibl. royale 9349-54 : 100, 103.
— — — II, 2450 : 40.
— — — II, 4459 : 40, 166 n. 5.
Liège, Bibl. de l'Université, 188 : 88 n. 1, 89 n. 3, 161 n. 4.
— — — 230 : 98 n. 4.
— — — 1130 : 146 n. 1.
— — — 1518 : 144.
— — — 1972 : 60 n. 5.
— — — 2014 : 60 n. 5.
— — — 2015 : 60 n. 5.
— — — 2026 : 60 n. 5.
— Collégiale Saint-Martin, *Fundatio coll. S.-M.* : 142, n. 3.
— Inst. arch. liégeois, *obituaire de Neufmoustier* : 145-14, 152-155, 157, 163-167.
— prop. M. Laloux : 112 n. 2.
— Séminaire, *cart. Saint-Laurent* : 134 n. 4.
Londres, British Museum Add. 10957 : 99 n. 1.
— — — Add. 17396 : 134 n. 4.
Maastricht, Archives, ms. des AR : 170 n. 2.
Namur, évêché 21 : 40, 41, 166 n. 5.
Paris, Bibl. nationale, coll. Bourgogne, vol. LXXIX, n. 156 : 69.
Tongres, collégiale A. I. : 146, n. 1.
Tournai, Évêché, *cartulaires* : 184 n. 4.
Vienne latin 1482 : 213 n. 1.

TABLE ONOMASTIQUE

Abréviations : abb. = abbaye ; archd. = archidiacre ; archv. = archevêque ; cath. = cathédrale ; chan. = chanoine ; chan. rég. = chanoine régulier ; chap. = chapelle ; coll. = collégiale ; conv. = convers ; dép. = dépendance ; écol. = écolâtre ; év. = évêque ; fond. = fondateur ; hôp. = hôpital ; par. = paroisse ; sor. = sœur converse.

A

Aaz-Hermée, Liège, 135.
Abélard, 93.
Abry, 135.
Adalbert, 175, 206.
Adélaïde, veuve, 191, 204.
Adélaïde, femme d'Embricon, 191, 202, 204.
Adelberne, 204.
Adelbold, écol. à Liège, 42.
Adèle, 204.
Adelinde de Gerothe, 204.
Adelman, écol. à Liège, 42.
Adhémar de Monteil, 141.
Adjutor (S.), 222 n. 4.
Adrien d'Oudenbosch, 52 n. 4, 121, 124, 127, 246.
Afden, prov. rhénane, 194, 205.
Afflighem, ab., dép. Hekelghem, Bruxelles, 22, 49, 85, 108 n. 3, 120, 121, 124, 136, 190 n. 3.
Aigueperse, abb., Puy-de-Dôme, 222 n. 4.
Ailbert, fond. de Rolduc, 67 n. 5, 89, 171, 172 n. 2, 179 n. 2, 180-193, 199-200, 202, 203-205, 207, 208, 210, 214, 215, 237.
Aiulfe, chan. rég. de Flône, 117.
Aix-la-Chapelle, 33-34. Voir Notre-Dame, Saint-Adalbert.
Albéric de Troisfontaines, 143, 144, 151.
Albéron, arch. de Trèves, 52. — Ier, év. de Liège, 52, 56, 63, 76-80, 82-83, 91, 99, 116-117, 121, 127-129, 147, 159, 197, 219, 221-222, 227. — II, év. de Liège, 52 n. 4, 56, 64, 83 n. 1, 86-88, 114-116, 120, 129, 176, 181, 228-233.
Albert de Cuyck, év. de Liège, 57 n. 5, 230. — Chan. rég. de Flône, 117. — Conv. à Neufmoustier, 163. — d'Aix, 141, 143, 156.
Aldeneyck, coll. Maeseyck, 35, 36.
Alexandre II, pape, 28, 53. — III, pape, 29, 148, 162, 165. — IV, pape, 135. — de Juliers, év. de Liège, 56, 61, 63, 64 n. 1, 80-83, 86, 114, 129, 144, 147, 149, 150, 152, 160, 162, 168, 181, 199, 208 n. 3, 211, 224 n. 2, 227, 228. — év. de Plock, 233, 235. — archd. de Liège, 224. — de Horion, abbé de Neufmoustier, 167.
Aleyn, coll. puis prieuré, 38, 49, 51.
Alger, écol. à Liège, 34, 52, 96.
Alice, mère de Warnier, 148.
Amalaire, 41.
Amand (S.), 35.
Amaury d'Antoing, 184.
Amay, coll., Huy, 36, 61, 63, 81

110, 117, 159. Voir Anelin, Évrard, Lambert, Radon, Richer.
Amicus, prévôt de Verdun, 222 n. 2.
Amiens, 139.
Amort, E., 6.
Ancelin, chan., 56.
Anchelsdorf, Angelsdorf, prov. Rhénane, voir Godescalc.
Andage, 35, 36. Voir Saint-Hubert.
Andenne, coll., Namur, 39, 66.
André de Cuyck, archd. de Liège, év. d'Utrecht, 52.
Anelin, chan. d'Amay (?), 62. — *dapifer* liégeois, 224-225.
Angoulême, 26.
Anjou, 19, 54. Voir Foulques Néra.
Anscitillus, chan. de Saint-Jean à Liège, 72.
Anselle, chan. de N.-D. de Paris, 139.
Anselme, év. de Havelberg, 5, 23, 134. — Év. de Lucques, 5, 23, 29. — Abbé de Gembloux, 50. — de Laon, 93-94, 246.
Anstel, Limbourg holl., voir Menier.
Antheit, par., Liège, Andenne, 118.
Antioche, Syrie, 140, 142.
Antoing, Hainaut, Tournai, voir Amaury, Thyemon, Walger.
Arno de Reichersberg, 23, 93.
Arnould, Arnoul, Arnold de Choques, patriarche de Jérusalem, 82, 140-142, 152, 157 n. 3, 168. — Arch. de Cologne, 176. — Archd. de Cologne, 66. — Prieur de Neufmoustier, 148, 161. — Chan. rég. liégeois, 101. — Conv. à Flône, 116. — Conv. à Neufmoustier, 164. — Oblat à Rolduc, 203. — de Courrières, 148.
Arras, voir Lambert.
Arrouaise, ab., Pas-de-Calais, 5, 21, 27, 31, 185, 222 n. 4. Voir Hedelmare.
Arweiler, prov. Rhénane, 209
Ascalon, Syrie, 141.
Asnière-Bellay, abb., Maine-et-Loire, 222 n. 4.
Aubrac, abb., Aveyron, 22.
Augustin (S.), 5, 17, 23, 24, 93, 94-96, 99, 106, 114, 121, 126, 133, 146, 154, 158, 162, 165, 166, 168, 190 n. 2 et 3, 210, 211, 227, 230-231, 234, 236.
Aulne, ab., dép. Gozée, Thuin, 56, 88-89, 105, **231-232**, 233 n. 4, 235-236. Voir Raoul.
Aureil, ab. Haute-Vienne, 21. Voir Gaucher.
Autriche, 19, 25.
Aywaille, prieuré, Liège, 49.
Azon, abbé de Saint-Gilles, 122, 124, 126, 128-129, 131, 136.

B

Balau, S. 7, 142.
Baldéric II, év. de Liège, 34 n. 1, 37, 41 n. 2.
Bamberg, 18, 41.
Barcelone, 18.
Barthélemy, év. de Laon, 181, 189 n. 4. — Abbé de Saint-Gilles, 135.
Basse-Wavre, prieuré, Nivelles, 49.
Baudry, év. de Noyon-Tournai, 184 n. 4. — Clerc hutois, 118. — Conv. de Flône, 116, 117.
Bavière, 19.
Beaufays, prieuré, Liège, 69, 102 n. 2, 105, **220-221**, 235-236. Voir Renier, Robert.
Beaufort, de, 56, 80. — Arnould, 225, 226. — Lambert, 225-226.
Beaulieu, abb., Seine-Inférieure, 21.
Beaulieu-lez-Loches, abb., Indre-et-Loire, 137.
Bec, Le, abb., Eure, 29.
Bède le Vénérable, 145, 146.

Bedebure, prov. Rhénane. Voir Ludolfe.
Belle-Ville, abb. Rhône, 222 n. 4.
Ben, Huy, 225-226.
Bénévent, ab., Haute-Loire, 21.
Benoît (S.) de Nursie, 16, 25, 35, 98-99, 133. — d'Aniane, 12, 16, 18, 36, 44, 48, 193 n. 4. — IX, pape, 53.
Bérenger, abbé de Saint-Laurent à Liège, 50, 125, 126, 128, 131. — Conv. de Neufmoustier, 164.
Berlière, U., 7, 227.
Bernard de Clairvaux (S.), 147, 232. — de Tiron (S.), 139 n. 5.
Berne, Brabant holl., 199, 217.
Berthe, sor. de Neufmoustier, 164.
Bertolphe, sup. de Rolduc, 197, 201, 216.
Bertrade de Denegenbach, 204.
Bertrée, prieuré, Waremme, 49.
Bertuide, sor. de Neufmoustier, 163.
Bertuin (S.), 35, 232.
Besançon, 18.
Bierbeck, prieuré, Louvain, 38.
Bilsen, Tongres, 218.
Bloch, M., 7.
Boeren, P. C., 56, 58 n. 2, 59, 65, 68-71, 170-184, 207.
Bonenfant, P., 59.
Bonenfant-Feytmans, M.-A., 66 n. 2.
Boniface IV, pape, 101.
Bonn, 41.
Bonneval, abb., Eure-et-Loire, 21.
Borcette, Bürtscheid, abb., Aix-la-Chapelle, 38 n. 1, 42-43.
Bornon, abbé de Rolduc, 180, 198-200, 201, 202, 205, 207, 212, 216.
Borsu, par. Ciney, 118.
Boson, archd. à Liège, 37.
Bouillon, prieuré, 38, 49, 51. Voir Godefroid.
Bovon, fond. de Castert, 79, 160, 222-224, 227, 235, 238. — chan. Saint-Jean à Liège, 223. — chan. à N.-D. de Huy, 223. — prêtre, 220, 223.
Brabant, 54.
Brême, 18.
Bretagne, 19.
Brogne, ab., Namur, 18, 34, 36, 44-46, 50. Voir Gérard (S.).
Bruges, coll. Notre-Dame, 184 n. 4. — hôp. Sainte-Marie-Madeleine, 222 n. 4.
Brunon de Cologne (S.), 41, 187. — Arch. de Trèves, 72 n. 1. — abbé de Saint-Gilles, 135. — prévôt de Malonne, 233. — coûtre de Saint-Gilles, 135. — laïc, 175 n. 3.
Bruyne, D. de, 98.
Burchard, év. d'Utrecht, 182, 189. — év. de Worms, 11, 42.
Burnen, prov. Rhénane. Voir Tutta.

C

Cadouin, abb., Dordogne, 12, 48.
Cadroe (S.), 43.
Calixte II, pape, 66 n. 4, 69, 141, 183, 190 n. 2, 195 n. 2, 196, 208.
Cambrai. Voir Gérard, Lietbert, Saint-Sépulcre.
Carissima de Northbeek, 175 n. 3, 206.
Cassien, 223.
Castert, prieuré, Maastricht, 56, 78-80, 84 n. 1, 90, 91, 92, 105, 160, 161, 162, 167, 168, 221-224, 228, 235-236. Voir Bovon.
Célestin II, pape, 228-229.
Celles, coll., Dinant, 36.
Chalard, Le, abb., Haute-Vienne, 21. Voir Godefroid.
Chancelade, abb., Angoulême, 6, 21.
Charroux, abb., Vienne, 137.
Chartres, 18. Voir Yves.
Chartreuse, abb., Isère, 12, 21, 48, 187 n. 6. Voir Chartreux.

Chartreux, 19.
Château-Porcieu, prieuré, Ardennes, 49, 53.
Chaumouzey, abb., Vosges, 21, 26, 211 n. 4. Voir Séhère.
Chauvigny, abb., Vienne, 137.
Chèvremont, coll., Liège, 37.
Chimay, coll., 36, 105, **234-235**, 247. Voir Sainte-Madeleine.
Chiny, Arlon, 53.
Choques, Pas-de-Calais, 141 n. 2.
Christine, sor. de Neufmoustier, 163.
Chrodegang (S.), év. de Metz, 17, 25, 193 n. 4.
Ciney, coll., 36, 40, 166 n. 5.
Cinthius, préfet de Rome, 46.
Cisterciens, 19, 29, 53, 221, 226, 232, 236. Voir Cîteaux.
Cîteaux, abb., Côte-d'Or, 12, 21, 27, 48, 50.
Clairefontaine, abb. Aisne, 181, 192, 194.
Clairlieu, abb., Huy, 105.
Clément Ier, pape, 23.
Clermont-sous-Huy. Huy, chap. Saint-Nicolas, 118.
Closon, J., 80, 82.
Cluny, abb., Saône-et-Loire, 11, 18, 27, 29, 42, 48, 49, 98-99, 193 n. 4.
Coenen, J., 218.
Cologne, 18, 33, 140. Voir Arnould, Deutz, Frédéric, Henri, Jean.
Colomban (S.), 35.
Conon de Préneste, légat pont., 139 n. 2. — Abbé de Siegbourg, 194 n. 1. — Abbé de Malonne, 234. — Chan. rég. de Flône, 11. — Comte de Montaigu, 142, 152, 156, 247.
Conrard, arch. de Salzbourg, 194, 196, 198, 215. — Év. d'Utrecht, 182. — Prêtre, 68, 174, 191.
Cons, prieuré, Meurthe-et-Moselle, 49.
Constantin, conv. de Neufmoustier, 163.
Cornelimünster, Inden, abb., prov. Rhénane, 36, 38.
Courrière, Namur. Voir Arnould.
Crassier, Baron, 89 n. 1.
Crozet, R., 137.
Cuissy, abb., Aisne, 21.

D

Daelhem, Limbourg, 142.
Daimbert de Pise, patriarche de Jérusalem, 141.
Daris, J., 77.
Demeester, 96.
Denegenbach, prov. Rhénane. Voir Bertrade.
Despy, G., 39 n. 1, 66 n. 2.
Dhondt, J., 234.
Dijon. Voir Saint-Bénigne.
Dinant, coll., 36, 142.
Domitien (S.), 147, 162.
Donck, prieuré, Hasselt, 49.
Dreye, par., Andenne, 118.
Drogon, moine de Saint-Jacques à Liège, 134.
Dünewald, abb., prov. Rhénane, 199.
Durand, év. de Liège, 41 n. 2.

E

Eaucourt, abb., Pas-de-Calais, 21.
Ébrouin, chevalier, 148.
Eigram de Ritzfelt, conv. à Rolduc, 194, 203.
Élisabeth, sor. à Rolduc, 204.
Ellenhard, chan. de Saint-Martin d'Utrecht, 94, 95.
Elsbeek, dép. Meerbeek, Bruxelles, 189.
Embricon, conv. à Rolduc, 68, 180, 191, 192, 194, 202, 203, 204, 207, 208, 210, 215. — laïc, 203.
Emisca, sor. de Neufmoustier, 163.

Emma, sor. de Neufmoustier, 164.
Éracle, év. de Liège, 34, 37, 39, 43.
Erlegold, chan. rég. de Neufmoustier, 163.
Erluin Ier, abbé de Gembloux, 43. — II, abbé de Gembloux, 44.
Ermentrude, sor. de Neufmoustier, 163.
Ermesinde, comtesse de Namur, 218.
Ernst, S. P., 65.
Erpent, par., Namur, 87, 228-230.
Erpon, abbé de Rolduc, 180, 196 n. 1, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 211, 212-213.
Étienne, év. de Liège, 34, 36, 37, 41. — Év. de Tournai, 222 n. 4. —Abbé de Saint-Laurent à Liège, 42. — Prieur à Flône, 116, 117, 229.
Eudes, abbé de Malonne, 130, 136, 234.
Eugène (S.), 43. — III, pape, 103, 131-132, 229-230.
Evergnicourt, prieuré, Aisne, 49.
Évrard, abbé d'Amay (?), 62. — Prieur-abbé de Flône, 115. — Conv. à Flône, 113, 117, 148. — Chan. rég. à Neufmoustier, 163. — Chan. rég. de Géronsart, 231.
Exeter, Angleterre, Devonshire. Voir Léofric.

F

Falaise, abb., Calvados, 22.
Falmagne, prieuré, Dinant, 38, 49, 51.
Fatrée de Dommartin, 148, 164.
Fécamp, abb., Seine-Inférieure, 18.
Flandrine, sor. de Neufmoustier, 163.
Flône, abb., Huy, 56, 59-64, 70 n. 4, 71, 73 n. 1, 74, 75, 78, 87, 90, 91, 92, 100, 105, 106-120, 124, 129, 136, 159, 165, 188 n. 4, 202 n. 3, 218, 221, 227. Voir Aiulfe, Albert, Arnould, Baudry, Conon, Étienne, Évrard, Folcuin, Fulbert, Gautier, Godefroid, Gozenvin, Guiard, Jean, Lambert, Raoul, Renier, Thibaut, Thomas.
Flore, sor. de Saint-Gilles, 130.
Floreffe, abb., Namur, 64 n. 1, 89 n. 1, 127, 217, 218 n. 6, 234. Voir Jean.
Florennes, abb., 43, 49. — Coll., 38, 125 n. 1.
Focillon, H., 10, 137.
Folcuin, fond. de Flône, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 237. — de Lobbes, 34, 37, 45.
Fontaines-les-Blanches, abb., Indre-et-Loire, 21, 222 n. 4.
Forannam (S.), 43.
Fosses, coll., Namur, 35. Voir Hugues.
Foulques Nera, duc d'Anjou, 138.
Francon, chan. rég. de Saint-Gilles puis abbé de Neufmoustier, 136, 167. — Écol. de Liège, 34, 42. — Conv. de Neufmoustier, 164.
Frasnes-lez-Gosselies, prieuré, Charleroi, 49, 51.
Frédéric, arch. de Cologne, 65 n. 3, 76, 99, 102, 127, 133, 194 n. 1, 208. — Év. de Liège, 52, 127 et n. 5, 181, 186. — Abbé de Rolduc, 181 n. 1, 199, 201, 207, 208, 215. — II, empereur, 172 n. 2. — de Bastwilre, 175.
Frelende, sor. à Neufmoustier, 164.
Fréson, 145, 147.
Frouwensipha, Limbourg holl., 205.
Fruttuaria, abb., Piémont, 18.
Fulbert, prévôt de Géronsart, 229-230. — Chan. rég. de Flône, 117.
Fulcard, conv. de Neufmoustier, 163.
Fulcaud, conv. de Neufmoustier, 163.

G

Galerin, abbé de Saint-Gilles, 121.
Galliot, 226.
Gand, voir Wéry.
Garnier de Haldenhove, 206.
Garnier le Roux, 175, 206.
Gâtines, abb., Indre-et-Loire, 21.
Gaucher d'Aureil (S.), 139 n. 5.
Gausbert de Mont-Salvy, 139 n. 5.
Gautier, abbé de Flône, 116, 228-230. — Conv. de Flône, 116. — Voir Wautier.
Gébehard, 175.
Geer, Saint-Trond, 106. — Par. 118.
Géla, sor. de Neufmoustier, 164.
Gélase II, pape, 182.
Gelbrecée, Namur, 117.
Geldulfe, chan. de Tournai, 184 n. 4.
Gembloux, abb., 34, 44, 45, 47. Voir Anselme, Erluin Ier, Erluin II, Guibert, Liétard, Olbert, Sigebert, Thietmar.
Génicot, L., 77 n. 1.
Géramont-lez-Jauche, Jodoigne, 106.
Gérard, cardinal-légat, 199. — de Brogne (S.), 43. — Év. de Cambrai, 34 n. 1, 43. — Év. de Toul, 41. — Ermite, 222 n. 4. — Conv. de Neufmoustier, 163.
Géraud de Sauve-Majeure (S.), 187.
Gerburge, sor. de Neufmoustier, 163.
Gerhoh de Reichersberg, 5, 23, 93.
Gerlach de Houthem, ermite, 214, 238.
Gerlande, sor. à Neufmoustier, 164.
Géronsart, prieuré, Namur, 56, 81, 83-87, 90, 91, 92, 105, 116, 117, 120, 221, **226-231**, 235-236. Voir Évrard, Fulbert, Hubert, Jean.
Gertrude, 204.
Gilles d'Orval, 36, 89, 106, 107, 111, 122, 123, 127, 128, 136, 142, 143, 144, 149, 150, 151, 155, 156, 160, 165, 219, 223.
Gislebert, abbé de Rolduc, 197, 198, 201, 208. — de Reickeim, 220.
Giso, év. de Wells, 42.
Gives, Guula, Huy, 80, 225.
Godefroid du Chalard (S.), 139 n. 5. — Prieur de Solières, 226. — Chan. rég. de Flône, 116. — Duc de Bouillon, 140, 142, 152. — Paillerz, 161. — de Huy, 157 n. 2, 162.
Godescalc de Morialmé, 37. — de Anchelsdorf, 204.
Godin, maître hutois, 140.
Gomand, conv. à Neufmoustier, 164.
Gondran, fond. de Saint-Gilles, 121-125, 128, 130, 136, 237.
Gontran, abbé de Saint-Trond, 44.
Gorze, abb., Moselle, 18, 43-44.
Gosbert, chan. rég. de Neufmoustier, 163.
Gozechin, écol. à Liège, 42.
Gozelon, conv. à Neufmoustier, 161, 163.
Gozevin, chan. rég. de Flône, 116, 117.
Gozin, oblat à Rolduc, 203.
Gozuin, conv. à Neufmoustier, 161.
Grandgagnage, G., 142, 144, 147.
Grandmont, abb., Haute-Vienne, 12, 113.
Grégoire le Grand, pape, 17, 23, 41, 101. — VII, pape, 5, 11, 25, 26. — de Cassano (S.), 43.
Grenoble, hôp., Sainte-Marie-Madeleine, 222 n. 4.
Grimaud, chan. rég. de Neufmoustier, 164. — Conv. de Neufmoustier, 164.

Guiard, chan. rég. de Flône, 84 n. 2, 117, 119.
Guibert de Notgent, 140. — de Gembloux, 43.
Guillaume Firmat (S.), 139 n. 5. — de Champaux, 94.
Gunther (S.), 53.
Guy de Guise, 192. — Conv. de Neufmoustier, 163.

H

Hagenmeyer, H., 139, 142, 143, 145, 156.
Haldenhove, prov. Rhénane. Voir Garnier, Raoul.
Halkin, L., 78, 144.
Hamal, Tongres, 162.
Haneffe, Waremme, 106, 107. — Par., 118.
Hansotte, 56 n. 1.
Harlebeke, coll., Courtrai, 64 n. 3.
Havelberg, Brandebourg. Voir Anselme.
Hawide, sor. de Neufmoustier, 164.
Hedelmare, fond. d'Arrouaise, 185.
Heerle, Limbourg holl., voir Thierry.
Hemersdorf, 68.
Henri de Leez, év. de Liège, 56, 57 n. 5, 67 n. 6, 78, 83, 85, 87-89, 125, 161, 165, 214, 225, 229-230, 232-233. — de Verdun, év. de Liège, 56, 59, 61, 64, 69, 71, 91, 109-111, 114, 120, 159, 228. — Év. de Verdun, 221. — Archd. de Cologne, 66. — Archd. de Liège, 52, 62. — Abbé au dioc. de Rouen, 119. — Écol. de Saint-Gilles, 135-136. — Chan. rég. de Flône, 117. — Chan. N.-D. de Huy, 94. — Curé de Limont, 161. — II, empereur, 219 n. 3. — III, empereur, 46. — IV, empereur, 11, 38, 62, 66, 72, 219. — Duc de Limbourg, 208. — Comte de Louvain, 111. — *miles* d'Utrecht, 175.
Herbert, 148.
Herenburge de Gerothe, 204.
Herfrid, conv. de Neufmoustier, 164.
Héribrand, abbé de Saint-Laurent, 50, 93, 246.
Hériger de Lobbes, 34.
Hérival, abb., Vosges, 21.
Hermalle-sous-Argenteau, Liège, 224.
Hermalle-sous-Huy, par., Huy, 118.
Herman, fils d'Embricon, 191, 198-199, 201, 202, 203. — Oblat à Rolduc, 203. — de Laon, 30. — de Tournai, 178 n. 4. — Conv. de Neufmoustier, 164.
Héron, par., Andenne, 129, 131.
Hertling, L., 6.
Hescelon, diacre à Rolduc, 203.
Hezelin, chan. de Saint-Lambert, 50. — prévôt de Sainte-Croix, 52.
Hezelon, chan. Saint-Lambert, 42.
Hidelin, chan. de Saint-Lambert, 50.
Hildebrand, 23, voir Grégoire VII. — Conv. à Rolduc, 204. — Oblat à Rolduc, 203.
Hildesheim, Hanovre, 18.
Hillin, abbé de Sainte-Marie à Liège, 52. — Conv. de Neufmoustier, 163.
Hirzon, conv. de Neufmoustier, 163.
Hocharde, sor. de Neufmoustier, 163.
Hodebold, conv. de Neufmoustier, 164.
Hodold, conv. de Neufmoustier, 163.
Hoegaarden, coll., Louvain, 38, 41 n. 4.
Honorius II, pape, 28, 52 n. 4, 79, 141, 182, 218 n. 6. — Augustodunensis, 93, 98.

Horace, 133, 136.
Houthem, Limbourg holl., voir Gerlach.
Hoydonck, prieuré, Brabant holl., 105, 180 n. 5, 215, 217. Voir Léon.
Hubert (S.), 124. — Prévôt de Géronsart, 230. — Oblat à Rolduc, 203.
Hugo, C.-L., 6.
Hugues de Pierrepont, év. de Liège, 167, 231. — de Fosses, 35. — de Saint-Victor, 146, 149, 165. — Comte de Dasbourg, 161. — de Toucy, 138.
Humbert, cardinal, 12.
Huy, coll., 36-40, 56, 69 n. 3, 77, 81, 87, 91, 146, 159, 166 n. 5, 168. — Par. Saint-Étienne, 148, 168. Voir Baudry, Bovon, Godefroid, Godin, Henri, Juvette, Saint-Victor, Suger, Wilendis.
Huyghebaert, N., 219 n. 1.

I

Ida de Halendhove, 206.
Ide, sor. de Neufmoustier, 163.
Incourt, Jodoigne, 106, 107, 111. — Coll., 51, 62, 70 n. 4, 125. — Par. 118.
Ingobrand, abbé de Lobbes, 44.
Innocent II, pape, 114, 130, 131, 202 n. 2, 228-229. — III, pape, 168.
Irlande, 19.
Isidore de Séville, 17, 23.
Iutta de Burnen, 175 n. 3, 203.

J

Jacques de Vitry, 143, 151.
Jaligny, abb., Allier, 138.
Jambes, Namur, 227.
Jean-Baptiste (S.), 45.
Jean Gualbert (S.), 19.
Jean de Warneton, év. de Thérouanne, 99. — Archd. de Cologne, 66. — de Loverval, archd. de Liège, 84 n. 2. — Abbé de Rolduc, 195 n. 5, 200-201, 203, 205, 207. — Prieur de Neufmoustier, 148, 156, 161. — Fond. de Géronsart, 90, 227-228, 230, 235, 237. — Prévôt, 41. — Chan. rég. de Flône, 116. — Prêtre de Floreffe, 84 n. 2. — Scribe de Neufmoustier, 149, 162, 165. — Beste, 148. — de Burnheim, 175. — de Nivelle, 167. — d'Outremeuse, 121, 226.
Jérôme (S.), 41, 99.
Jérusalem, voir Arnould, Daimbert, Saint-Sépulcre.
Judith, recluse à Saint-Gilles, 122-124, 136.
Julien Pomère, 17, 23.
Juliers, prov. Rhénane, 197. Voir Alexandre.
Jupille, Liège, 219 n. 2.
Jutta, duchesse de Limbourg, 175, 206.
Juvette de Huy (Sainte), 162, 240.

K

Kerbogha, émir, 140.
Koch, 59 n. 3.
Kurth, G., 142, 144, 145, 156, 157 n. 3.

L

Laloux, P., 112.
Lambert, év. d'Arras, 139. — Prieur de Saint-Gilles, 135. — Chan. d'Amay (?), 62. — Fond. de Flône, 106-108, 112, 237. — Chan. rég. de Flône, 117. — Oblat à Rolduc, 176. — Conv. à Flône, 117. — Conv. de Neufmoustier, 164. — de Rapper, 148. — de Saint-Remy, 148.

Landelin (S.), 35, 231.
Lanzon, conv. de Neufmoustier, 163.
Laon, 18, 34. Voir Barthélemy, Herman, Saint-Martin, Saint-Vincent.
Latran, abb., Rome, 6, 31.
Lautenbach, coll., Colmar. Voir Manegold.
Lelarge, A., 6.
Léofric, év. d'Exeter, 42.
Léon, pape, 40.
Léon, ermite de Hoydonck, 181 n. 1, 215.
Lepez, H., 58 n. 4.
Liège, 18, 33, 34, 36. Abb. voir Saint-Gilles, Saint-Jacques, Saint-Laurent. Archd. voir Alexandre, André, Boson, Henri, Jean. Cath. voir Saint-Lambert. Chan. voir Hezelin. Chan. rég. voir Arnould, Liezelin. Coll. voir Saint-Barthélemy, Saint-Denys, Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Pierre, Sainte-Croix. Écol. voir Adelbold, Adelmar, Alger, Francon, Gozechin. Év. voir Albéron Ier, Albéron II, Albert de Cuyck, Alexandre de Juliers, Baldéric II, Durand, Éracle, Étienne, Frédéric, Henri de Leez, Henri de Verdun, Hugues de Pierrepont, Nithard, Otbert, Raoul de Zaeringhen, Réginard, Richer, Théoduin, Wazon, Wolbodon. Par. N.-D.-des-Fonts, 72-73, voir Hillin, Théoduin. — Saint-Adalbert, 71, 73. — Saint-Nicolas Outre-Meuse, 224 n. 7. Prieuré. Saint-Léonard, 49, 52, 56, 71-73, 92. — Saint-Nicolas-en-Glain, 49. — Voir Sainte-Madeleine-en-l'Isle.
Liessies, abb., Nord, 79 n. 2.
Liétard, abbé de Gembloux, 50. — Prieur de Neufmoustier, 161.
Lietbert, év. de Cambrai, 138. — de Saint-Ruf, 23, 26, 93, 211.
Liézelin, chan. rég. liégeois, 100-101.
Lille, 26. — Coll. Saint-Pierre, 184 n. 4.
Limbourg, Aloys de, 122, 127.
Limbourg, voir Henri, Jutta, Mathilde.
Limoges, 19, 26.
Limont, Waremme, voir Henri.
Lobbes, abb., Thuin, 34, 36, 43-46, 53, 230-231, 236. — Coll., 39. Voir Folcuin, Hériger, Ingobrand.
Lombard, C., 100, 103, 247.
Lombardie, 19.
Lommersum, prov. Rhénane, 172 n. 2.
Longdoz, Liège, 224.
Longlier, prieuré, Neufchâteau, 49.
Longuay, abb. Haute-Marne, 22.
Lonnich, prieuré, prov. Rhénane, 21, 216, 219.
Looz, coll., Tongres, 38.
Louvain, voir Henri.
Luc, abbé du Mont-Cornillon, 220.
Lucius III, pape, 135, 225, 234, 248.
Lucques, voir Anselme.
Ludolfe de Bedebure, 195 n. 6.
Lyon, 18, 26.

M

Maastricht, 35, 36, 206. — Coll. Notre-Dame, 38, 223. — Saint-Servais, 38, 40, 135.
Magdebourg, Saxe, 18.
Maguelone, cath., Hérault, 26.
Malines, coll., 36.
Mallieue, la, dép. Flône, Huy, 109.
Malonne, abb. Namur, 56, 69,

88-89, 102 n. 2, 105, 129, 130, 137, **232-234**, 235-236. Voir Brunon, Conon, Eudes, Nicolas, Wautier.
Mandonnet, P., 6.
Manegold de Lautenbach, 54.
Marbach, abb., Colmar, 5, 26, 213.
Marcour, Laroche, 53.
Marguerite, fille d'Embricon, 191, 202.
Marie, sor. de Neufmoustier, 164.
Marie-Madeleine (Sainte), 221-225.
Marienthal, prieuré, prov. Rhénane, 105, 200, 205.
Marmoutier, abb., Indre-et-Loire, 29.
Marseille, abb. Saint-Victor, 18, 29.
Marsilius, abbé de Saint-Gilles, 131, 135.
Martène, É., 100.
Martin, chan. rég. de Neufmoustier, 163.
Mathieu (S.), 109.
Mathilde, duchesse de Limbourg, 175. — comtesse de Saffenberg, 208. — sor. à Neufmoustier, 164.
Mauriac, abb., Cantal, 138.
Maurice de Neufmoustier, 137, 143, 144, 145, 147, 149, 151, 155, 156, 157, 168.
Mayence, prov. Rhénane, 140.
Méanz, Ciney, voir Robert.
Meeffe, coll., Andenne, 36, 49.
Meersen, prieuré, Limbourg holl., 38, 51, 58 n. 4, 214.
Meingot, chan. Saint-Martin d'Utrecht, 94-96.
Meinwerk, év. de Paderborn, 138.
Mélinais, abb., Maine-et-Loire, 21.
Mengold (S.), 147, 162.
Menier d'Anstel, 203.
Mens, A., 7.
Mensende, sor. de Neufmoustier, 164.
Mettlach, abb., prov. Rhénane, 137.
Metz, 34, voir Chrodegang, Thierry.
Minden, Westphalie, 95.
Mirwart, prieuré, Neufchâteau, 47, 49.
Miseray, abb., Indre, 21.
Moha, comtes de, 117, 120, 165.
Montaigu, 53. Voir Conon.
Mont-Cornillon, abb., Liège, 56, 63, 67, 69, 73-74, 78, 90, 91, 105, 127, 160, **219-220**, 225, 235-236. Voir Luc.
Mont-Joux, abb., Sion, 22.
Mont-Saint-Martin, abb., Aisne, 21.
Mont-Salvy, abb., Cantal, 21. Voir Gausbert.
Morialmé, Florennes, voir Godescalc.
Moustier-sur-Sambre, abb., Namur, 44.
Muizen, coll., Malines, 38 n. 7, 246.
Mulsforth, prov. Rhénane, voir Odo.
Munster, Westphalie, 95.

N

Namèche, prieuré, Namur, 38, 49, 51.
Namur, coll., Notre-Dame, 36, 81, 84 n. 2, 87, 228. — Saint-Aubin, 38, 84 n. 2. Voir Ermesinde.
Nassogne, prieuré, Marche, 39, 125.
Neer-Heylissem, Jodoigne, 105. — Par., 118. — Prieuré, 119.
Nélis, H., 78.
Neufmoustier, abb. à Huy, 56, 76 n. 1, 80-82, 87, 90-92, 105, 117, 128, **136-169**, 224, 228. Voir Albert, Alexandre, Arnould, Bertruide, Bérenger, Berthe, Christine, Constantin, Emisca, Emma, Erlegold, Ermentrude, Évrard, Flandrine, Francon, Frélende, Fulcard,

Fulcaud, Géla, Gérard, Gerberge, Gerlande, Gomard, Gosbert, Goscelon, Gozechin, Gozelon, Grimaud, Hawide, Herman, Hillin, Hirfrid, Hirzon, Hocharde, Hodebold, Hodold, Ide, Jean, Lambert, Lanzon, Liétard, Marie, Martin, Mathilde, Maurice, Mensende, Nicolas, Ode, Pierre l'Ermite, Raimbaud, Raoul, Remy, Renier, Richilde, Ruscela, Stemberge, Walrelme, Warnier, Wautier, Wézelin, Werzon.

Neufontaines, abb., Allier, 22.

Nicolas II, pape, 28. — Prieur de Malonne, 234. — Chan. de Saint-Servais, 50. — Chan. rég. de Neufmoustier, 163.

Niederaltaich, abb., Passau, 53.

Niermeyer, J., 56, 58 n. 2, 59, 72, 73, 75, 78, 79, 82, 91, 92.

Nithard, év. de Liège, 37.

Nivelles, 33. — Coll., 35, 39.

Norbert (S.), 27, 30, 31, 189 n. 4-5, 216-217.

Northbeek, prov. Rhénane, voir Carissima.

Notger, év. de Liège, 34, 37, 39, 46.

Notre-Dame, coll. à Aix-la-Chapelle, 38.

Noville (lez-Fexhe), Waremme, 134.

O

Ode, sor. de Neufmoustier, 163.

Odilon, abbé de Stavelot, 45.

Odomez, prieuré, Nord, 185.

Odon, fond. Saint-Martin de Tournai, 185, 193, 237. — de Mulsforth, 195 n. 6. — de Viller, 220.

Oignies, abb., dép. Aiseau, Charleroi, 105.

Oigny, abb., Côte-d'Or, 21, 27.

Olbert, abbé de Gembloux, 34, 45, 46, 50.

Ombret, Huy, 109.

Op-Heylissem, Jodoigne, par., 118.

Oppermann, O., 56, 57, 58 et n. 2, 59, 65-68, 92, 170.

Orval, abb., Arlon, voir Gilles.

Osnabrück, Hanovre, 215.

Otbert, év. de Liège, 34, 49, 51-52, 56, 57 n. 5, 62, 64-67, 69-75, 91, 104, 117, 125, 152, 157 n. 3, 181-182, 191, 195-196, 207-208, 219.

Otfrid, abbé de Watten, 138, 185.

Othon Ier, empereur, 34, 38-39. — III, 43.

Ouffet, Huy, 142.

P

Paderborn, Westphalie, 138. Voir Meinwerk.

Paris, 18. — Notre-Dame, 139, voir Anselle. — Saint-Martin-des-Champs, prieuré, 26. — Saint-Victor, abb., 5, 6, 27. Voir Hugues.

Parthenay, abb., Deux-Sèvres, 137.

Pascal II, pape, 51, 131, 141, 183.

Passau, abb. Saint-Nicolas, Bavière, 210.

Pébrac, abb., Haute-Loire, 21.

Pennoti, 6.

Pertz, 170, 172.

Perwez, Andenne, 106. — Par. 118.

Philippe de Harvengt, 93.

Pierre (S.), 34. — Damien (S.), 5, 19, 23, 46. — l'Ermite, 54, 80, 90, 137, 139-145, 147-158, 165, 168, 273. — de Honestis, 25. — Prieur de Saint-Gilles, 121-124, 128, 136. — Écol. de Saint-Lambert, 167. — Chan. de Saint-Paul, 134.

Piot, Ch., 79.

Pitange, Grand-Duché Luxembourg, 53.
Polain, M., 142, 143, 145, 147, 156.
Pologne, 19.
Pommerœul, prieuré, Ath, 185.
Poncelet, É., 57.
Poppon, abbé de Stavelot, 43-45.
Portugal, 19.
Possidius, 23, 126.
Prémontré, abb., Laon, 5, 21, 25, 27, 31, 53, 211, 217, 220, 232, 236.
Publémont, dép. Liège, 121, 124, 125, 128.

R

Radbod, év. de Noyon-Tournai, 184 n. 4.
Radon, chan. d'Amay (?), 62.
Raimbaud, doyen de Saint-Lambert 34, 50, 52, 96, 137, 211, 223. — Conv. de Neufmoustier, 163.
Raoul de Zaeringhen, év. de Liège, 162, 226, 230. — Abbé de Saint-Trond, 34, 44 n. 4, 50. — Abbé d'Aulne, 231, 235. — Fond. de Flône, 106-108, 111-112, 237. — Prêtre, 118. — Conv. de Neufmoustier, 163. — de Haldenhove, 206.
Rathier, év. de Vérone, 34.
Ratisbonne, Bavière, 41.
Réginard, év. de Liège, 37, 41 n. 2, 59.
Reichersberg, abb., Bavière, 5, 31, 210 n. 2. Voir Arno, Gerhoh.
Reims, 18-19, 25, 34.
Reinwide de Ruremonde, 214.
Remacle (S.), 35, 45.
Remy, conv. de Neufmoustier, 163.
Renier, prieur de Beaufays, 221. — Prieur de Neufmoustier, 167. — Chantre de Saint-Gilles, 135. — Prévôt de Saint-Paul, 161. — Chan. rég. de Flône, 116-117. — de Saint-Laurent, 98. — de Honeffe, 148. — de Huy, 148.
Renzon, chan. de Saint-Denys, 50.
Rether de Dijck, 183 n. 3, 192.
Richard, abbé de Springiersbach, 98, 100. — Abbé de Saint-Vannes, 43-44, 46.
Richer, év. de Liège, 36-37, 43. — Prévôt-abbé de Rolduc, 67 n. 5, 71, 182, 194-197, 201-211. — Chan. d'Amay (?), 62.
Richesca de Riteriche, 204.
Richilde, sor. à Neufmoustier, 164.
Riteriche, prov. Rhénane, voir Richesca.
Ritzfelt, prov. Rhénane, voir Eigram.
Robert d'Arbrissel, 139 n. 5, 205 n. 2. — Fond. de Beaufays, 220, 235, 238. — Prêtre de Méanz, 118.
Roë, La, abb., Mayenne, 31.
Roisin, S., 7.
Rolduc, abb., Limbourg holl., 56, 58 n. 4, 59, 64 et n. 1, 65-73, 89, 90, 91, 92, 100, 102 n. 2, 105, 110, 114-115, 117, 129, **169-217**. Voir Arnould, Bertholphe, Bornon, Eigram, Élisabeth, Embricon, Erpon, Frédéric, Gozin, Herman, Hildebrand, Hubert, Jean, Richer, Rutger, Thierry, Werembold.
Romuald (S.), 19.
Rottenbuch, abb., Autriche, 5, 31, 194, 209 n. 5, 210, 211, 214-215.
Rouen, voir Henri.
Rousseau, F., 7.
Rupert de Deutz ou de Saint-Laurent, 5, 93, 97-102, 127, 134, 137, 246.
Ruremonde, Limbourg holl., voir Reinwide.
Ruscela, sor. de Neufmoustier, 163.
Rutger, oblat à Rolduc, 203.

S

Saffenberg, comte de, 68, 176, 180 n. 3, 188, 191, 192, 195, 203, 207.

Saint-Adalbert, coll. à Aix-la-Chapelle, 38.

Saint-André-lez-Bruges, prieuré, 138.

Saint-Barthélemy, coll. à Liège, 37, 39, 41, 50.

Saint-Benigne, abb. Dijon, 137.

Saint-Denys, coll. à Liège, 37, 42, 50, 129. Voir Renzon.

Saint-Frigidien, abb., Lucques, 5, 31.

Saint-Gilles, abb. à Liège, 69, 88 n. 3, 102-103, 105, 110, 115, **121-137**, 159, 198, 217, 218, 221, 225, 227, 247. Voir Azon, Barthélemy, Brunon, Flore, Francon, Gondran, Judith, Lambert, Marsilius, Pierre, Renier, Wéry.

Saint-Hubert, abb., Neufchâteau, 34, 38, 44-47, 53, 123, 138, 142. Voir Andage, Thierry.

Saint-Jacques, abb. à Liège, 40, 43, 45, 49-50, 59, 72, 76, 79, 84 n. 1, 88 n. 1, 91 n. 1, 217, 222 n. 3, 225. Voir Drogon.

Saint-Jean-l'Évangéliste, coll. à Liège, 37, 50, 84 n. 1, 224. Voir Anscitillus, Bovon.

Saint-Josse-aux-bois, abb., Pas-de-Calais, 21.

Saint-Lambert, cath. à Liège, 36, 40-42, 50, 70 n. 4, 74, 81, 96, 115, 159, 162, 219, 224, 229-230. Voir Hezelin, Hézelon, Hidelin, Pierre, Raimbaud, Simon, Thiezelin, Wolbodon.

Saint-Laurent, abb. à Liège, 43, 45, 49, 50, 53, 59, 62, 63, 69 n. 3, 88 n. 3, 101-103, 107, 123, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 137, 247. Voir Bérenger, Étienne, Hérimbrand, Renier, Rupert, Wautier, Wazelin Ier, Wazelin II.

Saint-Laurent d'Oulx, abb., Piémont, 5, 31.

Saint-Martin, abb., à Laon, 189 n. 4.

Saint-Martin, coll. à Liège, 37, 39.

Saint-Paul, coll. à Liège, 37, 40, 75, 162, 224. Voir Pierre, Renier.

Saint-Pierre, abb. à Gand, voir Wéry.

Saint-Pierre, coll. à Liège, 37, 40, 124, 129.

Saint-Pierremont, abb., Moselle, 27, 167.

Saint-Quentin, abb., Beauvais, 25, 31. Voir Yves de Chartres.

Saint-Ruf, abb., Avignon, 5, 25-26, 209 n. 5. Voir Lietbert.

Saint-Sépulcre, abb., Jérusalem, 139-141, 152, 158.

Saint-Sépulcre, abb. Cambrai, 138.

Saint-Séverin-en-Condroz, prieuré, Huy, 49, 69, 71, 107 n. 6, 111, 156.

Saint-Trond, abb., 35, 44-47, 49-50. Voir Gontran, Raoul.

Saint-Victor, prieuré à Huy, 49, 88 n. 2.

Saint-Vincent, abb., à Laon, 222 n. 2.

Saint-Vincent-aux-bois, abb., Eure-et-Loire, 21.

Sainte-Barbe-en-Auge, abb., Calvados, 21.

Sainte-Croix, coll. à Liège, 37, 39, 41, 74. Voir Hezelin.

Sainte-Croix, abb. Coïndre, Portugal, 138.

Sainte-Croix, abb. Mortara, Lombardie, 5.

Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle, prieuré à Liège, 56, 78, 88-89, 105, 160, **224-225**, 235-236.

Sainte-Marie-Madeleine, hôp. Chimay, 222 n. 4.

Sainte-Marie-au-Port, abb., Ravenne, 5, 25.
Salzbourg, Autriche, 201. Voir Conrad.
Sancy, prieuré, Meurthe-et-Moselle, 49.
San-Juan de los Abadesas, abb., Vich, Catalogne, 26.
Saumery, 226.
Savigny, abb., Manche, 12, 21, 48.
Scandinavie, 19.
Scharne, prieuré, Limbourg holl., 105, 172 n. 2, 175, 177, 180 n. 5, 206, 217.
Schreiber, G., 6.
Schubert, H., 58.
Sclayn, coll., Andenne, 38.
Sechten, prov. Rhénane, 182, 193.
Séhère, abbé de Chaumouzey, 171 n. 6.
Sempringham, abb., Lincoln, 22.
Septfontaines, abb., Haute-Marne, 21.
Seraing, Liège, 148, 162, 224.
Siegbourg, abb., prov. Rhénane, voir Conon.
Sigebert de Gembloux, 34, 51.
Siger de Wavre, 85.
Sigewiz de Kemenathen, 175 n. 3.
Siméon, reclus de Trèves, 53.
Simon, chan. de Saint-Lambert, 50.
Simpelveld, Limbourg holl., 172 n. 2.
Sinnich, prieuré, Verviers, 217.
Solières, prieuré, Huy, 56, 78, 79-80, 90-92, 105, **225-226**, 235-236. Voir Godefroid.
Springiersbach, abb., prov. Rhénane, 5, 21, 25, 27, 31, 72 n. 1, 91 n. 1, 94-97, 100, 157 n. 1, 167, 190 n. 3, 195 n. 4, 196, 198, 202, 211, 213, 216. Voir Richard.
Stavelot, abb., Verviers, 36, 43, 45, 47, 53. Voir Odilon, Poppon, Wibold.
Steinfeld, abb., prov. Rhénane, 198.
Stemburge, sor. de Neufmoustier, 163.
Stiennon, J., 56 n. 1.
Suger, chan. de N.-D. à Huy, 56, 75-76, 92.

T

Théoduin, év. de Liège, 37, 39, 69, 159. — Abbé de Sainte-Marie, 62, 71.
Théoton (S.), 138.
Thérouanne, Nord, voir Jean de Warneton.
Thibaut de Champagne (S.), 53, 237. — Prieur de Flône, 117.
Thyémon d'Antoing, 186, 188, 190, 202.
Thierry, év. de Metz, 41. — Ier, abbé de Saint-Hubert, 44-47, 109, 125, 138. — Conv. à Rolduc, 203. — Holgrim, conv. à Rolduc, 203. — de Herle, 204.
Thietmar, abbé de Gembloux, 50.
Thiezelin, chan. de Saint-Lambert, 42.
Thomas Becket (S.), 147. — Chan. rég. de Flône, 116-117.
Thorn, abb., Limbourg holl., 44.
Thuin, coll., 36.
Tirlemont, coll., 38.
Tongres, coll., 35.
Toscane, 19.
Toul, 34. Voir Gérard, 34.
Tournai, cath., Notre-Dame, 184-186. — Abb. Saint-Martin, 184 n. 4. — Abb. Saint-Nicolas-des-Prés, 211. — Chap. Saint-Médard, 178 n. 2, 182, 186. Voir Ailbert, Étienne, Geldulphe, Herman, Radbod.
Trèves, prov. Rhénane, 49, 52, 53, 94-96. Voir Albéron, Brunon, Siméon.

U

Urbain Ier, pape, 23. — II, pape, 5, 28 n., 29, 31, 139, 209 n. 5, 210.
Ursmer (S.), 45.
Utrecht, coll., 41, 94-95. Voir André, Burchard, Conrad, Ellenhard, Henry, Meingot.

V

Val-des-Écoliers, abb., Haute-Marne, 5, 231, 236.
Val-Notre-Dame, abb., Huy, 73.
Val-Saint-Lambert, abb., Liège, 172 n. 2.
Valentin (S.), 147.
Vallombreuse, abb., prov. Florence, 12.
Van den Bergh, 88 n. 1, 89 n. 3.
Vercauteren, F., 39 n. 4, 56 n. 1.
Verdun, cathédrale, 220. — Coll., 41. — Abb. Saint-Paul, 219 n. 1. — Abb. Saint-Vannes, 18. Voir Richard. — Voir Amicus, Henri.
Vérone, voir Rathier.
Vicence, Venise, 53.
Vich, Catalogne, 18.
Vicogne, abb., Nord, 21, 113, 185 n. 5.
Villeraux-sous-Trognée, Landen, 106.
Vireux-Molhain, coll., Ardennes, 38 n. 7.
Visé, coll., Liège, 38 n. 7.
Vivegnis, abb., Liège, 221.
Vlierbeek, prieuré, Louvain, 49.
Vreeren, Tongres, 119.

W

Walcourt, coll., Philippeville, 38.
Walger d'Antoing, 186, 188, 202.
Walrelme, conv. de Neufmoustier 164.
Wanze, prieuré, Huy, 105, 218, 222 n. 4, 235-236.
Warnant, Huy, 218.
Warnier, conv. de Neufmoustier, 163. — de Maastricht, 148.
Wassenberg, coll., prov. Rhénane, 51.
Watten, abb., 138. Voir Otfrid.
Waulsort, abb., Dinant, 43, 47, 49.
Wautier, abbé de Saint-Laurent, 101, 103. — Sup. de Malonne, 233, 235. — Conv. à Neufmoustier, 164.
Wavre, Nivelles, voir Siger.
Wazelin Ier, abbé de Saint-Laurent, 50, 101. — II, abbé de Saint-Laurent, 50, 97, 100-103, 119.
Wazon, év. de Liège, 11, 37, 39, 41 et n. 2, 42, 52, 69.
Weemaes, R., 57, 90.
Welf, duc de Bavière, 210.
Wendelburgis, 204.
Werembold, conv. à Rolduc, 194, 203.
Wéry, chan. reg. à Saint-Gilles, 124, 125-126, 136. — Moine de Saint-Pierre à Gand, 54, 237.
Werzon, conv. de Neufmoustier, 163.
Wézelin, prieur de Neufmoustier, 147, 162, 167, 173, 224.
Wibald, abbé de Stavelot, 34, 50, 88 n. 3, 101-103, 126, 129, 131-132, 136.
Wilderen, Hasselt, 151.
Wilendis, citoyen de Huy, 77.
Winand de Ossen, 162.
Wirges, J., 6.
Wolbodon, év. de Liège, 41. — Chan. Saint-Lambert, 50.
Worms, prov. Rhénane, voir Burchard.

Y

YBA, ermite, 214.
YVES DE CHARTRES, 5, 23, 26, 29, 93, 98 n. 4, 211.

Z

ZUNGGO, 6.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles 3

Préface 5

Introduction. Le tournant du XI^e siècle 9

PREMIÈRE PARTIE. **LA RÉFORME CANONIALE DES XI^e ET XII^e SIÈCLES** 15

Clercs et moines, des origines au XI^e siècle 15
Les origines des chanoines réguliers 19
Idéal, règles et coutumes des chanoines réguliers 23
Statut canonique et organisation des communautés canoniales 28

DEUXIÈME PARTIE. **LA VIE RELIGIEUSE A LIÈGE DU X^e AU XII^e SIÈCLE** 33

Les origines et l'époque carolingienne 35
La vie religieuse de 920 à 1070 36
La vie religieuse de 1070 à 1160 48

TROISIÈME PARTIE. **LES SOURCES** 55

Critique diplomatique 55
Les sources canoniques 93

QUATRIÈME PARTIE. **LES FONDATIONS LIÉGEOISES DE CHANOINES RÉGULIERS** 105

Chapitre premier : Flône 106
Chapitre II : Saint-Gilles 121
Chapitre III : Neufmoustier 137
Chapitre IV : Rolduc 169
§ I. La critique des AR 169
§ II. La spiritualité du fondateur 184
§ III. Les abbés 193
§ IV. La communauté 202
§ V. Le statut et les coutumes 207
§ VI. Rolduc et la réforme canoniale 215

Chapitre V : Les fondations liégeoises de chanoines réguliers entre 1115 et 1150 217
I. Wanze 218
II. Le Mont-Cornillon 219
III. Beaufays 220
IV. Castert 221
V. Sainte-Marie-Madeleine-en-l'Isle à Liège 224
VI. Solières 225
VII. Géronsart 226
VIII. Aulne 231
IX. Malonne 232
X. Chimay 234

Conclusion 237

Addenda et Corrigenda 246

Bibliographie 249

Liste des manuscrits cités 264

Table onomastique 265

Table des matières 281

ERRATUM

Page	Lire :	Au lieu de :
9 l. 5	actions	action
10 l. 2	méditerranéens	méditérranéens
11 l. 21	entre autres	entre autre
12 l. 4	s'inspireront	s'inspirera
15 note 1, l. 5	Austins	Austin
16 l. 33	collégial	collégiale
17 dernière ligne	impressionnant	impressionant
18 l. 10	les dignitaires	le dignitaires
l. 20	tout entière	toute entière
21 l. 22	finalement	finalemet
22 l. 2	acuité	acuïté
23 l. 5	mené	menée
l. 8	où	ou
24 l. 12	espagnols	wisigothiques
l. 22	dirigée	dirigées
25 l. 5	scripturaires	scriptuaires
l. 27	et en Autriche	et Autriche
l. 29	*sancti*	sancti
26 l. 2	les manuscrits contenant la règle	les manuscrits de règle
l. 20	abstraction	abstractions
27 l. 1	mené	menée
l. 20	de petites	des petites
29 l. 10	Marmoutier	Marmoutiers
l. 22	règle	règles
31 l. 16	ministère, suivant que les réguliers	ministère suivant, les réguliers
l. 28	avec peine	à peine
34 note 3, l. 4	témoignent	témoigne
35 l. 5	davantage	d'avantage
l. 16	apôtres	apôtre
36 l. 9	à Andage	a Andage
l. 22	sont dispersées	dont dispersées
l. 31	attribuent	attribue
l. 32	cathédral	cathédrale
38 note 7, l. 8	situés	situé
39 l. 2	dépendance	dépendances
note 1, l. 4	desquels	desquel
40 l. 25	encourues	encourrues
note 6, l. 3	examinés	examiné
42 l. 6	Francon	Fracon
l. 8	ecclésiastiques	ecclésiastique
43 l. 20	construction	constructon
l. 29	Stavelot se fait sentir dans Saint-Vanne	Stavelot dans Saint-Vannes
44 l. 10	Saint-Vanne	Saint-Vannes
note 4, l. 1	réforme	réfome
45 l. 1	et presque	est presque
l. 14	tombeaux	tombaux
45 l. 32	matériaux	matérieux
46 l. 12	inspirés	inspirées
46 l. 22	propriétaires	proprétaires
48 l. 27	vite	vit
note 3	É. de Moreau, *op. cit.* t. II	É. de Moreau, t. II
49 l. 20	Frasnes	Frasne
note 2, l. 2	*op. cit.*, t. II	t. II
50 l. 10	son trésor	sont trésor
l. 17	du maintien	d'un maintien
l. 21	si-gnale	sig-nale
l. 31	permettent	permettant

51	dernière ligne	a déjà	à déjà
52	note 3	*op. cit.*, t. III	t. III
53	l. 3	religieuse	religieuses
56	l. 11	cohérent	cohérant
	dernière ligne	Sainte-Madeleine-en-l'Isle	Sainte-Madeleine-en-l'île
57	l. 10	essentiels	essentiel
	l. 20	peut	peuvent
	note 3, l. 2	délicate	délicat
58	l. 7	saine	sainte
	note 1, l. 3	prouvent	prouve
	note 4, l. 4	a permis	ont permit
59	note 5, l. 2	ajouterons	ajouerons
60	l. 2	permettent	permet
	l. 17	empiètements	empiètement
61	l. 21	chacun	chacuns
62	l. 4	on	ont
	l. 12	indiction	indication
	l. 25	scripturaire	scriptuaire
64	l. 4	a fait l'objet	à fait l'objet
	l. 10	archidiacono	archidianoco
65	l. 14	avoir	avoit
66	l. 8	de l'indiction	l'indiction
	l. 16	seulement	seulment
67	l. 14	du sceau	de sceau
68	l. 13	peut être	peut-être
	l. 15	*minis-*	*mini-*
70	l. 19	communionem	communionen
72	l. 1	ou	où
	l. 20	le même	la même
73	note 3, l. 1	le chartrier	la chartrier
	l. 2	fonts	fonds
77	l. 9	fond	fonds
	l. 23	celles	celle
	l. 28	pourrait	pourait
	note 1, l. 6	transmettra	transmettront
78	l. 2	vraisemblable	vraissemblable
79	l. 17	permettent	permet
80	l. 6	système	sytème
	l. 26	de Neufmoustier	du Neufmoustier
81	l. 3	introduisent	introduisant
	l. 5	monastère	monatère
82	l. 24	leurs	leur
83	l. 19	treillis	treilli
	l. 22	formée	formées
	dernière ligne	treillis	treilli
	note 1, l. 9	*rum*	*marum*
84	l. 2	ouvert	ouvet
	l. 10	treillis	treilli
	l. 26	lignes 16 et 17	16 et 17
	note 2, l. 2	parenthèses	parenthèse
85	l. 7	les lignes 15 et 16	15 et 16
	note, l. 7	cappellanus	capellanus
	note 2, l. 2	est tracé	est tracée
86	l. 6	quelque peu	quelques peu
	l. 9 et 13	treillis	treilli
87	l. 15	leur	leurs
88	l. 7	copies	copie
	dernière ligne	*in perpetuum*	*in pepertuum*
	note 1, l. 10	Sainte-Madeleine-en-l'Isle	Sainte-Madeleine-en-l'île
	note 2, l. 3	suscription	souscription
89	l. 1	témoins	rémoins
90	l. 8	inclus	inclu
91	l. 33	classiques	classique

Académie Royale de Belgique

CLASSE DES LETTRES
ET DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

MÉMOIRES
Collection in-8°. — Tome XLVII
Fascicule 2.

Koninklijke Belgische Academie

KLASSE DER LETTEREN EN
DER MORELE EN STAAT-
KUNDIGE WETENSCHAPPEN

VERHANDELINGEN
Verzameling in-8°. — Boek XLVII
Aflevering 2.

INÈS DE CASTRO

Contribution à l'étude du développement littéraire du thème dans les littératures romanes

De l'histoire à la légende
et de la légende à la littérature

PAR

SUZANNE CORNIL
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES

LIBRARY
MAR 21 1953

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES
RUE DUCALE, 1

BRUSSEL
PALEIS DER ACADEMIËN
HERTOGELIJKESTRAAT, 1

1952

N° 1633

LISTE DES PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'ACADÉMIE

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Mémoires in-8° — 2e Série

Tome XXI

Poncelet, Alfred. Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle :

1365. *Ire partie.* Histoire générale ; 1927 ; XVIII-591 p. . . . . **230 »**
1365bis. *IIe partie.* Les Œuvres ; 1928 ; VI-582 p. . . . . .

Tome XXII

Doutrepont, Georges. Les types populaires de la littérature française :

1360. *Ire partie ;* 1926 ; 499 p. . . . . **224 »**
1360bis. *IIe partie ;* 1928 ; 660 p. . . . . .

Tome XXIII

1. **1358. Verhulst, Louis.** Entre Senne et Dendre. Contribution à l'étude de la situation des classes agricoles en Belgique pendant le XIXe siècle ; 1926 ; 6 pl., 1 fig., 2 cartes, 1 diagr., 362 p. . . . . **72 »**
2. **1376. Lefèvre, Joseph.** Le Conseil du Gouvernement général institué par Joseph II ; 1928 ; 229 p. . . . . **52 »**
3. **1384. Vandervelde, Émile.** La psychologie du socialisme. A propos de trois livres récents : Karl Kautsky-N. Boukarine-Henri De Man ; 1928 ; 48 p. . . . . **10 »**

Tome XXIV

1. **1381. Kremer, René.** La théorie de la connaissance chez les Néo-Réalistes anglais ; 1928 ; 204 p. . . . . **44 »**
2. **1385. Doutrepont, Georges.** Les acteurs masqués et enfarinés du XVIe au XVIIIe siècle en France ; 1928 ; 40 p. . . . . **10 »**
3. **1401. Lacoste, Edmond.** Bayle, nouvelliste et critique littéraire, suivi d'une nouvelle édition des pamphlets de Bayle contre le Maréchal de Luxembourg ; 1929 ; 274-92 p. . . . . **84 »**

Tome XXV

1394. Nowé, H. Les baillis comtaux de Flandre. Des origines à la fin du XIVe siècle ; 1929 ; carte, 633 p. . . . . **130 »**

Tome XXVI

1. **1393. Jacquemyns, G.** Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850) ; 1929 ; 14 diagr., 472 p. . . . . **110 »**
2. **1397. Gevers, Madeleine.** Étude sur les obligations dans la jurisprudence contemporaine ; 1929 ; 164 p. . . . . **40 »**

Tome XXVII

1. **1399. Doutrepont, Georges.** Les prénoms français à sens péjoratif ; 1929 ; 128 p. **30 »**
2. **1402. Stiénon, G. et Mhaly Szabó.** Notice sur Théodore Ameyden — un Belge — et sur ses commentaires inédits des « rime » de P. Bembo ; 1929 ; 27 p. **8 »**
3. **1406. Dotremont, Stanislas.** L'arbitrage international et le Conseil de la Société des Nations. Le Pacte. Les progrès tentés et réalisés depuis. Les progrès réalisables ; 1929 ; 464 p. . . . . **110 »**

INÈS DE CASTRO

Contribution à l'étude du développement littéraire du thème dans les littératures romanes

De l'histoire à la légende
et de la légende à la littérature

PAR

SUZANNE CORNIL
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES

Mémoire couronné le 9 mai 1951.

A Monsieur Étienne VAUTHIER,
en témoignage de respectueuse affection.

Tombeau d'Inès de Castro
au monastère d'Alcobaça.

Phototypie A. Dohmen, Bruxelles

INTRODUCTION

Les amours et la mort d'Inès de Castro sont connues généralement par les interprétations dramatiques qui en ont été faites aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles au Portugal et en Espagne et par la querelle littéraire soulevée par l'*Inès de Castro* d'Houdar de la Motte. Nous avons tenté de donner ici une esquisse du développement de ce thème portugais dans les principales littératures romanes, et, à l'étude, ce sujet s'est révélé plus étendu que nous ne l'avions pensé, puisque nous avons recueilli près de 150 textes relatifs à Inès de Castro ou à Pierre le Cruel sans compter les opéras, qui n'appartiennent pas, à proprement parler, à l'histoire littéraire.

Ce n'est pas sans hésitation que nous présentons cette esquisse de littérature comparée, car le champ est si vaste que le plan peut paraître confus, et d'autres travaux avaient déjà indiqué les principales transformations du thème inésien.

Parmi les études consacrées à ce sujet, la plus importante est une thèse allemande qui traite du développement dramatique de la légende dans le domaine roman (1) ; son auteur, H. Th. Heinermann, étudie 44 ouvrages et traductions et donne une bibliographie étendue des œuvres non dramatiques dérivées du même sujet.

Une autre thèse allemande étudie les versions dramatiques du thème d'Inès de Castro, depuis le XVIII^e^ siècle (2) ; nous avons aussi découvert à Madrid une courte thèse consacrée aux versions espagnoles de ce sujet (3). Ces trois travaux, sans parler de nom-

(1) H. Th. Heinermann, *Ignez de Castro; die dramatischen Behandlungen der Sage in den Romanischen Literaturen*. Borna, Leipzig, 1914.

(2) K. Kreisler, *Der Ignez de Castro. — Stoff im romanischen und germanischen, besonders in deutschen Drama* — 1908-1909.

(3) Apraiz y Buesa, Angel, *D. Ines de Castro en el teatro castellano*, 1905 (thèse), Vitoria, 1911.

breux articles parus dans les revues espagnoles, françaises et portugaises, nous ont déterminée à entreprendre une étude complète du thème inésien pour y apporter une nouvelle contribution.

Nous avons pensé qu'il fallait mettre en rapport les différentes parties de la tradition : l'histoire, l'iconographie, la toponymie même, avec le développement littéraire ; c'est pourquoi nous avons essayé de présenter objectivement les événements qui, au XIVe siècle, ont déterminé la mort d'Inès ; nous avons ensuite étudié, avec les tombeaux d'Alcobaça, la formation possible des principaux traits de la légende et sa localisation (1) ; puis nous avons suivi le développement chronologique de cette tragédie dans les littératures romanes. Nous avons aussi tenté de montrer le grand intérêt qu'excita le thème de la mort d'Inès à toutes les époques, de porter un jugement de valeur sur les textes les plus importants, et d'esquisser en même temps l'évolution de la légende proprement dite ; nous avons adopté l'ordre chronologique qui montre plus clairement les diverses transformations apportées à l'histoire.

Nous insistons sur le fait que notre étude porte particulièrement sur un certain nombre de textes, choisis pour leur valeur littéraire ou en raison de l'importance des innovations qu'ils apportèrent à l'intrigue. L'examen de nombreux drames est assez décevant, parce qu'ils révèlent souvent une grande pauvreté de forme et de fond ; l'action y est parfois déformée par l'emphase ou par le romanesque à tel point que ces pièces n'ont guère qu'une valeur documentaire. Le travail est complété par la découverte de livres oubliés ou peu connus, et surtout par l'étude du développement européen de ce sujet historiquement portugais, qui, traité à l'époque de la Renaissance par les plus illustres poètes luisitaniens, fut célèbre aux XVIIe et XVIIIe siècles en Espagne et en France ; après quoi le romantisme acheva de faire connaître à l'Europe le nom d'Inès de Castro.

Parallèlement à cet épanouissement poétique, les différentes

(1) Il faut rendre un hommage particulier au magnifique livre du Dr A. de Vasconcelos, *Inês de Castro* (*Estudo para uma serie de lições no curso de historia de Portugal*) ; Porto, 1928, qui a fixé définitivement l'interprétation des tombeaux d'Alcobaça et qui a été notre source principale en ce qui concerne la toponymie et différents points de la tradition inésienne.

transpositions dramatiques de la légende reflètent les principaux courants d'idées de la civilisation occidentale ; ce sujet, classique et portugais, subit l'influence du siècle d'or castillan ; l'action se complique et se divise ; au XVIII^e siècle, elle arrache des pleurs aux âmes sensibles ; le romantisme la modèle et la transforme : opéra en Italie, comedia ou zarzuela en Espagne, tragédie en France, ballet ou romance, l'histoire des amants de Coïmbre est connue dans presque tous les pays occidentaux.

Quelle est la raison de l'attirance exercée, à différentes époques, par le personnage d'Inès de Castro, admirée et chantée par les poètes ibériques ?

C'est peut-être qu'elle est le symbole de la lutte éternelle du sentiment et de la raison, et que son destin fut tragique et grandiose ; la personnalité de Pierre le Cruel, sa vengeance et son désespoir, l'apothéose qui suivit la mort d'Inès, tout imprime un caractère passionnel à cet épisode historique, mais ce sont les poètes de la Renaissance, et parmi eux, Camões et Ferreira qui ont fait d'Inès une héroïne courageuse et tendre, poursuivie par un cruel destin.

Il y a, dans le sujet inésien, une valeur tragique qui a résisté à toutes les adaptations romantiques, mais il est certain que les détails légendaires des chroniques, le mariage et le couronnement posthumes, le baise-main funèbre au cadavre déterré, les tombeaux mystérieux d'Alcobaça, ont contribué grandement au succès prolongé de ce thème. C'est ce que nous tenterons de montrer dans ces pages, avec l'espoir d'avoir contribué dans une faible mesure à éclairer les sources et les influences d'un certain nombre de textes inésiens.

De très nombreuses personnalités nous ont accordé leur appui et leur aide ; c'est Monsieur E. Vauthier qui nous a proposé ce sujet, et sa patience inépuisable, son érudition éclairée, ont contribué dans une large mesure à la réalisation de ce travail, que nous lui dédions avec un profond sentiment de gratitude.

Nous remercions l'*Instituto para a Alta Cultura* de Lisbonne, et particulièrement Monsieur de Medeiros Gouveia, Secrétaire Général, qui a facilité nos recherches, Messieurs Gustave Charlier et feu Lucien-Paul Thomas, professeurs à l'Université Libre de Bruxelles, l'Abbé David, directeur de l'Institut d'Études Hispaniques de Coïmbre, le Professeur Costa Pimpão, de l'Uni-

versité de Coïmbre, les directeurs des bibliothèques de Lisbonne, Madrid, Porto, Coïmbre, Salamanque ; Monsieur Le Gentil, professeur à la Sorbonne ; Messieurs Hernani Cidade, de l'Université de Lisbonne ; Fr. Fernando Lopes, d'Olhão ; M. l'Abbé B. X. Coutinho, du Grand Séminaire de Porto, ainsi que les nombreux professeurs des Universités où nous avons poursuivi nos recherches, et qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils et de leur expérience.

Enfin, c'est grâce à l'Académie Royale de Belgique, dont les membres ont bien voulu couronner ce mémoire, que ce travail est publié.

CHAPITRE I

L'HISTOIRE

1. — Les amours.

Au XIVe siècle, la situation politique de la péninsule ibérique était des plus complexes : cinq États s'en partageaient le territoire : c'étaient les royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Portugal et de Grenade.

La Castille, le plus important et le plus vaste de tous, occupait tout le centre de l'Espagne et la côte nord ; au sud, il s'étendait vers le royaume maure de Grenade, avec lequel il entretenait une lutte incessante.

L'Aragon, pays fertile et commerçant, comprenait la Catalogne, Valence et les Baléares, et disputait à la Castille la suprématie politique et économique des côtes méditerranéennes, tout en entretenant des rapports amicaux avec le Portugal.

Pauvre et aride, défendue par ses montagnes, la Navarre était cependant redoutée de ses puissants voisins, parce qu'elle commandait les passages des Pyrénées et pouvait livrer la péninsule aux armées de France.

Poussés dans leurs dernières positions, les Arabes retirés à Grenade, tenaient péniblement tête aux attaques toujours renaissantes des Chrétiens ; certains rois musulmans reconnaissaient le roi de Castille comme suzerain et lui payaient tribut ; l'époque de la guerre sainte était passée.

Enfin le Portugal, qui s'était libéré de la domination arabe plus rapidement que l'Espagne, consolidait son unité nationale et cherchait, par des alliances habiles, à déjouer les menées des souverains castillans contre sa frontière, longue et peu défendue.

Pays maritime, aux bornes de l'Europe, le Portugal s'était trouvé porté tout naturellement vers l'agriculture, la pêche et le commerce ; plus tard, les marins portugais devaient, par leurs découvertes, donner à leur petite patrie des possessions

immenses. Malgré la proximité de l'Espagne et les échanges nombreux entre les deux pays, les Portugais se différencièrent très vite de la communauté castillane, par la langue, par le caractère et par les goûts littéraires.

« La mer, qui donne à un état indépendance, unité et pouvoir, fut « *o elemento differenciador* » par excellence, la force qui marqua et assura la séparation politique ; l'autonomie portugaise est inscrite dans les caractères géographiques de notre territoire, quoiqu'on ne puisse affirmer qu'il représente dans la péninsule une région naturelle » (1).

Pour que cette différenciation géographique donnât naissance à un état indépendant, il fallait l'intervention de facteurs humains et il y fallut surtout un acte de volonté auquel les luttes de la « Reconquista » offrirent des possibilités de réussite.

Les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs avaient successivement occupé la péninsule ibérique, puis les Romains et les Wisigoths, et finalement les Arabes. Les Chrétiens de Galice s'unirent, plus rapidement qu'en Espagne, pour chasser les Maures. Au XII^e^ siècle, le comté de Porto fut donné en fief à un seigneur français, Henri de Bourgogne, par le roi de Léon, Alphonse VI, dont Henri avait épousé la fille ; ce comté se développa au point qu'après la conquête du sud du pays, le souverain s'intitula « *Roi du Portugal et de l'Algarve* » (1249).

Dès le début, la dynastie eut à lutter contre un clergé puissant, contre les grands ordres religieux : Hospitaliers et Templiers, maîtres d'Aviz, de Calatrava ou de Compostelle, et aussi contre les riches-hommes et la noblesse, les Cortès et les conseillers locaux. Petit à petit, s'établit un pouvoir central très fort, qui atteindra son apogée sous les successeurs de Jean I^er^ d'Aviz (1385).

Alphonse IV, septième roi de Portugal (1325-1357) était fils de Don Denis « *o Lavrador* » (2) et d'Isabelle d'Aragon, vénérée

(1) Prof. Amorim Girão, *Lições de geografia humana*. Lisboa, 1929, p. 29.

(2) D. Denis, sixième roi de Portugal, petit-fils d'Alphonse X de Castille qui avait composé en portugais les *Cantigas de Santa-Maria*, occupa le trône de Portugal de 1279 à 1325. Surnommé « *o Lavrador* » (le Laboureur), pour l'intérêt constant qu'il porta au développement économique du pays, D. Denis fut aussi le protecteur des lettres et des arts ; il fonda en 1290 l'université qui devait, au XIV^e^ siècle, se déplacer de Lisbonne à Coïmbre. Grand admirateur des poètes provençaux, il sut cependant introduire dans ses œuvres, le raffinement et la subtilité vocaliques qui donnent à la poésie primitive portugaise un charme

à Coïmbre et dans tout le Portugal comme la Reine Sainte. Le règne d'Alphonse IV fut marqué par la célèbre bataille de Tarifa ou du Salado (1340), où les princes castillans et portugais luttèrent côte à côte pour repousser les armées d'Abul-Assan.

L'Infant Pierre, héritier de la couronne du Portugal par la mort de ses frères aînés, naquit le 8 avril 1320 à Coïmbre ; il fut fiancé par son père à l'infante Blanche de Castille, qui vécut à la cour portugaise pendant plusieurs années ; mais les accords furent rompus car la jeune D. Branca était maladive (1).

Alphonse IV fixa alors son choix sur une héritière espagnole : Constance, fille de Juan Manuel, auteur du *Comte Lucanor*, puissant vassal du roi Alphonse XI de Castille. Cette infante avait été fiancée fort jeune à un seigneur espagnol, Juan le Tors, mais Alphonse XI avait lui-même brigué la main de Constance pour empêcher l'union de ses deux principaux vassaux ; plus tard il manqua à sa parole et épousa D. Maria, fille d'Alphonse IV de Portugal (2). De cette union naquit, en 1333, l'enfant qui plus tard régna en Castille sous le nom de Pierre le Cruel ; il était donc le neveu du non moins fameux Pierre le Cruel, l'amant d'Inès de Castro.

Juan Manuel reçut les envoyés portugais et consentit au mariage sous diverses conditions : le Portugal serait son allié

---

original, malgré son inspiration parfois limitée et sa versification savante. Pendant une longue période, le portugais fut, même en Espagne, considéré comme la langue poétique par excellence.

(1) Cf. *Déposition de Diogo Lopes Pacheco* (Coimbra, 1385). Torre de Tumbo, tiroir 8, paquet 3, nº 8. Cité p. 26 à 28 dans *Inês de Castro* de Antonio de Vasconcelos : « Le 30 mars 1423, à Coïmbre, au palais du roi, le chevalier Diogo Lopes Pacheco jura sur les Saintes Écritures de dire la vérité.

— Savait-il si le roi D. Pedro de Portugal était marié au moment où naquirent ses fils D. João et D. Denis ? Il répondit qu'il savait bien que D. Pedro, enfant, avait été marié à D. Branca, fille de l'infant D. Pedro, qui mourut à Grenade.

— On demanda au témoin comment il le savait. Son père, Lopo Fernandes, avait été la chercher au nom de l'infant chez le roi de Castille ; il l'emmena en ce royaume, et sa mère la suivit. Elles furent reçues avec honneur à Coïmbre, le témoin assista aux fêtes. Les noces furent célébrées en présence du roi Alphonse et de la reine Béatrice ; pour être validé, le mariage reçut une dispense du Pape Jean XXII. Et le père du témoin, Lopo Fernandes, alla chercher la bulle à la cour de Rome, où le témoin l'accompagna et vit la bulle de dispense que son père ramena. »

(2) Pour tous ces événements, la *Chronique de D. Pedro I de Castille de* P. Lopez de Ayala est fort précise : ch. 37, 38, 39.

Cf. aussi : *Crónica de El Rey D. Affonso*, Rui de Pina, Lisboa. 1653. — Chapitres 17 à 22 et 26 à 31.

et l'époux de sa fille s'engagerait à ne pas avoir de concubine [1] ; lui-même donnait à Constance une dot très importante.

A l'annonce des fiançailles de Constance et de Pierre, Alphonse XI de Castille attaqua le Portugal par terre et par mer ; les motifs de cette guerre longue et cruelle ne sont pas bien définis dans les chroniques de l'époque ; peut-être le roi de Castille craignait-il une union qui pouvait menacer sa couronne.

L'intervention du Pape Benoît XII et du roi de France ne mit pas fin à la lutte, mais le danger commun de l'invasion arabe calma l'ardeur des combattants. Après la bataille de Salado, la paix fut conclue et Constance arriva au Portugal en 1340 ; il y avait déjà quatre ans que les fiançailles avaient été conclues, et les infants furent mariés à Lisbonne.

Parmi les dames d'honneur de Constance, se trouvait une jeune galicienne d'une beauté éclatante, qui devait être la cause de graves complications politiques et devenir l'héroïne d'une légende féconde et vivace.

Inès Pirez de Castro était fille de Pedro Fernandez de Castro seigneur galicien, qui avait été compagnon d'Alphonse IV, et se trouvait fort estimé à la cour portugaise [2] ; ce Pedro de Castro eut deux enfants légitimes ; D. Fernando de Castro et D. Joana de Castro, dont la grande beauté provoqua la passion du roi de Castille. D. Joana était veuve ; Pierre 1er de Castille l'épousa en 1354, à Cuellar, malgré son mariage antérieur avec Blanche de Bourbon. Rapidement délaissée pour Maria de Padilla, maîtresse de Pierre le Cruel, Joana garda cependant jusqu'à sa mort le titre de Reine de Castille [3].

Outre ces enfants légitimes, D. Pedro Fernandez de Castro eut deux bâtards d'une dame galicienne (D. Aldonça) : Inès et Alvaro Pirez [4].

La date de naissance d'Inès est inconnue et il semble que sa mère n'ait pas vécu à ses côtés. Elle fut élevée par sa tante

---

[1] *que não tivesse mãceba.*

Acenheiro, *Caronyqua dos Reis de Portugal.* Academia Real das Sciencias, Lisboa, 1824 ; T. V.

[2] *em seu Reyno El Rey Dom Dinis o criara, e lhe fez muyta honra, e grandes merces* (Rui de Pina, *Crónica de D. Alphonso IV*, cap. 41).

[3] Lopez de Ayala, *Crónica del Rey D. Pedro*, année 5, ch. 10.

[4] Fernão Lopes, *Crónica del Rei D. João*, chap. 186. — La généalogie des Castros est exposée aussi dans : *Provas de Historia Genealogica*, de A. Caetano de Sousa, *Catalogo das rainhas de Portugal* de D. José Barbosa, etc...

Théreza d'Albuquerque (1), près de la frontière portugaise et ne la quitta que pour accompagner Constance comme dame d'honneur. Les poètes et les chroniqueurs lui attribuent, en général, dix-sept ou dix-huit ans à son arrivée à la cour, car elle était dans tout l'éclat de sa beauté et encore « doncela » ; or l'histoire médiévale abonde en mariages d'adolescents ; Inès, belle, noble et descendante des rois de Castille, n'aurait pas manqué de prétendants. Elle devait donc être très jeune.

Il n'y a aucun portrait contemporain de cette beauté si célèbre et l'effigie d'Alcobaça, fut exécutée dix ans après la mort d'Inès. Ayala, F. Lopes et Rui de Pina, les trois plus anciens chroniqueurs qui relatent l'épisode des amants de Coïmbre, la nomment « *colo de garça* », « *Inès au cou de cygne* », mais ils ne nous donnent aucune description détaillée de celle qui fut considérée, par les contemporains, comme une femme exceptionnellement séduisante (2).

Inès, descendant de Sanche IV de Castille par son père, était cousine de Constance et de Pierre le Cruel (3).

Constance donna le jour à plusieurs enfants : D. Maria, qui épousa l'infant d'Aragon ; D. Luis, mort jeune, et D. Fernando, héritier du trône.

L'infant tomba amoureux d'Inès, et Constance, pour faire obstacle à cette passion qu'elle pressentait, demanda à Inès d'être marraine de son fils Luis (4). En effet, le lien spirituel du baptême, qui unissait désormais D. Pedro et la suivante, créait entre eux une

---

(1) *Depoimento de D. Lopez Pacheco* (op. cit.). « On demanda au témoin s'il connaissait Inès, mère des infants D. João et D. Denis ; il répondit qu'il la connaissait bien, et qu'elle était tenue pour la fille bâtarde de D. Pedro de Castro ; que D. Tereza, mère de D. J. Alfonso de Albuquerque l'avait élevée comme sa fille, et que c'est comme telle qu'elle avait été appelée dans la maison de la Reine D. Beatriz et du Roi Alphonse. »

(2) Ayala, *Cron. de D. Pedro*, an. XI, ch. 14, etc... « *Colo de garça* » se traduirait littéralement par « cou de héron », mais l'expression française la plus exacte nous paraît « au cou de cygne », ce qui rend à la fois l'idée de blancheur et d'harmonie gracieuse.

Ferdinand Denis traduit « *cuello de garza* » par « port de héron », pour rappeler la beauté du cou et l'allure noble de toute la personne. Le héron est en effet un oiseau élégant, qui n'a pas le dandinement disgracieux du cygne à terre.

(3) Pedro était cousin du père d'Inès ; Constance, cousine au deuxième degré de la mère de Pierre et de la grand-mère d'Inès.

(4) *Sabeo Diogo Lopes, que ahi esta, e foy presente a este bautesmo e padrinho de aquelle Dom Luis, com outros compares, que foram rogados.* F. Lopes, *Crónica de D. João I*, part I, ch. 187, p. 395. Id. *déposition de D. L. Pacheco.*

nouvelle barrière, puisque la religion catholique considérait les rapports de parrainage comme relation de parenté (1). Malgré l'intervention de Constance, le scandale de cette liaison parvint jusqu'au roi, qui exila Inès et la renvoya à sa tante D. Tereza de Albuquerque, en Estramadure (2). A la mort de sa femme (1345), D. Pedro, libre et très épris, ramena Inès au Portugal et vécut avec elle, malgré les remontrances du roi et les murmures de la cour (3).

La situation politique se trouvait compromise par la passion de D. Pedro. Au scandale de cette union illégitime s'ajoutaient l'éloignement du prince pour les affaires de l'État, et sa sympathie croissante pour les frères d'Inès, ambitieux et remuants, surtout pour Alvaro Pirez de Castro. Les nobles portugais craignaient que les Espagnols ne détournassent à leur profit les faveurs de l'héritier du trône, et même qu'ils ne fissent disparaître D. Fernando, fils unique de D. Pedro, pour que les enfants d'Inès puissent accéder à la couronne (4).

Inès avait trois enfants vivants : D. João, D. Denis et D. Beatriz, qui connurent, eux aussi, un destin glorieux et tragique.

Alphonse IV, homme dur, mais juste, avait été un mari loyal et il connaissait les dangers des bâtards, dont l'ambition engendre haine et guerre. Lui-même avait eu à lutter contre ses frères illégitimes, et la rivalité en Castille, entre Henri de Transtamare et Pierre le Cruel, offrait un fort triste spectacle. Pour comble, le parti des Castro avait poussé l'infant à se proclamer prétendant au trône de Castille et d'Aragon ; il fallut l'intervention d'Alphonse IV pour refréner cette ambition (5).

Le prince avait amené Inès à Coïmbre et il vivait publiquement avec elle, dans un palais légué par Sainte Isabelle aux Abbesses de Santa-Clara pour être réservé aux épouses légitimes des rois et à leurs descendants, et le peuple s'élevait contre ce sacrilège (6).

---

(1) Rui de Pina, *Crónica de El Rey D. Alfonso*, p. 68.

(2) *Desprouguelhe de taes amores, assi por Dona Costança, a que queria grã de ben, como por Dom Johão Manuel, com quem havia grande lianca, e ordenou logo de a mandar pera sua terra.* F. Lopes : *Cron. de D. João I*, ch. 179, p. 373.

(3) C'est ce que Fernão Lopes appelle « *o grande desvairo* ».

(4) Rui de Pina, *Crónica de D. Alfonso*, ch. 64.

(5) Ayala, *Crónica de D. Pedro*, an. V. ch. 5, 17, 18, etc.

(6) A côté du couvent de Santa-Clara, la Reine Sainte avait fait construire un palais qu'elle légua au couvent (acte du 12 mars 1323) cf. *Evolução du culto de D. Isabel*, de A. de Vasconcelos, I, p. 200.

Alphonse IV aurait-il épargné Inès si elle avait été la femme légitime de l'infant ? Nous savons, par la chronique de Fernão Lopes, que le roi envoya Pacheco demander à D. Pedro s'il avait épousé Inès ; le prince répondit qu'il n'était pas marié (1).

Puisque Alphonse IV fit exécuter Inès pour affaiblir la faction espagnole, à fortiori ne devait-il pas hésiter à condamner la femme de son fils ; d'ailleurs, la version du mariage légitime d'Inès et de D. Pedro, proclamée fort tardivement par ce dernier, nous paraît définitivement infirmée (2). Alphonse IV réunit son conseil à Montemor-o-Velho et céda devant l'avis unanime de ses familiers ; la raison d'État exigeait la mort d'Inès. La cour se rendit à Coïmbre, pendant une absence de l'infant, et la sentence fut exécutée : Inès de Castro fut décapitée le 7 janvier 1355 ; le corps fut enterré à Santa-Clara (3).

Pour toute cette partie de l'histoire de D. Pedro, les textes et les documents sont rares ; à part la date précise de l'exécution d'Inès, nous savons fort peu de chose de sa vie, de son caractère, de son influence sur le prince.

Le premier parmi les chroniqueurs à relater l'épisode d'Inès de Castro, est Pedro Lopez de Ayala, grand chancelier de Castille. Il dit simplement qu'« Alphonse IV fit exécuter Inès parce qu'on lui avait appris que Pedro voulait l'épouser et légitimer ses enfants, ce que le roi ne pouvait admettre ; elle n'était pas fille de roi, mais fille de D. Pedro de Castro, dit de la Guerra, et d'une dame noble. D. Pedro l'aimait pour sa grande beauté ; il l'avait connue après la mort de sa femme D. Constança, fille de D. Juan Manuel ; il estimait tant Inès qu'il disait à ses conseillers qu'il voulait l'épouser. C'est pourquoi le roi la fit tuer, à Santa-Clara de Coïmbre, où elle habitait. Ceux qui lui donnèrent ce conseil furent Diogo Lopes Pacheco, Pero Cuello et deux autres chevaliers » (4).

Fernão Lopes, le plus célèbre chroniqueur portugais, le plus ancien et le plus sûr, fut archiviste sous D. Duarte, qui le

(1) *Por tirar el Rei duvido, se era ssa molher ou nom, estando hua vez em Coimbra, mando el Rei Diogo Lopes Pacheco.* F. Lopes, *Crónica de D. João I*, ch. 186. Cf. aussi : *Depoimento de D. Lopes Pacheco.*

(2) Cf. p. 29 et ss. : le mariage d'Inès et de D. Pedro.

(3) Breve chronicon alcobacence ; (in *Portugaliae Monumenta Historica*, vol. Scriptores, p. 22 *:* et A. de Vasconcelos, *Inès de Castro*, p. 19).

(4) Ayala, *op. cit.*, ch. XIV, année 1360.

chargea de « *por em caronyqua* » les actions des précédents rois de Portugal. Sous Aphonse V, il était encore gardien de la Torre de Tumbo, où se conservaient les archives du royaume.

On peut croire qu'il a écrit ses chroniques dans la première moitié du XVe siècle (il y avait en 1452 plus de 35 ans qu'il était archiviste du royaume). Son œuvre aurait compris douze chroniques, mais il ne nous en reste que trois : celles de D. Pedro, de D. Fernando et de Jean Ier d'Aviz.

Les historiens de la littérature lui attribuent parfois la chronique du Connétable, œuvre anonyme qui décrit la vie de Nunálvares, le vainqueur d'Aljubarrota. Fernão Lopes est le véritable créateur de l'historiographie portugaise ; comme archiviste du royaume, il eut certainement l'occasion de se documenter largement, et il parle souvent des travaux ou des voyages qu'il entreprit pour recueillir des renseignements.

Les personnages dont il décrit la vie : Pierre Ier, Jean d'Aviz, D. Fernando, Nunálvares, sont vigoureusement dessinés, avec une rare sincérité ; Fernão Lopes est un véritable artiste, et ses qualités de style égalent sa probité historique ; c'est le meilleur peintre de ce XIVe siècle portugais qui vit l'avènement de la dynastie d'Aviz et prépara la renaissance nationale. On a souvent comparé la maîtrise du vieux chroniqueur à celle de Nuno Gonçalves, auteur supposé du fameux polyptique de S. Vicente du musée de Lisbonne (1).

Il semble que Fernão Lopes ait aussi composé une histoire d'Alphonse IV, parce qu'à divers endroits de la chronique de Pierre Ier, il fait allusion à des événements relatés antérieurement (2).

Il ne nous donne aucun détail biographique concernant Inès de Castro, mais une description très précise de la vengeance et de la translation du corps d'Inès de Coïmbre à Alcobaça.

Sa chronique d'Alphonse IV, malheureusement disparue, semble avoir servi de source aux historiens suivants, et parmi eux, à Rui de Pina (1440-1519 ?) pour sa *Chronica de El Rey Alfonso o quarto do nome, e setimo dos Reys de Portugal* (3). Il

(1) Cf. entre autres : Le Gentil : *La littérature portugaise*, Paris, 1935, p. 18.

(2) Beaucoup de phrases commencent par : « ainsi que vous le savez », « comme vous l'avez appris » (*Ja tendes ouvido compridamente hu fallamos da morte de D. Enes ; Crónica de D. Pedro*, ch. 27).

(3) Lisboa, 1653.

fut, comme F. Lopes, archiviste à la Torre de Tumbo et laissa de nombreuses chroniques ; la critique l'accuse d'avoir fait disparaître les œuvres de ses prédécesseurs (1) ; il est certain que la probité littéraire n'était pas toujours de règle au moyen âge, et Fernão Lopes déclare qu'il s'est servi de tous les textes qu'il a rencontrés, sans toujours les citer.

Rui de Pina, dont le style froid et compassé est souvent inférieur à celui de son prédécesseur, introduit le premier dans la tradition la visite d'Alphonse IV à Inès, parle le premier de son émotion à la vue de ses petits-enfants et de sa pitié, combattue par les conseillers. Cette entrevue peut sembler difficile à admettre, puisque le roi était excédé par les menées politiques des frères d'Inès et avait déjà sévi contre la maîtresse de son fils, plusieurs années auparavant (2).

Cet épisode, repris et développé par Christovão Rodrigues Acenheiro, chroniqueur de l'extrême fin du XVe siècle (3), demeurera une scène traditionnelle dans la littérature dramatique.

Les écrivains des autres pays se sont peu intéressés à l'histoire de la péninsule ibérique ; il existe cependant une curieuse chronique française du XIVe siècle, œuvre de Cuvelier (4), qui raconte toute l'épopée de Bertrand Duguesclin, dont les troupes aidèrent contre Pierre le Cruel d'Espagne, son demi-frère Henri de Transtamare.

Cette chronique rimée est un panégyrique de Duguesclin et le trouvère se préoccupe peu de la politique espagnole, qu'il explique souvent par « charmes et sorcelleries ». Il fait mention de Juana de Castro, demi-sœur d'Inès, appelée la « Dame de Castro » comme reine éphémère de Castille, et de Fernando de Castro qui soutint Pierre de Castille jusqu'à la bataille de Montiel.

---

(1) D'après la chronique de D. Pedro de Fernão Lopes, on peut conclure qu'il avait rédigé une chronique antérieure ; fut-elle égarée ? Rui de Pina l'a-t-il fait disparaître ? Inspirée ou non de Fernão Lopes, la chronique d'Alphonse IV de Rui de Pina est la plus ancienne que nous possédions.

(2) Cf. Histoire, p. 12, note 2.

(3) Caronyqua dos reis de Portugal, in : *Collecçãos de livros ineditos de Historia Portugueza ;* Academia Real das Sciencias, Tome V, p. 108 ss.

(4) *Chronique de B. Duguesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, publié par Charrière ; Paris 1839 *(Documents relatifs à l'Histoire de France)*.

Ce Cuvelier ou Trueller est un auteur dont on sait fort peu de choses. On lit dans le *Songe du vieil Pèlerin* : Beau fils, tu peux avoir des faiseurs honnêtes et prudhommes, comme estoit le pauvre homme appelé Cuvelier ».

Serait-ce l'auteur de la vie de Duguesclin ?

Le trouvère Cuvelier narre aussi les péripéties de « Piètre de Castille » à la cour de Portugal où il alla demander secours au roi « Fagon » dans « Lisbon-la-Grant », qui lui répondit :

> « Je suis in petit roi, on le scet clèrement,
> J'ai un petit roiaulme en mon gouvernement,
> Se n'ai mie mestier d'avoir guerroiement
> Ne de faire morir ne essilier ma gent.
> Se vous avez perdu, j'en ai le cuer dolant. » (1)

et lui conseilla d'aller demander secours au Prince de Galles.

Cependant, Mathieu de Gournay, envoyé par Henri de Transtamare pour sonder les intentions des Portugais, est arrivé au palais ; Fagon lui demanda son avis à propos de deux baladins fort applaudis par la cour ; comme le seigneur de Gournay eut l'imprudence de se gausser de ces « ciphoniers » qui ne valent pas ceux de Bretagne, le roi le défia en combat singulier pour venger son orgueil national. Mais au moment du combat, aucun Portugais ne voulut risquer la lutte et c'est un chevalier breton, qui, déguisé défit « l'Anglois ».

Mathieu de Gournay s'en retourna fort marri, mais il apprit par l'indiscrétion d'un valet, que son adversaire n'était pas un Portugais et son orgueil s'en trouva moins durement atteint !

Cuvelier représente les habitants de Lisbonne comme des hommes incultes et arriérés ; le roi Fagon ne peut être que Pierre le Cruel, puisqu'il refuse de prendre part à la guerre de Castille ; mais les descriptions et les renseignements historiques ont peu de valeur documentaire, et le trouvère a tout sacrifié à son personnage central.

Les historiens des XV^e^ et XVI^e^ siècles suivirent tous la version romancée de la mort d'Inès. Seuls, les témoignages de Lopez de Ayala et de Fernão Lopes semblent objectifs, et les actes retrouvés aident à reconstituer les faits historiques, mais la légende fera vivre les figures recréées d'Inès et de Pedro, victimes de l'amour et de la fatalité.

2. — La guerre civile.

Quand D. Pedro apprit la mort d'Inès, il se rebella contre son père et, avec ses partisans, envahit et pilla les terres des

(1) Vers 9758-9763.

conseillers royaux ; les frères d'Inès l'aidèrent avec leurs troupes galiciennes. Le prince mit le siège devant Porto, qui était défendue par D. Alvaro Gonçalves Pereira, prieur de l'Hôpital, dont le courage sauva la ville ; il fit renforcer les murailles dévastées et exhorta le peuple à une fière défense (1).

D. Pedro, par respect pour D. Alvaro, ou, par crainte de l'armée royale, qui approchait de Guimarães, leva le siège et accepta la médiation de sa mère pour rétablir la paix.

A Canaveses, au mois d'août 1355, un accord fut signé, et confirmé à Guimarães et à Porto, accord qui mettait fin à la guerre civile (2).

« Il y avait discorde entre le haut et puissant seigneur, Alphonse IV, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et d'Algarve, et le noble infant D. Pedro, son fils aîné et héritier, à cause de la mort d'Inès de Castro et d'autres raisons. »

Par cet accord, l'infant jurait de ne jamais attaquer ni poursuivre ceux qu'il accusait de la mort d'Inès et Alphonse IV accordait son pardon à tous les rebelles. Parmi les témoins qui signèrent cet acte, on trouve cités D. Lopes Pacheco et Pero Coelho, à qui précisément D. Pedro attribuait la responsabilité de l'exécution d'Inès. En même temps, Alphonse IV cédait à son fils une part importante de l'autorité royale, et D. Pedro, réconcilié avec la cour, allait rendre la justice au nom de son père (3).

Alphonse IV mourut peu de temps après (1357). Il avait 67 ans et avait régné 32 ans ; malgré l'acte de pardon, il conseilla aux chevaliers que Pedro accusait du meurtre d'Inès, de fuir en Castille (4).

---

(1) Rui de Pina, *Crónica de A. IV*, chap. 65. Le chroniqueur attribue la médiation entre les princes et la défense de Porto à Gonçalo Pereira, archevêque de Braga, héros de la bataille de Salado. On trouve dans le *livre de Linhagem IV*, appelé « *do Conde D. Pedro* » la généalogie des Pereira (*Portugalia Monum. Hist.*, p. 284-86.

L'archevêque eut un fils naturel qui fut le défenseur de Porto ; celui-ci, à son tour, eut un fils le célèbre Nunálvares Pereira, le Connétable qui remporta contre les Espagnols la célèbre victoire d'Aljubarrota.

(2) *Instrumento do pacto de amnistia e concordia, celebrado em agosto de 1355 entre D. Alfonso IV e seu filho o Infante D. Pedro, após o desvairo que entre os dois houve, por causa da morte de D. Inès* (A. de Vasconcelos, *op. cit.*, p. 20 à 26).

(3) *Monarquia Lusitana* ; livre X p. VII-XX.

(4) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 30. — Rui de Pina : *Chr. de D. Alfonso IV*, ch. 65.

Ils se réfugièrent à la cour de Pierre de Castille et y vécurent en paix.

Pierre Ier de Portugal fut proclamé roi en 1357.

3. — Le roi D. Pedro.

D. Pedro avait trente-sept ans à son accession au trône ; surnommé Pierre le Cruel et Pierre le Justicier, il présente certains traits communs avec son neveu Pierre le Cruel de Castille. Si la chronique nous fournit peu de détails sur Inès de Castro, elle est au contraire fort explicite au sujet de son royal amant.

Fernão Lopes, dans la *Crónica de Don Pedro*, s'attache à mettre en relief, en traits émouvants ou pittoresques, la personnalité déséquilibrée de son héros.

« D. Pedro était grand, bien découplé, il aimait la chasse et les longues chevauchées dans les montagnes. Toujours entouré de ses familiers qui l'accompagnaient dans ses randonnées, il parcourait le pays et tenait table ouverte partout où il allait » (1).

La chronique dit aussi qu'« il était fort bègue, et porté aux plus grands excès ; généreux jusqu'à la prodigalité, il était aussi d'une rigueur extrême. Il avait la passion de la justice et visitait les villes du pays, accueillant ceux qui lui demandaient quelque faveur, punissant sévèrement les voleurs et les criminels ».

Il simplifia la procédure et fit régner une justice prompte, mais impitoyable, car il était aussi dur qu'équitable. Voici un exemple de cette sévérité royale, parmi les nombreuses anecdotes racontées par Fernão Lopes : « Jamais le roi n'oublia un bienfait ni ne révoqua une sentence : alors qu'il résidait à Belas, au palais qu'il avait fait construire, deux écuyers qui vivaient depuis longtemps à la cour, décidèrent de voler les biens d'un Juif qui traversait le pays en vendant des épices et autres denrées. Tout se passa comme ils l'avaient prémédité, mais le Juif fut tué dans l'action. Ils furent pris et conduits devant le roi qui se montra très satisfait de leur capture et voulut savoir comment s'était effectué le vol. Les deux écuyers, espérant que leur service auprès du roi et son affection pour eux le rendraient moins implacable, nièrent toute participation au crime

(1) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 1.

mais D. Pedro les menaça de la torture et ils avouèrent tout. Le roi sourit sombrement et dit qu'ils s'en étaient pris aux Juifs, mais qu'ils auraient bientôt affaire au Seigneur.

« Tout en parlant, il marchait à grand pas. Il se souvenait sans doute de son amitié pour les coupables, car les larmes lui venaient aux yeux ; mais il se reprit et leur reprocha durement leur action. Les assistants s'enhardirent à demander leur grâce ; « on ne pouvait faire mourir de tels hommes pour un mauvais Juif ; il fallait les châtier avec mesure, et ne pas montrer une rigueur si cruelle à leur première faute ». « Mais le roi répondit à tous qu'il les enverrait au Seigneur et il les fit décapiter » (1).

Par ces récits, Fernão Lopes nous montre que Pierre Ier mettait son idéal de justice au-dessus de tout autre sentiment.

Personne n'échappait à sa vindicte : « Ce n'est pas du temps de ce roi que l'on vit s'accomplir les paroles de Solon, qui dit que les lois sont comme les toiles d'araignée : les moucherons y tombent et meurent, les grosses mouches la rompent et s'en vont. Il voulait dire par là que les lois et la justice ne s'accomplissent qu'envers les pauvres gens et que ceux qui ont aide et secours trouvent toujours le moyen d'échapper » (2).

Dans son escorte il y avait toujours un prêtre et un bourreau, et il aimait assister aux exécutions.

Après la mort d'Inès, Fernão Lopes affirme que le roi ne voulut plus se marier, mais il eut plusieurs enfants naturels, parmi lesquels João, qui régna après Fernando sous le nom de Jean Ier d'Aviz (3). Cela ne l'empêcha pas de poursuivre l'adultère ; il fit même exécuter un homme qui, après avoir séduit une femme, l'avait épousée et vivait heureux avec elle.

Un noble qui avait battu un portier fut condamné à mort par D. Pedro, malgré l'intervention de sa famille.

Ce roi inflexible et excessif avait trois passions : la justice, la chasse et la danse ; une nuit, les habitants de Lisbonne furent réveillés par le bruit des trompettes qui accompagnaient les danses royales ; ils virent D. Pedro qui parcourait les rues dans une course effrénée (4).

---

(1) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 6.
(2) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 30.
(3) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 1.
(4) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 2.

Mais ce roi si étrange fut en même temps un excellent administrateur : il protégea le peuple contre les exactions de la noblesse et du clergé, et il régla les impôts et les droits des différentes classes sociales. Aux Cortès de 1361, il menaça les seigneurs qui s'installaient souvent avec leur suite chez les paysans sans payer d'indemnité et leur défendit de séjourner chez les veuves ou les femmes non mariées ; il obligea les clercs, qui jusqu'alors en avaient été exemptés, à faire partie de l'armée en cas de guerre et il réduisit certains privilèges ecclésiastiques [1].

Il accrût le trésor royal au point que son fils Fernand fut le plus riche souverain portugais [2]. Et, au moment où Pierre de Castille, poursuivi par son frère Henri de Transtamare, lui demanda secours, il le laissa passer sur ses terres, mais se garda de prendre position dans cette querelle castillane [3].

Pierre Ier mourut à quarante-sept ans, en 1367, et « on disait qu'il n'y eut jamais au Portugal dix années comme celles où régna D. Pedro » [4].

La chronique de Fernão Lopes, écrite un demi-siècle après le règne de son héros, peut avoir été influencée par des récits tendancieux et aussi par le soin de l'auteur à se concilier la famille royale, dont il était archiviste ; la tradition populaire a pu accentuer certains traits caractéristiques du roi, sa cruauté ou sa justice, mais elle repose certainement sur des faits réels.

Cette personnalité a passionné beaucoup d'érudits ; à côté de la légende qui fait de Don Pedro un amoureux et un révolté, les critiques et les médecins ont tenté de dégager le véritable caractère de D. Pedro, et l'époque moderne en fait un fou et un paranoïaque [5].

Julio Dantas, médecin et homme de lettres, a tenté de présenter d'une manière scientifique l'état mental de Pierre le Cruel : « En résumé, nous constatons dans ce caractère : irritabilité anormale, irascibilité, nervosité excessive, colères explosives, passions exaltées et violentes, cruauté, sadisme, hyperesthésie, idées fixes, perversion, hypocrisie, mensonge, ténacité, impulsion motrice exagérée, agitation, vagabondage, probablement hallu-

---

(1) Oliveira Martins, *Historia de Portugal*, p. 310.
(2) Fernão Lopes, *Crónica de D. Fernando :* Prólogo.
(3) Ayala, ch. 32.
(4) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 44.
(5) A. Herculano, *Obras* (III), p. 21. « un doido con intervalos de juiso ».

cinations, terreurs nocturnes, c'est-à-dire, les caractères psychiques de l'épilepsie... Pierre Ier était manifestement un dégénéré, produit de mariages consanguins de souches dynastiques malades, et il présentait des stigmates physiques et psychiques indubitables » (1).

Jayme Moreira attribue à la lourde hérédité du prince de Portugal, ses dérèglements et ses excès ; « de sa grand-mère, sainte Isabelle d'Aragon et de sa mère D. Brites, il tenait une piété inquiète et un tempérament nerveux que les mariages consanguins avec les familles royales de la péninsule ont accentués jusqu'à faire de lui un sadique et un maniaque » (2).

Par contre, le général Moraes Sarmento défend énergiquement Pierre de Portugal, il taxe Fernão Lopes de partialité et essaie de prouver que les actes de D. Pedro ne furent pas en contradiction avec les mœurs de son époque. Sa cruauté ne dépasse pas celle de ses contemporains, et les danses qu'il affectionnait ne seraient que des réjouissances guerrières comme celles dont A. de Albuquerque se servit aux Indes pour exciter les hommes au combat (3).

Cette accusation lancée à Fernão Lopes, à laquelle Sarmento recourt pour laver Pierre le Cruel de tout reproche, ne semble nullement fondée ; au contraire, le chroniqueur, loin de charger son héros, fait souvent remarquer sa bonté vis-à-vis des humbles et sa générosité. Et même s'il s'est servi de la chronique d'Ayala et a été influencé par des récits romancés, nous pensons qu'il n'en subsiste pas moins une grande part de vérité et d'originalité dans ses œuvres, surtout dans la chronique de Pierre Ier, où il campe magistralement son personnage.

4. — La vengeance du roi.

A son avènement, Pierre le Cruel conclut un traité d'alliance avec son neveu Pierre de Castille ; les deux rois projetèrent d'unir les Maisons d'Espagne et de Portugal : D. Fernando,

---

(1) Julio Dantas, *Sobre a genealogia portugueza do prognastismo dos Habsburgos ;* Communicação à segunda Classe da Academia, Lisboa 1920.

(2) Jayme Moreira, *D. Pedro o Cru, Esboço de estudo nosográphico.* Lisboa, 1914.

(3) General Moraes Sarmento, *D. Pedro I e a sua época,* Lisboa, 1924 L'impartialité de F. Lopes a été rétablie par une réponse à ce livre : *Do valor histórico de Fernão Lopes,* Gonçalves Cerejeira, Coimbra, 1925.

héritier du Portugal, épouserait Béatrice, infante de Castille, et les fils d'Inès de Castro seraient les époux des filles de Maria de Padilla.

De plus, une cause secrète d'extradition mutuelle fut signée ; le roi de Castille livrerait les responsables de la mort d'Inès, et le roi de Portugal rendrait au souverain espagnol les chevaliers castillans réfugiés à sa cour.

Ayala nous donne une relation très courte de cet échange : « On livra au roi de Portugal Pero Coelho et un secrétaire, qui furent tués ; mais Diogo Lopes Pacheco, prévenu, se réfugia en Aragon. Mem Rodriguez Tenorio, Fernand Gudiel de Tolède et Fortun Sanchez Calderón, livrés au roi de Castille, furent mis à mort à Séville ; les témoins de cet acte jugèrent que les rois avaient agi à leur guise, mais que cet échange n'eût pas dû se faire, parce que les chevaliers s'étaient crus en sûreté » (1).

Dans sa chronique de Pierre Ier, le récit de Fernão Lopes est long et détaillé. « Quoique nous ayons décrit le roi du Portugal comme juste et loyal, notre intention n'est pas de le louer pour avoir accompli, contre sa parole, une si laide action. Il tenait pour responsables de la mort d'Inès, Diogo Lopes Pacheco, Pero Coelho et Alvaro Gonçalves, grand officier de Justice, et en soupçonnait beaucoup d'autres. C'est surtout contre les trois premiers qu'il nourrissait une tenace rancune. A vrai dire, Alvaro Gonçalves et Pero Coelho étaient quelque peu responsables de cette mort, mais non Diogo Lopes ; il avait même fait plusieurs fois prévenir l'infant par Gonçalo Vasques, son confident, de préserver cette dame du courroux du roi.

...D. Pedro rendit contre eux sentence de trahison, pour actes commis contre lui et contre le pays. Il donna les biens de Pero Coelho à Vasco Martins de Sousa, son Grand Chancelier, et ceux d'Alvaro et de Diogo Lopes à d'autres, comme il est prouvé (2).

...Au même moment s'enfuirent de Castille, par peur du roi qui voulait les tuer, Pedro Nunes de Guzman, gouverneur de Léon, Mem Rodriguez Tenorio, Fernando Gudiel de Tolède et Fernando Sanchez Calderón. Ils vivaient au Portugal, sous

(1) Ayala, *op. cit.*, année 1360, ch. 14.

(2) F. Lopes, *op. cit.*, ch. 30. — D'après D. João de Aboim, *Arquivo Historico Portugues* (vol. IV, p. 163), cette confiscation fut faite dès 1357. Fernão Lopes cite peu de dates.

la protection du roi, sans penser à la trahison, tant les Espagnols, comme les Portugais, se fiaient à la parole donnée.

La foi promise fut mal gardée par les rois, ils convinrent en secret que le roi de Portugal livrerait au roi de Castille les chevaliers qui vivaient sur ses terres ; Pierre le Cruel lui livrerait D. Lopes Pacheco et les autres seigneurs réfugiés en Castille. Ils les firent arrêter le même jour, pour que l'arrestation des uns ne mît pas les autres en garde » (1).

Puis Fernão Lopes narre minutieusement comment Diogo Lopes Pacheco, à Séville, échappa aux gardes grâce à un mendiant qui lui prêta ses vêtements... « Mais de ce qu'il lui advint en chemin, de la manière dont il passa en Aragon, puis en France chez le Comte Henri, nous ne nous en soucierons pas, pour ne pas sortir du sujet » (2).

L'échange des prisonniers se fit à la frontière ; à Santarem, Pedro les attendait, fort satisfait de les tenir entre ses mains ; il les fit torturer pour qu'ils dénonçassent leurs complices et les plans d'Alphonse IV contre son fils pendant la guerre civile.

« Comme il ne répondait pas, on dit que D. Pedro, furieux, frappa au visage Pero Coelho qui se répandit en paroles terribles, l'appelant traître, parjure, carnassier et bourreau.

Le roi ordonna d'apporter « des oignons, du vinaigre et de l'huile pour apprêter le lapin », et les fit mettre à mort (3). Le récit minutieux de cette mort serait étrange et cruel ; le roi ordonna de leur arracher le cœur, à Pero Coelho par la poitrine, et à Alvaro Gonçalves par le dos. Les paroles échangées, les injures du roi, et le peu d'expérience des bourreaux, tout cela serait bien cruel à entendre. Pour finir, il les fit brûler. Et tout cela fut fait devant le palais où le roi prenait son repas, pour qu'il puisse, en mangeant, assister au supplice » (4).

Le récit détaillé de cette exécution, qui n'existe pas chez Ayala, se fondait sans doute sur une tradition orale recueillie par Fernão Lopes, ou sur une chronique antérieure.

En tous cas, même en tenant compte de la déformation légendaire, il reste les faits principaux : l'extradition, la fuite

(1) F. Lopes, *op. cit.*, ch. 30.
(2) F. Lopes, *op. cit.*, ch. 31.
(3) Affreux jeu de mot sur « *Coelho* » qui signifie lapin en portugais.
(4) F. Lopes, *op. cit.*, ch. 31.

de Pacheco et le supplice des deux chevaliers à Santarem.

Ayala et Fernão Lopes ne sont d'accord ni sur les noms, ni sur le nombre des prisonniers échangés. Peut-être Fernão Lopes, portugais et archiviste, a-t-il disposé de précisions qu'ignorait Ayala, comme le nom d'Alvaro Gonçalves ; bien que sa charge de « meirinho-mor » ait dû le signaler à l'attention de l'historien espagnol.

En tout cas, le nom d'Alvaro Gonçalves, ainsi que celui de Pacheco, restera dans la légende, comme celui d'un des meurtriers.

Il faut remarquer qu'Ayala et Lopes, probablement porte-parole de leurs contemporains, blâment sévèrement les rois de leur duplicité. Et Fernão Lopes, qui a défendu Pierre le Cruel, avoue qu'il ne peut louer cet acte indigne d'un souverain.

Pierre de Portugal, parjure à son serment, traître à l'hospitalité, atteint le comble de la sauvagerie en faisant arracher le cœur à ses ennemis. Certains érudits attribuent un sens symbolique à cet acte. Ce serait là une application de la loi antique « œil pour œil, dent pour dent », l'organe du délit étant responsable de la faute (la langue pour le blasphème, la main pour le vol, etc...), et les deux conseillers, accusés de trahison sont frappés par la justice dans leur âme perverse, représentée par le cœur. Le général Sarmento rappelle que la loi portugaise au XIX^e^ siècle comportait encore le même raffinement dans les supplices infligés pour le crime de lèse-majesté (1).

La mort de Pero Coelho est signalée dans le « *Livro de Linhagens* » comme résultant d'un ordre du roi D. Pedro « qui l'accusait de la mort d'Inès de Castro, exécutée sur l'ordre d'Alphonse IV ». Mais ici nous ne retrouvons pas le courage et la colère décrits par F. Lopes ; au contraire, on nous dit que Coelho mourut en pardonnant à ceux qui l'avaient condamné (2).

Pierre I^er^ reconnut par la suite qu'il avait faussement poursuivi les conseillers d'Alphonse IV. Leurs descendants furent remis

(1) Gén. Moraes Sarmento, *D. Pedro I e a sua época*, p. 404.

(2) Dans le livre de Linhagens (III). « Pero Coelho fut tué par ordre du roi D. Pedro qui l'accusait de la mort de D. Inès de Castro, exécutée sur l'ordre d'Alphonse IV. Ce Pero Coelho montra un grand repentir à sa mort, pardonnant à ceux qui l'avaient condamné, pour que Dieu lui pardonne. — *Portugaliae Monum. Hist.* vol. scriptores p. 221.

en possession de leurs biens (1), et le vieux Pacheco, après une vie aventureuse en France, se battit à Aljubarrota et fit en 1385 aux Cortes de Porto une déposition au sujet du mariage d'Inès et de Pedro.

5. — Le mariage d'Inès et de Pedro.

De son vivant, Alphonse IV avait, on l'a vu, fait demander à D. Pedro s'il avait l'intention d'épouser Inès. Soit prudence, soit calcul, le prince avait déclaré qu'il n'en avait pas le désir (2).

A son avènement (1357), le roi parut plus pressé de se venger que de laver la mémoire d'Inès de toute accusation.

Mais, un beau jour de juin 1360, à Castanhede, le roi fit publier qu'Inès avait été sa femme ; devant toute la cour, il jura que « du vivant de son père, il y a environ sept ans, à Bragance, il avait épousé légitimement, comme l'ordonne la Sainte Église, D. Inès de Castro, mais qu'il ne se souvenait ni du jour, ni du mois de cette cérémonie » (3). C'était par crainte d'Alphonse IV qu'il n'avait pas révélé cet engagement sacré.

« A Coïmbre, trois jours plus tard, on manda les deux témoins, à savoir D. Gil, évêque de Guarda, et Estevão Lobato, qui servit D. Pedro, infant. Interrogés séparément, les témoins affirmèrent avoir assisté au mariage, mais l'un avait oublié la date, l'autre se souvenait fort bien que cela s'était passé le premier jour de janvier, il pouvait y avoir sept ans » (3).

On lut au peuple les dépositions des témoins et le serment du roi, et le notaire ajouta que la bulle du Pape Jean XXII, envoyée d'Avignon en 1325, autorisait le prince de Portugal à contracter un mariage consanguin. Le juriste Maître Alfonso das Leis présenta tous ces actes à la cour et au peuple (4).

Fernão Lopes assure que les hommes simples acceptèrent facilement les différents témoignages.

« Mais d'autres, plus subtils et plus fins, examinèrent plus attentivement les faits, pour savoir si ce qu'ils avaient entendu

(1) Testament de D. Pedro, (A. Caetano de Sousa : *Provas de Historia...* Lisboa, 1739, vol. I, p. 280).

(2) F. Lopes, *Crónica de D. João*, I, ch. 186.

(3) F. Lopes, *Crónica de D. Pedro I*, ch. 27.

(4) Ces actes sont à la Torre de Tumbo à Lisbonne.

était la vérité ; ils n'acceptèrent pas ces discours qui leur paraissaient contre raison. Comment pouvait-on admettre qu'un mariage aussi notable, aussi mémorable, ait été oublié si rapidement, par celui qui l'avait contracté, et par les témoins, au point qu'ils ne se souvinssent ni du jour, ni du mois ? Même sans tenir compte du retard, des raisons qu'aurait eues le roi de se rappeler cette date, (comme l'arrestation d'Inès et la lutte qu'il soutint pour cela contre son père) ni du secret imposé aux témoins ; — sans faire intervenir tous ces arguments, la seule déclaration d'Estevão Lobato que l'acte aurait eu lieu le premier janvier — donc jour de fête insigne au palais de l'infant et dans tout le royaume — aurait dû lui rappeler la date du mariage, malgré les années écoulées » (1). Et pourquoi D. Pedro attendit-il la quatrième année de son règne pour proclamer ce mariage, tenu secret du vivant d'Alphonse IV ?

Cela rappelait fort la proclamation, par Pierre de Castille, de son mariage avec Maria de Padilla, sa concubine... » (2).

« Mais, ajoute le chroniqueur, nous n'écrivons pas pour exposer la vérité, mais pour résumer les récits anciens ; nous faisons part de ces raisonnements, laissant au lecteur le soin de choisir l'opinion qu'il préfère... » (3). On n'est pas plus prudent; Fernão Lopes avait à la Torre de Tumbo les dépositions et les affirmations des témoins ; il travaillait à la chronique des rois de Portugal, sous leur dépendance, et n'était qu'un fonctionnaire de la cour. Il eut l'habileté, sans paraître douter des documents, ni de la parole royale, de mettre dans la bouche des assistants les raisonnements les plus logiques.

Le docteur A. de Vasconcelos rappelle que ce mariage fortifiait la dynastie portugaise. Fernando, le fils de Constance, de faible santé, était l'unique héritier de D. Pedro. Si les deux

(1) Pierre Ier de Castille, après la mort de sa femme Blanche de Castille, fit proclamer qu'il avait épousé Maria de Padilla et produisit des témoins. Cette proclamation, datée des Cortes de 1362, est donc *postérieure* à celle du roi de Portugal. Fernão Lopes confond donc les dates. — Ayala (ch. 7, année 1362) dit que le roi de Castille annula ses mariages avec Blanche de Bourbon et Juana de Castro. Il désigna comme son héritier Alfonso, fils de Maria de Padilla, dont le corps fut transporté à Séville avec les honneurs royaux et enterré à la Chapelle des Rois.

(2) Fernão Lopes, *op. cit.*, ch. 29.

(3) Fernão Lopes, *op. cit.*, ch. 29.

fils d'Inès étaient légitimés, ils pouvaient régulièrement assurer la succession (1).

La bulle papale de 1325 avait été envoyée à Alphonse IV par le pape Jean XXII pour permettre le mariage de l'héritier portugais avec sa parente Branca, qui fut répudiée. Aux instances de Pedro Ier de légitimer son mariage avec Inès, le pape Innocent II répondit en 1361 par un refus (2).

L'un des résultats de la proclamation de ce mariage fut la compétition qui mit aux prises les successeurs de Fernando. A la mort de ce roi, les prétendants au trône étaient, d'une part, les fils d'Inès, d'autre part João, maître d'Aviz, fils naturel de Pierre Ier et d'une dame galicienne (3). De plus, le roi d'Espagne Jean Ier, époux de la fille unique de Fernando, posait sa candidature à la couronne portugaise.

Le subtil juriste João de Regras réfuta, aux Cortes de Coïmbre, les arguments fournis par Pedro Ier à l'occasion de la proclamation de son mariage (4). Après la bataille d'Aljubarrota, c'est autour du maître d'Aviz que se groupèrent les chevaliers portugais (5).

Quand Pierre Ier eut proclamé son mariage avec Inès, il voulut honorer la dépouille mortelle de celle-ci. Il fit faire, dans l'église d'Alcobaça, deux splendides monuments pour Inès et pour lui (6).

« C'est un monument de pierre blanche, très orné, avec sa statue couronnée, comme une reine ; il la fit mettre au monastère d'Alcobaça, non à l'entrée avec les rois, mais dans l'église, près du maître-autel. Son corps fut transporté, du monastère de Santa-Clara de Coïmbre où il reposait, (à Alcobaça), le plus honorablement possible. La dépouille d'Inès, sur un brancard bien construit, était accompagnée par les chevaliers, les dames et le clergé ». Pendant dix-sept lieues, à son passage, tout le

(1) A. de Vasconcelos, *Inès de Castro*, p. 58-59.

(2) Cette lettre du 15 juillet 1361 fut produite par João das Regras en 1385. Elle existe en latin dans : Thesaurus novus Anecdotorum : p. 1030, (cité par A. de Vasconcelos, *op. cit.*, p. 59).

(3) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro I*, ch. 43.

(4) Fernão Lopes, *Crónica de D. João I*, ch. 183.

(5) Fernão Lopes, *Crónica de D. João I*, ch. 183.

(6) Dans le chapitre suivant, nous exposerons les différentes hypothèses relatives à l'interprétation des sculptures.

peuple portait des torches et « ce fut la translation la plus honorable qu'on ait jamais vue au Portugal » (1). Elle fut enterrée à Alcobaça ; le roi repose dans la tombe voisine.

6. — Descendance d'Inès de Castro.

Après la mort d'Inès, ses enfants furent élevés au Portugal ; jamais ses fils n'épousèrent les filles de Maria de Padilla, car l'alliance avec la Castille devait prendre fin à la mort de Pierre le Cruel.

D. Fernando, successeur de D. Pedro, s'éprit de Leonor Teles, dame intrigante et ambitieuse, qui avait épousé João Lourenço da Cunha. Elle obtint du roi, faible et amoureux, l'annulation de son mariage ; finalement, il l'épousa, malgré l'opposition de la cour. D. Denis, fils d'Inès de Castro, refusa de rendre hommage à la nouvelle reine et se réfugia en Castille pour éviter le courroux de son demi-frère ; à la cour d'Henri II, il retrouva Diogo Lopes Pacheco, qui avait seul échappé à la vengeance de D. Pedro. Quand les armées castillanes envahirent une fois de plus le sud du Portugal, D. Denis et Pacheco prirent les armes contre leur patrie ; ils furent amnistiés en 1372. Plus tard, envoyé en ambassade auprès de Richard II d'Angleterre, D. Denis fut capturé par des marins et gardé deux ans prisonnier à Bruges (2).

D. Beatriz, la fille d'Inès, épousa Sanche de Albuquerque, fils d'Alphonse XI de Castille et de Leonore de Guzman ; parmi ses descendants, se comptent plusieurs rois de Portugal, notamment D. Duarte et Alphonse V.

D. João, l'aîné des enfants de D. Pedro et d'Inès, était considéré à la cour comme l'héritier de D. Fernando, qui n'avait qu'une fille, la loi salique interdisant aux femmes de régner. Avec le consentement du roi, D. João épousa Maria Teles, sœur de Leonor. Dans un accès de jalousie, il la tua à coups de poignard, puis se réfugia en Castille, où il se remaria plus tard avec la fille d'Henri II ; de ce mariage est issue la famille de

(1) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 44.

(2) Conférence donnée à Bruxelles en 1931 par le Dr Veiga Simões, citée dans : César da Silva, *Inès de Castro*, Lisboa 1932, p. 230.

Cascaes (1) dont un descendant, ambassadeur du roi de Portugal en France pendant la minorité de Louis XIV, choisit le jour de la Sainte-Inès, pour entrer à Paris (2).

En 1385, les Cortes se réunirent à Coïmbre, pour régler la succession de D. Fernando ; la candidature du roi d'Espagne était vivement combattue, et il fallait donc choisir entre les fils de D. Pedro, tous trois illégitimes, car le juriste João de Regras réfuta la thèse de la légalité du mariage d'Inès et de D. Pedro. Il invoqua les sentiments nationaux du peuple portugais, rappelant que D. João et D. Denis avaient lutté contre leur propre patrie, et finalement, le maître d'Aviz fut proclamé roi de Portugal.

On voit de la sorte comment cette branche de Castro, parente des rois d'Espagne, mêla intimement son histoire à celle des familles régnantes de la Péninsule.

(1) D. A. Caetano de Sousa, *Memorias dos grandes de Portugal*, Lisboa, 1735, p. 210.

(2) Ferdinand Denis, notes manuscrites dans : *A Castro* de Ferreira : exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris. Il cite comme ancêtre de la famille de Castro « Crastinus, lequel en la journée de Pharsale, le premier alla donner contre Pompée ».

CHAPITRE II

LA LÉGENDE

1. — Les Tombeaux.

L'iconographie d'un épisode historique peut être l'illustration tardive d'une légende ; et les gravures consacrées à la mort ou au couronnement posthume d'Inès de Castro foisonnent au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles : des estampes et des images coloriées représentent une Inès de fantaisie, blonde aux traits imprécis qui implore la clémence d'un roi majestueux, pendant que les conseillers à l'hypocrite regard trament leurs complots derrière la cathèdre royale.

Mais les monuments d'Alcobaça sont les chefs-d'œuvre de l'art funéraire portugais, en même temps qu'ils présentent une valeur symbolique incontestable pour le développement de la légende inésienne. C'est donc en fonction de cette légende qu'il nous faut étudier les tombeaux de D. Pedro et d'Inès.

Nous savons seulement qu'ils furent sculptés sur l'ordre de D. Pedro, entre 1357 et 1367, en pierre blanche du pays (1), par un auteur inconnu ; ils peuvent largement soutenir la comparaison, au point de vue artistique, avec les monuments contemporains français ou espagnols, mais influences ou ressemblances ne permettent pas d'affirmer quoi que ce soit sur la personnalité ou l'origine de l'artiste.

Le docteur A. de Vasconcelos, qui a consacré à Inès et aux tombeaux un livre abondamment illustré, penche à admettre l'origine française de ces monuments (2) et D. Antonio Augusto Gonçalves affirme que, sans aucun doute, ces tombeaux sont français (3).

---

(1) Il s'agit d'une pierre calcaire, fort répandue dans la région.

(2) A. de Vasconcelos, *D. Inès de Castro*, Porto, 1928.

(3) A. Gonçalves, *Introduction à D. Pedro e D. Inès du D. A. de Vasconcelos : « A atribuição da naturalidade portuguesa à esta obra inconfundivel e única, e de tal manera exorbitante e inadmissivel, que chega a ser absurda »*, p. 10.

A cette affirmation nette, Afonso Lopes Vieira (1) répond en produisant l'avis d'Émile Mâle : « Ces tombeaux relèvent de la tradition, de l'esthétique et de l'iconographie françaises, mais ils ne me paraissent pas être de la main d'un maître français. Il y a chez les gisants, surtout chez les anges qui les accompagnent, quelque chose d'un peu dur et d'un peu gauche qu'on ne trouve pas chez nous. Notre art funéraire est alors d'une pureté, d'une noblesse incomparables ; les dimensions même des tombeaux et leur élévation auraient chez nous quelque chose d'insolite. L'artiste qui a travaillé à ces tombeaux était initié à l'art et à l'iconographie françaises, mais il ne m'est pas prouvé que ce fut un Français » (2). Aussi Afonso Lopes Vieira attribue-t-il à un artiste de l'école de Coïmbre, ces réalisations nationales. Mais l'anonymat reste complet.

Une première allusion au tombeau figure dans le testament de D. Pedro : « Nous ordonnons d'enterrer notre corps en l'Église du Monastère d'Alcobaça où nous avons notre tombeau (3) », mais il n'y est fait nulle mention de la sépulture d'Inès.

Fernão Lopes décrit les tombeaux « *d'alva pedra, todo mui sotilmente obrado* » mais il ne dit pas qu'il les a vus (4).

Au XVI^e siècle, Garcia de Resende en fait mention dans ses strophes à Inès : « *dous ricos moymentos*
em quambos vereys jazer » (5).

Après lui, tous les historiens : Duarte Nunes de Leon, Faria e Sousa, le chroniqueur d'Alcobaça, décrivent les tombeaux comme de bons morceaux de sculpture, mais sans souffler mot d'une explication symbolique des figures.

C'est seulement à la fin du XIX^e siècle que les chercheurs ont présenté des explications, d'ailleurs diverses, qui mettent la vie et la mort d'Inès en rapport avec les différentes scènes funéraires.

Les deux statues royales sont couronnées et soutenues par

---

(1) Afonso Lopes Vieira, « *A paixão de Pedro o Cru* », Lisboa, 1943, p. 299.

(2) Afonso Lopes Vieira, « *A paixão de Pedro o Cru* », Lisboa, 1943, p. 301 : Lettre de M. E. Mâle à J. de Figueiredo, du 26 mars 1926.

(3) Cf. Testament de D. Pedro : in D. A. Caetano de Sousa, *Provas de Historia...*, Lisboa, 1739, vol. I, p. 280.

(4) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro I*, ch. 44 (faits de pierre blanche, très bien travaillés).

(5) *Trovas à morte de D. Inès*, [(Cancioneiro de Resende (1516).]

des anges. Le sarcophage d'Inès offre sur sa base l'histoire du Christ depuis l'annonciation jusqu'à la crucifixion, avec une frise de musiciens et d'apôtres. Le panneau qui est au pied de la statue est une évocation du Jugement Dernier qui unit à beaucoup de grandeur une inspiration personnelle : au-dessus, le tribunal divin et le paradis ; au milieu, la foule des hommes qui attendent la sentence ; au-dessous à gauche, les tombeaux ouverts pour la résurrection, à droite, la gueule ouverte d'un monstre qui représente l'enfer attend les condamnés. Les élus, vêtus de longues tuniques, vont, guidés par des anges, vers le paradis où siègent les saints ; les damnés sont précipités la tête la première dans le gouffre infernal, malgré leurs efforts grotesques pour se maintenir debout.

Dans un coin du paradis, on voit à travers une gracieuse arcade un homme et une femme couronnés, qui jouissent ensemble de la paix éternelle.

Le tombeau de D. Pedro présente, en douze tableaux, l'histoire de l'apôtre saint Barthélemy, très vénéré au moyen âge (1) ; il montre l'enfant royal élevé par des bergers, puis reconnu par sa famille, qui se donne au Seigneur et l'accompagne. Ensuite, on voit ses miracles, ses luttes avec le diable, et sa mort dans les supplices. Sur un des petits côtés, un roi reçoit les sacrements ; sur l'autre, une rosace sculptée s'ouvre comme une fleur ; une frise court tout à l'entour, au-dessus des scènes hagiographiques.

L'interprétation la plus complète que nous possédions est celle de Vieira Natividade (2), qui met chaque personnage en rapport avec des scènes de la légende d'Inès, en dépit de certaines mutilations qui rendent la comparaison difficile ; des détails, comme le supplice des conseillers et la suite des figures, ne permettent pas de douter qu'il y ait affinité certaine entre le sujet des sculptures et l'histoire d'Inès ; mais celle-ci n'est toutefois pas évoquée avec un réalisme pénible. Il y a, au contraire un symbole dans chaque personnage, et à l'interprétation historique, se superpose aussi une interprétation symbolique. Plutôt que de raconter les amours d'Inès et de Pedro, le poème

(1) Sa vie a été célébrée par Jacques de Voragine dans la *Légende Dorée ;* mais l'artiste d'Alcobaça a illustré l'enfance de saint Barthélemy, alors que la *Légende Dorée* ne décrit la vie du Saint qu'après son arrivée aux Indes.

(2) Vieira Natividade, *Inès de Castro e Pedro o Cru perante a iconografia dos seus tumulos*, Lisboa, 1910.

de pierre, inspiré par le malheur des amants, évoque les souffrances humaines.

On a voulu faire de la rosace du tombeau une roue de la fortune, image fort répandue au moyen âge. Ici, les personnages sont fixes, mais nous avons la représentation symbolique de la vie ; le bonheur va s'accroissant jusqu'au sommet, puis les malheurs et la malchance ramènent les humains à leur point de départ et à la fin de toute chose : le repos éternel.

Ces deux tombeaux couronnent, en somme, la tragédie de D. Pedro. On peut lire sur les premiers tableaux qui se situent sur les grands côtés du cercueil royal l'histoire de Pierre le Cruel ; c'est d'abord la paix familiale, puis l'inclination de l'infant pour la suivante de sa femme, et les rapports du vieux roi avec ses familiers. La rosace montre l'intrigue qui fait exiler Inès, retrace la mort de Constance, la vie conjugale de Pedro et d'Inès, la fin de celle-ci et le supplice de son meurtrier ; et Pedro peut dormir de son dernier sommeil jusqu'au jugement dernier, représenté, lui, au monument d'Inès, où les amants sont réunis et les méchants punis. Malgré de grandes mutilations, la rosace du tombeau de D. Pedro ne peut être que l'évocation de sa vie et de ses amours.

Pour la personnification des figures de la frise, il nous est plus difficile d'accepter telles quelles les explications de Vieira Natividade qui en identifie tous les personnages sans la moindre hésitation. Le jugement dernier représenté aux pieds de la statue d'Inès est assimilé par Vieira Natividade au triomphe de D. Pedro, représenté avec Inès au Paradis, et à la punition des traîtres ; car le critique reconnaît les meurtriers parmi les damnés.

Les autres hypothèses s'écartent, sur quelques points, de la théorie de Vieira Natividade, mais le rapport de l'histoire — ou de la légende — avec les sculptures est indéniable, même si on préfère considérer les épisodes gravés dans la pierre comme une symbolisation plutôt que comme une représentation des événements. C'est ce mélange de détails précis, d'allusions nettes, de grandeur et de piété naïve qui donne aux tombeaux d'Alcobaça une extraordinaire expression de vie et de beauté ; ce ne sont pas des silhouettes quelconques qui se découpent sur les panneaux des sarcophages ; c'est une page d'histoire qui s'anime, une légende qui se révèle, d'autant plus sensible que le sculpteur

avait à la fois cette maîtrise et cette simplicité qui nous rendent si proche l'art médiéval. Le respect des règles ou des conventions n'a même pas empêché l'artiste de donner libre cours à son esprit satirique.

Pour l'explication des lettres gravées sur le cercueil de D. Pedro : « A : E : AFIM : DO MUDO », il y a diverses interprétations.

Le moyen âge y a lu faussement : « Este he o fim do mundo » (1). L'opinion aujourd'hui courante est qu'il faut comprendre : « ATE a Fim do Mundo » (jusqu'à la fin du monde) ; et ce serait là le cri d'espérance et d'adieu de Pedro, couché face à son aimée, et qui attend le jugement dernier pour se lever et la retrouver ; c'est d'ailleurs la tradition littéraire.

Mais cette poétique interprétation n'explique pas pourquoi on remplace le ATE par A : E.

Reynaldo dos Santos imagine que le A représente le début de toutes choses (2), et comprend « le début et la fin du monde », symbole énigmatique de la vanité des choses humaines ; mais pourquoi ne pas y mettre A et Z ou deux formules identiques ? A. de Vasconcelos imagine que A. E. représente : « Aqui Espero a fim do mundo » (3)... (c'est ici que j'attends la fin du monde...).

Ces tombeaux, eurent à travers les siècles, une histoire assez agitée : même après sa mort, Inès devait susciter la curiosité.

Au début, les statues placées côte à côte dans la chapelle consacrée à saint Pierre, avaient les pieds tournés vers l'autel. Dans son testament, D. Pedro demandait que tous les jours on dise un *Requiem* pour son âme, mais il ne donna pas de précision à propos d'Inès. Frey Manuel dos Santos raconte que les moines furent plus charitables que D. Pedro, et qu'ils rendaient les mêmes soins aux restes d'Inès qu'à ceux de son époux (4).

En 1524, le roi D. João IV fit ouvrir les tombeaux (5). Puis en 1569, D. Sébastien, poussé par la même curiosité, renonça à

(1) A. de Vasconcelos, *op. cit.*, p. 123 : ceci est la fin du monde.

(2) Reynaldo dos Santos, *op. cit.*, p. 88.

(3) A. de Vasconcelos, *op. cit.*, p. 124 ; suppose que l'artiste imita en langue vulgaire les termes épigraphiques latins comme H. E. Hic Est ; H. S. : Hic sepultus est, etc...

(4) Frey Manuel dos Santos, *Alcobaça ilustrada*, p. 190.

(5) A. de Vasconcelos ; *op. cit.*, p. 81.

ce désir en voyant que les ouvriers avaient déjà endommagé le couvercle (1).

Au début du XVIIIe siècle, l'empereur Charles VI, prétendant au trône d'Espagne, abandonna également ce projet en raison des difficultés matérielles.

Au moment des invasions françaises du XIXe siècle, les soldats, croyant trouver des trésors dans ces sépultures, brisèrent et défigurèrent les monuments : le corps de D. Pedro était enbaumé et les tresses blondes d'Inès, dit-on, étaient intactes. Les ossements profanés furent recueillis et remis au tombeau, ainsi que les restes des autres princes enterrés au Monastère.

Ferdinand Denis, qui fut bibliothécaire à Sainte-Geneviève, raconte avoir vu un reliquaire contenant les cheveux d'Inès de Castro (2) ; il prétend aussi qu'un courtisan avait emporté au Brésil, pour en faire présent à l'Empereur, la chevelure de la morte et que, sur le bateau, un coup de vent dispersa les mèches blondes (3).

Après la profanation de la sépulture, à une date du reste inconnue, les deux monuments furent transportés dans une aile du monastère où ils sont maintenant face à face, près du mur, pour cacher les mutilations. L'interprétation des tombeaux, leur histoire, les mettent en rapport étroit avec la légende qui les entoure ; d'autre part, l'art très sûr de l'artiste qui les réalisa, le mélange de noblesse et de simplicité qui les caractérise, font de ces deux sarcophages le plus beau joyau de l'art funéraire portugais.

2. — Formation de la légende.

L'histoire d'Inès de Castro appartient essentiellement au XIVe siècle portugais ; elle est intimement mêlée aux successions et aux luttes dynastiques ; elle est en quelque sorte la symbolisation de la raison d'État, et des dangers auxquels le péril espagnol et les querelles des bâtards livraient le royaume tout entier.

---

(1) A. de Vasconcelos, *op. cit.*, p. 81.

(2) En 1846, chez le comte de Pourtalès.

(3) F. Denis ; traduction de la *Castro* de Ferreira. — Notes manuscrites — exemplaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.

Les faits historiques sont bien délimités : Inès, dame d'honneur de Constance, fut la maîtresse du prince héritier et elle fut exécutée par le Conseil Royal, parce qu'elle constituait un obstacle à la paix du pays et exerçait ou laissait exercer sur D. Pedro une influence étrangère.

Après sa mort, son amant irrité se souleva contre l'autorité paternelle, et plus tard, il vengea celle qu'il considérait comme sa femme, en lui faisant rendre les honneurs royaux.

Les amours de Pierre et d'Inès furent considérés comme une trahison vis-à-vis de Constance et du pays tout entier. Inès fut-elle coupable et incita-t-elle D. Pedro à soutenir le parti castillan ? Rien ne permet cette supposition dans la chronique, où Inès apparaît comme la victime de la fatalité et de la politique. Elle joua plutôt un rôle passif, séduite par le prince, broyée par les intrigues de la cour, et elle succomba à une justice qui tint compte des intérêts nationaux plutôt que des sentiments personnels.

Le concubinage était fréquent au moyen âge dans la Péninsule ; Alphonse XI de Castille avait vécu avec Léonore de Guzman ; Pierre le Cruel d'Espagne honora Maria de Padilla plus que sa femme légitime ; le propre grand-père de D. Pedro, le grand roi D. Denis avait eu des bâtards dont l'existence avait troublé la jeunesse d'Alphonse IV. Pourquoi la vie irrégulière de D. Pedro souleva-t-elle plus d'indignation ? D'abord, à cause du caractère d'Alphonse IV « o Bravo » ; vaillant guerrier et roi prudent, il connaissait les dangers suscités par l'existence des bâtards ; de plus, le péril d'une infiltration espagnole était grave pour la dynastie portugaise, et le roi n'admit pas facilement la rébellion de son fils.

Inès allait connaître une gloire posthume extraordinaire ; ses amours tiennent dans la littérature ibérique la place de celles d'Iseult ou d'Héloïse; mais c'est moins sa personnalité, si rayonnante soit-elle, qui la hausse à ce rang, que sa mort tragique, sa réhabilitation et la vengeance du roi.

En quoi consiste exactement la légende inésienne ? Et pourquoi s'est-elle développée ?

C'est là un problème complexe. Dans la chronique de Fernão Lopes, on trouve déjà certains détails pittoresques, des images, des épisodes colorés qui contiennent en puissance la tradition romanesque qui fera vivre au long des siècles le souvenir des

amants de Coïmbre. La justice de Pierre le Cruel, le supplice d'Alvaro Gonçalves et de Pero Coelho, la translation à Alcobaça sont autant de tableaux qui ont passé presque intacts dans l'imagination populaire.

Comme nous n'avons pas d'autre texte que celui de Fernão Lopes, nous nous fondons sur sa relation des faits historiques, contrôlés par les actes et témoignages authentiques, et nous ne mettrons en doute que la véracité de certains détails, comme la fuite romanesque de Diogo Lopes Pacheco et quelques exemples de la royale justice de D. Pedro. Mais les principaux traits de la légende manquent chez F. Lopes, à savoir : l'entretien d'Inès et du roi, son assassinat par les lâches conseillers et le couronnement posthume.

Les premiers textes littéraires consacrés à Inès de Castro datent du XVI^e siècle ; on y trouve déjà ces épisodes ajoutés ou opposés à la vérité historique, tandis qu'ils restent imprécis sur le lieu de la mort d'Inès. Or Fernão Lopes a composé sa chronique entre 1400 et 1450, et son penchant bien connu pour les anecdotes nous incline à croire qu'il n'aurait pas résisté à évoquer le couronnement du cadavre d'Inès, si le fait avait présenté la moindre vraisemblance. On assista donc à la formation rapide, en l'espace d'un siècle environ, d'une légende complète, qui se répandit dans le pays même, d'où elle est issue.

L'entretien d'Inès et d'Alphonse IV fournira le nœud de plusieurs drames et donnera lieu à des dialogues émouvants.

La première description des plaintes d'Inès se trouve chez Rui de Pina, qui fut imité en celà par Acenheiro ; ils imaginent qu'Alphonse IV va rendre visite à Inès pour lui annoncer la sentence et qu'elle le supplie, en invoquant son innocence [1]. La tradition littéraire développe cet entretien d'Inès avec le roi, où elle le supplie, entourée de ses enfants, de pardonner à Pedro, par amour pour lui. Elle s'en ira, s'il le faut, en exil, mais elle prie le roi d'épargner la mère de ses petits-enfants. Et le vieux souverain farouche, ému par la beauté et le courage d'Inès, et vaincu par le charme de ses petits-fils, pardonne. Mais les conseillers veillent, qui reprochent à Alphonse IV sa

[1] Rui de Pina, *Chrónica de D. Afonso IV*, ch. 4. — Rappelons que la critique moderne attribue à Fernão Lopes la paternité de cette chronique qui aurait été imitée par Rui de Pina.

faiblesse : « *que não se perca Portugal por uma mulher* ». Le roi finit par leur céder et ce sont les chevaliers qui se trouvent responsables du forfait. La révolte du prince et les remords qui l'assaillent précipitent la mort du vieux roi ; dans certains drames, il est appelé au Tribunal de Dieu par Inès, sûre de son innocence.

Tout cet épisode, dramatique à souhait, met en vigoureux contraste la nécessité de la justice et la puissance du sentiment. Historiquement, il semble fort douteux que le roi de Portugal ait jamais rendu visite à celle dont il condamnait la présence auprès du prince et qu'il avait déjà exilée du vivant de Constance. Il ne semble pas non plus avoir nourri envers Inès de rancune personnelle, puisque la liaison durait depuis plusieurs années lorsqu'il intervint. Mais c'est bien plutôt après que l'entourage de D. Pedro l'eût poussé à s'immiscer dans la succession de Castille qu'il devint nécessaire d'intervenir.

L'attendrissement, les hésitations du roi tels que la tradition nous les présente, sont les développements naturels dont l'art du dramaturge ou du poète agrémentent une telle situation.

Il y a là comme la projection humaine d'un bref épisode historique.

Par contre, *la mort légendaire d'Inès* constitue un renversement total de la réalité. Inès fut décapitée en vertu d'une sentence de la justice royale. Tous les poètes de la Renaissance racontent, avec un douloureux effroi, que la malheureuse femme fut lâchement poignardée par des gentilhommes de l'entourage du roi.

Chez Ayala et Fernão Lopes, on ne relève aucune accusation personnelle contre les conseillers d'Alphonse IV, et leur rôle même n'est pas fort bien défini (1).

De plus, Pierre Ier lui-même reconnut par la suite avoir commis une faute en faisant poursuivre Coelho et ses amis, et il leur rendit en conséquence les biens confisqués.

Faut-il donc croire que l'imagination populaire a pris le parti de l'Espagnole victime de la sentence royale ? Ou que le châtiment infligé à Coelho et à Alvaro Gonçalves frappa plus les contemporains que leur réhabilitation ?

---

(1) Ayala cite Pero Coelho et Diogo Lopes Pacheco, et parle de deux secrétaires. Fernão Lopes cite les trois noms habituels, mais ne dit nulle part qu'il furent les meurtriers d'Inès.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun texte littéraire qui, au XV^e siècle, fasse allusion à ces événements. L'absence de documents ne prouve rien, mais la tradition orale peut avoir déformé les faits. De plus « *matar* » veut dire à la fois « faire tuer » et « tuer » ; on peut avoir interprété : les conseillers « tuèrent » Inès.

Il faut partir des tombeaux royaux pour trouver la voie d'une explication plus plausible.

Les tombeaux d'Alcobaça, on a pu en juger, prêtent à une double interprétation : symbolique et historique.

Si l'on admet entièrement l'interprétation historique, la tradition littéraire du meurtre d'Inès s'explique sans peine. En effet dans la rosace du tombeau de D. Pedro, on voit successivement les épisodes suivants :

a) le départ de D. Pedro ;

b) la scène de la calomnie, où la cour, représentée par un noble du Conseil, persuade Alphonse IV de condamner Inès ;

c) en vertu de cette sentence, elle est mise en face du bourreau ;

d) Inès l'emporte sur le bourreau ; sans doute a-t-elle persuadé le roi de son innocence ;

e) un personnage en vêtement de cour la livre une nouvelle fois au bourreau ;

f) elle est décapitée.

Cette interprétation des scènes du tombeau pourrait bien être à la base de la légende des lâches conseillers, puisqu'on y voit un seigneur livrer une femme au bourreau; c'est que l'entourage du roi l'a obligé à signer la sentence. La légende serait partie d'Alcobaça et aurait été recueillie par Garcia de Resende, qui, pour rendre le crime plus affreux encore, aurait fait des conseillers les auteurs de l'assassinat. Plus loin, d'ailleurs, on reconnaît Coelho précipité en enfer.

Cette hypothèse est fort séduisante : le roi aurait donné l'idée de l'ornementation à l'artiste qui a sculpté les figures ; le peuple a vu le tombeau et perpétué l'histoire ; la Renaissance a recueilli la tradition orale et rendu immortelles les amours d'Inès.

Il faut être complètement d'accord sur l'interprétation des personnages et croire qu'une tradition orale s'est combinée avec l'explication des symboles pour admettre cette version.

Mais pourquoi Pierre le Cruel a-t-il réhabilité Coelho et Gonçalves, s'il a fait graver leur infamie dans la pierre de son propre tombeau ? C'est la personnalité du roi, et sa psychologie, qui sont à la base de cette tradition ; nous essayerons plus loin de définir l'évolution spirituelle de D. Pedro qui peut expliquer ce renversement de l'histoire.

C'est aussi l'imagination populaire, frappée par le supplice des conseillers et ignorant la chronique et le testament de D. Pedro, qui a pris pour un acte de justice la vengeance du roi, et attribué aux chevaliers le meurtre d'Inès ; cette idée, développée par les actes de D. Pedro, appuyée sur le symbolisme des tombeaux, est à la base du jugement sévère porté par la postérité contre Pero Coelho et ses amis.

Un autre trait important de la légende, c'est le « *couronnement d'Inès.* » Le drame espagnol du XVII^e^ siècle et le *théâtre de Cordel* (1) au XVIII^e^ siècle, populariseront cet épisode ; on imaginera que Pierre le Cruel, pour rendre justice à la mémoire de celle qu'il avait aimée, fit exhumer et couronner solennellement le cadavre et obligea les courtisans à rendre hommage à leur reine par un baise-main macabre au corps décharné.

L'iconographie courante et le drame romantique ont propagé cette tradition, et pour rendre les événements plus plausibles, Inès, poignardée, est couronnée aussitôt par Pedro, devenu roi en raison de la mort subite d'Alphonse IV.

Or, la vérité historique est bien différente. Inès, décapitée par le bourreau, sera transportée, cinq ou six ans plus tard, à Alcobaça, et le couronnement « de facto » n'est relaté en nulle chronique. Chez Fernão Lopes, nous trouvons la proclamation du mariage, et le tombeau d'Inès la représente couronnée.

Au XVI^e^ siècle, la tradition poétique a déjà fixé la légende dans ses principaux éléments : entretien d'Inès et d'Alphonse IV, assassinat par les chevaliers. Mais il n'y a pas encore d'allusion directe à une cérémonie de couronnement.

Ni Garcia de Resende, ni Ferreira, ni Camões, ne font allusion à une exhumation ni à un hommage rendu à la « *Mesquinha que depois foi rainha* » (2) ; mais par contre les romans castillans en parlent.

---

(1) *Théâtre de Cordel* (cf. p. 93).

(2) Camões, *Lusiadas* III, 118.

Inès ne fut jamais proclamée reine de Portugal par D. Pedro ; en 1360, il déclara l'avoir épousée, du vivant de son père, mais jamais ne la nomma reine de Portugal.

Mais il y a le monument funéraire, où Inès, épouse du roi, repose dans la sépulture de famille et est représentée couronnée.

Le premier qui ait exploité cet épisode est Manuel de Faria e Sousa, Portugais rallié à l'Espagne pendant la domination de celle-ci (1580-1640), et qui, dans ses commentaires sur Camões, affirme avoir eu entre les mains un document qui serait l'acte même du couronnement (1). Malheureusement, ce document, il ne l'a pas reproduit, et personne n'a jamais pu le retrouver.

Après lui, on utilisa docilement ce renseignement précieux ; l'histoire généalogique des rois de Portugal et la chronique d'Alcobaça reprirent la scène du couronnement (2).

La littérature inésienne introduit le baise-main et le couronnement, mais c'est l'Espagne du XVI^e siècle qui a développé ce thème (3). Nous pensons que cette scène macabre était déjà en puissance dans la chronique de Fernão Lopes, et dans la statue d'Alcobaça. Cette scène du couronnement est la matérialisation, très normale pour l'imagination, des honneurs posthumes rendus à Inès. C'est probablement un des rares éléments *populaires* de la tradition inésienne (qui se révèle, à l'étude, être surtout une création poétique et aristocratique).

La légende inésienne a développé, dans la poésie lyrique comme dans le drame, la rencontre et les amours de D. Pedro et d'Inès. Il est assez naturel que les chroniqueurs contemporain ne nous décrivent pas les passions, la vie privée et les aventures des deux amants ; les faits politiques devaient leur sembler beaucoup plus importants que les entretiens bucoliques du prince et de sa dame.

Nous savons que D. Pedro a connu Inès à la cour de son père, où elle vivait dans l'entourage de Constance ; mais la cour était itinérante et les amants peuvent avoir vécu à Lisbonne, à Coïmbre, à Guimarães. L'histoire assure qu'après l'exil d'Inès au château d'Albuquerque, c'est à Coïmbre que vécurent

(1) Faria e Sousa, *Commentaires des Lusiades* (III, 118, 174). « *Tenemos en nuestro poder la copia del instrumento publico, que mando hazer de todo esto, i se conserva en el Archivo Real* ».

(2) Frei Manuel dos Santos, *Alcobaça illustrada*, p. 175.

(3) La première pièce est la *Nise Laureada* de Jeronimo Bermudez (1577).

le prince, sa famille et ses courtisans. Cependant la légende raconte que, jouet de la fatalité, comme *Tristan*, le prince D. Pedro lutta contre l'amour insensé qui l'attirait vers Inès, qu'il s'installa avec elle à Coïmbre, dans une propriété délicieuse, près du Mondego, et qu'il préférèrent tous deux la solitude et la belle nature, à la vie périlleuse de la cour et à ses intrigues partisanes. Et c'est là, dans ce refuge paisible, près de la claire fontaine, que la jeune femme attendait son aimé à son retour de la chasse.

C'est là aussi que le destin la frappa et qu'elle tomba sous les coups de ses meurtriers, après avoir supplié le monarque d'épargner ses enfants ; depuis lors, on a appellé la propriété la *Quinta das Lagrimas*, et la *Fontaine des Amours* rappelle les douces rencontres de D. Pedro et de D. Inès. C'est Camões qui sera le chantre inspiré de cet épisode, et en fixera les détails.

Nous pensons donc, pour reprendre les principaux traits de la légende, que les amours de Pedro et d'Inès et la visite d'Alphonse IV sont comme l'encadrement poétique et le développement humain des chroniques médiévales, et que le couronnement du cadavre n'est que la matérialisation des honneurs rendus à sa mémoire ; il y a donc là filiation logique des faits historiques.

Le trait le plus difficile à expliquer, c'est le renversement des rôles des conseillers ; nous allons tenter de l'éclaircir psychologiquement.

3. — Évolution psychologique de D. Pedro.

Quand Alphonse IV avait été en Algarve combattre les Arabes pour libérer le Portugal de l'avance musulmane, la chronique dit que les chevaliers de tout âge l'accompagnèrent ; avec les nobles, les bourgeois et les humbles allaient défendre le sol natal. On ne parle pas de D. Pedro ; l'adolescent de vingt ans fut laissé en lieu sûr, car il représentait l'unique descendance de la lignée royale, ses trois frères étant morts.

Ensuite Alphonse IV fit répudier D. Branca, parce qu'elle était maladive et qu'elle ne pouvait pas assurer l'avenir de la dynastie. Ce fut Constance Manuel qui donna à D. Pedro un fils et une fille, et elle mourut à vingt et un ans. Dans l'esprit d'Alphonse IV, l'infant devait se remarier et assurer au Portugal

de nouvelles alliances ; le roi choisissait lui-même ses brus : c'était le pays en somme qu'il mariait ; quant au prince héritier, il ne semble pas s'y être opposé avant d'avoir rencontré Inès de Castro.

La chronique de Fernão Lopes nous parle surtout de D. Pedro roi ; comme infant, nous savons de lui qu'il fut un grand chasseur et un intrépide coureur de montagnes ; on ne nous dit rien de ses goûts d'adolescent, ni de ses rapports avec son père ; il semble cependant que sa passion pour Inès soit née très tôt, et qu'il n'ait pas craint de braver le roi en restant en rapport avec elle jusque dans son exil. On imagine que le prince, seul héritier du royaume, devait déjà être entouré de courtisans et il admit du reste dans son entourage les frères d'Inès et d'autres seigneurs espagnols.

Plus tard, la littérature décrira les remords de D. Pedro devant les souffrances de Constance, les efforts d'Inès pour éloigner le prince, et la douleur de Constance.

Mais la légende a voulu aussi faire de D. Pedro amoureux, le poète et le chevalier de celle qu'il avait choisie. Certaines poésies du *Cancioneiro* de Resende : « Trovas de D. Pedro » lui étaient attribuées (1) ; en réalité, ce sont des vers de D. Pedro, duc de Coïmbre (2). Car si D. Denis avait manifesté de grandes dispositions littéraires, ni Alphonse IV, ni Pierre le Cruel n'ont paru s'intéresser ni aux lettres ni aux arts.

Comme prince, Pedro apparaît comme un homme doué d'une grande puissance physique, amateur d'exercices violents et fort éloigné de la vie courtoise et de la poésie, libre sans doute, mais suffisamment soumis à la volonté de son père pour épouser la femme choisie par celui-ci. Son premier acte d'indépendance sera son attachement prolongé envers Inès, car, dit F. Lopes, il avait toujours été « *muito femeeiro* » (3).

Voici donc le prince héritier veuf et libre, amoureux d'une femme si belle qu'elle l'éloignait de la cour de son père et que l'entourage nouveau de D. Pedro allait jusqu'à provoquer son intérêt pour la politique castillane.

La réaction immédiate ne devait pas se faire attendre, et

(1) Cf. *Cancioneiro de* Resende : 1516.

(2) Cf. : C. M. de Vasconcelos, *A saudade portuguêsa*, p. 178.

(3) Fernão Lopes, *Crónica de D. Pedro*, ch. 30. — Littéralement : « grand coureur de jupons ».

Inès, source de discorde, fut sacrifiée. Mais le calcul d'Alphonse IV était faux, s'il pensait ainsi ramener à l'obéissance et au devoir son fils égaré par la douleur ; la mort d'Inès fut, en fait, un désastre pour le pays.

D. Pedro était un violent, un forcené, peut-être un malade ; Inès était la seule femme qu'il eût aimée, à laquelle il eût manifesté ses sentiments, et on l'avait lâchement tuée au moment où il ne pouvait la défendre. Car, à ses yeux, c'était un véritable assassinat que le fait d'avoir jugé et châtié Inès pendant son absence à lui.

Don Pedro prit immédiatement les armes contre son père, contre le pouvoir, contre le pays, contre tous ceux qui avaient condamné Inès ; avec ses partisans, ses courtisans, avec les Galiciens d'Alvaro de Castro, rebelle à son père et traître à sa patrie, il attaqua et pilla tout le nord du pays.

Pourquoi D. Pedro fit-il la paix ? Pourquoi Alphonse IV l'accepta-t-il ? Le prince avait l'armée royale contre lui ; et peut-être ramené à la raison, comprit-il qu'il avait tout à perdre, et rien à gagner dans cette lutte. D. Pedro appauvrissait son pays et souillait son propre héritage. Il était le plus faible et l'appui des bandes espagnoles lui enlevait beaucoup de partisans ; la paix et le pardon étaient son seul salut.

Mais pourquoi Alphonse IV, le roi offensé, pardonna-t-il à l'infant sa révolte et ses menaces, pourquoi admit-il de sortir vaincu de cette lutte où il avait raison, à ses yeux même et aux yeux du pays ?

La chronique parle de l'intercession de la reine et de l'archevêque, ainsi que de la vieillesse fatiguée du roi ; tout cela est possible, mais le grand mobile fut le principe dynastique, qui avait toujours prévalu dans la vie d'Alphonse IV ; assurer la succession au trône, garder la paix au pays, renforcer la royauté, tels avaient toujours été ses objectifs essentiels. Il était là, avec son armée, son sceptre et son honneur intacts, sa rude justice et son austère vertu ; mais à quoi bon, si le seul héritier de la couronne semait le deuil et la révolte, si la succession s'ouvrait sur une guerre civile et si le nouveau souverain était contesté par ceux-là mêmes qui devaient être ses plus fermes soutiens, les membres du conseil ?

Aussi Alphonse IV, malgré son orgueil irrité, malgré la lutte fratricide, pardonna-t-il, moins par affection paternelle que

par devoir, pour rétablir la paix et assurer le pouvoir à son fils. Il pardonnait, et en même temps il sortait vaincu de cette guerre, puisqu'il accordait à son fils « en toutes les parties du royaume, pleine et royale juridiction », qu'il lui concédait de « donner en son nom des sentences, décrets, ordres à tous les officiers de Justice » et d'employer cette formule : « Justice que fera observer le prince, par ordre du roi, son père, et en son nom » (1).

Cette lutte, entreprise par le prince dans l'égarement qui suivit la mort d'Inès (2), se termina pour lui par la prise de pouvoir et par l'accession au droit de haute et basse justice. Pratiquement, il se substituait à son père dans la direction du pays ; Alphonse IV préparait l'avènement de Pierre Ier.

Nous voyons donc D. Pedro se rapprocher du pouvoir et par là même se détacher déjà de la pensée d'Inès, puisqu'il acceptait d'oublier sa mort et jurait de ne jamais poursuivre ceux qui avaient conseillé son jugement. Était-ce qu'il aimait moins celle qui avait payé son amour de son honneur et de sa vie ? Avait-il oublié ses enfants ? Avait-il perdu le souvenir des jours heureux de Coïmbre ? Nul ne le sait. L'infant D. Pedro, l'amant de la radieuse Inès de Castro, le révolté par amour, monte vers ce pouvoir suprême, où s'efface déjà, volontairement, l'ombre d'Alphonse IV, et les transports de l'amant sont remplacés par les actes du « Justicier ».

En 1367, quand Pierre succéda à son père, c'était un homme mûr, un chef d'État, et s'il lui était resté quelque ferveur pour celle qui avait été sa compagne, il se garda bien d'évoquer sa mémoire ; il avait le pays à conduire, l'Espagne à redouter...

Les dix années de son règne furent remplies, d'après Fernão Lopes, par l'exercice d'une justice rigoureuse, par de sages réformes administratives et aussi par un grand travail d'organisation.

Durant ces dix années de règne, le Portugal fut calme et prospère, et même la tourmente de la Castille déchirée par la guerre des demi-frères Pierre et Henri, ne réussit même pas à compromettre l'équilibre lusitanien.

Mais pourquoi ces années de silence avant la proclamation

(1) *Monarquia Lusitania*, VII, Livre X, ch. 28.

(2) « *Pella morte de sua querida D. Ines, fico o Principe D. Pedro tão enfurecido, que perdia o juizo de irritado* », *Monarquia Lusitana*, p. VII, livre X, ch. 19.

du mariage ? Pourquoi la pompe tardive du cortège funèbre, la glorification ultime d'Alcobaça ?

Nous ne pensons pas, pour notre part, que ce soit la folie ou encore le sadique dérèglement du roi qui aient brusquement déclenché ces événements ; ce sont plutôt les circonstances qui ont amené D. Pedro à agir de la sorte, et aussi sa conception du pouvoir royal. Le prince exalté de jadis était devenu un souverain adulte, responsable de ses actes et attaché à son peuple.

Reste toutefois le double problème de la vengeance et de la réhabilitation. La « vengeance de Santarem » [1] a été blâmée par Ayala et par Fernão Lopes comme un acte particulièrement injuste ; ils rapportent que les rois perdirent de ce fait leur bonne réputation [2].

C'est vraiment là, dans toute la vie politique de D. Pedro, l'exemple le plus inexplicable de duplicité. En 1357, à son avènement, il avait déjà privé de leurs terres les parents des conseillers d'Alphonse IV [3]. Il avait ensuite, avec son neveu de Castille, négocié l'échange des prisonniers, en dépit du droit d'asile, contre sa propre parole et son serment de pardon. Alphonse IV ne s'était pas trop fié aux promesses de son fils, puisqu'il avait lui-même conseillé à Diogo Lopes Pacheco et à ses amis de se mettre hors d'atteinte du nouveau roi [4].

Traître à l'hospitalité, bourreau sans pitié, D. Pedro n'apparaît pas à son avantage en cette circonstance ; fort de l'autorité royale, il vengea un affront qui lui avait été fait quand il était infant. Cet acte semblerait donner raison à ceux qui font de lui un insensé, aussi cruel que passionné.

Et pourtant nous nous demandons si Pierre Ier n'a pas voulu, *par tous les moyens*, sauvegarder l'autorité royale et laver de tout soupçon à la fois son père et la couronne.

Il veut prouver que lui, le Roi, a vécu avec Inès, sa femme légitime, après la mort de Constance : donc hors du péché. Alphonse IV, le Roi a fait injustement exécuter Inès, mais ce

---

(1) Rappelons que c'était à Santarem que Pierre le Cruel fit torturer les conseillers d'Alphonse IV.

(2) F. Lopes, *Cr. de D. Pedro*, ch. 29.

(3) D. João de Aboim : *Arquivo Português*, vol. IV, p. 163 (cité dans F. de Figueiredo, *D. Pedro e D. Inês*, p. 268.)

(4) F. Lopes, *Cr. de D. Pedro*, ch. 30.

fut sous l'influence néfaste de ses conseillers assemblés ; ceux-ci furent donc traîtres à Alphonse IV à qui ils firent commettre une injustice comme ils l'étaient à Pierre Ier, leur souverain.

Le roi ordonna de leur arracher le cœur, siège de la perversité ; il fit légitimer Inès, sa femme, la fit enterrer à Alcobaça, sépulture royale ; et sur son propre tombeau, il fit représenter un courtisan qui livre Inès au bourreau. Ce n'était donc plus Alphonse IV qui était responsable de la mort d'Inès, mais bien des comparses.

Alphonse IV avait fait exécuter Inès, innocente, parce qu'elle était un obstacle et un danger ; Pierre Ier fit supplicier Alvaro Gonçalvez et Pero Coelho pour pouvoir légitimer Inès et ses fils, pour laver son père de toute injustice, et pour que lui, le roi, n'ait pas vécu dans le péché.

Pedro « o Cru » fut menteur et déloyal par respect pour cette même couronne qu'il avait attaquée après la mort d'Inès.

En 1360, il produisit les témoins de son mariage et jura sur les Évangiles qu'il avait épousé Inès ; si c'eût été pour la mémoire de la femme aimée, par respect pour son innocence, il eût pu le proclamer plus tôt. Mais il fallait pour celà qu'il comprît la valeur du pouvoir, qu'il voulût que la royauté subsistât, pure et intacte avant tout.

De plus, il voyait son héritier Fernando faible de corps et d'esprit, et il fallait assurer la succession en empêchant la guerre civile.

Le meilleur moyen, c'était encore de légitimer les deux fils d'Inès ; malgré l'opposition du pape, la tiédeur de la cour et son propre parjure, Pierre le Cruel fit donc attester son mariage avec Inès. Pour être sûr de frapper l'esprit de ses contemporains, il fit réaliser cette spectaculaire translation de Santa-Clara à Alcobaça, et le monument funéraire scella, aux yeux du peuple et de la postérité, l'union sacrée d'Inès de Castro et de l'infant. Bien plus, comme pour marquer profondément la légalité de ces actes, le sculpteur grava dans la pierre, témoin irrécusable pour les générations futures, l'hésitation d'Alphonse IV, le supplice d'Inès et la mort infamante des conseillers déloyaux.

Ainsi, Pierre le Justicier, roi de Portugal et d'Algarve, juge sans tache et sans remords, put dormir de son dernier sommeil, après avoir assuré l'honneur et la sécurité du pays ; le prince exalté s'était changé en un roi politique et sans scrupules, pour

qui la raison d'état primait au point de prendre la place de la conscience.

Mais Inès, la femme qui mit le Portugal en danger, fut-elle pleurée par son royal amant ? Elle fut proclamée l'épouse de D. Pedro, enterrée en grande pompe, et elle repose dans un tombeau somptueux. Mais le respect à sa mémoire, l'amour ardent que la légende fait rayonner vers elle ? Pour un amoureux inconsolable, Pierre le Cruel y semble bien indifférent ; il ne rappela sa mémoire que cinq ans après sa mort, et il eut des relations avec plusieurs autres femmes dont parle la chronique (1).

Le testament de D. Pedro est un curieux document : il laissa une forte somme aux moines d'Alcobaça pour dire des messes à son intention et asperger, chaque jour, son cercueil d'eau bénite ; mais il n'ordonna rien pour le repos de l'âme d'Inès. Il légua des sommes importantes à plusieurs bâtards et à une fille, élevée à Coïmbre ; mais nulle allusion à Inès, si ce n'est sa décision de « rendre aux fils de l'infante D. Inès, qui fut notre femme, la quinta de Canidelo, qui était sienne, et tout ce que nous avons à elle » (2). Il fit aussi rendre leurs biens aux conseillers de son père. Ce testament contredit les actes de D. Pedro, puisqu'il reconnaît avoir commis une injustice, alors que les tombeaux d'Alcobaça accusent les conseillers.

Inès, femme sans mari, reine sans royaume, domine la légende. Mais la personnalité de Pedro, considéré par la tradition littéraire, comme un amant fidèle et inconsolable, (sa figure légendaire est inséparable de celle de sa «dame et amie», et sa vie n'est que la vengeance et l'apothéose d'Inès), apparaît dans l'histoire singulièrement plus vigoureuse, plus compliquée et somme toute, plus vraie. Il se rapproche de son père, le monarque à la conscience inflexible, par son règne et par ses actes.

Cruel, excessif, généreux, c'est un véritable personnage médiéval, et il rejoint ses ancêtres en se délivrant, par la confession de ses péchés, des actes déloyaux qu'il avait accomplis. Comme Alphonse IV, il fut dominé par l'amour de son pays, et se crut lavé de toute imposture pour avoir servi le Portugal.

Cet amour légendaire ne serait-il donc qu'une légende ?

---

(1) Rappelons qu'en 1357, naquit Jean d'Aviz, bâtard de D. Pedro, dont la descendance assura la grandeur du Portugal au 14e siècle.

(2) Cf. *Testamento de D. Pedro.* in A. Caetano de Sousa : *Provas da Historia genealogica.* I, 280.

Fernão Lopes paraît frappé de cette passion insensée : « un amour tel que celui de D. Pedro est fort rare ; si l'on invoque que d'autres ont déjà aimé, comme Ariane ou Didon, comme on lit dans les lettres, nous dirons que nous ne parlons pas des amours inventées, bien ordonnées et exposées, mais de celles qui se content et se lisent, et ont un fond de vérité » (1).

La passion de D. Pedro fut assez forte pour le porter à mépriser la loi paternelle, à braver le clergé, à déclarer la guerre civile ; cet amour causa la mort d'Inès, le supplice de Pero Coelho et d'Alvaro Gonçalves et mit le Portugal en danger.

« *Que não se perca Portugal por uma mulher* », ce vieux cri eût pu être répété sous le règne de Fernando pour Leonor Teles, et la Castille connut la Guzman et Maria de Padilla.

Aux côtés de ces trois femmes honnies et ambitieuses, Inès apparaît comme un modèle de douceur et de féminité ; nul ne l'accuse de cupidité ou d'intrigue ; elle est la pure victime du sort et de sa beauté.

Mais nous pensons que dans l'âme de D. Pedro, à cet amour, si éperdu qu'il fût, se substituèrent la passion du pouvoir et le souci de l'avenir du pays. L'évolution dut se faire par degrés : d'abord l'amour de D. Pedro l'éloigna de la puissance et le tourna contre son père, puis il prit une part de la direction du pays et plus tard il s'y consacra entièrement, rappelant son mariage et ordonnant la construction des tombeaux pour des motifs politiques, en même temps qu'il célébrait le souvenir d'Inès.

Rien ne nous autorise à penser qu'il l'oublia, mais le long délai avant la proclamation du mariage, un certain détachement vis-à-vis des enfants d'Inès, alors qu'il réservait des faveurs au maître d'Aviz, le testament où il ne parle guère de sa femme, tout cela laisse à penser que sa souffrance fut assez prompte à s'atténuer.

La légende exalte l'amour immortel des amants de Coïmbre ; l'histoire expose ces faits, mais personne ne peut savoir si Don Pedro aima Inès plus que tout, ou s'il ne l'associa à sa gloire que pour des raisons politiques... A Alcobaça, les deux tombeaux, face à face, gardent leurs corps et leur secret.

D'après la chronique de Fernão Lopes, le peuple portugais

(1) Fernão Lopes, *Cr. de D. Pedro*, ch. 44 ; les « lettres » sont les œuvres d'Ovide, traduites à cette époque.

appréciait Pierre le Cruel pour sa justice et sa bonté, et pour ses défauts mêmes. Mais il n'aimait pas sa maîtresse, et, dans le nord du Portugal, on appelle encore une femme « ambitieuse et intrigante, une Inès de Castro » (1). Déjà révolté du temps de Sancho II, le peuple portugais se souleva plus tard contre les amours de Fernando et de Leonor Teles.

Les auteurs du XVI^e siècle, Camões, Ferreira rappellent que « le peuple réclame sa mort, pour des raisons fausses et cruelles » (2).

Il existe les lettres de l'abbesse de Santa-Clara demandant au roi l'autorisation d'expulser Inès du palais destiné aux femmes légitimes (3). Alphonse IV eut alors l'assentiment non seulement de ses conseillers, mais aussi du clergé et des habitants de Coïmbre.

Pourtant D. Pedro, devenu roi, travailla pour le peuple et en fut aimé ; peut-être même ses passions, ses fêtes, ses excès même ont-ils contribué à l'en faire aimer ; n'oublions pas que Fernão Lopes dit que le peuple avait du pain et que la justice régnait (4).

La passion de Pierre I^er devait faire de lui un personnage littéraire, mais son plus beau titre de gloire, c'est sans doute la reconnaissance du peuple qui disait n'avoir jamais connu dix ans comme ceux de son règne.

4. — Localisation des faits.

L'histoire de Pedro et d'Inès reste, depuis Camões, liée aux noms de Coïmbre, du Mondego et de la Fontaine des Amours. Les chroniques nous fournissent quelques précisions quant aux lieux où se sont passés les différents événements.

Pendant son union avec Constance, D. Pedro a vécu à la Cour, c'est-à-dire, principalement à Lisbonne et à Coïmbre. Puis il ramena Inès au Portugal à la mort de Constance ; on sait qu'en 1352, il lui fit don d'une propriété dite de « Canidelo », près de Porto, avec les bénéfices qui s'y trouvaient attachés (5).

---

(1) Julio de Castilho : *D. Inès de Castro*, p. 323.

(2) *Lusiadas*, chant III-124. « *O povo, con falzas e feroces razões, a morte crua a persuade* ».

(3) A. de Vasconcelos, *D. Isabel de Aragão*, Lisboa 1920, document VII.

(4) Fernão Lopes, *Crón. de D. Pedro*, ch. 36.

(5) Actes des 10 et 12 juin 1352 ; cités par A. de Vasconcelos, *Ines de Castro*, p. 141.

Dans son testament, D. Pedro ordonna de rendre aux fils d'Inès ce bien qu'il détenait encore. Y ont-ils habité ? Il n'y a, à cet égard, nulle certitude, mais il existe près de l'embouchure du Douro, un endroit appelé « o Paço » où se trouve l'Église de Canidelo ; c'est peut-être un souvenir du palais d'Inès. En 1354, le premier janvier, D. Pedro et Inès devaient être à Bragance, puisque c'est là qu'aurait eu lieu leur mariage. La fin de la vie d'Inès se passa à Coïmbre, où elle fut exécutée en 1355 ; le lieu où elle résidait est fixé par la chronique, c'était le palais construit par sainte Isabelle et donné par elle au Couvent de Santa-Clara, pour être réservé aux rois et aux princes, et à leur famille (1).

Acenheiro, pour rendre sans doute le crime plus odieux, raconte qu'Inès s'était réfugiée dans le monastère même, et qu'elle y fut tuée (2). Gil Vicente, dans une de ses comédies représentées à Coïmbre précise le lieu de la mort d'Inès : « Les femmes de la famille de Castro sont calmes, belles et courageuses comme vous le savez par le sort d'Inès, qui mourut en cette salle ». (3)

Ce devait donc être une des pièces du Palais Royal, ou du « Paço da Rainha ».

Dans la littérature, le lieu du meurtre reste plus vague, et varie suivant les inspirations. Resende, et Antonio Ferreira le situent à Coïmbre, dans un château, et Camões, dans les environs du Mondego ; aussi sont-ce, dans les *Lusiades*, l'eau, la nature et les arbres qui encadrent les amours de Pedro et d'Inès.

Camões savait très probablement où se passèrent les derniers jours d'Inès, mais il a situé la légende dans une propriété superbe, qui se trouve près de Santa-Clara, et qui se nommait « *Quinta de Pombal* ». De ce jardin, plein d'ombre et de fleurs, une source envoyait un filet d'eau au monastère de Santa-Clara et au Palais. La reine Sainte Isabelle d'Aragon acheta, au clergé de Santa-Cruz à qui appartenait la quinta de Pombal, deux fon-

---

(1) Ayala dit : « *en Sancta Clara de Coimbra do ella posaba* ». — Rui de Pina : «*Casas do Mosteyro de Santa-Clara* ».

(2) Acenheiro : « *no Moesteiro, cruamente mataram a innocente D. Ines* ».

(3) « *As mulheres de Castro são de pouca fala,*
fermosas e firmes, como saberes
pola triste morte de D. Ines,
... morreu nesta sala ».
GIL VICENTE, « *Comedia sobre a divida da cidade de Coimbra* », Obras : III, 2.

taines pour fournir d'eau le Monastère (1) ; une des sources avec la canalisation s'appelaient «*Fonte*» et «*Cano dos amores*» au XIVe siècle, comme le prouve un ordre de justice de Coïmbre de 1360. (2).

Camões imagina-t-il — ou peut-être recueillit-il une tradition locale — que ce nom venait des amours d'Inès et que la fontaine était née des pleurs des nymphes du Mondego ? Toujours est-il qu'il plaça les rencontres des amants près de cette eau courante. Une légende raconte qu'Inès, dame d'honneur de la reine D. Brites, recevait par ce canal les messages amoureux que D. Pedro confiait à des écorces flottantes (3). Jamais Inès ne fut suivante de la femme d'Alphonse IV, et le commentateur eût-il confondu deux reines, jamais Constance n'habita Santa-Clara.

Avant Camões, d'autres poètes ont chanté la Fontaine des Amours, sans faire nulle allusion à la mort d'Inès. Sa de Miranda la compare à une autre Fontaine des Amours qui se trouve à Gaia (4).

En 1554, un professeur de la Faculté des Arts de Coïmbre, D. Ignacio de Moraes, consacra des poèmes latins aux beautés de la ville et il décrit la Fontaine des Amours (5).

Mais c'est Camões qui allait rendre célèbres les noms de la *Fontaine des Amours* et de la Quinta, appelée désormais la *Quinta das Lagrimas*, mêlant la réalité, la mythologie et la poésie dans ses vers immortels.

Les premières amours de D. Pedro et d'Inès pourraient s'être déroulées à Azeitão, près de Lisbonne, où Constance possédait un palais (6). D'autres lieux de Coïmbre gardent, d'après la légende, le souvenir d'Inès, comme le «*Penedo da Saudade*»

---

(1) Acte du 16 juin 1326 — Santa-Cruz — (actes du Monastère).

(2) Sanchez Moguel, *Reparaciones históricas*, Madrid, 1894, ch. 7. « Celui qui endommagerait le canal des amours qui va au monastère de Santa-Clara est passible d'un emprisonnement de 30 jours ».

(3) Faria e Sousa : *Rimas varias de L. de Camões*, Commentaires au chant III des Lusiades.

(4) *Oia me el turbio Duero, oia el Mondego*
Cada uno con la sua fuente de Amores.
Poesias de F. de Sa de Miranda, ed. C. Michaëlis, p. 522.

(5) *Instituto*, vol. 35 (1887-88) p. 99-102. [Ces renseignements sont extraits de A. de Vasconcelos, *Inês de Castro*, p. 160 ss.]

(6) Acte de São-Lourenço de Azeitão ; cité dans A. Pimentel, *Idillios dos Reis* — Lisboa 1914, p. 114.

nommé « Penedo de las Ansias », dans la pièce de Guevara, qui serait le lieu où Inès attendait Pedro au retour de la chasse.

Actuellement, la « *Quinta das Lagrimas* » possède une fontaine près de laquelle sont gravés les vers de Camões, qui illustrent la légende (1). L'eau coule dans un bassin, puis, par un petit caniveau de pierre, se dirige vers le Monastère.

Le guide, un vieux jardinier noirci par les années de travail et ressemblant lui-même à un arbre vigoureux, conte avec conviction les amours d'Inès et son assassinat, lequel aurait laissé des traces le long des pierres mouillées. On voit en effet des taches rougeâtres qui peuvent être prises pour des taches de sang (2). C'est le même gardien qui montre un petit ruisseau où, dit-il, Inès et Pedro confiaient au courant de frêles esquifs qui portaient leurs messages. Les arbres qui ombragent le site sont fort beaux, il y a des camphriers et des cèdres vénérables. On comprend que Camões ait imaginé de camper ses héros dans un jardin si proche des lieux historiques.

Le Dr. A. de Vasconcelos, dans son livre fort bien documenté, raconte qu'il a découvert, au cours d'une visite à la « *Quinta das Lagrimas* », la véritable « *Fontaine des Amours* », qui avait été oubliée pendant des siècles au profit de celle que Camões a décrite et qui a attiré les pèlerinages et les visites poétiques (3). On remarquera que, dans la littérature dramatique, les auteurs placent, en général, leur action à Coïmbre, dans un château ou un jardin. Mais c'est à la Quinta das Lagrimas et à la Fontaine des Amours que sont associés désormais les noms de Camões et d'Inès de Castro.

---

(1) *As filhas do Mondego a morte escura*
Longo tempo chorando memoraram;
E por memoria eterna, em fonte pura
As lagrimas choradas transformaram;
O nome lhe poseram, que inda dura,
Dos amores de Ignes, que alli passaram.
Vede que fresca fonte rega as flores,
Que lagrimas saõ a agua e o nome amores (*Lusiadas*, III, 125).

(2) Ce sont en réalité des plantes aquatiques rougeâtres.

(3) A. de Vasconcelos, *D. Ines de Castro*, p. 156.

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT LITTÉRAIRE DU THÈME D'INÈS DE CASTRO

L'épisode d'Inès de Castro a connu un énorme succès à toutes les époques, non seulement dans la Péninsule, mais aussi dans les diverses littératures romanes ; on compte environ deux cents textes consacrés à ce sujet, et ce, dans les genres les plus divers : drames, poèmes, romans, opéras etc.

Notre bibliographie est aussi complète que possible, mais nous bornerons cette étude littéraire aux œuvres les plus intéressantes. Adoptant un plan chronologique, nous envisagerons successivement la Renaissance, les XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, le romantisme et l'époque contemporaine, et nous tiendrons compte des influences et des courants d'idées. Notre but n'est, du reste, pas uniquement de dresser la nomenclature des œuvres consacrées à Inès de Castro, mais plutôt de montrer la grande importance de ce thème par un choix de textes remarquables par leur valeur littéraire, par l'influence qu'ils ont exercée ou encore par les innovations qu'ils apportèrent au sujet.

La Renaissance

Le thème d'Inès de Castro resta d'abord localisé dans la Péninsule ; les deux littératures ibériques étaient assez unies à l'époque de la Renaissance pour présenter les mêmes caractéristiques, d'autant plus que le XVI^e^ siècle vit la réunion des deux États sous le sceptre de Philippe II. L'épisode des amours de Pierre le Cruel appartenait à l'histoire de la dynastie portugaise, mais Inès était espagnole ; après Camões et Ferreira, ce sujet fut adopté par les poètes et les dramaturges portugais comme un thème national.

Inès mourut en 1355, D. Pedro en 1367 ; les tombeaux d'Alcobaça furent érigés avant cette dernière date, et pendant cent

cinquante ans, nul ne parut s'intéresser à cette tragédie sentimentale, sauf les chroniqueurs, qui considéraient la mort d'Inès comme un épisode de l'histoire du Portugal. Le fait d'avoir été un obstacle aux destinées du pays la fit vivre dans la chronique, mais les principaux traits de sa légende lui vinrent du caractère de D. Pedro ; c'est lui qui se révolta pour une femme, qui fit arracher le cœur à ses ennemis, c'est lui encore qui la fit transporter à la lueur des torches jusqu'à Alcobaça, prestigieux décor... Il n'y a pas eu, à proprement parler, de légende de D. Pedro, car sa figure se dessinait dans les pages de Fernão Lopes en traits déjà légendaires, mais la personnalité d'Inès, héroïne douloureuse, enthousiasma les poètes de la Renaissance.

Nous allons voir se développer les différents traits de la tradition romanesque dans la poésie et dans le drame.

A) — *Le Cancioneiro Geral.*

Au XII^e^ siècle, la poésie lyrique gallégo-portugaise avait dominé dans la Péninsule, au point de confiner parfois le castillan dans la prose (1) ; mais cette poésie, plus populaire qu'aristocratique, fit place, aux XIV^me^ et XV^me^ siècles, à une littérature de cour ; sous l'influence castillane, chevaliers et dames rivalisèrent d'esprit et de finesse dans les « *serões* » des souverains, et les versificateurs courtisans remplacèrent les « *cantigas d'amigo* » par des poèmes précieux et frivoles.

Garcia de Resende (1470-1536), musicien, rimeur et poète mondain, prit l'heureuse initiative de rassembler la production littéraire de son époque et des siècles précédents. Son *Cancioneiro Geral* parut en 1516, probablement inspiré par les recueils espagnols antérieurs (2). Il groupe les œuvres de 286 poètes ; une forte influence castillane s'y fait sentir dans le goût de la recherche et des allégories, et même certains auteurs écrivent en espagnol. Ces morceaux sont évidemment de valeur très inégale, mais ce *Cancioneiro* est le plus précieux témoignage existant du lyrisme portugais au XV^me^ siècle (3).

---

(1) Alphonse X le Sage, roi de Castille, écrivit en portugais ses *Cantigas de Santa-Maria.*

(2) *Cancionero General* de Hernando de Castillo, Valencia, 1511.

(3) *Cancioneiro Geral,* Lisboa 1516, 5 vol. (por Hermã de Cãmpos, bõmbardeyro del Rey e empremidor).

Nous nous étonnons de ce que, à l'époque de la grande expansion coloniale, le *Cancioneiro* ne nous présente que jeux d'esprit et controverses amoureuses ; l'activité des marins portugais n'a pas inspiré cette poésie raffinée. La forme stricte de la *medida velha* soumettait encore l'envol lyrique à la technique médiévale ; les artifices laborieux empêchaient les poètes de briser les règles étroites pour donner l'essor aux chants glorieux de la Renaissance ; malgré le conformisme qui se dégage de ce recueil, un sentiment original y survit, c'est la « SAUDADE », sentiment purement portugais, mélange de regrets d'amour et de mélancolie intime qui fut sublimé par Bernardim Ribeiro.

Dans les vers de Garcia de Resende, on trouve parfois une émotion sincère, qui rachète la superficialité habituelle du *Cancioneiro ;* ses strophes sur la mort d'Inès, adressées aux dames de la cour pour les avertir des dangers de l'amour, commencent par un discours de l'héroïne qui, supposée aux Enfers, laquelle raconte sa passion et son triste sort [1] : « Le prince me vit et m'aima ; je lui donnai ma liberté, jamais je ne souffris de la perte de ma réputation. En lui, je mis toute ma confiance et me soumis à sa volonté ; en échange, il ne voulut jamais se remarier, et c'est pourquoi le roi, sur le conseil de ses intimes, fut forcé de me faire tuer.

« J'étais très respectée, servie comme une princesse ; je vivais heureuse dans mon palais, très aimée de mon seigneur. J'étais en paix à Coïmbre, éloignée de tout souci, lorsque je vis des cavaliers descendre les plaines du Mondego ».

C'était le roi ; Inès alla à sa rencontre avec ses enfants et l'implora en ces termes : « Seigneur, ayez pitié de moi. La passion n'est-elle pas plus forte que le devoir ? Pensez qu'il est lâche de tuer une femme sans défense, surtout moi que l'on accuse sans raison, parce que je suis la mère de ces enfants innocents, vos petits-fils, qui sont là devant vous. Ils sont si jeunes que, si je ne les élève, ils mourront d'abandon et de tristesse. Voyez quelle cruauté commettrait Votre Altesse ! Vous êtes le père du prince, ne lui causez pas une si grande peine. »

...« Alors le roi eut pitié de moi et comprit ce qu'il n'avait pas vu jusqu'alors, c'est que je ne l'avais ni offensé, ni trahi ; la compassion l'emportait sur la rigueur. Mais un chevalier de

[1] *Cancioneiro Geral*, V, p. 357 à 364.

sa suite, irrité, disait derrière lui : « Seigneur, on peut vous reprocher votre faiblesse, puisque les larmes d'une femme ont fléchi votre volonté. Voulez-vous donc que votre fils poursuive cette union illégitime dont sont nés des enfants ? Je m'étonne plus de vos actes que des siens, car lui est amoureux. Si vous ne faites pas tuer (D. Inès) maintenant, on ne vous craindra plus ; on n'exécutera plus vos ordres si vous changez ainsi de décision. Vous l'inculpez avec justice, puisqu'à cause d'elle, le prince ne veut pas se marier et peut provoquer la guerre avec la Castille. Par sa mort, vous éviterez d'autres morts et de graves désastres ; vous vivrez dans la quiétude, et la paix sera assurée pour deux cents ans. Le prince se mariera, aura des enfants légitimes et vivra hors du péché ; s'il est irrité aujourd'hui, demain, il aura tout oublié. » A ces mots, le roi fut troublé de se voir en telle extrémité ; il était forcé de prendre une décision. Il voulait me laisser la vie, puisque je ne méritais nul châtiment et il éprouvait une cruelle peine à choisir. Puisqu'on rejetait sur lui toute la responsabilité, il dit à ceux qui le pressaient : « Mon attitude me disculpe ; si vous voulez agir, faites-le sans me le dire ; je ne vois pas de raison à la mort de cette malheureuse femme ». A ces mots, deux chevaliers irrités, cruels et sans pitié, pervers et sans âme, se tournèrent contre moi, l'épée à la main ; ils me percèrent le cœur, sans même me laisser le temps de me confesser. — Voilà la récompense que m'apportèrent mes amours. »

Après quoi Resende raconte brièvement la vengeance de D. Pedro et la translation d'Alcobaça et il termine en recommandant aux dames de se méfier de l'amour.

La versification, très régulière, est un peu monotone, mais sa fraîcheur et sa simplicité distinguent ce morceau des autres poèmes du *Cancioneiro*, trop souvent artificiels.

Certains critiques ne voient dans ces strophes qu'une étape vers Camões, et parmi eux Rodrigues Lapa : « Cette composition n'est pas un chef-d'œuvre, mais elle se lit avec plaisir et même avec quelque émotion ; il semble que Camões s'en soit inspiré pour ses strophes immortelles » (1). Teófilo Braga, au contraire, rend à Garcia de Resende un hommage mérité et classe son

(1) Rodrigues Lapa, *As melhores poesias do Cancioneiro de Resende*, Lisboa, 1939, Introdução, p. 9.

poème parmi les meilleures œuvres du début de la Renaissance (1).

Garcia de Resende a le mérite d'avoir ainsi, le premier, saisi l'intérêt poétique de l'histoire d'Inès. Fut-il aussi le premier à la traiter ? Nous l'ignorons, mais du moins c'est lui qui a fixé la tradition et révélé au public lettré l'héroïne de Coimbre ; il a évoqué la légende dans ses traits définitifs, telle que le drame la reprendra avec succès. Nous y trouvons déjà la fatalité de l'amour, la rencontre d'Alphonse IV avec ses petits-enfants, le rôle néfaste des conseillers, l'hésitation du roi.

Resende, auteur lui-même d'une vie de Jean II, paraît avoir connu les chroniques de Rui de Pina ou de Fernão Lopes, car ses strophes suivent la réalité historique ; le chevalier qui essaie de convaincre le roi mentionne le péril castillan et signale que Pedro pourrait avoir plus tard des enfants légitimes ; Inès insiste sur le fait qu'elle reste honorable, sans être mariée. Bien plus, Garcia de Resende semble avoir visité Alcobaça, ou être au courant de la position des tombeaux ; mais il ne paraît pas sûr de la réalité du mariage ; « dans tous ses actes, D. Pedro la déclara sa femme, et pour qu'on le croie, il fit faire deux riches monuments où ils reposent tous deux ; vous les verrez, roi et reine couronnés, unis et non séparés, à la croisée d'Alcobaça » (2).

Il semble donc qu'au début du XVI^e siècle, on ne croyait guère au mariage légitime d'Inès et de Pedro, et que la légende du couronnement n'était pas encore répandue.

La seule différence essentielle entre la chronique et les strophes de Resende est l'assassinat d'Inès par deux chevaliers. Pourquoi ce nombre ? On pourrait croire que le supplice de Pedro Coelho et d'Alvaro Gonçalves a fixé le nombre des meurtriers, puisque Camões en cite également deux, sans les nommer ; mais Ferreira met en scène Coelho et Pacheco, qui échappa à D. Pedro. Nous

(1) T. Braga ; *Literatura portuguesa*, p. 151.

(2) *Em todos seus testamentos*
a decrarou por molher,
e por sisto melhor crer,
fez dous ricos moymentos
em quambos vereis jazer,
rey, rainha coroados
muy juntos, nam apartados
no cruzeiro d'Alcobaça.

pensons que, pour Resende et Camões qui sont poètes, le meurtre ne sert qu'à donner plus de triste noblesse à l'héroïne, et que, en somme la personnalité des meurtriers a peu d'importance.

Dans le drame, au contraire, la psychologie des conseillers d'Alphonse IV, le motif de leur ardeur ou de leur violence créent des personnages intéressants, au point de vue dramatique ; d'ailleurs, les meurtriers sont anonymes dans presque tous les textes lyriques consacrés à Inès, tandis que dans certaines tragédies, leur rôle se développe jusqu'à devenir le centre de l'action.

Mais pourquoi tous les écrivains, à commencer par Resende, font-ils de Coelho et de ses amis les assassins d'Inès ? La chronique, les actes et le Livre des Lignages attribuent au pouvoir royal la décision de la mort d'Inès ; il n'y a nulle part mention d'une exécution perpétrée par des seigneurs de la cour. Nous pensons que cette innovation de Resende est destinée à rendre plus émouvant le sort d'Inès, mais qu'elle lui a peut-être été inspirée par les actes de D. Pedro et par les tombeaux d'Alcobaça ; le meurtre d'Inès par les familiers du roi fera désormais partie de très nombreux drames.

B) — *Le Romanceiro.*

En dehors de la chronique, Garcia de Resende aurait pu s'inspirer de textes antérieurs ou de traditions orales ; il serait fort séduisant de rattacher la vaste production littéraire inésienne à une légende, née sur les bords romantiques du Mondego, au lendemain de la mort d'Inès ; le peuple, épris de merveilleux, aurait porté cette image jusqu'à la Renaissance, époque où les poètes illustrèrent par leurs vers cette lutte de l'amour contre le devoir.

Malheureusement, cette hypothèse de l'origine purement populaire de la légende est vivement combattue ; la première objection et la plus importante, est qu'il n'existe aucun texte littéraire consacré à la mort d'Inès qui soit antérieur au *Cancioneiro Geral* (1).

Une autre raison du silence de la poésie populaire sur les

(1) Nous nous permettrons de faire remarquer que les recherches sont rendues assez difficiles, par le fait qu'il faut consulter les recueils régionaux de folklore et de chansons. Un dépouillement exhaustif est presque impossible à un étranger.

malheurs de la belle Espagnole pourrait être le rôle politique qu'elle a joué ; si D. Pedro fut aimé de son peuple, à en croire Fernão Lopes, la famille de Castro était généralement mal vue, à cause de l'influence qu'elle exerçait sur l'infant. Si une poésie spontanée avait pris naissance à Coïmbre, au lendemain des événements, aurait-elle exprimé une vive sympathie pour Inès, source d'intrigues et brandon de discorde ? Cependant, un commentateur de Camões écrit, en 1633, que les lavandières du Mondego rappellaient dans leurs chants des compositions plus anciennes (1), mais cet érudit du XVII^e siècle peut avoir confondu avec des chants antérieurs les romances modernes.

Menendez y Pelayo prétend que Garcia de Resende s'est inspiré d'un romance perdu, qu'il suppose espagnol (2), et il compare les vers de Resende : « *Eu era moça e menina* », avec les premiers mots d'un romance espagnol : « *cuando yo era chica y pequeña* » ; de cette ressemblance et du procédé de Resende, il déduit l'existence d'un romance antérieur, mais ses arguments ne s'appuient pas sur des documents dignes de foi (3). Dans le *Cancioneiro Geral*, certains poèmes sont attribués à l'amant d'Inès de Castro, mais comme deux d'entre eux sont écrits en espagnol, il faudrait faire remonter au XIV^e siècle le bilinguisme si accusé à la Renaissance ; on les croit, en général, de la main du D. Pedro qui mourut roi d'Aragon (4).

Le passage de la légende d'Inès dans le romancero (5) pose un problème qui n'a pas encore été tranché et qui reste, il faut le dire, fort obscur.

Les deux romances d'Isabel de Liar, publiés vers 1550, sont

---

(1) « *Que se entende nas cantigas que duraram mais na boca das lavandeiras* ». Padre Marcos de São-Lourenço, *Comentarios aos Lusíadas*, Lisboa, 1633.

(2) M. Menendez y Pelayo ; *Antologia de poetas líricos castellanos*, Madrid, 1916 ; vol. XII, p. 284.

(3) La formule « *menina e moça* » sera rendue célèbre par Bernardim Ribeiro.

(4) Fils du régent, exilé après la bataille d'Alfarrobeira. C. Michaëlis de Vasconcelos fait remarquer que la langue de ces poèmes est plus italienne que portugaise (« *A saudade portuguesa*, p. 106). Un de ces morceaux fut traduit par Ferdinand Denis : *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal*, Paris, 1839, p. 152-154.

(5) Un romance recueilli par T. Braga est moderne (*Cantos populares do Archipelago Açoriano*, Porto, 1869, p. 345) ; il n'y a pas dans le *romanceiro* portugais de souvenir d'Inès de Castro (*A saudade portuguesa*, p. 106 : « *quanto a poésia, não ha no Romanceiro Portugues nenhum texto relativo ao caso triste e digno de memoria de D. Ines que seja popular* ».)

rattachés au thème d'Inès de Castro par tous les spécialistes (1). L'héroïne y est appelée Isabel ; le roi de Portugal, son amant, est en Afrique et la reine, jalouse des enfants de sa rivale, la fait tuer par son cousin Rodrigo, le marquis de Villareal et l'évêque de Porto.

Dans le deuxième romance, le roi qui a appris la mort d'Isabel, fait décapiter dès son retour la reine et ses complices, puis « il fait exhumer son amie et l'épouse pour que ses fils héritent ; enfin, il la fait réenterrer en grande pompe » (2).

Les noms des lieux et des personnages s'écartent complètement de l'histoire d'Inès (Monvela, Giromena, Bavia, Liar) ; mais Menendez y Pelayo fait remarquer que la répétition mécanique des romances peut amener le remplacement d'un mot par un autre (3); de plus la scène se passe au Portugal, avec les seigneurs de Villareal et de Porto. L'introduction du personnage de la reine, jalouse d'une maîtresse, rend assez vraisemblable l'exécution d'Isabel ; c'est d'ailleurs un épisode fréquent dans le romancero, mais il y a là de curieuses analogies avec l'histoire d'Inès notamment la vengeance du roi, le mariage posthume et l'exhumation.

Il existe d'ailleurs des vers semblables dans les différents textes : les premiers vers d'Isabel de Liar :

« Yo me estando en Giromena
Por mi placer y holgar »

sont presque identiques à ceux qui commencent le romance : *« D. Isabel qui voulut être reine de Castille et Infante de Portugal »* (4):

Yo me estando en Tordesillas,
por mi placer y holgar. »

---

(1) *Cancionero*, imprimé à Anvers, sans date ; édité en fac-simile en 1914 à Madrid par Menendez Pidal, qui le suppose antérieur à 1550 ; puisqu'à cette date, les romances d'Isabel de Liar sont repris dans : *Silva de Romances*, por Estebán de Najera, Saragosa, 1550, cf. aussi Durán, *Romancero General*, Madrid, 1851, II, nº 1243.

(2) *Luego se casó con ella,*
así muerta como está,
porque pudiesen sus hijos
a sus reinos heredar.

(3) Menendez y Pelayo, *op. cit.*, vol. XII, p. 287.

(4) Cette D. Isabel serait Leonor Teles, femme de D. Fernando, qui essaya de garder le pouvoir après la mort de son mari et qui fut emprisonnée par son gendre, le roi de Castille. Cf. Menendez y Pelayo, *op. cit.*, vol. XII, p. 287.

Ces vers ont dû être inspirés par les strophes de Resende dont la description :

« *Estando mui de vagar,*
bem fora de tal cuidar
em Coimbra d'assesego,
polos campos de Mondego,
cavaleiros vi somar. »

est reprise dans le romance d'Isabel de Liar :

« *Por los campos de Monvela,*
caballeros vi asomar. »

Ces vers sont repris, dans le théâtre de la Renaissance, par Mejía de Lacerda et Luis Velez de Guevara (1).

De plus, une farce de Gil Vicente représente le chapelain d'un noble gueux qui se plaint en ces termes :

...« *E grosarei o romance:*
me estaba em Coimbra
cidade bem assentada
Pelos campos de Mondego,
Não vi palha nem cevada ».

Sans doute Gil Vicente était bilingue, mais le fait que, devant la cour portugaise, il parodie un romance castillan, prouve que ces vers étaient connus dans leur version espagnole dix ans après la publication du *Cancioneiro Geral* (2).

Faut-il croire, avec Menendez y Pelayo, à des textes antérieurs au XVI^e^ siècle dont Isabel de Liar serait une déformation mystérieuse, ou bien, au contraire avons-nous à faire à une simple influence des détails de la tragédie d'Inès, comme l'exhumation et le mariage posthume, sur une autre histoire, celle d'Isabel de Liar ? Faute de documents précis, nous nous rangerons à l'opinion courante, celle de Durán et de Menendez y Pelayo qui voient dans les romances d'Isabel de Liar une déformation inexpliquée du thème d'Inès.

Il existe d'autres romances castillans de la fin du XVI^e^ siècle,

---

(1) Mejía de Lacerda : *Tragedia famosa de D. Ines de Castro :*
« *Por los campos de Mondego,*
Caballeros veo asomar. »

Velez de Guevara : *Reinar después de morir :* id.

(2) J'imiterai le romance : « Comme j'étais à Coïmbre, cité prospère, par les plaines du Mondego, je ne vis ni paille, ni orge. »

Farça dos Almocreves, 1626, représentée à Coïmbre devant la cour : in *Obras de Gil Vicente*, notas de Mendes dos Remedios, Coimbra, 1907, tome I, p. 320.

dont Inès de Castro est l'héroïne, mais ils ont été inspirés par le théâtre ; le seul écho d'une tradition populaire du thème d'Inès apparaîtrait donc dans Isabel de Liar, dont l'origine est lointaine.

Mais il faut évoquer maintenant la plus célèbre adaptation inésienne, la plus haute et aussi la plus belle, celle de Camões.

c) — *Les Lusiades.*

Camões (1524 — 1580) est sans conteste le plus grand poète portugais, mais il est aussi le type le plus parfait du génie multiple de la Renaissance, dont il symbolise les aspirations et les réalisations. Il est comme la synthèse et l'aboutissement de toutes les influences et il va marquer les siècles suivants de sa forte personnalité.

Il fut auteur dramatique, poète lyrique et surtout épique ; c'est au chant III des *Lusiades* qu'il raconte la vie et la mort d'Inès de Castro ; le roi de Mélinde a demandé à Vasco de Gama le récit de ses aventures ; le grand capitaine retrace à la fois son voyage et l'histoire de son pays aux chants III, IV et V. Camões semble avoir eu une prédilection pour l'épisode des amants de Coïmbre, puisqu'il y consacre un long passage ; c'est d'ailleurs, avec l'apparition d'Adamastor, le morceau le plus connu des *Lusiades*.

Les sources de Camões sont très diverses ; s'il connaissait la mythologie et la poésie de Pétrarque, il n'ignorait ni la littérature castillane ni le patrimoine littéraire de son pays. « Les poètes du *Cancioneiro Geral*, Antonio Ferreira, Fernão Lopes, Duarte Galvão, Castanheda, João de Barros, s'ils eussent encore vécu à la publication des *Lusiades*, et André de Resende, mort l'année suivante, y auraient sûrement retrouvé des strophes, des vers dont le sujet et la forme leur devaient l'inspiration. On peut dire justement que cette œuvre est à la fois un poème et un musée, un monument doublement national élevé à la gloire de la patrie par le plus illustre des Portugais » [1].

Si Camões composa la plus grande partie de son œuvre à Goa et à Macao où il vécut de 1553 à 1570, c'est à Coïmbre

[1] Dr José Maria Rodriguez, *Historia da literatura portuguesa* de Forjaz de Sampaio, II, p. 360.

qu'il dut passer ses années d'étudiant (1) ; il est très possible que le Mondego et la campagne qui s'étend autour de la vieille cité universitaire l'aient inspiré dès le temps de sa jeunesse ; il a certainement connu Coïmbre puisqu'il place la mort d'Inès dans la Quinta de Pombal proche de Santa-Clara. Les Lusiades furent publiées à Lisbonne en 1572 (2). Au chant III, Vasco de Gama, après avoir passé en revue les premiers souverains portugais, évoque le retour d'Alphonse IV après la bataille du Salado et la vie paisible d'Inès à Coïmbre.

— « Tu vivais en paix, belle Inès, cueillant le doux fruit de tes années, dans cette illusion calme et aveugle que la fortune ne laisse pas durer longtemps. Dans les belles plaines du Mondego qui recueillait tes larmes, tu enseignais aux montagnes et aux prairies le nom que tu portais gravé en toi. »

Comme le prince refusait de se remarier, son père décida la mort d'Inès qui fut traînée devant lui par « deux bourreaux sans pitié ».

— « Toi qui a de l'homme l'apparence et le cœur (s'il est humain de tuer une pauvre femme sans défense parce qu'elle est restée fidèle à celui qui a su la conquérir) ; aie pitié de ces enfants puisque tu n'es pas ému à la pensée de ma mort ; aie pitié d'eux et de moi si mon innocence ne te touche pas ».

Puis elle dit qu'elle s'exilera s'il le faut au milieu des bêtes féroces, qui sont plus pitoyables que les hommes. Le roi voulait lui pardonner, mais « le peuple tenace et son destin ne l'épargnèrent pas. » « Comme la pâquerette blanche et pure qui, trop tôt cueillie et froissée par les mains impatientes de la jeune fille qui la porte dans ses cheveux, perd son parfum et sa couleur, la pâle Inès est morte, les roses de son front se sont séchées, elle a perdu ses couleurs vives et fraîches avec sa douce vie.

« Longtemps, les filles du Mondego rappelèrent cette triste mort par leurs larmes, et pour un éternel souvenir, elles transformèrent ces pleurs en une fontaine limpide et lui donnèrent le nom qui subsistent encore des « *amours d'Inès* » qui se déroulèrent en ces lieux. Voyez quelle source fraîche arrose les fleurs,

(1) L'examen de ses œuvres prouve qu'il fit des études très complètes; l'Université fut ramenée de Lisbonne à Coïmbre en 1537, c'est donc dans cette ville que Camões étudia.

(2) *Os Lusíadas*, Lisboa, 1572.

ses eaux sont des larmes et son nom *Fontaine des Amours* » (1).

Le chant III se termine par la description des funestes amours de D. Fernando et de Leonor Teles.

Camões montre dans ces vers toutes ses qualités de lyrisme et d'émotion ; dans ces décasyllabes si purs et si harmonieux, il a abandonné le ton épique et le rythme majestueux par lesquels il avait décrit les tempêtes et les aventures de Vasco de Gama pour évoquer un tableau plein de passion et de tristesse. Avec sa virtuosité habituelle, il mêle ici la mythologie et le folklore à l'histoire, mais il joint à la force du conteur épique le tempérament d'un artiste délicat et il atteint la perfection lyrique formelle unie à la profondeur humaine la plus émouvante.

Camões a pu s'inspirer de la tradition populaire ou de la chronique et du *Cancioneiro ;* comme l'auteur des *Lusiades* a passé à l'étranger la plus grande partie de sa vie, nous pensons toutefois que ces influences ont du être assez réduites. Elles ont d'autant moins d'importance que Camões ne s'est pas attaché aux détails, mais a fait sien l'épisode d'Inès. Il a probablement suivi Resende, puisqu'il parle comme lui de la vie paisible de Coïmbre, de l'hésitation du vieux roi et du rôle néfaste des conseillers ; mais il a transposé cette mort sur le plan le plus élevé de la poésie nationale et immortalisé à la fois Inès et le lieu qui vit ses derniers jours ; s'il a mêlé la tradition locale à l'épopée portugaise, son génie a été assez puissant pour en faire un tout harmonieux et personnel et placer au rang des héroïnes éternelles la touchante victime d'Alphonse IV.

D) — *La Castro d'Antonio Ferreira.*

Après Camões, le thème d'Inès de Castro fut porté à la scène, il eut un très grand succès dans le drame espagnol ; dans la littérature portugaise de la Renaissance, il n'inspira toutefois qu'une pièce, la *Castro* du Dr Antonio Ferreira.

C'est un fait établi que le théâtre portugais est assez pauvre, surtout en regard de l'énorme production castillane ; cependant, à la Renaissance, il manifesta quelque vitalité.

---

(1) *Os Lusiadas*, chant III, strophes 118 à 137, passim. C'est cette dernière strophe qui rendit célèbre la Quinta de Pombal, appelée plus tard Quinta das Lagrimas ; cette appellation apparaît pour la première fois dans un acte de vente de la propriété en 1730 sous les formes « *Quinta da fonte das Lagrimas* » et « *Quinta das Lagrimas* » ; c'est la fontaine qui a donné son nom au jardin (cf. A. DE VASCONCELOS, *Ines de Castro*, p. 165).

Gil Vicente, l'inventeur de l'« *auto sacramental* » et le créateur du théâtre comique portugais, fut encore assez étranger à l'humanisme naissant qui fut introduit au Portugal par la génération suivante, celle de Sá de Miranda et de Ferreira.

Sá de Miranda (1485-1558) ramena d'Italie les mètres nouveaux et laissa plusieurs pièces classiques (1), mais il resta traditionnaliste et conservateur.

Son disciple, Antonio Ferreira (1528-1569), le seul véritable dramaturge classique portugais, fut aussi un humaniste de valeur et un patriote fier de sa langue et de ses origines ; il avait été à Coïmbre l'élève de Diogo de Tève et de Buchanan, puis avait partagé sa vie entre la magistrature et les lettres. Il fut victime de l'épidémie de peste qui ravagea Lisbonne en 1569, et son œuvre fut publiée trente ans plus tard par son fils (2).

Admirateur fervent de l'Antiquité, il défendit cependant la littérature nationale et attaqua vivement les poètes qui délaissaient le portugais pour le castillan ou le latin : « Qu'elle fleurisse, parle et chante, qu'on l'entende et qu'elle vive, la langue portugaise, et partout où elle va, qu'elle soit orgueilleuse et fière » (3). Dans l'éloge funèbre d'Antonio Ferreira, son ami Diogo Bernardes rappela que « de tant de vers à la patrie, il n'en est pas un en langue étrangère » (4).

Dans ses comédies, Ferreira a repris les types conventionnels de la comédie latine ; mais c'est surtout dans sa tragédie qu'il montre ses qualités poétiques.

La *Castro* fut publiée dans les œuvres complètes de Ferreira corrigées par son fils (1598) mais il existe une première édition datée de 1587, légèrement différente qui prouve que la pièce fut représentée à Coïmbre avant cette date (5).

---

(1) Sa première comédie classique « *Estrangeiros* » dut être représentée vers 1528.

(2) *Poemas Lusitanos do* Doutor Antonio Ferreira (dedicados por seu filho Miguel Leite Ferreira ao Principe D. Filippo nosso Senhor). Lisboa, 1598.

(3) « *Floreça, fale, canta, ouça-se e viva,*
A portuguesa lingua, e ja onde fõr,
Senhora va de si, soberba e altiva. » (*Cartas*, V, op. cit.).

(4) *dando à patria tantos versos raros, um so nunca lhe deu en lingoa alhea.* (D. Bernardes, carta XX).

(5) *Tragedia muy sentida e elegante de Dona Ines de Castro* (aqual foy representada na cidade de Coimbra, agora novamente acrescentada). Impressa com licença por Manoel de Lira en 1587.

Si l'on songe que la première tragédie à sujet moderne du théâtre français, la *Marie Stuart* de Monchrétien ne se place qu'en 1605, celà permet de mesurer toute l'originalité et toute la hardiesse de Ferreira qui, malgré son admiration pour les modèles classiques, n'a pas hésité à choisir un sujet national et presque moderne. La comparaison de la *Castro* avec la *Cléopâtre* de Jodelle est tout à l'honneur de Ferreira. La *Castro* est une tragédie en cinq actes dont chacun est terminé par un chœur ; les unités de temps et de lieu sont respectées scrupuleusement non sans une certaine invraisemblance, puisque les jeunes filles de Coïmbre qui constituent le chœur assistent au conseil d'Alphonse IV, qui se serait passé, historiquement, à Montemor.

Au début de la pièce, Inès vit heureuse à Coïmbre avec ses enfants, mais sa nourrice lui rappelle qu'il ne faut pas crier sa joie pour ne pas exciter la jalousie de la destinée ; ensuite Pedro répond à son secrétaire, qui le presse d'abandonner Inès, que son amour est plus fort que tous les obstacles ; l'acte se termine par un chœur magnifique : « Quand l'amour naquit, la vie fut donnée au monde, les clairs rayons au soleil, la lumière aux étoiles ; le ciel resplendit, et vaincue par la lumière, l'obscurité montra la beauté de toutes choses » (1). Après les douceurs de l'amour, le chœur déplore la cruauté du « Dieu qui ne se rassasie jamais de sang ni de larmes », et rappelle tous les héros vaincus par l'amour.

Le deuxième acte s'ouvre sur le conseil royal ; Alphonse IV, fatigué de régner, souhaite terminer sa vie en paix et répond à Pacheco qui réclame, au nom du peuple, la mort d'Inès, qu'il voudrait l'épargner pour ne pas commettre de cruauté inutile. Devant l'unanimité des conseillers à considérer que cette exécution est indispensable, le roi se laisse convaincre, tout en rejetant la responsabilité de cet acte odieux. Le chœur final chante la douceur de l'« *aurea mediocritas* » que Ferreira vante comme Sá de Miranda ; cet acte est le pivot du drame, puisqu'il met en

(1) *Cuando Amor nasceo*
Nasceu ao mundo vida,
Claros rayos ao sol, luz as estrellas,
O Ceu resplendeceo
E de sua luz vencida
A oscuridão mostrou as cousas bellas.

relief l'hésitation d'Alphonse IV, qui est le véritable fond psychologique de la *Castro* où les personnages de Pedro et d'Inès sont d'une ligne plus simple.

Un entretien d'Inès avec sa nourrice et avec les jeunes filles de Coïmbre remplit tout le troisième acte ; quand le chœur lui apporte de tristes nouvelles, Inès dans un mouvement pathétique, pense d'abord à Pedro et non à elle-même (1) ; c'est une scène où le chœur participe véritablement à l'action en annonçant l'arrivée du roi et en compatissant à la douleur d'Inès ; nous sentons l'affolement de ces femmes sans défense devant l'irruption des hommes en armes dans le palais. Le chœur final déplore la fuite des jours et l'aveuglement des humains : « Crains tes erreurs, aveugle jeunesse, vis avec le temps, après l'amour vient la mort » (2).

Le point culminant du drame est l'entrevue d'Alphonse IV et d'Inès ; c'est l'unique scène où les personnages principaux se rencontrent, puisqu'il n'y a pas ici de rapports entre le roi et son fils. Alphonse IV et ses conseillers font irruption dans le palais et sont reçus par Inès, qui les supplie de l'épargner ; elle rappelle le jeune âge de ses fils et la passion du prince ; le roi lui promet la vie, mais devant les reproches des nobles, il leur abandonne une nouvelle fois Inès, qu'ils entraînent.

Coelho et Pacheco ne haïssent pas leur victime, mais ils veulent assurer à tout prix la paix de l'État : « Nous voulons sauver ce royaume qui réclame ta mort ; mais, par Dieu, nous n'avons jamais souhaité que cet acte soit nécessaire » (3).

Le dernier acte n'est que le récit, de la mort d'Inès, par un messager, à D. Pedro, terrassé par la douleur et le remords. Le prince se répand en menaces contre son père, annonce la guerre et l'apothéose de sa maîtresse : « Tu seras reine, comme

---

(1) *Novas mortaes te trago, D. Ines.*
He morto o meu Senhor? o meu Iffante?
C'est ce passage que Garrett jugeait sublime. (*Bosquejo de historia da poesia e lingua portuguesa*, p. 12).

(2) *Vive pois, vive mocidade cega,*
Vive co tempo, delle te enriquece.
Dele só t'arma contr'aquele dia
Do grande aperto.
Após amor vem morte.

(3) *... Salvaremos esse Reyno, que pede a tua morte ;*
que nunca, o Deus, qui sera que tal meio
Nos fora necessario.

tu l'aurais été, et ton corps innocent recevra une royale sépulture » (1).

De l'action vivante et quasi brutale de la chronique, Antonio Ferreira a tiré cinq actes passionnés, mais trop lyriques ; ce défaut, si fréquent dans toute la dramaturgie de la Renaissance, est racheté dans la *Castro* par la valeur de la forme, qui fait de cette pièce un chef-d'œuvre.

Pourtant l'œuvre, et surtout le dernier acte, est trop statique. Et pourquoi le poète n'a-t-il pas mis en présence Inès et son amant, le roi et son fils ? Le critique Fidelino de Figueiredo voit là un élément de pathétique (2), car l'isolement de chaque personnage accuse mieux son caractère propre, mais il nous semble que Ferreira a simplement suivi les traditions classiques, comme le prouve la présence du chœur qui prend même part à l'action.

Ce drame, d'une beauté grave et dépouillée, rappelle Sophocle par son souffle lyrique et ses chœurs admirables, inspirés de rythmes antiques (3). Jamais cette perfection formelle et cette éloquence ne furent surpassée dans le théâtre portugais.

La *Castro* est une réussite unique de cette union du lyrisme et du drame, qui a été si souvent cause de déséquilibre dans le théâtre de la Renaissance ; elle est encore représentée aujourd'hui, mais dans une adaptation de Julio Dantas, qui en a supprimé certains fragments pour accélérer l'action.

La *Castro* fut jouée à Coïmbre avant 1587, mais nous n'avons aucune indication sur le décor ni sur le lieu des différentes scènes qui ne peuvent se passer toutes au palais de Santa-Clara (4).

Antonio Ferreira a certainement suivi le *Cancioneiro* et la chronique ; sa pièce est même la version la plus vraie historiquement, puisque les conseillers — Pacheco et Coelho (5) — appa-

---

(1) *Tu seras ca Rainha como foras,*
Teu innocente corpo sera posto
Em Estado Real.

(2) Fidelino de Figueiredo, *Historia da literatura clássica*, I, p. 140.

(3) Le chœur final de l'acte III est écrit en vers saphiques.

(4) Le conseil royal ne peut se situer dans le même décor que celui où Inès évolue ; et le messager du cinquième acte doit, selon toute vraisemblance, raconter un fait extérieur.

(5) Pacheco, qui échappa à D. Pedro, et Coelho sont les chevaliers nommés dans la chronique de Lopez de Ayala. Dans les pièces consacrées à la mort d'Inès de Castro, les noms et les rôles des meurtriers sont très divers.

raissent comme des hommes pleins de dignité qui agissent, sans haine et sans passion, pour le bien du pays ; le chœur, en blâmant le roi de son hésitation et les seigneurs de leur cruauté, représente la voix des compagnes d'Inès, alors que le peuple est évoqué plusieurs fois comme un ennemi par Inès qui le redoute.

Le caractère d'Inès, d'abord joyeuse, sûre d'elle-même et du destin, acquiert une grande noblesse quand apparaît le danger ; dès que le chœur a lancé son avertissement, elle se raidit contre le sort en amante et en mère passionnée. Plus haut que l'honneur, le respect, la pudeur, c'est l'amour qui parle en elle, la passion fatale, qui entraîne l'homme vers sa fin. Inès n'est pas une Antigone qui accepte la mort sans trembler ; c'est une femme courageuse et forte, mais sensible et douloureuse.

L'infant n'est dominé que par son amour ; il ne voit qu'Inès pour laquelle il lutte contre son père et abandonne le pays ; il pense plus à la vengeance qu'aux pleurs et ne se soucie guère de ses enfants.

Le roi, lui, apparaît plus humain dans sa faiblesse et son hésitation ; il est chef d'État plutôt que père, mais sa vieillesse l'incline à la mansuétude car il craint Dieu. Il mêle au calcul la bonté et la dignité, il semble lâche, mais il est le seul à sentir en lui la lutte de la raison et du sentiment, puisque ses conseillers ne pensent qu'à l'État et que les amants s'aveuglent dans leur amour.

Les contemporains de Ferreira le louèrent vivement, et parmi eux, Diogo Bernardes, le poète qui célébra la campagne du Lima, félicita son ami par un sonnet fameux où il signale que le nom d'Inès de Castro n'était déjà plus guère connu au XVI[e] siècle. « Elle se réjouit au Ciel, puisque son nom, déjà oublié au Portugal, sera illustre grâce à toi » (1).

Ces vers auxquels Ferreira répond par un sonnet où il déclare n'avoir pas rendu l'immense douleur de D. Pedro (2), ont leur importance car c'est un argument en faveur de l'antériorité de la tragédie de Ferreira sur la pièce espagnole de Bermudez,

---

(1) *Alegre-se no Ceu, pois que na terra,*
O seu nome por ti sera famoso
O qual não se lembrava Portugal.

Diogo Bernardes, *Flores de Lima*, n° 94 (1596). Ce sonnet a été écrit avant la mort de Ferreira (1569) puisque celui-ci y répondit par un autre sonnet.

(2) *Poemas Lusitanos*, 1598, II, n° 25. Publié aussi dans : *Obras completas* de Diogo Bernardes, (colecção de clássicos Sá da Costa), 2 vol., vol. I, p. 71-72.

que quelques critiques présentent pourtant comme la source de la *Castro*. En effet, en 1577, dix ans avant la première édition du drame portugais, avaient paru à Madrid deux pièces espagnoles sur le même sujet, œuvres du dominicain Jeronimo Bermudez sous le pseudonyme de Antonio da Silva (1) et qui portaient les titres de *Nise Lacrimosa* et *Nise Laureada* (2).

La première est presque identique à la *Castro* ; la seule différence est l'introduction du personnage d'Alvar Gonçalves qui était dans la chronique de Fernão Lopes, un des suppliciés de Santarem. Un examen du texte, notamment des chœurs, décèle le plagiat, dans les rythmes et les rimes (3).

En plus du fait que Ferreira était mort en 1569, la valeur très inégale des deux pièces de Bermudez incite la critique à attribuer à l'auteur portugais le mérite original d'avoir porté à la scène le thème d'Inès de Castro.

La *Nise Laureada* est la suite historique de la *Nise Lacrimosa ;* D. Pedro, qui veut venger Inès, discute avec l'ambassadeur de Castille l'échange des réfugiés politiques, puis le cadavre d'Inès est couronné sur la scène. Au quatrième acte, Gonçalves et Coelho sont insultés dans leur prison par l'alcalde, pendant que le bourreau se réjouit de ce qu'ils soient « *gordos y frescos* ». Après avoir été torturés, les deux condamnés sont exécutés publiquement et leur cœur est montré à la foule.

Bermudez est le premier auteur qui traite l'épisode du couronnement posthume d'Inès, (4) et sa *Nise Laureada* a le mérite d'être originale ; malheureusement, l'exécution qui se passe en public,

---

(1) *Primeras tragedias españolas de Antonio da Silva,* Madrid 1577.

(2) *Nise* est l'anagramme d'Inès.

(3) Acte III, scène II :

Ferreira :	« *Quanto mais livre, quanto mais seguro* *He aquelle estado, que de si contente* *Não se levanta mais que quanto pode* *Fugir miserias.*
Bermudez :	*Cuanto mais livre, cuanto mas seguro* *En el estado, que de si contente* *No se levanta, mas de cuanto huye* *Grande miseria.* »

(4) L'imagination du public fut vivement frappée par la vue du squelette couronné et la pompe de la macabre cérémonie par laquelle le roi obligea les nobles à baiser la main décharnée du cadavre.

Dorénavant, cette scène fera partie de presque tous les drames espagnols.

l'apothéose de la maîtresse de D. Pedro, la veillée des prisonniers sont présentés avec abondance de détails grotesques, et le style de toute la pièce est faible et souvent plat.

« Il n'y a dans cette pièce, dit Moratin, ni histoire, ni intérêt, ni intrigue, ni dénouement, ni sentiments, ni caractères ; tout est languissant, négligé, déséquilibré et atroce » (1).

Ce jugement porté par un Espagnol est confirmé par la critique moderne qui reconnaît aussi l'antériorité de la pièce de Ferreira; le seul historien de la littérature qui rejette cet avis est Menendez y Pelayo ; encore ne prétend-il pas trancher la question : « On ne peut rien affirmer ; du reste, je ne vois pas d'inconvénient à abandonner à nos voisins, si pauvres en œuvres théâtrales, la pièce qui est l'objet de cette querelle provinciale ; en tous cas, la *Castro* est espagnole » (2). Sans contester la place occupée par le personnage d'Inès de Castro sur la scène espagnole au XVII^me^ siècle, nous pensons que le grand critique castillan se montre mal informé en ne tenant pas compte de la vaste production portugaise relative à ce thème.

— Après Bermudez, le couronnement du cadavre est désormais accepté comme un fait historique et se retrouve dans la plupart des drames consacrés à la mort d'Inès ; il inspira aussi deux romances à Gabriel Lobo Lasso de la Vega, à la fin du XVI^e^ siècle (3).

Le premier décrit l'amour de Pedro pour Inès et ses efforts pour la conquérir ; mais elle se refuse à vivre avec lui, et le prince l'épouse secrètement après la mort de Constance.

Le deuxième romance raconte comment « Pedro vit heureux à Coïmbre et estime à plus haut prix la possession d'Inès que le sceptre qui l'attend ». Mais Alphonse IV accorde aux nobles la mort d'Inès ; la fin du romance résume brièvement la guerre, la vengeance et le couronnement. La tradition y est suivie telle qu'elle a été répandue par le drame, mais le temps et la distance se resserrent pour donner plus de vraisemblance aux faits. C'est l'œuvre d'un homme cultivé, qui reprend la forme du romance court et impersonnel, mais l'exactitude de certains détails prouverait à elle seule l'origine tardive de ces vers où

(1) L. F. de Moratîn, *Origenes del teatro español*, Paris, 1858, p. 103.
(2) Menendez y Pelayo, *Horacio en España*, Madrid, 1885, p. 303.
(3) Durán, *op. cit.*, II, n° 1236-1237.

certains avaient voulu voir à tort une production populaire (1).

Un troisième romance, anonyme, légèrement postérieur à ceux de Lobo Lasso de la Vega, où « Pedro, appelé sans raison le Cruel, fit baiser aux nobles la main décharnée qui fut de neige autrefois », montre la cérémonie du couronnement, à Alcobaça, longtemps après la mort de la « *Reine de Portugal* » (2). La forme de ce poème est recherchée, pleine d'allitérations et de comparaisons précieuses (3). Ces trois romances sont des exemples de l'influence du théâtre sur la tradition d'origine populaire.

L'étude de ces divers textes montre le développement du thème d'Inès, le succès qu'il remporta en Espagne comme au Portugal, la formation de la légende du meurtre par Resende, l'introduction de la scène du couronnement par Bermudez et la localisation de la Fontaine des Amours dans les *Lusiades*.

D'autres œuvres consacrées à ce sujet seront plus fantaisistes ou plus scéniques que les productions de XVI^e siècle ; aucune ne dépassera en beauté les strophes de Camões ou la *Castro* de Ferreira.

(1) *Hija bastarda que fué*
De D. Pedro Hernandez de Castro,
Primo hermano del Principe, etc.

(2) *Romances de varios y diferentes autores*, Valence, 1585 ; et DURÁN, *op. cit.*, II, n° 1238.

(3) *ta*lamo y *tu*mulo, pesame y *pa*rabien etc...

Le XVII^e siècle

Au siècle d'or du théâtre espagnol, les amours de Pedro et d'Inès connurent une grande gloire au pays de Lope de Vega et de Velez de Guevara ; il n'y a presque aucun texte portugais consacré à cet épisode, élevé au rang de thème national par Resende, Camões et Ferreira ; même les poètes et les historiens délaissèrent leur langue maternelle pour celle des vainqueurs ; c'était la fin de la glorieuse Renaissance lusitanienne.

Les *Lusiades*, traduites en espagnol et en latin en 1580, adaptées en anglais en 1655 et en italien en 1685, portèrent le nom d'Inès de Castro à tous les pays de l'Europe occidentale (1).

Certains historiens ibériques accentuèrent le caractère romanesque des amours d'Inès ; ils présentèrent notamment le mariage secret de Bragance et le couronnement du cadavre comme des actes historiques et prouvés, et contribuèrent dans une large mesure à la diffusion de ces détails dans le public (2).

A part les traductions des *Lusiades* et ces ouvrages historiques qui ne font pas à proprement parler partie des textes inspirés par la mort d'Inès mais qui aidèrent à la diffusion du thème, on compte au XVII^e siècle une dizaine d'œuvres qui se rattachent directement à notre étude ; la plupart sont espagnoles, mais les littératures française et anglaise adoptèrent aussi ce sujet.

De toute cette production, seule la pièce de Luís Velez de Guevara présente une valeur artistique suffisante pour prendre place dans la littérature autrement qu'à titre de curiosité.

En 1606 parut un long poème écrit en espagnol par le portu-

---

(1) P. W. de Brito Aranha, *a obra monumental de L. de Camões*, Lisboa, 1866-88, 2 vol. Dans le volume I, p. 1 à 263, l'auteur cite toutes les éditions et traductions des *Lusiades*. Remarquons que la première traduction française complète des *Lusiades* date de 1735.

(2) D. Nunes de Leão, *Primeira parte das chronicas dos Reis de Portugal*. Faria e Sousa, *Europa Portuguesa*, etc. — Faria e Sousa écrivit aussi en espagnol des *Commentaires des Lusiades*.

gais João Soares de Alarcão (1), qui mêle à la destinée d'Inès l'histoire du Portugal et adopte le merveilleux païen en vogue à cette époque.

Le poète raconte comment Pedro, séparé d'Inès que le roi Alphonse a fait arrêter, rêve que le sage Lycarmo vient les délivrer dans son « char attelé de griffons ailés » pour les conduire dans son « palais plein d'enchantements et de merveilles ». Là Lycarmo déroule à leurs yeux la succession des temps, leur révèle le rôle des vice-rois aux Indes et la défaite de D. Sebastien. L'infant se réveille et apprend la mort d'Inès, que ses bourreaux ont laissée sans sépulture. Les derniers chants racontent la vengeance, la translation et le couronnement. Ce très long récit, qui n'introduit aucun élément nouveau dans la légende, ne subsiste dans l'histoire de la littérature que comme un témoignage du succès des malheurs d'Inès en tant que thème poétique ; la langue en est incorrecte, le style lourd et pompeux.

Presque en même temps parut une nouvelle adaptation dramatique des amours de D. Pedro et d'Inès ; c'est la *Tragedia famosa de D. Inés de Castro, Reyna de Portugal* (2) écrite par le licencié Mej a de Lacerda à une date difficile à déterminer.

Les protagonistes habituels des tragédies inésiennes sont ici entourés par Fernando, fils de Constance, par quelques personnages épisodiques et par un certain D. Rodrigo, « caballero », amant éconduit d'Inès et qui fait partie du conseil d'Alphonse IV avec Coelho, Diogo Lopes et Alvar Gonzalez. Le roi de Portugal a négocié avec l'ambassadeur d'Aragon un nouveau mariage pour son fils, lequel refuse toutes ses propositions ; Rodrigo, toujours amoureux d'Inès et repoussé une nouvelle fois, dénonce à Alphonse IV la liaison du prince héritier.

Fernando, fils légitime de Pedro, s'est épris d'Inès sans connaître son identité, et il est jaloux de l'homme qu'il a vu sortir de chez elle, sans savoir que c'est son propre père. Le roi et ses conseillers ont décidé la mort d'Inès, mais ils sont apitoyés

(1) I. Soares de Alarcão, *La Infanta coronada por el Rey D. Pedro, D. Ines de Castro.* — Six chants en octaves royales, Lisboa, 1606. A cette époque où le Portugal était dominé par l'Espagne, beaucoup d'écrivains adoptèrent le castillan ; c'est le cas de Faria e Sousa, D. F. Manuel de Melo, Mateo Pinheiro, etc...

(2) Pièce parue dans, *Tercera parte de las comedias de Lope de Vega y otros autores*, Barcelona, 1612.

par le sort des enfants et ils hésitent à agir ; ils se trouvent devancés par Rodrigo, qui assassine Inès par jalousie. Au dernier acte, après la mort du roi, Pedro s'abîme dans le désespoir et méprise la couronne que lui présentent les nobles ; un des fils d'Inès, qui a assisté au meurtre de sa mère, poignarde Rodrigo, considéré comme un ami de Pedro. Après la mort du traître, Fernando se réconcilie avec son père et toute la cour « rend hommage au cadavre de la Reine ». L'intérêt de cette pièce réside surtout dans les innovations apportées à l'action, car le style en est pauvre et l'atmosphère romanesque de la cour du Portugal enlève à la tragédie beaucoup de la grandeur pathétique du thème.

L'auteur [1] a certainement connu les pièces de Bermudez ou les romances, dont il reprend les vers fameux : « *Por los campos de Mondego...* », mais l'exaltation de D. Pedro, fou de douleur, qui fait couronner le cadavre à peine refroidi de son amante, est plus humaine que la sombre détermination du héros de la *Nise Laureada*. Après Mejía, tous les auteurs dramatiques adoptent presque tous la succession rapide de la mort d'Inès et d'Alphonse IV, la vengeance et le couronnement.

Dans cette pièce, apparaissent deux nouveaux personnages : Rodrigo et le fils de Constance ; le premier joue le rôle d'un furieux et d'un jaloux, il est traître et vil ; sa passion n'est que frénésie. Quant à Fernando, il devient brusquement jaloux de sa belle-mère, au point de vouloir faire disparaître tous ceux qui s'opposeraient à sa conquête. Cet amour romanesque et farouche est bien plus castillan que portugais ; il a la flamme et l'élan de la *comedia de capa y espada ;* Inès est aimée aveuglément par trois hommes ; Pedro veut se tuer sur son corps ; Rodrigo la poignarde parce qu'il ne peut la séduire et Fernando rôde sous les fenêtres de la belle à laquelle il n'a jamais parlé. Cette tragédie présente les caractéristiques du théâtre de Lope de Vega, mais malheureusement, elle n'en a ni la vie, ni la richesse lyrique, ni la construction dramatique.

Lope de Vega lui-même aurait été attiré par les amours

---

[1] Il y a eu un licencié Juán Mejía de Lacerda et un Luis de Lacerda ; Cervantes cite dans *el Viaje del Parnaso* un Mejía, poeta. Cf. HURTADO Y PALENCIA, *Historia de la literatura española.*

[2] Cf. *Peregrino* (1618), Catálogo de M. DE CASTILLO (1735), de V. GARCIA DE LA HERTA (1785).

malheureuses de Pierre et d'Inès (2). Cette pièce fut-elle perdue comme d'autres œuvres du fécond écrivain ? A-t-on attribué à Lope la tragédie de Mejía de Lacerda ? Nous laissons aux critiques le soin d'élucider cette question fort discutée ; nous pensons qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le thème de la *Castro*, si connu et si apprécié en Espagne, ait tenté Lope de Vega qui a exploité tant de sujets divers ; mais si cette pièce est perdue, les autres œuvres inésiennes, comme celle de Mejía de Lacerda et plus tard celle de Guevara, nous donnent une idée assez exacte de la façon dont les auteurs espagnols du siècle d'or comprenaient ce sujet, et tous portent plus ou moins la marque du génie de Lope.

Deux autres poètes portugais traitèrent en espagnol les malheurs de la suivante de Constance ; un certain Mateo Pinheiro (1), et le fameux D. Francisco Manuel de Melo qui consacra à Inès des sonnets et un long romance (2) où il raconte en style précieux et archaïsant ses mésaventures et sa mort : « Les soupirs sont ses pages, qui portent ses messages ; les regrets sont ses écuyers, tout vêtus de noir ». Il est curieux de voir les Portugais les plus éclairés employer, au XVII^e siècle, le castillan en poésie, alors qu'au moyen âge, le galicien avait atteint une rare intensité lyrique. L'étude du thème d'Inès de Castro offre un tableau assez exact de l'évolution littéraire du Portugal, du moins dans ses lignes principales.

La meilleure interprétation dramatique du thème d'Inès de Castro, dans la littérature espagnole, est certainement la pièce de Luis Velez de Guevara : *Reinar después de Morir*.

Ce dramaturge (1579-1644) qui occupe une place honorable dans la littérature comme auteur du *Diablo cojuelo* dont s'inspira Lesage, fut très apprécié par tous ses contemporains. Il fut célébré par Cervantes, qui vante dans *el Viaje del Parnaso* (1614), « *el rumbo, el tropel, el boato, la grandeza* » de ses œuvres ; Lope de Vega, Calderón ne lui ménagèrent pas les éloges. Des quatre cents drames que Velez de Guevara aurait composés, il nous en reste à peine une centaine (3).

Peut-être sa popularité fut-elle due en partie à sa situation

(1) Mateo Pinheiro : *Corona trágice de D. Ignez de Castro*, Lisbonne, 1926.

(2) *Sonetos à morte de D. Ignez de Castro*, Lisboa, 1628.

(3) P. E. Spencer et R. Schevill, *The dramatic works of Luis Velez de Guevara*, Berkeley, California, 1937.

à la cour et à ses amitiés littéraires ; pourtant son œuvre est fort intéressante ; dans la génération qui suit Lope de Vega, il est une des personnalités dramatiques qui influencèrent Calderón. Il a les défauts de son siècle, mais aussi son imagination débordante et sa grande richesse d'expression.

Une de ses meilleures pièces est : *D. Inès de Castro, tragedia famosa*, dont le sous-titre habituel est *Colo de Garza* (1), mais le dernier vers ; *Reynar después de morir* passa à la postérité et remplaça le titre qu'il avait donné lui-même. Cette œuvre, remaniée en 1902, est toujours au répertoire du théâtre moderne (2).

Le drame se divise en trois journées, et se joue dans des décors variés. Pedro a été fiancé par son père à Doña Blanca, infante de Navarre ; ce personnage a peut-être été inspiré par celui de la princesse d'Aragon, qui provoquait l'exil du prince dans la pièce de Mejía de Lacerda. Pendant son entrevue avec sa fiancée, Pedro vante longuement la beauté et la vertu d'Inès, et la pauvre infante, justement irritée, souhaite une prompte vengeance.

Inès, en galant équipage (3), raconte à D. Pedro un rêve affreux (4) où un lion couronné lui enlevait ses enfants ; son amant la calme, mais lui apprend la venue du roi et de l'infante. Il faut remarquer l'habileté de Guevara qui mêle aux préoccupations des grands les plaisanteries et les inquiétudes des suivants lesquels craignent d'être fustigés comme entremetteurs. Le roi, ému par la beauté d'Inès, lui parle avec courtoisie ; il admire la bonne mine de ses petits-fils, et il les quitte, favorablement impressionné.

La seconde journée nous montre le désespoir de l'infante et ses hésitations ; elle annonce d'abord à Alphonse IV son intention de regagner la Navarre pour ne pas se sentir déshonorée par le dédain du prince. Le roi fait alors arrêter et enfermer son fils au château de Santarem sous la garde de Coelho. Puis Inès et Blanca se rencontrent dans le bois ; la princesse annonce

---

(1) Cette pièce parut pour la première fois en 1652 dans « *Comedias de los mejores y más insignas ingenios de España* » ; Libonne, 1652.

(2) Le remaniement fut fait par Fernando Villegas. Cf. Mario Bejareno ; *Diccionario de escritores, maestros y oradores naturales de Sevilla*, Sevilla, 1925 III, pp. 90 à 94.

(3) « *en traje de caza, con escopeta* ».

(4) Dans le drame de Ferreira, Inès raconte le même rêve.

son prochain mariage avec Pedro, mais Inès de Castro lui rétorque qu'il est déjà marié.

Guevara reprend ici la comparaison populaire d'Inès et de la Garza : l'infante exhorte Inès à plus de réserve : « Inès, réprimez l'élan qui vous porta si haut ; rentrez en vous-même ; voici un avis qui doit vous servir d'exemple : un héron blanc, fils de la beauté et du vent, volait dans le soir. Il allait atteindre le ciel lorsqu'un gerfaut orgueilleux déchira de ses griffes l'oiseau de neige qui avait voulu rivaliser avec lui. Je vous avertis, Inès, n'allez pas plus avant » (1).

Cette comparaison d'Inès et de la Garza se continue pendant toute la scène. L'infante, malgré son emportement, s'aperçoit que la responsabilité d'Inès n'est pas aussi grande qu'elle le croyait. Au roi qui lui demande si elle a fait bonne chasse, Blanca, continuant la métaphore poétique, répond qu'un héron blanc lui a échappé et elle lui apprend le mariage de Pedro et d'Inès. Alphonse IV, malgré les protestations de l'infante, décide, sur les conseils d'Alvar Gonzalez, de faire disparaître Inès.

La troisième journée voit le dénouement de l'action ; le roi est persuadé que, seule, la mort d'Inès peut amener la paix et mettre fin aux intrigues. Dès le début de la scène, il est décidé à cette solution extrême, mais la beauté extraordinaire de la femme de D. Pedro, et surtout la présence de ses petits-fils l'empêchent de se prononcer. Cependant, sur les instances de Coelho et d'Alvar Gonzalez, il emmène les deux enfants pour qu'ils n'assistent pas au supplice. Au moment d'être

(1) *Ines, suspended un poco el vuelo*
Con que altiva habeis volado ;
Redúcios a vuestro centro
Y sírvaos de corrección,
De aviso y de claro ejemplo,
Que una blanca garza, hija
De la hermosura y del viento,
Voló esta tarde, y altiva
Cuando ya llagaba al cielo,
La despedazó en sus garras,
Un gerifalte, soberbio
enfadado de mirar
que la hija de la nieve
desvanecida, intentóse
Competir, esto os advierto,
Ines, no mas que depaso.

entraînée par les deux meurtriers, Inès assigne le roi au tribunal divin : « Je n'ai donc plus d'espoir ? Écoute-moi, Roi Alphonse, j'en appelle au jugement suprême de Dieu à qui tu devras rendre compte de ton injustice ».

Alphonse IV meurt subitement quelques instants après la mort d'Inès et le prince Pedro lui succède ; au moment où il veut aller rejoindre Inès, une voix chante dans les coulisses un romance célèbre : « Où vas-tu, chevalier ? Où vas-tu, malheureux ? Ta tendre épouse est morte, je l'ai vue ; et je puis bien te la décrire ; sa gorge est d'albâtre et ses mains sont d'ivoire » (1). Guevara concilie ici, non sans adresse, le lyrisme populaire et l'action théâtrale.

Le prince repousse ce funeste présage, mais l'infante de Navarre lui annonce la triste nouvelle ; elle regrette la mort de sa rivale, mal qu'elle n'avait pas désiré, et elle quitte le pays. Le nouveau souverain, fou de douleur, fait immédiatement emprisonner les meurtriers, en attendant leur supplice, et Inès est couronnée. Le connétable termine la pièce par ces mots : « Voilà Inès couronnée, voilà la malheureuse reine de Portugal qui mérita de régner après sa mort » (2).

Bien construite, cette œuvre de Guevara contient de fort beaux passages mais ne justifie cependant pas les louanges extraordinaires qu'en font certains contemporains.

Dans *Reinar después de morir*, Guevara a, en quelque sorte, condensé les deux *Nise* de Bermudez ; mais la mort d'Alphonse IV, l'avènement de Pierre-le-Cruel, le couronnement d'Inès ne prennent guère de place dans l'action ; il y a à peine 150 vers de la mort d'Inès à la fin du drame. Ce qui intervient chez

---

(1) *¿ Donde vas, el caballero ?*
¿ Donde vas, triste de ti ?
Que la querida esposa
Muerta es, que yo lo vi.
Las señas que ella tenía,
Su garganta es de alabastro
Y sus manos de marfil.

Ce romance rappelle certaines chansons populaires françaises, comme « *Gentil galant de France* » etc.

(2) *Está es la Ines laureada,*
Está es la reina infeliz
Que mereció en Portugal,
Reinar después de morir.

Guevara, et qui n'existait ni chez Ferreira ni chez Bermudez, c'est l'apparition de personnages épisodiques : le chœur des chasseurs, les villageois, les valets. Ce procédé, si employé par tous les dramaturges espagnols, donne aux protagonistes plus de vie et plus de vraisemblance. Nous n'avons plus à faire, comme dans la *Castro* de Ferreira, à une suite de dialogues lyriques.

Si Guevara s'est inspiré de ses prédécesseurs, il a surtout été attiré par la légende et par ses détails ; l'introduction du romance « *¿ Donde vas el caballero?* » qui annonce la mort d'Inès, et la comparaison du vol du héron avec la vie d'une femme en danger sont d'incontestables réussites. On y retrouve aussi les vers fameux : « *Por los campos del Mondego* », comme dans la *Nise* de Bermudez. Guevara a respecté tous les détails historiques ou romancés qu'il a pu réunir, et il a introduit deux éléments nouveaux : la jalousie de l'infante et les personnages secondaires qui prennent part à l'action.

Mais il n'y a pas là d'évolution de caractère. Inès est surtout une femme très belle et fort digne, qui ne demande qu'à vivre en paix. Alphonse IV est présenté comme un homme superficiel et émotif, mais il manque de force. Quant à l'infant, il est comme écrasé par les données historiques positives, tous les événements aboutissent à lui et il ne lui reste guère le temps de s'étudier.

La figure la mieux dessinée est celle de Blanca, agitée de sentiments divers : amour, jalousie, orgueil. Irritée contre son fiancé qui la dédaigne, elle a cependant la grandeur d'âme de ne pas provoquer la mort de sa rivale. Ce personnage est le plus intéressant, au point de vue théâtral, et il est entièrement original. Il puise sa force et ses ressorts sensibles dans l'action même ; les autres protagonistes sont comme paralysés par la tradition historique.

Et pourtant, la pièce de Guevara est une incontestable réussite ; il est parvenu à éviter les défauts de Bermudez en condensant les deux pièces de son prédécesseur. *Reinar después de morir* est certainement la plus scénique des interprétations dramatiques du thème inésien.

En 1679, le premier Français qui traita des amours d'Inès de Castro, Alexis Callot de Jantillet, publia à Lisbonne un

poème latin consacré à ce sujet (1), suivi en 1688, d'*Agnès de Castro*, nouvelle inspirée des *Lusiades* (2).

Enfin, en 1699, un portugais hispanisant fit paraître à Madrid : *Ver y no crer, o segunda parte de Reinar después de morir* qui décrit la vie romanesque de D. Pedro pendant son règne (3).

L'étude de ces quelques textes montre que le thème de la *Castro*, qui dans ses adaptations poétiques, n'a inspiré que des œuvres courtes ou assez médiocres pendant le XVII^e^ siècle, est devenu un sujet dramatique très exploité, quoique le romanesque et les intrigues amoureuses se soient développés aux dépens de la grandeur tragique de l'action. Ces adaptations mettent en valeur le rôle de la fatalité et de la passion ; l'amour, provoquant le désordre, semble se jouer de la mort dans la vengeance et les simulacres d'honneur.

Si D. Pedro est le héros de la chronique, c'est Inès, « reine après sa mort », qui vit dans le souvenir des générations suivantes et les détails de sa légende ont été développés puissamment par le théâtre espagnol.

(1) *Horae subsecivae Ulyssipone, Boletim da Academia Real das Sciencias* Lisboa, 1679.

(2) M. DE BRILLAC, Amsterdam, 1688.

(3) J. MATOS FRAGOSO, Bibliothèque Nationale de Madrid, ms n° 16829.

Le XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, le thème de la *Castro* connut un égal succès dans tous les pays ; en France, la tragédie d'Houdar de La Motte suscita des imitateurs et des détracteurs qui mirent la pièce à la mode ; au Portugal, les Arcadiens tentèrent de créer un théâtre national et le thème des amants de Coïmbre fut le premier que l'on reprit ; l'opéra faisait connaître les malheurs d'Inès au public italien ; les Lusiades apportaient à l'Europe le nom d'Inès qui fut bientôt célébré par les traductions de La Motte et de Guevara.

Dans cette étude, nous essayerons de dessiner l'évolution du thème et d'indiquer les éléments originaux qui s'y développèrent. En comparaison avec les siècles précédents, l'action inésienne, au XVIII^e siècle, présente deux traits essentiels : le thème est devenu européen et les influences réciproques sont plus marquées qu'aux époques antérieures puisque nous constatons que des pièces françaises et anglaises seront traduites en portugais. Le sujet deviendra essentiellement dramatique ; la Renaissance avait vu triompher les amours d'Inès dans la littérature lyrique, et au XVII^e siècle, D. Francisco Manuel de Melo et d'autres poètes avaient chanté cet épisode dans des sonnets ou des romances. Au XVIII^e siècle, Inès de Castro sera un personnage uniquement dramatique, que ce soit dans la tragédie, l'opéra, la parodie ou le ballet.

C'est en France, où jusqu'alors il avait été peu connu, que se développa d'abord le thème des amants de Coïmbre, par la réédition en 1710 de l'*Agnès de Castro* de Mademoiselle de Brillac (1), puis par la publication en 1722 d'*Inès de Castro*

(1) *Agnes de Castro*, nouvelle portugaise, par M. XXX, Amsterdam, 1710. Cf. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, Paris, 1872, tome I, p. 79, qui l'attribue à Mademoiselle de Brillac. — Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver ce volume ; mais dans la *Bibliographie franco-portugaise* de B. X. C. Coutinho, Porto, 1939, p. 49, l'auteur cite une référence de la « *Bibliothèque Universelle des romans* », Paris 1, 778, p. 206 : « nous ne connaissons pas plus ce roman que le précédent (*Agnes de Bourgogne*, Paris, 1680) ; cependant, nous avons lieu

ou Histoire de Pierre de Portugal (1) par l'Abbé Desfontaines qui se révéla par la suite un des adversaires de La Motte. Cette nouvelle est le récit galant et romanesque des amours de Pedro et d'Inès, poursuivies par Pacheco dont les intrigues provoquent le drame. Inès meurt empoisonnée ; à son retour, Pedro punit les coupables et fait exhumer le corps de sa bien-aimée pour lui rendre hommage.

Le même auteur publia deux ans plus tard une histoire de D. Juan, fils d'Inès (2) qui raconte le mariage de D. Juan, demi-frère du roi Ferdinand, avec une charmante demoiselle qui s'attire la haine de Leonore d'Acunha, mariée secrètement à Ferdinand. D. Juan était considéré comme l'héritier présomptif de la couronne et il était fort aimé du roi. Aussi Leonore oblige-t-elle Ferdinand à proclamer leur mariage, à la grande indignation des nobles. A ce moment éclate la guerre avec la Castille ; pendant l'absence du fils d'Inès, Leonore discrédite sa rivale par de viles calomnies ; D. Juan, d'un caractère fougueux, rentre au Portugal et tue sa femme ; quand il s'avise de l'innocence de sa victime, il blesse son frère et se suicide.

Ces deux récits, présentés comme des chroniques, sont pleins de descriptions à la manière précieuse ; les intrigues, les galanteries sont plus contemporaines que médiévales ; tout y est tendre et compliqué. La vérité historique y apparaît complètement faussée, puisque l'auteur montre Inès empoisonnée et que dans la réalité D. Juan épousa Maria, sœur de Leonor Teles. Cette histoire romanesque n'a de portugais que les noms, et l'action s'y trouve affadie par le sentiment. Desfontaines précéda La Motte, et semble s'être inspiré de la traduction italienne des *Lusiades* et des chroniques de Faria e Sousa.

Houdar de La Motte (1672-1731) fit paraître en 1723 son *Inès de Castro* qui lui valut beaucoup d'admirateurs et autant de détracteurs. Il avait préalablement publié ses *Discours sur la Tragédie* où il exposait ses principales idées dramatiques ; il attaque la règle des trois unités, ne respectant que l'unité

---

de croire que le sujet est le même que celui de la fameuse tragédie d'Inès de Castro, par La Motte ».

(1) Desfontaines (Abbé P. F. Guyot), *Inès de Castro ou histoire de Pierre de Portugal*, Paris, 1722.

(2) Desfontaines (Abbé P. F. Guyot), *Histoire de D. Juan de Portugal, fils de D. Pèdre et d'Inès de Castro*, Paris, 1724.

d'action ; il critique les monologues et les trop nombreux confidents du théâtre classique ; il reproche au drame antique son emphase. En réalité, théoricien fougueux, La Motte fut un novateur assez timide et tomba lui-même dans les excès et les défauts qu'il condamnait.

La Motte, s'il s'en prend aux règles classiques, admire et défend Racine ; il voulait, non pas condamner le théâtre français du XVII^me^ siècle, mais introduire dans le drame des éléments plus humains. Sa principale critique porte sur les unités ; il attaque « l'unité de temps qui prend ordinairement beaucoup sur la vraisemblance » et l' « unité de lieu qui n'est pas plus raisonnable » (1) ; quant à l'unité d'action, il la remplace par « l'unité d'intérêt ». Il propose des réformes positives : le développement de la mise en scène, la multiplicité des événements plutôt que le développement d'une seule intrigue ; ces idées influencèrent dans une certaine mesure le théâtre de Voltaire.

Inès de Castro est entourée, dans la tragédie de La Motte, par Alphonse IV, Pedro, la reine qui voudrait que son beau-fils épouse sa fille Constance, et deux Grands : Rodrigo et Henrique. La scène se passe à Lisbonne, au palais du roi. Pedro vient de remporter une grande victoire et doit épouser Constance. La reine, devant les hésitations de Pedro, interroge Inès, la suivante de sa fille ; Inès se trouble, et laisse deviner qu'elle est aimée de l'infant. Pedro, marié secrètement, voudrait qu'Inès se cache pour échapper à la colère royale, mais elle refuse fièrement.

Cependant, le roi a engagé sa parole et promet qu'il contraindra son fils à épouser Constance ; comme le prince se dérobe à ses questions, la reine dénonce Inès qui est enfermée malgré les supplications de Constance. Pedro envahit le palais avec ses partisans pour délivrer sa femme qui se refuse à fuir ; fait prisonnier, il est condamné à mort comme rebelle par le Conseil, malgré l'intervention de Rodrigo. Mais Constance intercède auprès du roi pour qu'il accepte de voir Inès ; celle-ci se présente, entourée de ses enfants, et révèle son mariage avec le prince. Alphonse IV pardonne, mais Inès, empoisonnée par la reine, meurt dans les bras de Constance.

Où La Motte a-t-il puisé son sujet ? Le thème était déjà connu dans la littérature française, puisque l'*Inès* de Mademoi-

(1) *Œuvres complètes* de M. de La Motte, 10 vol. Paris, 1734, IV, p. 39.

selle de Brillac avait paru à la fin du XVII^e siècle ; de plus les traductions prouvent que le drame des amants de Coïmbre était déjà familier à l'Europe Occidentale. C'est certainement de *Reinar después de morir* que La Motte a tiré le fond de sa pièce ; c'est dans la tradition espagnole qu'apparaît la rivalité d'Inès avec une épouse ou une fiancée légitime ; on la trouve déjà dans Isabel de Liar, puis chez Guevara.

L'empoisonnement d'Inès fut une innovation de l'abbé Desfontaines, mais c'était Pacheco qui commettait ce forfait.

Les nouveautés essentielles de La Motte sont d'avoir mis en présence Inès et Constance, et d'avoir pourvu Alphonse IV d'une nouvelle épouse ; l'intrigue y a perdu toute vraisemblance historique, puisque Constance n'y est que la fiancée de Pedro et qu'Alphonse IV ne se remaria pas ; de plus toute l'action se passe à la cour même ; c'est un drame contemporain plutôt que médiéval.

Avant de porter un jugement de valeur sur cette pièce, voyons quel fut l'avis des contemporains sur cet ouvrage, et celui de l'auteur lui-même. Houdar de La Motte défendit son œuvre ; son principal argument était le succès de celle-ci : « J'admire les critiques de perdre tant de raisons à vouloir prouver qu'un ouvrage qui plaît universellement n'aurait pas dû plaire » (1). Il déclare aussi qu'il avait voulu émouvoir le public par le spectacle de l'amour conjugal « le plus honnête et le plus beau » et « par la vue des enfants qui inspirent un sentiment universel d'amour » (1).

Enfin il avait, dit-il, divisé « l'action principale en cinq parties bien distinctes, qui fassent autant de tableaux différents qui ne se confondent pas entre eux. Voilà si je ne me trompe, un des mérites d'Inès ; la simplicité et la netteté de l'objet de chaque acte » (1). Les cinq événements importants sont : la décision du mariage, l'opposition du prince, sa révolte, le Conseil et l'intervention d'Inès. Houdar de La Motte estime que tous les personnages entrent « tous intimement dans l'action », et qu'il a évité les monologues qui alourdissent habituellement les tragédies. Il reconnaît avoir commis deux erreurs ; c'est d'avoir laissé pressentir trop tôt le dénouement dans un discours d'Alphonse et d'avoir, à la scène du Conseil, présenté un rival

(1) *Discours sur la tragédie à l'occasion d'Inès ;* tome IV, p. 306-309.

de Pedro qui le défend par générosité et un ami qui le condamne par devoir.

A cette apologie de La Motte par lui-même s'opposent les nombreux critiques qui l'attaquèrent avec quelques bonnes raisons ; il eut contre lui les érudits, les parodistes et les envieux. Son principal adversaire, l'abbé Guyot Desfontaines, fervent défenseur des genres anciens, auteur lui-même de deux romans sur Inès, publia des *Paradoxes littéraires* où il attaque à la fois la forme et le fond de l'œuvre de La Motte ; mais sa critique partiale, partant d'un critère étroit et périmé, dénie même à la tentative de La Motte ce qu'elle pouvait avoir d'original et de hardi. Au même clan malveillant et hargneux, appartient Gacon, qui s'intitulait lui-même « poète sans fard », et qui publia à La Haye quatre opuscules venimeux contre la tragédie d'Inès (1) ; cette critique méchante était l'œuvre d'un homme assez méprisable ; aussi La Motte ne répondit-il pas à ces accusations.

Par contre, à une parodie publiée en 1723, l'*Agnès de Chaillot*, l'auteur d'Inès de Castro réplique longuement dans son *Troisième discours sur la tragédie ;* il estime que ces parodies, pour spirituelles qu'elles soient, diminuent la beauté tragique de l'original. « Les images se confondent, les enfants d'Inès nous rappelleront ce peuple d'enfants trouvés rassemblés dans la parodie ; les idées ridicules renaîtront à l'occasion des sérieuses » (2).

Jouée au Théâtre Italien en 1723 cette *Agnès de Chaillot* connut un grand succès (3). C'est la tragédie d'*Inès* transportée avec ses intrigues dans l'entourage du bailli de Chaillot, dont le fils Pierrot, vainqueur au concours d'arbalète, refuse d'épouser la fille de sa marâtre, parce qu'il est déjà l'époux d'Agnès, la servante. Le conseil groupe le marguillier et le carillonneur ; toutes les situations sont reprises avec beaucoup d'esprit et de justesse, et les défauts essentiels de La Motte se trouvent raillés plaisamment. Le discours inutile et pompeux de l'ambassadeur de Castille est imité par le boulanger du village ; la présence

(1) Gacon, poète sans fard, *Le secrétaire du Parnasse au sujet de la tragédie d'Inès de Castro*, La Haye, 1724, etc.

(2) *Discours sur la tragédie* IV, p. 257 ss.

(3) *Agnès de Chaillot*, comédie, par M. Dominique, comédien du Duc d'Orléans, Paris, 1723.

dans le conseil de deux juges muets, défendue par La Motte (1), est reprise dans l'*Agnès de Chaillot:*

« La chose est inutile et n'en vaut pas la peine,
Car vous n'êtes ici que pour orner la scène. »

A la fin, le bedeau conclut lors de la résurrection d'Agnès, au milieu de ses enfants bruyants :

« Tirons tous nos mouchoirs voici la belle scène ».

L'*Agnès de Chaillot* est une parodie excellente, rapide, pleine d'humour.

Un autre ennemi de La Motte, et non des moindres, J. J. Bel, publia une *Apologie de Houdar de La Motte*, où il fait mine de défendre celui qu'il critique ; « il court à sa défense », et le loue de la manière la plus pesante et la plus ridicule (2). Mais le pire ennemi de cet auteur fut Voltaire, qui, après avoir entretenu de bons rapports avec l'auteur d'*Inès de Castro*, portait ce jugement sur son œuvre : « J'allai hier à *Inès;* la pièce me fit rire, mais le cinquième acte me fit pleurer ; je crois qu'elle sera toujours au nombre de ces pièces médiocres et mal écrites qui subsistent par l'intérêt » (3). Plus tard, il l'attaquera violemment dans sa préface d'*Œdipe*, tout en rendant hommage aux qualités morales de son rival (4).

L'*Inès de Castro* de La Motte, rééditée dix fois, traduite neuf fois en six langues, suscita une vingtaine de jugements, lettres et opuscules ; si nous avons exposé assez longuement les critiques qu'elle provoqua, c'est parce que non seulement cette pièce fut violemment attaquée, mais aussi parce qu'elle fut le pivot et le prétexte de la querelle qui opposait dans la littérature française les « *Anciens* » et les « *Modernes* ».

La valeur littéraire de la tragédie de La Motte est assurément médiocre, car le style en est à la fois faible et sans grâce ; son

(1) Dans le *Troisième Discours*, La Motte dit que « la conduite des juges est le fruit de plusieurs réflexions ; la première est que l'importance du Conseil demandant au moins quatre juges, et de l'autre, n'y ayant pas assez d'acteurs accoutumés à plaire dans le tragique, il serait dangereux de les faire parler tous les quatre » (IV, p. 261). Il offrait vraiment large prise à la parodie !

(2) J. J. Bel, *Apologie de M. Houdar de La Motte*, Paris, 1723.

(3) F. Didot, *Nouvelle biographie universelle*, Paris, 1858, p. 851.

(4) On raconte que Houdar de La Motte ayant dit à Voltaire : « Je mettrai votre *Œdipe* en prose, Voltaire aurait répondu : « Faites, je mettrai votre *Inès* en vers ».

principal défaut est de porter plutôt à la scène des idées que des êtres humains ; la vertu d'Inès, la douceur de Constance, la méchanceté de la reine sont des traits abstraits et conventionnels ; et le caractère d'Alphonse IV, susceptible d'évolution psychologique, est présenté sans nuances ; roi impartial, mais père impitoyable, le souverain est, lui aussi, décrit comme un personnage tout d'une pièce. Le principal défaut de La Motte est, à nos yeux, d'avoir dépouillé cet épisode brutal et superbe de toute la puissance originale qu'il avait conservée depuis le moyen âge, malgré les transformations qu'il avait subies à l'époque de la Renaissance. Dans la tragédie du XVIII^e siècle Inès est un ange de douceur, Pedro et Alphonse ont perdu cette audace et cette passion qui les opposaient dans la chronique, et tous les personnages sont trop nobles et trop purs. Seule, la reine est méchante, rancunière et intrigante. L'attitude soumise et triste du prince à la mort de sa femme n'est qu'un écho très affaibli de celle du superbe D. Pedro du drame espagnol ou portugais. La Motte a véritablement dépaysé et affadi le thème de la *Castro*, sans rien lui apporter en échange qu'une douceur romanesque et une honorabilité bourgeoise.

Tout en reconnaissant la valeur des théories de La Motte et son mérite pour avoir le premier porté ce drame à la scène française, nous ne sommes pas loin de préférer l'*Agnès de Chaillot*, parodie réussie, à l'*Inès*, tragédie manquée (1).

Si nous avons évoqué avec tant de détails cette œuvre assez médiocre, c'est qu'elle occupe dans le développement du thème inésien une place prépondérante autant que désastreuse ; de toutes les pièces consacrées à Inès de Castro, c'est celle qui fut traduite le plus grand nombre de fois, et son influence est indéniable.

Après La Motte, le sujet d'Inès de Castro, mis à la mode, dirigea l'attention des Français vers la littérature portugaise. En 1735, parurent la première traduction française complète des *Lusiades* (2), et un *récit romanesque sur le sujet de la tragédie de Lamotte* (sic) qui imitait le style de l'abbé Desfontaines ; l'auteur

(1) « Pour parcourir l'Inès, il faut un courage que seule peut donner la nécessité ». — ... « Voltaire est un Racine, comparé à La Motte ». Paul DUPONT, *Un poète philosophe du 18^e s.* Paris, 1898, p. 78.

(2) DUPERRON DE CASTERA (abbé) *Les Lusiades de Camoens ; poème héroïque sur la découverte des Indes Orientales*, Paris, 1735, 3 vol.

confondit Alphonse IV de Portugal, père de Pierre le Cruel, avec son voisin Alphonse XI de Castille (1).

D'autres éditions complètes ou partielles des *Lusiades* achevèrent de révéler à la France l'œuvre épique de Camões dont les vers furent souvent trahis et déformés par des traducteurs maladroits ; les épisodes les plus connus et les plus admirés furent ceux d'Adamastor, d'Inès de Castro et de l'île de Vénus.

L'*Inès de Castro* de La Motte, traduite en italien dès 1788, aurait influencé Métastase dans son *Demofoonte*, dont l'intrigue suit d'assez près celle de la mort d'Inès dans la version française, où elle périt par le poison (2).

En Allemagne, dès 1742, on jouait l'*Inès de Castro* de La Motte, et la parodie de Dominique, l'*Agnès de Chaillot* (3).

Dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, la littérature inésienne fut dominée par la tragédie de La Motte, imitée et traduite ; elle influence non seulement la psychologie des personnages, mais aussi l'action elle-même. Le rôle de la reine mère, la condamnation de Pierre par son père, l'abnégation de Constance qui n'est que la fiancée de l'infant, sont autant de détails qui déforment l'histoire sans en augmenter l'intérêt ; Houdar de La Motte est en partie responsable de ces transformations, moins par la valeur de sa tragédie que par l'extraordinaire succès qu'elle connut.

— A cette européanisation de la version française des amours d'Inès, le Portugal est le seul pays qui opposa des œuvres moins médiocres et moins romanesques.

Le XVIII^e^ siècle est souvent considéré comme une des époques mineures de la littérature portugaise ; déjà le XVII^e^ siècle, malgré l'éclat de la prose, avait été fort inférieur à la Renaissance. Dans l'histoire de ce pays, appauvri par l'expansion coloniale qui avait fait sa grandeur, et qui avait supporté la domination espagnole pendant plus d'un demi-siècle, cette

(1) J. DU CASTRE D;AUVIGNY, *Inès de Castro*, dans les *Amusements historiques*, Paris, 1735, t. I, pp. 181-210.

(2) Cette théorie est celle de H. HEINERMANN, *op. cit.*, p. 42 ; il cite comme référence : *Osservazioni di varri Literari sopra i Drami delle Abbate Pietro Metastasio*, Nizza, 1785, p. 174. — Cette filiation est très possible ; toutefois la rivalité de deux femmes et la vengeance par le poison sont des thèmes courants dans la tragédie et dans l'opéra. Il n'y a pas nécessairement là imitation du thème inésien.

(3) Cf. K. KREISLER, *op. cit.* p. 36.

période apparaît comme une nouvelle prise de conscience, et aussi comme une ère de progrès scientifique et littéraire, grâce aux réformes de Pombal.

Avec l'esprit de l'*Encyclopédie* et l'*Arcadie*, le préromantisme apparaît, à l'extrême fin du siècle, comme un des courants principaux de la littérature portugaise, dominée alors par l'influence française.

Le thème national, presque abandonné au XVII^e siècle par les poètes portugais qui s'étaient tournés vers l'Espagne, fut repris dès 1716 par un auteur anonyme, qui exprima les sentiments habituels de tristesse et de « *saudade* » mélancolique (1). Plus tard, le licencié Manuel de Azevedo chanta la mort d'Inès dans des strophes fort semblables à celles des *Lusiades* et qui ne laissent pas de rappeler la poésie de 1716 (2).

Après ce timide renouvellement du sujet inésien, la *Castro* reparut sur la scène lusitanienne où elle allait inspirer six auteurs tragiques en moins de trente ans. L'*Arcadie* portugaise, fondée en 1736, prêchait le retour à la simplicité et luttait à la fois contre l'influence étrangère et contre l'emphase et les exagérations du goût espagnol ; sa hardiesse de pensée s'accompagnait d'une certaine réserve dans la forme, qui réagissait contre la préciosité. Plusieurs Arcadiens s'essayèrent au théâtre et, parmi eux, Domingo dos Reis Quita (1728-1770) ; poète bucolique, célèbre par ses églogues, il laissa plusieurs tragédies dont la meilleure s'intitule *A Castro*, comme la pièce de Ferreira.

Quita (3) a repris le thème du XVI^e siècle, mais l'influence de La Motte est perceptible dans l'introduction du rôle de l'ambassadeur de Castille dont la démarche provoque l'emprisonnement de Pedro, à la suite de son refus d'épouser Beatriz, l'infante espagnole. Les meurtriers, Pacheco et Coelho, exécutent Inès dont le peuple réclamait la mort, sans l'ordre du roi, qui voulait lui pardonner (4) ; et c'est Alphonse IV lui-même qui les condamne à subir le châtiment qu'ils avaient infligé à l'épouse de Pedro.

Le reproche qu'on avait fait à Ferreira d'éviter toute ren-

(1) *Fenix renascida*, Lisboa, 1716 ; *os sentimentos de D. Pedro a D. Inès*.

(2) Licenciado Manuel de Azevedo, *Saudades de D. Ignez de Castro*, Lisboa, 1749. Cf. T. Braga, *Historia da literatura portuguesa*, III, p. 248.

(3) D. dos Reis Quita, *A Castro*, Lisboa, 1781.

(4) Il est curieux de constater que c'est en général dans le théâtre espagnol que les noms des meurtriers d'Ines se sont le mieux conservés.

contre entre les principaux héros ne peut s'appliquer à Quita lequel a ménagé des entretiens vraisemblables entre les deux amants. Les caractères de la pièce de l'Arcadien sont moins fermes que ceux de l'auteur de la *Castro* classique ; Inès est assez effacée, et Pedro n'a plus cet emportement exalté qui faisait pressentir sa vengeance.

Mais si Quita est plus froid et plus académique que Ferreira, son vers souple et agréable, ses rythmes harmonieux donnent à sa tragédie une valeur littéraire bien supérieure à celles des autres interprétations inésiennes contemporaines. De plus, il a substitué aux règles antiques la théorie française exposée par La Motte, qui ne retient que l'unité d'intérêt, et il évite ainsi les scènes trop lyriques qui ralentissaient l'action de la pièce de Ferreira ; l'action, qui se déroule à la *Quinta das Lagrimas*, est simple et bien menée. Par ses qualités de forme autant que par sa technique, la *Castro* de Quita est une des adaptations les plus heureuses du sujet au XVIII^e^ siècle.

Un autre membre de l'*Arcadie*, Manuel de Figueiredo (1725-1800) dit Lycidas Cynthio, publia, lui aussi, une *Inès de Castro* qui fut représentée à Lisbonne le 30 mai 1774 [1]. Aux protagonistes habituels du drame, il ajoute Fernando et Alvaro, les deux frères d'Inès, qui soutiennent par ambition le parti de D. Pedro et craignent la colère d'Alphonse IV. Au roi qui lui propose d'épouser Inès en abandonnant ses droits au trône, D. Pedro répond par la révolte, soutenu par certains seigneurs ; pendant l'absence du prince, Alphonse IV rend visite à Inès, à qui il pardonne sa liaison avec l'infant, mais elle meurt de la main des conseillers poussés par le peuple.

Ces trois actes inspirés de la *Castro* de Quita, tentent de redonner aux caractères des Portugais du moyen âge la noblesse et la justice que réclamait l'orgueil du passé national ; Manuel de Figueiredo a été fidèle aux principes de modération de l'*Arcadie ;* malheureusement, son style n'est pas à la hauteur de ses intentions dramatiques. Tout son théâtre reste la tentative d'un poète limité à la fois par son manque d'inspiration et par sa soumission aux règles de l'*Arcadie*. Assez oublié de la postérité, Manuel de Figueiredo fut vanté par Garrett [2] qui voyait en lui un poète de valeur.

---

[1] M. de Figueiredo, *Ines de Castro*, tragedia, Lisboa, 1774.

[2] Garrett (J. B. Leitão de Almeida) *Viagens na mina a terra*, p. 142. « *A sua*

Après cette génération de l'*Arcadie*, qui renouvela quelque peu le sujet, le thème de la mort d'Inès devint européen ; dans le dernier quart du XVIII^e siècle, il n'y a pas moins de vingt-cinq interprétations dramatiques des amours de Pedro et d'Inès ; les influences dominantes sont La Motte en France, Guevara et l'*Arcadie* en Italie. En Espagne et surtout au Portugal, le théâtre populaire s'empara de cet épisode historique. De toute cette production de la fin du siècle, la plus vivante et la plus originale est celle du *théâtre de Cordel*.

Nicolau Luis, qui fut pendant des années le principal fournisseur du populaire *théâtre de Cordel* à Lisbonne, remporta avec son *Inès de Castro* un énorme succès. « Jamais homme ne se soucia moins de ses œuvres et de la gloire qu'il eût pu en retirer ; ses pièces, dès leur composition, passaient aux mains des acteurs. Il vendait les manuscrits de ses comédies qui étaient imprimées sans qu'il prit la peine de les corriger ou d'exiger qu'elles portassent son nom. Un tiers au moins des comédies du *théâtre de Cordel* est dû à Nicolau Luis ; on les nommait ainsi parce que les imprimeurs les exposaient sur des papiers attachés à une ficelle au mur ou à la porte » (1). Ces feuillets, analogues aux *pliegos sueltos* espagnols, ont contribué à rendre populaires bon nombre d'œuvres classiques.

La *Comedia* de Nicolau Luis, plus courte que celle de Quita, présente la même action, mais l'influence de La Motte y est très nette ; la reine, jalouse de la beauté d'Inès, prépare avec les conseillers la mort de sa rivale. Ici, pas plus que dans les pièces de l'*Arcadie*, n'apparaît la scène du couronnement funèbre qui sera réintroduite par le théâtre romantique ; N. Luis a aussi repris à Guevara la comparaison de la Garza et certains dialogues.

Cette *Inès de Castro*, en raison de sa forme assez négligée, n'appartient pas au genre de la tragédie proprement dite ; le dynamisme de l'action et le mouvement qui l'anime en font pourtant une pièce bien plus scénique que les innombrables *Inès* par trop lyriques et languissantes.

Ignez de Castro é a unica que apresenta situações tomadas em paixões naturais pela sua realidade ».

(1) J M. de Costa e Silva, *Ensaio biografico critico*, vol. X (1855), p. 294. Cf. aussi T. Braga, *N. Luis e as comedias de cordel* (*Historia do teatro portugues*, p. 198 ss.).

Si N. Luis avait réussi à éviter les scènes horribles ou pompeuses, le goût de l'effet pathétique s'était répandu dans une certaine partie du public, comme en témoigne cette anecdote. On raconte que vers 1780, à l'occasion de la visite de Sir William Beckford (1) chez les moines d'Alcobaça, le plus grand faste fut déployé, et pour mieux honorer leur hôte, les bons frères organisèrent une représentation dont le sujet était la mort d'Inès de Castro : « Ce soir, par la grâce de Dieu et avec la permission spéciale de l'Abbé, Aumônier Général...etc, sera représentée la terrible tragédie de D. Inès de Castro et le cruel assassinat de cette dame adorable et de ses innocents enfants ; la mort aura lieu sur la scène » (2). A la fin de la pièce, Inès était poignardée avec tous ses enfants ; Pedro se tuait sur son corps ; mais, « Inès, ajoute le chroniqueur, dut se relever pour venir saluer plusieurs fois les seigneurs, tant l'enthousiasme était grand ».

Il y a de nombreux exemples de ces pièces populaires qui ramenèrent à un niveau très bas les plus nobles drames classiques. Ce mélange d'histoire et de bouffonnerie a laissé des traces dans les pantomimes qui sont encore représentées aujourd'hui dans les campagnes de l'Algarve et du Minho (3).

A la fin du siècle, parut une comédie de José de Paiva (4), parodie à la fois de *Reinar después de morir* et du *théâtre de Cordel*. A part les protagonistes habituels du drame, avec Blanca de Navarre, Paiva met aussi en scène des villageois et des suivantes qui prennent part à l'action tout autant que les rois et les grands. Il y a Pedroso, le gardien, qui chasse les mouches en musique, sa fille Birgida, fraîche paysanne, suivante d'Inès, et dont le rêve est de devenir « Dame du Palais » ; quant à Machuco, valet de D. Pedro, amoureux de Birgida, il est rossé par le père de sa belle, qui l'estime de trop mince origine pour devenir son gendre. Au milieu de couplets bouffons, l'intrigue

(1) William Beckford laissa plusieurs ouvrages sur le Portugal qu'il connaissait et qu'il aimait ; il a notamment rencontré le poète Bocage. Cf. Félix WALTER, *La littérature portugaise en Angleterre à l'époque romantique*, Paris, 1927, p. 52-55.

(2) G. DE MATOS SEQUEIRA, *Teatro de outros tempos*, Lisboa, 1933, p. 233 ss.

(3) Le docteur Lopes, musicologue et médecin, nous a affirmé, à Olhão, avoir vu représenter plusieurs fois des mimes de foire sur ce sujet. Un journaliste de Porto, de son côté, nous a assuré qu'il avait assisté à des scènes identiques jouées par les Reseiros de Maia, troupe ambulante.

(4) S. SYLVERIO DA SYLVEIRA E SYLVA (pseudonyme de José de Paiva), *Só o Amor faz impossiveis*, Lisboa, 1794.

des valets se déroule parallèlement à celle des maîtres. D. Blanca rencontre Inès à la chasse, et cette scène parodie celle de Guevara ; finalement, Inès est tuée à la grande joie de l'infante qui la déteste ; Alphonse IV meurt après avoir été cité au Tribunal de Dieu par sa victime ; Machuco reçoit la main de Birgida pour avoir arrêté les meurtriers cachés dans une colonne, et le cadavre d'Inès est couronné. Le nom de la pièce vient des derniers vers

E nestes vereis, Senhores, que com forças
Superiores só o Amor faz impossiveis.

Cette comédie raille les procédés habituels du *théâtre de Cordel* et son habitude de n'intéresser les spectateurs qu'aux malheurs des grands de ce monde.

Ces productions populaires s'apparentent dans une certaine mesure aux œuvres espagnoles contemporaines, écho affaibli des grands noms du siècle d'or. La pièce de Velez de Guevara était restée au programme du théâtre classique, mais l'influence de La Motte est perceptible en Espagne comme dans les autres pays. Cependant, Ramón de la Cruz, un des meilleurs auteurs dramatiques espagnols de cette époque s'intéressait au sujet de la mort d'Inès ; il publia lui-même ses œuvres, fort nombreuses, et qui vont des traductions de Shakespeare et de Voltaire aux « *zarzuelas* » et aux parodies où il obtint son plus grand triomphe. Il y décrivait la vie et les mœurs de son temps, les ridicules et les travers de ses contemporains, férus de noblesse et de préciosité (1). Il imita la *Zaïre* de Voltaire et l'*Inès* de La Motte dans *Inesilla la de Pinto* (2), où il ridiculise les sentiments par trop chevaleresques des personnages de la tragédie française et parodie son style ampoulé par des mots ronflants et des rimes cocasses.

De la parodie, le sujet passa aux comédies-ballets et aux pièces musicales, comme la « *scena tragico-lirica* » de Comella (3) qui illustre en quelques tableaux l'absence de Pedro, le meurtre d'Inès et l'annonce de la vengeance ; presque tous les personnages sont muets, sauf les amants ; le style est négligé et cette pièce est plus un ballet qu'un drame.

(1) Arthur Hamilton, *A study of Spanish manners*, University of Illinois, 1926.

(2) *Obras completas* de Ramón de la Cruz, Madrid, 1780.

(3) L. F. Comella, *Ines de Castro*, scena tragico-lirica, Madrid, 1781.

La tragédie romanesque est aussi représentée à cette époque ; une pièce anonyme, publiée à Madrid en 1792 (1), expose les intrigues tramées par Elvira qui aime Pedro, et par son frère Alvaro, désireux d'épouser Inès, contre l'héritier de la couronne de Portugal. Elvire révèle à Constance l'amour de Pedro pour Inès, mais la princesse fait confiance à l'honnêteté de l'infant. Elvira et Alvaro, jaloux et hypocrites, détestent les deux amants. Constance meurt, confiant Inès à Pedro ; Alvaro révèle au roi le mariage secret de son fils et poignarde Inès, qui l'avait dédaigné.

Cette pièce semble inspirée d'une source française car les débats amoureux y sont fort semblables à ceux qui abondent dans les romans de Guyot Desfontaines ; l'histoire d'Inès n'est plus ici que le cadre pseudo-historique d'un récit galant et romanesque.

Ce théâtre, lointain reflet de la *Comedia* du siècle d'or, provoqua aussi l'apparition de « *romances de Cordel* », comme celui de la « *Garza de Portugal* », où l'auteur reprend la comparaison de la femme et du héron ; on y voit le prince de Navarre envahir le Portugal pour venger sa sœur dédaignée par D. Pedro. On y trouve la jolie scène où D. Pedro devient amoureux du reflet d'Inès qu'il aperçoit dans une fontaine ainsi qu'une description de la translation et du couronnement (2) .Sans réelle valeur littéraire, ces vers condensent les épisodes de la mort de la suivante de Constance en remontant à la tradition légendaire et ils s'opposent heureusement aux adaptations galantes du XVIII^e siècle.

En France, l'influence de La Motte sera prépondérante jusqu'à la fin du romantisme ; on ne peut guère citer que de nouvelles parodies (3), une « *héroïde* » (4), et quelques imitations des *Lusiades*. Mais ici comme en Italie, les opéras consacrés à Inès de Castro sont nombreux ; le thème de la *Castro* a désormais envahi tous les genres littéraires.

---

(1) P. D. A. R. Y. *La desgraciada hermosura o Doña Ines de Castro sacada de su mas veridico suceso*, Madrid, 1792. (Dans le dictionnaire de Bejareno, *op.cit.*, on identifie l'auteur : Antonio Rezano Imperiali).

(2) Durán, *op. cit.*, II, p. 317 : *Doña Ines de Castro, cuello de Garza de Portugal ;* il fut traduit par Ferdinand Denis, *Chroniques chevaleresques d'Espagne et de Portugal*, I, p. 164.

(3) Heinermann, *(op. cit.)*, cite : *Parodie sur l'air de Mirliton*, Maestricht, 1736, et *Parodies du nouveau théâtre italien*, 1738.

(4) Berthe de Bourniseaux (P. V. J.), *Dom Pèdre à Ines de Castro*, Héroïde, Paris , 1788 (cité dans Coutinho, *op. cit.*, p. 102).

En Italie, à part la tragédie de La Motte, qui fut traduite quatre fois, presque toutes les adaptations dramatiques de notre sujet sont des ballets ou des opéras ; presque tous présentent les caractères propres à la pièce de La Motte : la reine provoque l'emprisonnement de son beau-fils qui ne veut pas épouser la princesse ; à la révolte du prince, succède le pardon du roi ; Inès meurt par le poison. Certains librettistes ajoutent à cela l'enlèvement des enfants ou le meurtre d'Alphonse IV par Pedro, fou de rage ! Ces compositions musicales ne rappellent que de fort loin la tragédie de Coïmbre, et la valeur littéraire en est fort mince, sans qu'elle se trouve toujours rachetée par une partition de choix (1).

Toutes ces adaptations et traductions préparaient le romantisme où triompha le thème de la *Castro*.

De cette rapide étude, il semble qu'on puisse tirer diverses conclusions ; le XVIII^e^ siècle est celui où l'épisode de la mort d'Inès a été le plus connu et le plus exploité ; c'est aussi la période où les œuvres qui traitent ce sujet ont eu le moins de valeur. De tous les textes que nous avons examinés, les seuls qui présentent un certain mérite de forme sont ceux des membres de l'*Arcadie* et de Ramón de la Cruz ; pas une de ces pièces (puisque nous pouvons pratiquement négliger les nouvelles et les romances, qui ne présentent pour nous qu'un intérêt réduit), n'a survécu ; pas une n'a passé au répertoire classique.

Il y a plusieurs causes à cette médiocrité générale ; la première, sans doute, est que ni en Espagne, ni au Portugal, ce siècle ne fut une grande époque littéraire, et qu'en France, seuls des auteurs médiocres choisirent ce thème. Mais la cause principale de cette déchéance d'une action si haute et si noble dans la chronique réside peut-être dans l'épuisement même du sujet. De la tragédie grandiose de Coïmbre, Camões et Ferreira avaient sauvegardé la grandeur, et le XVII^e^ siècle, s'il avait ajouté à l'action des détails légendaires ou pittoresques avait respecté les sentiments essentiels qui animaient les personnages : l'humanité et le sens du devoir.

Au contraire, au XVIII^e^ siècle, sous l'influence de La Motte et du théâtre populaire, le thème se transforma jusqu'à n'être plus qu'un conflit amoureux, une jalousie de femmes, sans véritable profondeur dramatique. Le succès des parodies montre

(1) Cf. Carvalhães : *Ines de Castro na coregrafia italiana*, Lisboa, 1900.

bien qu'aux yeux du public, les protagonistes du drame inésien s'exprimaient souvent avec une emphase ridicule.

Cette décadence de la tragédie en parodie peut être fatale à toute action, mais Houdar de La Motte est en partie responsable de la faiblesse des drames consacrés, au XVIII^e siècle, à la mort d'Inès de Castro. Il faut ajouter que l'esthétique de l'époque a pu, elle aussi, contribuer à cette déchéance.

Les romantiques, et après eux, les auteurs du XIX^e siècle, tenteront par contre, de rendre à Inès et à Pedro leur véritable rang sur le plan dramatique.

Le XIXe siècle

Le thème de la mort d'Inès fut aussi répandu au XIXe siècle qu'aux époques précédentes ; on compte en effet soixante textes dramatiques ou lyriques consacrés à ce sujet. La personnalité d'Inès de Castro intéressa vivement les romantiques, attirés par ses malheurs, la fatalité de son destin et les détails romanesques ou horribles qui y étaient mêlés. L'Inès romantique fut plus vraisemblable et plus vivante que l'héroïne du néo-classicisme français et de l'*Arcadie* portugaise, mais on accentua le pittoresque médiéval et la lutte sociale de l'État contre l'individu.

Après cet engouement presque général, le drame de Coïmbre, toujours à la mode à la fin du siècle, évolua vers une conception plus stricte qui, grâce aux travaux historiques, s'écartait de l'intrigue sentimentale adoptée par le XVIIIe siècle.

S'il était important, pour les travaux de la Renaissance, de déceler l'antériorité de l'œuvre de Ferreira sur celle de Bermudez, à l'époque moderne, les nombreuses traductions diminuent l'importance du plan chronologique.

Au XIXe siècle, la seule influence continue est celle d'Houdard de la Motte ! Comme il serait fastidieux de résumer les arguments des nombreux textes inésiens, nous étudierons les œuvres les plus originales et nous analyserons plus longuement celles qui ont survécu, grâce à leur valeur propre, à une mode passagère.

Tout au début du siècle parut la *Nova Castro* de João Baptista Gomes, qui prétendit égaler Ferreira (1). Très admiré au Portugal et à l'étranger, il est encore cité dans l'histoire littéraire, mais à titre documentaire ; Ferdinand Denis, qui traduisit la *Nova Castro* en 1823, en appréciait fort l'auteur : « La tragédie de Gomez jouit de la plus grande célébrité à Lisbonne, et elle me paraît digne d'être accueillie favorablement en France. Elle fait regretter que l'auteur ne se soit pas plus particulièrement livré au théâtre. C'était vraiment à lui qu'appartenait l'honneur de régénérer la gloire dramatique de la nation » (2).

(1) J. B. Gomes : *Nova Castro*, Lisboa, 1803.

(2) *Chefs-d'œuvres du théâtre étranger*, Paris, 1823, nº 2, p. 37.

J. B. Gomes a imité Quita, mais il a exagéré les effets pathétiques, qu'il a empruntés à Nicolau Luis et aux comédies de Cordel.

La *Nova Castro* montre Inès poursuivie par le spectre de Constance qui est morte de tristesse ; D. Pedro est présenté comme une sorte de fou, un anormal qui déteste tous les hommes ; seule Inès peut le calmer. Au moment où elle veut exprimer sa reconnaissance à Alphonse IV, qui lui pardonne de s'opposer à une alliance dynastique avec la Castille, elle est assassinée par deux chevaliers qui craignent sa future puissance.

Le principal mérite de cette tragédie est d'avoir concentré sur le personnage d'Inès tout l'intérêt de l'action. Mais le style, hélas, en est aussi plat que décousu ; les métaphores sans grâce succèdent aux exclamations pompeuses ; que nous voilà loin de la simplicité des poètes de la Renaissance ! (1)

A partir de la cinquième édition, la pièce fut « augmentée de la brillante scène du couronnement » (2) ; une fois de plus, la tradition née en Espagne triomphait sur la scène portugaise ; c'est à partir de l'époque romantique que ce tableau semble avoir été réclamé par le public. Traduite en français, la *Nova Castro* fut rééditée neuf fois en quarante ans ; c'est avec l'*Inès de Castro* de La Motte et *Reinar después de morir*, la pièce qui fut jouée le plus souvent.

Ferdinand Denis, qui traduisit aussi la *Castro* de Ferreira s'intéressa particulièrement à l'histoire d'Inès ; dans ses *Chroniques chevaleresques d'Espagne et de Portugal*, il résuma les fragments des chroniques de Fernão Lopes et de Duarte Nunes de Leão et publia des adaptations de la romance de la *Garza de Portugal*, de poèmes du *Cancioneiro Geral* attribués à Pierre Ier et un résumé des aventures de D. João, fils d'Inès et de Pedro (3) ; il rassembla aussi une série de précieux renseignements bibliographiques et iconographiques sur ce sujet (4).

Si le romantisme portugais fut assez tardif à cause des circonstances politiques et des luttes entre les libéraux et les partisans

---

(1) De nombreux vers ne sont que des lamentations confuses ; telles les plaintes d'Inès : « Mes enfants... bientôt ! Ah ! malheureuse, pour toujours... cruelle séparation ! Mes fils, où êtes-vous ? Quelle anxiété ! Il me semble que la mort... ah ! barbares... Mon sang... (acte 5, scène 2).

(2) *Nova Castro, augmentada com a brilhante escena da coroação*, Lisboa, 1830.

(3) Ferdinand Denis, *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal*, Paris, 2 vol., 1839.

(4) F. Denis dans le *Théâtre européen*, Paris 1835, nº XVI (théâtre portugais)

de D. Miguel, le préromantisme, issu de l'*Arcadie*, offrait déjà quelques signes de renouveau. Bocage publia une *Cantata à morte de D. Ignez*, où il renouait avec la tradition portugaise de simplicité et d'émotion (1) ; mais le véritable succès de la mort d'Inès fut l'œuvre de Garrett et de Teófilo Braga, qui ne s'y intéressèrent que beaucoup plus tard.

En France, la génération de la première moitié du XIX^e^ siècle se passionna pour Camões, sa vie et son œuvre ; on publia de nouvelles traductions des *Lusiades*, celles de Cournand (1804), de Millié (1825) de Parseval Grandmaison ; en 1817, parut à Paris une luxueuse édition du chef-d'œuvre de Camões, dont les gravures furent dessinées et exécutées par les plus célèbres artistes de l'époque ; Gérard, Desenne, Fragonard y participèrent ; la mort d'Inès, expirant au milieu de ses enfants épouvantés, pendant que les meurtriers s'enfuient par une porte dérobée, fut reproduite à de nombreux exemplaires, et fixa l'iconographie inésienne (2).

C'est à cette époque que se répandit également la légende de Camões à Lisbonne, de l'esclave Jau qui mendiait pour lui, de la grotte de Macao où il se retira pour fuir les hommes ; les romantiques se plaisaient à imaginer l'auteur des *Lusiades* comme un banni, un outlaw, poursuivi par le sort et rejeté par la société, et qui n'avait pour seul compagnon qu'un indigène résigné (3).

Aux traductions nombreuses des œuvres de Camões, aux éditions de luxe, s'ajoutèrent les tableaux illustrant les principaux épisodes des *Lusiades ;* la mort d'Inès avait déjà inspiré au peintre portugais Vieira Portuense, mort en 1805, un tableau « qui encore aujourd'hui remplit d'émotion les cœurs les plus froids et les plus insensibles » (4).

Inès de Castro, le *Jaloux* par Antonio Ferreira, exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (A. 15.652), 9 pages manuscrites).

(1) Bocage (Manuel Maria de Barbosa du), *Cantata à morte de D. Ignez de Castro*, Lisboa 1826.

L'auteur était mort en 1805.

(2) Botelho (D. José Maria de Sousa), Morgado de Mateus, *Os Lusiadas*, Paris, 1817. Cf. Xavier Coutinho : *Camões e as artes plasticas*, Porto, 1946.

(3) Il est prouvé que Camoëns, avant son exil, jouit d'une situation honorable. à Lisbonne, et qu'à son retour, il reçut une petite pension de la cour.

(4) X. Coutinho, *op. cit.*, p. 161.

D'après les notes de Ferdinand Denis, Saint-Èvre exposa en 1808 un tableau qui représentait le couronnement d'Inès. Il aurait été donné en juillet 1837 à Victor Hugo par le duc d'Orléans (1).

En 1817, la comtesse de Genlis publia une nouvelle historique qui lui avait été inspirée par un tableau du comte de Forbin, représentant l'exhumation et le couronnement d'Inès de Castro. Dans le tableau qui fut exposé en 1812, et qui serait aujourd'hui à Bayonne ou à St-Petersbourg (2), le peintre a évoqué, dans un cadre gothique, le couronnement du squelette de la « femme de D. Pedro » devant toute la cour assemblée.

Madame de Genlis développa les aventures romanesques de la jeune Inès, élevée à la campagne par une grand-mère qui craint les dangers de la cour pour une enfant si belle et si pure ; elle voudrait lui faire épouser Alonso, voisin riche et âgé. Mais Inès s'est éprise de D. Pedro qui l'a rencontrée par hasard ; ils se retrouvent à la cour où Inès, toujours suivie d'Alonso, a accompagné sa grand-mère. Le premier ministre Pacheco, homme violent et ambitieux, est dédaigné par Inès, et essaie de la perdre. Au milieu des complots et des intrigues, Inès veut prendre le voile pour que l'infant soit libre, mais Pedro l'épouse secrètement.

Enlevée par Pacheco, Inès est sauvée finalement par Alonso

---

(1) Manuscrit : F. Denis, *op. cit.* Il n'est plus trace de ce tableau qui devait illustrer la tradition peu répandue de l'exhumation tardive, comme l'atteste une autre référence : « Inès est placée sur son trône, sous le dais, et son squelette, recouvert par un linceul, se laisse voir à travers les plis du linge qui accuse la forme horrible. Les bras surtout, disloqués et recouverts de gants blancs, sont hideux de vérité. C'est un beau tableau (sic.) ».

X. Coutinho, *op. cit.*, p. 182.

(2) X. Coutinho, *op. cit.*, p. 200-208. L'histoire du tableau est assez curieuse. Il semble que le comte de Forbin ait accompagné les troupes françaises au Portugal et qu'il ait pu visiter Alcobaça. La gravure qui illustre le livre de Mme de Genlis, révèle dans le dessin du monument qui abrite la cérémonie du couronnement des ornements nettement portugais inspirés du cloître de Batalha plutôt que d'Alcobaça. Le tableau est cité en 1846 par Ferdinand Denis comme faisant partie de la collection de la Galerie du Comte de Pourtalès ; puis il est signalé à Salzbourg, et enfin à St. Petersbourg. X. Coutinho pense qu'il peut y avoir eu deux tableaux, dont l'un serait en Russie et l'autre à Bayonne. — B. Branco, *op. cit.*, tome I, p. 10, cite un jugement de la Duchesse d'Abrantès sur ce tableau : « Il a une chose assez remarquable ; on sait que M. de Forbin n'est pas habile pour faire les figures ; il a montré un autre genre d'habileté dans le tabeau d'Inès, dont le beau coloris, la transparence des tons, la limpidité des eaux sont admirables ; mais on n'y voit pas un visage. »

et meurt empoisonnée, en donnant le jour à un fils. D. Pedro la fait exhumer et couronner à son avènement (1). Ce récit romanesque et languissant, traduit en espagnol et en portugais (2), eut le plus grand succès.

Par ces diverses manifestations artistiques et littéraires, on voit combien le personnage d'Inès, fut populaire à l'époque romantique.

Victor Hugo, lui aussi, fut tenté par le thème de la mort d'Inès dont il fit un mélodrame à l'âge de quatorze ans ! C'est une reprise de l'*Inès* de La Motte, avec des intermèdes ; il introduisit dans l'action de nombreux personnages destinés à créer une atmosphère de richesse, d'épouvante et de grandeur (3).

Pendant la guerre avec les Maures, les deux enfants d'Inès et de Pedro sont cachés dans la cabane du paysan Romero ; Albaracin, chef des Maures, révèle leur retraite à un serviteur de la reine, pour que Pedro abandonne les troupes qui défendent Lisbonne. La reine conduit chez le paysan le roi et la cour ; Inès est emprisonnée sur le champ. Aussitôt, Pedro quitte l'armée pour venir la délivrer. Après un jugement mélodramatique devant l'échafaud, une entrevue dans la prison, le siège de Lisbonne et la défaite des Maures, Inès reçoit le pardon d'Alphonse et meurt empoisonnée. Quand Pedro veut se tuer sur son corps, le spectre d'Inès apparaît à toute la cour pour l'en empêcher, et Pedro accepte la royauté comme une charge.

D'après Adèle Hugo, le jeune poète avait à peine quinze ans quand il composa cette pièce, qui ne fut jamais représentée, pas plus qu'une tragédie intitulée *Zobéir, roi d'Égypte*, qu'il écrivit dans un moment de cette exaltation monarchiste qui le faisait crier : « Quand on hait les tyrans, on doit aimer les rois ».

Sans attacher une importance exceptionnelle à cette œuvre de jeunesse, il est intéressant de constater quelle est l'orientation donnée par un dramaturge français romantique au thème inésien.

L'influence d'Houdar de La Motte se décèle dans le rôle de

---

(1) Mme DE GENLIS, *Les tableaux de Monsieur le Comte de Forbin, ou la mort de Pline l'Ancien et d'Inès de Castro, Nouvelles historiques*, Paris, 1817.

(2) DE X, *Inès de Castro, novela de la historia de Portugal*, Paris, 1823.
C. L. DE MOURA, *D. Inès de Castro*, novella, Paris, 1837.

(3) A. HUGO, *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, Bruxelles, 1863, 2 vol., I, p. 267-330.

la reine jalouse qui empoisonne sa victime, mais beaucoup de détails enfantins sont le fruit de l'imagination de l'auteur adolescent, passionné à la fois de contrastes et de justice ; le vocabulaire, l'indication des couleurs : noir-rouge, les « nombreux gardes, juges, bourreaux et serviteurs », l'opposition entre le bon chrétien et le vil infidèle, tout celà est dû à l'âge de l'auteur plutôt qu'à l'époque et aux tendances ambiantes ; tous les poncifs romantiques sont déjà réunis dans ce mélodrame : la prison, l'échafaud, les enfants déguisés, les danses pseudo-arabes des Maures qui assiègent Lisbonne, le conseil des juges en cagoule dans la pénombre, l'apparition du spectre, autant de traits qui dénotent déjà un esprit tourné vers la couleur locale médiévale, un amateur de pittoresque et d'émotion.

Le fait que Victor Hugo ait commencé sa carrière dramatique par la mort d'Inès, est peut-être dû au hasard, mais il y avait déjà, dans l'épisode historique du XIV^e^ siècle des éléments romantiques qui n'ont pas échappé aux poètes du XIX^e^ siècle : le mariage secret de Bragance, la translation, le couronnement posthume, ont vivement frappé l'imagination populaire, mais jamais il n'y a eu une relation aussi profonde entre le sujet et les tendance littéraires, qu'à l'époque romantique.

La France resta fidèle à la conception néo-classique de la tragédie inésienne ; l'influence de La Motte est avouée dans la préface de la *Reine de Portugal* par l'auteur, Firmin Didot qui tira de là les principaux traits de sa tragédie, représentée pour la première fois en 1823 [1]. L'intrigue est encore compliquée par le fait que Blanche, mère de Constance, y devient la complice d'Alvarez, le meurtrier ; Alphonse IV pardonne à Inès d'être un obstacle à la paix, en souvenir de sa mère qu'il aima au temps de sa jeunesse ; au dénouement, Constance s'efface généreusement devant sa rivale, qui succombe au moment où le roi va abdiquer en faveur de son fils ; devant le cadavre couronné d'Inès, Pedro pardonne son forfait à Blanche et fait exécuter Alvarez.

Didot n'aboutit qu'à écrire une pièce assez monotone et assez terne sur un thème déjà très connu.

Presque simultanément fut représentée une autre tragédie sur le même sujet : *Pierre de Portugal* par L. Arnault [2]. Il

---

[1] F. Didot, *La reine de Portugal*, Paris, 1824.

[2] Lucien Arnault, *Pierre de Portugal*, 1823, Paris, 1823. Cette tragédie fut traduite en espagnol (A. Gil. 1829).

suit le plan de La Motte ; il traite la révolte, le conseil, l'empoisonnement comme l'avait fait son prédécesseur, mais il y ajoute la mort d'Alphonse IV et le couronnement, qui est devenu la finale traditionnelle des pièces romantiques.

Le thème continua à être exploité dans les ballets et les comédies musicales pendant le premier tiers du XIX^e siècle. Des opéras et des adaptations chorégraphiques de la mort d'Inès furent représentés non seulement en Italie, en France et en Angleterre mais aussi à Copenhague, à la cour de Russie, à Rio de Janeiro (1) ; toutes ces pièces attestent la popularité presque mondiale de la légende du Mondego, laquelle atteint un degré de complication extrême dans les opéras italiens ; celui de Persiani, par exemple, ajoute aux ennemis d'Inès un amoureux jaloux qui lui ravit ses enfants ; elle a à choisir entre la mort, le cloître ou le déshonneur... Quand arrive le pardon royal, le spectateur apprend que les enfants ont été assassinés par le ravisseur et Inès empoisonnée ; Alphonse IV en meurt d'émotion, et Pedro reste seul après avoir exécuté lui-même les meurtriers (2).

Au contraire des littératures italienne et française qui accentuèrent l'aspect mélodramatique des amours d'Inès et de Pedro, le romantisme portugais, s'attacha à mettre en valeur le passé national dans un esprit plus historique ; si aucun poète nouveau ne chanta Inès, ce thème fut du moins étudié, comme le moyen âge tout entier, par cette génération qui exalta les rois conquérants et organisateurs de la première dynastie et de la famille d'Aviz, plus que les découvertes qui avaient provoqué la perte du pays et la réunion avec l'Espagne.

Garrett (1799-1854) nous a laissé le résumé des premières scènes d'un drame qui devait commencer après la mort d'Inès, pendant la guerre civile (3) ; il voulait y mêler de nombreux personnages secondaires, abbés, seigneurs, manants, qu'on retrouve dans son roman : *l'Arc de Sainte-Anne* (4) où il se

(1) Cf. K. Kreisler, *op. cit.*, p. 39. — John Towers : *Catalogue of operas and operettes.* — Carvalhães (M. Pereira Peixoto de Almeida) : *Inês de Castro na opera e na choregraphia italiana*, etc...

(2) *Inès de Castra*, 1839 ; livret de S. Cammarano ; cet opéra fut écrit pour la Malibran.

(3) Cf. M^me Rocha-Crabbé, *O Teatro de Garret*, Coimbra, 1944.

(4) Garrett (João Baptista da Silva Leitão de Almeida), *O Arco de Sant'Anna*. Porto, 1850.

servit d'un épisode de la chronique de Pierre Ier de Fernão Lopes (1). Le roi, dont la justice n'épargnait ni les nobles ni les prêtres, voulut fouetter de sa propre main l'évêque de Porto, qui vivait publiquement avec une femme mariée, et l'intervention des courtisans sauva difficilement le prélat tremblant des mains du roi justicier. Garrett usa de cet exemple pour stigmatiser les excès de la faction migueliste, tout en mettant l'accent sur le pittoresque d'un moyen âge coloré et tumultueux qu'il regrettait, malgré la victoire du libéralisme.

Comme Garrett, Herculano puis Oliveira Martins eurent le culte du moyen âge et le mépris du XVIe siècle ; leurs études historiques firent mieux connaître les circonstances politiques et sociales qui avaient déterminé l'exécution d'Inès et cette conception nationale s'opposa pour la première fois à la tradition littéraire vieille de trois siècles, mettant en lumière la vie et le règne de D. Pedro et son étrange personnalité.

En France, la fin du romantisme ne fit pas obstacle au succès du thème de la mort d'Inès. Elle fut encore célébrée par de nouveaux opéras (2) et par une tragédie de J. Ed. Domet de Mont (3). Cet auteur mêle la lutte qui, chez Guevara, mettait aux prises Inès et Blanche de Navarre à la tradition romanesque de l'amoureux éconduit ; Alphonse IV voudrait marier son fils à la sœur d'Alphonse XI de Castille ; comme Pedro la repousse, la guerre éclate entre la Castille et le Portugal, et cela par la faute d'Inès. Pero, conseiller royal, veut tirer vengeance d'Inès de Castro et finit par arracher son arrêt de mort à Alphonse IV lequel veut éviter la bataille. Le dernier acte montre la réconciliation des deux souverains devant le cadavre de la femme de Pedro. Cette pièce est pratiquement injouable, non que l'action y soit incohérente, mais à cause de la monotonie d'alexandrins réguliers où Castille rime toujours avec famille, âme avec flamme et muraille avec bataille.

Le théâtre espagnol qui avait, au siècle d'or, adopté le sujet inésien, ne compte au XIXe siècle, à part une traduction de La Motte par Breton de los Herreros, que la seule : *Inès de Castro* de Retes, publiée en 1868 (4). Inès y est décrite comme

(1) F. Lopes, *Cronica de D. Pedro Ier*, ch. VII.

(2) Duchêne et Gérolt, *Inès de Portugal*, Nancy, 1864.

(3) J. Ed. Domet de Mont, *Drames historiques en vers*, Paris, 1861, p. 344-430.

(4) F. L. de Retes, *Doña Inés de Castro*, Madrid, 1868 (représentée pour la première fois à Madrid le 17 septembre 1862).

une amoureuse passionnée et orgueilleuse qui ne craint pas sa rivale, l'infante Blanche de Navarre ; quand elle discute avec le roi, c'est surtout de son amour qu'elle parle ; Alonso, le fils de Pedro et d'Inès est plein de morgue et d'une fierté que le vieux roi admire. Inès est devenue ici la suivante de Blanche, et Alphonse IV a envoyé Coelho à Avignon pour obtenir l'annulation du mariage de son fils ; pendant son absence, Alvar a essayé de séduire Inès et Blanca a appris par lui que Pedro est marié. Les Navarrais sont prêts à déclarer la guerre pour venger l'outrage que l'on fait à leur infante en reculant indéfiniment la date du mariage ; Alphonse IV fait emprisonner Inès pour qu'elle consente à abandonner Pedro, mais refuse de signer son arrêt de mort, jusqu'au moment où Coelho fait éclater une mutinerie à l'Université aux cris de : « *Viva D. Pedro, muera D. Blanca* ». Enfermée dans la tour de Coïmbre, Inès refuse de s'échapper en compagnie de son fils ; elle meurt sous les coups de Coelho et d'Alvar et son cadavre est couronné par Pedro après la mort d'Alphonse IV.

La tradition espagnole l'emporte dans cette tragédie, sur le courant romanesque du XVIII^e^ siècle, et cela malgré la vengeance d'Alvar, amoureux évincé, souvenir évident de l'esprit romantique ; Inès et Blanca sont orgueilleuses et fières comme dans la pièce de Guevara, à qui Retes a repris plusieurs scènes ; Alonso, l'adolescent ombrageux et excessif, intéresse beaucoup le vieil Alphonse, qui reconnaît en lui sa race. Il y a plus d'orgueil, plus de grandeur chez Retes que dans les tragédies de l'*Arcadie*, qui mettaient une Inès résignée en face d'un souverain hésitant, et que dans les adaptations galantes des nouvelles françaises. Tous les caractères de Retes sont espagnols ; il est regrettable que la langue soit inférieure à l'intérêt scénique dans cette pièce bien construite.

Le plan en a été repris par Julio de Castilho, fils du célèbre poète romantique et deuxième vicomte de Castilho, dans sa tragédie *D. Ignez de Castro* publiée au Brésil [1].

Dans son introduction, Castilho défend sa conception du thème de la mort d'Inès ; il fait remarquer non sans justesse que le personnage de Pedro est toujours composé de traits attribués au Roi Justicier plutôt que de détails empruntés à

[1] J. de Castilho, *D. Ignez de Castro*, Rio de Janeiro, 1875.

sa jeunesse ; la tradition littéraire a toujours voulu voir dans le roi un vieillard hésitant ; l'auteur entend renouveler l'action en restant plus près du véritable esprit historique et il place la scène à Santa-Clara les 6 et 7 janvier 1355. Il introduit le rôle de la Reine Brites, qui aime et défend Inès (1) ; il a mis en scène des nains et des bouffons qui accompagnaient toujours les princes au moyen âge (2) ; s'il a respecté l'histoire, il a cependant usé de son droit d'écrivain en imaginant que Pacheco poursuit Inès de ses assiduités, et que le mariage de Pedro et d'Inès fut légitime (3).

Chaque acte de la tragédie met en relief la psychologie d'un des personnages principaux : le premier révèle l'amour partagé de D. Pedro et d'Inès, au milieu des conversations et des mouvements variés des courtisans ; l'infant, fort épris mais maladroit, montre son trouble et révèle sa passion à tous les yeux et exaspère le roi par son refus d'abandonner cette liaison qui irrite la noblesse et le clergé.

Le deuxième tableau révèle la bonté et la compréhension de la reine, qui a surpris les amours de son fils et de sa suivante ; elle promet à Pedro d'intercéder pour eux auprès d'Alphonse IV. L'acte suivant est un dialogue émouvant entre le roi et Inès, qui accepte d'entrer au couvent pour sauver le royaume ; Alphonse IV lui confie sa douleur et les craintes que lui inspire l'avenir du Portugal pendant qu'on chante la triste *xacara* de l'infante que son père fit noyer. Pacheco, qui voudrait épouser Inès, a appris le lieu où sont cachés les enfants de D. Pedro et il révèle leur existence au roi, qui réunit le conseil ; l'évêque de Porto veut marier les coupables ; l'évêque de Braga propose d'exiler Inès, mais Pacheco et Coelho réclament sa mort : « *Morre un vassallo, vive un povo* » (4). Cependant, Alphonse IV, après avoir appris que Pedro a épousé Inès, est prêt à pardonner,

(1) Castilho n'est pas le premier à mettre en scène la mère de D. Pedro, qui était déjà un personnage du drame espagnol de Retes. Mais Julio de Castilho donne à Brites un rôle plus important que ne l'avaient fait ses prédécesseurs.

(2) L'auteur rappelle qu'à sa naine préférée, la reine Sainte Isabelle d'Aragon légua une forte pension.

(3) Castilho donne une liste des auteurs qui acceptèrent la version du mariage ; Faria e Sousa ; José Barbosa etc., tous postérieurs à la Renaissance.

(4) « Que meure un vassal pour que le peuple vive ». Dans la pièce de Ferreira, la raison d'État était invoquée par Coelho : « Que le Portugal ne se perde pas pour une femme ».

quand une révolte fomentée par Pacheco oblige tous les chevaliers à prendre les armes et à courir aux remparts.

Au dernier acte, Pedro quitte Inès pour partir à la chasse ; tous deux sont confiants en l'avenir, puisque la reine leur a appris que le royaume a retrouvé la paix ; mais Diogo Lopes Pacheco apparaît quand résonne encore l'adieu de D. Pedro, et il poignarde Inès qui préfère la mort au déshonneur.

Ces cinq actes équilibrent l'action et partagent l'intérêt du spectateur entre le jeune couple et les époux royaux ; aucun personnage n'est sans défaut, comme l'étaient les héros de La Motte ; Inès dissimule son amour à D. Brites, qui l'a élevée, comme Pedro cache à son père son mariage, et Alphonse IV est homme autant que juge.

La versification soutient les dialogues tour à tour pathétiques et émouvants où se révèlent encore certaines tendances romantiques dans le choix du vocabulaire et dans des scènes comme celle où Inès embrasse le vieux roi endormi par ses chansons, ou comme l'épisode de la séparation de Pedro et d'Inès, dont les paroles sont légères et les cœurs pleins de sombres présages.

Pedro apparaît dans ce drame comme un jeune homme ardent qui subit difficilement l'autorité paternelle et ne rêve que chasses et luttes ; ce caractère semble psychologiquement exact, tout comme celui d'Inès partagée entre le remords et l'amour (1).

Téofilo Braga, un des chefs de l'école de Coïmbre, publia un *Romanceiro Geral Portugues* où il mit en parallèle les strophes de Resende et les romances espagnols d'Isabel de Liar (2).

Les travaux d'Alexandro Herculano et les études littéraires de Braga, ainsi que l'*Histoire du Portugal* d'Oliveira Martins dirigèrent l'opinion des lecteurs vers une conception plus nationale et plus politique du thème inésien et mirent l'accent sur D. Pedro que les drames suivants allaient adopter comme personnage central.

En 1891, Henrique Lopes de Mendonça (3), fit paraître

---

(1) Julio de Castilho donne aussi une bibliographie des œuvres inésiennes dramatiques et des notes explicatives.

(2) Teófilo Braga, *O Romanceiro Geral Português*, 2e édition, Lisbonne, 1906, vol. II, p. 340, cite un romance portugais qu'il date du XVIIe s. :

« *Dos ricos paços de Coimbra,*
Nobre infante se partiu... »

C. Michaëlis de Vasconcelos (*A Saudade portuguesa*, p. 46) pense que c'est un romance écrit au XVIIIe siècle que Braga publia sans en vérifier l'origine.

(3) H. L. de Mendonça, *A morta*, drama en versos, Lisboa, 1891.

un drame en vers qui montre le caractère de D. Pedro et ses regrets d'avoir perdu Inès. En fait, l'auteur combine deux épisodes de Fernão Lopes dont l'un montre comment le roi fit exécuter un écuyer meurtrier d'un juif, et l'autre la manière dont il châtia l'un de ses favoris, qui avait séduit la femme d'un juge. Dans *A Morta*, D. Pedro recherche une jeune fille pour sa ressemblance avec Inès, la perd pour que justice s'accomplisse et reste seul avec le souvenir de la morte, qu'il déteste et implore tour à tour. Le sujet de ce drame original n'est malheureusement pas soutenu par une forme digne de lui ; la versification en est monotone et artificielle.

Une dernière *Inès de Castro*, celle de Maximiliano de Azevedo (1850-1911) traite, une fois de plus, le thème de la séparation d'Inès et de Pedro avant le meurtre (1).

La conception des personnages dans le drame de Coïmbre a donc évolué sous l'influence fortement marquée du romantisme qui exalta Inès et admira l'œuvre de Camões. Cette influence ne faiblit pas avec la fin de cette école littéraire, puisqu'en 1880, la célébration du tricentenaire de la mort de l'auteur des *Lusiades* fit encore apparaître un grand nombre de critiques, de traductions, de monographies diverses célébrant le génie du poète (2).

A l'Inès romantique, reprise au théâtre populaire et à la tragédie française romanesque du XVIII^e^ siècle, succéda une conception plus historique et plus politique du thème, qui ne réussit cependant pas à en renouveler l'intérêt.

Nous essayerons, dans notre conclusion, de dégager les raisons pour lesquelles le thème inésien, presque uniquement réservé à la scène, produisit une telle abondance d'œuvres aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles ; l'examen des textes du XIX^e^ siècle, qu'ils soient romantiques ou modernes, révèle un épuisement de l'action, des personnages et des sentiments. A part la *Castro* de Victor Hugo qui est intéressante en raison de la personnalité du poète lui-même et la tragédie de Julio de Castilho, toutes les autres interprétations des amours de Pedro et d'Inès semblent vouées à l'oubli.

Le XX^e^ siècle renouvellera heureusement le fond et la forme de la magnifique légende des amants de Coimbre.

---

(1) Maximiliano de Azevedo, *Ignez de Castro*, Lisboa, 1894.

(2) W. de Brito Aranha : *A obra monumental de Luis de Camões*, Lisboa, 1886-1888, passim.

XX^e SIÈCLE

Par-delà les œuvres médiocres des XVIII^e et XIX^e siècles, l'époque contemporaine reprend le thème d'Inès aux sources médiévales et renoue avec la tradition de la *saudade* et de la passion (1). Brisant le cadre où le néo-classicisme français, puis le romantisme avaient maintenu l'action de la tragédie inésienne, les poètes du XX^e siècle traitent le drame de Coïmbre d'un point de vue plus historique, tout en laissant une plus grande part à l'expression de leurs sentiments personnels. Aussi leurs œuvres sont-elles à la fois plus simples et plus émouvantes.

Diverses conceptions s'étaient formées au cours des siècles au sujet de l'exécution d'Inès ; victime de la raison d'état, elle fut par la suite considérée comme une femme succombant aux intrigues ; et le XVIII^e siècle préféra voir en elle une mère, une épouse irréprochable, attaquée par un amant jaloux ou par une rivale puissante ; cette version romanesque fut exploitée par les littératures de tous les pays, sous l'influence de la tragédie de Houdar de La Motte.

Le romantisme, lui, répandit une version européenne de ce sujet.

Au contraire, les œuvres contemporaines, si elles sont fondées sur une meilleure connaissance des véritables faits historiques, portent à la fois la marque du génie national et celle de la personnalité de l'auteur. Le thème inésien est profondément roman et ibérique. Nous nous attacherons à mettre en valeur l'opposition des conceptions de l'Inès portugaise,

(1) La coupure entre le XX^e siècle et l'époque précédente est pratiquement inexistante, mais comme il nous fallait choisir une division chronologique pour la clarté de l'étude, nous avons adopté cette classification par siècles qui, pour artificielle qu'elle puisse paraître, correspond cependant à de réelles transformations du thème aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ; il aurait été plus logique peut-être de grouper les derniers textes consacrés à la mort d'Inès, après le romantisme ; mais les œuvres modernes ont une telle supériorité sur les drames de la deuxième moitié du XIX^e siècle, qu'une séparation peut se justifier du point de vue artistique.

douce et tendre, de la superbe héroïne castillane, et de la romanesque victime française.

Dans la littérature espagnole, la meilleure adaptation des amours de Pedro, *Reinar después de morir* avait mis en relief la fierté de la femme amoureuse et la force de la passion ; tous les caractères y étaient espagnols. Après les galantes intrigues et les jalouses querelles représentées au XVIII^e^ siècle, le XIX^e^ siècle était revenu à l'interprétation classique des amours d'Inès : coup sur coup, parurent un rajeunissement de la pièce de Guevara (1), une *zarzuela* sur le même sujet (2) et un roman inspiré de *Reinar después de morir* (3) ; en moins de dix ans, la comedia de Luis Velez de Guevara fut ramenée à l'attention des lettrés et de la masse du public ; c'est aussi par *Reinar después de morir* que Montherlant se tourna vers la *Reine Morte*. Après deux siècles, la version la plus connue en Espagne est issue de la plus espagnole des interprétations inésiennes.

En France, au contraire, à part Montherlant qui se rattache à la tradition espagnole, la forme la plus répandue du sujet reste la romanesque lutte entre femmes, introduite par La Motte et développée par Didot, Arnault, etc... Nulle œuvre de valeur n'a été suscitée par cette conception romantique, qui diminue l'action sans grandir les personnages.

L'Italie adapta dès la fin du XVIII^e^ siècle le thème de la *Castro* à la comédie musicale et à l'opéra ; il n'y a pas moins de cent vingt-neuf textes inésiens dans la littérature théâtrale italienne ! (4). Les tragédies furent souvent influencées par les livrets qui utilisent le poison, les reconnaissances, les meurtres, les enlèvements, avec une virtuosité qui offense le bon sens et ne respecte guère la vérité historique ; Houdar de La Motte resta longtemps le grand favori.

Le Portugal, patrie de la poésie saudosiste, continua à bercer ses nostalgies et ses douleurs comme il le faisait depuis le moyen âge, en chantant le Mondego, le ciel clair de Coïmbre, la douceur de l'amour ; malgré le lyrisme subjectif de l'école moderne, il reste des poètes comme Eugenio de Castro pour continuer

(1) Fr. Fe. Villegas, *Reinar después de morir*, Madrid, 1902.

(2) J. J. Cadenas, Madrid, 1905.

(3) Amor Meilàn, *Reinar después de morir*, novela, Barcelona, 1906, 2 vol.

(4) Carvalhães, *op. cit.*, a établi la liste des ballets et des opéras italiens des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles consacrés à Inès de Castro.

la tradition mélancolique de la passion malheureuse, comme Afonso Lopes Vieira pour reprendre la légende d'Inès et de Pedro à la manière d'un conteur médiéval. Avec les travaux de Vieira Natividade et d'Antonio de Vasconcelos, l'époque contemporaine ressuscite l'amour de Pedro et d'Inès sur les bords du Mondego, ce sentiment qui acquit chez eux une telle puissance de vie, une telle douceur que ni la mort, ni la vengeance n'ont pu en effacer l'ardeur. Le Portugal a marqué la place du drame de Coïmbre dans son histoire et dans sa légende.

Eugenio de Castro (1869-1946), chef de l'école symboliste au Portugal, qui inaugura avec Antonio Nobre (1867-1900) le mouvement du lyrisme nationaliste atteignit, dans *Constança*[1] une puissance d'émotion qui manque parfois dans ses autres œuvres.

Le poète a retracé avec une grande délicatesse l'évolution du caractère de Constance, qui vivait heureuse entre son mari et sa suivante dont elle admirait la beauté :

Constança é um ave, Inès um fructo... [2].

La princesse s'aperçoit peu à peu de la tristesse pesante qui accable Pedro et, aux côtés de l'infant qui rêve à une autre passion, elle sent sa faiblesse de femme et comprend l'amour insensé qu'il ressent pour Inès. Constance souffre en silence, ne pensant qu'au supplice de son mari et de son amie ; mais perdant patience, elle demande à Inès d'être marraine de son fils pour dresser entre les amants « les flammes de l'inceste » [3].

Triste et maladive, Constance se sent faiblir un jour d'automne calme et beau : « l'automne, crépuscule de l'année, blond et pâle, égrène, en priant parmi les saules, son long rosaire de mélancolie, et emplit de grave et musicale douceur le crépuscule, automne de ce jour » [4].

---

[1] Eugenio de Castro, *Constança*, Coimbra, 1900.

[2] Constance est un oiseau, Inès, un fruit.

[3] Rappelons qu'au moyen âge le lien de parrainage était considéré comme sacré.

[4] *O outono,*
Crepusculo do ano, louro e palido,
Rezando, ciciando, entre os salgueiros,
O seu longo rosario de saudades,
Enche de grave e musical doçura,
O crepusculo, outono dêsse dia... »

Devant la tristesse d'Inès, Constance voudrait lui dire qu'elle connaît sa peine et qu'elle lui pardonne, pourtant elle se tait et la nature les entoure de douceur et de fragile paix... Le dernier chant décrit la mort de Constance :

Constance va mourir...
Parfois, les sourires
De la blonde Inès émaciée,
Lui paraissent des pardons,
Et dans les yeux de Pedro,
Elle voit le reflet
De l'incendie immense qui le consume... (1)

Elle va fuir avec son page pour que cet adultère permette à Pedro de vivre sans péché avec Inès, mais la voix de son fils la retient et elle meurt dans les bras de Pedro et d'Inès.

L'œuvre de Eugénio de Castro a été étudiée par Miguel de Unamuno, qui y voyait la plus belle union du lyrisme personnel et de l'âme nationale. Il fit remarquer que Eugenio de Castro a traité l'amour légitime de Constance pour Pedro avec une intensité d'émotion qui l'égale à l'amour désespéré d'Inès (2).

Unamuno se plaît assez à voir dans le Portugal un peuple « suicidé » et dans la littérature portugaise l'expression d'un passé à jamais révolu, plein d'une ardeur désespérée, tournée toute entière vers la mort et la défaite. Ce personnage de Constance, qui est le centre du plus portugais des poèmes de Castro, peut paraître un symbole du Portugal, de ce Portugal magnifique et malheureux qui, depuis le jour fatal d'Alcacer-Quebir, semble vivre enfoui dans des rêves de grandeurs passées » (3). Unamuno considère ses voisins comme des hommes qui aiment et appellent la douleur.

Il est certain que le caractère et le tempérament portugais attirent cette race vers une conception plus subtile et moins

---

(1) « *Constança vai morrer... As vezos es sorrisos*
Da emmagrecida, loura Ines, parece-lhe
Que lhe pedem perdão ajoelhados,
E nos olhos de Pedro vê reflexos
Do grande incêndio que lhe lavra na alma ».

(2) Miguel de UNAMUNO, *Por tierras de España y de Portugal*, Madrid, 1910.

(3) UNAMUNO, *op. cit.*, p. 10.

violente de la passion que celle des Espagnols, que la « *saudade* » a résisté à toutes les influences, et que c'est par ses poètes que le Portugal a le mieux exprimé son idéal et son inquiétude, mais si Camilo et Antero de Quental se suicidèrent pour échapper à leur propre angoisse, Unamuno n'exprime pas toute la réalité, car il y a, rien que dans la littérature moderne, des personnalités qui dépassent, par leur inspiration et leur puissance, le cadre restreint de cette « mélancolie rêveuse » (1).

Miguel de Unamuno a remarqué et exprimé avec une justesse admirable combien la *Constança* d'Eugenio de Castro s'unit à la fois au génie portugais et au paysage de Coïmbre. Il ne sentit pas moins profondément la beauté du destin d'Inès en visitant Alcobaça : « Cette pauvre Inès qui régna après la mort, et qui mourut pour avoir aimé. Reine dans le monde des légendes tragiques, consolation de la tragédie de la vie » (2).

Unamuno semble donc avoir été particulièrement ému par ces deux figures de femmes, Constance et Inès, l'une et l'autre symbole de la passion et du destin ; et elles étaient toutes deux espagnoles. La douceur poétique des amours d'Inès et de Pedro vient du tempérament portugais, du paysage du Mondego plutôt que de la personnalité de la « *Colo de Garça* ». Et après Camões, Eugenio de Castro est celui qui a le mieux exprimé cette mélancolie et cette rêveuse tendresse des amours de Pedro et d'Inès, brusquement rompues par un destin grandiose, mélancolie et tendresse qui s'exhalent du pays de Coimbre, de sa lumière claire et douce, qui suit les lignes toujours continues du paysage et de l'eau.

Constança rendit la légende inésienne à la terre qui l'avait créée, en l'intégrant dans le cadre du génie national moderne.

A ce poème original succédèrent de nouvelles œuvres en France et au Portugal.

José de Sousa Monteiro publia, en 1903, une tragédie intitu-

(1) *Id.*, p. 10, *Portugal es la patria de los amores tristes y de los grandes naufragios* ». Il y a, dans le jugement du grand critique espagnol, de l'admiration et parfois la condescendance d'un peuple fort, à la littérature virile, pour le Portugal : « *Hermosa y dulce muchacha campesina que de espaldas a Europa, mira como el sol se pone en las aguas infinitas* ». (Belle et douce paysanne qui tourne le dos à l'Europe et regarde mourir le soleil dans les eaux profondes).

(2) *Op. cit.*, p. 134.

lée *D. Pedro* (1), qui reprend à Julio de Castilho le rôle de cette reine Brites, douce et noble, qui intercède plusieurs fois en faveur de son fils. Comme beaucoup de drames portugais, cette pièce est plus l'œuvre d'un poète que celle d'un dramaturge ; ce défaut presque général du théâtre portugais n'avait pas disparu avec le romantisme.

En 1910, Vieira Natividade mit en évidence le rôle important des tombeaux d'Alcobaça, en présentant une remarquable interprétation symbolique des sculptures funéraires qui suscita un très grand intérêt et provoqua de nouvelles études dans le domaine iconographique (2).

La France continua la tradition du drame inésien, par l'*Inès de Castro* d'Alfred Poizat, représentée en 1912 (3), et où se retrouvent les classiques entrevues d'Inès et de sa rivale, d'Alphonse et de sa victime ; ni la forme, ni l'action n'ont sauvé de l'oubli cette pièce qui rejoint les tragédies antérieures de Didot, d'Arnault, de Domet de Mont, dans la longue liste des *Castro* statiques.

En 1913, Afonso Lopes Vieira, représentant du nationalisme donna, au Monastère d'Alcobaça, une conférence littéraire, sur *Inès de Castro dans la poésie et dans la légende* (4), où il appelle Pedro « un grand rebelle au nom de son noble cœur, trop noble pour obéir à des convenances politiques » (5). Il défendit la légende et le tombeau contre les érudits et les savants ; « L'essence de cette tragédie est la plus poétique, la plus créatrice de mystère ; c'est l'amour et la mort » (6). Et pour illustrer la magnifique tradition des amants qui dorment sous la pierre pour qu'au jugement dernier ils se retrouvent face à face, les yeux dans les yeux, il écrivit ce sonnet qui fut lu dans le monastère, à côté des tombeaux :

---

(1) José de Sousa Monteiro, *D. Pedro*, Lisboa, 1903.

(2) N. Vieira Natividade, *Ignez de Castro e Pedro o Cru, perante a iconographia dos seus tumulos*, Lisboa, 1910. Cf. chapitre II de ce travail. — Rappelons que, jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, personne n'avait attiré l'attention sur la similitude de l'histoire de D. Pedro et des groupes sculptés sur son tombeau.

(3) A. Poizat, *Inès de Castro*, Paris, 1911.

(4) *Ines de Castro no poesia e na lenda :* Alcobaça, 1913.

(5) *Op. cit.*, p. 14.

(6) *A essencia desta tragedia é ja de si a mais poetica, a mais criadora de misterio, é o Amor e a Morte.*

Jusqu'à la fin du monde.
La grande amoureuse écoute l'adieu
De la voix tant aimée.
Sainte et Reine, conserve cette vie,
Qui ne commence qu'avec la fin.
Pierre de rêve et de douleur,
Tu fus sculptée par le regret immense qui vécut ici ;
Garde donc la *Saudade* de la séparation,
Et l'espérance de l'heure désirée.
Garde la Saudade qui jamais ne finit,
Pour le jour d'amour heureux qui doit venir,
Et qu'espèrent ceux qui dorment ici.
Et dans le bruit du monde qui s'écroule,
Ils se réveilleront, souriant éternellement,
Enfin les yeux dans les yeux (1).

C'est la consécration par un érudit, de la fusion de l'histoire, de la poésie, de la légende.

Des tombeaux d'Alcobaça se dégage une fiction si puissante, si vraie dans ses détails, qu'elle se mêla à l'histoire jusqu'à devenir historique et fit fleurir au cours des siècles, les détails gracieux et émouvants qui restent plus vivants dans la mémoire des hommes que les faits de la chronique.

Inès demeure la reine morte, Pedro l'éternel amoureux, victimes de la jalousie, malgré les actes, les livres, malgré la vérité ; ils restent les amants qui attendent le jugement dernier pour se retrouver. La tradition des tombeaux placés face à face est un des détails les plus poétiques de la légende qui illustre les héros.

---

(1) *Até ao fim do mundo. A grande amada*
Escuta o adeus da grande voz sentida.
Santa e Rainha, aguarda aquela vida
Que so depois do fim é começada.
Pedra de sonho e dôr, fôste lavrada
Pela Saudade imensa aqui vivida ;
Guarda a Saudade, pois, ja despedida,
E a esperança da hora desejada.
Guarda a Saudade que jamais acaba,
Que o dia que ha de vir, de amor contente,
Os que dormem aqui vão esperando.
E no fragor do mundo que desaba,
Hão de acordar, sorrindo eternamente,
Os olhos um no outro emfim pousando !

— La même année une étude historique romancée due à Antero de Figueiredo fit ressortir les causes et précisa les conséquences politiques de la mort d'Inès (1), les intrigues de la cour et les circonstances de ce meurtre. Dans une prose où la précision s'allie à la richesse du vocabulaire, Antero de Figueiredo évoque les scènes de la lutte entre père et fils où il voulait voir *um trecho de historia posto em arte* » (2). Et il rassemble tous les détails pittoresques ou émouvants de la légende, qu'il oppose aux rudes vérités de l'histoire.

« Il y avait aux premiers âges du royaume de Portugal, quand les souverains et les seigneurs étaient guerriers et ménestrels, un prince ardent aux beaux yeux noirs, rêveur et hardi, qui s'appelait D. Pedro ; c'était le fils du grand roi Alphonse IV que tous aimaient et respectaient.

Comme ce roi déjà vieux, lassé de la lutte et de la gloire, avait un héritier à qui il pouvait laisser son royaume, il consulta ses loyaux conseillers et ses sages vassaux et décida d'unir son fils, par un mariage politique, à quelque puissante famille qui aiderait à défendre le pays. Pedro obéit en vassal fidèle et accepta d'épouser la princesse castillane, mais hélas, il se maria, triste et sans amour, puisqu'il n'avait jamais vu cette fiancée que n'avait pas choisi son cœur épris de beauté.

Des plaines arides de Castille, Constance, la riche et belle princesse vint au Portugal, où de grandes fêtes et des tournois réjouirent tout le royaume, mais sur le visage mat de la belle castillane, les baisers de son fiancé mouraient, froids et tristes.

Il y avait une dame de la suite, appelée Inès de Castro, à la peau blanche, aux cheveux d'or, aux yeux verts cristallins comme l'eau d'un lac dans la forêt. On l'appelait « *Colo de Garça* » parce qu'elle avait une peau de satin aussi blanche et aussi douce que les plumes neigeuses de cet oiseau royal (3) ; sa gorge, pâle comme le lys, laissait voir le vin doré qu'elle buvait aux gobelets d'argent.

Quand le prince la vit, il fut pris pour toujours ; ils s'aimèrent

(1) Antero de FIGUEIREDO, *D. Pedro e D. Ines : O grande Desvayro*, 1320-1367, Lisboa, 1913. — A. de Figueiredo est aussi l'auteur d'une vie de Leonor Teles, la femme de Fernando, qui fut surnommée *Flor de Altura* comme Inès fut appelée *Colo de Garça*.

(2) Une page d'histoire transposée dans l'art. *op. cit.*, p. 246.

(3) *Garça real* est le nom portugais du héron blanc, symbole de pureté.

et cet amour fut le soleil de midi et l'ombre du clair de lune, vin ardent et miel suave, délicieux tourment de chaque minute.

Le vieux roi irrité voulut mettre un terme à ces amours criminelles qui déshonoraient la jeunesse du fils et les cheveux blancs du père. Pedro voulut obéir, mais son cœur était pris. Alors le roi, plein de rancœur, renvoya de la cour la belle, aimée de son fils.

Sans repos et sans trêve, D. Pedro parcourut le pays pour trouver la retraite de son Inès, et, au milieu des dangers, il allait lui parler la nuit par-dessus les murailles du château ; son cheval était ferré à l'envers, pour dépister ses ennemis. Une nuit, il l'enleva sur son coursier haletant, et l'emmena dans un palais caché au milieu des jardins parfumés et des arbres touffus. Il reste encore, dans la serra d'Atouguia, les ruines de ce merveilleux château et à Jarmelo le bloc de pierre d'où Inès s'élançait sur son palefroi (1).

Pendant ce temps Constance, l'épouse dédaignée du prince, mourut de chagrin et de douleur. Alphonse voulut de nouveau marier Pedro à une fille de roi, mais le prince, pour l'amour d'Inès, refusa. Le père fit enfermer la douce Inès au Couvent de Santa-Clara de Coïmbre, sous la garde des religieuses. Pedro alla s'installer dans une maison voisine pour pouvoir respirer de loin le parfum du beau corps de son aimée, pour laquelle il soupirait jour et nuit. Si grande était sa tristesse que les arbres, la terre, les plantes, pleurèrent avec lui et le jardin devint un lieu de désolation que l'on nomma la « *Quinta das Lagrimas* », et le peuple, attendri par la douleur des amants, appela la source où Pedro passait ses jours à pleurer, la « *Fontaine des amours* », et « *canal des amours* » le ruisseau qui amenait l'eau au couvent et par lequel le prince envoyait des lettres d'amour » (2).

Après quoi A. de Figueiredo raconte la mort d'Inès suivant la version littéraire de l'assassinat par les chevaliers, malgré l'hésitation du roi, puis il reprend le récit légendaire :

« Alors le Mondego suspendit son cours, les saules s'inclinèrent pour pleurer, la Fontaine des Amours versa des larmes, et les

(1) En plus de ces endroits légendaires où Inès aurait passé, il existe des traditions du même genre à Alcabideque, à Porto, à Ceira près de Coïmbre, etc... ; ces légendes sont d'époques fort différentes.

(2) *D. Pedro e D. Inês*, p. 240-243.

pierres blanches se tachèrent de sang ; des herbes vertes se fanèrent, pâles et fines, pour rappeler les cheveux d'or d'Inès, et les grands cèdres (1), en s'inclinant, murmurèrent une plainte douce d'éternels regrets, que l'on entend encore par les nuits calmes, comme on voit encore les pleurs jaillir de la fontaine et baigner les herbes fines et les pierres teintes du sang de la belle assassinée. »

Après la vengeance, la translation et le couronnement, la légende ajoute ces détails posthumes : « Le roi donna tous les joyaux d'Inès aux moines d'Alcobaça qui les sertirent dans un calice sacré dont ils se servent pour le culte. Pedro se fit construire un tombeau semblable à celui d'Inès et les plaça face à face, pour qu'au jour du Jugement Dernier, les amants, dans l'impatience séculaire de leurs amours anxieuses, se retrouvent les yeux dans les yeux !

Quand son temps fut venu, Pedro mourut subitement, sans presque se confesser, mais Dieu qui l'aimait beaucoup pour en avoir bien été servi, lui fit la grâce de le ressusciter un instant pour avouer un péché qu'il avait oublié.

Il repose en face d'Inès, dans une petite chapelle gothique du monastère d'Alcobaça ; on dit qu'aux heures mortes des nuits obscures, on voit s'animer sur les tombeaux les silhouettes phosphorescentes des amants et qu'on entend un murmure, doux et sonore comme celui d'un filet d'eau entre les herbes ou le saut d'un oiseau sur les feuilles sèches de l'automne »... (2).

Nous avons traduit de cette légende les passages essentiels qui révèlent les détails que l'étude de l'histoire ignore et que les textes littéraires ne développent pas : la fatalité d'un amour sensuel, les rencontres d'Inès et de Pedro, la transformation des éléments naturels après la mort d'Inès et le merveilleux chrétien de la résurrection.

Où Antero de Figueiredo a-t-il pris ces détails ? Nous l'ignorons, mais nous avons entendu à Coïmbre raconter la légende des joyaux d'Inès, et à Alcobaça, celle du murmure mystérieux qui naît et meurt, pendant les nuits sans lune, dans la chapelle du monastère. Nous ne pensons pas que ces détails soient de formation médiévale, puisqu'il n'en est pas trace dans les roman-

(1) Les premiers cèdres furent introduits au Portugal au XVII^me siècle.
(2) A. de Figueiredo, *op. cit.*, p. 245-47. —

ces et dans la littérature de la Renaissance, et que l'appellation de la « *Quinta das Lagrimas* » est tardive. Mais il peut y avoir eu des altérations et des influences étrangères qui n'ont pas atteint la littérature proprement dite, mais sont restées parmi les éléments légendaires de la tradition.

Ce qui nous paraît le plus étonnant dans le destin des amants, c'est ce mélange de fatalité d'un amour singulièrement ardent et charnel, avec les éléments d'un merveilleux chrétien mystique. Même dans les chroniques et dans le romanceiro, les auteurs sont frappés par l'ardeur de la passion qui poussa Pedro vers Inès, et tous s'accordent à attribuer à Inès une beauté telle, qu'elle rend presque irresponsable le prince rebelle et infidèle ; car la légende donne à Pedro l'absolution et lui accorde le pardon de cet amour terrible. Et l'on ne peut s'empêcher de penser à Tristan et Iseult, unis par le philtre enchanté, qui se cherchent et s'unissent malgré l'honneur et la religion, et dont la folie trouve son excuse dans la magie. Mais le poème d'Inès met face à face une femme belle et un homme ardent, qui lient leur vie malgré un royaume, une épouse, un père.

La version portugaise est plus hardie encore que l'histoire de Tristan et Iseult, puisque des enfants sont nés de cette union, et non dans Tintagel, mais au royame très chrétien de Portugal, sous le règne sévère et rigide d'Alfonso o Bravo.

Cette sensualité, exprimée dans les *chansons d'amis* par des allusions nettes et parfois brutales, a disparu dans les versions littéraires de la Renaissance. Ici persiste la beauté d'Inès qui suffit à excuser tous les maux du royaume ; et les détails se créent, la tradition prend vie. Inès morte, la nature la pleure, et pour Camões, ce sont les nymphes qui perpétuent son souvenir ; le palais de Santa-Clara, où Inès, concubine du prince héritier, offensait le souvenir de Sainte Isabelle, devient, grâce à la fiction poétique, un jardin où les pierres, l'eau et les arbres, chantent à jamais l'innocence de la morte triomphante.

Le plus subtil de ces détails dus à l'imagination populaire pourrait bien être le pardon divin accordé à Inès, dont l'inconsciente beauté causa des désastres, et à Pedro, amoureux passionné mais vengeur cruel et injuste...

De l'histoire, les amours d'Inès ont passé dans la littérature de la Renaissance, qui fixa les principaux points de la légende, mais plus tard, l'imagination locale éparpilla à travers le Portugal

les endroits où Inès avait souffert et aimé ; Alcobaça, dépositaire des corps des amants, a pu donner naissance à ce conte de l'éternelle conversation des amants séparés par la pierre, pareil à celui de la ronce qui poussa de la tombe de Tristan vers la sépulture d'Iseult (1).

Nous pensons que c'est à l'époque romantique qu'ont pu se développer ces traits du dialogue des ombres, et des silhouettes qui apparaissent par les nuits d'orage ou de mystère, sous l'influence des visions et des spectres nombreux qui hantèrent les cloîtres et l'imagination des poètes !

La résurrection de D. Pedro pour qu'il pût achever de se confesser était un motif déjà exploité par la tragédie espagnole, notamment par Calderón dans la *Dévotion à la Croix*, où Eusebio est assuré de la protection du Seigneur pour avoir eu confiance en sa miséricorde ; Pierre le Cruel, grand pécheur, avait peut-être mérité le pardon pour avoir connu par l'amour, l'exaltation et la souffrance.

Tous ces détails montrent, une fois de plus, comment une légende florissante, par des croisements avec d'autres récits, finit par se les assimiler et fondre d'autres traditions avec les faits initiaux. Ces contes entourent la passion et la mort d'Inès d'un tissu pathétique et émouvant, qui rend les personnages plus proches des humains, même s'ils sont moins vraisemblables et plus fantastiques ; les plus belles histoires ne sont pas toujours ce qui a été, mais ce qui aurait pu être...

Au Portugal, deux autres tragédies portèrent à la scène la vengeance de Pedro et l'apothéose d'Inès ; Marcelino Mesquita (1836-1919) est l'auteur d'un *Pedro o Cruel* (2) Antonio Patricio publia deux ans plus tard *Pedro o Cru* (3), où le supplice des conseillers d'Alphonse IV est rendu plus horrible encore par le geste de Don Pedro, mordant avec rage dans le cœur pantelant que le bourreau vient d'arracher de la poitrine de Coelho (4).

---

(1) Il est fort possible que la légende de Tristan ait influencé les récits portugais ; leur passion mutuelle unit Pedro et Inès malgré les obstacles, comme elle unissait Tristan et Yseult, dont l'histoire était connue à la cour de Portugal, et leur réunion après la mort se rapproche de celle des amants de Cornouailles. L'influence du cycle breton a été plus forte au Portugal qu'en Espagne.

(2) Marcelino Mesquita, *Pedro o Cruel*, tragedia, 1916.

(3) Antonio Patricio : *Pedro o Cru*, drama em 4 actos, Lisboa, 1918.

(4) Cette légende du roi mordant le cœur de son ennemi fut répandue au XVI[e] siècle en Espagne.

Ces deux drames, au style pesant, orientent le sujet inésien vers la personne de D. Pedro, vengeur et justicier ; le XIX^e siècle avait déjà ramené l'attention du public et du lecteur sur le roi plus que sur la seule Inès ; les travaux modernes vont donner de plus en plus d'importance au rôle du roi, à ses qualités, à ses actes, et faire la lumière sur le jeu politique qui amena l'exécution d'Inès.

L'étude qui mit en lumière d'une façon définitive les détails historiques, critiques et iconographiques de la légende, est l'œuvre du D^r. Antonio de Vasconcelos (1), professeur d'histoire à Coïmbre, qui étudia de la manière la plus critique et la plus objective, l'histoire et la formation de la légende, le symbolisme des tombeaux, la localisation des faits. Malgré la minutie des observations, cette étude, définitive à beaucoup d'égards, a su respecter la saveur de la tradition, le pittoresque des détails légendaires, et la connaissance profonde des faits n'y gâte pas le charme de ce que l'on a pu appeler : « la plus belle histoire d'amour ». C'est le propre d'un savant et d'un artiste, d'unir à la précision scientifique, la compréhension des valeurs les plus humaines et les plus profondes du passé national.

Cependant, un Français, attiré par l'héroïne de Coïmbre, subit l'influence du théâtre portugais contemporain et écrivit la *Vengeance de Santarem* en vers heurtés et rocailleux (2).

Un Brésilien publia en français une *Inès de Castro* dramatique, assez mal écrite, qui reprend à la comédie de Guevara le rôle de l'infante de Navarre qui cause la mort d'Inès (3).

C'est aussi à la *Reinar después de morir* que se rattache la *Reine Morte* d'H. de Montherlant, qui pour se défendre d'avoir adapté la pièce de Guevara, en a donné la traduction française à la suite de son drame (4).

On ne peut réellement pas accuser Montherlant d'avoir adapté la pièce de Guevara, malgré la similitude de plusieurs scènes, tant l'esprit de la *Reine Morte* s'écarte de toutes les

---

(1) D^r A. G. de Vasconcelos, *Inès de Castro, Estudo apra uma serie de Liçoës no curso de historia de Portugal*, Coimbra, 1928.

(2) Marcel Dany, *La vengeance de Santarem*, Coïmbre 1937.

(3) Alberto Caraco, *Inès de Castro*, Rio de Janeiro, 1941. Il y a des fautes de style et de vocabulaire (*neto*, est traduit par neveu, *tarde* par soir, etc...).

(4) Henry de Montherlant, *La Reine Morte*, (ou *Comment on tue les femmes*) ; Paris, 1942.

adaptations du thème des amours de Pedro ; ce thème n'est qu'un cadre pour les idées de Montherlant. Il est le premier à avoir brisé la convention tacite acceptée par tous les poètes et tous les auteurs dramatiques qui avaient adopté, de l'une ou l'autre des nombreuses versions du récit, l'idée qu'Inès était victime du sort, malgré l'hésitation du roi. Les rapports de ces personnages, malgré la diversité des arguments et les variations introduites par les différents courants littéraires, étaient restés fixés dans les limites assez étroites pour que les éléments essentiels en aient subsisté. C'est sans doute ce qui a produit l'épuisement du thème inésien à l'époque moderne, car il est fort difficile de faire œuvre neuve avec un sujet ancien, vénérable par son passé même.

L'auteur de la *Reine Morte* n'a guère le respect de cette tradition séculaire. Il se soucie fort peu des antécédents littéraires ou historiques du sujet ; ses personnages sont profondément castillans sur la toile de fond portugaise ; seule, Inès, pourrait être plus simplement galicienne qu'espagnole, par sa douceur et son refus de l'action brutale.

Le conflit entre le père et le fils prend, dans la *Reine Morte* l'aspect familier de l'amour qui meurt parce que l'adolescent ne répond pas aux promesses de l'enfance ; quand Ferrante condamne son fils, il l'envoie « en prison pour médiocrité ». Ce goût de Montherlant pour les enfants pleins de noblesse gracieuse, sa rancune contre les bassesses d'un « être de mauvaise qualité » se retrouvent souvent dans son œuvre romanesque et théâtrale. Dans *Fils de personne*, le père finit par repousser son fils parce qu'il l'aime, qu'il en a pitié, et qu'il préfère rompre avec lui avant que la pitié que lui inspire son manque de valeur ne vienne tuer l'affection.

Ici, Ferrante arrive à déterminer les motifs de ses actes, à définir la vérité et pourtant, par lassitude, il laisse aller les événements ; acteur et spectateur, il se réfugie dans le renoncement. Dans presque toutes les œuvres de Montherlant, un être en rejette un autre parce qu'il s'est diminué, et dans la *Reine Morte* Ferrante abandonne son fils qu'il n'aime plus, l'infante

« Des échos de presse ayant annoncé que *La Reine Morte* était *adaptée* d'une pièce espagnole, je fais suivre ici mon texte de celui de *Reinar después de morir*. Au public de juger s'il y a eu adaptation », p. 187 (note).

se désintéresse d'Inès parce qu'elle est sans ardeur, et le roi fait tuer Inès, qui a laissé passer le moment de grâce.

Montherlant a introduit dans la *Reine Morte,* à la fois des éléments humains qui manquaient aux rois de la légende, et le dissolvant de ces sentiments qui deviennent inquiétants à force d'être naturels.

Ferrante, dont la tradition faisait un être hésitant, n'est ici plus hésitant du tout ; il domine les événements, manœuvre Inès avec subtilité et tristesse ; mais sa conscience de faire le mal ne l'empêche pas de le faire ; c'est là le jeu de la vie, étincelant et vide, et qui doit continuer, malgré Dieu et malgré les désirs. Et l'infante, qu'elle est superbe et piaffante, comme la Blanca de *Reinar después de morir ;* mais qu'elle est plus forte de n'aimer personne ! « Elle danse devant le roi le pas de l'honneur (1) et marche avec un glaive enfoncé dans le cœur » (2).

L'amour d'Inès et de Pedro est aussi intense chez Montherlant que chez Guevara, mais il est plus lucide ; Inès souhaite arriver au terme de son attente, et va même jusqu'à provoquer le destin avec une certaine obstination malhabile que lui reproche ce vieux routier de Ferrante qui aime que chacun soit à sa place, et que chaque chose se situe au moment qui convient, ou plutôt qui convient à son humeur ou à sa politique.

Cependant, il y a une poésie exquise dans certaines expressions qui nous rapprochent de Pedro et d'Inès comme de quelque couple heureux isolé par son amour : « Inès, mon amour au nom de femme, Inès au clair visage, plus clair que les mots qui le bercent ». Inès est peut-être la femme la plus simple de l'œuvre de Montherlant ; sans doute n'a-t-elle pas la valeur de l'infante, mais dans son entrevue avec Blanca, c'est elle pourtant qui remporte la victoire, puisqu'elle ne se laisse pas convaincre.

De tous ces sentiments divers et de ceux de Coelho et de ses complices, de cette langue exacte, parfois exaspérante, se dégage une impression de lassitude devant ce jeu intellectuel. Mais à côté de celà, que d'expressions heureuses, que de raccourcis saisissants ! On peut ne pas aimer Montherlant, mais ses qualités de style éclatent dans la *Reine Morte ;* à la lecture plus encore qu'à la scène ; il y a des moments d'une humanité exceptionnelle.

(1) *Reine Morte,* acte 2, scène 2.
(2) *Reine Morte,* acte 1, scène 1.

La *Reine Morte* est une œuvre vigoureuse où l'Espagne domine ; l'infante dit à Inès : « Venez en Espagne, vous y reprendrez de la vigueur ; le Portugal est une femme étendue au flanc de l'Espagne ; mais ce pays qui reste quand même à l'écart, qui brûle seul et qui est fou, empêche le Portugal de dormir » (1). Conception bien espagnole, qui est aussi celle d'Unamuno, mais, dans l'histoire d'Inès, le révolté, le fou, est le Portugais, et l'Espagnole succombe au destin qui la dépasse.

Montherlant connaît bien l'Espagne, la vraie, celle qui résiste à l'exotisme, à la mode et à tout ce que l'on veut lui faire dire et il renoue, dans sa conception de l'héroïsme, avec le romancero, avec Menendez y Pelayo, qui rattachait la *Castro* à la littérature castillane, avec la *comedia* du siècle d'or (2).

« Il faut laisser tomber les eaux », dit Inès à l'infante, et Ferrante, tout-puissant, est hanté par ses actes : « Mon fils est un de mes actes et tous nos actes nous maîtrisent, un jour ou l'autre » ; sous cet aspect, l'histoire reprend ses droits : Pedro souffrit d'avoir aimé, Alphonse paya sa révolte contre son père de la rébellion de son fils, Inès mourut pour avoir bravé les lois et le pays. Dans la *Reine Morte* comme dans la *Castro* de Ferreira, chacun est libre de ses actes, mais il subit son destin ; de la scène, chaque personnage passe dans la vie, et Ferrante est un peu le conducteur de ces marionnettes qui pleurent, s'agitent et meurent ; cependant sa lucidité consciente ne le sauve pas lui-même parce qu'il aime ses actes : « Plus je mesure ce qu'il y a d'injuste et d'atroce dans ce que je fais, plus je m'y enfonce, parce que je m'y plais ». Ce sentiment, si fréquent chez l'homme, d'accomplir l'acte qui se retourne contre lui, de gâcher consciemment sa dernière chance, donne au personnage d'Alphonse IV une puissance qui dépasse le conflit traditionnel de l'amour et du devoir, en même temps qu'il imprime au drame une portée politique qui rapproche les temps et les situations.

Le dernier livre consacré à Inès est une chronique d'Afonso Lopes Vieira (3) qu'il intitule *La passion de Pierre le Cruel*. Grand spécialiste du moyen âge, l'auteur avait déjà évoqué la légende d'Inès à Alcobaça et adapté en prose moderne l'*Amadis*

(1) Acte II, scène V.

(2) Montherlant ignore, ou feint d'ignorer que *Reinar después de morir* est un sujet portugais.

(3) Afonso Lopes Vieira, *A paixão de Pedro o Cru*, Lisboa, 1943.

et la *Diane*, œuvres qui révélèrent son grand tact littéraire en même temps que ses dons de poète.

« Seigneur je voudrais vous conter, comme elle le mérite, cette tragédie, mais mon désir est vain, c'est la passion d'un homme qui souffrit beaucoup parce qu'il avait beaucoup aimé, et surtout parce qu'il avait beaucoup péché. Mais il connut le poids de ses erreurs parce que la charge de roi lui ouvrit les yeux ; c'est l'histoire de D. Pedro de Portugal, notre roi bien-aimé, qui par malheur, vint à rencontrer cette femme tant chérie qui servit de splendide et terrible instrument de trahison... (1).

Et la légende se développe en tableaux évoqués simplement mais d'une intensité extraordinaire, comme une tapisserie médiévale, qui se déroule au gré du conteur.

« *Senhores, tinha ma sina Dom Pedro com as mulheres...* » (2) ; A. Lopes Vieira rappelle de vieux proverbes et dégage la profonde originalité du peuple portugais, sa finesse et sa poésie ; « d'Espagne, il ne vient ni bon vent (3), ni bon mariage », et Constance amena la malédiction et la guerre, de la Castille toujours menaçante.

D. Pedro relisait les vers de son grand-père D. Denis :

> « *O mui namorado*
> *Tristão sei bem que não amou Iseu quanto*
> *eu vos amo...* »

pour Inès qui l'écoutait.

Plus tard, « Pedro buvait de toute sa soif sombre, le vin blond du corps adoré »...

Pedro fit graver sur son tombeau : « Le désespoir, cette bête féroce et énigmatique, à moitié démoniaque, qui dominait la Rose parlante, et du secret de ce pétale, s'exhale la terreur » (4).

Pedro gravit peu à peu tous les degrés de la douleur, pendant qu'Inès entrait dans la légende : « C'était elle, encore et toujours prête à emplir le Portugal de sa légende de Sainte, qui n'était pas moins adorée pour n'être pas au calendrier, de Martyre,

---

(1) *Op. cit.*, p. 13-14.

(2) D. Pedro eut une fatale destinée.

(3) En Algarve, quand le vent vient d'Espagne, la pêche est compromise et le signal ne monte pas au mât pour annoncer la venue des thons.

(4) *Op. cit.*, p. 247.

comparée à ces vierges qui sourient à la mort pour l'amour de Jésus ; de Muse, qui servit d'inspiratrice aux esprits des poètes et que le meilleur consacra dans la beauté de sa légende, en corrompant l'histoire ; de Patronne qui siégeait à Coïmbre aux côtés de la pure Reine Sainte, illustrant la cité qui l'avait vue mourir, mêlée à la poésie des eaux et de l'air, à la cime des peupliers, aux nuages qui passent... » (1).

« La statue de la Reine montrait la couronne royale, mais sur un des pétales de la rose, la tête aux cheveux dorés gisait sur le sol, séparée du *cou de cygne* » (2).

Dans une langue très belle et très simple, Afonso Lopes Vieira réussit à évoquer, dans sa tragique noblesse, la vie d'oiseau d'Inès, le destin glorieux de Pedro accablé par toutes les tristesses, par tous les remords et par le poids de ses responsabilités.

Cette *Passion de Pierre le Cruel* est la plus moderne et la plus purement portugaise des versions de la mort d'Inès ; elle laisse à la légende la douceur de la fiction et évoque dans la réalité la figure de ce roi tragique, dont six siècles n'ont pas altéré la grandeur.

(1) *Op. cit.*, p. 253.
(2) *Id.*, p. 259.

CONCLUSION

Au terme de cette esquisse où nous avons suivi, dans son développement, l'histoire d'Inès, nous voudrions dégager la valeur et marquer la portée des multiples transformations qu'a subies cet épisode de l'histoire du Portugal.

Le destin d'Inès, qu'elle soit morte ou non de la main du bourreau, qu'elle ait été ou non l'épouse de D. Pedro, est historiquement un des plus prestigieux qui soient : cette bâtarde, cette étrangère qui rencontra sur son chemin le prince héritier de Portugal, fut de son vivant la cause d'une guerre civile et mit la dynastie même en péril ; après son exécution, elle fit se parjurer un roi chrétien et torturer des hommes ; mais elle reçut les honneurs d'une translation d'un luxe inusité et elle repose dans un tombeau splendide, au monastère d'Alcobaça. Cette vie et ces fastes posthumes retiendraient déjà l'attention du chercheur ou de l'artiste si la gloire légendaire d'Inès de Castro ne dépassait de beaucoup l'éclat de ces faits historiques.

Issue, non d'un passé mythique, mais de la dernière période du moyen âge, l'héroïne de Coïmbre a suscité une littérature fort abondante ; en cinq siècles, près de trois cents textes ont évoqué la mort et la passion d'Inès.

Il n'y a aucune difficulté à suivre les étapes par lesquelles le thème des amants de Coïmbre fut adapté par les littératures de la Renaissance ; la mort d'Inès fut relatée brièvement, comme un fait politique, par Lopez de Ayala, chroniqueur contemporain, qui n'y attacha qu'une minime importance, puisque cette exécution n'influençait guère les destinées de la Castille ; elle le fut ensuite par Fernão Lopes qui introduisit dans son récit des anecdotes et des jugements sur la force de l'amour de D. Pedro, la vraisemblance du mariage ou l'avis des contemporains.

Ces chroniques racontaient l'histoire de D. Pedro et non sa légende ; c'est à l'époque de la Renaissance qu'apparurent les versions littéraires de la mort d'Inès. Le *Cancioneiro Geral*, la *Castro* de Ferreira, les *Lusiades*, sont la transposition poétique,

par des lettrés, d'un épisode de l'histoire du Portugal, développé ou modifié selon leur inspiration poétique.

Mais y a-t-il eu une tradition populaire ? Caroline Michaëlis de Vasconcelos le nie, tandis que le soutient Menendez y Pelayo.

Il faut préciser que les discussions des érudits portent sur des traditions d'origine populaire et non sur la légende proprement dite ; une légende naît et meurt, fleurit et se transforme sans devoir nécessairement prendre forme littéraire.

Les éléments légendaires, dans le thème d'Inès et de Pedro, sont le palais où elle se serait réfugiée, le ruisseau qui portait les messages d'amour, le cheval du prince qu'on ferrait à l'envers pour dépister les poursuivants, le tombeau d'Alcobaça qui murmure et s'anime ; elle est née aux endroits qui gardent le souvenir de la belle Galicienne sans qu'elle y soit jamais passée ; elle est faite de mille détails merveilleux qui ne sont dans aucun drame, dans aucun poème.

Camões a introduit dans la description de la mort d'Inès des éléments mythologiques ; à la tradition des nymphes éplorées, se sont ajoutés le murmure des arbres, les gouttes de sang qui marquent les pierres, la plainte de l'eau rappelant les supplications de la maîtresse de D. Pedro.

Il serait fort séduisant de conclure que les détails d'origine populaire se seraient combinés avec les faits historiques jusqu'à constituer la légende, mais cette hypothèse ne serait guère valable, puisque nous ignorons ce qu'à pu produire une poésie populaire médiévale dont il ne reste rien.

Nous dirons avec prudence qu'aux œuvres poétiques et dramatiques, vient s'ajouter une tradition légendaire « extra-littéraire » (1) dont la formation peut être ancienne ou moderne. Elle existe, elle est attestée par la toponymie, par des récits divers, mais nous inclinons à lui attribuer une origine relativement récente ; une première raison, c'est qu'il ne nous reste pas de documents anciens (2) ; ensuite, c'est que les éléments merveilleux n'apparaissent guère dans la littérature de la Renaissance

(1) Nous ne disons pas « *orale* », parce que les noms de lieu ne peuvent être appelés un témoignage oral.

(2) Le sonnet de Diogo Bernardes à Ferreira semble prouver que le nom d'Inès était oublié au XVI^e siècle (cf. p. 70) ; mais peut-être cette remarque ne s'applique-t-elle qu'au domaine littéraire. Cependant, on n'a pas encore retrouvé, jusqu'à présent, de textes antérieurs au *Cancioneiro de Resende*.

avant Camões, et que plusieurs détails semblent inspirés par l'auteur des *Lusiades*, comme les noms de la *Fontaine des Amours* et de la *Quinta das Lagrimas* qui n'apparaissent qu'après 1572 (1).

Quelle que soit l'origine de ces détails légendaires, nous penchons à croire que c'est souvent le succès littéraire du thème d'Inès de Castro qui est à la base du développement des éléments merveilleux (2), et tout particulièrement à l'époque romantique.

Les épisodes de l'histoire d'Inès utilisés par les auteurs dramatiques et les poètes sont relativement peu nombreux ; nous avons tenté, dans le chapitre consacré à la légende (3), de déceler leur origine ; le meurtre d'Inès, l'hésitation d'Alphonse IV, le couronnement posthume sont restés, dans le drame, les fondements de l'action, malgré des changements superficiels dans l'intrigue, l'introduction du personnage de la reine, l'évolution du motif de la mort d'Inès, depuis la raison d'État jusqu'à la jalousie d'un amant rebuté. Établie au XVI^e siècle, par Antonio Ferreira, la trame profonde du récit resta immuable à travers les époques et les courants littéraires.

Les romans, eux, furent presque toujours inspirés par le théâtre, ou bien ils peuvent se rattacher à la tradition historique (4) ; au contraire, les œuvres poétiques consacrées à la mort d'Inès, mettent l'accent sur la rencontre des amants, sur leur séparation ou leurs regrets ; qu'il s'agisse des œuvres de Resende, de D. Francisco Manuel de Melo ou d'Eugenio de Castro, on y trouve toujours plus de subtilité, de mélancolie, d'émotion nuancée que dans le drame.

De tous les éléments de la tradition littéraire, le plus intéressant est certainement la scène du couronnement, attestée dès 1577 dans la *Nise Laureada* de Bermudez, pressentie dans les romances d'Isabel de Liar où le roi épouse sa maîtresse qu'il a fait exhumer ; cet épisode réapparaît avec persistance dans le théâtre, pour s'imposer finalement dans toutes les littératures et dans l'iconographie, qu'il soit placé à Coïmbre ou à Alcobaça,

(1) Le nom « *Fontaine des Amours* » existait, nous l'avons noté, avant la publication des *Lusiades* (1572), mais Camões l'a-t-il inventé ou a-t-il utilisé une tradition existante ? Nous inclinons à croire que l'assimilation du nom de la fontaine à la mort d'Inès pourrait être due à Camões, mais intuition n'est pas preuve !

(2) Cf. XX^e siècle.

(3) Cf. p. 35 ss.

(4) Il y a quelques récits romancés consacrés aux fils d'Inès.

au lendemain de la mort d'Inès, ou sept ans plus tard. Par les romances de la fin du XVI^e^ siècle, on a l'impression que c'est le baise-main au squelette qui frappa surtout l'imagination des poètes, et c'est peut-être l'influence des règles classiques qui amena les auteurs du XVII^e^ siècle à placer le couronnement du cadavre au moment même du crime...

En 1572, Camões ne parlait pas de cette exhumation, pas plus que Fernão Lopes ou Rui de Pina, mais en 1577, Bermudez en faisait le dénouement de sa tragédie. Nous attribuons une origine espagnole à cette tradition, d'abord parce que nulle œuvre n'y fait allusion dans la littérature portugaise, avant l'auteur de la *Nise Laureada ;* ensuite parce que le génie espagnol est plus tourné vers la mort et le tombeau que l'esprit lusitanien. Ce couronnement d'un squelette, ce serait comme la danse macabre des Castillans, si grands et si fanatiques dans leurs transports de foi.

Si Bermudez fut un piètre dramaturge, sa véritable originalité est d'avoir porté à la scène cette tradition grandiose.

L'évolution du thème d'Inès reste d'ailleurs assez limitée ; ce furent plutôt l'esprit et la psychologie des personnages qui varièrent avec les époques et les pays. L'action marquée au XVI^e^ siècle par la fatalité, au siècle d'or par la passion, s'imprégna au XVIII^e^ siècle d'éléments romanesques qui furent développés par le romantisme. Nous avons tenté, dans ce travail, de faire ressortir l'influence exercée sur la conception du thème par les différents courants, et selon le caractère des peuples qui l'ont développé.

La plus intéressante de ces évolutions littéraires fut celle du Portugal, où le sujet acquit une immense célébrité pour avoir été choisi par Resende, Camões et Ferreira qui élevèrent Inès, malgré sa naissance étrangère, au rang d'héroïne nationale. Nous pensons que la meilleure part de la renommée d'Inès lui vient d'avoir été célébrée par l'auteur des *Lusiades*, qui l'intégra dans le paysage et dans la nature du Mondego, l'unissant au sol et au folklore portugais.

Sans Camões, le souvenir d'Inès eût certes été moins mêlé à l'âme même du pays, mais sa destinée eût été connue, puisque, déjà, Ferreira l'avait prise pour héroïne dramatique.

Quand l'Espagne domina la nation portugaise, Inès et Pedro désertèrent la scène lusitanienne ; quelques poètes chan-

tèrent en langue castillane les souffrances des amants, échos affaiblis des voix de Camões et de Ferreira ; mais à la Restauration, l'*Arcadie* ramena au théâtre le thème national, et les romantiques, suivant les traces des auteurs dramatiques du XVIII^e^ siècle, applaudirent les héros de Coïmbre, dont le succès n'a plus faibli désormais.

Ainsi, à toutes les époques où le Portugal eut conscience de sa nationalité et fut fier de son passé, reparut le thème d'Inès, intimement uni, sous toutes les formes littéraires, à la vie et à la gloire du pays.

La prose inésienne comporte presque uniquement des récits historiques : chroniqueurs médiévaux, panégyristes classiques, chercheurs modernes, se sont attachés à décrire, à expliquer ou à justifier les événements qui provoquèrent la mort d'Inès. On peut y ajouter, au XVIII^e^ siècle, quelques récits romanesques.

La poésie a été le genre littéraire où la vérité historique s'est trouvée le moins respectée ; après le chef-d'œuvre de Camões, qui créa véritablement le mythe lyrique de la mort d'Inès, presque tous les poètes qui chantèrent Coïmbre, le Mondego et la Fontaine des Amours, adoptèrent la tradition créée par l'auteur des *Lusiades ;* à l'époque moderne, en même temps que la forme se fait plus libre, le sujet rajeunit.

Enfin, parallèlement à cette fixité de la donnée poétique, il faut noter que le classicisme avait soumis l'action dramatique à certaines normes que le XVIII^e^ siècle, puis le romantisme ont respectées, tant en ce qui concerne la forme que l'intrigue (1).

Dans tous les genres littéraires, la tradition a écrasé l'action, et ce n'est qu'à l'époque moderne que les poètes et les auteurs dramatiques ont pris quelques libertés avec les données séculaires, depuis Eugenio de Castro, qui s'intéresse au personnage de Constance, jusqu'à Afonso Lopes Vieira, qui remonte à la source médiévale.

Nous avons retracé cette courbe décrite par le sujet dans la littérature du pays qui est la patrie de D. Pedro, des premiers auteurs qui ont évoqué sa vie, des premiers poètes qui se sont intéressés à Inès parce que, si chaque peuple a marqué le thème

(1) Nous ne parlons pas des adaptations romanesques étrangères, mais des drames portugais.

inésien de son génie propre, c'est au Portugal qu'il se mêla le plus profondément aux sentiments et aux réactions de la nation.

A cette évolution de la conception même du drame de Coïmbre, se trouvent liées la psychologie des différents personnages et l'importance relative de leur rôle.

Inès était dans le *Romanceiro* et chez Garcia de Resende une dame noble et belle, dont la grâce innocente émeut Alphonse IV ; dans le cadre dramatique de la *Castro*, d'Antonio Ferreira, elle acquit une grandeur tragique qui la rapproche des héroïnes antiques. Mais que son sentiment amoureux reste vif et exclusif ! Si la présence des enfants attendrit le vieux monarque, lassé des honneurs et du pouvoir, c'est l'amour qui domine Inès autant que Pedro, et Camões lui-même a pleuré le triste destin de la belle amoureuse plus que l'abandon des orphelins. C'est encore la passion qui agite les personnages de Velez de Guevara et provoque la lutte entre les deux rivales.

Au XVIII^e^ siècle, La Motte mettant l'accent sur l'amour conjugal, le dévouement filial, les sacrifices mutuels et les assauts de noblesse des amants devant la méchanceté de la reine, créa une Inès sans défauts ni faiblesses. Cet embourgeoisement vertueux de l'héroïne fait regretter les excès de D. Pedro ou l'orgueil tout espagnol des protagonistes de *Reinar después de morir*. De ces pièces romanesques, le drame de Coïmbre passa dans le *théâtre de Cordel*, dans l'opéra et sur la scène romantique, avec des intrigues de plus en plus compliquées et des personnages de plus en plus falots, pour en revenir, à la fin du XIX^e^ siècle, au rappel de scènes connues.

La même évolution se marque dans le caractère de D. Pedro, roi magnifique et emporté, auquel les poètes de la Renaissance donnèrent les traits d'un amoureux exalté ; après quoi, deux siècles durant, il se trouva réduit au rôle plus effacé de mari ou de père éploré aux côtés de sa femme héroïque, victime de l'injustice humaine. Et quant à l'époque du romantisme, le moyen âge exhuma ses gloires oubliées, c'est encore le personnage d'Inès qui resta le centre d'intérêt du drame. Le XX^e^ siècle devait rendre à l'infant sa véritable personnalité politique et son rôle dans l'histoire du XIV^e^ siècle.

L'attitude d'Alphonse IV reste le problème psychologique de l'exécution d'Inès, puisque le roi apparaît partagé entre son fils et ses conseillers, entre la justice et la clémence. Cette hési-

tation était déjà indiquée dans la chronique et dans le *Cancioneiro ;* dans la pièce de Ferreira, cette lutte intérieure est d'autant plus humainement douloureuse que Pedro et Inès ne pensent qu'à leur amour, sans admettre la moindre compromission diplomatique.

Peu à peu, la littérature a fait Alphonse IV plus vieux, plus abattu, pour atténuer sa responsabilité dans le crime, et certains auteurs du XIX^e^ siècle montrent même le roi poursuivant les meurtriers qui ont agi sans son ordre. Cette irresponsabilité du souverain diminue la grandeur du débat dont la vie d'Inès est l'enjeu. Dans la *Reine Morte,* Montherlant a évoqué la tentation du monarque, qui déclenche, par sa seule volonté, la catastrophe destinée à se retourner contre lui ; jusqu'alors, Alphonse IV avait toujours fait exécuter Inès pour une raison valable, que ce soit le danger de la succession, l'offense faite à l'infante, le péril castillan ou la morale chrétienne.

Parallèlement au rôle du roi, celui des conseillers subit au cours des siècles l'influence des milieux ou des courants d'idées ; nous avons indiqué combien le nombre des chevaliers responsables de l'exécution d'Inès et leurs noms ont varié dans les chroniques et les textes littéraires, mais dès le XVI^e^ siècle, la tradition attribua le meurtre d'Inès aux nobles qui entouraient le roi. Seul leur mobile, qui chez Ferreira était le devoir accompli, sans haine et sans colère, se transforma en jalousie amoureuse à l'époque romantique ; parfois, le conseiller fut remplacé par l'infante ou la reine qui desservent Inès par envie ou par dépit. C'est toujours un personnage extérieur aux trois protagonistes qui provoque le meurtre final.

Quant au lieu de l'action, il passe de Coïmbre et de la *Quinta das Lagrimas* aux châteaux de Lisbonne et de Montemor, suivant le goût de la couleur locale qui, presque nul à l'époque classique, s'affirma dans l'esthétique romantique.

Nous pouvons conclure, de ce rapide panorama, que la tragédie d'Inès s'est trouvée réduite à quelques éléments essentiels qui ont résisté jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle à toutes les transformations et à tous les courants littéraires : ce sont l'innocence d'Inès, l'hésitation du roi, le rôle des conseillers, le couronnement posthume.

Les deux influences profondes qui se sont exercées sur le développement de la tradition inésienne sont celles de Camões,

qui fit d'Inès une héroïne « *nationale* » et « *poétique* », et celle de Ferreira qui, en portant la *Castro* à la scène classique, détermina la vogue « *dramatique* » de ce sujet.

Extraordinairement tragique dans ses éléments mêmes, le thème de la mort d'Inès a suscité des œuvres excellentes quand il a tenté des auteurs comme Velez de Guevara ou Ferreira, mais en général, les Portugais, dont le génie est plus poétique que dramatique, ont continué à traiter ce sujet comme l'avait fait d'abord l'auteur de la *Castro*, et les principales innovations scéniques sont d'origine castillane.

Le succès international du thème est dû, nous semble-t-il, aux faits historiques qui le composent, à la légende qui en naquit, et au succès européen des *Lusiades* dont la traduction a, pour une grande part, introduit le personnage d'Inès dans les différentes littératures ; c'est le chef-d'œuvre de Camões qui a peut-être fait développer dans presque tous les pays, la personnalité d'Inès aux dépens de celle de D. Pedro.

Pourquoi le nom d'Inès de Castro n'est-il pas plus connu, ni du public cultivé, ni de la masse ? L'histoire d'Inès suscita beaucoup de poèmes et de drames, mais un grand nombre d'entre eux sont médiocres ; et par un destin malencontreux, ni Lope de Vega, ni Garrett, ni Victor Hugo, pour ne citer que les plus grands noms, ne se sont illustrés par leur version du drame de Coïmbre ; il faut admettre parfois qu'il y a eu là un hasard — la pièce de Lope de Vega est perdue, celle de Garrett inachevée, et l'*Inès de Castro* de Victor Hugo n'est qu'un divertissement d'adolescent — mais il est certain que la tradition et les règles ont dû étouffer des tentatives originales.

Camões, Ferreira, Guevara avaient, en traitant ce sujet, uni l'art à l'originalité créatrice ; leurs successeurs copièrent leurs idées sans atteindre jamais au même niveau artistique.

L'époque moderne a supprimé les règles, renouvelé les sentiments et le cadre du drame de Coïmbre, joignant l'objectivité historique à la liberté de la conception poétique. Eugenio de Castro chante Constance, ses joies et ses souffrances, selon le rythme des saisons, selon les nuances des paysages du Mondego ; Montherlant traite la *Castro* sans se soucier des données classiques ; Antero de Figueiredo et Afonso Lopes Vieira ont ressuscité la légende et ses détails, et Inès, sacrée une nouvelle fois héroïne nationale, apparaît comme la tentation et le remords de D.

Pedro le Justicier, Pedro le Passionné, si héroïque et si humain.

La vie d'Inès et sa triste fin sont l'image de l'éternel conflit entre le sentiment et la raison, entre l'amour et le devoir.

Au XVI^e siècle, les poètes y avaient vu la fatalité du destin et reconnu la main des dieux jaloux ; dans la littérature espagnole, ce fut surtout un conflit de passions, et les romantiques y introduisirent l'idée de la lutte de l'état contre l'individu.

Le nom d'Inès a survécu à celui de ses ennemis, quoique, dans tous les textes littéraires, on la voie succomber sous le poids de son destin. Cette mort n'eût peut-être pas été si illustre sans le règne mémorable de D. Pedro, sans la légende et la littérature inésiennes, mais dans ses lignes les plus simples, c'est l'histoire immortelle et toujours renaissante de l'homme qui faiblit, de la femme abattue par une destinée hostile, et dont la passion apparaît singulièrement plus puissante que les volontés et les œuvres humaines.

Malgré le long règne d'Alphonse IV et la personnalité vigoureuse de Pierre le Cruel, malgré l'exécution de l'Espagnole haïe, malgré les actes officiels et la vérité historique, c'est Inès qui a vaincu le temps et la distance, et transmis à la postérité les noms de ceux qui l'entourèrent. D'Alcobaça où elle repose, du Mondego où elle vécut, dans la littérature et dans la légende, c'est elle qui reste l'évocation de la beauté et de l'amour, « *reine après la mort* ».

BIBLIOGRAPHIE

a) Livres et articles : [1]

Abrantes (Laure Permon, duchesse d'Abrantes), *Souvenirs d'une ambassade et d'un séjour au Portugal*, Bruxelles, 1837, 2 vol.

Acenheiro (Cristovão Rodrigues), *Chrónicas dos Senhores Reys de Portugal*, in Colecção de livros ineditos de Historia Portugueza, Lisboa, 1824, t. V (Academia Real das Sciencias).

— *Agnes de Castro*, vid. Brillac.

Alarcao (J. Soares de), *La infanta coronada por el Rey d. Pedro, D. Ines de Castro* Lisboa, 1606 [2].

Almeida (Lourenço Chaves de), *Os túmulos de Alcobaça e os artistas de Coimbra*, Lisboa, 1944.

Almeida (Fortunato de), *Historia de Portugal*, Coimbra, 1922.

Anti-Paradoxes ou réfutations, Paris, 1723.

Apraiz y Buesa (Angel), *D. Ines de Castro en el teatro Castellano*, Vitoria. 1911 [3].

Araujo (Joaquim de), *Parodie d'Inès de Castro sur l'air du mirliton*, Genève, 1897.

Arnault (Lucien-Émile), *Pierre de Portugal*, Bruxelles, 1827.

Auvigny (J. du C. d'), *Inès de Castro*, récit historique, in *Amusements historiques*, Paris, 1735, tome I, p. 181-210.

Azevedo (Licenciado Manoel de) : *Saudades de D. Ines de Castro*, Lisboa, 1716.

Ballesteros y bereta (Antonio), *Historia de España y su influencia en la historia universal*, Barcelona, 1922.

Bandozzi (Luigi), *Ines de Castro*, drama storico, Livorno, 1727.

Barbosa (D. José), *Catalogo das Rainhas de Portugal*, Lisboa, 1727.

---

[1] Nous avons adopté en général, dans la classification des auteurs portugais le dernier nom comme nom de famille (ex. : João Baptista da Silva Leitão de Almeida Garrett) alors que certaines bibliographies les classent à l'initiale du premier nom ou même du prénom ; pour les auteurs espagnols, nous avons suivi la règle courante (Luis Velez de Guevara). Les ouvrages anonymes sont classés à l'initiale du titre.

[2] Parfois cité en espagnol : Suarez de Alarcón.

[3] Cette thèse fut présentée à l'université de Salamanque en 1905.

Bell (J. J.), *Apologie de M. Houdar de La Motte*, Paris, 1724.

Bell (Aubrey F. G.), *Fernão Lopes, sua vida e sua obra*, Lisboa, 1828, — *Portuguese bibliography*, Oxford, 1922.

Benavides (Francisco da Fonseca), *Rainhas de Portugal*, estudo Historico, Lisboa, 1878-79, 2 vol.

Bermudez (Jeronimo), *Primeras tragedias españolas de Antonio da Silva*, Madrid, 1577.

Bernardes (Diogo), *Flores de Lima*, Lisboa, 1770 (4e édition).

Bertoletti (D), *Ines di Castro*, tragedia, Milano, 1826.

Bertuch (F. J.), *Magasin der Spanischen und Portugieschen Literatur*, Weimar, 1780-1782, 3 vol.

Bibliothèque dramatique de M. de Soleinnes, cataloguée par L. Jacob, Paris, 1853, 3 vol.

Bocage (Manuel Maria Barbosa du), *A morte de D. Ignez*, cantata, Lisboa, 1824 (1).

Boneval (René de), *Réponse à l'auteur des Paradoxes littéraires sur la tragédie d'Inès de Castro*, Paris, 1723.

Bourniseaux (P. V. J. Berthe de), *D. Pedre à D. Inès de Castro*, Héroïde, Paris, 1788.

Braga (Teófilo), *Cantos populares do archipelago açoriano*, Porto, 1869. — *Historia da literatura portuguesa*, Porto, 1904-18, 4 vol.
— *Romanceiro Geral portuguez*, Lisboa, 1906-1913, 3 vol. (2e édition).

Branco (Manoel Bernardes), *Portugal e os estrangeiros*, Lisboa, 1879, 2 vol (2).

Braamcamp-Freire (Anselmo), *Primeira parte da Crónica de D. João* I, Lisboa, 1915.

Breve chronicon alcobacence, viol : Portugaliae Monumenta Historica.

Bretón de los Herreros (A), *Ines de Castro* (traduction de La Motte), Madrid, 1688.

Brillac (Mlle de), *Agnès de Castro*, nouvelle portugaise, par XXX, Amsterdam, 1688 (3).

Brito-Aranha (P. Wenceslau de), *A obra monumental de L. de Camões*, 1886-1888, 2 vol (4).

Camoẽs (Luis de), *Os Lusíadas*, Lisboa, 1572.

Cancioneiro Geral, Lisboa, 1516, 5 vol. (vid. Resende).

Cancioneiro de Romances, Amberes (sandate) ; fac-similé par Menendez-Pidal, Madrid, 1914.

(1) Bocage est mort en 1805.

(2) Cette remarquable bibliographie comprend la liste des œuvres étrangères inspirées par l'histoire et la littérature portugaises, les traductions, les rééditions etc.

(3) Nous l'avons attribué à Brillac, d'après Branco, Coutinho, etc.

(4) Cette bibliographie très complète cite toutes les éditions, traductions, imitations des œuvres de Camões dans toutes les langues.

CARACO (Alberto), *Ines de Castro*, drame, Rio de Janeiro, 1914.
Cartas de D. Ines de Castro ao Principe D. Pedro, Lisboa 1824.

CARVALHAES (Manuel Pereira Peixoto de Almeida), *Ines de Castro na opera e na coregrafia italianas*, Lisboa, 1908.

CASTILHO (Julio de), *D. Ines de Castro*, drama, Rio de Janeiro, 1875.

CASTRO (A) et RENNERT (H. A), *Vida de Lope de Vega*, Madrid, 1919.

CASTRO (Eugenio de), *Constança*, poema, Coimbra, 1900.

CEREJEIRA (Gonçalves), *Do valor historico de Fernão Lopes* (Esboço critico de : D. Pedro e a sua época, do Geral Sarmento), Coimbra, 1925.
— *Chronica conimbricence*, ou Livro de Noa : vid : Provas de Historia Genealogica.

COMELLA (L. F.), *D. Ines de Castro*, Madrid, 1785.

CORREIA (Virgilio), *Ines de Castro, nota bibliográfica sobre o livro do D. Antonio de Vasconcelos*, Coimbra, 1928.

COTARELO Y MORI (E.), *D. Ramón de la Cruz y a sua época*, Madrid, 1899.

COURNAND, A., *Épisode d'Inès de Castro, imité de Camoëns*, Paris, 1804.

COUTINHO (Bernardo Xavier), *Bibliographie franco-portugaise*, Porto, 1939 (1).
— *Camões e as artes plasticas*, Porto, 1946.

CRABBE-ROCHA (Andrée). *O teatro de Garrett*, Coimbra, 1944 (thèse de doctorat présentée à l'Université de Lisbonne).

CRAWFORD (J. P. W.), *The influence ol Seneca's tragedies on Ferreira's Castro and Bermudez Nise Lacrimosa. Modern Philology*, vol. XII p. 39 ss.

CUVELIER (trouvère J.), Vie du vaillant Bertrand Dug-Guesclin, publiée par E. Charrière, in : *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1839, 2 vol.

DANTAS (Julio), *Sobre a genealogia portuguesa do prognatismo dos Habsburgos*. Comunicação à segunda clasa da Academia, Lisboa, 1920.
— *A « Castro » de Ferreira*, Lisboa, 1920 (2).

DANY (Marcel), *Inès, chronique rimée de la plus belle histoire d'amour, ou la Vengeance de Santarem*, Coïmbre, 1927.

DAUMET (G.), *Etude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1898.

DENIS (Ferdinand), *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal*, Paris, 1839, 2 volumes.
— *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal*, Paris, 1826.
— Traduction de la « Nova Castro » de J. B. Gomes, in *Chefs-d'œuvre du théâtre portugais*, Paris, 1823.

(1) Cette excellente bibliographie est un « essai bibliographique chronologique de livres français sur le Portugal » et contient aussi des ouvrages latins et portugais sur le Portugal, édités en France.

(2) Adaptation au théâtre moderne.

— Traduction de la *Castro* d'Antonio Ferreira, in : *Le théâtre européen*, t. XVI, Paris, 1835 (1).

Desfontaines (Abbé P. F. Guyot), *Inès de Castro, ou histoire de Pierre de Portugal*, Paris, 1722.

— *Histoire de D. João de Portugal, fils d'Inès de Castro*, Paris, 1724.

— *Paradoxes littéraires*, Paris, 1723.

Didot (Firmin), *La Reine de Portugal*, tragédie, Paris, 1826.

Dominique (pseudonyme de P. F. Biancolelli) et Legrand, *Agnès de Chaillot*, comédie, Paris, 1723.

Duchene, *Inès de Portugal*, opéra, Nancy, 1864 (musique de Gérolt).

Duperron de Castera (abbé), *La Lusiade de Camoëns*, Paris, 1735, 3 vol.

Dupont (Paul), *Un poète-philosophe au commencement du XVIII^e siècle : Houdar de La Motte*, Paris,1898.

Durân (A.), Romancero General, *Biblioteca de autores españoles*, Madrid, 1851, vol. 10 et 16.

Exclamação à morte de D. Ines ; *O Instituto*, Coimbra. 1885, vol. 32.

Faria e Castro (J. C. de), *Coïmbre, pays des larmes et des amours*, Lisbonne, 1898.

Faria e sousa (Manuel de), *Europa Portuguesa*, 1679, (2^me éd.)

— *Rimas varias de Luis de Camões, principe de los poetas heroicas y lyricos de España*, Madrid, 1685.

Faure (Henri), Ines et la Fontaine des Amours ; *O Instituto*, Coimbra, 1888, vol. 35.

Feio (Alberto) O. Casamento de D. Petro I, *Boletim do Arquivo distrital de Braga*, 1921.

Fenix Renascida : vid. Azevedo.

Ferreira (Dr. Antonio) *Tragedia de D. Ines de Castro*, Lisboa 1587.

— *Poemas Lusitanos*, Lisboa, 1598.

Figaniere (Fr. Fr., de la) Memorias das Rainhas de Portugal, Lisboa, 1859.

Figueiredo (Fidelino de), *Historia da Literatura portuguesa*, Lisboa, 1922-1924, 4 vol.

Figueiredo (Manoel de) Ignez, tragedia, dans *Teatro de M. de Fig.* Lisboa, 1804, tome IV, p. 360 ss (2).

Fitzmaurice-Kelly (James), *Bibliographie de l'histoire de la littérature espagnole*, Paris, 1913.

Forjaz de Sampaio (Albino), vid. Historia da literatura.

Gacon, Poète sans Fard, *Le secrétaire du Parnasse*, La Haye, 1724.

Gallop (Rodney), *Cantares de Povo Portugues*, Lisboa, 1937.

(1) L'exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris contient des notes manuscrites.

(2) Manoel de Figueiredo mourut en 1801.

GARRETT (J. B. da Silva Leitão de Almeida), *O Arco de Sant'Ana*, Pôrto, 1850.

— Ines de Castro, tragedia, dans : *Tricentenario de Camões*, Lisboa, 1880(1).

GENLIS (Comtesse de), *Ines de Castro et la mort de Pline l'Ancien*, (tableaux de M. le Comte de Forbin), Paris, 1817.

GIL (Antonio), *D. Pedro de Portugal*, Madrid, 1823, (traduction de la pièce de L. Arnault).

GIRÃO (Amorin), *Lições de Geografia humana*, Lisboa, 1929.

GOMES (J. B.), *Nova Castro*, tragedia, Lisboa, 1803.

— *Nova Castro augmentada com a brilhante scena da coroação*, Lisboa, 1830, (5e édit.).

GRANDMAISON (F. Perseval de), *Les Amours épiques*, Paris, 1804.

GUIRAUD (Pierre M. T. A.), *Inès de Castro*, tragédie, 1845.

HAMILTON (Arthur), *A study of spanish manners (1750-1800) from the plays of Ramón de la Cruz*, University of Illinois, 1926.

HAMEL (J.) K. Kreisler ; der Ignez de Castro, Stoff ; résumé dans *Literaturblätt für germ. und rom. Philologie*, 1914 (col. 400-403).

HEINERMANN (Th. H.), *Ignez de Castro. Die dramatischen Behandlungen der Sage in den Romantischen Literaturen*, Borna, Leipzig, 1914.

HERCULANO de CARVALHO e ARAUJO (2) (Alexandro), *Historia de Portugal*, Lisboa, 1914-1916, 8 vol.

— *Controversias e estudas historicos*, Lisboa, 1907.

Historia da Literatura portuguesa ilustrada, publicada sob a direcção de Albino Forjaz de Sampaio, Paris, Lisboa, 1929, 3 vol.

Historia de D. Ignez de Castro, Lisboa, 1840.

HUGO (Victor), Inès de Castro, mélodrame, dans : *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, Bruxelles, 1863, 2 vol. (1, p. 263 ss.).

HURTADO DE LA SERNA (Juan) et PALENCIA (Angel Gonzalez), *Historia de la Literatura Española*, 3me édit., Madrid, 1943.

Instrumento do pacto de amnistia e concordia entre D. Afonso IV e seu filho o Infante D. Pedro, reproduits in : A. de Vasconcelos : Ines de Castro.

Ines de Castro, tragedia di Houdard de La Motte, Roma, 1728.

KREISLER (Karl), *Der Ignez de Castro-Stoff in romanischen und germanischen besonders in Deutschen drama*. 1908-1909.

LA HARPE (J. Fr. de), *La Lusiade de L. de Camões*, Paris, 1776.

LA MOTTE (A. Houdar de), *Inès de Castro*, tragédie, Paris, 1723.

LAPA (Rodrigues), *As melhores poesias do Cancioneiro de Resende*. Lisboa, 1939.

LEÃO (Duarte Nunes de), *Primeira parte das chrónicas dos Reis de Portugal*. Lisboa, 1600.

(1) Cette pièce est citée également dans la thèse de Madame Crabbé-Rocha.

(2) Herculano est souvent cité uniquement sous ce premier nom.

Le Febvre (Philippe), *Examen de la tragédie d'Inès de Castro.* Paris, 1724.

Le gentil(g), *La littérature portugaise* (Collection Armand Colin, nº 180). Paris, 1935.

Livro de Linhagens o *Nobiliario,* vid : *Portugaliae Monumenta historica.*

Livro de Noa, vid : *Portugaliae Monumenta historica.*

Lobo Laso de la Vega (Gabriel), *Romancero y tragedias.* Alcalá de Henares, 1587 (1).

Lomba y Pedraja (José R), *El Rey D. Pedro en el teatro,* Madrid, 1899.

Lopes (Fernão), *Crónica de el Rey D. Pedro I ; Ineditos. de Historia Portuguesa.* Academia real das Sciencias. Lisboa 1816. Tome IV, vid. Morato (3e éd.) (2).

— *Crónica* del *Rey D. Fernando.* Id.

— *Crónica* del *Rey D. João,* 1644.

Lopez de Ayala (P.), Crónica del Rey D. Pedro. *Biblióteca de Autores Espanõles,* nº 66.

Luis da Silva (Nicolau) (3), *Segunda Castro.* Tragedia. Lisboa, 1772.

Lyonnet (Henri), *Le théatre hors de France.* Paris, 1895 (2e vol.).

M. . (Mlle), *Essai d'imitation de l'épisode d'Inès de Castro.* La Haye, 1772,

Maison (Émile), *Une page d'Histoire : Inès de Castro,* Annecy, 1885.

— Un fils d'Inès de Castro. *La Tradition,* 1892. IV, p. 117-180.

Mâle (Émile), *L'art religieux du 13e siècle en France.* Paris, 1902.

Mariz (Pedro de), *Dialogos de Varia Historia,* Lisboa, 1649.

Martins (Oliveira), Historia de Portugal, Lisboa, 1879.

Mattos (Armando de), Testemunho heraldico, o casamento de D. Pedro in *Broteira* 1934, (nº 19).

Meilán (Amor Manuel), *Reinar después de morir* (Novela) Barcelona, 1906 2 volumes.

Melo (D. Francisco Manuel de), *Sonetos á morte de D. Ignes de Castro,* Lisboa, 1628.

— *Obras métricas* Lisboa, 1665.

Mendonça (Henrique Lopes de), *A morta drama.* 1890.

Mendes Bejareno (M. Mario), *Diccionario de escritores, maestros y oradores naturales de Sevilla.* Sevilla, 1925, 3 vol.

Menendez y pelayo (M), *Antologia de poetas liricos castellanos.* Madrid, 1890-1908, 13 vol.

— *Horacia en España.* Madrid, 1885.

Mérimée (Prosper), *Chronique de Pierre le Cruel.* Paris, 1865.

---

(1) Cet auteur est parfois classé aussi à Laso de la Vega.

(2) *Cronica del Rei D. Pedro I de Portugal na forma em que a escreveu F. Lopes cospida...* Lisboa, 1735. Cette première édition avait été augmentée par le copiste. Le manuscrit de la Torre de Tumbo a servi de base aux éditions suivantes.

(3) Cet auteur est connu par son 2me prénom.

Mesquita (Marcelino), *Pedro o Cruel*. Tragedia, 1916.

Mexia de Lacerda (Licenciado), Tragedia famosa de D. Ines, Reyna de Portugal. In « *Tercera parte de las comedias de Lope de Vega y otros autores*. Barcelona, 1612.

Mirot (Léon), *Mésaventures d'un prince portugais au 16e siècle ; D. Denis de Portugal*. Paris 1910 (3e édition).

Monarquia Lusitana, composta por Frey Bernardo de Brito, chronista geral. Alcobaça 1597-1609, vol. 1 et 2 ; Lisboa vol. 3, 4, 5 ; Lisboa, 1672-83, vol. 6 et 7.

Monteiro (A. J. G.), *D. Ines de Castro*. romance. Porto, 1842.

Monteiro (José de Sousa), *D. Pedro*, poema dramatico. Lisboa, 1903.

Montesinos (J.) H. Th. Heinermann. Ignez de Castro, dans *Revista de Filologia Española*, 1921, vol. 8.

Montherlant (Henri de), *La Reine Morte*, Paris, 1942.

Moratin (L. F. de), *Origines del teatro español*, Paris, 1838.

Morato (F. M. Trigoso d'Aragão) Discurso preliminar e introducão às chronicas de Fernão Lopes-*Ineditos de Historia portuguesa*, Lisboa, 1816, Tome IV.

Moreira (J.), *D. Pedro « O Cru », Esboço de estudo nosográphico*. Lisboa, 1914.

Natividade (M. Vieira) *Ignez de Castro e Pedro o Cru perante a iconografia dos seus tumulos*, Lisboa, 1910.

Nunes (José Joaquim), *Crestomatia arcaïca*. Lisboa, 1912.

P. D. A. R. Y., *La desgraciada hermosura*. Madrid, 1792 (1).

Paiva (Manoel José de), *So o amor faz impossiveis*. Tragedia. Lisboa 1794. (Sous le pseudonyme Silvestre Silverio de Silveira e Silva).

Parseval de Grandmaison, vid : Grandmaison.

Passart, *Sentiments d'un spectateur français*, Paris, 1723.

Paggi (C. A.), *Lusiada italiana*, Lisboa, 1658.

Palencia (Angel Gonzalez), vid : Hurtado.

Patricio (Antonio), *Pedro o Cru*, drama, Lisboa, 1918.

Pimentel (Alberto), *Idillios dos Reis*, Lisboa ,1914 (2me édit.).

Pimentel (José Freire de Serpa), *Ines de Castro*, poesia, Lisboa, 1848.

Pinheiro (Mateo), *La corona trágica de D. Ignez de Castro*, poesia, Lisboa, 1626.

Pina (Rui de), *Cronica del Rey Don Afonso o quarto do nome e settimo dos Reys de Portugal*, Lisboa, 1653.

Poizat (Alfred), *Inès de Castro*, Paris, 1913.

Portugaliae Monumenta historica. Lisboa, série I, Scriptores ; 1856-1861 (3 vol.).

(1) Bejareno identifie l'auteur : D. Antonio Rozano Imperiali, qui écrivit plusieurs sainetes.

Provas da historia Genealogica, vid : Sousa.

Quita (Domingo dos Reis), *A Castro*, tragedia, Lisboa, 1781.

Rennert, vid : Castro.

Resende (Garcia de) Trovas à morte de D. Ines de Castro in *Cancioneiro Geral*, Lisboa, 1516. vid : Cancioneiro Geral.

Retes (Francisco Luis de) *D. Ines de Castro*, Madrid 1868.

Romanceiro Geral : v. Braga.

Romancero general : vid. Durán.

Sanchez-Moguel (A.), *Reparaciones historicas*, Madrid, 1894.

Sanctos (Antonio Ribeiro dos), *Sonetos a D. Ines de Castro*, Lisboa, 1783.

Santos (Frei Manuel dos), *Alcobaça ilustrada*, Coimbra, 1710.

Santos (Reynaldo dos), *A iconografia dos tumulos de Alcobaça in Lusitania*, I, p. 83 (1924).

Sarmento (Geral J. E. de Moraes), *D. Pedro e a sua época*, Lisboa, 1924. — *o valor historico dos cronistais medievais*, Lisboa, 1923.

Schevill (E), vid. Spencer.

Sequeira (G. de Matos), *Teatro de outros tempos*, Lisboa, 1933.

Serafini (D.), *Ines, tragedia di Houdar de La Motte*, Lucca, 1762.

Silva (Antonio da), vid. Bermudez.

Silva (César da) , *Ines de Castro* — crónica episódica. Lisboa (1).

Silva (Inocencio Francisco da), *Dicionario Bibliográfico*. 14 vol. Continué par Brito Aranha (2).

Silva (S. S. de Silveira e), vid. Paiva.

Spencer (F. E.) et Schevill (R.), *The Dramatic works of Luis Velez de Guevara*. Berkeley, California, 1937.

Sousa (Antonio Caetano de), *Provas de Historia Geneologica da Casa Real Portugueza*. Lisboa, 1739 à 1748.

Souza Botelho, morgado de Matteus (J. M. de), *Os Lusiádas*, Paris, 1817 (3).

Sousa de Camara (J. P. de Azevedo), *Ines de Castro* (Traduction de La Motte), Lisbonne, 1792.

Stendardi (Carlo), *Tragedia di Houdar di La Motte*, Firenze, 1766.

Tricentenario de Camões, Lisboa 1880. Introduction par A. A. Fernandez Thomas ; Fonte dos Amores par A. M. Simões de Castro ; Ines de Castro de Garrett par A. A. de Fonseca Pinto (4).

Unamuno (Miguel de), *Por tierras de Portugal y de España*, Madrid, 1911.

(1) Édition populaire — sans date : environ 1930.

(2) Dans ce dictionnaire, les auteurs sont classés par prénoms.

(3) Cette édition, très soignée, est fort bien illustrée ; elle a provoqué un renouveau d'enthousiasme pour la vie et l'œuvre de Camoëns.

(4) A cette occasion, furent publiés une quantité d'articles et de critiques dont la bibliographie complète est dans le deuxième tome de P. de Brito Aranha : *A obra monumental de Luis de Camões*.

VALBUENA PRAT (Angel), *Historia de la literatura española*, Barcelona, 1837, 2 vol.

VASCONCELOS (Antonio Garcia Ribeiro de), *Evolução do Culto de F. Isabel d'Aragão, esposa do rei lavrador D. Dinis de Portugal*, Lisboa, 1864.

— *Ines de Castro*, Estudo para uma serie de lições no curso de historia de Portugal, Coimbra, 1928.

VASCONCELOS (C. Michaelis de), *Romances velhos em Portugal*, Coimbra, 1934.

— *A Saudade Portuguesa : divagações filológicas e históricas em volta de Ines de Castro e do cantar velho*, Porto, 1914.

VELEZ DE GUEVARA (Luís), Reinar después de morir, comedia : in *Biblióteca de autores españoles ; dramáticos contemporáneos de Lope de Vega*. Madrid, 1858 ; tome II (1).

VICENTE (Gil.), in : *Subsidios para o estudo da Historia da Literatura portuguesa*, Coimbra, 1907, tome I.

VIEIRA (Afonso Lopes), *Ines de Castro na poesia e na lenda*, Alcobaça, 1913.

— *A paixão de Pedro o Cru*, Lisboa, 1944.

VILHENA (J. Jardim de), Litografias de Ines de Castro ; in : *O Instituto*, Coimbra, 1935, vol. 88.

VITERBO (Sousa), Ines de Castro, in *Florilegio poetico*, Lisboa, 1889.

VOLTAIRE, *Essai sur la poésie épique*, Paris, 1743.

WALTER (Félix), *La littérature portugaise á l'époque romantique en Angleterre*, Paris, 1927.

ZINGARELLI (N.), *Ines de Castro*, opera. Milan, 1803.

b) MANUSCRITS.

Cronica de los Reyes de Portugal, Biblioteca Nacional, Madrid, Ms. 2277 (2).

DENIS (Ferdinand), traduction de la Castro d'A. Ferreira : in : *Théâtre européen*, Paris, 1835, T. 16 ; (9 pages manuscrites dans l'exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris ; 15652.)

FRAGOSO (João de Matos), *Ver y no* crer, o *Segunda parte de Reinar después de morir*. Biblioteca Nacional, Madrid, 2 exemplaires : nº 17.108 et 16.829.

— *Ines*, zarzuela, Biblioteca Nacional, Madrid, nº 14. 439/8.

(1) La première édition date de 1652, huit ans après la mort de Guevara.

(2) Cette chronique des règnes de D. Pedro et de D. Fernando a les mêmes sources que Fernão Lopes, ou en fut inspirée.

ANNEXE I

DESCENDANCE DE PIERRE LE CRUEL DE PORTUGAL

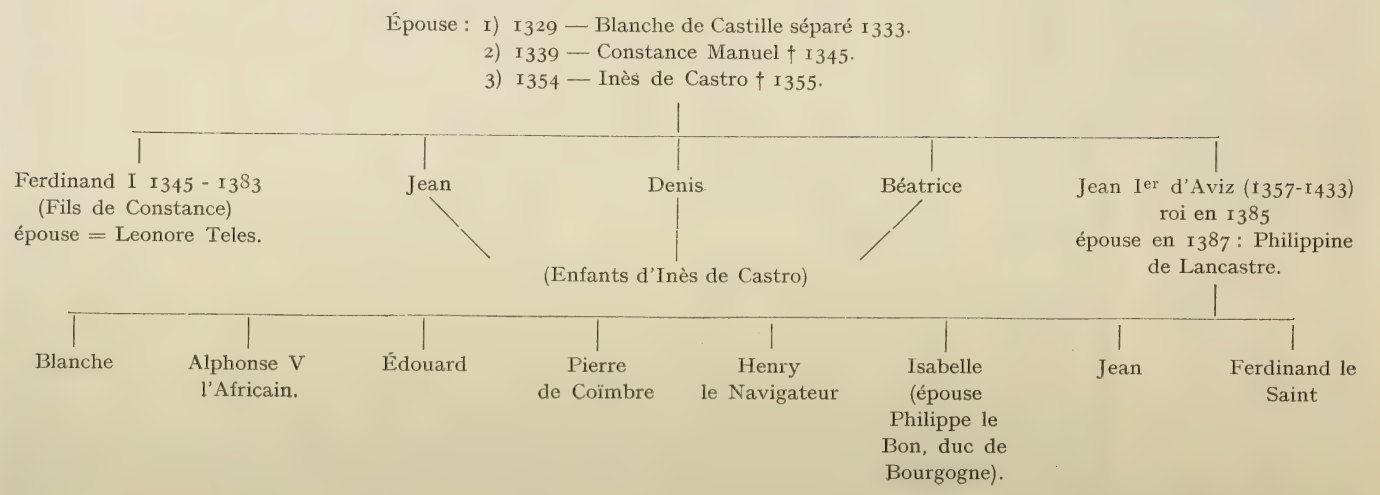

Annexe II.

Quatro demonstrativo do parentesco entre Pedro I de Portugal, D. Constança e D. Ines de Castro (1).

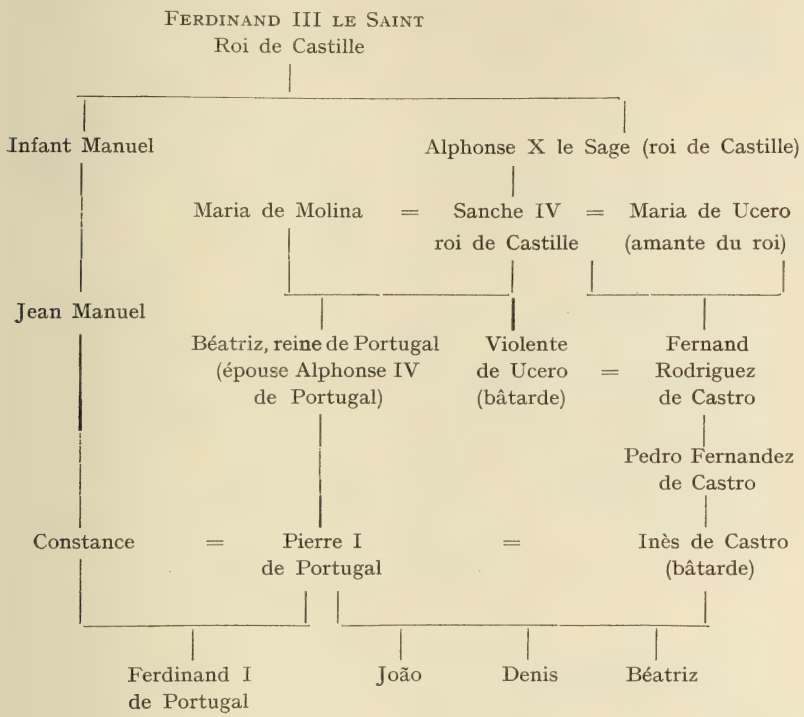

(1) Damião Peres. II, p. 313. Tableau démontrant la parenté entre Pierre I, Constance et Inès. Il ne tient compte que de la descendance directe, et ne mentionne pas les branches latérales.

INDEX DES NOMS PROPRES ET DES NOMS DE LIEUX

Aboïm (J. de), 22, 46.
Abul-Hassan, 9.
Acenheiro (C.-R.), 10, 15, 37, 51.
Acunha (Léonore de), 84.
Adamastor, 63, 90.
Alarcão (J. Soares de), 75.
Albuquerque (A. de), 11, 21.
Albuquerque (Sanche de), 28.
Albuquerque (Teresa de), 11, 12.
Alcobaça, 4, 5, 11, 14, 25, 27, 28, 30, 31, 33, 37, 39, 39, 40, 41, 46, 47, 48, 49, 54, 57, 59, 73, 94, 115, 116, 117, 120, 122, 127, 129, 130, 132, 137.
Aldonça (dona), 10.
Alfarrobeira (bataille d'), 60.
Aljubarrota (bataille d'), 14, 17, 25, 27.
Alphonse IV de Portugal, passim.
Alphonse V l'Africain, 14, 28.
Alphonse VI de Léon, 8.
Alphonse X de Castille, 8, 55.
Alphonse XI de Castille, 9, 10, 28, 36.
Alquacer-Quibir (Bataille d'), 114.
Antigone, 70.
Apraiz y Buesa (A.), 3.
Aranha (P. W. de Brito), 74, 110.
Ariane, 49.
Arnault (L. E.), 104, 105.
Atouguia (serra de), 119.
Avignon, 25.
Azeitão, 52.
Azevedo (M. de), 91.
Azevedo (Maximiliano de), 110.

Barbosa (J. de), 10.
Barros (J. de), 63.
Bavia, 61.
Bayonne, 102.
Beatrice de Castille, 22.
Beatrice (ou Brites) de Portugal, 9, 11, 28, 52.
Beckford (W.), 94.
Belas, 18.
Bell (J. J.), 98.
Benoît XII (pape), 10.
Bermudez (J.), 41, 70-72, 75, 80, 81, 131, 132.
Bernardes (D.), 66, 70.
Berthre de Bourniseaux, 96.
Blanche de Bourbon, 10, 26.
Blanche de Castille, 9, 27, 42.
Bocage (M. M. Barbosa du), 131.
Braga (Teofila), 57, 58, 101, 109.
Bragance, 25, 51, 74, 104.
Breton de los Herreros, 106.
Brillac (J. B. de), 82, 83, 86.
Bruges, 28.
Buchanan, 66.

Calderón, 71.
Calderón (F. Sanchez), 22, 122.
Callot de Jantillet (A.), 81.
Camoõs, 5, 40, 41, 42, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 59, 60, 63-65, 73, 74, 90, 97, 101, 110, 115, 121, 131, 132, 133, 134, 135.
Canaveses (accords), 17.
Canidelo, 48, 50, 51.
Caraco (A.), 123.
Castanheda (A. de), 63.
Castanhede, 25.
Castilho (J. de), 50, 107-109, 110, 115.
Castillo (H. de), 55.

Castro (Alvaro de), 10, 12, 44.
Castro (Beatriz), 12, 28.
Castro (Denis de), 9, 11, 12, 28, 29.
Castro (Fernando de), 10, 15.
Castro (Eugenio de), 112-116, 131, 133, 136.
Castro (Ines de), passim.
Castro (João), 9, 11, 12, 28, 29, 84, 100.
Castro (Joana de), 10, 15, 26.
Cerejeira (G.), 21.
Cervantes Saavedra (M. de), 77.
Coelho (Pero), passim.
Coimbra, 5, 9, 11, 12, 13, 14, 25, 27, 29, 31, 33, 37, 39, 40, 41, 46, 47, 48, 49, 52, 54, 56, 59, 62, 63, 67, 68, 72, 73, 94, 115, 116, 117, 120, 132, 135.
Comella (L. F.), 95.
Constance, passim.
Cordel (théâtre de), 40, 93, 94, 134.
Cournand, 101.
Coutinho (B. X.), 101, 102.
Crastinus, 29.
Cruz (R. de la), 95, 97.
Cuello, vid Coelho.
Cunha (J. L. da), 28.
Cuvelier (Trouvère), 15, 16.

Dantas (J.), 20, 21, 69.
Dany (M.), 123.
Desfontaines (G.), 84, 86, 87, 89, 96.
Denis (roi de Portugal), 8, 36, 43, 127.
Denis (F.), 11, 29, 35, 60, 99, 102.
Desenne, 101.
Didot (F.), 104, 112, 116.
Domet de Mont (J. ED.), 106, 116.
Dominique, 87, 90.
D. Duarte (roi de Portugal), 13, 28.
Duguesclin, 15.
Duperron de Castera (A), 89.
Durán (A), 61, 62, 72, 96.

Faria e Sousa (M. de), 31, 41, 52, 84.
Fernando (roi de Portugal), 9, 11, 12, 14, 20, 21, 25, 27, 28, 47, 49, 50, 51, 61, 65.
Ferreira (Antonio), 5, 29, 34, 40, 50, 51, 54, 58, 63, 65, 73, 75, 81, 90, 91, 97, 99, 126, 131, 134, 136.
Ferreira (M. Leite), 66.
Figueiredo (Antero de), 118, 136.
Figueiredo (Fidelino de), 46, 69.
Fontaine des Amours, 42, 50, 52, 53, 65, 73, 119, 131, 133.
Forbin (Comte de), 102.
Forjaz de Sampaio (A), 63.
Fragonard, 101.
Fragoso (M.), 82.

Gacon, 87.
Gaia, 52.
Galvão (D), 63.
Gama (Vasco de), 63, 64, 65.
Garrett (J. B. da Silva Leitão de Almeida), 68, 92, 101, 136.
Genlis (Me de), 102.
Gerard, 101.
GIl (évêque de Guarda), 25.
Girão (Pr. A.), 8.
Giromena, 61.
Goa, 63.
Gomes (J. B.), 99-101.
Gonçalves (A. A.), 30.
Gonçalves (Nuno), 14.
Gonçalves Pereira (Alvaro), passim.
Grandmaison (P.), 101.
Gudiel (F.), 22.
Guimarães, 17, 41.
Guzman (Leonore de), 28, 36, 49.

Heinerman (Th.), 3.
Heloïse, 36.
Henri de Bourgogne, 8, 23.
Henri II de Transtamare, 12, 14, 15, 16, 20, 28, 45.
Herculano (Al), 20, 106, 109.

Hugo (Ad.), 103.
Hugo (V.), 102-104, 110, 136.

Innocent II (pape), 27.
Isabelle d'Aragon (la Reine Sainte), 8, 12, 21, 51, 121.
Isabel de Liar, 60-63, 86, 109, 131.
Iseult, 121, 122.

Jean I d'Aviz (roi de Portugal), 8, 14, 19, 27, 29, 49.
Jean I de Castille, 27.
Jean II (roi de Portugal), 58.
Jean IV de Portugal, 34.
Jean XXII (pape), 9, 25, 27.
Jarmelo, 119.
Jodelle (E.), 67.
Juan le Tors, 9.
Juan Manuel, 9, 13.

Kreisler (K.), 3.

La Motte (Houdar de), 3, 83, 90, 95, 96, 98, 100, 103, 104, 109, 111, 134.
Lapa (R.), 57.
Lasso de la Vega (G. Lobo), 72, 73.
Legentil (G), 14.
Lesage, 77.
Liar, vid, Isabel de Liar.
Lima (campagne du), 70.
Lisbonne, 16, 25, 41, 50, 52, 66, 135.
Lopes (Fernão), 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 36, 37, 38, 40, 41, 43, 45, 46, 49, 50, 55, 58, 60, 63, 71, 100, 106, 129, 132.
Lopez de Ayala (P.), 10, 11, 12, 13, 16, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 38, 46, 51, 69, 76, 129.
Lopo Fernandes, 9.
Louis XIV (roi de France), 29.
Luis (fils de Pierre et de Constance), 11.
Luis (Nicolau), 93-95.

Macao, 63, 101.
Madrid, 3, 26, 64, 115.
Mâle (E.), 31.
Maria de Castilla, 9.
Maria de Padilla, 10, 22, 26, 28, 36, 49, 53.
Maria de Portugal, 11.
Martins (Ob.), 20, 106, 109.
Mejía de Lacerda (L.), 62, 75-79.
Melinde (roi de), 63.
Melo (D. F. M. de), 77, 83, 131.
Mendonça (H. Lopes de), 109.
Menendez Pidal, 61
Menendez y Pelayo, (M.), 60, 61, 62, 72, 126, 130.
Mesquita (M.), 122.
Metastase, 90.
Millié, 101.
Mondego, 42, 50, 51, 52, 56, 59, 60, 62, 64, 112, 113, 119, 132, 137.
Monchrétien, 52.
Monteiro (J. de Sousa), 115.
Montemor -o- Velho, 13, 67, 135.
Montiel (bataille de), 15.
Montherlant (H. de), 112, 123-126, 135.
Monvela, 61, 62.
Moraes (Ig. de), 52.
Moratín (L? F. de), 72.
Moreira (J.), 21.

Najera (Es. de), 61.
Nobre (A.), 113.
Nunálvarez, 14, 17.
Nunes de Guzman (P.), 22.
Nunes de Leão, 31, 100.

Pacheco (Diogo Lopes), passim.
Paiva (J. de), 94, 95.
Patricio (A.), 122.
Penedo das Ansias, 53.
Penedo da Saudade, 52.
Pereira (G. archevêque de Braga), 17.
Persiani, 105.

Petrarque, 63.
Philippe II, 54.
Pierre le Cruel d'Espagne, 9, 10, 12, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 26, 36, 45.
Pierre le Cruel, roi de Portugal, passim.
Pina (R. de), 9, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 20, 37, 51, 58, 132.
Pinheiro (Mateo), 77.
Poizat (A.), 116.
Pombal (quinta de Pombal), 51, 64, 65.
Porto, 16, 17, 25, 50.
Pourtalès (Comte de), 35.

Quinta das Lagrimas, 42, 52, 53, 65, 92, 119, 121, 131, 135.
Quinta de Pombal, vid. Pombal.
Quita (D. dos Reis), 91-92, 100.

Racine, 85.
Resende (A. de), 63.
Resende (G. de), 31, 39, 40, 43, 51, 55, 59, 60, 62, 63, 65, 73, 74, 109, 131.
Regras (J. de), 27, 29.
Retes (F. de), 106, 107.
Ribeiro (B.), 56, 60.
Richard II (roi d'Angleterre), 28.
Rodriguez (J. M.), 63.

Sá de Miranda, 52, 66, 67.
Saint Barthélémy, 32.
Saint-Evre, 102.
Salado (bataille de), 9, 10, 17, 64.
Sanche II (roi de Portugal), 50.
Sanche IV (roi de Castille), 11.
Santa-Clara, 12, 13, 27, 47, 50, 51, 52, 64, 69, 108, 119.
Santarem, 23, 24, 46, 71, 78.
Santos (M. dos), 34, 41.
Santos (R. dos), 34.
Sebastien (roi de Portugal), 34, 75.
Seville, 22, 23.
Shakespeare, 95.
Silva (A. da), 71.
Solon, 19.
Sophocle, 69.
Sousa (C. de), 10, 25, 29, 31.

Tarifa (bataille), 9.
Teles (Leonor), 28, 49, 50, 61, 65, 84.
Teles (Maria), 28, 81.
Tenorio (M. Rodr.), 22.
Teve (D. de), 66.
Torre de Tumbo, 9, 14, 15, 25, 26.
Tordesillas, 61.
Tristan, 42, 121, 122.

Unamuno (M. de), 112-114, 125.

Vasconcelos (A. de), 3, 4, 9, 12, 13, 17, 26, 27, 30, 34, 35, 50, 53, 65, 123.
Vasconcelos (C. Michaelis de), 43, 60, 130.
Vasquez (G.), 22.
Vega Carpio (FL. de), 74, 76, 77, 78, 136.
Velez de Guevara (L.), 53, 62, 65, 74, 77-81, 83, 92, 93, 95, 106, 107, 112, 123, 124, 134, 136.
Vicente (Gil.), 51, 62, 66.
Vieira Natividade ( ), 32, 33, 43, 113, 116.
Viera (A. Lopes), 31, 113, 116-118, 127, 133, 136.
Villegas (F. F.), 112.
Voltaire, 85, 88, 95.
Voragine (J. de), 32.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

I. L'histoire :

Les amours 7
La guerre civile 16
Le roi D. Pedro 18
La vengeance du roi 21
Le mariage d'Inès et de Pedro 25
Descendance d'Inès de Castro 28

II. La Légende :

Les tombeaux 30
Formation de la légende 35
Évolution psychologique de D. Pedro 42
Localisation des faits 50

III. Développement littéraire du thème d'Inès de Castro :

La Renaissance 54
Le XVII^e siècle 74
Le XVIII^e siècle 83
Le XIX^e siècle 99
Le XX^e siècle 111

Conclusion 129

Bibliographie 139

Tableaux généalogiques 148

Index 151

Rosace du Tombeau de D. Pedro
au monastère d'Alcobaça.

.56.2

Tombeau d'Inès de Castro
Résurrection et Jugement dernier.

Phototypie A. Dohmen, Bruxelles

SCIENCE AND MEDICINE DIVISION

Académie Royale de Belgique

CLASSE DES LETTRES
ET DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

MÉMOIRES
Collection in-8°. — Tome XLVII
Fascicule 3.

Koninklijke Belgische Academie

KLASSE DER LETTEREN EN
DER MORELE EN STAAT-
KUNDIGE WETENSCHAPPEN

VERHANDELINGEN
Verzameling in-8°. — Boek XLVII
Aflevering 3.

PIERRE L'IBÉRIEN ET LES ÉCRITS DU PSEUDO-DENYS L'ARÉOPAGITE

PAR

Ernest HONIGMANN
ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE

1953

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES
RUE DUCALE, 1

BRUSSEL
PALEIS DER ACADEMIËN
HERTOGELIJKESTRAAT, 1

1952

N° 1634

LISTE DES PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'ACADÉMIE

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Mémoires in-8° — 2e Série

Tome XXI

Poncelet, Alfred. Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle :

1365. *Ire partie.* Histoire générale ; 1927 ; XVIII-591 p. . . . . 230 »
1365bis. *IIe partie.* Les Œuvres ; 1928 ; VI-582 p. . . . . .

Tome XXII

Doutrepont, Georges. Les types populaires de la littérature française :

1360. *Ire partie ;* 1926 ; 499 p. . . . . 224 »
1360bis. *IIe partie ;* 1928 ; 660 p. . . . . .

Tome XXIII

1. 1358. **Verhulst, Louis.** Entre Senne et Dendre. Contribution à l'étude de la situation des classes agricoles en Belgique pendant le XIXe siècle ; 1926 ; 6 pl., 1 fig., 2 cartes, 1 diagr., 362 p. . . . . 72 »
2. 1376. **Lefèvre, Joseph.** Le Conseil du Gouvernement général institué par Joseph II ; 1928 ; 229 p. . . . . 52 »
3. 1384. **Vandervelde, Émile.** La psychologie du socialisme. A propos de trois livres récents : Karl Kautsky-N. Boukarine-Henri De Man ; 1928 ; 48 p. . . . . 10 »

Tome XXIV

1. 1381. **Kremer, René.** La théorie de la connaissance chez les Néo-Réalistes anglais ; 1928 ; 204 p. . . . . 44 »
2. 1385. **Doutrepont, Georges.** Les acteurs masqués et enfarinés du XVIe au XVIIIe siècle en France ; 1928 ; 40 p. . . . . 10 »
3. 1401. **Lacoste, Edmond.** Bayle, nouvelliste et critique littéraire, suivi d'une nouvelle édition des pamphlets de Bayle contre le Maréchal de Luxembourg ; 1929 ; 274-92 p. . . . . 84 »

Tome XXV

1394. **Nowé, H.** Les baillis comtaux de Flandre. Des origines à la fin du XIVe siècle ; 1929 ; carte, 633 p. . . . . 130 »

Tome XXVI

1. 1393. **Jacquemyns, G.** Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850) ; 1929 ; 14 diagr., 472 p. . . . . 110 »
2. 1397. **Gevers, Madeleine.** Étude sur les obligations dans la jurisprudence contemporaine ; 1929 ; 164 p. . . . . 40 »

Tome XXVII

1. 1399. **Doutrepont, Georges.** Les prénoms français à sens péjoratif ; 1929 ; 128 p. 30 »
2. 1402. **Stiénon, G. et Mhaly Szabó.** Notice sur Théodore Ameyden — un Belge — et sur ses commentaires inédits des « rime » de P. Bembo ; 1929 ; 27 p. 8 »
3. 1406. **Dotremont, Stanislas.** L'arbitrage international et le Conseil de la Société des Nations. Le Pacte. Les progrès tentés et réalisés depuis. Les progrès réalisables ; 1929 ; 464 p. . . . . 110 »

PIERRE L'IBÉRIEN ET LES ÉCRITS DU PSEUDO-DENYS L'ARÉOPAGITE

PAR

Ernest HONIGMANN

MEMBRE ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE

Impression décidée le 4 août 1952.

PREMIÈRE PARTIE

Le pseudo-Denys : son temps et son milieu théologique et littéraire

Denys l'Aréopagite est cet auditeur de saint Paul qui, à la différence de la majorité des philosophes et des badauds d'Athènes, se laissa convaincre par l'appel au « Dieu Inconnu », ainsi qu'il est rapporté au *Livre des Actes* (XVII, 34). Nous ne savons rien de plus sur ce converti si notable ; car on doit douter d'une tradition recueillie par Eusèbe au quatrième siècle et qui fait de lui le premier évêque d'Athènes. On doit douter bien plus encore des traditions légendaires qui font venir à Paris cet Athénien et s'y promener la tête sous le bras. Nous n'avons pas même à détruire une autre légende dionysienne, puisqu'elle n'a plus aujourd'hui aucun défenseur : l'attribution à Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul peu avant 50, de ces divers écrits mystiques qui tiennent une place si importante dans la littérature universelle, et qui sont transmis sous son nom. Ce sont les traités des *Noms divins*, de la *Théologie mystique*, de la *Hiérarchie céleste*, de la *Hiérarchie ecclésiastique*, plus *dix épîtres* (sans parler d'une onzième et d'une certaine liturgie qui, toutes les deux, ne sont pas du même auteur) [1]. En effet, les savants

---

[1] Il nous faut toujours citer le texte d'après la *Patrologia Graeca* de Migne [PG], vol. III. — Nous pouvons omettre ici des compilations tardives, comme la prétendue *Autobiographie de Denys*, traduite du grec en copte, syriaque, arabe, géorgien, arménien etc. *(Bibliotheca hagiographica orientalis* [Bruxelles, 1910], p. 59, n° 255), dans laquelle l'Aréopage figure comme un prince du temps de Denys ! Cf. P. Peeters, *La vision de Denys l'Aréopagite à Héliopolis*, dans *Analecta Bollandiana* [AB], XXIX (1910), p. 302-322 ; *La version géorgienne de l'autobiographie de D. l'A.*, dans AB, XXXI (1912), p. 5-10 ; *La version ibéro-arménienne de l'autobiographie de D. l'A.*, dans AB, XXXIX (1921), p. 277-313 [édition du texte géorgien : p. 293-313]. Cette traduction ainsi que d'autres écrits sur « l'apôtre s. Denys » montrent qu'au moyen âge, les Géorgiens, comme tous les autres peuples chrétiens, ont bien connu les ouvrages du ps.-Denys.

sont aujourd'hui d'accord pour déclarer que l'auteur de cette littérature ne saurait en aucun cas être le disciple de saint Paul. Il est postérieur d'au moins quatre siècles au voyage de saint Paul à Athènes pour la raison qu'il connaît et copie presque mot à mot des passages entiers du philosophe néoplatonicien Proclos, qui mourut en 485. En particulier, comme les recherches de J. Stiglmayr et de H. Koch l'ont montré (1), le ps.-Denys a utilisé le *commentaire* de Proclos *sur le premier Alcibiade de Platon*, lui-même postérieur au *commentaire sur le Parménide*, écrit après 462, et, par conséquent, Denys n'a pu rédiger certains de ses ouvrages que quelque temps après 462. Et d'ailleurs, lorsque nous proposerons d'identifier l'auteur de ces écrits, nous devrons nous souvenir de ce fait capital : le ps.-Denys (grâce à son maître, le ps.-Hiérothée) connaît Proclos par cœur et, philosophiquement, est impensable sans ce modèle. Ajoutons que les *Areopagitica* sont écrits dans un « attique », artificiel sans doute, mais qui atteste une étude attentive d'un dialecte mort depuis longtemps au cinquième siècle après J.-C. (2). D'autres arguments qui suggèrent des *termini post quos* plus tardifs nous paraissent moins décisifs. Le premier porte sur une allusion que l'on prétendait découvrir, chez le ps.-Denys, à l'usage introduit, en 476, par l'évêque monophysite d'Antioche, Pierre le Foulon, de chanter tous les jours le Credo dans la messe (3) ; le second décèle, chez le ps.-Denys, certains échos

(1) J. Stiglmayr, *Der Neuplatoniker Proclus als Vorlage des sog. D. A. in der Lehre vom Uebel*, dans *Histor. Jahrb. d. Görresges.*, XVI (1895), p. 253-273, 721-748 ; *Das Aufkommen der Pseudo-Dionysischen Schriften und ihr Eindringen in die christliche Literatur bis zum Laterankonzil 649* (Progr., Feldkirch, Vorarlb., 1895) ; le même dans *Byz. Ztschr.* [BZ], VII (1898), p. 91-110 ; VIII (1899), p. 263-301 ; H. Koch, *Der pseudepigraphische Charakter der dionysischen Schriften*, dans *Theol. Quartalschr.*, LXXVII (1895), p. 353-420 ; *Proklus als Quelle des Ps.-D. A. in der Lehre vom Bösen*, dans *Philologus*, LIV (1895), p. 438-454 ; *Ps.-D. A. in seinen Beziehungen zum Neuplatonismus und Mysterienwesen*, dans *Forschungen zur christl. Literatur und Dogmengeschichte*, I, 2-3 (Mayence, 1900). — Une comparaison du contexte des ouvrages, où se trouvent les passages correspondants des deux auteurs, ne permet pas de douter que le ps.-Denys dépende de Proclos, malgré l'affirmation contraire d'un ancien scoliaste (cf. p. 5, n. 5). Voir O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur* [GAL], IV, p. 294.

(2) Cf. p. 42, n. 6.

(3) PG, III, col. 425^{c} : *προομολογηθείσης ὑμνολογίας* ; col. 436^{c} : *τῆς θρησκείας τὸ σύμβολον*. Cf. Ioannes Diacrinom., *HE*, lib. VII, frg. 1 : *Πέτρον φησὶ τὸν Κναφέα ἐπινοῆσαι ... ἐν πάσῃ συνάξει τὸ σύμβολον λέγεσθαι*. Voir M. Le Quien, *Dissertationes Damascenicae*, Diss. II, dans PG, XCIV, col. 299-301, § XVI.

aux formules « conciliantes » employées par l'empereur Zénon dans son Hénoticon de 482 (1). Car la première de ces suppositions semble être réfutée par J. Thibaut (2) ; contrairement à l'opinion émise par Le Quien et d'autres, ce savant conclut que les mots « louange catholique » (*καθολικὴ ὑμνολογία*) chez le ps.-Denys ne signifient pas le Credo, mais plutôt la « litanie diaconale suivie de l'invocation pontificale ». Quant aux « formules conciliantes », F. Nau a fait remarquer (3) qu'elles se trouvent déjà en partie littéralement dans un fragment qui probablement doit être attribué à Timothée Aelure, mort en 477.

Il ne reste donc, comme *terminus post quem* certain, que l'année 462. D'autre part, l'année 528 est le *terminus ante quem*. C'est entre 518 et cette année que Sévère d'Antioche écrivit les traités *Adversus apologiam Iuliani* et *Contra additiones* (c.-à-d. de Julien d'Halicarnasse à son propre tome), car Paul de Callinice les a traduits en syriaque avant l'année 528. Dans ces traités, Sévère cite des passages du ps.-Denys (4) ; il en cite aussi dans une lettre à un certain higoumène Jean, en réponse à une demande d'éclaircissements de ce dernier (5).

---

(1) Cf. Bardenhewer, GAL, IV, p. 294.

(2) J. Thibaut, *Le Ps.-Denys et la 'prière catholique' dans l'Église primitive*, dans *Échos d'Orient* [EO], 24e année, XX (1921), p. 283-294. Il faut cependant remarquer que Le Quien ne parle nulle part de la « prière catholique » (cf. p. 4, n. 3).

(3) F. Nau dans *Patrologia Orientalis* [PO], XIII, p. 241 [131], n. 1. D'ailleurs, ces « formules conciliantes » ne s'expliqueraient en tout cas pas uniquement par l'hénoticon, car l'union palestinienne sous Martyrios de Jérusalem précéda cet édit de Zénon ; cf. Ed. Schwartz, *Kyrillos von Skythopolis*, dans *Texte und Untersuchungen z. Gesch. d. altchristl. Lit.* [TU], IL, 2 (Leipzig, 1939), p. 370.

(4) Sévère d'Antioche, *Contre l'apologie de Julien*, cod. Vatic. syr. 140, fol. 100v ; cod. Brit. Mus. Add. 12158, fol. 114r. Le même, *Contre les additions*, chap. 41, cod. Brit. Mus. Add. 12158, fol 45r, v. Dans les deux passages, il cite *De div. nom.*, II, 9, col. 648A, à cause des mots *ἐκ παρθενικῶν αἱμάτων διεπλάττετο* (Lebon), et non pas à cause de l'expression *θεοπλαστία* (Stiglmayr).

(5) Dans cette « troisième lettre à Jean l'higoumène », dont on ne connaît que deux extraits isolés de leur contexte, il cite le passage de la *quatrième lettre* du ps.-Denys concernant la *θεανδρικὴ ἐνέργεια* (*Doctrina Patrum de Incarnatione Verbi*, éd. F. Diekamp (Münster i. W., 1907], p. 309_{15}-310_{12}, cap. 41, XXIV-XXV). On ne peut pas dater cette lettre à Jean avec certitude ; on l'a mise aux environs de 510, mais elle pourrait aussi bien être de 532, l'année où Jean bar Aphthonia accompagna les six évêques monophysites partis pour Constantinople en vue de la « dispute » avec les Chalcédoniens (Zachar. Rhet. contin., HE, IX, 15, éd. E. W. Brooks, dans *Corpus Script. Christ. Or.* [CSCO], script. Syri, ser. III, t. VI, p. 122_{20-21} [84_{18-19}]). Sévère, dans sa lettre, renvoie à un ouvrage précédent, où il avait déjà examiné tout au long l'expression dionysienne (*ἐν ἄλλοις διὰ πλάτους*

La première date bien définie (1), à laquelle les *Areopagitica* sont mentionnés, est 532. En cette année (2) eut lieu, à Constantinople, une conférence *(collatio)* théologique entre représentants de l'Église monophysite et des partisans de l'orthodoxie chalcédonienne. Or, à cette conférence, les monophysites reprochèrent au concile de Chalcédoine d'avoir, usant d'une formule neuve et erronée, parlé de deux natures dans le Christ après l'union de l'humanité et de la divinité, et, pour prouver l'erreur de cette doctrine nouvelle, ils invoquèrent les témoignages de saint Cyrille et de saint Athanase d'Alexandrie, des papes Félix et Jules de Rome, de Grégoire le Thaumaturge et de Denys l'Aréopagite qui, tous, selon eux, confessaient une seule nature, *unam naturam post unionem*. Les témoignages des mêmes personnages sont déjà invoqués dans une requête à l'empereur, antérieure à la conférence (3). Il est évident que les évêques monophysites croyaient sincèrement à l'authenticité de ces témoignages. Il faut se rappeler que ces six représentants d'une cinquantaine d'évêques, exilés depuis quatorze ans, ayant vécu

---

γεγραφήκαμεν). — Un autre écrivain de cette époque, l'orthodoxe Jean de Scythopolis, auteur du premier commentaire sur les ouvrages de Denys, peut être daté de 519-535 environ, sans qu'on puisse dire avec certitude s'il a écrit ses παραθέσεις avant ou après les événements de 532. Il devait déjà polémiser contre des Chalcédoniens qui accusaient le « divin Denys » d'hérésies, « tout en ignorant les erreurs des hérétiques » (τολμῶσί τινες λοιδορεῖν εἰς αἱρέσεις τὸν θεῖον Διονύσιον, καθάπαξ καὶ τὰ τῶν αἱρετικῶν ἀγνοοῦντες, PG, IV, col. 20A, où son *Prologos* figure indûment sous le nom de S. Maxime le Confesseur ; cf. Hans Urs v. Balthasar S. J., *Das Scholienwerk des Johannes von Scythopolis*, dans *Scholastik*, XV [Eupen, 1940], p. 16-38). De même, il dirige ses attaques contre ceux qui nient l'origine dionysienne de ces ouvrages, en les attribuant à un auteur plus tardif (*ibid.*, col. 21A : ἐπειδὴ δέ τινές φασι μὴ εἶναι τοῦ ἁγίου τὰ συγγράμματα, ἀλλά τινος τῶν μεταγενεστέρων). — L'évêque Nicolas de Methone (XIIe siècle) ainsi qu'un scoliaste ont remarqué la ressemblance entre Denys et Proclos ; il va sans dire qu'ils considèrent Proclos comme le « voleur » des idées chrétiennes (*Scolie*, dans PG, IV, col. 21D-24A = col. 956 ; Nicol. Methon., Ἀνάπτυξις, éd. J. Th. Vömel dans Creuzer, *Initia philosophiae ac theologiae*, IV [Francofurti ad M., 1825], p. 150).

(1) En 518 déjà, on pourrait trouver une allusion à ces écrits dans une des accusations portées contre le métropolite Pierre d'Apamée : [Πέτρος... Ἀπαμέων πρόεδρος] ὃν ἔδει μᾶλλον γράμμασι καὶ συλλαβαῖς παραδίδοσθαι καὶ μὴ ὀνειροπολεῖν ἱερατικῆς μυσταγωγίας θεσπίσματα (*Collectio Sabbaitica*, 5, 36, dans *Acta Conciliorum Œcumenicorum* [ACO], éd. E. Schwartz, t. III [1940], p. 107_{13} = Mansi, VIII, col. 1130C). Mais cette allusion n'est pas certaine.

(2) Sur la date voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. II, publié par Jean-Rémy Palanque (Paris, Bruxelles, Amsterdam, 1949), p. 378, n. 1.

(3) Cf. p. 8, n. 1-4.

dans la clandestinité (certains peut-être dans le désert égyptien, les autres sur la colline de Mardé en Mésopotamie), avaient alors, grâce à l'intervention de l'impératrice, une dernière chance de défendre leur doctrine. Il serait en effet bien étrange qu'ils eussent basé leur argumentation sur des textes dont l'authenticité n'était pas, à leurs yeux, absolument indubitable.

Cependant le porte-parole de leurs adversaires orthodoxes, Hypatios, archevêque d'Éphèse, répondit sur le champ que ces témoignages pouvaient être faux. Et comme les évêques monophysites protestent offensés et demandent si on les suspecte, il répond : *vos non suspicamur, sed antiquos haereticos*. Les monophysites ripostent : « Et si nous pouvons produire d'anciens écrits conservés aux archives d'Alexandrie, que direz-vous ? » Hypatios : « Si ces textes ont été allégués sous Protérios ou Timothée Salofaciolos (patriarches orthodoxes d'Alexandrie de 452-457 et de 460-475, 477-482), ils ne pourront pas être mis en doute. Mais comme, depuis longtemps, ceux qui s'opposent à la confession orthodoxe des deux natures cachent soigneusement chez eux ces anciens écrits, il ne faut pas nous en vouloir, si nous hésitons à accueillir les témoignages de nos adversaires ». Et, à la fin, il ajoute un argument décisif contre la force démonstrative du passage allégué du ps.-Denys : « Comment pouvez-vous prouver l'authenticité du témoignage que vous prétendez être de Denys l'Aréopagite ? S'il était de lui, il n'aurait pu échapper ni à saint Cyrille, ni à saint Athanase ! »

Les monophysites n'insistèrent pas ce jour-là. Cependant le doute critique de leurs adversaires ne prévalut pas, et il faut attendre, pour voir renaître les doutes sur l'authenticité des *Areopagitica*, l'époque de Lorenzo Valla et d'Érasme. Mais on retiendra de l'épisode que nous venons de résumer un fait décisif : c'est le parti monophysite qui produit, pour la première fois, en 532, les écrits que saint Cyrille, mort en 444, ignorait encore et qui n'ont pu être composés qu'après l'année 462. Il en résulte la présomption très nette que ces écrits viennent de milieux monophysites, et c'est pourquoi, depuis longtemps déjà, le problème du ps.-Denys a consisté à rechercher et à identifier tout d'abord ces milieux, avant d'essayer de découvrir l'auteur lui-même.

Mais puisque, d'une part, certains indices qu'on a allégués, pour démontrer l'origine monophysite des *Areopagitica*, sont

parfois trompeurs, et comme, d'autre part, certains savants continuent toujours à défendre leur orthodoxie parfaite, voici les principales raisons qui nous portent à les regarder comme les ouvrages d'un monophysite.

En 532, les « acéphales », nous l'avons vu, les citent pour soutenir leur propre thèse, tandis que les orthodoxes nient leur authenticité. Or, dans la *δέησις* ou *satisfactionis chartula* (1), présentée avant la *collatio* par les évêques monophysites à l'empereur, et dont le continuateur de Zacharie le Rhéteur transcrit de longs extraits (2), ils citent (3) un passage du traité *De divinis nominibus* (4), passage qu'ils visent sans doute aussi à la seconde session de la conférence (5). C'est évidemment l'expression *ὁ ἁπλοῦς Ἰησοῦς συνετέθη* qu'ils interprètent comme indiquant sa *μία φύσις*. Probablement peu après cette conférence, le patriarche orthodoxe Éphrem d'Antioche (527-545) expliquera que l'auteur emprunte *παρὰ τῆς εὐσεβείας τὸ σύνθετον*, et que le seul Apollinaire aurait osé parler d'une *σύνθετος οὐσία* (6). Un autre passage, allégué vers la même époque par Sévère d'Antioche pour prouver l'accord des *Areopagitica* avec sa propre doctrine, est la phrase suivante de la *Lettre à Caius :* « et d'ailleurs, n'ayant pas accompli ses actions divines à la manière d'un Dieu, ni ses actions humaines à la façon d'un homme, mais ayant manifesté, en vivant parmi nous, chose étrange et nouvelle, l'énergie d'un homme-dieu, d'un Dieu fait homme... » (7). Il est vrai que cette phrase fut souvent défendue comme « parfaitement orthodoxe ».

---

(1) Innocentius Maroneae episcopus, *Epistula de collatione cum Severianis habita*, 9, dans ACO, t. IV, vol. II, p. 170_{25}.

(2) Zacharias rhetor continuatus, HE, IX, 15, dans CSCO, Scr. Syri, ser. III, t. VI, p. 115_{9}-122_{17} [79_{24}-84_{14}].

(3) Zach. rhet. cont., *ibid.*, p. 119_{20}-120_{1} [82_{19-27}].

(4) *De div. nom.*, I, 4, PG, III, col. 592 A : [*La Trinité*] *φιλάνθρωπον δὲ διαφερόντως, ὅτι τοῖς καθ' ἡμᾶς πρὸς ἀλήθειαν ὁλικῶς ἐν μιᾷ τῶν αὐτῆς ὑποστάσεων ἐκοινώνησεν, ἀνακαλουμένη πρὸς ἑαυτὴν καὶ ἀνατιθεῖσα τὴν ἀνθρωπίνην ἐσχατιάν, ἐξ ἧς ἀρρήτως ὁ ἁπλοῦς Ἰησοῦς συνετέθη, καὶ παράστασιν εἴληφε χρονικὴν ὁ ἀΐδιος, καὶ εἴσω τῆς καθ' ἡμᾶς ἐγεγόνει φύσεως, ὁ πάσης τῆς κατὰ πᾶσαν φύσιν τάξεως ὑπερουσίως ἐκβεβηκὼς μετὰ τῆς ἀμεταβόλου καὶ ἀσυγχύτου τῶν οἰκείων ἱδρύσεως.*

(5) Innocent. Maron., *Epistula de collatione*, 22, dans ACO, t. IV, vol. II, p. 172_{5}.

(6) Ephraemius Antioch. *apud* Phot., *Biblioth.*, cod. 229, PG, CIII, col 989 fin., 992 A.

(7) Ps.-Dionys., *Epist. 4*, PG, III, col. 1072 C : *καὶ τὸ λοιπὸν οὐ κατὰ Θεὸν τὰ θεῖα δράσας, οὐ τὰ ἀνθρώπεια κατὰ ἄνθρωπον, ἀλλ' ἀνδρωθέντος Θεοῦ καινήν τινα τὴν θεανδρικὴν ἐνέργειαν ἡμῖν πεπολιτευμένος.*

Cependant, comme l'auteur des *Areopagitica* a incontestablement écrit ses traités et lettres après la publication de certains ouvrages de Proclos et, par conséquent, longtemps après le *tome* du pape Léon, ce « pilier de l'orthodoxie » chalcédonienne (*στήλη τῆς ὀρθοδοξίας*), il est évident que cette formule dionysienne nie expressément ce qu'affirme saint Léon en disant, dans son *tome* : « *agit enim utraque forma* [*forma Dei, forma servi*] *cum alterius communione quod proprium est, verbo scilicet operante quod verbi est, et carne exequente quod carnis est* » (1).

Incapable d'esquiver cette constatation évidente, le premier commentateur orthodoxe des *Areopagitica*, Jean de Scythopolis, essaie de s'en défaire en prétendant que Denys parle de trois énergies, une divine, une humaine et une mixte ou théandrique (2). Il ajoute cependant : *νῦν δὲ τὴν μικτὴν ἐνέργειαν μόνην θεανδρικὴν ἐκάλεσεν*, concédant, en somme, que Denys n'envisage réellement que cette « troisième énergie », la « mixte », et point les deux autres.

(1) Leo papa, *Tomus ad Flavianum*, dans *Collectio Novariensis de re Eutychis*, 5, ACO, t. III, vol. II, pars I, p. 28_{12-13}. On trouvait peut-être dans cette formule une pointe contre le quatrième anathématisme de S. Cyrille (*Coll. Vatic.*, 6, 12, dans ACO, t. I, vol. I, pars I, p. 41^{1-4}) et contre le passage suivant de son *Comm. in. Ioh.*, 6,54 (PG, LXXIII, col. 577D) : *ζωοποιῶν μὲν ὡς Θεός, τῷ παντουργῷ προστάγματι, ζωοποιῶν δὲ αὖ πάλιν, καὶ διὰ τῆς ἁφῆς τῆς ἁγίας σαρκός, μίαν τε καὶ συγγενῆ δι' ἀμφοῖν ἐπιδείκνυσι τὴν ἐνέργειαν*. Cf. F. Bauer, dans *Theol. Revue*, 1927, p. 272-274.

(2) Ioannes Scythopolitanus, *Scholia*, PG, IV, col. 536A. Voir Charles Moeller, *Le chalcédonisme et le néo-chalcédonisme en Orient de 451 à la fin du VI^e siècle*, dans A. Grillmeier et H. Bacht, *Das Konzil von Chalkedon*, I (Würzburg, 1951), p. 711 sq. ; mais cf. L. Duchesne, *L'Église au VI^e siècle* (Paris, 1925), p. 393, n. 2.

SECONDE PARTIE

A la recherche de l'auteur ; Pierre l'Ibérien

Si nous nous disposons donc à chercher le milieu d'où les *Areopagitica* pourraient provenir, notre première impression est, qu'entre 462 et 528, ce monde monophysite était trop vaste pour nous permettre de trouver une piste. Mais ce monde se rétrécit temporairement d'une façon singulière, et cette circonstance facilite en quelque sorte notre investigation. Car, lorsque l'orthodoxie chalcédonienne prévaut et domine, avec l'aide du gouvernement, l'Église monophysite, réduite à une existence clandestine, semble se rétracter, se concentrer sur quelques points. Il en était ainsi, surtout, sous les règnes de Marcien et de Léon, de 452 à 470 environ. Or, c'est alors, ou peu de temps après, tout l'indique, que le « pieux faussaire » se mit à l'œuvre. Nous savons assez précisément où se trouvaient alors (à part les régions de langue syriaque : Mésopotamie, Euphratésie) (1) les foyers du monophysisme ; les principaux étaient : Bérytos en Phénicie Maritime, Alexandrie avec certains couvents de sa banlieue et de ses environs, et Maïouma, le port de Gaza, dont la population était en partie d'origine égyptienne et continuellement en relations commerciales avec l'Égypte (2). Plusieurs saints de l'Église monophysite ont partagé leur existence entre ces trois villes. L'exemple le plus connu est celui de Sévère, le futur patriarche d'Antioche, qui fit ses études philosophiques à Alexandrie, ses études de droit, mêlées de lectures chrétiennes, à Bérytos, et qui,

(1) Quant à Antioche, entre 451 et 512 la plupart des évêques y étaient orthodoxes. Le monophysite Pierre le Foulon, trois fois expulsé, n'a jamais occupé ce siège pendant plus de trois ans. Parmi ses successeurs, Palladios était favorable à l'hénoticon.

(2) Cf. Marc le diacre, *Vie de Porphyre de Gaza*, éd. H. Grégoire et M.-A. Kugener (Paris, 1930), p. 58,. Sur les relations culturelles de Gaza avec l'Égypte cf. les lettres d'Énée et de Procope de Gaza.

ensuite, après son tardif baptême, entra, comme simple moine, dans le couvent de Pierre l'Ibérien (mort peu de temps auparavant), couvent situé entre la cité de Gaza et son port de Maïouma. Avant lui, Pierre l'Ibérien lui-même, ayant quitté le siècle pour se vouer à l'ascèse, se rendit successivement à Jérusalem, à Maïouma, à Alexandrie et, enfin, de nouveau en Palestine. Peu avant sa mort, en parcourant la Phénicie, il avait passé aussi par Bérytos.

D'après nos sources, qui sont excellentes et contemporaines (1), Pierre ou, comme il s'appelait d'abord, Nabarnougios, naquit, probablement en 411 (2), en Ibérie. Il était fils du roi Bosmyrios (*Burzmihr, *Barzimeres*) et petit-fils du premier roi chrétien d'Ibérie, Bacourios (3). Pour le cacher aux Perses, qui voulaient l'emmener comme otage, on le fit élever par la famille de sa nourrice qui, comme la dynastie, était chrétienne. A l'âge de douze ans, il fut envoyé comme otage à la cour de Théodose II ; l'empereur et Eudocie, appréciant son excellent caractère, prirent soin de son éducation. Dès sa première jeunesse, Nabarnougios fut « préposé à l'écurie impériale » (4). Son biographe Jean Rufus, qui ne mentionne pas cette charge, le compte en revanche parmi les sénateurs (5). Mais bientôt il renonça à tous les honneurs, pour se vouer au service du Christ. Selon Zacharie le Rhéteur et une glose marginale dans sa biographie, son ami, le Laze (6)

(1) Sur ces sources voir l'*Appendice*, excursus VIII.

(2) Pierre, mort le 1er décembre 491 à l'âge de 80 ans environ (cf. p. 13, n. 4), naquit vers 411 (comme Proclos, 410-485). Il avait donc 20 ans, quand le premier concile d'Éphèse se réunit, et 40 ans à l'époque de celui de Chalcédoine. Pendant la première moitié de sa vie, personne ne pouvait le considérer comme « hérétique ».

(3) Sur le roi Bacour(ios) cf. l'*Appendice*, excursus VIII, n° 1, *infra*, p. 53.

(4) Zacharias Rhetor, HE, III 4, CSCO, scr. Syri, ser. III, t. V, p. 145 [100] ; Michel le Syrien, *Chronique*, éd. Chabot, II, p. 90 = IV, p. 217. Il était donc soit *tribunus sacri stabuli* (*Cod. Theod.*, VI, 13, *un.* : loi de 413), soit κόμης τῶν θείων στάβλων (*Concil. Chalced.*, act. 6, 2, n° 9, ACO, t. II, vol. I, pars II, p. 138_{27}). Il semble avoir été le premier de ces fonctionnaires qui soit connu de nom (à ajouter dans R. Guilland, *Le grand connétable*, dans *Byzantion*, XIX [1949], p. 101, et dans E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, II, p. 796-798, Excursus G sur le *comes stabuli*).

(5) [Jean Rufus], *Vie de Pierre*, p. 18_3 [25] : συγκλητικοί. — Sur cette *Vie* cf. p. 52.

(6) *Vie de Pierre*, p. 21_{19} [28_9]. La traduction de Raabe : « im Lande der Laodiceer » fut corrigée par Nöldeke (*Literar. Centralblatt*, 1895, col. 486) et Markwart (*Die Bekehrung Iberiens und die beiden ältesten Dokumente der iberischen Kirche*, dans *Caucasica*, VII [1931], p. 135, n. 7).

Mithradate (appelé plus tard Jean l'Eunuque) était son parrain. Jean Rufus omet ce fait, probablement parce qu'il lui semble incompatible avec sa description de la grande piété chrétienne de ses ancêtres. Comme dans le cas de Sévère, qui était le petit-fils d'un évêque, son baptême avait sans doute été différé suivant un usage de son pays natal. Vers 430, Nabarnougios et Mithradate s'enfuirent ensemble de la capitale, n'emportant rien que des reliques de certains martyrs persans et une particule de la sainte Croix. Arrivés à Jérusalem, ils y restèrent quelque temps. Gerontios, l'archimandrite du couvent de Mélanie la Jeune et le futur biographe de la sainte, les revêtit de l'habit monastique et leur donna des noms chrétiens, « Pierre » à Nabarnougios et « Jean » à Mithradate. En 445, ils s'établirent à Constantina-Maïouma, où tous les deux furent ordonnés prêtres (1), et où, en 452, Pierre fut consacré malgré lui évêque de cette ville par Théodose, patriarche monophysite de Jérusalem ; il monta sur le trône épiscopal le 7 août de cette année. Six mois plus tard, il quitta son siège, bien que, grâce à la protection dont il jouissait de la part de l'empereur et de l'impératrice, il ne fût pas forcé de l'abandonner. Mais le Seigneur lui apparut dans une vision et lui dit d'un air indigné : « Comment ? Pierre ! Je suis persécuté en la personne de mes fidèles serviteurs, et toi, tu es resté ici tranquillement ? » Pierre se rendit alors avec son ami (2) à Alexandrie où, en mars 457, lui et Eusèbe de Péluse consacrèrent Timothée Aelure patriarche monophysite de la ville. Avant cet événement, il avait séjourné pendant quelque temps à Oxyrhynchos. C'est probablement sous Léon (457-474) qu'il rentra en Palestine (3), invité par ses coreligionnaires. Il ne put toutefois pas reprendre possession de son siège épiscopal, mais résidait d'habitude dans le couvent qu'il avait fondé entre Gaza et

(1) Comme le premier canon de Nicée interdit de conférer les ordres aux eunuques volontaires, l'ordination de Jean (d'ailleurs par un évêque orthodoxe) montre qu'il ne s'était pas mutilé lui-même. A Constantinople, il était peut-être l'un de ces pieux « eunuques qu'on appelle des cubiculaires », mentionnés dans la *Vie de Pierre* (p. 16_{12} [24]).

(2) *Vie de Pierre*, p. 44 [45].

(3) Sous Timothée Salophaciolos, Pierre était resté encore quelque temps en Égypte (*Vie de Pierre*, p. 70 [70]). En 476, au temps de l'*Antencyclion* de l'usurpateur Basilisque, il était déjà de retour en Palestine ; il déclina alors une invitation en Égypte de la part de Timothée Aelure, rentré de son exil (*ibid.*, p. 79 [77]).

Maïouma. A partir du moment où les deux amis se rendent en Égypte, Jean Rufus semble perdre de vue Jean l'Eunuque, dont il ne reparle que longtemps après sa mort. Il est peut-être encore rentré avec Pierre en Palestine ; en tout cas sa dépouille mortelle reposait à côté de celles de Pierre et d'un certain Abraham d'Athribis dans le couvent de Pierre (1).

Nous pouvons omettre ici les événements des années suivantes, racontés dans la biographie de Pierre. Vers la fin de sa vie, l'empereur Zénon le manda à Constantinople ainsi que son ami Isaïe l'Égyptien, sans doute pour leur faire signer l'*hénoticon*, puis le dispensa du voyage, bien que Pierre se fût mis en route et qu'il fût arrivé près de Tripolis en Phénicie (2). La raison de cette dispense, nous pouvons la deviner bien qu'on ne nous la dise pas : Pierre a dû signer l'*hénoticon*, et, par conséquent, nous devons le considérer comme un monophysite modéré. Le point a une certaine importance pour notre thèse, ainsi qu'on va le voir (3). Peu avant de mourir (le 1er décembre 491) (4), Pierre

(1) On déposa leurs corps dans trois urnes (*γοῦρναι*, syr. *gournē*), préparées par Pierre lui-même (*Vie de Pierre*, p. 141_{24} [129]). Il va sans dire que l'anachorète orthodoxe *Πέτρος ὁ Γουρνίτης* (Cyrille de Scythopolis, *Vita s. Euthymii*, 27, dans TU, IL, 2, p. 45_2) doit être distingué de l'Ibérien ; de même le moine *Petrus ex regione ortus Hiberiae* [Géorgie ? Espagne ?] qui, selon le pape Grégoire le Grand, serait revenu de l'enfer (Gregorius M., *Dialogi*, IV, 36, dans PL, LXXVII, col. 381B, 384A ; éd. Umberto Moricca [Rome, 1924], p. 285 sq.).

(2) La *Vie de Pierre*, appelant ce voyage en Phénicie, donc en direction de Constantinople, une « fuite » du saint, justifie cette interprétation en remarquant qu'il avait fait vœu de ne plus jamais retourner en Égypte (p. 104 [98]). Mais s'il ne s'est pas rendu en Égypte, c'est justement pour ne pas rencontrer le cubiculaire Cosmas (ou son émissaire Zénon, primicier de la cohorte des Daces, casernée à Alexandrie, selon les *Plérophories*, ch. 27, dans PO, VIII, p. 68) qui venait d'Alexandrie en Palestine (Zach. Rhet., HE, VI, 3, CSCO, n° 84 [88], p. 6_{16} [4_8] ; dans sa *Vie de Pierre*, Jean Rufus passe ce fait sous silence) pour remettre l'ordre de l'empereur à Pierre et Isaïe. Ce dernier a écrit une lettre à l'empereur, « en faisant tout ce qu'on avait demandé » (*Vie d'Isaïe*, éd. Brooks, dans CSCO, n° 7 [8], p. 15_{10} [10_{11-12}] : *Is autem hoc idem fecit et omnia quae dicta erant peregit*). En tout cas, à Constantinople, les amis de Pierre étaient bien au courant de ses déplacements. On lui envoya à Tripolis la réponse favorable de l'empereur à sa pétition (*Vie*, p. 109 [103]).

(3) Il est par contre opposé à celle de Stiglmayr, car Lebon a montré que ce savant affirme sans la moindre preuve que l'attitude de Sévère à l'égard de l'hénoticon aurait changé.

(4) Sur la date exacte (dimanche, le 1er décembre 491 ; cf. *Vie*, p. 145_{13}) de la mort de Pierre l'Ibérien voir Ed. Schwartz, *Publizistische Sammlungen zum acacianischen Schisma*, dans *Abhandlungen d. Bayer. Akad. d. Wiss.*, phil.-hist. Abt., N. F. X (Munich, 1934), p 211, n. 2, où il corrige son opinion antérieure,

recommanda à ses moines la lecture des règles monacales de saint Basile (1) ; les ouvrages de l'« Aréopagite » étaient alors encore inconnus.

En étudiant la *Vie de Pierre l'Ibérien* et les *Plérophories*, écrites par Jean Rufus, on doit tenir compte de deux circonstances essentielles : elles sont des œuvres apologétiques et polémiques d'une littérature très militante, inspirées du plus violent parti pris, l'un et l'autre écrit visant à présenter notre héros ainsi que beaucoup d'autres personnages comme des croyants intransigeants, refusant la moindre concession aux Chalcédoniens, ou poussés à l'opiniâtreté par une voix d'en haut, lorsque d'aventure ils ont des doutes ou des hésitations. Il est donc indiqué de faire à l'occasion des réserves critiques sur ces outrances partisanes. La seconde est que Pierre n'a pas mené une existence normale, mais une vie périlleuse et aventureuse et une activité en grande partie clandestine. C'est un homme de la résistance en ce sens qu'évêque de Maïouma, il n'a guère exercé son office épiscopal que pendant six mois. Les monophysites persécutés ou même tolérés — et Pierre, nous l'avons vu, à cause de sa modération, de ses origines princières et de la protection de la cour, appartient à cette catégorie privilégiée — n'ont pu, comme les évêques orthodoxes, mener une vie consacrée aux occupations habituelles d'un évêque. Le contenu de la biographie de Pierre l'Ibérien est, par conséquent, très différent de celui d'une Vie de Porphyre de Gaza, de Rabboula d'Édesse, de Jean l'Aumônier et de tant d'autres. Moins un saint évêque avait la possibilité de s'acquitter de ses occupations professionnelles, plus il devait incliner au mysticisme et à la thaumaturgie, surtout s'il était, par vocation, comme notre Pierre, un ascète. Aussi l'Ibérien nous apparaît-il surtout comme un visionnaire et un thaumaturge. Très tôt, on lui attribua quantité de miracles, et lui-même aimait à raconter ses propres visions et celles de ses frères, notamment celles de son syncelle Jean l'Eunuque, sans doute plus âgé que lui et mort longtemps avant lui, vers 464 ou 465 (2).

---

basée sur un autre passage de la *Vie* (p. 137_{10} : vendredi, le 1er déc., c.-à-d. 489) qui, comme la *Vie géorgienne*, le ferait mourir sous Zénon († le 9 avril 491).

(1) *Vie de Pierre*, p. 135_{10} [124].

(2) Pierre « était déjà évêque » (depuis août 452) quand Jean tomba gravement malade. Après cette maladie, il vécut encore douze ans (*Vie de Pierre*, p. 41 [43 sq.]).

Pour se faire une idée de la familiarité, pour ainsi dire, que ces visions établissaient entre le visionnaire et le monde suprasensible, nous citerons trois passages des *Plérophories :*

1° Ce qui suit (1) est tiré d'un récit de Pierre — et le saint, dit l'auteur, parlait-il de lui ou d'un autre, il ne le montra pas d'une façon certaine. — « Il était comme rempli de la personne de Dieu, et il disait [au nom de Dieu] : que fallait-il que je fasse pour le salut des hommes que je n'aie point fait ? J'ai consolidé le ciel, j'ai affermi la terre, j'ai planté le paradis... j'ai donné la loi, j'ai envoyé les patriarches, puis mon Fils unique... »

[On le voit, il s'agit de cet exercice bien connu des mystiques de tous les temps par lequel ils s'identifient à Dieu.] Et l'auteur des *Plérophories* ajoute :

« Depuis cette mission il ne cessa plus d'accomplir tous les jours ce même office, en ajoutant les mêmes lamentations, ainsi que des paroles semblables et des larmes pendant longtemps, jusqu'à ce que l'époque de la transgression qui eut lieu à Chalcédoine fut sur le point d'arriver ».

2° Pour montrer jusqu'où allait la prétention de certains ascètes, nous citons le passage suivant (2) :

« J'entends dire d'un saint qui était très libre avec l'impie Marcien ; en réfutant le dogme des deux natures il lui dit avec sainteté : j'étais près du Christ, et j'allais et venais avec lui en tout lieu, quand il faisait des prodiges, guérissait, enseignait, quand il fut enseveli, ressuscita, s'assit à la droite de son Père ; je n'en ai jamais vu deux en lui, mais j'ai toujours vu le même accomplir ses différentes actions, souffrir et être glorifié ».

3° Et dans un autre passage (3), un simple portier (*παραμονάριος*), le bienheureux Constantin, jouissait « chaque jour » de la vue de saint Jean-Baptiste et du prophète Élisée.

Cet enthousiasme visionnaire s'explique assez naturellement. La secte, proscrite par un concile œcuménique présidé par l'em-

(1) Jean Rufus, *Plérophories*, chap. 19, dans PO, VIII, p. 38 [438]. — Sur cet ouvrage voir l'Appendice, Excursus VIII, 2°, *infra*, p. 54 sq.

(2) *Ibidem*, chap. 61, p. 119 [519].

(3) *Ibidem*, chap. 29 = 91, p. 70 [470] et 158 sq. [558 sq.]. — Isaïe, l'ami de Pierre, avait aussi des entretiens avec saint Jean-Baptiste qui, à l'occasion, lui explique le sens du mot *ἀκρίδες* (*Vie de Pierre*, p. 126 [116 sq.] ; cf. H. Grégoire, *Les sauterelles de saint Jean-Baptiste*, dans *Byzantion*, V [1929-30], p. 109-128).

pereur et par l'impératrice, était en quelque sorte acculée à cette procédure de l'appel direct à Dieu et à ses Saints. Un chef monophysite tenait en général sa popularité et son autorité de ses contacts habituels avec les habitants du Ciel ; et, si nous recherchons la cause de l'immense ascendant exercé par Pierre l'Ibérien, nous la trouverons dans sa propension aux visions. En ce sens, la situation de ces penseurs et zélotes monophysites ressemblait d'une manière frappante à celle des derniers philosophes païens de la même époque, dont le grand succès venait surtout de leur penchant au mysticisme.

Il semble que Pierre ait eu des visions depuis son jeune âge, et de très théologiques. Il nous faut citer textuellement celle que voici (1) :

« Lorsque j'étais encore enfant », disait-il, « et que je demeurais à Constantinople au palais (2), observant la vigilance et vivant en ascète, je raisonnais en mon esprit sur le mystère de la sainte Trinité : comment 1°, lorsque nous confessons un seul Dieu, nous croyons en même temps à une Trinité de même essence, éternelle, sans commencement ; et 2°, si celui qui s'est incarné pour nous, est l'Un de la Trinité ».

Ayant eu une vision, il vit, disait-il, l'apôtre saint Pierre qui le prit, le conduisit dans un lieu élevé, le plaça devant lui comme un enfant et lui montra dans le ciel une grande lumière inaccessible et incompréhensible qui avait la forme d'une roue, comme le soleil (3), et lui dit : Voici le Père ; puis une seconde lumière qui suivait la première et qui lui était semblable en tout, et au

(1) Jean Rufus, *Plérophories*, chap. 37, p. 86 sq. [486 sq.].

(2) Donc avant 430 environ. Nous verrons (*Appendice*, excursus III) qu'à cette époque, Pierre était sous l'influence du diacre Basile d'Antioche.

(3) La comparaison de Dieu avec la lumière du soleil est considérée comme un trait particulièrement caractéristique des *Areopagitica* (cf., par ex., *De div. nom.*, IV, 1, PG, III, col. 693B) aussi bien que de Plotin (Engelhardt, *De Dionysio Areopagita plotinizante*, [Erlangen, 1820], p. 71-73). Cf. la remarque de Jean Malalas, p. 251_{15} sq. éd. Dindorf : [*Διονύσιος*] *ὃς ἐξέθετο περὶ τοῦ ἡλίου ὅτι ἀπὸ τῆς ἀπορροίας τοῦ φωτὸς τοῦ Θεοῦ ἐστι, καὶ ἄλλα τινὰ εἰπὼν περὶ τοῦ δημιουργήματος*. Dans les *Areopagitica*, on trouve le mot *φῶς* 119 fois, en outre 21 mots composés avec *φῶς* ou en dérivés (*φωστήρ* — *φωτωνυμικῶς*), dont certains également assez fréquemment (p. ex., *φωτίζω* 36 fois). Cf. A. Van den Daele, *Indices ps.-Dionysiani*, dans *Université de Louvain, Recueil de travaux d'hist. et de philol.*, 3e série, 3e fascicule, [Louvain, 1941], p. 145 sq. — Mais cette « théologie de la lumière », basée surtout sur l'Évangile de saint Jean, était déjà fort en vogue et développée avant l'époque du ps.-Denys. Cf. G. P. Wetter, *Phos* (*ΦΩΣ*) [Uppsala, 1915] ; W. Bousset, *Kyrios Christos*, 2e édit. (Göttingen,

milieu de celle-ci se trouvait Notre-Seigneur, représenté avec les traits du Nazaréen, et il ajouta : Voici le Fils ; et en outre, une troisième lumière semblable en tout aux précédentes, et saint Pierre lui dit : Voici le Saint-Esprit : une seule essence, une seule nature, une seule gloire, une seule puissance, une seule lumière, une seule divinité, en trois hypostases ; mais tandis que tous trois sont inaccessibles, seul celui du milieu était représenté avec la figure d'un homme Nazaréen, pour montrer que Celui qui était crucifié est l'Un de la sainte Trinité et non un autre ; loin de là ! Mais les deux autres sont seulement une lumière inaccessible, inimaginable, insaisissable, incompréhensible.

Ce court passage contient plus d'un trait qui se retrouve dans les écrits du ps.-Denys. Non seulement des roues lumineuses ou roues de feu, en syriaque *giglā*, font l'objet de tout un développement au chapitre XV, § 9 du traité *De caelesti hierarchia*. Il va sans dire que ces roues viennent en dernière analyse de la vision d'Ézéchiel, avec leur nom hébreu de *gelgel*. Le ps.-Denys les appelle *ἐμπύριοι καὶ θεοειδεῖς τροχοί*. Édouard Schwartz a remarqué (1) qu'en réalité, cette vision n'est autre chose qu'une représentation visuelle de la formule *Unus de Trinitate Deus Verbum crucifixus est* (*ὁ σταυρωθεὶς τῆς τριάδος*), formule qui fut, dit-on, d'abord établie par l'archevêque orthodoxe Proclos de Constantinople (2) (434-446, donc après le séjour de Pierre

---

1921), p. 172-177, 272 sq. — Vers 430 déjà, quand Nabarnougios et Mithradate s'évadèrent du palais impérial en descendant, à la faveur de la nuit, vers le Bosphore (*στενόν*), les martyrs persans marchaient miraculeusement devant eux en chantant (et Pierre se rappelait encore la mélodie un demi-siècle plus tard) : « Cherche le Christ et porte tes regards sur la Lumière de la Lumière et sur la Splendeur inconcevable, et Lui, Il récompense ceux qui Le cherchent » (*Vie de Pierre*, p. 22 [28 sq.]). — Vers 477, Pierre l'Ibérien vivait en Palestine « comme la lumière du soleil » (*Vie de Pierre*, p. 81 [78]). Voir aussi p. 22, n. 2.

(1) Eduard Schwartz, *Johannes Rufus, ein monophysitischer Schriftsteller*, dans *Sitzungsberichte der Heidelberger Akad. d. Wiss.*, phil.-hist. Kl., Jahrg. 1912, 16. Abh. (Heidelberg, 1912), p. 13, n. 1.

(2) Proclus Constantinop., *Tomus ad Armenios*, 21, dans ACO, t. IV, vol. II, p. 192$_7$; cf. l'introduction de Schwartz, ACO, t. IV, vol. II, p. VII ; W. Elert, *Die Theopaschitische Formel*, dans *Theologische Literaturzeitung*, LXXV (1950), col. 195-206 ; G. Garitte, *La Narratio de rebus Armeniae* (Louvain, 1952), CSCO, vol. 132 = *Subsidia*, t. IV, p. 28 sq., § 18-21 (texte) ; p. 77-80 (commentaire). Contre les doutes de M. Richard, *Proclus de Cple et le Théopaschisme*, dans *Revue Hist. Eccl.*, [RHE], XXXVIII (1942), p. 303-331, voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, II, p. 229, n. 1.

à la capitale !), mais réclamée plus tard par les monophysites et insérée dans l'*hénoticon* de l'empereur Zénon. Remarquables sont, en outre, les quatre épithètes de la lumière divine : inaccessible, inimaginable, insaisissable, incompréhensible, qui répondent à des expressions caractéristiques du ps.-Denys : tout au début des *Divina nomina*, au chap. IV, § 11 du même ouvrage et ailleurs on trouve ces quatre épithètes et beaucoup d'autres de valeur semblable (1).

Mais la vision la plus révélatrice est peut-être celle de Jean l'Eunuque (Mithradate de Lazique), qui réunit en une page tous les traits d'une δευτέρα παρουσία, d'un tableau de la seconde venue du Christ, emprunté d'ailleurs à plusieurs passages bien connus du Nouveau et de l'Ancien Testament (2), aux visions d'Isaïe et d'Ézéchiel, et à divers textes des Pères sur les milices célestes. Voici le texte (3) :

« Un jour Jean [l'Eunuque] eut une vision et resta pendant trois jours absorbé dans sa contemplation sans adresser la parole à personne. Mais il vit la seconde, redoutable et glorieuse venue de Notre-Seigneur, le ciel s'étant soudainement ouvert. Il fut témoin de l'appel des trompettes du dernier Jugement, des secousses sismiques du monde terrestre, de la transmutation des éléments (στοιχεῖα). Il vit toute chose pleine de feu et la crainte de la destruction, de l'ébranlement et de la confusion. Les Anges marchant en tête et les premiers ordres (τάξεις) des milices célestes, les Anges, les Archanges, les Puissances (ἐξουσίαι), les Dominations (κυριότητες), les Gloires (δόξαι), les rangs (τάξεις) des saints Apôtres, des Prophètes, des Martyrs, des Justes, les Chérubins, les Séraphins et, après eux tous, le signe adorable et salutaire de la Croix de Notre-Seigneur, et le Seigneur lui-même, le Sauveur et Messie, porté et arrivant avec la gloire du Père et une puissance ineffable, les trônes préparés

(1) *De div. nom.*, I, 1 et IV, 11 : ἄληπτος, ἀδιανόητος, ἀνόητος, ἀπρόσιτον φῶς (expression qui provient de la *première Épître à Tite*, 6, 16) ; *De cael. hier.*, XV, 2 : ἀπερίληπτος, ἀχώρητος, ἀθεώρητα τοῖς αἰσθητοῖς etc.

(2) *Épîtres* de Paul et de Pierre, Mathieu, 19, 28 et 24, 30, Luc 22, 30, *Apocalypse*, 20, 4 ; 11, 16.

(3) *Vie de Pierre*, p. 42 [44]. La même vision est racontée dans la *Vie géorgienne de Pierre*, chap. 26 (trad., p. 93). Cette version semble être entièrement basée sur la *Vie syriaque de Pierre* (ou peut-être sur son original grec) ; voir *Appendice*, excursus VIII, 4°, *infra*, p. 55 sq.

et le jugement divin et terrible, prédit de toute ancienneté fréquemment par les saints prophètes et par notre Juge et Sauveur lui-même... ».

Après quelques détails moins caractéristiques, on ajoute que, pendant les trois jours de la vision, Jean l'Eunuque ne vit pas seulement ces choses, mais « beaucoup d'autres mystères qu'un homme ne peut exprimer ».

« Il resta trente jours étourdi, pendant lesquels il ne put ni ne voulut parler à personne ; car ses pensées étaient toutes au ciel, et il ne croyait même plus vivre sur la terre. Sa face était alors comme celle d'un ange, et tout son aspect était différent de celui d'un homme ordinaire » (1).

Cette vision est surtout remarquable par la solution qu'elle donne d'une question alors controversée (comme celle du σταυρωθεὶς τῆς τριάδος) : celle de la hiérarchie céleste. L'antiquité chrétienne a beaucoup varié sur le nombre et sur l'ordre des diverses catégories d'anges et, en général, des puissances célestes citées dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Les Séraphins et les Chérubins devaient-ils être comptés comme des ordres à part, ou fallait-il les faire figurer dans une hiérarchie parfois à onze degrés (2) ? Les grands docteurs de l'Église, ayant donné leur propre système ou leurs conjectures, se gardent de paraître trop affirmatifs et tâchent seulement de concilier entre elles les indications fragmentaires et parfois contradictoires de leurs prédécesseurs. C'est seulement lorsque les visions et les révélations directes seront employées à résoudre toutes les questions théologiques demeurées en suspens, que des moines illuminés prétendront fixer *ne varietur* la hiérarchie céleste. Tels sont précisément les titres et les buts du traité *De caelesti hierarchia* en quinze chapitres du ps.-Denys l'Aréopagite. Sa doctrine connaît trois groupes triadiques, comme il s'exprime (3) : le pre-

(1) A l'occasion de la mort de Pierre l'Ibérien il y eut aussi, selon la vision d'un des ascètes qui étaient présents, une assemblée au ciel de tous les saints, anges et archanges, présidée par le Seigneur (*Vie de Pierre*, p. 131 [120 sq.]).

(2) On trouvera les détails p. ex. dans l'article *Anges*, II : *Angélologie d'après les Pères*, de G. Bareille, dans le *Dictionnaire de Théol. Cathol.*, I (Paris, 1903), col. 1192-1222.

(3) *De cael. hier.*, VI, 2, PG, III, col. 200C, 201B ; mais *ibid.*, VII-IX, col. 205A-C, 237B-240A, 257AB, les trois rangs de chaque triade sont énumérés, par rapport au ch. VI, dans l'ordre suivant : Ie : 3, 2, 1 ; IIe : 5, 6, 4 ; IIIe : 9, 8, 7.

mier, celui qui est le plus près de Dieu, se compose des Trônes, des Chérubins et des Séraphins, le second comprend les Puissances, les Dominations et Vertus (δυνάμεις), le troisième les Anges, les Archanges et les Principautés (ἀρχαί). Cette triple triade qui, en théologie, semble avoir été une innovation du ps.-Denys, passe d'habitude pour une imitation du système artificiel et compliqué de triades élaboré par le néoplatonicien Proclos (410-485). Dans ce cas, on devait supposer que des lectures d'ouvrages philosophiques ne sont pas restées sans influence sur les détails de la vision de Jean l'Eunuque.

Si nous comparons la hiérarchie établie par le ps.-Denys (et qui sera désormais acceptée comme définitive) avec celle de Jean l'Eunuque, nous trouverons qu'elles sont identiques, à condition de considérer que les divers degrés, chez Jean, sont énumérés dans l'ordre ascendant, tandis que, chez Denys, ils le sont dans l'ordre descendant. En outre, dans la vision de Jean, entre les Séraphins et Chérubins, qui font partie de la première triade, et la seconde sont encadrées quatre catégories de saints : les apôtres, les prophètes, les martyrs et les justes. Enfin, les trônes, degré suprême de la hiérarchie, sont séparés des Séraphins et des Chérubins et rapprochés immédiatement du Sauveur, confondus qu'ils sont avec les trônes préparés de Mathieu, de Luc et de l'Apocalypse. Voici donc l'ordre descendant de Jean : 1° Trônes, Séraphins, Chérubins, 2° Gloires [correspondant aux Vertus ou δυνάμεις], Dominations, Puissances, 3° Archanges, Anges ; quant au neuvième degré, la version syriaque de la *Vie de Pierre :* « les anges qui marchant en tête et les premiers rangs des milices célestes », bien verbeuse et, semble-t-il, embarrassée, a l'air de paraphraser le mot ἀρχαί, *principatus*, qui manque à sa place originelle. Il faut d'ailleurs remarquer que, d'après les mots du ps.-Denys (1), l'ordre de l'énumération des trois catégories de chaque triade est pour ainsi dire interchangeable, puisqu'ils sont également proches de Dieu et que leur rang est égal (ὡς ἕνα καὶ ὁμοταγῆ.... ὁ κλεινὸς ἡμῶν ἔφη καθηγεμών).

Quoi qu'il en soit de ces détails, la frappante ressemblance que présente la vision de Jean l'Eunuque, racontée d'ailleurs par Jean Rufus d'après des réminiscences déjà un peu vagues et traduite du grec en syriaque, avec le système du ps.-Denys ne

(1) Qui s'en rapporte, pour cette doctrine, à son maître Hiérothée.

saurait être contestée. Il est vrai que Cyrille de Jérusalem [1], saint Jean Chrysostome [2] et l'auteur des *Constitutions apostoliques* [3] parlent parfois d'une manière semblable du nombre et de l'ordre des anges ; mais ils nient que nous soyons en état d'établir exactement leur hiérarchie [4], tandis que le ps.-Denys produit un système complet de trois triades, basé sur les « visions angéliques » (*ἀγγελικῶν θεαμάτων*) [5] des saints théologiens et, ajoute-t-il immédiatement, de son divin initiateur (*ὁ θεῖος ἡμῶν ἱεροτελεστής*) [6], Hiérothée. C'est en effet lui, son grand maître, qui est sa source, et non pas saint Paul qui ne mentionne même pas les neuf ordres d'anges.

Or, ce personnage nous est dépeint tout à fait comme l'extatique Jean, toujours absent de ce siècle, toujours hors de soi : *ὅλος ἐκδημῶν*, dit Denys, *ὅλος ἐξιστάμενος ἑαυτοῦ*. Qui est Hiérothée ? Le nom lui-même paraît absent de l'onomastique grecque ancienne et chrétienne et ne se trouve en tout cas dans aucun écrit du Nouveau Testament canonique ou apocryphe, ni chez aucun Père apostolique ni chez aucun Père de l'Église des cinq premiers siècles. Il est donc certain que le ps.-Denys a « inventé » ce personnage de l'époque apostolique. *Ἱερόθεος* est clairement « refait » d'après *Τιμόθεος*, le converti de saint Paul, auquel les œuvres du ps.-Denys sont dédiées, comme le prouvent certaines de ses expressions (*ἱερῶν παίδων ἱερώτατε*) adressées à Timothée. Pourquoi le ps.-Denys l'a-t-il inventé ? Pour deux raisons, semble-t-il. D'abord, parce qu'il était dangereux d'attribuer à l'un des écrivains sacrés du Nouveau Testament des révélations extra-canoniques qui auraient fait aussitôt parler de fabrications apocryphes, voire hérétiques, l'Église veillant dès lors jalousement sur le canon des écritures. On ne pouvait guère espérer, par exemple, mettre en circulation des œuvres nouvelles au nom de saint Paul ou de saint Timothée. La seconde raison qui a fait choisir ce personnage d'Hiérothée

---

[1] Cyrillus Hierosolymitanus, *Catechesis*, 23, 6, dans PG, XXXIII, col. 1113B.

[2] Ioannes Chrysostomus, *Homilia in genesin*, 4, 5, dans PG, LIII, col. 44.

[3] *Constitutiones apostolicae*, VIII, 12, 8.

[4] Cf. J. Stiglmayr, *Zur Lösung « Dionysischer Bedenken »*, dans BZ, VII (1898), p. 99, n. 1.

[5] *De cael. hier.*, VI, 1, PG, III, col. 200C.

[6] *Ibidem*, col. 200D.

est, pensons-nous, que pour l'auteur et peut-être pour un petit cercle de fidèles, tout au moins au début, ce nom d'Hiérothée ne répondait à aucune intention frauduleuse, mais était simplement un nom de fantaisie donné à un saint homme, un voyant (1). Si notre hypothèse est la bonne, ce sont la vie et les visions de Jean l'Eunuque ou Mithradate de Lazique, le compagnon et le maître de Pierre l'Ibérien ou Nabarnougios qui doivent nous livrer la clé du problème d'Hiérothée et du coup de celui-même du ps.-Denys (2).

Mais avons-nous le moyen de démontrer ce que nous venons de deviner par des procédés plutôt intuitifs ? Nous pensons que oui. Car il est au moins une circonstance très précise de la biographie de Jean l'Eunuque qui se retrouve exactement dans le peu qu'on croit savoir au sujet d'Hiérothée. Jean l'Eunuque est mort un 4 octobre (3). Or le *martyrologe* syriaque dit *de Rabban Ṣlībā* (vers l'an 1300), ainsi qu'un autre calendrier syriaque, qui donnent exactement le 1er décembre comme date de la mort de Pierre l'Ibérien, indiquent ce même 4 octobre comme date de la fête commémorative d'Hiérothée, qualifié de

(1) Cf. *De div. nom.*, III, 3, col. 684D : τῷ ὄντως Ἱεροθέῳ.

(2) Si l'on considère que Jean l'Eunuque s'appelait d'abord Mithradate (c.-à-d. « don du dieu Mithra »), le passage suivant de la 7e *lettre* du ps.-Denys est remarquable. Parlant du miracle qui se produit ὅταν ἥλιος ... καὶ ὅταν ἄλλη τις ἡμέρα... τριπλασιάζηται (PG, III, col. 1080C), l'auteur appelle cela τὰ μνημόσυνα τοῦ τριπλασίου Μίθρου, célébrés par les Mages (*ibid.*, col. 1081A). On veut expliquer cette expression par les différentes positions du soleil (Ernst Wüst dans RE, XV, col. 2138_{24-30}, s. v. *Mithras*, n° 1). Peut-on en rapprocher les trois soleils dans la vision de Pierre ? D'autre part, dans sa grande admiration pour son maître Hiérothée, le ps.-Denys l'appelle οὕτω μέγας ἥλιος (*De div. nom.*, III, 3, 3, PG, III, col. 684B).

(3) Le 4 du premier Tešrīn : *Vie de Pierre*, p. 127_{18} sq., c.-à-d. le 4 octobre ; Raabe écrit, p. 118_{16} sq. de sa traduction : « am vierten des ersten Kânôn (December) », sans doute par suite d'une confusion de la date avec celle de la mort d'Étienne, archidiacre de la Ville Sainte (p. 133_{25} [123_{8-9}]). G. Krüger (*Die sog. Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor* [Leipzig, 1899], p. 307, adnot. ad p. 12, 29) a répété la fausse date ; elle fut corrigée, d'abord tacitement par Chabot (*Pierre l'Ibérien*, dans *Revue de l'Orient Latin*, III [1895], p. 390, § 29), ensuite par Schwartz (*Johannes Rufus*, p. 20, n. 2 ; mais Schwartz se trompe en disant, p. 11, que Théodose de Jérusalem serait mort, comme Pierre l'Ibérien, le 1er décembre ; il mourut le 30 décembre). Le 4 octobre, dit Jean Rufus (*Vie de Pierre*, p. 127 [118]), était le jour où l'Ibérien fêtait chaque année la commémoraison « du père Jean l'Eunuque, le syncelle du père Pierre » ; lors d'une de ces commémoraisons annuelles se produisit un miracle ; car « ton souvenir est abondance de bénédiction ! » (p. 128 [119]).

« maître du grand Denys » (1). Cette même date de sa fête se retrouve dans les *synaxaires* et *ménologes* orthodoxes de l'Église grecque, et le jour précédent, le 3 octobre, est consacré à Denys l'Aréopagite (2). En 1861 déjà, un savant a fait remarquer (3) :

(1) Le *Martyrologe* de Rabban Ṣlība, éd. P. Peeters dans AB, XXVII (1908), p. 139_{15} [164_4] ; Pierre l'Ibérien y figure deux fois, sous le 25 novembre (p. 142_{26} [168_{16}], à la place de Pierre d'Alexandrie) et sous le 1er décembre (p. 143_{10} [169_{12}]); F. Nau, *Un martyrologe et douze ménologes syriaques*, dans PO, X (1915), fasc. I, p. 113_{5-6}, *ménologe* nº XI ; dans le VIe (p. 63_1), on trouve Denys l'Aréopagite sous le 3 octobre, mais le lendemain Hiérothée y est omis. — Le *Synaxaire arabe jacobite (rédaction copte)*, éd. R. Basset, dans PO, XVI (1922), p. 317 [959] = *Synaxarium Alexandrinum*, ed. Iac. Forget, dans CSCO, Scr. Arab., ser. III, t. XIX (1926), p. 80 [80], mentionne Hiérothée sous le 21 barmoudah (= 16 avril). La discussion de cette date et d'autres devrait trouver sa place dans une étude d'ensemble qui déborderait le cadre du présent mémoire. — Le moine syrien d'Édesse Étienne bar Ṣudailē, propagateur de l'origénisme, du panthéisme et du millénarisme, publia un *Livre sur les secrets de la maison de Dieu*, qui nous est transmis sous le titre d'un *Livre de S. Hiérothée*. Il fut publié par F. S. Marsh, *The Book which is called The Book of the Holy Hierotheos, with extracts from the prolegomena and commentary of Theodosios of Antioch and from the « Book of Excerpts » and other works of Gregory Bar-Hebraeus* (Londres et Oxford, 1927). L'éditeur Marsh a déjà fait remarquer que « le titre de 'Livre de saint Hiérothée' provient de l'intention de mettre ce livre en relation avec cet Hiérothée [celui du ps.-Denys], et non pas avec un autre personnage du même nom. C'est ce qu'indiquent suffisamment les lettres du 'Traducteur', lesquelles, puisque le livre est originairement syriaque, doivent avoir été ajoutées dans le but de créer la fausse impression que l'auteur original était grec ». De plus les recherches pénétrantes d'Irénée Hausherr (*De doctrina spirituali christianorum orientalium*, dans *Orientalia Christiana*, vol. XXX, 3, nº 86 [Rome, 1933], p. 176-211 [34-69]) ont prouvé que l'ouvrage original d'Étienne bar Ṣudailē était basé presque uniquement sur les idées d'Évagre le Pontique, tandis que « l'apport d'idées dionysiennes... représente en somme peu de chose » (p. 192 [50]) ; — « Les pensées dionysiennes qui se trouvent dans le texte définitif n'y occupent pas une place essentielle et pourraient en être absentes sans dommage pour la théorie centrale » (p. 194 [52]) ; — « de Denys proviennent seulement le titre et des infiltrations d'importance secondaire » (p. 198 [56]). — L'identification de l'Hiérothée du ps.-Denys avec Étienne, proposée par J. A. Dorner (*Entwicklungsgeschichte der Lehre von der Person Christi*, 2e édition, IIe partie [Berlin, 1853], p. 162, n. 14 ; p. 196, n. 2), suivi par A. L. Frothingham, Adalbert Merx, A. J. Wensinck et d'autres, est donc dépourvue de fondement, d'autant plus que ce *Livre de s. Hiérothée* ne contient même pas les fragments des ouvrages d'Hiérothée cités par le ps.-Denys.

(2) *Synaxarium ecclesiae Constantinopolitanae*, éd. H. Delehaye, dans *Acta Sanctorum*, Novemb., Propylaeum (Bruxelles, 1902), col. 103_6. Cf. *Bibliotheca hagiographica Graeca*, 2e éd. (Bruxelles, 1909), p. 105, nº 751 (*laudatio* auctore Euthymio Zigabeno) ; L. Petit, *Bibliographie des acolouthies grecques*, *Subsidia Hagiographica*, XVI (Bruxelles, 1926), p. 104.

(3) Franz Hipler, *Dionysius, der Areopagite ; Untersuchungen über Aechtheit und Glaubwürdigkeit der unter diesem Namen vorhandenen Schriften* (Ratisbonne,

« Les Églises grecque, syrienne et romaine célèbrent à l'unanimité la fête de saint Hiérothée le 4 octobre, ce qui semble bien indiquer avec une quasi-certitude l'existence d'un personnage historique, bien qu'on ne sache de lui presque rien, hormis ce que raconte notre auteur [le ps.-Denys] ».

A notre avis, cette coïncidence de la mort du visionnaire Jean l'Eunuque, personnage historique, avec celle du voyant Hiérothée, personnage fictif, ne peut être expliquée que par la supposition que, déjà avant l'époque où le grand public a pris connaissance des écrits ps.-dionysiens, Pierre l'Ibérien, de son vivant, avait fixé la commémoraison d'Hiérothée, l'ami et parrain de son *alter ego* Denys l'Aréopagite, à la même date que celle de la mort de son propre parrain et syncelle, commémoraison qui est mentionnée dans sa *Vie* (1). Au moment où les Chalcédoniens acceptèrent les *Areopagitica* comme des écrits anciens et orthodoxes, il existait déjà une tradition orientale fixant la date de la mort d'Hiérothée. Cette tradition, ils l'ont acceptée comme celle de la mort de Denys que les monophysites fêtaient déjà, pour des raisons compréhensibles, la veille de ce jour, le 3 octobre, au lieu de la retarder au 1er décembre, jour de la mort de Pierre lui-même, le prototype de l'Aréopagite. Si, par ce procédé, les traces de leur identité ont disparu du calendrier, la coïncidence de la fête d'Hiérothée avec le jour de la mort de Jean l'Eunuque est d'autant plus significative qu'elle nous révèle le véritable nom d'Hiérothée et, par ce moyen, du ps.-Denys lui-même.

Ainsi, en identifiant l'Ibérien Nabarnougios et le Laze Mithra-

---

1861), p. 28, n. 1 : « Die griechische, syrische und römische Kirche feiert einstimmig das Fest des heiligen Hierotheus am 4. Oktober, was doch wohl mit einiger Sicherheit auf eine historische Persönlichkeit hinweist, obgleich über dieselbe fast nichts feststeht, als was unser Verfasser [le ps.-Denys] davon berichtet ».

(1) Cf. p. 22, n. 3. — Pierre attribuait une grande importance aux commémoraisons, à en juger d'après la fréquence de celles qu'on trouve mentionnées dans sa *Vie*, qui commence par une citation de saint Paul, *Hébr.* 13, 7 : *μνημονεύετε τῶν ἡγουμένων ἡμῶν* ; cf. p. 6 [16] : ancêtres, p. 17 [25] : martyrs persans, p. 51 [52] : le martyr Victor, p. 127 [118] : Jean l'Eunuque, p. 132 [121] et 145 [132] : l'évêque-martyr Pierre d'Alexandrie, p. 133 sq. [123] : l'archidiacre Étienne de Jérusalem, p. 145 [132] : l'Égyptien Isaïe. La *Vie de Pierre* (p. 143 [130]) semble fournir le plus ancien témoignage sur les commémoraisons célébrées le [3e, 9e et] 40e jour après la mort ; Erwin Rohde (*Kleine Schriften*, I [Tübingen, Leipzig, 1901], p. X, n. 1) a considéré Jean Lydus, *De mens.*, IV, 21, comme la première attestation connue. Comparer, sur la *commemoratio sanctorum*, Dionys. Areop., *De eccl. hier.*, III, 9, PG, III, col. 437BC.

date avec Denys et Hiérothée, nous arrivons peut-être à comprendre cette conséquence paradoxale de leur « pseudonymat » que, dans la même lettre synodique adressée au patriarche Serge de Constantinople (1), saint Sophrone de Jérusalem ait pu appeler Pierre « la souillure ibérienne d'une mentalité barbare » (*Ἰβηρικὸν καὶ φρενοβάρβαρον μίασμα*) et le ps.-Denys « le héraut de Dieu, Denys l'Aréopagite, fait, d'une manière divine, le prisonnier vivant du divin Paul » (*ὁ ἐξ Ἀρείου πάγου Παύλῳ τῷ θείῳ θείως ζωγρηθεὶς θεηγόρος Διονύσιος*).

(1) Sophronius Hierosolymitanus, *Epistula ad Sergium patr. CP*, dans Mansi, XI, col. 488^{D}, 500^{E} = PG, LXXXVII, pars III, col. 3177^{BC}, 3192^{B}.

APPENDICE

Excursus I-VIII [1]

I

Attribution des ps.-Areopagitica à Pierre l'Ibérien ; résumé de la thèse de Š. I. Nucubidze (1942) *d'après un compte rendu de* L. Melikset-Bek (1949).

Dans mon article sur Juvénal de Jérusalem, écrit en 1946 et publié en 1950, je remarquais à propos de la mystérieuse *Εὐθυμιακὴ ἱστορία* [2] : « As to the much disputed writings of Pseudo-Dionysius the Areopagite, I shall only state that, in my opinion, their author possibly was Peter the Iberian, an assumption which I shall try to substantiate in another article ». Dès 1946, en effet, dans une communication, présentée au premier Congrès byzantino-slavo-oriental, tenu à New-York, je développais la thèse ci-devant exposée [3]. Si je reprends maintenant cette hypothèse, c'est grâce à une communication de M. H. Grégoire qui a remarqué que, selon une note bibliographique de M. L. Melikset-Bek [4], un savant géorgien, Š. I. Nucubidze (Noutsoubidze), a déjà énoncé, plusieurs années avant moi,

---

[1] Nous avons rélégué, dans un Appendice, divisé en huit Excursus, les parties de notre mémoire qui ne contribuent pas directement à établir notre thèse principale et qui, par leur développement même, auraient pu nuire à la clarté de l'argumentation. Les excursus V-VII nous semblent nécessaires pour défendre notre opinion contre certaines objections qu'on pourrait lui opposer.

[2] E. Honigmann, *Juvenal of Jerusalem*, dans *Dumbarton Oaks Papers*, V (1950), p. 268.

[3] Cf. sur ce congrès A. A. Vasiliev, dans *Byzantion*, XVIII (1948), p. 217-222.

[4] L. Melikset-Bek, *Tajna psevdo-Dionisija Areopagita*, dans *Vizantijskij Vremennik*, II [XXVII] (1949), p. 373-375.

la même supposition [1]. Malheureusement le travail de ce savant ne m'est pas accessible, et le compte rendu de Melikset-Bek en résume assez brièvement les six premiers chapitres, de sorte que j'ignore à quel degré dans nos deux travaux nous pourrions être arrivés au même résultat par des déductions analogues. Mais si le compte rendu résume le contenu de cet ouvrage d'une manière à peu près complète, il semble bien que des considérations tout à fait différentes nous aient conduits indépendamment l'un de l'autre à la même conclusion et que, pour cette raison, il ne sera pas superflu de publier ici les résultats de mes propres recherches. Je reproduis ici une traduction de la note de M. Melikset-Bek que je dois à l'amabilité de M. H. Grégoire ; cette note est intitulée :

Le mystère du pseudo-Denys l'Aréopagite.

« Sous ce titre a paru en russe avec résumé anglais, édité par l'Académie Géorgienne des Sciences, un livre (1942), repris ensuite (1944) sous forme d'un article au tome XIV des *Izvěstija de l'Institut de langue, histoire et culture matérielle au nom de l'académicien N. Ja. Marr* (55 pages), du professeur Š. I. Nucubidze.

Les *pseudo-Areopagitica*, dans la seconde moitié du cinquième siècle, naquirent dans le rayon de Gaza et sont dûs à un évêque de Gaza. Ils étaient célèbres ou du moins connus en 531.

L'auteur, étudiant les vies et œuvres d'Isaïe, Pierre l'Ibérien et Énée de Gaza, s'arrête à Pierre l'Ibérien comme étant l'auteur vraisemblable des livres aréopagitiques, à la base desquels étaient les idées néoplatoniciennes de Proclus. Car Pierre l'Ibérien, évêque de Maïouma-Gaza, était la grande figure de la pensée théologique et philosophique dans le Proche Orient. C'est à cette conclusion que nous amène l'auteur, vu la coïncidence des opinions contenues dans les expressions mêmes de Pierre l'Ibérien, avec les conceptions et opinions du ps.-Denys, par exemple dans la définition du concept du bien et par une série de questions de la christologie monophysite ou, si l'on veut, de la christologie « de compromis » monophysito-dyophysite.

Particulièrement intéressantes nous apparaissent les questions soulevées dans le dernier (septième) chapitre qui traite de la fortune des *Areopagitica* dans le Proche Orient selon les sources syriaques, arméniennes et géorgiennes. Grâce aux sources géorgiennes, combinées avec le ps.-Denys, on peut déchiffrer l'énigme des quatre premiers vers (première strophe) du poème *Thamariani*, en l'honneur

[1] Š. I. Nucubidze, dans *Izvestija Instituta jazyka, istorii i materialnoj Kultury im. akademika N. Ja. Marra*, XIV (1944), s. 1-55.

de la reine Thamar (1184-1213) du classique géorgien du XII^e siècle, Čakhrukhadze :

> Vous autres philosophes, fondements du monde,
> glorifiez de Thamar la puissante pensée ;
> c'est seulement à Dionos, faisant écho à (redoublant) Enos,
> qu'il appartiendra de chanter avec doxologie la toute-puissante (1).

Comme le poète parlera, dans les vers suivants, de Socrate, Platon, Aristote, colonnes de la philosophie antique, Nucubidze croit que Enos est mis sur le même plan que Dionos, pour expliquer que le nom de Dionos est un masque et qu'il cache, en réalité, deux personnages, Denys et Pierre l'Ibérien. Car de tous les penseurs à l'échelle mondiale, seul un Géorgien pouvait convenir pour chanter une reine géorgienne, mieux même que Platon ou Aristote. En bref, le poète du XII^e siècle reproduisit le fait historico-philosophique du ps.-Denys l'Aréopagite et, présenté sous ce pseudonyme, l'ami philosophique d'Énée, comme le meilleur chanteur (possible) de Thamar, le Géorgien Pierre l'Ibérien. Pour le poète, Dionos est un homme qui réunit en sa personne et Denys et Pierre, le Géorgien.»

II

L'hypothèse du R. P. Stiglmayr : Sévère d'Antioche serait l'auteur des ps.-Areopagitica. — Denys ou pseudo-Denys ?

L'histoire de la controverse relative à l'origine et à l'authenticité des écrits du ps.-Denys a été plus d'une fois résumée d'une manière claire et détaillée (2). Il suffira de mentionner brièvement les princi-

---

(1) Čahruhadze, *Tamariani*. Perev. s gruzinsk. Šalva Nucubidze (Tbilisi, 1942).

(2) Cornelius Byeus, dans *Acta Sanctorum* Octob., t. IV (Paris, Rome, 1866), p. 696-855 ; Hipler, dans Wetzer u. Welte's *Kirchenlexikon*, III (Fribourg, 1884), col. 1789-1796 ; (W. Möller et) N. Bonwetsch, dans *Real-Encyclop. f. protest. Theol. u. Kirche*, 3^e éd., IV (1898), p. 687-696 ; J. Stiglmayr, dans *The Catholic Encyclopedia*, V (New York, 1909), p. 13-18, et dans *Lexikon für Theologie und Kirche*, III (Fribourg en B., 1931), col. 334-336 ; P. Godet, dans *Dictionnaire de Théologie Catholique*, IV (Paris, 1911), col. 429-436 ; O. Bardenhewer, GAL, IV (Fribourg, 1924), p. 282-300 ; O. Stählin, dans W. v. Christ et W. Schmid, *Geschichte der griech. Litteratur*, 6^e éd. (Munich, 1924), p. 1490-1492 ; F. Drexl, dans Bursian's *Jahresber.*, CCXXX (1931), p. 266-270 ; E. Stéphanou, *Les derniers essais d'identification du ps.-D. l'A.*, avec un *Tableau bibliographique des études dionysiennes parues depuis la guerre* (1918-1932) [61 n^os], dans EO,

pales tentatives pour les assigner à quelque personnage connu ; nous pouvons omettre le grand nombre d'hypothèses qui sont irrecevables *a priori*, puisque leurs auteurs ne se sont pas donné la peine de se renseigner, ou de se prononcer sur les résultats acquis par leurs prédécesseurs.

Vers la fin de sa longue vie et carrière scientifique, le R. P. Joseph Stiglmayr, connu alors depuis longtemps comme l'un des meilleurs connaisseurs des écrits ps.-dionysiens, a émis l'hypothèse que, sous ce pseudonyme, se cacherait le (futur) patriarche d'Antioche (512-518) Sévère (1). Dans deux articles qui sont des modèles d'une polémique aussi courtoise que concluante, Mgr J. Lebon a montré que cette supposition est inadmissible (2). Il est compréhensible que le P. Stiglmayr ait continué à défendre une opinion qui lui était chère ; mais il est étonnant que des savants renommés se soient prononcés en sa faveur. Ainsi feu Ernest Stein, mentionnant la dernière réplique de Stiglmayr à Lebon (3), trouve que « ses arguments méritent d'être pris en considération » (4). Cependant on y cherche en vain des arguments sérieux. Stiglmayr admet que Lebon est en effet « mit der Severus-Literatur bestens vertraut » (disons plutôt : avec les ouvrages de Sévère lui-même), tandis que lui-même se serait borné à en étudier « les parties grecques », c'est-à-dire presque rien du tout. En outre, il regrette d'être empêché par son âge avancé de continuer ses recherches ; quant à Bardenhewer, qui s'était rangé à l'avis de Lebon, il fait remarquer que les opinions de ce savant sur d'autres questions litigieuses (!) lui avaient déjà parfois donné occasion de les contredire et de les corriger. N'ayant de notre part rien à ajouter aux objections judicieuses et compétentes de Mgr Lebon, nous nous bornons à faire remarquer que la différence entre le style clair et sobre de Sévère et le langage obscur et recherché du ps.-Denys suffirait pour exclure ce rapprochement. En outre Sévère,

---

35e année, n° 168 (1932), p. 446-469 ; B. Altaner, *Patrologie*, 2e éd. (Fribourg en Br., 1950), p. 453-457 ; E. Beck, dans *Enciclopedia cattolica*, IV (Città del Vaticano, 1950), col. 1662-1665 ; F. Dölger, dans BZ, XLII (1942), p. 310 sq. ; XLIII (1950), p. 103, 416 ; XLV (1952), p. 156 sq., 453 sq. ; F. Dölger et A. M. Schneider, *Byzanz*, dans *Wiss. Forschungsberichte*, Geisteswiss. Reihe, Bd. V (Bern, 1952), p. 185 sq. (bibliographie pour 1938-1950) ; G. Bardy et B. Romeyer, dans *Catholicisme*, t. III (Paris, 1950), col. 620-627.

(1) J. Stiglmayr, *Der sog. D. A. und Severus von Antiochien*, dans *Scholastik*, III (1928), p. 1-27, 161-189 ; *Um eine Ehrenrettung des Sev. von Ant., ibid.*, VII (1932), p. 52-67.

(2) J. Lebon, *Le ps.-D. l'A. et Sévère d'Antioche*, dans RHE, XXVI (1930), p. 880-915 ; *Encore le ps.-D. l'A. et Sév. d'Ant., ibid.*, XXVIII (1932), p. 296-313.

(3) J. Stiglmayr, *Libératus de Carthage et le Ps.-D. l'A.*, dans *Byzantion*, VIII (1933), p. 658-662.

(4) E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, II (1949), p. 161, n. 1.

qui s'est si souvent efforcé de découvrir les supercheries littéraires de ses adversaires pour les stigmatiser, n'aurait en aucune façon cité ces écrits, s'il était leur auteur, voire même s'il avait eu le moindre doute relatif à leur authenticité. Au contraire, le fait qu'il les cite (d'ailleurs, comme Lebon l'a montré, dans des écrits adressés à d'autres monophysites et non pas dans ses ouvrages polémiques dirigés contre les Chalcédoniens), montre incontestablement à notre avis qu'il les a considérés comme des écrits véritables de l'Aréopagite. On ne peut déterminer avec exactitude à quelle date il les a connus. Ce n'était peut-être pas avant sa fuite en Égypte en 518 ; car sa lettre à l'higoumène Jean est d'une date incertaine. Il n'y a aucune preuve qu'il les ait connus avant 518 ou même dès son entrée au couvent de Pierre l'Ibérien vers 492 (1). En effet, il semble plutôt probable qu'on les ait découverts aux environs de 518 dans les archives de de l'Église d'Alexandrie.

Parmi toutes les autres hypothèses, nous ne mentionnons ici que celles de différents savants qui, à cause du nom de Denys, croient devoir identifier l'auteur avec un personnage historique du même nom. Ainsi on a proposé 1° Denys de Rhinocoroura, mentionné par Sozomène (2), 2° Denys le « sénateur d'Athènes » (3), 3° l'arche-

(1) Jean de Scythopolis, dans sa défense de l'ancienneté et de l'authenticité des *Areopagitica*, écrite peut-être après la collatio de 532, où Hypatios d'Éphèse s'était prononcé avec tant de réserve sur ces écrits, cite la remarque orale d'un diacre Pierre de Rome, selon laquelle tous les ouvrages de Denys se trouvaient dans la bibliothèque de l'Église romaine (Jean de Scythop., *Prologue* des scolies, dans PG, IV, col. 20^{D}, où ce texte figure faussement sous le nom de saint Maxime le Confesseur ; cf. p. 5, n. 5): *Διάκονος δέ τις Ῥωμαῖος, Πέτρος ὄνομα, διηγήσατό μοι, πάντα τὰ τοῦ θείου Διονυσίου σώζεσθαι κατὰ τὴν ἐν Ῥώμῃ τῶν ἱερῶν βιβλιοθήκην.* Cette remarque paraît également incompatible avec l'hypothèse de Stiglmayr. — Plusieurs siècles plus tard, Anastase le Bibliothécaire réclamera même pour les Romains l'honneur d'avoir retrouvé, avant les Grecs, le précieux ouvrage de Denys, caché si longtemps par les hérétiques. Cf. Anastas. Biblioth., *Epist. II ad Carolum Calvum imp.*, PL, CXXIX, col. 740^{D}-741^{A} : *Unde ego veram esse Graecorum opinionem conicio perhibentium libros eius a prioribus haereticis occultatos, donec longo post tempore ex opusculis eius solus codex qui nunc habetur est Romae repertus ceterisque nondum inventis in Graeciam asportatus. Edidit enim alios ut ipse innuit libros, quos nec Graecus quispiam nec adhuc potuit invenire Latinus.*

(2) Sozomenos, HE, VI, 31, PG, LXVII, col. 1389^{A} ; hypothèse de Böhmer (1864), Nolte (1868), Hipler (1884), Dräseke, qui l'a développé dans ses *Gesammelte patristische Untersuchungen* (Altona, Leipzig, 1889), p. 25-77.

(3) Iulianus imp., *Epist.* 59 éd. Hertlein = 82 éd. Bidez. Cf. Joseph Langen, *Die Schule des Hierotheus*, dans *Revue internationale de théologie*, II^{e} année (1894), p. 41. — En réalité, ce personnage s'appelait Nilus et n'était pas d'Athènes ; Julien l'appelle aussi « Denys » (p. 136_{6}, 138_{20} éd. Bidez), mais « l'adresse 'à Denys' (*Διονυσίῳ*) n'est qu'une conjecture de Nicolas Rigaut » ; cf. J. Bidez,

vêque Denys le Grand d'Alexandrie (247-264) (1), et 4° Denys le scolastique de Gaza (2).

Tout ce que nous savons de Denys de Rhinocoroura, c'est qu'il était un indigène de cette ville égyptienne qui, à l'époque de l'empereur Valens, avait un couvent au nord de la ville (3). Pour soutenir son identification avec l'Aréopagite, les savants ont inventé soit une Aréopolis (!) soit un *Ἀρειοπάγος* (*sic*) en Égypte, localités qui n'ont jamais existé. Denys le scolastique, c.-à-d. avocat, de Gaza était un laïque, ami et admirateur de Pierre l'Ibérien et d'Isaïe l'Égyptien (4) ; mais rien ne nous autorise à supposer qu'il ait écrit des ouvrages théologiques et mystiques. Quant aux trois autres personnages homonymes, leur époque exclut leur identification avec l'Aréopagite. Il existe d'ailleurs une lettre, prétendument écrite par Denys le Grand au pape Xyste II, dans laquelle il aurait défendu l'authenticité des *Areopagitica* (5). Mais cette lettre est certainement fausse ; elle semble avoir été falsifiée au VI^e siècle par Georges de Scythopolis (6).

Ces quatre hypothèses sont basées sur la présomption que « Denys » doit avoir été le véritable nom de l'auteur des *Areopagitica*. Mais ne pourrait-on pas soutenir au même droit la thèse contraire : si Denys était son véritable nom, l'auteur aurait probablement écrit ses ouvrages sous le nom différent d'un autre personnage de l'époque des apôtres, pour voiler leur origine tardive ? N'a-t-il pas choisi le nom de Denys uniquement pour justifier par leur attribution à un

---

L'empereur Julien, *Œuvres complètes*, t. I, 2^e partie (Paris, 1924), p. 92, 133, où le titre est *Ἰουλιανὸς κατὰ τοῦ Κείλου*.

(1) Surtout parce que Denys d'Alexandrie a dédié ses *Livres sur la nature* (*περὶ φύσεως*) à son « fils Timothée » (*Τιμόθεος παῖς* : EUSÈBE, HE, VII, 26). Voir *Μητροπολίτου Παραμυθίας Ἀθηναγόρα Ὁ γνήσιος συγγραφεὺς τῶν εἰς Διονύσιον τὸν Ἀρεοπαγίτην ἀποδιδομένων συγγραμμάτων* (Athènes, 1932) ; LE MÊME dans *Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος*, 1933, p. 9-51 ; 1934, p. 161-193, 443-462, 521-540 [tirage à part : Alexandrie, 1934], et dans *Θεολογία* (Athènes, 1936) ; cf. les comptes rendus de STÉPHANOU dans EO, 35^e année (1932), p. 458-465, et de *Δημήτριος Σῖμος Μπαλᾶνος* dans *Byzant.-neugriech. Jahrbücher*, IX (1933), p. 380-384. — Sur le 3 octobre comme jour de la mort de Denys d'Alexandrie cf. H. DELEHAYE, *Les martyrs d'Égypte*, dans AB, XL (1922), p. 84 : « La date n'est pas celle de la mort de S. Denys. Elle a été choisie à cause de Denys l'Aréopagite, qui est le saint du jour ».

(2) *Vie de Pierre*, p. 100 [95] ; *Vie d'Isaïe*, dans CSCO, n° 7 [8], p. 8_{28} [6_{20}]. Cf. G. KRÜGER, *Wer war Ps.-Dionysios?* dans BZ, VIII (1899), p. 302-305. Mais voir STIGLMAYR, *Zeitschr. f. Kath. Theol.*, XXIII (1899), p. 719 sq.

(3) SOZOMENOS, *l. c.* (p. 30, n. 2) : *πρὸς βορέαν τῆς πόλεως τὸ φροντιστήριον εἶχε*.

(4) Voir les passages cités *supra*, note 2.

(5) Lettre éd. par PITRA, *Analecta sacra*, IV, p. 414.

(6) Cf. H. U. v. BALTHASAR, dans *Scholastik*, XV (1940), p. 18 sq., n. 9.

auteur athénien la présence de toutes les idées de Proclos d'Athènes qu'on trouve dans son ouvrage ? De même, nous croyons que l'origine païenne de l'auteur des *Areopagitica* ne peut guère être invoquée comme argument pour ou contre certaines identifications, car elle s'explique suffisamment par l'artifice littéraire de cette pseudépigraphie.

III

Les corrupta testimonia *du ps.-Denys et d'autres écrivains, mentionnés par Libératus.*

Pierre l'Ibérien, encore presqu'un enfant, semble déjà être mis en rapport avec les écrits du ps.-Denys par un passage de Libératus de Carthage. Parlant des trois livres de S. Cyrille *Contre Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste* et d'un quatrième *De incarnatione*, dans lesquels on aurait trouvé des *corrupta testimonia* de Denys l'Aréopagite et d'autres écrivains, l'archidiacre de Carthage, dans son *Breviarium*, raconte qu'un diacre Basile d'Antioche aurait apporté à S. Cyrille le *Tome aux Arméniens* de Proclos de Constantinople (écrit en 435), et ensuite rapporté à Proclos les quatre livres de S. Cyrille (écrits en 438) que nous venons de mentionner, en y ajoutant ses propres *libelli* contre Théodore de Mopsueste (1). Il est vrai que ce récit de Libératus est très confus, et qu'on a montré que ses sources, qui sont heureusement connues (2), ne mettent point des témoignages de l'Aréopagite en rapport avec les traités de S. Cyrille. De plus, les paroles qu'Hypatios d'Éphèse adressa en 532 à ses adversaires monophysites, paroles qui sont la véritable source de Libératus, montrent au contraire qu'on a supposé, comme date probable de l'origine de ces interpolations ou falsifications, le temps après 457,

(1) Liberatus, *Breviarium*, 10, dans ACO, t. II, vol. V (1936), p. 111_{21}-112_5. Sur le diacre Basile et sur ses libelli, dont l'un figure, sous un titre erroné, dans Mansi, IX, col. 240-242 = PG, LXV, col. 851-856, voir Tillemont, *Mémoires*, XIV, p. 791 ; L. Duchesne, *Histoire anc. de l'Église*, III, p. 386, 387, n. 1 ; E. Schwartz, *Konzilstudien* (Strasbourg, 1914), p. 26, n. 3 ; 27, n. 2 ; G. Bardy, dans *Dictionnaire d'Hist. et de Géogr. Ecclés.*, VI (1932), col. 1078, s. v. *Basile*, n° 18 ; H.-Ch. Puech, *Libératus de Carthage et la date de l'apparition des écrits Dionysiens*, dans l'*Annuaire 1930-31 de l'École Pratique des Hautes Études*, Sect. des sciences religieuses (Melun, 1930), p. 3-39 ; M. Richard, *Proclus de Constantinople et le Théopaschisme*, dans RHE, XXXVIII (1942), p. 314, n. 1.

(2) Dans ce cas, ce sont surtout les deux traités d'Innocentius de Maronée, *De his qui unum ex trinitate Iesum Christum dubitant confiteri*, c. 3-4, éd. Schwartz dans ACO, t. IV, vol. II, p. 68_{25}-$_{35}$, et *Epistula de collatione cum Severianis habita*, c. 22, *ibid.*, p. 172_{3-6} ; c. 25 sq., p. 172_{30}-173_{14}.

c.-à-d. après l'intronisation (par Pierre l'Ibérien) de Timothée Aelure comme patriarche d'Alexandrie (1). De même, un diacre Pierre d'Alexandrie (inconnu d'ailleurs) imputait à Timothée Aelure lui-même d'avoir édité les ouvrages de S. Cyrille avec beaucoup d'altérations (2). Mais abstraction faite de ce point cardinal, il reste possible que Libératus avait des raisons fondées de soupçonner le diacre Basile d'une manière générale d'être impliqué dans l'affaire de ces « témoignages corrompus ».

Nous possédons encore d'autres informations sur le diacre Basile. Les actes du concile d'Éphèse de 431 contiennent une pétition de lui et d'autres moines, adressée à cette assemblée (3), Il y raconte comment il avait été tourmenté par Nestorius, contre lequel il avait manifesté publiquement et dans l'église et devant l'empereur. Or, sur un Basile, anti-nestorien farouche, on trouve un chapitre dans les *Plérophories*, dont le contenu ne permet pas de doute qu'il s'agisse du même personnage. Ce chapitre commence ainsi (4) :

« Il y eut un certain diacre, originaire d'Antioche, l'un des plus remarquables du clergé, nommé Basile ; il plaça sur le chemin du salut l'abba Pierre (l'Ibérien), comme il était enfant et se trouvait dans la ville impériale, et il alluma chez lui la flamme de la vie monacale (5). Notre vénérable Père racontait à son sujet... » [suit l'histoire de son activité anti-nestorienne].

L'influence de Basile sur le jeune Nabarnougios doit être placée entre 428 et 430, peu avant que Nabarnougios et Mithradate ne quittent la capitale, donc exactement vers la même époque où il luttait contre le patriarche. « Saisi par le Thrace Flavien, qui était alors gouverneur (*μάγιστρος*) et tyran, il eut beaucoup à souffrir de par ses ordres : il fut frappé et couvert de blessures et, en dépit de l'opinion publique, fut condamné à l'exil. Tandis qu'on proclamait la sentence par la ville (cf. *τοῦ κήρυκος βοῶντος ἔμπροσθεν αὐτοῦ* dans sa *δέησις*), le peuple l'enleva et le conduisit à l'église de Sainte-Euphémie où il demeura un certain temps, priant le Seigneur... et lui demandant de ne pas supporter jusqu'à la fin que l'impie Nestorius osât (agir) contre la piété... ».

---

(1) Innocentius Maron. Ep., *Epist. de collatione*, *l. c.*, p. 173_5 : après Protérios et Timothée Salophaciolos.

(2) Theophanes, *Chron.*, I, p. 111_{9-11}, *sub anno* 5950, ed. C. de Boor (Leipzig 1883).

(3) ACO, t. I, vol. I, pars V, p. 7-10 : *δέησις Βασιλείου διακόνου καὶ λοιπῶν μοναχῶν.*

(4) Jean Rufus, *Plérophories*, ch. 35, éd. F. Nau, trad. M. Brière, dans PO, VIII, p. 78-80 [478-480].

(5) Avant d'arriver à Constantinople, sous le patriarcat de Nestorius (428-431), Basile avait vécu pendant 35 ans dans le désert de la Thébaïde et 12 ans dans une caverne en Lycie.

On comprend facilement qu'après la déposition de Nestorius, ce « monophysite avant le monophysisme » n'ait pas cessé de lutter pour la doctrine de la nature unique. Nous avons vu, d'une part, qu'en 532, les évêques orthodoxes ont fait remarquer que S. Cyrille n'avait pas connu les écrits du ps.-Denys, mais, d'autre part, que certains exemplaires au moins de son *traité contre Diodore et Théodore* contenaient des passages interpolés qui semblaient trahir la main d'un faussaire. Or Libératus donne à entendre que le diacre Basile aurait ajouté à la *Lettre aux Arméniens* de Proclos, dans laquelle ne se trouvait aucun reproche contre Théodore de Mopsueste, un *libellus* de sa propre main, *et in suo prave docuit libros Theodori vitandos sicut Arii et Eunomii blasphemias* (1). Innocent de Maronée, sa source, appelle ce *libellus* une seconde *pagina* qui devait donner l'impression d'être écrite, comme la première, par Proclos (2). Tous les deux semblent suspecter Basile ; cependant, dans ce cas, il ne s'agit que d'une attaque contre Théodore de Mopsueste, et Innocent ne mentionne même pas les *Areopagitica* en rapport avec Basile (3). Il est toutefois possible que Libératus ait feuilleté le recueil de Basile pour vérifier si la condamnation de Théodore se trouvait dans la lettre de Proclos ou dans le pamphlet de Basile (4). A-t-il trouvé, dans ce dernier, des idées qui le faisaient penser aux citations incriminées des *Areopagitica* ? L'archidiacre de Carthage, qui a tant embrouillé son propre récit, n'était guère capable d'une découverte aussi sagace. Ou a-t-il appris par d'autres que, d'après ses doctrines, Basile devait avoir eu certains rapports avec l'auteur inconnu des brèves interpolations pseudo-dionysiennes ? Dans ce cas, on aurait donc deviné que Basile avait exercé une grande influence sur cet écrivain mystérieux. Il est cependant peu probable que cette influence ait pu faire autre chose que de provoquer des sentiments anti-nestoriens et

(1) Liberatus, *Breviarium*, 10, *l. c.*, p. 112_{1-5}.

(2) Innocentius Maron. ep., *De his qui unum ex trinitate...*, 3, *l. c.*, p. 68_{34}.

(3) Cf. Marcel Richard, *Les traités de Cyrille d'Alexandrie contre Diodore et Théodore et les fragments dogmatiques de Diodore de Tarse*, dans *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, I (Paris, 1946), p. 116, n. 6 : « Hypatios a, en 532, dépassé les bornes du scepticisme permis au sujet de l'intégrité des écrits de Cyrille tout au long de cette séance. Il faudrait évidemment porter un jugement différent si, comme l'ont cru certains historiens, l'exemplaire du *Contra Diodorum et Theodorum* présenté ce jour-là par les Monophysites avait cité Denys l'Aréopagite. Cette méprise, que l'on rencontre déjà chez Liberatus, provient d'une fausse interprétation du récit extrêmement résumé d'Innocent de Maronie ».

(4) Ainsi Schwartz, *Konzilstudien*, p. 43 sq. ; de même Puech, *Libératus de Carthage*, p. 19 : « Peut-être même ce recueil de Basile n'est-il pas resté inconnu de Libératus qui paraît y recourir en un endroit pour corriger un détail du commentaire d'Innocent ».

« d'allumer la flamme de la vie monacale » ; car on ne doit pas oublier que, vers 438, quand Basile écrivit son *libellus*, le *Corpus Dionysianum* n'existait pas encore, et que, vers 430, quand Pierre subit l'influence du diacre, il était encore un « enfant » selon sa propre expression. Les allusions de Libératus ne permettent donc guère d'en tirer des conclusions qui pourraient appuyer notre thèse.

IV

Identifications possibles des personnages de Demophilos et Timotheos avec des contemporains de Pierre l'Ibérien.

Nous croyons avoir dévoilé les véritables noms des deux personnages qui se cachent sous les pseudonymes de Denys l'Aréopagite et d'Hiérothée. Si notre explication est juste, il est permis de supposer que les noms des autres personnages mentionnés dans les *Areopagitica* sont également tous ou en majeure partie des pseudonymes qui cachent ceux d'amis et de contemporains de Pierre l'Ibérien. Mais avons-nous la possibilité de révéler leur véritable physionomie ?

Quant à ceux qui n'y figurent que comme destinataires de certaines lettres, tels le moine Caius (epist.4), le diacre Dorothée (ep. 5), le prêtre Sosipater (ep. 6), les évêques Polycarpe (ep. 7) et Titus (ep. 9), l'apôtre Jean (ep. 10), ce serait évidemment un vain effort que de vouloir découvrir leur « identité ». De même, certains auteurs énigmatiques, cités dans ces ouvrages, à savoir « le divin Bartholomée », « Saint Juste » et « le philosophe Clément », qui s'y rencontrent à côté de S. Ignace, resteront peut-être à tout jamais des inconnus. Si nous ne possédions plus la *Vie de Sévère* par Zacharie le Scolastique et la *Vie de Pierre l'Ibérien* par Jean Rufus, comment pourrions-nous, par exemple, deviner que les étudiants de Berytos appelaient Jean Rufus « Lazare », Théodore d'Ascalon « le Juste », Élisée le Lycien « l'agneau de Dieu » (1) ?

Il n'y a que deux personnages dont on apprend (ou croit apprendre) un peu plus que leur simple nom prétendu, à savoir le moine Demophilos (ep. 8) et Timothée, l'ami et *συμπρεσβύτερος* de Denys, auquel celui-ci a dédié tous ses traités.

Le moine Demophilos (2) avait écrit à « Denys » une lettre, dans laquelle il s'était glorifié d'avoir attaqué un prêtre qu'il considérait

(1) Voir, sur les deux premiers, la *Vie de Sévère* de ZACHARIE LE SCOLASTIQUE, éd. M.-A. KUGENER, dans PO, II, p. 87_2, sur le troisième la *Vie de Pierre l'Ibérien*, p. 114 [107].

(2) DIONYS. AREOP., *Epist.* 8, PG, III, col. 1084^{B}-1100^{D}.

comme un pécheur impie (1). Il l'avait mis à la porte (2) et, en compagnie d'autres moines, s'était révolté contre lui (3). En outre il avait repoussé à coups de pied un pénitent demandant l'absolution de ce prêtre. D'une manière tyrannique il avait envahi le saint des saints (4), et il avait reconnu, dans sa lettre, que les moines avaient occupé et gardaient encore les places sacrées (5). « Denys », bien qu'admettant que « Demophilos ne soit pas son ennemi » (6), lui reproche sévèrement sa désobéissance qu'il déclare répréhensible même si la doctrine du prêtre semble être impie (7).

Tous ces détails rappellent d'une manière frappante la sédition des moines en 452, quand ils occupèrent et gardèrent les lieux saints en expulsant Juvénal et ses adhérents de Jérusalem. Le P. Stiglmayr a déjà fait remarquer la grande ressemblance du contenu de cette lettre avec certains passages de celle que l'empereur Marcien envoya en 453 aux moines palestiniens (8). Mais peut-on supposer que « Denys » qui, selon sa lettre, avait jadis sacré lui-même le moine Demophilos (9), ait visé, en l'appelant Demophilos, le moine et patriarche intrus Théodose, par lequel il avait été lui-même consacré évêque de Maïouma ? Il est vrai qu'on nous raconte avec quelle répugnance Pierre l'Ibérien subit son ordination, comment il objectait tout d'abord : « Je suis un hérétique », qu'il n'embrassa qu'à contre-cœur la cause des moines insurgés, qu'il était le seul évêque monophysite qui ne fut pas expulsé à la suite de leur révolte (10).

---

(1) *Ibidem*, col. 1088B, C.

(2) *Ibidem* : ἔξιθι.

(3) *Ibidem*, col. 1093B : στάσιν.

(4) τὰ ἅγια τῶν ἁγίων.

(5) *Ibidem*, col. 1089A : καὶ ἔχειν φῆς τὰ ἱερὰ καὶ διαφυλάττειν.

(6) *Ibidem*, col. 1092A, B : καὶ γὰρ οὐκ ἐχθρὸς ὁ Δημόφιλος.

(7) *Ibidem*, col. 1088C : κἂν ἀσεβεῖν εἰς τὰ θεῖα δοκῇ.

(8) MARCIANUS IMP., *Epist. ad archimandritas Aelienses*, dans ACO, t. II, vol. I, pars III, p. 124-127 [483-486]. Cf. J. STIGLMAYR, dans *Bibliothek der Kirchenväter*, 2. Reihe, Bd II (Munich, 1933), p. 162 sq.

(9) DIONYS. AREOP., *Epist.* 8, 4, col. 1093C : τίνος γὰρ οἴῃ θεραπευτῆς ὑφ' ἡμῶν ταχθῆναι ; καὶ γὰρ, εἰ μὴ τοῦ ἀγαθοῦ, κτλ. S'il s'agit vraiment d'un moine sacré par Pierre l'Ibérien, on pourrait dater le temps où « Demophilos » fut revêtu de l'habit monastique entre 445 et 452, quand Pierre était prêtre ; car, selon *De hier. eccl.*, VI, 3, 2, col. 533AB, c'était la tâche des prêtres de sacrer les moines.

(10) Sur ce dernier point, cf. La *Vie de Sévère* par JEAN, archimandrite de Bēt Aphthonia, éd. KUGENER, dans PO, II, p. 222 [138] : « Pulchérie, sœur de Théodose, la femme de Marcien, avait ordonné qu'on ne le persécutât pas, parce qu'il était son fils par adoption ». — Aussi l'impératrice mentionnée par MICHEL LE SYRIEN (t. II, p. 89 = IV, p. 217) est-elle Pulchérie et non pas « Eudoxie », comme l'affirme CHABOT (t. II, p. 89, n. 7 ; mais voir p. 90).

Il semble donc en effet que, au lendemain du concile de Chalcédoine, il ait encore montré une attitude plutôt neutre, tout en étant considéré par les moines comme l'un des leurs. On comprendrait une telle attitude d'autant plus facilement en considérant que, comme ancien prince royal, élevé à la cour impériale, il ne pouvait guère trouver goût à une émeute monacale, même s'il approuvait le point de vue dogmatique des insurgés. Enfin, on sait que le moine Théodose, élu patriarche de Jérusalem, s'efforça de renforcer sa popularité en choisissant comme nouveaux évêques pour les villes palestiniennes ceux que leurs habitants avaient proposés par leur *ψήφισμα*, en partageant ainsi avec toute la population la responsabilité de leur consécration (1). Il se donna donc l'air d'un véritable « ami du peuple », ce qui pourrait expliquer le choix du pseudonyme *Δημόφιλος*.

Malgré toutes ces ressemblances, une telle explication de la huitième lettre du ps.-Denys serait peu satisfaisante. Elle ferait supposer que le prototype du « prêtre » auquel Demophilos s'opposait, était l'archevêque Juvénal (2). Si l'auteur a vraiment pensé aux événements de 452-453, il les a présentés, dans cette lettre, d'une manière tout à fait altérée et généralisée, comme un cas typique et personnel de désobéissance de la part d'un ou de plusieurs moines. Il reste toujours possible qu'il ne s'agit que d'un incident pareil qui était trop insignifiant pour être connu par ailleurs. En effet, l'interprétation selon laquelle la lettre refléterait les plus intimes sentiments de Pierre l'Ibérien à l'égard des événements de 452-453 se heurte à de grandes difficultés ; elle est difficile à concilier avec son attitude à cette époque qui, d'après ses biographes, aurait été influencée d'une façon décisive par une vision. Enfin il est peu probable que l'origine même d'une partie des écrits aréopagitiques remonte à une date si reculée. Il semble donc préférable de laisser au moine Demophilos le voile de son pseudonyme.

Il serait encore plus osé de proposer sans réserve une identification de ce Timothée que Denys appelle son cher et bienheureux ami et *συμπρεσβύτερος*, et auquel il dédie ses quatre grands traités ainsi que son ouvrage perdu sur la *συμβολικὴ θεολογία*. En premier lieu on pense évidemment à Timothée Aelure, le plus haut dignitaire et le plus éminent écrivain parmi les monophysites de l'époque de

(1) *Vie de Pierre*, p. 53₈ [54].

(2) Il est vrai que, chez le ps.-Denys, le terme *πρεσβύτερος* semble en effet signifier « évêque » ; pour les degrés hiérarchiques de diacres, prêtres, évêques, il emploie d'habitude les termes *λειτουργοί*, *ἱερεῖς*, *ἱεράρχαι*. Cf. STIGLMAYR, *Bibliothek der Kirchenväter*, *l. c.*, p. 7, n. 1. — Il est cependant peu vraisemblable que Pierre l'Ibérien ait défendu Juvénal dans ses écrits ou même désapprouvé une attaque contre lui à cause de sa dignité hiérarchique.

Pierre (1). Nous avons vu que l'Ibérien avait pris part, en 457, à sa consécration comme archevêque d'Alexandrie, et, selon Zacharie le Rhéteur (2), il « était de tout cœur attaché à cet homme ». Si cette identification était certaine, elle prouverait que les *Areopagitica* furent rédigés entre 457 et 477 ; elle expliquerait bien en même temps qu'en 532, ils se trouvaient parmi les « anciens écrits » conservés aux archives d'Alexandrie. Mais étant donné que, dans les autres cas, le ps.-Denys semble avoir changé les noms de ses contemporains en noms de personnages de l'époque des apôtres, tout comme il avait changé son propre nom, nous devons envisager, dans le cas de Timothée, la même possibilité. En effet il faut tout d'abord voir dans ce « Timothée » le fidèle compagnon de S. Paul, auquel ce dernier a adressé deux lettres comme à son *γνησίῳ τέκνῳ ἐν πίστει* ou *ἀγαπητῷ τέκνῳ*. Pareillement le ps.-Denys appelle son Timothée *ὦ παίδων ἱερῶν ἱερώτατε*. Il n'y a donc pas de raisons impérieuses de reconnaître, dans le Timothée du ps.-Denys, un homonyme, si fameux qu'ait été Timothée Aelure d'Alexandrie (3). On peut cependant admettre que, dans une dédicace, il était plus indiqué de garder le nom véritable du personnage auquel on voulait rendre cet hommage.

---

(1) Dans ce cas, le *πρεσβύτερος* aussi bien que le *συμπρεσβύτερος* seraient en effet (cf. la note précédente) des évêques, à savoir ceux de Maïouma et d'Alexandrie. Dans la *Vie de Pierre* par Jean Rufus, on croit remarquer, à travers la version syriaque, une sorte de double terminologie pour les degrés hiérarchiques, qui rappelle celle du ps.-Denys. Ainsi Pierre est élevé de la prêtrise à la « grande prêtrise », c.-à-d. à l'épiscopat (p. 37_9 sq. [40] ; cf. 42_3sq. [44] et 49_{18} [50]), tandis qu'on trouve ailleurs les termes « évêque » (p. $51_{5,26}$ [52 sq.]) et « prêtre » (p. 51_{11} [50] : qašīšā) employés de la manière usuelle. L'auteur appelle Juvénal de Jérusalem « le chef des prêtres chrétiens » (p. 37_{19} [40]), comme s'il voulait lui refuser le titre de « patriarche » qu'il réserve pour son rival monophysite Théodose (p. 55_2 [56] ; 57_{23} [58]). Comme le ps.-Denys, il remplace le mot « diacre » par le terme moins usuel de *λειτουργός* ; Raabe, trompé par cette expression, a traduit le mot correspondant du texte syriaque par « esclave » (p. $86_{2,13}$ [83, 84]), erreur corrigée par Schwartz (*Johannes Rufus*, p. 27), qui traduit ce passage ainsi : *διότι ἦν διάκονος, φεύγων τὸ τῆς λειτουργίας βάρος*.

(2) Zacharias Rhetor, HE, V, 4, dans CSCO, nº 83 [87] = scr. Syri, ser. III, t. V, p. 217_{23-26} [150_{34}-151_1 : *viro amore adhaesit*].

(3) Bardenhewer (GAL, IV, p. 283, n. 4) suppose même que les titres, contenant les dédicaces des traités (*τῷ συμπρεσβυτέρῳ Τιμοθέῳ Διονύσιος ὁ πρεσβύτερος*), ne proviennent pas de l'auteur qui n'aurait jamais employé le mot *πρεσβύτερος* pour « prêtre », mais uniquement *ἱερεύς*.

V

Pierre l'Ibérien et Jean l'Eunuque étaient-ils des penseurs et des écrivains capables de concevoir et d'écrire des ouvrages si savants et si profonds?

Pour réussir à identifier l'auteur des *Areopagitica*, il faut certainement trouver un personnage d'un talent extraordinaire. C'est une des principales raisons pour lesquelles le R. P. Stiglmayr a affirmé que personne d'autre que le grand Sévère n'entrait en ligne de compte : « Der Verfasser verfügt über ganz hervorragende Eigenschaften, scharfen Verstand, kühne Kombinationsgabe, ausgebreitete Kenntnis der antiken philosophischen und patristischen Literatur, liturgische, aszetische, mystische Bildung, straffes Festhalten an bestimmten Zielen, Vertrautheit mit kirchlichen und pastoralen Verhältnissen », dit-il (1), et de là à conclure qu'on ne trouverait à côté de Sévère personne qui possédât toutes ces qualités, il n'y a qu'un pas.

Nous avons vu que l'hypothèse de Stiglmayr est insoutenable, et nous avons cru pouvoir attribuer toutes ces qualités supérieures d'un ps.-Denys à Pierre l'Ibérien. Mais ce dernier était-il d'une génialité comparable à celle de Sévère, ou plutôt à celle de l'auteur des *Areopagitica*, avec lequel nous voulons l'identifier ? Malheureusement les biographes ou panégyristes de Pierre ne nous donnent qu'une réponse très insuffisante à cette question. L'auteur de la seule *Vie de Pierre* qui subsiste encore, Jean Rufus, admire et vénère sincèrement son saint à cause de ses immenses vertus. Mais sa description des mérites de son héros est banale et faite de poncifs. Cette maladresse d'un auteur qui écrit pour les exigences littéraires des âmes pieuses qu'il fallait réconforter dans leurs convictions monophysites en leur présentant des modèles impeccables, a induit les savants modernes à affirmer que Pierre n'était apparemment rien qu'un représentant typique de ces ascètes plus vertueux qu'intelligents qui, à cette époque, étaient souvent l'objet d'une admiration beaucoup plus profonde que les plus grands esprits. Combien de fois n'a-t-on pas vu dans l'ignorance complète d'un de ces thaumaturges le comble de la sainteté ? Si, par hasard, il savait lire et écrire, on croyait devoir expliquer et excuser cela comme l'effet d'un miracle. Aussi le prince ibérien, dégradé en simple et modeste moine, n'a-t-il guère trouvé grâce dans le jugement de ses critiques modernes. Ainsi Édouard Schwartz, qui a pourtant étudié la *Vie de Pierre* plus

(1) Stiglmayr, dans *Byzantion*, VIII, p. 660.

attentivement que personne avant lui, nie décidément toute sa « grandeur » : « Der Georgier war keine überragende Personlichkeit und die asketische Bewegung unter den gebildeten, geistig hochstehenden Studenten in Berytus ist nicht von ihm ausgegangen, sondern hat sich nur um ihn wie um einen gegebenen Mittelpunkt krystallisiert » (1). Jean Rufus et Zacharie le Scolastique, tous deux anciens étudiants de Bérytos et de représentants de leur élite intellectuelle, se seraient donc singulièrement mépris ! C'est pourquoi, citant certains passages de la *Vie de Pierre* ou des *Plérophories*, Schwartz n'oublie jamais de rendre « le grand Pierre », mentionné dans ces ouvrages, par « der 'grosse' Iberer Petrus » (2).

Il est vrai que des épithètes comme *ὁ μέγας*, *ὁ πάνυ* etc., par lesquelles les hagiographes aiment à distinguer certains héros de leur préférence, ne correspondent pas toujours à ce qu'un historien de notre époque considère comme « grand » et « extraordinaire ». Certes, pour ceux qui jugent les personnages en premier lieu d'après leur succès, leurs brillants exploits dans ce monde, un prince royal qui renonce à la splendeur de sa naissance pour devenir un simple moine ne peut être que d'un génie médiocre. Ce qu'on ne peut cependant pas nier, c'est que la personnalité de Pierre a fait une immense impression sur les plus éminents esprits parmi les monophysites de son époque. Et en effet, du point de vue de leur secte menacée et opprimée, son rôle historique touchait au miracle. Si, dans les années qui suivirent leur grande défaite, « la grande apostasie de Chalcédoine », comme ils l'appelaient, cette secte continua d'exister, ce fut, on peut l'affirmer sans exagération, presque uniquement grâce à l'activité de deux hommes, Pierre l'Ibérien et Xénaïas de Mabboug. C'est Pierre, cet ascète modeste et sans ambition, qui a osé, malgré l'indignation des Chalcédoniens et en dépit des canons ecclésiastiques, consacrer, tout seul avec Eusèbe de Péluse, Timothée Aelure archevêque d'Alexandrie, donnant ainsi à ses coreligionnaires un chef plein de courage et de persévérance et l'auteur de leurs premiers grands ouvrages polémiques et dogmatiques. C'est dans le couvent de Pierre que, peu après sa mort, Sévère, le futur patriarche, a encore vécu sous son rayonnement posthume et reçu une formation théologique qui l'a préparé à sa grande tâche historique et à la composition de ses ouvrages si imposants. Cependant le grand animateur, dont ces meilleurs esprits parmi les théologiens monophysites ont subi l'influence, a préféré rester dans l'obscurité, être « comme un inconnu ».

(1) SCHWARTZ, *Johannes Rufus*, p. 25.
(2) *Ibidem*, p. 5, 7, 10.

Nous ne savons rien, il est vrai, d'une « activité littéraire » de Pierre. Il semble donc bien osé d'affirmer non seulement qu'il fut un écrivain, mais de le considérer même comme l'auteur d'un ouvrage qui a eu un succès si éclatant dans les siècles suivants et pendant tout le moyen âge. Cependant l'identification du ps.-Denys avec n'importe quel écrivain connu semble exclue pour la simple raison qu'on aurait dû le reconnaître comme auteur des *Areopagitica* à son style extraordinaire et caractéristique.

Ce qu'il faut en tout cas accorder, c'est que Pierre était du moins bien préparé pour une tâche semblable, aussi bien par l'éducation soignée qu'il reçut à la cour impériale que par les années pendant lesquelles il se voua à la vie contemplative (1) dans son couvent, situé tout près de Gaza, ville qui était alors un des centres les plus importants de la vie intellectuelle. Pendant son séjour à Jérusalem, il fut en relation avec l'élite spirituelle parmi les chrétiens de son époque ; son biographe mentionne, entre autres, l'impératrice Eudocie (2), Mélanie la Jeune (3), sa mère Albina, son mari Pinianus (4) et son biographe Gerontios (5), l'archimandrite et chorévêque Passarion (6). L'impératrice, dont on a, à son époque, admiré les ouvrages aujourd'hui maltraités par les philologues, a poursuivi un but semblable à certains égards à celui du ps.-Denys, savoir d'unir les idées païennes et chrétiennes dans un nouveau genre littéraire (7). Elle avait tant de considération pour Pierre qu'elle était disposée à se rendre chez lui, ayant appris qu'il ne voulait pas venir chez elle. Plus tard, dans son couvent près de Gaza, il fut le voisin et l'ami

(1) *Vie de Pierre*, p. 34 [38] : θεωρία.

(2) *Vie de Pierre*, p. 48 [48] et ailleurs.

(3) *Vie de Pierre*, p. 29 sq. [34 sq.]. Sur sainte Melania ou Melanium et sa famille, les amis de saint Jérôme et de saint Augustin, voir Mariano Card. Rampolla del Tindaro, *S. Melania giuniore, senatrice romana...* (Rome, 1905) ; *S. Melaniae iunioris Acta graeca*, éd. H. Delehaye, dans AB, XXII (1903), p. 5-50 ; A. d'Alès, *Les deux Vies de sainte Mélanie la Jeune*, dans AB, XXV (1906), p. 401-450 ; W. Ensslin, RE, XV (1932), col. 416-418, s. v. *Melania*, n° 3 ; sur la forme Melanium cf. Eduard Schwartz, *Palladiana*, dans *Zeitschrift f. d. neutest. Wiss.*, XXXVI (1937), p. 165, n. 7.

(4) W. Ensslin, RE, XX (1950), col. 1707 sq., s. v. *Pinianus*, n° 2. — La *Chronique géorgienne* les appelle « le roi Pininos et sa femme Malénios » ; cf. M.-F. Brosset, *Histoire de la Géorgie*, Ire partie (St.-Pétersbourg, 1849), p. 80 [137].

(5) *Vie de Pierre*, p. 35 [38]. Sur Gerontios, qui revêtit Nabarnougios et Mithradate de l'habit de moines et leur donna leurs noms chrétiens (*ibid.*, p. 32 [36]), voir Tillemont, *Mémoires*, XIV, p. 251 sq. ; Bardenhewer, GAL, IV, p. 158.

(6) *Vie de Pierre*, p. 35 [38]. Sur Passarion cf. E. Honigmann, *Juvenal of Jerusalem* [voir p. 26, n. 2], p. 219, n. 55.

(7) Voir, p. ex., F. Gregorovius, *Athenaïs* (Leipzig, 1882), p. 251 sq. : « In die Sprache und die Rhythmen Homers hat sie heilige Geschichten gekleidet, und hat so das Heidentum mit dem Christentum künstlerisch vermählt ».

intime de l'ascète Isaïe l'Égyptien (1), auteur d'un *Livre d'exhortations* (2) et d'autres ouvrages estimés pareillement par les monophysites, les chalcédoniens et les nestoriens (3). Selon sa biographie, Isaïe était un penseur philosophique d'une telle sagacité qu'Énée de Gaza le consultait souvent sur le sens exact de certains passages de Platon, Aristote et Plotin, « bien qu'il [Isaïe] ne fût pas versé dans les doctrines profanes » (4). Il est évident que, par des discussions et échanges d'idées semblables, les ascètes eurent l'occasion d'acquérir une connaissance approfondie des systèmes philosophiques qui étaient en vogue chez les sophistes chrétiens et païens de leur époque, et aussi bien d'être initiés dans les particularités de la terminologie scientifique élaborée par leurs écoles. Le couvent de Pierre l'Ibérien, nous l'avons dit, était situé entre la ville de Gaza et son port de Maïouma. Or, Gaza, à cette époque, était l'un des foyers de la haute culture hellénique, une « *πόλις φιλόμουσος* ». On y « atticisait » au point que les Athéniens eux-mêmes y venaient apprendre la langue de Platon (5) ! Pierre l'Ibérien et Jean l'Eunuque, pour écrire en attique leurs ouvrages mystiques (6), n'avaient donc guère à se déplacer : les sophistes et philosophes de Gaza devaient leur fournir les œuvres de Proclos et de tous les grands penseurs grecs.

Ainsi, bien qu'on ne sache rien d'une activité littéraire de Pierre, on peut du moins concéder que les occasions de s'instruire sur les problèmes philosophiques et théologiques de son époque ne lui manquaient pas. Mais il y a même un texte qui semble faire allusion à l'existence d'ouvrages de sa plume. Zacharie le Rhéteur raconte qu'un certain rhéteur Jean d'Alexandrie aurait publié ses livres

---

(1) *Vie de Pierre*, p. 102 sq. [96-98]. Sur la *Vie d'Isaïe* voir plus bas, p. 56 sq. ; A. Guillaumont, *Une notice syriaque inédite sur la Vie de l'abbé Isaïe*, dans AB, LXVII (1949), p. 350-360.

(2) CSCO, n° 7 [8] = scr. Syri, ser. III, t. XXV, p. 3_{20} sq. [3_{16} sq.].

(3) Cf. A. Baumstark, *Geschichte der syrischen Literatur* (Bonn, 1922), p. 165.

(4) CSCO, n° 7 [8], p. 12_{14} sq. [8_{24}]. — Énée de Gaza est connu comme l'auteur du dialogue *Theophrastos* (éd. Boissonade [Paris, 1836]) et de 25 *Lettres* (éd. critique de Lidia Massa Positano [Naples, 1950], dans *Collana di studi greci* diretta da Vittorio de Falco, XIX). Cf. Zacharie le Scolastique, *Vie de Sévère*, dans PO, II, p. 90_{26}.

(5) Cf. F.-M. Abel, O. P., *Gaza au VI^e siècle d'après le Rhéteur Chorikios*, dans *Revue biblique*, XL (Paris, 1931), p. 5-6 : Le Gaziote Énée n'écrivait-il pas au sophiste Théodore de Smyrne [*epist.* 18] que les fils d'Athéniens jugeaient bon d'apprendre à *atticiser* non pas chez leurs pères, mais auprès des Syriens ? « Ce n'est plus en abordant au Pirée, mais c'est chez nous qu'ils trouvent et l'Académie et le Lycée ».

(6) Cf. Jean de Scythopolis, *Scolies*, PG, IV, col. 148A, 188B,C : *ἀττικίζων, ὡς Ἀθηναῖος, Ἀττικὸν τὸ σχῆμα, ἰωνικῶς*, etc. ; cf. H. U. v. Balthasar, dans *Scholastik*, XV (1940), p. 35 (III a).

tantôt sous le nom de l'évêque Théodose de Jérusalem, tantôt sous celui de Pierre l'Ibérien, « afin que les croyants [monophysites], trompés par cette supercherie, les acceptassent » (1). On se demande en effet si un imposteur aussi raffiné aurait choisi, pour ses écrits pseudépigraphes, les noms de ces deux personnages, s'ils n'étaient déjà connus comme auteurs d'autres ouvrages.

Quant au style de l'auteur des écrits aréopagitiques, on a souvent fait remarquer qu'il est en général obscur et difficile à comprendre. On y trouve beaucoup de néologismes, des mots formés d'une manière insolite et qui semblent parfois être incompatibles avec le génie de la langue grecque. Des composés comme *θεανδρικός*, *ἀδελφόθεος*, *Ἱερόθεος* etc. sont extrêmement rares ou même des *ἅπαξ εἰρημένα*. Les phrases longues et fatigantes pour le lecteur sont bien éloignées du style élégant et limpide d'un Sévère d'Antioche. En effet, Bardenhewer remarque au sujet des *Areopagitica* (2) : « Ils parlent pour ainsi dire une langue étrangère ». Ne peut-on pas expliquer ces particularités du langage ps.-dionysien par l'hypothèse que l'auteur était vraiment un étranger ? Peut-être pourrions-nous même dire « les auteurs étaient des étrangers », car il semble bien qu'il s'agit d'un ouvrage commun de deux personnages, d'Hiérothée et de Denys ou, d'après notre explication de ces pseudonymes, de Pierre l'Ibérien et de Jean l'Eunuque. En effet, nous trouvons dans les écrits du ps.-Denys des citations d'une certaine étendue de deux ouvrages d'Hiérothée, intitulés *θεολογικαὶ στοιχειώσεις* et *ἐρωτικοὶ ὕμνοι*, et nous ne voyons pas de raisons irréfutables pour affirmer, comme on le fait d'habitude, que ces ouvrages, attribués par Denys à son *κλεινὸς καθηγεμών*, l'*ἁγιώτατος Ἱερόθεος*, ne sont que des fictions d'un « faussaire » qui nous trompe déjà par son propre pseudonyme (3). Il est vrai que le ps.-Denys cite plusieurs autres traités soit de lui-

(1) Zacharias Rhetor, HE, III, 10, dans CSCO, n° 83 [87] = Scr. Syri, ser. III, t. V, p. 164_{13} [112_{33}] : *cum nomine suo libros suos non scripsit, sed interdum nomen Theodosii episcopi Hierosolymorum huic inscribebat, et interdum nomen Petri iberi alii inscribebat, ut fideles etiam eis deciperentur et eos acciperent.* L'auteur ajoute que Pierre, ayant vu dans un couvent ces traités abusant de son nom, les anathématisait ainsi que leur auteur. « Et non seulement dans ce couvent, mais aussi à Alexandrie, en Palestine et en Syrie, lui et Théodose anathématisaient les livres de cet homme ».

(2) Bardenhewer, GAL, IV, p. 282 : « Sie reden gewissermassen eine fremde Sprache ». — Malheureusement nous ne sommes pas en état de comparer cette « langue étrangère » des écrits du ps.-Denys avec un spécimen du style de Pierre l'Ibérien ; car tout ce qu'on possède de lui est une brève lettre (8 lignes en syriaque) adressée à Jean Rufus (*Plérophories*, 22, dans PO, VIII, p. 49 sq. ; retraduite en grec par Schwartz, *Johannes Rufus*, p. 16, n. 2).

(3) Cette opinion est presque généralement admise ; cf., p. ex., Bardenhewer, GAL, IV, p. 287.

même soit d'autres qui sont tous perdus et peut-être fictifs. Dans ces cas, il n'est cependant pas impossible qu'il s'agisse de brouillons d'ouvrages inédits qui, plus tard, seraient devenus introuvables, et que les noms d'auteurs sont des pseudonymes de personnes réelles dont les écrits n'ont également jamais vu le jour. Même si nous admettons que tous les autres titres sont fictifs, il reste possible que les citations *in extenso* des passages d'Hiérothée soient authentiques, puisque Hiérothée lui-même était, comme nous l'avons montré, un personnage historique. Cette supposition nous permettrait en outre de partager en quelque sorte entre deux personnes toutes les caractéristiques qu'on a dû attribuer au même ps.-Denys. Tandis que l'évêque et ancien prince royal Pierre avait une prédilection pour l'ordre et la hiérarchie, connaissait bien les fonctions ecclésiastiques, les rites et la liturgie, c'est plutôt Jean l'Eunuque qui se serait inspiré des idées néoplatoniciennes d'un Plotin (1) et d'un Proclos. On a même affirmé que le R. P. Stiglmayr et H. Koch auraient résolu le problème du ps.-Denys « par voie indirecte, en démontrant que l'Hiérothée de Denys s'identifie avec Proclus » (2) ; mais peut-on supposer qu'un écrivain chrétien appelle un philosophe païen son grand maître et initiateur après S. Paul ? Nous croyons plutôt que Pierre l'Ibérien a trouvé, parmi les papiers de son ami décédé, des extraits d'ouvrages de Proclos, qu'il a peut-être considérés par erreur comme des écrits de Jean l'Eunuque-Hiérothée lui-même. Comme Hiérothée, Proclos avait écrit une στοιχείωσις θεολογική et des hymnes, dont nous ne possédons qu'une partie (3) ; ceux d'Hiérothée ne sont d'ailleurs pas de véritables hymnes. Il est vrai que le style des fragments d'Hiérothée semble, du moins par endroits, identique à celui de Denys ; mais cela n'indique pas nécessairement qu'ils sont falsifiés. Dès le temps, où les deux amis avaient « mis leurs têtes » dans la châsse des martyrs persans pour délibérer dans cette cachette sur leur fuite commune de Constantinople (4), ils étaient restés inséparables. Il est clair que de l'un à l'autre de ces deux hommes qui

(1) Cf. H. F. Müller, *Dionysios, Proklos, Plotinos*, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie im Mittelalter*, XX (1918), Heft 3-4, p. 36-61 : « Dionysios und sein Gewährsmann Plotin » ; p. 62-110 : « Plotinos und die Theologie des Dionysios ». Cependant selon H. R. Schwyzer, RE, XXI (1951), col. 585_{22-32}, s. v. *Plotinos*, Proclos semble être toujours l'intermédiaire entre Plotin et le ps.-Denys.

(2) Irénée Hausherr, dans *Orientalia Christiana*, XXX, 3, Num. 86 (1933), p. 182 [40].

(3) Cf. Eudociae Augustae, Procli Lycii, Claudiani *Carminum graecorum reliquiae*, éd. Arthur Ludwich (Leipzig, 1897), p. 133-156 ; U. v. Wilamowitz-Moellendorff, *Die Hymnen des Proklos und Synesios*, dans *Sitzungsberichte Akad. Wiss. Berlin*, 1907, p. 272-277.

(4) *Vie de Pierre*, p. 22 [28].

ont passé toute leur vie ensemble en aspirant à la même perfection spirituelle, s'exerçait une influence mutuelle qui ne pouvait que produire les mêmes idées et un style à peu près identique. De plus, comme Denys se proposait de commenter et de vulgariser les pensées profondes et parfois obscures d'Hiérothée, il en résulte que leurs idées, leurs expressions et leur style se ressemblaient forcément.

En lisant le passage (1) où le ps.-Denys mentionne les rapports entre son ouvrage et celui de son maître et, comme il semble, son parrain (2), on a l'impression qu'il y parle d'un défunt, et que c'est précisément sa disparition qui l'oblige à reprendre son œuvre inachevée. Or, nous avons vu que Jean l'Eunuque est mort probablement vers 464/5 ou peu après cette date. D'autre part, les deux derniers ouvrages de Proclos, dont l'influence est notoire chez le ps.-Denys, furent publiés l'un vers 462, l'autre un peu plus tard. Si notre hypothèse est juste, on pourrait donc en conclure que les traités d'Hiérothée furent écrits avant 465 et les *Areopagitica* entre 465 et 490 (477 ?) environ.

VI

L'auteur des ps.-Areopagitica était-il un faussaire?

Il nous reste à expliquer — problème délicat — comment le même personnage qui a influencé si profondément la pensée de tant de générations, pouvait être un « faussaire » qui, en publiant ses ouvrages sous le nom d'un contemporain des apôtres, a réussi à tromper les théologiens les plus sérieux et les mieux avertis. On a cru pouvoir résoudre cette difficulté en déclarant que l'auteur était certes un personnage très doué, mais en même temps un « hérétique » et, comme tel, un imposteur. Il suffisait donc de trouver le nom de ce génie hétérodoxe pour satisfaire aux deux conditions. A notre avis, on a exagéré aussi bien les mérites que les « faux » du ps.-Denys. D'une part, il n'est ni le premier ni le plus ingénieux parmi les écrivains ecclésiastiques qui aient essayé d'enrichir la littérature chrétienne en élaborant un système théologique qui empruntait ses formules nouvelles à la philosophie contemporaine. Vivant à l'époque des

(1) Dionys. Areop., *De div. nom.*, III, 2, PG, III, col. 681A,B. Il y admire les écrits d'Hiérothée ὥσπερ τινὰ δεύτερα λόγια.

(2) Cf. F. Hipler, *Dionysius der Areopagite* (1861), p. 29, n. 2 : « Die Epitheta, die Dionysius dem Hierotheus gibt, ἡγεμών, χειραγωγός, sind nach E[ccl. hier.] II, 2, 7 und II, 3, 4 [PG, III, col. 396C,D, 400C,D] identisch mit ἀνάδοχος, Pathe ». Il faut cependant remarquer qu'il appelle Hiérothée (καθ)ηγεμών, tandis que, par χειραγωγός, il entend saint Paul (*De div. nom.*, II, 11, col. 649D).

néoplatoniciens, c'est chez eux et en particulier chez Proclos qu'il chercha des inspirations pour sa théologie mystique d'autant plus volontiers que les idées de ce philosophe doivent avoir bien correspondu à ses propres conceptions. En adaptant la philosophie et le mysticisme des néoplatoniciens à sa propre religion, il réussit à rendre inefficace la propagande païenne parmi les chrétiens cultivés (1). Il a combiné ces idées philosophiques avec un système d'une hiérarchie céleste et ecclésiastique qui, dans sa ressemblance avec l'ordre de préséance de la cour impériale, nous révèle peut-être la part de son goût personnel dans son ouvrage point trop original. S'il était, comme nous le supposons, ce prince ibérien élevé à la cour de Constantinople, on croit mieux comprendre ce désir de démontrer que les armées célestes observaient un ordre strict, semblable à celui des courtisans de la ville impériale, et que son ami les voyait ainsi dans sa vision. C'est peut-être ce caractère conservateur et cet amour de l'ordre plutôt que la profondeur des idées religieuses et philosophiques qui a contribué au grand succès de ces ouvrages au moyen âge byzantin et occidental. Mais pourquoi, répétons-le, a-t-il cru devoir publier ses ouvrages sous le faux titre d'un auteur de l'époque des apôtres ?

Cette question, en réalité, semble être mal posée. Commençons par examiner l'imputation même d'une falsification littéraire. Elle implique que c'est l'auteur lui-même qui a publié son ouvrage sous le faux titre. Mais sommes-nous sûr qu'il l'a vraiment « publié » ? Sans doute, dira-t-on, car il n'a certes pas eu l'intention de l'enfermer à tout jamais dans son tiroir ; n'est-ce pas lui-même qui nous dit qu'il l'a écrit pour l'instruction et l'édification des moines et néophytes (*ψυχαὶ νεοτελεῖς*) ? Cependant, même au cas où ces ouvrages ne seraient pas restés longtemps cachés à tous les regards, ils n'étaient forcément à la portée que d'un petit cercle de coreligionnaires qui résidaient dans les couvents voisins de Maïouma. En effet, si l'auteur était un monophysite, il ne pouvait adresser ses idées sur la hiérarchie ecclésiastique, qui, d'après lui, est « l'image » de la hiérarchie céleste, qu'à une communauté très restreinte à cette époque, tout en espérant qu'un jour le triomphe de leur « orthodoxie » propagerait ses idées dans le monde entier.

Ensuite, pour lui imputer l'intention d'une fraude littéraire, on devrait démontrer qu'il se proposait de tromper ses lecteurs. Or,

(1) La *Vie de Pierre* montre qu'à son époque, cette propagande païenne n'était pas inefficace ; Jean Rufus y mentionne (p. 72 [71]) un notable (*γνώριμος*) d'Alexandrie qui « tout en étant chrétien, s'adonnait aux erreurs des philosophes païens qu'il aimait beaucoup » (« zwar Christ, aber sehr im Irrtum der heidnischen Philosophen und in der Liebe zu ihnen befangen »). Cf. p. 47, n. 5.

nous croyons que le petit nombre de passages, qui donnent en effet à entendre que l'auteur voulait passer pour un contemporain des apôtres, mais qui sont au fond sans aucune importance pour le contenu de son ouvrage, ne sont qu'une innocente fiction ou qu'un procédé littéraire, d'autant plus pardonnable d'ailleurs qu'ils ne sont introduits que pour corroborer la conviction sans doute sincère de l'auteur d'une origine apostolique des institutions de l'Église qu'il décrit. En outre, des pseudépigraphies, des altérations et des interpolations de textes pour servir une cause réputée juste étaient à cette époque très répandues aussi bien chez les Chalcédoniens que chez les dissidents. Si l'auteur des *Areopagitica* s'était vraiment proposé de justifier certaines idées controversées de sa propre époque en les attribuant à un contemporain des apôtres, les affirmations ou expressions colorées d'une teinte monophysite (comme, semble-t-il, *θεανδρικὴ ἐνέργεια*, *θεοπλαστία*, *ὁ ἁπλοῦς Ἰησοῦς συνετέθη*) seraient sans doute plus nombreuses et moins ambiguës. Un véritable faussaire aurait à coup sûr profité de l'occasion pour faire remonter ses croyances personnelles à l'époque de l'Aréopagite.

Mais considérons de plus près ces passages, à cause desquels on a accusé l'auteur de mauvaises intentions. La *dixième lettre* est adressée à S. Jean l'Évangéliste, banni à Patmos ; Denys lui prédit qu'il sera bientôt libéré de son exil. Le nom de S. Jean cache peut-être celui d'un évêque exilé du temps de l'auteur. La *Vie de Pierre* mentionne (1) l'expulsion, vers 477, des archevêques monophysites Pierre d'Antioche et Paul d'Éphèse ; peu après, elle parle du *δυσώνυμος Καλανδίων* d'Antioche (2), à propos duquel le *χρονογραφεῖον σύντομον* du codex Vaticanus 2210 remarque : *Καλανδίων ἐξορισθεὶς εἰς Πάτμον ὡς Νεστοριανός* (3). En réalité, Calendion fut relégué dans une oasis (4) ; mais nous pouvons peut-être retenir de cette notice qu'à cette époque encore, Patmos était un lieu d'exil. A-t-on confondu Calendion avec l'évêque monophysite Paul d'Éphèse ? Dans ce cas, le pseudonyme choisi pour lui serait encore plus transparent.

Dans la *septième lettre*, l'auteur prétend avoir observé, à Héliopolis, l'éclipse du soleil au temps du crucifiement du Christ (*τῆς ἐν τῷ σωτηρίῳ σταυρῷ γεγονυίας ἐκλείψεως*). Il y était en compagnie du sophiste païen Apollophane (6). Pierre l'Ibérien doit avoir passé

(1) *Vie de Pierre*, p. 81 [78].

(2) *Vie de Pierre*, p. 81_{15} [79].

(3) EUSEBIUS, *Chronicorum libri duo*, ed. A. SCHÖNE, I (Berlin, 1875), appendices, col. 76_{11} sq., *μδ'*.

(4) THEOPHANES, *Chron.*, p. 133_{32}, *ad annum* 5982, ed. DE BOOR : *εἰς Οασιν*.

(5) DIONYS. AREOP., *Epist.* 7, PG, III, col. 1081c. Sous le nom du sophiste Apollophane pourraient se cacher, soit le néoplatonicien Ammonios, fils d'Her-

par Héliopolis en allant d'Alexandrie à Oxyrhynchos et en retournant à la capitale égyptienne. Près d'Héliopolis on montrait, du moins à l'époque de Strabon (1), l'observatoire (σκοπή) d'Eudoxos ainsi que sa maison et celle de Platon. Quand Pierre passa par là, sa vive imagination évoqua peut-être à ses yeux une vision pareille. On ne saurait dater cette « éclipse », parce qu'elle était de tout point miraculeuse et s'écartait des règles de la nature, comme Apollophane devait l'avouer : *ταῦτα, ὦ καλὲ Διονύσιε, θείων ἀμοιβαὶ πραγμάτων.*

Le traité *De divinis nominibus* contient un passage (2) sur une assemblée des apôtres, réunis, comme dit l'auteur, par allusion à l'épithète *θεοτόκος*, « pour contempler le Corps vivifiant qui avait reçu Dieu » (3), c.-à-d. le corps de la Vierge mourante. A cette occasion, où chacun fait un discours en l'honneur de « la bonté infiniment forte de la faiblesse théarchique » (4), Hiérothée se distingue par un panégyrique admiré de tous. Sa présence à cette assemblée ne permet pas de douter que les noms des autres « hiérarches » présents, comme Jacques *ὁ ἀδελφόθεος* et Pierre, le coryphée des théologiens (6), ne sont que des pseudonymes. Il s'agit donc probablement d'une réunion qui eut lieu à Jérusalem, peut-être dans l'église de l'Anastasis sur le mont des Oliviers (6).

Enfin, dans le sixième paragraphe de la *huitième lettre* (7), le ps.-Denys décrit sa visite chez Carpos en Crète. Son hôte n'aurait osé

---

maias, d'Alexandrie, soit son frère Heliodoros, qui étaient tous les deux des élèves de Proclos et s'occupaient, à côté d'autres sciences, de l'astronomie. ZACHARIE LE SCOLASTIQUE attaque le premier dans son dialogue *Ammonios* ; cf. TH. NISSEN, *Eine christliche Polemik gegen Julians Rede auf den König Helios*, dans BZ, XL (1940), p. 15-22. — Le notable chrétien d'Alexandrie tombé dans l'erreur des philosophes païens (voir p. 46, n. 1), et dont Pierre l'Ibérien guérit la fille (*Vie de Pierre*, p. 72 [71]), semble avoir les traits du médecin (*ἰατροσοφιστής*) Gesios ; voir sur lui R. HERZOG, *Der Kampf um den Kult von Menuthis*, dans *Pisciculi, Festschrift für F. J. Dölger* (Münster, 1939), p. 123.

(1) STRABON, *Géogr.*, XVII, 806 sq.

(2) DIONYS. AREOP., *De div. nom.*, III, 2, PG, III, col. 681C,D.

(3) *ἐπὶ τὴν θέαν τοῦ ζωαρχικοῦ καὶ θεοδόχου σώματος.* — Selon saint Cyrille d'Alexandrie, Nestorius s'est refusé à appeler le corps de la sainte Vierge *θεοδόχον σῶμα* (*Epist.* 10, PG, LXXVII, vol. 68BC = *Coll. Vatic.*, 22, dans ACO, t. I, vol. I., pars I, p. 111_{35}, $112_{1,3}$), comme saint Grégoire de Nysse avait qualifié celui du Christ (*Orat. catech.*, c. 37, PG, XLV, col. 94C).

(4) *τὴν ἀπειροδύνατον ἀγαθότητα τῆς θεαρχικῆς ἀσθενείας.*

(5) *ἡ κορυφαία καὶ πρεσβυτάτη τῶν θεολόγων ἀκρότης.*

(6) Cf. la *Vie de Pierre*, p. 29_{9-12} [32] : « bis sie [Nabarnougios et Mithradate] die Basis des geehrten Kreuzes selbst — ich meine das heilige Golgatha — und der heiligen Auferstehungskirche umarmten, indem sie zugleich sahen und weinten und priesen und rühmten und frohlockten, als Leute, welche schon Jesu begegnet sind, den sie liebten, und mit ihm nun im Himmel wohnen ».

(7) DIONYS. AREOP., *Epist.* 8, 6, PG, III, col. 1097B-1100D.

célébrer les saints mystères à moins que ne lui eût été accordée auparavant une vision favorable. Celle qu'il a racontée à Denys, était la réponse divine à sa prière de voir foudroyés un apostat et son séducteur ; Dieu lui montre la perversité de sa demande. Cette histoire, y compris le nom de Carpos, semble être empruntée à une lettre de S. Nil d'Ancyre, adressée à un évêque Olympios (1). Dans cette lettre, S. Nil dit qu'il « résume une vieille histoire » (2) ; il y appelle Carpos un évêque contemporain des apôtres (3). Je ne sais pas pourquoi le ps.-Denys fait résider Carpos en Crète ; le Carpos du Nouveau Testament demeurait en Troade (*2 Tim.* 4, 13), celui des légendes apostoliques du moyen âge était évêque de Béroé (Beroia) en Thrace.

Voilà à peu près tous les renvois à l'époque apostolique ; car le choix de certains noms de personnages connus du Nouveau Testament, comme Caius, Titus, Polycarpe, Sosipater, n'est qu'une adaptation accessoire à la fiction de ces milieux qui, à elle seule, ne prouverait rien. « Denys » lui-même ne se nomme d'ailleurs nulle part « l'Aréopagite », bien qu'il soit évident qu'il veut passer pour lui, puisqu'il se présente comme « Denys, disciple de S. Paul » (4). C'est sans doute pour expliquer l'influence des idées d'origine platonicienne sur ses ouvrages que l'auteur les attribue au seul chrétien d'Athènes connu de l'époque des apôtres (5).

Mais cette fiction, qui semble ranger l'ouvrage du ps.-Denys au nombre des apocryphes du Nouveau Testament, est, dans le cas de cet auteur, supposé qu'il s'agisse de Pierre l'Ibérien, sans doute l'expression de l'état psychique d'un visionnaire. Vivant dans une extase presque perpétuelle qui le ravit dans une sphère au-delà de l'espace et du temps, il est beaucoup plus proche du Christ et de

---

(1) Nilus Ancyran., *Epist.*, II, 190, PG, LXXIX, col. 297^{D}-300^{C}.

(2) *συντόμως λέξω ἱστορίαν ἀρχαίαν.*

(3) *ἐπίσκοπος σύγχρονος τῶν ἀποστόλων.*

(4) Cf. Dionys. Areop., *De div. nom.*, I, 1, PG, III, col. 681^{A} : *ἡμᾶς τοὺς μετὰ Παῦλον τὸν θεῖον ἐκ τῶν ἐκείνου* [*Ἱεροθέου*] *λόγων στοιχειωθέντας.*

(5) A son époque, on attribuait une grande importance aux « traditions apostoliques ». Ainsi, Palladios (*Historia Lausiaca*, ch. 65) aussi bien que Cyrille de Scythopolis (*Vita Euthymii*, 40, TU, IL, II, p. 60$_{5-7}$; *Vita Sabae*, 77, ibid., p. 183$_{10-13}$) qualifient Hippolytos de *γνώριμος τῶν ἀποστόλων*, à cause de son ouvrage intitulé *Ἀποστολικὴ παράδοσις*. Voir E. Schwartz, *Kyrillos von Skythopolis*, dans TU, IL, II, p. 346 sq. ; « le philosophe et confesseur *Ἥρων* » que Schwartz y appelle « ein sonderbares Gespenst », figure, à côté d'Hippolytos, non seulement dans les écrits de Cyrille, mais aussi dans deux traités arméniens d'Anania de Širak (comme « Iron ») et d'un auteur anonyme (comme « Irion ») ; cf. J. Markwart, *Die Chroniken der armenischen Hs. Eǧm.* 102, dans Hippolytos, *Werke*, ed. R. Helm et A. Bauer, IV, dans *Die griech. christlichen Schriftsteller*, XXXVI (Leipzig, 1929), p. 404-406.

ses apôtres que de ses propres contemporains. Pierre l'Ibérien et Jean l'Eunuque, nous l'avons vu, subirent souvent, dans leurs visions, une telle transfiguration. Les biographes de Pierre affirment en effet qu'il se distingua par « l'accomplissement de miracles apostoliques » et qu'il était toujours, dans ses pensées, près du Christ (1).

VII

Caractère de Pierre l'Ibérien : son goût du mystère et du silence.

Dans le cas de Pierre l'Ibérien, le silence fait autour de son ouvrage s'expliquerait beaucoup plus facilement que dans celui de Sévère d'Antioche et d'autres. En effet, tous les auteurs qui parlent de la vie et de l'œuvre de Pierre sont d'accord pour affirmer qu'il aimait rester dans l'obscurité. Ce n'est pas la persécution ni l'isolement d'une secte proscrite qui le forçaient à se cacher, mais vraiment son désir personnel. Écoutons les témoignages de ses biographes et admirateurs. « Car il était comme un inconnu, et il était connu (*2 Cor.*, 6, 9) ; il n'était connu de personne que de son Dieu, quand il convenait qu'il fût connu », dit Jean Rufus (2). Parlant de Pierre et de son ami Jean l'Eunuque, Zacharie le Rhéteur dit dans son *Histoire ecclésiastique* (3) : « *et cum ita celari vellent, valde celebres facti sunt* ». Même dans les dernières lignes de la *Vie de Pierre* écrite par le même Zacharie, le seul fragment de cet ouvrage qui soit conservé, nous lisons (4) : « ... *et iam etiam vanis gloriis, a quibus contumeliae passiones nasci solent. Et hoc vinculum silentii temporarii acceperunt, ut per hoc purgentur, et 'mensuram sermonis et silentii', ut dicit Gregorius* (5), *discant* ».

N'a-t-on pas l'impression que les deux biographes de Pierre avaient du moins une vague connaissance d'un grand et mystérieux secret,

(1) Cf. *Vie de Pierre*, p. 100 [95] : « da die Heiligen [Pierre l'Ibérien et Isaïe l'Égyptien], da sie Christum selbst angezogen haben und mit ihm und in ihm leben, ihm überall im Geiste nahe sind ». Zacharie le Scolastique (*Vie de Sévère*, dans PO, II, p. 78) dit de Pierre qu'il « se distingua par une philosophie remarquable, par la pratique de la vie monastique, et par l'accomplissement de miracles apostoliques ».

(2) *Vie de Pierre*, p. 14_{5-6} [22]. Cf. ce que le ps.-Denys dit d'Hiérothée (*De div. nom.*, III, 2, PG, III, col. 684A) : καὶ ἐγινώσκετο καὶ οὐκ ἐγινώσκετο.

(3) Zacharias Rhetor, HE, III, 4, dans CSCO, n° 83 [87], p. 158_{14} sq. [108_{26}].

(4) Zacharie le Scolastique, *Vie de Pierre* (frg.), dans CSCO, n° 7 [8] = Scr. Syri, ser. III, t. XXV, p. 18_{3-6} [12_{2-5}].

(5) Gregor. Nazianz., *Or.* 27, 5, PG, XXXVI, col. 17C : κοσμιότητα... καὶ λόγου καὶ σιωπῆς.

dont ils n'étaient pas autorisés à parler plus clairement ? Ce ne serait pas une présomption tout à fait gratuite ; nous connaissons un autre cas, où Pierre a obligé l'un de ses compagnons, initié au secret d'un miracle, à garder de son vivant le silence sur cette affaire (1). On pourrait peut-être trouver d'autres allusions au même secret dans certaines remarques de ses biographes, comme celle-ci : « il était prêt... à rester un disciple et véritable émule des apôtres » (2), remarques qui, si elles faisaient vraiment allusion à son ouvrage pseudonyme, n'étaient intelligibles qu'à un petit nombre d'initiés. Mais il ne convient pas d'urger le sens de ces textes.

Cette attitude de Pierre serait parfaitement compréhensible, s'il était l'auteur des *Areopagitica*. En effet, le ps.-Denys exprime plus d'une fois le désir qu'on garde ses ouvrages secrets. Il les a écrits uniquement pour l'instruction de ceux qui sont du même rang (ὁμοταγεῖς) que Timothée (3), et cette instruction doit rester secrète (4).

Or, le fait qu'on ne trouve aucune trace certaine de l'existence des *Areopagitica* avant les environs de l'an 520 semble indiquer qu'ils ne furent divulgués qu'une trentaine d'années après la mort de Pierre l'Ibérien. Pendant ces années, la lutte acharnée entre Chalcédoniens et monophysites, dont on connaît bien les détails, aurait donné mainte occasion d'en appeler aux témoignages de ces écrits, comme on le fera plus tard si souvent. Ce n'est que vers 520-530 environ que ces ouvrages apparaissent à peu près partout à la fois. On les lit, on les commente, on les traduit à Alexandrie, à Scythopolis, à Antioche, à Césarée de Cappadoce, à Rome, en Mésopotamie. On ne sait pas d'où ils viennent, mais tout le monde les considère comme l'ouvrage authentique de l'Aréopagite. Après cette trentaine d'années de silence on avait oublié quel était leur véritable auteur.

---

(1) *Vie de Pierre*, p. 139 [127] (le père Macsos le raconte aux autres) : « hört... was ich bis jetzt auf seinen Befehl verschwiegen habe », et p. 140 [128] (les paroles que Pierre lui avait adressées) : « Schweig ! Du musst dem Sohne Gottes Rechenschaft geben, wenn dieses Wort bei meinen Lebzeiten aus deinem Munde geht ! » — De même, ZACHARIE LE SCOLASTIQUE parle (*Vie de Sévère*, dans PO, II, p. 94) de gens « qui furent astreints [par le grand Pierre] à observer un silence complet envers tout le monde pendant dix ans et davantage ».

(2) *Vie de Pierre*, p. 12 [21] : « bereit... ein Schüler und echter Nachahmer der Apostel zu bleiben ».

(3) *De eccl. hier.*, I, 5, col. 377A : Timothée doit tenir secrets ces enseignements παρὰ τοὺς ὁμοταγεῖς σοι θεοειδεῖς ἱεροτελεστάς ; cf. VII, 3, 10, col. 565C (ταῖς ἀνεκπομπεύτοις μυήσεσιν).

(4) *De div. nom.*, I, 8, col. 597C (avis de ne pas révéler les secrets divins aux non-initiés). Dans les ouvrages du ps.-Denys, on trouve 42 fois le mot κρύφιος, 12 fois κρυφιότης, une fois κρύπτω, κρυφιοειδῶς, κρυφιομύστης, κρυφιώδης ; cf. A. VAN DEN DAELE, *Indices ps.-Dionysiani*, p. 89.

VIII

Sources de la biographie de Pierre l'Ibérien.

La vie de Pierre l'Ibérien nous est bien connue par les sources suivantes :

1° Une *Vie syriaque*, traduite du grec, qu'on a publiée (1) et qu'on cite d'habitude comme anonyme, mais dont l'auteur est certainement l'Antiochien Jean Rufus ou Jean de Bēt Rufinā (c.-à-d. *Ἰωάννης ὁ τῶν Ῥουφίνου* (2)), successeur de Pierre comme évêque monophysite de Maïouma, ainsi que l'a montré, d'une façon péremptoire, Édouard Schwartz (3). C'est sans doute après 518, donc près de trente ans après la mort de Pierre, que Jean Rufus a écrit sa biographie (4) ; mais comme, pendant la dernière dizaine d'années de la vie de l'Ibérien, son futur biographe n'avait presque jamais quitté son maître et prédécesseur vénéré, il était bien préparé pour accomplir sa tâche. Cette *Vie* commence par une généalogie des ancêtres de Pierre qui

(1) *Petrus der Iberer ; ein Charakterbild zur Kirchen- und Sittengeschichte des 5. Jahrhunderts ; syrische Uebersetzung einer um das Jahr 500 verfassten griechischen Biographie hrsg. u. übers. von* Richard Raabe (Leipzig, 1895) [cité : *Vie de Pierre*]. Cf. J.-B. Chabot, *Pierre l'Ibérien, évêque monophysite de Mayouma* [*Gaza*], dans *Revue de l'Orient Latin*, III (1895), p. 367-397.

(2) Cf. Paul de Bēt Ukkāmē = Pōlā d-ṭōn Melanōn : *Documenta ad origines monophysitarum illustrandas*, ed. I.-B. Chabot, dans CSCO, n° 17 [103] = Scr. Syri, ser. II, t. XXXVII (1908 [1933]), p. 273_{14} [191_4], 276_{30} [193_{23}]. Voir E. Honigmann, *Évêques et évêchés monophysites d'Asie Antérieure au VI^e siècle*, CSCO, vol. 127 = *Subsidia*, t. 2 (Louvain, 1951), p. 195, n. 7.

(3) Ed. Schwartz, *Johannes Rufus, ein monophysitischer Schriftsteller*, dans *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, phil.-hist. Kl., 1912, Abh. 16. — L'éditeur Raabe, n'ayant pas remarqué que l'auteur parle à maintes reprises des événements de sa propre vie, a mal traduit les passages en question ; cf. Nöldeke, *Literar. Centralbl.*, 1895, col. 484. Ch. Clermont-Ganneau (*La Palestine au commencement du VI^e siècle et les Plérophories de Jean Rufus, évêque de Maioumas*, dans *Recueil d'archéologie orientale*, III [Paris, 1900], p. 225) a déjà vu juste : « Je serais tenté de me demander si, par hasard, notre Jean Rufus ne serait pas l'auteur, jusqu'ici inconnu, de la *Vie de Pierre l'Ibère*. Ce n'est là, jusqu'à plus ample informé, qu'une hypothèse... ». Sur un détail qui confirme cette opinion, cf. P. Maas, BZ, XXII (1913), p. 248.

(4) Et non pas « vers l'an 500 », comme l'indique Raabe dans le titre de son livre (cf. la note 1). Voir la *Vie de Pierre*, p. 95 [91], concernant les « tourments d'aujourd'hui », prévus de Pierre, c.-à-d. les événements après la mort de l'empereur Anastase I.

a été étudiée par Joseph Markwart (1) ; si ce savant appelle cette généalogie « légendaire » (p. 127 sq.), c'est sans doute parce que à peu près tous les ancêtres de Pierre y sont décrits comme des « saints »; car, peu après (p. 132), il s'en sert pour opposer les « geschichtlich bezeugten Könige » de ce document à ceux mentionnés par la *Chronique géorgienne*. — La traduction de la *Vie* par Raabe contient tant d'erreurs (parfois corrigées, mais ailleurs augmentées par Chabot) que le travail de Schwartz est indispensable pour bien comprendre le texte. — Le R. P. Peeters a nié la valeur historique de cette *Vie* (2) ; mais ses arguments ne nous semblent guère décisifs. D'après lui, ni Pierre, ni son biographe ne pouvait rien savoir sur l'histoire et sur la géographie de l'Ibérie. « Le moine chargé de glorifier Pierre l'Ibère avait lu la traduction de Rufin par Gélase » ; il serait difficile « d'expliquer la chance extraordinaire qui a conservé... cet arbre généalogique où figurent, à côté des parents, aïeux et bisaïeux de Pierre, sa sœur adultérine, ses oncles, grands-oncles, tantes, grandes-tantes, cousins... » [en réalité, on n'y trouve que ses parents, grands-parents, un frère d'un grand-père, un frère d'une grand-mère et sa sœur consanguine]. Jean Rufin dit cependant clairement qu'il connaît ces noms par leur commémoraison annuelle qui avait lieu le samedi de la semaine de la mi-carême. D'ailleurs Pierre recevait des lettres de sa mère (3), du roi Arsilios (4), et il a fondé un couvent des Ibériens à Jérusalem (5) ; il n'était donc nullement séparé à tout jamais de sa patrie. Dans la *Vie*, son grand-père Bacour « est appelé le premier roi chrétien des Ibères ; Bacour lui-même dit tout le contraire on ne peut plus clairement ». Il faut donc choisir entre le témoignage de Bacour et celui de son petit-fils. En effet, Bacour a réussi, au-delà de toute attente, à faire croire au moine et historien Rufin une histoire édifiante d'un roi inconnu et anonyme converti au christianisme par des miracles, comme p. ex. celui d'une colonne qui restait suspendue dans l'air. A notre avis, il n'a pas voulu avouer qu'il était lui-même le premier roi chrétien de son pays, converti peut-être en raison de considérations politiques moins édifiantes. Dans l'histoire de l'adultère, commis par un grand-oncle de Pierre avec l'impératrice Eudoxie, femme d'Arcadius, « on reconnaît le roman d'Eudoxie et de Paulin, avec d'autres personnages ». Cette histoire a eu un

(1) J. Markwart, *Die Bekehrung Iberiens* (cf. p. 11, n. 6), p. 111-167, surtout p. 123-128.

(2) P. Peeters, *Les débuts du christianisme en Géorgie*, dans AB, L (1932), p. 54-58.

(3) *Vie de Pierre*, p. 12 [20].

(4) *Ibidem*, p. 10 [19].

(5) *Ibidem*, p. 44 [45]. C'est peut-être ce couvent que Justinien a restauré (Procope, *De aedif.*, V, 9, 6, t. III, 2, p. 169_{16} ed. J. Haury).

succès [1] qui n'est pas mérité, car la traduction du mot syriaque ܡܕܒܪܢܝܬܐ par « adultère » n'est qu'une erreur de Raabe, rectifiée, déjà en 1895, par Nöldeke [2] et plus tard par Éd. Schwartz [3]. J. Markwart [4], rejetant lui-aussi cette fausse traduction, a cru devoir « corriger » ce mot syriaque en affirmant : « ein solches Wort gibt es nicht ». Il figure cependant aussi bien dans le dictionnaire de Payne Smith [5] que dans celui de Brockelmann [6]. — Selon le R. P. Peeters, ce serait une « irrégularité » que la généalogie de Pierre s'étende « sur trois générations de l'ascendance paternelle, sur quatre dans la maternelle » ; on n'en trouve cependant que trois des deux côtés. Que le biographe ne paraisse connaître « ni une ville, ni un fleuve, ni aucune localité... du pays géorgien », est peut-être plus excusable que la même ignorance chez le roi ibérien Bacour de Rufin. On ne voit pas pourquoi l'année 374, où, selon Markwart, le grand-père de Pierre (qui est né vers 410 ou 411) aurait été *scutariorum tribunus*, « dérange un peu les calculs », ni pourquoi, en Ibérie, des noms lazes ou iraniens des membres de la dynastie seraient « énigmatiques ». — Nous croyons qu'en général, cette biographie de Pierre est digne de foi.

2° Du même auteur (Jean Rufus), les *Plérophories*, c.-à-d. une apologie ou démonstration de la vérité de la doctrine anti-chalcédonienne. Cet ouvrage, écrit peu de temps après 512, est également conservé en syriaque, traduit du grec [7] ; une grande partie en est basée sur des récits oraux de Pierre l'Ibérien. Des extraits des *Plérophories* se trouvent dans la *Chronique de Zouqnīn* [8] et dans celle de Michel le Syrien [9]. Par le remaniement arménien de cette dernière [10], ces extraits étaient connus, depuis 1248, en Arménie, où, au

---

(1) Voir, p. ex., Ensslin, RE, XIX, col. 1814, s. v. *Pharasmanes*, n° 3.

(2) Th. Nöldeke dans *Literarisches Centralblatt*, 1895, col. 486.

(3) Ed. Schwartz, *Johannes Rufus*, p. 27.

(4) J. Markwart, *Die Bekehrung Iberiens*, p. 124, n. 1.

(5) R. Payne Smith, *Thesaurus Syriacus*, vol. II (Oxonii, 1901), col. 2370.

(6) C. Brockelmann, *Lexicon Syriacum*, Ire éd. (Berlin, Edinburgh, 1895), p. 206, col. I ; 2e éd. (Halis Saxonum, 1928), p. 428, col. II.

(7) Jean Rufus, évêque de Maïouma, *Plérophories, c.-à-d. témoignages et révélations* [contre le concile de Chalcédoine], éd. F. Nau, trad. M. Brière, dans PO, VIII, fasc. I (Paris, 1911) ; sur la date de la rédaction voir *ibid.*, p. 56, n. 3.

(8) *Incerti auctoris Chronicon ps.-Dionysianum vulgo dictum*, t. I, éd. I.-B. Chabot, dans CSCO, n° 91 [121] = Scr. Syri, ser. III, t. I (textus, Paris. 1927, versio Lovan. 1949), p. 214 [159_{16}]-226[168].

(9) Michel le Syrien, *Chronique*, éd. I.-B. Chabot, II, p. 69-88 = IV, p. 203-215.

(10) *Chronique de* Michel le Grand, *patriarche des Syriens Jacobites*, trad. pour la Ire fois sur la version du prêtre Ishôk par V. Langlois (Venise, 1868).

moins à partir de 1316, des éditions séparées en furent publiées (1). Il existait aussi une traduction copte des *Plérophories* (2).

3° D'une *Vie de Pierre*, écrite en grec par l'ami de Sévère d'Antioche, Zacharie le Scolastique, et traduite plus tard en syriaque, il ne nous reste que les dernières lignes (3).

4° Une *Vie géorgienne* d'assez basse époque (4) serait, selon une notice du traducteur, le prêtre Makari, une traduction de celle de Zacharie, « disciple de Pétré le Géorgien », qui l'aurait écrite en syriaque. La forme changée des noms propres, par ex. Mourvanos au lieu de Nabarnougios, Atomokon au lieu de Baṭmīn (5), Zenon au lieu de Sanā (6), ne peut cependant pas démentir le fait qu'il s'agit en réalité de la *Vie* de Jean Rufus. Malheureusement le texte de cette *Vie* a été remanié par un certain protopapas Paul, qui a non seulement ajouté une introduction et une conclusion, mais aussi défiguré le texte de telle manière qu'il est presque sans valeur historique. Pierre y est devenu un saint chalcédonien (7), la plupart des noms propres ont été changés, p. ex. Juvénal en Anatolios (8), la Phénicie en « un pays étranger » ou « inconnu » (9), le monophysisme

(1) Sur deux manuscrits, l'un, daté de 1316 et conservé au Musée de Géorgie à Tiflis, l'autre, du XVI^e siècle, à la bibliothèque de l'université de Tubingue, voir D. M. Lang, *Peter the Iberian and his biographers*, dans *The Journal of Ecclesiastical History*, vol. II (Londres, 1951), p. 166, n. 3 et 4. Dans le premier, les *Plérophories* précèdent le *Livre des lettres* (Girkʿ tʿłtʿocʿ), tandis que, dans l'édition de ce dernier (Tiflis, 1901) d'après un ms. du monastère des Antoniens arméniens à Istanbul, elles se trouvent à sa fin ; cf. Lang, p. 167. [Sur l'article de Lang (*l. c.*, p. 158-168) voir le c. r. du R. P. Devos, dans AB, LXX (1952), p. 385-388].

(2) W. E. Crum, *Coptic Ostraca* (Londres, 1902), p. 42, n° 459 ; Le même, *Theological Texts from Coptic Papyri*, dans *Anecdota Oxoniensia*, Semitic Series, XII (Oxford, 1913), n° 13, p. 62-64 ; cf. H. E. Winlock, W. E. Crum et H. G. Evelyn White, *The Monastery of Epiphanius at Thebes* (New-York, 1926), I, p. 144 ; II, p. 294 ; H. G. Evelyn White, *New Texts from the Monastery of St. Macarius* (dans *The Monasteries of the Wâdi'n Natrûn*, Part I [New-York, 1926], p. 164-167, n° XXXI : *Life of Timothy Aelurus*. Cf. Lang, *l. c.*, p. 168, n. 1, 2.

(3) Fragment édité par E. W. Brooks, *Vitae virorum apud monophysitas celeberrimorum*, dans CSCO, n° 7[8] = Scr. Syri, ser. III, t. XXV, p. 18 [12], d'après le cod. Sachau 321. Cf. *supra*, p. 50, n. 4.

(4) N. Marr, *Cḫovreba Petre Iverisa* [Vie de Pierre l'Ibérien], dans *Pravoslavn. Palest. Sbornik*, vyp. 47 = XVI, 2 (S.-Peterburg, 1896, p. 1-78 [texte géorgien], 81-115 [trad. russe].

(5) *Vie géorgienne*, chap. 49_2, p. 104 de la traduction.

(6) *Ibidem*, chap. 62_3, $_4$, $_6$, $_{10}$, p. 111.

(7) *Ibidem*, chap. 34-37, p. 98 sq. ; cf. Bardenhewer, GAL, IV, p. 316 sq.

(8) *Ibidem*, chap. 21_1, p. 90.

(9) *Ibidem*, chap. 54_2, p. 106.

du Ve siècle en « l'hérésie des Sévériens et Jacobites » (1). Aucun des manuscrits de cette *Vie*, publiée par Marr, est antérieur au XVIIIe siècle. Les auteurs de la *Chronique géorgienne* ont déjà connu la biographie de Pierre (2) ; un des manuscrits contient une « invocation en faveur du prince royal Vaḫtang [avant son avènement au trône en 1711] et de sa famille pour avoir trouvé et publié en extrait la Vie du saint » (3).

5° Dans son *Histoire ecclésiastique*, dont nous ne possédons plus qu'une traduction syriaque abrégée, incorporée dans l'ouvrage d'un auteur anonyme, Zacharie mentionne également quelques détails de la vie de Pierre (4).

6° Dans sa *Vie de Sévère*, Zacharie parle aussi de Pierre à plusieurs reprises (5).

7° Jean de Bēt Aphthonia, dans sa *Vie de Sévère*, consacre également à l'Ibérien quelques pages qui ne contiennent cependant à peu près rien de neuf (6).

8° Dans son *Récit de la mort de Théodose de Jérusalem*, Jean Rufus mentionne Pierre l'Ibérien occasionnellement (7).

9° Dans sa *Vie d'Isaïe*, Zacharie le Scolastique fait également plusieurs fois mention de Pierre, puisque les deux ascètes vécurent,

---

(1) *Ibidem*, chap. 34_{7-8}, p. 98.

(2) Cf. M.-F., Brosset, *Histoire de la Géorgie*, I (St. Pétersbourg, 1849), p. 81 [138].

(3) M.-F. Brosset, *ibid.*, I, p. 138, n. 7.

(4) Zacharias Rhetor, HE, ed. E. W. Brooks, dans CSCO, nos 83, 84 [87, 88] = Scr. Syri, ser. III, t. V, VI (1919-1924). Pierre l'Ibérien y est mentionné, HE, III, 4-VI, 3, t. V, p. 145_7 [100_{23}] — t. VI, p. 6_{21} [4_{10}], *passim*. Michel le Syrien (*Chronique*, éd. Chabot, II, p. 89 sq. = IV, p. 217) copie Zacharie (à côté des *Plérophories*, cf. p. 54 avec la note 9).

(5) Zacharie le Scolastique, *Vie de Sévère*, éd. M.-A. Kugener, dans PO, II (Paris, 1907), p. 7-115 [Pierre, son couvent et ses héritiers y sont mentionnés p. 93 sq., 97, 102, 108 sq.]. Il y remarque à propos de Pierre et d'Isaïe (p. 83_9) que « ces deux hommes, pendant leur séjour en Palestine, s'étaient acquis une grande réputation auprès de tous les chrétiens ». Évagre, qui a connu une biographie de Pierre (HE, II, 8, p. 56_9 sq. éd. J. Bidez et L. Parmentier [Londres, 1898]), dit également de Pierre : πολὺν λόγον ἑαυτῷ καταλελοιπώς (III, 33 , p. 132_{3-4}).

(6) *Vie de Sévère*, par Jean, supérieur du monastère de Beith Aphthonia, éd. Kugener, dans PO, II, p. 207-264 [123-180]. Voir, sur Pierre l'Ibérien, p. 219-223 [135-139].

(7) *De commemoratione quomodo beatus Theodosius episc. Hierosolymorum ad Dominum nostrum migraverit*, ed. E. W. Brooks, dans CSCO, no 7 [8], p. 24_9, 27_{17} [16_{36}, 19_2].

vers la fin de leur vie, pendant trois années comme amis intimes l'un près de l'autre (1).

10° On retrouve, dans la *Passion* copte *de S. Jacques le Perse* ou *l'Intercis*, des éléments relatifs à la translation de ses reliques en Égypte par deux des disciples de Pierre l'Ibérien au moment où ce dernier se refugia à Alexandrie et de là à Pemǧe (Oxyrhynchos)(2). Ce texte a servi, par l'intermédiaire d'une version arabe [encore inédite], à la rédaction des notices de S. Jacques l'Intercis (27 hatour = 23 novemb.) et de Pierre l'Ibérien (1er kīhak = 17 nov.) dans le *synaxaire arabe* et le *synaxaire éthiopien* (3) ; Pierre l'Ibérien figure dans ces deux synaxaires sous le nom de « Pierre d'Édesse » (Buṭrus ar-Ruhāvī) et le monastère des Ibériens à Jérusalem sous celui des Édesséniens.

---

(1) *Vita Isaïae*, ed. Brooks, *ibid.*, p. 3_4, $_{22}$, 10_{26}, 11_{10}, 14_8 [$3_{5,18}$, $7_{27,35}$, 9_{25}].

(2) *Acta Martyrum*, t. II, ed. I. Balestri et H. Hyvernat, dans CSCO, vol. 125 = Scr. Copt., ser. III, t. II, textus [Paris, 1924], p. 52_{30}-56_{17} ; versio [Lovanii, 1950], p. 37_6-39_{16}. — Cf. *Codices Coptici Vaticani Barberiniani Borgiani Rossiani*, t. I : *Codices Vaticani* rec. Ad. Hebbelynck et Arn. Van Lantschoot (Biblioth. Vatic., 1937), p. 400-402, cod. 59,1.

(3) Cf. *Synaxaire arabe jacobite (rédaction copte)*, éd. R. Basset, dans PO, III, p. 367-369 [291-293] (cf. p. 344 [268]) = *Synaxarium Alexandrinum*, ed. I. Forget dans CSCO, Scr. Arab., ser. III, t. XVIII (1921), p. 131 [170] sq. (cf. p. 123 [156]) ; *The Book of the Saints of the Ethiopian Church*, trad. E. A. Wallis Budge, vol. II (Cambridge, 1928), p. 310-312 (cf. vol. I, p. 295) ; Sylvain Grébaut, *Le Synaxaire Éthiopien*, dans PO, XV (1927), p. 549-552 [7-10] : « Pierre d'Édesse, évêque de Gaza », sous le 1er taḫśaś. — Le R. P. Devos a eu l'obligeance de nous signaler ces passages qu'il a l'intention d'étudier prochainement.

(4) Je tiens à adresser ici mes vifs remerciements à M. Henri Grégoire qui m'a aidé, à Washington, D. C. (Dumbarton Oaks) naguère comme à Bruxelles ces derniers temps, à élaborer ce mémoire, en y contribuant par bien des observations précieuses et nouvelles. De même, j'exprime ma gratitude aux RR. PP. Bollandistes François Halkin et Paul Devos, ainsi qu'à MM. François Masai et Paul Orgels, qui ont bien voulu m'assister à rédiger ces pages. Je remercie aussi les éditeurs de la revue *La Nouvelle Clio* d'avoir bien voulu résumer (t. IV [1952], p. 308-313) la thèse développée dans ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

Première partie. — Le pseudo-Denys : son temps et son milieu théologique et littéraire 3

Seconde partie. — A la recherche de l'auteur ; Pierre l'Ibérien 10

Appendice : *Excursus I-VIII.*

I. Attribution des ps.-Areopagitica à Pierre l'Ibérien ; résumé de la thèse de Š. I. Nucubidze (1942) d'après un compte rendu de L. Melikset-Bek (1949). 26

II. L'hypothèse du R. P. Stiglmayr : Sévère d'Antioche serait l'auteur des ps.-Areopagitica. — Denys ou pseudo-Denys ? 28

III. Les *corrupta testimonia* du ps.-Denys et d'autres écrivains, mentionnés par Libératus 32

IV. Identifications possibles des personnages de Demophilos et Timotheos avec des contemporains de Pierre l'Ibérien 35

V. Pierre l'Ibérien et Jean l'Eunuque étaient-ils des penseurs et des écrivains capables de concevoir et d'écrire des ouvrages si savants et si profonds ? 39

VI. L'auteur des ps.-Areopagitica était-il un faussaire ? .. 45

VII. Caractère de Pierre l'Ibérien : son goût du mystère et du silence 50

VIII. Sources de la biographie de Pierre l'Ibérien 52

Académie Royale de Belgique

CLASSE DES LETTRES
ET DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

MÉMOIRES
Collection in-8°. — Tome XLVII
Fascicule 4.

Koninklijke Belgische Academie

KLASSE DER LETTEREN EN
DER MORELE EN STAAT-
KUNDIGE WETENSCHAPPEN

VERHANDELINGEN
Verzameling in-8°. — Boek XLVII
Aflevering 4.

LIBRARY
JAN 13 1956

RECHERCHES

SUR LES

RES GESTAE DIVI SAPORIS

PAR

ERNEST HONIGMANN ET ANDRÉ MARICQ

Professeur à l'Université de Bruxelles,
Associé de l'Académie.

Chargé de recherches du Fonds National
Belge de la Recherche Scientifique.

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES
RUE DUCALE, 1

BRUSSEL
PALEIS DER ACADEMIËN
HERTOGELIJKESTRAAT, 1

1953

N° 1640

LISTE DES PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'ACADÉMIE

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Mémoires in-8° — 2e Série

Tome XXI

Poncelet, Alfred. Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle :

1365. *Ire partie.* Histoire générale ; 1927 ; XVIII-591 p. . . . . **230 »**
1365bis. *IIe partie.* Les Œuvres ; 1928 ; VI-582 p. . . . . .

Tome XXII

Doutrepont, Georges. Les types populaires de la littérature française :

1360. *Ire partie ;* 1926 ; 499 p. . . . . **224 »**
1360bis. *IIe partie ;* 1928 ; 660 p. . . . . .

Tome XXIII

1. **1358. Verhulst, Louis.** Entre Senne et Dendre. Contribution à l'étude de la situation des classes agricoles en Belgique pendant le XIXe siècle ; 1926 ; 6 pl., 1 fig., 2 cartes, 1 diagr., 362 p. . . . . **72 »**
2. **1376. Lefèvre, Joseph.** Le Conseil du Gouvernement général institué par Joseph II ; 1928 ; 229 p. . . . . **52 »**
3. **1384. Vandervelde, Émile.** La psychologie du socialisme. A propos de trois livres récents : Karl Kautsky-N. Boukarine-Henri De Man ; 1928 ; 48 p. . . . . **10 »**

Tome XXIV

1. **1381. Kremer, René.** La théorie de la connaissance chez les Néo-Réalistes anglais ; 1928 ; 204 p. . . . . **44 »**
2. **1385. Doutrepont, Georges.** Les acteurs masqués et enfarinés du XVIe au XVIIIe siècle en France ; 1928 ; 40 p. . . . . **10 »**
3. **1401. Lacoste, Edmond.** Bayle, nouvelliste et critique littéraire, suivi d'une nouvelle édition des pamphlets de Bayle contre le Maréchal de Luxembourg ; 1929 ; 274-92 p. . . . . **84 »**

Tome XXV

1394. Nowé, H. Les baillis comtaux de Flandre. Des origines à la fin du XIVe siècle ; 1929 ; carte, 633 p. . . . . **130 »**

Tome XXVI

1. **1393. Jacquemyns, G.** Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850) ; 1929 ; 14 diagr., 472 p. . . . . **110 »**
2. **1397. Gevers, Madeleine.** Étude sur les obligations dans la jurisprudence contemporaine ; 1929 ; 164 p. . . . . **40 »**

Tome XXVII

1. **1399. Doutrepont, Georges.** Les prénoms français à sens péjoratif ; 1929 ; 128 p. **30 »**
2. **1402. Stiénon, G.** et **Mhaly Szabó.** Notice sur Théodore Ameyden — un Belge — et sur ses commentaires inédits des « rime » de P. Bembo ; 1929 ; 27 p. **8 »**
3. **1406. Dotremont, Stanislas.** L'arbitrage international et le Conseil de la Société des Nations. Le Pacte. Les progrès tentés et réalisés depuis. Les progrès réalisables ; 1929 ; 464 p. . . . . **110 »**

RECHERCHES

SUR LES

RES GESTAE DIVI SAPORIS

PAR

ERNEST HONIGMANN ET ANDRÉ MARICQ

Professeur à l'Université de Bruxelles, Associé de l'Académie.

Chargé de recherches du Fonds National Belge de la Recherche Scientifique.

Impression décidée le 5 mai 1952.

AVANT-PROPOS

Ces recherches ne se présentent pas comme un tout organique, mais comme une série de contributions au commentaire géographique et historique de l'inscription à laquelle s'attache désormais le nom, proposé par M. Rostovtzeff, de *Res Gestae divi Saporis*. Les auteurs espèrent aider ainsi dans une certaine mesure ceux à qui la lourde tâche incombe de donner l'édition « définitive » de ce document, dont l'intérêt est considérable pour des champs d'étude aussi variés que la linguistique du moyen-iranien, la géographie historique de tout le Proche-Orient, l'histoire romaine et l'histoire de l'Iran sassanide, particulièrement de ses institutions politiques, administratives et religieuses.

Cette manière de procéder, qui étonnera peut-être de prime abord, a été imposée aux auteurs par les conditions dans lesquelles le document leur a été accessible.

On se rappelle les circonstances de sa découverte. Quelques kilomètres au Nord de Persépolis surgissent du désert les parois rocheuses de Naqš-i Rustam, qui abritent les tombes des Achéménides, et où les Sassanides, renouant avec l'autre grande dynastie de Perse, taillèrent leurs images triomphales : sous le tombeau de Darius, Valérien agenouillé implore Šāhpuhr Ier campé sur son cheval (pl. III). A quelque distance s'élève dans la plaine un édifice quadrangulaire, aux fenêtres aveugles. Il est d'époque achéménide et la tradition locale lui attache le nom de Kaʿba-i Zardošt, « Kaaba de Zoroastre ». Herzfeld y voyait une tour des morts, contre l'avis de Justi, de Jackson et de Sarre, qui y reconnaissaient le principal temple du feu de la Perse [1]. A l'ini-

---

[1] Cf. Fr. Sarre et E. Herzfeld, *Iranische Felsreliefs* (Berlin, 1910) : Étude du monument par Herzfeld, p. 3 ss. (cf. p. 152 ss.) ; importante note de Sarre, p. 4, n. 1. Dans *Das iranische Feuerheiligtum* (Leipzig, 1941) — un ouvrage de synthèse fort bien documenté, que je n'avais pu atteindre et que M. R. Curiel a l'obligeance de me communiquer au moment de mettre sous presse — , K. Erdmann reprend l'examen systématique du problème (p. 17-21 avec les n. 110-150) et se range à l'avis de Sarre. A vrai dire, Herzfeld avait récusé par avance ses

tiative de Herzfeld, l'Oriental Institute de Chicago entreprit de dégager la base de l'édifice, dans l'espoir de parvenir à en déterminer la destination avec certitude. La campagne de fouilles de 1936, dirigée par le Dr. E. Schmidt, révéla la présence, sur la face Est, à 1 m 50 sous le niveau actuel du sol, d'une grande inscription en pārsīγ commémorant les hauts-faits du Roi des rois Šāhpuhr I^er^. Elle était fort endommagée. Mais le déblaiement systématique, effectué en 1939, apporta les versions en pahlavīγ et en grec du même document (faces Ouest et Sud) et fit en outre apparaître, sur la face Est, un second texte en-dessous du premier : l'inscription en pārsīγ du mage Kartīr. Le professeur M. Sprengling eut le rare mérite de donner, dès 1940, une édition provisoire des trois versions des *Res Gestae*, accompagnée de bonnes photographies du texte pahlavīγ. Mais, depuis lors, douze années ont passé, et l'on ne dispose encore que de ce travail d'un maniement difficile, qui distribue le texte, entièrement transcrit en caractères latins, entre des tranches de commentaire, et qui ne permet même pas de contrôler la lecture de la version grecque.

La grande édition de M. Sprengling n'est pas encore à l'impression, bien qu'elle soit prête depuis plusieurs années. Entretemps, M. W. B. Henning, auquel l'étude de ce document doit déjà beaucoup, s'est rendu sur place, à l'invitation du gouvernement iranien ; il possède des photographies et l'estampage de l'inscription ; on attend avec le plus grand intérêt l'édition qu'il en prépare.

C'est donc l'ignorance où nous sommes des délais dans lesquels une photographie complète du document sera publiée qui explique l'apparent paradoxe que nous offrions aux éditeurs un commentaire assez développé sur quelques points qui méritent examen. Il va sans dire que ces questions ont été choisies en principe de telle manière qu'une nouvelle lecture des textes dont nous n'avons pas de photographies (pārs. et grec), ne puisse les priver de leur base.

---

principaux arguments dans *Iran in the Ancient East* (Londres-New York, 1941), p. 213, en soulignant que l'usage fait de l'édifice après les Achéménides ne permettait point, à son sens, de préjuger de sa destination première. Je suis, pour ma part, enclin à admettre la continuité de la tradition ; je le suis d'autant plus que rien ne me paraît s'opposer à ce que la Ka'ba ait été construite comme temple du feu. Mais il est sage d'attendre pour prendre position le *Persepolis* (annoncé pour 1952) qui consignera les résultats des fouilles de E. Schmidt.

Notre gratitude va à tous ceux qui ont favorisé ce travail, en particulier à M. Henri Grégoire, à Mgr L.-Th. Lefort et aux autres membres de l'Académie royale. Nous adressons nos vifs remerciements à M. E. Benveniste et au R. P. J. de Menasce, pour l'intérêt qu'ils ont témoigné à nos recherches et pour la générosité avec laquelle ils ont accepté de se distraire de leurs travaux pour en relire les épreuves. Le professeur Erich Schmidt nous a autorisés avec une parfaite courtoisie scientifique à reproduire deux de ses beaux clichés. L'imprimeur, M. Duculot, s'est acquitté d'une tâche difficile avec son habituelle maîtrise.

* * *

La matière des « Recherches sur les *Res Gestae* » se répartit de la manière suivante entre les deux auteurs : Chapitres I à V par André Maricq ; Chapitre VI par Ernest Honigmann.

CHAPITRE I

INTRODUCTION

I. Le cadre historique.

« Il y a quatre grands empires dans le monde : le premier est l'empire de Babylone et de la Perse ; le deuxième est l'empire Romain ; le troisième est l'empire des Axoumites ; le quatrième est l'empire de Chine. » (1). Ainsi s'exprime Mani dans le *Kepha-*

(1) *Kephalaia*, p. 188_{32}. L'éditeur, Böhlig, donne ⲤⲒⲖⲈⲰⲤ comme quatrième nom et commente en note : « ⲤⲒⲖⲒⲤ : Flussname ». Il s'agit évidemment de la Chine, ainsi que l'a vu Ghirshman (*Bégram*, p. 166, n. 4). Mais, alors que Ghirshman reconnaît le nom de Sères — avec iotacisme et « permutation de *l* en *r* » —, je tiens pour plus vraisemblable que le Ⲗ est une faute de copiste et qu'il faut lui adjoindre un jambage pour le transformer en Ⲛ (ⲤⲒⲚⲈⲰⲤ) : cf. les *Σῖναι* de Ptolémée, le Ṣīnastān ܨܝܢܣܬܐܢ et le *malkā δə-Ṣīnāyē* ܡܠܟܐ ܕܨܝܢܝܐ « roi des Chinois » des textes syriaques ; or les *Kephalaia* remontent à un orignal syriaque. (Sur ce nom, cf. Herrmann, *RE*, III A, 219, s. v. *Sinai* nº 1 ; H. H. Schaeder, *Iranica, Abhg. d. Ges. f. Wiss. zu Göttingen, phil.-hist. Kl.*, série 3, X [1934], p. 49 s.). Je dois à l'amitié de M. Raoul Curiel d'avoir connu et pu utiliser le mémoire où Ugo Monneret de Villard a repris l'étude du système qui divise le monde entre quatre rois, à partir de notre passage, qui est désormais le premier texte à l'attester : *'Aksum e i quattro re del mondo, Annali Lateranensi*, XII (1948), p. 125-180. Il ne peut être ici question d'examiner dans le détail cette étude où Monneret de Villard déploie sa prodigieuse érudition. Mais il me faut dire, tout d'abord, qu'il soutient une véritable gageure en conservant le nom de ⲤⲒⲖⲈⲰⲤ et en admettant ainsi que le quatrième royaume est désigné du nom d'un fleuve, la *Σίλις* ou Syr-Daryā. Il observe d'ailleurs lui-même ce qu'une telle dénomination aurait d'insolite (p. 125). La correction obvie que nous proposons supprime cette difficulté et présente l'avantage de faire apparaître dans cette série la Chine, qui n'y manque jamais. Quant à la thèse selon laquelle cette vision quadripartite du monde aurait pris cours, non seulement dans l'Inde — vue déjà émise et infiniment probable — mais plus précisément sous les Kušān (p. 138-153), je ne puis la considérer comme démontrée. L'auteur relève (p. 143) comme un fait très important que toujours un des quatre royaumes

laion 77, le soixante dix-septième des *Chapitres* retrouvés dans le Fayyūm en version copte. — Même ce tableau simplifié à l'extrême n'est point superflu, tant le troisième siècle est un siècle obscur. N'a-t-on pas voulu, il n'y a guère, placer après 200 un grand empire de l'Asie Centrale et de l'Inde, celui du Kušān Kaniṣka ? (cf. p. 98 s.). Et réalisions-nous l'importance qu'avait, aux yeux des contemporains, le royaume d'Axoum ? La pénurie des documents de cette époque est grande et c'est comme une Providence que les *Res Gestae divi Saporis*, exauçant le vœu royal qui présida à leur rédaction, surviennent aujourd'hui pour nous rappeler l'étendue de l'empire de Šāhpuhr Ier et les noms de ses principaux dignitaires, et, surtout, pour sauver de l'oubli des pages, glorieuses pour la Perse, de l'histoire des guerres entre Rome et l'Iran. Quelles étaient, en effet, avant cette découverte, les sources de l'histoire des empires romain et

---

est celui des Yue-tche ou Kušān. « Credo, poursuit-il (p. 144 s.), se ne possa dedurre che la creazione della lista prototipo deve risalire al momento del grande potere degli Yüe-tche, cioè all' apogeo dell'impero kuṣāṇa. » Mais, si CIAGOC cache le nom de la Chine, les Kušān sont absents de la liste la plus ancienne. Rien n'empêche, bien entendu, de supposer que la liste a été adaptée et que le royaume d'Axoum y remplace les Yue-tche. Plus malaisée encore à établir est la thèse que la titulature officielle des Kušān se référerait à ce système des quatre empires. L'auteur invoque l'inscription d'Ārā, près d'Attock, où Kaniṣka — la date (année 41) et le nom du père du souverain font d'habitude admettre qu'il s'agit d'un Kaniṣka II, non autrement connu — est appelé *mahārāja, rājātirāja, devaputra, kaisara* (*Corpus inscriptionum indicarum*, II, 1, par Sten Konow, nº 85, l. 1). Mais le dernier titre est une conjecture de Lüders, qui a été acceptée par Konow ; le mot est presque entièrement restitué : *[ka]ï[sa]rasa* (gén.). Sylvain Lévi a déjà mis en évidence la fragilité de cette hypothèse (*JA*, t. 224 [1934], p. 16 s.) et le passage manichéen, écrit en Iran, dans un pays voisin et rival de l'Empire romain, n'en peut passer pour une confirmation (Monneret de Villard, p. 149). On peut toutefois invoquer en sa faveur qu'il s'agit sans doute de l'unique témoignage sur un règne. En outre, une quadruple titulature : *mahārāja, rājātirāja, devaputra, ṣāhi* est connue pour trois souverains de la même dynastie : Kaniṣka Ier, avant Kaniṣka II ; Vāsiṣka et Vāsudeva, après lui (Lüders, *List of Brāhmī inscriptions*, en appendice à *Epigraph. Indica*, X, nos 21, 69a, 149a, 161). Par ces quatre titres les Kušān revendiquaient-ils l'Empire du monde, rezpectivement la souveraineté sur l'Inde, l'Iran, la Chine et les Yue-tche (p. 148) ? Si même le parallélisme n'est pas fortuit, comme la prépondérance de la triple titulature semble l'indiquer, encore faudrait-il établir son caractère officiel. Or, F. W. Thomas fait la remarque importante — mais que l'on aimerait le voir justifier avec précision — que le titre de *devaputra* ne figure pas, comme on le disait, sur les monnaies de Vima Kadphises et qu'il n'apparaît dès lors sur aucun document officiel (*Devaputra, B. C. Law volume*, II (Poona, 1946), p. 307, n. 2).

iranien au milieu du III^e s. ? Du côté de Rome, le tableau est décevant. Nous n'avons conservé aucun texte d'historiens contemporains et, par surcroît de malheur, la partie de l'œuvre d'Ammien Marcellin qui traite de cette période est perdue. Le seul texte narratif contemporain est un récit apocalyptique, le livre XIII des *Oracles Sibyllins ;* mais ce livre, guide fidèle depuis le règne de Gordien III jusqu'à celui de Dèce, est envahi et troublé par des préoccupations d'ordre littéraire au moment même où nous aurions le plus besoin de lui, dans le récit des dix années suivantes. Comme livre d'histoire, il faut se résigner à utiliser parfois les biographies officielles romancées de l'*Histoire Auguste*, qui daterait, aux dernières nouvelles, du début du V^e s.(1). Au-delà, il n'y a plus que les résumés, généralement fort succincts, de Zosime, des *Bréviaires* et des *Chroniques* d'auteurs byzantins, entre lesquels Zonaras se distingue par la qualité de son information. Tournons-nous vers l'Iran. Le bilan était, il y a peu de temps, plus maigre encore. Les livres d'histoire pehlevis sont perdus. Nous ne les atteignons plus qu'à travers les historiens arabes, en tête desquels se détache Ṭabarī. Les textes manichéens du Fayyūm et de Turfān apportent quelques bribes de renseignements historiques. L'Arménie et la Géorgie ne sont pas encore dotées d'une écriture nationale. Les récits que leurs *Chroniques* donneront de cette époque ont une chronologie fautive et posent des problèmes plutôt qu'ils n'en résolvent. Enfin l'aide fournie par la Chine est fort mince, car si, comme à l'ordinaire, elle possède de très loin la meilleure documentation historique, elle n'est plus alors la Chine conquérante des Han, qui s'étendait sur toute l'Asie Centrale : nous sommes au Moyen Age chinois et la Chine est divisée entre les trois royaumes des Wei, des Wou et des Han.

Dans une situation aussi difficile, l'historien accueillera avec la plus vive gratitude un document de l'importance des *Res Gestae*. Sa reconnaissance sera encore accrue par l'intérêt excep-

(1) Telle est la datation, acceptée par A. Alföldi, à laquelle aboutit J. Straub, *Studien zur Historia Augusta* (à paraître comme 4^e fasc. des *Dissertationes Bernenses*, series I). — Mais H. Stern cherche à établir dans une thèse complémentaire pour le doctorat d'état français intitulée : *La date et le destinataire de l'Histoire Auguste*, que l'*Histoire Auguste* daterait des environs de 354 ; autrement dit : qu'elle serait contemporaine du *Calendrier de Philocalus* à l'étude duquel l'auteur a consacré sa thèse principale (cf. le compte rendu de la soutenance par M. Fasciato, *Revue historique*, CCVI [1951], p. 367-369). [v. *Addenda*, p. 176.]

tionnel que présente cette époque critique. Le rapport des forces entre Rome et l'Iran est alors brutalement modifié. A un empire romain uni, dont les armées pénétraient sans trop de peine jusqu'au cœur de l'empire féodal des Parthes, succède un empire romain déchiré par les dissensions intérieures, harcelé sur sa frontière septentrionale par les tribus germaniques et à côté duquel se lève à l'Orient une puissance redoutable, héritière — de fait, sinon d'intention — de l'empire achéménide. Parallèlement, le courant d'influence culturelle, déterminé auparavant par le niveau supérieur de la culture hellénique, reflue désormais en sens inverse. C'est l'Orient qui donne et l'Occident qui reçoit. On se méprend d'étrange manière quand on range côte à côte Mani, membre du « comitatus » de Šāhpuhr Ier durant ses guerres offensives contre Rome, et le philosophe Plotin, engagé volontaire dans l'armée de Gordien III qui partait à la conquête de la Perse. Mani entendait répandre sa vérité au delà des frontières. Plotin, au contraire, espérait s'abreuver aux sources de la sagesse dans l'Iran et peut-être dans l'Inde (1).

2. Le document : version grecque et analyse.

En reproduisant le texte grec d'après la transcription de Sprengling, comme l'avait déjà fait Pugliese Carratelli (cf. p. 165, nº 11 et 12), je cède aux amicales instances de ceux qui m'ont remontré l'incommodité qui résulterait pour le lecteur de son absence. Mais il va sans dire que les *Recherches* qui composent ce travail, ne constituent pas un commentaire de ce texte : ce sont des *excursus*

(1) Sur le problème de « l'orientalisme de Plotin », posé par É. Bréhier, dans *La philosophie de Plotin* (Paris, 1928), chap. VII, une réponse nuancée vient d'être donnée par un indianiste : O. Lacombe, *Note sur Plotin et la pensée indienne*, (*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, Sc. relig.*, 1950-1951, p. 3-17) ; il conclut « qu'une *influence* de l'Inde sur le plotinisme est non seulement possible mais probable », mais elle « n'a pu être qu'atténuée, du type que nous avons dénommé *influence incitatrice* ». Du côté classique la thèse de Bréhier a aussi suscité une étude, celle de A. H. Armstrong, *Plotinus and India, Classical Quarterly*, XXX (1936), p. 22-28, qui semble avoir passé inaperçue. L'auteur estime qu'il n'y a point lieu de chercher une origine indienne à l'idéalisme panthéiste de Plotin. « It seems... that there were elements even within the rationalist tradition of something that could easily develop into the Plotinian pantheism. And the spiritual circumstances of the times were peculiarly favourable to its development. » (p. 28).

qui s'en rattachent à des portions fort restreintes et dont les sujets sont, en principe, choisis de telle manière que l'établissement définitif du texte ne puisse modifier les données de base des problèmes dont ils traitent. Faut-il, d'autre part, faire remarquer, qu'il ne peut être question ici d'*éditer* la version grecque, avec, comme seuls secours, la transcription de Sprengling et les lectures de quelques noms propres citées, dans son article sur le milieu du III[e] s., par Olmstead, qui a eu le privilège de disposer de photographies ? Une édition du texte grec, qui est une traduction, est d'ailleurs inconcevable sans celle des deux textes iraniens (1).

Généalogie
1 *Ἐγὼ Μασδαασνης θεὸς Σαπώρης, βασιλεὺς βασιλέων Ἀριανῶν*
καὶ Ἀναριανων, ἐκ γένους θεῶν, υἱὸς [Μασδ]αασνου θεοῦ [Ἀρ]
ταξάρου βασιλέως βασιλέων Ἀριανῶν, ἐκ γένους
L'Empire
2 *θεῶν, ἔγγονος θεοῦ Παπάκου βασιλέως. ‖ Τοῦ Ἀριανῶν ἔθνου[ς*
———] καὶ ταῦτα τὰ ἔθνη· Περσίδα, Παρ[θί]αν, Οὐζ[ην]ήν,
Μησανηνήν, Ἀσσυρίαν, Ἀδιαβηνήν, Ἀραβίαν, Ἀδουρβα-
3 *δηνήν, Ἀρμενίαν, Ἰβερίαν, Μαχελονίαν, Ἀλβανίαν, [——— ἕως*
ἔμπροσθεν] Καπ ὄρους καὶ Ἀλανῶν [πυλῶν], καὶ ὅλον τὸ Πρεσ-
σουαρ ὄρος, Μαδηνήν, Γουργαν, Μαρου, Α-
4 *ρην καὶ πάντα τὰ ἀνωτάτω ἔθνη, Κερμανζηνήν, Σεγιστανήν,*
[Τουρηνήν, ———, ———]νήν, Ἰνδίαν καὶ Κουσ[σανηνῶν
ἔθνος ἕως] ἔμπροσθεν Πασκιβουρων καὶ ἕως Κας, Σωδικηνῆς
5 *καὶ Τσατσηνῆς ὅρων, καὶ ἐξ ἐκείνου τοῦ μέρους τῆς θαλάσσης*

1-2 (jusque *ὄθνους*) : publié par S dans *AJSL*, LVII, p. 333.
2-3 S ne marque pas la fin de la l. 2 (cf. ci-dessous, n. 1).
3-5 (jusque *ὅρων*) : pour l'apparat, voyez p. 39 s.

---

(1) [*ααα*] : lettres restituées ; 2) *ααα* : lettres douteuses (Sprengling, *AJSL*, LVII, p. 333 n. 1 : « poorly legible ») ; 3) ⟨*ααα*⟩ : lettres suppléées ; [———] : lacune dont la longueur n'est pas indiquée. — Sprengling écrit pour 1) ⟨*ααα*⟩ et pour 2) [*ααα*] : cf. *l. l.* Mais il ne définit pas l'emploi des parenthèses, qui ne paraît pouvoir toujours correspondre à 3), non plus que celui du point d'interrogation. J'ai pu préciser l'endroit où commencent les lignes 3 et 5, 13 à 17, 19 à 23, 28 à 33 grâce à un lever rapide des débuts de lignes que M. É. Benveniste a bien voulu me permettre d'utiliser à cet effet.

S = Sprengling
O = Olmstead
P = Pugliese Carratelli
C = Cameron ; copie faite sitôt après la découverte et citée par Sprengling.

[. . . . . .Δ]αιτηνῆς Σαβουρ[. . . . . ἐ]κα-
λέσαμεν Ὡρμισδαρτα[ξ]αρ· καὶ ταῦτα τὰ τοσαῦτα ἔθνη
6 καὶ τοὺς δεσπότας τῶν ἐθνῶν τῶν ἐκ παντὸς μέρους πάντας ἡμεῖν
3. a. Première campagne [. . . . .]ειαν ἔστησαν [. . . . . ‖ Καὶ] ὅταν
πρώτως ἐπὶ τὴν βασιλίαν τῶν ἐθνῶν ἔστημεν, Γορδιανὸς Καῖσαρ
7 ἀπὸ πάσης τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς Γούθθων τε καὶ Γερμανῶν ἐθνῶν
δύναμιν [.]κ[. . . . .]εν καὶ εἰς τὴν Ἀσσυρίαν ἐπὶ τὸ τῶν
Ἀριανῶν ἔθνος καὶ ἡμᾶς ἐπῆλθεν· καὶ εἰς τοὺς ὅρους
8 τῆς Ἀσσυρίας ἐν τῇ Μησιχίσῃ ἐξ ἐναντίας πόλεμος μέγας γέγονεν
καὶ Γορδιανὸς Καῖσαρ ἐπανήρη καὶ ἡμεῖς τὴν στρατείαν τῶν
Ῥωμαίων ἀνηλώσαμεν καὶ οἱ Ῥωμαῖοι Φίλιππον
9 Καίσαρα ἀνηγόρευσαν καὶ Φίλιππος ὁ Καῖσαρ εἰς παράκλησιν
ἦλθεν καὶ τῶν φίλων τὸν βίον ἀντιτείνων πεντηκοσία⟨ς⟩ χειλιά-
δα⟨ς⟩ δηναρίων ἡμεῖν ἔδοτο καὶ εἰς φόρους ἡμεῖν ἔστη·
10 καὶ ἡμεῖς Μισιχην διὰ τοῦτο Πηρωσσαβουρ ἐπωνομάσαμεν. ‖
b. Deuxième campagne Καὶ ὁ Καῖσαρ πάλιν ἐψεύσατο καὶ εἰς τὴν Ἀρμενίαν ἀδικίαν
ἐποίησεν· καὶ ἡμεῖς ἐπὶ τὸ ἔθνος τῶν Ῥωμαίων ὡρ-
11 μήσαμεν καὶ δύναμιν Ῥωμαίων ἑξήκοντα χειλιάδας ἐν Βαρβα-
λισσῷ ἀνίλαμεν· καὶ τὸ ἔθνος τῆς Συρίας καὶ ὅσα ἐπ' αὐτὴν
ἔθνη καὶ περίχωροι ἦσαν, πάντα ἐκαύσαμεν καὶ ἠρημώ-
Villes prises 12 σαμεν καὶ ἐκρατήσαμεν. Καὶ ἐν ἐκείνῃ τῇ μιᾷ ἀγωγῇ ⟨ἐκρατή-
σαμεν⟩ ἀπὸ τοῦ ἔθνους Ῥωμαίων καστέλλους τε καὶ πόλεις·
Ἀναθαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Βίρθαν Ἀσπωράκου σὺν τῇ
περιχώρῳ,

---

5 ἐ]*καλέσαμεν* P ;]*καλέσαμεν* S

6 *ἡμῶν* C ‖ S, p. 358 : « The Greek has [après *ἡμεῖν*] fifteen illegible spaces, the last of which Cameron is disposed to read, doubtingly, as *gamma*, while to my eyes on the photograph it looks more like *ειαν* [ἔ(?)ς(?)*τησαν*(?). » S, *AJSL*, LVIII, p. 169 : [*δουλ*]*είαν* ‖ *καὶ*] *ὅταν πρώτως* S, p. 360 ; mais, p. 359, *ὅπως* au lieu de *πρώτως* ; *καί* est restitué d'après le pahl. ; cf. p. 111, n. 1.

7 [ἐ]*π*[*ικατέλεξ*]*εν* « collected in addition (apparently to the Syrian army) », Rostovtzeff, p. 21, n. 13 ; il faut en réalité simplement restituer un verbe signifiant « lever, rassembler (une armée) » ‖ eis tous orous = *εἰς τοὺς ὅρους* S !

9 *τον* : « crowded *τ* over a small *ο* ? » S.

12 *ἐκρατήσαμεν καὶ* ⟨*ἠχμαλωτίσαμεν*⟩ S

12-19 Pour les noms de villes, voyez l'apparat p. 146 s. A la fin de la l. 12, S note : « The recurrent phrase, as in (1) — entendez *Ἀναθαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ* — is hereafter omitted. » Je la rétablis mécaniquement après chaque nom de ville dans cette liste comme dans la seconde (l. 27-33).

13 Σοῦραν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Βαρβαλισσὸν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἱεράπολιν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, [Βέρ]ροιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Χαλκίδα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀπαίμιαν πό-

14 λιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ῥεφανέαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ζεῦγμα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Οὐριν[α] πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Γίνδαρον πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Λαρμεναζα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

15 Σελεύκιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀντιόχιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Κύρρον πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, ἄλλην Σελεύκιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀλεξάνδριαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

16 Νεικόπολιν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Σίνζαρα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Χαμαθιν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀριστίαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Διχωρ πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

17 Δολίχην πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Δοῦραν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Κορκουσίωνα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Γερμανείκιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Βάτναν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Χαναρ πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ·

18 καὶ τῆς Καππαδοκίας Σάταλα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Δόμαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀρτανγαρ πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Σουισαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Σουιδα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

19 Φρέατα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ· ὁμοῦ πόλεις τριάκοντα ἑπτά. ‖ Troisième campagne Τῇ δὲ τρίτῃ ἀγωγῇ, ὁπότε ἡμεῖς ἐπὶ Κάρρας τε καὶ Ἔδεσσαν ὡρμήσαμεν καὶ Κάρρας καὶ Ἔδεσσα⟨ν⟩

L'armée romaine 20 ἐπολιορκοῦμεν, Οὐαλεριανὸς Καῖσαρ ἐφ' ἡμᾶς ἦλθεν· καὶ ἦσαν μετ' αὐτοῦ ἀπὸ Γερμανῶν ἔθνους, ἀπὸ Ῥετίας ἔθνους, ἀπὸ Νωρίκου ἔθνους, ἀπὸ Δακείας ἔθνους, ἀπὸ Παννονίας ἔθνους, ἀπὸ

21 Μυσίας ἔθνους, ἀπὸ Ἀμαστρίας ἔθνους, ἀπὸ [Ἰσπ]ανίας ἔθνους, ἀπὸ Ζ[ευγ]ιταν[ῆ]ς ἔθνους, ἀπὸ Θρᾳκίας ἔθνους, ἀπὸ Βιθυνίας ἔθνους, ἀπὸ Ἀσίας ἔθνους, ἀπὸ Καμπανίας ἔθνους, ἀπὸ Συρίας ἔθνους,

---

19 τριάκοντα ἑπτὰ ⟨σὺν ταῖς περιχώροις⟩ S.

20-23 les mots ἀπὸ — ἔθνους, omis par S après ἀπὸ Γερμανῶν ἔθνους sont partout rétablis mécaniquement.

21 [Ἰσπ]ανίας ; pahl, l. 9. *'spng'* ; cf. S, *AJSL*, LVIII, p. 170 ‖ Le nom propre suivant est lu par S, p. 374 : *A*?..a?τα...? ; mais, p. 375 : « of the Greek two letters only are certain *-τα-*, with three or four letter spaces preceding and three following, of which latter the first may be *ν* and the last probably *σ*, so that, with a possible *ι* preceding *τ*, one wonders whether this Greek with the help of Roman officers could possibly have used Zeugitana as an alternate name for Africa. »

22 ἀπὸ Λυκαονίας ἔθνους, ἀπὸ Γαλατίας ἔθνους, ἀπὸ Λυκίας ἔθνους, ἀπὸ [Κιλικίας] ἔθνους, ἀπὸ Καππαδοκίας ἔθνους, ἀπὸ Φρυγίας ἔθνους, ἀπὸ Συρίας ἔθνους, ἀπὸ Φοινείκης ἔθνους, ἀπὸ

23 Ἰουδαίας ἔθνους, ἀπὸ Ἀραβίας ἔθνους, ἀπὸ Μαυριτανίας ἔθνους, ἀπὸ Γ[ερ]μ[ανίας] ἔθνους, ἀπὸ Λυδίας ἔθνους, ἀπὸ Ἀσίας ἔθνους, ἀπὸ Μεσοποταμίας ἔθνους· δύναμις ἑβδομήκοντα

Capture de Valérien

24 χειλιάδων. | Καὶ ἐκ τοῦ ἐκεῖθεν Καρρῶν καὶ Ἐδεσσῶν μέρους μετὰ [Οὐαλε]ριανοῦ Καίσαρο⟨ς⟩ μέγας πόλεμος ἡμεῖν γέγονεν καὶ Οὐαλεριανὸν Καίσαρα ἡμεῖς ἐν ἰδίαις χερσὶν ἐκρατήσα-

25 μεν καὶ τοὺς λοιποὺς τῶν τε ἐπάρχων καὶ συγκλητικοὺς καὶ ἡγεμόνας, οἵτινες ἐκείνης τῆς δυνάμεως ἄρχοντες ἦσαν, πάντας τούτους ἐν χερσὶν ἐκρατήσαμεν καὶ εἰς τὴν

Le « raid »

26 Περσίδα αὐτοὺς ἐξηγάγομεν. | Καὶ τὸ ἔθνος τῆς Συρίας καὶ τὸ ἔθνος τῆς Κιλικίας καὶ τὸ ἔθνος τῆς Καππαδοκίας πυρὶ ἐκαύσαμεν καὶ ἠρημώσαμεν καὶ ἠχμαλωτίσαμεν καὶ ἐκρατή-

Villes prises

27 σαμεν. Ἐκείνῃ δὲ τῇ ἀγωγῇ ἐκρατήσαμεν ἀπὸ τοῦ ἔθνους Ῥωμαίων Σαμόσατα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀλεξάνδριαν τὴν κατ' Ἰσὸν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Κατάβολον πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

28 Αἰγέαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Μομψουεστίαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Μάλλον πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἄδανα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ταρσὸν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ζεφύριν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

29 Σεβαστὴν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Κώρυκον πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀγρίππαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Καστάβαλα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Νερωνιάδα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

30 Φλαυιάδα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Νεικόπολιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἐπιφάνιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Α Κελένδεριν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀνεμουρίαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

31 Σελινοῦν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Μυῶν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἀντιόχιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Σελεύκιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Δομετίου πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

32 Τύανα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Μηιακαριρη πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Κόμανα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Κύβιστρα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Σεβάστιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ,

---

22 [Κιλικίας] : pahl., l. 10 : *kylky'*.

23 Γ[ερ]μ[ανίας] : pahl., l. 10 : *grm'ny'*.

24 Καίσαρο(ς ?) S.

27-33 Pour les noms de villes, voyez l'apparat, p. 148 s. Pour la formule récurrente, cf. l. 12-19.

33 *Βίρθαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ῥακουνδιαν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Λάρανδα πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ, Ἰκόνιν πόλιν σὺν τῇ περιχώρῳ· πάσας ταύτας τὰς πόλεις*

ortations 34 *σὺν ταῖς περιχώροις αὐτῶν λς'. | Καὶ ἀνθρώπους τοὺς ἀπὸ τοῦ ἔθνους Ῥωμαίων ἀπὸ τῶν Ἀναριανων ἐν ἁρπαγῇ ἠγάγαμεν καὶ ἐν τῷ ἡμετέρῳ ἔθνει τῷ Ἀριανῶν ἐν Περσίδει καὶ*

35 *ἐν Παρθίᾳ καὶ ἐν Οὐζηνῇ καὶ ἐν τῇ Ἀσσυρίᾳ καὶ ἐν τοῖς ἑτέροις ἔθνεσιν κατ' ἐπαρχιῶν, ὅπου ἡμῶν τε καὶ τοῦ πατρὸς ἡμῶν καὶ πάππων καὶ προγόνων ἡμῶν κτίσματα ἦν, ἐκεῖ αὐτοὺς*

onclusion 36 *ἀπεκαθίσαμεν. || Καὶ ἡμεῖς ἕτερα πολλὰ ἔθνη ἐζητήσαμεν καὶ πολὺ ὄνομα καὶ ἀνδρειότητα ἐπεποιήσαμεν, ἃ ἐνθάδε οὐκ ἐνεγράψαμεν πλὴν τὰ τοσαῦτα. Διὰ τοῦτο ἐκελεύσαμεν γρα-*

37 *φῆναι, ἵνα, ὅστις μεθ' ἡμᾶς ἔσται, τοῦτο τὸ ὄνομα καὶ τὴν ἀνδρείαν*

ondations ligieuses *καὶ τὴν δεσποτείαν τὴν ἡμετέραν ἐπιγνώσεται. || Κατ' ἐκεῖνο οὖν, ὅτι οἱ θεοὶ ἡμᾶς οὕτως δαστικερτας ἔκτισαν καὶ εἰς τὴν βοήθιαν*

38 *τῶν θεῶν ταῦτα τὰ τοσαῦτα ἔθνη ἐζητήσαμεν καὶ κατέχομεν, διὰ τοῦτο καὶ ἡμεῖς δὲ κατὰ ἔθνος καὶ ἔθνος πολλὰ πυρεῖα Γουαραθραν ἱδρύσαμεν καὶ πολλοῖς ἀνθρώποις μάγοις τὰ ἀγαθὰ ἐποιήσα-*

ı. Feux 39 *μεν· καὶ εἰς τοῦτο τὸ νιβυστ καθιδρύσαμεν πυρεῖον ἓν Χοστρωσαβουρ καλούμενον εἰς ἡμετέραν μνείαν καὶ ὀνόματος συντήρησιν, πυρεῖον ἓν Χοστρωαδουραναιδ καλούμενον εἰς*

40 *τὴν Ἀδουραναιδ τῆς βασιλίσσης τῶν βασιλισσῶν τῆς θυγατρὸς ἡμῶν μνείαν καὶ ὀνόματος συντήρησιν καὶ πυρεῖον ἓν Χοστρωορμιζδαρταξειρ καλούμενον εἰς τὴν Ὡρμιζδαρταξιρ*

41 *τοῦ μεγάλου βασιλέως Ἀρμενίας υἱοῦ ἡμῶν μνείαν καὶ ὀνόματος συντήρησιν, ἕτερον πυρεῖον ἓν Χοστρωσαβουρ καλούμενον ⟨εἰς⟩ τὴν Σαβουρ τοῦ Μησανηνῶν βασιλέως υἱοῦ ἡμῶν*

42 *μνείαν καὶ ὀνόματος συντήρησιν καὶ πυρεῖον ἓν Χοστρωναρσ[....] καλούμενον εἰς τὴν Ἀρίαν Μασδαασνου Ναρσαίου βασιλέως Ἰνδίας Σεγιστηνῆς Τουρηνῆς ἕως χείλους*

---

36 (ad fin.) S ne ponctue pas ; P ponctue avant *πλήν*.

37 « *οὖν* inserted over the line » S.

40 *Ἀδουραναιδ* : « *τήν* (corrected from *τῆς*) » S.

41 ⟨*εἰς*⟩ *τήν* P ; *τήν* « corrected from *τό*, with *ν* inserted above the line in miniature » S.

42 *Χοστρωναρσ*[....] : « the end of the name is here evidently miswritten and imperfectly corrected » S || *τήν* : « *ν* written by a stroke over the line » S.

43 θαλάσσης υἱοῦ ἡμῶν εἰς τὴν μνείαν καὶ ὀνόματος συντήρησιν. ‖
b. Sacrifices commémoratifs — Καὶ ἐκεῖνο, ὃ τούτοις τοῖς πυρίοις παρεσχόμεθα καὶ ἔθος κατεστήσαμεν, ὁμῶς πάντα
44 εἰς ἔνγραφον τοῦ ἀσφαλίσματος τῆς τειμῆς ἐγράψαμεν καὶ ἀπ' ἐκείνων τῶν χειλίων προβάτων τῶν ἀπὸ ταρκάπησιν ἐθίμων ἡμεῖν ὄντων ἡμεῖς τούτοις
α. pour lui-même — 45 τοῖς πυρείοις ἐδώκαμεν. | Καὶ ἐκεῖνο ἐκελεύσαμεν, ἵνα γείνεται εἰς τὴν μνείαν ἡμῶν πρόβατον ἡμερίσιον ἓν καὶ ἄρτων μόδιος εἷς ἥμισυς, οἴνου πασατας
β. pour la famille royale — 46 τέσσερας, | εἰς τὴν Σασάνου τοῦ κυρίου καὶ Παπάκου βασιλέως καὶ Σαπώρου βασιλέως Παπακαν καὶ Ἀρταξάρου βασιλέως βασιλέων καὶ Χορνανζημ τῆς τοῦ ἔθνους
47 βασιλίσσης καὶ Ἀδουραναιδ βασιλίσσης τῶν βασιλισσῶν καὶ Δηνακης βασιλίσσης καὶ Γουαραθρανου βασιλέως Γελην̄ῶν καὶ Σαπώρου βασιλέως
48 Μησανην̄ῶν καὶ Ὡρμιζδαρταξάρου μεγάλου βασιλέως τῆς Ἀρμενίας καὶ Ναρσαίου Σεγαστην̄ῶν βασιλέως καὶ Σαβουρδουκτακ τῆς Σεγιστανῶ⟨ν⟩
49 βασιλίσσης καὶ Τιεσμακ τῆς κυρίας καὶ Πηρώζου τοῦ ἐκ βασιλέων καὶ Μυρρωδ κυρίας μητρὸς Σαπώρου βασιλέως βασιλέων καὶ Ναρσαίου τοῦ ἐκ βασιλέων καὶ Ῥωδ-
50 δουκτ⟨α⟩κ τῆς θυγατρὸς Ἀνωσακ καὶ Γοραζδουκτ θυγατρὸς Χορνανζημ καὶ Σταριαδ βασιλίσσης καὶ Ὡρμισδακ υἱοῦ τοῦ Ἀρμενίων βασιλέως καὶ Ὡρμισδ καὶ Ὡρμισδακ καὶ
51 Ὀδαβαχθ καὶ Γουαραθραν καὶ Σαπώρου καὶ Πηρως τοῦ Μησανην̄ῶν βασιλέως υἱῶν καὶ Σαβουρδουκτακ θυγατρὸς τοῦ Μησανην̄ῶν βασιλέως καὶ Ὡρμισδδουκτακ θυ-
52 γατρὸς τοῦ Σεγιστανῶν βασιλέως τῆς μνείας πρόβατον ἕν, ἄρτων μόδιον ἕνα ἥμισυ, οἴνου πασσους τέσσαρας. | Κακεῖνα τὰ πρόβατα, ἅπερ ἐκεῖθεν περισσεύει ἕως ἐξαρκές,
γ. pour les dignitaires — 53 ἐν τόσῳ εἰς τὴν μνείαν ἐκείνων, ὧν ἡμεῖς ἐκελεύσαμεν, εἰς μνείαν αὐτῶν μαγεύσωσιν· καὶ ἐνθάδε ἐνγέγραπται καὶ συνέστηκεν· |
de Papak — τῶν ἐπὶ τῆς Παπάκου βασιλέως δεσποτείας ὑπ-
54 ἀρξάντων Σασάνου Γουαρνηκαν, Φαρρεκ Φαρρικαν, Γοαρθανιπατ

---

43 *εἰς τήν* : répétition de *εἰς τήν* l. 42.
48 *Σεγα(ι?)στηνῶν* S.
49s. *Ῥωδδουκτ(α)κ(ης ?)* S. ‖ *Γο(υ?)ραζδουκτ* S.
52 *τῆς μνείας* : erreur pour *μνείαν*.
54 « *τοῦ Ἀρνηκ*(or *γ*)*αν* » et « may be *Γουαρνηγαν* » S.

54 *Ὡρικαν, Ἀσπωρικ Ἀσπωριγαν, Πωρικ Μερδιγαν, Ζιγ τοῦ δι-*
πνοκλήτορος, Σαπώρου Γουεζηνιγαν, Σαπώρου Μεερωζι-
Ardašēr 55 *νηγαν· | καὶ τῶν ἐπὶ τῆς Ἀρταξάρου τοῦ βασιλέως βασιλέων δεσ-*
ποτείας ὑπαρξάντων Σαταροπτ Ἀβρηναχ βασιλέως, Ἀρταξάρου
Μαρου βασιλέως, Ἀρταξιρ Κερμαν βασιλέως, Ἀρταξιρ Σιγαν
56 *βασιλέως, Δηνικ Παβάκου τοῦ βασιλέως μητρός, Ῥωδακης τῆς*
Ἀρταξάρου τοῦ βασιλέως βασιλέων μητρός, Δηνακης βασιλίσσης
βασιλισσῶν Παπακαν, Ἀρταξερ βιδιξ, Παβάκου ἁζαροπτ,
57 *Δηην Γοράζου, Σασαν Σουρην, Σασαν Ἰνδηγαν δεσπότου, Πηρωζ*
Καρην, Γωωκ Καρην, Ἀβουρσαμ Ἀρταξάρουφρ, Γηλιμαν ἀπὸ
Δουμβαουενδ, Ῥος σπαπίτου, Μαρδ διβιρουπτ, Παβακ τοῦ
58 *δειπνοκλήτορος, Παξήρου Γουασπεριγαν, Οὐιφερ τοῦ Οὐιφεριγαν,*
Μερχουάστου τοῦ Βερησιγαν, Χουμαφρατ μαιγανπεδ, Δηραν
τοῦ ζηνιπιτ, Τζερικ τοῦ δικαστοῦ, Οὐαρδαν τοῦ ἐπὶ τῆς πάθνης,
59 *Μεερικ Τουσσεριγαν, Ζην Ζαβριγαν, Σαγβους τοῦ ἐπὶ τοῦ κυνηγε-*
ahpuhr Ier *σίου, Χουνικ τοῦ ἐπὶ τῆς ἀννώνης, Διεην τοῦ ἐπὶ τοῦ οἴνου· | καὶ*
τῶν ὑπὸ τὴν δεσποτείαν ἡμῶν γεγονότων Ἀρταξάρου βασιλέως
60 *τῆς Ἀδιαβηνῆς, Ἀρταξάρου βασιλέως τῆς Κιρμανζηνῆς, Δηνακης*
βασιλίσσης Μησων δαστικιρτ Σαπωρ, Ἀμαζασπου τοῦ βασι-
λέως τῆς Ἰβερίας, Οὐαλλάσσου τοῦ ἐγ βασιλέων υἱοῦ Παβάκου,
Σασάνου τοῦ ἐγ βασιλέω⟨ν⟩
61 *τοῦ ⟨εἰ⟩ς παρικαν τραφέντος, ⟨ἑτέρου⟩ Σασάνου τοῦ ἐγ βασιλέων*
τοῦ εἰς κιδουκαν ἀνατραφέντ⟨ος⟩, Ναρσαίου τοῦ ἐγ βασιλέων
Πηρωζιγαν, Ναρσαίου τοῦ ἐγ βασιλέων Σαβουργαν, Σαπωρ
πιτιάξου, Παβάκου ἁζαρίπτου, Πηρώζου ἀσπιπίδου,
62 *Ἀρταξαρ Γουραζ, Ἀρταξαρ Σουρην, Ναρσαίου Ἀνδηγαν κυρίου,*
Ἀρταξαρ Καρην, Γοαννάμου ἐπιτρόπου, Φρείκου Γουεαντιοχ-
σαβωρ σατράπου, Στρηδω Σαιμούστου, Ἀρταξαρ Ἀρταξα-
ρισνουμ, Παζηρ Ταμσαβουρ, Ἀρταξαρ Γωμαν σατράπου,

54s. *Μεεροζινηγαν* : ρ « seems to be tampered with, as though one were trying somehow to connect a β with it ; ι... is doubtful » S.

55 *Σαταροπτ* : « the last τ a bit doubtful » S.

57 *Δουμβαουενδ* : « the questioned ε seems to be crowded in, after having been omitted » S. (Il écrit : *Δουμβαον(ε?)νδ.*) ‖ *Ῥο(ς?)* S.

58 *Παξηρου* : ζ corrigé en ξ S.

59 *(Σ?) Ζηκ* S. ‖ *κυνηγεσίου* : « ε crowded, σ written through ι to look like ψ » S. ‖ *Χουνικ* : *Χου??ικ* S.

60 *Δηνακης* et *βασιλίσσης* : ς final « crowded after omission » S. ‖ *βασιλέω(ν)* S.

61 « The end of *τραφέντος* is disturbed, with some miniature writing over the line in a desperate attempt to insert an omitted *eteros* [sic] » S ; ⟨*ἑτέρου*⟩ P ‖ *εἰς* : « ε may, as often, be written for σ ; ς seems written into a half-deleted κι, which is the beginning of the following word » S. ‖ *ἀνατραφέντ⟨ος⟩* : ος « omitted, or crowded to invisibility on the rough surface » S.

63 *Τιασμικ Νισαβωρ, Γοανναμ Σαπωρσνουμ, Τιρμερ Σαρακάρτων καστελλοφύλακος, Ζικ δειπνοκλήτορος, Ἀρταβάνου τοῦ ἀπὸ Τουμβαούντων, Γουνδιφερ Ἀβγαν Ῥισμαυωδ καὶ Παβις Πηρωσαβωρ Σονβεδηγαν, Γουαρζιν Γη σατράπου,*

64 *Κιρδσερω πιτυάξου, Παπάκου Οὐισπερηγαν, Οὐαλάσου Σλωκαν, Ἰησδιβαδ βασιλισσῶν ἀνδαρζαβιδ, Παπάκου τοῦ σπαθοφόρου, Ναρσαίου Ῥινδ σατράπου, Τιανικ Ἀμεδαν σατράπου, Γουλβαδ τοῦ ἐπὶ τῆς ὑπερησίας,*

65 *Διωμερδου Ῥαστιγαν, Ἀρταξάρου Γυιφεριγαν, Ἀβουρσαμσαβωρ τοῦ ἐπὶ τῶν δριγάνων, Ναρσαίου Βαρρηγαν, Σαβωρ Ναρσηγαν, Ναρσαίου τοῦ ἐπὶ τῆς ἀννώνης, Ὡρμίζου τοῦ ἀρχιγραμματέως, Ναδωκ τοῦ ἐπὶ τῆς φυλακῆς, Παπακ*

66 *θυρουροῦ, Πασφερδ Πασφερδιγαν, Ἀβδαγας Δησβηδιγαν, Καρτειρ μάγου, Ῥαστακ Γυεαρταξαρων σατράπου, Ἀρταξάρου Πιτιξιγαν, Μεερχουαστ γανζοφύλακος, Σαπώρου ἐπιτρόπου, Ἀστατ μεεραν ἐπὶ ἐπιστολῶν, Σασαν*

67 *εὐνούχου Σασανγαν, Οὐορωδ ἀγορανόμου, Ἀρταξάρου Νηρηζ σατράπου, Βαδου Γουλιβηγαν, Κιρδειρ Ἰρδουαν, Ζαρουανδατ Βανδιγαν, Γυινναρ Σασανγαν, Μανζικ εὐνούχου, Σασάνου δικαστοῦ, Οὐαρδάνου Νασπαδιγαν, Οὐαρδικ γορα-*

5. Conclusion 68 *ζιβιδ· ὁμοῦ πρόβατον ἕν, ἄρτου μόδιον ἕνα ἥμισυ, οἴνου πασαους τέσσαρες.* ‖ *Νῦν ὥσπερ ἡμεῖς ἐπὶ τῆς χρείας καὶ θρησκείας τῶν θεῶν σπουδάζομεν καὶ τῶν θεῶν κτίσμα ἐσμὲν καὶ εἰς βοήθιαν τῶν θεῶν ταῦτα πάντα τὰ*

69 *ἔθνη ἐζητήσαμεν καὶ κατέσχαμεν καὶ ὄνομα καὶ ἀνδρείαν ἐπεποιησάμεθα, κἀκεῖνος δέ, ὅστις μεθ' ἡμᾶς ἔσται καὶ εὐτυχὴς ἔσται, κἀκεῖνος ἐπὶ τὰς χρείας καὶ θρησκείας τῶν θεῶν σπουδασάτω, ἵνα οἱ θεοὶ βοηθοὶ*

70 *αὐτῷ ἔσονται καὶ δαστικιρτην ἑαυτῶν ποιήσωνται.*

---

63 *Γ(ο?)υνδιφερ, Ῥισμα(υ?)ωδ* S.

67 *Σασανγαν* : « la dernière lettre est peut-être un *τ* » S. ‖ *Ουαρ?δικ* S. ‖ *πασα-(τ)ους* S.

Le tableau suivant dégage le plan de ce texte fort étendu. On observera la clarté toute classique de son ordonnance. On y reconnaîtra même un véritable rythme : les éléments sont tous disposés selon un ordre de longueur croissante. (Les chiffres indiqués en regard des subdivisions sont les numéros des lignes de la version grecque.)

1. Généalogie	1- 2			
2. Description de l'empire	2- 6			
3. Campagnes (victorieuses)	6-37			
a. Première campagne, contre Gordien III		6-10		
Gordien marche sur l'Asōrəstān			6- 7	
Bataille où Gordien périt			7- 8	
Philippe empereur ; paix conclue par lui			8- 9	
Fondation commémorative de Pērōz-Šāhpuhr			10	
b. Deuxième campagne		10-19		
Infraction romaine envers l'Arménie			10	
Šāhpuhr attaque, et vainc à Barbalissos			10-11	
Incursion en Syrie			11-12	
Liste de 37 villes prises aux Romains :			12-19	
31 en Syrie				12-17
6 en Cappadoce (autre campagne !)				18-19
c. Troisième campagne, contre Valérien		19-36		
Šāhpuhr assiège Carrhae et Édesse			19-20	
Valérien l'attaque			20	
Contingents de l'armée de 70.000 hommes de Valérien			20-24	
Valérien prisonnier avec son état-major			24-26	
Incursion en Syrie, en Cilicie et en Cappadoce			26-36	
Villes prises				27-34
Déportations				34-36
d. Conclusion : exploits militaires omis, but poursuivi		36-37		
4. Fondations religieuses	37-68			
a. Feux		37-43		
b. Sacrifices commémoratifs		43-68		
α. pour lui-même			45-46	
β. pour la famille royale			46-52	
γ. pour les dignitaires			52-68	
de Pāpak				53-55
d'Ardašēr				55-59
de Šāhpuhr I[er]				59-68
5. Conclusion : Šāhpuhr instrument des Dieux ; que ses successeurs prennent exemple sur lui	68-70			

Les quelques recherches qui suivent respectent l'ordre des éléments des *Res Gestae* qui en constituent le point de départ. Elles étudient les rapports de Šāhpuhr I^er^ et de Mani (à propos du titre de Roi des rois *mazdéen* que Šāhpuhr s'attribue) (1 ; ch. II) ; elles cherchent à définir des parties moins connues de l'empire de Šāhpuhr (2 ; ch. III) ; elles éprouvent l'utilité des *Res Gestae* pour l'histoire des guerres entre Šāhpuhr et l'empire romain (3 ; ch. IV et ch. V et VI). — Elles ne concernent qu'incidemment la quatrième partie du texte.

CHAPITRE II

L'AVÈNEMENT DE ŠĀHPUHR Ier ET LES DÉBUTS DE LA PRÉDICATION DE MANI

Šāhpuhr Ier s'intitule Roi des rois *mazdéen* : *mazdéen* est le deuxième mot des *Res Gestae*. Or, on admet aujourd'hui, qu'un des premiers actes de son règne fut de mander le jeune Prophète Mani, qui séjournait dans l'Inde. « Par la Perside et la Mésène, écrit le dernier biographe de Mani, H.-Ch. Puech, l'Apôtre retourne en hâte... dans de *X*ūzistān... Une entrevue avec Šāhpuhr Ier fut aussitôt ménagée... Šāhpuhr... accéda à toutes les demandes de Mani... C'était... une sorte de reconnaissance officielle de l'Église manichéenne. D'un événement aussi solennel, et qu'un critique anglais, F. C. Burkitt, a proposé d'appeler *la Pentecôte du Manichéisme*, la date a été soigneusement gardée : la rencontre du Roi des rois et du suprême Envoyé eut lieu lors des fêtes du couronnement de Šāhpuhr, *un dimanche, le premier jour de Nīsān, alors que le Soleil était dans le Bélier*. Jusqu'en 1943, et à la suite de Th. Nöldeke, l'indication a été tenue comme correspondant au 20 ou au 21 mars 242. Mais les calculs récents de S. H. Taqizadeh semblent devoir faire préférer le 9 avril 243. » (1). Se pourrait-il que Šāhpuhr Ier n'ait pas été, à son avè-

(1) H.-Ch. Puech, *Le manichéisme, Musée Guimet. Bibliothèque de diffusion*, LVI (1949), 195 p. (393 notes denses et précises occupent les pages 98 à 195 et transforment ce petit livre, annonciateur de deux gros volumes, en un véritable *vade-mecum* des études manichéennes). — Au début de la page citée (p. 45 ; cf. p. 50). Puech écrit : « L'Apôtre retourne en hâte à Bélapat (Gundēšāhpuhr), dans le *X*ūzistān, la capitale de Sassanides. » Il y a là une inadvertance, car cette ville, baptisée par jactance « Meilleure Antioche de Šāhpuhr » (cf. p. 46, n. 3) — les *Res Gestae* nous livrent l'orthographe précise de son nom en pārs. (l. 32 : *wḫy-'ndywk-šḥpwḫry*) et en pahl (l. 26 : *wḫy-'ntywk-šḥypwḫr*), ainsi que sa prononciation, dans la mesure où le grec le permet (l. 62 : *Γουε-'Αντιοχ-Σαβωρ*) — cette

nement, un adepte décidé du zoroastrisme des Mages ? Aurait-il sérieusement envisagé alors de faire de la religion de Mani la croyance officielle de son empire ? Ces questions ont été posées.

La trame du récit qu'on vient de lire est fournie par un passage célèbre des *Kephalaia* coptes, du « Capitulaire » retrouvé au Fayyūm, où Mani répond, en de longs monologues, aux questions de ses disciples (1). On y insère — non sans les solliciter, nous le verrons — les renseignements que nous tenions déjà d'une sorte d'encyclopédie arabe, le *Kitāb al-Fihrist*, compilé par an-Nadīm en 987/8. Je me propose de montrer dans ce chapitre qu'il faut récrire l'histoire des rapports de Šāhpuhr Ier et de Mani. Il n'y a pas lieu d'épiloguer sur l'attitude étonnante de ce Roi des rois mazdéen qui, à peine assis sur le trône, aurait lancé jusque dans l'Inde une invitation au fondateur d'une religion nouvelle (2). On ne peut supposer que l'engagement de Plotin dans l'armée de Gordien III fut provoqué par la renommée de Mani, devenu un réformateur officiel (3). Il faut décidément

---

ville fut peut-être la deuxième de l'empire, mais jamais la première. Elle fut la résidence favorite de plusieurs Rois des rois et, dans la hiérarchie ecclésiastique nestorienne, elle prenait place immédiatement après le siège patriarcal, mais toujours elle resta la capitale du *X*ūzistān (cf. p. ex., NÖLDEKE, *Tabari*, p. 41, n. 2).

(1) Il fut déjà traduit et commenté par C. SCHMIDT et H. J. POLOTSKY, *Ein Mani-Fund in Aegypten. Originalschriften des Mani und seiner Schüler, Sitzungsberichte der preuss. Akad. d. Wiss., philol.-hist. Kl.*, 1933, p. 4-90 (aux pages 48 ss.). Sa carrière commença même un peu avant la publication de ce rapport par l'Académie de Berlin, puisque J. BIDEZ le citait en grande partie dans une communication à l'Académie de Belgique dès le 5 décembre 1932 (*La bibliothèque d'un manichéen d'Égypte, Bull. de l'Acad. royale de Belgique, Classe des Lettres*, 5e série, XVIII [1932], p. 462-469 ; la citation figure à la page 467).

(2) Cf. H. S. NYBERG, *Die Religionen des alten Iran, Mitteilungen der vorderasiatisch-aegyptischen Gesellschaft*, XLIII (Leipzig, 1938), p. 413 : « Die neuen Urkunden geben uns eine andere Version, die, wenn sie wahr ist, Šāpūrs I. Verhältnis zu Mani in ganz neue Beleuchtung rückt. Nach dieser Version hätte Šāpūr selber unmittelbar nach seiner Thronbesteigung Mani, der sich damals in Indien aufhielt, zu sich gerufen und hätte sich längere Zeit von ihm seine Lehre darstellen lassen. Es will so scheinen, als hätte ihn Šāpūr I. sein ganzes Leben lang in seiner nächsten Umgebung behalten, ihm grosse Ehren erwiesen und ihn zum Freund und Berater gehabt. Ist dies wahr, so ist es seiner Bedeutung nach höchst überraschend : Šāpūr ist dann bei seiner Thronbesteigung überhaupt kein entschiedener Anhänger des Zoroastrismus der Magier gewesen, sondern hat ernstlich erwogen, Manis Religion zum offiziellen Glauben seines Reiches zu machen... »

(3) Cf. PUECH, *Manichéisme*, p. 47 s. : Mani a-t-il fait partie du *Comitatus* de Šāhpuhr Ier (ALEXANDRE DE LYCOPOLIS, *C. Manich. opin.* 2, p. 4, 19-21 éd. BRINKMANN) lors de la campagne de 242-244 contre Gordien III ou lors de celles

renoncer à défendre le synchronime des présences dans les camps opposés de Gordien III et de Šāhpuhr, de Plotin et de Mani, celui-ci brûlant de répandre sa vérité, celui-là avide d'apprendre (1). La raison de ce fait est simple. Le passage qui entr'ouvrait ces horizons — et dont l'intérêt reste grand — est un résumé. Sa brièveté et une lacune malencontreuse ont amené à établir entre les divers éléments qu'il comporte, un lien en réalité inexistant. Le *Kephalaion* 76, édité depuis 1937, contient un texte parallèle, plus étendu et plus explicite, qui permet de reconstituer le véritable cours des événements. Afin de procéder avec le maximum de clarté, je commencerai par produire l'extrait du Ier *Kephalaion* mis en cause. Je dégagerai ensuite les enseignements du *Kephalaion* 76. Dans la seconde partie du chapitre, je mettrai alors en évidence, grâce à ces faits nouveaux, le caractère légendaire des témoignages sur la vie de Mani transmis par le *Fihrist*. L'objet principal de l'étude y sera la date de l'avènement de Šāhpuhr Ier : l'occasion de me livrer à cet examen sera d'autant mieux venue que, dans un mémoire académique paru la même année que le livre de M. Puech, un savant dont l'autorité est grande en matière d'histoire ancienne, W. Ensslin, vient d'adopter, en se

---

de 256-260 contre Valérien ? « La seconde hypothèse paraît plus probable, mais la première a été et peut être soutenue, notamment par ceux qui placent encore au printemps de 242 le couronnement de Šāhpuhr et sa rencontre avec l'hérésiarque. En ce cas, nous serions en présence d'une coïncidence extraordinaire... Cette présence simultanée et fortuite de Plotin et de Mani sur le front de deux armées adverses revêtirait ainsi un sens saisissant... S'il était plus certainement fondé, un tel synchronisme, si puissamment symbolique, mériterait d'être médité et de faire figure de date capitale de l'histoire spirituelle du IIIe siècle. » — Un détail : Plotin était alors âgé de trente-huit ans, non de trente-neuf (Puech, *Manichéisme*, p. 47 ; Przyluski, cité n. suiv., p. 324, chez qui toutes les dates sont fausses), puisqu'il se trouvait dans sa trente-neuvième année : ἔτος ἤδη τριακοστὸν ἄγων καὶ ἔνατον (Porphyre, *Vie de Plotin*, 3). — Les nombreuses indications chronologiques contenues dans la vie de Plotin ont été étudiées par H. Oppermann, *Plotins Leben, Orient und Antike*, VII (Heidelberg, 1929), chap. 2, et par M. J. Boyd, *The Chronology in Porphyry's « Vita Plotini »*, *Class. Philol.*, XXXII (1937), p. 241-257. Selon le système du premier, la trente-neuvième année de Plotin irait, d'après Porphyre, du 29 août 242 au 28 août 243 ; selon celui du second, elle correspondrait à l'année 243. (Aucun de ces deux systèmes ne présente sur l'autre d'avantage décisif, comme Boyd le note lui-même.)

(1) Cf. J. Przyluski, *Mani et Plotin*, *Bull. de l'Acad. royale de Belgique, Classe des Lettres*, 5e série, XIX (1933), p. 322-326. Puech déjà ne croyait guère à cette explication : « La première pénétration du manichéisme en Égypte ne semble pas, en effet, avoir pu être antérieure à 244, au plus tôt. » (*op. cit.*, nº 191, p. 134).

fondant sur le *Fihrist*, la date un peu révolutionnaire du 1er mars 240 comme point de départ de ce règne (1).

Mani dit, au 1er *Kephalaion* (p. 15) : ϩⲛ̄ ⲧϩⲁⲏ ⲛⲛⲣⲙⲡⲉⲩⲉ ⲛⲁⲣⲧⲁⳅ[ⲟⲟⲥ] | [25] ⲡⲣ̄ⲣⲟ ⲁïⲉⲓ ⲁⲃⲁⲗ ⲁⲧⲁϣⲉⲗⲁïϣ ⲁïϫⲓⲟⲣⲉ ⲁⲧⲭⲱⲣⲁ ⲛⲛϩⲛⲧⲟⲩ ⲁ[ï] | [26] ⲧⲁϣⲉⲗⲁïϣ ⲛⲉⲩ ⲛⲧϩⲉⲗⲡⲓⲥ ⲙ̄ⲡⲱⲛϩ ⲁïⲥⲱⲧⲡ ⲙⲡⲙⲁ ⲉⲧⲙⲙⲉⲩ | [27] ⲛ̄ⲟⲩⲙⲛⲧⲥⲱⲧⲡ ⲉⲥⲁⲛⲓⲧ blanc ϩⲛ̄ ⲧⲣⲁⲙⲡⲉ ⲇⲉ ϩⲱⲱϥ [ⲉⲧⲁ ⲁⲣ] | [28] [ⲧⲁ]ⳅⲟⲟⲥ ⲡⲣ̄ⲣⲟ ⲙⲟⲩ ⲁ ⲥⲁⲡⲱⲣⲏⲥ ⲡⲉϥϣⲏⲣⲉ ⲣ̄ⲣⲟ ⲁϥϫ..... | [29] ⲁïϫⲓⲟⲣⲉ ϫⲛ ⲛⲧⲭⲱⲣⲁ ⲛⲛϩⲛⲧⲟⲩ ⲁⲡⲕⲁϩ ⲛⲛⲡⲉⲣⲥⲏⲥ ϫⲛ̄ ⲛ | [30] ⲡⲕⲁϩ ⲁⲛ ⲛⲧⲡⲉⲣⲥⲓⲥ ⲁïⲉⲓ [ⲁ]ⲡⲕⲁϩ ⲛⲧⲃⲁⲃⲩⲗⲱⲛ ⲧⲙⲁïⲥⲁ-ⲛ[ⲟⲥ] | [31] ⲙⲛ̄ ⲧⲭⲱⲣⲁ ⲛⲟⲩⲍⲉⲟⲥ ⲁïⲟ[ⲩ]ⲱⲛϩ̄ ⲁⲥⲁⲡⲱⲣⲏⲥ ⲡⲣ̄ⲣⲟ ⲁϥϩⲩⲡⲟ | [32] ⲁ[ⲉ]ⲭⲉ ⲙⲙⲁï ϩⲛ̄ ⲟⲩⲛⲁⲟ ⲛⲧ[ⲁï]ⲟ ⲁϥϯⲙⲁ ⲛⲏï ⲁⲧⲁⲙⲁϩⲉ ϩⲛ.... | [33] [....ⲉïⲧⲁ]ϣⲉⲗⲁïϣ ⲙⲡⲥⲉⲭⲉ ⲙⲡⲱⲛϩ.

« Am Ende der Jahre des Ardaschir, | des Königs, zog ich aus, um zu predigen. Ich fuhr (zu Schiff) nach dem Lande der Inder und | predigte ihnen die Hoffnung des Lebens und wählte dort aus | eine gute Auslese. — In dem Jahre aber, da | der König Ardaschir starb und sein Sohn Schāpūr König wurde, da [sandte ?] er [nach mir ?].| Ich fuhr von dem Lande der Inder nach dem Lande der Perser (*Πέρσης*), vom | Lande wiederum Persiens (*Περσίς*) kam ich nach dem Lande Babylon (*Βαβυλών*), Mesene (*Μαισανος*) | und Susiana. Ich erschien vor dem König Schāpūr, er empfing (*ὑποδέχεσθαι*) | mich in grosser Ehre und erlaubte mir, dass ich wanderte in [seinen] | [Gebieten und] predigte das Wort des Lebens. »

Comme chacun peut le voir, en suggérant — avec une prudence (2) qui ne fut guère imitée — de combler la lacune de la ligne 28 par un verbe signifiant « sandte nach mir », l'éditeur proposait une explication du rapport entre : 1° l'avènement de Šāhpuhr Ier ; 2° le voyage de retour de l'Inde effectué par Mani ; 3° l'entrevue de Mani avec Šāhpuhr Ier. Un verbe restitué devenait la clef de ce texte. Mais le sens obtenu était si satisfaisant que personne n'émit de doutes. Le P. Peeters releva bien la singularité d'un itinéraire qui semblait faire passer par la Babylonie et ensuite par la Mésène un homme se rendant par eau de l'Inde au *X*ūzıstān, mais il se borna à suggérer que Mani

(1) Ensslin, p. 6 ss.

(2) Cf. Schmidt-Polotsky, *l. l.*, p. 49 s., et Polotsky, *RE*, Suppl.. VI (1935), 244.

avait pu suivre la route des caravanes entre le Gandhāra et la Perse (?) (*Anal. Boll.*, LI [1933], p. 400 ; cf. ci-dessous, p. 26).

« Vanité des hypothèses les plus séduisantes ! » Le *Kephalaion* 76 apporte à cette interprétation un démenti formel. Au début de ce chapitre, Mani se dispose à se rendre à une invitation de Šāhpuhr I^er^ (cf. p. 27 s.). Un disciple lui demande de créer un second Mani, de telle manière que l'un restât auprès d'eux, tandis que l'autre serait auprès du Roi des rois. Mani réplique : « Je suis venu dans ce monde, moi, un seul Mani, pour prêcher la parole de Dieu, mais ils [les hommes] ne m'ont pas donné l'occasion de prêcher selon ma volonté et ils ne m'ont pas accueilli (*ὑποδέχεσθαι*). » Afin d'illustrer ce thème que « le monde aime les ténèbres et hait la lumière », il retrace sa première tournée de prédication. A chaque étape, dans chacune de ces provinces, où, à n'en pas douter, il prêche pour la première fois, reparaît ce *leit-motiv* : « ces gens supportent des rois, accueillent les Césars et les satrapes qui sont parmi eux ; mais la vérité que j'ai prêchée parmi eux, ils ne l'ont pas accueillie ; ils n'ont pas écouté le message de vie que j'ai dit parmi eux ».

En dépit des mutilations du papyrus, nous reconnaissons que, par mer (1), il a gagné l'Inde (2), point le plus éloigné et première étape de son activité missionnaire. De l'Inde (3), à nouveau par eau, il a gagné la Perse et a prêché dans ses villes. De Perse il s'est rendu à Karχā δə-Mēšān (4) : nouvelle prédication, nouvelle oppo-

---

(1) P. 184_{23} : **ϩⲙ̄ ⲡ[ⲥⲏⲩ] ⲉⲧⲁïⲡⲗ[ⲉⲁ] | ⲛⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ϩⲙ̄ ⲡϫⲁï**. « Zur Zeit, da ich im Schiff | auf dem Meere (*θάλασσα*) fuhr (*πλεῖν*). »

(2) P. 184_{27} : **ⲁïⲕⲓⲙ ⲁⲡⲕⲁϩ ⲧⲏⲣϥ ⲙⲡϩⲛ̄ⲧⲟⲩ**... « Ich habe das ganze Land Indien bewegt. »

(3) P. 185_{14} : **[ⲁⲓϫⲓⲟⲟⲣⲉ] ⲛ̄ⲛ̄ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ⲛ̄ⲕⲉⲥⲁⲡ ⲁïⲃⲓ..ϫⲁ... | [..] ⲙ̄ⲡϩⲛⲧⲟⲩ ⲁïⲃⲱⲕ ⲁϩⲣⲏï ⲁⲡⲕⲁϩ ⲛ̄ⲧⲡⲉ[ⲣⲥⲓⲥ] | [ⲁïⲃ]ⲁⲗⲧ ⲁϩⲣⲏï ϩⲛ ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ⲁïⲃⲱⲕ [.........] | [.]ⲡⲕⲁϩ ⲛ̄[ⲧ]ⲡⲉⲣⲥⲓⲥ ⲙⲛ ⲛⲉⲥⲡⲟ[ⲗⲓⲥ ..]**. «[Ich habe] die Meere wiederum [durchfahren]. Ich habe..... | .. Indien. Ich bin heraufgegangen in das Land Persien. | Ich bin vom Meere gelandet. Ich bin gegangen ...... | das Land Persien und seine Städte..... »

(4) P. 186_{5} : **[ⲁï]|ⲉï [ⲁⲃⲁⲗ] ϩⲙ̄ ⲡⲕⲁϩ ⲛⲧⲡⲉⲣⲥ[ⲓⲥ] ⲁïⲃⲱⲕ ⲁϩⲣ̄ⲏï | [ⲁⲧⲙⲁ]ïⲍⲁⲛⲟⲥ ⲧⲡⲟⲗⲓⲥ ⲉⲧ ..ⲙ̄...** « Ich bin gegangen | aus dem Lande Persien und bin hinaufgegangen | [in] die Stadt Mesene, die [ist] im... » — **ⲧⲙⲁïⲍⲁⲛⲟⲥ ⲧⲡⲟⲗⲓⲥ** est le nom de Karχā δə-Mēšān (ܟܪܟܐ ܕܡܝܫܢ), en partie traduit. A supposer même que l'original syriaque ait employé Mēšān absolument, et que l'adjonction de *πόλις* soit le fait du traducteur grec, cela ne

sition. De cet endroit, il est allé dans la province d'Asōrəstān (1), qui occupait *grosso modo* le territoire de la Babylonie classique. Dans les différentes villes de la province, il a prêché, mais les autorités civiles et les sectes religieuses se sont dressées contre lui. Il a quitté l'Asōrəstān pour le pays des Mèdes et des Parthes (2), mais s'y est heurté à la même hostilité. — Ici Mani interrompt le récit et conclut : Si maintenant deux Manis étaient venus au monde, quel endroit pourrait les porter, quel pays pourrait les accueillir ? (p. 188, l. 4-6).

Ce *Kephalaion* permet d'abord de rétablir l'itinéraire de Mani. Il n'est, bien entendu, pas allé de l'Inde en Perse, de Perse en Asōrəstān (« Babylonie »), d'Asōrəstān en Mésène et de Mésène dans le *X*ūzistān, mais bien de l'Inde en Perse, de Perse en Mésène, de Mésène en Asōrəstān, de là en Médie et en Parthie. (Peut-être eût-on pu remarquer, d'ailleurs, que, dans le Ier *Kephalaion* les régions contiguës de Babylonie, Mésène, *X*ūzistān, sont groupées comme un tout, à la suite du mot « pays » : ⲁⲡⲕⲁϩ ⲛⲧⲃⲁⲃⲩⲗⲱⲛ ⲧⲙⲁϊⲥⲁⲛⲟⲥ ⲙⲛ̄ ⲧϫⲱⲣⲁ ⲙⲟϫⲉⲟⲥ. Le récit détaillé ne consacre pas de paragraphe au *X*ūzistān ; mais, à Karχā ðə-Mēšān, à l'estuaire du Kārūn, à l'Est de l'actuelle Ābādān ['Abbadān], Mani était à la porte du *X*ūzistān.) Mais ce *Kephalaion* nous éclaire surtout sur le caractère de ce voyage. Loin de témoigner l'empressement qui sied lorsqu'on est l'objet d'une invitation impériale, Mani accomplit une grande tournée de propagande (3). On ne peut dire que l'Inde, où la durée de son

changerait rien à l'affaire : à cette époque Mēšān seul peut désigner Karχā ðə-Mēšān. C'est ainsi que le synode d'Isaac (410) contient deux listes épiscopales : dans la première (p. 34_{11}), qui règle l'ordre des préséances, figure sous la juridiction du métropolite de Mēšān, Mārē, évêque de Karχā ; dans la seconde (p. 36_{6}), celle des signatures, cet évêque s'appelle Mārē, évêque de Mēšān (cf. J.-B. Chabot, *Synodicon Orientale, Notices et extraits des mss. de la Bibl. Nat.*, XXXVII (1902), p. 273 s. et index, p. 676, s. v. *Maišan*).

(1) P. 186_{25} : [ϩ]ⲙ ⲡⲙⲁ ⲁⲓⲓ ⲉⲧⲣ̄ⲙⲉⲉⲩ ⲁ̈ⲓⲉ̈ⲓ ⲁⲡⲕⲁϩ ⲛⲧⲃⲁⲃⲩⲗⲱⲛ ⲧ[ⲡⲟ]|ⲗⲓⲥ ⲛⲛⲁⲥⲥⲩⲣⲓⲟⲥ ⲁ̈ⲓⲙⲁϩⲉ ⲛ̄ϩⲏⲧ[ⲥ]|ⲁ̈ⲃⲱⲕ ⲁϩⲟⲩⲛ [ⲁ]|ⲙ[ⲕⲉ]-ⲡⲟⲗⲓⲥ. « Von jenem Ort wiederum kam ich in das [Land] Babylon, der [*sic*] Stadt | der Assyrer ; ich wandelte in [ihr] ; ich ging hinein in die | [anderen] Städte. » Sur l'Asōrəstān, cf. ci-dessous, p. 41 ss. et en particulier p. 49 avec la n. 2.

(2) P. 187_{16} : [ⲉⲧⲃⲉ ⲡⲉⲓ̈ ⲁ̈]ⲕ[ⲱ ⲛ̄]|ⲥⲱⲓ̈ ⲛ̄ⲛⲁⲥⲥⲩⲣⲓⲟⲥ ⲁ̈ⲃⲱⲕ ⲁⲡ-ⲕⲁϩ ⲛⲓⲓⲛⲁⲟⲥ ⲙⲛ ⲡⲁⲣ|ⲑⲟⲥ. « [Deswegen] habe ich die | Assyrer verlassen (und) bin in das Land der Meder und Parther gegangen. »

(3) Le *Kephalaion* 61 (p. 152 s.) concerne aussi une entrevue de Mani et de Šāhpuhr à Ctésiphon (au mois de Pharmuthi).

séjour s'évalue en mois, était le but de son voyage, tandis que la Perse, la Mésène et l'Asōrəstān, où chaque fois il se serait arrêté quelques semaines tout au plus, seraient les étapes de son retour, effectué à l'appel du Roi des rois. Mani place, en effet, sur le même plan ces différents théâtres de sa prédication. D'autre part, cet exposé, dont le *leit-motiv* est l'opposition générale qui se manifeste contre Mani, perdrait tout son sens, si, au cours de la première phase de son activité missionnaire, il avait reçu un témoignage de la faveur de la plus haute autorité sous la forme d'une invitation à la cour. Aussi bien un fait est-il là, incontestable, qui ruine une telle défense de la biographie aujourd'hui acceptée du Prophète : ce long récit ne contient aucune allusion à un message impérial qui aurait atteint Mani au cours de ce voyage. En sorte que, dès le moment où l'on admet que le 1er *Kephalaion* et le *Kephalaion* 76 parlent du même voyage dans l'Inde — et ce point ne paraît pas contestable — , on est contraint de renoncer à la restitution « sandte nach mir », sur laquelle reposait l'interprétation du 1er *Kephalaion*. On s'avise alors qu'il était au fond peu vraisemblable que le Roi des rois, si bien informé qu'il pût être, ait fait un tel honneur à un jeune homme de vingt-cinq ans qui venait de fonder une communauté religieuse aux confins de son empire.

Il reste, pour parfaire cette démonstration, à montrer qu'une autre restitution de la fin de la ligne 28 est possible. Après lecture d'une première rédaction de mon texte, l'éminent coptisant, Monseigneur L.-Th. Lefort, en propose une qui est pleinement satisfaisante : il faut écrire, en tenant compte de la place disponible, soit ⲁϥϫ[ⲙⲡϥⲁ], soit ⲁϥϫ[ⲙⲡⲉϥⲁ], « et il prit sa place » ou « et lui succéda ». On obtient ainsi le texte suivant : « Mais l'année où le roi Ardašēr mourut et où son fils Šāhpuhr devint roi et lui succéda, je me rendis de l'Inde en Perse... » Le rapport entre l'avènement de Šāhpuhr Ier et le départ de Mani de l'Inde est purement chronologique.

Mais que savons-nous, dès lors, des entrevues qui aboutirent à ce que l'on a appelé « la conversion » de Šāhpuhr Ier au manichéisme ? Le début du même *Kephalaion* 76 (p. 183, l. 13 ss.) semble s'y rapporter :

[Wieder] geschah es zu einer Zeit, als unser Herr, der Mani, und | [unser] *Φωστήρ* in der [Stadt (*πόλις*)] Ktesiphon | sass, da erkundigte sich der König Schapur nach ihm und | liess ihn zu sich rufen ; da machte sich

unser Herr | auf und ging zu Schapur, dem König. Dann | wandte [er] sich und kam wiederum in seine Gemeinde. Als er kurze | Zeit verbracht hatte, indem er da sass, bevor längere Zeit verstrichen war, da | erkundigte sich der König Schapur wiederum nach ihm, sandte und rief ihn ; | da wandte er (Mani) sich und ging wieder zu Schapur, | dem König ; er sprach mit ihm und verkündete ihm das Wort Got | tes. Wiederum wandte er sich und kam in die Kirche. Noch das dritte | Mal erkundigte sich der König Schapur nach ihm und rief ihn. Da wandte | er sich wiederum zu ihm.

Sans que je puisse me montrer ici aussi affirmatif que pour ce qui précède, il me paraît très probable que ces trois entretiens de Ctésiphon sont les trois premières entrevues de Mani et de Šāhpuhr, et que le premier et le deuxième, en tous cas, précèdent la « conversion » de Šāhpuhr. J'en trouve les indices suivants. D'abord le thème développé, « il est bien inutile que nous soyons deux Manis, puisque l'opposition universelle laisse à peine place à l'activité d'un seul Mani », serait mal approprié aux circonstances, si Mani avait déjà obtenu la protection impériale. Ensuite, lorsque le *Kephalaion* précise que Mani révéla la parole de Dieu à Šāhpuhr au cours de la deuxième entrevue, ce ne me paraît pas être l'indication banale de l'objet d'une quelconque conversation : la première rencontre aurait consisté en « préliminaires » ; au cours de la deuxième, Mani aurait initié le Roi des rois au contenu de son message. De même, dans le fait que les disciples s'impatientent au moment où Mani va les quitter une troisième fois pour aller chez Šāhpuhr, je verrais volontiers un signe de ce que ces séjours à la cour étaient une chose neuve.

Je ne connais pas de moyen de déterminer la date de ces entretiens. Ils eurent sans doute lieu « des années » après le début de la prédication de Mani. Le *Fihrist* emprunte à la tradition manichéenne le récit de l'entrevue unique qui aurait suffi à convertir Šāhpuhr (cf. ci-dessous, p. 29 s.). Elle lui aurait été procurée par un des frères du Roi des rois, Fīrūz, alors que Mani avait déjà parcouru le monde pendant quarante ans. « Quarante » est, ou bien une donnée légendaire, ou bien le fruit d'une corruption, mais, puisque le *Kephalaion* 76 prouve que Mani avait au moins prêché dans l'Inde, en Perse, en Mésène, dans l'Asōrəstan, en Médie et en Parthie avant de rencontrer Šāhpuhr, on peut considérer comme probable qu'en fait plusieurs années séparent le début de la prédication de Mani et ses entrevues avec Šāhpuhr Ier. Autant il était invraisemblable de voir Šāhpuhr Ier, aussitôt monté sur le trône, mander un jeune homme qui venait de fonder

une secte dans l'Inde, autant l'on comprend que le Roi des rois se soit intéressé à un réformateur qui faisait beaucoup parler de lui et dont la parole avait déjà touché les milieux de la cour.

Plus d'un lecteur se souvient cependant d'avoir lu au début de ce chapitre la date de cette entrevue : « la rencontre du Roi des rois et du suprême Envoyé eut lieu lors des fêtes du couronnement de Šāhpuhr, *un dimanche, le premier jour de Nīsān, alors que le Soleil était dans le Bélier* ». Cette date est donnée par le *Fihrist*, qui donne également un récit de l'audience ; mais les deux éléments figurent en deux passages distincts et n'ont aucun rapport.

Le premier passage prend place dans le *Fihrist* immédiatement après le rappel de l'ordre reçu par Mani, dans sa vingt-cinquième année, de proclamer la vérité qui lui avait été révélée. Je cite la traduction de K. Kessler (1).

Die Manichäer sagen : « Er trat zuerst öffentlich auf an dem Tage, wo Sābūr, der Sohn des Ardašīr, die Regierung antrat und sich die Krone auf das Haupt setzte ; und dies war am Sonntag, dem ersten Nīsān, als die Sonne im Zeichen des Widders stand. Es begleiteten ihn zwei Männer, welche ihm bereits in seiner Glaubensrichtung sich angeschlossen hatten ; der eine hiess Simeon, der andere Zakwā ; ausserdem begleitete ihn sein Vater, um zu sehen wie es mit seiner Sache würde. »

Cette date est, on le voit, la date retenue par la tradition manichéenne pour la première apparition publique de Mani, et non pour « l'audience » que lui accorda Šāhpuhr Ier. Cette dernière est racontée peu après (2) :

Mani hatte, bevor er mit Sābūr zusammentraf, gegen vierzig Jahre lang die Länder durchstreift. Hiernach bekehrte er den Fīrūz, den Bruder des Sābūr, des Sohnes des Ardašīr, und Fīrūz verschaffte ihm eine Audienz bei seinem Bruder Sābūr. Die Manichäer erzählen : « Da trat er bei ihm ein, während auf seinen Schultern etwas wie zwei Lichtkerzen strahlte. Als er seiner ansichtig geworden war, empfand er Ehrfurcht vor ihm, und er erschien gross in seinen Augen ; und doch hatte er vorher das Vorhaben gefasst, ihn festzunehmen und zu tödten. Nachdem er also mit ihm zusammengetroffen war, erfüllte ihn Furcht vor ihm, er freute sich seiner und fragte ihn, weswegen er gekommen sei, versprach ihm auch, er wolle sich zu ihm bekehren. Mani bat ihm um eine Anzahl von Anliegen,

(1) K. Kessler, *Mani*, I (Berlin, 1889), p. 385 ; G. Flügel, *Mani* (Leipzig, 1862), p. 51 (texte) et p. 84 (trad.) ; p. 328 éd. G. Flügel (1871).

(2) K. Kessler, *op. cit.*, p. 386 ; G. Flügel, *op. cit.*, p. 51 s. (texte) et p. 85 (trad.) ; p. 328, éd. G. Flügel.

darunter auch darum, dass seine Anhänger in der Hauptstadt und in den übrigen Gebieten des Reiches angesehen seien und sich, wohin sie wollten, in den Provinzen verbreiten dürften. Sābūr bewilligte ihm Alles, um was er bat. » Mani hatte damals bereits in Indien, in China und bei den Bewohnern von Churāsān gepredigt und in jedem Lande einen seiner Schüler zurückgelassen.

Loin de prétendre que, par un coup d'essai qui aurait été un coup de maître, Mani avait prêché sa religion pour la première fois devant l'Empereur, la tradition manichéenne lui faisait ménager un entretien avec Šāhpuhr après « des années » (1) de voyages, alors qu'il avait déjà des disciples dans les différentes parties de l'empire sassanide. Le *Fihrist* distingue donc deux moments séparés par un long intervalle : celui de la première apparition en public de Mani, le jour du couronnement de Šāhpuhr, et celui de l'entrevue du chef d'une Église déjà constituée avec l'Empereur. Comment expliquer que l'on ait assigné au second de ces moments la date du premier ? Le Ier *Kephalaion* est, une fois de plus, le responsable. Si l'un des premiers actes du règne de Šāhpuhr avait été de mander Mani de l'Inde, fallait-il être bien hardi pour supposer que Mani avait rejoint son Roi lors des fêtes du couronnement (2) ?

Pour décider du sort que nous allons réserver à la fameuse date du *Fihrist*, il y aura intérêt à étudier la date de l'avènement de Šāhpuhr en faisant abstraction de la première.

D'après Élie de Nisibe (3), le règne de Šāhpuhr Ier commença en l'an 553 de l'ère séleucide (1er oct. 241 — 30 sept. 242). Élie est un garant des plus sérieux. Les dates constituent chez lui un

(1) « Quarante années » — nombre du *Fihrist* — est impossible ; « deux années » — proposé par H. H. Schaeder, *Gnomon*, IX (1933), p. 349 — n'est plus défendable. Si l'on veut à tout prix une leçon raisonnable, on peut corriger, sans grande difficulté paléographique, « quarante » en « quatre ».

(2) Cette combinaison a généralement été admise, par un accord tacite, dès que l'on a eu connaissance du texte du Ier *Kephalaion*. Schmidt et Polotsky (*l. l.*, p. 51 ; cf. Polotsky, *ap. RE*, Suppl. VI [1935], 244) concluaient d'ailleurs au caractère légendaire de la notice du *Fihrist*. Il n'est pas possible, disaient-ils, que Mani ait rencontré Šāhpuhr Ier le jour de son couronnement, puisque, à son propre dire, il se trouvait encore dans l'Inde au moment où ce roi était monté sur le trône. H. H. Schaeder (*Gnomon*, IX, [1933] p. 350), prit la défense de la date du *Fihrist* en distinguant l'avènement et le couronnement, qui peuvent être séparés par un intervalle de plusieurs mois. Il fut suivi, par exemple, par Nyberg (cf. *supra*, p. 22, n. 2), par S. H. Taqizadeh, *The Early Sasanians*, *BSOS*, XI, 1 (1943), p. 13-17, et par Puech (cf. *supra*, p. 21).

(3) Élie de Nisibe, *Opus chronologicum*, *CSCO*, t. 62*, p. 92_{20} [t. 63*, p. 45_{22}].

système, et celles, voisines de la nôtre, qui sont contrôlables, sortent victorieuses de l'épreuve. Aussi Nöldeke (*Tabari*, p. 412) a-t-il admis que la première année du règne de Šāhpuhr Ier était l'année du calendrier civil sassanide correspondant à peu près à l'an 553 de l'ère séleucide : celle qui commençait le 22 septembre 241 et se terminait le 21 septembre 242. Cette date peu suspecte est encore confirmée par les *Res Gestae*, car Šāhpuhr Ier y déclare qu'il fut attaqué par Gordien III *aussitôt après* être monté sur le trône (1). Or, si, au dire de l'*Histoire Auguste* (*Gord.*, 23, 5), la guerre de Perse a recommencé en 241 (premier consulat de Pompeianus et deuxième consulat de Gordien III), c'est en 242, sous le consulat de Praetextatus et d'Atticus, que Gordien « ouvrit les portes jumelles du temple de Janus, signe que la guerre était déclarée, et partit en expédition contre les Perses » (*Gord.*, 26, 3). Pour qui n'a pas de thèse à défendre, les mots dont Šāhpuhr Ier se sert dans les *Res Gestae* signifient que l'un de ces deux événements — déclaration de guerre à la Perse, apparition de l'empereur romain en Orient à la tête de ses troupes — est immédiatement consécutif à l'avènement de Šāhpuhr Ier. Le premier intervenant sans doute au printemps de 242 et le second à la fin de la même année ou au début de 243 (2), l'accord semble parfait entre les *Res Gestae* et Élie de Nisibe.

De cette date la chronologie de vie de Mani apporte une nouvelle confirmation, ou, plus exactement, elle s'en accommode fort bien et elle exclut toute date antérieure. L'astronome al-Bērōnī, dont la méthode scientifique avait une rigueur toute moderne, se réfère dans sa *Chronologie* au chapitre du *Šāhpuhrayān* de Mani consacré à « La venue de l'Envoyé ». Mani déclare être né, nous dit-il, l'an 527 des astronomes de Babylone (ère lunaire séleucide en usage en Babylonie), au cours de la cinquième année du règne d'Artaban V. Il eut sa première révélation divine dans sa treizième année, l'an 539 des astronomes de Babylone, dans la troisième année du Grand Roi Ardašēr (3).

(1) Cf. p. 111, n. 1.

(2) La date que l'on adopte pour l'arrivée de Gordien III en Syrie dépend de l'importance que l'on prête aux opérations militaires menées à bien en cours de route : *fecit iter in Moesiam atque in ipso procinctu, quidquid hostium in Thraciis fuit, delevit, fugavit, expulit atque summovit* (*Gord.* 26, 4). Cf. la date de l'engagement de Plotin p. 22 n. 3.

(3) AL-BĒRŌNĪ donne ces renseignements chronologiques deux fois en des termes presque identiques (p. 128 et 208 éd. E. SACHAU). SACHAU donne deux traductions

Le *Fihrist* (1) s'accorde avec al-Bērōnī pour attribuer la révélation de Mani à sa treizième année. Aussi pouvons-nous, sans grand risque, lui faire confiance quand il ajoute que Mani reçut l'ordre, dans sa vingt-cinquième année, de rendre publique la vérité dont il était le dépositaire. Cette date, qui correspond à l'an 551 de l'ère lunaire séleucide, est sans doute aussi empruntée au *Šāhpuhrayān*. Elle est, au surplus, appuyée par les chroniques syriaques, lesquelles, par suite d'une intéressante erreur, placent en l'année 551 de l'ère séleucide la naissance de Mani (2). Les

différentes (p. 121 et 190) pour trois d'entre eux : la date du règne d'Artaban V — précieuse, comme l'a noté E. Bikerman (*Byzantion* XVI [1942-43], p. 12, n. 42) pour la chronologie du dernier Arsacide — , celle du règne d'Ardašēr, l'âge de Mani, lorsqu'il reçut la première révélation. Dans le premier et le deuxième cas, la première traduction est amphibologique et la seconde erronée ; dans le troisième cas, la première traduction est erronée, tandis que la seconde est exacte. Ces erreurs ne laissent pas d'avoir encore des conséquences fâcheuses (cf. Puech *Manichéisme*, p. 33 et 42).

1° Sachau traduit, p. 121 : « four years after the beginning of the reign of the King Āḏarbān » ; p. 190 : « in the 4 th year of the King Āḏarbān ».

Le texte porte, p. 118_{16}: لاَربعِ سنين خَلَوْنَ من مُلْكِ آذربانَ ; p. 208_{9} : لاَربعِ سنين خَلَوْنَ من سنى آذربان ce qui se traduit littéralement : « quatre années s'étant écoulées du règne d'Āḏarbān », soit dans la cinquième année de ce règne. — 2° Le cas de la date du règne d'Ardašēr est identique. Sachau traduit, p. 121 : « two years after the beginning of the reign of Ardašīr » ; p. 190 : « in the 2nd year of Ardašīr ». Le texte dit : « deux années s'étant écoulées du règne d'Ardašīr », soit dans la troisième année de son règne. — 3° Enfin, Sachau traduit, p. 121 : « When he was thirteen years of age » ; p. 190 : « in his 13 th year ». Mani, né en 527, ne pouvait avoir treize ans en 538 : il s'y trouvait dans sa treizième année (p. 118_{17} et p. 208_{10} : ابنُ ثلثَ عشرة سنةً).

Je ne résiste pas à la tentation de citer les lignes qui introduisent pour la première fois ce renseignement : ou les croirait sorties de la plume d'un savant de notre époque. « Now we shall put aside all these calculations, and try to derive an emendation of them from the book of Mānī, called Šābūrqān, since, of all Persian books, it is one that may be relied upon (as a witness) for the time immediately following the rise of Ardašīr (ben Bābak). Besides, Mānī in his law has forbidden telling lies, and he had no need whatsoever for falsifying history. » (p. 121 trad. = p. 118_{11} texte E. Sachau). — J'avoue qu'on me paraît manquer de révérence envers un témoin d'une qualité aussi rare en ne le croyant pas sur parole lorsqu'il déclare (p. 208_{7} texte ; p. 190 trad.) tenir du *Šāhpuhrayān*, c'est-à-dire de Mani lui-même, que Mani était né à Mardīnū dans le district du Nahr Kūṯā. Tout autre est le ton de Théodore bar Kōnē, pour ne pas parler de ce *locus desperatus* qu'est le passage utilisé du *Fihrist*.

(1) K. Kessler, *op. cit.*, p. 384 ; G. Flügel, *op. cit.*, p. 50 (texte) et p. 84 (trad.) p. 328 éd. G. Flügel.

(2) Cf. *Chronique d'Édesse* (écrite peu après 532/3 : cf. *infra*), *CSCO*, t. 1,

équivalents juliens de ces trois années de l'ère séleucide en usage en Babylonie — dont l'époque était le 3 avril 311 et non, comme en Syrie, le 1er octobre 312 — , sont respectivement : pour 527, la période allant du 7 avril 216 au 26 mars 217 (1) ; pour 539, la période allant du 25 mars 228 au 12 avril 229 ; pour 551, la période allant du 12 avril 240 au 31 mars 241. Reportons-nous au 1er *Kephalaion* : il date le départ de Mani pour l'Inde « de la fin des années d'Ardašēr ». Ardašēr meurt et son fils Šāhpuhr lui succède, alors que Mani est dans l'Inde.

Le voyage de Mani devant répondre à l'invitation de proclamer la parole de Dieu qui lui a été transmise en 240/1, l'année 241/2

---

p. 3_{27} [t. 2, p. 4_{35}] ; *Chronique maronite* (écrite peu après 664), *CSCO*, t. 3, p. 58_{24} [t. 4, p. 47_{28}], Élie de Nisibe, *Opus chronologicum*, *CSCO*, t. 62*, p. 92_{15} [t. 63*, p. 45_{17}]. Ces textes ont été réunis et étudiés par H.-Ch. Puech, *Dates manichéennes dans les chroniques syriaques*, *Bibl. arch. et hist.*, XXX (= Mél. Dussaud, 1939), p. 593-607 (ici p. 596). — On date d'habitude la *Chronique d'Édesse* de « peu après 540 », mais M. Honigmann suppose qu'elle a été écrite peu après 532/3 : les seules notices relatives à des événements postérieurs à cette date sont les § 96 (*a.* 539) et 104 (fin)-105 (*a.* 540), qui ont sans doute été interpolés.

(1) Je ne sais s'il est prudent de préciser davantage la date de naissance de Mani. Le Catéchisme chinois donne bien un mois et un jour : le huitième jour de la deuxième lune, ce qui, comme Puech a pu le déterminer (*Manichéisme*, p. 33), « d'après le mécanisme des transcriptions que permettent d'établir les autres dates fournies par la suite de l'*Abrégé*, devait correspondre dans le texte original au 8 Nīsān » (8 Nīsān 527 sél. = 14 avril 216, date à laquelle s'arrête Puech, *l. l.*). Mais une fausse année complète ce synchronisme : « la treizième année *kien-ngan* de Hien-ti des Han » (= 208 ap. J.-C.) et, d'autre part, Puech lui-même note (n. 109, p. 115) que, « chez certains auteurs chinois, la naissance du Bouddha est également fixée au *huitième jour du deuxième mois* » (P. Pelliot, *T'oung Pao*, XVIII [1917], p. 338). Sa confiance vient, j'imagine, de ce qu'il retrouve dans le 1er *Kephalaion* (p. 14, 24-29) une indication concordante pour le mois : Mani serait né dans le mois de Pharmuthi, qui correspond *grosso modo* au mois babylonien de Nīsān (Puech, *Manichéisme*, p. 33 ; cf. S. H. Taqizadeh, *BSOS*, XI, 1 [1943], p. 14, n. 3). Ce passage me paraît avoir un tout autre sens. La partie précédente du chapitre développe longuement une parabole : le cultivateur n'a jamais de cesse. « Quand se reposerait-il ? Lorsqu'il a terminé la récolte de la moisson au mois de Pharmuthi, au printemps, viennent les fruits de l'été qui sont récoltés au mois de Phaophi. Ainsi les Apôtres. Car, lorsqu'un Apôtre monte au ciel avec son Église, un autre Apôtre est envoyé, dès que son Église a revêtu la chair, afin de la racheter et de la délivrer de la chair. » (cf. p. 11_{31}-12_8). Dans ce contexte, le passage invoqué s'éclaire, car Mani y déclare : « Als aber die Kirche | das Fleisch angelegt (*φορεῖν*) hatte, da war die Zeit (*καιρός*) gekommen, die Seelen zu erlösen, wie | der [Monat] Pharmuthi, in welchem das Kraut so weit ist, | dass es abgeerntet (gemäht) wird. In dieser selben Zeit [bildete ?] er | mein Bild (*εἰκών*), welches ich trage (*φορεῖν*), in den Jahren des Artabanes, | des Königs von Parthien (*Παρθία*).» (p. 14_{24-29}). Il n'y a lieu de trouver ici ni le mois de la naissance du prophète, ni le mois de la proclamation publique de la nouvelle religion, comme l'a suggéré S. H. Taqizadeh *(l. l.)*.

convient à merveille pour l'avènement de Šāhpuhr. Par contre, il y a ici de quoi écarter toute tentative de faire commencer le règne de Šāhpuhr Ier au début de 240. (1)

Que penser, après tout cela, du synchronisme affirmé par le *Fihrist* entre la première prédication de Mani et le couronnement de Šāhpuhr Ier, « un dimanche 1er Nīsān, quand le soleil se trouvait dans le signe du Bélier » ? Le problème mathématique de la conversion de cette date est secondaire par rapport au problème de critique historique. Appliquer, comme on l'a fait, à l'entrevue de Šāhpuhr et de Mani la date assignée à la première prédication publique du Prophète était de toute manière un procédé peu recommandable. Il n'aurait maintenant plus aucune excuse. Il y a contradiction entre le *Fihrist*, qui date la première prédication de Mani du jour « où Šāhpuhr se mit la couronne en tête et obtint le pouvoir », et les paroles de Mani, qui placent les débuts de son activité missionnaire à la fin du règne d'Ardašēr. Mieux vaut sans doute ne pas ruser avec les faits et reconnaître que les notices du *Fihrist* sur le premier prêche de Mani et sur son entrevue avec Šāhpuhr Ier ont tout l'air d'appartenir à la légende du fondateur de la secte qu'a dû posséder la tradition manichéenne tardive. Schaeder en faisait en 1924 la remarque à propos du récit de l'entrevue (2). Le *Kephalaion* 76 vient maintenant de nous apprendre qu'il y eut plusieurs entretiens, d'importance progressive, au cours du deuxième desquels Mani annonça à Šāhpuhr la parole de Dieu.

Il y a encore un indice extérieur de l'appartenance de ces extraits à une tradition manichéenne, sans doute tardive, et non à l'œuvre de Mani : an-Nadīm cite Mani plusieurs dizaines de fois, et toujours il introduit son texte par les mots : « Mani dit », قال مانى. Dans ces deux cas au contraire il emploie la formule : « les manichéens disent », قالت المانويّة, à laquelle il recourt une troisième fois encore, en tête du paragraphe consacré à l'histoire de l'*imāmat* des manichéens depuis la mort de Mani jusqu'à l'époque du calife Walīd ben ʿAbd al-Malik (705-715) (3). Le

(1) Voyez encore p. 141, n. 2.

(2) Cf. H. H. Schaeder, *Urform und Fortbildung des manichäischen Systems*, *Vorträge der Bibliothek Warburg*, 1924-1925, p. 70.

(3) G. Flügel, *op. cit.*, p. 66 (texte) et p. 97 (trad.) ; p. 334 éd. G. Flügel : قال المانويّة var. : المنانيّة (G. Flügel, *op. cit.*, p. 52 ; p. 328 éd. G. Flügel).

rapprochement est suggestif, si même il ne prouve pas que les trois citations proviennent d'une même histoire du manichéisme.

En dépit de l'impossibilité du synchronisme et de la date tardive de son élaboration, j'indiquerai les équivalents juliens possibles de cette date. Il faut en effet prévoir le cas, peu probable à mon sens, où un autre critique parviendrait à sauver ce texte. De toute manière, d'ailleurs, il y a intérêt à opérer la conversion, parce qu'elle peut nous éclairer sur la valeur de la tradition manichéenne pour la chronologie de Mani et de Šāhpuhr.

Il s'agit de déterminer le jour ou les jours des années de notre comput voisins de l'avènement de Šāhpuhr qui fut ou furent un dimanche, un premier Nīsān, et où le Soleil se trouvait dans le signe du Bélier. Ce problème revient à préciser, au moyen des deux autres données, à quel calendrier appartient ce 1er Nīsān.

On peut d'emblée exclure le calendrier julien des chrétiens de l'Église syrienne orientale, qui avait adopté les noms de mois syro-babyloniens : le 1er Nīsān (= 1er avril) n'y tombe pas un dimanche de 239 à 248 (mais bien en 238 et en 249) (1). Le calendrier juif se disqualifie aussi, parce que le 1er Nīsān n'y est jamais un dimanche de 240 à 245 ; de plus, en 240, 242, 243 et 245, le 1er Nīsān tombe avant l'équinoxe de printemps, ce qui revient à dire : avant que le soleil ne soit entré dans le signe du Bélier.

Nous devons nous arrêter un peu plus longtemps à la solution proposée par M. J. Higgins (2) et adoptée par W. Ensslin (3), laquelle, tant que l'on croyait à la valeur historique du passage,

---

(1) La date du dimanche 1er avril (= 1er Nīsān) 238 a été proposée dans une note rédigée par Fr. Hensel pour le commentaire de l'*editio princeps* de la section du Fihrist concernant les Manichéens, contenue dans le *Mani* de G. Flügel (Leipzig, 1862), n. 46, p. 146-149. C'est à cette note, écrite à un moment où Nöldeke n'avait pas encore précisé la chronologie des premiers Sassanides, et non à Kessler (Puech, *Manichéisme*, n. 34, p. 103), que U. Pestalozza a emprunté la date de 238, dans un premier travail sur le manichéisme (*Rendiconti del Reale Istituto Lombardo*, LXVII [1934], p. 428). — Pour nous qui concluons au caractère légendaire de cette notice, il n'y aurait sans doute pas un grand inconvénient à ce que la date fût en net désaccord avec la réalité historique. Mais il serait arbitraire de supposer que les Manichéens utilisaient ce calendrier, tandis qu'il est certain qu'ils ont eu recours à l'ère lunaire séleucide ; celle-ci fournit en outre des dates plus proches de la date véritable (cf. *infra*, p. 36 s.).

(2) M. J. Higgins, *The Persian War of the Emperor Maurice*. Part I. *The Chronology, with a Brief History of the Persian Calendar, The Catholic University of America Byzantine Studies*, I (Washington, 1939), p. 19 s. et 7).

(3) Ensslin, p. 6 ss.

lui conférait une importance considérable. Aux termes de cette hypothèse, qui n'a rien d'invraisemblable de prime abord, et peut même paraître séduisante, « 1er Nīsān » serait dans le *Fihrist* une date du calendrier religieux iranien où le nom du mois aurait été remplacé par son correspondant syro-babylonien le plus proche, sans que le chiffre du jour en ait été pour autant modifié. Au mois de Nīsān correspond le premier mois du calendrier religieux iranien, Fravartīn. Or, le premier Fravartīn est le Naurōz, la grande fête du Nouvel An iranien, et ce jour conviendrait à merveille pour le couronnement d'un Roi des rois sassanide.

Mais obtenons-nous, moyennant cette hypothèse, une date répondant aux données du problème ? M. M. J. Higgins répond par l'affirmative et obtient comme résultat le dimanche 1er mars 240. Mais il est clair, tout d'abord, que le soleil ne se trouvait pas dans le signe du Bélier le 1er mars 240, puisqu'il y entre à l'équinoxe du printemps. Il y a plus, le Naurōz ne coïncide avec le dimanche 1er mars 240 que pour qui supprime avec M. M. J. Higgins les cinq jours épagomènes en 590 et retarde par conséquent de cinq jours le début de toutes les années antérieures. Selon le calendrier non corrigé, auquel il est préférable de s'en tenir [1], le Naurōz coïncide avec le mercredi 25 février en 240, avec le mercredi 24 février en 241, avec le jeudi 24 février en 242, avec le vendredi 24 février en 243. Cette tentative ne peut donc être retenue. — Reste la solution qui *a priori* déjà paraît de loin la plus vraisemblable. Puisque Mani calcule l'année de sa naissance et celle de la première révélation qu'il eut, d'après « l'ère des astronomes de Babylone », la date du *Fihrist* n'appartiendrait-elle pas au calendrier dont on se servait pour cette ère ? Nöldeke (*Tabari*, p. 409) y avait songé. Il avait, d'autre part, constaté que, par exemple, l'année 539 des astronomes de Babylone est donnée comme la troisième année du règne d'Ardašēr par le *Šāhpuhrayān* de Mani. Or, Agathias et Élie de Nisibe placent en 538 l'avènement d'Ardašēr ; l'année 539 serait, chez eux, la deuxième du règne d'Ardašēr. Pour expliquer cette différence d'un an, Nöldeke supposa qu'il se trouvait en présence d'années qui commençaient à des dates différentes. Il postula l'existence, à côté de l'ère séleucide habituelle, dont les années solaires commencent au 1er octobre, d'une ère séleucide à années lunaires

(1) Cf. P. Peeters, *Anal. Boll.*, LXI (1943), p. 284-286.

commençant sans doute à l'équinoxe de printemps (!) et à laquelle aurait convenu le nom d'ère des astronomes de Babylone : le Bélier, signe du premier mois du printemps n'est-il pas encore chez nous le premier signe du zodiaque ? Ces déductions remarquables ont depuis lors été confirmées par les recherches de Kugler (1), à la différence que les années de cette ère lunaire séleucide prennent bien cours au printemps, mais non à l'équinoxe (ainsi, l'époque de cette ère est le 3 avril 311). On comprendra qu'on ne puisse retenir l'équivalent julien de la date du *Fihrist* auquel Nöldeke et von Gutschmid s'étaient arrêtés (*Tabari*, p. 412 s.) : le dimanche 20 mars 242. L'année lunaire séleucide commençait en réalité en 242 le mercredi 20 avril. Par contre, en 240 et en 243, le 1er Nīsān tombe un dimanche, à une date où le soleil se trouvait dans le signe du Bélier : le 12 avril 240 et le 9 avril 243 (2). Ces deux dates répondent aux conditions requises. Elles se trouvent l'une un peu en deçà, l'autre un peu au-delà de la date véritable de l'avènement de Šāhpuhr.

Pour conclure, et récapituler en ordre inverse les résultats acquis :

Les deux notices du *Fihrist* relatives, l'une à la première prédication de Mani, l'autre à son entrevue avec Šāhpuhr Ier, appartiennent à la légende du Prophète, non à sa biographie telle qu'il l'avait lui-même retracée dans le *Šāhpuhrayān*. En particulier, les indications chronologiques sur le couronnement (l'arrivée au pouvoir) de Šāhpuhr Ier n'y ont aucune valeur historique et ne peuvent en aucun cas être opposées aux indices convergents qui datent cet événement de 241/2. On doit donc tenir pour non avenues les conclusions tirées des dates juliennes auxquelles conduisent ces indications, qu'il s'agisse de celle, au demeurant fausse, adoptée par M. W. Ensslin, ou de celle du 9 avril 243, que préférait avec raison M. S. H. Taqizadeh. Quant à Mani, né en 216/7, bénéficiaire d'une révélation divine en 228/9, il reçut en 240/1 l'ordre de divulguer la vérité dont

(1) F. X. Kugler, *Sternkunde und Sterndienst in Babel*, II (Münster in Westf.), 1909-1910, p. 461 et *passim*.

(2) S. H. Taqizadeh, *The Early Sasanians*, *BSOS*, XI, 1 (1943), p. 13-17, qui ne semble pas avoir eu connaissance de l'hypothèse de Higgins, aboutit à ces deux réponses et choisit la seconde — le 9 avril 243 — en vertu de l'opinion commune (cf. p. 30, n. 2), qui attribue à l'entrevue la date du *Fihrist*.

il était le détenteur. Dès la fin du règne d'Ardašēr, il se rendit dans l'Inde, qu'il quitta l'année de la mort d'Ardašēr et de l'avènement de Šāhpuhr. Il porta alors la parole de Dieu en Perse, en Mésène et sans doute dans le *X*ūzistān, en Asōrəstān, en Médie et en Parthie. L'inlassable activité du jeune réformateur finit par avoir des échos en haut lieu. Après « des années », Šāhpuhr s'enquit de lui et le convoqua au Palais Royal, alors qu'il était de passage à Ctésiphon. D'autres entrevues suivirent. Dès la deuxième, le Roi des rois et le Prophète abordèrent les questions de doctrine. Šāhpuhr fut-il conquis et devint-il un manichéen sincère ? Rien n'est moins certain. Mais sans doute comprit-il l'intérêt que pouvait présenter cette religion syncrétiste pour ses entreprises contre Rome. En tous cas, il admit Mani dans sa suite, son « comitatus », et il n'est pas impossible que ce dernier s'y soit trouvé lors de la bataille où l'empereur Valérien fut fait prisonnier. — Cette trame est bien lâche encore, mais il nous reste le ferme espoir que les documents du Fayyūm encore inédits viendront bientôt la resserrer.

CHAPITRE III

LA DESCRIPTION DE L'EMPIRE DE ŠĀHPUHR Ier

1. Énumération des parties de l'empire (1).

	Pahlavīγ	Grec	Forme class.
1	l. 1 [*p*]'*rs*	l. 3 *Περσίδα*	id.
2	[*prtw*]	*Παρ*[*θί*]*αν*	id.
3	*ẖwzstn*	*Οὐ̇ζ*[*ην*]*ὴν*	*Σουσιανή*
4	*my*[*šn*]	*Μ̇ησανηνὴν*	*Μεσηνή*
*5	(*'s*)[*wrstn*]	*'Ασσυρίαν*	id.
6	[*ntwšrkn*]	*'Αδιαβηνὴν*	id.
7	['*rbys*] *tny*	*'Αραβίαν*	id.
8	['*tr*]*pt*(*k*)*n*	*'Αδουρβαδηνὴν*	*'Ατροπατηνή*
9	'*rmny*	*'Αρμενίαν*	id.
10	l. 2 *wyršn*	*'Ιβερίαν*	*'Ιβηρία*

Pahl. : 4 *myšn S* ‖ 5 cf. l. 18, 20 s., 25 ‖ 6 cf. l. 24 ‖ 7 cf. Henning, *ZDMG*, XC, p. 8, n. 1 : *'rb'yst'n* et *'rw'yst'n* dans des textes inédits du Turkestan ‖ 8 [*'t*]*rpṭkn* ? H ‖

Grec : 3 cf. l. 35 ; S suggère aussi *Οὐ̇ζ*[*ανην*]*ήν*, d'après la place disponible ‖

(1) J'omets le pārsīγ, presque entièrement détruit et incontrôlable ; l'éditeur pourra le restituer en grande partie grâce à la suite de l'inscription, également incontrôlable dans la plupart des cas, grâce surtout à l'inscription du mage Kartīr à Naqš-i Rustam — connue seulement par l'article de Sprengling, *AJSL*, LVII, 196-228 — et à l'inscription de Sar Mašhad, découverte par Herzfeld en 1924, mais toujours inédite (cf. R. N. Frye, *Oriens*, II [1949], p. 208-211). [V. *Addenda*, p. 177].

L'astérisque marque les noms étudiés dans les paragraphes suivants de ce chapitre.

[*aaa*] et [*aaa*] : lettres restituées ;

(aaa) et *aaa* : lettres douteuses.

S = Sprengling

H = W. B. Henning. *BSOS*, XII, p. 54.

	Pahlavīγ	Grec	Forme class.
*11	*sykn*	*Μαχελονίαν*	
12	*'rd'n*	*'Αλβανίαν*	id.
*13	*bl'skn*	[ ]	
	ḤN prḥš 'L kpy ṬWR' W	[*ἕως ἔμπροσθεν*] *Καπ ὄρους καὶ*	*Καύκασος, 'Αλβάνιαι*
*	*'l'nn TR''*	*'Ἀλανῶν* [*πυλῶν*]	*πύλαι*
*14	*W ḥmk pryšḥwr ṬWR'*	*καὶ ὅλον τὸ Πρεσσουαρ ὄρος*	
15	*m'd*	*Μαδηνὴν*	*Μηδία*
16	*wrkn*	*Γουργαν*	*'Υρκανία*
17	*mrgw*	*Μαρου*	*Μαργιανή*
18	*ḥryw*	l. 4 *Α‖ρην*	*"Αρεια*
19	*W ḥmk 'prḥštr*	*καὶ πάντα τὰ ἀνωτάτω ἔθνη*	
20	*krmn*	*Κερμανζηνὴν*	*Καρμανία*
*21	*skstn*	*Σεγιστανὴν*	*Σακαστανή*
22	*twgrn*	[*Τουρηνὴν*]	
23	*mkwrn*	[ ]	
24	*p'rtn*	[ ] *νὴν*	*Παραδηνή*
25	*ḥndstn*	*'Ινδίαν*	id.
*26	*kwšnḥ(štr)*	*καὶ Κουσ*[*σανηνῶν ἔθνος*]	
	(ḤN prḥš) 'L (p)škbwr	*ἕως ἔμπροσθεν Πασκιβουρων*	
	W ḤN 'L k'š swgd W š'š[	*καὶ ἕως Κας Σωδικηνῆς*	*Κασία χώρα, Σογδιανή*
		l. 5 *καὶ Τσατσηνῆς ὄρων*	

12 *'rr'n* ? H ‖ 13 *kpy TWR' w* [lisez *W*] *'l'nn TR''* H ; *kpy krwkny* (ou *grwrny*) *w 'l'n NTRkny* S ‖ 14 *krwkn* S ; cf. 13 ‖ 21 *sgstn* S ‖ 26 *'sšs (tn)* [*grwkn*] S qui entend restituer « montagne » ; *š'š* (± *stn*) [*wymnd*] H : « whether *-stn* should be read or not I cannot say ; it cannot be seen in the photograph » ; cf. le grec.

13 [*ἕως ἔμπροσθεν*] : cf. pahl. 13 et grec 26 — *πυλῶν* H ; « *parakh* or *paakh* or *phrouriou* or *pyrgou* or *kleisouras* » S ‖ 17 *Μαρου* « reading of ... Cameron, made directly from the freshly uncovered stone » ; « on the photograph, made a little later ... it looks like *παζου* » S ‖ 18 *Αρην* ou *χρην* ou plutôt *'Ρην* S ‖ 22 cf. l. 42 ‖ 26 *ὅρων* H ; *orōn* = *ὀρῶν* S.

2. L'Asōrəstan = *'Ασσυρία*.

La première province sassanide qui requiert un commentaire est l'Asōrəstān, l'*'Ασσυρία* de la version grecque. Les premiers interprètes de l'inscription, abusés par l'apparence familière du correspondant grec, ont méconnu la valeur de ce nom dans la géographie administrative sassanide. Cette erreur n'a pas été sans conséquence : elle a été cause, pour une large part, de leur interprétation inexacte du passage des *Res Gestae* relatif à la campagne de Perse de Gordien III et elle leur a fait rejeter ce qu'il apportait de neuf en matière d'histoire romaine (cf. Chap. IV, § 1).

La constatation fondamentale, celle de l'équivalence de Sūristan et de Bēθ Armāyē, a été faite, il y a longtemps, par Nöldeke (cf. p. 45, n. 2). Mais cette notion est restée confinée dans un petit nombre de notes érudites. Elle est restée inconnue des historiens : elle n'a point pénétré dans la grande synthèse de Christensen ni même dans la monographie de Sachau sur la géographie ecclésiastique nestorienne (1). Je n'ai donc pas estimé superflu de profiter de l'occasion offerte par les *Res Gestae* pour réunir d'une manière plus systématique la documentation dont nous disposons aujourd'hui. Le recueil des Synodes nestoriens publié en 1902 par Chabot a permis de préciser la définition géographique de l'Asōrəstān, que l'on n'imaginait pas si étendu. Il est aussi apparu que chez les historiens arméniens contemporains de l'époque sassanide, Asorestan est *toujours* la province royale sassanide, point l'Assyrie ou la Syrie. Cette observation a

(1) Cette disgrâce est due pour une large part à ce que l'Asorestan ne figure pas dans la liste des provinces de l'Iran dans la *Géographie* du ps.-Mōsēs Xorenac'i (Anania Širakac'i, VII^e s. ? Cf. p. 84, n. 5) et que, par conséquent, dans son commentaire (*Ērānsahr*, p. 21) Markwart s'est borné à exprimer son étonnement devant cette « omission » et à en proposer une explication compliquée. Il n'a pas observé : 1° que l'auteur désignait déjà par Asorestan l'Assyrie (p. 29 [40], 32 [43], 41 [54] éd. Soukry ; mais l'énumération des provinces de l'Iran occupe précisément la place du chapitre de Ptolémée sur l'Assyrie [6, 1]) ; 2° que l'auteur n'avait plus à citer ni l'Asorestan, ni l'Arvastan dans sa liste des provinces de l'Iran (§ 29), puisqu'il avait déjà consacré un paragraphe à la Mésopotamie (§ 26, corr. à Ptol., 5, 17) et un autre à la Babylonie (§ 27, corr. à Ptol., 5, 19), auxquels est joint le paragraphe sur l'Arabie Heureuse (§ 28) qui vient chez Ptolémée (6, 7) interrompre la suite des provinces iraniennes. (Sur l'économie du texte, cf. J. Fischer, *Pappus und die Ptolemäuskarten, Ztschr. d. Gesell. f. Erdkunde zu Berlin*, 1919, p. 336-358.)

notamment amené à rectifier la reconstruction de la campagne d'automne 627 de l'empereur Héraclius. Enfin des traductions grecques comme celle du texte des *Res Gestae* ont attiré l'attention sur le fait que, chez les auteurs grecs et latins, l'emploi du nom d'Assyrie pour désigner l'ʿIrāq peut être déterminé autant par l'existence actuelle de la province d'Asōrəstān que par le souvenir de l'ancien empire d'Assyrie. La description de l'empire sassanide par Ammien Marcellin offre un exemple typique.

Le nom de l'Asōrəstān nous est connu : 1° avec la graphie *'swrstn* par la version pahlavīγ des *Res Gestae* (l. 3, deux fois, et l. 16 ; p. 360 et 373) et par les versions pārsīγ et pahlavīγ de l'inscription de Pāykūlī (1) ; avec la graphie *'swrst'n* par le *Bundahišn* « iranien » (2) ; 2° par l'emprunt arménien ancien *Asorestan ;* 3° avec chute de l'*ă* initial — comme il est de règle en persan ancien devant une consonne simple (3) — , sous la forme *swrst'n* (Sūristān) du *Bundahišn* « indien » (4), du *Šāh-Nāma* (5)

(1) Herzfeld, *Paikuli, Glossary*, n° 110, p. 139 ; le nom figure aux lignes 13 24 et 26 (pārs.) et 5′, 11′ (deux fois), 18′ et 23′ (pahl.).

(2) 1° *Bundahišn « iranien »*, p. 87_1 Anklesaria : *Frāt rōt bun χān* hač *vīmand ⟨ī⟩ Hrōm* pat *Asōrəstān vitīrēt* ō *Diglēt raβēt.*

[mss. *asōkrəstān*] « L'Euphrate prend naissance à la frontière romaine, traverse l'Asōrəstān, se réunit au Tigre. »

Le *Bund.* « *indien* », p. 5_{12} éd. Justi, écrit Sūrīstān ; il a « *χᵛarend* » au lieu de « *vitīrēt* ». Justi : « in Syrien geniessen sie ihn (haben sie Vortheil von seinem Wasser) » ; de même West (20, 10 ; p. 78 dans *Sacred books of the East*, V), qui paraphrase : « traverses Syria ».

2° *Bund.* « *iranien* », p. 234_8 Anklesaria ; 31, 39, p. 140 trad. West : l'Asōrəstān est une des six parts en lesquelles Sām divise l'Iran entre ses enfants ; 1) Seγān-sēh (ms. TD², p. 233_{13} : *sē* — écrit par le chiffre III — *ānsēh* ; DH a par erreur IIII au lieu de III) cf. Markwart, *Caucasica*, VI, 1 (1930), p. 55 ; sur Seγān, cf. p. 73 ; 2) Abaršaθr ; 3) Asōrəstān : « To Damnak the governorship of Asûristân was given ; *sovereignty and arranging the law of sovereignty*, wilfulness and the stubborn defects they would bring, were among them. » (trad. West ; je souligne) ; 4) Spāhān ; mss. *spāhāk*) ; 5) Ray ; 6) Patišχᵛārgar (cf. p. 93). — On ne se propose pas ici d'étudier cet important passage. [V. *Addenda*, p. 175].

(3) Cf. H. Hübschmann, *Persische Studien* (Strasbourg, 1895), p. 120-122.

(4) Cf. n. 2.

(5) Firdōsī, 34, v. 109 s. (V, p. 501) éd. Mohl = p. 1464, v. 27 s. éd. Macan. Firdōsī est obligé d'écrire *-sān* (سورسان) au lieu de *-stān*, comme il le fait souvent pour raison métrique (cf. Nöldeke, *Das iranische Nationalepos* [1920], p. 97 = *Grundriss d.iran. Philol.*, II, p. 190). — 41, v. 1785 (VI, p. 309) = p. 1685, v. 23 (et dans le titre, VI, p. 306 = p. 1684) : la ville de Sōris[t]ān dont la construction par *X*osrau Anōširvān est racontée, est la Nouvelle-Antioche voisine de Ctési-

et des géographes et historiens arabes (cf. p. 44, n. 3), ainsi que par les transcriptions chinoises : *Sou-la-sa-t'ang-na*, *Sou-li-si-tan*, *Sou-li*, *Sou-lin* (1).

La province sassanide d'Asōrestān était « le cœur de l'empire d'Iran », دل ایرانشهر (2). Elle renfermait les villes royales de Séleucie — officiellement Vēh-Ardašēr, « Bon-Ardašēr » — et de Ctésiphon. Ainsi, dans son *Histoire d'Héraclius*, l'évêque arménien Sebēos (VII^e s.) dit-il plus d'une fois que la cour royale ou la demeure royale de l'empereur *X*osrau Aβarvēz (590-628) se trouvait en Asorestan (cf. p. 54). Dans le *Houa hou king*, le « Livre saint de la conversion des Hou », qui relate les voyages de Lao-tseu dans les Pays d'Occident, Lao-tseu expose à ses auditeurs ses avatars futurs et déclare : « Dans le royaume de 蘇鄰 Sou-lin, je descendrai naître dans le palais royal, et me manifesterai comme prince héritier... On m'appellera Mo-mo-ni » (Mār Mānī) (3). La pratique, commune à tout l'Orient, de prêter à la

---

phon (cf. NÖLDEKE, *op. cit.*, p. 50 = 169, qui donne par erreur la référence M 1650 ; sur la ville, cf. ID, *Tabari*, p. 165, n. 4 et ci-dessous, p. 46). — 43, v. 2213 (VII, p. 188) = p. 1949, v. 22 : les éditions ont : کشور شورسان, « le désert salé » ; NÖLDEKE corrige tacitement, *op. cit.*, p. 97 = 190. Si l'on adopte cette correction, il faut l'introduire aussi 34, v. 432 (V, p. 528) = p. 1477, v. 9.

(1) Sou-la-sat'ang-na : cf. p. 44 et n. 1 ; Sou-lin : cf. n. 3 et p. 44, n. 2 ; Sou-li : cf. p. 44, n. 2 ; 蘇利悉單 Sou-li-si-tan, ancien *suo-lji-si̯ĕt-tân* (K.): *Sin T'ang chou*, ch. 221 b, p. 7v° ; cf. CHAVANNES, *T'oung Pao*, 2, V (1904), p. 74, n. 2 (cf. p. 84).

(2) IBN HORDĀḎBIH († 885), *BGA*, VI, p. 5_{18} ; IBN ROSTA († apr. 903) *BGA*, VII, p. 104_4.

(3) *Houa hou king* (rédaction définitive, sans doute fin du VIII^e s.), fragment de Turfān cité et traduit par CHAVANNES-PELLIOT, *Un traité manichéen retrouvé en Chine*, *JA*, 11^e s., I (1913), p. 121 s., avec la note essentielle de la p. 122, où sont réunies la plupart des références chinoises sur le *S*ūristān. Sou-lin = ancien *suo-liĕn* (K.). Ce passage du *Houa hou king* est cité dans le *Yi Kien tche* de HONG MAI (XII^e s.), en compagnie d'une poésie apocryphe de PO LO-T'IEN (PO KIU-YI), où il est dit : « Paisiblement, j'ai regardé le récit de Sou-lin ; la voie de Mani est étonnante. » (*ibid.*, p. 330 s., 335, 336). Le renseignement que Mani était originaire du royaume de Sou-lin est encore emprunté au *Houa hou king* par HO K'IAO-YUAN, docteur de 1586, dans son *Ming chan tsang* et dans son *Min chou* (cf. P. PELLIOT, *T'oung Pao*, XXII [1923], p. 196 s. et 200, sous la plume duquel « Syrie » est une inadvertance). Une fois de plus, le catéchisme manichéen chinois déclare que « le Boudha de Lumière Mani *naquit dans le royaume de Sou-lin*, quand la douzième constellation appelée *Mo-sie* (les Poissons) eut régné pendant 527 années » (trad. PELLIOT inédite, *ap.* PUECH, *Manichéisme*, n. 109, p. 115 ; cf.

capitale d'une province le nom de cette dernière, amène le grand pèlerin boudhiste Hiuan-tsang à parler de 蘇剌薩儞那 Sou-la-sa-t'ang-na comme de la capitale de la Perse (1). De même, le *Pei che* — notice sur les Pays Étrangers publiée en 644 — et le *Souei-chou* ou « Annales des Souei » (589-618) font, le premier de 宿利 Sou-li, le second de 蘇藺 Sou-lin, la capitale du royaume de Perse (2).

L'Asōrəstān n'était cependant pas limité à la région de Séleucie-Ctésiphon, ainsi qu'on l'a parfois écrit. Plusieurs auteurs arabes assimilent le Sūristān au Sawād, à la province d''Irāq (3). Encore cette équivalence est-elle fort grossière, puisque la province d''Irāq englobait la Mésène, qui constituait une province séparée à l'époque sassanide. La liste des provinces contenue

---

W. B. Henning, *BSOS*, XI [1943], p. 52, n. 4). Comparez enfin le *Houen yuan cheng ki* de Sie Cheou-hao (XIII^e s.), où Mani n'est pas nommé, mais où Lao-tseu le remplace visiblement : « A nouveau [Lao-tseu] détacha de lui une incarnation et descendit auprès du roi de la mer Occidentale, dans le royaume de Sou-lin. » (cf. *J A*, *l. l.*, p. 131). [Dans le catéchisme manichéen chinois, *TI*, n° 2141*a*; t. LIV, 1280*a*, *lin* est écrit par le caractère 隣 = ancien *liĕn* (K.).]

(1) Hiuan-tsang, II, p. 178 St. Julien = II, p. 277 S. Beal = *TI*, n° 2087 ; t. LI, 938*a*. Sou-la-sa-t'ang-na = ancien *suo-lât-sât-t'âng-nâ* (K.).

(2) *Pei che*, ch. 97, fol. 7 v° : Sou-li = ancien *siuk-lji* (K.) ; *Souei chou*, ch. 83, fol. 7 v° : Sou-lin = ancien *suo-liĕn* (K.); cf. Chavannes-Pelliot, *l. l.*, p. 122, n. 1.

(3) Le Sūristān est assimilé à l''Irāq (al-'Arabī) par Ḥamza al-Iṣfahānī (texte p. 238, trad. p. 186 Gottwald) et par al-Xwarizmī (p. 117 éd. Van Vloten: Sawād d''Irāq, cf. p. 115) ; cette définition est rappelée par Yāqūt (cf. infra). Ibn Rosta[(*BGA*, VII, 2^e éd., p. 103_{23}), Ṭabarī (I, p. 819_{8} ; p. 15 trad. Nöldeke) et al-Maqdisī (*Livre de la création*, IV, p. 71 Huart) donnent l'équivalence plus vague avec le Sawād, la « Terre noire ». Définition plus large chez Mas'ūdī (*BGA*, VIII, p. 176_{20} ; trad. Carra de Vaux, p. 239 s.) : « Les Grecs appellent leur pays Armānyā (Romania) ; et ils appellent le Šām et l''Irāq, pays qu'occupent aujourd'hui les Musulmans, Sūryā (Syrie). Les Perses ont adopté une dénomination voisine de celle des grecs ; ils appellent l''Irāq, la Mésopotamie et le Šām, Sūristān, nom qui dérive de celui des Syriens ou Chaldéens, qu'ils nomment Sūryān, tandis qu'ils donnent à leur langue le nom de syriaque. Les Arabes appellent ce peuple les Nabatéens. » De même Yāqūt (III, p. 185_{19}), après avoir rappelé l'opinion qui identifie le Sūristān à l''Irāq, défend celle d'après laquelle les noms de Sūristān et de Sūrya désignent tous deux à la fois l''Irāq et la Syrie. — Une indication partielle chez Balādorī, p. 276 éd. de Goeje ; trad. I, p. 435 (Ḥitti) dans *Studies in History. Columbia University*, LXVIII (1916): le site choisi pour fonder la ville de Kūfa s'appelait Sūristān. Cf. Ibn al-Faqīh, *BGA*, V, p. 163_{13}.

dans les *Res Gestae* fournit une approximation déjà plus précise : l'Asōrəstān doit occuper le territoire circonscrit par la Mésène, la Susiane, la Médie, l'Adiabène, l'Arbayəstān, le désert et le Golfe Persique.

Par bonheur, un biais s'offre à nous, qui nous permet de déterminer avec quelque rigueur l'étendue de cette province un siècle et demi plus tard. Le nom d'Asōrəstān désignait la province où les péripéties de l'histoire avaient placé la capitale de cet empire iranien, comme un pays de Syriens, c'est-à-dire d'Araméens, étant donnée la valeur ethnologique qu'avait fini par acquérir le nom de Syrien (1). De même que *X*ūzəstān se traduit en syriaque par Bēθ Hūzāyē, Asōrəstān s'y traduit par Bēθ Ar(a)māyē (2). Or, le Bēθ Armāyē est la province ecclésiastique du catholicos. Le concile de 410 (« Concile d'Isaac »), qui organisa l'Église nestorienne dans l'empire sassanide, y divisa la chrétienté en six provinces ou hyparchies, à la tête desquelles furent placés des évêques appelés métropolites, qui avaient rang d'archevêques. C'étaient, selon l'ordre de préséance, qui ne changea plus : 1° Bēθ Armāyē ; métropole : Séleucie et Ctésiphon ; 2° Bēθ Hūzāyē ; métropole : Bēθ Lāφaṭ ; 3° Bēθ 'Arbāyē ; métropole : Nisibis ; 4° Mēšān ; métropole : *Φ*orāt ðə-Mēšān (Baṣra) ; 5° Ḥəðayaβ ; métropole : Arbèle (Erbil) ; 6° Bēθ Garmē ; métropole : Karχā ðə-Bēθ Səlōχ (Kerkūk). De ces six provinces ecclésiastiques constituées en 410, les cinq premières correspondent à des provinces de l'empire sassanide dont les *Res Gestae* attestent l'existence peu après 260 : l'Asōrəstān, le *X*ūzəstān, l'Arbāyəstān (Arvāstān), le Mēšān et le « Nor-Širakan » (cf. p. 51). Quant à la sixième province ecclésiastique, la Garamée, son absence de la liste des *Res Gestae* ne nous étonne pas — bien au contraire — , puisque nous savions déjà par les Actes des martyrs de Garamée

---

(1) Cf. Th. Nöldeke, *Ἀσσύριος, Σύριος, Σύρος, Hermes*, V (1871), p. 443-468. P. Kretschmer (*Glotta*, XXIV [1936], p. 218) propose d'expliquer *Σύριος*, en face d' *Ἀσσύριος*, comme un de ces cas d'aphérèse du *A-* de noms propres d'Asie Mineure, dont il a réuni un assez grand nombre d'exemples (*Glotta*, XXI [1934], p. 86-90 et 236). Ce *a-* serait une sorte d'article (proto)hittite préfixé au nom.

(2) Cette équivalence a été reconnue par Th. Nöldeke, *Die Namen der aramäischen Nation und Sprache, ZDMG*, XXV (1871), p. 113 s. ; cf. Id., *Tabari*, p. 15, n. 3 ; M. Streck, *Die alte Landschaft Babylonien*, I (Leiden, 1900), p. 6 ; Markwart, *Ērānšahr*, p. 21 (cf. Markwart-Messina, *Catalogue*, p. 103) ; Herzfeld, *Paikuli*, p. 139, n° 110.

qu'elle appartenait encore en 343 au royaume d'Adiabène (1). Mais il est presque certain que, dans ce cas comme dans les cinq autres, la province ecclésiastique correspondait à une province civile et que la Garamée fut détachée de l'Adiabène entre 343 et 410. Les divisions ecclésiastiques étant calquées sur les divisions administratives, la géographie ecclésiastique, qui est mieux connue, pourra nous rendre le service, qu'elle a souvent rendu ailleurs, de préciser la géographie administrative.

Il est fort probable *a priori* que les évêchés du Bēθ Armāyē recouvraient à l'époque de leur création le territoire de la province d'Asōrəstān. La géographie ecclésiastique nestorienne a été étudiée par Sachau. J'emprunte à sa liste de vingt-huit évêchés du Bēθ Armāyē (2) les noms des quinze évêchés dont l'existence est attestée avant la conquête arabe. Je note les dates des conciles dans les actes desquels figure la signature de l'évêque. (Le chiffre entre parenthèses est le numéro d'ordre dans la liste de Sachau.)

1 (1) Séleucie et Ctésiphon, évêché du Catholicos.

2 (2) Māḥōzē Ḥəδattā (= Neapolis), arabe ar-Rūmiyya, non loin au Sud de Ctésiphon : c'est la ville de Vēh-Antioχ-*X*osrau (« Meilleure Antioche de *X*osrau » (3)) fondée en 540 par *X*osrau Anōširvān. — Concile de 554.

---

(1) Cf. *Passio Ss. Narsetis et Ioseph et martyrum Garamaeorum*, éd. P. Peeters, *Acta Sanctorum Nov.*, IV, p. 425 ss., § 4, 5, 6, 8 et 9. — Streck, *RE*, VII, 751, s. v. *Garamaioi* écrit : « In älterer Zeit, so noch im 4. Jhdt. n. Chr., gehörte Bēth-Garmai zum Königreiche Adiabene (s. oben Bd. I S. 360) » ; mais l'article *Adiabene* de Fraenkel, auquel on se croit renvoyé, ne descend pas au-delà du début du II^e^ s. ap. J.-C. ; Streck devait sa connaissance de l'extension de l'Adiabène au IV^e^ s. ap. J.-C. à une note de Markwart, dépourvue d'indication de source : « Noch im 4. Jahrhundert gehörte Bēth Garmē zum Gebiete Artašīrs, des Königs von Ḥəδaijaβ. » (*UGE*, II, p. 230, n. 1).

(2) E. Sachau, *Zur Ausbreitung des Christentums in Asien, Abhg. d. preuss. Akad. d. Wiss., philos.-hist. Kl.*, 1919, I, p. 26-38.

(3) W. B. Henning, *BSOS*, IX, p. 843, traduit par « Better than Antiochos (has) Šāpūr (built) » le nom de la ville de *why-'ndywk-šhpwhry* (*Res Gestae*, pārs., l. 32), *why-'ntywk-šhypwhr* (pahl., l. 26), *Γουε-Αντιοχ-Σαβωρ.* (l. 62), plus tard Gundēšābūr. Dans le *BSOS*, X, p. 942, n. 3, il note explicitement : « As stated *BSOS*, IX, 843, the name contains « Antiochus », not « Antiochia ». » Mais, comme l'observe M. Honigmann, la formation parallèle de Vēh-Āmid-i-Kavāδ (cf. p. ex. Markwart, *Ērānšahr*, p. 41 s. avec p. 41, n. 4 et Id., *Südarmenien*, p. 199, n. 3) prouve que ces composés contiennent le nom de la *ville* romaine : celui d'Antioche et non celui d'Antiochus (Antioche : *'ndywk* dans les *Res Gestae*, pahl., l. 6). Il faut donc revenir à la traduction de Markwart : « Meilleure-Antioche-de-Šāhpuhr » (*Ērānšahr*, p. 145). Le cas du nom pehlevi d'ar-Rūmiyya est identique.

3 (4) Bēθ Dərāyē, arabe Bā-Darāyā, aujourd'hui Bedre, non loin de la frontière persane, au Nord de Qūṭ al-ʿAmāra. — Conciles de 420 à 790.

4 (6) Qunē, arabe Dayr-Qunnā et Dūr-Qunnā ; selon Yāqūt (mort 1229) à 16 farsaḫ en dessous de Baγdād, à un mille à l'Est du Tigre, en face de al-Ǧudayda ; mais selon Suhrāb (Ibn Serapion), qui écrivait entre 904 et 945 (1), la localité se trouvait sur le Tigre (2). — Concile de 424.

5 (8) Zāβē, arabe az-Zāwābī ; région s'étendant à l'Ouest du Tigre, entre Baγdād et Wāsiṭ, limitrophe de l'évêché du catholicos ; siège de l'évêché : an-Nuʿmāniyya, sur le Tigre, à mi-chemin entre Baγdād et Wāsiṭ. — Conciles de 420 à 790.

6 (9) Kaškar, arabe Kaskar ; officiellement : *X*osrau-Šāhpuhr (3). Kaškar était sans doute voisine de la ville de Wāsiṭ — on les identifie souvent — , dont les ruines se trouvent dans le coude séparant le Šaṭṭ el-Ḥayy du Tigre, non loin de l'actuelle Qūṭ el-Ḥayy. — Conciles de 410 à 790. A la fin du VIII^e^ s., l'évêque Išōʿdənaḥ de Baṣra note à maintes reprises l'appartenance de Kaškar au Bēθ Armāyē dans son *Livre de la Chasteté*, si riche en données géographiques (4).

7 (14) Ḥērθā ðə-Ṭayyāyē, arabe al-Ḥīra, au Sud de Mešhed-ʿAlī. — Conciles de 410 à 585 et de 790.

8 (15) Anbār = Pērōz-Šāβōr. — Sur la ville de Pērōz-Šāhpuhr (« Victorieux-Šāhpuhr »), sur l'Euphrate, à la hauteur de Baγdād, dont le nom commémore la victoire de Šāhpuhr I^er^ sur Gordien III (févr. 243), voyez les pp. 114-8. — Conciles de 420 à 576, 604 et 790 (cf. p. 114, n. 1). — Pērōz-Šāβōr est le dernier évêché du Bēθ Armāyē en remontant l'Euphrate. Nous possédons heureusement d'utiles précisions sur son étendue. Yāqūt (III, p. 929 Wüstenfeld) nous dit que Šāhpuhr (il écrit par erreur Šāhpuhr II : cf. p. 115, n. 2) fit de Pērōz-Šāhpuhr un district spécial et lui annexa tout le territoire environnant, depuis Hīt et ʿĀnāt sur l'Euphrate, jusqu'à Qaṭrabbul sur le Tigre, au Nord de Baγdād. Hīt et ʿĀnāt firent partie du district d'al-Anbār

(1) Cf. E. Honigmann, *Or. Lit. Ztg.*, XXXIV (1931), col. 458.

(2) Suhrāb (Ibn Serābyūn), p. 9 (texte) et 33 (trad.) Le Strange, *JRAS*, 1895 ; p. 118_{12} éd. von Mžik, *Bibl. arab. Hist. und Geogr.*, V (1930) : دير قنّى.

(3) Cf. P. Peeters, ap. *Acta Sanctorum Nov.*, IV, p. 387, n. 11 (cf. *Anal. Boll.*, XLII, p. 301 s.).

(4) Éd.-trad. Chabot, *MEFR*, XVI (1896), § 20, 28, 31, 57, 67, 80.

jusqu'au règne de Muʿāwiya, qui les en détacha pour les annexer au gouvernement d'al-Ǧazīra. — L'étendue primitive de la circonscription civile est sans doute aussi celle de l'évêché ; par contre, l'évêché ne fut pas affecté par la réforme administrative de Muʿāwiya : à la fin du VIII[e] s., l'évêque de Baṣra Īšōʿdənaḥ place toujours Hīθ dans la Bēθ Armāyē (1).

9 (20) Ṭrīhān ou Ṭīrhān ; siège Teγrīθ sur le Tigre, arabe Tekrīt. — Conciles de 544 à 790.

10 (21) Karmē, localité vis-à-vis de Tekrīt, sur la rive gauche du Tigre. — Conciles de 486, 497, 554.

11 (22) Šennā ou Šennā ðə-Bēθ Remmān, arabe Sinn-Bārimmā, sur la rive gauche du Tigre, au Nord du point où le Tigre traverse la chaîne du Ḥamrīn, un peu au Sud de l'embouchure du Petit Zāb. — Conciles de 576 à 790.

12 (24) Dasqartā ðə-Malkā, arabe Dasqarat al-Malik, aujourd'hui Eskī Baγdād, sur la route de Baγdād à la frontière persane par *X*āniqīn. — Conciles de 420 et 424.

13 (25) Ḥolwān, ruines près du village de Sar-iPul, sur le fleuve Alwān et sur la route de Baγdād à Hamadān. — Conciles de 554, 585, 605 (érigé en archevêché par le catholicos Išōʿya*β* de Geddālā [628-643]).

14 (26) Balāšφarr, *Βολογεσίφορα* (Étienne de Byz.), près de Ḥolwān. — Conciles de 424 et 576.

15 (27) ܒܝܬ ܫܒܝܐ « La captivité (le camp de prisonniers) de Balāšφarr ». — Concile de 424.

Si nous reportons ces indications sur la carte, nous constatons que les équivalences établies entre l'Asōrəstān (Bēθ Armāyē) et la Babylonie classique ou l'ʿIrāq, sont assez imprécises. Le Bēθ Armāyē comprend au Sud-Ouest l'évêché de Ḥērθā ðə-Ṭayyāyē, au Sud-Est celui de Kaškar, au Nord-Est celui de Ḥolwān, au Nord celui de Šennā ðə-Bēθ Remmān, au Nord-Ouest celui de Pērōz-Šāβōr. Les dernières villes qui appartenaient certainement à l'Asōrəstān en 410, sont donc : sur l'Euphrate ʿĀna au Nord et Ḥīra au Sud, sur le Tigre Sinn Bārimmā au Nord, un peu en aval de l'embouchure du Petit Zāb, et Kaskar au Sud ; enfin, en direction du Nord-Est, Ḥolwān. On observera que l'extension de l'Asōrəstān vers le Nord, entre le Tigre et l'Euphrate, en direction de Hatra et du Ǧebel Siŋǧār, n'est pas déterminée, parce qu'il ne s'y trouve pas d'évêchés.

(1) *Livre de la Chasteté*, éd.-trad. Chabot, *MEFR*, XVI (1896), § 120.

Le nom de l'Asōrəstān a été transcrit par Asorestan en arménien. Markwart (*Ērānšahr*, p. 21, n. 2) a déjà cité quelques références à des passages où l'Asorestan est la province royale sassanide et non l'Assyrie, mais il les a présentés comme des exceptions et de plus sa note très brève a passé inaperçue des historiens (1). Les traductions — celles du *Recueil* de Langlois, celle de Macler pour Sebēos — donnent comme équivalent tantôt « Assyrie » et tantôt « Syrie ». Il vaut donc la peine d'établir que les auteurs arméniens qui ont écrit à l'époque sassanide entendent toujours par Asorestan la province royale de l'Iran. Pour en désigner les habitants ils ont même forgé l'ethnique Asorestaneay, plus précis qu'Asori, lequel indique d'habitude l'appartenance au groupe ethnique (« Araméen ») (2).

Nous passerons une revue rapide des passages en question d'Agathange, de Fauste de Byzance, de Lazare de Pharpi et d'Élisée, qui est son débiteur, et enfin de Sebēos, qui écrit sous

---

(1) Elle est mise à profit par E. Ter-Minassiantz, *Die armen. Kirche in ihren Beziehungen zu den syrischen Kirchen*, *TU*, N. S. XI, 4 (1904), du moins lorsqu'il utilise le « Livre des lettres » — voyez, p. ex. p. 155, n. 1. — mais non lorsqu'il recourt p. ex. à Lazare de Pharpi (cf. p. 52, n. 4). — Le « Livre des lettres » (*Girk' t'lt'oc'*), éd. G. Tēr-Mkrtč'ean (Tiflis, 1901) m'est jusqu'à présent inaccessible. Par les traductions de Ter Minassiantz, p. 155, 156, 165 je vois que dans ces documents du VI^e^ s., l'Asorestan est bien entendu la province royale. [*Girk t'lt'oc'* : *a)* p. 41_{12} ; $43 = 155$; $45 = 156$; à la p. 41_{15}, dans la liste des chrétientés de Perse destinaires de cette lettre des Arméniens (cf. p. 114, n. 1), liste qui n'a pas été traduite par Ter Minassiantz, il faut corriger *yAsorestan i Mcbin nahang*, texte du ms. unique, en *yAruastan* etc. : l'Asorestan est, en effet, déjà nommé, l. 12, à côté du *X*užastan, et Mcbin (Nisibis) est, comme on sait, la capitale de l'Arvastan ; — *b)* $60 = 165$; — *c)* 307 ; — *d)* 322 (Asorestaneayk').]

(2) Cf. p. ex. Łazar P'arpec'i, 15, cité p. 52 ; ou encore *PH*, I, 4, p. 111_{24} : Langlois, II, p. 321 (et les échos de ces paroles : *PH*, I, 4, p. 137_{6}, 167_{37}, 168_{22} ; Langlois, II, p. 338, 358, 359). De même *Draχt(-ī) asōrīk* — titre d'un texte primitivement métrique (E. Benvéniste, *JA*, t. 217 [1930], p. 193-225), rédigé en pehlevi arsacide du Nord-Ouest — signifie « L'arbre araméen », c'est-à-dire, pratiquement « L'arbre babylonien », puisqu'il s'agit du palmier-dattier, l'arbre par excellence de la Basse-Mésopotamie. Cf. W. B. Henning, *BSOS*, XIII, 3 (1950), p. 641, n. 2 : « The *Babylonian* (not *Assyrian*) tree. » — Josèphe, *Antiq.*, 18, § 372, 374, 375, 378 éd. Naber, appelle de même *Σύροι* les Araméens de Babylonie, qu'il nomme à côté des Grecs et des Juifs de Babylonie (relevé par Nöldeke, *Hermes*, V, p. 462). Dans le *Kephalaion* manichéen 76, que nous avons étudié au Chap. I, l'expression « le pays de Babylone, la ville des ⲁⲥⲥⲩⲣⲓⲟⲥ» (p. 186_{26}, cité p. 26, n. 1) prouve que les ⲁⲥⲥⲩⲣⲓⲟⲥ sont, p. 187_{17} (citée p. 26, n. 2) les habitants de l'Asōrəstān (ethnique employé pour le toponyme) : W. B. Henning, *BSOS*, X (1942), p. 941, n. 3, s'est déjà autorisé de ces deux emplois pour donner « Babylonie » comme équivalent de ⲁⲥⲥⲩⲣⲓⲟⲥ dans une homélie manichéenne (*Manich. Homilien*, éd. H. J. Polotsky, p. 42_{26} et $_{30}$).

les Omayyades et chez qui les faits sont un peu moins clairs. Nous reprendrons alors Agathange, dont deux passages bibliques, d'une part, la traduction grecque, d'autre part, montrent clairement les erreurs, inverses l'une de l'autre, qu'a provoquées la parenté trop visible des noms de l'Assyrie et de l'Asōrəstān : les Arméniens se sont imaginés que l'ancien empire d'Assyrie avait pour centre l'Asōrəstān ; les Occidentaux ont souvent cru, de l'antiquité à nos jours, que l'Asōrəstān était l'Assyrie classique, le pays d'Aššur.

1° Agathange (Agat'angełos) :

a) PH, I, 2, p. 16_{10} = Langlois, I, p. 115 : après la chute des Arsacides et l'avènement des Sassanides en Iran, le roi arsacide d'Arménie *X*osrov fait passer le Caucase aux Huns pour qu'ils envahissent le territoire de l'Asorestan jusqu'aux portes de Ctésiphon (1).

De même, l'Asorestan est ravagé par *X*osrov : *PH*, I, 2, p. 19_8 ; Langlois, I, p. 118 (2) ; et par Tiridate : *PH*, I, 2, p. 71_8 et 72_3 ; Langlois, I, p. 133 (3).

b) PH, I, 2, p. 109_{14} ; Langlois, I, p. 148 : Tiridate n'a jamais vu beauté comparable à celle de Rhipsimé, bien qu'il connaisse le pays des Grecs et celui des Romains, la Parthie, l'Asorestan, le Tačkastan et l'Atropatène (Atrpatakan) (4).

---

(1) *Aršawel i kołmans Asorestani, minč'ew i druns Tisboni.* AGATHANGE grec, § 10, l. 65 éd. DE LAGARDE (*Abhg. d. kgl. Ges. d. Wiss. zu Göttingen, hist.-philol. Cl.*, XXXV [1888]) : *καταλαβεῖν τε καὶ τὰ κλίματα τῆς Ἀσσυρίας ἕως τῶν Κασπίων λεγομένων πυλῶν* (*Ottob. gr. 373*, dans GARITTE, *Agathange*, p. 391 : *Συρίας, λεγομ. Κασπ.*). Les portes de Ctésiphon sont remplacées par les Portes Caspiennes (en Médie) : erreur permise par la ressemblance des noms (*Tisboni* : *Κασπίων*) et peut-être provoquée par l'assimilation de l'Asorestan à l'Assyrie classique (cf. p. 61).

(2) § 12, l. 2 éd. DE LAGARDE : *ἐπέδραμεν εἰς τὰ μέρη τῆς Ἀσυρίας.*

[*Ἀσυρίας Vat. gr. 1853* et *Ottob. gr. 373* (dans GARITTE, *Agathange*, p. 372 et 391) : *Συρίας* de Lag]. Cf. p. 61, n. 3 *(Actes)*.

(3) § 55, l. 28 éd. DE LAGARDE : *Τιριδάτιος ... κατέστρεφεν καὶ ἐπραίδευεν τὴν ἣν τοῦ τῶν Περσῶν βασιλέως, καὶ τὴν ἐπαρχίαν τῆς Ἀσσυρίας ἐπάταξε δεινοτάταις πληγαῖς.* Cf. *Actes*, § 55, l. 57 : *ἐπὶ Πέρσας ἐκστρατεύει. καὶ τήν τε χώραν αὐτῶν κατέτρεχε, καὶ πρὸς τὴν Ἀσυρίων διέβαινε* (le rédacteur des *Actes* ne connaît plus la valeur d'*Ἀσσυρία* ; cf p. 61). — § 55, l. 38 : *ἔλαβεν σκῦλα πολλὰ ἀπὸ τῶν τῆς Ἀσσυρίας μερῶν* (*Ottob. gr. 373*, dans GARITTE, *Agathange*, p. 400 : *Συρίας*).

(4) § 85, l. 39 éd. DE LAGARDE : *τὴν γὰρ Ἰώνων χώραν καὶ Ῥωμαίων ἐπίσταμαι καὶ τὰ ἡμέτερα μέρη τῶν Πάρθων, Ἀσσυρίαν τε καὶ Περσικήν, καὶ ἵνα μὴ ἐφεξῆς ὀνομάσω.*

[*τὴν... Ἰώνων χῶραν καὶ Ῥωμαίων Vat. gr. 1853* (dans GARITTE, *Agathange*,

c) PH, I, 2, p. 460$_1$; Langlois, I, p. 187 : Sitôt que Tiridate eut appris la conversion de Constantin, il lui rendit visite. En tête de sa suite venaient les trois évêques Grégoire l'Illuminateur, Aristakès — son fils, et Alβianos. Après eux il y avait « les quatre qui ont la première place à sa table et que l'on appelle bdeašχk' » (1) :

le premier, le marquis du côté du Nor-Širakan (Adiabène) ;
le deuxième, le marquis du côté de l'Asorestan ;
le troisième, du côté de l'Arvastan,
le quatrième, du côté des Mask'ṭ'ac' (gén.) » (2).

Il est frappant de constater que les titres des trois marquis de la frontière méridionale de l'Arménie contiennent les noms des trois provinces sassanides d'Adiabène (forme pahl., p. 38, n° 6), d'Asōrəstān et d'Arvāstān (Arbayəstān : p. 39 ; cap. Nisibis) : ils avaient certes pour mission de surveiller ces provinces. L'étude que Markwart a consacrée aux *bdeašχk'* devrait être reprise à la lumière de ce rapprochement (3).

d) PH, I, 2, p. 173$_{14}$ et 293$_5$; omis dans Langlois ; cf. p. 60.

---

p. 381) ; cf. *zYunac' ašχarhn ew zHoṙomoc'* : *τὴν... Ἰωνίαν καὶ Ῥωμαίων χώραν* de Lag. || *τὰ ἡμέτερα μέρη Vat. gr. 1853* ; cf. *zmer... kołmans : τὰ μέρη* de Lag.]

Les deux derniers noms cités par le texte arméniens sont omis par le traducteur. Remarquable est le dédoublement de l'Asorestan en *Ἀσσυρία τε καὶ Περσική*.

(1) Sur ce titre, voyez F. ALTHEIM, *Annuaire de l'inst. de philol. orient.*, IX = *Mél. Grégoire*, I (1949), p. 1-5.

(2) *Ew i zinuorakan kołmanēn' zč'oresin gaherēc'sn iwroy tačarin, or bdeašχk'n koč'in. zaṙaǰin sahmanakaln i Nor Širakan kołmanēn, ew zerkrord sahmanakaln yAsorestaneayc'* [mss. b d ; alii *-ac'*] *kołmanēn, ew zerrordn' yAruastan kołmanēn, zč'orrordn' i Mask'ṭ'ac' kołmanēn.* § 164, l. 90 éd. DE LAGARDE : *καὶ ἀπὸ τῶν περὶ αὐτὸν ἐνδόξων τοὺς τέσσαρας τιμιωτάτους τοῦ ἰδίου παλατίου, τὸν πρῶτον τοποκράτορα ἀπὸ Νορσιρακέων μερῶν, τὸν δεύτερον τοποκράτορα ἀπὸ τῶν τῆς Ασσυρίας μερῶν, τὸν δὲ τρίτον ἀπὸ τῶν Ἀρουαστῶν μερῶν, τὸν δὲ τέταρτον ἀπὸ τῶν Μασαχούτων Οὔννων μερῶν.* Cf. p. 85, n. 1.

(3) MARKWART, *Ērānšahr, Exkurs I*, p. 165-179 ; cf. C.-F. LEHMANN-HAUPT, *RE*, II A, 179 s. v. *Satrap.* Markwart a exposé des vues sensiblement différentes, sans se référer à son *Ērānšahr*, dans *Caucasica*, VI, 2 (1930), p. 32 s. : entre autres choses il y abandonne tacitement sa thèse indéfendable de la création des marquisats par Tigrane le Grand. — Il lui a surtout manqué de reconnaître — sans doute parce qu'il se représentait mal l'extension de l'Asōrəstān (sur la frontière septentrionale, cf. p. 48) — que l'Arménie était sujette à encourir des attaques venant de l'Asōrəstān. Comparez SEBĒOS, d'après lequel la première attaque arabe contre l'Arménie vint « du côté de l'Asorestan » *(Asorestan kołmanē)* ; voyez p. 54, n. 3. — La seconde liste de dignitaires (*PH*, I, 2, p. 414 ; LANGLOIS, I, p. 170 s. ; § 135 DE LAGARDE) figure, plus précise, dans la *Vie* grecque de saint Grégoire découverte et excellemment éditée par G. GARITTE, *Agathange* (§ 98, p. 72 s.).

2° Fauste de Byzance (P'awstos Biuzandac'i) : 3, 20 ; p. 64 éd. de Venise, 1933 ; Langlois, I, p. 231 : Après s'être emparé du roi d'Arménie Tigrane VII (vers 350 [1]), le marzbān perse d'Atropatène, « Varaz-Šapuh », « partit pour la Perse avec le roi Tiran (Tigrane) et tous les captifs ; et il se rendit en Asorestan chez son seigneur, le roi de Perse » [2].

4, 20 ; p. 141 ; Langlois, I, p. 257 : Šāhpuhr II engage le roi d'Arménie Aršak II, qui vient de lui prêter son concours contre les Grecs dans les environs de Nisibis, à se rendre avec lui en Asorestan pour y épouser sa fille.

4, 55 ; p. 180 ; Langlois, I, p. 275 : Après avoir capturé Aršak II, Šāhpuhr II a pris possession de l'Arménie. La reine P'aranjem est tombée entre ses mains après quatorze mois d'une résistance héroïque. « Quant aux autres prisonniers on les établit, les uns en Asorestan, les autres sur le territoire du *X*užastan (*X*ūzistān)».

5, 7 ; p. 211 ; Langlois, I, p. 286 : « Lorsque Šapuh (Šāhpuhr II) rentra en Asorestan » (après une campagne contre les Kušān).

3° Lazare de Pharpi (Łazar P'arpec'i) et Élisée (Ełišē Vardapet) [3].

Lazare, 15 ; *PH*, I, 4, p. 26_8 ; Langlois, II, p. 272 : (Après l'abolition de la royauté en Arménie, vers 429). « Les *naχarark'* arméniens demandèrent pour eux un catholicos à la cour, et le roi Vṙam (Vahrām V) leur donna un certain Brk'išoy, homme de race araméenne, qui alla en Arménie avec des gens de sa province qui vivaient selon des règles relâchées : ils étaient venus avec lui de l'Asorestan, selon la coutume de leur pays, avec des maîtresses de maison » [4].

Lazare, 49 ; *PH*, I, 4, p. 88_1 ; Langlois, II, p. 307 : Yazdgard II à qui les Kušān viennent d'infliger une défaite, envoie de là-bas, avant d'ordonner le martyre des Léontiens (25 juillet 454), un messager pour faire exécuter « le bienheureux évêque de Basean, T'at'ik, qui, depuis longtemps déjà était prisonnier en Asorestan ».

Cf. Élisée, 8, 92 ; éd. de Venise, 1950, p. 354 ; Langlois, II, p. 242 : « Un autre évêque nommé T'at'ik (qui fut martyrisé) en Asorestan. »

---

(1) D'après J. Marquart (Markwart), *ZDMG*, XLIX (1895), p. 221.

(2) J. B. Emine (Ēmin) traduit (*ap.* Langlois) : « partit... pour la Perse...; de là il se rendit en Assyrie. » *De là* est une glose ; le texte porte *ew* « et ».

(3) Sur Élisée, cf. p. 86 s.

(4) S. Ghésarian traduit (*ap.* Langlois) : » Syrien de nation... en venant de Syrie ». Cf. E. Ter-Minassiantz, *TU*, N. S. XI, 4 (1904), p. 25 s., et Garitte, *CSCO*, t. 132, p. 422 s. [V. *Addenda*, p. 177].

Lazare, 58 ; *PH*, I, 4, p. 105_{36}, $106_{7,10}$, 106_{20} (Asorestaneayk'), 106_{27} ; Langlois, II, p. 318 : Les deux prêtres Abraham et *X*orēn vont solliciter de Yazdgard II en Hyrcanie de pouvoir rejoindre les Léontiens (dont ils ignorent le martyre). Le roi leur ordonne d'apostasier et les menace, en cas de refus, d'être « déportés en Asorestan, condamnés à travailler la terre avec les serfs royaux » [1]. Devant leur obstination, cette menace est exécutée ($106_{7,10,20,27}$).

Élisée fait précéder le récit relatif aux deux prêtres d'un épisode qui manque chez Lazare et qui est sans doute une simple amplification (8, 102 ; 362 s. ; Langlois, II, p. 243) : « Les disciples des bienheureux se trouvaient dans les fers à l'intérieur de la ville (de Nišapur). Un des chefs des bourreaux du roi vint et les tira de prison. Il emmena aussi de la même ville cinq chrétiens de l'Asorestan (Asorestaneayk') qui pour le nom du Christ avaient été mis dans les fers. » Ils refusèrent d'abjurer. « Il leur coupa les oreilles et les paupières, et les fit conduire en Asorestan, afin qu'ils restassent en servage dans le domaine royal. » Le chef des bourreaux retourne alors auprès des disciples et prend à part Abraham et *X*orēn. Le récit se poursuit, parallèle à celui de Lazare, mais dans des conditions différentes (8, 113 ; p. 370 ; 8, 114, p. 370 ; 8, 119, p. 373 ; Langlois, II, p. 245).

Lazare, 85 ; *PH*, I, 4, p. 156_8 ; Langlois, II, p. 351 : Après le désastre infligé à Pērōz par les Hephthalites — lui-même y périt (484) — « tous les nobles et tous les autres gens qui se trouvaient en Hyrcanie (Vrkan) se réfugièrent en Asorestan ».

4° Sebēos, *Histoire d'Héraclius :*

P. 31 éd. Patkanean = p. 12 trad. Macler (voir *d* ci-dessous) ; 45 = 27 *(b)* ; 56 = 40 *(b)* ; 58 = 41 *(b)* ; 60 = 43 *(d)* ; 76 = 61

---

[1] P. 105_{35} : *ert'eal yAsorestan mšakut'iwn arasc'en ənd ark'uni mšaksn.* S. Ghésarian traduit (*ap.* Langlois) : « Ils seront transportés en Assyrie, condamnés aux travaux publics avec les esclaves royaux. » Le passage correspondant d'Élisée prouve qu'ils sont condamnés à travailler la terre du domaine royal. Les deux prêtres supplient le chef des bourreaux de continuer à les torturer, de leur couper les oreilles, le nez... Mais lui répond que l'ordre du roi est « qu'ils aillent en Asorestan et qu'ils deviennent serfs sur le domaine royal » : *ert'al jez yAsorestan, ew linel jez mšak yark'unis* (8, 113 ; p. 370 ; Langlois, II, p. 245). Les prêtres répliquent : « Toi tu as abandonné nos terres (*i. e.* nos corps) au milieu du travail (le supplice) ; nous ne travaillerons pas sur la terre royale avec la moitié de nos corps » : *Du zmer erkirs kisagorc t'oler, mek' yark'uni erkirn kēs marmnovk' merovk' oč' vastakemk'* (8, 114 ; p. 370 ; Langlois, II, p. 245).

(deux fois) ; 80 = 66 *(d)* (1) ; 80 = 67 ; 81 = 67 (I) ; 94 = 84 (*d* ; ethn.) ; 99 s. = 90 (ethn.) ; 102 = 92 (ethn.) ; 108 = 100 *(e)* ; 109 = 101 *(e)* ; 121 = 113 *(a)* ; 122 = 115 *(a)* ; 123 = 116 (*a* ; ethn.) ; 146 = 142 *(e)* ; 150 = 146 ; 153 = 149.

I. Dans un seul cas (p. 81 = 67) Asorestan désigne sans aucun doute la Syrie : Héraclius « passa en Asorestan, dans la région d'Antioche ». S'agit-il d'une erreur, soit de l'auteur, soit d'un copiste (notre texte est celui d'un unique manuscrit) ? Faut-il tenir compte du rattachement de la Syrie à l'empire sassanide après 614 ? En tous les autres endroits où il est sans conteste question de la Syrie, Sebēos dit en tous cas : Asorikʿ (2).

II. Dans la plupart des autres passages l'Asorestan est clairement la province d'Asōrəstān : Sebēos y parle des évêchés de l'Asorestan, qui sont visiblement ceux du Bēθ Armāyē *(a)*, du retour du roi « dans l'Asorestan, dans sa propre demeure royale » *(b)*, et de *naχarark'* et d'officiers arméniens qui se rendent « à la cour royale du roi des Perses *X*osrov » (*X*osrau II Aβarvēz) et arrivent « en Asorestan, à la demeure royale» *(c)*, d'armées marchant sur l'Asorestan contre le roi *(d)* (3).

---

(1) 80 = 66 résume 94 = 84 ; nous le citons ci-dessous, p. 56, n. 2 ; Macler ne note pas ce rapport.

(2) P. 33 = 15 ; 34 = 16 ; 37 = 20 ; 51 = 35 ; 60 = 43 ; 72 = 56 ; 138 = 133 ; 152 = 148. — P. 116 s. = 109 il n'est pas question de la Syrie (Macler), mais d'Asorean (non identifié). Dans la même page, la correction d'Ordspu en Ordoru (déjà E. Dulaurier, *Rech. s. la chronol. arm.*, I [Paris, 1859], p. 357), qui a passé du P. P. Peeters, *Byzantion*, VIII (1933), p. 410 — maintenant reproduit dans ses *Rech. orient.* (*Subsidia hagiogr.*, 27 [1951]), I, p. 297 — dans Grousset, *Arménie*, p. 299, n. 6, par l'intermédiaire de Honigmann, *Ostgrenze*, p. 214, n. 1, qui la cite, est topographiquement impossible. Ordoru — aujourd'hui Ortuzu à l'Ouest d'Alvar dans le Basean [v. *Addenda*, p. 177] — est beaucoup trop loin à l'Est : les Arabes tentent en vain de prendre la forteresse d'Erewan (Erivan), subissent un second échec devant celle d'Ordspu et se tournent alors contre celle d'Arcaʿkʿ, dans le Kogovit, dont ils parviendront à s'emparer (Arcapʿkʿ est aujourd'hui Arzap, env. 25 km. S. O. du sommet de l'Ararat sur la carte turque au 1 : 800.000, feuille Erzurum, 1934). Il résulte d'ailleurs d'une autre page de Sebēos (108 = 100) qu'Ordspu — ici « Ordspoy » — se trouve soit dans la vallée de Berkri (Muradiye), soit entre celle-ci et le canton de Kogovit. Les Arabes ont conquis le Bznunikʿ et l'Aliovit, au Nord du lac de Van : « Et après avoir fait route dans la vallée de Berkri, par Ordspoy et le Gogovit ils se répandirent dans l'Ayrarat » *(Ew čanaparh kaleal i Berkroy jorn ənd Ordspoy ew ənd Gogovitʿ tʿapʿecʿan y Ayrarat)*. La traduction de Macler : « puis ils se dirigèrent *vers* la vallée de Berkri par Ordspoy et Gogovit », est grammaticalement possible, mais méconnaît la topographie. — Sur la p. 116 s. = 109, voyez J. Markwart, *Caucasica*, VI, 2 (1930), p. 38 s.

(3) Enfin *(e)* les Arabes partent de l'Asorestan pour attaquer l'Arménie (108 = 100) et s'en retournent d'Arménie en Asorestan (109 = 101 ; 146 = 142). Sur la p. 108 = 100, cf. p. 51, n. 3.

Nous nous arrêterons à l'un des passages du dernier groupe, celui où l'interprétation erronée de l'ethnique Asorestaneayk' a entraîné une reconstruction fausse de la campagne d'automne 627 d'Héraclius. Nous reproduirons le texte de Sebēos et celui de Théophane, nous dégagerons successivement les renseignements topographiques et chronologiques qu'ils contiennent et nous verrons que ces récits, en apparence si différents, se corroborent et se complètent.

Héraclius est revenu en Arménie (en septembre 627 : Théophane ; cf. p. 58). Ses troupes se sont dispersées dans le canton de « Gogovit » (Kogovit) :

P. 94 = 83 s. : *Ew Ṙočik Vahanay ew zawrun Parsic' karcec'eal znosa p'aχstakan gnal : Isk nora čanaparh kaleal i Her ew i Zarewand gawaṙ, dēpułił i Tizbon i veray Xosrovu : Ew ibrew miǰamuχ ełew i sahmans Atrpatakan gawaṙi, apa uremn lur ełew Ṙoč Vehanay, aṙ zzawrs iwr ew gnac' zhet nora i Naχčawan k'ałak' : Aynpēs p'ut'ov gnac'eal ztiw ew zgišer, minč'ew č'ogaw ehas merj i na : Ew nora ankeal yaynkoys lerinn Zaraspay yerkirn Asorestaneayc' : Ew nok'a pndec'an zhet nora. ew nora* (1) *darjeal ənd arewmuts` gnac' i Ninuē :*

« Ṙočik Vahan (le général perse Rāhzāδ) et l'armée perse le croyaient en fuite. Mais lui par les cantons de Her et de Zarewand, il marchait en droite ligne vers Ctésiphon, contre *X*osrov (*X*osrau II Aβarvēz). Lorsqu'il eut atteint les confins de la province d'Atrpatakan (Atropatène), alors donc Ṙoč Vahan en fut averti. Il prit ses troupes et marcha sur ses traces par la ville de Naχčawan. Il avança à marches forcées de jour et de nuit, jusqu'à ce qu'il fut près de lui. Héraclius passa de l'autre côté du Mont Zarasp en direction de l'Asorestan. Les Perses le poursuivirent. Et comme il avait obliqué vers l'Ouest, il alla à Ninive » (2).

---

(1) Le ms. unique porte *noc'a*. La correction, qui me paraît très probable, ne présente aucune difficulté paléographique. Elle ne modifie d'ailleurs en rien la suite des événements.

(2) Je crains que la traduction de Macler n'ait *aucun* sens : « Il [Ṙoč Vehan] marcha rapidement, nuit et jour, jusqu'à ce qu'il l'eût rejoint ; puis passant de l'autre côté du mont Zarasp, il tomba sur le pays des Assyriens ; ceux-ci [!] se jetèrent à leur poursuite et eux [?] se dirigeant vers l'Occident, s'en allèrent à Ninive. » — Étienne Asołik de Taron résume Sebēos : *Ew darjeal daṙnay zōrōk' i Hays, anc'anē i Širak, ənd Kogovit čanaparh kaleal i Her ew Zarewand gawaṙ, dēp ułił i Tizbon i veray Xosrovu. ew anc'eal yaynkoys lerinn Zaraspay yerkirn Asorestaneac'* : *Ew anc'eal ənd arewmuts gnac' i Ninuē.* (p. 116 éd. Mal-

Héraclius essaie de profiter de l'illusion du général perse Rāhzāδ, qui le croit en fuite, pour prendre Ctésiphon par surprise. Parti du Kogovit, il traverse les cantons de Her et Zarewand pour marcher sur Ctésiphon : il emprunte donc la route qui passe à l'Ouest du lac d'Urmia (1). Mais Rāhzāδ est averti alors qu'Héraclius se trouve à la frontière de l'Atropatène. La poursuite s'engage. Rāhzāδ, qui vient de loin au Nord, puisqu'il succède à Héraclius à Naχčawan, impose à ses troupes des marches forcées de jour et de nuit et parvient presque à le rejoindre. Les détails topographiques suivants sont essentiels : Héraclius passe le mont Zarasp en direction de l'Asorestan. Toujours poursuivi par Rāhzāδ, il oblique vers l'Ouest et gagne Ninive, où il acceptera la bataille et écrasera les Perses. *Yerkirn Asorestaneayc'* « vers la terre des gens de l'Asorestan » (emploi de l'ethnique pour le toponyme, banal en arménien), « vers l'Asorestan » n'est rien d'autre qu'une expression équivalente de celle employée par Sebēos quelques lignes plus haut : *I Tizbon i veray Xosrovu*, « Vers Ctésiphon contre *X*osrov » (2). S'il fallait prouver une vérité si évidente, le nom du Mont Zarasp constituerait cette preuve. Le second texte digne de foi où il est question de cette montagne est la κέλευσις d'Héraclius reproduite dans le *Chronicon Paschale* (p. 727$_5$-734), c'est-à-dire le message triomphal par lequel Héraclius annonça à Constantinople de son camp de Gazaka (3) la mort de *X*osrau Aβarvēz (24 février 628), victime

---

XASEANC'). « Doch er kehrte wiederum mit seiner Armee nach Armenien zurück, marschierte durch Sirak, indem er den Weg über Kogowit nach den Distrikten von Her und Zarevand nahm und direkt nach Tizbon gegen Ḫosrow losging. Nachdem er den Berg Zarasp überschritten hatte, gelangte er nach dem Lande der Assyrer und weiter nach Westen gehend nach Ninuē. » (trad. H. GELZER-A. BURCKHARDT, dans *Script. sacri et profani*, IV, p. 84).

(1) Sur la position des cantons de Her et de Zarewand, voyez HÜBSCHMANN, *Altarm. Ortsn.*, p. 338 et carte. Cf. p. 57, n. 7 (fin).

(2) Comparez le résumé de cette poursuite, p. 80 = 66 : « Ṙoč Vehan qui poursuivit l'empereur Héraclius à travers l'Arménie jusqu'aux frontières de l'Asorestan *(hetamut leal zhet t'agaworin Eraklay i Hays minč'ew i sahmans Asorestani)*, jusqu'au jour où il tomba, lui et toute son armée, dans une grande bataille livrée à Ninive. » Le ms. unique écrit Čṙoč Vehan ; la correction, qui est évidente, est de HÜBSCHMANN, *Arm. Gram.*, I, p. 70 ; Macler ne l'incorpore pas et ne note pas le rapport des deux textes parallèles. — La même campagne est encore résumée p. 23 = 2 : « Le retour de l'empereur dans son pays et sa marche nouvelle contre *X*osrov, la bataille près de Ninive, l'attaque de la ville de Tizbon, le retour dans l'Atrpatakan... »

(3) Gazaka est plutôt Laylān (Monteith) que Taχt-i Sulaymān (Rawlinson,

d'un complot à la tête duquel était son fils Šērōe, et le désir du nouveau roi de conclure la paix. La forme attestée dans ce texte est le génitif *Ζâρα* : *τὸ ὄρος τοῦ Ζâρα*. Comme Hoffmann (*Auszüge*, p. 266) l'observe, *Ζâρας*, gén. *Ζâρα* répond à Zarasp, comme Gušnas à Gušn-asp. Cette montagne est nommée à quatre reprises comme celle qu'il faut franchir pour aller de Gazaka à Ctésiphon (1). Le passage le plus utile du point de vue topographique est celui où Héraclius raconte sa retraite (2) : il a quitté Šahrazūr le 24 février 628, a passé le mont Zarasp juste à temps pour ne pas être arrêté par la neige, qui continuera à tomber jusqu'au 30 mars et bloquera le passage ; le 11 mars il était à Gazaka. Nous tenons d'autre part de Théophane (p. 325_9) qu'il s'est arrêté en chemin sept jours à Barza. Le nom de Šahrazūr est toujours porté par la plaine de Šahrazūr, sur la Haute-Diyāla (3). Pour Barza les indications des itinéraires arabes conduisent sans doute à Saqqiz (4). Le col emprunté est donc un des cols de Bāna (Bērōže) (5) ou plutôt celui, moins élevé de Nawχuwān (6). Là est le mont Zarasp. Héraclius l'a franchi à l'aller avec l'intention d'entrer en Asōrəstān et de marcher sur Ctésiphon, avant de se résoudre à obliquer vers Ninive, pour éviter d'avoir à combattre à la fois *X*osrau Aβarvēz, qui l'attendait à Ctésiphon, et Rāhzāδ, qui le talonnait (7).

Hoffmann, *Auszüge*, p. 252) : V. Minorsky, *BSOS*, XI (1943-1946), p. 251-4. — On notera que si les renseignements fournis par Sebēos et par Théophane sont simultanément valables, la marche de Rāhzāδ s'oppose à l'identification avec Taχt-i Sulaymān : Rāhzāδ passe par Naχčawan (Sebēos) et par Gazaka (Théophane) pour rejoindre Héraclius qui descend vers le Sud par l'Ouest du lac d'Urmia et par Sā'ūğ-bulāγ (mt. Mehābād). Cf. n. 7. — L'identification de Gazaka avec Laylān entraîne celle de Barza avec Saqqiz (Minorsky, *l. l.*, p. 252-4), et non avec Ṣā'īn-qal'a (mt. Šāhīn-dež) (Hoffmann, *Auszüge*, p. 266 ; Schwarz, *Iran*, p. 1053 s.).

(1) P. $731_{13,18}$, $732_{1,17}$ Bonn.

(2) P. 731_{18} ss.

(3) Yasin-Tepe sur le Tāğrūd à l'extrémité N. W. de la plaine de Šahrazūr ? Cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 256.

(4) Cf. p. 56, n. 3.

(5) Hoffmann, *Auszüge*, p. 266 : « Kelle-Balin-Pass ».

(6) V. Minorsky, *BSOS*, XI (1943-1946), p. 251 : « As Heraclius states that snow fell... it is more probable that the Byzantine army hastened to reach a point in the warmer Jaghatū valley, instead of the more elevated Bāna separated from the Jaghatū by a pass. » (Le Ğaγatū a repris son ancien nom de Zarīna.)

(7) L'interprétation traditionnelle trouvait dans notre passage de Sebēos l'indication que le mont Zarasp servait de frontière entre l'Atropatène (Āḏarbāyğān) et l'Assyrie propre. Hoffmann (*Auszüge*, p. 249) l'identifiait en conséquence avec la chaîne du Qandīl, puis, constatant l'identité des noms du

Tout autre est la structure du récit de Théophane. Pauvre en données topographiques, il a une solide charpente chronologique. La campagne a commencé en septembre 627. Le 9 octobre Héraclius arrive dans la région de Ḥənāiθā :

P. 317_{27} éd. de Boor : *Κατέλαβεν εἰς τὴν χώραν Χαμαηθᾶ καὶ διανέπαυσε τὸν λαὸν ἑβδομάδα μίαν. ὁ δὲ Ῥαζάτης ἐλθὼν εἰς τὸ Γαζακὸν ἐγενήθη ὀπίσω αὐτοῦ καὶ ἠκολούθει, τῶν Ῥωμαίων δαπανώντων ἔμπροσθεν τὰς τροφάς. αὐτὸς δὲ ὀπίσω ὡς κύων πεινῶν μόλις ἐκ τῶν ψιχίων αὐτοῦ ἐτρέφετο· καὶ ἐκ τοῦ μὴ εὑρίσκειν αὐτὸν δαπάνας πολλὰ τῶν ἀλόγων αὐτοῦ διεφθάρησαν. τῇ δὲ α΄ τοῦ Δεκεμβρίου μηνὸς κατέλαβεν ὁ βασιλεὺς ποταμὸν μέγαν Ζάβαν, καὶ τοῦτον περάσας ἠπλήκευσε πλησίον Νινευὶ τῆς πόλεως.*

---

mont Zarasp de Sebēos et de *τὸ ὄρος τοῦ Ζᾶρα* du *Chronicon Paschale*, montagne qui, nous l'avons vu, s'élève sans aucun doute entre Šahrazūr et Barza, il concluait (p. 266 s.), « dass Zarasp ein sehr umfassender Ausdruck für die höchsten Ketten vom Quellgebiet des Grossen Zāb bis zu dem des Diyāla-Tōrmarā gewesen ist, des Gebirges, welches zwischen Armenien und Medien Aḏarbāiǧān von Assyrien trennt ». Cette conclusion tombe, puisque nous avons pu montrer qu'il faut chercher le mont Zarasp de Sebēos au même endroit que *τὸ ὄρος τοῦ Ζᾶρα*, sur la route qui d'Atropatène conduisait à Ctésiphon. — Les deux autres textes arméniens cités par Hoffmann (p. 249) qui nomment le mont Zarasp, sont de la fabrique du prétendu Mar Abas (Katinag) : 1° Mōsēs Xorenac'i, I, 13 ; *PH*, II, 1 p. 44_9 ; Langlois, I, p. 23 = II, p. 66 ; 2° ps.-Agath. dans Sebēos, p. 6 éd. Patkanean ; Langlois, I, p. 199. Ils n'ont guère d'intérêt topographique. Sur le second, voyez J. Markwart, *Caucasica*, VI, 2 (1930), p. 15 avec la n. 7. — La reconstruction de cette partie de la campagne de 627-8 tentée par E. Gerland, *Die persischen Feldzüge des Kaisers Herakleios*, *Byz. Ztschr.*, III (1894), p. 365-7, est viciée par la même interprétation fautive de notre source principale. Le mont Zarasp est pour lui aussi la chaîne du Qandīl. Il place le repos d'une semaine dans la région de Ḥənāiθā après le passage de la montagne, ce qui s'accorde mal avec le récit de Sebēos, d'après lequel la poursuite était déjà engagée à ce moment. Mais il ne justifie en aucune manière l'emploi d'un mois et demi par deux armées dont l'une poursuit l'autre, pour franchir les quelque 150 km qui séparent de Ninive la région de Ḥənāiθā. Ja. A. Manandjan (Manandyan), *Maršruty Persidskich pochodov imperatora Iraklija*, *Vizantijskij vremennik*, [N. S.] III (1950), p. 133-153, en particulier 150 s. avec les cartes 8 et 9, ne modifie pas les vues traditionnelles sur les points que nous examinons ici. Il ne connaît pas encore le travail de V. Minorsky cité ci-dessus, ni le compte rendu que E. Honigmann en a donné dans *Byzantion*, XV (1944-5), p. 389-393. — Manandyan, se basant sur son étude sur « Les principales routes de l'Arménie d'après la Table de Peutinger » (*Hayastani glχavor čanaparhnerə əst Pevtingeryan k'artezi*, Érivan, 1936, avec rés. russe et ald.), fait contourner à Héraclius le lac d'Urmia par la rive orientale (p. 150). Mais, ni dans son livre, ni dans son article, il ne rectifie la position des cantons de Her et de Zarewand, telle qu'elle a été déterminée par Hübschmann (cf. p. 56, n. 1) et, avant lui, par Gerland, qui en concluait déjà (*l. l.*, p. 366, n. 3) qu'Héraclius était passé à l'Ouest du lac.

La région de Ḥənāiθā, qui constitua un évêché nestorien, s'étendait à l'Ouest de la chaîne du Qandīl et occupait sans doute la vallée du Grand Zāb et de son affluent de droite le Ṣapna, depuis l'embouchure de la rivière de Rowāndiz dans le Grand Zāb à l'Est, jusqu'à 'Amēdīa et Dā'ūdīya à l'Ouest (1).

L'armée byzantino-perse placée sous le commandement de *X*osrau II qui marcha contre l'usurpateur Vahrām-Čōbīn, traversa le *κλίμα Χναιθᾶς* à l'Est du Grand Zāb, pour gagner Ṣirgān, près d'Ušnū, au Sud-Ouest du lac d'Urmia, par le col de Kele-Šīn (2). La route à l'Ouest du lac d'Urmia empruntée par Héraclius (Sebēos) passe par Ušnū. D'Ušnū au col le trajet dure huit heures selon le voyageur Fraser (3). On ne peut évidemment retracer tous les mouvements de l'armée d'Héraclius au moyen des deux notices, plus schématiques l'une que l'autre, dont nous disposons. Il est possible qu'Héraclius ait passé le col afin de tromper les Perses sur ses intentions et qu'il ait alors accordé une semaine de repos à son armée avant de reprendre la marche sur Ctésiphon qu'il espérait décisive. Les renseignements de Sebēos et de Théophane semblent se compléter. D'après Sebēos, Rāhzāδ est averti lorsque Héraclius est au delà des cantons de Her et de Zarewand, à la frontière de l'Atropatène ; lui-même est à ce moment plus loin que Naχčawan. D'après Théophane, Rāhzāδ arrive à Gazaka et prend Héraclius en chasse après l'arrêt dans la région de Ḥənāiθā : cette halte d'une semaine, dont Sebēos ne parle pas, explique sans doute qu'Héraclius ait perdu l'avance considérable dont il disposait. Quoi qu'il en soit, un fait essentiel demeure : si Théophane résume la poursuite en une phrase spirituelle et parvient à donner l'impression qu'Héraclius a parcouru la route normale de Ḥənāiθā à Ninive, le laps de temps d'un mois et demi (16 ou 17 oct. — 1er déc.), que remplit la poursuite, prouve éloquemment que l'itinéraire de l'empereur a bien compris la grande boucle décrite par Sebēos.

Je rétablis donc comme suit la succession des événements, mais en rappelant au lecteur les réserves déjà formulées :

---

(1) Cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 216-222.

(2) Théophylacte Simocatta, 5, 8, 1 éd. de Boor ; *κλίμα Χναιθᾶς λεγόμενον — ἡ τῶν Νανισηνῶν χώρα* (5, 8, 5 et 9 ; non identifié ; la première fois le bon ms., le *Vatic. 977*, écrit *ανισηνῶν* — mais sans esprit ; *vulg.* *'Ανισηνῶν*) — *κώμη τις ἣν Σιραγανῶν οἱ ἐγχώριοι κατονομάζουσιν* (5, 8, 9).

(3) Cf. C. Ritter, *Die Erdkunde*, IX (1840), p. 933.

Héraclius, qui a de nouveau pénétré en Arménie en septembre 627, regroupe son armée qui s'était dispersée dans le Kogovit. A l'insu du général perse Rāhzāδ, qui était chargé de surveiller ses mouvements, il descend vers le Sud par l'Ouest du lac d'Urmia : il traverse les cantons arméniens de Her et de Zarewand et atteint l'Atropatène. Rāhzāδ, maintenant averti, marche à son tour vers le Sud par Naχčawan. A Ušnū Héraclius bifurque, passe le col de Kele-Šīn et accorde à ses troupes une semaine de repos dans la région de Hənāiθā (9 ou 10 — 15 ou 16 oct.). Il repasse à l'Est de la chaîne du Qandīl et reprend la route du Sud, par Sā'ūğ-bulāγ avec le désir de s'emparer de Ctésiphon. Mais entretemps Rāhzāδ a gagné Gazaka — il est donc venu par l'Est du lac d'Urmia — et se rapproche dangereusement. Héraclius franchit le Zagros, sans doute au Sud de Bāna (Bērōže) en direction de Šahrazūr et de Ctésiphon, mais, serré de près par le général perse, il se décide à obliquer vers le Nord-Ouest, afin de n'affronter qu'un adversaire à la fois. Il traverse le Grand Zāb. Le 1er décembre, il dresse son camp à Ninive. Le 12 du même mois, il écrase Rāhzāδ. Il peut à nouveau envisager de marcher sur Ctésiphon contre *X*osrau.

Reprenons Agathange. Nous avons délibérément négligé deux passages où figure le nom de l'Asorestan. Ils appartiennent à l'immense catéchèse insérée dans la prédication de saint Grégoire, que le traducteur ancien s'est bien gardé de traduire en grec et le traducteur moderne en français :

PH, I, 2, p. 173_{14} : Après les 70 ans de la captivité de Babylone les Hébreux reviennent « de la terre de Babylone, du territoire de l'Asorestan » *(yerkrēn Babeloni, i kołmanc'n Asorestani)*.

PH, I, 2, p. 293_{5} : La tour de Babel est édifiée « dans la plaine de Senēar, en Asorestan » *(yerkrin Asorestaneayc'* : litt. : « sur la terre des gens de l'Asorestan »).

L'intérêt de ces passages tient à ce que leur présence dans le texte d'Agathange laisse peu de doute sur leur portée : ils témoignent de l'assimilation de l'ancien empire d'Assyrie à l'Asōrəstān. De fait, si nous feuilletons la Bible, qui fut, bien entendu, un des premiers livres traduits en arménien, nous constatons que toujours les Assyriens (*Ἀσσύριοι*) y sont dits des *Asorestaneayk'*, c'est-à-dire des « habitants de l'Asōrəstān », puisque, les historiens nous l'ont montré, ce nom n'avait pas

d'autre valeur à cette époque. Il y a là une méprise, que permet l'extension des deux empires, l'Assyrien et le Sassanide, et qui revient en définitive à déplacer vers la Babylonie le centre de gravité de l'empire assyrien. Il faudrait rechercher combien de temps elle subsista. Dans la *Géographie* du ps.-Mōsēs *X*orenac'i, l'Asorestan est nettement l'Assyrie de Ptolémée (1). Chez les historiens post-sassanides la confusion semble régner.

Tandis que les Arméniens rendaient « Assyrie » par Asorestan, les Occidentaux procédaient en sens inverse. L'atteste tout d'abord le document trilingue que nous étudions, les *Res Gestae*, dont la version grecque a *'Ασσυρία* là où l'iranien (pārs. et pahl.) porte Asōrəstān. Ensuite vient l'Agathange grec qui rend Asorestan par *'Ασσυρία*. A un endroit, le traducteur y dédouble l'Asorestan en *'Ασσυρία τε καὶ Περσική* (2). Le procédé est significatif. Il indique que ce grec ignorait déjà que l'Asorestan était « le cœur de l'empire sassanide ». A son tour cette sorte de paraphrase de l'Agathange grec que sont les *Actes* de saint Grégoire emploie le groupe analogue *Πέρσαι (τε) καὶ 'Ασύριοι* , qui correspond une fois clairement à l'*'Ασυρία (sic)* de l'Agathange (3).

Les *Actes* sont déjà par leur rédaction un texte original. Ils permettent de saisir sur le vif un des processus par lesquels les noms *'Ασσυρία*, *'Ασσύριος* ont pénétré dans des textes occidentaux avec la valeur, parfois ignorée de leurs auteurs, d'Asōrəstān et « d'habitant de l'Asōrəstān ». Je me borne à un exemple de pénétration par une voie plus directe. L'historien Ammien Mar-

---

(1) Cf. p. 41, n. 1. Plus clairement encore dans le texte abrégé, 31 et 36, dans MARKWART, *Ērānšahr*, p. 14 s. (texte), et 141 s. (trad.).

(2) Cf. p. 50 et n. 4.

(3) AGATHANGE, § 12, l. 100 éd. DE LAGARDE (cf. p. 50, n. 2) *Κουσάρω ... ἐπέδραμεν εἰς τὰ μέρη τῆς 'Ασυρίας. συνεβάλοντο δὲ αὐτῷ καὶ αἱ τῶν Σαρακηνῶν στρατιαὶ πρὸς συμμαχίαν. σκυλεύσας δὲ καὶ τὸ δεύτερον ... Actes*, § 12, l. 90, éd. DE LAGARDE (à la suite de l'Agathange) : *τῷ 'Αρμενίας βασιλεῖ κατατρέχοντι τὴν Συρίαν τὸ Σαρακηνῶν ἔθνος εἰς συμμαχίαν προστίθενται. καὶ ληϊσάμενος τὴν Περσῶν τε καὶ 'Ασυρίων γῆν, καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα σκυλεύσας...* Cf. *Actes*, § 152, l. 99. — Dans l'épisode inspiré du roman d'Ardašēr que l'AGATHANGE grec est seul à posséder (§ 2-8), les *Πέρσαι (τε) καὶ 'Ασύριοι* sont opposés aux Parthes : § 3, l. 34 : *'Αρτασίρᾳ προσαγορευομένῳ, ἐκ τῆς πατριᾶς τῆς 'Ασυρίας* (d'où *Actes*, § 3, l. 21 : *ἐξ 'Ασυρίων μὲν καταγομένῳ. καλουμένῳ δὲ 'Αρτασείρας*) ; — § 5, l. 59 : *ὁ δὲ 'Αρτασίρας ἀναστὰς συνήγαγεν τοὺς μεγιστάνους τῶν Περσῶν καὶ 'Ασσυρίων* (d'où *Actes*, § 5, l. 34 : *συναγαγὼν τοὺς ἐν τέλει Περσῶν τε καὶ 'Ασυρίων*) ; — § 5, l. 60 : *λέγει* (Ard.) *Ἄνδρες ἄριστοι Περσῶν καὶ 'Ασσυρίων, τὴν τῶν Πάρθων ἀλαζονείαν ... ἴσμεν* ; — et encore § 5, l. 63 ; 8, l. 7 ; 9, l. 39.

cellin, qui est originaire d'Antioche et qui a suivi l'empereur Julien jusqu'aux Portes de Ctésiphon, en Asōrəstān, devait être mieux informé que quiconque de la géographie administrative de cette partie de l'empire sassanide.

Th. Mommsen a consacré, après V. Gardthausen (1), une monographie aux sources des *geographica* d'Ammien (2). La description de l'empire sassanide (23, 6) qui est insérée dans le récit de la campagne de Julien, est, d'après lui, un extrait des cinquième et sixième livres de Ptolémée, complété au moyen d'emprunts aux *Memorabilia* et de réminiscences des livres précédents de ses propres *Histoires*, mais de bien peu de faits connus par une expérience personnelle. Ce verdict paraît justifié. Mais l'élément le plus original du chapitre a échappé à Mommsen. Il est inutile de rappeler que Ptolémée distingue l'Assyrie de la Babylonie, l'une comprise entre la Grande Arménie au Nord, la Mésopotamie à l'Ouest, la Susiane au Sud et la Médie à l'Est (6, 1), l'autre bornée au Nord par la Mésopotamie, à l'Ouest par l'Arabie Déserte, à l'Est par la Susiane et au Sud par le Golfe Persique (5, 19). Ammien se sépare ici de son guide habituel, car il ignore jusqu'au nom de la Babylonie. Par contre, les principales villes de l'Assyrie sont, d'après lui (3): « Apamia... Mesene cognominata » (Apamée de Mésène), Teredon, Apollonia (= Sittake ?), Vologesia, et surtout : Babylone, Ctésiphon et Séleucie. Ces villes sont celles de l'Asōrəstān, augmentées de celles de la Mésène, qu'Ammien intègre dans son Assyrie. Il savait sans aucun doute qu'au point maximum de son avance Julien avait pénétré en Asōrəstān et intentionnellement il a appelé « Assyrie » la Babylonie de Ptolémée.

Mais il vaut la peine d'analyser sa notice. Il connaît son histoire ancienne et il commence par expliquer l'extension de l'« Assyrie » par la fortune de l'ancien empire assyrien (§ 15). Après une longue digression sur le bitume (§ 15-19), dont la source est inconnue (4), il consacre trois paragraphes à l'Adiabène (§ 20-22) et témoigne d'un embarras visible à définir le

(1) V. GARDTHAUSEN, *Die geographischen Quellen Ammians*, VI. *Supplementband der Fleckeisenschen Jahrbücher* (1873), p. 509-556.

(2) Th. MOMMSEN, *Ammians Geographica*, *Hermes* XVI (1881), p. 602-636 = *Gesamm. Schriften*, VII, p. 393-425 (en particulier 404-406 et 421 s.).

(3) 23, 6, 23 ; p. 314 éd. C. CLARK.

(4) Cf. MOMMSEN, *l. l.*, p. 422.

rapport qui existe entre cette province et l'Assyrie. Il dit, en effet, qu'elle se trouve *intra hunc circumitum* (de l'Assyrie), mais aussi — car il doit savoir, pour l'avoir traversée et déjà pour avoir lu Pline (1), qu'elle ne s'appelait plus Assyrie — qu'elle était *Assyria priscis temporibus vocitata.* Il donne ensuite la liste des villes de l'Assyrie, que nous avons reproduite (§ 23 s.). Sans paraître soupçonner qu'elle est depuis longtemps périmée, il introduit alors une nouvelle distinction, qu'il emprunte sans doute à Strabon (16, p. 739) : près des villes de l'Assyrie *(his prope)* s'étend la Chaldée, nourrice de la philosophie antique (2). Quelques renseignements, repris de Ptolémée (3), sur les fleuves de la Mésopotamie, terminent cette description de l'Assyrie (§ 25).

Le principal intérêt de ce texte d'Ammien est de nous montrer l'homme le mieux au fait de ces choses s'ingéniant avec peu de bonheur à mettre les réalités géographiques contemporaines en accord avec des souvenirs classiques tenaces. Sa vision assez incohérente est une étape vers l'erreur bien compréhensible de ceux qui, par une illusion inverse de celle des Arméniens, ont pris l'Asōrəstān pour l'ancienne Assyrie.

3. Le Seγān *(sykn)* = *Maxelonia.*

Le terme le plus énigmatique du « catalogue des provinces » est la contrée citée après la Géorgie et avant l'Albanie : le pahl. l'appelle *sykn*, le grec *Μαχελονία*. Elle a déjà fait l'objet de deux tentatives d'identification, l'une de M. Sprengling, l'autre du célèbre iraniste W. B. Henning. Le premier relève une coïncidence formelle intéressante, mais n'en tire aucun parti ; le second émet une suggestion ingénieuse, mais qui ne peut être retenue. Voici les deux commentaires et, pour commencer, celui de M.

(1) Pline, *N. H.*, 5, 66 : *Adiabene, Assyria ante dicta.*

(2) *His prope Chaldaeorum est regio, altrix philosophiae veteris, ut memorant ipsi, apud quos veridica vaticinandi fides eluxit.* Cf. Strabon, 16, 739 : *Ἀφώριστο δ'ἐν τῇ Βαβυλῶνι κατοικία τοῖς ἐπιχωρίοις φιλοσόφοις τοῖς Χαλδαίοις προσαγορευομένοις, οἳ περὶ ἀστρονομίαν εἰσὶ τὸ πλέον· προσποιοῦνται δέ τινες καὶ γενεθλιαλογεῖν, οὓς οὐκ ἀποδέχονται οἱ ἕτεροι. ἔστι δὲ καὶ φῦλόν τι τὸ τῶν Χαλδαίων καὶ χώρα τῆς Βαβυλωνίας ὑπ' ἐκείνων οἰκουμένη, πλησιάζουσα καὶ τοῖς Ἄραψι καὶ τῇ κατὰ Πέρσας λεγομένῃ θαλάττῃ. ἔστι δὲ καὶ τῶν Χαλδαίων τῶν ἀστρονομικῶν γένη πλείω, κτλ.* Cf. Baumstark, *RE*, III, 2044, s. v. *Chaldaia* et 2058, s. v. *Chaldaioi* nº 1.

(3) Ptol., *Géogr.*, 5, 20, 2 ; cf. Mommsen, *l. l.*, p. 404.

Sprengling : « Ars. Parth. has *sykn*, which can perhaps be read *Sīgān*, or as far as the letter forms are concerned, even Sīrān or Sayrān. This cannot be equated with the curious Šikašēn, Šakki..., though this, too, is connected with Causasian Iberia and Albania, apart from other reasons, because it is too far east from the Makhelones. But on the old caravan road from Trebizond to Persia, two days' journey by horse and wagon south of Trebizond, there lies in almost the right spot the Zigana Pass and the modern village of Zigana (Baedeker, *Konstantinopel und Kleinasien* [2d. éd., 1914], p. 249 ; Kiepert, *Atlas Antiquus*, IV, Bp ; Honigmann, *Ostgrenze des byz. Reiches*, p. 197). If that is near enough phonetically, it is geographically ideal. For the Makhelones [cf. *RE*, XIV, 154, s. v.] ; for Sikan, Sigan, Zigana, I know no derivation. » (p. 349). L'opinion que W. B. Henning a récemment exprimée en peu de mots est toute différente (*BSOS*, XII, p. 54). Il s'agirait de la province arménienne de « Sisakan (Siunikʿ ; spelt *sykn*) », qui s'étend entre l'Araxe et le lac de Sévan (Gökča). « Same list, explique-t-il, as in the Armenian Geography, provinces of *Kʿusti-Kapkoh*, 1-6 (where Sisakan follows Bałasakan). » (p. 54, n. 1). Cette identification n'est guère évidente du point de vue phonétique, puisqu'elle oblige à supposer une erreur du lapicide (*sykn* pour *syskn* = Sīsaγān). Au point de vue géographique, elle s'avère indéfendable. La discussion resterait possible s'il n'y avait à tenir compte que de la différence dans l'ordre d'énumération entre les *Res Gestae* et la *Géographie arménienne* du ps.-Mōsēs *X*orenacʿi (Anania Širakacʿi ? cf. p. 84 n. 5) bien que chez ce dernier le Sisakan suive l'Albanie *et* le Bałasakan. Mais le correspondant grec, *Μαχελονία*, conduit sans aucun doute vers l'angle Sud-Est de la mer Noire et c'est une telle situation qui explique le mieux l'ordonnance de la liste.

Nous commencerons donc par montrer que le territoire de la *Μαχελονία* devait être celui de la Colchide ou de la Mingrélie au sens large. Constatant ensuite la permanence des groupes ethniques dans ces régions, nous émettrons l'hypothèse que le nom de *Μαχέλονες* pourrait être une adaptation de l'ethnique « Mingrélien ». Nous aurons alors à expliquer l'équivalent *sykn* donné à *Μαχελονία* par la liste pahl. La vocalisation la plus naturelle, Seγān, revient à admettre que cette région est désignée comme un pays de Scythes (Saka). Nous serons ainsi amenés à rechercher les vestiges de l'ancien empire scythe et nous les retrouverons *notamment* en « Mingrélie ».

L'histoire ne parle des *Μαχέλονες* qu'à une seule occasion, l'entrevue d'Anchialos, roi des *Ἡνίοχοι* et des *Μαχέλονες* avec Trajan à Satala (Sadak) en 114 (1). Peu d'années plus tard — en 130/1 — Arrien (2) note dans son *Périple du Pont-Euxin*, adressé à l'empereur Hadrien sous la forme d'une lettre, qu'Anchialos a sa résidence (3) sur le Prytanis (Furtuna deresi) et que son royaume (4) s'étend sur la côte entre le territoire des Sannes, redoutés à Trébizonde, et celui des Zydrites, sujets du roi de Géorgie Pharasmanes (5) ; ensuite s'échelonnent jusqu'au port de Dioscurias (Suchum) les royaumes des Lazes, des Apsiles, des Abasges et des Saniges. (Nous sommes, on le voit, à une période de morcellement, qui semble favorisé par Rome.) Tel quel le nom des *Μαχέλονες* n'est pas attesté avec certitude ailleurs (6).

---

(1) Dion Cassius, 68, 19, 2 ; III, p. 207 éd. Boissevain : *αὐτὸς δὲ* (Trajan) *μέχρις Ἀρσαμοσάτων προχωρήσας καὶ ἀμαχεὶ αὐτὰ παραλαβὼν ἐς τὰ Σάταλα ἦλθε, καὶ Ἀγχίαλον τὸν Ἡνιόχων τε καὶ Μαχελόνων βασιλέα δώροις ἠμείψατο.*

(2) L'authenticité, qui avait été mise en doute — V. Chapot, par exemple, reportait l'opuscule à la fin du IIe s. — est défendue par A. G. Roos, *De Arriani periplo Ponti Euxini*, *Mnemosyne*, LIV (1926), p. 101-117.

(3) Arrien, *Périple*, 7, 3 ; II, p. 108_{14} éd. A. G. Roos : *ἀπὸ δὲ τῶν Ἀθηνῶν ὁρμηθέντες τὸν Πρύτανιν παρημείψαμεν, ἵναπερ καὶ τὰ Ἀγχιάλου βατίλειά ἐστιν.* Passage emprunté par l'auteur du *Périple anonyme*, qui ajoute des indications de distances : 40 ; *GGM*, I, p. 411 ; p. 126 éd. A. Diller.

(4) Id., *ibid.*, 11, 2 s. ; II, p. 113_3 : *τούτων* (les *Σάννοι* redoutés des habitants de Trébizonde) *δὲ ἔχονται Μαχέλονες καὶ Ἡνίοχοι· βασιλεὺς δ' αὐτῶν Ἀγχίαλος. Μαχελόνων δὲ καὶ Ἡνιόχων ἐχόμενοι Ζυδρεῖται· Φαρασμάνου οὗτοι ὑπήκοοι. Ζυδρειτῶν δ' ἐχόμενοι Λαζοί· βασιλεὺς δὲ Λαζῶν Μαλάσσας, ὃς τῆν βασιλείαν παρὰ σοῦ ἔχει. Λαζῶν δὲ Ἀψίλαι ἔχονται· βασιλεὺς δὲ αὐτῶν Ἰουλιανός· οὗτος ἐκ τοῦ πατρὸς τοῦ σοῦ τὴν βασιλείαν ἔχει. Ἀψίλαις δὲ ὅμοροι Ἀβασκοί· καὶ Ἀβασκῶν βασιλεὺς Ῥησμάγας· καὶ οὗτος παρὰ σοῦ τὴν βασιλείαν ἔχει. Ἀβασκῶν δὲ ἐχόμενοι Σανίγαι, ἵναπερ καὶ ἡ Σεβαστόπολις ᾤκισται· Σανιγῶν βασιλεὺς Σπαδάγας ἐκ σοῦ τὴν βασιλείαν ἔχει.* Passage emprunté par l'auteur du *Périple anonyme*, 42, § 8 et 10 ; *FHG*, V, 1, p. 117 s. ; p. 128 éd. A. Diller ; cf. 42, § 1, p. 174 ; p. 126 éd. A. Diller.

(5) Arrien ne dit pas que Pharasmanes est le roi des Zydrites (A. G. Roos dans les *Testimonia* de son éd., II, p. XLVI), mais bien que les Zydrites dépendent de Pharasmanes : comparez *Ζυδρεῖται· Φαρασμάνου οὗτοι ὑπήκοοι* et *βασιλεὺς δὲ Λαζῶν Μαλάσσας*. Il n'y a donc pas à douter (encore Tod, cité ci-dessous : « probably ») de l'identité de ce Pharasmanes avec le roi de Géorgie déjà connu, entre autres choses, pour avoir déclenché une invasion des Alains à la fin du règne d'Hadrien (Dion Cassius, 69, 15, 1 ; cf. *Excerpta de legation. ad gentes*, p. 88_8 éd. de Boor) et dont le nom figure sur une des inscriptions découvertes en 1940 à Armazi près de Mc'χet'a, en Géorgie ; cf. M. N. Tod, *J. Rom. stud.*, XXXIII (1943), p. 86, qui supplée à l'article absent de la *RE* ; sur l'inscription voir depuis lors H. S. Nyberg, *Eranos Rudbergianus*, XLIV (1946), p. 228-243 ; G. V. Cereteli, *Vestnik drevnej istorii*, II (1948), p. 49-57 et F. Altheim, cité p. 51, n. 1.

(6) Cf. Herrmann, *RE*, XIV, 154, s. v. *Machelones*, qui néglige le *Périple*

Ces renseignements squelettiques suffisent toutefois à nous contraindre de rechercher la *Μαχελονία* sur la côte sud-orientale de la mer Noire.

Tenons compte, en outre, de la place que la *Μαχελονία* occupe dans la liste. Citée après la Géorgie, elle doit avoir une frontière commune avec elle. Or, le pays qui est à la fois limitrophe de la Géorgie et situé dans l'angle Sud-Est de la mer Noire est la Mingrélie, la Colchide rendue fameuse par l'expédition des Argonautes, — avec cette réserve qu'il faut accorder à la Mingrélie à peu près l'extension que lui prête la *Géographie arménienne ;* elle se prolonge le long de la mer Noire en direction de Trébizonde. On observera que l'ordonnance de cette partie de la liste s'éclaire grâce à cette identification : le rédacteur commence son énumération par l'Arménie et poursuit vers le Nord en citant la Géorgie ; il insère alors dans sa liste la Mingrélie, limitrophe de la Géorgie à l'Ouest, avant de continuer vers l'Est, en nommant successivement l'Albanie et le Balāsaγān.

Le nom de *Μαχελονία* vient donc s'ajouter aux autres désignations de la Mingrélie : ancienne Colchide, elle devint la Lazique avec l'hégémonie des Lazes ; à la fin du VIII[e] s., lorsque ses voisins du Nord, les Aphkhazes ou Abasges, qui venaient de proclamer leur indépendance vis-à-vis de Byzance, en furent maîtres, ils appelèrent leur royaume Aphkhazie (1), et quand les Bagratides eurent réuni sous leur sceptre l'Aphkhazie et la Géorgie ou K'art'li (1008), « ils voulurent pour plus d'analogie, que le K'art'li devint l'Ameret'i (« Pays d'en-deçà »), l'Ap'χazet'i l'Imeret'i (« Pays d'au-delà »), et les habitants Amerni et Imerni » (2).

Cependant chez les Géorgiens le nom spécifique de la Mingrélie était jadis Egrisi. La légende géorgienne explique qu'elle le devait à l'ancêtre des Mingréliens, Egrosi, frère de K'art'losi,

---

d'Arrien et reconstitue chez Dion Cassius un nominatif *Μαχέλονοι* ! — Voyez ci-dessous, p. 70, n. 2.

(1) Brosset, *Histoire*, 2[e] partie, I, p. 241 (avec mes transcriptions) : « Aussitôt qu'il fut roi et maître de tout l'Egrisi, Lewan [Léon] remplaça le nom du pays par celui d'Ap'χazet'i ». Cf. 1[re] partie, p. 259 (« Il prit le titre de roi des Ap'χaz ») et P. Peeters, *Anal. Boll.*, LII (1934) p. 43 s. — L'hypothèse de H. Gelzer, que Markwart a faite sienne, selon laquelle les Aphkhazes auraient déjà exercé l'hégémonie dans le royaume de Lazique au milieu du VI[e] s., repose sur une interprétation inexacte d'un passage de l'*Histoire ecclésiastique* du pseudo-Zacharie le Rhéteur (cf. p. 82).

(2) Vaχušti, *Géographie*, p. 337.

qui avait reçu ce pays en partage de son père T'argamosi (1). On rapproche le nom de l'Egr-isi de ceux de la rivière Egr-isi de Vaχušti (= Oχoǰa ou *Г*alijga ? (2)) et du fleuve Enguri (Eguri de Vaχušti ; Ingur). Sans suffixe ce nom est attesté par le nom arménien de la Mingrélie, Egr ou Eger (l'ethnique est Egerac'i), qui est resté en usage à l'époque du royaume de Lazique et de celui d'Aphkhazie. Le géorgien en a dérivé l'ethnique Megreli au moyen du préfixe *m-* et du suffixe *-eli :* cf. Ac'quri : M-ac'qur-eli ; « Égyptien » : M-egvipt-eli (3). De l'ethnique Megreli proviennent, par l'intermédiaire du russe Mingrel'-c-y, les formes françaises de l'ethnique et du toponyme, Mingrélien et Mingrélie. La forme mingrélienne actuelle qui lui correspond est Margali (4).

Je soumets aux spécialistes des langues caucasiques l'hypothèse que le nom des *Μαχέλονες* pourrait n'être qu'une adaptation de plus de l'ethnique « Mingrélien ». Si même elle ne doit pas se vérifier, elle aura permis de mettre en relief la remarquable fixité des groupes ethniques du Sud-Ouest du Caucase au moins depuis le début de notre ère.

Le groupe ethnique mingrélien se définit en premier lieu par sa langue, le mingrélien, qui constitue, avec le laze — si proche du mingrélien qu'on le groupe souvent avec lui —, le svane et le géorgien, le groupe caucasique du Sud-Ouest. D'après l'étude, non remplacée, je crois, de Hugo Schuchardt (5) (1897), le domaine du mingrélien a pour frontières : au Sud le Rioni (Phasis) et au Nord, où il confine avec celui de l'Aphkhazie, l'Oχuri. Le laze se parle le long de la côte, au Sud de l'embouchure du Čoroχi (turc Çoruh) ; le svane dans les hautes vallées de l'Enguri (Ingur) et de la C'χenis-cqali. Le géorgien occupe seul la partie orientale et l'étroite partie centrale du groupe, il monte au Nord-Ouest à la rencontre du svane, il sépare à l'Ouest le mingrélien et le laze et s'avance au Sud-Est de ce dernier vers le Sud.

L'extension des domaines respectifs a certes varié, nous en

(1) Brosset, *Histoire*, 1re partie, p. 89.

(2) Schuchardt, p. 57 a (cité n. 5).

(3) Exemples cités par Schuchardt, p. 127 a. (cité n. 5) ; cf. Markwart *Südarmenien*, p. 123 s.

(4) Schuchardt, p. 56 b (cité n. 5).

(5) Hugo Schuchardt, *Zur Geographie und Statistik der kharthwelischen (südkaukasischen) Sprachen, Petermanns Mitteil.*, XLIII (1897) p. 49-59, 80-86, 119-127, avec une carte (pl. VI).

aurons la preuve. Mais il n'y a pas eu ici de bouleversements ethniques, au moins depuis le début de notre ère. Pour les Géorgiens, le fait est connu. Les Svanes de Strabon et de Pline habitent déjà les mêmes hautes vallées (1). Les Lazes de Pline, d'Arrien et de Ptolémée (2) occupent déjà une position de la côte. Les Mingréliens sont déjà en place eux aussi ; leur nom est attesté avec certitude, ainsi qu'on va le voir.

Ptolémée, qui présente sur les auteurs de *Périples* l'immense

(1) Pline, *N. H.*, 6, 13 s. ; I, p. 434 éd. Mayhoff : *in ore eius* (du Phasis = Rioni) *insula est sine nomine, ab Absarro* (Čoroχi, Çoruh, cf. p. 71, n. 1) *LXX. inde aliud flumen Charien* (Rioni, bouche N.), *gens Saltiae, antiquis Phthirophagi dicti, et alia Sanni* (cf. infra), *flumen Chobum* (Χopi), *e Caucaso per Suanos fluens, dein Rhoan* (Čuriya), *regio Egritice* (mss. cegritice etc. ; cf. p. 69), *amnes Sigania* (Enguri, Ingur ; Mayhoff corrige à tort en *Sigama* ; cf. p. 76) ... Pour les fleuves, voyez le tableau dressé par C. Müller dans son éd. de Ptol., *Géogr.*, p. 922. — Id., 6, 30 ; I, p. 441 : *a Portis Caucasis* (Darial ; cf. p. 89) *per montes Gurdinios Valli*, Suani, *indomitae gentes, auri tamen metalla fodiunt. ab his ad Pontum usque Heniochorum plurima genera, mox Achaeorum* (d'où 33, 52 ; V, p. 123).

Les deux textes indiquent une situation identique à la situation actuelle, mais une extension plus grande du domaine des Svanes : sur la carte de Schuchardt les sources du Χopi (Chobus) se trouvent immédiatement au Sud de la frontière du svane. Les renseignements de Strabon (11, p. 497 et 499 ; Σοάνες) concordent mais sont moins précis. Il éclairent le texte de Pline en montrant que les *Sanni* nommés après les Phtirophages sont les Svanes et que tous deux vivent non sur la côte, comme il ressort de Pline, mais dans les montagnes de l'intérieur. Faut-il en conséquence corriger *Sanni*, leçon des mss., en *Suani* (Kretschmer) ? Rien ne prouve que le nom erroné n'appartient pas au texte de l'auteur comme la position fautive. — Voyez encore Procope, *Bell.*, 8, 16, 14 éd. Haury. Ptolémée déplace les Svanes en Sarmatie asiatique (cf. p. 76 n. 2). Cf. K. Kretschmer, *RE*, III A, 768 s., s. v. Σόανες (ainsi accentué !). (La *RE* a un second article sur les Svanes, l'art. *Suanoi* de Herrmann, *RE*, IV A, 467, mais celui-ci est mal documenté et place à tort les Svanes aux sources du Terek ; cf. K. Kretschmer *RE*, III A, 767, s. v. Σοάνας n° 1.)

(2) Pline, *N. H.*, 6, 12 ; I, p. 433_9 éd. Mayhoff : *in ora vero Heniochi, Ampreutae, Lazi.* Pour Arrien, cf. p. 65, n. 4. Nous allons citer Ptolémée. Herrmann, *RE*, XII, 1042 s., s. v. *Lazai* néglige Arrien. Cf. V. Minorsky, *EI*, s. v. *Laz.* Les Lazes sont aujourd'hui appelés Čani par les Géorgiens. Mais Arrien (cf. p. 65, n. 4) ou Procope, p. ex., distinguaient les Sannes ou Tzanes des Lazes. Dans l'excellent article cité, V. Minorsky conclut que : « Au point de vue historique la séparation des Laz et des Čan paraît établie malgré la parenté étroite qui devait exister entre eux ». On notera qu'on ne peut plus dire que les chroniques de Trébizonde continuent à distinguer les Tzanes des Lazes : les Τζαπνίδες de Laon Chalcocandyle (*sic* mss., I, p. 59_{10}, 158_4 ; II, p. 248_{13} éd. E. Darkó) et les Τζιαπνίδες de Michel Panarète (p. 275_{21}, 290_{18} éd. Sp. Lampros, dans Νέος Ἑλληνομνήμων, IV) sont des Turcs Čäpni, comme l'ont démontré F. Babinger (*ZDMG*, LXXVI [1922], p. 141) et F. Taeschner (*ibid.*, p. 228-48) ; cf. G. Moravcsik, *Byzantinoturcica* (Βυζαντινοτουρκικὰ μελέται, XXI), II (1943), p. 261, s. v. Τζαπνίδες. Sur les Tzanes, cf. Markwart, *Sigynnen*, p. 16-27.

avantage de décrire, encore que d'une manière bien sommaire, l'ensemble du pays et non la côte seule, définit en une phrase laconique la répartition ethnique en Colchide : *κατέχουσι δὲ τὰ μὲν ἐπὶ θαλάσσῃ τῆς Κολχίδος Λαζοί, τὰ δὲ ὑπερκείμενα Μάνραλοι καὶ οἱ κατὰ τὴν Ἐκριτικὴν χώραν* (*Géogr.*, 5, 9, 4), C. Müller (*ad loc.*, p. 924 s.) et Kiessling (cf. n. 2) reconnaissent après d'autres les Mingréliens dans les *Μάνραλοι* (1) et l'Egr-isi dans l'*Ἐκρ-ιτική*. Mais faute d'avoir compris que l'ethnique Megreli est dérivé du toponyme Egrisi, ils ne tirent pas la conclusion logique de ces identifications, qui vient clarifier l'ethnologie ancienne de cette région : le pays des *Μάνραλοι* ne doit pas être juxtaposé à l'*Ἐκριτική*, comme le font nos textes et nos cartes de Ptolémée ; les *Μάνραλοι* sont les habitants de l'*Ἐκριτική* (2). — Je ne crois pas qu'il faille rejeter la faute sur un copiste. De ce que Ptolémée a pu commettre cette erreur excusable, je ne veux pour preuve que la carte qui illustre le livre de L. Laurent, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam* (Paris, 1919) et celle de l'*Histoire de l'Arménie* de R. Grousset qui en est tributaire (entre les pages 403 et 404) : la Mingrélie y est scindée en « Mingrélie » et « Egres » (Grousset : Éger). — Le nom de la Mingrélie apparaît déjà sous une forme à peu près identique chez Pline l'Ancien ; en remontant la côte de Colchide il cite la *regio Cegritice* entre le Rhoas (Čuriya) et le Sigania (Enguri, Ingur ; cf. p. 76) (3).

---

(1) MARKWART, *Sigynnen*, p. 22, n. 5, corrige en *Μάκραλοι*.

(2) Notre rôle est souvent de retrouver une vérité qui a été acquise, mais que des circonstances défavorables ont fait perdre. L'identité quasi-évidente du pays des *Μάνραλοι* et de l'*Ἐκριτική* n'avait pas dû échapper à la perspicacité de TOMASCHEK ; cf. *RE*, III, 1828, s. v. *Cegritice* : « Die von den Mankʻel oder Megreli (s. Manraloi) bewohnte Landschaft... hiess bei den Armeniern Egr, bei den Georgiern Sa-Egro oder Egrissi. » Mais l'article *Manraloi*, où Tomaschek devait formuler cette conclusion d'une manière explicite, a été confié après sa mort à HERRMANN, qui s'est contenté d'une référence à Ptolémée (*RE*, XIV, 1231, s. v. *Μάνραλοι* n° 2). Déjà dans l'article *Ἐκρητική* (*RE*, V, 2216), KIESSLING juxtapose à nouveau pays des *Μάνραλοι* et *Ἐκριτική*, tout en admettant que le nom des *Μάνραλοι* s'est conservé dans « Mingrélie » et celui d'*Ἐκριτική* dans « Egrisi » ! — Je m'avise même que dès 1858 BROSSET déclarait sur le ton de l'évidence, en brouillant un peu ses auteurs : « La Mingrélie, en géorgien Egrisi, Eger ou Egerastan en arménien, tire son nom d'Egros, frère de Karthlos. Ce nom se retrouve, mais altéré, chez Pomponius Mela, chez Pline, qui la nomme Ecrétiké, et le peuple Manrhali. » (*Histoire de la Géorgie, Introduction* [Saint-Pétersbourg, 1858], p. VII).

(3) Cf. p. 68, n. 1.

Nous sommes donc assurés par des textes de la présence des Mingréliens, dès le premier siècle de notre ère, dans la région qu'ils occupent encore aujourd'hui. On a pu, d'autre part, établir que le domaine du mingrélien a été jadis beaucoup plus vaste. C'est le géorgien qui s'est étendu à ses dépens à partir du VIII[e] s., au point de le couper du laze et d'atteindre la mer. Un important mémoire de G. Deeters (1) a relevé les nombreuses particularités phonétiques communes à l'arménien et au mingrélien : seule une symbiose prolongée explique ces coïncidences.

Cette ancienne importance du domaine mingrélien incite à rechercher sous quelles formes adaptées les auteurs autres que Pline et Ptolémée ont connu leur nom. Nous avons suggéré — ou plutôt le nom de *Μαχελονία* donné dans les *Res Gestae* à un territoire qui est principalement le domaine mingrélien nous a suggéré — l'hypothèse que le nom des *Μαχέλονες* pourrait être une de ces formes. Phonétiquement, l'identification n'offre pas de grande difficulté : le vocalisme *a* de la première syllabe est celui des *Μάνραλοι* de Ptolémée, comme celui du nom mingrélien actuel du mingrélien : *Margali ;* l'échange du *r* et du *l* est un phénomène phonétique banal (voyez d'ailleurs la forme de Pline ci-dessous). On ne peut objecter non plus que le nom des *Μαχέλονες* est lié à l'étroite portion de la côte où Arrien les a connus. Toutes les connexions qu'on leur a découvertes conduisent au contraire en Mingrélie. Dans une description de la frontière méridionale de la Colchide, Pline (2) nomme des Macerones établis sur l'Absarrum

(1) G. Deeters, *Armenisch und Südkaukasisch, Caucasica,* III (1926), p. 37-82 et IV (1927), p. 1-64. Cf. A. M(eillet), *Bull. de la soc. de linguist.,* XXVIII (1928), p. 102 des comptes rendus : « Pour l'essentiel, je suis d'accord avec lui. »

(2) Pline, *N. H.,* 6, 29 ; I, p. 441 éd. Mayhoff : *ultra sunt Colchicae solitudines, quarum a latere ad Ceraunios verso Armenochalybes habitant et Moschorum tractus* (cf. p. 76, n. 1) *ad Hiberum amnem in Cyrum defluentem et infra eos Sacasani* (cf. p. 76) *et deinde Macerones ad flumen Absarrum.* Kiessling (*RE,* VIII, 271, s. v. *Ἡνίοχοι*) et, à sa suite, Herrmann (*RE,* XIV, 154, s. v. *Machelones,* déjà cité p. 65, n. 6) négligent ce texte très clair. Ils font par contre usage d'un autre passage de Pline dont la portée est fort douteuse et qui, de toute manière, ne nous apprend rien ; *N. H.,* 6, 11 ; I, p. 432 éd. Mayhoff : *gentes Tibareni, Mossyni ... gens Macrocephali, oppidum Cerasus, portus Cordule, gentes Bechires, Buxeri, flumen Melas,* gens Machorones, *Sideni flumenque Sidenum* (*machorones* DRE ‖ macharones F machrones R[2] machedoni a). Jusqu'aux Buxeri, l'énumération progresse clairement d'Ouest en Est ; elle correspond exactement à celle de Pomponius Mela (1, 106 s.) ; les peuples sont ceux connus de Scylax, d'après lequel (82 ; *GGM,* I, p. 63) les *Βύζηρες* sont voisins des Colques et vivent à l'Ouest de l'Apsaros (Çoruh, cf. p. 71, n. 1). Mais Pline

(Čoroχi, turc Çoruh) (1). On rapproche encore le nom des *Μαχέλονες* de celui de la ville de *Μεχλεσσός* en Colchide (Ptol. *Géogr.*, 5, 9, 5), de celui des *Μάχλυες*, dont Élien parle comme d'un peuple

---

revient alors vers l'Ouest, au-delà des *Tibareni* en nommant les *Sideni*. Le fleuve Melas est inconnu. Faut-il le chercher à l'Est des Buxeri ou à l'Ouest des Sideni ? Les *Machorones* sont-ils les *Μάκρωνες* rencontrés par Xénophon au Sud de Trébizonde ou les *Μαχέλονες* de Dion Cassius et d'Arrien, ses Macerones du § 29, établis sur le Çoruh ? (Pline juxtapose souvent, comme on sait, dans un tableau unique, des renseignements valables pour des époques différentes.) Pour ma part, je ne sais que répondre. Kiessling ne doute pas qu'il s'agisse des *Μαχέλονες*. Herrmann utilise le texte une première fois dans son article *Machelones (l. l.)* et une seconde dans son article *Makrones* (*RE*, XIV, 815), sans formuler de réserve !

(1) Absarrum, Absarus, *Ἄψαρος*, *Ἄψορρος*, etc. est le nom d'un fleuve et celui d'une forteresse située à son embouchure. Arrien (*Périple*, 7, 4 ; II, p. 108_{20} éd. A. G. Roos) considère l'Apsaros comme un fleuve se jetant dans la mer Noire 15 stades à l'Ouest de l'embouchure de l'Acampsis (Çoruh). Si l'on considère que Ptolémée, Pline et Arrien désignent par ce nom, le premier d'une manière explicite (cf. *infra*), les deux autres presque certainement, tout le cours inférieur du Çoruh, on conclura qu'Arrien a pris pour un fleuve le plus méridional des trois petits bras par lesquels le Çoruh se jette dans la mer Noire. Ce bras arrose Günye (Goni sur la *Karte von Kleinasien* au 1 : 400.000 de R. Kiepert, feuille A VI, *Tirabzon*), la *Γωνία* de l'Empire de Trébizonde, où l'on croit retrouver des ruines d'Apsaros. L'identification est ancienne ; elle figure déjà dans l'*Atlas* du *Voyage autour du Caucase* de Dubois de Montpéreux (Paris, 1843 ; I, pl. XII) ; cf. les notices de Tomaschek, *RE*, II, 276, s. v. *Apsaros* ; C. Müller, *ap.* Ptol., *Géogr.*, 869 s. ; Uspenskij, *Bull. de l'acad. impér. des sciences* (Petrograd), 6e sér., XI (1917), p. 163-169 ; P. Peeters, *Anal. Boll.*, LVI (1938), p. 248 s. ; *Thes. linguae lat.*, I, 144, s. v. *Absarrum*.

L'identification avec le Hopa-suyu (Ḫopa) et Hopa est à rejeter. Adoptée par C. Müller dans ses éditions du *Périple* de Scylax et du *Périple* d'Arrien (*GGM*, I, p. 62 et 374), elle a souvent été reproduite, par exemple dans l'édition d'Arrien de A. G. Roos (II, *ad* p. 108_{21}). R. Kiepert, qui l'avait portée sur sa grande Carte de l'Asie Mineure *(l. c)*, l'a défendue contre Müller quand ce dernier y a renoncé, dans son édition de Ptolémée : « C. Müller Ptol. I, 969... setzt in Widerspruch mit seinen Ausführungen in den Geogr. Gr. Min. Apsorrhus und Tschoruk gleich, spricht auch von zwei Mündungen desselben, die 15 Stadien voneinander entfernt sein sollen, die aber in dieser Weise nicht existieren. » (*ap.* H. Kiepert, *Formae orbis antiqui*, VIII [Berlin, 1910], p. 16). La portée de l'expression « in dieser Weise » m'échappe, mais le fait est que toutes les cartes, celle de R. Kiepert comprise, montrent ces deux terminaisons du Çoruh. Il ne sert à rien de relever que Ptolémée (*Géogr.*, 5, 6, 6 ; p. 869_6 éd. C. Müller) place la ville d'Apsorros 10′ au Sud des bouches du fleuve : puisqu'il dit que le Glaucos (Oltu-çayï) et le Lycos (Çoruh) se réunissent pour former l'Apsorros, le fleuve est bien le Çoruh. — Quant au nom, l'explication du P. P. Peeters (*Anal. Boll.*, LII [1934], p. 45) par le pehl. *afsar* « couronne » ou *afsār* « licou » me paraît manquer de vraisemblance ; « forteresse *sassanide* » est, en tout cas, sous sa plume une simple inadvertance ; il s'agit plutôt d'un nom illyrien de fleuves (cf. N. Jokl, *Reallexikon der Vorgeschichte*, VI [1926], p. 45 s. ; cf. p. 38 b). — Notons enfin que, si Hopa

barbare de Colchide (1), et de la *Μαχλυηνή*, dont le roi est cité par Lucien à côté de celui des Lazes (2). L'ethnique « Mingrélien » ne serait-il pas le prototype commun à ces diverses formes ?

Le pahl. écrit *sykn* comme équivalent de *Μαχελονία*. Quel nom nouveau de la Mingrélie cette graphie recouvre-t-elle ? L'hypothèse la plus simple qui s'offre à nous confère à cette recherche un intérêt historique certain. Il semble qu'il faut vocaliser Seγān et entendre « pays de Saka », c'est-à-dire de Scythes, puisque « les Perses appellent Saka tous les Scythes » (Hdt., 7, 64). La même

---

n'a pas pris la place de l'ancienne forteresse d'Apsaros, elle n'a pas non plus succédé à la forteresse d'*Ἀνακουφή* (Anakop'ia), qui fut cédée à Byzance en 1034 (cf. HONIGMANN, *Ostgrenze*, p. 166, n. 7). Celle-ci, aujourd'hui encore, s'élève à l'embouchure de la Psyrstcha, quelques km. au Nord-Ouest de Suchum (Dioscurias). A son tour, elle ne doit pas être confondue avec *Νίκοψις*, Nikop'sis (WAχUŠTI, *Géographie*, p. 407), port beaucoup plus septentrional, qui occupait l'embouchure du Nečepsucho. Sur ces questions topographiques, voyez ma mise au point à paraître dans *Byzantion*.

(1) ÉLIEN, fr. 71 HERCHER = 135 DINDORF. L'adaptation, chez lui comme chez Lucien, est influencée par le nom des *Μάχλυες* ou *Μάχρυες* de Libye ; sur ceux-ci, voyez SCHWABE, *RE*, XIV, 157 s., s. v. *Μάχλυες* oder *Μάχρυες*.

(2) LUCIEN, *Toxaris*, 44 ; II, p. 291 éd. JACOBITZ (56 : *Μαχλυανή* ; 46 : *Μάχλυς* ; 45-60, passim : *Μάχλυες* ; 55 : *τὸ Μαχλυϊκόν*). L'important est de voir Lucien mettre — d'après quelle source ? — la *Μαχλυηνή* sur le même plan que l'Alanie, la Scythie et le royaume du Bosphore. Mais la juxtaposition de ces noms apparus à des époques différentes montre qu'on ne peut demander de renseignements chronologiques à ce roman historique. Sa géographie n'est guère plus précise : on pourrait croire que la *Μαχλυηνή* s'étend au bord de la Mer d'Azov (cf. § 52) ; mais on passe des montagnes pour aller de ce pays en Scythie (§ 54 ; cf. 52) : comme le dit Rostovtzeff, on pourrait naturellement penser au Caucase (M. ROSTOWZEW, *Skythien und der Bosporus*, I [Berlin, 1931], p. 98, n. 2 ; p. 96-99 : le *Toxaris* considéré en tant que document historique). KIESSLING, *RE*, VIII, 270, s. v. *Ἡνίοχοι*, n'est donc pas fondé à trouver dans ce texte la preuve d'un séjour des *Μάχλυες* à l'Est de la Mer d'Azov, auquel aurait mis fin leur migration en Asie Mineure, à la suite des *Ἡνίοχοι*, au Ier s. av. J.-C. Les autres textes qu'il invoque parlent contre lui : Elien (*l. l.* : *Διονύσιος ... πορρωτέρω τῆς Μαιώτιδος ἐκκουφίσας, ὠνεῖται κόρην Κόλχον, ἣν ἐληίσαντο Μάχλυες, ἔθνος τῶν ἐκεῖ βαρβάρων*), Ptolémée (*Μεχλεσσός* au Nord de la Colchide,mais en Colchide), la *Table de Peutinger* (les *Malichi*, qui sont sans doute de fait les *Μαχέλονες*, sont voisins des Svanes ; la côte qu'ils occupent est donc celle de Colchide ; X, 2 K. MILLER ; cf. *Ravenn.*, p. 368_5 éd. PINDER-PARTHEY — Malichi — et p. 77_1 — Limachi). Les conclusions qu'il tire de la substitution des *Μαχέλωνες* aux *Γέλωνες* dans la liste des peuples empruntée par le *Périple anonyme* (18 ; *FHG*, V, p. 180 ; p. 130 éd. DILLER) au *Périple* de SCYLAX (76-81 ; *GGM*, I, p. 60 s.) sont arbitraires. Dans le *Périple* iambique du PS.-SCYMNUS (Pausanias de Damas ? ; cf. DILLER, *op. cit.*, p. 177) la correction de *λογχων* (ms.) en *Κόλχων* (Müller, « *Périple anonyme* » *FHG*, V, p. 175 ; v. 937, p. 173 éd. DILLER) paraît préférable à celle en *Μαχελώνων* (Kiessling).

vocalisation, que nous connaissions déjà par la transcription du titre de « Roi des Saka » de Varhrān III (293) par *Σεγανσαά* chez Agathias (cf. p. 94), est attestée à un autre endroit des *Res Gestae* (1) : Ardašēr, « Roi des Saka » sous Ardašēr Ier est appelé en grec *Σιγαν βασιλεύς* (2).

Nous sommes donc amenés à examiner les titres éventuels de la Mingrélie à être appelée un pays de Scythes par les habitants de l'Iran. Ce problème n'est qu'un cas particulier de la question des survivances scythes dans le Proche-Orient après les « vingt-huit années de domination scythe sur l'Asie ». Les principaux actes de ce drame, qui nous reporte dix siècles en arrière, sont bien connus grâce au raccourci suggestif d'Hérodote (I, 103-106). Les documents assyriens ont permis de préciser le détail des événements et de les étaler sur leur durée réelle (3). Rappelons brièvement les faits. Vers 715 av. J.-C., les Cimmériens, refoulés par les Scythes, traversent le Caucase par la passe centrale, la future Porte des Alains (Darial ; cf. p. 89). Trente ans plus tard, les Scythes pénètrent à leur tour en Transcaucasie, mais en empruntant le passage de Derbend, le long de la Caspienne. Ils s'installent dans les vallées inférieures de la Kura (géorg. Mtkvari) et de l'Araxe et entrent en contact amical avec l'Assyrie, au Sud, en contact hostile à l'Ouest avec le royaume d'Urarṭu, cette « Arménie avant les Arméniens ». Vers 643, début du règne de Madyès, qui conquiert l'Urarṭu, la Cappadoce et le Pont : il élargit son empire de l'Halys (Kïzïl Ïrmak) à la mer Caspienne et du Caucase à l'Assyrie ; ensuite il bat les Mèdes devant Ninive, il conduit des raids en Syrie, en Palestine et jusqu'aux frontières

(1) Pahl., l. 23 : *'rtḫštr mrgw MLK' 'rtḫštr krmn MLK' 'rtḫštr skn MLK'* ; pārs., l. 28 : *'rtḫštr ZY mlwy MLK' 'rtḫštr ZY klm'n MLK' 'rtḫštr ZY sk'n MLK'* ; l. 55 s. : *'Αρταξαρου Μαρου βασιλέως 'Αρταξιρ Κερμαν βασιλέως Αρταξιρ ‖ Σιγαν βασιλέως* (*ap.* SPRENGLING, p. 402). — Dans trois autres cas où le pehlevi emploie l'ethnique — pahl. *skn*, pārs. *sk'n* — le grec donne *Σεγαστηνοί* et *Σεγιστανοί* comme équivalents (pahl., l. 20, 21, 22 ; pārs., l. 25, 25 et 27 ; grec, l. 48, 48 et 52, *ap.* SPRENGLING, p. 390 s.). Le nom du pays est pahl. (l. 2, p. 353 : cf. *supra*, p. 40 ; l. 18, p. 385) et pārs. (l. 24, p. 386) *skstn*, grec *Σεγιστανή* (l. 4, p. 353) et *Σεγιστηνή* (l. 42, p. 385).

(2) Sur le vocalisme de la première syllabe, cf. H. HÜBSCHMANN, *Persische Studien* (Strasbourg, 1895), p. 128 : « Kein lautlicher Grund ist ersichtlich für den Uebergang von *a* zu *i* .»

(3) Cf. L. PIOTROWICZ, *L'invasion des Scythes en Asie Antérieure*, *Eos*, XXXII (1929), p. 473-508. — L'examen critique de cette chronologie n'entre évidemment pas dans le cadre du présent travail.

de l'Égypte ; « il domine l'Asie ». Mais les Mèdes se libèrent vers 615 et l'empire scythe se désagrège. Ce n'est point dire qu'il disparaît totalement. Il est évident que, si des groupes scythes ont reflué au Nord du Caucase et si d'autres ont été détruits, il en est aussi qui se sont fixés sur place et ont constitué en certaines régions une nouvelle couche de la population. Plusieurs auteurs — déjà Strabon, on va le voir — ont signalé l'un ou l'autre de ces résidus scythes. Mais seul M. Rostovtzeff semble avoir eu conscience de l'importance de ce facteur ethnique au Sud du Caucase. Il n'a toutefois fait qu'ébaucher cette étude (1), qui devait prendre place dans un travail qui n'a pas encore paru. Pour le présent son apport a consisté à attirer l'attention sur des ressemblances frappantes entre l'art de la rive septentrionale et celui de la rive méridionale de la mer Noire : les plans de Sinope et d'Amisos, des sculptures décoratives, des figurines de terre-cuite, d'autres objets de terre-cuite et de bronze, produits de l'art du Pont, de la Cappadoce et même de la Paphlagonie échelonnés du VII^{e} au IV^{e}/III^{e} s. av. J.-C. au moins, ne trouvent leur pendant que de l'autre côté de la mer Noire. Tournons-nous vers les textes. Le témoignage le plus excentrique serait constitué, si la tradition est véridique, par le nom de Scythopolis que la ville palestinienne de Bēθ-Šə'an (Bēsān) aurait dû à un établissement scythe (2). Mais les vestiges scythes se laissent reconnaître

(1) M. Rostovtzeff, *Iranian and Greeks in South Russia* (Oxford, 1922), p. 10 s. et pl. I, II, V, 3. P. 10 : « For the present I merely remind the reader that there existed in Armenia, during the classical period, two districts called Sakasene and Skythene, that is to say, districts inhabited by Sacians and Scythians. Further, there was in Pontus a religious festival called Sakaia : many attempts have been made to explain the name ; it can easily be accounted for by the presence in Pontus of persons calling themselves Sakai and forming an important section of the population. » Pour ma part, je ne ferai pas état des *Σάκαια* qui, d'après Strabon (2, 512) commémoraient la défaite de bandes scythes par les Perses sur le territoire de Zéla. Il me paraît établi que les *Σάκαια* sont une fête héritière d'une fête babylonienne. Leur nom est le produit d'une étymologie populaire. Le récit, dont Strabon reproduit d'ailleurs deux versions, est étiologique. Ce nom et cette légende auront retenti sur le contenu de la fête. Cf. Herrmann, *RE*, I A, 1769 s., s. v. *Sakäen* (la référence : « Geldner Ztschr. für ägypt. Sprache u. Altertumsk. 21 ff. », doit se lire : H. Gelzer, *Ztschr...*, XIII [1875], 21 ff. ») ; S. Langdon, *The Babylonian and Persian Sacaea*, *JRAS*, 1924, p. 65-72 ; B. C. Mazumdar, *The Sumerian* Sacaea *and its Indian form*, *Indian antiquary*, LXII (1933), p. 233 s. (au sujet de ce dernier travail, dont l'auteur cherche à établir que le carnaval printanier du Holī est une forme hindouisée des Sacées, voyez les justes remarques de Foucher, *Route de l'Inde*, p. 266 s.).

(2) Cf. F.-M. Abel, *Revue biblique*, N. S. IX (1912), p. 413. Beer, *RE*, II A

avec plus de certitude, sont plus nombreux et plus importants dans l'aire bornée par le Caucase, la Caspienne, l'Assyrie et l'Halys. Strabon (II, 511 s.) déclare que la province arménienne de *Σακασηνή* (Šaka-šēn, Šika-šēn) entre la Kura et le lac de Sévan (Gökča), est « l'habitat des Saka ». Le second élément du nom se laissant évidemment expliquer par l'arménien *šēn* « habitat », les historiens modernes ont accepté ce témoignage. La seule objection est venue de Hübschmann, d'après lequel les Arméniens ne peuvent avoir appelé Šakašēn — avec la chuintante initiale — un pays de Saka, puisqu'ils disaient Sakastan pour la Sacastène (Sīstān) (1). Mais même sans être en mesure d'expliquer cette prononciation aberrante — Markwart a tenté de le faire (2) — on est en droit de rejeter l'argument qu'Hübschmann en tire, parce que les Arméniens ont connu par l'intermédiaire du pehlevi le nom de la Sacastène, dont tout l'Iran les séparait, tandis que le nom de Šaka-šēn était indigène. De surcroît, je trouve le même toponyme en Cappadoce, dans la station de Saccasena que l'*Itinéraire d'Antonin* (206. 6. ap. *Itineraria romana*, I, éd. O. Cuntz) signale sur la route d'Ancyre, à vingt-huit milles de Césarée.

Si nous nous approchons du territoire supposé de la *Μαχελονία*, nous découvrons une tribu scythe entière, réfugiée dans les montagnes du Pont. Quatorze jours durant (15-28 mai 400 av. J.-C (3)), Xénophon traverse le territoire des *Σκυθινοί* (4), au Sud du Moyen-Çoruh, avant d'atteindre le mont Théchès, « d'où l'on voit la mer », et de redescendre vers Trébizonde par la passe de Zigana (cf. p. 78 et n. 3). Les confins orientaux de cette peuplade devaient se trouver dans la région du confluent du Çoruh et de l'Oltu-çayï (5). Quatre siècles plus tard, Pline l'Ancien signale

(1921), 947 s., s. v. *Scythopolis*, néglige plusieurs textes, entre autres les bilingues des ossuaires de Jérusalem qui attestent l'équivalence des deux noms.

(1) Cf. HÜBSCHMANN, *Altarm. Ortsn.*, p. 457.

(2) *Caucasica*, VI, 1 (1930), p. 65 s. ; il y réunit la documentation classique et arménienne.

(3) D'après l'édition de F. et W. VOLLBRECHT, II (Leipzig, 1896).

(4) XÉN., *Anab.*, 4, 7, 18 à 4, 8, 1. Cf. K. KRETSCHMER, *RE*, II A, 947, s. v. *Scythini :* « Welcher Völkergruppe die S. angehörten, lässt sich nicht mit Bestimmtheit sagen. Der Name weist jedenfalls auf Beziehungen zu den Skythen hin, und möglicherweise haben wir es hier mit einer zurückgebliebenen Kolonie der Skythen aus der Zeit ihrer 28jährigen Herrschaft über Vorderasien zu tun, ähnlich wie jene es war in Palästina in Skythopolis. »

(5) Je suis C. F. LEHMANN-HAUPT, *Armenien einst und jetzt*, II, 2 (Berlin, 1931), p. 785 ss. (carte, p. 786). Dans l'ensemble l'itinéraire qu'il adopte semble établi.

la présence de Sacasani à la frontière méridionale de la Colchide, entre les Moschi, dont les Géorgiens appellent le pays Mesχet'i, (1), et les Macerones qui vivaient sur l'Absarrum, l'actuel Çoruh (cf. p. 71, n. 1); leur territoire semble donc avoir été situé un peu à l'Est de celui occupé par les *Σκυθινοί* de Xénophon. Il est fort possible qu'il s'agisse de la même tribu qui se serait entretemps légèrement déplacée vers l'Est. Ptolémée connaît encore les Sacasani sous le nom de *Σακανοί* (2).

Le cœur même de la Mingrélie nous réserve la constatation la plus frappante. Un toponyme semble y contenir le nom des Saka avec le vocalisme *i* de la première syllabe. Une ville dont le nom est écrit *Σιγάνεον* chez Ptolémée (*Géogr.*, 5, 9, 2 p. 923_4 Müller), Sicanabis sur la *Table de Peutinger* (II, 2 K. Miller), Siganium ou Siganion chez le Géographe de Ravenne (p. 76_4 et 367_9 Pinder-Parthey) s'élevait à l'embouchure de l'Enguri (Ingur) et lui avait donné (3) son nom (Pline : Sigania (4) ; Arrien : *Σιγάμης* (5)). Une glose non utilisée jusqu'à présent, que l'auteur du Périple anonyme du Pont-Euxin (vers 500 ap. J.-C.) a introduite dans sa copie du paragraphe 10,2 d'Arrien, permet de prolonger ces séquences en toute sécurité et garantit que la forme ancienne du toponyme était Sigan-, si l'on ne tient pas compte des désinences, qui viennent de l'adaptation. On lit, en effet, dans l'Anonyme : *Σιγάμην τὸν καὶ Ζίγανιν λεγόμενον ποταμόν* (6). Si le nom du fleuve s'est prononcé *Ζίγανις*, on peut s'attendre

---

Il ne diffère d'ailleurs que peu de celui proposé par E. von Hoffmeister, *Durch Armenien* (Leipzig, 1911). J. F. Baddeley, *The rugged flanks of Caucasus* (Oxford-Londres, 1940), II, p. 252-260 et carte VIII, résume commodément et reporte sur une carte l'itinéraire de Lehmann-Haupt et ceux, assez fantaisistes, de trois autres auteurs.

(1) Cf. Hübschmann, *Altarm. Ortsn.*, p. 212, n. 1.

(2) Ptol., *Géogr.*, 5, 8, 13 ; p. 919_4, éd. C. Müller : *Σουανοὶ καὶ Σακανοί* ; les *Σουανοί* sont les Svanes ; ces deux peuples sont par erreur placés en Sarmatie asiatique ; de même, dans le même § les *Σκυμνῖται*, habitants du Le-čχumi, la *Σκυμνία* de Procope (*Bell.*, 8, 16, 14 ; cf. éd. Haury, index). Voyez le commentaire de Müller.

(3) Cf. Brosset, *Additions*, p. 90 : « L'usage, fréquent en Géorgie, de désigner les rivières par le nom d'un des lieux qu'elles arrosent. »

(4) Cf. p. 68, n. 1.

(5) Arrien, *Périple*, 10, 2 ; II, p. 111_{21} éd. A. G. Roos (cf. Anonyme, 42, 6 cité ci-dessous) ; 11, 4 ; II, p. 114_1 (d'où Anonyme, 42, 11 ; *FHG*, V, 1, p. 178 ; p. 128 éd. A. Diller).

(6) *Périple anonyme*, 42, 6 ; *FHG*, V, 1, p. 176 ; p. 127 éd. A. Diller ; il poursuit : *Ἀπὸ Ζιγάνεως*.

à ce qu'il en soit de même pour la ville. De fait *Ζίγανις* est une ville bien connue. C'est à l'escale de Ziganis, intermédiaire entre celle de Cordyle (Melyat) et celle de Pityus (Picunda), que le *Synaxaire de Constantinople* fait rendre l'âme à saint Cyriaque, un des six frères de saint Orentius, au cours de la navigation qui les conduisait d'Asie Mineure chez les barbares du Caucase (1). Ziganis est même un des quatre sièges épiscopaux rattachés à la métropole du Phasis ; elle figure à ce titre dans plusieurs Notices épiscopales, en premier lieu dans l'*Ἔκθεσις* attribuée à saint Épiphane (2). Un évêque de Ziganis, le seul qui soit connu,

(1) *Synaxaire de Cple (Propylaeum ad Acta sanctorum Nov.)*, 24 juin, col. 768_{37} : *Ὁ δὲ ἅγιος Κυριακὸς ἀπαχθεὶς εἰς τὴν τῶν Λαζῶν χώραν, ἐν τόπῳ λεγομένῳ Ζιγάνεως ἀνεπαύσατο ἐν Κυρίῳ τῇ τεσσαρεσκαιδεκάτῃ τοῦ μηνός· λοιπὸς δὴ τῶν ἑπτὰ ἀδελφῶν ὁ μακάριος Λογγῖνος, ὃς ἐν τῷ παραπλέειν ἀπὸ τῆς Ζιγάνεως ἐπὶ τὴν Λαζικὴν ... τὸ πνεῦμα παρέθετο καὶ κατετέθη εἰς Πιτυοῦντα* [Picunda ; cf. Erich Diehl, *RE*, XX (1950), 1883 s., qui néglige ce texte] *μεθ' ἡμέρας τεσσάρας, ἐκεῖσε τοῦ πλοίου ὁρμήσαντος.* Cf. P. Peeters, *Anal. Boll.*, LVI (1938), p. 249, lequel a observé que ce texte exclut que Ziganis se soit trouvé en Dšanie (Qauχč'išvili).

(2) Ps.-Epiphanios, *Ἔκθεσις* , *ap.* H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum, Abhg. d. bayer. Akad. d. Wiss., philos.-philol. Cl.*, XXI, 3 (1901), p. 542 : *Ἐπαρχία Λαζικῆς· Μητρόπολις Φάσιδος ἔχει ὑπ' αὐτὴν πόλεις ἤτοι ἐπισκοπὰς δ', οἷον τὸν Ῥοδοπόλεως* (422), *τὸν τῆς Σαησινῶν* (423), *τὸν Πετρῶν* (424),*τὸν τῆς Ζιγανέων* (425) (= *Notitia* VII de Parthey ; cf. encore V. Beneševic, *Byz.-neugr. Jahrb.*, 5 [1926-7], p. 98, B). Ces évêchés figurent encore nominalement dans des listes épiscopales postérieures : la *Notitia* de Basile de Ialimbana (déb. IX^e^ s.), n^os^ 463 à 468 (466 : *ὁ τῆς Ἀβισσηνῶν*; 468 : *ὁ τῆς Ζιγανέων*), *ap.* H. Gelzer, *Georgius Cyprius* (Leipzig, 1890) (= *Notitia* I de Parthey) ; les *Notitiae* de G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum* (Berlin, 1866) VIII, n^os^ 512 à 517 (515 : *ὁ τῶν Σαισσινῶν*; 517 : *ὁ τῆς Ζιγάνεως*, la forme correcte) et IX, n^os^ 423 à 428 (426 : *ὁ τῆς Σαϊαηνῶν* ; 428 : *ὁ τῆς Ζιγανέω*). Aujourd'hui encore ces évêchés subsistent comme sièges titulaires (cf. *infra*). — Phasis est P'ot'i à l'embouchure de l'ancien Phasis, le Rioni (cf. Erich Diehl, *RE*, XIX [1938], 1893-5, s. v. *Phasis*, n° 2, qui ne descend pas au-delà de Procope ; sur le nom, Markwart, *Sigynnen*, p. 22, n. 8 ; sur le site, p. ex. Dubois de Montpéreux, III, p. 62-81). — Le deuxième évêché suffragant n'est pas identifié. — Rhodopolis est un décalque d'un des toponymes indigènes composés du nom de la rose, *vard* ; la présence de ruines est favorable à l'identification de Dubois de Montpéreux avec Varc'ixe (*Vardic'ixe, « Rosenburg »), sur la *X*anis-cqali, le premier affluent de la rive gauche du Rioni après la Qvirila (Dubois de Montpéreux, II, p. 219-228 ; cf. Brosset, *Additions*, p. 103 ; Kiessling, *RE*, I A, 958, s. v. *Ῥοδόπολις*, est insuffisant : il néglige Agathias, 4, 15 et ne donne aucune bibliographie ; il estropie — à la suite du P. Soukry — les noms des villes de Mingrélie citées par le ps.-Mōsēs *X*orenac'i : cf. p. 78, n. 4).— Petrae est la fondation de Justinien, qu'il faut sans doute chercher aux environs de K'obulet'i (Brosset, *Additions*, p. 86 — contre Dubois de Montpéreux — et 102 s. ; A. Herrmann, *RE*, Suppl. VII [1940], 981, s. v. *Petra*, n° 8 a, donne seulement quelques références à Procope ! ; cf. E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, II [1949], index, p. 887, s. v. *Pétra*). — L'*Index sedium*

a participé à Constantinople au Concile *in Trullo* (692), en compagnie de deux autres évêques de Lazique, Théodore, évêque du Phasis, et Jean, évêque de Petrae (1). Enfin la localité de Ziganna, que la *Notitia dignitatum* (*Or.*, 38, 37 Seeck) assigne comme cantonnement à la *Coh. II. Valentiniana*, est certes (2) Ziganis et non la station de Zigana, proche du col de Zigana, sur la route de Satala (Sadak) à Trébizonde (3).

L'établissement scythe dont le nom de la ville de Sigan- semble garder le souvenir, et surtout les tribus de *Σακανοί* ou Sacasani (Ptol. et Pline) et de *Σκυθινοί* (Xén.) — qui n'en font peut-être qu'une seule — permettent, je crois,de rendre compte du nom de *sykn* que la version pahl. des *Res Gestae* applique à un territoire certainement identique à celui de la Mingrélie peut-être prolongée par le Lazistan (4). Des diverses explications

---

titularium archiepiscopalium et episcopalium (Vatican, 1933), p. 27, énumère, sous les nos 584-588, les évêchés de Lazique : *Phasis, metropolis* ; *Petra, Rhodopolis, Saesina, Zygana*, et indique comme équivalents modernes de ces noms : « Poti, Teikis-Giri, Vartzije, Dciuari (Dschuari), Cobuleti ». Aucune justification n'est donnée. L'identification de « Zygana » avec K'obulet'i est impossible (cf. p. 76) ; je constate que Saesina (?) a été rayé de la liste des sièges titulaires dans l'*Annuario pontificio per l'anno 1952* (Vatican, 1952) [V. *Addenda*, p. 177].

(1) Mansi, XI, 1005 A : *Φαυστῖνος ἀνάξιος ἐπίσκοπος Γιγανῶν χώρας, l. Ζιγάνεων τῆς Λαζῶν χώρας* (Cf. Le Quien, I, 1346). Au même concile assistent *Ἰωάννης ἀνάξιος ἐπίσκοπος πόλεως Πετρῶν τῆς Λαζῶν χώρας (ibid.)* et *Θεόδωρος ἀνάξιος ἐπίσκοπος τοῦ Φασίτου Λαζῶν χώρας* (992 B).

(2) Cf. W. Tomaschek, *Ztschr. für die österreichischen Gymnasien*, XVIII (1867), p. 713-715 et mon article annoncé ci-dessus, p. 71, n. 1 (fin).

(3) *Itinéraire d'Antonin*, 216, 6 dans *Itineraria romana*, I, éd. O. Cuntz. Le nom de Zigana a survécu inaltéré jusqu'à nos jours : il est porté par le col, la localité voisine et les montagnes environnantes (resp. Zigana Kordonu, Zigana Hanlarï et Zigana Dağlarï sur la carte turque au 1 : 800.000, feuille *Sivas*, 1934). Cf. F. Cumont, *Studia Pontica*, II (1906), p. 361 s., avec une photographie des « Khans de Zigana ». — Markwart, *Sigynnen*, p. 28, identifie Zigana avec *Σίγυννος, πόλις Αἰγυπτίων, ὡς Κτησίας ἐν πρώτῳ περίπλων· οἱ πολῖται Σίγυννοι* (Étienne de Byz., p. 565$_3$ éd. Meineke), au prix d'une correction, celle de *Αἰγυπτίων* en *Λιγυστί‹ν›ων*, et au terme d'une suite de déductions où l'hypothèse tient une large place (p. 14-28). Plus immédiat est le rapprochement avec la ville de Mingrélie : il permet de supposer que le nom de Zigana a primitivement comporté lui aussi la sifflante sourde initiale et que la localité est un ancien établissement de Saka. Cette hypothèse est corroborée par la situation de Zigana à la frontière du territoire dont un demi-millénaire avant l'*Itin. Ant.*, Xénophon a appelé les habitants des *Σκυθινοί*.

(4) La *Géographie arménienne* du ps.-Mōsēs *Xorenac'i* (Anania Širakac'i, VII^{e} s. ? ; cf. p. 84, n. 5), 27 [38] Soukry, compte comme villes de Mingrélie (Egr), outre Ziganis (v. ci-dessous), K'ut'aisi et Rhodopolis (Varc'iχe ? ; cf. p. 77, n. 2), deux villes côtières du Lazistan, Atina — rebaptisée depuis peu

que l'on peut envisager du choix de ce nom, je tiens pour la plus vraisemblable qu'il s'agit d'une dénomination historique du type de celle d'Allemagne que nous appliquons au Deutschland, d'un nom hérité d'une époque où l'élément scythe dominait dans cette région (1). *Μαχελονία*, au contraire, contient, si notre

---

Pazar — et Rize : *Uni hing k'alak's, Iani* (trad. *Igani*), *Kota, Ṙodiwpolis, At'ina, Ṙizon* ». « Elle a cinq villes... » MARKWART, *Sigynnen*, p. 23, corrige tacitement le premier nom en Sigani. Ne faut-il pas plutôt rétablir Zigani ? La consonne initiale a pu être prise pour la préposition *z*, qui introduit en arménien classique tout accusatif déterminé.

(1) Ces faits historiques rendent compte de la représentation occidentale, antérieure dans l'ensemble à Hérodote, qui étend la Scythie jusqu'au Sud du Caucase et qui, en particulier, tient les Chalybes pour un peuple de Scythie (cf. M. ROSTOWZEW, *Skythien und der Bosporus*, I [seul paru] (Berlin, 1931, p. 22 s., qui donne les références aux sources et aux études ; p. 22, n. 2 on biffera dans la bibliographie sur les Chalybes l'article *Chalkus* de KUBITSCHEK, *RE*, III, 2098 s., qui concerne la monnaie divisionnaire de l'obole). — SOLINUS est un des auteurs qui placent les Chalybes en Scythie : 15,5 ; p. 83$_1$ éd. MOMMSEN : *Chalybes et Dahae in parte Asiaticae Scythiae crudelitate ab immanissimis nihil discrepant.* De ce texte, dont la source est inconnue, on rapproche AMMIEN MARC., 22, 8, 21 : *His regionibus* (*sc.* le littoral de la mer Noire, à l'Est de l'Halys) *Dahae confines sunt, acerrimi omnium bellatores, et Chalybes, per quos erutum et domitum est primitus ferrum. post quos terras patentes Byzares obtinent et Sapires et Tibareni et Mossynoeci et Macrones et Filyres, populi nulla nobis adsuetudine cogniti.* Ce passage a valu à Ammien l'accusation de transporter près de la mer Noire les Dahae du Turkestan (cf. TOMASCHEK, *RE*, IV, 1945, s. v. *Daai ; Thes. linguae lat., Onomasticon*, III, 13, s. v. *Dahae*). Certes, la graphie est bien celle du nom des Dahae. Mais, que cette « adaptation » soit le fait d'Ammien, ou qu'il l'ait héritée de sa source, comme il est plus probable, ces Dahae, groupés avec les Chalybes en tête de peuplades du Pont, représentent, à n'en pas douter, les *Τάοχοι* de Xénophon. *Τάοχοι* et *Χάλυβες* ou *Χαλδαῖοι* étaient voisins et sont plus d'une fois cités côte à côte : XÉN., *Anab.*, 4, 4, 18 : *Τιρίβαζος ... ἔχων τήν τε αὑτοῦ δύναμιν καὶ μισθοφόρους Χάλυβας καὶ Ταόχους* ; — 4, 6, 5 : *ἀπήντησαν αὐτοῖς Χάλυβες καὶ Τάοχοι καὶ Φασιανοί* ; — 5, 5, 17 : *Καὶ Καρδούχους καὶ Ταόχους καὶ Χαλδαίους ... μάλα φοβεροὺς ὄντας πολεμίους.* (Éd. P. MASQUERAY.)

Le cas de Solinus est moins clair, car la portée de l'expression *asiatica Scythia* peut prêter à discussion. Il n'en est pas moins probable que les Dahae représentent, chez lui aussi, les *Τάοχοι* de Xénophon. Leur réputation de cruauté monstrueuse leur vient peut-être de l'épisode final de l'engagement des Dix Mille avec les *Τάοχοι*, lequel avait dû frapper les collectionneurs de *mirabilia*. Cf. *Anab.*, 4, 7, 13 (les munitions des *Τάοχοι* — en l'occurence les pierres qu'ils font rouler sur les assaillants — sont épuisées) : *Ἐνταῦθα δὴ δεινὸν ἦν θέαμα. αἱ γὰρ γυναῖκες ῥίπτουσαι τὰ παιδία εἶτα ἑαυτὰς ἐπικατερρίπτουν, καὶ οἱ ἄνδρες ὡσαύτως ...*

Sur les *Τάοχοι* l'art. de la *RE* (IV A, 2247, par HERRMANN) est tout à fait insuffisant ; il se réfère aux seuls Xénophon et Étienne de Byzance, alors que les tenants et les aboutissants de cette peuplade sont connus. La forme *Τάοχοι* comporte deux désinence de pluriel : la désinence grecque, fruit de l'adaptation, et la désinence *-k'*, bien connue par l'arménien, dont les *Τάοχοι* et les *Καρδοῦχοι*

hypothèse est fondée, le nom de l'élément ethnique déjà prépondérant à cette époque et dont l'importance va sans doute croître encore. Significative à cet égard est la substitution qui s'opérera du nom le plus mingrélien, si l'on peut dire, celui d'Enguri au nom du fleuve Sigan- (1).

4. Le Balāsaṙān.

Du nom de cette région, dont la forme est iranienne, nous avons ici à la fois l'attestation la plus ancienne et la seule qui figure dans un document iranien. La *Géographie* du ps.-Mōsēs Xorenacʿi (Anania Širakacʿi, VII[e] s. ?) cite le Bałasakan dans

---

de Xénophon sont précisément la plus ancienne attestation (cf. P. Kretschmer, *Anzeiger d. österreich. Akad. d. Wiss., philos.-hist. Kl.*, LXIX [1932], p. 34 s.). Sophénète, un des Dix Mille, écrivait *Τάοι* (Étienne de Byz., s. v. *Τάοχοι*). Le nom des *Τάοχοι* s'est perpétué au Moyen-Age dans le Tao des Géorgiens et le Taykʿ des Arméniens, c'est-à-dire la région comprise entre Tortum-çayï et Oltu-çayï (cf. Hübschmann, *Altarm. Ortsn.*, p. 276-278 ; Honigmann, *Ostgrenze*, index, p. 257, s. v. *Taïs* et carte IV). Leurs ancêtres sont sans doute les Daia(e)ni des inscriptions assyriennes, identiques aux Diauni des inscriptions de l'Urarṭu (C. F. Lehmann-Haupt, *Armenien einst und jetzt*. II, 2 [Berlin-Leipzig, 1931], p. 791-795 ; cf. M. Streck, *Ztschr. f. Assyriologie*, XIII [1898], p. 109 s. et XIV [1899], p. 171 ; Ebeling, *Reallexikon der Assyriologie*, II, 2 [1934], p. 101, s. v. *Daia(e)ne*, et encore J. Markwart, *Caucasica*, VII [1931], p. 11.)

(1) Je ne puis manquer de citer ici la *Chronique* de saint Hippolyte, rédigée en 234/5 (§ 232 ; p. 90 éd. Ad. Bauer, *Hippolytus Werke*, IV = *Die griech. christl. Schriftst.*, XXXVI): *Καὶ πέραν δὲ τῶν Καππαδόκων εἰς τὰ δεξιὰ μέρη οἰκοῦσιν Ἀρμένιοι καὶ Ἴβηρες καὶ Βηρανοί, εἰς δὲ τὰ εὐώνυμα μέρη οἰκοῦσι Σκύθες καὶ Κόλχοι καὶ Βοσπορανοί*... Ce passage est des plus suggestifs, puisque, à la même époque que les *Res Gestae*, il connaît des Scythes dans la même région. Mais son utilisation pose le problème des sources du *Διαμερισμὸς τῆς γῆς* auquel il appartient et celui de l'identité des énigmatiques *Βηρανοί*. J'ai l'intention de revenir sur ce sujet. Je résume ici la réponse certaine que j'ai trouvée à la seconde question. — Les *Βηρανοί* sont les Albans du Caucase. La forme de leur nom est celle transcrite par *Eṙan* en arménien, dans le composé Eṙanšahik (Movsēs Kałankatuacʿi, p. 71, 136 [deux fois], 258, 263 éd. Ēmin ; p. 71, 136, 260, 266 trad. Patkanean), *Īrān* en arabe (ainsi Markwart, *Ērānšahr*, p. 119, auquel Minorsky, *Ḥudūd*, p. 406-410, a tort de s'opposer : la forme est garantie par l'arménien), *Irrani* dans un document latin de 1404 (cf. P. Pelliot, *Notes sur l'histoire de la Horde d'Or* [Paris, 1950], p. 154, n. 1, qui propose dubitativement l'identification, parce qu'il croit nécessaire de lire **Arrani*). Le *B* initial provient de la contamination du nom des *Ἴβηρες*, qui précède immédiatement. Contrairement aux apparences, la présence d'*Ἀλβανοί* dans la liste des peuples (§ 200, n° 14, p. 80) où notre nom est écrit *Βιβρανοί* (n° 34, p. 81) ne crée pas de difficulté pour notre interprétation : elle est confirmative. Ces *Ἀλβανοί* habitent, en effet, au delà des Portes Caspiennes, c'est-à-dire du défilé de Darial (§ 229, p. 89 : *Ἀλβανοὶ δὲ πέραν τῶν Κασπίων πυλῶν*) : ce sont les Alains.

sa liste des provinces de l'Iran, mais le commentaire géographique de Markwart (*Ērānšahr*, p. 119 s.) est par exception peu documenté. Il n'utilise que l'indication incidemment fournie par Ibn Ḫordāḏbih (1) : « De Barzand [14 farsaḫ après Ardabēl] à la steppe de Balāsaǧān et à Warṯān [arm. Vardanakert ; sur l'Araxe, avant sa réunion avec la Kura (2)], sur la limite de l'Āḏarbayǧān, 12 farsaḫ. » Markwart interprète, comme l'éditeur, de Goeje : « De Barzand à la steppe de B. et *de là* à Warṯān ». Mais le texte peut aussi bien signifier que Warṯān se trouve dans le Balāsaγān. Tel est le cas, sans aucun doute, on va le voir. L'intérêt réel de ce passage est de fixer la frontière méridionale du Balāsaγān entre Warṯān et Barzand.

Yāqūt (II, p. 780_6) (3) définit la plaine de Balāsaǧān comme celle où l'Araxe pénètre quand il sort des montagnes ; elle s'étend jusqu'à la mer dans la distance qui sépare Barzand de Barḏaʿa ; elle comprend les villes de Warṯān et de Baylaqān (Pʿaytakaran des Arméniens) (4). — Ce nom est donc celui de toute la grande plaine alluvionnaire du Bas-Araxe et de la Basse-Kura.

Mais à l'époque sassanide le nom de Balāsaγān s'applique à une région plus étendue que cette plaine, celle dont les frontières septentrionales et orientales sont formées par le Caucase, le pas

(1) *BGA*, VI, texte p. 121 ; trad. p. 92.

(2) Schwarz, *Iran*, p. 1053 : « Wahrscheinlich... unterhalb der Mündung des Kara Su in den Aras. » Dans le supplément à son article *Mūḳān* (*EI*, suppl., s. v.) V. Minorsky l'identifie, grâce aux indications des itinéraires arabes, avec les ruines d'Altan, sur la rive droite de l'Araxe, en aval de la tête du canal de G'aur-arḫï, là où la route d'Ardabīl traverse le fleuve.

(3) Cf. Schwarz, *Iran*, p. 982.

(4) Hübschmann, *Altarm. Ortsn.*, p. 351, n. 2 : « zwischen Kur und Araxes vor ihrer Vereinigung ». V. Minorsky (*EI*, s. v. *Mūḳān* ; *EI*, suppl., s. v.) accepte l'identification avec les ruines dites de Mīl (« minaret ») que N. K. Khanikoff (Chanykov) donnait comme établie dès 1862 : « Les ruines de Belokan des Arabes, que les habitants actuels du pays désignent par le nom de Mīl, à cause d'un minaret isolé qui seul reste debout dans une plaine aride et brûlée par le soleil. » (*JA*, 5e s., XX, p. 72). Il veut bien m'écrire qu'« il n'y a aucun doute » à ce sujet. « Encore de nos jours les vieux nomades emploient le nom de Bïlagan pour cet endroit. Le minaret est le point de triangulation russe. Il est situé à 3 km. à l'Ouest de la colline d'Uran-tepe, où l'on voit les restes de trois villes (probablement des quartiers de la même ville). Je vois l'identification maintenue par « l'expédition de Mīl » (1933) ; voir *Trudy Azerb. filiala*, XXV (1936), p. 1-30. Baylaqān était certainement une ville importante, car des canaux de l'Araxe — le G'aur-arḫï ou « canal des (anciens) infidèles » — et du Karkar-čayï (Gargar-č.), y aboutissent. Sur la vie turbulente de Baylaqān, voir *JA*, t. 237 (1949), p. 93-142. »

de Derbend et la Caspienne et qui voisine au Sud avec l'Atropatène (Āḏarbayǧān), au Sud-Ouest avec le Sisakan et à l'Ouest avec l'Albanie. Il recouvre donc à peu près le territoire du Mūqān et du Šīrwān. Cette définition résulte de la combinaison de trois textes : celui des *Res Gestae,* celui du ps.-Mōsēs *X*orenacʻi et, sitôt qu'on y apporte une correction évidente, un passage bien connu de l'*Histoire ecclésiastique* du ps.-Zacharie le Rhéteur (553/4 ap. J.-C.) (1).

Examinons aussitôt celui-ci, qui nous sera le plus utile. Il s'agit de l'énumération des cinq pays chrétiens du Nord. Les quatre premiers sont l'Arménie, la Géorgie (Gurzān), l'Albanie (Arrān), le Sisakan (Sīsaγān). Le cinquième est défini : ܒܙܓܘܢ ܐܬܪܐ ܘܠܫܢܗ . ܕܢܩܝܦ . ܘܡܬܚܡܐ ܠܬܪ̈ܥܐ ܕܟܣܦܝܐ|ܠܬܪܥܐ ܕܣܝܡܝܢ ܘܠܝܡܐ . ܗܠܝܢ ܕܒܐܪܥܐ ܕܗ̈ܘܢܝܐ . «Bazgun regio et lingua eius, quae portis Caspii et mari, in terra Hunnorum sitis, contigua est seque usque ad eas extendit. »

D'après H. Gelzer (2), Bazgun est le pays des Abasges ou Aphkhazes ; par ce nom il faut visiblement entendre le royaume de Lazique, où, par conséquent, les Aphkhazes étaient peut-être déjà l'élément ethnique exerçant l'hégémonie. Markwart *(Streifzüge,* p. 174) estime cette identification évidente, fait siennes les déductions de Gelzer et complète ses explications (cf. *infra*).

Il va au contraire de soi, à mon sens, qu'il faut écrire ܒܠܙܓܘܢ, ou une forme semblable, au lieu de ܒܙܓܘܢ (3) —

(1) Ps.-Zacharie le Rhéteur, *CSCO*, t. 84, p. 214_{17} [t. 88, p. 144].

(2) Note à la traduction de K. Ahrens et G. Krüger, *Die sog. Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor, Scriptores sacri et profani,* III (Leipzig, 1899), p. 382.

(3) M. Honigmann me communique deux autres exemples qu'il a relevés du même accident, la disparition d'un *lāmaδ* au cours de la transmission d'un texte syriaque.

1° Dans sa 19e lettre festale, de 347, saint Athanase cite parmi les évêques remplacés en 346, celui de la ville de ܕܐܝܘܣܦܩܣ ܕܝܢ ܗܝ ܕܥܠ ܣܦܪ ܝܡܐ, «*dy'wspqs* au bord de la mer» (W. Cureton, *The festal letters of Athanasius*[Londres, 1848], p. ܟܒ, l. 20). Opitz, *Athanasius Werke,* II, 1, p. 128, n° 165 transcrit *Διόσπολις κατὰ Νεῖλον*. Le P. P. Peeters, *Anal. Boll.*, LVII, (1939), p. 140 préfère entendre « Phacusi ad mare ». Mais Phacusa n'était pas située sur la côte. Il faut restituer un *lāmaδ* (ܕܐܝܘ ܣܦܘ ܠܝܣ) et comprendre qu'il s'agit de Diospolis près de la mer, aujourd'hui Tell el-Balamon.

2° L'évêque Jean de Sebennytos (vers 482) est appelé dans les *Plérophories* de Jean Rufus, ch. 63, éd. F. Nau, *PO*, VIII, p. 120 $[520]_9$: ܝܘܚܢܢ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܕܝܩܘܢܝܐ. Le traducteur, M. Brière, transcrit « (τῆς) διακονίας (?) ». Mais il faut lire ܕܕܝܘܠܩܘܢܝܐ = « des gens de *Διόλκων* » : en effet Liberatus,

c'est-à-dire restituer un *lāmaδ* — et que le cinquième pays chrétien du Nord est le Balāsaγān (1). Il suffit pour s'en convaincre de comparer les explications contraintes qu'entraîne l'identification avec l'*Αβασγία*, aux autres, naturelles et harmonieusement coordonnées, que permet cette correction minime :

1° Au lieu de devoir chercher ce pays à l'Ouest, au terme d'une énumération qui va d'Ouest en Est, on le trouve, là où l'on s'y attend, à l'extrémité orientale. Comparez les suites : Arménie-Géorgie-Albanie-Sisakan-« Bazgun » ; Arménie-Géorgie-Mingrélie-Albanie-Balāsaγān *(Res Gestae)* ; Arménie-Géorgie-Albanie-Bałasakan-Sisakan (ps.-M. *X*).

2° Markwart spécifie que l'expression « Portes Caspiennes » désigne ici, suivant l'usage blâmé avec raison par Pline, la passe centrale du Caucase, Darial, et non le pas de Derbend, entre Caucase et Caspienne. Ce serait, en effet, la seule possibilité si « Bazgun » était l'Aphkhazie. Mais que laisserait subsister de Géorgie une définition aussi insolite de l'Aphkhazie ? Il suffit, par contre, de supposer que l'emploi du nom des Portes Caspiennes est correct pour retrouver le goulot de Derbend, limite naturelle, au Nord-Est, du pays situé au Sud-Est du Caucase. Nous montrerons que la même frontière est d'ailleurs indiquée par les *Res Gestae* (cf. p. 88 ss.).

3° Comme pour ne laisser subsister aucun doute, le texte précise que les Portes se trouvent dans le pays des Huns. Markwart se débarasse de ce membre de phrase en déclarant qu'il ne se rapporte naturellement pas aux Portes Caspiennes, mais qu'il constitue l'intitulé de la partie suivante du texte. La phrase suivante, qui enchaîne : *et ultra easdem portas...*, rend cette explication impossible. Dès lors, comment douter qu'il s'agisse

---

Breviar., 17 ; *Acta concil. oecum.*, II, V, p. 131_{28}, l'appelle *Ioannem episcopum egumenum monasterii Diolcon.*

(1) [Dans son *Armenija v epochu Justiniana* (*Teksty i razyskanija po arm.-gruz. filol.*, XI, St.-Pétersbourg, 1908), p. 219 s., Adonc (Adontz) a déjà proposé de reconnaître le Bałasakan dans Bazgun. Brooks ne le signale pas dans sa récente édition, soit qu'il ait ignoré cette correction, soit qu'elle lui ait paru peu vraisemblable, à cause de la définition donnée par Adontz du Balasakan : « Le Barasakan s'étendait en Atropatène, aux environs des villes de Barzand et de Vardanakert. » Comment un territoire aussi peu étendu serait-il cité sur le même plan que l'Arménie, la Géorgie, l'Albanie et le Sisakan ? Le livre d'Adontz, dont on connaît la rareté, ne m'était pas accessible durant la rédaction de ce mémoire.]

de Derbend, si souvent appelée « Portes des Huns » par les Arméniens (1) ? Et Markwart (2) lui-même n'explique-t-il pas le nom indigène de Derbend — Čor ou Č'oł chez les Arméniens, *Τζούρ* chez Procope (*Bell.*, 8, 3, 4) — par le nom de la horde de Huns Blancs des Čōl, établis au Nord de Derbend en tous cas depuis 395 ?

Nous disposons désormais de trois textes en partie parallèles pour déterminer l'étendue du Balāsaγān : 1° *Res Gestae* (env. 262) (3) : Atropatène-Arménie-Géorgie-Mingrélie-Albanie-Balāsaγān « jusqu'au devant du Caucase et des Portes d'Albanie » (cf. p. 88-90) ; 2° ps.-Zacharie le Rhéteur (553/4) : Arménie-Géorgie-Albanie-Sisakan-Balāsaγān, jusqu'aux Portes Caspiennes ; 3° ps.-Mōsēs *X*orenac'i : Atropatène-Arménie-Géorgie-Albanie-Balāsaγān-Sisakan (4). Au Nord, au Nord-Est et à l'Est la frontière du Caucase, du pas de Derbend et de la mer Caspienne est donnée par le ps.-Zacharie ; elle sera confirmée par les *Res Gestae* lorsque nous aurons déterminé que les Portes du Caucase qui y sont nommées sont les Portes d'Albanie et non les Portes des Alains (cf. paragr. suivant). Au Sud, la frontière commune avec l'Atropatène est assurée par les *Res Gestae* et le ps.-Mōsēs *X*orenac'i ; Ibn Ḫordāḏbih nous a d'ailleurs permis de la fixer avec plus de précision entre Warṯān et Barzand. Au Sud-Ouest, la frontière commune avec le Sisakan est assurée par le ps.-Zacharie et par le ps.-Mōsēs *X*orenac'i ; à l'Ouest, la frontière commune avec l'Albanie est garantie par tous les textes, mais son tracé n'est pas précisé. L'accord des trois documents est remarquable. Le premier est du début de l'époque sassanide, le deuxième est de trois siècles postérieurs ; le troisième nous reporte après la conquête arabe, si le ps.-Mōsēs *X*orenac'i est le mathématicien Anania Širakac'i (5). Il en résulte que la définition géogra-

(1) Références dans HÜBSCHMANN, *Arm. Gr.*, p. 218 s.

(2) *Ungarische Jahrbücher*, IX (1929), p. 102 s.

(3) Et le texte parallèle, en pārs., de l'inscription de Kartīr à Naqš-i Rustam. Cf. p. 89, n. 1.

(4) P. 40 éd. SOUKRY, dans MARKWART, *Ērānšahr*, p. 10 [17].

(5) On sait qu'il existe de la *Géographie* arménienne, une recension longue et une recension abrégée. La première n'est connue que par un manuscrit de Venise ; elle a été éditée à Venise, par le P. A. SOUKRY, en 1881, avec une traduction française souvent défectueuse. L'*Ērānšahr* de MARKWART est, en principe, une réédition des paragraphes qui traitent de l'Iran. La seconde a été éditée plusieurs fois. L'édition la plus notable est celle de PATKANOV (Patkanean), *Armjanskaja geografija VII věka po R. Ch.* (St.-Pétersbourg, 1877), qui est accompagnée d'une traduction russe. Le texte d'un manuscrit meilleur que ceux utilisés jusqu'à

phique du Balāsaγān est dans l'ensemble restée constante durant toute l'époque sassanide.

Sur les destinées politiques de cette région excentrique nous savons très peu. Elle apparaît pour la première fois chez Fauste de Byzance comme le pays des Bałasičk' *(ašχarhn Bałasčac')* (1) :

---

présent vient d'être publié par A. Abrahamyan dans son livre *Anania Širakac'u matenagrut'yunə* [L'œuvre d'A. Š.] (Erivan, 1944), p. 336-354. — C'est Patkanean qui, dans la préface de son édition, a proposé d'attribuer la *Géographie* au mathématicien Anania Širakac'i. Cette thèse a été reprise par Abrahamyan dans son mémoire *Xorenac'un veragrvoł « Ašχarhac'oyc' »-i helinaki harc'i šurǰə* [Autour du problème de l'auteur de la Géographie attribuée à Xorenac'i] (Erivan, 1940). Je ne connais ce travail que par le résumé que l'auteur en donne dans son « Oeuvre d'Anania Širakac'i » (p. 150-2). Lorsqu'il m'aura été accessible, je préciserai ma position dans *Byzantion* ou dans le *JA.* (L'article de Manandjan [Manandyan], un des adversaires de Patkanean, qui a paru dans le *Vizantijskij Vremennik*, XXVI [1947], p. 127-143, a dû être rédigé longtemps avant son apparition, car il ignore encore les travaux d'Abrahamyan.)

(1) P'awstos Buzandac'i, 3, 7 ; p. 28 éd. de Venise, 1933 ; Langlois, I, p. 216. Cette armée comprenait un contingent de Bałasičk' : Id, 3, 7 ; p. 27 ; Langlois, I, p. 215. — Sanēsan est *t'agaworn Mazk't'ac'*, « le roi des Mazk'ut'k' », c'est-à-dire des Massagètes ou Alains : cf. J. Markwart, *Die Entstehung der armen. Bistümer, Orientalia christiana*, XXVII, 2 (1932), p. 214 ss. Markwart traite en particulier du chap. précédent, où Fauste raconte comment le catholicos de Géorgie et d'Albanie, Grégoire, petit-fils de Grégoire l'Illuminateur, tenta d'évangéliser le pays de Sanēsan et fut martyrisé. L'année même de la publication du mémoire posthume de Markwart paraissait l'importante étude du P. P. Peeters sur *Les débuts du christianisme en Géorgie* (*Anal. boll.*, L, p. 5-58). Le P. Peeters fait rentrer dans son sujet la mission de Grégoire chez Sanēsan (§ 4 ; p. 18-25), mais à tort, comme l'autorité qui s'attache à son nom et le caractère peu explicite du travail de Markwart m'obligent à le montrer. Le problème central est celui de l'identification des *Mazk't'ac'* (gén.) : sont-ils les Massagètes ou Alains (doctrine courante, Markwart) ou bien les *Μόσχοι* habitant le Mesχet'i (P. Peeters ; cf. p. 76) ? La question revêt un autre aspect : Agathange parle à deux endroits de *Mask't'ac'* (gén.), c'est-à-dire d'une population dont le nom ne diffère — au gén. — que par une lettre de celui des *Mazk't'ac'* (*PH*, I, 2, p. 439 ; Langlois, I, p. 180 ; le traducteur grec a compris « Massagètes » : § 152 l. 69 éd. de Lagarde : *Μασαχούτων Οὔννων* ; l'autre pass. est cité p. 51, n. 2). Or, Fauste lit Agathange. Peut-on admettre qu'il parle d'un autre peuple que lui ? Le P. Peeters et Markwart admettent l'accord des deux auteurs, mais adoptent les solutions opposées. Le premier voit dans les deux cas des *Μόσχοι* et situe donc la mission et le martyre de Grégoire « bien près de la région centrale du territoire le plus authentiquement géorgien » (p. 25). Pour le second il s'agit d'Alains établis au Sud de Derbend, cf. Markwart, *Skizzen z. histor. Topogr. u. Gesch. v. Kaukasien* [Vienne, 1928], p. 27 s. et *Caucasica*, VI, 2 [1930], p. 33. Je réserve l'examen des passages d'Agathange, où il me paraît d'ores et déjà indubitable qu'il est question des *Μόσχοι* (Mask'it'k' ?). Je montrerai ici que le principal argument sur lequel le P. Peeters fonde son identification n'est pas valable et qu'il résulte de plusieurs indices que les *Mazk't'ac'* sont des Massagètes (Mazk'ut'k') ou Alains installés dans le pays que les *Res Gestae* appellent déjà Balāsaγān. —

les Arméniens chassent « jusque là » les débris de l'armée avec laquelle le roi des Alains Sanēsan avait envahi le royaume de son frère, le roi d'Arménie *X*osrov II, après l'avoir écrasée près du château d'Ōšakan (1), quelques kilomètres au Nord de Vałaršapat (335/6)(2). Le Balāsaγān appartient à l'Albanie quand Koriun s'y rend, au début du V^e^ s.(3). A en croire Élisée, il aurait été indépendant sous un chef Hun, Heŕan, à l'époque de la révolte des Vardaniens (mil. du V^e^ s.) (4). Mais, depuis que le P. N. Akinian (5) a établi qu'Élisée n'est pas un contemporain des événements qu'il raconte, mais écrit durant le dernier quart du VI^e^ s., et qu'il complète les données empruntées à Lazare de Pharpi

---

Grégoire a été martyrisé sur la grève « bordant la grande mer du Nord ». Le P. Peeters tient pour certain que la « mer ou lac du Nord » est le lac Pałakac'i des Arméniens, le Çïldïr Gölü des Turcs, parce que, dit-il, Mōsēs *X*orenac'i appelle une fois ce dernier le « grand lac du Nord ». Ce rapprochement qu'il donne comme « la clef de ce problème topographique » (p. 23) ne peut faire illusion. Si l'on juxtapose les textes, la différence éclate : Fauste parle de « la grande mer du Nord » : *hiwsisakan covun meci* (gén.) ; Mōsēs *X*or. emploie un diminutif du mot « mer » ; il dit « la petite mer » du Nord ou plutôt « le lac du Nord » : *i covakēn hiwsisoy* (2, 6 ; *PH*, II, 1 ; p. 109_{12} ; Langlois, I, p. 46 = II, p. 82). Outre l'emploi de cette expression, des indices très clairs montrent que Mōsēs *X*orenac'i est pour une fois dans le vrai lorsqu'il situe l'épisode sur le bord de la mer Caspienne (3, 3 ; *PH*, II, 1, p. 260_1 ; Langlois, II, p. 135). 1° Le théâtre de l'activité de Grégoire aurait sans doute pu être la Géorgie aussi bien que l'Albanie. Mais au début du chapitre nous apprenons qu'il édifiait et restaurait des églises en Albanie, dans les cantons limitrophes de l'Atropatène. Après avoir terminé cette entreprise, il passa dans le pays de Sanēsan. De là à conclure qu'il est parti en mission dans une région contiguë (Balāsaγān), il n'y a qu'un pas. On incline fort à le franchir lorsqu'on lit, qu'après son martyre « ceux qui l'avaient accompagné depuis le canton de Haband,... le transportèrent dans leur canton, en Albanie, sur les confins de l'Arménie, à Haband, dans le village qu'on appelle Amaraz ». Le canton de Haband qui appartiendra à la X^e^ province de Grande Arménie, le P'aytakaran, est limitrophe du Balāsaγān des *Res Gestae* ou lui est intérieur (Amaraz est sur la rivière d'Amaraz = Kara-čayï ; cf. Markwart, p. 219). — 2° Le récit de l'invasion engage à conclure dans le même sens : si les Arméniens refoulent les débris de l'armée de Sanēsan de Vałaršapat jusque dans le pays des Balasick', c'est sans doute parce qu'ils venaient de cette direction.

(1) Cf. Hübschmann, *Altarm. Ortsn.*, p. 479.

(2) Sur la date de ces événements, cf. Markwart, *op. cit.*, p. 214.

(3) Koriwn, *Vark' Mašt'oc'i* (Vie de Mašt'oc'), éd. G. Fntglean (Jérus., 1930), l. 625. Cf. Mōsēs *X*orenac'i, 3, 60 ; *PH*, II, 1, p. 340_{10} ; Langlois, II, p. 167.

(4) Elišē, 7, 30 ; p. 264 éd. de Venise, 1950 ; Langlois, II, p. 227 (cf. 3, 58 ; p. 147 ; Langlois, II, p. 208).

(5) N. Akinean, *Elišē Vardapet ew iwr patmut'iwn Hayoc' paterazmi (Elisäus Vardapet und seine Geschichte des armenischen Krieges)*, dans *Azgayin matenadaran (Nationalbibliothek)*, t. 133 (1932) et 140 (1936) ; en arménien avec résumé allemand.

au moyen de renseignements valables pour une autre époque — en particulier pour l'année 572 —, il convient d'observer la plus grande réserve au sujet de ses dires, lorsque d'autres sources ne permettent pas de les contrôler. Dans le troisième quart du VI^e s., le catholicos d'Arménie Jean II, écrivant en son nom et en celui des évêques d'Arménie au catholicos Abas d'Albanie et aux évêques d'Albanie, nomme parmi ces derniers un évêque Timothée de Balāsaγān (1). Dans la liste des « seigneurs auxquels Ardašīr octroya le titre de Šāh », Ibn Ḫordāḏbih (2) cite un « Balāsaγān šāh ». Balāḏorī rapporte dans son histoire de la conquête arabe, d'une part, que les Kurdes du Balāsaγān durent être réduits par la force, d'autre part que le marzbān d'Āḏarbāyğān, dans l'accord qu'il conclut avec le général arabe Ḥuḏayta demanda entre autres assurances « qu'il ne les exposerait pas à un danger venant des Kurdes du Balāsaγān » (3). Enfin, l'Arménien Łewond (VIII^e s.) évoque la richesse en bétail de la plaine de Balāsaγān *(daštn Bałasakan)* à propos de l'incursion des Khazars qui la dévasta, en 764/5, en même temps que l'Albanie et la Géorgie (4).

---

(1) *Girk' t'łt'oc'* (Livre des lettres), éd. G. Tēr-Mkrtč'ean (Tiflis, 1901), p. 81 et Movsēs Kałankatuac'i, éd. Emin, p. 94 : *Timot'ēi Bałasakanu episkoposi.* — La lettre en question est celle dont parle la *Narratio* (*Διήγησις*) *de rebus Armeniae*, *PG*, t. 127, col. 982 = t. 132, col. 1245 ; cf. P. Peeters, *Rech. orient. (Subsidia hagiogr.*, 27 [1951], I, p. 324). [Éd. Garitte, *CSCO*, 132, p. 38, § 85, l. 210-4].

(2) *BGA*, VI, texte p. 18 ; trad. p. 13 : l'éditeur adopte la leçon « Balāšğān » ; « Balāsğān » figure dans son apparat critique.

(3) Balāḏorī, p. 203 et 326 éd. de Goeje ; trad. I, p. 319 (Ḥitti) et II, p. 20 (Murgotten) dans les *Studies in history. Columbia university*, LXVIII (1916 et 1924) : *Akrād al-Balāsağān* ; cf. Ibn al-Faqīh, *BGA*, V, p. 293_7 et Yāqūt, I, p. 173_{12} (la réf. de Murgotten à Yāqūt, I, p. 454 est fausse).

(4) P. 132 éd. Ezeanc', p. 93 tr. Patkanov (Patkanean). — On observera qu'une définition correcte du Balāsaγān éclaire la liste des territoires « pris » par les Khazars : 1) une série de cantons qui appartiennent à l'Albanie, ainsi que l'auteur le note expressément ; 2) la plaine de Balāsaγān, c'est-à-dire la région limitrophe de l'Albanie à l'Est (cf. p. 84) ; 3) une série de cantons de la Géorgie, c'est-à-dire de la région limitrophe de l'Albanie à l'Ouest. — Les Bałasakank' — je ne connais pas cet ethnique ailleurs — sont cités dans la liste fictive des préséances à la table du roi d'Arménie contenue dans la *Vie de saint Nerses* par le prêtre Mesrob (*Sop'erk' haykakank'*, VI [1853], p. 37 ; colophon de l'auteur daté de 967 : Garegin I^er, catholicos de Cilicie, *Yišatakarank' jeragrac'* [Colophons de mss. = *Corpus* des colophons de mss. arméniens], I [Antélias, 1951], n° 54). — Step'annos Orbélean (XIII^e s.), *Patmut'iwn nahangin Sisakan* [Histoire de la province de Sisakan], ch. 33 ; I, p. 202 éd. Šahnazareanc', écrit le nom du Bałasakan là où sa source, Movsēs Kałankatuac'i,

5. Les Portes d'Albanie.

E de celle montaigne de Cocas ne puet l'em passer d'Aisse la Profunde en Aise la Major, sanz volenté du pueple d'une cité que le roi Alisandre fist fermer sur un destroit de mer qui touche cele montaigne de Cocas.

Hayton (1)

ḤN prḥš 'L kpy ṬWR' W 'l'nn TR'' ; [ἕως ἔμπροσθεν] *Καπ ὄρους καὶ Ἀλανῶν* [πυλῶν].

De prime abord, on n'hésite pas à lire : « Jusque devant le Caucase et les Portes des Alains. » Sprengling, Pugliese Carratelli et W. B. Henning (*BSOS*, XII, p. 54) ne paraissent avoir conçu aucun doute à ce sujet. Je montrerai cependant par des arguments fort simples qu'il s'agit des Portes d'Albanie et je mettrai fin par la même occasion à une vieille controverse en établissant que les Portes d'Albanie sont sans conteste identiques au Pas de Derbend.

A quoi tient la lecture « Porte des Alains » ? A ce que le pahl. écrit *'l'nn TR'' ;* or, il écrit par *'rd'n* le nom de l'Albanie (cf. le nom arabe de l'Albanie : الرّان *Arrān* (2)). Mais cet indice est fragile. Si le pahl. réserve le *lāmaδ* pour noter le *l*, très souvent le pārs. l'emploie pour noter le *r*. Le nom de l'Albanie s'y écrit *'l'n* et celui des Portes d'Albanie doit, par conséquent,

---

Patmut'iwn Ałuanic' ašχarhi [Histoire d'Albanie], p. 263 éd. Ēmin, p. 266 trad. Patkanean, a celui du canton de Bałk'. Mon ami C. F. J. Dowsett, qui me signale ce fait, examinera si cette substitution est volontaire dans l'édition de Movsēs Kałankat'uac'i qu'il prépare. — Markwart, *Ērānšahr*, p. 313, retrouve les Bałasičk' dans le *Roman d'Alexandre* (en syriaque), p. 3_8 [2] Budge, mais cette identification est fort douteuse. — La localisation du Bałasakan près du confluent de l'Alazan et de la Kura (à l'Est de l'Alazan, au Nord de la Kura) sur la carte jointe à la *Patmut'iwn Ałuanic'* [Histoire de l'Albanie] de Barχutareanc', I (Valaršapat, 1902), repose sur l'identification arbitraire du Bałasakan avec l'actuelle Bak'ean (?) faite par le même auteur dans son précédent mémoire : *Ałuanic' erkir ew drac'ik'* [L'Albanie et ses environs] (Tiflis, 1893), p. 103.

(1) Hayton, *La flor des estoires de la terre d'Orient, Rec. des hist. des Croisades. Doc. arm.*, II, p. 156 ; cf. p. 128 et 216. — P. 128 («letres aloen») et p. 139, Aloen n'est pas le nom de l'Alanie — qui est écrit Alanie, p. 129 — mais la transcription du nom arménien de l'Albanie du Caucase, Ałuank' (*k'* est la désinence du pluriel). Voyez l'art. annoncé ci-dessus, p. 80, n. 1.

(2) Cf. Markwart, *Ērānšahr*, p. 116 s. — W. B. Henning, *l. l.*, lit *'rr'n* ? Le *d* me paraît sûr. Vocaliser Aryān ? Cf. *Ἀριανοί, ap.* Markwart, *l. l.* [V. *Add.*, p. 176 s.].

s'y écrire *'l'n'n* — (1). Or, la rédaction originale du texte paraît *a priori* devoir être le pārs. Des erreurs peuvent dès lors être intervenues dans la transcription du pārs. en pahl. de noms étrangers. Cette opinion est confirmée par l'examen des listes de villes prises aux Romains : dans ces noms grecs, la distribution des *l* et des *r* est arbitraire dans la version pahl., ce qui s'explique si c'est le texte pārs. qui a servi de base (2).

L'objection philologique écartée, essayons de rendre compte de la formule des *Res Gestae* qui présente comme une barrière-frontière le Caucase *suivi* d'une Porte. Peut-il raisonnablement s'agir des Portes des Alains, dont le nom s'est perpétué dans celui de Darial, de « cette crevasse gigantesque, longue de treize kilomètres, dont le fond est rempli, presque de bord en bord, par le cours torrentiel du Terek, enserré entre des parois verticales, hautes de 1800 mètres » (3), qui coupe en son milieu la chaîne du Caucase ? Pourquoi les aurait-on citées à cette place ? Le second, et le principal passage du Caucase se présente tout autrement. On sait que la chaîne Caspienne s'avance vers Baku en respectant l'orientation de l'axe principal du Caucase. Mais entre les derniers contreforts de la montagne et la mer Caspienne s'étend une plaine côtière assez large. On peut remonter vers le Nord le long de la mer durant près de 250 km, avant qu'un rameau issu du Caucase ne vienne retrécir le passage à une largeur de 2 à 3 km. A ce point la ville-forteresse de Derbend écrasée entre ses deux murailles parallèles qui escaladaient la montagne à l'Ouest et plongeaient dans la mer à l'Est, barrait le passage aux bandes de nomades venus du Nord. Les murs de Derbend sont donc un véritable prolongement et un complément de cette barrière naturelle qu'est le Caucase. Sa situation entre le Caucase et la mer ainsi que sa position avancée au Nord de

(1) A la perte du pārs. des *Res Gestae* à cet endroit un passage parallèle de l'inscription pārs. de Kartīr à Naqš-i Rustam permettra de suppléer. Il n'est encore connu que par Sprengling, *AJSL*, LVII (1940), p. 224 : « Armenia *(AL = RMN-y)*, country, and Iberia *(WL = RWČAN)* and Albania *(AL = RANy)*, and Balasakan *(BLASKAN)*, forward to *(WD prač WL)* the Alans' *(ALANAN)* pass *(BB')*. » [V. *Addenda*, p. 177].

(2) Voyez les deux listes, p. 146 ss. Relevez encore, comme particulièrement significative, la transcription du nom de Comana (II, 29) par *krm'n'dy* en pahl. Le pārs. porte *kwm'n'dy* ! Le signe qui a la double valeur de *w* et de *r* a été à tort lu *r* par le rédacteur de la version pahl.

(3) P. Peeters, *Anal. Boll.*, LII (1934), p. 35.

l'extrémité de la chaîne principale expliquent à suffisance la formule des *Res Gestae*.

Veut-on une preuve d'un autre ordre ? Je relève dans l'*Histoire d'Héraclius* de l'évêque Sebēos un parallèle parfait : la même formule bipartite dans un document émanant lui aussi d'une chancellerie sassanide. Pour obtenir l'appui des Arméniens, le malheureux usurpateur Vahrām Čōbīn (589-591) promet à Mušeł de lui accorder le territoire s'étendant « jusqu'au Caucase et aux Portes d'Albanie » : *minč'ew c'Kapkoh ew c'durn Aluanic'* (1).

De tels textes suffisent à écarter l'idée que les Portes d'Albanie pourraient être, non le passage de Derbend, mais une quelconque passe secondaire du Caucase oriental, sans importance stratégique (2). Mais les doutes auraient dû être dissipés depuis longtemps par le passage où Sebēos appelle ces Portes « Portes de Čor et d'Albanie » (3) ; Čor est, comme on sait, le nom indigène de Derbend (cf. p. 84).

---

(1) Sebēos, p. 37 éd. Patkanean, p. 20 trad. Macler.

(2) Ptolémée (*Géogr.*, 5, 8, 9 et 5, 11, 4) place les *Ἀλβάνιαι πύλαι* par 80° long. et 47° lat. et donne les mêmes coordonnées pour *Χαβάλα* (Qabala, arm. K'avałak'). L'identité des Portes d'Albanie et de Derbend oblige à admettre, comme le fait notamment C. Müller, que Ptolémée a commis une erreur (dans son éd., p. 915 : « haud recte collocantur »). Mais Tomaschek (*RE*, I, 1305, *s. v.* *Ἀλβάνιαι πύλαι*) et V. Minorsky (*EI*, s. v. *Shekkī*) défendent l'exactitude des données de Ptolémée : *Χαβάλα* et les Portes d'Albanie doivent correspondre à Qabala et aux cols qui, au-dessus de cet endroit, donnent accès dans la vallée de la Samūr (routes de Ḫačmaz et de Kutkašen) (Minorsky). — Il faut noter que Tomaschek a pu être influencé par la version courte de la *Géographie* du ps.-Mōsēs *Xorenac'i*, qui place les Portes d'Albanie sur le territoire des Canark', les *Σαναραῖοι* de Ptolémée (dans J. Saint-Martin, *Mém. hist. et géogr. sur l'Arménie*, II, p. 356). Mais la version longue, dont le texte est meilleur, place les Portes des *Alains* sur le territoire des Canark' (texte p. 26, trad. p. 36 Soukry ; passage utilisé par Minorsky, *Ḥudūd*, p. 401) ; de même l'éd. Patkanov (Patkanean) de la recension abrégée (1877), p. 16 [37] et le ms. de la même recension publié par Abrahamyan, *Anania Širakac'u matenagrut'yunə* [L'œuvre d'Anania Širakac'i] (Érivan, 1944), p. 347$_{35}$ (cf. p. 84, n. 5). — [Mon hypothèse se vérifie : l'identification des Portes d'Albanie donnée par Tomaschek est bien commandée par leur localisation sur le territoire des Canark' dans une ancienne édition de la recension abrégée de la *Géographie*, sans doute celle de Saint-Martin. Mais dans cette brève notice, dépourvue de toute référence, ainsi qu'il arrive souvent chez lui, il ne fait que reproduire la conclusion de A. Janovskij, *Žurnal ministerstva narodnago prosveščenija*, LII (1846), p. 179, soit directement, soit d'après B. Dorn, *Caspia*, p. 206 (*Mém. de l'acad. imp. des sciences de St.-Pétersbourg*, 7^{e} s., XXIII, n. 1 [1871]). De même Minorsky.]

(3) Sebēos, p. 28 éd. Patkanean, p. 7 trad. Macler.

6. La chaîne du Prešhvār *(pryšḥwr)* = το Πρεσσουαρ ὄρος.

Après avoir indiqué la frontière physique du Caucase et du pas de Derbend, qui limite l'empire sassanide au Nord entre la mer Noire et la mer Caspienne, le rédacteur reprend son énumération des parties de l'empire. La dernière province citée était le Balāsaγān, qui comprend au Sud les bouches de la Kura. Le terme suivant (1) de la liste est un pays de montagnes : *W ḥmk pryšḥwr ṬWR'*, *καὶ ὅλον τὸ Πρεσσουαρ ὄρος*. Viennent alors la Médie, l'Hyrcanie, la Margiane.

La place que cette chaîne de montagnes occupe au sein d'une énumération qui progresse avec méthode selon une direction générale d'Ouest en Est, exclut qu'elle puisse être, comme le croit Sprengling (p. 351), le Paryadres de Ptolémée, le Parχar des Arméniens, où les empereurs de Trébizonde dirigèrent plus d'une expédition (2), l'actuel Parhal Dağï (3), c'est-à-dire la chaîne de montagnes qui court parallèlement à la côte de la mer Noire, au Nord du Çoruh. Elle prouve au contraire qu'il s'agit du massif de l'Elburz et de son prolongement occidental, dont le nom est employé pour désigner un territoire qui est approximativement celui du Gēlān et du Māzandarān (Ṭabaristān).

Cette proposition se vérifie sans peine. Deux observations qui se complètent permettent de s'assurer de son exactitude géographique d'une manière globale. La première : si l'on prête aux provinces de la liste leur extension traditionnelle, qui est conditionnée par le relief, le Balāsaγān, l'Atropatène, la Médie, la Parthie et l'Hyrcanie laissent libre, entre eux et la mer Caspienne, un territoire qui est à peu près celui du Gēlān et du Mazandarān. La seconde : le Gēlān, qui constituait le royaume confié au futur Varhrān Ier (4), est omis dans la liste : preuve qu'il est

(1) Cf. W. B. Henning, *BSOS*, XII, p. 54, n. 2 : « A new sub-sentence begins with *w ḥmk*... Not understood by Sprengling. »

(2) *Ὁ Παρχάρις* : Michel Panarète (Trébizonde, *ca.* 1400-1450), *Chronique de Trébizonde*, p. 272_{19}, 280_{25} (deux fois), 287_{21} éd. Sp. Lampros (*Νέος Ἑλληνομνήμων*, IV [1907]). Les autres références dans Markwart, *Südarmenien*, p. 17*-24*.

(3) R. Kiepert écrit Balchar D. sur la *Karte von Kleinasien* au 1 : 400.000 (feuille A VI : *Tirabzon*).

(4) Pārs. l. 25, p. 391 : *vlḥl'n gyl'n MLK'* ; pahl. l. 20, p. 390 : *vryḥr'm gyln MLK'* ; l. 47 : *Γουαραθρανου βασιλέως Γεληνῶν*.

englobé dans le territoire désigné comme « toute la chaîne du *Πρεσσουαρ* ».

Le nom aussi ne fait aucune difficulté. Strabon appelle la chaîne de montagnes qui longe la mer Caspienne depuis l'Arménie et atteint presque l'Arie, Monts du *Παραχοάθρας* (1). P. de Lagarde et H. Hübschmann (*Arm. Gramm.*, p. 66) ont vu que *Παραχοάθρας* — comme d'ailleurs *Παρυάδρης* et Parχar : telle est la part de vérité qui entre dans l'identification erronée de Sprengling — se rattache à **paru-hvāθra*, qui correspond à l'avestique *pouruχvāθra* (à côté de *pourušχvāθra*) « riche en félicité » (trad. pehl. *pur χᵛārīh*), épithète qui dans les *Yašt* 1, 14 et 2, 14, est précisément appliquée à des montagnes (2). La forme *pryšḥwr* qui est maintenant attestée quatre siècles et demi après Ératosthène (la source de Strabon) est visiblement une variante de *Παραχοάθρας*. Mais pour l'interpréter il est utile de faire intervenir le nom que portent ces montagnes et la région où elles s'élèvent, à une époque plus tardive.

Ce nom est, si l'on adopte la vocalisation traditionnelle (cf. p. 94), Patišχᵛār(gar) (3) ou Pataš χᵛār(gar), ou bien, avec une orthographe plus récente, Padišχᵛār(gar) ou Padašχᵛār(gar). Le *Bundahišn* explique que ce nom désigne les montagnes du Ṭabaristān et du Gēlān (4). Mais il s'en sert aussi pour désigner une

---

(1) Strabon, 11, p. 511, 514, 522, 527. Ptol., *Géogr.*, p. 391_1, 397_8, $401_{6,\ 10}$ éd. Wilberg : *Παρχοάθρας*. De même Orose, 1, 2, 37 s. : Parcohatras (gén.-ae).

(2) Il appartenait à E. Benveniste, *Sogdien βrγ'r*, *Bull. de la soc. de linguist.*, XXVIII (1928), p. 7 s., à qui j'emprunte cet exposé, de montrer que le sogdien *βrγ'r*, équivalent de skr. *vihāra* « sanctuaire, temple », remonte à un original identique ou très proche ; ce terme a conservé le sens primitif jusque dans ses emplois modernes, dans la lyrique persane, où *farχār* désigne « un séjour de félicité, un asile composé de paix, d'ombrages et d'eaux vives ». [v. *Add.*, p. 177].

(3) *Gar* = « montagne ».

(4) *Bundahišn* « *iranien* », p. 78_{15} Anklesaria : forme avec *-t-* ; *Bundahišn* « *indien* », p. 23_9 éd. Justi ; 12, 17, p. 38, trad. West (*Sacred books of the East*, V) : forme avec *-d-*. Th. Nöldeke, *Bezzenbergers Beiträge*, IV (1878), p. 47, n. 2 : « Patašchʷargâr ist Tabaristân oder Mâzandarân ; ... der Ausdruck Bund. 23, 9 viel zu weit ausgedehnt wird. » Je note provisoirement que l'extension du nom au Gīlān, sur laquelle porte la réserve de Nöldeke, est confirmée au moins par deux textes, le commentaire du *Vendidād* pehlevi et l'histoire de Mōsēs *X*orenacʿi. Le premier glose Patišχᵛārgar par Dēlom dans la traduction de *Vend.*, 1, 17 (cf. A. Christensen, *Le premier chap. du Vend.*, *Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, hist.-filol.*, XXIX, 4 [1943], p. 52). D'après Mōs. *X*or. (2, 53 ; *PH*, I, 1, p. 182_{16} ; Langlois, II, p. 107) Ardašēr ne put se faire accepter des « habitants de la montagne qui est appelée dans leur langue Patižahar gawaṙ (« canton »), c'est-à-dire la montagne des Delmunkʿ » (cf. Hübschmann, *Arm. Gr.*, p. 66 : « verderbt aus **Patišχargar* » ; Markwart, *Südarmenien*, p. 385).

partie de l'Iran : lorsque Sām divise l'Iran entre ses six fils, le sixième lot est constitué par le royaume, les forêts et les montagnes du Patišχᵛārgar (1). Ce second emploi est bien représenté dans les littératures pehlevie et arabe. Un texte byzantin en contient un exemple instructif, sur lequel nous reviendrons.

Patiš-χᵛār-gar peut se traduire : « la montagne qui est devant le *X*ᵛār ». Or, une région appelée *X*ᵛār s'étend précisément à l'Est des Portes Caspiennes, au Sud de l'Elburz (2). Sachau (*Ztsch. f. Assyriol.*, XII, p. 55 s.) en a conclu que le nom de Patišχᵛārgar désigne d'Elburz en fonction de cette contrée. Markwart a alors proposé du rapport entre les noms de *Παραχοάθρας* et de Patišχᵛār-(gar), dont le second élément est évidemment identique (*-χοάθρας* = *-χᵛāθra* > *-χᵛār*), une explication dont le principe en tous cas paraît valable. Patišχᵛār(gar) proviendrait de la traduction du premier élément de *Παραχοάθρας*, où l'étymologie populaire aurait retrouvé le toponyme *X*ᵛār et une préposition indiquant la position de la montagne par rapport au *X*ᵛār (3). La forme *pryšḥwr* semble confirmer ces vues. Le premier élément, *pryš-*, répond sans doute à l'avestique *pairiš* (en composition), doublet de *pairi*, comme, p. ex., *patiš* de *pati*. En ce cas il s'agit d'une simple variante d'une forme telle que *Παρχοάθρας* (Ptol.), où le premier élément a été pris pour la préposition *par(i)*. Quant au sens, comparez avest. *pairi-dahyav-* « qui est devant le pays » (« qui est autour du pays » se dit *aiwi-dahyav-*).

Si la formation de *pryšḥwr* paraît bien être quasi-identique à celle de *Παραχοάθρας*, la transcription grecque par *Πρεσσουαρ* révèle, si elle est correcte, un traitement phonétique différent : *-švār* en face de *χᵛār* (c'est le traitement de *dušvār* en face de *dušχvār*) et syncope de la première voyelle. Patišχᵛār réunissant des conditions analogues, on peut s'attendre à ce qu'il subisse un traitement semblable. L'orthographe historique et les graphies non vocalisées du pehlevi ne permettent pas d'en juger. Déjà la forme arabe, فد شوار (4) indique le même traitement pour le

(1) Cf. p. 42, n. 2.

(2) Cf. Tomaschek, *RE*, III, 2353 s., s. v. *Choara*. [Streck, *RE*, Suppl. I, 295].

(3) Markwart, *UGE*, II, p. 71-73 et *Südarmenien*, p. 17*-24* ; p. 19* : « Man verstand... das Adverbium *parah-* = ai. *parás-* « darüber hinaus, jenseits » nicht mehr und dachte an die Praeposition *parah-* = ai. *purás-* « vor ». »

(4) Cf. Nöldeke, *l. l.*

second élément. Mais la transcription par *Φθασουαρσάν* du titre de « Roi de Patišχʷār(gar) » d'un fils de Kavāδ Ier dans Théophane (1) présente en outre la syncope de la première voyelle. Les deux formes s'appuient donc mutuellement. Elles prêtent moins au soupçon d'être le produit d'un accident matériel. Celle de Théophane attire l'attention sur le fait que les transcriptions traditionnelles ne répondent sans doute pas à la véritable prononciation dans la plupart des cas (2).

7. Le Seγəstān = *Σεγιστηνη*.

La grande inscription de Pāykūlī relate, d'après Herzfeld, qui s'est donné tant de peine pour la reconstituer, la guerre civile qui opposa, en 293, un des fils de Šāhpuhr, Narseh, à son petit neveu Varhrān III et qui se termina par la victoire de Narseh (Narseh Ier : 293-302). Dans ce document Varhrān III est constamment appelé Seγānšāh (pārs. *sk'n MLK'* ; pahl. *skn MLK'*). Agathias explique pourquoi ce titre lui fut conféré : *Ἐπειδὴ οὖν καὶ τὸ τῶν Σεγεστανῶν ἔθνος Οὐαραράνῃ τῷ τοῦδε πατρὶ* (Varhrān II, père de Varhrān III) *ἐδεδούλωτο, εἰκότως ἄρα ὁ παῖς Σεγανσαὰ ἐπωνόμαστο . δύναται γὰρ τοῦτο τῇ Ἑλλήνων φωνῇ Σεγεστανῶν βασιλεύς* (p. 261 éd. de Bonn, *ap. HGM*, II).

« Sakastān, commente Herzfeld (*Paikuli*, p. 42 s.), has a double meaning. It may represent the small district of the modern province of Sīstān, and in this sense the word has always been understood in the passage of Agathias. Or it may mean the « whole of Sakastān », the *sarvasa sakastanasa puyae* of the famous Mathura Lion Capital inscription in the British Museum... (3) It is of far-reaching importance for the history of India during the dark period of the 3rd century that the Paikuli inscription leaves no doubt that we must take Agathias' *τὸ τῶν Σεγεστανῶν ἔθνος* in the larger political acceptance of that term... The part which the Śaka kṣatrapas play in the Paikuli inscription establishes this fact beyond any doubt. In line 22' of the Pahl. version, we meet the *Avandīk(ā)n .Xvat(ā)v*, the Śaka kṣatrapa of Avanti, among the retainers of Varhrān III

(1) Théophane, p. 170$_{1, 10, 16}$ éd. de Boor. Cf. A. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides* (2e éd., 1944), p. 353. Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 99, écrit par erreur *Φαθασουαρσάν*.

(2) Mais cf. *Patižahar* chez Mōsēs *X*orenac'i, cité p. 92, n. 4.

(3) Inscription maintenant éditée par Sten Konow, *Corpus inscriptionum indicarum*, II, 1, no 15 P ; l'inscription porte en réalité *sakrastanasa*, mais elle contient plusieurs autres exemples d'une graphie *kr* du *k* intervocalique.

Sakānshāh... At the end of the inscription, we meet among the independent princes who congratulate Narseh on his accession, a great number of princes whom, with greater or lesser certainty, we must consider as Indian Śakas. In the second group of princes of royal rank, we have Bēruwān Ī Spandār(ā)tān, the Pāradān shāh, perhaps Varāzgārte shāh, the king of Ābhīrā, and probably Sīkā..., whose name is incomplete, whose title is missing. And the last group, opened by the words *sātrap gōnak gōnak* « all sorts of satraps », evidently consists without exception of Śaka Kṣatrapas from India. I cannot interpret the name of the first tribe, the Sakhūričān ; but the second tribe, the Amōkān, were occupying the district around Quetta, the following are the people of Surashṭra, the next kṣatrapa MitrÁḶasēn, has a name ending in *-asena*, as do many names of Indian kṣatrapas. Hence apparently all those, at least twelve, « lords » must be regarded as Śakas or Indo-Scythian kṣatrapas. They all come to pay homage to the new king of kings of Iran and non-Iran, after the overthrow of their former supreme lord Varhrān III Sakānshāh. In spite of the rivalry of the Kūshān, not only the suzerainty of the Śaka Empire over the territory reaching from Sīstān as far as to the mouth of the Indus and to Bombay and Rajputana, had been maintained until 284 A. D., but it had passed over to the Sasanian viceroy of Sakastān, Varhrān III, all the easier, since the power of the Kūshāns themselves had previously been destroyed or seriously weakened by Ardashīr and Hormīzd I. »

J'ai tenu à reproduire textuellement cette page, parce qu'elle présente sous une forme systématique une construction qui est un *leit-motiv* du *Paikuli* de Herzfeld ; ses éléments, repris en maints endroits du *Glossaire* y constituent, grâce aux renvois, un réseau capable de faire illusion sur le lecteur qui se contente de consulter le livre [1]. Or, nous sommes ici en présence d'un exemple tristement caractéristique de la méthode peu rigoureuse de Herzfeld. Dans ces pages on aurait pu, auparavant déjà, dénoncer un raisonnement fallacieux et mettre en évidence l'invraisemblance des identifications proposées. Les *Res Gestae* nous administrent la preuve de l'inexactitude de la seule identification qui pouvait passer pour appuyer la thèse qui y est défendue.

Est-il si évident, tout d'abord, que les huit seigneurs dont les noms sont précédés des mots *satrap gōnak gōnak* soient des Śaka kṣatrapa de l'Inde ? Je suis loin d'en être convaincu : Herzfeld ne propose que deux identifications ; encore, une seule, celle du ou des Mōγān est-elle plausible, sinon assurée. Admettons cependant qu'il en soit ainsi. L'inscription de Pāykūlī attesterait

[1] Cf., p. ex., A. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides* (2e éd., 1944), p. 138.

qu'à la fin du IIIe s., huit Śaka kṣatrapa étaient des princes indépendants de l'empire sassanide, au même titre, par exemple, que l'empereur romain, qui figure en deuxième place dans le même paragraphe. Bien loin de la confirmer, elle semblerait controuver l'opinion de Herzfeld sur la portée du titre de Seγān-šāh (Sakān-šāh). Mais, en homme décidé à trouver partout un argument en faveur de sa thèse, celui-ci interprète les faits avec une logique audacieuse : « Though nothing is said about it in the Paikuli inscription, *we clearly see* that this time the Śaka kṣatrapas who appear in the last paragraph, *had regained their freedom* » (p. 44 ; c'est moi qui souligne). Il possédait, à vrai dire, un semblant de preuve que l'Empire sassanide s'était étendu dans l'Inde jusqu'aux monts Vindhya, au-delà du territoire des Śaka kṣatrapa qu'il prétendait identifier, en la personne du seigneur d'Avanti, dont il croyait avoir retrouvé le nom à côté de ceux du Seγān-šāh et du mystérieux Vahunām qui est souvent associé à ce dernier dans l'inscription de Pāykūlī. Cette lecture était toutefois loin d'être évidente, et les *Res Gestae* prouvent qu'elle était erronée. Là où Herzfeld transcrit : *avandīk(ā)n χvat(ā)vya* et traduit « the lord of Avanti » (1), le texte pahl. porte : *'wndykn ḥwtwy* (2). Le texte pārsīγ des *Res Gestae* nous fournit une graphie identique (l. 31, p. 410): *nrshy ZY* 'wndykn *MRWḤY*. Or, le pahl. porte à cet endroit (l. 25 s.) : *nryṣḥw 'ndykn ḥwtwy* et le grec (l. 62) *Ναρσαίου 'Ανδηγαν κυρίου*. Ce Narseh figure là en bonne place dans la liste des dignitaires de Šāhpuhr Ier, précédé d'un représentant de chacune des familles Varāz et Surēn et suivi d'un représentant de la famille Karēn. Dans la liste des dignitaires d'Ardašēr le même titre est porté par un certain Sāsān, qui figure en même position, après un Varāz et un Surēn et avant un Karēn : *s'sn ZY 'ndykn MRWḤY* (pārs., l. 29, p. 403) ; *s'sn 'ndykn ḥwtwy* (pahl., l. 23) ; *Σασαν 'Ινδηγαν δεσπότου* (l. 57).

La graphie *'wndykn* paraît garantie dans le pārsīγ des *Res Gestae* par la manière énergique dont Sprengling la souligne : *Av(r ? !)ndykn*. La variété des graphies d'un même nom est

(1) Cf. *Paikuli*, glossaire, n° 26, p. 127 s., s. v. *avandīk(ā)n*, et p. 43.

(2) Pahl., fin de la l. 22' (p. 106 s.). Ces mots sont suivis d'une lacune. A l'inverse, dans le pārs. une lacune leur correspond, mais immédiatement après, selon la reconstruction de Herzfeld, figurent les mots *sk'n MLK' [W w]hwn['m]*, qui sont transcrits *sakān ŠAH [U va]hu̯n[ām]* (l. 25, p. 106 s.).

banale dans ce document. Andēγān est, d'autre part, un nom iranien bien connu — quoique inexpliqué — de villes et de personnes. Dans ces conditions, il faut renoncer à trouver dans l'inscription de Pāykūlī une preuve que le pouvoir sassanide s'étendait à l'Avanti ou Mālwa (1).

On ne peut toutefois nier qu'il y avait une part de vérité dans l'observation dont Herzfeld est parti. Il est exact que le pouvoir du Seγānšāh débordait les frontières de la province de Sīstān. Mais il n'y a pas lieu de distinguer un emploi de Seγəstān pour désigner le Sīstān ou Sacastène propre, et un emploi qui rappellerait le *sarvaṃ Sakastanaṃ* de l'inscription de Mathurā — une inscription d'époque scythe. L'opposition joue entre le toponyme Seγəstān, lequel désigne le Sīstān, et l'ethnique Seγān — dans le titre de Seγānšāh —, lequel englobe les habitants du Sīstān et des régions adjacentes de Ṭūrān et du Sind. Dans les *Res Gestae* le futur Narseh Ier est appelé à un endroit Seγānšāh (2), mais à un autre « Roi (šāh) d'Inde, de Sacastène et de Tourène jusqu'au bord de la mer » (3). Nous pouvons tenir pour assuré que cette distinction n'est point personnelle au rédacteur des *Res Gestae*. Elle obéit à un usage protocolaire précis. Dans son inscription de Persépolis de la deuxième année de Šāhpuhr II (309/10), Šāhpuhr Seγānšāh porte le titre de : « Seγānšāh d'Inde,

(1) Le Professeur W. B. Henning m'apprend qu'il avait refusé dès 1938 l'identification de l'*wndykn* avec l'Avanti. Son article, dans lequel il étudiait la série des prétendues satrapies de l'Inde, a été imprimé à Bombay comme contribution au *Jackson memorial Volume*, dont on attend encore l'apparition. [V. *Addenda*, p. 178]

(2) Pārs., l. 25, p. 391 : *nrsẖy ZY sk'n MLK'* ; pahl., l. 20, p. 390 : *nrysẖw skn MLK'* ; l. 48 s., p. 390 : *Ναρσαίου Σεγαστηνῶν βασιλέως*. Cf. pārs., l. 27, p. 391 : *'wẖrmzdwẖtky ZY sk'n MLK' BRTHr* ; pahl., l. 22, p. 390 : *'ẖwrmzddwẖtkyH skn MLK' BRTY* ; l. 51 s., p. 390 : *'Ωρμισδδουκτακ θυγατρὸς τοῦ Σεγιστανῶν βασιλέως*. Sprengling lit le pahl. : *'ẖwrmzddwẖtkyh skn MLK' BRTy*. Le *H* affixé dans le pahl. à tous les noms de femmes est le *hē* dont le féminin peut être pourvu en araméen, employé comme idéogramme déterminatif du féminin. C'est le même idéogramme que le sogdien a dû primitivement affixer aux féminins, mais l'irrégularité de la notation des *hē* finaux — pas après tous les féminins, pas seulement après des féminins — indique que l'emploi n'en était plus compris. (Le *hē* — il convient de le dire clairement — ne note pas plus un phonème du sogdien que du pārs. ou du pahl. Cf. R. GAUTHIOT, *Gramm. sogdienne*, I, § 13 : « valeur d'une voyelle ou d'un signe d'allongement. »)

(3) Pārs., l. 24, p. 386 : *mzdysn nrsẖy MLK' ẖndy skstn W twrstn 'D YM' dnby* ; pahl., l. 19 (non : 18), p. 385 : *mzdyzn nrysẖw MLK' ẖndy* (non : *ẖnd*) *skstn W twrgstn ẖN 'L YM' znb* ; l. 42 s., p. 385 : *Μασδαασνου Ναρσαίου βασιλέως 'Ινδίας Σεγιστηνῆς καὶ Τουρηνῆς ἕως χείλους θαλάσσης*.

de Sacastène et de Tourène jusqu'au bord de la mer » (1). Cette formule, dont l'interprétation complète est due aux *Res Gestae*, montre la précision technique de la titulature des *Res Gestae* et établit avec une netteté parfaite la portée du titre de Seγānšāh.

8. Le Kušānšahr.

La lente et tortueuse marche de la critique n'a pas encore fixé la chronologie des Kušān. Du moins semble-t-il établi qu'ils étaient un clan scythe qui, après un séjour de plus d'un siècle au Nord de l'Hindū-Kuš, avait réalisé à son profit l'unité des nomades Tokhariens — les *Τόχαροι* et *Θάγουροι* des Grecs, les Tochari et Thogarii des Latins, les Tukhāra et Tuṣāra des Indiens, les Ta-Yue-tche, Yue-tche et Tou-houo-lo (Tou-ho-lo) des Chinois...(2) Il les avait alors, aux alentours du début de l'ère chrétienne, lancés dans l'aventure indienne en forçant les passes de l'Hindū-Kuš et avait pris la succession des royaumes indo-grecs et indo-scythes dans l'Inde du Nord-Ouest. Kaniṣka donna à cet empire sa plus grande extension ; il fit reconnaître son autorité dans l'Inde, au Sud jusqu'aux Monts Vindhya, à l'Est jusqu'à Sārnāth, sur le Gange, dans la banlieue Nord de Bénarès. Kaniṣka fonde une nouvelle ère, sur l'époque de laquelle on discute depuis trois quarts de siècle. La « date de Kaniṣka », après avoir atteint les termes extrêmes de 80 av. J.-C. et de 278 ap. J.-C., continue d'osciller entre 78 ap. J.-C. et 200 ap. J.-C. Ces dernières années ont vu Sten Konow se prononcer en définitive

(1) Le parallèle des *Res Gestae* permet, en effet, de lire avec certitude, l. 2 s. : *šhpwly sk'n MLK' hndy | skstn w twrst⟨n⟩ 'D YM' dnby*. Cette inscription pārs. a été éditée comme *Pers. I* par Herzfeld, *Paikuli* (1924), p. 121 : l. 2 s. : *š(ā)hp̲uhre sakān ŠĀH AST |. sakast(ā)n U ? ṪRḴST U ? KA.. ..BY*. Nouvelle lecture de Herzfeld en 1930 : *sakānšāh hində sakastān u tuχaristān dabīrān dabīr (Kushano-Sasanian coins, Memoirs of the archaeol. Survey of India,* XXXVIII [1930], p. 36). En 1938, Henning commente cette lecture (p. 848, n. 7) : « The reading of the last two words (= *wdgm'dnby*, or *wdym'd'by*) can hardly be accepted. It would be interesting to learn how Professor Herzfeld reads the traces which suggested Tuχaristān to him. » Il reproduit, d'autre part, la lecture inédite d'Andreas : « Andreas, who had at his disposal a good impression (beside photographs), read : *šhpwly sk'n MLK' hndy* [3] *skstn Wtwrst wdgm'dnby*. » On appréciera la rigueur des déchiffrements d'Andreas et de Henning.

(2) Sur le nom des Tokhariens voyez W. B. Henning, *BSOS*, IX (1937-8), p. 545-564 et 571.

pour 200, tandis que Sir John Marshall s'en tient aux environs de 128. Mme Van Lohuizen-De Leeuw plaide, après bien d'autres, en faveur de 78, solution qui revient à faire de Kaniṣka le fondateur de l'ère Śaka restée si longtemps en usage dans l'Inde (1). Enfin — et ceci nous ramène à l'objet de nos recherches — l'archéologue R. Ghirshman croit trouver dans le passage des *Res Gestae* que nous étudions un repère de chronologie absolue, qui le conduit à 144. Il s'agit malheureusement d'une simple méprise, ainsi que je me verrai contraint de l'expliquer. Je ferai précéder cette contribution purement négative au problème de la chronologie des Kušān de quelques observations sur l'extension que les *Res Gestae* prêtent au Kušānšahr, sur la nature du lien qui unissait cet état à l'empire sassanide et sur la date à laquelle il a pu être forgé.

Šāhpuhr donne le Kušānšahr comme une partie intégrante de son empire. Il en constitue la marche orientale et ses frontières extérieures marquent les limites extrêmes de la puissance sassanide vers l'Est et le Nord-Est. Aussi ces frontières sont-elles définies. Rappelons la dernière partie du « catalogue des provinces » : la Margiane, l'Arie et tout l'Aβaršahr, la Carmanie, la Sacastène, la Tourène, le Makurān, le Pāraδān, l'Inde et *le Kušānšahr jusqu'au devant de* (cf. p. 105) pškbwr *(Πασκιβούρων) et jusqu'aux frontières de la Cachgarie, de la Sogdiane et de Tāškent.*

Suivons sur la carte, dans le sens des aiguilles d'une montre, les frontières du Kušānšahr. Au Sud et à l'Ouest il est limitrophe

(1) Sten Konow, *Note on the eras in Indian Inscriptions, India antiqua. Volume... presented... to J. Ph. Vogel* (Leiden, 1947), p. 193-197 (en particulier p. 195 s.) ; J. Marshall, *Greeks and Sakas in India, JRAS*, 1947, p. 3-32 (en particulier p 29-32) ; J. E. Van Lohuizen-De Leeuw, *The « Scythian » Period, Orientalia rheno-traiectina*, II (Leiden, 1949) : cet ouvrage contient un historique de la question ; seul le dernier article de Sir John Marshall n'a pu y être utilisé. — L'article de H. Deydier, *La date de Kaniṣka, l'art du Gandhāra et la chronologie du Nord-Ouest de l'Inde. Réflexions à propos d'une récente théorie, JA*, CCXXXIX (1951), p. 133-151, qui a paru après la rédaction de ce mémoire, cherche à mettre en évidence la marge d'incertitude qui subsiste dans le système de Mme Van Lohuizen-De Leeuw, et à défendre celui de Ghirshman. Cette seconde partie (p. 143 ss.) porte à faux, parce que l'auteur ignore l'erreur commise par Ghirshman dans son utilisation des *Res Gestae :* il croit toujours que ce document contient une liste des conquêtes orientales de Šāhpuhr Ier et que l'une d'elles est *pškbwr*, dont l'identité avec Pešāwar lui paraît démontrée. — Par sa rédaction, le *Taxila* de Sir John Marshall, paru en 1951, est au moins de deux ans antérieur à son article du *JRAS*.

de provinces sassanides : au Sud, l'Inde (Sind) ; à l'Ouest, le Makurān, la Sacastène, l'Arie et la Margiane. Au Nord, il atteint les frontières de Tāškent, de la Sogdiane et de la Cachgarie, laquelle occupe à cette époque la majeure partie des Pāmīr (1). L'accord est remarquable au sujet de son étendue en ces directions — sauf une éventuelle réserve pour l'Inde — entre les *Res Gestae* et la « Description des Pays d'Occident » que renferme un document chinois contemporain, le *Wei lio* de Yu Houan — une histoire des Premiers Wei (220-265), composée sous cette dynastie et interrompue au règne de l'empereur Ming (227-239) (2). « Le royaume de Cachemire *(Ki-pin)*, dit ce texte (p. 538 s.), le royaume de Bactriane *(Ta-hia)*, le royaume de Kābul *(Kao-fou)*, le royaume de l'Inde *(T'ien-tchou)*, qui tous dépendent des Ta-Yue-tche » (les Kušān). Plus loin (p. 558), on y lit ce renseignement confirmatif, que « le royaume de Sogdiane *(K'ang-Kiu)* existait auparavant et n'a pas été modifié ». L'empire Kušān était donc bien au milieu du III^e^ s., comme nous le disent les *Res Gestae*, un empire à cheval sur l'Hindū-Kuš, atteignant au Nord la Sogdiane, mais sans l'englober (3). Telle est d'ailleurs la frontière septentrionale traditionnelle du royaume des Tokhariens : en 630, « depuis plusieurs centaines d'années la race royale

---

(1) Cette extension de la Cachgarie au milieu du III^e^ s. montre, comme l'a vu HENNING *(BSOS*, XII, p. 54), qu'il n'y a pas lieu de rejeter avec SPRENGLING (p. 356) l'identification évidente de Kāš avec la Cachgarie — la *Κασία χώρα* de PTOLÉMÉE (p. 6, 15, 3 ; p. 428_{30} éd. WILBERG), chin. *K'ia-cha*, sogd. *Kāš*, plus tard Kāšγar — , sous le prétexte que Kāšγar se trouverait « too far east ». Notre source est le *Wei-lio* (cf. n. suiv.), trad. CHAVANNES, *T'oung Pao*, 2^e^ sér., VI (1905), p. 554 s., rectifiée d'après MARKWART, *Wehrot*, p. 67, n. 3 : « Le royaume de Tcheng-tchong (?), le royaume de So-kiu (Yārkand), le royaume de Kie-che (Kāšγar), le royaume de K'iu-cha (encore Yārkand), le royaume de Si-ye (Yülārik, dans les montagnes au Sud de Yārkand), le royaume de Yi-nai, le royaume de Man-li, le royaume de Yi-jo (tous trois dans la région de Tāš-qurγān), le royaume de Yu-ling (?), le royaume de Yen-tou (dans la région d'Ulukčat et d'Irkeštan), le royaume de Hieou-sieou (autour de la vallée de l'Alai), le royaume de K'in (?), *qui tous dépendent de Sou-lei (Kāšγar)*. » (Je souligne.)

(2) Éd. CHAVANNES, *Les pays d'Occident d'après le Wei lio*, *T'oung Pao*, 2^e^ sér., VI (1905), p. 519-571. Le *Wei lio* est perdu, mais le commentaire du *San kouo tche* de P'EI SONG-TCHE, publié en 429 ap. J.-C., nous en a conservé de longues et fréquentes citations.

(3) GHIRSHMAN, *Bégram*, p. 161 (cf. 100, 150) comprend à tort que les *Res Gestae* intègrent la Sogdiane à l'empire de Šāhpuhr et se voit obligé d'expliquer le désaccord entre les *Res Gestae* et le *Wei lio* ; c'est là une simple conséquence de sa méprise sur le caractère de la liste des parties de l'empire, qu'il prend pour une énumération des conquêtes de Šāhpuhr I^er^ (cf. p. 108 ss.).

était éteinte », mais le célèbre pèlerin bouddhiste Hiuan-tsang avait conscience de passer la frontière du « vieux royaume des Tokhariens *(Tou-ho-lo)* », quand il franchissait le défilé des Portes de Fer, qui conduit de Sogdiane en Bactriane (1).

La frontière orientale du Kušānšahr manque encore sur notre carte. Il nous faut, d'autre part, encore identifier une des bornes de cet état indiquées par les *Res Gestae* : *pškbwr*, *Πασκιβούρων* (gén.). Sprengling et Henning s'accordent à retrouver dans *pškbwr* / *Πασκιβουρων* le nom de l'actuelle Pešāwar (« Poste avancé »), l'ancienne Puruṣa-pura (2), qui occupe une position-

(1) Hiuan-tsang, I, p. 23 St. Julien = I, p. 36 s. S. Beal = *TI*, nº 2087 ; t. LI, 872a.

(2) Il n'est point du tout évident que Puruṣa-pura (*puruṣa* = homme) soit un nom sanscrit reformé par une erreur savante à partir d'un nom prâcrit. Il est hasardeux, en matière d'onomastique, de tracer la frontière entre le possible et l'impossible. On ne peut négliger que *puruṣa* s'emploie en des acceptions diverses, qu'il désigne, par exemple, Prajāpati ou Viṣṇu. Le nom était d'ailleurs viable, sans aucun doute, puisque l'actuelle Pešāwar le portait quand elle entra dans l'histoire et qu'elle l'a conservé plusieurs siècles durant. Je m'appesantis sur ce point, parce qu'il vient d'être mis en doute par le Professeur J. H. Kramers, dans un article dont le but est, au demeurant, de s'opposer à l'identification de *pškbwr* avec Pešāwar (cf. p. 105, n. 1). Kramers écrit (p. XIX s.) : « That the ancient name of Peshāwar is Purushapura has been taken for granted ever since the identity of Peshāwar with the town named Po-lu-sha-pu-lo by the Chinese traveller Hsüan-tsang in the 7th century has been accepted. The form *Purushapura* however, is not found in any Indian literary source. The first appearance of Peshāwar in a literary work after Hsüan-tsang occurs in the beginning of the eleventh century ['Utbī et al-Bērōnī ; cf. *infra*]... *These data do not yet put beyond doubt that the original form was* Purushapura [je souligne]... They leave still less confidence, however, in the derivation from an earlier *Paskibura*, supposing that such a form really did exist. » En réalité, le nom de cette ville excentrique de l'Inde est garanti par une série continue de textes chinois, les uns originaux, les autres traduits du sanscrit. Le plus explicite, celui qui permet peut-être aussi de remonter le plus haut, est la *Vie* du célèbre docteur bouddhiste Vasubandhu écrite en chinois par le grand traducteur Paramārtha (500-569). Vasubandhu, nous dit Paramārtha, était originaire de 富婁沙富羅 *Fou-lou-cha-fou-lo* (ancien *pi̯ĕu-lu̯-ṣa-pi̯u-lâ* [K.]). Il ajoute que *Fou-lou-cha* signifie « héros » et *Fou-la* « territoire », et il fait suivre cette explication d'un long récit étiologique (*TI*, nº 2049 ; t. L, 188a ; trad. Takakusu, *T'oung Pao*, 2e s., V [1904], p. 269-72). Si le biographe a reproduit le nom de la ville sous la forme qu'il revêtait du vivant de Vasubandhu, nous nous rapprochons peut-être fort de l'époque des *Res Gestae :* N. Péri n'a-t-il pas rendu probable que Vasubandhu est *mort avant* 350 ? (Mais Takakusu n'a pas renoncé à le faire vivre au Ve s. ; cf. L. de la Vallée Poussin, *L'Abhidharmakośa de Vasubandhu, Introduction* [dans t. VI, Paris, 1931], p. XXIV-XXVIII, qui opte lui-même pour le IVe s.) Quoi qu'il en soit, voilà le nom de Puruṣapura attesté de la manière la plus

explicite au VI^e s. Mais nous avons une attestation certaine dès les toutes premières années du V^e s., quand le pèlerin boudhiste FA-HIEN parle du pays de 弗樓沙 *Fo-lou-cha* (ancien *piu̯ət-lu̯-ṣa* [K.]), que sa situation géographique comme son nom nous obligent à identifier avec Puruṣapura (*TI*, n° 2085 ; t. LI, 858b ; trad. H. A. GILES, p. 133 ; un résumé de Fa-hien dans le *Chouei-ching-chou*, *ap.* PETECH, p. 59). Le *Pei-che*, notice sur les pays étrangers publiée en 644 par LI YEN-CHEOU, note que le roi des Siao-Yue-tche ou Petits-Yue-tche a comme capitale la ville de 富樓沙 *Fou-leou-cha* (ancien *piu̯ə-lu̯-ṣa* [K.]) (ch. 97, 10). Or, ce renseignement est sans doute dû à des marchands venus avec quelqu'une des ambassades de pays d'Occident arrivées en Chine entre 436 et 451 (cf. P. PELLIOT, *JA*, CCXXIV [1934], p. 42 s.). Le *Wei-chou* (ch. 8, 9a) signale l'arrivée en 511 de deux ambassades de 不流沙 *Pou-lieou-cha*, (ancien *piu̯ə-liu̯-ṣa* [K.]), en même temps que des ambassades du Gandhāra et du Cachemire (cf. P. PELLIOT, *l. l.*, p. 43). Le traducteur Jinagupta (528-605), nous dit sa biographie, « était originaire du Gandhāra, dans l'Inde du Nord ; il demeurait dans la ville de *Fou-lieou-cha-fou-lo* (ancien *piu̯ə-liu̯-ṣa-piu̯ə-lâ* [K.])» (trad. CHAVANNES, *T'oung Pao*, 2^e sér., VI [1905], p. 336 ; la version de cette biographie traduite par Chavannes, le *Siu kao seng tchouan* de TAO-SIUAN [*TI*, n° 2060 ; t. L, 433b], publié après 650, écrit 富留沙富羅 ; les deux versions postérieures, le *K'ai yuan che kiao lou* [*TI*, n° 2154 ; t. LV, 549b], publié en 730 et le *Tcheng-yuan sin ting che kiao mou lou* [*TI*, n° 2157 ; t. LV, 847c] écrivent le dernier caractère par 邏). Enfin un dernier document chinois, dont je connais la date de traduction — 566 —, mais non la date de rédaction : le *Candragarbhasūtra* (*Yue tsang king*, *TI*, n° 397 ; t. XIII, 298-381). Dans ses listes géographiques reproduites par S. LÉVI (*BEFEO*, V [1905], p. 261 ss.), qui constituent « comme une revue géographique du monde bouddhique », il nomme à quatre reprises 富樓沙富羅 *Fou-leou-cha-fou-lo* (ancien *piu̯ə-lu̯-ṣa-piu̯ə-lâ* [K.] ; — 366b = 263A ; 370c = 263 Abis ; 372a = 273 ; 374a = 283). Tous ces témoignages sont antérieurs à celui de HIUAN-TSANG, seul invoqué par Kramers (布路沙布羅 *Pou-lou-cha-pou-lo*, ancien *puo-luo-ṣa-puo-lâ* [K.] ; I, p. 104 St. JULIEN = I, p. 111 S. BEAL = *TI*, n° 2087 ; t. LI, 879b). Ils prouvent que Pešāwar portait le nom de Puruṣapura au moins dès 399, date du passage de Fa-Hien dans le Gandhāra. Nous n'avons aucune raison de croire qu'il en ait été autrement auparavant ; la biographie de Vasubandhu fournit peut-être en ce sens un indice positif. Or, ne l'oublions pas, l'amulette de Turfān qui contient le nom de *pwškwr* date, selon W. B. Henning, du IV^e, du V^e ou du VI^e siècle.

MARKWART (*Wehrot*, p. 109 avec la n. 4) a bien vu que le nom de Puruṣapura est encore attesté plus tard par le produit normal de son évolution phonétique, la forme پرشور *Puršōr*, que nous trouvons dans le *Ta'rīḫ -i Yamīnī* (terminé en 1021) du biographe de Maḥmūd de Ġaznī, 'UTBĪ (éd. du Caire, 1286 H., I, p. 361), une fois dans l'*Inde* d'AL-BĒRŌNĪ (dédiée en 1030 ; texte p. 171 ; trad. I, p. 338 SACHAU), à maintes reprises dans le *Ṭabaqāt-i Nāṣirī* écrit par ĞUZĞĀNĪ en l'honneur de Nāṣir ed-Dīn après 1260 (p. 127_{10}, 136_{15}, 423_{16}, 347_{6}, 348_{10} et $_{11}$ éd. RAVERTY ; p. 401, 452, 1002, 1013, 1016 trad. RAVERTY). Le *ā* des autres

clef sur la route menant de l'Afghanistan dans l'Inde (1). M. Sprengling ne donne pas de justification linguistique de cette identification (2). W. B. Henning (*BSOS*, XII, p. 53) a trouvé dans

---

formes représente un allongement secondaire (MARKWART, *l. c.*) : AL-BĒRŌNĪ, *Ta'rīḫ al-Hind*, texte, p. 103_{11} SACHAU : پرشاور Puršāwur ; dans les autres cas, p. 101_4 (بّرسَاور), 130_3, 163_5, 207_{13} (برشاور), le copiste de notre unique ms. n'a pas noté le *p* ; les diverses transcriptions que Sachau donne dans sa traduction ne reproduisent pas toujours la forme du ms. ; YĀQŪT (III, p. 874_{16}) : فرشابور, prononciation vulgaire برشاوور ; la forme « savante » — dont la graphie influence celle de la forme vulgaire *(ā)* — est due au souci de faire apparaître le nom de Šāhpuhr (Sābūr), qui sert effectivement de second élément au nom de plusieurs villes (cf. p. ex., p. 104, n. 1). — Cf. p. 129, n. 1.

(1) Cf. FOUCHER, *Route de l'Indē*, p. 43 ss.

(2) M. SPRENGLING note au passage, p. 355, que « le nom de Peshawar, tel qu'il se trouve maintenant dans notre inscription pour les abords de l'an 250 ap. J.-C., rend au moins possible » que le nom de la ville où Scylax de Caryanda s'embarqua pour accomplir, sur l'ordre de Darius, son voyage d'exploration de l'Indus, soit Paskapyros, et non Kaspapyros (Kaspatyros), ainsi que l'écrivent nos textes d'Hécatée de Milet (*Κασπάπυρος* : *FGH*, fr. 295 = *FHG*, fr. 178) et d'Hérodote (*Κασπάτυρος* : 3, 102 ; 4, 44). « S'il en était ainsi, cette ancienne mention grecque serait la plus ancienne mention sûrement datable de Peshawar dans l'histoire. » Une raison d'ordre chronologique rend cette hypothèse fort douteuse et une raison d'ordre géographique l'exclut. *Puruṣa-pura passe pour être une fondation de Kaniṣka, qui a de toute manière régné plusieurs siècles après Darius. Objectera-t-on que le nom pouvait déjà être porté par une localité de moindre importance ? Il reste que Pešāwar n'est baignée ni par l'Indus ni par un de ses affluents. Il n'y a donc pas lieu de lier, du moins de cette manière, le problème toujours débattu de Kaspapyros à celui de *pškbwr*.

On n'est pas encore parvenu, en effet, à déterminer le site exact de Kaspapyros. Toutefois je tiens pour une quasi-certitude que cette ville était bâtie sur le cours navigable du Kābul. Telle est la conclusion de l'excellente mise au point de GISINGER (*RE*, III A [1927], 622 s., s. v. *Skylax*). Mais plus récemment un iranisant, E. Herzfeld, et un indianiste, A. Foucher, ont cru trouver à ce problème une solution assez différente grâce à un texte remarquable d'al-Bērōnī, à la séduction duquel MARKWART avait, pour tout dire, résisté dès 1907 (*UGE*, II, p. 242). « Utpala, dit AL-BĒRŌNĪ (*India*, texte p. 149 ; trad. I, p. 298 SACHAU), a native of Kashmīr, says in his commentary of the book *Saṁhitā* regarding this subject : *The names of countries change, and particularly in the* yugas. *So Mūltān was originally called Kāśyapapura, then Haṁsapura, then Bagapura, then Sāmbhapura, and then* Mūlasthāna, *i. e.* the original place, *for* mūla *means root, origin, and* tāna *means place.* » Si Multān s'est jadis appelée Kāśyapapura, ne serait-elle pas *Κασπάπυρος*? Cette proposition parut évidente à E. HERZFELD (*Archaeol. Mitteil. aus Iran*, I [1929-1930], p. 93 s.), puis indépendamment à A. FOUCHER (*Ancient Multān, Woolner Commemoration Volume* [Lahore, 1940], p.89-105), de l'article duquel je connais la teneur grâce à sa *Route de l'Inde* (p. 194), un livre que je veux saluer au passage comme un futur classique de l'histoire de

une amulette manichéenne de Turfān un démon résidant à *pwškwr*, qui y voisine avec un démon du district himâlayen de Cīna (Čīnistān) et avec un démon du Cachemire (Kaśpīr). Il rapproche ce nom du *pškbwr* des *Res Gestae* et n'hésite pas à reconnaître dans les deux cas d'anciennes formes du nom de Pešāwar. Pour expliquer la présence du *k* intérieur, qui n'apparaît pas ailleurs, il s'est adressé au Dr. L. D. Barnett, lequel lui a suggéré l'explication suivante. La forme sanscrite primitive pourrait être **Puṣya(ka)-pura*, où le premier élément serait un hypocoristique d'un nom tel que *Puṣya-mitra* ou *Puṣyadatta* (cf. *Pusaka*, nom de deux donateurs à Sāñchī, *Epigraphica indica*, II, p. 104, 387). De cette forme proviendrait un prâcrit local **Puṣṣa(ka)-pura* ou **Pŏṣṣa-(ka)-pura* (1). La collusion homonymique du premier élément avec le sanscrit *puruṣa*, prâcrit *puriṣa*〉 *puṛṣa* ou **pursa*〉 **poṣṣa*〉-**possa*〉 *p ʿsa*, à l'un des stades de son évolution, aurait permis de reconstruire la forme pseudo-sanscrite *Puruṣa-pura*. **Poṣṣaka-pura*〉 ir. **Poškapur*〉 *Poškaβur*〉 *Poškawur*. Cette étymologie est plus ingénieuse que convaincante. La présence facultative de l'élément à expliquer, le suffixe *-ka*, nécessaire pour rendre compte

---

l'Inde. Mais Athénée (2, 70 ; I, p. 165_{14} Kaibel) cite une phrase de Scylax qui, si elle est tirée de sa relation — et cette hypothèse est seule vraisemblable —, ne permet plus d'admettre que l'expédition aurait commencé à descendre l'Indus dans la plaine, à Multān : *Ἐντεῦθεν δὲ ὄρος παρέτεινε τοῦ ποταμοῦ τοῦ Ἰνδοῦ* [*τοῦ Ἰνδοῦ* est écrit en marge dans le *cod. Laur.*] *καὶ ἔνθεν καὶ ἔνθεν ὑψηλόν τε καὶ δασὺ ἀγρίῃ ὕλῃ καὶ ἀκάνθῃ κυνάρᾳ*. Herzfeld s'en est avisé peu avant sa mort et s'est rallié à l'opinion commune dans une note dépourvue de toute référence aux travaux modernes — les siens y compris — qu'il a donnée à *India antiqua. Volume ... presented ... to I. Ph. Vogel* (Leiden 1947), p. 180-184 : *Early historical Contacts between the Old-Iranian Empire and India* (en particulier p. 182 s.; cf. Id. *Zoroaster and his world* [Princeton, 1947], II, p. 661). — Petech, p. 67, s'oppose aussi à l'identification de Kaspapyros avec Multān, mais les objections qu'il formule sont précisément celles que Foucher rencontre (selon Hécatée, Kaspapyros est dans le Gandhâra et, selon Hérodote, Kaspatyros est en Paktyikè).

(1) La forme prâcrite *Poṣapura* est peut-être attestée par le dérivé *Poṣapuria-* (premier membre de composé) dans l'inscription d'Ārā près d'Attock (*Corpus inscr. indic.*, II, 1, par S. Konow, n° 85), ainsi que le Professeur G. Lamotte me l'a signalé, avant que je ne rencontre ce document dans un autre contexte (cf. p. 7, n. 1). L'auteur de la fondation commémorée est qualifié de *Poṣapuriaputraṇa* (instr.), « fils des *Poṣapuria*, appartenant au groupe des *P.* ». Konow considère, comme Lüders, que *Poṣapuria* est dérivé de *Poṣapura* « Pešāwar ». « But I do not think, ajoute-t-il, that the *posha* of this word is Prākrit *poso*, Skr. *purusha*, but take it to correspond to Skr. *paushpa*, from *pushpa*, which in the Kharoshṭhī Dhammapada is represented by *pusha*. The form *Purushapura* is evidently a paṇḍit's etymology. » (Nous avons vu plus haut, p. 101, n. 2, que la forme Puruṣapura est en tous cas attestée à partir du IV^{e} s.)

des formes iraniennes mais indésirable en indien, n'est rien moins que rassurante.

Cette difficulté linguistique engage à vérifier si la ressemblance de *pškbwr* et de *Puruṣapura* n'est pas illusoire. (La ressemblance est d'ailleurs assez vague pour que l'on puisse intervertir les positions et demander de quel droit on part comme d'une évidence de l'identification de *pškbwr/pwškwr* avec Puruṣapura.) On s'avise alors qu'une ville peut difficilement remplir le rôle de borne du Kušānšahr assigné à *pškbwr* par les *Res Gestae*. En outre la fonction de capitale et la position géographique de Pešāwar s'y opposent. Or, seule la frontière orientale du Kušānšahr n'est pas encore définie, nous l'avons déjà dit ; *pškbwr*, nommé avant les pays limitrophes cités d'Est en Ouest occupe dans l'énumération la place de cette frontière orientale. D'autre part la locution prépositionnelle employée dans ce cas, *ḤN prḥš ʿL*, est différente de celle qui introduit les autres limites : *ḤN ʿL = yad ō*. L'élément spécifique, *prḥš*, doit être le correspondant, non attesté avant les *Res Gestae*, du pārs. *frāč*. A-t-il le sens prégnant que lui attribue la traduction par ἔμπροσθεν (*ḤN ʿL* = ἕως ; *ḤN prḥš ʿL* = ἕως ἔμπροσθεν) ? J'incline à le croire : d'abord parce qu'il a une valeur d'opposition ; ensuite parce qu'il a ce sens dans l'autre passage des *Res Gestae* où il est employé, celui où l'on nous dit que l'empire de Šāhpuhr s'étend jusqu'au devant du Caucase et des Portes d'Albanie (cf. p. 88 ss.). Or, nous ne pouvons oublier qu'au Nord-Est le Kušānšahr est limité par la barrière de l'Himālaya. Je crois donc que la limite ici indiquée est un pendant du Caucase : non point sans doute une chaîne de montagnes — le mot « montagne » étant absent —, mais un peuple de ces hauts-plateaux (p. ex. Tibétains pour Tibet) (1).

(1) Tandis que je cherchais à étayer mon hypothèse, j'ai rencontré l'article intitulé *Peshāwar*, dans lequel J. H. Kramers a déjà mis en doute que *pškbwr* fût Pešāwar (*Annual Bibliography of Indian Archaeology*, XV [1940-1947], [Leiden, 1950], p. XVI-XXI). Je suis heureux de me trouver d'accord avec le savant hollandais sur un point essentiel : Pešāwar n'est point destinée par sa situation géographique à servir de ville-frontière. Pour le reste nos critiques ne se recouvrent pas. L'exposé de Kramers souffre encore d'erreurs de Sprengling, bien qu'il ait eu connaissance de la note de W. B. Henning (*BSOS*, XII, p. 54) : Kīš n'est pas Kiš, mais Kāšγar ; *OPΩN* est le génitif de ὄροι et non de ὄρη. Sur les attestations du nom de Puruṣapura, voyez ci-dessus, p. 101, n. 2. L'hypothèse qu'il présente me paraît difficile à accepter. Le pluriel *Πασκιβουρων*, observe-t-il d'abord, indique qu'il s'agit d'un ethnique ; mais il y a des ethniques employés

Nous avons pu définir les frontières du Kušānšahr, celle de l'Est d'une manière d'ailleurs incomplète et hypothétique. Mais quelle est la nature du lien qui unissait cet état à l'empire de Šāhpuhr Ier ? Quand ce lien a-t-il été forgé ? Markwart (*Ērānšahr*, p. 49) avait supposé que les monnaies au nom du Grand Kušānšāh Pērōz *(pyrwzy)* étaient celles du Pērōz, frère de Šāhpuhr Ier, qui fut le protecteur de Mani (an-Nadīm, *Fihrist*; cf. p. 29) (1). Sprengling observe correctement (p. 401) que les *Res Gestae* ne donnent pas ce titre au frère de Šāhpuhr et que son nom y est autrement orthographié (pārs., l. 26, p. 391 : *prywzy*). En fait, les *Res Gestae* ne nomment aucun roi des Kušān. Ce silence à lui seul engagerait à supposer que le rapport entre les deux états était seulement un rapport de vassalité et que le Kušānšahr avait conservé son souverain indigène. Mais Ṭabarī nous permet de faire l'économie de cette hypothèse et il précise en outre la date de la soumission des Kušān :

« Dann zog er [Ardašēr]... nach Sagistān, dann nach Gurgān [Hyrcanie], dann nach Abrašahr, Marw, Balch und Chʷārizm bis zu den äussersten Gränzen der Länder von Chorāsān, worauf er nach Marw zurückkehrte. Nachdem er viele Leute getödtet und ihre Köpfe nach dem Feuertempel der Anāhēdh geschickt hatte, kehrte er von Marw nach Pārs zurück und liess sich in Gōr nieder. *Da kamen zu ihm Gesandte des Königs der Kūšān, des Königs von Ṭūrān und des von Mokrān mit der Erklärung ihrer Unterwürfigkeit.* » (p. 17 s. Nöldeke).

Si nous confrontons ce passage de Ṭabarī avec les *Res Gestae*,

---

pour le toponyme, il y a des noms de villes au pluriel — voyez le *Καρρῶν καὶ Ἐδεσσῶν* des *Res Gestae*, l. 24 ! — et aussi des noms de chaînes de montagnes. La principale objection à faire à son hypothèse est qu'il scinde le nom à identifier en deux éléments et qu'il les retrouve à une distance considérable l'un de l'autre, dans le temps et dans l'espace : le premier serait le nom des *Πάσκαι* habitant les parties de la Sogdiane voisines des montagnes de l'*Oxus*, que cite Ptolémée (6, 12, 4 éd. Nobbe ; mais *Πασίκαι* p. 422_{25} éd. Wilberg !) ; le second serait le nom des Burušo, la peuplade vivant entre l'Hindū-kuš et le Haut-Indus qui parle l'énigmatique Burušaski — ce Basque de l'Asie Centrale, dont nous possédons une description précise grâce au Lt. Col. Lorimer (D. L. R. Lorimer, *The Burushaski language, Instituttet for sammenlignende Kulturforskning*, B, XXIX, 1-3 [1935-1938]). « The name *πάσκοι* [*sic*] might be even interpreted as an Iranian word meaning the *backmost* or *hindermost* (cf. Avestan *paskāt* « from behind ») so that *πασκιβουροι* would mean *the backmost Būr*. In Ptolemy's text only the first element has been preserved. » (p. XXI).

(1) Cf. E. Herzfeld, *Kushano-Sasanian Coins, Memoirs of the archaeol. Survey of India*, XXXVIII (1930), p. 32 s.

la plupart de ses renseignements se trouvent confirmés et la crédibilité du reste est d'autant augmentée (1).

L'Aβaršahr, patrie des Parthes, a été conquis par Ardašēr, au dire de Ṭabarī ; les dignitaires d'Ardašēr nommés par les *Res Gestae* comprennent un roi d'Aβaršahr (2). La Sacastène et la Margiane ont, paraît-il, été conquises par lui ; parmi ses dignitaires figurent un roi de Sacastène et un roi de Margiane ; ils s'appellent tous deux Ardašēr et sont probablement ses fils (3). Plus haut, Ṭabarī a raconté comment Ardašēr avait soumis le roi de Carmanie et l'avait remplacé par un de ses fils, nommé aussi Ardašēr ; les *Res Gestae*, une fois encore, confirment son récit : la liste de ses dignitaires comprend un troisième Ardašēr, roi de Carmanie, dont le règne paraît s'être poursuivi sous Šāhpuhr Ier (4). Par contre, dans le principal cas où il y eut, d'après Ṭabarī, soumission volontaire et reconnaissance de l'hégémonie sassanide, celui du Kušānšahr, nous ne trouvons un roi dans les *Res Gestae* ni parmi les dignitaires d'Ardašēr, ni parmi ceux de Šāhpuhr. Mais la description de l'empire de Šāhpuhr offre un nouveau moyen de contrôle, puisqu'elle ne peut négliger un état dont le souverain indigène s'est placé sous l'obédience sassanide. Derechef la véracité de Ṭabarī éclate, car le Kušānšahr est cette fois mentionné (5). Nous accepterons donc avec assez de confiance un témoignage sur le point que nous ne pouvons vérifier : la date d'entrée des Kušān sous la mouvance sassanide (6).

---

(1) Herzfeld, *Paikuli*, p. 37 s., cherchait déjà à établir l'exactitude de ces renseignements fournis par Ṭabarī.

(2) Pārs., l. 28 ; pahl., l. 23 ; gr., l. 55 (*Αβρηναχ*) (p. 399).

(3) *Ibid.* (p. 402).

(4) *Ibid.* et pārs., l. 30, pahl., l. 25 s., gr., l. 60 (p. 408).

(5) Au sujet du roi de Tourène, le récit de Ṭabarī trouve sa confirmation en dehors des *Res Gestae*, dans les textes manichéens qui racontent la conversion du *Tūrānšāh* par Mani (cf. W. Henning, *ZDMG*, XC [1936], p. 7).

(6) La soumission des Kušān à Ardašēr implique qu'il a fait peser sur eux une menace. A cet égard l'*Introduction* de l'*Histoire du développement du pouvoir musulman dans l'Inde* de l'historien persan Firišta (1552-1623), dont on n'a pas, je crois, retrouvé la source, fournit un recoupement au récit de Ṭabarī : « Some state that Jūnah [جو نه] was son of a daughter of Fūr [Porus]. After he ascended the throne he performed many good deeds, and exhibited many excellent qualities. He endeavoured to promote the prosperity of the kingdom [l'Inde avec Qanōǧ comme capitale] and established many towns and villages on the banks of the Ganges and Jumna. He also made great efforts to administer justice. He was contemporary with Ardashīr Bābagān. One year Ardashīr marched against India,

Notre point de vue a jusqu'ici été celui de l'histoire sassanide. Plaçons-nous maintenant du côté des Kušān. A quel moment de leur histoire correspond la situation décrite par les *Res Gestae* aux environs de 260 ? Répondre à cette question serait introduire un repère de chronologie absolue dans la chronologie relative des dynasties Kušān ; ce serait résoudre un des problèmes chronologiques les plus controversés de l'histoire mondiale. Je m'empresse d'ajouter que cette solution, je ne la tiens pas ; j'ai seulement bon espoir qu'une étude rigoureuse de la composition des trésors monétaires nous l'apportera. Mais il me faut expliquer ici comment une construction qui a trouvé un large crédit (1), celle de R. Ghirshman, repose tout entière sur un usage abusif du passage des *Res Gestae* que nous étudions.

« Grâce à ce texte [les *Res Gestae*], écrit Ghirshman, ... on voit

---

and reached as far as the neighbourhood of Sirhind. Jūnah was very much alarmed, and hastened to do homage to him. He presented pearls and gold and jewels and elephants as tribute, and so induced Ardashīr to return. Jūnah then went back to Kanauj [قنوج], and lived there for some time in tranquillity. After a reign of ninety years, he died, leaving two sons, the elder of whom, Kalyān Chand [کلیان چند], succeeded him. » Il fut un tyran et Qanōǧ tomba en ruines. (Trad. J. Dowson, *The History of India as told by its own Historians*, VI [Londres, 1875], p. 557 s. ; éd. J. Briggs, I [1831], p. 23_2 ; la trad. de Briggs [Londres, 1829], I, p. LXXIV, antérieure à son édition, ne lui est pas conforme.)

Sans minimiser l'intérêt de ce passage, sur lequel l'attention a été attirée par V. A. Smith, *Invasion of the Panjab by Ardashir Papakan (Babagan), the first Sasanian King of Persia A.-D. 226-241*, *JRAS*, 1920, p. 221 s., il faut bien reconnaître que sa valeur est fort diminuée du fait qu'Ardašēr y est le seul personnage identifiable : qui est Ǧūna ? qui est Kalyān Čand ? Le nom de la capitale, Qanōǧ, n'est d'aucun secours, parce que Firišta ne connaît dans l'Inde pré-musulmane qu'une dynastie de Qanōǧ et une dynastie du Mālwa. — Les quelques indices que J. Charpentier, *The Sasanian Conquest of the Indus Region, Krishnaswami Aiyangar commemoration Volume* (Madras, 1936), p. 11-17, croit trouver d'une occupation du Sind par les Sassanides, concernent une époque postérieure. L'article de N. M. Billimoria, *The Sassanians in Sind, Journal of the Sind hist. Soc.*, V (1941-42), p. 76-82 n'a aucune originalité L'*Annual Bibliography of Indian Archaeology* rendrait certes des services plus grands encore, si elle évitait au lecteur la recherche de publications aussi peu accessibles que celle-ci, en signalant quels travaux ne présentent manifestement aucun intérêt scientifique. — Je m'abstiens ici de toute considération numismatique, les monnaies que l'on a utilisées étant trop mal publiées.

(1) Par exemple chez Grousset, *Arménie*, p. 114 (d'après les communications de R. Ghirshman à l'Académie des Inscriptions et à la Société Asiatique) ; J. Filliozat, dans L. Renou et J. Filliozat, *L'Inde classique*, I (Paris, 1947 [1949]), p. 234 s. ; F. Altheim, *Saeculum*, I (1950), p. 298.

que le royaume d'Ardeshīr ne dépassa pas, à l'Est, la ligne allant de Merv, par Hérat, au Seistan (p. 99)... La date de la conquête de l'empire kouchan et de la prise de Bégram par Châpour I peut être serrée d'assez près : elle se place entre l'avènement de ce roi [241]... et la seconde guerre contre Rome, mentionnée dans l'inscription [251-252] (p. 100)... L'ordre de l'énumération des pays conquis par Châpour I peut servir d'indication sur l'itinéraire suivi par les armées victorieuses persanes qui, du Seistan envahissent les régions côtières puis, remontant, traversent l'Hindou-Kouch et, après l'occupation de la Bactriane, passent sur la rive droite de l'Oxus (p. 161). » Mais, à la mort de son père, Šāhpuhr Ier a mandé Mani, qui avait quitté son pays peu après ses vingt ans et prêchait dans l'Inde ; il l'a autorisé à prêcher dans son empire et l'a attaché à sa suite. « Cette invitation suivie d'une autorisation d'une telle importance pour la vie d'un royaume à religion zoroastrienne officielle, et le fait d'attacher Mani à sa personne, impliquent nécessairement l'hypothèse que des relations existaient antérieurement entre le nouveau roi et le prophète. » (p. 158). Ces contacts ne peuvent avoir précédé le départ de Mani, car il était alors trop jeune. Ils ont par conséquent dû avoir lieu dans l'Inde. Šāhpuhr a donc réalisé ces conquêtes du vivant de son père. Mais il se les attribue. Ardašēr qui, selon quelques-uns, aurait partagé un certain temps la royauté avec son fils, a donc attribué à Šāhpuhr l'Est de l'empire, après avoir pris Merv et être rentré en Perse. « Ceci expliquerait... comment Châpour I, qui succéda à son père en 241, aurait pu réaliser en quelques mois l'occupation du royaume kouchan dans sa presque totalité, puisque cette même année marque la fin de la campagne. » (p. 159).

On le voit, Ghirshman s'est imaginé que la dernière partie de la liste des provinces sassanides — mais de quel droit l'isole-t-il ? — était une énumération des conquêtes de Šāhpuhr ; qu'elle nous fournissait l'itinéraire de cette campagne et une date approximative, date qu'il s'efforce ensuite de préciser. Toute sa construction étant subordonnée à cette erreur initiale, nous pourrons nous dispenser d'examiner par le menu la solidité des liaisons logiques qu'il nous présente comme nécessaires (1).

(1) Le *Chapitre II* coupe court aux hypothèses, d'ailleurs bien fragiles, qui concernent les rapports de Mani et de Šāhpuhr Ier, en démontrant que l'interprétation du passage dont elles partent a été viciée par une restitution séduisante, mais fausse.

Considérons aussitôt l'incidence de sa regrettable méprise sur l'histoire de Bagrām de Kāpiśī, dont il est parti, et, par ricochet, sur la chronologie des Kušān, telle qu'il l'a reconstruite.

Kāpiśī, sise au Sud de l'Hindū-Kuš sur l'ancienne route qui reliait Samarcande, le Moyen-Oxus et Bactres au bassin du Kābul et à l'Inde, a précédé Kābul en tant que capitale du Kapiśa. Ghirshman y a fait des fouilles fructueuses. Il a constaté que Bagrām de Kāpiśī renfermait les restes de plusieurs villes successives. La deuxième a connu une fin violente (Ghirshman, p. 30). Les monnaies les plus récentes trouvées dans ses ruines sont celles du dernier souverain de la dynastie de Kaniṣka, Vāsudeva Ier (p. 99 ; cf. p. 28 et 86), dont le règne, selon la plupart des systèmes chronologiques récents, n'est pas trop distant de ceux des premiers Sassanides. Si l'un de ceux-ci, en l'occurence Šāhpuhr Ier, rappelait une grande campagne qu'il aurait conduite à travers l'empire des Kušān, jusqu'en Asie Centrale, au-delà de l'Hindū-Kuš, il deviendrait extrêmement tentant de lui attribuer la destruction de cette ville. Il deviendrait extrêmement probable que ŠāhpuhrIer et Vāsudeva Ier aient été des contemporains. Ce synchronisme fournirait enfin à la chronologie des Kušān le repère de chronologie absolue nécessaire pour la fixer. Une telle campagne n'étant pas attestée, ce point d'appui disparaît et la chronologie des Kušān repart à la dérive.

CHAPITRE IV

LA PREMIÈRE CAMPAGNE : GORDIEN III CONTRE ŠĀHPUHR Ier

1. La bataille de Pērōz-Šāhpuhr (« Victorieux-Šāhpuhr ») et la mort de Gordien III.

Les exploits militaires du souverain sassanide commémorés par les *Res Gestae* sont groupés en trois campagnes : en dernier lieu vient sa victoire sur Valérien et sa marche en Syrie, en Cilicie et en Cappadoce ; en deuxième lieu un raid qui, auparavant déjà, avait porté l'armée perse jusqu'à Antioche et en Syrie ; mais, tout d'abord, nous apprenons qu'une attaque traîtresse ne fut guère profitable à l'empereur Gordien III :

(l. 6) [*Καὶ*] *ὅταν πρώτως* (1) *ἐπὶ τὴν βασιλίαν τῶν ἐθνῶν ἔστημεν* (1), *Γορδιανὸς Καῖσαρ* | *ἀπὸ πάσης τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς Γούθθων τε καὶ Γερμανῶν ἐθνῶν δύναμιν*[.] *κ*[.....]*εν καὶ εἰς τὴν Ἀσσυρίαν* (2) *ἐπὶ τὸ τῶν Ἀριανῶν ἔθνος καὶ ἡμᾶς ἐπῆλθεν· καὶ εἰς τοὺς ὅρους* | *τῆς Ἀσσυρίας ἐν τῇ Μησιχισῃ* (3) *ἐξ ἐναντίας πόλεμος μέγας γέγονεν καὶ Γορδιανὸς Καῖσαρ ἐπανήρη καὶ ἡμεῖς τὴν στρατείαν τῶν Ῥωμαίων ἀνηλώσαμεν καὶ οἱ Ῥωμαῖοι Φίλιππον* | *Καίσαρα ἀνηγόρευσαν καὶ Φίλιππος ὁ Καῖσαρ εἰς παράκλησιν ἦλθεν καὶ τῶν φίλων τὸν βίον ἀντιτείνων πεντηκοσία*⟨*ς*⟩ *χειλιάδα*⟨*ς*⟩ *δηναρίων ἡμεῖν ἔδοτο καὶ εἰς φόρους ἡμεῖν ἔστη·* | *καὶ ἡμεῖς Μισιχην* (4) *διὰ τοῦτο Πηρως-Σαβουρ* (5) *ἐπωνομάσαμεν.*

---

(1) Pahl., l. 3 (p. 360): *'MT (kad) nḫwšt*, clairement lisible sur la photographie. M. E. Benveniste veut bien m'écrire qu'il interprète ces mots, comme je le fais, par *cum primum* ; le grec est un décalque fidèle du pehlevi.

(2) Pahl., l. 3 (p. 360) : *'swrstn* (deux fois) ; cf. p. 908.

(3) Pahl., l. 3 (p. 360) : [*m*](*š*)*ykymn* ; Sprengling : *(mšy)kymn*.

(4) Pahl., l. 4 (p. 360) : *mšyk*⟨*mn*⟩. [V. *Addenda*, p. 171, n. 2.]

(5) Pahl., l. 4 (p. 360) : *prgwz-šḫypwḫr*.

Pērōz-Šāhpuhr signifie « Victorieux-Šāhpuhr ». La ville devient une Nicopolis. Mais quelle est-elle ? « Die Lage von Misiche ist unbekannt, déclare W. Ensslin. Nun wird aber Z. 10 gesagt, dass die Stadt nachher in *Πηρωσσαβουρ*, Peroz-Schapur, umgenannt wurde, und ich finde bei E. Honigmann, Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches, auf Karte I ziemlich genau östlich von Nisibis am linken Tigrisufer eingezeichnet *pērōzšāpūr/fēšḫābūr*, ohne im Text seines Buches einen Hinweis finden zu können. » (p. 95). La même identification du théâtre de la bataille avec Fēšābūr, sur le Haut-Tigre, avait déjà été proposée par l'éditeur du texte, M. Sprengling, (p. 363), qui avait été suivi par A. T. Olmstead dans une importante étude sur le milieu du III^e^ siècle (1).

L'identification de Misiche/Pērōz-Šāhpuhr avec Pērōz-Šāhpuhr/Fēšābūr (Fēšḫābūr) entraîne les conséquences suivantes. Les historiens occidentaux s'accordent à affirmer que Gordien III fut assassiné par son préfet du prétoire, Philippe l'Arabe, qui aspirait à la pourpre impériale. L'attentat eut lieu alors que l'empereur marchait sur la capitale sassanide, Ctésiphon, après avoir remporté une première victoire sur Šāhpuhr à Resaina. L'armée lui éleva à Zaitha, sur le bord de l'Euphrate, un mausolée qu'Ammien Marcellin vit encore. Šāhpuhr I^er^ n'aurait donc pu rencontrer à Fēšābūr, sur le Haut-Tigre, qu'un détachement de l'armée romaine chargé de descendre le Tigre, tandis que l'empereur progressait le long de l'Euphrate : telle sera, de fait, la stratégie — habile, en dépit de l'issue tragique de la campagne — que Julien adoptera en 363. Dès lors, la prétention du Roi des rois d'avoir défait l'empereur en personne serait pure jactance orientale. Tendancieuse aussi serait l'incise qui suggère que l'empereur a péri au cours de cette bataille, puisque la bataille se serait déroulée à cinq cents kilomètres du lieu de sa mort et qu'au surplus il ne serait pas tombé au champ d'honneur, mais aurait été lâchement assassiné. En conséquence, mes prédécesseurs estiment devoir insister sur « les limites de la valeur historique » de l'inscription de la Ka'ba (2). L'autorité de W.

(1) Olmstead, p. 256. M. Ensslin ne connaît le travail d'Olmstead qu'à travers l'article de M. Rostovtzeff, lequel ne prend pas position (p. 23 et p. 22, n. 14).

(2) Cf. Olmstead, p. 254-256 ; Pugliese Carratelli, p. 223 s. ; Ensslin, p. 96 : « Mit Recht hat daher Pugliese Carratelli schon hier auf die Grenzen des historischen Wertes der Kaaba-Inschrift hingewiesen, Immerhin mag dieser Rückschlag in dem sich zum mindesten ein erneuter Widerstandswille der Perser zeigte, neben dem Wunsch, rasch nach Rom zu kommen, den neuen Kaiser beeindruckt und zum Friedensschluss bereit gemacht haben. »

Ensslin a tant de poids que l'on peut craindre que ce document insigne ne reste déprécié. Or, jamais suspicion ne fut moins fondée.

Pour l'établir, il nous faudra revenir au point de départ et vérifier l'identification proposée pour le champ de bataille de Misiche/Pērōz-Šāhpuhr. Il apparaîtra aussitôt que le double nom de la localité et, plus encore, sa situation en Asōrəstān, excluent qu'elle soit Fēšābūr sur le Haut-Tigre et rendent au contraire évidente son identité avec Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār, une grande ville sise sur l'Euphrate, à la hauteur de Baγdād. La nouvelle identification supprime le premier désaccord signalé entre notre inscription et les historiens occidentaux : celui qui concerne le lieu de la mort de Gordien III. Il nous reste alors à prendre position au sujet de la seconde divergence : le jeune empereur est-il tombé au cours d'un combat malheureux, ou bien a-t-il été assassiné au milieu de ses victoires ? Le livre XIII des *Oracles Sibyllins*, texte quasi-contemporain des événements, comme les *Res Gestae*, fournit la réponse la plus nuancée. D'après lui, Gordien aurait péri sur le champ de bataille, mais il n'en aurait pas moins été trahi par Philippe. L'examen des rapports que les historiens occidentaux présentent entre eux montre que leur grand nombre fait illusion, car il en faut éliminer plusieurs, dont nous possédons les sources. D'autre part, ils ne permettent guère d'atteindre que la tradition de l'histoire officielle du milieu du IV^e^ siècle, laquelle était intéressée à effacer le souvenir de la défaite militaire, pour ne conserver que celui de la trahison, vraie ou supposée, de Philippe l'Arabe.

Que penser de l'identification de Misiche/Pērōz-Šāhpuhr avec la « pērōzšāpūr/fēšḫābūr » dessinée sur la carte de M. Honigmann ? Sans doute, il existe sur la rive gauche du Tigre à cinq kilomètres en aval de son confluent avec le Habur-suyu (Ḫābūr) — fleuve-frontière entre la Turquie et l'ʿIrāq, qu'il ne faut pas confondre avec l'affluent de la rive gauche de l'Euphrate — un village de Fēšābūr, pour le nom duquel G. Hoffmann a revendiqué la forme primitive Pērōz-Šāhpuhr, « Victorieux-Šāhpuhr ». Il est possible, probable même, qu'il a eu raison (cf. *Excursus*, p. 126 ss). Mais, sans prétendre trancher ce petit problème toponymique — et historique, puisque le nom glorieux de Pērōz-Šāhpuhr doit rappeler une victoire —, il est évident qu'on ne peut conférer à cette bourgade du pays Kurde le titre de théâtre

de la première victoire de Šāhpuhr Ier sur Rome. Tout d'abord, elle se trouve en Adiabène, tandis que la bataille se déroule εἰς τοὺς ὅρους Ἀσσυρίας, sur le territoire de la province d'Asōrəstān. (L'Adiabène est bien entendu distinguée de l'« Assyrie » dans le catalogue des provinces de l'Empire, comme M. Ensslin l'a déjà remarqué [p. 96].) Mais surtout, elle ne peut soutenir la concurrence d'une autre Pērōz-Šāhpuhr, située, elle, sur l'Euphrate, à la hauteur de Baγdād.

Pour cette dernière ville, le nom de Pērōz-Šāhpuhr est des mieux attestés, et même l'orthographe en est respectée avec assez de précision dans les textes syriaques, qui la citent entre autres comme le siège d'un évêché nestorien (1) et d'un évêché jacobite (cf. p. 123-5). La tradition juive se souvient que Pīrūz-Šabūr servit de refuge aux docteurs de l'Académie de Pum-Bədiθa, chassés par la persécution d'Hormizdas IV (588) (2). La litté-

(1) Pērōz-Šāβōr est un évêché du Bēθ-Armāyē, c'est-à-dire de la province du catholicos (cf. p. 47 s.). L'évêque de Pērōz-Šāβōr assistait aux synodes de 420, 486, 497, 544, 554, 576, 605 et 790 (cf. J.-B. Chabot, *Synodicon orientale, Notices et extraits des mss. de la Bibl. Nat.*, XXXVII [1902], index, p. 679, s. v. *Pêrôz-Šabour* ; ܦܝܪܘܙ ܫܒܘܪ). D'après le *Cod. Amid.* V, cité par J. S. Assemani, *BO*, II (1721), p. 459, n. 1, l'évêque de *Pērōz-Šāβōr ou Anbār* occupait le quatrième rang parmi les évêques de la province du catholicos. Deux évêques de Pērōz-Šāβōr sont connus comme écrivains. Le premier est Anōš de Pērōz-Šāβōr (*ca.* 890), dont le métropolite nestorien de Nisibe Ébedjésu ('Aβdīšō') cite l'œuvre dans son « Catalogue de tous les livres ecclésiastiques » (éd. J. S. Assemani, *BO*, III, 1 [1725], p. 219). Plus connu est Élie (Eliyā) de Pērōz-Šāβōr ou Anbār (*ca.* 922), dont Élie de Nisibe continua l'œuvre historique (cf. J. S. Assemani *BO*, II, p. 498 s. et III, 1 ; p. 258-260 ; Élie de Nisibis, *Opus chronologicum*, *CSCO*, [t. 62*, p. 35, 89, 97] ; le texte syriaque a trois fois Pērōz-Šāβōr, t. 63*, p. 70_{14}, 187_{25} et 205_{7} ; le texte arabe qui existe pour les deux premiers passages porte al-Anbār, p. 72_{8} et 188_{3}). Le nom de la ville apparaît encore dans les Actes des martyrs perses, par exemple dans les Actes de Grīγōr Pīrāngušnasp (*ap.* Hoffmann, *Auszüge*, p. 82 et n. 754) et dans ceux de Yazdpanāh (*ibid.*, p. 88 à 90) ; enfin, dans des chroniques syriaques telles que la *Chronique anonyme de Guidi (CSCO*, t. 1, p. 15_{16} [t. 2, p. 15_{14}]) ou la *Chronique de 1234* (*CSCO*, t. 81, p. 332_{20} [t. 109, p. 259_{26}]), laquelle nous offre la graphie intéressante, parce que vulgaire, de *p'ršbwr* ܦܪܫܒܘܪ (cf. p. 129). La version arménienne de la *Passio Isbozetae* contient le nom du district (cf. p. 115, n. 2) sous la forme vulgaire analogue de Beršapuh (éd. P. Peeters, *Acta Sanctorum Nov.*, IV, p. 204 A, avec la p. 191, n. 7 et 8), tandis que la lettre des Arméniens aux Orthodoxes — entendez les monophysites — de Perse, de l'an 18 de Kavāδ (505/6), qui est un document officiel, écrit Perozšapuh et la qualifie de « ville des Tačik », *Tačkac' k'aλak'* : *Girk' t'lt'oc'* (Livre des Lettres), éd. G. Tēr Mkrtč'ean (Tiflis, 1901), p. 41 et 42 ; dans la trad. de cette lettre par E. Ter Minassiantz, *Die armen. Kirche*, *TU*, N. S. XI, 4 (1904), p. 152 et 153. Cf. p. 49, n. 1.

(2) Šərira, *Épître* à Jacob ben Nissim de Kairouan (*a.* 1298 Séleuc. = 987 ap.

rature occidentale aussi a conservé son nom, mais sans le comprendre, à propos d'un épisode plus glorieux pour Rome que celui qui nous occupe : sa prise au cours de la randonnée épique qui conduisit l'empereur Julien sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, et à laquelle devait seulement mettre fin une flèche sortie des rangs de sa propre armée (1). Ammien Marcellin décrit en témoin oculaire les deux sièges de « Pirisabora » : celui de la première enceinte aux doubles murailles et celui de la citadelle, au cours duquel Julien manifesta une folle audace. « Dans cette citadelle, dit-il, on trouva une immense quantité d'armes et de vivres ; les vainqueurs en prirent ce qui leur était nécessaire, et brûlèrent le reste avec la place elle-même. » La ville servait donc sans doute déjà de dépôt d'armes et de vivres. Ce rôle lui a valu d'être appelée « Le Dépôt » — pehlevi Ambāra, forme arabisée al-Anbār — nom sous lequel la connaissent les Arabes et les Byzantins (2).

J.-C.) — ce document rédigé en réponse à une consultation est notre principale source sur l'histoire des communautés juives de Babylonie du III^e^ au X^e^ s. ap. J.-C. — p. 35 éd. A. Neubauer, *Anecdota Oxoniensia, Semitic series*, sér. I, IV (1887) : deux fois פרוז שבור et deux fois פירוז שבור ; je [n'ai pu consulter l'édition critique de B. Lewin (1926).

(1) Ammien Marc., 24, 2, 9-22 : *ad civitatem Pirisabora ventum est, amplam et populosam, ambitu insulari circumvallatam* (§ 9) ; — Zosime, 3, 13, 3 à 3, 18, 6 ; p. 135-137 Mendelssohn : *Βηρσαβῶρα* (p. 135_{19}) ; *πόλις μεγάλη καὶ τῶν ἐν Ἀσσυρίᾳ μετὰ Κτησιφῶντα μεγίστη* (p. 137_{23}) ; — Libanius, 18, 227 s. ; II, p. 335 Foerster : *πόλις Ἀσσυρίων μεγάλη, τοῦ μὲν τότε βασιλεύοντος ἐπώνυμος.*

(2) Cf. Andreas, *Ambara, RE*, I (1894), 1790-1795 (fondamental) ; Streck, *al-Anbār, EI* ; Musil, *Middle Euphrates*, p. 353-357. — L'identité de Pērōz-Šāhpuhr et d'al-Anbār est des mieux établie. Elle est attestée par des textes syriaques (cf. p. 114, n. 1 et *infra*) ; elle l'est formellement par le dictionnaire géographique de Yāqūt (I, p. 367_{21} ; III, p. 227_{22} ; III, p. 929), par les *Annales* de Ḥamza Iṣfahānī (texte p. 49_1, trad. p. 35 Gottwaldt) et par le *Kāmil* d'Ibn al Aṯīr (I, p. 277 éd. Tornberg). Dans Ṭabarī, I, p. 839_{16} = p. 57 Nöldeke, l'équivalence est donnée également, mais Fīrūz-Sābūr y est une restitution, au demeurant sûre, de l'éditeur ; Ibn al-Faqīh, *BGA*, V, p. 199_8, et Ibn Ḫordāḏbih, *BGA*, VI, texte p. 7_{12}, trad. p. 5, indiquent l'identité des *districts* de Fīrūz-Sābūr et d'al-Anbār ; Qodāma, *BGA*, VI, texte p. 235_{18}, trad. p. 179, cite les deux noms du district sans reconnaître leur équivalence. Tous ces auteurs arabes écrivent فيروزسابور.

La fondation de Pērōz-Šāhpuhr est attribuée à Šāhpuhr I^er^ par Ḥamza Iṣfahānī, *l. l.*, par al-Maqdisī (IV, p. 94 Huart) et par le *Kāmil* d'Ibn al-Aṯīr. Les *Res Gestae* leur donnent raison contre Ṭabarī, *l. l.*, le *Šāh-nāma* (29, v. 283 ; V, p. 473 Mohl), Yāqūt (I, p. 367_{21} ; III, p. 929), Mustawfī (texte p. 37_5, trad. p. 44 Le Strange, *Gibb Mem.*, XXIII) et aussi contre Andreas (*l. l.*, 1791), qui voient en Šāhpuhr II son fondateur. — D'après al-Mas'ūdī (*Prairies d'Or*, VI, p. 88

L'identification de Misiche/Pērōz-Šāhpuhr avec Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār s'impose pour les motifs suivants :

En premier lieu, si l'attribution à Fēšābūr du nom de Pērōz-Šāhpuhr laisse encore place au doute, nous venons de montrer qu'il n'y en a aucun dans le cas d'al-Anbār. En second lieu, l'ancien nom de la ville, indiqué par les *Res Gestae : mšyk⟨mn⟩* (pahl., l. 4 ; cf. *[mšy]kymn*, l. 3), *Μισιχην* (l. 10), *Μησιχισῃ* (l. 8), paraît attesté pour le site de Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār à la fois par Pline l'Ancien, par Isidore de Charax et, au Moyen Age, par Ibn al-Kalbī. *Scinditur enim*, dit Pline (*N. H.*, 5, 90 ; p. 108 éd. Detlefsen), *Euphrates a Zeugmate DLXXXXIIII p.* circa vicum Massicen *et parte laeva in Mesopotamiam vadit per ipsam Seleuciam, circa eam praefluenti infusus Tigri. dexteriore autem alveo Babylonem quondam Chaldaeae caput petit.* Il est difficile d'utiliser l'indication de distance. Mais ce texte de Pline a un parallèle exact dans le récit de la campagne de 363 fait par Ammien Marcellin. Julien, dit-il, arriva au village de Macepracta sur l'Euphrate. *Hinc pars fluminis scinditur, largis aquarum agminibus ducens ad tractus Babylonos interiores, usui agris futura et civitatibus circumiectis, alia Naarmalcha nomine, quod fluvius regum interpretatur, Ctesifonta praetermeat* (1). Sitôt après avoir traversé le « fleuve royal » — entendez le « canal royal » — les Romains atteignent Pirisabora, c'est-à-dire Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār (2). Il en résulte qu'Ammien se trompe en appelant ce

---

Barbier de Meynard) et la *Chronique de 1234* (*CSCO*, t. 81, p. 322_{20} [t. 109, p. 259_{26}]), al-Anbār aurait été construite sur l'ordre du calife Abū'l-'Abbās (750-754), qui en fit sa résidence, y mourut, (al-Mas'ūdī, *l. l.*) et y fut enterré dans son château (al-Maqdisī, VI, p. 89 Huart). La chronique syriaque distingue même les deux villes : « Abū'l-'Abbās ordonna qu'on lui construisît près de Pīr-Šāβōr [cf. p. 56] la ville qu'on appelle Anbār. » L'exagération est là manifeste : le nom d'Ambāra était usuel pour Pērōz-Šāhpuhr au moins depuis la fin du VI^{e} s. ; les auteurs byzantins n'en connaissent pas d'autre (Jean d'Epiphaneia, *FHG*, IV, p. 275 = *HGM*, I, p. 379_{19} ; Théophylacte Simocatta, 3, 10, 6 et 4, 10, 4 éd. de Boor ; cf. Andreas, *l. l.*, 1793 s.). De ces notices on peut retenir qu'al-Anbār, choisie comme capitale par Abū'l-'Abbās — et qui le restera sous al-Manṣūr jusqu'à la fondation de Baγdād (762 ap. J.-C.) — fut l'objet des soins de ce calife. Al-Maqdisī ne prétend rien de plus : « Il s'établit à Anbār et la reconstruisit » (IV, p. 97 Huart ; cf. VI, p. 88). — L'article *Pirisabora* de la *RE* (XX, [1950], 1724 s.) dû à Johanna Schmidt qui a paru après la rédaction de mon texte, n'apporte aucun élément nouveau.

(1) 24, 2, 7 ; p. 334 éd. C. U. Clark.

(2) *Quo negotio* [le passage du prétendu « fluvius regum »] ...*gloriose perfecto, ad civitatem Pirisabora ventum est, amplam et populosam* (24, 2, 9). Zosime (3,

canal le Naarmalcha, car le « canal royal » se trouve près de 50 km plus au Sud (1). Ensuite — c'est là que réside pour nous tout l'intérêt du passage — il apparaît que même un témoin oculaire avait l'impression, au moment où il atteignait en descendant l'Euphrate le premier des grands canaux le reliant au Tigre, que le fleuve se divisait. Si l'on admet par conséquent que Pline et Ammien parlent du même canal, l'emplacement de Massice permettra de l'identifier avec la localité de Misiche, dont le nom ressemble tant au sien (2). — Dans ses « Étapes parthiques », Isidore de Charax signale une station appelée *Βεσήχανα* entre *Ἀείπολις* (Hīt) et *Νεάπολις* (1 ; *GGM*, I, p. 249). Il y a longtemps déjà, G. Hoffmann (3) a été frappé par la ressemblance de ce nom avec celui du village de Sayḥana qu'Ibn al-Kalbī († 819) connaît à proximité de al-Anbār (4). Ici encore, la double coïncidence des noms et des sites autorise à admettre qu'il s'agit de Misiche (5).

---

16 s.) donne de cet épisode un récit en accord avec celui d'Ammien au point de vue topographique : avant d'arriver sous les murs de *Βηρσαβῶρα* les Romains durent passer un canal (*διῶρυξ*) reliant l'Euphrate au Tigre. Zosime insiste sur les difficultés de la traversée, tandis qu'Ammien les passe sous silence. — On remarquera que, si l'importance de Pērōz-Šāhpuhr paraît due, comme plus tard celle d'Anbār, à sa position à la tête du premier grand canal navigable reliant l'Euphrate au Tigre, ce canal se trouvait en amont de Pērōz-Šāhpuhr, tandis que le Nahr ʿĪsā était à un farsaḫ en aval d'Anbār (cf. note suivante).

(1) Suhrāb (Ibn Serābyūn) compte 8 farsaḫ — env. 47 km. — de Dimimmā, où le premier canal, le Nahr ʿĪsā se sépare de l'Euphrate, un peu en aval d'al-Anbār, jusqu'au Canal royal (Nahr al-Malik): trois farsaḫ du Nahr ʿĪsā au Nahr Ṣarṣar et cinq du Nahr Ṣarṣar au Nahr al-Malik (p. 14 s. [texte] et 68-70 [trad.] Le Strange. *JRAS*, 1895 ; p. 123 s. éd. von Mžik, *Bibl. arab. Hist. und Geogr.*, V [1930]).

(2) La *RE* se contente, s. v. *Massice* (XIV, 2153) de renvoyer à l'article *Maskas* (XIV, 2069 s.) ; son auteur, Weissbach, affirme, en effet, mais sans raison valable, que l'on peut difficilement séparer le nom de Massice de celui de Maskas que portait, au dire de Xénophon (*Anab.*, 1, 5, 4), un affluent de l'Euphrate coulant tout autour de la ville de *Κορσωτή*.

(3) G. Hoffmann, *Ztschr. d. Gesell. f. Erdkunde zu Berlin*, XVIII (1883), p. 444, d'où Andreas, *RE*, I, 1792.

(4) Ibn al Kalbī dans Yāqūt, III, p. 50_6 s. v. سحنة : سيحنة.

(5) Par contre, *Sohene* de la *Table de Peutinger* (11, 4 K. Miller) et *Scene* du Cosmographe de Ravenne (53_{14}) ne paraissent pas désigner *Βεσήχανα* = Massice, ainsi que le veut Andreas (*RE*, I, 1792). *Sohene* est, en effet, porté sur la *Table de Peutinger* à proximité, non pas de l'Euphrate (rive gauche) mais du Tigre, (rive droite), 16 milles avant Séleucie, sur la route de Naharra. Il faut plutôt l'identifier avec *Σκηναί* de Strabon (16, 748 et *ap.* Étienne de Byz.), ainsi qu'avec *Μασχάνη*, Bēθ Maškenē, al-Maskīn, aujourd'hui Mesčīn, au N.-E. de Baγdād ; peut-être encore avec *Νισχαναδάλβη* — autre leçon *Νισχανάβη* — que

(L'alternance du *b* et du *m* est un accident phonétique trop fréquent pour constituer un obstacle sérieux.)

Mais, plus que les noms de la ville, sa situation géographique est probante, parce que seule elle rend compte des données que fournit l'inscription et qu'en outre elle les met en accord avec les historiens occidentaux. Al-Anbār est, en effet, située sur la route de Ctésiphon, contre laquelle Gordien III marchait, au dire de plusieurs sources occidentales (1). D'autre part, elle se trouve bien sur le territoire de l'Asōrəstān (*Ἀσσυρία*) (2). L'Asōrəstān n'a aucun rapport géographique, mais seulement un rapport étymologique avec le pays d'Aššur, l'Assyrie. Ce nom est une simple traduction de Bēθ Armāyē. Or, par Bēθ Armāyē, « Pays des Araméens », on désignait la province qui renfermait les villes royales de Ctésiphon et de Séleucie et couvrait à peu près le territoire de la *Babylonie* classique. Province royale, le Bēθ Armāyē était aussi la province ecclésiastique du catholicos. Un des évêchés du Bēθ Armāyē (Asōrəstān) était Pērōz-Šāβōr (Pērōz-Šāhpuhr). L'indication géographique contenue dans les *Res Gestae* est rigoureusement exacte (3).

Un recoupement dissipera les derniers doutes et fera progresser la recherche.

Le XIII^e^ livre des *Oracles Sibyllins* a été recueilli de la bouche d'une sibylle dont on ne dira jamais assez la clairvoyance — *post eventum*. Composé au moment de l'apogée du palmyrénien Odénath, il raconte les événements des trente années précédentes et constitue — du moins dans sa première partie (cf. p. 134 ss.) — notre meilleur guide dans l'histoire si complexe de l'empire romain

---

Zosime (3, 27, 2) est seul à citer. (La séquence *Sohene* = *Scene* = *Σκηναί* est reconnue par Weissbach, *RE*, III A, 470 ; les équations *Σκηναί* = *Μασχάνη* = Bēθ Maškenē = al-Maskīn = Mesčīn, qui permettent de la prolonger, sont établies par Honigmann et Grohmann, *RE*, XIV, 2063, s. v. *Μασχάνη* ; bibliographie sur *Νισχαναδάλβη ap.* J. Sturm, *RE*, XVII, 713, *s. v. Νίσβαρα und Νισχαναδάλβη*.)

(1) Aur. Victor, 27, 8 et *Epit.*, 27, 2 éd. Pichlmayr ; Georges le Syncelle, p. 681 Bonn ; Jean Zonaras, 12, 18 éd. Dindorf.

(2) Comparez *Γορδιανὸς ... εἰς τὴν Ἀσσυρίαν* (Asōrəstān) ... *ἐπῆλθεν*, et : *descendit* Iulianus impurus in terram Chaldaeorum, in regionem Bēθ Armāyē dictam (*Chronicon miscellaneum ad annum 724 pertinens* [« *Liber Calipharum* »], *CSCO*, t. 3, p. 104 [t. 4, p. 133]).

(3) Sur l'Asōrəstān voyez les p. 41-63.

au milieu du IIIe siècle (1). La Sibylle vaticine les vers suivants au sujet du règne de Gordien III (v. 13 ss. éd. Geffcken) :

καὶ τότε δὴ Περσῶν ἐπανάστασις ἀλφηστήρων
Ινδῶν τ' Ἀρμενίων τ' Ἀράβων θ' ἅμα· καὶ περὶ τούτοις
Ῥωμαῖος πελάσει βασιλεὺς πολέμου ἀκόρητος
αἰχμητὰς ἐπάγων καὶ ἐπ' Ἀσσυρίους, νέος Ἄρης·
ἄχρις ἐπ' Εὐφράτην τε βαθύρροον ἀργυροδίνην
ἐκτανύσει πέμψας λόγχην πολεμήιος Ἄρης
**ἰδετεως* ἕνεκα· καὶ γὰρ προδοθεὶς ὑφ' ἑταίρου*
κἀππέσετ' ἐν τάξει τυφθεὶς αἴθωνι σιδήρῳ.

Ces vers annoncent la fin de Gordien sur les bords de l'Euphrate, prophétie à laquelle répond, non seulement la tradition des historiens occidentaux, mais aussi, à ce que nous venons de voir, l'inscription de Šāhpuhr. Par ailleurs, s'ils accusent déjà Philippe l'Arabe de trahison comme les historiens occidentaux, comme les *Res Gestae* ils font tomber Gordien dans le rang, c'est-à-dire au combat. Cette précision nous éclaire sur le second point où les traditions divergent ou paraissent diverger, et sur lequel Olmstead, Pugliese Carratelli et Ensslin ont mis en doute la véracité de Šāhpuhr : je veux dire les circonstances de la mort de Gordien III (2).

Les historiens occidentaux sont unanimes à attester que la lâcheté de Philippe a supprimé le jeune empereur au milieu de ses victoires. Ammien Marcellin, Zosime, l'*Histoire Auguste*, Aurélius Victor, Eutrope, Rufius Festus et Paul Orose, Jean d'Antioche, Georges le Syncelle, Zonaras, voilà la théorie de témoins

(1) L'auteur est sans doute un juif, plutôt syrien qu'alexandrin, en dépit d'un vers chrétien (v. 87) que l'on tient pour une interpolation (cf. Rzach, *Sibyllinische Orakel*, *RE*, II, A, 2161 s.).

(2) Nous devons par contre résister à la tentation d'utiliser pour notre thèse un autre texte apocalyptique, l'Apocalypse juive d'Élie, dans laquelle S. Krauss a voulu reconnaître des allusions aux guerres qui mirent aux prises Rome et la Perse au milieu du IIIe s. (*Der römisch-persische Krieg in der jüdischen Elia-Apocalypse*, *Jewish quarterly review*, XIV [1902], p. 359-372 et *Monumenta talmudica*, V [1914], p. 53, no 98). A l'en croire, la deuxième des trois campagnes malheureuses contre la Perse que prédit la Sibylle serait conduite par « Misitheus der Praefekt und Philippus der Praefekt ». Malheureusement les noms sont fortement corrigés et le découpage du texte est tendancieux ; A. Stein l'a déjà signalé (*RE*, VII, 366). Les *Res Gestae* prouvent que la liste de villes prises par les Perses que ce texte contient, n'est pas celle des villes prises par Šāhpuhr Ier.

que l'on produit pour étayer cette accusation (1). A l'examen toutefois, le nombre de ces garants décroît bientôt. Les chroniqueurs byzantins entrent difficilement en ligne de compte, car même le mieux documenté d'entre eux, Zonaras, ne paraît pas avoir disposé d'autres sources que nous. La source unique de Paul Orose est, à son propre dire, Eutrope (mais il omet le nom du « traître », car il va déclarer aussitôt après que « le premier de tous les empereurs romains Philippe fut chrétien »). Le passage en question de Rufius Festus est précisément le seul de cet auteur qui ne laisse aucun doute sur le fait qu'il démarque Eutrope (2). Le problème des rapports qui existent indubitablement entre l'*Histoire Auguste*, Eutrope et Aurélius Victor, est celui de l'existence de la « Kaisergeschichte » postulée par Enmann (3). Mais l'essentiel est qu'aucun de ces historiens n'est antérieur aux années cinquante du quatrième siècle et que deux des principaux d'entre eux, Eutrope et Ammien Marcellin, ont pris part à l'expédition de Julien en Orient. L'alternative qui se présente désormais à nous est de choisir entre l'assertion de deux documents quasi contemporains de l'événement, et un récit, postérieur d'un siècle, qui prête *a priori* au soupçon de refléter l'« his-

(1) Ammien Marc., 23, 5, 7 et 17 éd. C. U. Clark ; Zosime, 1, 18 s., éd. Mendelssohn ; *SHA*, *Gord.*, 26 ss. éd. E. Hohl ; Aurélius Victor, 27, 8 éd. Pichlmayr ; *Épitomé*, 27, 2 éd. Pichlmayr ; Eutrope, 9, 2 s. éd. R. Dietsch ; Rufius Festus, 22 éd. W. Foerster ; Paul Orose, 7, 19, 5 éd. C. Zangemeister; Jean d'Antioche, fr. 147 Müller (*FHG*, IV, p. 597) = fr. 58 de Boor (*Excerpta de insidiis*, p. 109) : Georges le Syncelle, p. 681 Bonn ; Jean Zonaras, 12, 18 éd. Dindorf. J'emprunte cette liste à Olmstead, p. 254, n. 39, qui commence par citer les *Oracles Sibyllins*, où il ne voit que l'allusion à la trahison de Philippe. Il se réfère encore à Jean Malalas, *ap.* Al. Schenk von Stauffenberg, p. 62 ; mais ce passage de la *Synopsis Sathas* (Sathas, *Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη*, VII [1894], p. 36_{16}), dans lequel Stauffenberg retrouve un fragment de Malalas, raconte une tout autre histoire : *οὗτος* (*sc.* Gordien III) *ἐν τῷ πρὸς Πέρσας πολέμῳ, κατενεχθεὶς τοῦ ἵππου καὶ τὸν μηρὸν συνθλασθεὶς ἐπανελθὼν ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐξ αὐτοῦ ἐτελεύτησεν, ὢν ἐτῶν πεντήκοντα.* — Il serait aisé de grossir encore les rangs de ces prétendus témoins — von Rohden, *RE*, I, 2627, s. v. *Antonius*, nº 60, citait simplement l'*Histoire Auguste*, Zosime, Zonaras, Eutrope, Aurélius Victor et l'Épitomé — en leur adjoignant d'autres chroniques tardives, dérivées d'Eutrope (cf. l'édition de R. Helm de la *Chron. de saint Jérôme* [= Eusèbe, VII, dans la coll. *Die griech. christl. Schriftsteller der ersten drei Jhrd.*], 217 a ; II, p. 659).

(2) Cf. W. Hartke, *De saeculi quarti exeuntis historiarum scriptoribus quaestiones* (Diss. de Berlin, Leipzig, 1932), p. 21 s.

(3) Al. Enmann, *Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser*, *Philologus*, Supplementband IV (1884), p. 335-501.

toire officielle » du temps (1). Avant d'opter, examinons encore dans quel contexte se présente le témoignage le plus important, celui d'Ammien Marcellin. Il s'insère dans le discours prononcé par Julien après le passage du Ḫābūr — fleuve frontière — avec l'intention avouée d'expliquer à loisir à ses soldats « que ce n'était pas la première fois, ainsi que des esprits malveillants le murmuraient, que les Romains pénétraient dans le royaume de Perse ». Il rappelle Lucullus et Pompée, Ventidius — le général d'Antoine —, Trajan, Lucius Vérus et Septime Sévère, puis il poursuit : « Et le jeune Gordien serait revenu avec une gloire égale, lui dont nous venons de contempler le mémorial avec respect. A Resaina il avait vaincu et mis en fuite le roi des Perses, mais par l'action criminelle du préfet du prétoire Philippe et des quelques hommes qui l'aidèrent honteusement, il périt d'une blessure impie à cette place-ci, où il est enterré. Mais ses Mânes n'errèrent pas longtemps invengés, car, comme si la Justice avait pesé leurs actes, tous ceux qui avaient conspiré sa perte succombèrent dans des tourments affreux. » (2). On conçoit sans peine qu'à l'instant où il s'engageait sur les traces de Gordien, Julien n'ait pas tenu à rappeler la défaite subie par son plus proche prédécesseur dans l'aventure perse : l'armée n'eût pas manqué d'y trouver un présage fâcheux, que la suite des événements eût, hélas ! confirmé point par point. Faisons foi aux plus anciens documents. Nous pourrons, sans trop forcer les faits, établir un parallèle entre les issues des deux

(1) Cf. A. Klotz, *Die Quellen Ammians in der Darstellung von Julians Perserzug*, *Rheinisches Museum*, N. F. LXXI (1916) ; p. 506 : « Das Übrige [il vient d'énumérer les passages dont la source est, d'après lui, Magnus de Carrhes], soweit es sich nicht um Exkurse... und um Lesefrüchte oder Exempla handelt, *geht auf eine geschichtliche Darstellung zurück, die uns in die nächste Umgebung des Kaisers führt...* » [je souligne].

(2) 23, 5, 17 ; p. 308 éd. C. U. Clark : *redissetque pari splendore iunior Gordianus, cuius monumentum nunc vidimus honorate, apud Resainan superato fugatoque rege Persarum, ni factione Filippi, praefecti praetorio, sceleste iuvantibus paucis, in hoc ubi sepultus est loco, vulnere impio cecidisset. nec erravere diu manes eius inulti, quod veluti librante iustitia, omnes qui in eius. ... conspiravere, cruciabilibus interiere suppliciis.* Je supplée « perte » dans ma traduction, car tel est à peu près le mot que le contexte réclame ; cf. la conjecture de Kiessling : *in eius ⟨necem⟩*, et celle de Novàk, qui est adoptée par J. C. Rolfe dans son éd. de la *Loeb classical Library* : *in eius perniciem.* — Rolfe traduit *ni factione Filippi ... sceleste iuvantibus paucis ... vulnere impio cecidisset* par « had he not been struck down by an impious wound inflicted *by the faction* of Philippus... and a few wicked accomplices ». Le sens est « par l'action (criminelle) de », comme le note le *Thes. linguae lat.*, VI, 135_{20}.

campagnes. Nous retrouverons de part et d'autre une bataille malheureuse, un empereur qui périt, l'accusation de traîtrise bientôt lancée contre sa propre armée et, en particulier, contre une main chrétienne. Mais, si les fidèles amis de l'empereur Julien ont pieusement recueilli les récits de sa fin, pour le jeune Gordien III seuls les *Oracles Sibyllins* ont consigné les faits en leur complexité. L'intérêt évident des successeurs de Philippe l'Arabe était d'effacer le souvenir de l'échec militaire, pour ne retenir que les rumeurs — fondées ou non ? comment s'en assurer ? — auxquelles avait donné lieu l'empressement d'un barbare peu aimé à conclure la paix avec les Perses et à regagner Rome pour y faire valider par le sénat son élection à la dignité impériale.

La bataille de Pērōz-Šāhpuhr, où le jeune Gordien III tomba le 11 février 244 (1), mérite d'entrer dans l'histoire, au même titre que la bataille de Barbalissos, elle aussi révélée par les *Res Gestae* (cf. p. 150), et que la bataille d'Édesse (259 ou 260), qui fut fatale à l'empereur Valérien. Il convient toutefois de ne pas en exagérer l'importance. Cette victoire perse intervenait après des succès romains, que la loi du genre commandait de taire dans les *Res Gestae* ; mais la modération des exigences du vainqueur, qui se contente d'une indemnité de 500.000 deniers (2), peut passer pour en être un aveu suffisant. Ce n'était, somme toute, pour Rome, qu'une demi-défaite. Philippe osa donner le change et se parer du titre de *Persicus maximus* ou de *Parthicus maximus* (3). Son intérêt à lui aussi était déjà de faire le silence sur la bataille de Pērōz-Šāhpuhr.

---

(1) Cf. A. von Domaszewski, *Die Daten der Scriptores Historiae Augustae von Severus Alexander bis Carus, SB. d. Heidelberger Ak.* (Philos.-hist. Kl.), VIII (1917), 1, p. 23 (le *dies imperii* de Philippe est le 12 février 244). La mort de Gordien III se place en tous cas entre le 13 janvier 244, date de sa dernière constitution impériale (*Cod. Iust.*, 6, 10, 1) et le 14 mars 244, date de la première constitution impériale de Philippe (*Cod. Iust.*, 3, 42, 6) : cf., p. ex., P. von Rohden, *RE*, I, 2627, s. v. *Antonius*, n° 60.

(2) Les *Res Gestae* ne démentent pas E. Stein, quand il se refuse à admettre, sur la foi de Zonaras (12, 19), que Philippe aurait cédé à Šāhpuhr Ier l'Arménie et la Mésopotamie (*RE*, X, 759 s., s. v. *Iulius*, n° 386 [*Philippus*]).

(3) *CIL*, VI, 1097 : *Persicus maximus* ; *CIL*, III, 4634 et 10619 : *Particus maximus*.

2. *EXCURSUS* : L'ÉVÊCHÉ JACOBITE DE PĒRŌZ-ŠĀBŌR ET LE VILLAGE DE FĒŠĀBŪR.

Le village de Fēšābūr est situé à 390 m d'altitude sur la rive gauche du Tigre, par 37° 3′30″ de latitude (1), à 5 km en aval de l'embouchure du Ḫābūr (Habur-suyu) (2). Le démembrement de l'empire ottoman l'a placé aux confins de l'ʿIrāq, de la Turquie et de la Syrie. Il appartient à l'ʿIrāq : le Tigre le sépare de la Syrie et le Ḫābūr sert de frontière avec la Turquie. G. Hoffmann, le spécialiste de la géographie historique de ces régions au siècle dernier, affirme que cette localité « était un évêché jacobite connu, proprement appelé Pērōz-Šāβōr » (3). Nous allons examiner tour à tour les deux termes de cette proposition, entre lesquels il n'y a pas de lien nécessaire.

L'unique texte allégué par Hoffmann pour faire de Fēšābūr le siège d'un évêché jacobite, est un passage de la *Chronique Ecclésiastique* du maphrien — ou chef de l'Église jacobite orientale — Bar Hebraeus (1225/6-1286), dans lequel les éditeurs du livre, Abbeloos et Lamy, reconnaissaient avec Assemani (4) le nom de Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār. Hoffmann a été suivi par le grand iraniste Andreas dans l'article *Ambara* de la *RE* (I, 1795), ainsi que par Payne-Smith dans le *Thesaurus syriacus* (II, 3122), et personne, à ma connaissance, n'a discuté cette opinion. Nous disposons cependant aujourd'hui d'une pièce qui recèle la preuve de son inexactitude.

Rappelons tout d'abord les faits — cruciaux pour l'histoire ultérieure des évêchés jacobites orientaux, — que Bar Hebraeus rapporte dans la page en question (5). En 629, la victoire d'Héra-

---

(1) Mesures prises par C. F. LEHMANN-HAUPT le 22 mars 1899 ; il donne en outre la pression atmosphérique — 730,5 — et la température — 18° — à 4^{00} p. m. (*Armenien einst und jetzt*, II, 2 [Berlin-Leipzig, 1931], p. 1065 ; le village est nommé au t. I [1910], p. 367 et au t. II, 1 [1926], p. 390).

(2) J. ČERNIK, *Technische Studien-expedition durch die Gebiete des Euphrat und Tigris, Petermanns geogr. Mittheil.*, Ergänzungsheft XLV (1876), p. 10. Cf. les autres indications de distances, p. 13 : depuis Faiš-Ḫābūr, 38 km. jusque Maruwān, 30 km. jusque Zaḫo, 40 km. jusque Ǧazīrat ibn-ʿUmar (Cizre ; cf. p. 130, n. 1). Cf. p. 127, n. 3.

(3) HOFFMANN, *Auszüge*, p. 213.

(4) *Bibliotheca orientalis*, II (1721), p. 419 (cf., dans le même tome, la *Dissertatio de monophysitis*, s. v. *Pheroz-Sapor*).

(5) Cf. J. LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (224-632)*, (Paris, 1904), p. 236 ss.

clius et la fin du règne de Xosrau II Aβarvēz avaient mis un terme aux persécutions contre les chrétiens dans l'Empire sassanide. L'Église jacobite orientale se réorganisa. L'évêque de Teγrīθ (Tekrīt), Mārūθā, fut élu métropolite et reçut l'autorité sur douze évêques suffragants, ceux : 1° du Bēθ ʿArbāyē ; 2° de Šiggār (Singara ; Sinǧār) ; 3° de Maʿallθā (ou Maʿallθāyā) [1] ; 4° d'Arzon (Arzan) ; 5° de Gōmel (Gaugamela ; Tell Ǧomel) ; 6° de Bēθ Remmān (Bārimmā), qui est Bēθ Wāzīq (Bāwazīǧ) [2] ; 7° de Karmē [3] ; 8° de Gōzarθā δə-Qardū (Ǧazīrat ibn-ʿUmar) ; 9° de Bēθ Nuhāδrē ; 10° de Pīr-Šāβōr ; 11° de Šarzūl [4]; 12° des Arabes chrétiens qui sont les Taglībāyē (descendants de Taγlib) et vivent sous la tente. A ces douze évêchés s'en ajoutèrent bientôt trois autres ; à la demande de déportés d'Édesse, le métropolite envoya bientôt un évêque pour le Seγəstān, un pour Hérat et un pour l'Atropatène. — Le nom du dixième évêché ܦܝܪ ܫܒܪ, Pīr-Šāβōr, présente dans le ms. *R* la forme ܦܝܪܘܙ ܫܒܪ, Pērōz-Šāβōr. — Un regard sur la carte montre que la plupart de ces évêchés sont groupés dans la Mésopotamie du Nord, et, en particulier, dans la région du Haut-Tigre. Ajoutez à ce fait la présence sur le Haut-Tigre d'une localité de Fēšābūr, à laquelle en tous cas un passage de Yāqūt attribue le nom de Fīrūz-Sābūr (cf. ci-dessous, p. 126), et vous comprendez qu'Hoffmann n'ait pas hésité à identifier l'évêché de Pīr-Šāβōr/Pērōz-Šāβōr avec le village de Fīrūz-Sābūr/Fēšābūr. Mais Bar Hebraeus a déjà cité cet évêché quelques pages plus haut et, cette fois, nous disposons de sa source, qui est, comme d'habitude, la *Chronique* du patriarche jacobite Michel le Syrien (patr. de 1166 à 1199). Bar Hebraeus vient de raconter

---

(1) Sans doute est-ce la forme arabe معلثايا Maʿalṯāyā (cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 209, n. 1652).

(2) Margoliouth note dans le *Supplementum* au *Thesaurus syriacus* (p. 48), qu'à l'encontre de l'indication donnée col. 484, s. v. ܒܝܬ ܙܒܕܝ, il convient de distinguer les localités de Bēθ Wāzīq et de Bēθ Remmān, car elles sont situées, la première sur la rive occidentale du petit Zāb, à une portée d'arc de son confluent avec le Tigre, et la seconde quatre parasanges plus au Sud. Mais elle a tort d'imputer cette erreur à Bar Hebraeus, auquel se réfère le *Thesaurus*. La portée de ce texte est tout autre : il signifie que les expressions « évêché de Bēθ Wāzīq » et « évêché de Bēθ Remmān » sont équivalentes, fait rendu presque évident par la proximité des deux villes. On peut supposer que celles-ci ont été tour à tour résidence épiscopale. — Cf. le bon article *Bawāzīdj* d'E. Herzfeld dans l'*EI*.

(3) En face de Tekrīt (sur la rive droite de Tigre) ; site exact inconnu ; cf. p. 48.

(4) Šahrazūr, cf. p. 57 et n. 3.

l'élection de Mār Mārūθā comme maphrien de Teγrīθ. Il poursuit (col. 121) : « Ayθallāhā fut consacré évêque de Gōmel, un grand village du pays de Margā, au Nord-Est du mont Alφeφ et Āḥā (fut consacré) évêque de Pīr-Sāβōr. » (Le ms. *R* présente à nouveau la variante Pērōz-Šāβōr.) Bar Hebraeus omet ici un membre de phrase de Michel le Syrien, car, d'après ce dernier : « Mār Mārūθā a été ordonné pour Teγrīθ, Ayθallāhā pour Margā et Gōmel, Aḥā pour Pīr-Šāβōr inférieure et le peuple des Ṭayyāyē Namirāyē (version arabe : النمريين) (1). » Or, cette précision supplémentaire est décisive. Nous savons, en effet, grâce aux récits de la conquête de la Mésopotamie et de la Syrie par Ḫālid, le général d'Abū Bekr, que, dans les années trente du septième siècle, les Arabes Namir possédaient le territoire situé au Nord-Ouest de ʿAyn at-Tamr, localité qui existe aujourd'hui encore à l'Ouest de l'Euphrate, quatre-vingt-dix kilomètres au Sud de al-Anbār (2). Ils fournissaient des troupes auxiliaires à la garnison perse de ʿAyn at-Tamr (3). Quand Ḫālid, venu *via* al-Anbār, eut réduit cette place-forte, il lui fallut encore attaquer un parti de Taγlib et de Namir avant d'atteindre la Syrie (4). L'union de Pērōz-Šāβōr/Pīr-Šāβōr et des Arabes Namir au sein d'un même évêché prouve donc que le siège du dixième évêché jacobite oriental était Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār et non pas Fēšābūr.

---

(1) J. B. Chabot, II (1901), p. 416 (trad.) = IV (1910), p. 413 (texte). Le manuscrit porte ܒܝܪ ܫܒܘܪ ; Chabot écrit *Pérôz-Šabour* dans sa traduction. — Sur l'intérêt que présentent la graphie Pīr-Šāβōr et l'épithète d'« inférieure », cf. p. 128.

(2) Abū'l-Faraǧ al-Iṣfahānī, *Kitāb al-aγāni* (le Caire, 1285 H.), XX, p. 127 s. et 234. Cf. al-Balāḏorī, p. 248 éd. de Goeje ; trad. I, p. 398 (Ḥitti) *Studies in History. Columbia University*, LXVIII [1916]) : « It is stated by someone that there was at ʿAyn-at-Tamr at the head of the an-Namir ibn-Qāsiṭ tribe, Hilāl ben-ʿAqqa ben-Qays ben al-Bišr an-Namirī, who gathered an army and fought against Ḫālid. He was defeated, killed und crucified. According to Ibn al-Kalbī, there was at the head of the an-Namir at that time ʿAqqa ben-Qays ben al-Bišr himself. » [J'ai introduit mes transcriptions des noms arabes dans la traduction de Ḥitti.] Sur ʿAyn at-Tamr, cf. n. 4.

(3) Ṭabarī, *Taʾrīḫ*, I, p. 2062-2064 éd. de Goeje.

(4) ad-Dīnawarī, *Aḫbar*, p. 117 s. éd. Guirgass. Cf. L. Caetani, *Annali dell' Islam*, vol. II, t. 2, 12 a. H., § 399 et 184 ; autres sources relatant le même incident, 12 a. H., § 401, n. 2 et 412 ; cf. *Index* des vol. I et II, *ap.* vol. II, t. 2, p. 1400, s. v. *banū-l-Namir b. Qāsiṭ* ; l'ignorance du site exact de certaines localités fausse parfois l'exposé ; en particulier ʿAyn at-Tamr est placé hypothétiquement par Caetani au Nord-Ouest d'al-Anbār (12 a. H., § 184, n. 1 ; mais cf. la carte insérée à la fin du vol. II, t. 2), alors que cette localité existe toujours et a été retrouvée par Aloïs Musil ; cf. Musil, *Middle Euphrates*, p. 283-314 = *Appendix VII : Ḫâled ibn al-Walîd's campaigns along the Euphrates.*

Ma conclusion n'est pas aussi certaine en ce qui concerne le nom de cette localité. Nous venons de voir que le premier texte invoqué par Hoffmann pour établir qu'elle s'appelait proprement Pērōz-Šāhpuhr, se rapporte en réalité à al-Anbār. Le deuxième passage, emprunté cette fois à la *Chronographie* de Bar Hebraeus (1), concerne sans nul doute Fēšābūr, mais les manuscrits sont unanimes à écrire ܦܝܫܐܒܘܪ, Pīšāβōr: « Pīšāβōr, un village au bord du Tigre », et il n'y a aucune raison de corriger cette forme, qui correspond au Fēšābūr فيشابور des Arabes. Seul reste désormais pour attester la forme Pērōz-Šāhpuhr un passage d'Ibn al-Aṯīr cité dans le *Dictionnaire* de Yāqūt (IV, p. 56_{15}, s. v. *qardā*) : « un des districts *(nāḥīye)* du Qardā est Fīrūz-Sābūr, un grand village avec des bâtiments et des monuments importants. » Est-ce la forme primitive qui nous est conservée presque intacte dans cet unique passage ? S'agit-il au contraire d'une restitution savante du nom, à l'exemple de celui, bien plus connu, de Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār ? La seconde hypothèse est seule vraisemblable, car Ibn al-Aṯīr, qui connaît cette région à merveille — il est natif de Ǧazīrat ibn-ʿUmar (Cizre) —, parle à maintes reprises de Fēšābūr dans son *Histoire Universelle*, et toujours il l'appelle فرسابور *(fr-s'bwr)* (cf. *infra*, 5°). Ce passage de Yāqūt ne permet donc de préjuger en rien de la forme primitive du nom. Une liste chronologique des références dont je dispose orientera peut-être la recherche (2).

1° al-Masʿūdī († 956), *Kitāb at-Tanbīh*, *BGA*, VIII, p. 52_{13} et 54_7 ; *Prairies d'Or*, I, p. 227 éd.-trad. Barbier de Meynard : قبرسابور, Qabr-Sābūr, « Le tombeau de Šāhpuhr ». Il s'agit, bien entendu, d'une étymologie populaire permise par l'écriture arabe. Le point de départ est sans doute une graphie فيرسابور, Fīr-Sābūr, laquelle, étant donnée la transcription habituelle du *p*, qui manque en arabe, par le *f*, représente Pīr-Šābūr, « vieux-Šāhpuhr ». Un tel nom convient mal pour une ville.

(1) P. 567 éd. Bedjan ; I, p. 483 (trad.) W. Budge.

(2) Le passage d'Ibn Ḫordāḏbih († 885) cité par Hoffmann, *Auszüge*, p. 213, n. 1701, d'après le *JA*, sér. 6, V (1865), p. 82_4, se lit maintenant dans la *BGA*, VI (1889), texte p. 94, trad. p. 68. Hoffmann a renoncé à y corriger تل سابور en برشابور ou en فرشابور, puisqu'il a lui-même proposé à l'éditeur, de Goeje, la lecture خنيا سابور, qui est adoptée dans le texte.

2° Ibn Ḥawqal (écrit *ca.* 977), *BGA*, II, 2e éd., p. 217_{12}, 218_{19}, 225_{8} (= 1e éd., p. 146, 147, 153): فيشابور, Fēšābūr.

3° al-Maqdisī (écrit 988), *BGA*, III, p. 54_{7} et 137_{12} : فيشابور, Fēšābūr.

4° al-Idrīsī (écrit 1154), II, p. 142, 149, 154 trad. Jaubert : قلسابور, erreur graphique pour فيسابور, Fēsābūr.

5° Ibn al-Aṯīr († 1233), *Histoire Universelle*, XI, p. 110 ([1]), 111 ; XII, p. 137-140, 164, 293 éd. Tornberg : فرشابور, *fr-š'bwr*, forme proche du Fīr-Šābūr sous-jacent à la graphie de Mas'ūdī.

6° *Id.*, *ap.* Yāqūt († 1229), IV, p. 56_{15} Wüstenfeld, s. v. *qardā* : فيروز سابور, Fīrūz-Sābūr, « Victorieux-Šāhpuhr » ; cf. *supra*, p. 126.

7° Bar Hebraeus († 1286), *Chronogr.*, p. 567 éd. Bedjan ; I (trad.), p. 483 W. Budge : ܦܝܫܒܘܪ, Pīšāβōr.

8° *Sālnāme-i-wilāyet-i-Diyārbekir* (« Annuaire administratif de la province de Diyārbekir » — l'ancienne Amida) pour l'année 1297H. (= 1879/80 J.-C.), p. 184 s. : باشخابور, Bāš-Ḫābūr (cf. 9°).

9° 1312 *Sālnāme-i-dewlet-i-'alīye-i-uṯmānīye* (« Annuaire administratif de l'Empire Ottoman pour l'année 1312 H. = 1894/5 J.-C.) : پشخابور, Peš-Ḫābūr. Comme l'écrit Martin Hartmann ([2]) : « Beide Schreibungen [8° et 9°] sind natürlich Volksetymologien, die eine an türk. *baš*, die andere an kurd.-np. *pēš*, *peš* (*piš*) « vor, gegenüber » anlehnend. »

10° Les voyageurs modernes qui ont traversé cette localité sont rares ([3]). La manière dont ils orthographient le nom ne

([1]) Cf. XIII, p. LXVIII.

([2]) M. HARTMANN, *Bohtan, Mitteil. d. vorderas. Gesell.*, 1896, II, p. 50. Sur ce travail, cf. p. 129, n. 1.

([3]) G. P. BADGER, *The Nestorians and their rituals* (Londres, 1852), I, p. 175 : « Peishaboor », qui appartient au diocèse de Ǧazīrat ibn-'Umar, compte une église, deux prêtres et 60 familles chrétiennes. A. H. LAYARD, *Discoveries in the Ruins of Niniveh and Babylon* (Londres, 1853), p. 56 : Feshapoor ; J. ČERNIK, *Technische Studien-expedition durch die Gebiete des Euphrat und Tigris, Petermanns geogr. Mittheil.*, Ergänzungsheft XLV (1876), p. 9 : « ...das Nestorianer-Dorf Feysch-Chabur, auf einer Fallkuppe des westlichsten Tscha-Spi. Letzterer Ort hat nur 500 Einwohner, die indess das umliegende Land wacker bestellen, und auch nicht wenig den Vortheil ihrer Niederlassung, d. i. die Lage unweit der Mündung

présente pas un grand intérêt (1). Le plus précis, Max von Oppenheim (2), écrit : « Fēsch-Chābūr پیش خابور (Fēschābūr, فیشابور) ». Enfin, les cartes que j'ai pu consulter n'apportent rien de neuf. Je relève cependant la graphie Peschchawur sur une des cartes qui illustrent les voyages du chevalier H. von Handel Mazzetti (3). (Il écrit de même « Chawur » le nom du Ḫābūr.)

Que ressort-il de l'examen des formes sous lesquelles nous connaissons successivement le nom de cette localité ? On peut suspecter Fēš-Ḫābūr — et on n'a pas manqué de le faire (4) — d'être le produit d'une étymologie populaire entraînée par la proximité du Ḫābūr. Pīšāβōr, Fēšābūr (Fēsābūr) peuvent provenir d'une altération phonétique aussi bien de Peš-Ḫābūr que de Pīr-Šāhpuhr. Cette dernière forme n'est attestée qu'indirectement, par le Ǫabr-Šābūr d'al-Masʿūdī et par le فرشابور d'Ibn al-Aṯīr, ainsi que par l'expression de Pīr-Šāβōr *inférieure* employée par Michel le Syrien à propos d'al-Anbār, laquelle implique l'existence d'une Pīr-Šāβōr *supérieure*. Mais elle est la première connue, et surtout elle coïncide avec les formes dégradées du nom de

---

des Chabur-Thales, ausnutzen mögen... Feysch-Chabur muss einmal einen soliden Brückenbau besessen haben, da Spuren eines solchen immer noch zu erkennen sind ; doch erscheint der Ort viel zu sehr den Eigenmächtigkeiten der südwärts am Tigris herumschwärmenden Beduinen ausgesetzt, als dass sich von seinem Handel einige Bedeutung erwarten liesse. » (cf. p. 687, n. 76). P. Müller-Simonis et Hyvernat, *Du Caucase au Golfe Persique à travers l'Arménie, le Kurdistan et la Mésopotamie* (Washington, 1892), p. 375 : Feischaboûr.

(1) Hoffmann n'a pas manqué de relever que la ville s'appelait encore Perishabur d'après Ainsworth, cité par Ritter. C. Ritter parle, en effet, du fleuve « der Perishabur Su genannt wird, weil dieser sich bei dem gleichnamigen Orte zum Tigris ergiesst » (*Die Erdkunde*, XI, p. 168), et il se réfère à W. Ainsworth, *Travels and Researches in Asia Minor, Mesopotamia, Chaldea and Armenia* (Londres, 1842), II, p. 335-343. A la page 340, Ainsworth appelle de fait le fleuve « Perishabur-Su », mais il ne parle pas de la localité. D'autre part, il donne au fleuve son nom usuel de Khabur dans la même page de ce livre (en note) et il ne lui en donne pas d'autre dans ses *Researches in Assyria, Babylonia and Chaldaea, forming part of the Labours of the Euphrates Expedition* (Londres, 1838), p. 265 et deux fois p. 266. Or, ce second ouvrage a paru quatre ans avant le précédent, peu après le retour de l'expédition Chesney. Il s'agit donc d'un nom prêté au fleuve seul et dont l'exactitude peut être mise en doute.

(2) Max Freiherr von Oppenheim, *Vom Mittelmeer zum persischen Golf*, II (Berlin, 1900), p. 158.

(3) Henrich Freiherr von Handel-Mazzetti, *Zur Geographie von Kurdistan*, *Petermanns geogr. Mitteil.*, 1912, II, pl. 17.

(4) Markwart, *Südarmenien*, p. 439, n. 2.

Pērōz-Šāhpuhr/al-Anbār : Pīr-Šāβōr chez Michel le Syrien et Bar Hebraeus, *p'ršbwr* dans la *Chronique de 1234* (cf. p. 114, n. 1), Ber-Šapuh dans la Passion arménienne de Yazd-bōžēδ (cf. p. 114, n. 1), et, bien plus près de la date où Šāhpuhr donna son nom à la ville, *Βηρσαβῶρα* chez Zosime et Pirisabora chez Ammien Marcellin. Cette rencontre permet de supposer avec vraisemblance que le point de départ de l'évolution phonétique était le même dans les deux cas. En conséquence, bien que nous ayons dû renoncer à faire usage des principaux textes sur lesquels Hoffmann s'appuyait, nous conclurons comme lui que le nom de Fēšābūr est sans doute le produit d'une altération de Pērōz-Šāhpuhr, « Victorieux-Šāhpuhr » (1).

Mais que penser alors du problème historique que pose un tel nom ? Ce n'est sans doute pas Šāhpuhr I^er^ qui a commémoré ici une de ses victoires. Il est improbable *a priori* qu'il ait fondé deux villes homonymes et, de plus, aucun épisode saillant de ses guerres contre Rome ne s'est déroulé dans ces parages. Cette région frontière a, par contre, acquis une importance capitale

---

(1) On ne peut cependant témoigner de trop d'assurance. La fréquence même des toponymes composés du nom de Šāhpuhr l'a parfois fait retrouver indûment : le géographe persan MUSTAWFĪ écrit فرشاور (F.ršāvur) le nom de Puruṣapura (Pešāwar) et attribue la fondation de cette ville à Šāhpuhr II (texte p. 254$_7$, trad. p. 245 LE STRANGE, *Gibb Memor.*, XXIII ; cf. p. 101, n. 2). Pour mesurer la possibilité que Fešābūr tienne son nom du Ḫābūr, il faudrait savoir si cette rivière portait dès l'antiquité le nom de Ḫābūr, à l'instar de l'affluent de l'Euphrate, pour lequel les documents cunéiformes l'attestent déjà (sur les étymologies proposées, cf. R. EISLER, *Philologus*, LXVIII [1909], p. 199 avec la n. 236). Mais aucun document de l'antiquité ne nomme cette rivière. M. E. HONIGMANN le notait en 1936 dans l'article *Tigris* de la *RE* (VI A, 1013). M. G. DOSSIN veut bien m'écrire qu'en 1944 encore I. I. GELB en a fait la remarque dans ses *Hurrians and Subarians* (Chicago, 1944), p. 97, n. 52 ; il ajoute : « M. Gelb s'étant particulièrement intéressé à la géographie historique de l'Orient ancien et disposant du riche fichier de l'« Oriental Institute » de Chicago, cet avis est d'un grand poids et ne laisse guère d'espoir. » On en est donc réduit aux hypothèses. M. Hartmann (cf. *infra*) incline à croire à l'ancienneté du nom, tandis que E. HONIGMANN se montre plus réservé (*RE*, VI A, 1013 s.). A partir de l'époque arabe le nom est bien attesté ; les textes des géographes sont mis en œuvre par M. HARTMANN dans son mémoire sur le *Bohtān*, c'est-à-dire la région délimitée par le Bohtān (Botan-suyu) au Nord, le Tigre à l'Est et le Ḫābūr au Sud (*Mitteil. d. vorderas. Gesell.*, 1896, II [p. 1-60], 1897, I [p. 61-163] ; cf. *Index*, p. 152, s. v. *alchābūr*). — Bien que Fēšābūr soit à l'extérieur de ce périmètre, *Bohtān* contient toute la documentation géographique accessible à la fin du XIX^e^ s. qui la concerne (cf. *Index*, p. 154, s. v. *faišābūr*). J'en suis largement tributaire.

dans la lutte entre Constance et Šāhpuhr II. La prise de la place, occupée par les Romains, de Bezabde sur le Tigre, 40 km au Nord de Fēšābūr, marqua une date dans cette guerre (1). Les Perses s'y retranchèrent et y soutinrent victorieusement un siège (2). Ensuite vint la paix de Jovien qui accorda la Zabdicène au Roi des rois sassanide (3). Peut-être la seconde Pērōz-Šāhpuhr fut-elle alors créée et rappelle-t-elle, soit la chute de Bezabde, soit un autre succès perse, que nos informateurs occidentaux nous ont tu.

(1) Ammien Marc., 20, 7, 1-16. Bezabde = syr. Bēθ Zaβdē, ou Gōzarθā də-Bēθ Zaβdē, Bēθ Qardū, Gōzarθā də-Qardū (cf. p. 124) = ar. Ǧazīrat ibn-'Umar = turc Cizre (orthographe actuelle ; prononcez Djizre). Voyez les formes syriaques dans le *Thesaurus* de Payne-Smith, 702 s. et la bibliographie dans la *RE*, Suppl. I, 250.

(2) Id., 20, 11, 6-32 ; cf. 21, 13, 1 : projet d'un second siège.

(3) Id., 25, 7, 9 ss. et Zosime, 3, 31, 1.

CHAPITRE V

LES DEUXIÈME ET TROISIÈME CAMPAGNES : ŠĀHPUHR Ier CONTRE ROME

1. La date de la deuxième campagne : 256 ?

A la suite de la campagne présentée comme défensive, qui se termina par la défaite et la mort de Gordien III et par la paix conclue par Philippe, les *Res Gestae* commémorent deux autres campagnes de Šāhpuhr Ier, victorieuses aussi, et, cette fois, offensives. La troisième campagne est bien connue : Valérien, accouru au secours de Carrhae et d'Édesse, y tombe aux mains de son adversaire. La Syrie, la Cilicie et la Cappadoce s'ouvrent devant l'armée perse qui brûle les villes et déporte les habitants. La retraite est marquée par quelques incidents fâcheux pour elle, qui ont été démesurément grossis par une historiographie romaine avide de gloire nationale (1). — Dès avant la découverte des *Res Gestae* la plupart des historiens avaient admis qu'une première invasion de la Syrie par Šāhpuhr Ier avait précédé sa victoire sur Valérien. D'un examen du monnayage syrien, A. Alföldi avait même conclu que Šāhpuhr avait déjà pris Antioche deux fois avant la bataille d'Édesse. L'utilité des *Res Gestae* est ici manifeste. Elles confirment qu'une dissention au sujet de l'Arménie amena la réouverture des hostilités entre Rome et la Perse. Elles confirment qu'une fois seulement entre la défaite de Gordien et celle de Valérien les armées perses envahirent la Syrie et s'emparèrent d'Antioche. Elles nous apprennent que la bataille décisive fut livrée à Barbalissos. Par contre, elles laissent subsister le problème, discuté depuis Tillemont, de la date

(1) Cf. les remarques pertinentes de W. B. Henning, *BSOS*, IX, p. 843.

de la première prise d'Antioche ; de ce que j'appellerai : la date de la deuxième campagne de Šāhpuhr Ier.

Les opérations militaires ayant repris en 252 à l'initiative des Perses — cette date est assurée par maints documents — , tout le problème est de déterminer si la bataille de Barbalissos et l'incursion en Syrie suivirent immédiatement, ou si, au contraire, elles n'intervinrent qu'après un laps de temps de plusieurs années. A. Alföldi, avant la découverte des *Res Gestae*, Olmstead et Rostovtzeff, depuis lors, se sont prononcés pour 253. W. Ensslin défend, aujourd'hui comme jadis, la date de 256. Notre contribution consistera à produire les pièces qui se sont révélées essentielles dans ce débat et à les apprécier, puis à verser au dossier un document dont on s'étonne qu'il ait été négligé jusqu'à présent dans ce contexte. Nous serons ainsi conduits à voir dans la deuxième campagne de Šāhpuhr Ier celle qui amena la destruction de Doura, et nous conclurons, comme W. Ensslin, bien que pour des motifs sensiblements différents, que 256 est la date *probable* de cette campagne. Le même document non utilisé, qui est la première source parlant de deux prises d'Antioche par Šāhpuhr, aura raison de l'argumentation ingénieuse par laquelle W. Ensslin prétendait réduire à une seule ces deux catastrophes.

La confusion s'est bientôt installée dans les esprits au sujet des terribles invasions qui affligèrent, au milieu du IIIe s., la Syrie et l'Asie Mineure. L'examen minutieux des sources auquel se sont livrés A. Alföldi, N. Rostovtzeff et W. Ensslin, retient en définitive trois textes seulement qui contiennent une indication chronologique relative à la deuxième campagne de Šāhpuhr (1). Ce sont, en suivant l'ordre chronologique : le livre XIII des *Oracles Sibyllins*, Zosime et la *Chronique syriaque de 724*. Tous trois placent la deuxième campagne sous le règne de Gallus. S'il en ressort indubitablement — mais ce point n'est plus à démontrer — que Šāhpuhr attaque Rome vers 252, est-il aussi certain que les auteurs de ces textes n'ont pas joint à l'annonce de la réouverture des hostilités le récit d'une avance perse qui ne fut pas immédiate ?

Le document qui mérite le plus ce reproche de schématiser, de resserrer en une année des événements étalés sur plusieurs, est

(1) A. Alföldi, *Die Hauptereignisse der Jahre 253-261 N. Chr. im Orient im Spiegel der Münzprägung*, *Berytus*, IV (1937), p. 41-67, en particulier p. 53 ss. ; Rostovtzeff, en particulier p. 30 ss. ; Ensslin, p. 18 ss.

certes la *Chronique syriaque de 724* [1]. A l'année 563 (251/2 ap. J.-C.) elle note : *Eo anno 563, vastavit Šabur rex Persarum Syriam et Cappadociam. — Et eo anno Barbari traiecerunt Danubium flumen et devastaverunt insulas.* Ces deux phrases résument toutes les invasions germaniques et perses du milieu du IIIe s. La capture de Valérien n'est même pas signalée.

Le cas de Zosime n'est pas essentiellement différent, bien que son texte présente un aspect moins caricatural. Il rapporte, sous le règne de Gallus (I, 27 éd. Mendelssohn) : *Ἐν τούτοις δὲ τῶν πραγμάτων ὄντων, καὶ τῶν κρατούντων οὐδαμῶς οἷόν τε ὄντων ἀμῦναι τῷ πολιτεύματι, πάντα δὲ τὰ τῆς Ῥώμης ἔξω περιορώντων, αὖθις Γότθοι καὶ Βορανοὶ καὶ Οὐρουγοῦνδοι καὶ Κάρποι τὰς κατὰ τὴν Εὐρώπην ἐλῄζοντο πόλεις, εἴ τι περιλελειμμένον ἦν οἰκειούμενοι. Πέρσαι δὲ τὴν Ἀσίαν ἐπῆσαν, τήν τε μέσην καταστρεφόμενοι τῶν ποταμῶν καὶ ἐπὶ Συρίαν προϊόντες ἄχρι καὶ Ἀντιοχείας αὐτῆς, ἕως εἷλον καὶ ταύτην τῆς ἑῴας πάσης μητρόπολιν οὖσαν, καὶ τοὺς μὲν κατασφάξαντες τῶν οἰκητόρων, τοὺς δὲ αἰχμαλώτους ἀπαγαγόντες ἅμα λείας ἀναριθμήτῳ πλήθει οἴκαδε ἀπῆσαν, πᾶν ὁτιοῦν ἴδιον ἢ δημόσιον τῆς πόλεως οἰκοδόμημα διαφθείραντες, οὐδενὸς παντάπασιν ἀντιστάντος. Πέρσαις μὲν οὖν ἐξεγένετο ῥᾳδίως τὴν Ἀσίαν κατακτήσασθαι πᾶσαν, εἰ μὴ τῇ τῶν λαφύρων ὑπερβολῇ περιχαρεῖς γεγονότες ἀσμενῶς ταῦτα περισῶσαι καὶ ἀπαγαγεῖν οἴκοι διενοήθησαν.* Peu après, Zosime annonce la révolte d'Émilien. Il semble donc dater ces événements de la fin de 252 ou du début de 253. Toutefois Rostovtzeff note objectivement, bien qu'il soit partisan de 253 : « This brief statement, vague and general as it is, might be taken to be a short summary of the events in Syria which took place during the rule of Trebonianus Gallus and later. But such an interpretation of the passage is not convincing. It is true that chronology is the weakest point of Zosimus in general. However in the case under consideration one cannot detect any evident chronological mistakes or a general chronological confusion. The events of A. D. 260, the capture of Valerian and the invasion of Syria, are described in their proper place (I, 36) and still later (I, 39) we find a report on the activity of Odenath after the battle

(1) *Chronicon miscellaneum ad annum domini 724 pertinens, CSCO*, t. 3, p. 149_{10} [t. 4, p. 115_{12}]. Cette chronique avait auparavant été éditée par J. P. N. Land dans ses *Anecdota syriaca*, I, p. 2-24 (texte), 40, 41, 103-122 (trad.), sous le titre peu approprié de *Liber Chalipharum*, à cause de la liste des califes qui lui fait suite.

of Edessa. It is therefore probable that the invasion in I, 27 is the first invasion of Shapuhr, assigned by Zosimus to early A. D. 253, that is to say to the same date which may be derived from the narrative of *Orac. Sib.* XIII.» (p. 37). La force et la faiblesse de cette argumentation sautent aux yeux. S'il paraît certain que Zosime distingue correctement deux invasions de la Syrie, comme les *Res Gestae*, et qu'il n'y a donc pas à lui reprocher de « confusion chronologique générale », il n'est, par contre, point du tout évident qu'à la date de la reprise de la guerre, il résume les événements d'une seule année. W. Ensslin rappelle (p. 24 s.) que Rappaport a montré, et Alföldi admis, que le passage de Zosime sur l'invasion des Goths évoquée en même temps que celle de Šāhpuhr, repose sur un aperçu général que Dexippe donnait à propos de la première invasion gothique. De même, le tableau de la prise d'Antioche et les remarques sur la conception de la guerre de Šāhpuhr valent autant pour la troisième campagne que pour la première (1). *A fortiori* n'y aurait-il aucune difficulté à admettre que les événements résumés ici doivent être repartis sur plusieurs années. Ensslin observe à juste titre (p. 23 s.) que la manière dont Zosime s'exprime indique des étapes successives dans l'avance perse plutôt qu'une campagne unique les portant d'un seul élan jusqu'à Antioche : *τήν ... μέσην καταστρεφόμενοι τῶν ποταμῶν καὶ ἐπὶ Συρίαν προϊόντες ἄχρι καὶ Ἀντιοχείας αὐτῆς, ἕως εἷλον καὶ ταύτην τῆς ἑῴας πάσης μητρόπολιν οὖσαν.*

Sur le troisième document, le livre XIII des *Oracles Sibyllins*, on croit *a priori* pouvoir fonder de grandes espérances. Sous son couvert apocalyptique, il raconte plus qu'il n'imagine ; il est contemporain des événements ; il débute avec une chronologie précise ; sur la mort de Gordien III nous l'avons trouvé mieux informé que tout autre (cf. p. 118 ss.). Cette confiance semble tout d'abord se justifier à nouveau.

---

(1) Cf. Ensslin, p. 24. Mais Ensslin n'admet qu'une seule prise d'Antioche, ce qui l'oblige à soutenir que Zosime parle ici de la prise d'Antioche *successive* à la capture de Valérien. Le texte même de Zosime s'oppose à cette thèse, car il contient une allusion transparente à une destruction de la ville *antérieure* à l'arrivée de Valérien en Orient (1, 32, 2) : *Οὐαλεριανοῦ ... σὺν αὐτῷ* (Sucessianus) *τὰ περὶ τὴν Ἀντιόχειαν καὶ τὸν ταύτης οἰκισμὸν οἰκονομοῦντος.* Ensslin (p. 26) a beau distinguer chez Zosime l'emploi d'*οἰκισμός* — « fondation » (Rome : 1, 1, 1 et 2, 4, 1, cf. 4, 59, 2 ; Alexandrie : 1, 4, 2) — de celui d'*ἀνανέωσις* — « reconstruction » (5, 24, 8 ; 5, 25, 1) —, il ne parvient pas à donner une autre explication de ce passage. Nous disposons d'ailleurs d'un témoignage explicite sur les deux prises d'Antioche : cf. p. 79.

Le récit paraît respecter l'ordre chronologique. La Sibylle annonce :

1° La mort de Dèce et l'avènement de Trébonien Galle : v. 100-103

2° Des guerres et des calamités, qui frapperont la Syrie : v. 104-136
une première section est de caractère général v. 110-118
une seconde section décrit l'invasion perse, la prise d'Antioche etc. v. 119-136

3° La guerre civile, la victoire d'Émilien et sa mort : v. 137-146

L'invasion perse et la première prise d'Antioche paraissent ainsi datées avec une netteté parfaite de 252/3. Mais il faut bientôt déchanter. La Sibylle évoque encore un épisode de la guerre contre les Perses en Syrie — la résistance d'un ἀρητὴρ ἡλιόπεμπτος (v. 147-154), elle annonce l'avènement de Valérien et de Gallien (v. 155-7), mais alors, changeant soudainement de ton, elle dissimule les acteurs des années suivantes sous des masques d'animaux, qui rendent leur identification difficile. Elle semble atteindre ainsi l'apogée du règne d'Odénath. Dans cette partie la capture de Valérien, la seconde prise d'Antioche, l'invasion de la Cilicie et de la Cappadoce sont complètement passées sous silence. « One might therefore be tempted, écrit M. Rostovtzeff (p. 36), dont je résume l'analyse très objective, to regard the chronological frame of the author as a kind of fiction, as an ornament without real historical value and think that in fact the section dealing with the events before the accession of Valerian is a kind of general summary of all the calamities which overcame Syria between the death of Decius and the activity of Syria's liberator Odenath. This may be so. But it remains odd that the author arranged this summary in an imaginary chronological order and that the few facts to illustrate the calamities of Syria in his narrative coincide with those which Shapuhr describes as events of his first and not his second invasion of Syria... Taking all this into consideration we have no right to deny all value to the chronology of *Orac. Sib.* XIII, that is to say to deny that its prophetic narrative is concerned with the first and not the second invasion of Syria. »

Cette conclusion montre que la réponse ne peut qu'être affirmative pour ce document, comme pour les deux précédents, si nous répétons la question : ne peut-on supposer que ce tableau resserre

dans l'année où il ont pris cours, des développements qui ont en réalité occupé plusieurs années ?

La date de 256, que nous adopterons, est défendue par W. Ensslin. La pierre angulaire de sa démonstration est un passage souvent allégué de Ṭabarī (p. 31-33 Nöldeke) :

« Wie man erzählt, zog er [Šāhpuhr] nach Verlauf von 11 Regierungsjahren gegen die Stadt Neṣībīn [Nisibis], worin römische Truppen waren, und belagerte sie eine Zeit lang ; da hörte er aber von Verhältnissen in Chorāsān, die seine persönliche Anwesenheit erheischten ; er begab sich dorthin, ordnete die Sachen und kehrte dann nach Neṣībīn zurück. Man behauptet, die Mauer habe sich (von selbst) gespalten und eine Bresche sei entstanden, durch die er eingedrungen sei. Er tödtete die Soldaten, machte Frauen und Kinder zu Sklaven und erbeutete grosse Summen, die dort für den Kaiser lagen. Darauf zog er weiter nach Syrien und den römischen Ländern und nahm viele dortige Städte ein. Man sagt, zu seinen Eroberungen habe auch Kilikia und Kappadokia gehört, er habe auch einen römischen Kaiser Valerianus in der Stadt Antiochia belagert, gefangen genommen, mit einer grossen Menschenmenge fortgeführt und sie in Gundēšāpūr angesiedelt. »

Selon Ensslin, qui, nous l'avons vu (cf. p. 23 s.), date du 1er mars 240 le couronnement de Šāhpuhr Ier, le premier siège de Nisibis aurait eu lieu durant l'année 251/2. « En fait, dit-il, nous atteignons 252, car la campagne ne peut avoir commencé avant la fin de l'automne » (p. 19). Le temps nécessaire pour gagner le Xorāsān, pour y intervenir et traverser à nouveau tout l'Empire d'Est en Ouest, nous fait reporter à 254 le second siège de Nisibis. Encore n'est-il pas certain que la ville soit tombée la même année (p. 20 s.). Šāhpuhr, en définitive, n'aurait pu envahir la Syrie qu'en 256.

Le même raisonnement conduit plus aisément encore à une date semblable, si l'on continue à tenir 241/2 pour la première année de Šāhpuhr Ier. Mais ne convient-il pas, avant d'utiliser chacun des éléments qu'elle comporte, de vérifier le crédit que mérite cette page de Ṭabarī, ainsi que celles où le patriarche Eutychius fait un récit semblable, visiblement puisé à la même source, mais adapté à un cadre chronologique de sa façon ?

Un fait, tout d'abord, est indéniable : Nisibis a été prise par Šāhpuhr Ier. Vainement attaquée une première fois par Ardašēr sous Alexandre Sévère, prise par lui sous Maximin le Thrace, reprise par Gordien III et conservée par Philippe l'Arabe, Nisibis

dut être à nouveau replacée sous la mouvance romaine par Odénath (*Gall.*, 12, 1; *Tyr. trig.*, 15, 3). Šāhpuhr s'en était donc emparé entretemps. Zosime le déclare d'ailleurs expressément (1, 39, 1): *Νήσιβιν εἰλημμένην μὲν ὑπὸ Σαπώρου τὰ Περσῶν δὲ φρονοῦσαν ἑλὼν* (Odénath) *ἐξ ἐφόδου κατέσκαψεν* (1).

Mais l'argumentation de W. Ensslin requiert davantage. Elle exige que la prise de Nisibis par Šāhpuhr Ier ait comporté les péripéties racontées par Ṭabarī et Eutychius. Or, Nöldeke notait déjà, avec sa perspicacité coutumière, dans sa traduction de Ṭabarī (p. 32, n. 1): « Möglich ist immerhin, dass die Perser die Belagerung von Neṣībīn durch Šāpūr II, welche wegen eines Einfalls nordischer Völker (« Massageten » Zonaras 13, 7) unterbrochen wurde, mit der durch Šāpūr I verwechselt haben. » J. Sturm (*RE*, XVII, 739, s. v. *Nisibis*) fait sienne la remarque de Nöldeke et précise : « Namentlich das Detail, dass sich die Mauer von selbst gespalten habe, scheint eine Anlehnung an die Berichte über die dritte Belagerung von Nisibis durch Schapur II. zu sein. » Mais une remarque plus frappante reste à faire. L'âpre contestation entre les Romains et les Perses autour de Nisibis — les trois sièges qui ne réduisirent pas la ville et la paix qui la céda — a bientôt fait figure d'épisode central des guerres de Šāhpuhr II et en est demeurée comme le symbole, à telle enseigne qu'à la fois la légende chrétienne (2) et la geste persane (3) en ont gardé le souvenir. A l'époque de Šāhpuhr Ier il est, au contraire, si peu question de Nisibis, qu'il nous a fallu combiner les sources pour déterminer qu'elle était tombée sous les coups du vainqueur de Valérien. Ṭabarī — et Eutychius — font exception. Mais feuilletons Ṭabarī. Il s'impose à nous que, tandis que les péripéties des sièges de Nisibis qu'il place sous Šāhpuhr Ier répondraient bien à notre attente s'il les datait de Šāhpuhr II, au contraire, dans les pages consacrées au règne de celui-ci, il n'a pas un mot pour les sièges fameux de Nisibis. Et, comme pour mieux nous convaincre encore de l'évidence de la transposition, une fois arrivé à la paix de Jovien, il fait de la

(1) Nisibis, ville revendiquée par les Sassanides, est bien entendu absente des listes de villes romaines détruites par Šāhpuhr.

(2) Cf. P. Peeters, *La légende de saint Jacques de Nisibe*, *Anal. boll.*, XXXVIII (1920), p. 285-373, en particulier p. 286-312.

(3) *Šāh-nāma*, 29, v. 543 ss. ; t. V, p. 468 s. éd. Mohl = p. 1451 s. éd. Macan. Sur les sièges de la ville et sa cession, cf. Sturm, *RE*, XVII, 741-750.

cession de Nisibis la seule indemnité réclamée par Šāhpuhr II pour les dommages subis par son pays (p. 63) :

(Šāhpuhr dit :) « Die Römer sind in unser Land eingefallen, haben viele Menschen getödtet, die Dattelpalmen und sonstige Bäume in Sawād umgehauen und den Ackerbau vernichtet ; nun sollen sie uns entweder den vollen Preis dessen, was sie verdorben und verheert haben, bezahlen, *oder aber die Stadt Neṣībīn mit ihrem Gebiet als Ersatz dafür abtreten.* » Diese Stadt hatte nämlich zu Persien gehört, war aber von den Römern eingenommen. Jovinianus und seine Kriegsobersten gingen darauf ein, dem Šāpūr diesen Ersatz zu geben, und traten ihm also Neṣībīn ab.

Comment concevoir qu'il n'ait pas été question, dans le récit de la guerre, d'une ville qui s'en révéla comme l'unique enjeu au moment de conclure la paix ? Chez le patriarche Eutychius, la situation est identique : preuve que l'ordonnance actuelle du récit remonte à la source commune aux deux auteurs, l'*Histoire des Rois de Perse* écrite en arabe par Ibn Moqaffaʿ (mort vers 760 ap. J.-C.) au moyen de documents pehlevis. Sans doute ce dernier a-t-il été victime de l'homonymie de ces deux Rois des rois, qui abusera bien d'autres écrivains arabes après lui, et a-t-il enjolivé la notice de la prise de Nisibis par Šāhpuhr I^er^ grâce à des péripéties empruntées aux sièges de Šāhpuhr II.

On voit combien il est dangereux de recourir à des détails aussi suspects pour constituer un véritable cadre chronologique. On risque de déforcer ainsi une thèse dont nous avons déjà montré la vraisemblance et à laquelle nous allons maintenant procurer un fondement positif.

Le document promis est loin d'être inconnu, mais il n'a pas encore été utilisé dans ce contexte, en dépit de son grand intérêt. Il s'agit de la chronique nestorienne, rédigée en arabe peu après 1036 (1) par un auteur inconnu et que l'on appelle *Chronique de Seʿert*, du nom de la localité où se trouvait le manuscrit, quand Mgr Scher édita ce texte dans la *Patrologia Orientalis* (IV, V et VII). Cette chronique se compose d'éléments hétérogènes qui valent ce que valent les sources dont ils proviennent. A l'endroit où elle parle des événements d'Antioche, son objet principal est la captivité de l'évêque d'Antioche Démétrianus. Le P. Peeters a donné dans les *Acta Sanctorum Novembris* (IV, p. 386 ss.) une édition et une traduction correctes de cet extrait, accompagnés d'un commentaire critique.

(1) C. F. Seybold, *ZDMG*, LXVI (1912), p. 743.

Je puis me contenter de transcrire les parties essentielles de la traduction et du commentaire du P. Peeters. La chronique dit :

Anno undecimo regni ‹ sui › Sapor Artaxersis filius ad Romanorum regiones contendit, in quibus diu remansit ; complures urbes evertit, Valerianum imperatorem devicit captivumque cepit (p. 386 F ; l'auteur parle ensuite des déportations et des fondations de villes)... In his porro urbibus collocavit populum ex captivis ; quibus terras largitus est quas colerent domosque in quibus habitarent. Hac igitur causa in regione Persarum christiani numero increverunt ; monasteria et ecclesiae aedificatae sunt. Erant autem inter eos sacerdotes qui Antiochia captivi fuerant adducti. Hi Bendosaboris consederunt, elegeruntque Azdag Antiochensem, quem sibi episcopum constituerunt, nam *Demetrius patriarcha Antiochensis maerore confectus obierat. Hic enim iam ante secundam hanc captivitatem (Antiochia) excesserat.* Et Antiochiae patriarcha, postquam captivus abductus est Demetrius eius patriarcha, factus est Paulus Samosatenus ; cuius historiam facunde persecutus est Daniel Mariae filius.

Daniel ben Mariam a vécu au VII^e^ s. Ses sources nous sont inconnues. « Sed, observe le P. Peeters (p. 388 C), quacumque via in *Chronicon Seertense* permanarunt, liquido constat in graecum quempiam fontem illa tamen refundenda esse. Quis enim credat nestorianum aliquem saeculo undecimo, in montibus Corduenis, casu incidisse in genuinum nomen episcopi, qui regnante Valeriano imperatore ecclesiam Antiochensem reapse administrabat ? Nec nisi a probato quodam auctore monitus cavere potuit ne Valerianum Antiochiae in ipso oppido a Persis captum diceret... [erreur commise par Ṭabarī : cf. *supra*, p. 136]. Quin immo novit Antiochiam intra paucos annos a Sapore I bis fuisse expugnatam [renvoi à Nöldeke, *Tabari*, p. 32, n. 4] : quod certis rationibus historici recentiores demonstrarunt, etsi apud veteres scriptores geminatae huius irruptionis memoria plerumque obscurata fuit. Demetrianum autem non una cum Valeriano, sed in prima urbis expugnatione in manus hostium incidisse, nullus praeter nostrum auctor tradidit. Sed vel ex sola stili oscitantia, qua haec obiter et praepostere memorantur, manifestum est a chronographo alienum testimonium proferri, non fictionem quam ipse ultro excogitaverit. »

Le P. Peeters, qui écrivait à une date (1925) à laquelle Alföldi n'avait pas encore placé en 253 la première invasion de la Syrie par Šāhpuhr et à laquelle W. Ensslin n'avait pas encore réduit à une seule les deux prises d'Antioche, ne pouvait apprécier à sa juste valeur l'utilité de cette page de la *Chronique de Seʿert*. Or, en

premier lieu, elle est seule à dire en langage clair que Šāhpuhr Ier s'est emparé d'Antioche à deux reprises et elle établit ainsi d'une manière définitive ce qu'admettait déjà la quasi-unanimité des historiens modernes. Mais tout récemment W. Ensslin avait utilisé avec beaucoup d'habileté la marge d'incertitude — bien faible, à vrai dire — que laissent subsister les autres textes, pour défendre sa thèse d'une prise unique d'Antioche (1). En second lieu, si Démétrianus a été emmené en captivité lors de la première prise d'Antioche, la date de 253 est exclue pour la deuxième campagne de Šāhpuhr. Encore faut-il, bien entendu, que le fait soit exact. Mais nous n'avons aucune raison de suspecter ce renseignement, qui figure dans un contexte dont tous les éléments contrôlables se révèlent d'une surprenante exactitude. Pourquoi la captivité de Démétrianus ne peut-elle dès lors remonter à 253 ? Parce qu'il est cité — et même le premier — dans la lettre de saint Denys d'Alexandrie qui informe le pape de la réconciliation des Églises d'Asie, déchirées auparavant par la crise novatienne (2). Le destinataire de cette lettre est le pape Étienne, qui succéda à Lucius en mai 254 (3). Il s'ensuit qu'en mai 254 en tous cas, Démétrianus n'avait pas été emmené en captivité par les Perses (4). La crédibilité de la *Chronique de Seʿert* a

(1) En arguant du fait que les auteurs ne parlent jamais que d'une prise d'Antioche, celle successive à la capture de Valérien. Les *Res Gestae*, d'autre part, comptent bien Antioche comme une des villes tombées dans le deuxième campagne (256 ?), mais, les deux listes étant conçues comme complémentaires (cf. p. 143, n. 1), on peut penser que la prise d'Antioche figure parmi les trophée de la deuxième campagne, bien qu'elle appartienne à la troisième (Ensslin, p. 106 s.). A ce raisonnement, Zosime a déjà apporté un premier démenti (cf. p. 134 n. 1).

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, 7, 5, 1 ; p. 638 Schwartz : *Ἴσθι δὲ νῦν, ἀδελφέ, ὅτι ἥνωνται πᾶσαι αἱ πρότερον διεσχισμέναι κατά τε τὴν ἀνατολὴν ἐκκλησίαι καὶ ἔτι προσωτέρω, καὶ πάντες εἰσὶν ὁμόφρονες οἱ πανταχοῦ προεστῶτες, χαίροντες καθ' ὑπερβολὴν ἐπὶ τῇ παρὰ προσδοκίαν εἰρήνῃ γενομένῃ, Δημητριανὸς ἐν Ἀντιοχείᾳ, Θεόκτιστος ἐν Καισαρείᾳ, Μαζαβάνης ἐν Αἰλίᾳ, Μαρῖνος ἐν Τυρῷ κοιμηθέντος Ἀλεξάνδρου, Ἡλιόδωρος ἐν Λαοδικείᾳ ἀναπαυσαμένου Θηλυμίδρου, Ἕλενος ἐν Ταρσῷ καὶ πᾶσαι αἱ τῆς Κιλικίας ἐκκλησίαι, Φιρμιλιανὸς καὶ πᾶσα Καππαδοκία· τοὺς γὰρ περιφανεστέρους μόνους τῶν ἐπισκόπων ὠνόμασα...*

(3) Corneille : mars 251–juin 253 ; Lucius Ier : 25 juin 253–5 mars 254 ; Étienne Ier : 12 mai 254–2 août 257. Cf. A. Mercati, *The new List of the Popes*, *Mediaeval Studies* (Toronto), IX (1947), p. 73.

(4) Dans une autre lettre, citée précédemment par Eusèbe (*Hist. eccl.*, 6, 46, 3 ; p. 628 Schwartz), saint Denys d'Alexandrie annonce au pape Corneille — martyr de juin 253 — qu'il a été invité par les évêques Hélénus de Tarse, Firmilien de Cappadoce et Théoctiste de Palestine, à se rendre à un concile convoqué

donc pour conséquence dernière de reporter après mai 254 la première prise d'Antioche par les Perses.

Une fois franchi le cap de 253, année en faveur de laquelle A. Alföldi invoque des indices numismatiques que je suis peu en mesure d'apprécier (1), la date de 256 reprend toute sa vraisemblance. Doura est, ne l'oublions pas, une des villes que Šāhpuhr se vante d'avoir prises, incendiées et vidées de leurs habitants au cours de cette campagne. Or, pour le siège et la prise de Doura nous possédons deux *terminus post quem*. Nous en possédons un pour la mise de Doura en état de défense : le 6 octobre 255, date de la plus récente des inscriptions pehlevies peintes sur les fresques du registre inférieur, dans la synagogue, qui fut, on le sait, ensevelie et miraculeusement conservée sous le remblai destiné à renforcer le rempart (2). L'autre est constitué par deux monnaies de

---

par eux à Antioche, dans le but évident de connaître des tendances pro-novatiennes de l'évêque Fabius d'Antioche. Eusèbe ajoute, résumant la fin de la même lettre ou une lettre suivante (6, 46, 4): *πρὸς τούτοις ἐπιστέλλει μηνυθῆναι αὐτῷ Φάβιον μὲν κεκοιμῆσθαι, Δημητριανὸν δὲ διάδοχον ἐκείνου τῆς κατ' Ἀντιόχειαν ἐπισκοπῆς καθεστάναι.* Le concile, déjà convoqué, se réunit-il ? Fut-il au contraire décommandé, puisque la mort de Fabius supprimait sa raison d'être ? Je crois sage la réserve de L. Duchesne, *Histoire anc. de l'Église*, I (Paris, 1906), p. 466 et de G. Bardy. *Paul de Samosate, Spicilegium sacrum Lovaniense. Études et documents*, IV (1929), p. 220 s.

Une opinion téméraire de A. Harnack (*Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, I, 1 [Leipzig, 1897], p. 215), qui a été adoptée par le P. Peeters (*Acta Sanctorum Nov.*, IV, p. 385) : Démétrianus est cité en premier lieu par saint Denys, parce qu'il a présidé le concile. Mais cette première place n'est-elle pas celle qui revient normalement à l'évêque d'Antioche ?

(1) A. Alföldi, *Berytus*, IV (1937), p. 56 ; cf. Ensslin, p. 27 s.

(2) Inscription du jour *rašn*, mois de Fravartīn, an 15 ; n° 9 dans l'édition de A. Pagliaro, *Le iscrizioni pahlaviche della sinagoga di Dura-Europo, Atti d. reale accad. d'Italia, Rendiconti d. classe di sc. mor.*, sér. 7, II (1941), p. 611-3. La lecture est certaine. Il n'est point douteux non plus que l'année soit une année du règne de Šāhpuhr Ier. Comme l'observe Pagliaro (p. 586, n. 3), ces peintres perses qui dataient de mois et de jours iraniens, devaient aussi compter les années d'après une ère iranienne. Il ne peut s'agir de l'ère d'Ardašēr, puisque la nouvelle synagogue a été construite en 245. Seule l'ère de Šāhpuhr entre en ligne de compte. Sa première année de règne étant 241/2 (cf. p. 30-4), la quinzième est 255/6, et non 256/7, comme Pagliaro l'écrit par inadvertance ; de même, l'an 14, auquel appartiennent les autres inscriptions, est 254/5 et non 255/6 ; le jour *rašn* — le 18e — du mois de Fravartīn correspond au 5 octobre de 256 à 259, mais au 6 octobre de 252 à 255. — On se rapproche fort ainsi de la date de la prise de Doura telle que les monnaies l'indiquent ; et lorsque l'on constate que certaines peintures de ce registre n'étaient pas terminées (du Mesnil du Buisson, *Revue biblique*, XLIII [1934], p. 561, n. 3 ; cf. *Excav. at Dura-Europos. Prelim. report*, VI, p. 311 et 394 : gouttes de peinture sur le sol), on obtient une

la seconde émission de Valérien à Antioche, qui commence en 256 ; elles proviennent sans doute de la sépulture provisoire de soldats appartenant à des « renforts de dernière minute » (1). La fin de Doura remonte presque certainement à 256. Identifier la campagne au cours de laquelle Doura fut détruite avec la « deuxième campagne de Šāhpuhr » présente l'avantage certain de rendre inutile l'hypothèse d'une première prise de la ville que M. Rostovtzeff n'était parvenu à étayer qu'au moyen d'arguments fort fragiles (2).

La date probable de la grande campagne où l'armée perse s'illustre à Barbalissos et entra une première fois dans Antioche est, selon moi, 256 (3).

2. Le dénombrement des villes prises aux Romains.

Šāhpuhr Ier dénombre les villes et les places-fortes romaines qu'il a « prises, brûlées et dépeuplées » au cours de ses deuxième et

---

nouvelle confirmation, et de ce que l'interprétation de la date est correcte, et de ce que 241 /2 est bien l'année 1 de Šāhpuhr. — Ces dates de l'ère de Šāhpuhr ne pouvaient porter ombrage aux Romains : non seulement l'écriture et la langue des inscriptions leur étaient inconnues (Pagliaro, *l. l.*, p. 586, n. 3), mais le nom de Šāhpuhr n'y figurait même pas. (L'objection avait été formulée dans une note éditoriale attachée à la Note préliminaire de Pagliaro publiée dans les *Excav. at Dura-Europos. Prelim. report*, VI, p. 394. Rostovtzeff, à qui Pagliaro l'attribue [*Le iscrizioni., l. l.*] a depuis lors écrit : « The only acceptable interpretation of these year dates is to my mind the regnal years of Shapuhr. » [p. 49].)

(1) Cf. A. R. Bellinger, *Berytus*, VIII, 1 (1943), p. 71 ; Id., *Excavations at Dura-Europos. Final report*, VI (1949) : *The coins*, p. 209 s. Ces monnaies sont les nº 1337 s. du catalogue, p. 60. [Cf. *Addenda*, p. 178].

(2) Rostovtzeff, p. 56-9 ; cf. A. R. Bellinger, même vol., p. 64 s.

(3) Quant à la date de la troisième campagne, c'est-à-dire de la capture de Valérien, la *Lettre*, 80, 1 de saint Cyprien (*CSEL*, III, p. 839 s. éd. Hartel) limite le débat aux années 259-260 et 260-261, puisqu'elle annonce à la fois le second édit de persécution de Valérien et la fin glorieuse du pape Sixte II (6 août 258). G. Bersanetti l'a opportunément rappelé à ceux qui l'oubliaient (*Quando Valeriano fu fatto prigioniero dai Persiani ?*, *Riv. indo-greco-ital.*, XXI [1937], p. 157-161). Ses préférences vont à 259 ; celles d'Alföldi (*Berytus*, IV [1937], p. 60 s.) — et les miennes — à 260 (cf. Eusèbe, *H. E.*, 7, 10, 1 : 42 mois de persécution). Mais je reçois au moment de mettre sous presse un mémoire où G. Łopuszanski étudie la question d'une manière systématique en son rapport avec la chronologie des empereurs gaulois ; il se décide en faveur de 259 (*La date de la capture de Valérien et la chronologie des empereurs gaulois*, *Cahiers de l'institut d'études polonaises en Belgique*, IX [1951]).

troisième campagnes contre Rome (1). La version grecque conclut la première liste par les mots : *ὁμοῦ πόλεις τριάκοντα ἑπτά* (l. 19) ; le texte pahlavīγ indique le même total en chiffres (l. 9). Or, le pahlavīγ énumère trente-six noms de villes et de places-fortes et le grec, qui omet le nº 2 du pahlavīγ, seulement trente-cinq. La discordance paraît plus grave encore dans le cas de la seconde liste : le total donné est de trente-six villes (l. 34 : λϛ′ ; pahl., l. 15 en chiffres), mais il est précédé d'une liste de trente-trois noms seulement, tant dans le texte grec que dans le texte pahlavīγ.

N'imputons pas à la légère de trop graves négligences au rédacteur de l'inscription. La seconde liste ne comprend de fait que trente-trois noms. Mais ne convient-il pas de réduire la différence entre ce nombre et le total de trente-six villes indiqué, en y ajoutant deux villes citées auparavant à trois reprises dans le récit de la campagne, Carrhae et Édesse ? « Au cours de la troisième campagne, dit Šāhpuhr (gr., l. 19), alors qu'après avoir marché sur Carrhae et Édesse nous assiégions Carrhae et Édesse, l'empereur Valérien nous attaqua... ; (l. 24) et de ce côté-là de Carrhae et d'Édesse il y eut une grande bataille entre l'empereur Valérien et nous ... ».

On admet communément (cf. p. 145, n. 1), je le sais, qu'en dépit de l'issue, tragique pour les Romains, de cette bataille, Édesse n'est pas tombée aux mains de Šāhpuhr. Cette opinion me semble paradoxale. Mais, avant de m'expliquer sur ce point (cf. ci-dessous, p. 144 s.), je ferai remarquer que, du point de vue auquel nous nous plaçons ici, la réalité historique de l'événement est sans importance : ce que le rédacteur entendait exprimer seul importe. Or, il ne fait de doute pour personne que Šāhpuhr s'est emparé de Carrhae (2). Carrhae ne figurant pas dans la liste, force nous est de considérer que le rédacteur estimait avoir annoncé la chute de cette ville avec une clarté suffisante pour n'avoir plus à la reprendre dans son énumération ; il était par contre légitime qu'il la comprît dans son total. Comment supposer

(1) Comme Rostovtzeff l'a observé (p. 30 et 40, n. 54), les deux listes sont complémentaires. Šāhpuhr évite de dire qu'il a dû prendre deux fois les mêmes villes. Alexandrette et Nicopolis constituent deux exceptions dues à une erreur : dans la première liste elles comptent comme villes de Syrie et dans la seconde comme villes de Cilicie (I, 16 et 20 ; II, 4 et 18).

(2) Cette ville a, en effet, été reprise par Odénath en 264 (*SHA*, *Gall.*, 10, 3 ; 12, 1).

qu'il n'ait pas aussi englobé dans ce total Édesse, qu'il cite par trois fois côte à côte avec Carrhae ?

Les villes énumérées sont donc trente-six au lieu de trente-sept dans la première liste (le nº 2 étant omis dans le grec) et trente-cinq (33 + 2) au lieu de trente-six dans la seconde. On peut tenter d'expliquer ces deux différences d'une unité en supposant que, dans la première liste, le rédacteur aurait compté la Cappadoce comme une ville et que, dans la seconde, il aurait dédoublé Alexandrie sur l'Issos (1). Mais ce ne sont là que des hypothèses commodes, qui prétendent sans doute trop expliquer (2) ; une erreur pure et simple, par exemple dans la transcription des chiffres pehlevis, reste plus probable.

3. La prise d'Édesse par Šāhpuhr Ier.

Valérien était accouru au secours d'Édesse, que Šāhpuhr assiégeait. Sous les murs de la ville, l'armée romaine subit un désastre sans précédent ; l'empereur tombe aux mains de son ennemi. Désormais, comme dit Zonaras (3), Šāhpuhr n'avait plus

(1) Pour la première liste, Rostovtzeff explique (p. 24, n. 22) le manque d'harmonie *dans le texte grec* en supposant que le rédacteur aurait compté mécaniquement les mots de la liste et non les toponymes : « some place names in the list consist of two words. » La présence dans le texte pahl. d'une place-forte omise dans le texte grec — *byrt'rwpn* (ou *'kwpn*), qui précède *byrt 'spwrkn* — oblige à modifier quelque peu cette hypothèse. — M. Ensslin, qui n'a pas disposé de l'édition de Sprengling, se demande si une seconde ville ne manque pas dans le texte grec (p. 100). Au sujet de la seconde liste, il remarque (p. 113) : « Die Gesamtzahl wird für diese Liste mit 36 Städten gegeben, tatsächlich stehen im Text 33 ; doch, wie angedeutet, müssen wir z. B. in p. a. [pahl.] mit einer Verdopplung bei Alexandria denken, aber auch so können Auslassungen vorgekommen sein. »

(2) L'état lacunaire du texte pārs., dont on peut *a priori* supposer qu'il est la rédaction originale (cf. p. 89, n. 2), n'exclut pas absolument qu'il ait comporté des listes de trente-sept et de trente-six villes. On pourrait même invoquer à l'appui de cette hypothèse les traces qui correspondent par leur position dans la seconde liste à *zpyrwn* du pahl. (nº 12, l. 13) et à *Ζεφύριν* du grec (nº 12, l. 28). Sprengling distingue « *Agnst* (or *yn*) *y* (or *l* = *r*) *k* (or exaggerated *w*)*ay*. Mais d'une part, Henning ne voit que « a jumble of traces » — la reproduction imprimée de la photographie ne montre en tout cas rien de plus —, et, d'autre part, il faudrait alors admettre dans chacune des deux listes l'existence d'une erreur commune au grec et au pahl. [A la p. 375 de Sprengling, il faut rétablir dans la liste des villes, textes pārs., la suite : 6, 7, 8, 9 au lieu de 6, 6, 7, 8.]

(3) Après avoir rapporté deux versions de la capture de Valérien, Zonaras poursuit : (12, 23 ; III, p. 141$_3$ Dindorf) : *Οἱ Πέρσαι δὲ κατὰ πᾶσαν ἄδειαν ταῖς πόλεσιν ἐπιόντες, τήν τε πρὸς τῷ 'Ορόντῃ αἱροῦσιν 'Αντιόχειαν καὶ τὴν περιφανεστέ-*

rien à craindre. Il s'empara coup sur coup d'Antioche sur l'Oronte en Syrie, de Tarse en Cilicie, de Césarée en Cappadoce. N'est-il pas évident qu'il avait commencé par entrer dans Édesse ? Les historiens modernes (1), que n'effraie pas le paradoxe, déclarent cependant que les Perses ne parvinrent pas à prendre cette ville, puisque, d'après un fragment de Pierre le Patrice (2), ils durent, sur le chemin du retour, acheter le libre passage à des soldats ennemis qui l'occupaient. Mais a-t-on pris garde que cette conclusion procède d'une logique un peu rigide ? Ces soldats qui se trouvaient dans Édesse tenaient-ils *encore* la ville ou l'avaient-ils réoccupée ? Au cours d'un véritable « raid » en territoire ennemi, effectué avec une armée peu nombreuse — Šāhpuhr cite les 70.000 hommes de Valérien comme un chiffre extraordinaire —, il arrive que des troupes ennemies se regroupent et reprennent des positions dégarnies de défenseurs par une avance trop rapide. Ainsi procéda Odénath (3) quand il se fut rallié au camp romain, après que Šāhpuhr eut repoussé avec hauteur son offre d'alliance. J'imaginerais d'autant plus volontiers un tel cours des événements que, si chaque historien moderne se croit tenu de saluer au passage ce fait d'armes mémorable, aucun auteur ancien, pas même l'*Histoire Auguste*, n'a un mot pour l'inexpugnable Édesse.

4. Les deux listes de villes prises aux Romains.

Les conditions différentes dans lesquelles les trois versions des *Res Gestae* sont accessibles m'ont contraint à dresser ces listes selon trois procédés. Pour le pahl., dans le cas duquel les photographies jointes à l'édition provisoire de Sprengling permettent un contrôle, j'ai noté dans l'apparat des lectures de Sprengling différentes des miennes. Pour le pārs. dont une photographie

---

ραν τῶν τῆς Κιλικίας πόλεων τὴν Ταρσὸν καὶ τὴν ἐν Καππαδοκίᾳ Καισάρειαν. Cf. Zosime, I, 37, 1 : *πάντα μὲν ἦν ἄναρχά τε καὶ ἀβοήθητα*.

(1) Cf., parmi les travaux récents, A. Alföldi, *Berytus*, IV (1937), p. 64 ; Id., *Cambr. anc. hist.*, XII (1939), p. 172 ; Rostovtzeff, p. 46 ; Ensslin, p. 62 ; Olmstead, p. 413.

(2) Pierre le Patrice, fr. 11 de Müller (*FHG*, IV, p. 187 s.) et de Dindorf (*HGM*, I, p. 430 s.) = fr. 10 des *Excerpta de legationibus gentium*, ap. *Excerpta de legationibus*, éd. de Boor, p. 392 s.

(3) Zosime, I, 39, 1 : *ὁ δὲ* (Odénath) *τοῖς αὐτόθι λελειμμένοις στρατοπέδοις δύναμιν ἀναμίξας ὅτι πλείστην οἰκείαν ἐπεξῄει τῷ Σαπώρῃ κατὰ τὸ καρτερόν, καὶ τάς τε πόλεις ἀνεκτᾶτο τὰς ἤδη παρὰ Περσῶν ἐχομένας, καὶ Νήσιβιν εἰλημμένην μὲν ὑπὸ Σαπώρου τὰ Περσῶν δὲ φρονοῦσαν ἑλὼν ἐξ ἐφόδου κατέσκαψεν...*

inutilisable a seule été publiée (*ap. ZDMG*, XCI), je n'ai intégré dans le texte que les leçons qui paraissaient garanties par l'accord entre les lectures de Henning (*BSOS*, IX), faites sur des photographies avant la découverte de la version pahl., et celles de l'édition provisoire de Sprengling ; ailleurs, j'ai reproduit les deux lectures dans l'apparat. Enfin, pour le grec, dont seul feu A. T. H. Olmstead a eu le privilège d'utiliser des photographies, pour son article sur le milieu du III^e^ siècle, qui a paru après l'édition provisoire de Sprengling, j'ai relevé dans l'apparat les quelques divergences entre les lectures d'Olmstead et celles de Sprengling (1).

Liste I.

	Pahlavīγ et (Pārsīγ)	Grec	Noms modernes	Renvois au chap. VI
1.	l. 5 *'nty*	l. 12 *'Αναθαν*	ʿĀna	
2.	*BYRT 'rwpn* ou *'kwpn*	(manque)	«Qreiyé (Γariyé)»	p. 161-3
3.	*BYRT 'spwrkn*	*Βίρθαν 'Ασπωράκου*	Ḥalebīye	p. »
4.	*[š]wr'y*	l. 13 *Σοῦραν*	ruines de Sūriya pr. el-Ḥammām	p. 151
5.	*byb'lšy*	*Βαρβαλισσόν*	Qalʿat Bālis	p. »
6.	*mnbwk*	*ʿΙεράπολιν*	Menbiǧ, Bumbuǧ	p. »
7.	l. 6 *ḫrpy*	*[Βέρ]ροιαν*	Ḥaleb	p. »
8.	*knšr'y*	*Χαλκίδα*	ruine de Qennisrīn pr. ʿĪs (Ays)	p. »
9.	*'pwmy'*	*'Απαίμιαν*	Qalʿat el-Muḍīq	p. 152
10.	*rnypws*	l. 14 *ʿΡεφανέαν*	Rafnīye	p. »
11.	*zwm'*	*Ζεῦγμα*	Balkïz (Balqīz)	p. »
12.	*'wr(y)n'y*	*Οὔριν[α]*	Rum Kale (Rūm Qalʿe) (?)	p. 158

Pahl. : 4 *(s)wr'* S ‖ 5 *byl'lš* S ‖ 7 *ḫrp(-y?)* S, *AJSL*, LVIII, 170 ‖ 10 *r'pws* ou *rnypws* S ‖ 12 le *n* semble précédé d'une autre lettre liée ; un *yod?* : ⌐ ; *'wrḫ(?)'y* S, mais il note que l'on peut lire au lieu du *ḫ* « a second exaggerated *r*... ; an exaggerated *n*, or a *k*. The last is the most probable... The *k* seems partially and imperfectly, chipped away to make room for a little, not very clear or perfect, *ḫ*. » ‖

Pars. : 4 (l. 7) *[s] (wl'y)* S ‖ 6 (l. 8) *(mnbwk)* S ‖

Grec : 12 *Οὔρινα* O, p. 409 ; *Οὐριν* ou *Οὐρρν* S ‖

(1) H = Henning ; O = Olmstead ; S = Sprengling.

[aaa] et *[aaa]* : lettres restituées.

(aaa) et *aaa* : lettres douteuses.

⟨aaa⟩ et *⟨aaa⟩* : lettres corrigées ou suppléées ; sur l'emploi des parenthèses fait par Sprengling, cf. p. 11, n. 1.

LISTE I (*suite*).

	Pahlavīγ et (Pārsīγ)	Grec	Noms modernes	Renvois au chap. VI.
13.	*gndrws (gndlwsy)*	*Γίνδαρον*	Ǧindaris	
14.	*'rmn'š*	*Λαρμέναζα*	Armenāz	p. 163 s.
15.	*sylwky'*	l. 15 *Σελεύκιαν*	el-Kābūsīye	
16.	*'ndywk*	*'Αντιόχιαν*	Antakya (Anṭākiya).	
17.	l. 7 *kyrws*	*Κύρρον*	Ḫoros pr. Marsowa	
18.	*'ḤRN sylwky'*	*ἄλλην Σελεύκιαν*	Selūqīye	p. 158
19.	*'lyḥsndry'*	*'Αλεξάνδριαν*	İskenderun (al-Iskenderūn)	
20.	*nykprwsy*	l. 16 *Νεικόπολιν*	İslâhiye (Iṣlāḥiye)	
21.	*syzry (snčly)*	*Σίνζαρα*	Ǫal'at Sēğār	p. 151, 152 s.
22.	*ḥm'ty*	*Χαμαθιν*	Ḥamā	p. 151
23.	*'rstwn*	*'Αριστίαν*	ar-Rastan	p. 151, 153
24.	*dykwl*	*Διχωρ*		p. 154 s.
25.	*(dw)rḥw* (après 26)	l. 17 *Δολίχην*	Dülük au N. de Gaziantep	
26.	*dwl'y* (avant 25)	*Δοῦραν*	Ṣaliḥīye	p. 151
27.	l. 8 *krksy'*	*Κορκουσίωνα*	el-Buṣēra	p. 153
28.	*grmnyws*	*Γερμανείκιαν*	Maraṣ (Mar'aš)	
29.	*btn'n (btn'n)*	*Βάτναν*	Tell Baṭnān	p. 151
30.	*ḥ'nry*	*Χαναρ*		p. 155 s.
	b-kpwtky'	l. 18 *τῆς Καππαδοκίας*		
31.	*s'lry*	*Σάταλα*	Sadak	
32.	*dwm'n*	*Δόμαν*	Köse ?	p. 158 s.
33.	*'rngly'*	*'Αρτανγαρ*		p. 156
34.	*swš*	*Σουισαν*	Kelkit (Çiftlik) ?	
35.	*š[wd]y*	*Σουίδα*		p. 156
36.	*pr'(t)y*	*Φρέατα*	(en Garsauritide?)	

PAHL. : 14 *'rmn'š (š?)* S ‖ 19 les dernières lettres tombent dans un défaut de la pierre ; cf. II, 4 ‖ 25 *dwrḥw* S ‖ 27 *krky(?)sy'* S ‖ 28 S, *AJSL*, LVIII, 170 ‖ 33 *'rngly'* ou *'dngly'* S ‖ 34 *swš* S ‖ 35 *šwdy* ou *šwry* S ‖ 36 *pr'ty* S

PARS. : 14 (l. 9) *'l(mn's)* S ‖ 22 (l. 10)]*t* S ‖ 28 *glmnwsy* S ; *glyk(w)m(y)* H, p. 826.

GREC : 22 *X(?)αμαθ(ιν?)* S ‖ 30 *Χαναρα* O, p. 410, n. 120 ‖ 33 O, p. 409 : « of uncertain reading » ; « Read by Sprengling » A(?)rtangil(on?) » ‖ 34 *Σουισαν* ou *Σουσσαν* S ‖ 35 *Σουιδαν* O, p. 409.

LISTE II.

	Pahlavīγ et (Pārsīγ)	Grec	Noms modernes	Renvois au chap. VI
(1.)	*ḥ'rn*	*Κάρραι*	Haran (Ḥarrān)	p. 151
(2.)	*'wrḥ'y ('wlḥ'y)*	*Ἔδεσσα*	Urfa	p. »
3.	l. 12 *šmš't* (après 4)	*Σαμόσατα*	Samsat (Sumaysāṭ)	p. »
4.	*'lyḥsndry' W ktyswsy* (avant 3)	*Ἀλεξάνδριαν τὴν κατ' Ἰσόν*	İskenderun (al-Iskenderūn)	
5.	*krtr'y*	*Κατάβολον*	pr. Burnaz	p. 159
6.	*'yg'y*	l. 28 *Αἰγέαν*	Ayas	p. 153
7.	*m'm's(t)y' (m'mstty'y)*	*Μομψουεστίαν*	Misis	p. »
8.	*m'rws (m'lwsy)*	*Μάλλον*	Bebeli pr. Karataş (?)	p. 159
9.	*'t'(d)y'*	*Ἄδανα*	Adana	
10.	*trysst*	*Ταρσόν*	Tarsus	
11.	l. 13 *zpyrwn*	*Ζεφύριν*	İçel (Mersin)	p. 153
12.	*spsty'*	l. 29 *Σεβαστήν*	Ayaş	p. 159
13.	*kwlkws*	*Κώρυκον*	(« Korgos ») ruines pr. Kïzkalesi	
14.	*'nglpws*	*Ἀγρίππας*		p. 156 s. [178]
15.	*kst'pr'y (kst'pl'dy)*	*Καστάβαλα*	Bodrum	
16.	*nlyky's*	*Νερωνιάδα*	Bağdacïk (?)	p. 159
17.	*pr'ny's*	l. 30 *Φλανιάδα*	Kadirli (Karspazar)	
18.	*nykprws*	*Νεικόπολιν*	İslâhiye (Iṣlāḥīye)	
19.	*'ypyn'y*	*Ἐπιφάνιαν*	Gözene pr. Erzin	

(1) et (2) : Ne figurent pas dans la lisre, mais pahl., l. 9 (deux fois) et 11 ; pārs., l. 12 : *ḥl'ny[W'wlḥ'y]* et l. 15 : *[ḥl'nyW] 'wlḥ'y* ([*ḥl'n*] S) ; gr. l. 19 (deux fois) et 24.

PAHL. : 4 (3 dans le pahl., où 3 et 4 sont intervertis) la fin du nom est écrite ; ligature *'y* ? ‖ 5 *krtb'y* ou *krtr'y* S ‖ 7 *m'm'spy'* ou (*AJSL*, LVIII, 170) *m'm'sty'* S ; mais les restes de la lettre douteuse ne conviennent pas pour un *p* et le pārs., sur lequel a été faite la trad. pahl. (cf. p. 89 et n. 2), a un *t* ‖ 9 ou *'t'ry'* ‖ 16 *nlw(?y?) ky's* S ‖

PARS. : 3 (l. 16) *šm(š'ty)* S ; *šm[yš't]* ou *šm[yš'ty]* H, p. 837 ‖ 9 *'t'(tny'y)* S ; *'t'[n']y* ou *'t[n]'[d]y* H, p. 838 ‖ 10 (l. 17) *(tlstty)* S ; *tlswsy* H, p. 838 ‖ 11 *'gns (t) (y) (k)'y* S ; *(yn) (l) (w) (t) (k)' (t) s(y) (n) (l) (k)'y* H, p. 839 ‖ 13 *(kwlykwsy)* S ‖ 14 *'nglpwsy* S ; *'n[z]l-(n) (m) (w) (k) (n) [bw]sy* H, p. 940 ‖ 15 *kstpl'dy* S ; *kst'pl'dy* H, p. 840 ‖ 16 *nlwn..sy* S ; —]*sy* H, p. 840 ‖ 17 (l. 18) *pl'wy'sy* S ‖

LISTE II (*suite*).

	Pahlaviγ et (Pārsīγ)	Grec	Noms modernes	Renvois au chap. VI
20.	l. 14 *krdndrws*	*Ἀ Κελενδερίν*	Gilindire	p. 160
21.	*'nymyrdny*	*Ἀνεμουρίαν*	Anamur	p. 153
22.	*prynwsy (slynwsy)*	l. 31 *Σελινοῦν*	Gazipaşa (Selinti)	p. »
23.	*mzdnprws*	*Μυῶν*	İskele (?)	p. 160
24.	*'tywky'*	*Ἀντιόχιαν*	ruines pr. Endişe-Güney	
25.	*srty'p*	*Σελεύκιαν*	Silifke	
26.	*mwstynprwsy*	*Δομετίου*	Dindebol	p. 160
27.	*twdyn'y*	l. 32 *Τύανα*	Kilise-Hisar pr. Bor	
28.	*kysry'*	*Μηιακαριρη*	Kayseri	p. 151 s.
29.	*krm'n'dy' (kwm'n'dy)*	*Κόμανα*	Şar	
30.	l. 15 *kwpstry' (hwpstly'y)*	*Κύβιστρα*	Ereğli	
31.	*spsty(d)'y'* (*spsty'y*)	*Σεβάστιαν*	Sivas	
32.	*byrt*	*Βίρθαν*	Madenşehir (?)	p. 152
33.	*r'kwndy'*	*Ῥακουνδιαν*		p. 157 s.
34.	*l'lndy'*	*Λάρανδα*	Karaman	
35.	*'ykwn(d)y'*	*Ἰκόνιν*	Konya	

PAHL. : 20 *kyrndrws* S ‖ 22 un *p*, dont la forme est voisine de celle du *s*, a par erreur été gravé à l'initiale ; *srynws* S ‖ 23 le même signe note en pahl. le *y* et le *z*, mais le pārs. qui les distingue, écrit *z*, et c'est lui qui représente la rédaction originale (cf. p. 89 et n. 2) ; *mydnprws* S ‖ 29 le pārs. n'a qu'un signe pour le *r* et le *w* ; le rédacteur du pahl. a transcrit à tort par *r* ‖ 31 et 35 l'appendice distinctif du *d* a disparu.

PARS. : 20 *klwndrwsy* (« not quite certainly ») S ; *klntlwsy* (« initial letters... not very distinct ») H, p. 839 ‖ 21 *'nymyldny* S ; *'n[y]m[w]l[yn]y* ‖ 23 *mzdnplwsy* S ; *mzkhyl[sy'y]* H, p. 841 (« most likely reading ») ‖ 24 (l. 19) *'tywky'y* (« traces of ») S ‖ 25 *s.(t)* S ; *t[* — H, p. 842 ‖ 27 *tydyn'y* ou *twdyn'y* S ; *twn'dy* (« uncertain ») H, p. 842 ‖ 28 *kyslydy'y* S ; *klwny'y* H, p. 842.

GREC : 23 O, p. 417, *Μυον* S ‖ 28 O, p. 416, avec la n. 156 : « Read by Sprengling *Metakarive.* » ; *Μητακαριρη* S.

CHAPITRE VI

OBSERVATIONS SUR LES TOPONYMES (DEUXIÈME ET TROISIÈME CAMPAGNES)

1. A propos de la bataille de Barbalissos.

On a observé à juste titre que l'importante bataille de Barbalissos, où Šāhpuhr mit en déroute une armée romaine de 60.000 hommes, n'est mentionnée dans aucune autre source (1). Il existe cependant un souvenir tardif de cette bataille. Dans son *Dictionnaire géographique* (achevé en 1224) le géographe arabe Yāqūt cite une ville appelée as-Sābūrīya, sur l'Euphrate, en face de Bālis (Barbalissos) (2). Cette localité qui occupait peut-être la place du Tell Murābyaṭ actuel (3), a donc conservé depuis le troisième siècle jusqu'à l'époque musulmane le nom du vainqueur de cette bataille. Il est cependant peu vraisemblable que, durant tant de siècles, une ville appelée du nom de Šāhpuhr ait subsisté au milieu de l'empire romain. On pensera plutôt que les ruines d'un monument érigé par le Roi des rois ont pu sauvegarder la mémoire de cet événement.

2. L'influence du syriaque sur les formes de toponymes.

On remarque au premier coup d'œil que les compilateurs des trois listes connaissaient assez le syriaque pour savoir comment il fallait traduire certains toponymes grecs dans cette langue. Nos listes contiennent les équivalents syriaques des noms grecs suivants :

---

(1) Cf. Olmstead, p. 404 : « Entirely new information » ; Ensslin, p. 100 : « Diese Schlacht ist in keiner unserer bisherigen Quellen erwähnt. »

(2) Yāqūt, III, p. 6.

(3) Cf. Honigmann, *RE*, V A, 1280, s. v. *Θάψακος*.

I 4 *Σοῦρα* = Šūrā
5 *Βαρβαλισσός* = Bēθ Balaš
6 *Ἱεράπολις* = Mabbog (*mnbwk*)
7 *Βέρροια* = Ḥalab
8 *Χαλκίς* = Qennešrē (Qennešrīn)
29 *Βάτνα* = Baṭnān
II 1 *Κάρραι* = Ḥarrān
2 *Ἔδεσσα* = Urhāi
3 *Σαμόσατα* = Šəmīšaṭ

Même dans la liste grecque, on trouve parfois la forme syriaque au lieu de son équivalent grec :

I 21 *Σίνζαρα* (*syzry*, pārs. *snčly*) au lieu de *Λάρισσα*.
22 *Χαμαθις* (*hm'ty*) » » » *Ἐπιφάνεια*.
23 *Ἀριστία* (*'rstwn*) » » » *Ἀρέθουσα*.
26 *Δοῦρα* (*dwl'y*) » » » *Εὐρωπός*.

Un cas inverse, qu'il est difficile d'expliquer, est *Μηιακαρίρη* = *kysry'* (II 28), c'est-à-dire Césarée de Cappadoce. Tandis que la forme grecque figure dans les deux textes iraniens, la version grecque la remplace par un toponyme purement syriaque : Məyyā Qarīrē = « Aquae frigidae ». Ce nom indigène était porté par une localité située entre Mardé et Amida [1] et, semble-t-il, par une localité du diocèse de Margā [2]. Pour Césarée (*Μάζακα*), il n'est attesté par aucune autre source. Il est d'autant plus difficile de comprendre pourquoi on a remplacé par celui-ci le nom usuel de la capitale cappadocienne, que parmi toutes les villes conquises par Šāhpuhr elle est une des plus grandes métropoles et qu'à côté d'Antioche et de Tarse elle est seule mentionnée (sous la forme *kysly'y*) dans l'inscription de Kartīr [3]. Il me

[1] Ammien Marc., 18, 10, 1 ; cf. 6, 10 ; *Notitia dignitatum*, or. 36, 36 ; Theophyl. Simoc., 1, 13, 4. Cf. Fraenkel, *RE*, II, 300, s. v. *Aquae* n° 43 *(frigidae)* ; Weissbach, *RE*, XIV, 578 s., s. v. *Maiacarive* ; König, *RE*, XV, 333, s. v. *Meiacarive* ; Ensslin, *Klio*, XIX, p. 476 s.

[2] Thomas of Margâ, *The Book of Governors*, 3, 2 et 3, 8 ; éd. E. A. W. Budge (Londres, 1893), I, p. 144_2, 163_{20}, 164_{20} ; trad., II, p. 296, 329, 331 ; *Liber superiorum seu historia monastica*, auctore Thoma episcopo Margensi, 3, 3 et 3, 12 ; éd. P. Bedjan (Paris, 1901), p. 146_2, 168_{11}, 169_{14}. Budge suppose qu'il s'agit de la localité voisine de Mardé, ce qui est peu probable.

[3] M. Sprengling, *AJSL*, LVII (1940), p. 223. Ensslin (p. 109), qui suit Pugliese Carratelli, a omis le nom de la ville dans sa citation du passage de l'inscription de Kartīr. La contrée appelée *gl'dkyd'y*, qui y est mentionnée entre la Cappadoce et l'Arménie, n'est certainement ni la Galatie (Sprengling, p. 349 ;

semble toutefois peu probable que cette substitution soit simplement due à une « false identification » (Olmstead, p. 416).

Si *Βίρθα* en Asie Mineure (II, 32) est *Βάρατα*, comme on le suppose sans doute à juste titre, cette forme trahit également l'influence du syriaque (*bīrθā* = « forteresse »); mais il est certain qu'il s'agit dans ce cas d'une ville — *πόλις* —, puisque la liste où elle figure ne contient que des villes, et non pas, comme l'autre, *πόλεις καὶ καστέλλους*).

3. Formes vulgaires ou indigènes de toponymes.

A côté des toponymes syriaques, on en trouve dans les trois listes — grecque, pahl. et pārs. — un certain nombre d'autres qui s'écartent également des formes grecques les mieux connues des noms de ces villes. Ce ne sont pourtant pas des fautes commises par les copistes de ces listes, mais des formes vulgaires ou des particularités d'un usage local qu'on retrouve ailleurs. Ainsi, le premier *ι* dans *Ἀπαίμια* (I, 9) rappelle la forme *'wpymy'* (« Euphemia ») qui, dans les textes syriaques, remplace souvent le nom officiel d'Apamée (1). L'exactitude du premier *ε* dans *Ῥεφανέα* (I, 10), à côté de *Ῥαφανέαι* ou de *Ῥαφαναῖα*, est assurée par les monnaies qui portent la légende *ΡΕΦΑΝΕΩΤΩΝ* (2), par les signatures des évêques de la ville (3) et par la forme qui figure dans le *Synecdèmos* d'Hiéroclès (4). La forme Zūma, c'est-à-dire *Ζεῦμα*, du pahl. (I, 11), à côté de *Ζεῦγμα* de la liste grecque, est également bien attestée (5). *Σίνζαρα* (I, 21) a conservé le *n* qu'on retrouve dans les formes *Zwn-s'-w-r'* de la liste de Thutmosis III et *Zi-in-*

Ensslin, p. 109), ni de la Gordyène (Sprengling, *AJSL*, LVII, p. 224). Peut-être s'agit-il de la *χώρα Ἐκριτικὴ* (géorg. Egrisi, arm. Egr) en Transcaucasie, au Nord du Phasis (Ptol., *Géogr.*, 5, 9, 4 ; p. 925_3 éd. Müller ; *regio Egritice* de Pline, *NH.*, 6, 14 ; I, p. 434_8 éd. Mayhoff. Cf. Tomaschek, *RE*, III, 1828, s. v. *Cegritice regio* ; Kiessling, *RE*, V, 2216, s. v. *Ἐκρηκτικὴ χώρα*).

(1) Cf. Payne Smith, *Thesaurus syriacus*, I, 83, 85.

(2) W. Wroth, *Catalogue of the Greek Coins of Galatia, Cappadocia and Syria of the British Museum* (Londres, 1899), p. LXX, 267.

(3) C. H. Turner, *Journal theol. Stud.*, XV (1914), p. 168 : *Βασιλῖνος Ῥεφαναίων* (en 381) ; *Acta concil. œcum.*, III, p. 92_{22} : *Ζώιλος Ῥεφάνης* ou *Ῥεεφάνης* (en 518).

(4) Hiéroclès, *Synecdemus*, p. 712_8 éd. Wesseling : *Ῥεφαναῖε*, lire *Ῥεφανέαι*.

(5) Cf. les exemples cités par H. Gelzer, *Georgius Cyprius* (Leipzig, 1890), p. 149, adn. ad v. 877.

za-ar des lettres de Tell 'Amarna [1]. L'exactitude de *'Αριστία* (I, 23) et *'rstwn* (Aristōn) comme nom indigène d'Aréthuse est assurée par les formes similaires d'Aristosa [2] et d'Aristonum (?) [3], par le syriaque *Arist(o)n* [4] et le nom moderne d'ar-Rastan. *Κορκουσίων* (I, 27), au lieu de Circesium, rappelle non seulement le Cercusium d'Ammien Marcellin [5], mais aussi le Q(o)rqusion de la *Vie de Jean de Tellā* [6] et de Michel le Syrien [7], produit de la transcription du latin *circus* par *q(o)rqūs* [8].Les formes *Αἰγέα* (II, 6 ; plus souvent *Αἰγέαι*) et *'yg'y* (pahl.) sont bien connues toutes les deux [9]. La leçon *Μομψουεστία* (II, 7) au lieu de *Μοψουεστία* est très fréquente [10]. *Ζεφύριν* (II, 11) n'est pas l'accusatif de *Ζέφυρις*, forme inconnue, mais une orthographe très répandue de *Ζεφύριον* (pahl. *zpyrwn*) ; de même, *'Ικόνιν* (II, 35) est *'Ικόνιον* et non pas l'accusatif de la « strange form *"Ικονις* » [11]. *'Ανεμουρία* (II, 21) au lieu de *'Ανεμούριον* montre le changement usuel que les terminaisons grecques subissent en transcription syriaque. La même forme figure, par exemple, dans la liste syriaque des évêques monophysites bannis en 518 ou 519 [12]. *Σελινοῦν* (II, 22) est évidemment un accusatif incorrect au lieu de *Σελινοῦντα*.

---

(1) Cf. Honigmann, *RE*, III A, 418 s., s. v. *Σίζαρα* ; Rostovtzeff, p. 26, n. 28.

(2) Antoninus Placentinus, *Itinerarium*, ch. 46 ; *CSEL*, XXXIX, p. 190.

(3) Cf. *Martyrologium hieronymianum* = *Acta sanctorum nov.*, II, pars I (1894), p. [115] : *Aristoni episcopi* (mais *Martyrol. syr., ibid.*, p. LX : *'rṭnwn*) ; pars II (1931), p. 485 ; cf. Honigmann, *Byz. Ztschr.*, XXV (1925), p. 29 : « Ariston » plutôt le nom de l'évêché ?

(4) F. Schulthess, *Die syrischen Kanones der Synoden von Nicaea bis Chalcedon, Abhdg. d. Ges. f. Wiss. zu Göttingen, phil.-hist. Kl.*, N. F., X, 2, p. 6_{32} nº 65 ; p. 65_{14} nº 7 ; p. 132_{7}, nº 41 ; Sévère d'Antioche, *Select letters*, p. 81_{16} éd. Brooks ; *Notitia antiochena*, 4, 7, texte syriaque, éd. Rahmani : *Arīstā*.

(5) Ammien Marc., 23, 5, 1 et 4. Cf. Rostovtzeff, p. 26, n. 29.

(6) *Vita Ioannis episcopi Tellae auctore* Elia, *CSCO*, t. 7, p. 61_{8} [t. 8, p. 40_{4}] : Nonnā (Nonnos) ḥə-Qrqūsion.

(7) Michel le Syrien, *Chronique*, II, p. 475 = IV, p. 448, col. I, 6 éd. Chabot : Yōḥannan Qrqūsnayā ḥə-Karmā ; copié par Barhebraeus, *Chron. eccl.*, I, p. 295_{13}, éd. Abbeloos et Lamy.

(8) En syriaque *qrqūs* à côté de *qrqīs* : Payne Smith, *Thesaurus syriacus*, II, 3758, 3759.

(9) Cf. H. Gelzer, *Georgius Cyprius* (Leipzig, 1890), p. 146 ad v. 820.

(10) Cf. mes remarques dans la *Byz. Ztschr.*, XXV (1925), p. 74, 81 et dans l'*EI*, s. v. *Miṣṣīṣ*.

(11) Olmstead, p. 416.

(12) Luc (Lūqā) ḥə-Anemūryā (var. Amoryā) : Incerti auctoris *Chronicon ps.-Dionysianum vulgo dictum*, *CSCO*, t. 104, p. 18_{23} ; *Chronicon ad annum* 846 *pertinens*, *CSCO*, t. 3, p. 228 [t. 4, p. 173] ; Michel le Syrien, *Chronique*, II, p. 173 = IV, p. 267 éd. Chabot. Cf. Honigmann, *Evêques*, *CSCO*, t. 127, p. 147, nº 44.

4. Les villes inconnues.

La plupart des villes énumérées dans les listes trilingues sont bien connues. Toutefois un petit nombre d'entre elles ne figurent dans aucune autre source, notamment : (I, 24) *Διχωρ*, (I, 30) *Χαναρ(α)*, (I, 33) *Α(?)ρτανγελ(ον)* ou *Αρτανγαρ*, (I, 34) *Σουιδα*, (II, 14) *Αγριππαι* (*'nglpws*) et (II, 33) *Ρακουνδια*.

Même si l'on suppose que ces villes ne se sont plus jamais relevées, après avoir été détruites par Šāhpuhr, comme c'est le cas pour Doura, il reste étonnant qu'elles ne soient connues par aucune source antérieure au troisième siècle.

Dans les cas de *Διχωρ*, *Χαναρ(α)* et *Αγριππαι* le site des villes est d'autant plus difficile à déterminer, que l'ordre géographique est méconnaissable, là où elles sont mentionnées. C'est pourquoi on ne sait s'il faut chercher *Διχωρ* près d'Aréthuse ou de Doliché, — ou même près de Doura, si l'on adopte l'ordre suivi dans la version pahl., qui diffère ici de celui de la version grecque. De même, on ne peut décider si *Χαναρ(α)*, qui est mentionnée à la fin d'une série de villes assez distantes les unes des autres, était située près de Batna, qui la précède dans cette liste, ou à un tout autre endroit. *Αγριππαι*, qui est encadrée par Korykos et Kastabala, peut être cherchée aussi bien près de l'une que de l'autre. S'il est toujours téméraire de se baser sur une vague ressemblance entre des toponymes anciens et des toponymes modernes pour résoudre des problèmes de géographie historique, le procédé est d'autant plus arbitraire dans des cas pareils, où le choix des possibilités est si peu limité. En outre, les cartes et les livres modernes contiennent en si grand nombre des toponymes estropiés ou mal transcrits, susceptibles de nous induire en erreur, qu'il faut s'en servir avec la plus grande circonspection. Pour justifier ces scrupules, il suffit de citer les remarques de Sprengling au sujet de *Διχωρ* (p. 370) : « With Dichor the writer can do nothing, unless it be the Zekour-Zuschur, listed on an English map, quoted by Dussaud (p. VIII, n. 1) as on the road from Aleppo to Aintab, which is practically Doliche. » Aucune localité de ce nom n'existe, en effet, à cet endroit. La carte « anonyme » décrite par Dussaud [1], à laquelle Sprengling renvoie, figure en fait,

[1] Dussaud, *Topographie*, p. VIII, n. 1.

comme je l'ai fait remarquer dès 1928 (1), dans le livre intitulé *Travels through different cities of Germany, Italy, Greece, and several parts of Asia, as far as the banks of the Euphrates*, by Alexander Drummond, Esq., His Majesty's Consul at Aleppo (London, 1754), après la p. 205, sous le titre : « A map of part of Syria from an actual survey » ; la même route d'Alep à ʿAynṭāb est indiquée sur une autre carte du même ouvrage intitulée : « Topographical map from Aleppo to the Euphrates &c. » (après la p. 225). Mais, sur ces cartes, la localité en question est appelée Zufchur, et le même nom figure dans l'itinéraire de Drummond, qui a passé, le 22 août 1747, par « Zufchur in the mountain » (*ibid.*, p. 288). Sur la carte turque au 1 : 800.000, publiée en 1934, on trouve la même localité, située comme chez Drummond entre ʿAynṭāb (Gaziantep) et Burç, sous la forme Zevkir. On admettra que la forme exacte du toponyme ne ressemble pas assez à *Διχωρ* pour que l'on puisse retenir la suggestion de Sprengling. Mais il est difficile de proposer une autre identification. *Διχωρ* pourrait être un nom d'origine orientale, ou bien un nom grec abrégé. Un personnage appelé *Διχωριανός* figure dans le traité qu'on cite d'habitude sous le titre *Religionsgespräch am Hofe der Sasaniden* (2). Un texte géorgien mentionne dans les environs de Capitolias, en Palestine II^e, une localité de Triχoro, nom que le P. Peeters explique par *Τριχώρα* (3). *Διχώρ(α)* pourrait être une forme analogue ; mais on peut la dériver tout aussi bien de la racine *d-k-r* (en araméen) ou *z-k-r* (en hébreu), signifiant « homme, viril », que l'on trouve dans maints noms de personne, ainsi que dans le nom de la tribu arabe des *Δαχαρηνοί* (4).

Au sujet de *Χαναρ(α)*, Sprengling se demande (p. 371) : « can it possibly be ancient Ichnae-Khenez-Khanusaen (Dussaud, p. 520), south of Edessa and Harran ? » Mais, comme cette liste ne contient aucune ville qu'on doive chercher avec certitude en Osrhoène, et que, d'autre part, les formes *Ἴχναι*, Ḫnēz et Ḫanuṣaen ne rendent pas compte du *ρ* de *Χαναρ(α)*, Olmstead

(1) Honigmann, *Orientalistische Literaturzeitung*, XXXI (1928), col. 28.

(2) *Religionsgespräch...*, *TU*, XIX (N. F. IV), 3^a, p. 21₂ éd. Ed. Bratke.

(3) P. Peeters, *La passion de saint Pierre de Capitolias*, *Anal. Boll.*, LVII (1939), p. 305-306.

(4) Cf. D. H. Müller, *RE*, IV, 1947, s. v. *Δαχαρηνοί*. [J. Levy, dans *Orientalia*, XXI (Rome, 1952), p. 424 s., identifie *Διχωρ* avec le Dikurna des textes de Kültepe.]

(p. 410, n. 120) et Rostovtzeff (p. 26) ont eu raison de renoncer à reproduire cette identification. Il est pourtant difficile de proposer une meilleure solution. Si la lecture *Χαναρ(α)* n'était pas assurée par l'accord des listes grecques et pahl., on pourrait supposer qu'il s'agit d'une forme estropiée ou contractée de *Χανασαρ(α)*, c'est-à-dire *'Ανάσαρθα*, en aram. Ḥanaṣarθā, en arabe al-Ḫunāṣira, Ḫanāṣar.

'Αρτανγαρ, selon Olmstead (p. 409), « is probably the well-known Artangir », bien que le nom soit « of uncertain reading ». Ensslin (p. 104), au contraire, l'appelle « das sonst unbekannte *'Αρτανγιλ* » (leçon de Sprengling). En effet, on ne connaît ni Artangil, ni Artangar comme nom de ville. Olmstead, qui se réfère à une « previously mentioned Artaxanses (Capitol., *Gord.*, 26, 6) », semble penser à *'Αρτάγειρα*, Artagira (*CIL*, IX, 5290), Artagerassa, Artagerk' (accus. Artagers) ; mais cette ville, située dans le canton d'Aršarunik' de la province arménienne d'Ayrarat sur l'Araxe (1), n'entre évidemment pas en ligne de compte. La ville en question était sans doute située quelque part en Petite Arménie, à l'Ouest de l'Euphrate. Pour que l'on puisse essayer de déterminer son emplacement, il faudrait que la forme exacte de son nom soit d'abord établie avec certitude.

L'identification de *Σονιδα* à Soandos (2) ou Suenda (3) reste douteuse. La ville de *Σόειτα* en Arménie, à l'Est de Anzita (4), à laquelle on pourrait aussi songer, était trop loin de la Cappadoce. Il est d'autant moins aisé de déterminer le site approximatif de Suida, que cette ville est mentionnée entre les villes de la Petite Arménie et *Φρέατα*, qui semble bien être la *Φρέατα* que Ptolémée (5) connaît en « Garsaouéritide » ; or, cette stratégie cappadocienne est assez éloignée de la Petite Arménie.

La ville d' *'Αγρίππαι* (accus. *'Αγρίππας*) en Cilicie n'est pas moins difficile à retrouver. On connaît plusieurs villes qui portaient le nom du gendre d'Auguste : celle des *Agrippenses* en

(1) Hübschmann, *Altarm. Ortsn.*, p. 409.

(2) Strabon, 14, 663. Cf. Ruge, *RE*, III A, 768, s. v. *Soanda* ; K. Bittel, *Kleinasiatische Studien, Istanbuler Mitteilungen*, V (1942), p. 20, n. 32 ; Garstang *ap.* Olmstead, p. 409.

(3) Frontin, *Strat.*, 3, 2, 9. Cf. Ruge, *RE*, IV A, 584 ; Ensslin, p. 104.

(4) Ptol., *Géogr.*, 5, 12, 8 ; p. 946_4 éd. Müller. Cf. Weissbach, *RE*, III A, 787 (= Coissa, *Tab. Peut.* ?).

(5) Ptol., *Géogr.*, 5, 6, 13 ; p. 878_4 éd. Müller : *Γαρσαουηρίτιδος*. Cf. Ruge, *RE*, XX (1941), 759.

Bithynie (1), *Ἀγριππιάς* ou *Ἀγρίππειον*, autre nom d'Anthédon en Palestine (2), *Agrippeia* ou Phanagoreia (3), et peut-être *Οὐιψάνιοι* comme nom des habitants d'Amorion (4). Un évêché du nom d' *Ἀγριππιάς*, suffragant de Sergiopolis en Euphratésie, n'est attesté qu'au cours de la seconde moitié du sixième siècle (5). Certains auteurs syriaques appellent la ville d'Europos (arab. Ǧirbās, aujourd'hui Cerabulus) Agrōpōs ou Agrīpōs ; d'après un texte hagiographique, elle avait été bâtie par « le roi Agrippōs » (6). Quant à la Cilicie, on sait qu'Agrippa y a accordé des réductions d'impôts à certaines villes (7), mais il n'est pas possible d'établir quelles étaient ces villes, non plus que de déterminer celle qui pourrait être Agrippai.

Ῥακουνδία, qui doit se trouver en Cappadoce ou en Lycaonie, est également inconnue. L'exactitude de la forme grecque est garantie par la forme pahl. Aussi semble-t-il peu indiqué de la « corriger » pour expliquer ce nom inconnu. L'identité des finales de la forme pahl. *r'kwndy'* avec celles des deux noms suivants, *l'lndy'* et *'ykwndy'*, suggère deux hypothèses : ou bien la forme grecque authentique serait *Ῥακοῦνδα* qui répondrait à *r'kwndy'* comme *Λάρανδα* à *l'lndy'* ; ou bien elle serait *Ῥακόνιον*, qui répondrait à *r'kwndy'* comme *Ἰκόνιον* à *'ykwndy'*. La première forme montrerait la terminaison -nda, si fréquente dans les toponymes anatoliens, tandis que la seconde évoquerait le nom de la ville de Riconium, dans la partie intérieure de la Cilicie (8). (Mais il ne peut, bien entendu, s'agir ici d'une ville de Cilicie). Si l'on pouvait conjecturer que la forme primitive du toponyme était *Τρακουνδία* ou *Τρακούνδα*, nom qui serait dérivé d'un nom anatolien fort répandu (9), on pourrait envisager une troisième

(1) Pline, *N. H.*, 5, 149 éd. Mayhoff. Cf. Hirschfeld, *RE*, I, 898.

(2) Josèphe, *Ant. iud.*, 13, 357 ; *Bell. iud.*, 1, 416. Cf. Benzinger, *RE*, I, 899.

(3) Cf. Tomaschek, *RE*, I, 898 s., corrigé par Erich Diehl, *RE*, XIX, 1757, s. v. *Phanagoreia*.

(4) Cf. Hirschfeld, *RE*, I, 1876, s. v. *Amorion* ; D. Vaglieri, *Diz. epigr.*, I, p. 368 s.

(5) *Notitia antiochena*, 11, 1, éd. Honigmann, *Byz. Ztschr.*, XXV (1925), p. 75.

(6) Hoffmann, *Auszüge*, p. 31, 161.

(7) Josèphe, *Bell. iud.*, 1, 428 : *τοῖς περὶ τὴν Κιλικίαν πολιχνίοις τὰς ἐτησίους εἰσφορὰς ἐπεκούφισεν.*

(8) Mentionnée entre Eleousa et Séleucie sur le Calycadnos par Pline, *N. H.* 5, 93 ; p. 109_{13} éd. Detlefsen ; Mayhoff, p. 400_{7}, préfère la variante *Iconium*.

(9) Cf. la ville de *Τροκόνδα* (Ruge, *RE*, VII A, 659), ainsi que les nombreux noms de personnes composés de *Τροκο-*, *Ταρκο-*, *Ταρκυ-*, etc., comme *Ταρκονδάριος*, *Ταρκονδαρεύς* etc. Cf. E. Sachau, *Ztschr. f. Assyriologie*, VII (1892), p. 90-94 ; Ensslin, *RE*, VII A, 590, s. v. *Trocundus*.

hypothèse : cette forme hypothétique *Τρακουνδία* précisée, pourrait avoir donné *Δρακοντίανα*, nom d'un *χωρίον τῆς Καππαδοκίας* (1). Même dans ce cas, on ne pourrait déterminer le site exact de la ville. Notre liste le ferait chercher dans les environs de Barata et de Laranda, à moins que dans ce passage l'ordre ne soit troublé, comme il l'est souvent ailleurs.

5. Remarques sur quelques villes connues.

(I, 2, 3, 5, 14) Sur les deux *Βίρθα* et (L)armenaza voyez les paragraphes suivants.

(I, 12) *Οὔρι*[*να*?]. La correction *Οὔριμα* semble s'imposer. Urima correspond probablement à Rūm Qal'a. L'identification avec la localité moderne appelée Urim ou Urum qui est proche de Balqīz est inadmissible.

(I, 18) *ἄλλη Σελεύκια*. — L'une des deux Séleucie est sans doute la même que *Seleucia ad Belum* ou *Σελευκόβηλος*, puisque Séleucie sur l'Euphrate figure dans la liste sous son nom habituel de Zeugma. Olmstead (p. 406) cherche *Seleucia ad Belum* à Qal'at Mirza, sans justifier cette identification. Il semble avoir confondu cette ville avec la forteresse de Lysias, que Dussaud cherche à Qal'at Berzé ou Mirzé (2). J'ai abandonné mon hypothèse selon laquelle Séleucobélos correspondrait à l'actuelle Sqēlebīye (3), et je me suis rangé (4) à l'avis de A. H. M. Jones (5), qui a retrouvé le nom de cette ville dans celui de Selūqīye, à 15 km au Nord de Maṣyāf.

(I, 32) *Δόμαν* (?), la *Δόμανα* de Ptolémée (6). — Müller (7), que suit Olmstead (p. 489), affirme que Domana est l'actuelle Tomna,

---

(1) *Acta S. Demetrii martyris*, ch. 5, *PG*, CXVI, 1396D-1397A ; *Ἰωακεὶμ Ἰβηρίτης, Ἰωάννου Σταυρακίου λόγος εἰς τὰ θαύματα τοῦ ἁγ. Δημητρίου*, 31, dans *Μακεδονικά*, I (1940), p. 366_{15} ; pas d'article dans la *RE*. Cf. aussi *Dracontes*, entre Nicopolis et Satala, et *Draconis* (Ruge, *RE*, V, 1635).

(2) Dussaud, *Topographie*, p. 152 avec la n. 6.

(3) Honigmann, *RE*, II A, 1200-1203, s. v. *Seleukeia* n° 3.

(4) *Le Synecdèmos d'Hiéroclès*, dans *Corpus bruxellense hist. byzant., Forma imp. rom.*, I (1939), p. 40, *ad* 712, 9.

(5) A. H. M. Jones, *Cities of the Eastern Roman Provinces* (Oxford, 1937), p. 451, n. 24.

(6) Ptol., *Géogr.*, 5, 6, 20 ; I, p. 885_1 éd. Müller.

(7) Müller, *ad* Ptol., *l. c.* ; cf. ses *Tabulae in Claudii Ptolemaei geographiam* (Paris, 1901), p. 34, *Asiae tab.* III.

située à 28 milles romains (42 km) de Satala. Mais, si l'on mesure sur la carte même de Mueller la distance entre les deux villes, on atteint 45 milles (67 km). Sur la *Karte von Kleinasien* de Richard Kiepert, on trouve Tomla à 53 km. de Sadak et encore Tomlacïk (« la petite Tomla ») à 34 km au Nord-Est de Sadak, mais aucune place du nom de Tomna. Franz Cumont a déjà mis en doute l'identification de Mueller [1] et a déclaré celle avec Köse la plus vraisemblable, encore qu'elle ne soit pas tout à fait sûre [2]. En tous cas, Domana ne peut être identique à Doman Kaya (« Rocher du brouillard ») [3] près de Şebin Kara Hisar, comme l'a suggéré Garstang (Olmstead, p. 409, n. 117).

(II, 5) *Κατάβολος*. — Cette ville [4] était sans doute située à Burnaz, ou près de Burnaz, à l'embouchure du Burnaz-çayï. Janke propose de l'identifier à Kara Kaya [5], mais le nom même, « Ancrage, Mouillage », indique clairement qu'il s'agit d'une ville côtière.

(II, 8) *Μάλλος*. — Le site exact de cette ville, qu'on cherche près de Karataş [6], est toujours incertain.

(II, 12) *Σεβαστή*. — Il s'agit évidemment d'Elaioussa-Sébaste, comme Sprengling (p. 379) l'a supposé, et non pas de la Sébaste au Nord-Est de Iotapé (Ensslin, p. 66, 110). Si la forme du nom dans la liste pārs., qui est très difficile à déchiffrer (*'gns(tyk)'y* : cf. apparat, p. 148), représente vraiment le nom d'« Augusta », ce dernier nom ne pourrait guère désigner la ville cilicienne d'Augusta, mais serait plutôt une traduction maladroite du nom de *Σεβαστή* qui se trouve à la place correspondante dans la liste grecque.

(II, 16) *Νερωνιάς*. — Le site exact de cette ville est inconnu. Je propose de l'identifier à l'actuelle Bağdacïk [7].

---

(1) F. Cumont, *Studia pontica*, II (Bruxelles, 1906), p. 354, n. 2.

(2) Id., *ibid.*, p. 354 s.

(3) Id., *ibid.*, p. 303.

(4) Cf. A. Janke, *Auf Alexanders des Gr. Pfaden* (Berlin, 1904), p. 16, 152 s., n. 35 ; Ruge, *RE*, X, 2336_{36-47}, s. v. *Kastabala*.

(5) Janke, *l. c.*

(6) Cf. R. Mouterde, *Le musée d'Adana* (Paris, 1922), p. 14 s. Cf. V. Cuinet, *La Turquie d'Asie*, II (Paris, 1892), p. 41.

(7) Honigmann, *Neronias-Irenopolis in Eastern-Cilicia, Byzantion*, XX (1950), p. 39-61. — M. H. Seyrig vient de publier une monnaie, dont la légende réunit les trois noms de Neronias, Irenopolis et Sepphoris *(Irenopolis-Neronias-Sepphoris, Numismatic chronicle*, 6e sér., X [1950], p. 284-289). Il l'attribue à Sepphoris de Palestine. Aussi, contrairement à ce qu'il affirme, ne croyons-nous

(II, 20) *Α*(?) *Κελενδερίς*. — La lettre *Α*, qui précède ce nom, pourrait-elle être l'initiale du nom suivant *Ἀνεμουρία*, que le copiste aurait commencé à écrire avant de s'aviser qu'il avait omis le nom précédent ? Ou bien s'agit-il de l'initiale d'Anazarbe, omise dans cette liste, mais mentionnée par Philostratos (1) comme une des villes prises par Šāhpuhr ?

(II, 23) *Μυῶν* (Olmstead, p. 417 ; *Μυον* Sprengling). — Myon et Dometiou (voir plus bas) présentent l'ellipse de *πόλις*, dont bien d'autres toponymes, surtout en Égypte, fournissent des exemples. La liste pahl. les remplace en effet par des formes composées de *-πολις*. Mais, au lieu de *Μυῶν* nous y lisons *mzdnprws*, graphie qui représente, selon toute vraisemblance, le nom indigène, Mysanda, affligé d'une interversion.

On peut expliquer *Μυώνπολις* comme la traduction du nom indigène de Mysanda, ainsi que Pline appelle Myous (2).

(II, 26) *Δομετίου* (*πόλις*). — Cette ville figure dans la version pahl. sous le nom de *mwstynprwsy*. Telle est sans doute la forme indigène de son nom, qui, transcrite en grec, serait *Μοστινόπολις*. *Μοστήνη* et *Mustena* sont attestés ailleurs comme toponymes anatoliens : il y a une ville de *Μοστήνη* en Lydie (3) et une ville de Mustena en Pisidie (4).

---

pas qu'elle prouve quoi que ce soit pour la ville de Cilicie : à celle-ci les deux noms de Néronias et d'Irénopolis ne sont jamais donnés pour la même époque, et Théodoret dit même : *Κιλικίας δὲ τῆς δευτέρας ἡ Νερωνιάς ἐστι πόλις ἣν νῦν Εἰρηνούπολιν ὀνομάζομεν* (*H. E.*, I, 7, 14 ; p. 33_2 éd. L. Parmentier).

(1) Philostratos, dans Jean Malalas, *Chron.*, p. 297_{14} éd. Bonn.

(2) Pline, *N. H.*, 5, 93 ; I, 400_4 éd. Mayhoff. Cf. Ruge, *RE*, XVI, 1186. — L'identification, plusieurs fois proposée, de Myus avec Mandane est à écarter parce que les deux noms sont maintenant attestés chacun deux fois : Myus par Scylax (102 ; p. 76 éd. C. Müller, *GGM*, I) et par les *Res Gestae ;* Mandane par le *Stadiasmus maris magni* (192 s. ; p. 448, éd. C. Müller, *GGM*, I ; — 445 s. ; p. 119 éd. A. Bauer et R. Helm, *Hippolytus Werke*, IV) et par la liste des évêques monophysites bannis que donnait Jean d'Éphèse et que nous ont conservées trois chroniques syriaques, la *Chronique de 846* (*CSCO*, t. 3, p. 228_6 [t. 4, p. 173_{14}], le pseudo-Denys de Tellmaḥré (*CSCO*, t. 104, p. 18_{25}) et Michel le Syrien (II, p. 173, n° 48 = IV, p. 267, col. II, 26 éd. Chabot (cf. E. Honigmann, *Évêques et évêchés monophysites*, *CSCO*, t. 127 [*Subsidia*, 2], [1951], p. 96 avec la n. 6). Myus n'est pas non plus Musbada ; cf. E. Honigmann, *Byzantion*, X (1935), p. 651-4.

(3) Aujourd'hui Asartepe. Cf. J. Keil, *RE*, XVI, 379 s. et J. Jongkees, *Bemerkungen zu Μασταυρα und Μοστηνη*, *Glotta*, XXVII (1939), p. 252-256.

(4) En 325, l'évêque *Ἀκαδήμιος Πάππων*, c.-à-d. de Pappa-Tiberioupolis en Pisidie (auj. Yonuslar), est appelé *Academius de Mustena* dans la meilleure liste des Pères de Nicée. Cf. Honigmann, *Byzantion*, XIV (1939), p. 36 s., n° 154.

6. Bīrθā Arūpān (?) et Bīrθā Aspōrakān (*Βιρθα 'Ασπωρακοϒ*).

Entre Anatha et Soura, le texte grec nomme seulement *Βίρθαν 'Ασπωράκου*, tandis que le texte pahl. a deux noms : *byrt 'rwpn* (ou *'kwpn*) et *byrt 'spwrkn*. La seule Birtha située sur l'Euphrate entre Anatha et Soura qu'on connaisse par d'autres sources, doit être cherchée dans les environs de Dēr ez-Zōr. Sprengling (p. 369), comme d'autres avant lui (1), identifie la Birtha de Ptolémée avec Dēr ez-Zōr même. Il suppose que le mot Aspōrakān a le même sens que Zōr. Mais Dēr ez-Zōr semble être une ancienne ville plutôt qu'une ancienne forteresse (2) ; de plus, le mot arabe *ez-zōr (zawr)* n'est certainement pas d'origine persane, comme le suppose Sprengling (3). Il n'y a donc aucune raison d'identifier la « forteresse » (Bīrθā) avec cette ville qui doit son nom à un couvent *(dayr)*. D'après Ptolémée (4), *Βίρθα*, ville de l'Arabie Déserte, était située en aval de Thapsaque, sur la rive droite de l'Euphrate.

Le site exact d'une des deux *Βῖρθαι* qui figurent dans notre inscription, est fixé du fait que la *Notitia dignitatum* place sous le *Dux Osrhoenae* une *ala prima Victoria(e)* stationnée à *Tovia contra Bintha* (5). La correction évidente de *Bintha* en *Birtha* a déjà été proposée par Wesseling ; dans la *Notitia dignitatum* les lettres *n* et *r* sont très souvent confondues. A un certain endroit il y avait donc deux places fortifiées de part et d'autre de l'Euphrate : la « forteresse » de *Βίρθα* en Arabie Déserte et le camp de *Tovia contra Birtha* en Osrhoène. Le nom de *Tovia*

(1) H. Kiepert, *ap.* C. Ritter, *Erdkunde, Asien*, XI, p. 691 ; D. H. Müller, *RE*, III, 498 s., s. v. *Birtha* nº 3 ; R. Kiepert, *Formae orbis antiqui*, tab. V, textus, p. 5.

(2) Herzfeld (cité p. 163, n. 4) I, p. 171, l'identifie à *Γάδειρθα* ; Dussaud, *Topographie*, p. 456, à Auzara (*Azaura). Herzfeld (p. 170 s.) parle d'une « Schuttanhöhung, auf der der ältere Stadtteil liegt », ce qui indique que la ville est d'origine ancienne et non pas une « jolie ville toute neuve » (Cl. Huart, *EI*, s. v. *Deir al-Zōr*).

(3) Arabe *zôr* = « dépression », cf. H. Derenbourg, *Ousâma ibn Munḳidh* (Paris, 1889), p. 108, n. 4 ; A. Socin, *Liste arab. Ortsappellativa, ZDPV*, XXII, p. 51. Autrement, J. B. L. J. Rousseau, *Recueil de voyages et de mémoires publ. par la Société de Géographie de Paris*, II (1825), p. 212, n. 7 : « Il-Zawr : Forêt immense qui s'étend des deux côtés du fleuve, depuis Balès jusqu'à Gherbat, dans une longueur de 80 lieues ».

(4) Ptol., *Géogr.*, 5, 18 ; I, p. 1014_1 éd. C. Müller (par C. Fischer).

(5) *Notitia dignitatum*, or., 35, 28 ; p. 76 éd. Seeck.

est d'ailleurs assez incertain (1) ; le camp s'appelait peut-être seulement *Contra Birtha* (2). Or, le R. P. Poidebard, qui a exploré en avion le *Limes* oriental (3), a découvert à 136 km en aval de Soura (4) et à 45 km en amont de Circesium, le fort « particulièrement important » de Qreiyé (Γariyé), « qui, avec son camp tête de pont sur l'autre bord, terminait la fermeture du passage ». Le « camp en face de Qreiyé » (5) était évidemment *(Tovia) Contra Birtha*, tandis que Qreiyé doit être identifiée avec une des deux *Βῖρθαι* mentionnées dans notre inscription.

Le nom d'*Ἀσπωράκης*, par lequel on a distingué l'une de ces deux *Βῖρθαι* des autres forteresses, comme Bīrθā Arūpān (?) ou Bīrθā-Makedonopolis (aujourd'hui Birecik), était assez répandu en Orient (6). L'éponyme est peut-être ici le phylarque d'Anthemousia expulsé par Trajan en 115 (7) : il pourrait s'être retiré sur l'autre rive de l'Euphrate, où les maîtres de Palmyre étaient sans doute assez indépendants pour lui octroyer cette forteresse. Mais rien n'empêche que l'éponyme de la forteresse ait été un de ses descendants ou un quelconque homonyme.

Quant à Bīr*θ*ā Arūp(ā)n (Akūp(ā)n ?), Sprengling rapproche Arūp(ā)n du nom d'Europos (p. 369) : « This might be the castle or fortification at Dura-Europos, even though the city itself is mentioned later as Dūra ». Dans un autre passage (p. 370), il identifie cependant la Doura de l'inscription avec Douraki *(sic)* à l'Ouest de Killiz, qui figure sur la carte XII de Dussaud (R. Kiepert : Derakli). Comme à Olmstead (p. 404), cette explication d'Arūpān me semble impossible. Dans un texte syriaque (8), on

(1) Seeck a proposé, dans son édition, p. 76, n. 7, de le corriger en *Iovia*. Mais ne s'agit-il pas d'une dittographie ? *Tovia* pourrait reproduire les deux dernières syllabes du mot précédent, *Victoria*.

(2) Cf. les nombreuses villes ou fortifications, situées surtout sur le Nil ou sur le Danube, dont le nom est formé au moyen de *Contra* ou de *Trans* suivi du nom d'une ville de la rive opposée. Cf. *RE*, IV, 1160 s., s. v. *Contra* nº 1-13 et VI A, 2147 ss., s. v. *Transalba*, *Transaquincum*, *Transdierna*, *Transdrobeta*, *Translitae*, *Transluco*, *Transmarisca*.

(3) A. Poidebard, *La trace de Rome dans le désert de Syrie*, *Bibl. archéol. et hist.*, XVIII (1934), p. 87.

(4) Id., *ibid.* : « 42 km. de Soura » est inexact d'après les distances indiquées p. 85 s.

(5) Id., *op. cit.*, p. 89.

(6) Cf. Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 47, s. v. *Aspūrak* et p. 310, s. v. *Σποράκης*.

(7) Dion Cassius, 68, 21, 1 éd. Boissevain. Cf. Stein, *RE*, III A, 1874 s.

(8) Thomas Hyde, *Veterum Persarum et Parthorum et Medorum religionis historia* (Oxford, 1760), p. 383[11] (cité par Justi).

trouve ʿAruφon comme nom d'un des rois mages ; mais Justi (1) le corrige en ʿUdaφor. S'il faut lire Akūp(ā)n, on pourrait retrouver ici le nom Akuphis (2), le *n* appartenant à un suffixe, comme dans Aspōrak(ā)n.

Étant donné l'ordre des noms dans la version pahl., il faut sans doute identifier Bīrθā Arūpān (Akūpān) à Qreiyé ou Γariyé. Quant à *Βίρθα Ἀσπωράκου*, Olmstead (p. 404) a probablement raison de la chercher à Ḥalebīyé, l'ancienne Zenobia. En effet, le R. P. Poidebard (3) parle des « trois passes, gardées, solidement, de Soura, de Ḥalebiyé et de Qreiyé ». Qreiyé est certainement la Birtha située en face de la *Contra Birtha* de la *Notitia dignitatum ;* pour ce qui est de la Birtha de Ptolémée, on ne peut dire avec certitude laquelle elle est des deux forteresses (4).

7. Armenaza.

Le *Λ* initial de *Λαρμέναζα* (I 14) s'explique peut-être par une fausse interprétation du syriaque *l-Armenāz* = *εἰς Ἀρμέναζα*, car l'identification avec Armenāz ne semble pas douteuse. La possibilité d'une confusion des lettres syriaques *ʿē* et *lāmaδ*, qui se ressemblent parfois beaucoup, n'entre pas en ligne de compte, car le nom d'Armenāz ne commence pas par un *ʿē* (5). Comme on l'a souvent noté, le nom de cette ville figure déjà dans une inscription cunéiforme, probablement vers 738 av. J.-C., sous la forme Tarmanazi (6). Il semble en outre attesté, beaucoup plus près de notre inscription, par un document du IVe s. ap. J.-C.

(1) Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 369b, s. v. *Wiñdafarnā(h)*.

(2) H. Berve, *RE*, Suppl.-Bd. IV, 12.

(3) Poidebard, *op. cit.*, p. 94.

(4) E. Herzfeld, *Archäologische Reise im Euphrat- und Tigrisgebiet* (*Forsch. z. islam. Kunst*, I [1911]), I, p. 171, n. 3, la cherche à Ḥalebīye (Ḥalabiyyah). Musil, *Middle Euphrates*, p. 333 s., la confond non seulement avec Birtha Makedonopolis (auj. Birecik), mais aussi avec Kaφrā δə-Bārθā ou δə-Bīrθā près d'Apamée, en Syrie IIe (cf. sur cette localité E. Honigmann, *Nord-syrische Klöster in vorarabischer Zeit, Zeitschrift für Semitistik*, I (1922), p. 19).

(5) Cf. William Wright, *Catalogue of the Syriac Mss. of the British Museum*, II, p. 945b, cod. 857 = Add. 12155, fol. 163b (saec. VIII) : couvent de Bēθ Marōn à Armenāz, ville attribuée à la *χώρα* d'Apamée (cf. p. 946a).

(6) C. Kraeling, *Aram and Israel* (New-York, 1918), p. 110, n. 2 ; Dussaud, *Topographie*, p. 215, n. 13 ; Honigmann, *RE*, IV A, 1599$_{67}$, s. v. *Syria* ; Rostovtzeff, p. 25, n. 29.

Parmi les biens immobiliers, situés dans le diocèse d'Orient que l'empereur Constantin le Grand donna au Saint-Siège, le *Liber Pontificalis* (1) cite *in provincia Eufratense sub civitate Cyro :*

> *possessio Armanazon, praest. sol. CCCLXXX*
> *possessio Obariae, praest. sol. CCLX.*

Il est vrai que l'attribution de cette ville à l'Euphratésie est assez étonnante, s'il s'agit de l'Armenāz actuelle. De plus, cette province n'existait pas encore à l'époque de Constantin (2) ; mais tout indique que la liste donnée par le *Liber Pontificalis* vient d'un document rédigé peu avant 386 (3). Il ne semble cependant pas impossible qu'au IVe s. Armenāz ait appartenu à la Cyrrhestique (« *sub civitate Cyro* ») ; la ville de Gindaros, attribuée à la même Cyrrhestique par Strabon (4), fut plus tard rattachée à la région d'Antioche (5). S'il s'agit vraiment, dans le *Liber Pontificalis*, d'Armenāz, à 11 km de l'Oronte et à 13 km au Sud de Ḥārim, il faut supposer qu'au IVe s. la Cyrrhestique se serait étendue jusqu'aux bords de l'Oronte ou non loin de là. Au sujet de la *possessio Armanazon*, Dussaud (6) remarque : « Nous ne trouvons rien à rapprocher d'Armamazon » *(sic)*, et il renvoie aux *Études syriennes* de Cumont. Dans ce livre (7), Arma*m*azon n'est toutefois qu'une faute d'impression.

Armenāz qui, sur la grande Carte de l'Asie Mineure de Richard Kiepert figure à tort au Sud de « Bârîsha », se trouve en réalité dans la vallée d'er-Rūğ (8). Sur la carte turque au 1 : 800.000, le nom semble être estropié (Efsinaz ? ; difficile à lire). A 6 km au Sud d'Armenāz se trouve Bīr Armenāz (9).

---

(1) L. Duchesne, *Le liber pontificalis, Bibl. des Éc. franç. d'Ath. et de Rome*, 2e sér., III (1886-1892), p. 178_{10}, ch. 34, 20 ; *Monum. Germ. hist., Gestorum pontificum romanor.* vol. I, éd. Mommsen, p. 60_{9}.

(2) Cf. Honigmann, *RE*, XII, 193 s., *s. v. Κυρρηστική*.

(3) Cf. L. Duchesne, *op. cit.*, Introduction, p. CL.

(4) Strabon, *Géogr.*, 16, 751.

(5) Théodoret, *Hist. rel.*, 2 ; *PG*, LXXXII, 1313B.

(6) Dussaud, *Topographie*, p. 471.

(7) F. Cumont, *Études syriennes* (Paris, 1917), p. 226, n. 6.

(8) Cf. *Publications of an American Expedition to Syria*, I (1914), p. 108 (la prétendue seconde Armenāz entre Sermīn et Rīḥā, qui y est mentionnée, s'appelle en réalité Menāz ou Qumināz) ; Dussaud, *Topographie*, carte X A1 ; Froment, *Syria*, XI (1930), p. 288 et carte.

(9) Dussaud, *l. c.* ; Froment, *l. c.*

BIBLIOGRAPHIE DES *RES GESTAE*

1. M. Sprengling, *A new Pahlavi Inscription, American Journal of Semitic Languages and Literatures*, LIII (1936-37), p. 126-144.
2. Id., *Zur Parsik-Inschrift an der « Kaaba des Zoroaster », Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XCI (1937), p. 652-672.
3. W. B. Henning, *The great Inscription of Šāpūr I, Bulletin of the School of Oriental studies*, IX (1937-39), p. 823-849. — Cité : Henning.
4. M. Sprengling, *Kartīr, Founder of Sasanian Zoroastrianism, American Journal of Semitic Languages and Literatures*, LVII (1940), p. 197-228.
5. Id., *From Kartīr to Shahpuhr I, ibid.*, p. 330-340.
6. Id., *Shahpuhr I, the Great, on the Kaabah of Zoroaster (KZ), ibid.*, p. 341-429 (pages 421-429 : photographie de la version pahlavīγ de l'inscription). — Cité : Sprengling.
7. Id., *Pahlavi Notes, ibid.*, LVIII (1941), p. 169-176.
8. A. T. Olmstead, *The mid-third Century of the Christian Era, Classical Philology*, XXXVII (1942), p. 241-262 et 398-420. — Cité : Olmstead.
9. M. I. Rostovtzeff, *Res Gestae divi Saporis and Dura, Berytus*, VIII, 1 (1943), p. 17-60. — Cité : Rostovtzeff.
10. R. Ghirshman, *Bégram. Recherches archéologiques et historiques sur les Kouchans, Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, LXXIX = *Mémoires de la délégation archéologique française en Afghanistan*, XII (Le Caire, 1946 [paru en 1948]). — Cité : Ghirshman. Cf. p. 108-110.
11. G. Pugliese Carratelli, *Res gestae divi Saporis, La parola del Passato*, II (1947), p. 209-239.
12. Id., *Ancora sulle « Res gestae divi Saporis », ibid.*, p. 356-362.
13. W. Ensslin, *Zu den Kriegen des Sassaniden Schapur I., Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften* (Philos.-hist. Klasse), 1947, 5 (München, 1949). — Cité : Ensslin.
14. W. B. Henning, *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XII (1947-48), p. 53 s.
15. J.H. Kramers, *Peshāwar, Annual Bibliography of Indian Archaeology*, XV (1940-47), (Leiden, 1950), p. XVI-XXI. — Cf. p. 105, n. 1 et 101, n. 1.

ABRÉVIATIONS

AJSL = *American Journal of Semitic Languages and Literatures* (Chicago).

Assemani, *BO* = J. S. Assemani, *Bibliotheca orientalis clementino vaticana* (Rome, 1719-1728).

BGA = *Bibliotheca geographorum arabicorum*, ed. M. J. de Goeje (Leiden, 1860 —).

Brosset, *Additions* = M. Brosset, *Additions et éclaircissements à l'Histoire de la Géorgie depuis l'antiquité jusqu'au 1469 de J.-C.* (Saint-Pétersbourg, 1851).

Brosset, *Histoire* = M. Brosset, *Histoire de la Géorgie depuis l'antiquité jusqu'au XIX*e *siècle* (Saint-Pétersbourg 1849-1858).

BSOS = *Bulletin of the School of Oriental (and African) Studies* (Londres).

CIL = *Corpus inscriptionum latinarum.*

CSCO = *Corpus scriptorum christianorum orientalium.*

1 = Syr. III, 4. Textus. I. Guidi, *Chronica minora*, fasc. 1 (p. 1-40), 1903.

2 = Syr. III, 4, Versio. I. Guidi, *Chronica minora*, fasc. 1 (p. 1-32), 1903.

3 = Syr. III, 4, Textus. E. W. Brooks, *Chronica minora*, fasc. 2 (p. 41-240), 1904.

4 = Syr. III, 4, Versio. I.-B. Chabot, *Chronica minora*, fasc. 2 (p. 33-180), 1904.

7 = Syr. III, 25, Textus. E. W. Brooks, *Vitae virorum apud monophysitas celeberrimorum*, I, 1907.

8 = Syr. III, 25, Versio. E. W. Brooks, *Vitae virorum apud monophysitas celeberrimorum*, I, 1907.

62*= Syr. III, 7, Textus. E. W. Brooks, *Eliae metropolitae Nisibeni opus chronologicum*, I, 1910.

63*= Syr. III, 7, Versio. E. W. Brooks, *Eliae metropolitae Nisibeni opus chronologicum*, I, 1910.

81 = Syr. III, 14, Textus. I.-B. Chabot, *Chronicon ad A. C. 1234 pertinens*, I. *Praemissum est Chronicon anonymum ad A. D. 819 pertinens*, curante A. Barsaum, 1920. — V : vol. 109.

84 = Syr. III, 6, Textus. E. W. Brooks, *Historia ecclesiastica Zachariae Rhetori vulgo adscripta*, II. *Accedit fragmentum Historiae ecclesiasticae Dionysii Telmahrensis*, 1921.

88 = Syr. III, 6, Versio. E. W. Brooks, *Historia ecclesiastica Zachariae Rhetori vulgo adscripta*, II. *Accedit fragmentum Historiae ecclesiasticae Dionysii Telmahrensis*, 1924.

104 = Syr. III, 2, Textus. I.-B. Chabot, *Incerti auctoris Chronicon anonymum pseudo-Dionysianum vulgo dictum, II. Accedunt Iohannis Ephesini fragmenta*, curante E. W. Brooks, 1933.
109 = Syr. III, 14, Versio. I.-B. Chabot, *Anonymi auctoris Chronicon ad A. C. 1234 pertinens*, I. *Praemissum est Chronicon anonymum ad A. D. 819 pertinens*, 1937. — T. : vol. 81.
127 = *Subsidia* 2. E. Honigmann, *Évêques et évêchés monophysites d'Asie Antérieure au VI^e siècle*, 1951.
132 = *Subsidia* 4. G. Garitte, *La Narratio de rebus Armeniae*, 1952.

CSEL = *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum.*

Dubois de Montpéreux = Dubois de Montpéreux, *Voyage autour du Caucase* (Paris, 1839-1843).

Dussaud, *Topographie* = R. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, *Bibliothèque archéologique et historique*, IV (Paris, 1927).

EI = *Encyclopédie de l'Islām.*

Ensslin : cf. p. 165, n° 13.

FGH = *Die Fragmente der Griechischen Historiker*, éd. F. Jacoby (1923—).

FHG = *Fragmenta historicorum graecorum*, éd. C. Müller (Paris, 1841-1872). — *N. B.* : *FHG*, V, 2 est cité comme Langlois, I.

Foucher, *Route de l'Inde* = A. Foucher et E. Bazin-Foucher, *La vieille route de l'Inde de Bactres à Taxila*, *Mémoires de la délégation archéologique française en Afghanistan*, I (Paris, 1942 et 1947).

Garitte, *Agathange* = G. Garitte, *Documents pour l'étude du livre d'Agathange*, *Studi e testi*, t. 127 (1946).

Garitte, *Narratio*, voir *CSCO*, 132.

GGM = *Geographi graeci minores*, éd. C. Müller (Paris, 1855-1861).

Ghirshman : cf. p. 165, n° 10.

Grousset, *Arménie* = R. Grousset, *Histoire de l'Arménie des origines à 1071* (Paris, 1947).

Henning : cf. p. 165, n° 3.

Herzfeld, *Paikuli* = E. Herzfeld, *Paikuli, Forschungen zur islamischen Kunst*, III (Berlin, 1924).

HGM = *Historici graeci minores*, éd. L. Dindorf (Leipzig, 1870-1877).

Hoffmann, *Auszüge* = G. Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persischer Märtyrer*, *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, VII, 3 (Leipzig, 1880).

Honigmann, *Évêques*, voir *CSCO*, 127.

Honigmann, *Ostgrenze* = E. Honigmann, *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches* (1935), paru comme t. III de A. A. Vasiliev, *Byzance et les Arabes* (*Corpus Bruxellense historiae byzantinae*, III).

Hübschmann, *Altarm. Ortsn.* = H. Hübschmann, *Die altarmenischen Ortsnamen*, *Indogermanische Forschungen*, XVI (1904), p. 197-490.

HÜBSCHMANN, *Arm. Gramm.* = H. HÜBSCHMANN, *Armenische Grammatik*, I, *Bibliothek indogermanischer Grammatiken*, VI, I (Leipzig), 1897).

JA = *Journal asiatique* (Paris).

JRAS = *Journal of the Royal Asiatic Society* (Londres).

JUSTI, *Iran. Namenbuch* = F. JUSTI, *Iranisches Namenbuch* (Marburg, 1895).

K. = B. KARLGREN, *Analytic Dictionary of Chinese and Sino-japanese* (Paris, 1923). — La prononciation « ancienne » est celle du VI[e] s. ap. J.-C.

Kephalaia = *Kephalaia*, I, *Manichäische Handschriften der staatlichen Museen Berlin*, I, 1. Hälfte (Stuttgart, 1940). — Édition et traduction des *Kephalaia* 1 à 95, dues à H. L. POLOTSKY jusqu'à la page 102, où commence le *Kephalaion* 39 ; à partir de la page 103 à A. BÖHLIG.

LANGLOIS = V. LANGLOIS, *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie* (Paris, 1865 et 1869). — LANGLOIS, I = *FHG*, V, 2.

LE QUIEN = M. LE QUIEN, *Oriens christianus* (Paris, 1740).

MANSI = J. D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* (Florence, 1769 ss.).

MARKWART, *Ērānšahr* = J. MARQUART (1), *Ērānšahr nach der Geographie des Ps. Moses Xorenac'i*, *Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philol.-hist. Klasse*, N. F. III, 2 (Berlin, 1901).

MARKWART, *Sigynnen* = J. MARKWART, *Die Sigynnen, Caucasica*, X (1932), p. 1-42.

MARKWART, *Streifzüge* = J. MARQUART, *Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge* (Leipzig, 1903).

MARKWART, *Südarmenien* = J. MARKWART, *Südarmenien und die Tigrisquellen, Studien zur armenischen Geschichte*, IV (Vienne, 1930).

MARKWART, *UGE*, II = J. MARQUART, *Untersuchungen zur Geschichte von Eran*, II, *Philologus*, Supplementband X (1907), p. 1-258.

MARKWART, *Wehrot* = J. MARKWART, *Wehrot und Arang*, herausgegeben von H. H. SCHAEDER (Leiden, 1938).

MARKWART-MESSINA, *Catalogue* = J. MARKWART, *A Catalogue of the provincial Capitals of Ērānshahr*, edited by G. MESSINA, *Analecta Orientalia*, III (1931).

MEFR = *Mélanges d'archéologie et d'histoire. École française de Rome.*

MINORSKY, *Ḥudūd* = V. MINORSKY, *Ḥudūd al-'Ālam*, *Gibb Memorial Series*, N. S. XI (1937).

---

(1) L'auteur adopte pour la première fois en 1922 l'orthographe MARKWART pour son nom. « Sie entsprang dem Wunsche MARKWARTS, seinen alten deutschen Familiennamen MARQUART — für den er auch gelegentlich in Brief- oder Kartenunterschriften das armenische *Bdešakan* oder das mittelpersische *Marzpānān* einsetzte — in deutscher Schreibung zu geben. » (H. H. SCHAEDER, dans MARKWART, *Wehrot*, p. 28*, n. 51).

MUSIL, *Middle Euphrates* = *The Middle Euphrates, American geographical Society. Oriental Explorations and Studies*, III (New-York, 1927).

NÖLDEKE, *Tabari* = Th. NÖLDEKE, *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sassaniden, aus der arabischen Chronik des Tabari übersetzt...* (Leiden, 1879).

OLMSTEAD : cf. p. 165, n° 8.

Périple anonyme, éd. A. DILLER = A. DILLER, *The Tradition of the minor Greek Geographers, Philological Monographs publ. by the American philological Association*, XIV (1952).

PETECH = L. PETECH, *Northern India according to the Shui-Ching-chu, Serie orientale Roma*, II (1950).

PG = *Patrologia graeca.*

PH = *Patmagirk' Hayoc'* (« Historiens de l'Arménie », éd. à Tiflis) [1] :
I, 2 = AGAT'ANGEŁOS, *Patmut'iwn Hayoc'*, éd. G. TĒR-MKRTČ'EAN et ST. KANAYEANC' (1909).
I, 4 = ŁAZAR P'ARPEC'I, *Patmut'iwn Hayoc'*, éd. G. TĒR-MKRTČ'EAN et ST. MALχASEAN (1904).
II, 1 = MOVSĒS XORENAC'I, *Patmut'iwn Hayoc'*, éd. M. ABEŁEAN et S. YARUT'IWNEAN (1913).

PLINE, *N.H.*, éd. DETLEFSEN = D. DETLEFSEN, *Die geographischen Bücher (II, 242-VI Schluss) der Naturalis Historia des C. Plinius Secundus, Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, IX (Berlin, 1904).

PO = *Patrologia orientalis.*

PUECH, *Manichéisme* = H.-Ch. PUECH, *Le manichéisme, Musée Guimet. Bibliothèque de diffusion*, LVI (Paris, 1949).

RE = *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft.*

ROSTOVTZEFF : cf. p. 165, n° 9.

SCHWARZ, *Iran* = Paul SCHWARZ, *Iran im Mittelalter nach den arabischen Geographen*, 1.600 + 96 p. : fasc. **I** (jusque p. 109), Leipzig, 1896, nouv. impr. 1929 ; fasc. **II**, **III**, **IV** (jusque p. 511) = *Quellen und Forschungen zur Erd- und Kulturkunde*, III (1910), VI (1912) et IX (1921) ; fasc. **V**, **VI** et **VII** (jusque p. 957) = *Quellen und Forschungen zur Kultur- und Religionsgeschichte*, I (1924), II (1926), III (1929) ; fasc. **VIII** et **IX** (jusque p. 1.600), autographiés, Stuttgart-Berlin, 1934 et 1936 ; enfin **Gesamtregister** des fasc. I-VII, dactylographié, Leipzig, 1929 [2].

SPRENGLING : cf. p. 165, n° 6.

---

[1] Ces trois excellentes éditions critiques ont seules paru dans cette collection, que la première guerre mondiale est malheureusement venue interrompre.

[2] C'est par erreur que le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, t. 168 (1946), col. 635, compte les fasc. « V[-VI] et VII » — en réalité V[-VI et VII] et le *Gesamtregister* des fasc. I-VII — comme fasc. IX, XI et XI*bis* des *Quellen und Forschungen zur Erd- und Kulturkunde.*

TI = *Taishō Issaikyō* ou « Canon bouddhique de l'ère Taishō » (Tokyo, 1924 —).

TU = *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur* (Leipzig).

Vaχušti, *Géographie* = M. Brosset, *Description géographique de la Géorgie, par le tsarévitch Wakhoucht* (Saint-Pétersbourg, 1842).

Yāqūt = Yāqūt, *Mu'ǧam al-buldān*, éd. F. Wüstenfeld (Leipzig, 1866-1873 ; nouv. impr. 1924).

ZDMG = *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.*

ZDPV = *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins.*

---

pahl. = pahlavīγ, la langue officielle des Arsacides.

pārs. = pārsīγ, la langue officielle des Sassanides.

ADDENDA

(janvier-février 1953).

I

Une première version du *Chapitre II*, parue dans les *Mélanges Grégoire*, III, annonçait le présent mémoire (1). J'y terminais la n. 1 de la p. 252 dans les termes suivants :

« Sur l'Asōrestān, sur la bataille de Pērōz-Šāhpuhr et l'injuste suspicion que l'on a jetée à son propos sur la véracité des *Res Gestae* (Ensslin, *l. l.* [p. 95 s.]), je me permets de renvoyer aux *Recherches sur les « Res Gestae Divi Saporis »* que je publie avec le Professeur E. Honigmann (sous presse). J'y montre qu'outre l'Asōrestān, deux termes de la liste des parties de l'empire de Šāhpuhr Ier ont été mal identifiés : le *sykn* (pahl. l. 2, p. 349) = *Μαχελονία* (l. 3, p. 348) n'est pas le Siunikʿ (W. Henning, *Bull. of the School of Or. and Afr. Stud.*, 12 [1947-48], 54), mais la Mingrélie, que le nom iranien désigne comme un pays de Scythes (Saka) ; le *pryšχwr ṬWR'* (pahl. l. 2, p. 349) = *τὸ Πρεσσουαρ ὄρος* (l. 3) n'est pas le Paryadrès, mais bien l'Elburz. »

Le grand iraniste W. B. Henning a fait à ces brefs énoncés de thèses l'honneur de les discuter (2) dans un article, pour l'envoi

(1) A. Maricq, *Les débuts de la prédication de Mani et l'avènement de Šāhpuhr Ier*, *Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, XI (1951), p. 245-268.

(2) Je crains seulement que certains de ses lecteurs ne comprennent pas qu'il s'agit, non d'un exposé, mais d'un renvoi à un autre travail. Approuvant l'identification de Pērōz-Šāhpuhr avec al-Anbār, il ajoute : « However the final proof of the identity of the town (and district) with *Anbār* has not been mentioned by Maricq : it lies in its ancient name, which Pērōz-Šābūr was to replace, Parthian *Mšyk* (twice), Greek MHCIXICH and MICIXH ; this corresponds to *Βεσήχανα, πόλις, ἐν ᾗ ἱερὸν Ἀτάργατι*, Isidorus Characenus, *GGM*, I, 249, 6 » (p. 512, n. 6). Cf. cidessus, p. 116-8 : Pline (Massice), Isidore de Charax (*Βεσήχανα*), Ibn al-Kalbī (Sayḥana). — La lecture donnée par Sprengling des formes grecques étant maintenant contrôlée, je puis préciser mon opinion au sujet de l'ancien nom de Pērōz-Šāhpuhr. Dans le premier passage du pahl. — le pārs. est perdu — je lis : ---]*(š)ykmn RB' znbk YḤWt* (l. 3). Les lettres *mn* ne peuvent être l'idéogramme

duquel je tiens à le remercier ici, où il restitue d'une manière certaine sa raison d'être à la grande inscription de Pāykūlī, et où il nous apporte, chemin faisant, bien d'autres choses (1).

P. 63-80 1) M. Henning maintient son identification de la province de *sykn* = *Μαχελονία* avec le Siunikʿ :

« Parthian *Sykn* occurs only in a single passage, Inscription of Shapur, beginning of line 2, but that passage, the standard list of the north-western provinces of Sassanid Persia, *suffices to prove* (je souligne) that *Sykn* equals *Sisakan* in the Armenian Geography and *Sīsagān* in the appendix to Zachariah of Mitylene ; and these names in their turn indubitably mean *Siwnikʿ (Siunikʿ)*, the country on the left bank of the lower Araxes. This was briefly pointed out in *BSOAS.*, XII (1947), 54 ; the

---

MN, car une telle lecture ne donne pas de sens : *RB' znbk* est le sujet de la phrase (il y eut une grande bataille ; *πόλεμος μέγας γέγονεν*). Ces lettres terminent un mot qui, il n'y a guère à en douter, est l'ancien nom de la ville. (L'examen des traces de lettres dans la lacune sur de meilleures photographies et sur l'estampage de la pierre écartera sans doute toute possibilité d'erreur.) On peut restituer *m](š)y-kymn*. Dans le second passage, je lis : *LN mšyk MN ZK krty prgwz-šḥypwhr ŠMH ḤQ'YMWt* (l. 4 ; Sprengling, p. 360 : *mšykmn B-krty ;* pahl., l. 16, gr., l. 36 : autre exemple de *MN ZK krty* = *διὰ τοῦτο*). Si l'on tient compte de deux des formes attestées en dehors des *Res Gestae : Βεσήχανα* et Sayḥana (simplification du groupe *mn*), on ne doutera pas qu'il faut restituer *mšyk⟨mn⟩ MN* etc. Considérons les formes grecques. Il est remarquable que *Μησιχιση* réponde à la forme longue *m](š)ykymn*, et *Μισιχη* à la forme écourtée *mšyk*. Cet accord du pahl. et du grec prouve qu'ils dérivent tous deux d'une copie du pārs. qui avait déjà subi l'haplographie. La syllabe finale de la forme *Μησιχιση*, qui l'isole de toutes les autres formes connues, doit provenir d'une erreur de lecture (cf. p. 174).

(1) W. B. Henning, *A Farewell to the Khagan of the Aq-Aqatārān*, *BSOS*, XIV, 3 (1952), p. 501-522. — Sur le nom et la langue des Khazars, voyez encore P. Pelliot, *Notes sur l'histoire de la Horde d'Or, suivi de Quelques noms turcs d'hommes et de peuples finissant en « ar » = Œuvres posthumes*, II (Paris, 1950), p. 207-224. — Je ne comprends pas une remarque de M. Henning. Narseh aurait assumé avant son avènement la charge de *Vazurg Armenān Šāh* « king of Great Armenia » (p. 517). La n. 4 commente : « Not « Great king of Armenia » (as has often been translated) ; the title equals Arm. *tʿagawor Hayocʿ Mecacʿ*. » Le titre en question est, je suppose, celui dont Ohrmizd-Ardašēr est revêtu dans les *Res Gestae* et qui n'est pas attesté ailleurs : pārs., l. 23 et 25 : *LB' MLK' 'lmn'n ;* pahl., l. 18 et 20 : *RB' MLK' 'rmnyn ;* gr., l. 41 et 47 : *τοῦ μεγάλου βασιλέως Ἀρμενίας*. L'épithète précède le titre de « roi » et non l'ethnique. Le pārs. n'est susceptible que d'une lecture : *Vazurg Šāh Armenān*. Il faut traduire par « Grand roi d'Arménie », comme M. Henning le faisait d'ailleurs en 1938 (p. 846). L'intérêt de ce titre est souligné par H. Pērpērean (Berberian), *Ormizd-Artaširʿ mec arkʿay Hayastani* [O.-A. Grand Roi d'Arménie], *Zuartʿnocʿ*, II (1944), p. 167-173 (il ne connaît encore que le texte pārs.).

new from, *Sīkān* from *Sī* + Iranian endings *-k-ān* (1), also formally agrees with the Armenian name *Si-uni-kʿ*. » (p. 512). Quant à *Μαχελονία*, le traducteur grec aurait reconnu dans *sykn* « some insignificant little district on the Black Sea coast » (2). Mais « interpréter cette inscription perse, un document officiel de premier ordre, d'après la version grecque qui l'accompagne, est une faute capitale ». La version grecque, faite sur le pārs., comme la version pahl., est entachée d'erreurs telles que de rendre par *Καμπανία* (l. 21) le nom de la Pamphylie (pahl. *pmp'y'*), par *Συρία* (l. 21) celui de l'Isaurie (pahl. *'swry'*), et par *Φρυγία* (l. 22) celui de la ville de *Φαρνακία* (pārs. *plnkydy*, pahl. *prnk'y'*), dans la liste des provinces romaines qui ont fourni des contingents à l'armée de Valérien.

Telle est l'argumentation de M. Henning. Je dois avouer qu'elle ne me convainc pas. Quel est le fondement de son identification ? Seule, l'ordonnance de la liste. Mais identifier le *sykn* avec le Siunikʿ, limitrophe de l'Albanie (3), c'est méconnaître cette ordonnance, qui fait attendre un pays voisin de la Géorgie (4); c'est aussi attribuer au Siunikʿ un second nom iranien, à côté de celui de Sisakan, qui est bien attesté (5) ; c'est refuser toute valeur au correspondant grec, qui est le terme connu, et qui se présente, non comme une *lectio facilior* ou comme une leçon absurde, mais comme une *lectio difficilior*.

Ici intervient la question des bévues du grec. Je ne crois pas

(1) M. Henning ne tient donc pas *sykn* pour le produit d'une erreur de gravure (cf. p. 64).

(2) P. 513, M. Henning cherche à établir l'identité du port pontique d'*Ἀθῆναι* avec « la moderne « Antina ». La forme exacte de ce nom est Atina. Il constitue un exemple, d'ailleurs connu, de la remarquable permanence de la toponymie de cette région (cf. p. 78, n. 4 et 65, n. 3). — Sur le § 18 du *Périple anonyme*, cf. p. 72, n. 2.

(3) Procope, *Bell. Pers.*, l. 15, 1 ; I, p. 74$_6$ éd. Haury : *τὸ δὲ στράτευμα τοῦτο* (de Kavāδ) *Περσαρμενίων τε καὶ Σουνιτῶν ἦσαν, οἳ δὴ Ἀλανοῖς εἰσιν ὅμοροι ; l. Ἀλβανοῖς* (Markwart, *Ērānšahr*, p. 122). Cf. Hübschmann, *Altarm. Ortsn.*, p. 263-6.

(4) Le ps.-Zacharie le Rhéteur nomme le Sisakan entre l'Albanie et le Balāsaγān, le ps.-Mōsēs Xorenacʿi après l'Albanie et le Balāsaγān ; cf. p. 82-4.

(5) Cf. Hübschmann, *l. l.* — Hübschmann s'oppose à l'analyse en Si-unikʿ : « Die Armenier hätten es dann doch wohl *Si-unikʿ* in Anlehnung an die zahlreichen Familiennamen auf *-uni* gesprochen. Aber die moderne zweisilbige Aussprache deutet eher auf ein altarm. zweisilbiges *Siu-nikʿ* (mit dem Diphthong *iu*, wie in *siun*, *jiun* usw.), vgl. gr. *Συνή*, *Σουνῖται*. Zudem hiess die fürstliche Familie von Siunikh nicht *Siunikʿ*, sondern *Sisakankʿ*. » (p. 263, n. 4).

avoir méconnu que le problème de la parenté des trois textes est logiquement primordial. J'ai même été amené, comme M. Henning, à constater que l'original était bien le pārs., ainsi qu'on devait le supposer *a priori* (cf. p. 89 et 148 s., nos 7 et 23). Mais, lorsque le traducteur grec rend *'swry'* par *Συρία*, il prouve simplement qu'il connaît l'équivalence de *Σύριος* et d'Asōrīk : le pehlevi est ici ambigu ; lorsqu'il rend *pmp'y'* (Pamphylie) par *Καμπανία*, il commet une erreur de lecture d'une lettre (*k* pour *p*) [1]. Tout autre est le rapport de *sykn* et de *Μαχελονία*. Le nom grec n'est pas une déformation du nom iranien ; c'est un autre nom qui en est donné comme l'équivalent, au même titre que dans les listes de villes *Ἱεράπολις* = pahl. *mnbwk*, *Βέρροια* = pahl. *ḥrpy*, *Χαλκίς* = pahl. *knšry* (liste 1, 6 à 8 ; p. 146). En outre, ce nom nous conduit dans la même direction que la progression géographique.

A ce point je me permets de renvoyer le lecteur à mon exposé. Il jugera si j'ai procédé avec logique en vérifiant si *Μαχελονία* n'était pas une adaptation d'un nom attaché à une région étendue, dans cette aire sur laquelle nous ne savons rien à l'époque en question ; et en contrôlant ensuite cette thèse par la découverte de connexions pour le nom iranien sur le même territoire. Quoi qu'il advienne des hypothèses dernières que j'ai émises, l'identification territoriale me paraît assurée.

P. 91-94 2) A ma phrase « Le *pryšχwr ṬWR'*... = *τὸ Πρεσσουαρ ὄρος*... n'est pas le Paryadrès, mais bien l'Elburz », M. Henning attache le commentaire suivant : « This is correct, and was already indicated by me in *BSOAS.*, XII, 54, n. 2 [2], perhaps in too obscure a fashion. « The whole *Parišχwār* mountain » introduces and sums up the provinces of Media, Hyrcania, Margiane, and Areia, in the same way in which « the whole upper countries » (a phrase that is heir to the « upper satrapies » of Seleucid times) introduces

---

[1] Dans le cas de *Φρυγία* en face de pārs. *plnkydy* (Henning : *n* non douteux ; Sprengling : *plwkydy*), pahl. *prnk'y'*, le grec me paraît représenter la forme correcte, tandis que les formes iraniennes proviennent de la confusion du *w* et du *n* du pārs. (cf. p. 148, no 17 : *Φλανιάδα* ; pahl. *pr'ny's*). Que *Φαρνακία* (*Κερασοῦς*), un port d'importance secondaire, ait figuré dans cette liste de provinces romaines comme représentant du Pont Cappadocien, ainsi que le suggère M. Henning, je le tiens pour peu vraisemblable. (La grande ville du Pont Cappadocien est, comme on sait, Trébizonde).

[2] Cette note est reproduite ci-dessus, p. 91, n. 1.

and sums up the next following group (Kermān, Sakastān, etc.). Accordingly it would be more adequate to say that *pryšḥwr* equalled the Strabonian *Παραχοάθρας*, which it was believed stretched from Armenia and the Zagros to the Tajand. Incidentally, the inscription spells *Πρεσεουαρ*, not *Πρεσσουαρ* [lecture de Sprengling]. » (p. 512, n. 6).

Je considère *ὅλον τὸ Πρεσεουαρ ὄρος* comme un terme de la liste. L'interprétation de M. Henning crée des difficultés qui me paraissent insurmontables. 1° Elle engendre ce paradoxe que le *pryšḥwr* comprendrait les territoires pour lesquels nous connaissons le nom d'Aβaršahr, tandis que ce dernier serait transféré à des provinces qui ne le portent jamais. Dans le passage du *Bundahišn* « *iranien* » résumé ci-dessus (p. 42, n. 2) Sām divise l'Iran en six parts entre ses enfants : 1) Sēγān-sēh (= Seγəstān) et le quartier du Sud ; 2) Abaršahr ; 3) Asōrəstān ; 4) Spāhān (= Iṣfahān) ; 5) Ray ; 6) Patišχʷārgar [1]. 2° Elle exige aussi pour le *pryšḥwr* une extension insolite en latitude, celle de la Médie, p. ex., au lieu que ce nom soit réservé à la chaîne de montagnes auquel il appartient en propre et à la plaine qui la borde.

Mon interprétation me paraît assurée par les faits suivants : 1° Entre les provinces citées et la Caspienne un espace semble réservé pour le *pryšḥwr* ; le Gēlān, omis de la liste, est englobé dans le *pryšḥwr* ; 2° Les montagnes du Gēlān et l'Elburz ont certainement porté le nom de Parachoatras (Strabon ; voyez ci-dessous) ; 3° Patisχʷārgar — équivalent de Parachoatras attesté à une date plus récente — est un nom *réservé*, en gros, comme nom de montagnes, aux montagnes du Gēlān et à l'Elburz et, comme nom territorial, au Gēlān et au Māzandarān. Voyez l'exposé, p. 91-4.

---

[1] Sur l'Aβaršahr, voyez provisoirement MARKWART, *Ērānšahr*, p. 74 s. — Je ne crois pas que *ḥmk 'prhštr* = *πάντα τὰ ἀνωτάτω ἔθνη* soit une locution héritière des *ἄνω σατραπεῖαι* de l'époque séleucide. L'autorité du fonctionnaire qui portait le titre, connu depuis peu par une inscription de Nihāvend (cf. L. ROBERT, *Hellenica*, VIII [1950], p. 73-75 et VII, p. 22-4), de *ὁ ἐπὶ τῶν ἄνω σατραπειῶν* s'étendait à tous les territoires de l'Empire Séleucide situés à l'Est du Tigre (cf. H. BENGTSON, *Die Strategie in der hellenistischen Zeit*, II = *Münchener Beiträge*, 32 [1944], p. 78-89). Toutefois il y a peut-être ici une référence à cette appellation d'*ἄνω σατραπεῖαι* ou à une appellation analogue. Elle tiendrait alors dans l'opposition sentie par le traducteur grec entre l'emploi grec de *ἄνω* dans la locution *ἄνω σατραπεῖαι* et l'emploi iranien de *'pr* dans le composé Aβaršahr, qui aurait motivé chez lui le recours au superlatif *ἀνωτάτω*.

Si maintenant nous relisons Strabon, nous constatons qu'après avoir dit clairement que la chaîne en bordure de la mer Caspienne s'appelait Monts du Parachoatras, il étend, en une phrase réticente, cette appellation au prolongement de la chaîne transasiatique, presque jusqu'à l'Arie (p. 521 s.). Il s'agit là, sans aucun doute, d'une simplification des multiples noms de la chaîne. Elle ne présente d'intérêt que pour l'histoire de la géographie grecque ([1]).

II

P. 9, n. 1 Le livre de Straub a paru. K. F. Stroheker, *Saeculum*, III (1952), p. 672-4, passe en revue les publications récentes sur l'Histoire Auguste.

([1]) Voici, présentés en ordre inverse, pour plus de clarté, les trois principaux passages de Strabon. (Le quatrième, p. 514, sans intérêt ici, est omis.)

Éd. Kramer, p. 527 : *Τὰ ὑπερκείμενα τῆς Κασπίας θαλάττης ὄρη τὰ τοῦ Παραχοάθρα.*

P. 521 s. *Ταῦτα* (sc. *τὰ ὄρη* : le Paryadrès, les *Μοσχικὰ ὄρη*, etc.) *δ'ἀπολαμβάνει τὴν Ἀρμενίαν ὅλην μέχρι Ἰβήρων καὶ Ἀλβανῶν. εἶτ' ἄλλ' ἐπανίσταται πρὸς ἕω, τὰ ὑπερκείμενα τῆς Κασπίας θαλάττης μέχρι Μηδίας, τῆς τε Ἀτροπατίου καὶ τῆς μεγάλης. καλοῦσι δὲ καὶ ταῦτα τὰ μέρη πάντα τῶν ὀρῶν Παραχοάθραν καὶ τὰ μέχρι τῶν Κασπίων πυλῶν καὶ ἐπέκεινα ἔτι πρὸς ταῖς ἀνατολαῖς τὰ συνάπτοντα τῇ Ἀρίᾳ.*

P. 510 s. *Ἀπὸ δὲ τῆς Ὑρκανίας θαλάττης προϊόντι ἐπὶ τὴν ἕω δεξιὰ μέν ἐστι τὰ ὄρη μέχρι τῆς Ἰνδικῆς θαλάττης παρατείνοντα, ἅπερ οἱ Ἕλληνες ὀνομάζουσι Ταῦρον, ἀρξάμενον ἀπὸ τῆς Παμφυλίας καὶ τῆς Κιλικίας καὶ μέχρι δεῦρο προϊόντα ἀπὸ τῆς ἑσπέρας συνεχῆ καὶ τυγχάνοντα ἄλλων καὶ ἄλλων ὀνομάτων. προσοικοῦσι δ'αὐτοῦ τὰ προσάρκτια μέρη πρῶτοι μὲν οἱ Γῆλαι καὶ Καδούσιοι καὶ Ἄμαρδοι, καθάπερ εἴρηται, καὶ τῶν Ὑρκανίων τινές, ἔπειτα τὸ τῶν Παρθυαίων ἔθνος καὶ τὸ τῶν Μαργιανῶν καὶ τῶν Ἀρίων καὶ ἡ ἔρημος, ἣν ἀπὸ τῆς Ὑρκανίας ὁρίζει ὁ Σάρνιος ποταμὸς πρὸς ἕω βαδίζουσι καὶ ἐπὶ τὸν Ὦχον. καλεῖται δὲ τὸ μέχρι δεῦρο ἀπὸ τῆς Ἀρμενίας διατεῖνον, ἢ μικρὸν ἀπολεῖπον, Παραχοάθρας. ἔστι δὲ ἀπὸ τῆς Ὑρκανίας θαλάττης εἰς τοὺς Ἀρίους περὶ ἑξακισχιλίους σταδίους, εἶθ' ἡ Βακτριανή ἐστι καὶ ἡ Σογδιανή τελευταῖοι δὲ Σκύθαι νομάδες. τὰ δ'ὄρη Μακεδόνες μὲν ἅπαντα τὰ ἐφεξῆς ἀπὸ Ἀρίων Καύκασον ἐκάλεσαν, παρὰ δὲ τοῖ ϛβαρβάροις ⊹ τά τε ἄκρα καὶ τοῦ Παροπαμίσου τὰ προσβόρεια καὶ τὰ Ἡμωδὰ καὶ τὸ Ἴμαον καὶ ἄλλα τοιαῦτα ὀνόματα ἑκάστοις μέρεσιν ἐπέκειτο.*

Quel est le point « jusqu'auquel, ou peut s'en faut, la chaîne qui se prolonge depuis l'Arménie s'appelle Parachoathras » ? *Μέχρι δεῦρο* ne se rapporte certes pas à l'Ochos (sans doute le Tağand ; cf. J. Sturm, *RE*, XVIII, 1768-70, s. v.), qui intervient dans la phrase précédente comme une direction : quand on marche vers l'Est et en direction de l'Ochos. Il est peu probable qu'il se rapporte au *Σάρνιος* (sans doute l'Ātrak ; cf. Sturm, *l. l.*), comme l'écrit Markwart (*Südarmenien*, p. 18*). Il me paraît peu douteux que la limite indiquée soit l'Arie : aussitôt après Strabon donnera la distance de la mer Caspienne à l'Arie : il parlera à nouveau des noms de la grande chaîne à partir de l'Arie. (En outre, cf. p. 522.) L'intervalle qui sépare *μέχρι δεῦρο* du nom des Ariens n'est pas un obstacle : comparez un emploi analogue au début de la citation.

P. 40, n° 12 (cf. 88 n. 2) et 89 n. 1 Henning, *l. l.*, p. 512, n. 4 : « The name of Albania in Parthian is spelt not *'rr'n* (as I thought), but in fact *'rd'n*, with *-rd-* as inverse spelling of *-l-*. It thus accords with the Pahlavi forms [pārs.], *'ld'n* and *'l'ny*, which latter was liable to confusion with the name of the *Alans*. Cf. inscr. Kartīr at the Kaʿbe, line 12, *'lmny štry W wlwč'n W 'l'ny W bl'sk'n ʿD pl'č ʿL 'l'n'n BB'* ; in the corresponding passage in Sar-Mašhad we have *'ld'n.* »

P. 40, n° 26 et p. 99 Le correspondant pārs. de *pškbwr*, attesté par l'inscription de Sar-Mašhad, est *pškpwly* (Henning, *l. l.*, p. 512, n. 4).

P. 42 Le P. J. de Menasce me signale deux passages du *Māδiγān-i hazār dāδəstān* — le Livre des mille décisions — où apparaît le nom de l'*Asōrəstān* : I, p. 72 et II, p. 31 du fac-similé publié par J. J. Modi et T. Anklesaria = S. J. Bulsara, *The Laws of the ancient Persians* (Bombay, 1937), p. 399 et 517. Si je comprends bien, le séjour en Asōrəstān est choisi dans l'exposé de cas judiciaires comme exemple type d'absence prolongée du domicile causée par un voyage.

P. 52 Les « maîtresses de maison » de ce texte sont sans doute des « virgines subintroductae », ainsi que me le suggère le R. P. Mercier. Une homélie d'Aphrahat atteste cette pratique pour l'Église de Perse dans la première moitié du IVe s. (*Homélie* VI, composée en 336/7 ; trad. G. Bert, *TU*, III, 3 [1888], p. 96 s. ; cf. H. Achelis, *Virgines subintroductae* [Leipzig, 1902], p. 48 s.).

P. 54, n. 2 Dans sa *Ostgrenze*, p. 214 et n. 7, M. Honigmann a adopté l'identification de Ordoru avec « Ortu sur le fleuve Ortu-ṣū à l'Est d'Alwar » faite par Adontz, *Armenija* (cité *supra*, p. 83 n.), p. 23, n. 1. Adontz paraissant être un meilleur garant pour la toponymie arménienne, il ajoutait : « Auf R. Kieperts Karte ist Ortusu irrig als Ortschaft eingetragen. » En outre Kiepert place Ortusu à l'Ouest d'Alvar. Vérification faite, par exemple sur l'admirable *Deutsche Heereskarte Türkei* au 1 : 200.000 (feuille *Erzurum ;* überarbeitet bis 1-1-1943) ou sur la carte anglaise au 1 : 253.440 (*GSGS* 3919, feuille J 37 F *Erzurum)*, Kiepert a raison sur les deux points de désaccord, ce qui ne diminue d'ailleurs pas la vraisemblance de l'identification. Une fausse analogie a dû conduire Adontz à analyser Ortusu en Ortu + ṣū. L'orthographe actuelle du nom de cette localité est Ortuzu.

P. 65 ss. M. Benveniste me communique la note suivante : « Voici une donnée qui peut avoir quelque portée pour l'identification des mystérieux *Makhelones*. Chez les Ossètes, le peuple Inguš (au N. E. de l'Ossétie) porte le nom collectif de Mäqqäl, dont l'adjectif dérivé est Mäqqälon. » (Voyez p. ex., la liste ossète d'ethniques du Caucase du Nord reproduite dans le *BSOS*, XIII, p. 135 s.).

P. 72 et 76 L'édition J. Schnetz du Géographe de Ravenne (*Itineraria Romana*, II [Leipzig, 1940]), que je ne suis pas parvenu à obtenir durant la rédaction de ce travail, reproduit la pagination de Pinder-Parthey.

P. 77, n. 2 « L'auteur de cet *Index* [l'*Index sedium*] est le regretté Mgr Louis Petit, le byzantiniste bien connu, ce qui lui donne une autorité historique particulière », écrit Mgr Paul Hindo dans le t. II *(Les personnes)* de la *Disciplina antiochena antica. Syri* (= *Sacra congregazione per la chiesa orientale. Codificazione canonica orientale. Fonti*, serie II, fasc. XXVI [1951]), p. 436, n. 1.

P. 92 M. Benveniste m'autorise à écrire qu'il tient aujourd'hui pour certain que *farχār* est une adaptation directe de *vihāra* avec un *r* parasite dont on a maintenant d'autres exemples dans des emprunts du sogdien au sanscrit.

P. 97, n. 1 De sa contribution au *Volume in Memory of A. V. W. Jackson*, envoyée à Bombay en mars 1939 — avant la découverte du pahl. et du grec des *Res Gestae* — M. Henning cite la page relative au « Seigneur d'Avanti » et aux « Saka kṣatrapa », et il la complète (p. 509-512).

P. 135 A. Kurfess donne un texte revu et une traduction des *Or. Sib.* XIII, 81-102 et 155-171 dans *Colligere fragmenta. Festschrift A. Dold* (= *Texte u. Arbeiten hsgb. durch die Erzabtei Beuron*, 1. Abt., 2. Beiheft [1952]), p. 79-82.

P. 141 s. F. Altheim et Ruth Stiehl, *Asien und Rom. Neue Urkunden aus sasanidischer Frühzeit* (Tübingen, 1952) lisent une date de la dix-huitième année de Šāhpuhr I^er^ (258/9) et une de la vingt-et-unième (261/2), respectivement sur un dipinto pārs de la synagogue de Doura non publié par Pagliaro et sur un fragment de parchemin en pahl. (p. 24 s. et 39 ; p. 9) ; mais les photogra-

phies de ces documents jointes à leur travail (fig. 6 et 1) m'obligent à constater que ni l'une ni l'autre de ces dates n'y figure (1).

p. 8, n° 14. Henning, *l. l.*, p. 513, n. 2 : « Now, having inspected the original inscription, I can confidently say that the stone actually shows *'nzl(pw)sy*. It is thus certain that *Anazarbos* was meant ; the fact that the other versions have something else makes no difference. The Parthian text offers *'nglpws* : the corruption can only be understood on the assumption that the translator had a written copy before his eyes and misread *'nzlpwsy* as *'nglpwsy* ; in the Pahlavi [pārs.] script of the 3rd century *Z* and *G* are almost indistinguishable, and frequently have been confused with each other. They were confused in this case also by the Greek translator, who, unable to account for *'nglp-*, invented his *Ἀγριππιάς (ΑΓΡΙΠΠΑΝ* corrected into *ΑΓΡΙΠΠΙΑΔΑ)*. »

(1) La publication complète dans le *Final Report* des dipinti pārs. — et des deux inscriptions pahl. gravées ? — de la synagogue de Doura a été confiée à B. Geiger ; les inscriptions de Tang-i Sarvak viennent d'être éditées par W. B. Henning, *The Monuments and Inscriptions of Tang-i Sarvak, Asia Major*, II, 2 (1952), p. 151-178 et pl. I-XX ; sur *Asien und Rom*, voyez le compte rendu du P. de Menasce, à paraître dans un prochain fasc. du *Journal Asiatique*.

INDEX

L'**ordre alphabétique** est celui de l'alphabet latin ; il n'est pas tenu compte des signes diacritiques ; $\zeta = z$, $\theta = th$, $\xi = ks$, $\phi = ph$, $\chi = ch$, $\psi = ps$; l'esprit rude devant voyelle compte pour *h*.

Les **transcriptions** sont conformes à des systèmes reçus ; pour le géorgien on a adopté un système parallèle à celui employé pour l'arménien. Les toponymes actuels de la Turquie sont écrits avec l'alphabet latin aujourd'hui en usage dans ce pays ; ils sont affectés de l'indication : « turc ».

Il va sans dire que le recours à plusieurs systèmes de transcriptions n'est pas sans entraîner d'incohérences : par exemple le *c* transcrit l'affriquée sifflante sourde *(ts)* du russe, de l'arménien et du géorgien, mais l'affriquée chuintante sourde *(tch)* du sanskrit ; il note l'affriquée chuintante sonore *(dj)* dans l'alphabet turc actuel (noter encore : turc *ç* = *tch* ; arm. et géorg. *cʿ* = *ts* aspiré) ; le *j* transcrit l'affriquée sifflante sonore *(dz)* de l'arménien et du géorgien, mais l'affriquée chuintante sonore *(dj)* du sanskrit.

L'**abréviation** « n. carte » renvoie aux notes imprimées en regard de la carte.

Abādān, ʿAbbadān ([1]) : 26.
Aβaršahr : 42 n. 2, 99, 106 s., 175 et n.
Abas, cathol. d'Albanie : 87.
Abasges, *Ἀβασκοί* : v. Aphkhazes.
ʿAbbadān : v. Abādān.
Ἀβισσηνῶν (πόλις) : 77 n. 2.
Abraham, prêtre : 53.
Abrašahr : v. Aβaršahr.
Absarrum fl. : v. Apsaros.
Abū Bekr, calife : 125.
Abūʾl- ʿAbbās : 115 n. 2.
Academius, év. de Mustena : 160 n. 4.
Acampsis, fl. : 71 n.
Achaei : 68 n. 1.
Achéménide, empire : 10.
Achéménides : 3 et n.
Acʿquri (géorg.) : 67.
Adana : 148 nº 9.
Ādarbān (V) : v. Artaban V.
Ādarbayğān : v. Atropatène.
Adiabène (syr. Ḥədayaβ ; arm. Nor-Širakan) : 39 nº 6, 45, 46 et n. 1, 51 et n. 2, 62, 63 n. 1, 114.
Ἀδουρβαδηνή : v. Atropatène.
Ἀελία : v. Hīt.
Afghanistan : 103.
Agrīpōs (Europos) : 157.
Agrippa : 157.
Ἀγρίππαι : 148 nº 14, 154, 156 s. ; cf. *Ἀγριππιάς* [1]
Agrippeia (Phanagoreia) : 157.
Agrippeion (Anthédon) : 157.
Agrippenses : 156.

(1) Pour conférer un nom iranien à la ville, l'Académie Farhangistān-i Īrān ne l'a pas rebaptisée, mais a iranisé son vieux nom arabe d'ʿAbbadān en Ābādān ; cf. W. Hinz, *ZDMG*, XCI (1937), p. 684 (liste des innovations introduites par l'Académie).

'Αγριππιάς [1] (Anazarbe) : 178.
[2] (Anthédon) : 157.
[3] (en Euphratésie) : 157.
Agrōpōs (Europos) : 157.
Āḥā, év. de Pīr-Šāβōr et des Ṭayyāyē Namirāyē : 125.
Αἰγέαι, turc Ayas : 148 nº 6 (Αἰγέα), 153.
Αἰλία (Jérusalem) : 140 n. 2.
Aintab : v. ʿAyntāb.
'Ακαδήμιος, év. de Pappa : 160 n. 4.
Akrād : v. Kurdes.
Akuphis : 163.
Alai, vallée de l' : 100 n. 1.
Alains, Alanie : 65 n. 5, 72 n. 2, 80 n., 85 n., 86, 88 n. 1, 177 ; cf. Porte des Alains.
Alazan, fl. : 87 n. 4.
'Αλβάνιαι πύλαι : v. Portes d'Albanie.
Albanie, Albans : 39 nº 11, 63 s., 66, 80 n. (autres formes), 82 (syr. Arrān), 83 et n., 84, 85 n., 86, 87 et n. 4, 88 (ar. Arrān) et n. 1 (arm. Ałvankʿ = Aloen), 89 n. 1, 173 et n. 4, 176 et n.
Ałbianos, év. : 51.
Alep, Aleppo : v. Βέρροια.
Alexandre, év. de Tyr : 140 n. 2.
Alexandre Sévère, emp. : 136.
Alexandrette, 'Αλεξάνδρεια ἡ κατ' 'Ισόν ('Ισσόν), turc İskenderun, ar. al-Iskenderūn : 143 n. 1, 144 et n. 1, 147 nº 19, 148 nº 4.
Alexandrie : 134 n.
Ałiovit (arm.) : 54 n. 2.
Allem gne : ·6ℓ
Aloen v. Albanie.
Alφeφ, mont : 125.
Altan : 81 n. 2.
Ałvanicʿ durn : v. Portes d'Albanie
Ałvankʿ : v. Albanie.
Alvar (turc) : 54 n. 2, 177.
Alwān, fl. : 48.
Amaraz : 85 n. (fin).
Ἄμαρδοι : 176 n.
Ambāra : v. al-Anbār.
ʿAmēdīa : 59.
Ameretʿi (géorg.) : 66
Amerni (géorg.) : 66.
Amida : 151.
Amisos : 74.
Amorion : 157.
Ampreutae : 68 n. 2.
ʿĀna : v. Ἄναθα.
Anāhēdh (Anahit) : 106.
Anakopʿia (géorg.), 'Ανακουφή : 71 n. (fin).
Anamur : v. 'Ανεμούριον.
Anania Širakacʿi (arm.) : 84 n. 5.
'Ανάσαρθα : 156.
Ἄναθα, ar. ʿĀnāt, ʿĀna : 47 s., 146 nº 1, 161.
Anazarbe : 160, 178.
al-Anbār, pehl. *Ambāra : 47, 113, 114 n. 1, 115 et n. 2, 116 et n. 2, 117 et n. 1, 118, 125 et n. 4, 126, 129, 171 n. 2.
Anchialos, roi : 65 et n. 1, 3, 4.
Ancyre : 75.
Andēγān, 'Ανδηγαν, 'Ινδηγαν : 96 s.
'Ανεμούριον, turc Anamur : 149 nº 21 ('Ανεμουρία), 153, 160.
'Ανισηνῶν χώρα : 59 n. 2.
Anōš, év. de Pērōz-Šāβōr : 114 n. 1.
Antakya, Anṭākiya : v. Antioche.
Anthédon : 157.
Anthemousia : 162.
Antina : v. 'Αθῆναι.
Antioche, turc Antakya, ar. Anṭākiya : 46, 54, 62, 111, 131-134 et n., 135 s., 138-140 et n. 1, 141 s., 144 n. 3, 145, 147 nº 16, 151, 164.
Antioche sur le Cragos, turc Endişe-Güney : 149 nº 24.
Antoine, triumvir : 121.
Anzita : 156.
Apamée [1] de Syrie, ar. Qalʿat el-Muḍīq : 146 nº 9, 152. 163 n. 4, 5.
[2] de Mésène : 62.
Aphkhazie, géorg. Apʿχazetʿi, 'Αβα-

σγία ; Aphkhazes, Abasges, Ἀβασκοί : 65 et n. 4, 66 et n. 1, 67, 82 s.
Apollonia (Sittake ?) : 62.
Apsaros, Apsorros, Absarrum fl. : 68 n. 1, 70 et n. 2, 71 n., 76.
Apsiles : 65 et n. 4.
Apsorros : v. Apsaros.
ʿAqqa ben-Qays ben al-Bišr : 125 n. 2.
Ārā, inscr. d' : 7 n., 104 n.
Arabes : 44 n. 3, 54 n. 2, 63 n. 2, 81 n. 4, 115, 119, 126 ; cf. Namir et Taγlib.
Ἀραβία : v. Arbāyəstān.
Arabie Déserte : 62, 161.
Arabie Heureuse : 41 n.
Araméens : 45, 49 et n. 2, 118.
Ararat, mont : 54 n. 2 ; cf. Ayrarat.
Araxe, turc Aras, fl. : 64, 73, 81 et n. 2, 4, 156, 172.
Arbāyəstān, Arvāstān, arm. Arvastan, syr. Bēθ ʿArbāyē, Ἀραβία : 39 nº 7, 41 n., 45, 49 n. 1, 51 et n. 2, 124.
Arbèle, turc Erbil : 45.
Arcapʿkʿ (arm.), turc Arzap : 54 n. 2
Ardabēl : 81.
Ardašēr [1] A. Ier, Roi des rois : 24, 27, 29, 31 et n. 3, 33 s., 36, 38, 61 n. 3 (Ἀρτασίρας), 73, 87, 92 n. 4, 95 s., 106, 107 et n. 6, 109, 136, 139, 141 n. 2.
[2] roi d'Adiabène, plus tard A. II : 46 n. 1.
[3] Ἀρταξιρ, roi de Carmanie : 73 n. 1, 107.
[4] Ἀρταξαρου (gén.), roi de Margiane : 73 n. 1, 107.
[5] Ἀρταξιρ, roi des Saka : 73 et n. 1, 107.
Ἀρη : v. Arie.
Ἀρέθουσα, ar-Rastan : 147 nº 23 (Ἀριστία), 151, 153 s.
Argonautes : 66.
Ἀριανοί [1] : 111.
[2] Albans : 88 n. 2.
Arie, Ariens : 40 nº 18 (Ἀρη), 92, 99 s., 174, 176 et n.
Arīstā (Ἀρέθουσα) : 153 n. 4.
Aristakès, év. : 51.
Ἀριστία : v. Ἀρέθουσα.
Arist(o)n, Aristonum (?), Aristosa (Ἀρέθουσα) : 153 et n. 3.
Armanazon, possessio : v. Armenāz.
Armānyā (Romania) : 44 n. 3.
Armazi, inscr. d' : 65 n. 5.
Armenāz : 147 nº 14 (Λαρμέναζα), 158, 163 et n. 5, 164 (possessio Armanazon) et n. 8.
Arménie, Arméniens ; arm. Haykʿ : 9, 39 nº 9, 49 n. 1, 50, 51 et n. 3, 52, 54 n. 3, 55 et n. 2, 56 n. 2, 57 n. 7, 60, 61 n. 3, 63, 66, 73, 74 n. 1, 75, 80 n., 82, 83 et n., 84, 85 n., 86, 87 et n. 4, 89 n. 1, 90, 91 s., 114 n. 1, 119, 122 n. 2, 131, 151 n. 3, 156, 172 n., 175.
Arménie, Grande ; arm. Haykʿ meckʿ : 62, 85 n., 172 n., 176 n.
Arménie, Petite : 156.
Armenochalybes : 70 n. 2.
Arrān : v. Albanie.
Arsacides : 50.
Aršak II, roi d'Arménie : 52.
Arsamosate : 65 n. 1.
Aršarunikʿ (arm.) : 156.
Artaban V, ar. Ādarbān : 31 et n. 3, 33 n.
Ἀρτάγειρα, Artagira, Artagerassa, arm. Artagerkʿ : 156.
Ἀρταξαρου : v. Ardašēr [4].
Ἀρταξιρ [1] : v. Ardašēr [3].
[2] : v. Ardašēr [5].
Ἀρτανγαρ (« A(?)rtangil(on ?) »?) : 147 nº 33, 154, 156.
Artašīr : v. Ardašēr [2].
Ἀρτασίρας : v. Ardašēr [1].
Artaxanses : 156.
ʿAruφon, roi mage : 163.
Arvāstān, Arvastan : v. Arbāyəstān.

Arzap : v. Arcapʿkʿ.
Arzon, Arzan : 124, n. carte.
Asartepe : v. *Μοστήνη*
Asie : 73 s., 133, 140.
Asie Centrale : 8 s., 105 n., 110.
Asie Mineure : 45, 72 n. 2, 77, 132, 152.
Asorean : 54 n. 2.
Asōrəstān : 26 et n. 2, 27, 38, 41, 42 n. 2, 43-46, 48, 49 et n. 2, 50, 51 et n. 3, 54, 60-63, 113 s., 118 et n. 2, 3, 171, 175, 177.
Asorestan (arm.) : 41 et n., 42 s., 49 et n. 1, 50 et n. 1, 51 et n. 3, 52, 53 et n., 54 et n. 3, 55, 56 et n. 2, 60 s.
Asorestaneaykʿ (arm.) : 49 et n. 1, 51 n. 2, 53, 55 et n. 2, 56, 60.
Asori (arm.) : 49.
Asorikʿ (arm.) : 54.
Ἀσπωράκης : 162.
Aššur : 50, 118.
Ἀσσυρία, *Ἀσσύριος* : 39 nº 5, 26 n. 1, 2, 39 nº 5, 41 s., 45 n. 1, 49 n. 2 (copte), 50 n. 1, 2 (*Ἀσυρία*), 3 (*Ἀσύριοι*), 51 n. 2, 61 (*Ἀσύριοι*) et n. 3 (*Ἀσυρία*), 62 s., 111, 114, 115 n. 1, 118 et n. 2, 119.
Assyrie, empire assyrien, Assyriens : 26 n. 1, 2, 41 et n., 42, 45, 50 et n. 1, 52 n. 2, 53 n., 55 n. 2, 57 n. 7, 60-63 et n. 1, 73, 75, 118.
Ἀτάργατις : 171 n. 2.
Ἀθῆναι, turc Atina, Pazar : 65 n. 3, 78 n. 4, 173 n. 2.
Ātrak, fl. : 176 n.
Atropatène, arm. Atrpatakan, ar. Ādarbayğān : 39 nº 8 (*Ἀδουρβαδηνή*), 50, 52, 55, 56 n. 2, 57 n. 7, 59 s., 81-83 n., 84, 85 n., 87, 91, 124.
Atticus, consul : 31.
Attock : 7 n., 104 n.
Augusta [1] en Cilicie : 159.
[2] ? : v. Sébaste [2].
Auguste, emp. : 156.
Auzara (*Azaura) : 161 n. 2.
Avanti : 94, 96, 97 et n. 1, 178.
Av-i Gāra : v. Ṣapna.
Axoum, Axoumites : 7 et n., 8.
Ayas : v. *Αἰγέαι*.
Ayaş : v. Sébaste [2].
ʿAyn at-Tamr : 125 et n. 2, 4.
ʿAyntāb (ar.), turc Gaziantep : 147 nº 25, 154 s.
Ayrarat, prov. : 54 n. 2, 156.
Ays : 146 nº 8.
Ayθallāhā, év. de Gōmel : 125.
*Azaura (Auzara) : 161 n. 2.
Azdag, év. : 139.
Azov, mer d' : 72 n. 2.

Babylone : 7, 24, 26 n. 2, 31, 36 s., 49 n. 2, 60, 62, 63 n. 2, 116.
Babylonie : 24, 26, 31, 33, 41 n., 48, 49 n. 2, 61 s., 63 n. 2, 114 n. 2, 118.
Bactres, Balχ : 106, 110.
Bactriane : 100 (Ta-hia), 101, 109, 176 n.
Bā-Darāyā : 47.
Bagapura (Multān) : 103 n. 2.
Bagdacïk : v. Neronias [1].
Baγdād : 47 s., 113 s., 115 n. 2, 117 n. 5.
Bagrām (1) : 109 s.
Bagratides : 66.
Bakʿean (?) : 87 n. 4.
Baku : 89.
Balās(a)ğān : 81, 87 n. 2, 3.
Bałasakan (arm.) : 64, 80, 83 et n., 87 et n. 1, 4.
Bałasakankʿ (arm.) : 87 n. 4.
Balāsaγān : 66, 81, 83 s., 85 et n., 86, 87 et n. 4, 89 n. 1, 91, 173 n. 4.
Balāsğān : v. Balāsağān.
Balāšğān : 87 n. 2.

(1) Je tiens de M. Benveniste que telle est la prononciation locale, et non pas Bégram (GHIRSHMAN, *Bégram*), ni Bēgram (FOUCHER, *Route de l'Inde*).

Bałasičk' (arm.) : 85 et n., 87 n. 4.
Balāšφarr : 48.
Balch : v. Bactres.
Balchar D. : 91 n. 3.
Balès, Bālis : v. Barbalissos.
Bałk' (arm.) : 87 n. 4.
Balkïz, Balqīz : v. *Ζεῦγμα*.
Bāna ou Bērōže : 57, 60.
Βάρατα, turc Madenşehir ? : 149 n° 32 (*Βίρθα*), 152, 158.
Barbalissos, syr. Bē*θ*-Balaš, ar. Qal'at Bālis : 122, 131 s., 142, 146 n° 3, 150 s., 161 n. 3.
Barḏa'a : 81.
Bārimmā : v. Bē*θ* Remmān.
Bārīsha : 164.
Barza, Saqqiz : 56 n. 3, 57 et n. 7.
Barzand : 81, 83 n., 84.
Basean (arm.) : 52, 54 n. 2.
Bāš-Ḫābūr : 127.
Βασιλῖνος, év. de *Ῥεφανέα* : 152 n. 3.
Baṣra : v. *Φ*orat ḏə-Mēšān.
Βάτνα, Tell Baṭnān : 147 n° 29, 151, 154.
Bāwāzīǧ : 124.
Baylaqān : 81 et n. 4.
Bazgun : 82, 83 et n.
bdeašχk' (arm.) : 51.
Bebeli : v. *Μάλλος*.
Bechires : 70 n. 2.
Bédouins : 127 n. 3.
Bedre : 47.
Bégram : v. Bagrām.
Bélapat : v. Bē*θ* Lāφaṭ.
Belokan : 81 n. 4.
Βηρανοί : 80 n.
Bendosaboris : v. *Γουε-Αντιοχ-Σαβωρ*.
Berkri, rebaptisé Muradiye (turc) : 54 n. 2.
Bērōže ou Bāna : 57.
Βέρροια, syr. Ḥalab, ar. Ḥaleb ; Alep : 146 n° 7, 151, 154 s., 174.
Βηρσαβῶρα : 115 n. 1, 116 n. 2, 129.
Beršapuh (arm.) : 114 n. 1.
Bēsān : v. Scythopolis.
Βεσήχανα : 117 et n. 5, 171 n. 2.
Bē*θ* 'Arbāyē : v. Arbāyəstān.
Bē*θ* Armāyē : 41, 45-48, 54, 114 n. 1, 118 et n. 2.
Bē*θ* Balaš : v. Barbalissos.
Bē*θ* Dərāyē : 47.
Bē*θ* Garmē : 45, 46 et n. 1.
Bē*θ* Hūzāyē : v. *X*ūzistān.
Bē*θ* Lāφaṭ : 21 n., 45.
Bē*θ* Marōn : 163 n. 5.
Bē*θ* Maškenē : 117 n. 5.
Bē*θ* Nuhāδrē : 124, n. carte.
Bē*θ* Qardū : 130 n. 1 ; cf. Ǧazīrat ibn-'Umar.
Bē*θ* Remmān (syr.), ar. Bārimmā, = « Tel Marmūth » ? : 124 et n. 2, n. carte.
Bē*θ* Šə'an : v. Scythopolis.
Bē*θ* Wāzīq : 124 et n. 2.
Bē*θ* Zaβdē, Bezabde : 130 et n. 1 ; cf. Ǧazīrat ibn 'Umar.
Βιβρανοί : 80 n.
Bïlagan : 81 n. 4.
Bīr Armenāz : 164.
Birecik : v. Birtha-Makedonopolis.
Bīr*θ*ā Arūpān (Akūpān ?), Qreiyé ou *Γ*ariyé : 146 n° 2, 158, 1-16 163.
Βίρθα 'Ασπωράκου, Zenobia, Ḥalebīye : 146 n° 3, 158, 161, 163 et n. 4.
Birtha, Makedonopolis, turc Birecik : 162, 163 n. 4.
Bithynie : 157.
Bodrum : v. *Καστάβαλα*.
Bohtān, région : 129 n.
Bohtān (ar.), turc Botan-suyu, fl. : 129 n.
Βολογεσίφορα : 48.
Bombay : 95.
Bor (turc) : 149 n° 27.
Βορανοί : 133.
Bosphore, roy. du ; *Βοσπορανοί* : 72 n. 2, 80 n.
Botan-suyu : v. Bohtān.
Bouddha : 33 n.

Brkʿ išoy (arm.), cathol. d'Arménie : 52.
Bumbuğ : v. *Ἱεράπολις*.
Burç (turc) : 155.
Burnaz : 148 nº 5, 159.
Burnaz-çayï : 159.
Burušo : 105 n.
el-Buṣēra : v. Circesium.
Byzance : 66, 71 n. (fin).
Byzantins : 115.
Βύζηρες, Byzares, Buxeri : 70 n. 2, 79 n.
Bznunikʿ (arm.) : 54 n. 2.

Cachemire : 100 (Ki-pin), 102, 103 n. 2, 104 (Kašpīr).
Cachgarie, *Κασία χώρα*, Kāšγar : 40 nº 26 (*Κας*), 99, 100 et n. 1 (pahl. et sogd. Kāš, chin. Kia-cha et Kie-che), 105 n.
Calycadnos : 157 n. 8.
Canarkʿ (arm.) : 90 n. 2.
Čani : v. Lazes.
Capitolias : 155.
Čäpni : 68 n. 2.
Cappadoce, Cappadociens : 73-75, 80 n., 111, 131, 133, 135 s., 140 n. 2, 144 et n. 3, 145, 147, 151 et n. 3, 156-158.
Carmanie, Kermān : 40 nº 20 (*Κερμανζηνή*), 73, n. 1 (*Κερμαν*), 99, 107, 175.
Carrhae : v. *Κάρραι*.
Caspienne, mer : 73, 75, 82-84, 85 n., 89, 91 s., 175, 176 et n.
Caspiennes, portes : v. Portes Caspiennes.
Caucase : 40 nº 13 (*Καπ ὄρος*), 50, 67, 68 n. 1, 72 n. 2, 73-75, 77, 79 n., 80 n., 81, 83 s., 88 et n. 1, 89, 90 (arm. Kapkoh), 91, 105, 176 n., 178.
Cegretice regio : 69.
Cerabulus : v. Europos [1].
Cerasus : v. *Κερασοῦς*.
Ceraunii montes : 70 n. 2.
Cercusium : v. Circesium.
Césarée [1] de Cappadoce, *Μάζακα*, turc Kayseri : 75, 144 n. 3, 145, 149 nº 28 (*Μηιακαριρη*), 151.
[2] de Palestine : 140 n. 2.
Χάβαλα, arm. Kʿavałakʿ, ar. Qabala : 90 n. 2.
Chabur : v. Habur-suyu.
Chaldée, Chaldéens [1] : 44 n. 3, 63 et n. 2, 116, 118 n. 2.
Chaldéens [2] ou Chalybes : 79 n.
Χαλκίς, syr. Qennešrē, Qennešrīn, ar. Qennisrīn : 146 nº 8, 151, 174.
Chalybes : v. Chaldéens [2].
Χαμαηθᾶ : v. Ḥənāiθā.
Χαμαθιν : v. *Ἐπιφάνεια* [2].
Χαναρ : 147 nº 30, 154-156.
**Χανασαρ(α)* : 156.
*X*āniqīn : 48.
*X*anis-cqali : 77 n. 2.
Châpour I : v. Šāhpuhr Ier.
Charien fl. : 68 n. 1.
Chawur (Habur-suyu) : 128.
Chine, Chinois : 7 et n., 9, 30, 98, 102.
Χναιθᾶς : v. Ḥənāiθā.
Chobum fl. = géorg. *X*opi : 68 n. 1.
*X*orāsān : 30, 106, 136.
*X*orēn (arm.), prêtre : 53.
*X*osrau Ier Anōširvān : 42 n. 5, 46.
*X*osrau II Aβarvēz, arm. *X*osrov : 43, 54, 55 et n. 2, 56 et n. 2, 57, 59 s., 124.
*X*osrau-Šāhpuhr : v. Kaškar.
*X*osrov Ier, roi d'Arménie : 50, 61 n. 3 (*Κουσάρω*).
*X*osrov II, roi d'Arménie : 86.
*X*osrov : v. *X*osrau II.
Churāsān : v. *X*orāsān.
*X*ūzistān, *X*ūzəstān, Susiane : 21 et n. (copte), 24, 26, 38, 39 nº 3 (*Οὐζηνή*), 45 (syr. Bēθ Hūzāyē), 49 n. 1 et 52 (arm. *X*ūžastan), 62.
Xᵛār : 93.
Chʷārizm : 106.
Çiftlik (Kelkit) : v. *Σουισα*.

Çïldïr Gölü : 85 n.
Cilicie : 111, 131, 135, 140 n. 2, 143 n. 1, 144 n. 3, 145, 156, 157 n. 7, 159 n. 7 (C. IIe), 176 n.
Cimmériens : 73.
Cīna (sk.), Čīnistān : 104.
Circesium, Cercusium, syr. Q(o)rqusion ; ar. el-Buṣēra : 147 nº 27 (*Κορκουσίων*), 153, 162.
Cizre : v. Ǧazīrat ibn- ʿUmar.
Cobuleti : v. Kʿobuletʿi.
Coissa : 156 n. 4.
Čōl, Huns : 84.
Čʿoł : v. Čor.
Colchide, Colques : 64, 66, 69, 70 et n. 2 (Colchicae solitudines), 71, 72 et n. 2, 76, 80 n.
Comana : v. *Κόμανα*.
Constance, emp. 130.
Constantin, emp. : 51, 164.
Constantinople : 78.
Contra Birtha : 162 s.
Čor, Čʿoł (arm.), *Τζούρ* : 84, 90.
Cordyle, turc Melyat : 70 n. 2 (Cordule), 77.
Corneille, pape : 140 n. 3, 4.
Çoruh (turc), géorg. Čoroχi : 67, 68 n. 1, 70 n. 2, 71 et n., 75 s., 91.
Cʿχenis-cqali : 67.
Čłoč Vehan : v. Roč Vehan.
Ctésiphon, arm. Tizbon et Tisbon : 26 n. 3, 27 s., 38, 42 n. 5, 43-46, 50 et n. 1, 55 et n. 2, 56 et n. 2, 57 et n. 7, 59 s., 62, 112, 115 n. 1, 116, 118.
Čuriya : v. Rhoas.
Cyriaque, saint : 77 et n. 1.
Cyrrhestique : 164 ; cf. *Κύρρος*
Cyrus, ville : v. *Κύρρος*.
Cyrus, fl. : v. Kura.
Δαχαρηνοί : 155.

Dahae [1] du Turkestan : 79 n. [2] = *Τάοχοι* : 79 n.
Daia(e)ni : 79 n. (fin).
Damnak : 42 n. 2.
Danube : 133.
Darial, défilé : 68 n. 1, 73, 80 n., 83, 89.
Darius : 3, 103 n. 2.
Dasqartā ðə-Malkā (syr.), ar. Dasqarat al-Malik = ar. Eskī Bayḏād : 48.
Dā'ūdīya : 59.
Dayr-Qunnā : v. Qunē.
Dciuari : 77 n. 2.
Dèce, emp. : 9, 135.
Delmunkʿ (arm.), pehl. Dēlom : 92 n. 4.
Démétrianus, év. d'Antioche : 138, 139 (Demetrius), 140 et n. 2, 4.
Denys d'Alexandrie, saint : 140 et n. 4.
Derakli : 162.
Derbend : 73, 82-85 n., 88 s., 90 et n. 2, 91.
Dēr ez-Zōr : 161.
Deutschland : 79.
devaputra : 7 n.
Diauni : 79 n. (fin).
Διχωρ : 147 nº 24, 154, 155 et n. 4.
Διχωριανός : 155.
Dikurna : 155 n. 4.
Dimimmā : 117 n. 1.
Dindebol : v. *Δομετίου*.
Διόλκων, monasterium Diolcon : 82 n. 2.
Dioscurias, Sébastopolis, russe Suchum : 65 et n. 4, 71 n. (fin).
Diospolis, Tell el-Balamon : 82 n. 2.
Diyāla-Tōrmarā, fl. : 57 et n. 7.
Δολίχη, turc Dülük : 147 nº 25, 154.
Doman Kaya : 159.
Δόμανα, turc Köse ? : 147 nº 32, 158 s.
Δομετίου, turc Dindebol : 149 nº 26, 160.
Δοῦρα, Εὐρωπός, ar. Ṣaliḥīye : 132, 141 et n. 2, 142, 147 nº 26, 151, 154, 162, 178 et n. 1.
Douraki : 162.
Draconis : 158 n. 1.
Dracontes : 158 n. 1.

Δρακοντίανα : 158.
Dšanie : cf. Lazistan.
Dschuari : 77 n. 2.
Dülük : v. *Δολίχη*.
Dura : v. *Δοῦρα*.
Dūr-Qunnā : v. Qunē.

Ecrétiké : v. *Ἐκριτική*.
Édesse, syr. Urhāi, turc Urfa : 105 n., 122, 124, 131, 134, 143-145, 148 nº 2, 151, 155.
Efsinaz : 164.
Eger : v. Egr.
Egerac'i (arm.) : 67.
Egerastan : 69 n. 2.
Egr ou Eger (arm.) : 67, 69 n. 2, 78 n. 4, 151 n. 3.
Egrisi (géorg.) [1] région : 66 et n. 1, 67, 69 et n. 2, 151 n. 3.
[2] riv. : 67.
Egrosi : 66, 69 n. 2.
Eguri : v. Ingur.
Égypte : 23 n., 74, 160.
Égyptien : 67, 78 n. 3.
Ἐκριτικὴ χώρα : 69 et n. 2, 151 n. 3.
Élaioussa : v. Sébaste [2].
Elburz : 91, 93, 171, 174 s.
Élie, év. de Pērōz-Šābōr : 114 n. 1.
Émilien, emp. : 133, 135.
Ἡμωδὰ ὄρη : 176 n.
Endişe-Güney : v. Antioche sur le Cragos.
Enguri : v. Ingur.
Ἐπιφάνεια [1], turc Gözene : 148 nº 19.
[2] : ar. Ḥamā : 147 nº 22 (*Χαμαθιν*, acc.), 151.
Erʿanšahik (arm.) : 80 n.
Erbil : v. Arbèle.
Ereğli : v. *Κύβιστρα*.
Erewan (arm.), Érivan : 54 n. 2.
Erzin : 148 nº 19.
Eskī-Baγdād : v. Dasqartā ḏə-Malkā.
Étienne Ier, pape : 140 et n. 3.
Euphrate : 42 n. 2 (pehl. Frāt), 47 s., 112-116 n. 2, 117 et n. 1, 5, 119, 125, 150, 156, 158, 161 s.
Euphratésie : 157, 164.
Europe : 133.
Europos [1] turc Cerabulus, ar. Ǧirbās : 157.
[2] : v. *Δοῦρα*.

Fabius, év. d'Antioche : 140 n. 4.
Faiš-Ḫābūr : 123 n. 2.
Fayyūm : 8 s., 22, 38.
Fēšābūr : 112 s., 116, 123-129 et n., 130.
Fēsābūr : 127 s.
Fēschābūr : 128.
Fēsch-Chābūr : 128.
Fēšḫābūr : v. Fēšābūr.
Feshapoor : 127 n. 3.
Feysch-Chabur : 127 n. 3.
Filyres : 79 n.
Firmilien, év. de Cappadoce : 140 n. 2, 4.
Fīr-Sābūr : 126 s.
Fīrūz : v. Pērōz.
Fīrūz-Sābūr : 115 n. 2, 124, 126 s.
Fo-lou-cha, Fou-leou-cha-fou-lo, Fou-lieou-cha-fou-lo, Fou-lou-cha-fou-lo (Puruṣapura) : 101 n. 2.
Frāt : v. Euphrate.
Fūr : v. Porus.
Furtuna deresi : v. Prytanis.

Γάδειρθα : 161 n. 2.
Ǧaγatū, rebaptisé Zarīna, fl. (1) : 57 n. 6.
Galatie : 151 n. 3.
*Γ*alijga : 67.
Gallien, emp. : 135.
Gallus : v. Trébonien Galle.
Gandhāra : 25, 102, 103 n. 2 (fin).

(1) Cf. p. 180 n.

Gange, fl. : 98, 107 n. 6.
Garamée : 45, 46 et n. 1.
Gargar-čayï ou Karkar-č. : 81 n. 4.
*Γ*ariyé : v. Bīrθā Arūpān (Akūpān ?).
Garsauritide ou Garsaouéritide : 147 nº 36, 156 et n. 5.
Garzan (turc), anct. Zok : n. carte.
Gaugamela : v. Gōmel.
Gaulois, empereurs : 142 n. 3.
G'aur-arḫï, canal : 81 n. 2, 4.
Gazaka, Laylān : 56 et n. 3, 57, 58 (*Γαζακόν*), 59 s.
Gaziantep : v. ʿAyntāb.
Gazipaşa : v. *Σελινοῦς*
al-Ğazīra : 48.
Ğazīrat ibn-ʿUmar, turc Cizre : 123 n. 2, 124, 126, 127 n. 3, 130 n. 1 (autres noms).
Ğebel Sinğār : 48.
Geddālā : 48.
Gēlān : 72 n. 2 (*Γέλωνες*), 91 et n. 4 (*Γελῆνοί*), 92, 175, 176 n. (*Γῆλαι*).
Géorgie, Ibérie : 9, 39 nº 10 (*Ἰβερία*), 63-65 et n. 5, 66 (géorg. Kʿartʿli), 76 n. 3, 82 (syr. Gurzān), 83 et n., 84, 85 n., 87 et n. 4, 89 n. 1, 173.
Géorgiens, Ibères, 66, 68 et n. 2, 76, 79 n., 80 n., 176 n.
Γερμανίκεια, turc Maraş, ar. Marʿaš : 147 nº 28.
Germains, Germaniques, tribus : 10, 111.
Gherbat : 161 n. 3.
Gilindire : v. *Κελενδερίς*.
Γίνδαρος, Ğindaris : 147 nº 13, 164.
Ğirbās : v. Europos [1].
Glaucos : v. Oltu-çayï.
Gogovit : v. Kogovit.
Gökča, lac : v. Sévan.
Gōmel, Gaugamela, Tell Ğomel : 124 s.
Γωνία, Goni, Günye : 71 n.
Gōr : 106.
Gordien III : 9 s., 22 et n. 3, 23, 31 et n. 2, 41, 47, 111-113, 118 et n. 2, 119, 120 n. 1, 121 et n. 2, 122 et n. 1, 131, 134, 136.
Gordyène : 151 n. 3.
Goths : 111 (*Γούθθοι*), 133 (*Γότθοι*) s.
Γουαραθρανου (gén.) : v. Varhrān Ier.
Γουε-Αντιοχ-Σαβωρ, ar. Gundēšāpūr : 21 n., 46 n. 3, 136, 139.
Γουργαν : v. Hyrcanie.
Γούθθοι : v. Goths.
Gōzarθā ðə-*Bēθ* Zaβdē : 130 n. 1.
Gōzarθā ðə-Qardū : 124, 130 n. 1.
Gözene : v. *Ἐπιφάνεια* [1].
Grecs : 44 n. 3, 49 n. 2, 50, 52.
Grégoire l'Illuminateur, saint : 51 et n. 3, 60 s., 85 n.
Grégoire, cathol. de Géorgie et d'Albanie : 85 n.
al-Ğudayda : 47.
Ğūna : 107 n. 6.
Gundēšāhpuhr, Gundēšāpūr : v. *Γουε-Αντιοχ-Σαβωρ*.
Günye : v. *Γωνία*.
Gurgān : v. Hyrcanie.
Gurzān : v. Géorgie.
Gušnas, Gušnasp : 57.

Haband (arm.) : 85 n.
Ḫābūr [1] affluent de l'Euphrate : 121, 129 n.
[2] Habur-suyu, affluent du Tigre : 113, 123, 128 et n. 1, 129 n.
Ḫačmaz : 90 n. 2.
Hadrien, emp. : 65 et n. 5.
Ḫalab, Ḫaleb : v. *Βέρροια*.
Ḫalebīye : v. *Βίρθα Ἀσπωράκου*.
Ḫālid : 125 et n. 2.
Halys, turc Kïzïl Ïrmak, fl. : 73, 75, 79 n.
Ḫamā : v. *Ἐπιφάνεια* [2].
Hamadān : 48.
el-Ḫammām : 146.
Ḫamrīn, chaîne : 48.
Haṁsapura (Multān) : 103 n. 2.
Han, dyn. : 9, 33 n.

Ḫanāṣar, Ḫanaṣarθā : 156.
Ḫanuṣaen : 155.
Haran : v. *Κάρραι*.
Ḫārim : 164.
Ḫarrān : v. *Κάρραι*.
Hatra : 48.
Hayk' : v. Arménie.
Hébreux : 60.
Ḫəδayaβ : v. Adiabène.
Hélénus, év. de Tarse : 140 n. 2, 4.
Héliodore, év. de Laodicée : 140 n. 2.
Ḫənāiθā, *Χαμηθᾶ*, *Χναιθᾶς* : 57 n. 7, 58, 59 et n. 2, 60.
Ἡνίοχοι, Heniochi : 65 et n. 1, 4, 68 n. 1, 2, 72 n. 2.
Hephthalites : 53.
Her (arm.) : 55 et n. 2, 56 et n. 1, 57 n. 7 (fin), 59 s.
Héraclius, emp. : 42, 54-57 et n. 6, 7, 58-60, 123.
Heŕan (arm.), chef hun : 86.
Hérat : 109, 124.
Ḫērθā δə-Ṭayyāyē : 48.
Hiberum fl. : 70 n. 2.
Hien-ti, emp. : 33 n.
Hieou-sieou : 100 n. 1.
Ἱεράπολις, syr. Mabbog = ar. Menbiǧ ou Bumbuǧ : 146 n° 6, 151, 174.
Hilāl ben-'Aqqā ben Qays ben al-Bišr an-Namirī : 125 n. 2.
Himālaya : 105.
Hindū-Kūš : 98, 100, 105 n., 109 s.
Ḫīra : 47 s.
Hīt : 47, 48 (syr. Hīθ), 117 (*Ἀείπολις*).
Ḫnēz : 155.
Holī, fête : 74 n. 1.
Ḫolwān : 48.
Hopa (turc) : 71 n.
Hopa-suyu (turc), Ḫopa : 71 n.
Hormīzd I^er^ : v. Ohrmizd I^er^.
Hormizd(as) IV : 114.
Ḫoros : v. *Κύρρος*.
Ḫosrow : v. *Χ*osrov.
Οὐζηνή : v. *Χ*ūzistān.
Hrōm : v. Rome.
Ḫuḏayta : 87.
al-Ḫunāṣira : 156.
Huns : 50, 82 s., 86.
Huns Blancs : 84.
Ὑρκανία θάλαττα : 176 n.
Hyrcanie : 40 n° 16 (*Γουργαν*), 53 (arm. Vrkan), 91, 106 (ar. Gurgān), 174, 176 n.

Ibères, Ibérie : v. Géorgie.
Içel : v. *Ζεφύριον*.
Ἴχναι : 155.
Iconium : 157 n. 8.
Ἰκόνιον, turc Konya : 149 n° 35 (*Ἰκόνιν*), 153, 157.
Ἴμαον ὄρος : 176 n.
Imeret'i (géorg.) : 66.
Imerni (géorg.) : 66.
Inde, Indiens : 7 n., 8, 10 et n., 21 s., 24, 25 et n. 2, 3, 26-30 et n. 2, 33, 38, 40 n° 25, 94-97 et n. 3, 98-100 (T'ien-tchou), 102, 103 et n. 2, 104, 107 n. 6, 109 s.
Ἰνδηγαν : v. Andēγān.
Ἰνδικὴ θάλαττα : 176 n.
Indo-Scythes : v. Śaka.
Indus, fl. : 95, 103 et n. 2, 105 n.
Ingur (russe), géorg. Enguri, fl. : 67 (géorg. Eguri), 68 n. 1, 69, 76 (autres noms), 80.
Inguš : 178.
Ἰώνων χώρα : 50 n. 4.
Iotape : 159.
Ἰουλιανός, roi des Apsiles : 65 n. 4.
Iran : 3, 7 n., 8-10, 41 n., 42 n. 2, 43, 49, 50, 73, 75, 81, 84 n. 3, 93, 95.
Īrān (Albans) : 80 n.
'Irāq : 44 et n. 3, 48, 113, 123.
Irénopolis [1] : v. Néronias [1].
[2] : v. Néronias [2].
Irkeštan : 100 n. 1.
Irrani (Albans) : 80 n.
'Īs ou Ays : 146 n° 8.
Isaac, synode d' : 25 n. 4, 45.
Isaurie : 173.
Iṣfahān : v. Spāhān

Îskele : v. Myus.
Îskenderun, al-Iskenderūn : v. Alexandrette.
Îslāhiye, Iṣlāḥiye : v. *Νικόπολις*.
Îšō'ənaḥ, év. de Baṣra : 47 s.
Îšō'yaβ de Geddālā, cathol. de Séleucie-Ctésiphon : 48.
Issos (Alexandrie sur l') : v. Alexandrette.

Jaghatū : v. Ğaγatū.
Janus, temple de : 31.
Jean II, cathol. d'Arménie : 87.
Jean, év. de Petrae (Colchide) : 78 et n. 1.
Jean, év. de Sebennytos : 82 n. 2.
Jérusalem : 74 n. 2 ; cf. *Αἰλία*.
Jinagupta, traducteur bouddhiste : 102.
Jovien, emp. : 130, 137 s.
Juifs : 49 n. 2.
Julien, emp. : 62, 112, 115 s., 118 n. 2, 120-122.
Jumna, fl. : 107 n. 6.
Jūnah : v. Ğūna.
Justinien, emp. : 77 n. 2.

Ka'ba-i Zardošt : 3 et n., 112 et n. 2.
Kābul : 100 (Kao-fou), 103 n. 2, 110.
el-Kābūsīye : v. Séleucie [3].
Kadirli : v. *Φλαυιάς*.
Καδούσιοι : 176 n.
kaïsara : 7 n.
Kalyān-Čand : 107 n. 6.
Καμπανία : 173 s.
Kanauj : v. Qanōğ.
K'ang-Kiu (Sogdiane) : 100.
Kaniṣka Ier, roi Kušān : 7 n., 8, 98 s., 103 n. 2, 110.
Kaniṣka II, roi Kušān : 7 n.
Kao-fou (Kābul) : 100.
Kap koh, *Καπ ὄρος* : v. Caucase.
Kaφrā ðə-Bārθā ou ðə-Bīrθā : 163 n. 4.
Kapiśa : 110.
Kāpiśī : 110.
Kara-čayï : 85 n. (fin).
Kara Kaya : 159.
Karaman : v. *Λάρανδα*.
Kara Su : 81 n. 2.
Karataṣ : 148 nº 8, 159.
Karχā ðə-Bēθ Səlōχ : 45.
Karχā ðə-Mēšān ou Mēšān : 25 et n. 4, 26.
Καρδοῦχοι : 79 n.
Karēn, fam. : 96.
Karkar-čayï ou Gargar-č. : 81 n. 4
Karmē : 48, 124.
Κάρποι : 133.
Κάρραι, Carrhae, turc Haran, ar. Ḥarrān : 105 n., 131, 143 s., 148 nº 1, 151, 155.
Karspazar : v. *Φλαυιάς*.
Karthlos : v. K'art'losi.
Kartīr, inscr. de : 4, 39 n., 84 n. 3, 89 n. 1, 151 et n. 3.
K'art'li : v. Géorgie
K'art'losi : 66, 69, n. 2.
Kārūn, fl. : 26.
Kāš, *Kaς*, Kāšyar : v. Cachgarie.
Kashmīr : v. Cachemire.
Κασία χώρα : v. Cachgarie.
Kaškar (syr.), ar. Kaskar : 47 s.
Kaspapyros, Kaspatyros : 103 n. 2.
Κασπία θάλαττα : v. Mer Caspienne.
Κάσπιαι πύλαι : v. Portes Caspiennes.
Kaśpīr : v. Cachemire.
Καστάβαλα, turc Bodrum : 148, nº 15, 154.
Kāśyapapura (Multān) : 103 n. 2.
Κατάβολος : 148 nº 5, 159.
Καύκασος : v. Caucase.
Kavāδ Ier : 94, 114 n. 1, 173 n. 3.
K'avałak' : v. *Χάβαλα*.
Kayseri : v. Césarée [1].
Κελενδερίς, turc Gilindire : 149 nº 20, 160.
Kele-šīn, col. : 59 s.
Kelkit : v. *Σουισα*.
Kelle-Balin, col. : 57 n. 5.
Κερασοῦς, Cerasus, *Φαρνακία* : 70 n. 2, 173, 174 n. 1.

Kerkūk : 45.
Kermān, *Κερμαν*, *Κερμανζηνή* : v. Carmanie
Khabur : v. Habur-suyu.
Khanusāen : v. Ḫanuṣaen.
Khazars : 87 et n. 4, 172 n.
Khenez : v. Ḫnēz.
K'ia-cha, Kie-che : v. Cachgarie.
Killiz : 162.
Kilise-Hisar : v. *Τύανα*.
K'in : 100 n. 1.
Ki-pin (Cachemire) : 100.
Kiš : 105 n.
K'iu-cha (Yārkand) : 100 n. 1.
Kïzïl Ïrmak : v. Halys.
Kïz-kalesi (turc) : 148 n° 13.
K'obulet'i (géorg.) : 77 n. 2.
Kogovit ou Gogovit (arm.) : 54 n. 2, 55 et n. 2, 56, 60.
Κολχίς, *Κόλχοι* : v. Colchide, Colques.
Κόμανα, turc Ṣar : 89 n. 2, 149 n° 29.
Konya : v. *Ἰκόνιον*.
Korgos : v. *Κώρυκος*.
Κορκουσίων : v. Circesium.
Κορσωτή : 117 n. 2.
Κώρυκος, turc Korgos : 148 n° 13, 154.
Köse : v. *Δόμανα*.
Kota : v. K'ut'aisi.
Κουσάρω : v. *X*osrov Ier.
Κουσ[σανηνοί] : v. Kušān.
Kūfa : 44 n. 3.
Kura (russe), géorg. Mtkvari : 70 n. (Cyrus), 73, 75, 81 et n. 4, 87 n. 4, 91.
Kurde, pays : 113.
Kurdes du Balāsaγān, ar. Akrād al-Balāsaǧān : 87 et n. 3.
Kušān, sk. kuṣāna : 7 n., 8, 40 n° 26 (*Κουσ[ανηνοί]*), 52, 95, 98-100, 106, 107 et n. 6, 108, 110.
Kušanšāh, Grand : 106.
Kušānšahr : 99, 101, 105-107.
K'ut'aisi (géorg.), arm. Kota : 78 n. 4.
Kutkašen : 90 n. 2.
Κύβιστρα, turc Ereğli : 149 n° 30.
Κύρρος, Ḫoros : 147 n° 17, 164 (Cyrus).

Laodicée : 140 n. 2.
Lao-Tseu : 43 et n. 3.
Λάρανδα, turc Karaman : 149 n° 34, 157 s.
Λάρισσα : v. *Σίνζαρα*.
Λαρμέναζα : v. Armenāz.
Laylān : 56 n. 3.
Lazes, Lazique : 65 et n. 4, 5, 66 et n. 1, 67, 68 et n. 2 (géorg. Čani), 69, 72, 77 n. 1, 2, 78 et n. 1, 82.
Lazistan, géorg. Čanet'i (« Dšanie ») : 78 et n. 4.
Le-čχumi : v. *Σκυμνία*.
Léontiens, martyre : 52 s.
Lewan (géorg. : Léon), roi d'Aphkhazie : 66 n. 1.
Libye : 72 n. 1.
Λιγυστῖνοι : 78 n. 3.
Limachi : 72 n. 2.
Longin, saint : 77 n. 1.
Lucius Ier, pape : 140 et n. 3.
Lucius Vérus, emp. : 121.
Lucullus : 121.
Lycaonie : 157.
Lycos, fl. : 71 n.
Lydie : 160.
Lysias, Qal'at Berzé ou Mirzé : 158.

Ma'all*θ*ā, Ma'all*θ*āyā (syr.), ar. Ma'alṯāyā : 124 et n. 1, n. carte.
Mabbog : v. *Ἱεράπολις*.
Macepracta : 116.
Macerones : 70 et n. 2, 76.
Μαχέλονες : 64, 65 et n. 1, 4, 67, 70 et n. 2, 71, 72 n. 2 (*Μαχέλωνες*), 178.
Μαχελονία : 39 n° 11, 63 s., 66, 70, 72, 75, 79, 171-174.
Μαχλυηνή, *Μαχλυανή* : 72 et n. 2.
Μάχλυες [1] ou *Μάχρυες* (Libye) : 72 n. 1.
[2] : 71, 72 n. 2.

Μαχλυϊκόν, τό : 72 n. 2.
Machorones : 70 n. 2, 71.
Μάχρυες : v. *Μάχλυες* [1].
Macʿqureli (géorg.) : 67.
Macrocephali : 70 n. 2.
Macrones : v. *Μάκρωνες*.
Μαδηνή : v. Médie.
Madenşehir : v. *Βάρατα*.
Madyès, roi des Cimmériens : 73.
Maḥmūd de *Γ*aznī : 102.
Māḥōzē Ḥəδattā : 46 et n. 3.
Μαιῶτις, mer d' Azov : 72 n. 2.
Makedonopolis : v. Birtha (Makedonopolis).
Makhelones : v. *Μαχέλονες*.
Μάκρωνες, Macrones : 70 n. 2, 79 n.
Makurān, ar. Mokrān : 99 s., 106.
Malassas, roi des Lazes : 65, n. 4, 5.
Malichi : 72 n. 2.
Μάλλος, turc Bebeli ? : 148 nº 8, 159.
Mālwa : 97, 107 n. 6.
Mandane : 160 n. 2.
Mani : 7, 10, 20 à 38, 43 (Mo-mo-ni : = Mār Mānī) et n. 3, 106, 107 n. 5, 109 et n. 1.
Manichéens : 29, 34, 35 n. 1.
Mankṙel : 69 n. 2.
Man-li : 100 n. 1.
Μάνραλοι : 69 n. 2, 70.
al-Manṣūr, calife : 115 n. 2 (fin).
Mäqqäl, Mäqqälon : 178.
Maraş, Marʿaš : v. *Γερμανίκεια*.
Mardé : 151 et n. 2.
Mardīnū : 31 n. 3.
Mārē, év. de Karχē δə-Mēšān : 25 n. 4.
Margā : 125, 151.
Margali : 67, 70.
Margiane, Merv : 40 nº 17 et 73 n. 1 (*Μαρου*), 91, 99 s., 106 s., 109, 174, 176 n.
Marinos, év. de Tyr : 140 n. 2.
Μαρου : v. Margiane.
Marsowa : 147 nº 17.
Mārūθā, maphrien de Tɛγrīθ : 124 s.
Maruwān : 123 n. 2.
Marw : v. Margiane.
Μασαχούτων Οὔννων (gén.) : 51 et n. 2, 85 n.
Μασχάνη : 117 n. 5.
Maskas, fl. : 117 n. 2.
al-Maskīn : 117 n. 5,
Mask'it'k' (?), gén. Mask't'ac' (arm.) : 51 et n. 2, 85 n.
Massagètes : 85 n., 137.
Massice : 116, 117 et n. 2, 5, 171 n. 2.
Maşyāf : 158.
Mathurā : 94, 97.
Maximin le Thrace, emp. : 136.
Mazabanès, év. d'*Αἰλία* : 140 n. 2.
Μάζακα : v. Césarée.
Māzandarān ou Ṭabaristān : 91, 92 n. 4, 175.
Mazk'ut'k' (arm.) : 85 n.
Mcbin : v. Nisibis.
Mc'χet'a (géorg.) : 65 n. 5.
Μεχλεσσός : 71, 72 n. 2.
Mèdes, Médie : 26 et n. 2, 28, 38, 40 nº 15 (*Μαδηνή*), 45, 50 n. 1, 57 n. 7, 62, 73 s., 91, 174 s.
Megreli (géorg.) : 67, 69 et n. 2.
Megvipteli (géorg.) : 67.
Mehābād : v. Sā'ūğ-bulāγ.
Μηιακαριρη : v. Césarée [1].
Melas, fl. : 70 n. 2.
Melyat : v. Cordyle.
Menāz ou Qumināz : 164 n. 8.
Menbiğ : v. *Ἱεράπολις*.
Mersin : v. *Ζεφύριον*.
Merv : v. Margiane.
Mēšān [1] : Mésène : 21, 24, 25 n. 4, 26-28, 38, 39 nº 4 (*Μησανηνή*), 44 s., 62
[2] : v. Karχā δə-Mēšān.
Mesχet'i : 76, 85 n.
Mesčīn : 117 n. 5.
Mešhed ʿAlī : 47.
Μησιχιση, Μισιχη : 111-113, 116 s., 171 n. 2.
Mésopotamie : 41 n., 44 n. 3, 49 n. 2, 62 s., 116, 122 n. 2, 124 s.

Məyyā-Qarīrē : 151.
Mīl : 81 n. 4.
Ming, emp. : 100.
Mingrel'cy : 67.
Mingrélie, Mingréliens : 64, 66-69 et n. 2, 70, 72 s., 76, 77 n. 2, 78 et n. 3, 4, 83 s., 171.
Mirzé : v. Lysias.
Μισιχη : v. *Μησιχιση*.
Misis : v. *Μοψουεστία*.
Misitheus (Timésithée) : 119 n. 2.
Moesia : 31 n. 2.
Mōγān : 95.
Mokrān : v. Makurān.
Mo-mo-ni : v. Mani.
Μοψουεστία, turc Misis : 148 nº 7 (*Μομψουεστία*), 153.
Moschi : v. *Μόσχοι*.
Μοσχικὰ ὄρη : 176 n.
Μόσχοι, Moschi : 70 n. 2, 76, 85 n.
Mossynoeci : 70 n. (Mossyni), 79 n.
Μοστήνη, turc Asartepe : 160 et n. 3.
**Μοστινόπολις* : 160.
Mtkvari : v. Kura.
Mu'āwiya, calife : 48.
Mūlasthāna (Multān) : 103 n. 2.
Multān ou Mūltān : 103 n. 2.
Mūqān : 82.
Muradiye : v. Berkri.
Musbada : 160 n. 2.
Mušeł (arm.) : 90.
Mustena : 160 et n. 4.
Mysanda : v. Myus.
Μυῶν, Myus, Mysanda, turc Îskele ? : 149 nº 23, 160 et n. 2.

Naarmalcha : 116, 117 et n. 1 (ar. Nahr al-Malik).
Nabatéens : 44 n. 3.
Naχčawan (arm.) : 55 s., 59 s.
Naharra : 117 n. 5.
Nahr al-Malik : v. Naarmalcha.
Nahr 'Īsā : 116 n. 2, 117 n. 1.
Nahr Kūṭā : 31 n. 3.
Nahr Ṣarṣar : 117 n. 1.
an-Namir (ibn-Qāsiṭ) : 125 et n. 2.
Νανισηνῶν χώρα : 59 n. 2.
Naqš-i Rustam : 3, 39, 89 n. 1.
Narseh Ier, *Ναρσαῖος* : 94 s., 97 et n. 2, 3, 172 n.
Narseh, *Ναρσαῖος Ἀνδηγαν κύριος* : 96.
Νεάπολις : 117.
Nečepsucho (russe), fl. : 71 n. (fin).
Νεικόπολις : v. *Νικόπολις*.
Νεῖλος, fl. : 82 n. 3.
Neronias [1] Irénopolis, turc Bagdacïk ? : 148 nº 16, 159 et n. 7.
[2] Irénopolis, Sepphoris : 159 n. 7.
Neṣībīn : v. Nisibis.
Nicée, Pères de : 160 n. 4.
Nicopolis : v. *Νικόπολις*.
Nihāvend, inscr. de : 175 n.
Νικόπολις [1] turc İslāhiye, ar. Iṣlāḥiye : 143 n. 1, 147 nº 20, 148 nº 18.
[2] turc Pürk : 158 n. 1.
Νίκοψις, Nikop'sis (géorg.) : 71 n. (fin).
Ninive : 55 (arm. Ninuē) et n. 2, 56 et n. 2, 57 et n. 7, 58 (*Νινευί*), 59 s., 73.
Nišapur (arm.) : 53.
Νισχαναδαλβη, *Νισχαναβη* : 117 n. 5
Nisibis, ar. Neṣībīn : 45, 49 n. 1 (arm. Mcbin), 51 s., 112, 114 n. 1, 136, 137 et n. 1, 138, 145 n. 3.
Noire, mer : 64, 66, 71 n., 74, 79 n., 91, 173.
Nor-Širakan : v. Adiabène.
an-Nu'māniyya : 47.

Obariae, possessio : 164.
Oχoǰa, fl. : 67.
Ochos, Tağand ? : 175, 176 n.
Oχuri [1] fl. : 67, n. carte.
[2] ville : n. carte.
Odénath : 118, 133, 135, 137, 143 n. 2, 145 et n. 3.
Ohrmizd Ier : 95, 172 n.
Oltu-çayï : 71 n. (Glaucos), 75, 79 n. (fin).

Omayyades, dyn. : 50.
Ordoru (arm.), turc Ortuzu : 54 n. 2, 177.
Ordspoy ou Ordspu (arm.): 54 n. 2.
Orentius, saint : 77.
Oronte, fl. : 144 n. 3, 145, 164.
Ortusu, Ortu-ṣū, Ortu : v. Ordoru.
Ortuzu : v. Ordoru.
Ōšakan : 86.
Osrhoène : 155, 161.
Ossètes, Ossétie : 178.
Οὐαραράνης : v. Varhrān II.
Οὐιψάνιοι : 157.
Οὔριμα, turc Rum Kale, ar. Rūm Qal'e : 146 n° 12 (*Οὔριν*[*α*]), 158.
Οὐρονγοῦνδοι : 133.
Oxus : 105 n., 109 s.

Padašχ^{v}ār(gar), Padišχ^{v}ār (gar): 92.
Paikuli : v. Pāykūlī.
Paktyikè : 103 n. 2 (fin).
Pałakac'i (arm.), lac : 85 n.
Palestine : 73, 75 n. 4, 140 n. 4, 155 (P. II^{e}), 157.
Palmyre : 162.
Pāmīr : 100.
Pamphylie : 173 s., 176 n.
Paphlagonie : 74.
Pappa, Tiberioupolis, turc Yonuslar : 160 n. 4.
Παραχοάθρας : 92 et n. 1 (*Παρχοάθρας*, Parcohatras), 93, 175, 176 et n.
Pāraδān, *Παραδηνή* : 40 n° 24, 95, 99.
P'aranjem (arm.), reine d'Arménie : 52.
Parχar (arm.) : 91 s.
Παρχάρις : 91 n. 2.
Παρχοάθρας, Parcohatras : v. *Παραχοάθρας*.
Parhal Dağï (turc) : 91.
Pārs : v. Perse.
Parthes, Parthie : 10, 26 et n. 2, 28, 33 n., 38, 39 n° 2, 50, 91, 107, 176 n.
Paryadrès : 91 s., 171, 174, 176 n.
Πασίκαι, Πάσκαι : 105 n.
Paskapyros : 103 n. 2.
Πασκιβουρων (gén.) : 40 n° 26, 99, 101, 105 n.
Patašχ^{v}ār(gar) : 92 et n. 4.
Patišχ^{v}ār(gar) : 42 n. 2, 92 et n. 4, 93 s., 175.
Patižahar gawaï (arm.) : 92 n. 4, 94 n. 2.
Paul de Samosate, patriarche d'Antioche : 139.
Pāykūlī, inscr. de : 42, 94-97, 172.
P'aytakaran (arm.) : 81, 85 n.
Pazar : v. *Ἀθῆναι*.
Peishaboor : 127 n. 3.
Perishabur Su : 128 n. 1.
Πηρωσσαβουρ : v. Pērōz-Šāhpuhr.
Pērōz, Roi des rois : 53.
Pērōz, ar. Fīrūz, frère de Šāhpuhr I^{er} : 28 s., 106.
Pērōz, Grand Kušānšāh : 106.
Pērōz-Sāβōr : 47 s., 114 n. 1, 118, 124 s.
Pērōz-Šāhpuhr [1] al-Anbār (v. ce nom) : 47, 111 et 112 (*Πηρωσσαβουρ*), 113, 114 n. 1 (arm. Perozšapuh), 115 n. 2, 116 et n. 2, 118, 122 s., 129, 171 et n. 2.
[2] Fēšābūr (v. ce nom) : 126, 129 s.
Perozšapuh (arm.) : v. Pērōz-Šāhpuhr [1].
Περσαρμένιοι : 173 n. 3.
Perse, Perses : 3, 7 s., 10, 21 (Perside), 24, 25 et n. 3, 4, 26-28, 31, 38, 39 n° 1 (*Περσίς*), 41, 44 et n. 3, 50 n. 3, 4 (*Περσική*), 52 et n. 2, 54, 56, 59, 61 (*Περσική*) et n. 3, 63 n. 2, 64, 106, 109, 112 n. 2, 119 et n. 2, 120 n. 1, 121 et n. 2, 122, 130, 131-133, 135, 137-141, 144 n. 3, 145 et n. 3, 172, 177.
Persépolis : 3.

Perside : v. Perse.
Περσική : v. Perse.
Persique, golfe : 45, 62.
Περσίς : v. Perse.
Pešāwar : v. Puruṣapura.
Peschchāwur : 128.
Peš-Ḫābūr : 127 s.
Petrae : 77 n. 2, 78 et n. 1.
Phacusa : 82 n. 2,
Phanagoreia : 157.
Pharasmanes, roi de Géorgie : 65 et n. 4, 5.
Φαρνακία : v. *Κερασοῦς*.
Φασιανοί (hab. du Basean) : 79 n.
Phasis [1] géorg. Rioni, fl. : 67, 68 n. 1, 77 n. 2, 151 n. 3.
[2] géorg. P'ot'i, ville : 77 et n. 2, 78.
Φαυστῖνος, év. de Ziganis : 78 n. 1.
Philippe l'Arabe, emp. : 111-113, 119 et n. 2, 120 et n. 1, 121 et n. 2, 122 et n. 1, 2, 131, 136.
Φλαυιάς, turc Kadirli, anct. Karspazar : 148 n° 17.
Φorat bə-Mēšān (Baṣra) : 45, 47 s.
Φρέατα : 147 n° 36.
Φρυγία : 173, 174 n. 1.
Φθασουαρσάν : 94.
Phthirophagi : 68 n. 1.
Picunda : v. Pityus.
Pirisabora : 115 et n. 1, 116 et n. 2, 129.
Pīr-Šāβōr : 115 n. 2, 124, 125 et n. 1, 128 s.
Pīrūz-Šabūr : 114.
Pīšāβōr : 126-128.
Pisidie : 160 et n. 4.
Pityus, russe Picunda : 77 et n. 1.
Plotin : 10 et n., 22 et n. 3, 23, 31 n. 2.
Pompée, triumvir : 121.
Pompeianus, consul : 31.
Pont : 68 n. 1, 73, 74 et n. 1, 75, 79 n. 1.
Pont Cappadocien : 174 n. 1.
Porte des Alains (Darial) : 73, 84, 88, 89 et n. 1, 90 n. 2.
Portes des Huns (Derbend) : 84.
Portes Caspiennes [1] en Médie : 50 n. 1, 93, 176 n.
[2] Derbend : 82s.
[3] Darial : 80 n., 83.
Portes d'Albanie, *'Αλβάνιαι πύλαι* (Derbend) : 40 n° 13, 84, 88, 90 (arm. Ałuanic' duṙn) et n. 2, 105.
Portes de Čor et d'Albanie (Derbend) : 90.
Portes de Fer : 101.
Porus, ar. Fūr : 107 n. 6.
*Poṣapura : v. Puruṣapura.
Poṣapuriaputra : 104 n.
P'ot'i : v. Phasis [2].
Pou-lieou-cha, Pou-lou-cha-pou-lo (Puruṣapura) : 102.
Praetextatus, consul : 31.
Prajāpati : 101 n. 2.
Πρεσεουαρ ὄρος, τό : 40 n° 14, 91-93, 171, 174 s.
Πρεσσουαρ : v. *Πρεσεουαρ*.
Proche-Orient : 3, 73.
Prytanis, turc Furtuna-deresi : 65 et n. 3.
Psyrstcha (russe), fl. : 71 n. (fin).
Pum-Bədiθa : 114.
Puršāwur : 101 n. 2 (fin).
Puršōr : 102.
Puruṣapura, Pešāwar : 99 n., 101 et n. 2, 102, 103 n. 2, 104 n. (*Poṣapura), 105 et n., 129 n.
Puṣaka : 104.
Puṣyamitra : 104.
Puṣyadatta : 104.

Qabala : v. *Χάβαλα*.
Qabr-Sābūr : 126, 128.
Qal'at Bālis : v. Barbalissos.
Qal'at Berzé ou Mirzé : v. Lysias.
Qal'at el-Muḍīq : v. Apamée [1].
Qal'at Sēğār : v. *Σίνζαρα*.
Qandīl, chaîne : 57 n. 7, 59 s.
Qanōğ : 107 n. 6.
Qardā : 126.

Qaṭrabbul : 47.
Qennešrē, Qennešrīn, Qennisrīn : v. *Χαλκίς*.
Q(o)rqusion : v. Circesium.
Qreiyé : v. Bīr*θ*ā Arūpān (Akūpān ?).
Quetta : 95.
Qumināz ou Menāz : 164 n. 8.
Qunē (syr.), ar. Dayr-Qunnā ou Dūr-Qunnā : 47.
Qūṭ al-ʿAmāra : 47.
Qūṭ el-Ḥayy : 47.
Qvirila (géorg.), fl. : 77 n. 2.

Rafnīye : v. *Ῥεφανέα*.
Rāhzāδ, *Ῥαζάτης* ; arm. Roč Vehan ou Ročik Vahan : 55 et n. 2, 56 et n. 2, 3, 57 à 60.
Rajputana : 95.
**Ῥακόνιον* : 157.
Ῥακουνδία : 149 nº 33, 154, 157.
Ῥαφαναῖα, *Ῥαφανέαι* : v. *Ῥεφανέα*.
ar-Rastan : v. *Ἀρέθουσα*.
Ray : 42 n. 2, 175.
Ῥαζάτης : v. Rāhzāδ.
Ῥεφανέα, *Ῥαφανέαι*, *Ῥαφαναῖα* Rafnīye : 146 nº 10, 152 et n. 3.
Ῥεφανεῶται : 152.
Resaina : 112, 121 et n. 2.
Ῥησμάγας, roi des Abasges : 65 n. 4.
Rhipsimé, sainte : 50.
Rhoas, russe Čuriya : 69.
Rhodopolis, arm. Ṙodiwpolis, géorg. Varcʿiχe : 77, 78 n. 4.
Riconium : 157.
Rīḥā : 164 n. 8.
Rioni : v. Phasis [1].
Rize (turc), arm. Ṙizon : 78 n. 4.
Ročik Vahan, Roč Vehan : v. Rāhzāδ.
Romain, empire ; Romains, Rome : 7 et n., 8-10, 38, 42 n. 2 (pehl. Hrōm), 50 et n. 4, 58, 65, 89, 109, 111, 114 s., 116 n. 2, 119 n. 2, 120 n. 1, 121 s., 129-134 n., 138 s., 141 n. 2, 143, 145.
Rowāndiz : 59.
er-Rūğ, vallée d' : 164.
ar-Rūmiyya : 46.
Rum Kale, Rūm Qalʿe : v. *Οὔριμα*.

Sābūr : v. Šāhpuhr.
as-Sābūrīya : 150.
Sacasani : 70 n. 2, 76, 78.
Sacastène, *Σακαστανή*, Seγəstān, Sīstān : 40 nº 21 et 73 n. 1 (*Σεγιστανή* et *Σεγιστηνή*), 75 (arm. Sakastan), 94 s., 97 et n. 3 (*Σεγιστηνή*), 98-100, 106 s., 109, 124, 175.
Saccasena : 75.
Sacées : 74 n. 1.
Sadak : v. *Σάταλα*.
Sa-Egro : 69 n. 2.
Σαησινῶν (*πόλις*) : 77 n. 2.
Sagistān : v. Sacastène.
Šāhīn-dež : v. Sā'īn-qalʿa.
Šāhpuhr Ier, *Σαπώρης*. syr. Šāβōr, ar. Sābūr : 3 s., 8, 10, 21, 22 et n. 2, 3, 23-25, 26 n. 3, 27-30 et n. 2, 31, 33-35, 37 s., 94, 96, 99 et n., 100 n. 3, 103, 105-7, 109 et n. 1, 110, 112, 114, 115 n. 2, 119 et n. 2, 122 n. 2, 129 et n., 131-137 et n. 1, 138-141 et n. 2, 142, 143 et n. 1, 144, 145 et n. 3, 150 s., 154, 160, 171, 178.
Šāhpuhr II, arm. Šapuh : 47, 52, 97, 115 n. 2, 130, 137 s.
Šāhpuhr Seγānšāh : 97.
Šahrazūr, ville : 57 et n. 3 (Yasintepe ?), n. 7, 58, 60, 124 (syr. Šarzūl) et n. 4.
Šahrazūr, plaine de : 57 et n. 3.
Sā'īn-qalʿa, rebaptisée Šāhīn-dež [1] 56 n. 3.
Saka : 64, 72 s., 74 n. 1, 75 s., 78 n. 3, 171.
Śaka (Indo-scythe), empire : 95.
Śaka kṣatrapa (satrapes indo-scythes) : 94-96, 178.
Σάκαια : 74 n. 1.

(1) Cf. p. 180 n.

Σακανοί : 76 et n. 2, 78.
Sakānšāh : v. *Seγānšāh*.
Σακασηνή, arm. Šakašēn ou Šikašēn : 64, 74 n. 1, 75.
Sakastān, Sakastan : v. Sacastène.
Sakastana : 94, 97.
Šakki : 64.
Ṣaliḥīye : v. *Δοῦρα*.
Šām : v. Syrie.
Sām : 42 n. 2, 93, 175.
Samarcande : 110.
Sāmbhapura (Multān) : 103 n. 2.
Σαμόσατα, syr. Šəmīšaṭ, turc Samsat, ar. Sumaysāṭ : 148 nº 3, 151.
Samūr : 90 n. 2.
Σαναραῖοι : 90 n. 2.
Sanēsan, roi des Mazkʿutʿkʿ : 85 n., 86.
Saniges : 65 et n. 4.
Sannes ou Tzanes : 65 et n. 4, 68 n. 1 (Sanni, l. Suani ?), n. 2.
Sapires : 79 n.
Ṣapna : 59, n. carte (Av-i Gāra).
Σαπώρης (I) : v. Šāhpuhr Ier.
Šapuh (II) : v. Šāhpuhr II.
Saqqīz : v. Barza.
Ṣar : v. *Κόμανα*.
Σαρακηνοί : 61 n. 3.
Sar-i Pul : 48.
Sar Mašhad, inscr. de : 39, 177.
Sarmatie asiatique : 68 n. 1, 76 n. 2.
Sārnāth : 98.
Sarnios : 176 n.
Šarzūl : v. Šahrazūr.
Sāsān, *Σασαν Ἰνδηγαν δεσπότης* : 96.
Sassanide, empire : 30, 42, 45, 54, 61 s., 96, 124.
Sassanides : 3, 21 n., 35 n. 1, 50, 107 n. 6, 110, 137 n. 1.
Σάταλα, turc Sadak : 65 et n. 1, 78, 147 nº 31, 158 n. 1, 159.
Šaṭṭ el-Ḥayy : 47.
Sā'ūğ-bulāγ, rebaptisée Mehābād (1) : 56 n. 3, 60.
Sawād : 44 et n. 3, 138.
Sayḥana : 117, 171 n. 2.
Scene : 117 n. 5.
Scylax de Caryanda : 103 n. 2.
Scythe, empire : 74.
Scythes : 64, 72 s., 74 n. 1, 75 n. 4, 80 n., 176 n.
Scythie : 72 n. 2, 79 n.
Scythie asiatique : 79 n.
Scythopolis, Bēθ Šə'an, ar. Bēsān : 74, 75 n. 4.
Sébaste [1] au N. E. de Iotapé : 159.
[2] Elaioussa ; turc Ayaṣ : 148 nº 12, 157, 159 (Augusta ?)
Σεβάστεια, turc Sivas : 149 nº 31.
Sébastopolis : v. Dioscurias.
Sebennytos : 82 n. 2.
Şebin Kara Hisar : 159.
Seγān [1] 42 n. 2, 63 s., 72.
[2] 97 ; cf. *Σεγαστηνοί*.
Seγānšāh, *Σεγανσαά* : 73, 94, 96 et n. 2, 97 s.
Sēγān-sēh : 42 n. 2, 175.
Seγəstān, *Σεγιστανή*, *Σεγιστηνή* : v. Sacastène.
Σεγαστηνοί : 97 n. 2 ; *Σεγεστανοί* : 94 ; *Σεγιστανοί*, 73 n. 1 et 97 n. 2 ; *Σεγιστηνοί*, *Σιγαν* : 73 n. 1.
Séleucide, empire : 175 n.
Séleucie [1] Vēh-Ardašēr : 43-46,62, 116, 117 n. 5, 118, 157 s.
[2] Seleucia ad Belum, *Σελευκόβηλος*, Selūqīye : 147 nº 18, 158.
[3] el-Kābūsīye : 147 nº 15.
[4] turc Silifke : 149 nº 25, 157 n. 8.
[5] sur l'Euphrate : v. *Ζεῦγμα*.
Σελινοῦς, turc Selinti, rebaptisée Gazipaşa : 149 nº 22, 153.
Selūqīye : v. Séleucie [2].
Šəmīšaṭ : v. *Σαμόσατα*.
Senēar (arm.), plaine : 60.
Šennā (Bə-Bēθ Remmān) 48.
Sepphoris : v. Neronias [2].

(1) Cf. p. 180 n.

Septime Sévère, emp. : 121.
Sères : 7 n.
Sergiopolis : 157.
Sermīn : 164 n. 8.
Šērōe : 57.
Sévan, lac de (Gökča) : 64, 75.
Siao-Yue-tche : 102.
Sicanabis, ville : 76.
Sideni : 70 n. 2.
Sidenum fl. : 70 n. 2.
Σιγάμης, fl. : 76.
Σιγαν : v. *Σεγεστανοί*.
Σιγάνεον, ville : 76.
Sigania, fl. : 69.
Siganion, Siganium, ville : 76.
Šīggār : v. Singara.
Σίγυννοι : 78 n. 3.
Σίγυννος, ville : 78 n. 3.
Sīkān : v. Seγān.
Šikašēn : v. *Σακασηνή*.
Silifke : v. Séleucie [4].
Σίλις (Syr-Daryā), fl. : 7 n.
Simeon : 29.
Σῖναι, syr. Ṣīnastān, Ṣīnāyē : 7 n.
Sind : 97, 100, 107 n. 6.
Singara, syr. Šīggār, ar. Sinǧār : 124.
Singhān, Singian : v. Ṣirgān.
Sinn-Bārimmā : 48.
Sinope : 74.
Σίνζαρα, *Λάρισσα*, Qal'at Sēǧār : 147 n° 21, 151 s.
Σιραγανῶν κώμη : v. Ṣirgān.
Širak : 55 n. 2.
Ṣirgān, Ṣirgan, Tepe Sirgān = *Σιραγανῶν κώμη* ? ; mais cf. Singhān, Singian : 59 et n. 2, n. carte.
Sirhind : 107 n. 6.
Šīrwān : 82.
Sisakan (arm.), syr. Sīsagān : 64, 82, 83 et n., 84, 171 s., 173 et n. 4, 5 (Sisakank') ; cf. Siunik'.
Sīstān : v. Sacastène.
Siunik' (arm.): 64, 171 s., 173 et n. 5 (*Συνή*, *Σουνῖται*); cf. Sisakan.
Sivas : v. *Σεβάστεια*.
Sixte II, pape : 142 n. 3.
Si-Ye (Yülärik) : 100 n. 1.
Σκηναί : 117 n. 5.
Σκυμνία, géorg. Le-čχumi : 76 n. 2.
Σκυμνῖται : 76 n. 2.
Σκυθινοί : 74 n. 1 (« Skythene » !), 75 s., 78 et n. 3.
Soandos : 156.
Σόανες : v. Svanes.
Σόειτα : 156.
Sogdiane : 40 n° 26 (*Σωδικηνή*), 99, 100 (K'ang-Kiu) et n. 3, 105 n., 176 n.
Sohene : 117 n. 5.
So-kiu (Yārkand) : 100 n. 1.
Sōris[t]ān : v. Sūristān.
Σουισα (*Σουσσα* ?), turc Kelkit (Çiftlik) ? : 147 n° 34.
Sou-la-sa-t'ang-na : 43 et n. 1, 44 et n. 1.
Sou-lei (Kāšγar) : 100 n. 1.
Sou-li, Sou-lin : 43 et n. 1, 3, 44 et n. 2.
Sou-li-si-tan : 43 et n. 1.
Σουνῖται : v. Siunik'.
Σοῦρα, Šūrā, Sūriya : 146 n° 4, 151, 161, 162 et n. 4.
Σουσιανή : v. Xūzistān.
Σουσσα : v. *Σουισα*.
Spadagas, roi des Saniges : 65 n. 4.
Spāhān (Iṣfahān) : 42 n. 2, 175.
Sqēlebīye : 158.
Suani : v. Svanes.
Successianus : 134 n.
Suchum : v. Dioscurias.
Suenda : 156.
Suida : 156.
Συνή : v. Siunik'.
Šūrā : v. *Σοῦρα*.
Surashṭra : 95.
Surēn, fam. : 96.
Sūristān : 41, 42 et n. 2, 5 (Sōris[t]ān), 43 n. 3, 44 et n. 3.
Sūriya : v. *Σοῦρα*.
Sūrya, Sūryā : 44 n. 3.
Sūryān : 44 n. 3.
Susiane : v. Xūzistān.

Svanes, *Σουανοί*, Suani, *Σοάνες* : 68 et n. 1, 72 n. 2, 76 n. 2.
Syr Daryā : 7 n.
Syrie, Syriens : 31 n. 2, 33, 41, 42 n. 2, 43 n. 3, 44 n. 3 (ar. Šām), 45, 49, 52, n. 4, 54 et n. 2, 61 n. 3, 73, 111, 123, 125, 131-136, 139, 143 n. 1, 145, 155, 163 n. 4 (S. II^{e}).
Σύριος : 45 n. 1, 174.
Σύροι : 49 n. 2.

Ṭabaristān : v. Māzandarān.
Taχt-i Sulaymān : 56 n. 3.
Tačik (arm.) : 114 n. 1.
Tačkastan (arm.) : 50.
Tağand : v. Ochos.
Taγlib (ar.), Taglibāyē, tribu : 124 s.
Tāğ-rūd : 57 n. 3.
Ta-hia (Bactriane) : 100.
Tajand : v. Ochos.
Tang-i Sarvak, inscr. de : 178 n. 1
Tao (géorg.), *Τάοι*, *Τάοχοι* : 79 n.
T'argamosi (géorg.) : 67.
Ταρκονδαρεύς, *Ταρκονδάριος* : 157 n. 9.
Tarmanazi : 163.
Tarse, turc Tarsus : 140 n. 2, 144 n. 3, 145, 148 n° 10, 151.
Tāš-quryān : 100 n. 1.
Tāškent : 40 n° 26 (*Τσατσηνή*), 99 s.
T'at'ik (arm.) : 52.
Ταῦρος : 176 n.
Tayk' (arm.) : 79 n.
Ta-Yue-tche : 98, 100.
Ṭayyāyē Namirāyē : 125.
Tcheng-tchong : 100 n. 1.
Teγrīθ (syr.), ar. Tekrīt : 48, 124 et n. 3, 125.
Teikis-Giri : 77 n. 2.
Tekrīt : v. Teγrīθ.
Tell Baṭnān : v. *Βάτνα*.
Tell el-Balamon : v. *Διόσπολις*.
Tell Gomel : v. Gōmel.
Ṭell Murābyaṭ : 150.
Tel Marmūth : v. Bēθ Remmān.
Tepe Sirgān : v. Ṣirgān.
Teredon : 62.
Terek, fl. : 68 n. 1, 89.
Θάγουροι : 98.
Thapsaque : 161.
Théchès, mont. : 75.
Θηλυμίδρης, év. de Laodicée : 140 n. 2.
Théoctiste, év. de Césarée de Palestine : 140 n. 2, 4.
Théodore, év. du Phasis : 78 et n. 1.
Thogarii : 98.
Thracii : 31 n. 2.
Thutmosis III, pharaon : 152.
Tibareni : 70 n. 2, 79 n.
Tibet, Tibétains : 105.
T'ien-tchou (Inde) : 100.
Tigrane VII, arm. Tiran, roi d'Arménie : 52.
Tigre, fl. : 42 n. 2 (pehl. Diglēt), 47 s., 112 s., 115, 116 et n. 2, 117 et n. 5, 123, 124 et n. 2, 127 n. 3, 129 n., 130, 175 n.
Timothée, év. du Balāsaγān : 87 et n. 1.
Tiran : v. Tigrane VII.
Ṭīrhān : 48.
Τιρίβαζος : 79 n.
Tiridate, roi d'Arménie : 50 et n. 3, 51.
Tisbon, Tizbon : v. Ctésiphon.
Tochari, *Τόχαροι* : 98.
Tokhariens : 98 et n. 2, 100 s.
Tomla : 159.
Tomlacïk (turc) : 159.
Tomna : 158 s.
Tortum-çayï (turc), fl. : 79 n.
Tou-ho-lo : 98, 101.
Tou-houo-lo : 98.
Tourène, ar. Ṭūrān : 40 n° 22, 97 et n. 3, 98 s., 106, 107 n. 5 ; cf. Tūrānšāh.
Tovia contra Bintha (l. Birtha) : 161 s.
Trajan, emp. : 65 et n. 1, 121, 162.
**Τρακούνδα*, **Τρακουνδία* : 157 s.
Transcaucasie : 73, 151 n. 3.

Trébizonde, turc Trabzon : 64, 65 et n. 4, 66, 68 n. 2, 70 n. 2, 75, 78, 91, 174 n. 1.
Trébonien Galle, emp. : 132 s., 135.
Triχoro (*Τριχώρα) : 155.
Ṭrīhān : 48.
Τροκόνδα : 157 n. 9.
Τσατσηνή : v. Tāškent.
Tscha-Spi : 127 n. 3.
Tschoruk : v. Çoruh.
Tukhāra : 98.
Ṭūrān : v. Tourène.
Tūrānšāh : 107 n. 5.
Turfān : 9, 102, 104.
Turkestan : 39, 79 n.
Turquie : 113, 123.
Tuṣāra : 98.
Τύανα, turc Kilise-Hisar : 149 nº 27.
Tyr : 140 n. 2.
Tzanes : v. Sannes.
Τζαπνίδες, Τζιαπνίδες : 68 n. 2.
Τζούρ : v. Čor.

ʿUdaφor, roi mage : 163.
Ulukčat : 100 n. 1.
Uran-tepe (ou Uran-kala) : 81 n. 4.
Urarṭu : 73, 79 n.
Urfa, Urhāi : v. Édesse.
Urim ou Urum : 158.
Urima : v. Οὔριμα.
Urum ou Urim : 158.
Urmia, lac d' : 56 et n. 3, 57 n. 7, 59 s.
Ušnū : 59 s.
Utpala : 103 n. 2.

Vahrām V, arm. Vṙam : 52.
Vahrām VI Čōbīn : 59, 90
Vahrām : cf. Varhrān.
Vahunām : 96 et n. 2.
Vałaršapat : 85 n., 86.
Valérien, emp. : 3, 22 n. 3, 38, 111, 122, 131, 133, 134 n, 135-137, 139, 140 n. 1, 142 et n. 3, 143, 144 et n. 3, 145, 173.
Van, lac de : 54 n. 2.
Varāz, fam. : 96.
Varaz-Šapuh (arm.) : 52.
Varcʿiχe : 77 n. 2.
Vardanakert (arm.) : 81, 83 n.
Vardaniens : 86.
Varhrān Ier (Γουαραθρανου : gén.) : 91 et n. 4.
Varhrān II (Οὐαραράνης) : 94.
Varhrān III Seγānšāh : 73, 94 s.
Varhrān : cf. Vahrām.
Vartzije : v. Varcʿiχe.
Vāsiṣka, roi Kušān : 7 n.
Vasubandhu : 101 n. 2, 102.
Vāsudeva Ier, roi Kušān : 7 n, 110.
vazurg šāh Armenān : 172 n.
Vēh-Āmid-i Kavāδ : 46 n. 3.
Vēh-Antioχ Xosrau : 46 et n. 3.
Vēh-Ardašēr : v. Séleucie [1].
Ventidius : 121.
Vima Kadphises, roi Kušān : 7 n. (fin).
Vindhya, monts : 96, 98.
Viṣṇu : 101 n. 2.
Vologesia : 62.
Vṙam : v. Vahrām V.
Vrkan : v. Hyrcanie.

Walīd ben ʿAbd al-Malik, calife : 34.
Warṯān : 81, 84.
Wāsiṭ : 47.
Wei, Premiers, dyn. : 9, 100.
Wou, dyn. : 9.

Xénophon : 75.

Yārkand : 100 n. 1.
Yasin-tepe : v. Šahrazūr.
Yazdgard II : 52 s.
Yen-tou : 100 n. 1.
Yi-jo : 100 n. 1.
Yi-nai : 100 n. 1.
Yonuslar : v. Pappa.
Yue-tche : 7 n., 98.
Yülärik : 100 n. 1.
Yu-ling : 100 n. 1.

Zāb, Grand, fl. : 57 n. 7, 58-60.
Zāb, Petit, fl. : 48, 124 n. 2.

Zabdicène : 130.
Zāβē : 47.
Zagros, monts : 60, 175.
Zaḫo : 123 n. 2.
Zaitha : 112.
Zakwā : 29.
Zarasp, mont ; *τὸ ὄρος τοῦ Ζάρα* : 55 et n. 2, 56, 57 et n. 7.
Zarewand (arm.) : 55 et n. 2, 56 et n. 1, 57 n. 7, 59 s.
Zarīna : v. Ǧaγatū.
az-Zāwābī : 47.
Il-Zawr : 161 n. 3.
Zekour : 154.
Zéla : 74 n. 1.
Zenobia : v. *Βίρθα Ἀσπωράκου*.
Ζεφύριον, turc İçel, anct. Mersin : 144 n. 2, 148 nº 11 (*Ζεφύριν*), 153.
Zevkir ou Zufchur : 155.
Zigana Dağlarï (turc) : 78 n. 3.
Zigana Hanlarï (turc : « khans ») : 64, 78 et n. 3.
Zigana Kordonu (turc : « passe ») : 64, 75, 78 et n. 3.
Ζίγανις [1] ville : 77 et n. 1, 78 n. 1, 4 (arm. *Zigani).
[2] fl. : 76.
Ziganna : 78.
Ζώιλος, év. de *Ῥεφανέα* : 152 n. 3.
Zok : v. Garzan.
Zufchur ou Zevkir : 155.
Zūma : v. *Ζεῦγμα*.
Zuschur : 154.
Zydrites : 65 et n. 4, 5.
Zygana : 77 n. 2.

TABLE DES MATIÈRES

(Chap. I à V par André Maricq ; Chap. VI par Ernest Honigmann.)

Avant-propos 3

Chapitre I. **Introduction.**

1. Le cadre historique 7
2. Le document : version grecque et analyse 10

Chapitre II. **L'avènement de Šāhpuhr Ier et les débuts de la prédication de Mani** 21

Chapitre III. **La description de l'empire de Šāhpuhr Ier.**

1. Énumération des parties de l'empire 39
2. L'Asōrəstān = *'Ασσυρία* 41
3. Le Seγān *(sykn)* = *Μαχελονία* 63
4. Le Balāsaγān 80
5. Les Portes d'Albanie 88
6. La chaîne du Prešhvār *(pryšẖwr)* = *τὸ Πρεσεουαρ ὄρος* 91
7. Le Seγəstān = *Σεγιστηνή* 94
8. Le Kušānšahr 98

Chapitre IV. **La première campagne : Gordien III contre Šāhpuhr Ier.**

1. La bataille de Pērōz-Šāhpuhr (« Victorieux-Šāhpuhr ») et la mort de Gordien III 111
2. *Excursus :* L'évêché Jacobite de Pērōz-Šāβōr et le village de Fēšābūr 123

Chapitre V. **Les deuxième et troisième campagnes : Šāhpuhr Ier contre Rome.**

1. La date de la deuxième campagne : 256 ? 131
2. Le dénombrement des villes prises aux Romains 142
3. La prise d'Édesse par Šāhpuhr Ier 144
4. Les deux listes de villes prises aux Romains 145

Chapitre VI. **Observations sur les toponymes (deuxième et troisième campagnes).**

1. A propos de la bataille de Barbalissos 150
2. L'influence du syriaque sur les formes de toponymes 150
3. Formes vulgaires ou indigènes de toponymes 152
4. Les villes inconnues 154
5. Remarques sur quelques villes connues 158
6. Bīrθā Arūpān(?) et Bīrθā Aspōrakān (*Βίρθα 'Ασπωράκου*) . 161
7. Armenaza 163

Bibliographie des *Res Gestae* 165

Abréviations 166

Addenda 171

Index 180

Planche I : Naqš-i Rustam ; vue aérienne.

Planche II : Naqš-i Rustam ; la Kaaba de Zoroastre et le triomphe de Šāhpuhr I^er^ sur Valérien.

Planche III : Naqš-i Rustam ; le triomphe de Šāhpuhr I^er^ sur Valérien.

Planche IV : La Kaaba, face Est ; découverte de la version perse des *Res Gestae*.

Carte (avec un carton).

ÉDITIONS J. DUCULOT, S. A., GEMBLOUX *(Imprimé en Belgique)*.

Naqš-i Rustam : vue aérienne. (Erich SCHMIDT, *Flights over ancient cities of Iran*, Chicago, 1940, pl. XII.)

Naqš-i Rustam. A droite, la Kaaba de Zoroastre ; à gauche, on distingue le triomphe de Šāhpuhr I^er^ sur Valérien (cf. pl. III).
(Phot. Sarre, dans Fr. Sarre et E. Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, Berlin, 1910, pl. I),

Naqš-i Rustam. Le triomphe de Šāhpuhr I^{er} sur Valérien.
(Phot. J. Dieulafoy, dans M. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, V, pl. XV.)

La Kaaba, face Est : découverte de la version perse des *Res Gestae*.
(Erich SCHMIDT, *The Treasury of Persepolis*, Chicago, 1939, fig. 73.)

1. **Arzon :** la ville la plus proche de ses ruines, Zok, a aujourd'hui repris son nom sous sa forme kurde, Garzan (cf. M. Streck, *EI*, s. v. *Arzan*).

2. **Bēθ Nuhādrē :** Hoffmann, *Auszüge*, p. 208 ss., a précisé l'extension de l'évêché nestorien à partir de l'époque où l'évêché de Ma'allθā lui a été incorporé ; mais la limite entre les évêchés jacobites et, avant leur fusion, entre les évêchés nestoriens de Bēθ Nuhādrē et de Ma'allθā n'est pas fixée.

3. **Bēθ Remmān :** la forme arabe — Bārimmā — ne survivrait-elle pas, altérée, dans le nom du « Tel Marmūth » porté sur la carte anglaise au 1 : 253.440 (*GSGS* 3919, *'Irāq and Persia*), feuille I 38 B (1939) ?

4. **Oχuri :** faute de connaître le cours exact de la rivière, j'ai indiqué l'emplacement de la ville du même nom située sur son cours.

5. Le **Sapna** est appelé « Av-i Gāra » sur la carte anglaise citée ci-dessus, feuille J 38 N (1939).

6. Le **Tepe Sirgān** ou Ṣirgan de Hoffmann, *Auszüge*, p. 249 et n. 1953, est appelé « Singhān » par A. Stein, *Old Routes of Western Iran*, p. 366 et carte (p. 363) et « Singian » sur la carte anglaise déjà citée, feuille I-G (1921).

Errata : il faut lire **Mc'χet'a** et **Naχčawan**.

Echelle 1 : 18.000.000

Echelle 1 4.000 000

Les noms anciens sont italiqués.
Les noms des villes prises par Šāhpuhr Ier sont écrits en grec.
× *Site approximatif.*
o? *Identification incertaine.*

Dressé par André Monicq — Dessiné par Fernand Buchin

AS
242
B325
t.47

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques
Mémoires. Collection in 8°.
2. sér.

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY